This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

092.18.5

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

EDWIN CONANT

(Class of 1829)

OF WORCESTER, MASS.

A fund established in 1892, the income thereof to be applied to the benefit and increase of the College Library.

# STATISTIQUE

## DU DÉPARTEMENT

# DU VAR.

# STATISTIQUE

## DU DÉPARTEMENT

# DU VAR.

# STATISTIQUE

## DU DÉPARTEMENT

# DU VAR,

PAR N. NOYON,

*Chef de Division à la Préfecture du Var.*

CHAMBRE DE COMMERCE
TOULON
(VAR)
ch. com
449.

DRAGUIGNAN,

IMPRIMERIE DE H. BERNARD,

PRÈS LA PAROISSE.

1846.

Fr 6092.18.5
✓

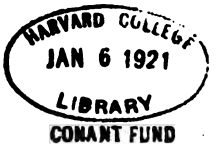

De 1817 à 1837, il a été publié d'abord sous l'intitulé d'*Almanach*, puis sous le titre plus vrai d'*Annuaire*, de petits recueils contenant, d'une part, une nomenclature des fonctionnaires, et d'autre part, des notices sur l'histoire, les antiquités, l'agriculture, l'industrie et les curiosités naturelles du département du Var. Ces notices, dues à la plume d'écrivains distingués et choisies avec goût et discernement par l'auteur de l'Annuaire, ont reçu du public un accueil bienveillant. Les sujets qu'elles traitent sont variés et leur ensemble est à la fois utile et intéressant; mais dans ces notices on s'est moins attaché à exposer des faits, dont l'étude, malgré sa sécheresse, domine aujourd'hui les esprits, qu'à captiver et à satisfaire la curiosité des lecteurs. Appelé à succéder à l'auteur de l'Annuaire dans l'emploi qu'il occupait, nous avons cru devoir continuer l'œuvre qu'il avait commencée; mais en nous chargeant de cette tâche, il nous a semblé qu'elle devait être remplie autrement qu'il ne l'avait fait; que le moment était venu de remplacer l'Annuaire, par un livre plus complet, c'est-à-dire par une *Statistique* du département. Persuadé de l'utilité d'un pareil travail, nous l'avons entrepris, et nous venons aujourd'hui le soumettre à l'indulgence du public.

La dénomination de *Statistique* suffit pour indiquer le but que nous avons désiré atteindre. On voit qu'il s'agit d'un ouvrage dont l'objet est d'exposer, dans un ordre méthodique, tous les faits particuliers au département du Var, qui peuvent s'exprimer par des nombres et servir de base aux conceptions de l'économiste et de l'administrateur; de faire apprécier, soit à l'aide de ces faits, soit à l'aide du simple raisonnement, l'état matériel ou physique et la situation morale et intellectuelle du pays. Déjà un semblable projet a été réalisé. Ceux qui connaissent la *Statistique* rédigée par M. Fauchet, ancien Préfet du Var, et imprimée en 1804 par ordre du gouvernement, nous trouveront téméraire d'oser entreprendre un sujet qui a été si bien traité par cet écrivain remarquable, l'un des fonctionnaires les plus distingués de l'empire. Mais si l'on réfléchit que ce livre, écrit d'après le programme dressé

par Lucien Bonaparte, est incomplet comme ce programme lui-même ; qu'il renferme des lacunes considérables et des erreurs ; que depuis l'époque reculée de sa publication, les choses ont varié et que d'autres faits se sont produits, on sera disposé, nous l'espérons, à excuser notre témérité et à reconnaître avec nous, la nécessité d'un livre nouveau sur cette matière.

Plusieurs auteurs ont confondu la Statistique avec l'économie politique. Ces deux sciences, dont le cercle s'est étendu avec le développement de la richesse nationale, ont entre elles des rapports intimes, mais elles diffèrent néanmoins d'une manière sensible. Les faits viennent-ils à lui manquer, l'économie politique y supplée par des conceptions souvent hardies, par des raisonnements plus ou moins spécieux, par des conjectures plus ou moins vraisemblables. Elle crée des systèmes, elle imagine des théories, elle emprunte le secours de l'analogie et des probabilités. Plus limitée dans son objet, mais aussi plus exacte dans ses recherches, la statistique, telle que nous l'avons comprise, se borne à l'étude approfondie des forces, des richesses et des ressources en tout genre d'une contrée. Sévère dans le choix de ses moyens, elle écarte les hypothèses et les suppositions. Lente dans sa marche, elle observe avec soin, descend jusqu'aux moindres détails, les recueille et les coordonne. Étrangère aux passions, elle n'admet que des calculs positifs et évidents. Amie de la vérité, elle rejette tout ce qui ne porte pas son empreinte, elle s'arrête là où commence l'incertitude et ne se laisse aveugler ni par l'enthousiasme, ni entraîner par le désir de briller. Elle s'attache, enfin, à décrire toutes les parties dont se compose le pays qu'elle embrasse, comme un naturaliste habile décrit les productions diverses de la création, en conservant partout la pureté des formes, le ton des nuances, l'échelle et l'harmonie des proportions. « Quand la statistique, dit un profond publiciste, « n'est pas fondée sur des calculs rigoureusement vrais, elle égare au lieu « de diriger. L'esprit se laisse prendre aisément au faux air d'exactitude « qu'elle conserve jusque dans ses écarts, et il se repose sans trouble sur des « erreurs qu'on revêt à ses yeux des formes mathématiques de la vérité (1). » Nous avons fait tous nos efforts pour remplir ces conditions et pour rendre ainsi notre ouvrage, dont les éléments ont été puisés à des sources officielles, digne du Conseil Général qui a bien voulu en encourager la publication et des suffrages des hommes sérieux auxquels il est particulièrement destiné.

S'il est vrai que la meilleure préface d'un livre, soit le livre lui-même, on nous saura gré de n'entrer dans aucun développement sur ce que le nôtre renferme. Nous avons voulu présenter le tableau du département, c'est-

(1) Alexis de Toqueville. — *De la Démocratie en Amérique.*

à-dire de son étendue, de sa population, de son organisation politique et administrative, de son climat, de ses productions, de son commerce, de son industrie, de ses richesses en tout genre, de son histoire, de ses monuments, des mœurs et des usages des habitants, des préjugés à combattre, des erreurs à détruire, des obstacles à vaincre, des pratiques utiles à introduire ou à propager, des arts à créer ou à perfectionner, des établissements à secourir ou à encourager. C'est au public à juger si cette tâche est remplie.

La Provence a été le théâtre des événements du vieux monde ; les plus anciennes races humaines, les Romains, la féodalité, y ont tour-à-tour marqué leur passage et leur domination. On n'y trouve pas, comme dans le nord de la France, ces basiliques hardiment profilées, ces abbayes du moyen âge long-temps flétries de l'épithète vague de gothiques et dont la vue pénètre l'âme d'admiration et de respect ; mais elle a reçu aussi des peuples éteints, plus d'un legs précieux dans ce genre de beautés. Nous avons fait connaître ces dons de la grandeur et de la munificence du peuple-roi. Le temps qui détruit tout, ne nous a transmis que des ruines et la nature a repris sur ces débris, son empire ineffaçable. Cependant, tels qu'ils sont, ils ne méritent pas le dédain dont on les couvre. En les signalant à l'attention du pays dont ils retracent les destinées et la gloire, nous avons essayé de les venger de cet oubli.

La fin du 18ᵉ siècle marquée par les derniers soupirs de l'aristocratie, le fut aussi par la destruction des châteaux fondés sous l'empire de ses coutumes guerrières. Semblable à l'oiseau de proie dont il emprunte les ruses, le génie de la destruction s'abattit furieux sur ces puissantes forteresses et joncha le sol de leurs épaisses murailles, de leurs tours jusqu'alors respectées. C'est à peine aujourd'hui s'il en reste quelques-unes debout et si l'on peut assigner la place de celles qui ont disparu, tant fut terrible, dans son explosion, la colère que de longs siècles d'oppression avaient amassée sur eux. Les souvenirs que l'histoire a transmis sur la plupart de ces vieilles demeures, font partie du patrimoine national et du trésor intellectuel de notre département. Nous les avons recueillis avec soin. Nous avons parlé aussi des traditions qui se rattachent presque à chaque village et s'y perpétuent sans altération, des cérémonies à la fois religieuses et profanes qui rappellent l'expulsion des barbares, si bien appelée le *triomphe de l'Evangile sur le Coran*, par l'un des nombreux écrivains dont le midi s'énorgueillit à tant de titres. Nous avons décrit, enfin, tout ce que la nature, dans ses sublimes compositions, a rendu digne de la visite des voyageurs et des pinceaux de l'artiste.

# LIVRE PREMIER.

## ETAT PHYSIQUE DU TERRITOIRE.

# LIVRE PREMIER.

## CHAPITRE 1er.

### Topographie.

***Situation du département.*** — Le département du Var, formé des anciens diocèses de Toulon, de Vence et de Fréjus, appartenait à la basse Provence et dépendait de la généralité d'Aix. Il est situé à l'extrémité méridionale de la France, entre le 3e degré 20 minutes de longitude à l'est du méridien de Paris, et le 42e degré 55 minutes jusqu'à 43 degrés 52 minutes de latitude boréale.

Sa plus grande longueur, depuis l'embouchure de l'Estéron au nord-est jusqu'au golfe des Lecques situé au sud-ouest, entre la Ciotat (Bouches-du-Rhône) et Saint-Cyr, est d'environ 141,890 mètres (35 lieues 1/2 de poste); sa plus grande largeur du sud-est au nord-ouest, depuis la rive du Verdon, au territoire de Vinon, jusqu'à la pointe du cap Bénat, situé au territoire de Bormes, est de 85,600 mètres (21 lieues 1/3 de poste).

Il est divisé en quatre arrondissements de sous-préfectures dont voici le nom et la position :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Brignoles. | Latitude, | 43° 24' 8". | Longitude, | 3° 43' 48" | est. |
| Draguignan. | — | 43° 32' 18". | — | 4° 8' 23" | est. |
| Grasse. | — | 43° 30' 19". | — | 4° 35' 9" | est. |
| Toulon. | — | 43° 7' 20". | — | 3° 35' 22" | est. |

Ses limites sont : au sud la Méditerranée, au nord le département des Basses-Alpes, à l'ouest celui des Bouches-du-Rhône, à l'est l'ancien département des Alpes-Maritimes, aujourd'hui le comté de Nice, dont il est séparé par la rivière du Var qui lui donne son nom.

Sa forme est à-peu-près celle d'un quadrilatère irrégulier au centre duquel se trouve placé le chef-lieu.

Le sol, généralement montagneux, se divise en deux parties distinctes parfaitement tranchées : la bande schisteuse ou granitique et la bande calcaire marneuse. La première, dont la largeur moyenne est d'environ 2 myriamètres, suit les bords de la mer; la seconde occupe le reste du département dont l'aspect, favorisé par la pureté habituelle du ciel, est aussi curieux que varié.

Plusieurs îles dépendent du département. Elles sont au nombre de huit, savoir : l'île de *Bandols* située en face du château de cette commune, dont elle dépend ; *Ambiers* dépendant de la commune de Six-Fours; *Porquerolles*, *Port-Cros*, *Levant* ou *Titan* et *Bagaud* appartenant à la ville d'Hyères; *Sainte-Marguerite* et *Saint-Honorat* appartenant à la ville de Cannes qui n'en est séparée que d'une demi-lieue. La première a une longueur de 570 mètres sur 100 mètres de large; la seconde, entourée de trois petites îles appelées le *grand Rouvet*, le *petit Rouvet*, le *grand Gaou* et le *petit Gaou*, a une longueur de 1,300 mètres sur 1,100 mètres de largeur, elle est abordable et possède une fabrique de soude; la troisième, où l'on a établi des fortifications importantes, a une lieue de long sur 3,140 mètres de large; la quatrième a deux ports de relâche, sa longueur est d'une lieue, et sa largeur d'une demi-lieue; la cinquième a 2 lieues de long et une demi-lieue de large; la sixième, qui n'est mentionnée que par peu de géographes, est petite. Ces îles, connues jadis sous le nom des *Iles d'or*, et entourées de rescifs, ont perdu leur fertilité; elles ne présentent maintenant que des rochers apres et sauvages; la septième, située comme la dernière, entre le cap Roux et celui de Garoupe, renferme le fort de Sainte-Marguerite qui servit de prison au Masque de fer et à d'autres personnages célèbres; elle est inculte et n'a qu'une lieue et demie de long sur une demi-lieue de large; la huitième enfin, à laquelle se rattachent aussi des souvenirs dignes d'intérêt, a environ 1,000 à 1,200 pas de long sur 4 à 500 pas de large. Ces îles, les golfes nombreux que décrit la Méditerranée et la richesse de ses bords, contribuent à diversifier l'aspect riant et généralement pittoresque du département.

***Superficie du département.*** — D'après les documents fournis par le cadastre ancien et nouveau, l'étendue du département portée par M. Fauchet à 710,818 hectares, est de 726,866 hectares (367 lieues carrées 965 mill,) ainsi répartis :

| | | |
|---|---|---|
| Arrondissement de Brignoles, | 202,907 hect. | (102 lieues carrées 717 mill.) |
| — de Draguignan, | 280,610 hect. | (142 lieues carrées 063 mill.) |
| — de Grasse, | 114,285 hect. | ( 57 lieues carrées 848 mill.) |
| — de Toulon, | 129,064 hect. | ( 65 lieues carrées 337 mill.) |

Les terrains productifs occupent une surface de 701,255 hectares, divisée comme il suit :

| | |
|---|---|
| Terres labourables, | 118,052 hectares. |
| Prés, | 8,476 — |

| | | |
|---|---|---|
| Vignes, | 67,657 | hectares. |
| Bois, | 230,713 | — |
| Vergers, pépinières, jardins, | 2,060 | — |
| Oseraies, aulnaies, saussaies, | 98 | — |
| Etangs, abreuvoirs, mares, canaux d'irrigation, | 594 | — |
| Landes, pâtis, bruyères, etc., | 187,778 | — |
| Propriétés bâties, | 1,945 | — |
| Cultures diverses, | 83,882 | — |

Les terrains improductifs ont une superficie de 25,611 hectares, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Routes, chemins, places publiques, rues, | 7,849 | hectares. |
| Rivières et ruisseaux, | 8,714 | — |
| Forêts, domaines non productifs, | 8,980 | — |
| Cimetières, églises, presbytères, bâtiments civils, | 68 | — |

Ces calculs ont été établis d'après les contenances cadastrées au 1er septembre 1834, et les proportions qu'elles donnent pour les propriétés restant à cadastrer.

Le rapport des diverses qualités de terre à la superficie totale du département était, en l'an IX, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Roches nues, | 04 | hectares. |
| Terres sablonneuses, soit calcaires, soit sablonneuses, | 22 | — |
| Craie, | 01 | — |
| Terres grasses et profondes, | 05 | — |
| Champs maigres, mêlés de pierres, mais où la terre domine, | 43 | — |
| Terres pierreuses, | 24 | — |
| Étangs naturels et marais, | 01 | — |

D'après les opérations cadastrales récentes, le sol se partage maintenant ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Pays de montagnes, | 343,544 | hectares. |
| — de bruyères ou landes, | 171,177 | — |
| — de riche terreau, | 96,241 | — |
| — de craie ou calcaire, | 30,153 | — |
| — de gravier, | 18,604 | — |
| Sol pierreux, | 26,070 | — |
| Sol sablonneux, | 17,776 | — |
| Sol de différentes sortes, | 22,771 | — |

Les quatre arrondissements de sous-préfectures comprennent 211 communes et 35 cantons. Nous ferons connaître tous les faits administratifs qui s'y rattachent.

## CHAPITRE II.

### Montagnes, Vallées, Plaines.

***Montagnes.*** — On distingue trois chaînes principales dans la zone schisteuse, savoir : la montagne de Six-Fours dans l'arrondissement de Toulon, la falaise qui s'étend de Toulon à Fréjus et le massif de l'Estérel ; et deux dans la zone calcaire, savoir : la Sainte-Baume et la chaîne qui, en continuation de la montagne Sainte-Victoire, dans les Bouches-du-Rhône, se prolonge au-delà de Grasse.

La direction de la montagne de Six-Fours est de l'ouest à l'est; son noyau est un schiste mêlé de quartz blanc; l'angle de ses rampes avec l'horizon, excède toujours 45 degrés. Dans le pourtour des bases, le terrain est profond et tenace.

La chaîne de Toulon à Fréjus court du sud-ouest au nord-est. Les points les plus élevés sont : le sommet de Notre-Dame-des-Anges au sud-est de Pignans, et celui de l'Averne. L'angle de ses rampes avec l'horizon varie beaucoup et excède ordinairement 50 degrés. La montagne de Notre-Dame-des-Anges, formée de schiste mêlé de quartz en masse et en débris, nourrit des châtaigniers sur la rampe occidentale, et, partout ailleurs, des cistes et des pins. Une fontaine à deux tuyaux coule à peu de distance de son sommet. Le monastère appelé Chartreuse-de-l'Averne, est bâti sur le revers septentrional de la montagne de ce nom.

Le massif de l'Estérel s'étend du sud-ouest au nord-est ; ses pentes, extrêmement rapides dans tous les sens, sont souvent coupées à pic ; son sommet est granitique et porphyrique. La partie située au sud de la route de Toulon à Antibes, qui la traverse, est de formation primitive ; sa partie moyenne est en granit feuilleté, où le quartz abonde, avec un peu de mica, et sa base occidentale, en grès et en laves.

Les principaux arbres ou arbustes des trois chaînes dont nous venons de parler sont, les cistes, les bruyères, le *pinus sativa* en petite quantité, dans les terrains bas ou médiocrement élevés ; le grand et le petit pin maritime, dans les vallées les plus profondes ou les lieux les plus élevés ; le chêne vert, le chêne blanc, le liége, au fond des vallées et sur les coteaux à l'exposition du nord ; le châtaignier, sur le penchant des montagnes ; le stéchas et le myrte, aux expositions chaudes et abritées ; le laurier rose et le redoul, sur le bord des ruisseaux. Si l'on excepte les pics décharnés du Rouet, les sommets de l'Estérel et de la montagne de Roquebrune et quelques autres en petit nombre, le reste est généralement couvert de terre. Les arbres et arbustes croissent spontanément sur ces montagnes. Il n'est guère de contrée où le travail de l'homme soit plus promptement effacé ; pour peu qu'il néglige ses défrichements, les semences de cistes apportées par

les vents, s'y répandent avec abondance et s'élèvent rapidement en arbustes; leur ombrage favorise à son tour le développement des pins et des autres arbres forestiers.

La Sainte-Baume se dirige de l'ouest à l'est; ses points les plus élevés sont les sommets des Béguines et du Saint-Pilon, où l'on trouve un marbre blanc veiné de rouge, renfermant entre ses couches des cames et des tellines. A l'ouest, la montagne est coupée à pic sur 160 mètres de hauteur et forme, sous le nom de *Baou dé Bretagne*, un point de reconnaissance pour les marins. Du bas de cet escarpement, la rampe s'abaisse jusqu'à Gémenos, sous une pente régulière. Vers le nord, la montagne est coupée à pic sur de grands espaces, et ses escarpements ne sont interrompus que par quelques plateaux de peu d'étendue. Le plus remarquable est le plan d'Aups; la roche y renferme, avec beaucoup de coquilles fluviatiles, les indices de mines de houille; du côté de l'est, la montagne s'abaisse insensiblement vers Mazaugues; au midi, la pente est très-douce et les rochers apparents; des bois chétifs et sans valeur croissent dans leurs scissures et servent à nourrir quelques troupeaux de chèvres.

La chaîne de Sainte-Victoire se dirige de l'ouest à l'est; elle s'abaisse insensiblement jusqu'au terroir de Ginasservis; se relevant ensuite par degrés, elle prend à Aups, à Vérignon, à Bauduen, une hauteur considérable, jusqu'au Var où elle se termine. La montagne de Lachens fait partie de cette chaîne.

Les montagnes de la bande calcaire, jadis couvertes d'arbres, montrent, pour la plupart, la roche nue et aride, depuis Toulon jusqu'à la Sainte-Baume; elles nourrissent de petits pins maritimes à toutes les expositions, le *quercus coccifera*, le lentisque et le gros génevrier; le styrax croit à Montrieu avec quelques chênes blancs et verts, qui ne deviennent communs dans ces vallées qu'au nord de la Sainte-Baume où le chêne vert est encore plus abondant; ces deux espèces n'aiment que les coteaux peu élevés, peu penchants et où la terre est profonde. On en voit quelques beaux taillis depuis Brignoles jusqu'à Aups, ainsi qu'à l'exposition des montagnes de cette ville, vers Bauduen.

Sur la haute chaîne d'Aups, de Vérignon et de Tourtour, sont de petits pins maritimes et des pins de Genève à feuilles courtes et à très-petits cônes; cette dernière espèce se trouve à la Roquebrussanne et à la Sainte-Baume.

A Draguignan, le grand pin maritime s'élève à côté du petit. Au nord de Bargemont, Grasse et Vence, les montagnes sont nues; mais à l'extrémité du nord du département, croissent en abondance les sapins et les hêtres.

A mesure que le climat devient plus rigoureux, le *quercus coccifera* cède la place au buis; le thym, le romarin, l'aspic, le ciste à feuilles blanches et à fleurs rouges, sont très-répandus; la lavande n'abonde que sur les montagnes élevées et à l'exposition du nord.

En général, les montagnes calcaires sont dégarnies de terre depuis leur sommet jusqu'à une partie plus ou moins inférieure de leurs flancs. Les plus élevées paraissent d'abord n'être qu'une masse continue de rochers, mais un examen plus

attentif y fait reconnaître des couches plus ou moins épaisses et ordinairement parallèles à l'horizon : leurs flancs, inclinés, sont en pente rapide, surtout du côté du nord ; leur sommet est très-souvent coupé à pic, sur des hauteurs considérables, et les pierres qui le composent, plus dures et d'un grain plus fin que celles de la base.

S'il faut juger leur organisation intérieure par ce qu'on connaît d'un grand nombre d'entre elles, on est porté à ne les considérer que comme une croûte plus ou moins épaisse enveloppant des substances d'une nature différente, et principalement du gypse qui paraît être le noyau de toute cette bande.

La roche des sommets les plus immédiatement exposés à l'action des éléments, s'ouvre en fentes et gerçures et se détache en blocs de divers volumes. On en voit des fragments de toutes les grosseurs dans les parties où aboutit une pente un peu rapide : c'est la nature en décomposition.

La pierre bleuâtre et celle gris-de-fer sont les plus ordinaires dans la bande calcaire ; on en voit de fort belles sur la plupart des montagnes élevées dont elles forment souvent le sommet ; elles approchent de la pesanteur spécifique du marbre le plus dur.

Les concrétions pierreuses creusées en tubes, connues sous le nom d'*ostéocoles*, et le tuf ordinaire sont très-communs dans la zone dont nous parlons. Dans quelques parties, le terrain est couvert en entier de cette dernière espèce de cristallisation.

Les bancs de craie pure sont rares : les bancs de craie mêlée d'argile ou de marne sont plus communs, surtout au bas des hautes montagnes et sur les collines qui s'élèvent au milieu de leurs flancs.

Dans la bande calcaire, le terrain est généralement pierreux, dans la plaine comme sur les lieux élevés. Au pied des montagnes, on trouve fréquemment, à une petite profondeur, des lits étendus de pierres calcaires, de formes irrégulières, à angles faiblement émoussés : elles appartiennent souvent à des roches différentes, ce qui est indiqué par la différence de leurs couleurs ; elles sont quelquefois amoncelées sans liaison, souvent unies entre elles par de la craie, plus ordinairement par un ciment spatheux qui se forme de la même manière que les stalactites. L'épaisseur de ces bancs excède rarement deux mètres.

***Vallées.*** — Il n'y a, à proprement parler, qu'une seule vallée principale dans le département : c'est celle qui sépare les montagnes calcaires du pays schisteux. Sa longueur, depuis Toulon jusqu'à Fréjus, est de 125 kilomètres ; sa largeur, inégale, est de 5 kilomètres à Hyères, 3 kilomètres de Solliés à Cuers, 5 kilomètres vis-à-vis de Pierrefeu, d'où elle diminue insensiblement jusqu'à Carnoules où elle se réduit à 600 mètres. De là, s'élargissant de nouveau auprès de Vidauban, elle a 3 kilomètres au droit de Pignans et de Gonfaron, et 8 kilomètres dans le bassin du Cannet et du Luc, et se réduisant encore à Vidauban, elle conserve jusqu'aux Arcs et à la Motte une largeur presque uniforme de 2,500 mètres.

**Plaines.** — Elles sont peu nombreuses et entrecoupées de petites élévations. Les principales sont celles de Brignoles à Tourves, de la Roquebrussanne à Forcalqueiret, Ginasservis, Saint-Maximin, Rians, de Fréjus au Muy, Hyères et la Napoule, de Campjué à Aiguines. La vallée de Toulon à Fréjus est en plaine. On peut considérer comme plaine, géologiquement parlant, le terrain qui s'étend depuis l'Estérel jusqu'à Antibes.

## CHAPITRE III.

### Hydrographie.

Le département du Var est l'un des mieux arrosés des départements de la France. On trouvera réunis, dans le tableau ci-joint, les principaux faits qui se rattachen aux cours d'eau. Nous avons négligé de comprendre dans cette nomenclature les torrents qui, ne devant leur existence qu'à l'abondance des pluies ou à la fonte des neiges, reçoivent les écoulements des montagnes, sont à sec pendant la plus grande partie de l'année, et ne sont, pour l'agriculture, que d'une utilité à-peu-près nulle. Ces torrents ne sont connus que des propriétaires de terrains sur lesquels ils coulent. Le nombre en est, du reste, considérable.

Mariotte a déduit, du jaugeage qu'il a fait de la Seine, une formule uniforme, très-simple et d'une exactitude suffisante, pour connaître le volume d'eau des rivières. Ce volume est proportionnel à l'étendue des bassins. On l'obtient en combinant la largeur, la profondeur et la vitesse de l'eau ; il serait curieux de déterminer la masse d'eau des rivières et celle qui est absorbée par l'industrie et l'agriculture. Ce travail n'a point été entrepris, mais M. l'ingénieur des mines doit se livrer prochainement à des recherches hydrographiques qui, sans doute, l'embrasseront.

Il est à désirer que ces recherches se continuent ; les eaux de puits et de sources manquent sur les grands plateaux *jura-crétacés*, qui s'étendent depuis Rians jusque sur les bords du Var, et aussi sur le plateau de même nature qui se développe entre la Sainte-Baume et Toulon. Les eaux pluviales tombent sur ces plateaux élevés depuis 500 jusqu'à 1000 mètres au-dessus de la mer, se précipitent dans des cavernes qui forment ensuite de belles sources sur les flancs des escarpements des rochers *jura-crétacés* ; telles sont les sources de la Siagne, de la Cagne, de Rebouillon, de Dardennes et autres lieux.

On ne tire pas tout le parti convenable des eaux des rivières. Cela tient à ce qu'elles sont profondément encaissées et bordées de coteaux ou de rochers. Des nivellements barométriques ont constaté qu'on pourrait dériver les eaux de la Siagne dans la belle plaine qui s'étend au sud de Fayence, Tourrettes, Callian

et Montauroux, et dans la plaine de Grasse, par une prise placée au-dessus du pont de Tournon. Les recherches de M. l'ingénieur des mines ne pourront manquer d'avoir de bons résultats, et il est important, nous le répétons, qu'elles soient continuées.

M. Bernard, habile ingénieur, avait conçu le projet de pratiquer sur le cours de l'Argens, au point dit d'*Entraigue*, un canal destiné à arroser les vastes plaines de Vidauban, de Taradeau et des Arcs. Ce canal fertiliserait une étendue de près de trois lieues et favoriserait l'établissement d'usines qui répandraient l'aisance parmi la population ouvrière. On s'étonne que ce canal n'ait point été exécuté et que, dans un pays où l'excessive chaleur dessèche le sol, la répartition des eaux n'y soit pas mieux entendue.

M. Fauchet s'est posé la question de savoir si, à raison de la disposition montagneuse du sol, les eaux courantes ont produit des changements à la superficie. Voici les observations qu'il a recueillies :

1° L'aqueduc de Fréjus traverse les montagnes de l'Estérel sous plusieurs directions. Si l'on examine l'effet des eaux courantes sous les arcades, on verra qu'elles ont creusé ce terrain d'environ un mètre, dans les parties où elles ont rencontré des obstacles; mais que partout où leur passage est libre, elles ont laissé le terrain tel qu'il était il y a deux mille ans.

2° Entre le Puget et le Muy, le pont du Blavet est élevé sur les culées et les piles d'un ancien pont romain; le fond du lit n'a pas changé dans cet endroit.

3° Sur un ponceau de construction romaine, entre le Muy et le pont d'Argens, le pavé est encore de niveau avec les campagnes voisines, et le radier avec le fond du ravin. Sur la même route sont d'autres ponceaux dont les culées présentent, par rapport aux ruisseaux sur lesquels ils sont établis, la même élévation qu'on leur donnerait aujourd'hui.

4° Les ruines du pont d'Argens, dans le territoire des Arcs, attestent clairement qu'à l'époque de sa construction, qui est antérieure au commencement de l'ère chrétienne, le lit de cette rivière avait la même largeur et la même profondeur qu'aujourd'hui.

5° Enfin, sous le pont de la Grande-Pugère, aux limites du département, vers l'est, et sur le ponceau situé entre Saint-Maximin et Tourves, l'un et l'autre de construction romaine, les radiers, toujours apparents, mais nullement affouillés, prouvent encore que, dans cette partie, le sol n'a pas changé davantage et que les eaux coulent, vingt siècles après, comme elles coulaient lors de l'établissement de la voie romaine.

M. Fauchet ne pensait pas que les défrichements exerçassent la moindre influence sur la température du département. Il ne croyait pas non plus à cette influence sur les sources, pourvu qu'on remplaçât les bois par des plantations de vigne. Nous croyons devoir rapprocher de ce que nous venons d'emprunter à cet administrateur, l'opinion d'un agronome distingué. «Il y a environ quatre-vingts ans, dit M. Jaume-Saint-Hilaire, les états de Provence firent construire un

pont, une sorte de chaussée formée d'un grand nombre d'arches, dans la plaine de Laval, près du lieu où débarqua Bonaparte en revenant de l'île d'Elbe. Cette longue chaussée, formée d'arches et de terre-plein, était nécessaire, parce que la grande route d'Italie traverse cette plaine, et qu'après les pluies d'orage du printemps et de l'automne, elle est entièrement submergée pendant plusieurs jours par le débordement de la petite rivière de Siagne, de sorte que les courriers et les voyageurs étaient obligés d'attendre que la rivière, qui est peu de chose dans son état ordinaire, fût rentrée dans son lit. Depuis quarante ans, on a tant coupé de bois, tant dépouillé les montagnes et les collines des Basses-Alpes, situées au nord du département du Var, et d'où sort la petite rivière de Siagne, que les pluies entraînent une grande quantité de terre végétale et la déposent dans la plaine de Laval, de sorte qu'après tous les débordements, cette plaine est exhaussée de plusieurs pouces ; et comme cela dure depuis quarante ans, il en est résulté que, dans plusieurs endroits, le terrain de la plaine est arrivé à la hauteur de la chaussée et a enterré les arches. Je me suis assuré par moi-même que, dans un débordement qui eut lieu au mois d'avril 1821, le niveau d'une pièce voisine de la maison où j'étais logé, fut exhaussé de plusieurs pouces dans l'espace de quinze jours. Aussi ces terres sont très-fertiles, et quand de trop fréquents débordements ne détruisent pas les récoltes, elles donnent d'abondants produits sans jamais avoir besoin d'engrais. »

L'exhaussement des terres contiguës aux rivières n'est pas particulier à la plaine de Laval. On le remarque aussi aux environs de Fréjus et de Roquebrune, et dans quelques autres parties du cours de l'Argens.

***Canaux.*** — Il n'existe pas de canaux de navigation dans le département. En 1820, il s'est agi de faire un embranchement d'Aix sur Toulon et Fréjus, du canal du Rhône à Marseille, mais l'exécution de ce projet est indéfiniment ajournée, et rien n'indique aujourd'hui qu'elle doive avoir lieu.

***Sources.*** — Elles existent en grand nombre dans le pays calcaire et sont rares dans le pays schisteux. Nous venons d'en indiquer la raison, qui consiste dans ce que la nature granuleuse des terres et les scissures des montagnes favorisent l'infiltration des eaux pluviales, tandis qu'elles glissent sur les montagnes schisteuses dont la masse, beaucoup plus compacte, ne paraît d'ailleurs renfermer aucune cavité où elles puissent se réunir.

La formation des sources, comme la course souterraine des eaux, est une théorie complexe dont les résultats, pris un à un, ne sont pas susceptibles d'une démonstration matérielle. On a soutenu que les déboisements multipliés n'avaient exercé aucune influence sur les sources; les faits recueillis dans le Var concluent contre cette opinion. Les sources existant à Carnoules, au pied de la forêt de Brons, ont tari dès qu'elle a été rasée par l'incendie. Le volume des autres s'est appauvri. A Solliès-Toucas, deux sources ont aussi cessé. Nous pourrions citer

d'autresexemples de même nature, si ceux-ci n'étaient pas suffisamment concluants contre une doctrine qui ne compte maintenant qu'un petit nombre d'adhérents.

L'auteur des *Réflexions* sur la diminution progressive des eaux, a signalé le funeste effet des défrichements, mais il s'est trompé sur les causes. Elles sont simplement mécaniques et faciles à saisir. Lorsque la pluie tombe sur les terres incultes, penchantes et dépouillées de végétaux, elle s'en écoule avec une rapidité proportionnelle aux pentes, et rien ne retenant les eaux animées du mouvement accéléré qui accompagne leur chute, elles se changent en torrents superficiels. Les forêts, au contraire, ralentissent la vitesse acquise des eaux pluviales, qui arrivent sans force sur le sol et le pénètrent; les tissus des racines favorisent leur infiltration, et, par une infinité de petits canaux, elles parviennent à ces réservoirs intérieurs qui leur servent de bassins.

L'air étant calme et humide à l'ombre des arbres, l'évaporation y est peu considérable; les sources doivent donc être plus abondantes dans les pays boisés, diminuer en raison des défrichements, et tarir enfin lorsque les deux causes dissipatrices des eaux pluviales, l'écoulement superficiel et l'évaporation, sont dans leur plus grande force. Or cette dernière circonstance arrive nécessairement lorsque les terrains penchants ne sont plus couverts par les forêts. Telle est aussi l'opinion professée par M. Bauch dans l'ouvrage intitulé : *Régénération de la nature végétale.*

Les sources les plus considérables sont : la source l'*Évêque* à Bauduen, celle de Draguignan appelée la *Foux*, celle de Grasse nommée aussi la *Foux*, celle de *Saint-Simian* qui alimente les belles fontaines de Brignoles, celle de Toulon située au quartier Saint-Antoine, celle du Val dite des *Treize rais*, et celle d'Aiglun dite *Vegay* qui sort des flancs de la montagne le Cheiron; elles ne tarissent jamais et donnent à leur naissance, comme la source d'Argens, un volume d'eau équivalent à peu-près à celui d'une rivière de 15 pieds de largeur sur 2 à 3 pieds de profondeur.

Les eaux de la source de *Vegay* forment, en face du village d'Aiglun, une jolie cascade avant de se joindre à l'Estéron.

***Marais.*** — De cruelles expériences ont, depuis long-temps, prouvé que les marais sont, pour les populations du voisinage, des foyers d'exhalaisons meurtrières; ceux de Fréjus, d'Hyères, de Bras, de Mouraillon et de Mougins, si justement renommés par leur insalubrité, ont disparu. Grâce aux soins vigilants des propriétaires stimulés par leur intérêt et le noble désir de servir l'humanité, de belles et riches moissons sont recueillies à la place où, naguère encore, des malheureux cultivateurs trouvaient une mort prématurée. Le premier excita long-temps la sollicitude des états de Provence et du ministre Necker (1). Il avait une superficie

(1) Il avait été question non de combler l'ancien port, mais de le rétablir. Voici ce que ce ministre écrivait le 21 octobre 1779 : « Que, sur les représentations qui ont été adressées au Roi touchant la nécessité de curer l'ancien port des Romains de la ville de Fréjus et d'y introduire les

de 14,000 ares. La profondeur réduite de ses eaux était de 4 mètres. Celui d'Hyères, formé par les atterrissements et les débordements du Gapeau, avait une superficie de 138 hectares, et occasionnait chaque année des fièvres inflammatoires et putrides qui devinrent épidémiques en 1773 et 1781. Celui de Bras, alimenté par la source d'Argens, couvrait une superficie de 16 hectares; celui du Mouraillon, situé à l'est de Toulon, occupait une superficie de 30,000 mètres; enfin celui de Mougins, situé à l'est, à un quart de lieue de ce village, avait une superficie de 25,000 mètres sur une profondeur de 12 mètres.

Au Luc et dans quelques autres localités, il y a des terrains bas et marécageux. Mais on ne compte qu'un seul marais proprement dit dans le département, c'est celui de Vaugrenier, situé dans la vallée de ce nom, sur le territoire de Villeneuve-Loubet. Son sol est argilo-siliceux; sa superficie est de 8 hectares 83 ares, sa profondeur moyenne, dans ses hautes eaux, est de 4 mètres, et dans les basses, de 1 mètre 50 centimètres; il est alimenté par les écoulements de quelques collines sablonneuses. On y fait annuellement une abondante récolte de *masette* (*typha latifolia*) dont les feuilles servent à la confection des chaises grossières. On a plusieurs fois essayé de le mettre à sec à l'aide d'un fossé d'écoulement dans la mer dont il n'est séparé que par une bande étroite de galets; mais les éboulements de ses cailloux lisses et sans liaison encombraient le canal, tandis que les apports des vagues fermaient l'embouchure. Sa partie la plus basse est au-dessous du niveau de la mer. On ne peut donc espérer une dessiccation complète par la voie des saignées.

Il existe encore à Fréjus, non loin de l'étang de Villepey, plusieurs amas d'eaux stagnantes où croissent des joncs et des roseaux. L'un, appelé le *Pallud*, est comblé en partie; l'autre, nommé le *Grand Escas*, a une superficie de un hectare 17 ares. La profondeur réduite de ses hautes eaux est de 3 mètres; elles baissent de 2 mètres en été; on y tue fréquemment des poules d'eau, des macreuses, des sarcelles, des beccassines et des canards sauvages. Ces marais jettent dans le voisinage des miasmes pernicieux.

***Etangs.*** — Il existe des étangs et des marais à l'embouchure des rivières. L'usage leur a conservé improprement le nom de *lacs*, appellation que la géographie physique réserve aux amas d'eaux dormantes qui, alimentés par des sources, n'ont aucune communication apparente avec la mer. Voici l'énumération de ces étangs :

***Etang de Villepey.*** — Il est situé près de l'embouchure de l'Argens, sur

eaux de la mer, tant pour faire cesser les épidémies habituelles auxquelles les habitants de cette ville sont exposés, aux exhalaisons des marais, que pour donner un nouveau port à la Provence, Sa Majesté a bien voulu accorder au pays un secours de 15,000 livres pendant 10 ans, pour l'aider dans la dépense de cette entreprise intéressante, à la charge qu'il sera employé en outre une somme de 300,000 livres. »

un sol siliceux. Il a commencé par être un enfoncement de la mer. Les sables, roulés par les vagues, ont barré la communication, et l'étang s'est créé. C'est ainsi qu'ont été formés presque tous les étangs littoraux. Sa superficie est de 29 hectares 87 ares; il est alimenté par les eaux pluviales, par les débordements de l'Argens et par la mer, qui, lors des tempêtes, franchit le barrage qui la sépare de l'étang. La hauteur réduite de ses eaux est de 3 mètres; celles des basses, de 1 mètre. Le fond est plus bas que le niveau de la mer. Il se découvre en partie pendant l'été, et jette alors des exhalaisons pestilentielles. On y trouve le turbot, l'alose, l'anguille et la sole. Il serait possible de le transformer en pêcherie, ainsi que cela existe à Hyères et aux Martigues. On trouve, non loin de cet étang, un autre amas d'eau dans lequel on pêche des moules et des carpes très-grosses.

***Etangs de Tourves.***— Ils sont au nombre de trois et situés à peu de distance les uns des autres, au nord-est du village, au pied d'une colline calcaire. Le premier, de forme circulaire, a 30,920 mètres de superficie sur 12 mètres de profondeur; il baisse, pendant l'été, d'environ 3 mètres. Le *Nymphæa* à fleurs jaunes, le roseau et le jonc croissent sur ses bords.

Le second, situé à 100 mètres au nord du premier, n'a, avec la même profondeur, que 1,880 mètres de superficie; son pourtour est de la même forme.

Le troisième, plus petit encore, n'a que 330 mètres de superficie sur 4 mètres de profondeur. Les eaux de ces étangs sont salées et nourrissent des carpes, des meuniers et des tanches. L'eau se soutenant constamment au même niveau dans tous les trois, il est à présumer qu'ils communiquent intérieurement et sont des parties apparentes d'un grand amas d'eau souterrain.

Le terrain s'affaisse fréquemment à Tourves sur des profondeurs plus ou moin considérables. La superficie de ce territoire est couverte de courants volcaniques. Il est donc probable que ces affaissements sont dus à des éboulements partiels de la voûte d'une grande cavité intérieure dont l'origine peut être rapportée aux feux souterrains, et l'inondation aux infiltrations de terres.

***Etang de Besse.***— Il est situé au nord du village, au pied d'une montagne calcaire qui lui fournit une source abondante. Sa superficie est de 4 hectares 15 ares, et sa plus grande profondeur, de 33 mètres. Son écoulement entretient un canal pour l'irrigation des terres. Dans les grandes sécheresses, les eaux baissent d'environ 7 mètres et laissent des marais sur ses rives, qui rendent les fièvres intermittentes communes à Besse. Les eaux de l'étang sont douces et nourrissent des truites, des barbeaux, des tanches, des anguilles, des carpes, des meuniers, des sangsues officinales et quelques écrevisses. Les roseaux et les joncs qui croissent sur ses bords, servent de retraite aux plongeons, aux poules d'eau et aux macreuses.

***Etangs de Flassans.***— Ce ne sont, à proprement parler, que des bassins

alimentés par les eaux qui découlent des coteaux calcaires environnants. Leur superficie est de 31,300 mètres. Ils sont ordinairement à sec pendant l'été. En hiver, la hauteur des eaux est de 2 mètres environ. On pense que le forage de quelques puits suffiraient pour rendre à l'agriculture le terrain qu'ils occupent. Le premier est connu sous la dénomination du lac du *Coudonnier*, l'autre sous le nom de *Redon*.

***Etang de la Napoule.*** — Il occupait la place d'un grand chenal destiné à conduire dans un port projeté par les Romains, au fond de la plaine de Laval.

Rien n'annonce que le port ait été commencé, mais de grands travaux préalables ont été exécutés : entre autres, pour en faciliter le creusement et le préserver des atterrissements de la Siagne, les Romains avaient détourné cette rivière par un nouveau lit à l'est et à 1,500 mètres de l'étang ; elle y a coulé longtemps et formait un étang considérable ; mais depuis quelques années elle a repris son ancien lit. Toutefois il existe encore, dans la plaine de Laval, une infinité de petites mares qui répandent au loin des miasmes pestilentiels.

***Etangs de Roquebrussanne.*** — Ils sont situés dans la plaine de la commune de ce nom, sur un terrain calcaire.

La superficie du premier, appelé *Grand Looucien*, qui est entre Roquebrussanne et Garéoult, est de un hectare 15 ares; sa profondeur est de 39 mètres en hiver et de 25 en été. Ses eaux servent à abreuver les bestiaux. On y pêche des barbeaux et des sophis. Il a une forme irrégulière.

La superficie du second étang, appelé *Petit Looucien*, est de 66 ares sur une profondeur réduite de 8 mètres. Il est souvent à sec en été, et on sème alors sur le terrain qui en forme le fond, des haricots blancs qui y réussissent presque toujours.

***Etang du Pesquier*** (à Hyères). — Sa forme est une ellipse irrégulière; sa superficie est de 269 hectares 19 ares à l'ouest; il est séparé de la mer par un banc de sable d'une largeur de 40 mètres environ ; il communique, du côté de l'est, avec la mer au moyen d'un canal de 30 mètres de large sur 280 mètres de long. Il est très-poissonneux.

Au sud de cet étang se trouve un marais d'une contenance de 2 hectares 76 ares. Il est placé au milieu d'un bois de pins, et couvert de joncs.

***Etang de Gonfaron.*** — Il est situé au nord de la commune et connu sous le nom de *Bonne Cougne*. Sa superficie est de un hectare 15 ares ; ses eaux nourrissent des sangsues officinales, et se répandent dans le vallon de Maraval qui les conduit à la rivière d'Aille.

***Cavernes de Crimaud.*** — Ce sont de petits étangs formés sur un sol siliceux et entretenus par des sources. On en compte huit.

La première est près de la route de Saint-Tropez; sa superficie est de 2,138 mètres, la profondeur réduite de ses hautes eaux est de 6 mètres, et celle des basses de 4 mètres; elles sont douces et sans mouvement et nourrissent quelques muges. La rivière la plus voisine en est éloignée de 306 mètres et ne l'entretient point, puisqu'elle se dessèche de bonne heure, et que la garonne ne tarit jamais et ne se corrompt point. Son encombrement serait facile à exécuter.

La seconde porte le nom du *Pérat;* sa distance à la rivière de Cogolin est de 400 mètres, sa superficie de 1,984 mètres, et sa plus grande profondeur de 5 mètres; ses eaux, qui sont malsaines, baissent d'environ 2 mètres. Comme la précédente, elle est poissonneuse et ne tarit jamais.

La troisième est celle de la *Grande Foux* ou du *Cul de Nal;* sa distance à la mer est de 92 mètres, sa superficie irrégulière de 9,600 mètres, et sa profondeur de 8 mètres; ses eaux baissent d'environ 3 mètres; elles sont douces; on y pêche des muges assez gros. Elle ne tarit jamais.

La quatrième porte le nom de *Petite Foux;* sa distance à la mer est de 16 mètres, sa superficie de 3,072 mètres, et sa profondeur réduite de 3 mètres.

La cinquième est la *Ginestine;* ce n'est qu'une mare de 2 mètres de profondeur et de 2,460 mètres de superficie. Elle est souvent à sec pendant l'été, et ses émanations sont très-malsaines.

La sixième est la *Grande Bare;* sa superficie est de 115 mètres, sa profondeur est de 3 mètres, et sa distance à la rivière est de 1,060 mètres. Ses eaux sont malsaines.

La septième est au même quartier. Sa forme est un ovale de 2,420 mètres de superficie, sa distance à la rivière est de 1,146 mètres; la profondeur réduite de ses eaux est de 3 mètres; elles sont malsaines.

La huitième est la *Cape.* Sa forme est aussi ovale; sa superficie est de 114 mètres, sa profondeur est de 2 mètres, sa distance à la rivière de 1,190 mètres. Ses eaux sont malsaines.

Les garonnes paraissent avoir pour origine des sources particulières qui baissent plus ou moins et dont plusieurs tarissent tout-à-fait. Il est à remarquer que partout où l'on creuse, dans la plaine de Grimaud, on trouve de l'eau.

Ceux de ces étangs qui sont poissonneux servent à abreuver les bestiaux et n'vicient point l'atmosphère.

Les émanations des autres sont méphytiques.

***Puits artésiens.*** — La géologie a retiré du forage des puits artésiens, de précieux enseignements qui conduiront sans doute un jour à résoudre avec exactitude, le difficile problème de la présence souterraine des eaux. Jusqu'à présent, il faut en convenir, les hommes de l'art n'ont pu promettre que des chances de succès. Des tentatives ont eu lieu en 1830 à Saint-Maximin, en 1831 à Draguignan, en 1832 à Montméyan, en 1832 à Pourrières où l'on fora jusqu'à 200 pieds, et en 1834 à Toulon, au quartier de Saint-Mandrier. Mais elles n'ont eu aucun résultat

satisfaisant. On regrette que le sondage qui a eu lieu à Saint-Maximin n'ait pas été repris, et qu'il n'en soit pas exécuté dans les plaines qui bordent la partie inférieure de la rivière d'Argens et dans les environs de Cannes. L'étude de la constitution géologique du sol permet de penser qu'il réussirait.

***Qualité des eaux.*** — La qualité des eaux courantes n'a point été déterminée d'une manière positive. On n'a analysé que celles de la source de la Foux existant entre Draguignan et Trans, et élevée de cent soixante-treize mètres au-dessus du niveau de la mer. Elles ne renferment aucun acide libre, mais bien les combinaisons suivantes : 1° l'acide carbonique avec la terre calcaire, forme du carbonate calcaire; 2° l'acide sulfurique avec la chaux, de la sélénite; 3° l'acide muriatique avec la chaux, du muriate calcaire; 4° enfin l'acide muriatique avec la soude, du muriate de soude. On n'a aperçu, dans les précipitations, aucune apparence de magnésie.

Cette eau, employée à l'irrigation, donne un fort bon goût aux choux et à la plupart des légumes, ne nuit point aux luzernes et aux trèfles, mais détruit les prairies perpétuelles, fait périr quelques variétés de haricots blancs, ne dissout point le savon, ne cuit point les légumes. Elle n'attaque point la santé des hommes, quoique désagréable au goût; on n'en boit pas d'autre au village du Muy où ses mauvaises qualités sont, il est vrai, tempérées par quelques sources plus pures qui s'y réunissent. Les troupeaux s'en désaltèrent volontiers.

On rencontre des eaux saumâtres auprès des étangs littoraux; celles qui traversent les terrains gypseux sont séléniteuses; à Draguignan, celles des fontaines sont calcaires; elles sont claires et limpides et dissolvent facilement le savon. En général, les eaux du département ne sont point malfaisantes.

## CHAPITRE IV.

### Géodésie.

On a imprimé, dans plusieurs ouvrages, que quelques-unes de nos montagnes avaient une hauteur de trois mille cinq cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette exagération n'est pas la seule que nous pourrions reprocher à certains écrits. Voici l'indication de la hauteur de divers point du département et des montagnes les plus élevées :

| | |
|---|---|
| Montagne de Cheiron, | 1,777 mètres. |
| Montagne de Lachens, | 1,716 |
| Mont-Vinaigre (chaîne de l'Estérel), | 1,329 |
| Montagne de Cabrières, | 1,130 |

| | | |
|---|---|---|
| Chapelle du Saint-Pilon à la Sainte-Baume, | 1,002 | mètres |
| Revers septentrional de la Sainte-Baume, où commence à croître le *pinus sylvestris*, | 925 | |
| Crête entre le *Baou* de Bretagne et le Saint-Pilon à la Sainte-Baume, | 1,056 | |
| Grotte de la Sainte-Baume, | 872 | |
| Montagne de Notre-Dame-des-Anges, près Pignans, | 820 | (1) |
| Montagne de l'Averne, | 800 | |
| Plan d'Aups, | 729 | |
| Montagne de Six-Fours, | 258 | (2) |
| Chaîne de Toulon à Fréjus (hauteur moyenne), | 600 | |
| Village de Saint-Zacharie, | 284 | |
| Toulon, cale orientale, | 22 | |

## CHAPITRE V.

### Météorologie.

Autrefois la météorologie se bornait à l'étude des phénomènes visibles qui se manifestent dans les airs. Le cercle de son étendue s'est agrandi avec ses progrès; elle embrasse aujourd'hui l'observation de tous les phénomènes atmosphériques et terrestres dus à l'action des agents naturels auxquels les physiciens ont donné les noms suivants : *calorique*, *magnétisme*, *électricité*, *lumière*. Notre cadre nous dispense d'entrer dans les détails d'une science aussi vaste; nous nous bornerons donc à des indications générales sur le climat du département.

Les déboisements qui, si l'on en croit la tradition, à laquelle la théorie vient prêter son appui, ont eu pour résultat immédiat, de tarir les petites sources superficielles et de diminuer le volume des plus abondantes, ont apporté aussi des modifications dans la constitution météorologique locale. Le climat de la Provence s'est notablement refroidi (3). Les hivers sont devenus plus longs et plus rigou-

(1) Quelques observations n'ont donné que 798 mètres.

(2) La hauteur moyenne de cette montagne est de 512 mètres.

(3) M. Fauchet ne partageait point cette opinion. Les effets résultant de la destruction des forêts sur le climat, dit-il, ont été nuls. Le climat du département est très-tempéré, relativement à la latitude sous laquelle il est situé; il doit la douceur habituelle de ses hivers aux montagnes qui l'abritent contre les vents de la partie de l'horizon comprise entre le nord-ouest et le nord-est, et le garantissent des frimats éternels qui règnent sur les Alpes.

Les montagnes qui forment cet abri ont une assez grande élévation au-dessus de la Méditerranée.

Or, on sent que les plus grands arbres qui ont jadis couvert leurs cimes ne s'élevant pas au-

reux, les orages plus fréquents, les vents de nord et de nord-ouest plus impétueux; enfin, les saisons ont perdu la fixité qu'elles avaient il y a quarante ans, c'est ce que prouvent tout à la fois les remarques des vieillards et la culture de l'oranger qui est aujourd'hui restreinte à quelques points du littoral, tels que Hyères, Cannes, Antibes, seules expositions où elle peut encore être faite en grand avec chance de succès.

La température du département est inégale et très-variable. Dans les lieux que les montagnes abritent contre les vents compris entre le nord et le nord-ouest, il règne à la fois plus de chaleur et moins d'humide qu'ailleurs. Dans la zone calcaire et là surtout où l'argile entre pour une forte part dans la composition du sol, la température est moins chaude et moins durable que dans la bande schisteuse qui suit le littoral. La chaleur est telle dans cette partie, et principalement dans les endroits nus et peu élevés où le sable quartzeux abonde, qu'elle deviendrait insupportable, si les vents réguliers de la mer ne venaient diminuer son intensité.

***Hivers.*** — Ils durent ordinairement trois mois. Ils commencent vers le 1er décembre et finissent au 1er mars.

Jadis, pas plus qu'aujourd'hui, la Provence n'a été exempte de froids rigoureux, mais ils semblent se succéder de nos jours à des intervalles plus rapprochés. Depuis

dessus de 30 mètres, leur chute et leur destruction n'ont pu baisser cette élévation que de la même quantité, et que, par conséquent, l'effet a dû être insensible.

L'abri est donc toujours resté sensiblement le même : aussi, quoiqu'on ait dit et écrit le contraire, le climat a conservé, dans le même degré, sa température ancienne; et, aujourd'hui comme au commencement de ce siècle, le thermomètre de Réaumur y descend rarement, dans les parties abritées et au cœur de l'hiver, au-dessous de la glace, et la neige y est aussi rare et y séjourne aussi peu qu'autrefois.

Dans les pays de plaines, il est certain que l'abbattis d'une vaste forêt change subitement et sensiblement la température; on conçoit qu'une masse d'arbres, présentant aux vents un obstacle de 30 mètres de hauteur, en arrête le cours et en intercepte l'influence sur une couche de l'atmosphère de pareille épaisseur, à compter du sol; si la forêt tombe, l'abri disparaît et la couche atmosphérique inférieure subit alors les mêmes phénomènes que celle située au-dessus.

Mais lorsque l'abri est formé par des montagnes élevées, lorsque la hauteur des arbres qui les couvrent n'est qu'une faible partie de l'élévation totale, quelle ouverture sensible peut se former par leur chute !

Autant vaudrait-il soutenir, dans l'exemple donné pour les plaines, qu'un couronnement de quelques centimètres dans les cimes des arbres détruit leur force de résistance à la communication des mouvements de l'atmosphère.

La destruction des forêts n'a donc pu refroidir le climat du département pendant l'hiver; elle a précisément produit l'effet contraire pendant l'été, c'est-à-dire augmenté l'intensité de la chaleur durant cette saison; 1° les forêts sont un obstacle à l'arrivée des rayons solaires sur la superficie de la terre et, par conséquent, à son réchauffement par ce moyen puissant; 2° les arbres vivants sont un puissant conducteur du calorique et le soutirent de la terre, pour le répandre dans l'atmosphère, tandis que les terres et les roches nues en interceptent l'expansion et conservent en outre très-long-temps, celui qui leur est communiqué par l'action immédiate du soleil.

l'an 400 jusqu'au quinzième siècle inclusivement, les anciens historiens comptent trente-quatre hivers extraordinaires, et dix-sept dans le cours des seizième et dix-septième siècles. Pendant cette dernière période, les rivières et même le Rhône gelèrent. Il est à observer que la plupart de ces hivers furent marqués non seulement par la perte des récoltes et des arbres, mais aussi par des épizooties et d'autres fléaux de même nature.

Parmi les hivers du dix-huitième siècle, on cite ceux de 1709, 1740, 1768, 1776, 1789 et 1799. Les oliviers ont considérablement souffert à ces diverses époques. En 1709, ils périrent tous. Pendant cette année, qu'une disette et une grande mortalité rendirent doublement désastreuse, le froid fut tel que la glace se montra dans tous les ports de la Méditerranée. Selon Pietro Vetturi qui a retracé, dans un ouvrage non traduit, les ravages qu'il exerça en Toscane, il y eut des alternatives de gel et de dégel, et il tomba beaucoup de neige à demi-fondue. On a conservé à Toulon une relation de cette catastrophe. On y lit que les oliviers qui ont succombé produisaient, l'un portant l'autre, cent cinquante livres d'huile, ce qui semblerait indiquer qu'ils étaient beaucoup plus gros que ceux qui ont péri en 1820 (1).

En 1740, le thermomètre de Réaumur marqua six degrés. En 1768, sept degrés ; il descendit jusqu'à dix degrés, en 1776 ; cette dernière année avait été précédée immédiatement de deux hivers également très-rudes.

L'hiver de 1789 renouvela en partie les calamités de 1709. Il fit périr beaucoup d'oliviers. Dans plusieurs endroits de la Provence, le thermomètre marqua quatorze degrés au-dessous de zéro. Le froid s'abaissa à dix degrés, en 1799.

De tristes expériences avaient appris que six degrés de froid, au thermomètre de Réaumur, dépouillent l'olivier de ses feuilles et fendent son écorce, et que douze degrés sont le terme où il périt. L'hiver de 1820 l'a prouvé de nouveau. Au froid qui se fit sentir en novembre 1819, succédèrent des chaleurs qui hâtèrent la végétation. Le 8 janvier, la température se refroidit ; le 9, le sol se couvrit de quatre à cinq pouces de neige ; du 10 au 11, le thermomètre marqua onze degrés au-dessous de la glace ; le 12, le dégel commença. Les jeunes rameaux et les feuilles des oliviers ne tardèrent pas à se dessecher. Leur écorce se souleva et se fendit. Il fallut procéder partout au recépage (2) de ces arbres précieux.

Cependant à Antibes, à Cannes, au Puget, on en conserva quelques-uns ; on en conserva même à Bargemont, et jusque dans les localités où s'arrête leur culture, ce que l'on peut attribuer aux froids qui, se fesant sentir plus tôt dans les montagnes, avaient déjà resserré l'écorce et arrêté la circulation de la sève.

L'hiver de 1835 a été long et pluvieux, comme dans le reste de la France ;

(1) Cette relation a été insérée dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture du Var*, 2e trimestre de 1837.

(2) Un savant agronome du département, M. de Gasquet, de Lorgues, a fait le récit de cette catastrophe, dans un mémoire qui a été imprimé par ordre du ministre de l'intérieur. On trouve dans cet écrit, du reste assez court, des renseignements intéressants sur la culture de l'olivier.

les vignes et les mûriers ont souffert pendant sa durée Celui de 1836 a été court mais plus désastreux. Sur une infinité de points, et notamment dans l'arrondissement de Draguignan, les oliviers ont péri. Il a fallu procéder, de même qu'en 1820, à un recépage ruineux.

Un fait remarquable, dit M. Jaume Saint-Hilaire, c'est que le froid ne gèle pas les oliviers, en même temps et le même jour dans la Provence. C'est le 28 décembre 1836, que les arbres du territoire de Riez ont gelé, et ce n'est que le 2 janvier que ceux du territoire de Draguignan, éloigné de douze à quinze lieues, ont été atteints par la gelée. Cela vient sans doute de ce que, pendant plusieurs jours d'un froid rigoureux, le vent change et qu'il n'attaque pas avec la même force les arbres plantés à des expositions abritées par des montagnes ou des collines. On a vu, en 1820, dans le territoire de Grasse, des plantations sur des collines à l'exposition du couchant, presque entièrement détruites par la gelée, tandis que les oliviers d'une colline à l'exposition du nord-est, ne furent que légèrement endommagés; c'est donc à la disparition des hautes futaies de pins, de chênes, de hêtres, qui modéraient ou garantissaient les plantations d'oliviers des effets désastreux des vents, dans les jours d'un froid intense, qu'il faut attribuer les fréquentes gelées qui, depuis quelques années, attaquent les oliviers Du reste, la même cause a produit les mêmes effets en Bourgogne, dans la Meurthe, la Moselle et sur une foule d'autres points.

L'olivier s'éloigne au plus de trente lieues, des bords de la Méditerranée; dans le département du Var, cette distance est bien moindre. Il lui faut, pour prospérer, un climat tempéré. On n'est pas parvenu à le cultiver à une hauteur de six cents mètres au-dessus du niveau de la mer, parce que à cette hauteur le thermomètre descend souvent jusqu'à dix et quelquefois douze degrés au-dessous de la glace. Il faut même qu'il soit protégé par des abris, pour qu'il réussisse, lorsqu'on le plante à une hauteur qui dépasse soixante mètres au-dessus du niveau de la mer.

***Température.*** — Du 20 juin au 16 septembre, le thermomètre, pendant la plus grande partie du jour, se soutient, sur la côte, au-dessus de trente degrés. Aux expositions méridionales (1), il n'est pas rare de le voir s'élever à cette hauteur à l'ombre. Dans la partie moyenne du département, il se maintient quelque temps à vingt-cinq et vingt-six degrés. Dans les hivers ordinaires, il varie de trois à cinq degrés au-dessous de zéro. Les extrêmes de ces variations, à Brignoles et Draguignan, sont de six, sept, huit degrés de froid, et de vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six degrés de chaleur.

L'hygromètre a quelquefois indiqué quatre-vingt-six degrés. Il a toujours marqué zéro de sécheresse, du mois d'octobre au mois de février.

Nous avons dit qu'il existait une différence, entre la température du littoral et celle du reste du département. Cette différence est à-peu-près de trois degrés.

(1) On a vu le thermomètre marquer 33 degrés, aux mêmes expositions.

Ainsi, lorsque le thermomètre marque, en hiver, huit et dix degrés au-dessous de zéro dans l'intérieur du département, ce qui arrive rarement, il ne dépasse point cinq degrés à Toulon. Ce point est le maximum où, durant les hivers rigoureux, le thermomètre s'arrête dans cette ville ; souvent il n'y gèle point. Aussi est-il arrivé qu'au 22 décembre, on y a cueilli la fève, le pois vert, et que l'amandier s'est couvert de fleurs.

Nous venons de prendre l'olivier comme mesure servant à apprécier la température ordinaire. Il faudrait agir de même à l'égard des autres végétaux, en indiquant l'époque de la maturité ou de la récolte de chacun d'eux, mais cette indication sera mieux placée dans le livre cinquième. Nous observerons seulement ici, qu'au plan d'Aups situé à sept cent vingt-trois mètres au-dessus du niveau de la mer, dont cette commune est distante d'environ six lieues, le raisin n'atteint, en général, qu'une maturité imparfaite, et que les figues ne se cueillent, dans la même localité, qu'au 1er septembre, tandis que sur le littoral on récolte les mêmes espèces à la fin de juin. On retrouve le même phénomène dans l'arrondissement de Grasse. Il y est encore plus frappant. En effet, il y a, dans cette contrée, des localités où les fruits sont tardifs, tandis que dans d'autres appartenant au même sol, situées à une distance égale de la mer, et très-peu éloignées, d'ailleurs, des premières, les fruits d'espèces semblables sont précoces.

La science a fourni deux instruments à l'aide desquels on évalue la pesanteur et la température de l'air à la surface du sol : le baromètre et le thermomètre. Ce dernier, dont l'invention est due au génie de Galilée, a été perfectionné par Toricelli et soumis par Réaumur à une graduation constante.

Nous ne croyons pas qu'on se soit livré à des observations thermométriques ailleurs qu'à Toulon et à Hyères. Nous donnons ci-après celles qu'on a recueillies dans cette dernière ville. Nous les avons empruntées à M. Denis, maire d'Hyères et député, qui les a insérées dans le bel ouvrage qu'il publie, sous le titre de *Promenade pittoresque et statistique dans le Var* (1). Nous donnerons plus tard celles qui ont eu lieu à l'observatoire de Toulon.

Selon M. Fauchet, le plus haut degré de froid est en décembre et janvier, et dure de vingt à vingt-deux jours. Le plus haut degré de chaleur est en juin, juillet et août; la durée est de soixante à soixante-dix jours. Selon le même auteur, ce n'est que dans des circonstances très-rares que le baromètre, au niveau de la Méditerranée, descend à vingt-six pouces et s'élève jusqu'à vingt-neuf. Le terme ordinaire de l'abaissement est de vingt-six pouces quatre lignes, et a lieu lorsque les vents pluvieux de sud-est, de sud-ouest ou de nord-ouest soufflent avec violence. Le terme de l'élévation est de vingt-huit pouces sept lignes,

(1) Cet ouvrage, dans lequel M. Denis a fait preuve des connaissances étendues et variées qui le distinguent, est orné de jolis dessins lithographiés, dus au crayon facile et gracieux de l'auteur. Cinq livraisons seulement sont publiées. M. Denis nous a paru trop riche par son propre fonds, et nous avons trop de confiance dans sa libéralité d'artiste et d'écrivain, pour penser qu'il nous impute à mal ce larcin dont nous avons tenu à honneur de ne pas déguiser la source.

quand les temps sont réglés et l'air calme et serein. Pendant l'été, l'élévation du mercure est plus constante, et le baromètre éprouve moins de variations.

On a remarqué que les variations subites du baromètre sont le prélude de vents impétueux.

**TABLEAU des plus grands froids éprouvés, à Hyères, de 1811 à 1833, d'après le thermomètre de Réaumur.**

| HIVER DE | DATES. | MOIS DE | Variations et différences. | HIVER DE | DATES. | MOIS DE | Variations et différences. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1810 à 1811 | 1er | Janvier. | —3° 1/2 | 1823 à 1824 | 19 | Janvier. | ZÉRO. |
| 1811 à 1812 | 23 | *Idem.* | —2° | 1824 à 1825 | 6 | Février. | +0° 1/2 |
| 1812 à 1813 | 15 | *Idem.* | ZÉRO. | 1825 à 1826 | 11 | Janvier. | —2° 1/3 |
| 1813 à 1814 | 25 | *Idem.* | —4° 3/4 | 1826 à 1827 | 24 | *Idem.* | —2° 9/10 |
| *Idem.* | 10 | Mars. | —2° 1/2 | 1827 à 1828 | 13 | Février | +0° 1/4 |
| 1814 à 1815 | 21 | Janvier. | —4° 3/4 | 1828 à 1829 | 13 | *Idem.* | —0° 1/2 |
| 1815 à 1816 | 1er | Février. | —2° 1/2 | 1829 à 1830 | 28 | Décembre. | —4° 1/4 |
| 1816 à 1817 | | Décembre. | +1° 1/2 | *Idem.* | 15 | Janvier. | —4° |
| 1817 à 1818 | 12 | *Idem.* | +2° | *Idem.* | 2 | Février. | —4° |
| 1818 à 1819 | 14 | *Idem.* | ZÉRO. | *Idem.* | 6 | *Idem.* | —3° 2/3 |
| 1819 à 1820 | 11 | Janvier. | —9° 1/2 | 1830 à 1831 | 5 | Décembre. | —1° 2/3 |
| 1820 à 1821 | 2 | *Idem.* | ZÉRO. | 1831 à 1832 | 29 | *Idem.* | —0° 1/2 |
| 1821 à 1822 | 9 | *Idem.* | ZÉRO. | 1832 à 1833 | 23 | Janvier. | +0° 1/2 |
| 1822 à 1823 | 19 | *Idem.* | —1° | | | | |

Ainsi dans l'espace de vingt-trois ans, le thermomètre est descendu 12 fois au-dessous de zéro ; il a marqué 6 fois zéro et 5 fois il s'est maintenu au-dessus de zéro.

***Tremblements de terre.*** — Les tremblements de terre qui, de tous les phénomènes de la nature, sont à la fois les plus désastreux et les plus imprévus, paraissent plus fréquents dans les contrées méridionales que dans celles du nord. Quoique le département du Var avoisine la grande région volcanique méditerranéenne que quelques-uns regardent comme étant la cause principale de ces sortes d'accidents, il n'a point souffert des épouvantables commotions qui, sur la fin du dernier siècle, ravagèrent Lisbonne, la Calabre, Messine et une grande partie de la Sicile. On prétend que, lors des secousses qui, en 1755, ruinèrent Lisbonne, les sources de certaines parties du département s'agitèrent et que leurs eaux perdirent leur limpidité pendant plusieurs heures. Mais il n'existe aucune preuve de cette singularité qui repose uniquement sur une tradition populaire.

Parmi les tremblements de terre qui ont été constatés en Provence, trois seulement se sont fait sentir dans le Var, sans toutefois apporter à la couche extérieure du sol aucun changement notable. Le premier eut lieu le 15 février 1644. Il commença à Châteauneuf près de Nice ; les secousses, au nombre de cinq ou six, durèrent plusieurs secondes et s'étendirent sur le littoral jusqu'auprès de Marseille. Le second eut lieu le 2 avril 1808, et parcourut les bords de la mer depuis

Marseille jusqu'à Antibes. Vers cinq heures du soir, deux trépidations furent ressenties à Ollioules dont l'aspect atteste l'existence d'anciens courants volcaniques. L'hiver avait été très-sec, et l'on remarque que le mistral soufflait, ce jour-là, avec une violence inaccoutumée. Le troisième se montra le 20 mars 1812; une effroyable détonation se fit entendre à Beaumont, situé près de la Durance, à peu de distance du département. La commotion détruisit complètement ce village et fut ressentie dans les communes voisines et sur toute la chaîne du Léberon. Le quatrième consista dans une légère secousse qui eut lieu sur la côte, le 16 septembre 1813. Le cinquième s'est borné à une simple ondulation qui de l'Etna suivit les côtes d'Italie et de France jusqu'au Rhône. Enfin le dernier commença le 26 mai 1831, à onze heures du matin, sur le territoire sarde, dans la ville de San-Remo. Il renouvella des désastres analogues à ceux qui, en 1783, avaient affligé la Calabre, à San Remo, Bussano, Taggia, l'Arma, Castellaro, sur beaucoup d'autres points et même à Gênes. Des églises, des palais, des couvents, des maisons, furent renversés ou considérablement endommagés; d'énormes fragments de rochers furent détachés et jetés dans les vallées. Les oscillations, accompagnées d'un bruit sourd effrayant, se firent sentir, tantôt de bas en haut, tantôt horizontalement, et durèrent plusieurs secondes. On en ressentit les effets dans plusieurs communes du département où elles jetèrent l'alarme. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours que cessèrent ces convulsions qui ont laissé des traces ineffaçables.

***Orages.*** —Le département du Var est sujet à des orages fréquents accompagnés de la foudre. Nous avons fait, sur des documents authentiques, un relevé exact de ceux qui ont éclaté depuis dix ans, et des pertes qu'ils ont occasionnées. Il est consigné dans le tableau suivant :

| ANNÉES. | NOMBRE DE COMMUNES dans lesquelles les orages ont occasionné des pertes. | MONTANT des pertes constatées. |
|---|---|---|
| 1824. | 8 | 27,458 fr. |
| 1825. | 17 | 237,141 |
| 1826. | 36 | 1,324,438 |
| 1827. | 62 | 1,806,235 |
| 1828. | 13 | 90,604 |
| 1829. | 19 | 240,070 |
| 1830. | 30 | 320,705 |
| 1831. | 19 | 503,095 |
| 1832. | 16 | 220,668 |
| 1833. | 29 | 329,074 |
| 1834. | 27 | 333,816 |
| 1835. | 68 | 1,470,524 |
| 1836. | 15 | 225,683 |

Nous avons dit que l'hiver de 1835 avait été long et pluvieux. Dans cette même année, les orages ont été aussi plus fréquents et plus dévastateurs; mais aucun de ceux dont l'agriculture a souffert, ne peut être comparé à celui qui, accompagné d'énormes grelons, éclata, dans la journée du 6 juillet 1827, à Montferrat, Ampus, Châteaudouble, Callas et Tourtour. En peu d'instants, les eaux découlant, par torrents, des montagnes qui entourent ces localités, se réunirent dans les vallons et de là inondèrent les parties planes du sol, qui alors étaient couvertes de moissons, entraînant avec elles tout ce qui s'opposait à leur passage. Une grande quantité de ces eaux s'étant accumulée au fond des défilés que la Nartubi traverse, elles firent irruption dans la vallée de Draguignan et la submergèrent sur une longueur de trois lieues. La largeur réduite du torrent était d'environ deux cent cinquante mètres, et l'épaisseur moyenne de la couche d'eau, de cinq à huit pieds. A la surface de ce lac subitement formé, flottaient des arbres brisés ou déracinés, des gerbes, des débris de maisons et des meubles; des bestiaux furent noyés. A Trans, plusieurs maisons s'écroulèrent en partie, des vieillards et des enfans périrent. De malheureux cultivateurs, surpris par l'inondation, ne durent leur salut qu'à une fuite précipitée sur les hauteurs; d'autres, trop éloignés, montèrent sur les arbres et attendirent ainsi, dans l'effrayante contemplation du passage des eaux, la disparition de l'abîme qui menaçait de les engloutir. Jamais, dans nos contrées, on n'avait vu un orage aussi violent. Les pertes s'élevèrent à plus d'un million.

***Trombes.*** — Elles sont inconnues dans nos contrées. Mais on observe fréquemment des tourbillons qu'on attribue aux vents dont les forces agissent en sens contraire.

***Tonnerre.*** — Son bruit formidable se fait entendre rarement en hiver, mais très-fréquemment en été, dans la partie montagneuse du département. Il tue souvent des moutons, brise et détache des rochers d'énormes fragments qui roulent dans les vallées, où ils causent aussi des accidents. Il y a quelques années, la foudre éclata à Draguignan. Par une inconcevable bizarrerie, du reste assez commune dans les effets de cette espèce de météore, elle enleva les semelles des souliers d'un propriétaire, sans lui causer aucune blessure.

***Neige et Grêle.*** — Les météorologistes diffèrent d'opinion sur l'origine de la neige. On ignore encore si les nuages qui la produisent sont composés de vapeurs vésiculaires ou de parcelles déjà glacées. Les uns soutiennent la formation directe des flocons. Les autres prétendent qu'elle a lieu dans le trajet des couches inférieures de l'air. Il serait inutile de développer ici ces deux théories que l'on aurait rarement l'occasion de vérifier. En effet, il résulte des observations recueillies dans l'intérieur du département, que le terme moyen de vingt années est seulement de trois jours de neige, et de deux jours de grêle.

La neige, dont la quantité est peu considérable, fond après quelques heures et

tombe rarement dans les plaines. Elle s'arrête d'ordinaire sur le sommet des montagnes où elle séjourne plusieurs jours et souvent plusieurs mois, notamment à Comps et dans la partie nord de l'arrondissement de Grasse. Pendant les hivers exceptionnels de 1835 et de 1837, la neige couvrit, à plusieurs reprises, une grande partie du département; les couches atteignirent un pied d'épaisseur et trois pieds dans certains endroits.

Les hivers de 1820 et de 1830 furent signalés aussi par l'abondance des neiges venant de la Corse. Sur le littoral, la couche s'éleva, en 1820, jusqu'à trois pieds d'épaisseur, et ne disparut qu'au bout de dix à douze jours.

En général, lorsque le thermomètre de Réaumur marque, dans les lieux élevés de deux cents mètres au-dessus de la mer, six degrés au-dessous de zéro, la pluie se convertit en neige, sur les montagnes de sept cents mètres et au-dessus.

La neige, lorsque les vents de nord-est règnent, est plus abondante dans la partie orientale que sur les autres points. Les couches dépassent rarement trente-deux centimètres, et disparaissent le même jour, lorsqu'elles ne sont que de sept à huit centimètres.

Le grésil et le verglas sont inconnus dans le Var.

La grêle s'y montre à des intervalles rapprochés et y occasionne de grands dommages. Elle précède habituellement les pluies d'orages, les accompagne souvent, mais ne leur succède jamais. Sa durée ne dépasse point huit ou dix minutes. Dans un orage qui éclata à Lorgues, le 15 août 1836, et qui embrassa une circonférence de deux lieues, les grelons dont il était accompagné, avaient une grosseur de six à sept livres. Ils brisèrent non seulement les rameaux des arbres, mais encore les tuiles et mêmes les chevrons qui recouvraient les maisons. Plusieurs de celles-ci, rendues inhabitables, n'offrirent qu'un abri trompeur aux cultivateurs que l'orage avait surpris. Telle a été la grosseur et la quantité jusqu'alors inouies de grelons, qu'au bout de quelques instants, la terre, profondément bouleversée sur un grand espace, ne présenta plus que l'aspect désolant de la ruine et de la misère. Aucune de ses productions ne resta intacte; toutes furent brisées ou mutilées.

***Vents.*** — Les vents font essentiellement partie du domaine de la météorologie. Des observations longues et soutenues sont nécessaires pour déterminer les lois de leur origine, de leur direction, de leur intensité et des effets qu'ils produisent, soit sur l'économie animale, soit sur la végétation. Aussi la théorie des vents considérés sous ces divers rapports, est-elle demeurée incomplète.

Ceux qui règnent dans le département sont inconstants, ils soufflent de tous les points de l'horizon. Cependant on distingue, sur le littoral, un vent à-peu-près régulier, toutes les fois que les vents accidentels ne se montrent pas. Il passe successivement de l'est au sud et de ce point à l'ouest et au nord pour revenir à l'est; sa marche est d'accord avec celle du soleil dont il suit le cours; à quelques lieues des côtes il est insensible.

Au premier rang des vents dominants, il faut placer celui de nord-ouest, que les Latins désignaient sous le nom de *Circius* (1), et que les Provençaux appellent *Mistraou ;* sa redoutable impétuosité si bien décrite par Pline, Diodore de Sicile et Strabon, ne s'est point affaiblie avec le cours des siècles. Elle justifie ce qu'en ont dit ces grands historiens. Ce vent, quoique inconnu aux Italiens, a reçu d'eux l'appellation tout à la fois pittoresque et vraie de *Maestro.* Il ne saurait être comparé, à cause de sa force, à aucun des vents ordinaires auxquels sont soumis les différentes contrées de la France. Il prend naissance dans les régions des Cévennes et ne règne qu'en Provence où il entre par deux directions; l'une suit le Rhône, l'autre la Durance; c'est au courant de la dernière direction que le département doit les bourrasques que l'on y ressent dans toute son étendue. Les montagnes arrêtent le second courant et préservent l'Italie de l'atteinte du mistral.

Le mistral souffle très-fréquemment et dans toutes les saisons. Il succède habituellement aux vents de sud-est et de sud-ouest, ou à une forte évaporation; sa présence est indiquée par le gris cendré du ciel; sa durée est de trois, six ou neuf jours et même d'un mois entier; mais ce dernier cas est rare. Le premier est le plus habituel (1). Quand il cesse au coucher du soleil, ses raffales ne manquent presque jamais de reparaître le lendemain. Elles cessent ordinairement dans la nuit, lorsqu'elles continuent après la disparition de cet astre.

L'extrême sécheresse est un des caractères les plus tranchés du *nord-ouest.* Il attaque les poitrines délicates et dévore en peu d'instants l'humidité de la terre qu'il balaie de ses fréquentes et longues raffales, dessèche les végétaux et les fruits naissants, nuit aux blés notamment à l'époque de leur fleuraison, brise ou déracine les plus gros arbres, et détruit ou renverse les toitures; sa vitesse atteint jusqu'à soixante pieds par seconde, sa force est quelquefois telle qu'elle soulève un poids de dix à douze livres, s'il oppose à l'action du courant une surface d'un pied carré. Ce vent est aussi extrêmement froid, surtout lorsqu'avant d'arriver dans le département, il a traversé des contrées couvertes de neige. Il abaisse tout-à-coup le thermomètre de sept, et même de huit degrés sur les lieux exposés à son action. Il fait baisser le niveau habituel de la mer. Ce singulier résultat est regardé par les habitants du rivage, comme un signe certain de la durée des temps secs.

Le mistral accompagne quelquefois la pluie; alors celle-ci tombe par averses; mais le plus souvent il ne fait entendre ses grondements qu'après qu'elle a cessé. Il est moins sensible aux environs de Grasse, que partout ailleurs, et dépasse rarement les limites du département.

Les autres vents remarquables sont, le nord, le nord-est, le sud-est et l'ouest. Nous en dirons quelques mots :

Le premier et le second soufflent plus fréquemment en hiver que dans les autres saisons. Le nord-est se fait aussi sentir au printemps et en automne; leur

(1) Ce nom vient du mot celtique *Cyrch*, qui signifie violence, impétuosité.

(2) On rapporte qu'en 1770, le mistral dura 11 mois.

durée est de quatre à cinq jours. Ils traversent les Alpes, emportant avec eux le froid des neiges dont elles sont couvertes. Lorsque leur règne se prolonge, c'est un indice presque infaillible de neige.

Le sud-est vient de la Corse et précède la pluie. Il a presque toute la violence du mistral, et comme lui il est glacial et nuit à la végétation, surtout lorsqu'il souffle au commencement du printemps. Il régnait en 1820, à l'époque où les oliviers périrent. Les Provençaux l'appellent *marin blanc*, lorsqu'il ne pousse point les nuages vers le couchant, ce qui est le cas le plus habituel. Quelquefois le sud-est échauffe l'atmosphère et rend la température étouffante, au point de gêner la respiration. Alors il est énervant, et produit sur l'économie animale, les effets du vent qui, sous le nom de *sirocco*, est si commun en Italie et principalement à Rome. Il dissipe en peu de temps les nuages (*lou vent qué manjo leis nioures*). La situation de Toulon expose cette ville, plus que toute autre, à l'influence du sud-est. On s'en aperçoit aux feux et aux bougies dont ce vent affaiblit considérablement la clarté.

Le sud-ouest ne règne qu'après les pluies. Ce vent, qui est le *libeccio* des Italiens, occasionne sur mer les tempêtes si justement redoutées des navigateurs. Il s'établit communément une lutte entre le sud-est et le sud-ouest. Ce dernier ne tarde pas à anéantir la puissance du premier, et il en résulte toujours des averses considérables.

L'ouest rafraîchit l'atmosphère; c'est le zéphir si vanté des poètes. Mais comme on l'a déjà remarqué avant nous, il a rarement en été l'agréable fraîcheur que ce nom promet.

***Pluies.*** — Si les pluies sont moins fréquentes dans les pays méridionaux que dans les contrées opposées, en revanche elles y sont plus abondantes. Ce résultat que l'on a voulu expliquer en assignant un rôle plus actif à l'électricité, est démontré par les observations recueillies à l'aide du pluvimètre. On s'étonnera peut-être de nous entendre soutenir que bien qu'à Paris la pluie tombe cent cinquante jours par an, terme moyen, la quantité d'eau qu'elle y fournit n'est pas plus considérable que dans le Var où, selon M. Fauchet, il ne pleut que trente-cinq jours, année commune (1). Dans ces deux contrées, la quantité d'eau est de dix-neuf à vingt pouces, terme moyen. Il est inutile d'ajouter que cette quantité identique tient uniquement à ce que les pluies qui règnent ici sont plus fortes qu'à Paris; mais nous devons toutefois ajouter que la fixation que nous venons d'en faire, n'a été déduite que d'un petit nombre d'années.

Il suffit souvent d'une pluie de quelques heures pour grossir les torrents, faire déborder les rivières. Ces débordements subits se reproduisent presque tous les hivers. On a vu, dans l'intérieur du département, des averses donner dix-neuf à

(1) D'après des relevés faits dans le département des *Bouches-du-Rhône*, le nombre des jours de pluie est de 54.

vingt centimètres d'eau; cette quantité est moindre sur le bord de la mer où les orages sont aussi moins fréquents.

Les pluies commençaient ordinairement vers le 15 septembre, et finissaient à la fin d'avril. On les appelait les pluies de Saint-Michel. Mais depuis le déboisement des montagnes, cette époque pluviale a souvent varié. Les pluies du mois d'avril fécondent la terre et sont ardemment désirées des cultivateurs dont elles réalisent les espérances, mais ils redoutent avec raison celles qui ont lieu dans l'intervalle du mois de mai au mois d'août, parce que la grêle les accompagne souvent.

Il ne pleut guère, du reste, que par les vents de l'arc de l'horizon, compris entre le nord-nord-est et le nord-ouest.

On trouvera ci-après le tableau des quantités d'eau tombées à Hyères depuis 1824.

***Brouillards.*** — Les brouillards, désignés par les habitants sous le nom de *neblo*, se forment rarement en hiver. Ils ont lieu du 20 mai au 20 juin, et du mois d'août au 15 septembre. Les premiers occupent une grande superficie, et succèdent aux pluies du printemps. Les seconds, plus circonscrits, précèdent les pluies d'automne. Les uns et les autres commencent avant le coucher du soleil et disparaissent vers dix heures. Les brouillards d'automne se forment aussi dans l'après-midi, notamment sur le cours des rivières. Ils restent long-temps suspendus à peu d'élévation; leur humidité est pénétrante et nuit aux fruits.

***Phénomènes météorologiques.*** — L'arc-en-ciel, les parhélies, les halos, les feux follets sont des météores très-rares. Il n'en est pas de même des étoiles filantes; elle apparaissent toutes les fois que la température est chaude et que le ciel est pur.

Au nombre des phénomènes météorologiques les moins communs et les plus difficiles à expliquer, il faut citer les aérolithes. Il y a près de deux siècles, on a trouvé, sur la montagne d'Audibergue, située dans la commune de Caille, à quelques lieues de Grasse, un bloc qui, employé d'abord à la fondation d'un mur, en fut relevé par une sorte de vénération, pour servir de banc public. Des minéralogistes lui ont assigné une origine aérienne. Cette opinion, émise pour la première fois par M. Brard, minéralogiste distingué, fortifiée par la tradition populaire et soutenue en 1828, par M. Héricart de Thury, devant l'Académie des sciences, a été partagée par cette illustre assemblée et confirmée par l'analyse chimique qui a été faite à Paris où cette pierre, du poids de cinq à six cents kilogrammes, a été transportée. Cette analyse, confiée à M. Laugier, a donné une cristallisation qui se rapproche essentiellement du fer primitif des aérolithes précédemment décrites.

***Déclinaison de la boussole.*** — En 1789, elle était, au port d'Agay et de Saint-Raphaël, de 17° 30' à l'ouest; en l'an IV, à Draguignan, de 19° 5'. Elle est maintenant, au port de Toulon, de 20° 53' N-O. Cette dernière indi-

cation nous a été fournie par l'officier hydrographe de l'*Astrolabe*, qui a effectué un voyage autour du monde, sous le commandement de M. Dumont-d'Urville.

Quantité d'EAU tombée, à Hyères, chaque année, mois par mois, depuis le 1er janvier 1824.

| Années. | Janvier. | | Février. | | Mars. | | Avril. | | Mai. | | Juin. | | Juillet. | | Août. | | Septembre | | Octobre. | | Novembre | | Décembre. | | Totaux. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | p. | lig. | pouc. | lig. |
| 1824 | | | | | | | | | 2 | 0,5 | 1 | 9,2 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 6 | 4,3 | 8 | 4,0 | 0 | 7,3 | 0 | 0,7 | 24 | 5,0 |
| 1825 | 0 | 2,5 | 0 | 3,7 | 0 | 1,8 | 0 | 0,0 | 0 | 3,0 | 0 | 0,2 | 0 | 3,0 | 0 | 9,0 | 0 | 2,5 | 2 | 5,3 | 1 | 5,3 | 8 | 1,7 | 14 | 2,2 |
| 1826 | 1 | 0,6 | 3 | 8,7 | 3 | 1,4 | 0 | 1,0 | 2 | 7,7 | 0 | 7,5 | 0 | 2,0 | 0 | 8,0 | 4 | 0,1 | 9 | 9,4 | 2 | 0,0 | 2 | 0,5 | 36 | 11,8 |
| 1827 | 3 | 2,2 | 4 | 6,0 | 0 | 0,0 | 1 | 4,0 | 2 | 9,0 | 0 | 3,0 | 0 | 0,0 | 1 | 8,5 | 5 | 1,8 | 3 | 4,8 | 0 | 7,2 | 2 | 7,0 | 25 | 5,5 |
| 1828 | 0 | 6,5 | 2 | 7,0 | 0 | 4,2 | 0 | 8,7 | 3 | 0,6 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0 | 2,5 | 2 | 5,9 | 7 | 5 8 | 3 | 10,7 | 2 | 1,7 | 23 | 11,6 |
| 1829 | 0 | 4,7 | 1 | 5,5 | 4 | 10,1 | 1 | 7,4 | 7 | 10,1 | 1 | 2,7 | 0 | 3,5 | 0 | 1,8 | 3 | 10,3 | 6 | 10,2 | 7 | 0,4 | 4 | 9,4 | 46 | 0,9 |
| 1830 | 1 | 5,9 | 2 | 0,2 | 1 | 3,1 | 0 | 1,2 | 1 | 7,3 | 2 | 3,8 | 0 | 0,3 | 0 | 10,2 | 2 | 0,6 | 0 | 0,0 | 6 | 10,9 | 8 | 6,0 | 27 | 1,5 |
| 1831 | 5 | 2,9 | 5 | 0,0 | 1 | 5,7 | 1 | 9,5 | 2 | 1,6 | 0 | 10,5 | 0 | 9,5 | 0 | 1,0 | 0 | 10,2 | 5 | 10,1 | 0 | 1,8 | 0 | 10,1 | 25 | 0,9 |
| 1832 | 5 | 11,7 | 7 | 2,5 | 4 | 0,2 | 2 | 9,3 | 0 | 2,0 | 0 | 10,3 | 0 | 0,0 | 0 | 6,0 | 0 | 0,2 | 0 | 3,5 | 4 | 11,4 | 0 | 11,3 | 25 | 2,4 |
| 1833 | 1 | 3,3 | 6 | 4,7 | 7 | 0,5 | 3 | 6,1 | 1 | 0,5 | 0 | 6,0 | 0 | 2,3 | 1 | 1,5 | 3 | 7,1 | 1 | 2,0 | 3 | 9,3 | 0 | 0,0 | 27 | 4,3 |

Ces observations n'ont été commencées, la première année, que le 13 mai ; il était tombé, jusqu'à cette époque, environ 5 p. 6 lig. d'eau.

## CHAPITRE VI.

### Fortifications.

Le département du Var, à raison de sa position frontière et maritime, est l'un des mieux fortifiés de la France ; la côte est défendue par des ouvrages importants, la rive du Var seule n'est point protégée, et quoique ce fleuve soit guéable presque partout et en toute saison, on ne paraît point avoir senti la nécessité d'y établir des fortifications.

***Fortifications de Toulon.*** — La nature et l'art ont fait de la rade de Toulon le premier port militaire de la France. Cette ville née avec la navigation moderne, en a suivi les progrès. Elle doit à Louis XIV son port et son arsenal maritime, et à ces deux établissements sa richesse et sa population qui, tous les jours, empruntent à notre domination en Afrique un accroissement nouveau.

Notre département a été le théâtre des événements les plus importants de la vie de Napoléon. C'est à Toulon qu'il obtint son premier succès dans la carrière des armes (1) ; c'est de la rade de ce port, l'une des plus sûres, des plus grandes et des mieux abritées qui soient connues, qu'il s'élança à la conquête de l'Orient; c'est sur nos côtes (à Saint-Raphaël) que, monté sur le vaisseau le *Muiron* (2), il aborda, au retour de cette expédition si enviée et si digne de l'être; c'est à Fréjus qu'il s'embarqua pour l'île d'Elbe ; enfin c'est encore notre rivage qui le reçut, lorsqu'à la tête de quelques braves, il reconquit comme par magie, le trône que son épée avait fondé. Napoléon qui avait si bien compris les moyens de se rendre maître de Toulon, a cependant peu fait pour la défense de cette place. Ce n'est guère que depuis sa chute qu'on a songé à compléter le système de cette défense.

La ville, entourée d'une ligne de forts à une distance d'environ 1,000 mètres, communique avec la terre par trois portes fermées par des ponts-levis. A l'une d'elles, la *Porte de France*, aboutit la route de Marseille ; l'autre, appelée *Porte d'Italie*, servait autrefois de communication avec le fort La Malgue; la troisième, ouverte en 1830 à l'extrémité est du quai de la ville, sert de communication avec le nouveau port marchand, le faubourg projeté et le fort La Malgue. Son enceinte bastionnée renferme ainsi les établissements militaires et maritimes ; elle est défendue par le camp retranché de Sainte-Anne qui forme,

(1) On a imprimé, en 1826, un Mémoire circonstancié de la prise et du siége de Toulon en 1793. Ce mémoire, formant un volume in-8° d'environ 400 pages, est suivi de pièces justificatives qui offrent un véritable intérêt.

(2) Le *Muiron* sert aujourd'hui de vaisseau amiral à l'entrée du port marchand, à la chaîne vieille.

au nord de la ville, une seconde ligne de défense, et à l'est par la nouvelle ligne de fortifications qui joint le fort La Malgue à la place.

Les forts sont au nombre de huit : à l'est, *La Malgue*, *Sainte-Catherine*, *d'Artigues*, *Faron*; à l'ouest, *Malbousquet*, *Petit-Saint-Antoine*, *Grand-Saint-Antoine*; au sud, *Fort Caire*. De ce nombre, quatre seulement sont achevés, les autres sont en voie d'exécution. Le plus considérable est celui de La Malgue, qui, construit sur une éminence, à douze cents mètres environ à l'est de la place, la protège à la fois du côté de la mer et du côté de la terre. Ce fort est très-remarquable sous le rapport de son élégante construction et de son extrême solidité. Sa longueur est d'environ cent cinquante mètres sur soixante mètres de largeur. Il peut facilement contenir, en temps de guerre, une garnison de mille hommes. Les feux de sa batterie basse se croisent avec ceux des batteries de Saint-Mandrier, point situé de l'autre côté de la rade.

Les forts de l'est se lient avec celui-ci. L'un, appelé fort Sainte-Catherine, est situé à l'est de la ville, au pied de la montagne de Faron; il a été réédifié presque en entier. Il commande à la route d'Italie. Le second, appelé fort d'Artigues, est à mi-côte de l'est de la montagne. Le dernier, le fort Faron, placé presque au sommet, domine tous les autres et défend l'accès de cette position. Le génie a le projet de le reconstruire.

Les trois forts de l'ouest ne sont encore qu'en projet. On n'y a exécuté que des travaux provisoires. Ils battent la route de Paris et la vallée de Dardennes par où la montagne est accessible.

Le fort Caire, au sud, sur une éminence, à cinq cents mètres de la Seyne, fut construit en 1812 par les ordres de Napoléon, qui avait apprécié l'importance de cette position. Il défend la plage des Sablettes, au fond de la rade, où on pourrait opérer un débarquement, et les abords de la route de la Seyne; il protège le feu des batteries qui bordent cette partie de la rade. Il peut contenir de trois à quatre cents hommes de garnison.

La rade est défendue par plusieurs batteries qui la contournent. Les plus importantes sont la *Grosse Tour*, *fort Saint-Louis*, *l'Aiguillette*, *Balaguier* et la grande batterie de la *Caraque*, construite encore en 1812 par les ordres de l'empereur. Cette batterie peut armer cent pièces de canon sur une seule ligne; elle est protégée par la tour de la *Croix-des-Signaux*.

Le vaste chantier du Mourillon, le nouveau faubourg et le port marchand de la Rode, sont maintenant complètement protégés, à l'aide de la communication que le génie militaire a entreprise entre la ville et le fort La Malgue. Si, comme tout l'annonce, on exécute les ouvrages qu'exigent encore les forts Faron et d'Artigues, la montagne Faron ne présentera plus, dans son développement du côté du vallon des Fauvrières, aucun point accessible, et il ne restera plus à entreprendre que la ligne de défense de l'ouest, pour faire de notre premier port militaire l'une de nos places les mieux fortifiées, eu égard à sa situation. Cette ligne est, du reste, la moins importante.

***Fortifications d'Hyères.*** — Elles consistent dans les ouvrages suivants : un petit fort sur le bord de la mer, au sud-est de la ville, à l'embouchure de la rivière de Gapeau, destiné à protéger la rade des Salins ; une batterie sur la côte du Pradon, à l'ouest de la ville ; un château fort dominant le village et le port de l'île de Porquerolles ; un château fort défendant le village et l'entrée du port de l'île de Port-Cros ; une ancienne batterie sur la côte sud-ouest de l'île du Levant.

L'île de Bagaud qui est située à l'ouest de celle de Port-Cros, dont elle n'est séparée que par une très-petite distance, est défendue par trois batteries : celle du nord, celle du centre et celle du sud, établies selon le prolongement de l'île.

La petite île de Roubaud (1), entre Giens et Porquerolles, est défendue par une batterie placée sur la pointe sud.

Enfin la presqu'île de Giens a deux batteries, l'une dite du *Chevalier*, située au sud, et l'autre dite de l'*Esquillade*, située au nord de la pointe ouest.

Le petit fort de Gapeau, le château fort de Porquerolles et celui de Port-Cros ont été construits sous Louis XIV. Lors de la prise de Toulon par les Anglais, le château de Port-Cros fut occupé par ces derniers qui le firent sauter en se retirant. Il a été réparé il y a très-peu de temps.

La ville d'Hyères possède quelques restes de ses anciennes fortifications. Il serait à désirer que ces restes, consistant en de vieilles tours du huitième ou du neuvième siècle, fussent définitivement remises aux soins de l'administration municipale. Parmi elles, nous comprenons la tour *Saint-Blaise* construite, dans le douzième siècle, par les cordeliers. Ce monument, d'une solidité remarquable, était jadis couronné par une magnifique terrasse qu'il serait facile de rétablir ; la dépense pourrait monter à six mille francs. Au moyen de cette somme, on pourrait, en outre, effectuer le percement de quelques fenêtres dans le style du temps, qui donneraient à cette construction, aujourd'hui l'hôtel-de-ville, une physionomie tout-à-fait intéressante.

***Fortifications de Hormes.*** — Elles consistent dans un fort construit, sous Louis XIV, à l'extrémité d'une petite île qui est jointe au continent par une jetée en pierre, de quatre-vingt-deux mètres de longueur sur une largeur de quatre mètres. Il est occupé ordinairement par une garnison et peut contenir environ deux cents hommes. Sa forme est un cône tronqué. Il protège une partie de la rade d'Hyères et particulièrement la rade foraine de Brégançon qui lui donne son nom.

***Fortifications de Saint-Tropez.*** — La ville de Saint-Tropez n'a point partagé les destinées de Toulon. Deux fois il s'est agi d'en faire un port militaire, mais ce projet que favorisait l'étendue et la sûreté de son golfe, l'un des

(1) Cette île n'étant, à proprement parler, qu'un rocher de peu d'étendue semblable au rocher dit *du Lion* que l'on voit dans le golfe de Fréjus, nous n'avons pas cru devoir la comprendre parmi les îles du département.

plus beaux que forme la Méditerranée, n'a point reçu d'exécution, de telle sorte que cette ville est restée dans l'état de langueur où des circonstances malheureuses l'ont depuis long-temps placée.

Si des services anciens, si un dévouement dont le temps n'a jamais démenti la sincérité ni affaibli l'ardeur, déterminaient seuls aujourd'hui les largesses du pouvoir, Saint-Tropez aurait, pour y prendre part, de nombreux titres à invoquer et des droits irréfragables à faire valoir. Lorsque les partis menaçaient de destruction l'autorité souveraine mal affermie, la brave et généreuse population de Saint-Tropez a donné l'exemple de tous les genres de sacrifices. Peu de villes ont des annales plus glorieuses que les siennes. Ses archives, religieusement conservées, renferment une infinité de papiers qui tous déposent de faits honorables; mais il faut maintenant autre chose que des sacrifices jadis méconnus et d'antiques priviléges à montrer, pour participer à la distribution des secours de l'État. Nous espérons toutefois que les vieux services de Saint-Tropez ne resteront pas long-temps ensevelis dans un injuste oubli, et que la patrie de Bailly de Suffren sera bientôt dotée des établissements maritimes qui lui manquent. Elle attend sa régénération du gouvernement actuel; puissent ces lignes, éveillant l'attention de l'administration, contribuer à l'amélioration de ce port inachevé.

Deux tours placées à l'entrée du port, une autre tour située dans la ville et quelques bouts de remparts à demi détruits, sont les seuls vestiges des fortifications anciennes. Ces restes, non occupés par le génie militaire qui pourtant veille à leur conservation, seraient d'un faible secours, en cas d'attaque. Mais Saint-Tropez, descendue comme place forte au troisième rang, possède une belle citadelle pouvant contenir facilement sept à huit cents hommes. Elle est placée à peu de distance de la ville, sur la butte dite des *Moulins*. Au milieu de sa double enceinte bastionnée s'élève un donjon des plus solides et des mieux construits. Ses feux correspondent avec ceux des batteries de Sainte-Maxime Ils ferment l'entrée du golfe et, par conséquent, du port.

On ignore l'époque de la construction de cette citadelle qui, plusieurs fois assiégée, ne paraît pas avoir été détruite. On l'a améliorée depuis quelques années.

***Fortifications de Cannes.*** — Les îles Sainte-Marguerite et Saint Honorat appartenaient autrefois aux moines de Lérins. C'est vers l'année 1633 que le cardinal de Richelieu prit possession, au nom du roi, de l'île Sainte-Marguerite, la plus rapprochée et la plus considérable des deux. Elle fut fortifiée ensuite, et a servi de prison d'état.

Cette île est défendue par un fort avec fossé et glacis selon le système Vauban. Il est situé au nord et s'appuie, du côté de la mer, sur des rocs escarpés battus par les flots. Il a deux portes : la porte Marine et la porte de Terre; toutes deux ont un pont-levis. Le commandant militaire occupe un logement convenable entouré de casernes.

On a élevé, à l'extrémité orientale de cette île, une batterie dite de la *Contention*, qui donne du côté du golfe Jouan. A l'extrémité opposée, et à côté d'un étang, est placée une autre batterie dite du *Dragon*.

C'est vers l'année 1116 que les moines firent bâtir, dans l'île Saint-Honorat, le monastère qui subsiste encore. Voulant se mettre à l'abri des attaques auxquelles ils étaient exposés, ils donnèrent à cet édifice la forme et les dimensions d'un donjon. Baigné, du côté du midi, par la mer, on s'y introduisait, du côté opposé, au moyen d'un pont-levis. En vendant cette île comme domaine du clergé, l'État s'est réservé la faculté de garnir d'artillerie la terrasse qui forme le faîte de ce monument. Cette île possède deux autres batteries.

***Fortifications d'Antibes.*** — Cette place, jadis l'*Antipolis* des Grecs et des Romains, est, après Toulon, la plus considérable, sous le rapport des moyens de défense. Avant 1691, époque à laquelle on a établi, d'après le système de Vauban, les belles fortifications qui l'entourent, elle ne possédait qu'une citadelle et qu'un château fort où résidait le gouverneur. Mais, depuis, on a donné aux ouvrages de défense de cette position toute l'extension qu'exige sa situation à une faible distance de la frontière, dont elle est particulièrement appelée à défendre l'envahissement.

La ville, assise sur le côté du golfe dans lequel le fleuve du Var a son embouchure, est dominée par des hauteurs qu'on rencontre sur la route de Cannes, qui y aboutit. Pour remédier, autant que possible, à cet inconvénient grave, trois cavaliers ont été élevés en face de ces hauteurs. Le plus méridional est le *Cavalier Saint-André*, construit sur l'emplacement de la citadelle du même nom, dont nous venons de parler; celui du milieu porte le nom de *Cavalier Royal;* le troisième s'appelle *Rosay*.

Un ouvrage avancé, dit demi-lune, avec porte et pont-levis, défend la porte Royale formant l'unique entrée de la ville, si l'on excepte la porte Marine qui aboutit au port, et la porte de secours dite *Sainte-Claire*.

Du côté du port est une longue courtine avec caserne par dessous, à l'épreuve de la bombe. L'intérieur des trois cavaliers et d'autres parties des fortifications présentent de vastes locaux pour abriter la garnison et les habitants contre un bombardement.

Le fort, situé hors de l'enceinte de la place, est entouré d'une épaisse muraille. Au fond du chantier maritime est un réduit formidable; une batterie moins considérable se trouve à l'extrémité du quai, c'est-à-dire à l'entrée du port.

Mais ce port est essentiellement défendu par le fort *Carré* construit sur un rocher escarpé très-heureusement situé de l'autre côté du bras de mer qui forme son entrée. Ce fort bat la mer et la route d'Italie. On rapporte que, dans l'origine, il n'y avait en cet endroit qu'une tour semblable à celles qu'on remarque encore sur nos côtes. Elle a été flanquée de plusieurs bastions formant un octogone. Le rocher est posé sur une éminence isolée que l'on ne cesse de fortifier

à sa base, d'après les plans laissés par Vauban. On l'entoure de remparts avec fossé et glacis du côté de la terre, de manière à établir un camp retranché pouvant contenir trente mille hommes. Cette forteresse deviendra ainsi une position comparable à tout ce que la nature et l'art présentent de plus défensable.

La ville d'Antibes qui compte avec orgueil, parmi ses enfants, plusieurs officiers que leur mérite a élevés aux grades éminents de l'armée et aux premières dignités de l'ordre social, a donné, dans des circonstances difficiles, des preuves de courage et de fidélité à la religion du serment. Au mois d'août et de septembre 1815, les habitants, environnés de troupes étrangères prêtes à franchir les fortifications, jurèrent de défendre la place dépourvue de garnison. Ils persistèrent jusqu'au bout dans cette noble résolution, supportant toutes les fatigues et endurant tous les sacrifices d'un blocus rigoureux. Grâce à ce patriotique dévouement puisé aux sources sacrées de la nationalité et de l'attachement à la patrie, la ville d'Antibes échappa à la honte et aux souillures de l'occupation ennemie. Quelques mois auparavant, en mars 1815, elle avait aussi fermé ses portes à l'empereur qui, débarqué au golfe Jouan, essaya, dit-on, mais vainement, de soulever la garnison d'Antibes. Une ordonnance royale du 20 mars 1816, a consacré ces deux traits honorables de notre histoire contemporaine. En vertu de cet acte souverain, une colonne d'ordre toscan, haute de dix mètres, a été érigée le 31 mai 1818, sur la place publique d'Antibes, pour perpétuer le souvenir de ces faits. Elle est en marbre de Carrare, et revêtue, à sa base, de plusieurs inscriptions et des armes de la ville.

***Fortifications de Saint-Paul-du-Var.*** — La ville de Saint-Paul-du Var, située à une lieue et demie de la frontière et à pareille distance de la côte, est fort ancienne. C'est sous François Ier, les uns disent après la bataille de Pavie, les autres après la victoire de Cérizoles, que l'on fortifia la colline sur laquelle cette ville est assise. On trouve, sur le chemin de Cagnes, à un grand éloignement de son enceinte, les ruines d'une porte qui indique qu'elle était autrefois plus considérable qu'aujourd'hui. On rapporte que le tracé des fortifications força une grande partie de la population à quitter le pays, et que c'est ce qui a donné lieu à la fondation du village de la Colle, situé à une demi-lieue de là, et aux divers hameaux qui couvrent le territoire de Roquefort. Quoiqu'il en soit, ce n'est que depuis 1792 que ces deux localités, la Colle et Roquefort, ont été érigées en communes ; auparavant elles étaient, en effet, comprises dans le territoire de Saint-Paul.

Cette place, entourée de murailles élevées, est percée de deux portes à la *Machicoulis ;* une au midi, l'autre au nord. On n'avait rien épargné pour défendre l'accès de cette dernière qui est dominée par une hauteur voisine. Indépendamment des deux bastions casematés qui l'entourent, elle était précédée de deux enceintes qui ont disparu. François Ier fit décorer cette porte d'une inscription honorant le dévouement et la fidélité des habitants.

Les fortifications de Saint-Paul consistent en un certain nombre de bastions et de courtines. Après un long abandon, le département de la guerre vient d'en reprendre possession et y a fait commencer les travaux de réparation les plus indispensables.

***Batteries.*** — Les batteries qui défendent la côte sont très-nombreuses, attendu que le rivage est abordable sur tous les points et que les bâtiments de haut-bord peuvent en approcher de très-près. Voici la position et le nom des principales :

Batterie de l'*Angle du Var*, située à l'embouchure de cette rivière; batterie du *Gazon*, distante d'une demi-lieue de la précédente; batterie la *Quatrième*, non loin du Cros de Cagnes; batterie du *Cros de Cagnes*, à côté de ce hameau; batterie de la *Cagne*, à l'embouchure de cette rivière; batterie du *Loubet;* batterie de *Vaugrenier;* batterie de la *Brague*, vers l'embouchure de cette rivière; après celle-ci est le fort *Carré d'Antibes*, puis cette place.

On rencontre au cap d'Antibes : la batterie de *Bacon* ou la *Grenille;* la batterie de *Cap Gros;* la batterie de la *Fouconnière;* la batterie du *Grillon*, redoute considérable, armée, dans le temps, de quatre pièces de 24 et de deux mortiers et commandée par un lieutenant. Les feux de cette batterie qui défend le golfe Jouan, se croisent ou correspondent avec ceux de l'île Sainte-Marguerite.

En rentrant dans le golfe Jouan, on rencontre les vestiges d'une ancienne redoute située non loin du Puits-Émond qui se trouve indiqué sur les cartes marines. On assure que, pendant la guerre, les Anglais sont venus plusieurs fois faire de l'eau à ce puits, qui, dans ces parages, est d'une grande ressource pour la navigation.

Vers le fond dudit golfe, on rencontre : la batterie de la *Gabelle;* la batterie de la *Croisette.* A l'extrémité de la presqu'île dite la *Croisette*, on remarque les restes d'une ancienne tour. Il existait en cet endroit une forteresse qui est mentionnée dans la relation de la prise de l'île Sainte-Marguerite par les Espagnols, en 1635.

Au delà de Cannes : la batterie *Saint-Pierre;* celle de *Labocca*, à mi-chemin de cette ville, à l'ermitage de Saint-Cassien; celle de *Théoules*, située au mouillage qui porte ce nom; celle de la rade d'Agay, enfin celle qui défend Saint-Raphaël, où elle est placée, et le golfe de Fréjus.

## CHAPITRE VII.

### Ports, Mouillages et Phares.

Des considérations qu'il est inutile de développer ici nous ont forcé de ne donner qu'un simple aperçu des fortifications du département. Ces considérations ne sauraient s'appliquer aux ports et mouillages. Leur description, qui nous a paru

devoir être rangée dans le livre Ier de cet ouvrage, parce que en effet elle se rattache aussi à l'état physique du territoire, loin d'avoir des inconvénients, offre au contraire des avantages réels. Nous allons donc faire connaître la position des ports et mouillages du département, leurs dispositions générales, les constructions destinées à les abriter ou à en fixer l'entrée, celles destinées au stationnement, au chargement ou au débarquement des navires, les moyens employés pour conserver la profondeur des ports, les travaux à entreprendre pour satisfaire aux besoins du commerce et favoriser ses progrès, et enfin, l'évaluation de ces travaux.

Les ports du département, considérés sous le rapport commercial, n'ont pas pris le développement qu'on était en droit d'attendre de l'état de paix sous lequel nous vivons depuis long-temps. La raison en est que l'industrie n'a fait que des progrès lents et bornés. Grâce au mouvement général des esprits, elle tend à s'acclimater et à s'agrandir, et si, comme tout l'annonce, notre colonie d'Alger s'établit enfin d'une manière stable et durable, nul doute que le voisinage de cette colonie n'augmente aussi l'importance de nos ports.

Dans l'état ordinaire et lorsque les mers sont libres, les marchandises exportées sont rendues des lieux qui les fournissent aux divers ports maritimes, par la voie de mer, et de là embarquées sur des navires. Il en est de même des articles importés. La plus grande distance du département à la mer est de deux journées. Ainsi la distance moyenne à parcourir par terre est seulement de neuf lieues.

***Port de Bandols.*** — Position : longitude 3° 24'; latitude 43° 8'. La ville de Bandols à laquelle aboutit la route départementale n° 4, est située au fond et sur le bord occidental d'une belle rade, d'un mouillage sûr par tous les vents, à l'exception du celui de sud-ouest. On donne le nom de port à la partie du fond de la rade où les navires vont se placer pour opérer leur chargement. Il reçoit des bâtiments de toute grandeur; le tirant d'eau des bâtiments qui le fréquentent habituellement est de trois mètres soixante centimètres.

Aucune construction n'a été faite jusqu'à présent. Il n'existe qu'une jetée en maçonnerie, de vingt mètres de long, qui sert d'embarcadère pour les bâtiments dont le tirant d'eau ne dépasse pas plus d'un mètre vingt centimètres. Ce port, dont l'ensablement n'est point à redouter, sert à l'exportation, pour Marseille et le Nord, des vins des environs de Toulon. Les chargements se font en jetant les tonneaux à l'eau et en les conduisant, à la remorque, jusqu'au navire. Quoique le sud-ouest souffle presque toujours aux époques où l'on vient charger les vins, et soit propre à éloigner les bâtiments à cause des accidents auxquels ce vent les expose, les opérations commerciales qui se font à Bandols sont considérables. Elles doubleront sans doute, lorsque les navires y trouveront un abri sûr, c'est-à-dire lorsqu'on aura construit un môle et un quai et creusé un bassin. D'après les projets qui ont été dressés, la dépense de ces travaux s'élèvera à cent cinquante-cinq mille francs.

Les mouvements de ce port, en 1835, ont été, savoir : bâtiments employés à la pêche, 60 ; bâtiments reçus, 500 ; bâtiments expédiés, 240 ; marchandises exportées, 9,600 tonneaux ; droits perçus, 20,600 fr.

***Port de Saint-Nazaire.*** — Position : longitude 3° 27', latitude 43° 7'. Ce port où aboutit un chemin vicinal de grande communication, est précédé d'une grande et belle rade. Il comprend un espace de cinquante-cinq mille six cents mètres superficiels. Il peut recevoir, dans la partie curée, des bâtiments de trois mètres cinquante centimètres de tirant d'eau, et d'un mètre cinquante centimètres, dans la partie restant à curer.

Il existe deux môles, l'un à l'est et l'autre à l'ouest. Le premier, de quatre-vingt-dix mètres de longueur, a pour but de garantir le port des vases qu'amène la rivière de la Rèpe dont l'embouchure est à trois cent soixante mètres de distance à l'est ; le second, de cent mètres de longueur, sert à défendre le port des effets du vent du sud-ouest auquel il est exposé. L'ouverture entre ces deux môles est de deux cent cinquante mètres.

Ce port qui, comme l'a très-bien signalé M. l'amiral Émériau, offrirait, en cas de guerre, un refuge précieux aux bâtiments qui ne pourraient gagner Toulon, présente un développement de cinq cent soixante mètres de quais, de construction irrégulière et en très-mauvais état, avec un embarcadère aussi en mauvais état. Il pourra contenir cinquante bâtiments de cent cinquante à deux cents tonneaux, lorsque le curage sera terminé. Ce curage, évalué à cent six mille francs, doit y amener un mouvement considérable pour l'embarquement des vins qui ont pris jusqu'à présent une autre direction, parce que le port offrira aux bâtiments un abri sûr contre tous les vents. Il ne restera plus alors qu'à prolonger les deux môles et qu'à construire des quais. Ces travaux sont évalués à quatre cent dix mille francs.

Les mouvements de 1835 ont été, savoir : bâtiments reçus, 42 ; bâtiments expédiés, 19 ; marchandises exportées ou importées, 760 tonneaux ; droits perçus, 669 francs.

***Mouillage de Brusq.*** — Position : longitude 3° 27' 30" ; latitude 43° 4'. Ce mouillage forain, accessible aux bâtiments de guerre de toute grandeur, est situé à l'est de l'entrée de la rade de Saint-Nazaire. Parfaitement abrité par les îles des *Ambiers*, il offre un excellent refuge dans les gros temps ou dans le cas de poursuite par l'ennemi. Il existe un petit embarcadère très-ancien. Il n'exige point de travaux.

***Mouillage Saint-Elme.*** — Position : longitude 3° 33' ; latitude 43° 3'. Crique foraine presque uniquement fréquentée par les pêcheurs. Elle est indiquée, sur la carte de Cassini, plage des Génois sous la redoute Saint-Elme.

***Port Croix-Saint-Georges.*** — Position : longitude 3° 35' ; latitude 43

4'. C'est une anse sur le côté sud de la grande rade de Toulon, à l'ouest de Saint-Mandrier. Les petits bâtiments de commerce y relâchent accidentellement. Les droits perçus, en 1835, ont été de 493 fr.

***Port de la Seyne.*** — Position : longitude 3° 32'; latitude 43° 7'. C'est un port de commerce et surtout de construction. Il est fréquenté aussi par les pêcheurs. Le tirant d'eau des bâtiments qu'on y construit le plus ordinairement est de trois mètres cinquante centimètres.

Ce port, situé au fond de la petite rade de Toulon, comprend un développement de quais, de sept cents mètres, et une superficie de vingt-quatre mille six cents mètres. Mais les bâtiments ne peuvent mouiller que sur une superficie d'environ quatorze à quinze mille mètres, la partie du fond n'ayant jamais été creusée. Deux môles, distants de trente-cinq mètres, forment l'entrée. Les embarquements et les débarquements ont lieu sur le quai.

Il existe deux chantiers de construction; les cales, pour la mise à l'eau des bâtiments, sont établies sur le terrain naturel, et les quais ont été coupés à cet effet, en attendant mieux. Celles qu'on a le projet de construire sont évaluées à cent mille francs, et le curage à deux cent dix mille cinq cents francs.

Les opérations commerciales de ce port sont peu considérables. La construction des navires fait toute son importance. Voici quel a été le mouvement de 1835 : bâtiments reçus, 103; bâtiments expédiés, 35; marchandises importées ou exportées, 5,223 tonneaux; droits perçus, 1,060 fr.; bâtiments employés à la pêche, 54.

***Port de Castineau.*** — Afin d'éviter les formalités d'entrée au port de Toulon, les bâtiments qui ne sont pas chargés pour cette ville viennent débarquer et charger à ce mouillage qui est considéré comme une annexe du port de Toulon. Il s'expédie, par ce mouillage d'une parfaite tenue, une quantité considérable de vins et de bois à brûler. On y débarque des bois de construction, du sable, des briques, tuiles, pierres, marbres et autres matériaux Le nombre des bâtiments reçus, en 1835, a été de 92, et les marchandises importées ou exportées, de 3,298 tonneaux.

***Port de Toulon.*** — Position : longitude 3° 35' 26"; latitude 43° 7' 9". Ce port, situé au fond d'une rade immense où vient aboutir la route royale n° 8 de Paris à Toulon, et celle n° 97 de Toulon à Antibes sur laquelle s'embranche la route royale n° 98 de Toulon à Saint-Tropez, est à la fois militaire et commercial. Il y a deux darses qui ont chacune une entrée directe dans la rade et communiquent entre elles par un chenal : les deux tiers de la vieille darse sont laissés au commerce. Ils peuvent recevoir des bâtiments d'un tirant d'eau de quatre mètres; l'autre tiers est occupé par la marine royale qui l'affecte aux bâtiments désarmés. La darse neuve est occupée entièrement par la marine royale et reçoit des vaisseaux de toute grandeur.

Les deux darses sont fermées par des môles qui les abritent du côté de la rade. Ces ouvrages ont de vingt à vingt-cinq mètres de largeur. Le développement du premier est de onze cents mètres, et celui du second de neuf cent cinquante mètres. La disposition des lieux a dispensé de tous autres travaux pour abriter les bassins.

La longueur de quais de la vieille darse est de mille trois cent cinquante mètres, mais le commerce ne jouit que d'une longueur de mille cinq cents mètres, dont un tiers est destiné au carénage, en sorte qu'il reste à peine six cents mètres pour les besoins du commerce, qui augmentent journellement.

La vieille darse, dont le curage a été effectué il y a peu de temps, ne possède ni cale ni bassin. L'emplacement où l'on construit est si petit, qu'il ne permettrait pas de mettre en chantier un bâtiment de trois cents tonneaux. Le port militaire, au contraire, possède tous les établissements que comporte sa destination. On y trouve une machine à mâter, un bassin de carénage, deux cales couvertes, plusieurs cales non couvertes, une corderie, une fonderie, un magasin général, enfin tous les établissements nécessaires pour de grands armements; on travaille en ce moment à établir deux nouveaux bassins de carénage. La marine royale possède, d'ailleurs, au quartier de *Mourillon*, d'immenses hangards pour les bois de construction, et plusieurs cales couvertes.

Il se fait par le port de Toulon une importation considérable de blés et grains de toute espèce, apportés de la Bretagne sur des bâtiments de cent cinquante à deux cents tonneaux. Lorsque le blé atteint le prix fixé par la loi sur les céréales, il est apporté par des bâtiments de quatre à cinq cents tonneaux, russes, grecs, prussiens, italiens, etc.; les uns vont charger à Marseille pour leur retour, les autres chargent à Toulon des vins et des salaisons pour le nord.

Il arrive aussi d'Italie des bois de construction. Des alléges qui ne tirent qu'un mètre trente centimètres d'eau, apportent d'Arles, du fer, des légumes secs, du charbon, des bois de Bourgogne pour doublage; elles chargent, en échange, des farines blutées. Enfin le port de Toulon expédie sur nos possessions d'Afrique, des vins, des eaux-de-vie, des farines et des bois venus de l'Italie ou de la Bourgogne.

Les mouvements du port commercial ont été, en 1835, savoir: navires reçus, 692; navires expédiés, 720; marchandises importées, 32,534 tonneaux; marchandises exportées, 22,369; droits perçus, 258,469 fr.; bâtiments de pêche, 543.

On se propose d'établir à la vieille darse, un embarcadère en charpente dont la dépense est évaluée à soixante mille francs. D'un autre côté, la ville va faire exécuter à ses frais un port supplémentaire à la Rode. Cette création, dont le besoin est depuis long-temps reconnu, est évaluée à six cent mille francs.

Le port de Toulon a été désigné, en l'an II, par le gouvernement pour être l'entrepôt général des retours de l'Inde. En appelant le commerce de l'Inde à Toulon, il était indispensable de lui donner un port suffisant et accessible du côté de la terre et à toute heure. En effet, le commerce veut être protégé mais non

gêné, et il fuit ou meurt, dès qu'il sent une contrainte inutile. Le port de la Seyne, placé à l'ouest du golfe, à l'extrémité des terres, loin de toutes les routes, et à deux lieues de Toulon, ne pouvait remplir cette grande destination. On songea à profiter d'un enfoncement marécageux dont le fond est un mélange de vase et de sable apporté par l'Égoutier, avant que le maréchal Vauban eût détourné le cours de cette rivière pour la diriger dans la rade. Mais ce projet et Marseille sont restés jusqu'à ce jour, l'un sans exécution, et l'autre en possession des avantages qu'il avait acquis, malgré les inconvénients inhérents à sa rade étroite et peu profonde.

***Port de Carqueiranne.*** — Position : longitude 3° 43' 30"; latitude 43° 5'. Ce port, situé dans la rade de Giens, au nord-ouest, n'est qu'une crique où les navires relâchent accidentellement. Elle est bordée de recifs et ouverte aux vents du sud et du sud-est.

***Port de Giens.*** — Position : longitude 3° 44'; latitude 43° 2'. Bon mouillage où les bâtiments de la marine militaire et marchande relâchent fréquemment. Il est situé dans le fond sud de la rade de Giens, et abrité naturellement par le prolongement de la presqu'île de ce nom. Il n'y a qu'un petit embarcadère pour faciliter la descente à terre. Les droits perçus, en 1835, se sont élevés à 230 fr., et le nombre des bâtiments, à 125.

***Mouillage des Salins d'Hyères.*** — Position : longitude, 3° 52'; latitude, 43° 7'. Ce mouillage, situé au fond nord de la rade d'Hyères, communique, à travers les salins, avec la route royale n° 98 de Toulon à Saint-Tropez. Les bâtiments d'un tirant d'eau de deux à trois mètres peuvent y aborder facilement.

Ce mouillage où il existe un petit embarcadère en bois, sert à l'expédition des sels; il sert aussi à l'exportation des vins de la contrée, lorsque les propriétaires des salins accordent le passage.

Les mouvements se sont élevés, en 1835, savoir : bâtiments expédiés, 462; marchandises importées, 57 tonneaux; marchandises exportées, 1,590 tonneaux; droits perçus, 304,753 fr.; bâtiments employés à la pêche, 7.

***Mouillage de Leoubes.*** — Position : longitude 3° 55'; latitude 43° 7'. C'est une plage de refuge fréquentée par les bâtiments de la marine marchande qui n'excèdent pas trois mètres de tirant d'eau. Elle est située au fond nord de la rade d'Hyères, entre les salins et le fort de Brégançon. Droits perçus en 1835, 899 fr.

***Mouillage de Lavandour.*** — Position : longitude 4° 3'; latitude 43° 6'. Ce mouillage, situé vis-à-vis le village de Bormes, est très-fréquenté par les

pêcheurs. Il sert aussi de refuge aux navires de commerce de deux à trois mètres de tirant d'eau. Le nombre des bâtiments employés à la pêche a été, en 1835, de 20; les droits perçus se sont élevés à 226 fr.

***Mouillage de Cavalaire.*** — Position : longitude 4° 10'; latitude 43° 9' 40". Il est fréquenté par les bâtiments de commerce d'un tirant d'eau de quatre mètres, et par les pêcheurs génois qui s'y établissent dans la belle saison. Il est assez bien abrité, excepté contre les vents du sud. Droits perçus en 1835, 209 fr.

***Port de Saint-Tropez.*** — Position : longitude 4° 18' 29"; latitude 43° 16' 27". Ce port, situé sur la côte sud du golfe de Grimaud qui lui sert de rade et auquel aboutit la route royale n° 98 de Toulon à Saint-Tropez, et la route départementale n° 8 du Luc à Saint-Tropez, est fréquenté par des bâtiments de deux mètres cinquante centimètres à quatre mètres de tirant d'eau. Un môle de cent soixante-deux mètres de longueur, sept mètres de largeur moyenne, avec un mur d'abri de deux mètres cinquante centimètres de hauteur et d'un mètre trente centimètres d'épaisseur, au nord, le préservent des vagues poussées par le sud-est et des vents du nord et du nord-ouest; une jetée d'enrochement, de quarante mètres de longueur, dont l'extrémité se termine à cent mètres de la tête du môle, fixe l'entrée du port et le défend contre le retour des vagues refoulées, au fond du golfe, par le sud-est.

Les quais ont un développement de six cent soixante-onze mètres, renfermant un espace de quarante-deux mille huit cent cinquante mètres carrés. Il y a deux embarcadères principaux.

Il se construit à Saint-Tropez beaucoup de bâtiments de toute grandeur. Il y a un gril sur le chantier de construction, le quai est disposé en pente vers le port, et le lancement des navires se fait en prolongeant cette pente au moyen de fausses cales, enfin il y a, sur le grand môle, deux formes d'abattage pour le carénage et deux grils.

Le port de Saint-Tropez peut recevoir soixante bâtiments; quatorze bâtiments de trente tonneaux font le petit cabotage, vingt autres, de quarante à quatre cents tonneaux, effectuent des voyages de long cours. Il sert à l'exportation des vins, des châtaignes, des bois à brûler, des peignes de cannes (roseaux) dits brochettes), des salaisons de poissons et surtout d'anchois; on y reçoit du blé, du sel, des morues et autres denrées pour la consommation du pays. Les mouvements de 1835 ont été, savoir : bâtiments reçus, 574; bâtiments expédiés, 556; marchandises exportées ou importées, 19,450 tonneaux; droits perçus, 18,821 fr.; bâtiments employés à la pêche, 40.

Avant 1789, le port de Saint-Tropez envoyait plusieurs navires dans le Levant pour ce qu'on nomme ici la *Caravane*. Ces bâtiments expédiés au long cours et pour plusieurs années, partaient de Marseille chargés de marchandises pour un des ports de cette partie. Arrivés à cette première destination, et après avoir remis leurs chargements, ils se louaient pour les transports d'échelle en échelle,

pendant la durée de leur congé ; à son expiration, ils rentraient avec les retours achetés du produit des frêts. En 1789, la ville de Saint-Tropez employait quatre-vingts navires à ce genre d'industrie, et autant au petit cabotage.

La position hydrographique de ce port le rend très-précieux à la navigation. On sait que la Méditerranée est sous la loi d'un courant général et littoral qui, pénétrant par le détroit de Gibraltar, longe successivement les côtes d'Afrique, d'Italie, de Provence, etc. ; le port de Saint-Tropez est dans sa direction, et les navires de Livourne et de Gênes y sont poussés dans les longs calmes d'été, presque sans avoir besoin de gouverner.

Dans les gros temps, ce port est encore le seul asile maritime sur la partie de la côte comprise entre l'anse d'Agay et les îles d'Hyères.

Enfin, l'importance qu'il tire de sa situation entre Antibes et Toulon doit engager l'administration à faire exécuter des travaux propres à le garantir du mistral qui en est le traversier. Il réclame depuis long-temps, 1° un curage à la profondeur de cinq mètres au-dessous des basses eaux, évalué à soixante-trois mille francs; 2° l'agrandissement du chantier de construction, estimé à vingt mille francs; 3° la construction d'un môle sur une longueur de deux cents mètres, évaluée à neuf cent cinquante mille francs; 4° l'établissement d'un musoir, estimé à soixante mille francs; 5° des enrochements ou *brise-lames*, estimés à cent mille francs; 6° l'établissement d'un fanal, porté à trente mille francs; 7° enfin, la construction d'une aiguade ou fontaine, évaluée à trente mille francs.

**Port de Sainte-Maxime.** — Position : longitude 4° 18' ; latitude 43° 18' 20". Ce port où n'aboutissent que des communications insuffisantes, est situé sur la côte nord-ouest du golfe de Grimaud, vis-à-vis Saint-Tropez. Les bâtiments y trouvent un abri sûr, lorsque le temps n'est pas favorable pour entrer dans celui de Saint-Tropez. Ceux qui le fréquentent habituellement ont un tirant d'eau d'un mètre cinquante centimètres à trois mètres.

Un môle de sept mètres de longueur, avec mur d'abri au-dessus, de deux mètres de hauteur, dirigé du nord-est au sud-ouest, forme et couvre le mouillage. Il sert en même temps d'embarcadère et de débarcadère.

Pendant la belle saison, des pêcheurs génois viennent s'établir à Sainte-Maxime. Ce port fournit deux petits bâtiments au cabotage. Il sert à l'exportation des vins, des peignes de cannes et de bois à brûler.

Les mouvements de 1835 ont été, savoir : bâtiments reçus, 118, bâtiments expédiés, 117; marchandises importées ou exportées, 3,700 tonneaux ; droits perçus, 937 fr.

Le curage de ce port a eu lieu il y a peu de temps. Il serait nécessaire de prolonger le môle et le quai. La dépense est évaluée à deux cent mille francs.

**Port de Saint-Raphaël.** — Position : longitude 4° 25', latitude 43° 25' 15". Ce port de commerce et de pêche, où aboutit la route départementale

n° 2, laquelle s'embranche à Fréjus avec la route royale n° 97 de Toulon à Antibes, et le chemin de grande communication de Fréjus à la montagne, est situé sur le côté sud-est d'une anse qui présente une profondeur d'eau considérable. Les bâtiments qu'il reçoit habituellement n'excèdent pas trois mètres de tirant d'eau. Les bâtiments de la marine royale y relâchent quelquefois.

Il n'y a qu'un môle de quatre-vingt-dix mètres de longueur, qui sert d'embarcadère. Les chargements et les déchargements se font le long du quai de ce môle et le long des quais intérieurs dont le développement total est de cent quatre-vingt-dix mètres.

On embarque, à Saint-Raphaël, des peignes de cannes, des planches pour les caisses d'emballage, des bois à brûler, des salaisons, des verres, des bouteilles, et on y apporte du sel, du blé et des soudes factices. Les mouvements de 1835 ont été, savoir : bâtiments reçus ou expédiés, 662; marchandises importées ou exportées, 6,080 tonneaux; droits perçus, 52,896 fr.; bâtiments employés à la pêche, 35.

Ce port est abrité contre le sud-est et le sud-ouest, mais il est exposé à toute la violence du nord-ouest. Il serait nécessaire de prolonger le môle existant, sur cinquante mètres de longueur, la dépense est évaluée à trois cent mille francs, et de donner à ce port une profondeur d'eau plus considérable. Le projet de ces derniers ouvrages s'élève à deux cent mille francs.

***Mouillage d'Agay.*** — Position : longitude 4° 29'; latitude 43° 25'. Cette rade foraine, située à huit mille mètres à l'est de Saint-Raphaël, sert de relâche contre les tempêtes et l'insulte de l'ennemi et n'est, à proprement parler, qu'une auberge maritime. Elle est profonde et bien abritée. Les bâtiments militaires et marchands viennent y relâcher dans les gros temps. On se dispose à y établir des bornes d'amarrage. Les droits perçus, en 1835, se sont élevés à 2,719 fr.

***Mouillage de Théoules.*** — Position : longitude 4° 34; latitude 43° 30'. Ce mouillage, situé à dix mille mètres nord-est d'Agay, est de bonne tenue et bien abrité. Il sert de relâche à la marine royale et à la marine marchande.

***Port de Cannes.*** — Position : longitude 4° 41'; latitude 43° 33'. Ce port est, après celui de Toulon, le plus important du département. La liberté de ses rivages que n'enferme aucune clôture militaire et sa position rapprochée de Grasse, en ont fait depuis long-temps l'entrepôt général du commerce de l'arrondissement de ce nom. Le tirant d'eau ordinaire des bâtiments qui le fréquentent, est de deux mètres cinquante centimètres à trois mètres. On s'occupe actuellement d'y construire un môle qui préviendra le retour des nombreux naufrages causés par le sud-est. La dépense de ces ouvrages adjugés le 21 octobre 1837, est évaluée à neuf cent mille francs.

La route n° 97 de Toulon à Antibes, et la route dép. n° 3 de Grasse à Cannes,

s'embranchent sur celle n° 85 de Lyon à Antibes, aboutissent à ce port. Il sert à l'exportation des huiles, eaux de fleurs d'orangers, parfumeries de toute espèce, figues, savons et salaisons, et reçoit en retour du blé, des farines et du sel. On y construit des bateaux de pêche et d'autres bâtiments pour le petit cabotage, mais il est dépourvu de cales. Les mouvements, en 1835, ont été, savoir : bâtiments expédiés ou reçus, 606 ; marchandises importées ou exportées, 12,000 tonneaux ; droits perçus, 189,778 fr. ; bâtiments employés à la pêche, 53.

***Mouillage du Golfe Jouan.*** — Position : longitude, 4° 45' ; latitude, 43° 33' 40". Ce mouillage à grand fond d'eau pour les vaisseaux de guerre et de commerce, est abrité contre tous les vents excepté contre le sud-ouest. Il n'y existe qu'un petit embarcadère ; il sert à l'expédition des poteries de Vallauris. Les droits perçus, en 1835, se sont élevés à 1,573 fr.

***Port d'Antibes.*** — Position : longitude, 4° 47' 35" ; latitude, 43° 34' 43". Ce port auquel aboutit la route royale n° 7 de Paris à Antibes et l'Italie, la route royale n° 85 de Lyon à Antibes, et la route royale n° 97 de Toulon à Antibes, est situé à l'entrée d'une anse que la mer forme au nord de la ville d'Antibes. Il communique directement avec la mer, au moyen d'une passe laissée entre le môle et la pointe du fort Carré qui le protège. Le maximum du tirant d'eau des bâtiments qui le fréquentent, est de quatre mètres cinquante centimètres.

Deux môles entourent le bassin ; celui de l'est sur lequel des fortifications sont établies, l'abrite contre le vent du large ; son développement est de quatre cent soixante-neuf mètres ; celui de l'ouest, de cent cinquante-quatre mètres de longueur, le défend des ressacs que pourraient y causer les vagues repoussées du fond de l'anse.

Le développement des quais est de six cent vingt-quatre mètres, la superficie du bassin est de quarante-deux mille mètres carrés, et pourrait contenir au-delà de cent navires de l'espèce de ceux qui y abordent.

On construit à Antibes des bâtiments de vingt-neuf à trente tonneaux. Il n'y a qu'une cale en maçonnerie, de quatorze mètres de longueur, destinée au tirage à terre des bâtiments et au lancement à l'eau.

Sept ou huit bâtiments des armateurs du pays, jaugeant de soixante-dix à quatre-vingt-dix tonneaux, font des voyages de long cours : trente-six bâtiments au-dessous de trente tonneaux font le cabotage ; soixante à soixante-dix bâtiments étrangers au port viennent y charger. On y embarque des poteries, des terres argileuses pour l'étranger et l'intérieur, des pierres réfractaires pour les fournaux des fabriques de soudes factices, des parfumeries, des bois à brûler, des huiles, des figues et des salaisons, et on y débarque des sels, du blé, des légumes secs, de la morue et des denrées coloniales.

Les mouvements du port ont été, en 1835, savoir : bâtiments reçus ou expé-

diés, 988; marchandises importées ou exportées, 12,822 tonneaux; droits perçus, 60,972 fr., bâtiments employés à la pêche, 43.

Les travaux à faire consistent dans le curage de la passe, évaluée à vingt-quatre mille neuf cents francs; dans le prolongement du môle de l'ouest, estimé à cent mille francs, et enfin dans l'établissement d'une cale à l'usage des pêcheurs, à l'ouest de l'anse, évalué à deux mille francs.

***Mouillage de Cros de Cagnes.*** — Position : longitude, 4° 48' 30"; latitude, 43° 39'. Cette plage foraine, située entre la rivière la Cagne et le Var, est mal abritée et abordable seulement par les tartanes. Droits perçus, 90 fr.

***Mouillage des Ambiers.*** — Position : longitude, 13° 26'; latitude, 43° 5'. Ce port dont la profondeur est de deux mètres vingt-cinq centimètres, n'est que le fond d'une anse abritée du côté de l'est, au nord de l'île des Ambiers, vis-à-vis le Brusq. Il sert au transport du sel et de la soude par les bâtiments de cabotage. Droits perçus, 29,280 fr.

***Mouillage de Porquerolles.*** — Position : longitude, 3° 50' 18"; latitude, 42° 55' 20". Ce mouillage dont la profondeur est de trois mètres, est situé au fond d'une anse bien abritée, au nord de l'île qui lui donne son nom. Il existe un petit môle servant d'embarcadère; les bâtiments de cabotage y relâchent, et les bateaux de pêche y stationnent. Droits perçus, 833 fr.

L'île de Porquerolles est habitée par quelques cultivateurs réunis dans un petit village, et par la garnison du fort. Elle possède une fabrique de soudes factices.

***Port de Port-Cros.*** — Position : longitude, 4° 1'; latitude, 43° 1'. Ce mouillage, situé au couchant de l'île, peut recevoir des bâtiments de quatre mètres cinquante centimètres de tirant d'eau; il est parfaitement abrité par l'île de Bagneau qui a rendu tout travail inutile, et sert de refuge aux bateaux à vapeur qui font le service entre la Corse et Alger, lorsque le mauvais temps les oblige à interrompre leur trajet.

Il existe un embarcadère en maçonnerie pour le service du fort, où les bâtiments d'un mètre à un mètre vingt centimètres de tirant d'eau, peuvent seuls aborder. La garnison forme seule la population de l'île qui, toutefois, possède une fabrique de soudes factices. Les droits perçus se sont élevés à 2,158 fr.

***Mouillage de Sainte-Marguerite.*** — Position : longitude, 4° 41' 30"; latitude, 43° 31. Ce mouillage, pouvant recevoir des bâtiments de deux mètres à deux mètres cinquante centimètres de tirant d'eau, est situé au nord de l'île et parfaitement abrité, excepté contre les vents du nord et du nord-ouest. Il est défendu contre l'envahissement des algues, du côté du nord-est, par une

jetée de cent vingt mètres de longueur, faite anciennement par les marins de Cannes, à l'effet d'obtenir l'abri qu'ils viennent chercher contre le vent du sud-ouest. Il n'y a jamais eu de creusement. La profondeur actuelle ne paraît pas avoir varié.

Il existe un embarcadère en maçonnerie pour le service du fort, où les bâtiments, d'un mètre à un mètre vingt centimètres de tirant d'eau, peuvent seuls aborder. Le commerce est nul. Les droits perçus ne se sont élevés, en 1835, qu'à 179 fr.

***Phares.***—Depuis long-temps les navigateurs réclamaient l'établissement de phares sur divers points de nos côtes. Voici l'indication de ceux qui ont été construits. Les trois premiers ne sont allumés que depuis le 15 juillet 1837; leur position a été déterminée d'après les cartes publiées, en 1792, par le dépôt de la marine.

***Phare de l'île de Porquerolles.*** — Sur la pointe sud de l'île, entre le cap d'Arme et le cap Roux, par 42° 59' 7" de latitude, et 3° 52' 28" de longitude est.

Le foyer de l'appareil d'éclairage est placé à seize mètres au-dessus du sol, et domine de quatre-vingt mètres le niveau de la mer.

Les *éclats* de ce phare se succèdent de quatre en quatre minutes et sont précédés et suivis de *courtes éclipses.*

Le *feu moins brillant* qui paraît dans l'intervalle de deux *éclats* consécutifs, et dont la durée est d'environ deux minutes trois quarts, peut être aperçu, dans un beau temps, jusqu'à distance de sept lieues marines.

Les *éclipses* ne paraissent *totales*, qu'au-delà d'une distance de trois lieues.

***Phare de l'île du Levant, ou du Titan.***— Sur la pointe orientale de l'île, par 43° 2' 30" de latitude, et 4° 9' 50" de longitude est.

Le foyer de l'appareil d'éclairage est placé à douze mètres au-dessus du sol, et domine de soixante-quinze mètres le niveau de la mer.

Dans un beau temps, ce phare peut être aperçu jusqu'à la distance de cinq lieues marines.

Le feu est fixe.

***Phare du cap Camarat, ou du cap Lardier.*** Sur le cap *Camarat*, ou cap *Lardier*, par 43° 11' 50" de latitude, et 4° 21' 30" de longitude est.

Le foyer de l'appareil d'éclairage est placé à vingt mètres au-dessus du sol, et domine de cent trente mètres le niveau de la mer.

Dans un beau temps, les *éclats* de ce phare tournant peuvent être aperçus jusqu'à distance de huit à neuf lieues marines, les *éclipses* qui se succèdent de minute en minute, ne paraissent *totales* qu'au-delà d'une distance de trois lieues.

Il est à observer qu'à la distance de six à sept lieues, les apparences du feu du cap Camarat ne se distinguent de celles du feu de l'île Planier (situé par 43° 11'

57" de latitude et 2° 53' 38" de longitude est) qu'en ce que les phases du premier se succèdent de minute en minute, tandis que celles du second ne sont séparées que par des intervalles d'une demi-minute. Cette différence paraît assez marquée pour ne pas échapper à un observateur attentif. Au surplus, les chances de méprise sont ici d'autant moins à craindre, que les positions géographiques des deux phares dont il s'agit diffèrent de près d'un degré et demi en longitude. Il ne pourra, d'ailleurs, arriver que fort rarement qu'un navigateur se trouve en vue du nouveau phare, sans avoir pris connaissance, soit du phare à feu fixe d'Antibes, situé à moins de dix lieues marines dans le nord-est du cap Camarat, soit du côté de l'ouest, des deux phares des îles de Porquerolles et du Levant, qui ne sont respectivement éloignés du même cap que de vingt-cinq et de treize milles marins.

Il est encore essentiel de remarquer que les noms inscrits sur diverses cartes du littoral de la Méditerranée pourraient faire confondre le cap Camarat, ou cap Lardier, avec le cap Taillat, sur lequel existe une ancienne tour désignée sous le nom de *Camarat*, par la carte hydrographique des côtes du département du Var, publiée en 1792. Cette tour est située à une lieue marine au S. 27° O. du phare de Camarat.

***Phare d'Antibes, ou de la Garouppe.***—Situé sur la presqu'île de la Garouppe, à un mille et demi au sud d'Antibes, près de la chapelle de Notre-Dame de la Garde, par 43° 53' 51" de latitude, et 4° 47' 44" de longitude est.

Son élévation est de cent trois mètres au-dessus du niveau de la mer, et sa portée, six lieues marines.

Il est à feu fixe.

Les navigateurs qui portent sur Antibes en venant de la partie de l'est, peuvent voir en même temps, lorsqu'il approchent de Villefranche, le *feu fixe* de la tour de ce port (située par 43° 40' 30" de latitude, et 40° 59' 26" de longitude est); le *feu varié par des éclats* de l'entrée du port d'Antibes(situé par 43° 35' 10" de latitude, et 4° 47' 31" de longitude est), et le *feu fixe* de la Garouppe. Mais ce dernier phare est seul aperçu des navigateurs venant de la partie du sud et du sud-ouest, tant qu'ils n'ont pas doublé la presqu'île.

***Feu du port d'Antibes.*** — Sur l'extrémité du môle oriental à gauche de l'entrée du port, 43° 35' 10" de latitude, et 4° 47' 31" de longitude est.

Son élévation est de quinze mètres et sa portée de trois lieues. Les appareils sont lenticulaires. Le feu est varié par des éclats de deux en deux minutes.

# CHAPITRE VIII.

## Géologie.

A l'instar des anciens géologues, tels que Darluc et Saussure, nous avons divisé le département en deux parties, quant à sa constitution géologique: la bande calcaire et la bande granitique ou vitrescible Le chapitre II de ce livre contient un aperçu de l'organisation générale des principales chaînes de montagnes. Dans le chapitre suivant, consacré à la minéralogie, nous aurons occasion d'indiquer le gisement des principales substances minérales. On ne trouvera donc ici que de courts développements.

Plusieurs mémoires ont été publiés sur la géologie du Var. De son côté, M. l'ingénieur des mines est chargé de dresser une carte reproduisant en grande partie les limites et les subdivisions des divers terrains, leurs contours, leurs accidents locaux et les variations que présentent les roches qui les composent. C'est pour nous un motif de plus de nous abstenir d'un travail long sur un pareil sujet.

Les géologues divisent les terrains en plusieurs classes : 1° le terrain *primitif*, appelé de ce nom, parce qu'il a précédé l'organisation des êtres; 2° le terrain *intermédiaire*, dit aussi de *transition*, où l'on rencontre des débris organiques ou des terrains houillers; 3° le terrain *secondaire*, où les fossiles sont communs; 4° le terrain *tertiaire*, où ces fossiles sont abondants; 5° le terrain d'*alluvion*, où l'on trouve une infinité d'objets confondus, et que quelques auteurs appellent terrain de *transport*; 6° le terrain *volcanique*.

Ces six classes de terrain se montrent dans le département.

Le *terrain siliceux* comprenant les granits et autres roches primitives, les grès bigarrés, et un petit lambeau de grès houiller près Fréjus, forme le littoral du département, depuis Saint-Nazaire jusques un peu au-delà de Cannes : il constitue aussi le sol de toutes les îles situées le long de la côte; c'est ce que l'on appelle dans le pays, *terrain mauresque*. Il est limité, à l'intérieur, par la route royale de Toulon à Antibes, jusque vers le Muy, et, à partir de ce point, par une ligne brisée qui passerait par Saint-Paul de Fayence, Auribeau et Vallauris. Sa superficie est d'environ 212,643 hectares. On peut citer, comme type de ce terrain, celui de la plaine de La Napoule, entre Cannes et Fréjus, qui est composé de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Silice et argile, | 0,744. |
| Oxide de fer et alumine, | 0,046. |
| Carbonate de chaux, | 0,163. |
| Humus et eau, | 0,046. |
| | 1,000. |

Le *terrain calcaire* comprend les étages supérieurs de la craie qui forment le sol de la partie nord et nord-ouest du département, ainsi qu'une bande de muschelkalk qui se dirige de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, et sépare la craie du terrain précédent. Les sols de cette nature présentent une superficie d'environ 285,989 hectares. Une analyse d'un terrain analogue, pris dans les Bouches-du-Rhône, a donné pour sa composition :

| | |
|---|---|
| Argile, | 0,1050. |
| Silice, | 0,0130. |
| Oxide de fer, | 0,0180. |
| Carbonate de chaux, | 0,8228. |
| Humus et eau, | 0,0412. |
| | 10,000. |

Les marnes qui forment la partie inférieure de la craie, constituent le *terrain argileux*. Il forme une bande parallèle à celle du muschelkalk, et occupe une étendue d'environ 145,109 hectares. Un terrain semblable, provenant de la Bedoule (Bouches-du-Rhône), a donné à l'analyse :

| | |
|---|---|
| Argile et silice, | 0,7660. |
| Oxide de fer et alumine, | 0,0620. |
| Carbonate de chaux, | 0,0922. |
| Humus et eau, | 0,0798. |
| | 10,000. |

Cette composition, qui paraît se rapprocher beaucoup de celle du terrain de La Napoule, en diffère cependant essentiellement en ce que le mélange d'argile et de silice contient une proportion de silice beaucoup moins forte.

Enfin le *terrain argilo-calcaire* renferme les terrains tertiaires disposés dans plusieurs petits bassins aux environs du plan d'Aups, de Saint-Maximin, Barjols, Aups, Salernes, et de l'embouchure du Var. Sa superficie n'est que de 43,149 hectares. Sa composition peut être représentée par l'analyse suivante, qui est celle du terrain de Voyon près de Saint-Martin-de-Castillon (Vaucluse) :

| | |
|---|---|
| Argile et silice, | 0,4640. |
| Oxide de fer et alumine, | 0,0360. |
| Carbonate de chaux, | 0,4397. |
| Humus et eau, | 0,0563. |
| | 09,960. |

On doit désirer instamment la publication de la carte que M. l'ingénieur des mines est chargé de dresser. Il ne s'agit pas là d'un travail dont la science seule profitera, l'agriculture est aussi appelée à en recueillir les fruits. On trouvera, dans ces études géologiques, une foule d'indications précieuses, non seulement pour le développement de la richesse minérale, mais encore pour l'amélioration,

dans un grand nombre de localités, de certains produits agricoles. L'expérience fait chaque jour connaître l'heureuse influence que le mélange du sol d'une contrée avec les substances terreuses qui existent souvent à quelques pieds au-dessous, exerce sur les céréales et sur d'autres produits du règne végétal. Si le hasard a eu quelquefois sa part dans la découverte de gîtes de substances exploitables, il n'en est pas moins certain que la recherche de minerais métalliques, de combustibles, de pierres de construction, d'argiles réfractaires, de chaux hydrauliques, etc., ne peut avoir de succès que par une connaissance géologique détaillée des contrées que la nature a pourvues de ces diverses substances. Sous ce rapport, nous le répétons, il est à désirer que la carte dont il s'agit ne tarde pas à être publiée.

M. de Villeneuve est chargé aussi d'analyser les diverses natures des minerais et des terres du département. Voici le résultat des travaux docimastiques exécutés jusqu'à ce jour au laboratoire établi à Marseille depuis quelques années :

*Minerai de fer de Brignoles.*

| | | |
|---|---|---|
| Eau, | 0,100. | |
| Peroxide de fer, | 0,356 | contenant fer 2,450. |
| Silice, | 0,272. | |
| Alumine, | 0,272. | |
| | 1,000. | |

Ce minerai ne pourrait être employé avec avantage, qu'autant qu'on le mêlerait avec des minerais plus riches, à gangue siliceuse ou calcaire.

*Marne siliceuse de La Calière.*

| | |
|---|---|
| Argile, | 0,392. |
| Oxide de fer, | 0,010. |
| Carbonate de chaux, | 0,578. |
| Humus et eau, | 0,020. |
| | 1,000. |

*Terre végétale de Fréjus.*

| | |
|---|---|
| Sable et argile, | 0,842. |
| Oxide de fer, | 0,068. |
| Carbonate de chaux, | 0,038. |
| Humus et eau, | 0,052. |
| | 1,000. |

*Marne de Carnoules.*

| | |
|---|---|
| Carbonate de chaux, | 0,308. |
| Oxide de fer, | 0,050. |
| Argile, | 0,642. |
| | 1,000. |

*Schiste de Carnoules.*

| | |
|---|---|
| Carbonate de chaux, | 0,286. |
| Carbonate de magnésie, | 0,074. |
| Résidu siliceux, | 0,640. |
| | 1,000. |

*Sable de Notre-Dame de Brue.*

| | |
|---|---|
| Silice, | 0,728. |
| Oxide de fer, | 0,004. |
| Carbonate de chaux, | 0,234. |
| Humus et eau, | 0,034. |
| | 1,000. |

*Calcaire des environs de Pignans.*

| | |
|---|---|
| Carbonate de chaux, | 0,738. |
| Carbonate de magnésie, | 0,198. |
| Oxide de fer, | 0,024. |
| Argile, | 0,040. |
| | 1,000. |

| *Sable, avec filets d'argile, de Notre-Dame de Brue,* | |
|---|---|
| Silice, | 0,468. |
| Alumine, | 0,016. |
| Oxide de fer, | 0,022. |
| Carbonate de chaux, | 0,408. |
| Humus et eau, | 0,086. |
| | 1,000. |

| *Argile siliceuse, de Notre-Dame de Brue.* | |
|---|---|
| Silice, | 0,664. |
| Alumine, | 0,048. |
| Oxide de fer, | 0,010. |
| Carbonate de chaux, | 0,230. |
| Humus et eau, | 0,048. |
| | 1,000. |

| *Terre du Grand Nans.* | |
|---|---|
| Sable, | 0,360. |
| Argile, | 0,264. |
| Oxide de fer, | 0,028. |
| Carbonate de chaux, | 0,289. |
| Humus et eau, | 0,059. |
| | 1,000. |

| *Autre terre du Grand Nans.* | |
|---|---|
| Sable, | 0,274. |
| Argile, | 0,530. |
| Oxide de fer, | 0,044. |
| Carbonate de chaux, | 0,078. |
| Humus et eau, | 0,074. |
| | 1,000. |

| *Terre végétale du Beausset.* | |
|---|---|
| Sable et argile, | 0,560. |
| Oxide de fer, | 0,047. |
| Carbonate de chaux, | 0,339. |
| Humus et eau, | 0,054. |
| | 1,000. |

| *Terre végétale du Luc.* | |
|---|---|
| Sable et argile, | 0,673. |
| Oxide de fer, | 0,062. |
| Carbonate de chaux, | 0,248. |
| Humus et eau, | 0,017. |
| | 1,000. |

Le département du Var est traversé par plusieurs courants volcaniques, avec des accidents remarquables. Voici en quels termes M. Fauchet les a décrits :

***Courants volcaniques des environs de Toulon.*** — Le premier s'étend du nord au sud et au sud-ouest vers la mer; on en voit des traces aux environs d'Ollioules. Le sommet de la colline qui s'élève sur l'ancienne maison des Oratoriens, paraît, du fond de la vallée, d'un noir roussâtre qui indique son origine. La pente de cette colline est rapide vers le couchant; on y monte à travers des pierres calcaires jusqu'au haut, où se trouve un petit plateau de six cents mètres de longueur sur deux cents de largeur. La terre, noire, légère et de peu de profondeur, y est entièrement formée des débris des laves sur lesquelles elle est appuyée; elle était autrefois couverte de gros blocs de ces laves détachées; on les a amoncelées par intervalles, pour découvrir le sol et y faciliter la pousse des herbes destinées à la nourriture des troupeaux.

Le flanc méridional de cette colline est d'un terrain profond, léger et très-fertile; on y trouve par intervalle des pierres à fusil et de la craie, qui rendent stérile le terrain où elles gisent.

A huit mètres au-dessous du plateau, au milieu des roches calcaires, est l'ou-

verture d'une grotte dirigée vers l'intérieur du courant volcanique, et qui doit être très-profonde, s'il faut en juger par le bruit souvent répété et très-prolongé des pierres qu'on y jette.

Au pied de la colline est une source abondante qui ne tarit jamais, et qui, immédiatement après les pluies, donne une grande quantité d'eau, ce qui peut provenir des nombreuses scissures des rochers du sommet, qui laissent filtrer les eaux pluviales avec facilité.

Les laves de cette partie sont pesantes, quoique avec beaucoup de soufflures; quelques-unes renferment du spath; leur cassure découvre des fragments plus ou moins gros de quartz : on taille dans ces laves des meules qui servent à broyer les olives; elles sont propres à cet usage à cause de leur pesanteur, de leur dureté, et des petits trous dont elles sont persillées; on n'est point obligé de les piquer, et elles s'usent lentement.

Plusieurs fragments de ces laves ont éprouvé des altérations; quelques-uns sont réduits en argile que l'on coupe avec le couteau, quoique conservant extérieurement la même forme que les fragments de même espèce qui n'ont point été altérés. Cette dernière observation vient à l'appui de l'opinion de Faujas et de quelques autres, qui établissent l'identité des argiles et des éjections volcaniques.

Entre Ollioules et Bandols, on observe plusieurs bancs de laves avec les mêmes accidents; ils sont environnés de roches calcaires sous lesquelles ils paraissent se prolonger.

Entre Saint-Nazaire et Six-Fours, dans le pays schisteux et dans une gorge figurant le fond d'un entonnoir, on détache, en fouillant la terre pour la culture, beaucoup de laves, les unes compactes, les autres poreuses (1).

Entre Saint-Nazaire et Bandols, on trouve, sous un atterrissement, beaucoup de laves noires poreuses, au milieu des galets de mer.

Au nord de ces indices est le rocher sur lequel le village d'Evenos est bâti, et un second au nord, tous les deux de forme à peu près conique, tronqués au sommet par un plan incliné. La partie supérieure, sur trente mètres de hauteur, est une lave noire et compacte, divisée par des retraits irréguliers représentant imparfaitement des colonnes de basalte.

Dolomieu, ce profond observateur des phénomènes volcaniques, a visité et décrit les laves d'Evenos, dans l'avant-propos de son Mémoire sur les îles Ponce; il regarde ces laves comme appartenant à un grand courant dont le foyer est du

(1) Nous croyons devoir ajouter, qu'on observe à la chaîne de Notre-Dame-de-la-Garde et aux collines de Pied-Ardent, de Pipiole et de Six-Fours qui en dépendent, le passage du phillade ou schiste argileux au grès houiller. Le sommet de Six-Fours est couronné de quartz mêlé de mica et posé sur le phillade primitif, lequel disparaît sous la substance calcaire dont se compose la chaîne qui de Saint-Nazaire s'étend dans les Bouches-du-Rhône. Plusieurs géologues attribuent les déchirements de la chaîne de Notre-Dame-de-la-Garde, au volcan qui aurait existé sur la pointe basaltique du golfe de Saint-Nazaire.

côté du nord, et dont il a été séparé par l'ouverture des vallées, à laquelle il est antérieur.

Mais indépendamment de cette couche de laves, supérieure à la stratification calcaire, on remarque dans la vallée, tant sous Evenos qu'à Ollioules, des courants de laves s'étendant et se dérobant dessous des couches calcaires qui les couvrent visiblement : des observations semblables ont été faites aux volcans éteints de Tourves, de Rougiés, ainsi que nous le dirons plus bas.

Il suit donc de ces faits, qu'en adoptant l'opinion de Dolomieu sur la masse isolée de basaltes d'Evenos, superposée à la masse calcaire, il faut se reporter à des temps antérieurs, et peut-être à un autre foyer, pour les courants de laves inférieurs à cette couche.

Ainsi, cette suite d'observations prouverait deux époques de courants, ou au moins de stratification volcanique, bien distinctes dans le département du Var, et dont la première aurait précédé la formation de ses montagnes calcaires, ce qui est attesté par les dépôts de laves aperçus au-dessous; et la seconde lui serait postérieure, ainsi que le démontrent toutes les laves et les basaltes assis sur la couche calcaire.

La colline d'Evenos présente, du sommet à sa base, trois bancs distincts : celui qui forme le sommet est basaltique, sur environ trente mètres d'épaisseur; la bande moyenne est en pierre calcaire, et l'inférieure, qui lui sert de base, en roches quartzeuses à petits grains.

Ce courant de laves s'élève vers le nord avec les roches calcaires qu'il embrasse. Son développement est d'environ trois kilomètres; et sa plus grande hauteur, au-dessus du niveau de la mer, de deux cent cinquante mètres.

***Volcans éteints de Rougiés et de Tourves.*** — Au nord du premier courant, après une interruption de trois myriamètres, on trouve, au territoire de Tourves et de Rougiés, d'autres traces de courants volcaniques. A Tourves, au quartier de Caulières, les laves en masse ne sont point apparentes, mais le terrain est noir, peu profond, maigre et mêlé d'une grande quantité de fragments de laves. On n'aurait pas à creuser beaucoup pour découvrir les roches qui les fournissent.

Au sud-ouest des possessions rurales de M. Paul, on aperçoit, dans une petite plaine, un autre dépôt volcanique plus apparent et plus étendu que le précédent : le terrain, noirâtre et léger, y est presque entièrement formé de la décomposition des produits volcaniques; les rochers de laves y sont souvent apparents; la fouille d'un puits peu profond n'a pas donné d'autre espèce de pierre. Presque toutes les laves de Tourves sont compactes; leurs cassures montrent des fragments de quartz plus ou moins altérés, mais qui donnent des étincelles par le choc de l'acier.

Les petits coteaux voisins des laves, et quelques autres épars dans ce territoire, sont formés d'une pierre tendre ressemblant à du grès en molasse, et renferment

de petits galets de matières volcaniques; le sommet de ces collines est couronné de roches calcaires, placées très-régulièrement, mais dont la hauteur n'excède pas quatre mètres.

Dans la partie occidentale, on trouve, à peu de distance des laves, de grandes étendues d'un terrain rougeâtre qui est une pouzzolane.

Au territoire de Rougiés, et à l'ouest de ce village, est un coteau isolé, plus élevé que les autres : sa croupe arrondie a une teinte brune; c'est une vraie butte volcanique qui repose, du côté de l'est, sur de la pierre calcaire, et, partout ailleurs, sur des laves terreuses; sa superficie est formée d'un banc de laves compactes de deux mètres d'épaisseur, en fragments souvent détachés, et reposant sur une terre noire et onctueuse. Au-dessous, la lave, d'un gris blanc en grains faiblement agglutinés, renferme des veines minces de stéatite verdâtre demi-transparente, quelquefois blanche ou nacrée, formant des couches d'une épaisseur qui varie depuis un millimètre jusqu'à huit. A l'ouest et au sud-ouest du coteau, et dans sa partie inférieure, le fer se montre sous la forme de cristaux octaèdres, groupés les uns à côté des autres, dans les scissures d'une lave feuilletée.

Dans ce volcan, comme à ceux de Tourves, la lave s'enfonce quelquefois sous la stratification calcaire.

Il est vraisemblable que les productions volcaniques de Tourves et de Rougiés proviennent d'un même foyer.

En général, dans le territoire de Tourves, les dépôts maritimes reposent sur des rochers où le quartz est abondant On y observe fréquemment des affaissements de terrains sur des superficies et des profondeurs qui varient : c'est à des accidents de cette nature que les lacs de Tourves doivent leur origine; il est très-probable qu'ils ont eu lieu au droit des cavités formées à l'époque où le volcan était en activité. Les eaux de ces lacs contiennent du muriate de soude.

***Courants volcaniques des montagnes de l'Averne.*** — Au centre de la falaise granitique qui règne de Toulon à Fréjus, à l'est et près de la Chartreuse de l'Averne, est la montagne de ce nom; sa forme est conique; son sommet, sur une grande étendue, est couvert de laves pleines de soufflures. La chapelle et les ruines des habitations voisines en sont bâties. La partie la plus élevée du rocher est une lave grise compacte, où l'on distingue quelques particules de talc et de mica, qui semblent annoncer que la pierre primitive était un granit. Des blocs de même espèce roulent dans les fondrières qui sillonnent les flancs de la montagne, et diminuent de grosseur à mesure qu'on descend.

On observe sur la montagne de la Madeleine, des laves grises sans soufflures, des laves noires boursoufflées très-pesantes, enfin des laves noires poreuses, les plus légères de toutes celles que l'on trouve dans les courants volcaniques du département; elles ressemblent aux écumes du Vésuve.

Un autre courant de laves noires et pesantes traverse le territoire de Cogolin, au quartier du Faucon. On a construit de cette pierre, pleine de soufflures, pres-

que tout le village de Cogolin, et un pont qui est sur la route de Saint-Tropez, on en fait aussi des meules de moulins à huile.

***Courants volcaniques de Fréjus à l'Estérel.*** — Un quatrième courant traverse l'espace compris entre la montagne du Muy et celle du Rouet : la lave y est noire et très-pesante, quoique poreuse, et n'est apparente que sur de petits espaces. A Rouet, quelques granits sont visiblement altérés par des feux souterrains. Ce courant reparaît au nord de Fréjus, le long de la route d'Italie, près de l'ancienne porte romaine, au pied de la rampe de l'Estérel, et sur de très-grands espaces à Saint-Raphaël et jusqu'au port d'Agay (1).

Aux environs de Fréjus, la lave est ordinairement noire, quelquefois compacte, souvent boursoufflée ; ses accidents les plus remarquables sont de renfermer, dans les soufflures, du spath blanc cristallisé. Les laves d'Agay renferment beaucoup de feldspath blanc, qui n'est presque point altéré. Ce courant traversant les montagnes de l'Estérel, s'étend près de La Napoule, et reparaît au sud d'Antibes, sur les bords de la mer.

On a essayé avec quelques succès, à Toulon et à Antibes, de la pouzzolane fouillée dans ce courant volcanique.

Les deux premiers courants que nous venons de décrire, sont dans le pays calcaire, et les deux derniers sur le terrain siliceux.

***Fossiles.*** — Naître, croître et périr, telle est, a dit notre immortel Buffon, la destinée de l'homme ; c'est aussi la destinée de tout ce que la nature a doué de la vie. Mais, parmi tant d'espèces qu'elle a répandues à profusion sur le globe, il en est beaucoup qui, moins privilégiées que nous, n'ont pas survécu à ses révolu-

(1) De Fréjus à Cannes, les montagnes se rapportent à la classe des roches considérées comme primordiales. Le point le plus élevé de la chaîne est le mont Vinaigre, dont la hauteur est de mille trois cent vingt-neuf mètres au-dessus de la mer ; il est composé de porphyre.

A sa base, au nord et à l'ouest, est un vaste bassin houiller, dont les grès présentent deux particularités remarquables ; l'une, les débris ou les restes d'une forêt de bambous de grandes dimensions, puisqu'on en a trouvé qui avaient plus d'un mètre soixante centimètres de circonférence ; l'autre, que tous ces bambous, par l'effet d'un glissement qu'ont éprouvé les couches de grès houiller, ont tous été coupés à la même hauteur.

Aux deux extrémités orientale et occidentale du mont Vinaigre, on trouve deux grandes formations volcaniques qui recouvrent le terrain houiller, et, dans quelques endroits, alternent avec lui.

Au sommet de celle de l'ouest est le cratère des Darbousiers-de-l'Estrerelle, qui est à quatre cent treize mètres au-dessus de la mer. Cette chaîne volcanique s'étend de ce point, vers le sud ouest, jusqu'à Fréjus, où elle formait un promontoire qui dominait son ancien golfe.

La colline sur laquelle est bâtie Fréjus est de laves poreuses stratifiées, recouvrant des grès schisteux rouges, bruns ou verts. Le grès vert est le plus dur et celui qui a été employé avec le plus de succès dans les anciens monuments de cette ville. Le grès brun contient souvent des rognons de porphyre. Dans quelques endroits, les laves alternent avec des grès, en couches irrégulières. (*Extrait du Rapport fait à l'Académie des Sciences par MM. Héricart de Thury et Brongniart, sur le Mémoire de M. Ch. Texier, architecte.*

tions physiques. A la vue de ces vallées profondes sillonnées encore par les eaux, de ces pics arides que la rapidité des courants n'a pu abattre, la pensée de l'observateur s'élève et s'agrandit. On sait que le génie humain est parvenu à déterminer, sinon les lois, du moins l'époque de ces bouleversements successifs, et à renouer avec la chaîne des temps la chaîne interrompue des êtres. G. Cuvier porta dans cette partie de l'histoire naturelle le flambeau de son esprit investigateur. On s'étonne qu'après avoir débarrassé l'étude des fossiles de tout ce qui pouvait la rendre difficile, le plus grand naturaliste de notre siècle n'ait eu jusqu'à présent qu'un petit nombre de disciples.

Dans les lieux les plus élevés comme dans les lieux les plus bas du département, la terre renferme une infinité de débris de coquilles et d'êtres organisés. On les trouve disséminés à une grande profondeur ou amoncelés en bancs continus et découverts. Ces espèces perdues forment des atterrissements qui indiquent l'existence des eaux et leur retraite subite, en même temps que la disparition des bois dont le riche manteau ajoutait à l'éclat de la création.

On observe, près du Var, des roches coquillières semblables à celles de la Crau et des bords du Rhône et de la Durance. La colline sur laquelle le village de Biot est bâti, a pour noyau une roche principalement composée de débris de coquilles arrondies et réduites en sable, renfermant par intervalles des glands de mer, des peignes, des cames, des vis, des pinnes marines, des huîtres, des boucardes, des oursins, des pectinites, des tuyaux de mer, etc., assez bien conservés. On retrouve la roche coquillière dans le territoire de Saint-Paul, principalement dans la partie moyenne et basse sur laquelle la ville est bâtie. Elle est plus abondante à Vence où les maisons en sont bâties. Le banc que l'on suit sur le chemin de Vence et de Tourrettes, avant de s'enfoncer sous les masses calcaires, offre une quantité prodigieuse de peignes et de clypéastres.

Dans le terrain tufacé des environs de Grasse, on trouve des pierres arborisées, des lithophites et des ammonites. Les coquilles terrestres d'espèces vivantes, les feuilles des végétaux de la contrée incrustées dans ce terrain, le feraient rapporter à notre âge, mais sa formation interrompue malgré la grande abondance des eaux, indique que l'action chimique à laquelle il doit sa naissance a depuis long-temps cessé d'exister, et semble se rattacher à la formation nymphéenne.

Nous avons dit que les marbres de la Sainte-Baume renfermaient, entre leurs couches, des cames et des tellines On voit aussi, sur le penchant du *Baou de Bretagne*, vers le plan d'Aups, à la montagne de Canderon, aux environs de Brignoles, des hippurites, des radiolites et des baculites. *L'hippurite organisant* est très-commun entre le plan d'Aups et le Roussargue; la colline de La Cadière et la chaîne qui s'étend jusqu'à Bandols ont pour manteau un calcaire grisâtre rempli de ce fossile, dont les tuyaux se montrent en tous sens dans le calcaire gris bleuâtre que l'on retrouve dans les carrières de La Cadière, d'où sont sorties les colonnes qui ornaient l'ancienne *Tauroentum*.

Le calcaire à gryphites, des gorges d'Ollioules, contient des bélemnites, des térébratules et des huîtres.

Les moules, les ammonites ou cornes d'ammon, les bélemnites et les polypiers de différents genres sont très-communs dans les montagnes calcaires. Dans le territoire de Comps, généralement nu, aride et pierreux, on trouve des bancs de grès dont quelques-uns sont coquilliers, des pyrites ferrugineuses et une immense quantité de coquillages fossiles, parmi lesquels on distingue de gros gryphites dont quelques-uns sont agatisés.

## CHAPITRE IX.

### Minéralogie.

En 1826, l'administration publia, pour la première fois, un état des mines et minières métalliques abandonnées ou qui n'avaient point encore été exploitées. Le nombre en était considérable, et en appelant sur ce point l'attention des capitalistes, elle fit remarquer que, parmi tant de mines abandonnées, tant de gîtes reconnus et négligés, tant d'indices non explorés, beaucoup ne méritaient pas le délaissement dans lequel on les avait laissés jusqu'alors. Des tentatives isolées ont été faites, depuis cette époque, pour la recherche et l'exploitation de plusieurs genres de substances minérales, mais les conseils de la science les ont rarement guidés, et l'insuffisance des capitaux, jointe à l'infériorité, à la rareté des produits et aux difficultés d'extraction résultant de la situation des gîtes, les ont rendus peu profitables.

Les pierres de construction abondent dans le Var. On en trouve de polissables, telles que marbres, granits, serpentines, poudingues, brèches, cristaux de roche et porphyres; on y trouve aussi des pierres tégulaires, à crayon, à chaux, à plâtre, des terres à poterie, à faïence, à porcelaines, à creusets, des marnes de toute espèce, des sables quartzeux, calcaires et autres, des produits volcaniques, tels que laves, pierre ponce, pouzzolane, des terrains de schistes, d'amphibole, de porphyres, de grès houiller, de grès rouge, de gypse et de calcaires de différents âges, et enfin des dépôts de tourbes. Les montagnes des Maures et les groupes de l'Estérel sont des formations anciennes qui paraissent recéler du plomb, du zinc, du cuivre, du fer et des sulfures propres à la fabrication des vitriols. Mais on ne connaîtra bien l'importance minéralogique de notre département, qu'après que M. l'ingénieur des mines aura achevé ses explorations géologiques. Alors, sans doute, on se livrera à des ouvrages mieux suivis et plus productifs. Nous allons, en attendant la publication du beau travail que prépare M. de Villeneuve

sur cette importante matière, donner quelques renseignements à l'égard des mines abandonnées et de celles en activité.

***Mines abandonnées.*** — *Carrières de porphyre*, à Saint-Raphaël. Ces carrières de porphyre bleu à points blancs, ont été exploitées par les Romains. Trois d'entre elles sont restées dans l'état où ils les ont laissées. Dans les deux premières, de grandes masses de porphyre sont restées sur place, prêtes à être enlevées. On en remarque plusieurs destinées à faire des colonnes à plus de sept mètres de longueur, et en descendant de ces carrières à la mer, on voit de gros blocs ébauchés, percés en tête de trous de *louve*, abandonnés dans le milieu du chemin; la troisième carrière présente de longues excavations cylindriques qui indiquent que de grosses colonnes en ont été détachées. M. Texier jeune, qui a reconnu ces carrières, en a fait mention dans son mémoire sur la géologie des environs de Fréjus (1). Après avoir décrit les diverses exploitations de Caus, M. Texier

(1) Voici en quels termes ce savant architecte a parlé de ces carrières dans le mémoire qu'il fit parvenir en 1829, à l'Académie des Sciences, et dont on a bien voulu nous faire une communication officieuse :

« Mais de tous les matériaux précieux dont les Romains ont enrichi la ville de Fréjus, il n'en est point qui puisse soutenir la comparaison avec les porphyres bleus qui étaient employés dans plusieurs monuments. Sur le grand môle et sur le môle du port, on trouve encore en place d'énormes colonnes qui ont servi à amarrer les navires; quatre anneaux de bronze scellés dans la circonférence témoignent que tel était leur principal usage. Les anneaux n'existent plus, mais on reconnaît la trace du scellement et le point sur lequel l'arganeau devait frapper; ils devaient avoir vingt-quatre centimètres de diamètre.

» Ce porphyre, d'un ton gris bleu tacheté de blanc, était généralement regardé comme provenant des granits de l'Egypte; rien n'indiquait que les carrières fussent dans le voisinage de la ville; les étrangers qui visitent la ville en emportent des échantillons, comme d'une roche rare, dont le gisement est inconnu; mais des observations faites à la hâte et sur des ouï-dire sont peu propres à éclaircir une matière qui n'a pas encore été étudiée; le temps et une investigation exacte peuvent seuls mettre sur la voie des découvertes de ce genre. Il faut enfin revenir au même endroit et recommencer ces observations sous de nouveaux points de vue; le moindre système ne peut qu'embrouiller et faire perdre la trace des choses les plus simples; bien heureux si l'on ne perd pas le but après en avoir passé bien près!

» Les anciens l'ont cependant employé dans d'autres endroits que dans le port; on trouve quelques fûts de colonnes d'un diamètre moindre que les auray du môle. Un bloc parallélipipède qui se trouve dans un égoût à l'ouest de la ville, paraît provenir d'un morceau d'architrave. On en rencontre aussi quelques débris sans forme dans les murailles qui environnent le théâtre. Il a été employé en dallage ou comme revêtement. Les débris que l'on trouve sont de très-petite dimension; on ignore à quels édifices ils étaient appliqués.

» La beauté et la dureté de cette roche, qui offre une solidité à toute épreuve pour les dallages de monuments publics, faisait regretter de n'avoir aucune donnée sur la position de ces carrières; c'est envain que je les ai cherchées en 1828. Cependant j'avais lieu de croire qu'elles existaient dans le pays et non loin de la ville, car en côtoyant la mer du côté de l'est, j'avais reconnu quelques galets identiques avec l'objet de mes recherches. De nouvelles courses entreprises en

dit qu'ayant emporté à Rome des échantillons de ces porphyres pour les comparer avec ceux qui décorent divers anciens monuments, il a reconnu et fait cons-

1829. dans cette direction, produisirent un résultat bien plus satisfaisant. A un myriamètre environ à l'est de Fréjus, on commence à rencontrer quelques indications de ces roches dans les cailloux roulés d'un torrent qui prend naissance dans les petites montagnes de *Caus*. Leur croupe présente de loin l'aspect de montagnes secondaires; en effet, on n'y rencontre pas ces déchirements et ces purs saillants que l'on rencontre à l'Estérel et dans la Sainte-Baume. Leurs sommets arrondis sont loin de décider la dureté de la roche qu'ils recèlent.

« Le gisement du porphyre couvre plusieurs kilomètres carrés, mais tout n'est pas propre à l'exploitation; sa formation a suivi une marche constante de dégradation dans le volume de ces éléments. Les premières roches que l'on rencontre à l'ouest sont composées de cristaux très-volumineux, de quartz et de feldspath; la pâte grise, quoique également dure, ne présente aucune force de cohésion, parce que les cristaux de feldspath qui ont jusqu'à trois centimètres de longueur, et qui sont excessivement abondants, détruisent par leur décomposition toute l'aggrégation de la roche; elle passe donc à l'état de kaolin, qui pourrait être employée utilement dans la fabrique des porcelaines communes.

« La présence de l'amphibole lui ôte une partie de sa pureté; peut être par des lavages bien dirigés, pourrait-on l'obtenir pure. Les eaux pluviales, en lavant la surface de la roche décomposée, entraînent dans les torrents les cristaux de quartz plus ou moins intacts; avec un peu de soin, il serait facile d'en recueillir une grande quantité.

« Le gisement suit le bord de la mer depuis l'endroit nommé *les Caus* (ou Cahous) jusqu'à la grande rade d'Agay (Agathon de Ptolémée). En suivant la côte, on rencontre le torrent de Boulouris, qui conduit droit aux carrières exploitées par les anciens. En avançant de l'ouest à l'est, on remarque que les éléments du porphyre diminuent d'une manière sensible; bientôt les cristaux de feldspath ne présentent plus qu'une longueur d'un centimètre dans la hauteur du rhomboèdre. Il est remarquable que les cristaux de quartz suivent la même dégradation; la couleur de la roche est constante, c'est une pâte bleu turquin, lardée de cristaux de feldspath bleu, de quartz kaolin et d'amphibole.

« C'est là que l'on découvre la première carrière exploitée par les Romains; elle est ouverte dans une roche qui présente des cristaux d'une grande dimension, à mi-côte d'une petite montagne qui s'abaisse dans le torrent de Boulouris: elle se trouve à sept cent cinquante mètres environ de la mer, et seulement à soixante-trois mètres au-dessus de la surface des eaux.

« En remontant le torrent, on se trouve dans une vallée qui s'élargit tout-à coup; elle est environnée de petites montagnes, dont la plus haute n'a pas plus de trois cent cinquante mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

« Au milieu de la vallée se trouve une bastide où demeure le métayer qui dirige la culture de la vallée; la bastide est à quatre-vingt-dix mètres environ au-dessus du niveau de la mer, et les carrières sont à mi-côte de la montagne du grand Deffends.

« C'est là que se trouvent les plus grands restes d'exploitation. Trois carrières sont encore dans l'état où les anciens les ont laissées; le porphyre était exploité par banquettes, et à la trace; on remarque, dans le roc taillé à pic, les rainures pratiquées pour enlever les blocs; elles se traçaient à la masse et au poinçon suivant une pente de cinquante degrés; lorsque l'ouvrier était arrivé au bas de la roche, il reprenait dans un sens opposé, qui formait sur la pierre de grandes hâchures en épi ou en arête de poisson.

« On trouve encore, dans la première carrière, deux blocs parallélipipèdes ébauchés et prêts à être enlevés; ils sont dégagés des quatre côtés qui tenaient à la roche, par des rainures, profondes de trente-cinq centimètres et larges de vingt-cinq centimètres. Pour les enlever entièrement, il serait seulement nécessaire de les détacher du plan horizontal, par le moyen d'une entaille à

tater l'identité de ces porphyres, 1° avec la belle colonne, de dix mètres trente centimètres, de Saint-Grégoire dans l'église de Saint-Pierre; 2° avec une colonne

la masse et au poinçon; on les élèverait ensuite par le moyen de coins. Ces blocs, qui ont sept mètres de longueur sur quatre-vingts d'épaisseur, paraissent avoir été préparés pour des fûts de colonnes. Comme les terres supérieures et les recoupes couvrent tout le sol, il n'est pas certain que ce soient là les seuls blocs préparés. En général, les couches supérieures ont des fils et des gerçures qui ont motivé un grand travail pour arriver au cœur de la montagne, mais si, par la suite, on devait rétablir en ces lieux une exploitation, on ébaucherait facilement une carrière par le moyen de la poudre.

« Dans cette partie, les cristaux de feldspath sont d'un plus petit volume; ils sont plus intimément liés avec la pâte du porphyre, de sorte que la roche présente une égale solidité, pour les masses et pour les éléments. Dans le porphyre à gros cristaux, au contraire, la masse de la roche est très dure; mais lorsqu'on en a détaché un éclat, on l'écrase facilement, parce que les cristaux se détachent de la pâte.

« Dans la seconde carrière, il paraît qu'on extrayait principalement des blocs cubiques pour les dalles et revêtements; plusieurs blocs cubant de soixante à quatre-vingts centimètres, se trouvent encore en chantier; il en est même qui paraissent avoir été abandonnés au milieu du chemin. On en rencontre de distance en distance dans toute la longueur des vallons jusqu'à la mer; ils sont tous percés de ces trous de quatorze centimètres sur dix que l'on rencontre sur toutes les pierres travaillées par les Romains. Ceux qui étaient destinés à être fendus, ont le trou de la louve dans la face la moins large.

« Il est probable que de grands ateliers étaient établis dans cet endroit même, car on trouve un grand nombre de débris de briques, d'amphores et de tuiles; le porphyre n'était pas seulement exploité pour des dalles et des colonnes; on y a encore trouvé de petits objets, des vases, des cubes ébauchés. Malheureusement tous ces objets ont été brisés et employés dans la construction de la bastide (il est probable qu'il existe d'autres ébauches sous les recoupes).

« Il est probable aussi que les esclaves et les condamnés étaient les ouvriers chargés de l'exploitation de ces carrières. On remarque, près des blocs qui sont encore en place, de petits trous de scellement qui ne paraissaient pas destinés à l'exploitation: ces trous retenaient sans doute les chaînes auxquelles étaient attachés les malheureux chargés de ce pénible travail. La rigueur avec laquelle étaient traités les esclaves qui avaient commis quelque faute, permet d'admettre cette supposition; ils ne quittaient cette place qu'avec les rochers auxquels ils étaient identifiés. Nous avons bien vu, de nos jours, des condamnés enchaînés à perpétuité sur les bancs d'une galère: ce supplice n'est pas moins cruel que l'autre (*). Il ne reste plus de traces du chemin que parcouraient les blocs qui devaient être embarqués; il y a lieu de penser qu'ils étaient charriés à mi-côte, dans la circonférence de la vallée, pour aller gagner ensuite la rive gauche du torrent; la petite baie de Boulouris servait aux embarquements.

(*) A l'appui de son opinion, M. Texier cite l'édit de Constantin, daté de Buthrote en Épire, abolissant l'exposition aux bêtes féroces, et ordonnant qu'à l'avenir les hommes condamnés à être ainsi exposés dans les cirques et amphithéâtres, seraient employés aux travaux des mines et des carrières.

Cette opinion sur les travaux des mines et des carrières par les condamnés aux travaux publics, émise par plusieurs savants, ne saurait être contestée. D'ailleurs il suffirait de rappeler la réponse du poète Philoxène, condamné aux travaux des carrières, qui, remis en liberté, refusa de louer les vers de Denys-le-Tyran, et se contenta de répondre, en se tournant vers le capitaine de ses gardes: *Qu'on me ramène aux carrières.* (Voyez aussi la loi II, titre 6, du Code Théodosien.)

On trouve dans les Alpes plusieurs mines et carrières qui ont indubitablement été exploitées par des condamnés aux travaux publics.

du palais Quirinal, sur la place Monte-Cavallo; 3° avec une colonne du Vatican et plusieurs autres regardées par les marbriers romains, comme étant de porphyre égyptien, et que, d'après eux, le savant Corsi, dans son traité *Delle Pietre Antiche Romæ* 1830, avait rapportées aux ophites de Pline, *lapis memphites*, mais qu'il a reconnu être originaire de nos Alpes maritimes, en voyant les échantillons des carrières de Saint-Raphaël.

« Quelques éboulements qui sont survenus dans la seconde carrière empêchent de voir à quelle profondeur elle s'étend; mais il est certain que, pendant un temps, les exploitations ont été très-considérables, si l'on en juge par les collines environnantes, qui sont toutes composées de recoupes.

« La carrière la plus éloignée de la mer se trouve à une distances de mille sept cents mètres du rivage; le terrain suit une pente moyenne de quatre vingt-cinq centimetres.

« La troisième carrière porte des traces d'une exploitation qui differe des deux autres; des excavations cylindriques, empreintes dans le rocher, annoncent que les colonnes n'ont pas été enlevées d'abord en parallélipipèdes, mais par masses cylindriques ébauchées dans la roche; les traces sont inclinées a l'horizon, de vingt huit degrés; on n'en connait pas la longueur, parce qu'elles se plongent dans la terre. C'est cette variété de porphyre qui a produit toutes les amarres dans le port, et toutes les colonnes que l'on connait à Frejus. La carrière du sud, qui fournit un porphyre moins solide, ne peut avoir servi que pour la décoration; on ne connait rien à Fréjus où il ait été employé.

« La troisième variété qui se trouve en ce lieu, à la surface du sol, en rognons plus ou moins gros, mais qui compose toute la côte depuis Boulouris jusqu'à Agay, offre une cassure composée d'éléments presque confondus. Au premier coup-d'œil, on le confondrait avec du granit; il n'existe pas de carrière pour l'exploitation en grand, parce qu'en general, il se trouve coupé par des délits qui en rompent la continuité; d'ailleurs il ne serait pas preferable au granit, et est d'un travail beaucoup plus difficile. On s'est contenté de l'employer pour le pavage de la voie romaine. Ce porphyre n'est pas sujet à se décomposer, comme celui qui contient de gros cristaux; il se trouve en partie recouvert par le grès rouge et les trapps qui bordent la côte.

« La vallée du petit Caus offre en même temps d'autres minéraux intéressants; les deux petites montagnes au nord-est, ont leur sommet composé de calcaire primitif sur le porphyre; la montagne qui est le plus au nord contient un filon de fer oxidule qui paraît s'etendre assez loin; le terrain volcanique se retrouve en cet endroit comme sur toute la côte de Fréjus.

« Un metre cube de porphyre doit peser deux mille quatre cent trente kilogrammes. Il serait facile d'en faire porter quelques morceaux au bord de la mer et de les embarquer pour Toulon et pour Paris; alors on pourrait se rendre compte du prix de la main-d'œuvre pour en tirer des dalles. Si la dépense premiere se trouve plus forte que pour les dallages ordinairement employés, leur duree doit être prise en considération, surtout en faisant attention à l'avantage de pouvoir faire arriver a Paris, par eau, les blocs bruts ou travaillés à Toulon.

« Tel sont les matériaux employés par les anciens dans la ville de Fréjus; on pourrait grossir la nomenclature par plusieurs espèces de marbres dont on retrouve quelques fragments, tels que le vert de mer, le grand antique, le bleu turquin, mais ces marbres on été employés en si petite quantité, qu'a peine on peut en reunir quelques échantillons. Le cipolin qui se trouve parmi ces débris pourrait bien être aussi un marbre de la contrée.

« Dans les monuments romains, on ne voit pas de traces de l'emploi de la serpentine qui se trouve aux environs de Saint-Tropez; la mode ne commença a s'en repandre que sous les comtes de Provence. Les maisons des gentilhommes en étaient décorées, et elle finit par devenir un apanage de la noblesse; cet usage se perpétua jusqu'à ce que la Provence fût réunie à la France. »

*Granite syénite*, à Callas. Les carrières de cette substance, abandonnées aussi par les anciens, sont situées entre cette commune et la vallée de Pennafort. Elles présentent des traces irrécusables de grandes extractions. Les huit colonnes qui décorent le baptistère de l'église de Fréjus et les colonnes de Riez, d'une dimension beaucoup plus forte, en sont sorties.

*Mines de plomb.* Celle du Cannet du Luc, au quartier de Saint-Daumas, à gangue de feldspath, a été ouverte en 1770. L'époque de l'abandon est inconnue. Tout porte à penser que cette mine n'était pas riche.

Celle située à Sainte-Maxime et au Revest, était à gangue quartzeuse et contenait de l'argent.

Celle de Grimaud était aussi à gangue quartzeuse. Elle a été exploitée pendant quelque temps pour le vernis des poteries.

Celle située au Luc, quartier des Mayons, dans un schiste argileux mêlé de mica et de sable quartzeux très-fin, était à gangue de baryte en cristaux cubiques. Le filon avait un demi-mètre de largeur et une épaisseur inconnue. On l'exploitait sur trois mètres de hauteur. On en extrayait trente quintaux de minerai par jour, ce qui donnait par année un bénéfice de douze mille francs.

*Mines de fer.* Celle de Montferrat, située à deux kilomètres de la chapelle Notre-Dame, est abandonnée depuis long-temps, à cause sans doute de sa pauvreté, et peut-être aussi de la rareté du bois.

Celle de Rebouillon, hameau de la commune de Châteaudouble, est calcaire. Elle donnait quarante livres de fer par quintal de minerai. Elle a été exploitée au milieu du siècle dernier et abandonnée à cause de la rareté des combustibles.

Celle située au Thoronet est en globules métalliques, du diamètre de quelques lignes.

Celle de la Magdeleine, près la motte de Cogolin, en filons dans le gneiss, paraît susceptible d'utile exploitation. Il en est de même de celle de Six-Fours.

*Mine de fer chromaté*, à Gassin. Cette minière, découverte par M. Pontier en 1787, et reconnue par lui en 1801, a été concédée le 22 juillet 1817, sur une étendue de soixante-cinq centimètres carrés, et abandonnée en 1826. Le chromate, analysé par Vauquelin, renfermait :

| | | |
|---|---|---|
| Acide chromique | 43 | parties. |
| Oxide de fer | 34 | 7. |
| Alumine | 20 | 3. |
| Silice | 2 | |

Le fer se trouvait en fragments disséminés dans une terre argilo-talqueuse et micacée, recouverte de roches de micaschiste, au pied d'une colline de serpentine. Il a paru être les restes d'un filon supérieur anciennement détruit. En 1823, on a extrait cinquante-une caisses de minerai, du poids de cent vingt à cent vingt-cinq kilog., ce qui a donné cinquante-quatre quintaux métriques. L'extraction, pendant cette campagne, a eu lieu sur le coteau contigu à la ferme où le minerai,

en petite quantité, fesait partie d'un agglomérat d'origine moderne. Le produit brut de cette minière s'est élevé jusqu'à 2,500 fr. par an.

*Mine de plomb sulfuré*, de La Garde-Freinet. Elle a été concédée le 10 mars 1833, sur une étendue de vingt kilomètres carrés. Les travaux d'extraction sont restés suspendus, et les concessionnaires viennent d'obtenir la restitution de leur titre. Sur le territoire de la même commune, des Anglais firent explorer, en 1730, une mine qui contenait de l'argent à petits grains brillants. Cent quintaux de plomb donnaient soixante livres d'argent. Elle fut abandonnée treize ans après (1).

*Mine de plomb argentifère*, de Cogolin. Elle a été abandonnée en 1824, à cause de la rareté du minerai.

*Mine de plomb argentifère avec cuivre de fer*, aux Ameniers. Elle a été explorée en 1833, et abandonnée depuis.

*Mine de plomb*, du quartier de la Beaumette. Cette mine fut essayée par les chartreux de l'Averne qui l'abandonnèrent comme étant trop pauvre. Elle était à gangue de quartz et renfermait de petits cristaux de roche.

*Mine de houille*, de La Cadière, concédée le 24 mars 1824, sur une étendue de deux kilomètres carrés. Depuis cette époque jusqu'en 1828, on n'a point fait de travaux suivis. En 1832, on a ouvert une galerie d'écoulement de cent cinquante mètres de longueur, dans le but de tirer parti de cette concession ; malheureusement le lignite est d'une qualité inférieure. On peut l'employer pourtant avec avantage, soit pour le chauffage des fours à chaux, soit pour les fabriques de soude des Ambiers et d'Hyères, soit même pour le chauffage des bateaux à vapeur. La quantité extraite en 1833 a été de cinq cent quatre-vingt-douze quintaux métriques. Il a été constaté, en 1825, que le lignite et les schistes calcaréo-bitumineux qui l'accompagnent contenaient des pyrites et étaient sujets à s'effleurir par l'action de l'air et de l'humidité. Les puits donnaient issue à une vapeur invisible mais odorante, annonçant que les parois travaillaient. On a craint que la chaleur devînt assez forte pour enflammer le lignite, et l'exemple des parties supérieures, évidemment incendiées, justifiaient ces craintes qui ne se sont pas réalisées. Du reste, les bouleversements du terrain laissent peu d'espérance.

*Manganèse.* Cet oxide est d'un gris rougeâtre, friable et salissant les doigts. On en trouve à Villeneuve-Loubet. Des Génois le découvrirent et, pendant quelques années, l'enlevèrent furtivement pour le vendre aux ouvriers.

*Malachite.* On en trouve à Carqueiranne parmi les schistes siliceux. On en a poli autrefois quelques fragments pour orner des bracelets.

*Serpentine.* Elle se trouve à La Molle, au milieu de granits feuilletés. Elle est

(1) On en trouve aussi au Muy vers l'Argentière, à Cogolin, au Plan-de-la-Tour et aux Adrets de l'Estérel. Le plomb est accompagné de zinc et d'antimoine sulfuré. Plusieurs de ces gisements pourraient être exploités. On devrait attaquer surtout ceux qui sont argentifères. Le bas prix du plomb venant d'Espagne ne permet pas d'exploiter les mines du littoral qui sont seulement plombifères.

dure, opaque, d'un vert foncé, mouchetée de taches de même couleur, en teinte plus claire, coupée par quelques veines de talc. Elle est susceptible d'un beau poli. On en trouve aussi à Agay.

*Pierre ollaire.* Il en existe une carrière située dans la montagne de l'Averne, au milieu des gneiss micacés et des rochers de quartz blancs. La pierre en est dure, mêlée de talc et de mica, cassante aux endroits où ces substances abondent le plus, grasse au toucher, marbrée de gris et noir, susceptible de recevoir le poli. La chartreuse de l'Averne en est bâtie.

*Baryte sulfaté.* On en trouve aux Arcs et Vidauban, dans l'Estérel au milieu des schistes. Des fabricants de verres en ont extrait à l'Estérel.

*Mine de houille*, de Fréjus (nord). Cette mine, dans l'étendue de laquelle sont compris les territoires de Bagnols, Montauroux et Callian, a été concédée le 30 avril 1823. Quelques travaux ont été exécutés en 1829. Les couches étaient bouleversées, et l'ensemble du terrain très-irrégulier. Ces travaux ont suffi pour démontrer que cette mine n'offrait aucune ressource.

*Mine de houille*, de Fréjus (sud). Cette mine se prolongeant, comme les précédentes, sur les communes de Bagnols et de Montauroux, a été concédée le 30 avril 1823, sur une étendue de dix-sept kilomètres carrés. Voici ce qu'écrivait, en 1824, M. Gardien, ingénieur des mines, à l'égard de cette concession :

« Le ruisseau de la Magdeleine, affluent du Reiran, coupe à-peu-près perpendiculairement les couches de terrain houiller. Il a mis à jour de nombreuses veines de combustible, de dix à vingt et vingt-cinq centimètres de puissance. Le plus élevé de ces affleurements, qui appartient à la couche la plus basse dans l'ordre de superposition, a quarante à quarante-cinq centimètres. Dans les divers gisements, la houille forme des couches parallèles à celle des grès, et se trouve presque toujours accompagnée, supérieurement et inférieurement, de grès fins argilo-schisteux, plus ou moins tendres et remplis d'empreintes végétales. Les roches du toit et du mur sont identiques. La dernière couche du vallon de la Magdeleine est aussi la plus puissante; elle est très-voisine du Reiran sous lequel elle plonge; sa puissance diminue, en avançant vers l'ouest. A quelques centaines de mètres au-dessous, en descendant le Reiran, on trouve, sur la rive gauche, un autre gisement d'un mètre environ de puissance. A cent ou cent cinquante mètres au-dessous, et du même côté, se montre un nouvel affleurement de soixante à quatre-vingts centimètres, vis-à-vis un rocher remarquable de gneiss très-micacé, qui occupe la rive droite et fait partie des couches sur lesquelles repose le terrain houiller. Le sol primordial se montre sur les deux rives; mais bientôt la formation secondaire reparaît, et avec elle un troisième affleurement accompagné de poudingues. On ne trouve plus ensuite, sur une longueur de près de deux kilomètres, que le terrain granitique. Ce n'est qu'au quartier de l'Escoffier que les grès se montrent de nouveau et dans une étendue très-circonscrite. Une observation qui achève de démontrer le peu d'étendue du terrain houiller, c'est que les

« cailloux du lit du Reiran appartiennent tous, à très-peu d'exceptions près, à la « formation première. On y trouve, néanmoins, quelques porphyres et des la- « ves. Ces dernières proviennent d'un volcan éteint. »

Il est reconnu depuis long-temps que, dans un même bassin houiller, on rencontre des combustibles de qualités très-variées. Ici la houille des trois gisements attaqués était semblable. Elle formait l'intermédiaire entre les anthracites et les houilles grasses proprement dites; elle avait un faciès particulier; elle était très-luisante et presque miroitante. On ne la trouvait point en masses compactes ou lamelleuses; son état était schisteux, ses feuillets ondulés, quelquefois friables et d'autres fois très-durs. Elle perdait une grande partie de sa consistance par la dessication; le charbon s'enflammait avec promptitude et donnait une fumée blanchâtre, abondante, dont l'odeur n'avait rien de sulfureux. Il faisait dégager et bouillonner du bitume.

***Mines en exploitation.*** — *Marbres* à Ampus. Ils sont jaunes, veinés de blanc, de rouge, de violet et d'autres nuances; il y en a aussi de roses. Leur gisement était depuis long-temps connu, mais leur exploitation n'a commencé qu'en 1830. Interrompue pendant quelque temps, elle a été reprise avec activité. Les produits de ces carrières sont appréciés à Paris où on les façonne en pilastres, chambranles, consoles, guéridons et autres meubles.

*Mine de lignite*, de Saint-Zacharie. Elle a été concédée le 20 décembre 1826, sur une étendue de trois kilomètres carrés. On a pratiqué un puits de fonds garotte de six mètres, et un puits d'airage de trente-six mètres de longueur. La couche est puissante. Le lignite extrait en 1833 a été de mille quatre cent vingt-huit quintaux, mais la qualité n'est pas très-bonne, et l'exploitation ne peut avoir lieu qu'à l'époque de la plus grande sécheresse, attendu l'invasion des eaux.

*Mine de lignite*, du Plan d'Aups. Elle a été concédée le 23 décembre 1829, sur une étendue de huit kilomètres carrés. Le combustible employé, en 1833, à l'arsenal de Toulon, fut trouvé de qualité inférieure aux autres lignites soumis aux épreuves. Les schistes calcaires dont il est mêlé, diminuent son effet calorifique.

*Mine de lignite*, de Nans. Elle a été concédée le 20 novembre 1831, sur une étendue de trois kilomètres carrés. Il y a une grande irrégularité dans le gisement. Des travaux exploratoires ont été faits sur un affleurement situé près des ruines du vieux Nans; ils n'ont point eu de résultats heureux.

*Mine de lignite*, de Coursegoules, concédée le 29 octobre 1832, sur une étendue de quatorze kilomètres carrés. On a pratiqué un puits de vingt-deux mètres, et quatre galeries d'une longueur de trente-sept mètres. L'exploitation a commencé en 1832. L'épaisseur du combustible s'est maintenue de deux à trois mètres, mais le lignite était terreux et pulvérulent. On eut peut-être pu le rendre propre à la consommation des verreries et des fourneaux à reverbère, en le réduisant en bri-

quettes, à l'aide de la colle d'amidon, ainsi que cela se pratique à Paris pour le poussier de houille. Cet essai n'a point été tenté.

Nous n'avons compris, dans la nomenclature qui précède, que les exploitations d'une certaine importance. Il nous a paru que ce n'était pas ici le lieu de parler des extractions de pierres à plâtre, à marne et autres substances de ce genre.

***Mines et carrières non exploitées.*** — *Marbres.* Les marbres sont communs dans le pays calcaire. On en trouve à la Sainte-Baume et dans les communes de Bauduen, Brignoles, Evenos, Grasse, Lorgues, Saint-Maximin, Nans, Ollières et le Plan d'Aups. Ils sont blancs, veinés de rouge, à la Sainte-Baume; grisâtres, veinés de rouge, dans la première localité; rouges, avec des taches blanches, dans la seconde; blancs, veinés de rouge et de jaune, dans la troisième. Le marbre de Grasse est de diverses couleurs; le rouge, avec des taches vertes et jaunes, renferme beaucoup de cames à stries transversales, sur les flancs d'une montagne rapide. Il y en a de blanc et jaune, de blanc et rouge, de jaspé, enfin on y trouve du marbre statuaire et un très-bel albâtre. Le marbre est grisâtre, avec des veines rouges, dans la cinquième commune; port-or, dans la sixième, blanc, veiné de rouge, avec des taches pyriteuses, dans la septième; port-or, dans la huitième; rouge, avec des taches d'un beau blanc, dans la dernière. Plusieurs de ces marbres mériteraient d'être exploités.

En remontant vers le nord, on trouve, dominant la ville de Grasse, la formation oolithique avec dolomie. Dans les fentes de cette dolomie paraît la brèche osseuse qui se montre à Antibes. Au nord-est de la ville de Grasse est une carrière de pierre à texture oolithique serrée. Cette pierre, tantôt bleuâtre, le plus souvent fauve, jaunâtre, est excellente pour les constructions. En remontant vers la marbrière, on voit une large crevasse remplie d'albâtre autrefois exploité; enfin, au sommet de la montagne, on trouve un banc considérable de calcaire veiné, plus ou moins rouge, dont on a façonné quelques cheminées. Ce calcaire reparaît à l'extrémité de la vallée de Saint-Vallier; sa couleur est due là au péroxyde de fer qui y existe en petits amas ou filons mamelonnés. L'exploitation serait coûteuse.

La brèche osseuse que l'on observe à Antibes forme dans la dolomie trois filons consistant en ciment rougeâtre composé de calcaire, de sable, de fer hydraté renfermant des fragments anguleux de la brèche même qui contient ces filons. et des ossements de ruminants appartenant, selon Cuvier, au genre cerf. Cette brèche répond, par sa hauteur, au-dessus du niveau de la mer, et par sa composition, aux brèches osseuses de Gibraltar, de Cette, de Nice, de Pise, de Corse, de Sardaigne, de Sicile, de Cerigo, etc. Elle reparaît à Hyères sur les bords du Gapeau.

*Antimoine sulfuré.* Il en existe des filons considérables entre Hyères et Collo-

brières. L'un de ces filons se voit au lieu dit *la bastide du charbonnier*. L'antimoine s'y trouve mêlé avec un peu de zinc et de plomb sulfuré.

*Fer sulfuré.* On en trouve dans le territoire d'Hyères, soit à la surface du sol, soit dans les profondeurs de la terre; à la presqu'île de Giens comme dans les Maures, dans la partie calcaire comme parmi les grès. «Dans ces derniers terrains, à l'est de la vallée de Sauvebonne, dit M. Denis, il s'en est présenté des échantillons de la forme et de la grosseur d'un œuf de pigeon, radiés et concentriques.

*Fer oxidulé magnétique.* Il en existe à Agay près Fréjus, dans la serpentine, en rognons.

*Fer oxidé hydraté.* On en trouve au Val près Brignoles. Il est formé de granits agglomérés par une partie argilo-calcaire. Le minerai situé dans la partie moyenne du terrain de craie, est assez pauvre. On en trouve aussi à Ampus, Favas, Montferrat et au Revest.

*Houilles.* On en trouve des indices parmi les roches de la montagne de Canderon au sud de Brignoles, à Forcalqueiret, à Saint-Maximin, à Tourettes, à Grasse, à Vence, à Callian, à Seillans, à Hyères, à Pourrières, et sur une foule d'autres points. Le filon de la dernière commune s'étend sur Pourcieux et le Puyloubier (Bouches-du-Rhône). La concession vient d'en être demandée.

*Charbon jayet.* On en trouve un filon au sommet d'une chaîne de montagnes calcaires couvertes de pins, dans le territoire de La Celle, au quartier d'Engarden. Non loin de ce filon, autrefois exploité, et dont la puissance est encore considérable, il existe une couche de grès de peu d'étendue, dans laquelle on rencontre une immense quantité de fongites. A cent pas environ de cette couche, on remarque un prodigieux amas de polypiers de différents genres. Beaucoup de ces fossiles ont la grosseur du bras. Ils reparaissent sur le territoire de Camps et dans plusieurs autres endroits.

*Tourbières.* La vallée de Caille, submergée pendant six mois de l'année, présente des tourbières d'une puissance considérable. La tourbe y est en masse compacte. Il en existe aussi dans la vallée de Saint-Vallier et auprès de l'embouchure du Var.

*Grès.* Les grès rouges et les grès houillers sont souvent associés, notamment aux environs de Fréjus. Dans la vallée de l'Argens, ils présentent, sur plusieurs points, des affleurements verts qui annoncent des minerais de cuivre.

Il est rare que le schiste argileux touche immédiatement au pays calcaire. On observe souvent entre deux une bande de grès plus ou moins large, et qui, du côté siliceux, finit par se confondre avec le schiste ou le granit. Dans la partie opposée, le grès se soutient sur les flancs des montagnes, où les lits supérieurs, ainsi que les sommets, sont calcaires.

La couleur la plus ordinaire de ces grès est le rouge sale; on en voit quelques-uns de blancs, de gris et de micacés de plusieurs teintes. On observe, dans quelques endroits, des bancs de pierres à rasoir d'un grain très-fin.

Les grès attenant aux schistes argileux renferment peu de mica ; le contraire a lieu au voisinage des montagnes granitiques.

Les bancs de grès sont généralement disposés par couches; et alors le terrain environnant paraît entièrement formé des débris de cette pierre décomposée : plus rarement le grès est cristallisé en grandes masses; le terrain qui l'entoure est alors argileux.

Dans le golfe de la Ciotat, le grès est sur le bord de la mer, et en occupe le fond; viennent ensuite les dunes des ruines de *Tauroentum*, d'un sable quartzeux très-fin, que les vents nord-ouest poussent et répandent au loin.

Le grès se montre encore par intervalles entre Six-Fours et Ollioules, en coteaux de couleur rougeâtre; reparaît en masse au territoire de Toulon ; longe le fort de Saint-Antoine et de Sainte-Catherine, les flancs de la montagne de Faron et perce de temps en temps sur les bords de l'Eigoutier. Là, il est feuilleté, mêlé de paillettes talqueuses. Ce grand banc renferme en quelques endroits un poudingue de quartz blancs arrondis. Les terres formées de ses débris, sont rouges, composées d'argiles, de sables, de grès et d'assez gros grains de quartz. Ce banc continue ensuite sans interruption par les flancs des montagnes de Faron et de Coudon, dont les sommets sont calcaires, et par les territoires de la Farlède, de Solliés et de Cuers. Une branche se ramifie à la Valette, pour faire le fonds des territoires de La Garde et d'Hyères, et suivant la rive du Réal-Martin, se réunit à Cuers, au banc principal; d'où ne formant plus qu'une large zone, il couvre les territoires du Puget, de Carnoules, de Pignans, de Gonfaron, du Luc, de Vidauban, des Arcs, se dérobe à Trans sous les couches calcaires, reparaît aux territoires de La Motte et d'Esclans, et joint enfin, par Le Muy, Le Puget et Fréjus, la base de l'Estérel qui interrompt cet énorme filon. Au-delà le grès se montre encore sur les lisières du pays schisteux, le long des territoires de Callas, de Fayence, de Tourrettes, de Callian, de Montauroux, de Cabris, de Grasse, de La Roquette, de Mouans, de Mougins, de Cannes, de Vallauris et de Biot, et se cache enfin sous les cailloux roulés et les bancs falunaires du territoire de Cagne.

Outre la grande zone de grès qu'on vient de décrire, le calcaire en renferme d'énormes bancs superficiellement isolés les uns des autres, et formant comme autant d'îles au milieu d'une organisation différente. Leur sommet seul est apparent, et leur base est recouverte par la stratification calcaire environnante ; ce qui annonce que leur formation est antérieure à la couche calcaire, et recule les temps géologiques.

A l'entrée des vaux d'Ollioules, sur la route de Marseille à Toulon, on voit une masse de grès blanchâtre, principalement formée de grains de quartz fort petits; elle occupe le flanc d'une montagne calcaire, et ne présente ni couches ni retraits : on y voit plusieurs niches qu'on croirait percées par la main des hommes; quelques-unes sont ouvertes à jour. Ces accidents ne surprennent plus, lorsqu'on sait que cette roche est fort tendre, et que le ciment qui la lie renferme beaucoup de grès ; on la brise facilement, et elle fournit alors un excellent sable

pour bâtir. Ce banc s'étend vers le couchant, et paraît par intervalles dans les ravins du territoire de La Cadière, jusqu'au bois de Conil. La même espèce se retrouve au pied des montagnes situées au nord d'Evenos, dans les bas-fonds des territoires de Broussan et de Turis, et à Saint-Zacharie sur les flancs de la Sainte-Baume ; le sable quartzeux qu'on en retire, lorsqu'il a été lavé, est propre à faire du verre blanc.

On voit des bancs de grès isolés à Forcalqueiret, à Campdumy et à Camps ; à l'est de ce dernier village, est une grande étendue de terrain principalement formée de sable quartzeux, et consacré à la culture du châtaignier. Le même sable se montre encore à Tourves, à Mazaugues, à Rougiers et au Val.

A Cabasse, les bancs de grès sont abondants ; quelques-uns, poreux et légers, fournissent la pierre à filtrer.

Le grès et le sable quartzeux sont encore très-communs dans la vallée qui sépare la chaîne de la Sainte-Baume de celle de la Sainte-Victoire. Les grès commencent à une demi-lieue de Saint-Maximin, du côté d'Aix ; quelques-uns sont tendres et font effervescence avec les acides ; d'autres, très-durs, sont aussi purs que les meilleurs du pays quartzeux, et résistent au feu ; on les emploie à la construction des fours. Les Romains en avaient fait des bordures à celles de leurs routes qui traversent cette partie. Ce banc de grès se prolonge dans le département des Bouches-du-Rhône par les deux rives de l'Arc.

On retrouve encore le sable quartzeux à Aups, à Barjols, à Varages, à l'ouest du territoire de Cotignac et à Salernes, où sont encore plusieurs bancs de grès.

On voit à Grasse des bancs de grès contigus aux carrières de marbre dont nous avons fait mention ; et à Roquefort, au sud de la Paroisse, de vastes terrains formés de sables quartzeux.

Le mica schiste affleure à Vallauris, à Cannes, à Pégomas, à Auribeau. Immédiatement au-dessus de chacune de ces localités, se montre le grès bigarré. On en a formé des pierres meulières et on en extrait pour faire des âtres de foyer et de fours. En remontant, il devient plus tendre et moins rouge. Enfin la partie supérieure se résout en marne plus ou moins schisteuse, alternant avec des couches de grès. Ces marnes sont employées comme engrais, près d'Auribeau. Les argiles qui surmontent les couches, sont employées, à Vallauris, à la fabrication des poteries et des briques réfractaires.

Le sable quartzeux est encore très-répandu à La Martre, à Comps, et généralement dans tout le nord du département. Dans ces contrées, les marnes qu'on nomme *roubines*, en sont mélangées, et les dépôts de toutes les rivières qui se jettent dans la Durance, sont des marnes argileuses mêlées de sables quartzeux ; ce qui compose le terrain le plus convenable aux sapins et aux hêtres.

***Marnes.*** — On trouve des pierres marneuses dans presque toutes les communes du pays calcaire, où elles occupent les flancs des montagnes élevées et les vallées les plus profondes : on en voit des collines entières à Mazaugues, à Tour-

ves, à Cabasse ; dans ce dernier village, le peuple les nomme *pierres de soleil*, parce qu'elles se décomposent à l'air. La partie la plus fertile des territoires de Vence, est le flanc méridional d'une haute montagne calcaire, dont le terrain superficiel est une terre marneuse. La marne est infiniment plus abondante encore au nord de la chaîne qui s'étend de Comps jusqu'au Var. Là, elle occupe le pied des montagnes, et renferme fréquemment des silex pyromaques noirs, gris et rouges, des cornes d'ammon, des cames et des bélemnites décomposés, et dont il n'existe que le noyau. Sur le chemin de Comps à Castellane, au voisinage des terrains marneux, sont des bancs immenses d'une pierre grise remplie de gryphites, dont quelques-uns sont agatisés, et d'une multitude d'autres coquillages. Les pierres marneuses détonnent au feu, et leurs éclats sont poussés au loin.

***Plâtres.*** — Peu de communes du pays calcaire manquent de plâtre. A Montferrat le gypse se montre à nu ; partout ailleurs il paraît former le noyau des collines et même des plus hautes montagnes calcaires : en général la qualité du plâtre est d'autant meilleure, que les pierres qui le renferment sont plus dures et d'un grain plus fin ; le plâtre blanc de Grasse est le plus blanc et le meilleur du département.

***Tuf.*** — Il est très-commun dans le pays calcaire. Une suite d'observations a prouvé que l'infiltration des eaux d'arrosement convertissait souvent les terres en tuf. Au village de Bargemont, en creusant un bassin dans des bancs de cette concrétion, on trouva des urnes funéraires de grès : presque partout elle renferme des feuilles de plantes et des coquillages terrestres. Le tuf abonde le long du Gapeau, entre Méounes et Solliés ; sur les bords de l'Issole, entre Campdumy et Carcés ; sur les rives de l'Argens, depuis Carcés jusqu'au territoire de Vidauban ; et sur celles du Nartubi, entre Trans et Le Muy. On ne doit cependant pas les regarder comme produit par les eaux de ces rivières ; sa formation, antérieure à l'établissement de leurs cours, est l'ouvrage de sources particulières. Le tuf se montre encore à Aups, à Villecroze, à Barjols, à Cotignac, à Brignoles, à Pignans, aux Arcs, à Grasse, et dans une multitude d'autres communes ; lorsqu'il est dur et ne s'effrite point à l'air, on en tire des moëllons propres aux bâtisses.

***Pierres à chaux.*** — Les pierres calcaires de l'intérieur de cette zone produisent une chaux grasse et fort bonne ; mais sur les lisières, vers les schistes et les granits, le sable quartzeux entre dans leur composition, et la chaux qui en provient, à peine éteinte, durcit rapidement, et n'est bientôt plus propre à faire du mortier, si on tarde à l'employer. Les pierres roulées des pays graveleux, près du Var, donnent une chaux de même qualité : on la nomme *gypseuse* dans le pays, parce qu'elle produit le même effet que le plâtre et durcit aussi promptement que lui. On ne peut s'empêcher de remarquer combien il est heureux que, dans une

contrée où on n'a que des pierres rondes pour bâtir, leur calcination fournisse un ciment propre à les lier et à leur donner de la stabilité. Les mêmes circonstances se rencontrent sur les bords du Rhône et de la Durance; mais on ne peut trop répéter que cette chaux doit être employée tout de suite : ceux qui en feraient des approvisionnements, n'obtiendraient quelque temps après de chaque fosse qu'une seule et unique masse de pierre de même grandeur.

## CHAPITRE X.

### Règne Végétal.

***Végétation naturelle.*** — M. Gérard de l'Institut, que notre département s'honore d'avoir vu naître, a écrit la *Flore de la Provence*, et a recueilli dans un herbier dont nous aurons occasion de parler, la plupart des plantes de nos contrées. M. Perreymond, de Fréjus, qui a consacré ses loisirs à la botanique, a bien voulu nous donner la liste des plus remarquables qui croissent dans le département et leur habitat; la voici :

*Adenocarpus Telonensis.* DC. — Hyères.
*Adianthum odorum.* DC. — Grasse et Hyères.
*Agrostis elegans.* Thor. — Fréjus et Toulon.
*Ajuga Pseudo-Iva.* DC. — Ile du Levant.
*Alium acutiflorum.* Lois. — Cap de la Croisette, île Saint-Honorat et Hyères.
*Allium album.* Santi. — Hyères.
*Allium Siculum.* Ucr. — Estérel.
*Anemone palmata.* L. — Hyères.
*Anthyllis Gerardi.* L. — Saint-Tropez, Fréjus et Hyères.
*Artemisia arborescens.* L. — Hyères.
*Arundo Mauritanica.* Desf. — Fréjus.
*Asperula lævigata.* L. — Estérel.
*Asperula longiflora.* Wald. et Kit. — Estérel.
*Aspidium angulare.* W. — Fréjus.
*Aspidium pallens.* Bory. — Caussols.
*Asplenium Petrarchæ.* Guer. — Toulon.
*Brassica Robertiana.* Gay. — Toulon.
*Campanula petræa.* L. — Aiglun.
*Cardancellus cæruleus.* DC. — Fréjus et Toulon.
*Celsia Arcturus.* Vahl. — Six-Fours.
*Celcia Cretica.* Vahl. — La Garde.
*Cephalaria Transylvanica.* Schrad. — Toulon et Grasse.
*Ceterach Marantæ.* DC. — Fréjus.
*Chamæpeuce Casabonæ.* DC. — Ile du Levant.
*Cichorium divariatum.* Schouse. — Toulon et Fréjus.
*Cistus ladaniferus.* L. — Fréjus.
*Convolvulus lanuginosus.* Vahl. — Hyères.
*Convolvulus linearis.* Curt. — Montée de Cuges.
*Corrigiola Telephiifolia.* Pour. — Fréjus.
*Cynosurus elegans.* Desf. — Estérel et Toulon.

*Cyperus esculentus.* L. — Revest.
*Cytisus linifolius.* LAM. — Porquerolles et la Colle-Noire.
*Delphinium peregrinum.* L. — Saint-Cyr.
*Delphinium Requieni.* DC. — Porquerolles.
*Echium hispidum.* SIBTH. — Fréjus.
*Elymus Caput-Medusæ.* L. — Fréjus.
*Erodium Murcicum.* W. — Fréjus.
*Euphorbia dendroides.* L. — Ile de Port-Cros.
*Euphorbia obscura.* LOIS. — Draguignan.
*Ferula Ferulago.* L. — Grasse et Fréjus.
*Ferula glauca.* L. — Ile Sainte-Marguerite.
*Ferula Tingitana.* L. — Toulon.
*Garidella Nigellastrum.* L. — Toulon.
*Gastridium muticum.* SPRENG. — Toulon et Fréjus.
*Geranium divaricatum.* EHR. — Estérel.
*Geropogon glabrum.* L. — Draguignan et Toulon.
*Hedysarum spinosissimum.* L. — Fréjus.
*Hypericum dentatum.* LOIS. — Hyères.
*Hypericum repens.* L. — Fréjus, Grasse et Toulon.
*Hypochœris Balbisii.* LOIS. — Fréjus.
*Isoetes setacea.* LAM. — Saint-Raphaël.
*Lamarckia aurea.* MŒNCH. — Hyères.
*Lathyrus micranthus.* GER. — Draguignan.
*Linaria cyrrhosa* W. — Toulon.
*Linum nodiflorum.* L. — Grasse et Toulon.
*Lobelia Laurentia.* L. — Fréjus et Toulon.
*Lotus Conimbricensis.* BROT. — Fréjus.
*Lychnis Corsica.* LOIS. — Fréjus et Cannes.
*Lythrum nummularicefolium.* LOIS. — Fréjus.
*Malope malacoides.* L. — Grasse.
*Malva Tournefortiana.* L. — Fréjus et Toulon.
*Maruta fuscata.* DC. — La Garde.
*Medicago scutellata.* ALL. — Ile Sainte-Marguerite et Hyères.
*Medicago sphærocarpos.* BERT. — Fréjus et îles d'Hyères.
*Medicago tuberculata.* W. — Grasse.
*Mœhringia pentandra.* GAY. — Fréjus.
*Molucella frutescens.* L. — Ermitage de Saint-Arnoux.
*Myosotis pusilla.* LOIS. — Fréjus.
*Narcissus patulus.* LOIS. — Ile du Levant.
*Ononis inæquifolia.* DC. — Fréjus.
*Ononis mitissima.* L. — Ile Sainte-Marguerite.
*Ophioglossum Lusitanicum.* L. — Fréjus et Vidauban.
*Ophrys speculum.* BERT. — Grasse.
*Ostrya vulgaris.* W. — Aiglun, Saint-Arnoux et Grasse.
*Panicum capillare.* L. — Toulon.
*Panicum repens.* L. — Hyères.
*Parietaria Lusitanica.* L. — Toulon et Saint-Arnoux.
*Polygala Monspeliaca.* DC. — Brignoles et Toulon.
*Prenanthes Negrelii.* REQ. — Iles d'Hyères.
*Prenanthes ramosissima.* ALL. — Toulon.
*Quercus Pseudo-Suber.* DESF. — Bords du Bianson.
*Ranunculus trilobus.* DESF. — Toulon.
*Ruta bracteosa.* DC. — Fréjus.
*Scilla Italica.* L. — Bois de Canaux.
*Scilla undulata.* DESF. — Toulon.
*Scirpus littoralis.* SCHARD. — Hyères.
*Senecio crassifolius.* W. — Fréjus et Toulon.
*Serratula heterophylla.* DESF. — Caussols et Thorenc.

*Silene neglecta.* Ten. — Fréjus.
*Smilax Mauritanica.* Poir. — Iles d'Hyères et Fréjus.
*Tamarix Africana.* Poir. — Fréjus.
*Teucrium Marum.* L. — Ile du Levant et Port-Cros.
*Teucrium Massiliensis.* L. — Ile du Levant.
*Torilis heterophylla.* Guss. — Fréjus et Toulon.
*Trachynotia juncea.* Michaux. — Fréjus.
*Trifolium Balbisianum.* Ser. — Caussols et Lachen.
*Trifolium parviflorum.* Ehr. — Roquebrune.
*Trifolium sylvaticum.* Gérard. — Bois des Maures.
*Vicia amphicarpa.* Dorth. — Grasse.
*Vicia villosa.* Roth. — Fréjus.

***Bois et Forêts.*** — A diverses époques, des hommes éclairés invoquèrent le secours de la législation en faveur de la conservation des richesses forestières de la France. Trudaine, Réaumur, Buffon, etc., effrayés des défrichements multipliés qui s'opéraient et de la protection qu'on leur accordait, appelèrent l'attention publique sur ce grave sujet. Les auteurs de l'*Encyclopédie* rangèrent les plantations parmi les actes de vertu. Tous ces écrits n'eurent que des résultats faibles et bornés; l'ignorance, l'avidité, l'égoïsme et ses faux calculs les rendirent impuissants.

Le chancelier de L'Hospital conçut l'idée d'orner le bord des routes de ces longues allées d'arbres qui, dans les temps de neige, guident les pas incertains du voyageur et protègent son repos contre les ardeurs du soleil d'été. Pendant longtemps les ormes vénérables dont quelques cimetières sont entourés, portèrent le nom de *Rosnys*, par un souvenir pieux de celui qui avait placé les tombeaux sous leur ombrage. Plusieurs de ces beaux arbres ont traversé les siècles à l'abri de ce nom respecté, et témoignent encore, dans le nord de la France, des soins que le ministre du plus populaire de nos rois étendit à toutes les branches de l'administration. Les auteurs de la fameuse ordonnance de 1669 se proposèrent l'amélioration et la reproduction des forêts. Enfin Turgot eut égard aux avis éloquents de Buffon et voulut marcher sur les traces de Sully. Il prépara un arrêt du conseil qui obligeait les propriétaires à planter un vingtième de leurs biens, sous peine d'une surtaxe d'impositions, mais ce projet partagea le sort de son auteur. Il ne survécut point à la chute du ministre dont les vues méritaient mieux que les calomnies et les dégoûts dont on abreuva son administration éphémère.

Le mal, déjà si grand sous l'ancien régime, fut porté à son comble pendant la révolution. La génération actuelle dévora le patrimoine des générations futures. Des défrichements nombreux, conseillés par les besoins nouveaux qui s'accroissaient tous les jours, des coupes exécutées sans règle comme sans frein, dépouillèrent en peu d'années nos montagnes de leur riche parure; les incendies achevèrent de détruire ce que la hache avait respecté. Ces sortes de brigandages ne cessèrent qu'avec les temps d'anarchie qui les avaient fait naître. En 1797, le gouvernement promit des récompenses et des encouragements pour le repeuplement des

bois. Mais on craignit que ces promesses ne fussent fallacieuses, et elles n'eurent aucun résultat utile. Depuis, les orages ont enlevé peu à-peu la couche de terre végétale qui couvrait nos montagnes, et les ont ainsi frappées d'une stérilité éternelle (1).

Au nombre des forêts que les déprédations dont nous venons de parler ont fait disparaître, nous citerons celles d'Aups, Vérignon et Alioge, dans l'arrondissement de Draguignan ; des Adrets, Theines, Léouvière, Cotignac, Saint-Martin, les Pallières, Mazaugues, Vinon et les Blaques, dans l'arrondissement de Brignoles ; Cabris, Tignet, Cheiron, Bleme, Gras, Briançonnet, Amirat, Mujoulx, Roquefort, La Colle, Cagnes, Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Grasse ; enfin celles de La Cadière, Bron, Cuers, Revest, Six-Fours et La Seyne, dans l'arrondissement de Toulon.

Les bois soumis ou non au régime forestier, et dont la propriété se divisait, avant 1789, entre l'État, le clergé, l'ordre de Malte, les communes, les établissements charitables, les congrégations religieuses et les particuliers, n'occupent maintenant, dans le département, qu'une surface de deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-treize hectares, ce qui équivaut à-peu-près au tiers de sa superficie. Huit mille neuf cent quatre-vingts hectares appartiennent au domaine, et le reste aux communes et aux particuliers. Il y a aujourd'hui peu de massifs dont la contenance dépasse mille hectares. Ils sont situés dans les communes ci-après : Fréjus, Saint-Raphaël, Bagnols, Callian, Le Luc, Cannet-du-Luc (arrondissement de Draguignan) ; Bormes, Six-Fours, La Seyne, Solliés-Toucas (arrondissement de Toulon) ; Brignoles, Le Val, Bras, Vins, Carcés, Campdumy, Flassans, Besse, Camps, Garéoult, La Celle, Tourves, Saint-Maximin, Nans, Pourrières, Pourcieux, Rougiers, Plan-d'Aups, Saint-Zacharie, Néoules, Gonfaron, Pignans, Méounes, Brue, Seillons et Ollières (arrondissement de Brignoles). L'arrondissement de Grasse ne renferme plus de massifs ayant une contenance de mille hectares. Voici qu'elles sont les essences dominantes :

Le chêne blanc (*quercus robur*) est propre aux constructions maritimes et au chauffage.

Le chêne vert (*quercus ilex*) contient dans son écorce une grande quantité de principe tannant : il est aussi très-propre au chauffage.

Il reste encore, dans le département du Var, environ dix mille hectares de ces deux espèces d'arbres : les deux tiers sont en taillis, et le tiers restant en futaie.

(1) M. Baudrillart a publié, en 1831, un mémoire intéressant sur le déboisement des montagnes, sur les moyens d'en arrêter les progrès et d'opérer le repeuplement des parties qui en sont susceptibles. M. Dugied, ancien préfet des Basses-Alpes, en a publié un autre qui a été envoyé, par le gouvernement, aux sociétés savantes, en 1819. Il serait à désirer que ces écrits fussent plus répandus qu'ils ne le sont. M. le préfet actuel du Var s'efforce aussi d'encourager les semis sur les terrains penchants, là où la nature, dont on a si imprudemment détruit l'ouvrage, permet encore d'en effectuer avec succès. Ses soins, nous le disons à regret, sont jusqu'à présent demeurés infructueux.

*Pins.* Les espèces principales sont le *pinus sativa*, le *pinus sylvestris* ou petit pin, le *pinus cembra* ou pin de montagne, le *pinus maritima major* et *minor*, etc.

La plupart de ces arbres sont propres aux constructions des édifices civils, et fournissent quelques doublages aux navires de commerce; on s'en sert beaucoup dans les ouvrages sous les eaux, et pour les fourneaux dans les manufactures à feu.

*Sapins.* La montagne de Brouis, au-dessus de La Martre, en renferme une belle forêt d'environ deux lieues carrées; ils sont propres à la mâture des plus grands navires. On pourrait les employer avec avantage dans l'arsenal de Toulon.

On trouve encore dans les forêts et le long des rivières le liége, le mélèze, le tilleul, le hêtre, le bouleau, le charme, le frêne, les peupliers, les saules, les platanes, les tamarins, l'orme, le cyprès, les érables, le sureau, le marronnier, le sumach, les lauriers, le grand et le petit genévrier, le petit cédra nommé *cadé mourvent*, les cytises, les genêts, les cistes, le nerprun, le styrax, l'arbousier, la térébinthe, le fusain, le lentisque, le myrte, le garou, le buis, le redoul, le buisson ardent, le bois puant, les lilas, le rosier, le baguenaudier, l'aulne, etc. Les bords des rivières sont presque partout couverts d'arbres.

Les forêts de pins sont principalement situées dans le pays siliceux, et celles de chênes dans le pays calcaire; quelques-unes sont en grande masse, mais avec de vastes clairières; la plupart en bouquets de peu d'étendue; presque toutes appartenaient aux seigneurs avant leur émigration, ou aux communes. Les premières ont été presque toutes vendues, et leurs propriétaires se sont empressés de les mettre en coupe.

Celle des taillis de chênes se fait tous les dix ans, et on laisse ordinairement le nombre de baliveaux exigé par l'ordonnance des eaux et forêts.

On suit pour le bois de pins un autre ordre. Dans les forêts de particuliers, on abat ordinairement tous ceux dont le diamètre a plus de seize centimètres à un mètre au-dessus du sol; le reste est réservé pour repeupler la forêt.

On n'a pas besoin de semer les forêts de pins pour y remplir les clairières; les semences de cet arbre se répandent d'elles-mêmes avec abondance, mais il en est autrement des forêts de chênes; comme les glands qui tombent sont dévorés par les bestiaux, l'ensemencement naturel n'a presque jamais lieu. Une ancienne loi locale obligeait les communes à repeupler leurs chenaies par des semis artificiels. On l'a renouvelée sans succès.

Au nombre des richesses forestières qui nous restent, nous devons citer la forêt qui se développe au-dessous de la chapelle de la Sainte-Baume. La religion, qui l'avait consacrée, l'a préservée long-temps de toute atteinte. Une grande partie de ce que le temps avait ménagé est tombé sous la hache, dans les jours de licence; elle est réduite aujourd'hui à cent trente-huit hectares qu'une décision de l'autorité a déclarés hors de coupe. Du milieu des rochers roulés en débris et enveloppés de ronces, de scolopendres, de capillaires et de fougères, s'élancent des érables, des tilleuls, des hêtres, des chênes blancs, des ormes, des ifs et quelques

sycomores. Leurs branches entrelacées et leurs hautes tiges couronnées en cimes continues, forment un dais impénétrable aux rayons du soleil. Ce bois, disons mieux, ce bouquet d'arbres ne contient point de pins et ne renferme qu'un seul chêne vert dont l'existence isolée nous a paru devoir être consignée (1).

La plupart des places publiques sont encore embellies par des ormeaux, des micocouliers ou des platanes. Ceux que le temps a épargnés approchent de la grosseur des châtaigniers de l'Etna. Ce sont autant de monuments qui déposent des âges passés, retracent les souvenirs de l'enfance et font assister aux événements dont la succession remplit le cours de la vie. Mais plus indifférents ou plus égoïstes que nos ancêtres, nous ne songeons guère à renouveler pour nos descendants, par des plantations nouvelles, ces ornements protecteurs qui bientôt ne seront plus.

Dans les dernières années de la restauration, on réclama un code qui, en garantissant l'intérêt général, fût plus en harmonie avec les droits de la propriété que les dispositions, devenues caduques, de l'ordonnance de 1669. Ce code, dont le projet est dû à l'un des anciens préfets du Var, a paru en 1827 (2). Le temps qui crée de nouveaux besoins, a révélé la nécessité d'y apporter certaines modifications qui probablement ne tarderont pas à y être introduites.

On est unanimement d'avis que la conservation des bois, sur les terrains d'une certaine déclivité, est un besoin constant, soit qu'on attribue aux bois placés dans cette situation une influence salutaire sur l'état atmosphérique, soit que, par une appréciation mieux sentie, l'on reconnaisse que le boisement a pour effet d'entretenir les sources et d'atténuer l'action destructive des torrents. Cependant aucune main n'a, jusqu'à présent, tenté de réparer, même en partie, les désastres que nous déplorons. On n'obtiendra jamais le résultat que l'on cherche,

(1) On voit aussi croître à la Sainte-Baume, la grande Thymélée, vrai gazon des officines, l'hémionite, l'Osmonde, les lis, les Narcisses, la verge d'or, la bétoine, la Véronique, la scabieuse, le sureau, l'hièble, la bella-dona, la petite livèche, la petite roquette, le sceau de Salomon, la mercuriale des montagnes, les globuaires, les anénomes, les violettes, les cytises, l'émerus, les orchis, etc.

Ces dernières plantes y fleurissent ordinairement au printemps; on en trouve dans les bois, de plusieurs espèces, entre autres l'orchis dont la fleur ressemble à une mouche, celui qui représente un homme nu, les orchis en capuchon, les orchis militaires, etc. Ces plantes amusent les amateurs par la variété et la beauté de leurs fleurs. On a vu des parterres garnis de différentes espèces d'orchis. Celui qu'on nomme l'oiseau coquet, dont la fleur représente un petit oiseau se regardant dans un miroir, était si recherché autrefois, qu'on venait de l'Italie, le cueillir sur nos montagnes méridionales, près du bord de la mer, pour en orner les parterres.

(2) M. Fumeron d'Ardeuil, aujourd'hui conseiller d'état. Le mérite éminemment supérieur de cet administrateur consciencieux a laissé dans le Var un souvenir durable que nous sommes heureux d'avoir l'occasion de rappeler. Les électeurs de l'Hérault viennent de lui donner une marque de reconnaissance pour les services qu'il a rendus aussi à ce département, en le nommant député. Personne, par son caractère et ses talents, ne méritait mieux que M. Fumeron d'Ardeuil cette distinction et ce haut témoignage d'estime.

tant que le droit de pacage ne sera pas aboli ou considérablement restreint, c'est-à-dire tant qu'on ne préservera pas entièrement les bois de la dent meurtrière des chèvres. Ce n'est, en effet, qu'avec la liberté d'exploiter les coupes sans règle ni mesure, et avec la faculté de faire pacager toute espèce de bétail, quelque fût l'âge des bois, qu'on a vu s'opérer le déboisement de la majeure partie des Alpes et des Pyrénées et des chaînes de montagnes secondaires du centre de la France ; le défrichement proprement dit n'a eu, en réalité, qu'une faible part dans l'état de dénudation qui afflige ces localités. D'ailleurs, la législation actuelle n'encourage point assez la plantation des terrains en pente. Elle promet, il est vrai, une exemption d'impôts pendant vingt ans, mais cette prime est évidemment insuffisante. Il est reconnu qu'un semis, dans des terrains mal exposés et de mauvaise qualité, comme ceux de nos montagnes nues, ne donnera quelque produit qu'au bout de cinquante ou soixante ans. Une plus longue exemption d'impôts devrait donc être accordée. Il faudrait, en un mot, que la prime fût assez forte pour compenser les intérêts du capital employé aux semis.

***Plantes exotiques.*** — Voici la nomenclature de celles qui croissent naturellement en Provence :

*L'oranger.* Cet arbre magnifique ne peut s'élever en plein air que sur le littoral, et là même, on n'a pas le temps d'oublier les hivers qui le mutilent ou le détruisent. Dans les environs de Grasse, on cultive principalement l'oranger bigarradier, parce que les fleurs de cette espèce sont les plus parfumées. C'est sur des bigarradiers que naissent ces productions hibrydes à côtes, mélangées de cédras, de bigarrades, d'oranges de Portugal et de citrons. Les fleurs qui doivent les produire se distinguent des autres par une différence dans la couleur des pétales. On supprime les fleurs ordinaires, pour mieux faire nouer celles-ci.

A Hyères où les jardins consacrés à la culture de l'oranger occupent une superficie de quatre-vingt-douze hectares environ, on compte un grand nombre d'espèces, mais on n'en élève, à proprement parler, que six ou sept, et principalement le *Citrus orantius Lusitanica.* Seize ans suffisent pour mettre l'arbre en plein rapport et lui donner une hauteur de sept à huit mètres à laquelle on a soin de le maintenir.

L'orange, dont la récolte se vend habituellement sur pied, n'atteint sa parfaite maturité que huit à neuf mois après la chute de ses fleurs ; si elle passe sur l'arbre l'époque de la floraison, elle y perd son suc, mais le recouvre quand les nouveaux fruits ont noué. On cueille à Hyères les oranges destinées aux pays lointains, dès que le plus petit point jaune a marqué leur écorce. Elles sont expédiées dans cet état et achèvent de mûrir en route. Cette récolte, qu'on évalue à deux cent mille francs, se fait en novembre, décembre et janvier. C'est encore dans la même saison que des légumes et des fruits de toute espèce, savoureux autant que hâtifs, vont représenter sur les tables du nord le printemps qui console l'autre hémisphère.

*Le Citronnier.* Les différentes variétés de cet arbre ne sont cultivées que sur la côte maritime ; le commerce en retire des produits peu considérables.

*Le Limonier.*

*L'Olivier.* Le froid empêche qu'on ne le cultive dans le nord du département. Malgré les fréquentes mortalités de cet arbre dont la culture devient aussi tous les jours plus chanceuse, il est encore aujourd'hui la source principale de la richesse du pays.

*L'Aloès.* Il est naturalisé depuis long-temps. On le trouvait aux îles d'Hyères, il y a deux cents ans. Sa floraison excite l'admiration. On a regardé comme un phénomène le développement de sa tige qui, presque instantannément, s'élève jusqu'à vingt-cinq pieds de haut et jette divers rameaux terminés par un grand nombre de fleurs.

*Le Coignassier.* On le rencontre le long des haies dans les endroits humides. Parmi les variétés qu'on cultive, celle du Portugal obtient la préférence par la grosseur de ses fruits qui pèsent jusqu'à deux livres.

*Le Prunier.* Les prunes sèches sont un objet de commerce pour la ville de Brignoles qui les fait venir en grande partie des Basses-Alpes. Il serait d'autant plus utile de multiplier cet arbre, qu'il réussit dans les terrains qui ne conviennent pas aux autres productions.

*Le Poirier.* L'espèce sauvage de laquelle dérivent tant de variétés croît partout.

*Le Pommier.* Il est cultivé en grand dans plusieurs communes. Il réussit partout.

*L'Abricotier* et *le Pêcher.* Ces deux arbres s'élèvent au milieu des champs. On donne ici la préférence aux pêches dures, parce qu'elles se conservent mieux et souffrent le transport à de grandes distances.

*Le Figuier.* Cet arbre est très-répandu dans les pays de vignobles et d'oliviers; sa récolte ne manque presque jamais ; il enrichit un grand nombre de communes et fournit abondamment à toutes un fruit exquis. On cueille des figues pendant plus de deux mois. Celles qu'on fait sécher servent, pendant le reste de l'année, d'aliment aux hommes et aux animaux domestiques. On en fait aussi l'objet d'exportations importantes. Les variétés sont très-nombreuses ; il serait à désirer qu'on ne multipliât que celles qui sont les plus recherchées.

*Le Pistachier.*

*Le Jujubier.* Il est très-propre à faire des haies impénétrables. Sa culture a pris peu de développement.

*L'Amandier.* Les récoltes de cet arbre sont incertaines ; les gelées du printemps en rendent le produit précaire ; ses racines étant pivotantes et son feuillage peu serré, il ne nuit pas aux semis et aux autres cultures. Il remplace avec avantage l'olivier dans les climats trop rigoureux pour ce dernier arbre.

*Le Cérisier.* Presque tous les ans des vers se logent dans les fruits de cet arbre ; cependant on en fait une consommation assez considérable.

*Le Grenadier.* L'agrément de son fruit égale la beauté de ses fleurs et l'élégance

de son port; on devrait le voir, dans toutes les terres humides, former, sur le bord des propriétés, des haies qui seraient très-productives.

*Le Laurier-Cerise.*

*Le Laurier.*

*Le Maronnier d'Inde et le Platane.* On en plante uniquement pour servir d'ombrage. Le platane, lorsqu'il est arrosé, atteint, en peu d'années, une grosseur et une hauteur très-considérables. On l'ébranche à de courts intervalles presque à la hauteur du tronc, afin de le rendre plus touffu et de le préserver d'ailleurs du mistral qui, sans cette précaution, briserait les plus gros rameaux.

*Le Noyer.* Il croît merveilleusement sur le bord des rivières et dans le nord du département. On n'exprime pas l'huile des fruits abondants qu'il donne; on les consomme tels qu'on les recueille.

*La Vigne.* Les variétés que l'on cultive sont très-nombreuses.

*Le faux Acacia.* Il est très-peu multiplié. Ses fleurs, disposées en grappes, répandent une odeur agréable.

*Le Cassier* On le cultive dans les endroits bien exposés, à cause de sa fleur qui répand une bonne odeur. Il est employé dans les essences et les pommades.

*Le Cyprès.* Il atteint une grosseur et une hauteur considérables (1). Sa verdure perpétuelle, sa longue durée, son bois presque incorruptible, sont des avantages dont la réunion devrait encourager la plantation de cet arbre. Mais l'ombrage que projette son feuillage impénétrable aux rayons vivifiants du soleil, peut-être aussi les idées tristes que réveille l'immobilité de ce compagnon habituel des tombeaux, le font presque proscrire des lieux de promenade, et de nos champs auxquels il servait autrefois de clôture et d'abri.

*Le Mûrier.* La plantation des diverses espèces de cet arbre a pris, depuis quelques années, un développement extraordinaire. Beaucoup de cultivateurs le préfèrent aujourd'hui à l'olivier, parce que ses produits sont certains et qu'il supporte mieux le froid. Il est inutile de dire que l'industrie séricicole, dont nous parlerons ailleurs, suit le mouvement progressif de la multiplication du mûrier, dont la taille seulement exige des soins particuliers. Le fruit du mûrier noir est recherché comme un rafraîchissement agréable, dans la saison brûlante qui active sa maturité.

*Le Rosier.* Il est cultivé en grand dans les environs de Grasse. Sa fleur employée dans les parfumeries de cette ville, y est l'objet d'un commerce étendu. On la cueille en mai.

*La Tubéreuse.* Elle orne la plupart de nos jardins.

*Le Jasmin.* Il y a différentes variétés de ce joli arbuste. Une seule est cultivée en grand dans les champs qui environnent Grasse, pour l'usage des parfumeries de cette ville.

(1) On trouve, mais rarement il est vrai, quelques cyprès qui dépassent quatre-vingts pieds.

*Le Lilas.* Cet arbrisseau n'est pas multiplié; on ne le trouve que dans quelques jardins, qu'il embaume de ses suaves parfums.

*Le Palmier.* Ce royal enfant du désert est peu multiplié en Provence. Il ne croît qu'aux expositions chaudes. Les jardins d'Hyères et de Toulon en possèdent plusieurs variétés; Saint-Tropez, Gassin, Grimaud, Fréjus, Cannes et Sartoux, chacun un. Leurs rameaux majestueux s'élèvent au-dessus des maisons qui les abritent contre le froid auquel ils résistent du reste très-bien. Le palmier planté, il y a un siècle et demi environ, sur la plage de Cavalaire, a un diamètre de vingt pouces et une hauteur de cinquante pieds. C'est, nous le croyons, le sujet le plus remarquable qui existe dans le midi.

Les fruits exigent, pour leur fécondation, le concours du palmier mâle. Alors ils nouent et mûrissent; ils n'ont jamais toutefois la saveur des dattes dont l'Afrique nous approvisionne.

Grâce aux soins éclairés de M. Denis, député, une belle rangée de palmiers ornera bientôt une des places d'Hyères. Le fertile territoire de cette ville aura ainsi un nouveau trait de ressemblance avec le sol africain auquel des mains habiles semblent l'avoir dérobé.

*Le Caprier.* Il est cultivé en Provence, de temps immémorial. Cet arbrisseau rampe à terre ou le long des murailles. Il aime les champs arides et graveleux; sa culture, qui n'a lieu que dans l'arrondissement de Toulon, pourrait être étendue davantage. On devrait surtout le multiplier sur la côte maritime et sur les bords stériles des rivières. Son fruit, qui n'est autre que le bouton de la fleur, est confit au vinaigre.

*L'Arbousier.* On le multiplie dans les campagnes de Grasse. Sa richesse végétale est comparable à celle de l'oranger. Il peuple les forêts des Maures et prend dans les terrains cultivés un développement qui lui donne le port de nos grandes essences forestières.

On ne saurait attendre de nous l'indication des lieux d'où ont été tirés les produits compris dans la nomenclature précédente; nous ne ferons qu'une seule remarque à propos de l'olivier qui est la source principale de la richesse du département. On a dit que cet arbre avait été introduit en Provence par une colonie de Phocéens d'Ionie, fondateurs de Marseille. Nous observerons à M. Jaume-Saint-Hilaire, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, que cette opinion n'est pas fondée sur des faits. L'historien Justin a bien dit, liv. 43, chap. 4, que les Grecs de Marseille apprirent à nos ancêtres à tailler la vigne et à planter l'olivier. Voici le texte de son histoire : *ab his igitur Galli et usum vitæ cultioris, deposita et mansuefacta barbaria, et agrorum cultus et urbes mœnibus cingere didicerunt. Tunc et legibus non armis vivere, tunc et vitem putare, tunc olivam serere consueverunt.* Mais il ne dit pas que les Grecs aient apporté en Provence les premiers plants d'oliviers et de vignes, de sorte que plusieurs auteurs ont cru, d'après Strabon et Pline, et surtout d'après la grande facilité avec laquelle l'olivier croît naturellement dans cette province, qu'elle était la terre natale de cet arbre. « Fenestella, dit Pline,

« liv. xv, chap. 1er, nous apprend qu'il n'y avait point d'oliviers dans toute l'I-« talie, l'Espagne et l'Afrique, du temps de Tarquin l'Ancien, l'an 183 de la fon-« dation de Rome. » On conclut de là, poursuit M. Saint-Hilaire, que l'olivier a pu être transporté de la Provence en Italie, et de là en Grèce. D'après une ode de Pindare, Hercule aurait introduit l'olivier en Grèce, et l'abbé Gedoyn a cru et a imprimé, dans le tome 7, p. 126, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, qu'Hercule, soit l'Idéen, soit le Tyrien, était venu par mer en Provence, d'où il aurait rapporté en Grèce des plants d'oliviers.

Il nous resterait à parler ici des autres végétaux exotiques que l'on a acclimatés ou qu'on essaie d'acclimater dans quelques jardins particuliers, et notamment dans ceux de la ville d'Hyères. Nous nous réservons d'en faire mention ailleurs.

## CHAPITRE XI.

### Règne Animal.

***Mammologie.*** — Il est, sans doute, inutile de dire que l'on trouve dans le Var, les animaux que l'homme a asservis, c'est-à-dire le cheval, l'âne, le chat, le chien, le bœuf, la vache, la brebis, etc. On y trouve aussi ceux qui sont communs aux autres contrées de la France, tels que le loup, le renard, le blaireau, la loutre, le putois, la belette, la fouine, la martre, le loir, le muscardin, la musaraigne, le hérisson, la chauve-souris, le rat, le mulot, le sanglier, le lièvre, le lapin et l'écureuil. Ce joli quadrupède habite nos forêts. Il est très-multiplié et le serait davantage encore, si sa chair était moins recherchée.

Jadis on voyait à l'Estérel et dans la chaîne des Maures, des chevreuils et des cerfs. On n'y rencontre communément de nos jours que l'écureuil, le lièvre, le lapin, le sanglier et quelques chats sauvages. Le sanglier atteint souvent un poids de deux cents livres. Le blaireau et la loutre sont rares. Il n'en est pas de même du renard et du loup. Ce dernier animal est sujet, pendant l'hiver, à la rage spontanée.

Il est peu de pays où le goût de la chasse soit plus répandu qu'ici. Aussi le gibier y devient-il de plus en plus rare. On croit avoir remarqué que le lièvre est plus gros au nord qu'au midi du département. Le lapin abonde dans la zone des oliviers; sa chair est désagréable au goût, lorsqu'il se nourrit de cistes et surtout de lentisque.

***Cétacés.*** — Les dauphins et les marsouins sont répandus en troupes nombreuses dans la Méditerranée.

***Ornithologie.*** — Le climat brûlant et rigoureux à la fois de la Provence,

son voisinage de l'Italie et de l'Afrique et les retraites inaccessibles dont l'environne la chaîne des Alpes, multiplient le nombre et les variétés des oiseaux qui l'habitent ou la fréquentent. Nous n'en donnerons ici qu'une simple nomenclature. Dans son ouvrage intitulé *Ornithologie provençale*, monument remarquable élevé à une science dont il était l'ami, M. Polydore Roux, bibliothécaire à Marseille, les a décrits. Il a fait connaître aussi leurs mœurs et les diverses époques de leurs migrations. Nous renvoyons à cet ouvrage ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier cette partie si intéressante et encore si peu connue de l'histoire naturelle.

Les oiseaux qui ne se montrent qu'accidentellement sont, dans l'ordre des rapaces, le vautour arrian, le vautour-griffon, le catharte-alimoche (vulgairement appelé *capounfe*), le gipaëte barbu, le faucon pélerin, le faucon hobereau, le faucon émérillon, qui ne paraît qu'aux approches de l'hiver; le faucon de cresserelle, il arrive en septembre et émigre au printemps; le faucon hobez, l'aigle royal, on le voit planer quelquefois sur la montagne de la Sainte-Baume; l'aigle criard, celui que l'on conserve au cabinet d'histoire naturelle de Toulon a été tué sur le territoire de Cannes; l'aigle Jean Leblan, l'aigle balbuzard, il niche sur les montagnes élevées; l'aigle pygargue, l'autour, l'épervier, il ne se montre qu'en septembre, octobre et novembre, et reparaît au printemps avec les oiseaux voyageurs; le milan royal, la buse commune, elle ne paraît qu'en octobre et en novembre; la buse pattue, la buse bondrée, le busard Saint-Martin, le busard de montagne, la chouette hulotte, la chouette chevèche, vulgairement appelée *clapiero*, le hibou brachiote, le hibou grand-duc, on en a tué quelques-uns dans les Maures, à Salernes et dans plusieurs autres endroits; le hibou moyen duc, le hibou scops, il arrive au printemps et disparaît en automne.

Dans l'ordre des omnivores, la corneille noire, elle abonde en hiver; la corneille mantelée, elle ne paraît qu'au milieu de l'automne; le casse-noix, le pyrrhocorax coracias, le pyrrhocorax choquard, il n'apparaît que dans les hivers très-rigoureux; le rollier, le martin rossolin.

Dans l'ordre des insectivores, la pie-grièche méridionale, la pie-grièche à poitrine rose, la pie-grièche écorcheur, la pie-grièche rousse, elle arrive au printemps et émigre en automne; les gobe-mouches, gris et à collier, et le gobe-mouche becfigue, ils passent en avril et septembre; le merle à plastron, il arrive en octobre et part en mars; le merle de roche, en provençal *coua roubaou*, le merle bleu, appelé *passo soulitari*, le cincle plongeur, le bec-fin rousserole, il habite les lieux marécageux; le bec-fin locustelle, le bec-fin aquatique, le bec-fin phragmite, le bec-fin des roseaux, le bec-fin bouscarle, le bec-fin cisticole, on n'a vu cet oiseau que sur les bords du Var; le bec-fin à poitrine jaune, le bec-fin siffleur, le bec-fin pouillot, l'accenteur pégot ou des Alpes, l'accenteur calliope, un de ces oiseaux a été tué en 1826 à Draguignan. Il est conservé dans l'un des cabinets particuliers de cette ville; le pipit spioncèle, vulgairement appelé *pivoutoun gavoué*.

Dans l'ordre des granivores, l'alouette calandrelle, la mésange huppée, le bruant de neige, il ne paraît qu'en hiver; le gros-bec tarin, vulgairement *lucré*, et le gros-bec sizerin. Ce dernier oiseau ne se montre que tous les trois ou quatre ans.

Dans l'ordre des zygodactiles, le coucou geai qu'on trouve très-rarement, et le pic mar qui est encore plus rare.

Dans l'ordre des anisodactyles, le trichodrome échelette. Il est peu répandu et ne fréquente que les rochers taillés à pic et les vieux murs.

Dans l'ordre des alcyons, le guépier, vulgairement appelé *serento*, cet oiseau vient d'Afrique et ne paraît qu'en automne et en mai. On le distingue de loin à son vol rapide et aux vives et étincelantes couleurs de son plumage; et le martin pêcheur, vulgairement *bluret*.

Dans l'ordre des chelidons, l'hirondelle de rivage que l'on ne voit qu'en octobre.

Dans l'ordre des gallinacées, le ganga cata qui se montre dans les hivers rigoureux.

Dans l'ordre des alectorides, le glaréole à collier.

Dans l'ordre des coureurs, l'outarde barbue et l'outarde canepetière; ces deux oiseaux ne paraissent que de loin en loin. Ils ne traversent pas la mer.

Dans l'ordre très-nombreux des gralles, l'œdicnème criard, vulgairement *coutouri*, le sanderling variable, l'échasse à manteau noir, l'huiterier pie, le grand et le petit pluvier à collier, le pluvier à collier interrompu, le vanneau pluvier, le tourne-pierre à collier, la grue cendrée, la cigogne blanche, la cigogne noire; ces trois derniers oiseaux se déploient dans les airs en lignes triangulaires, vers la fin d'octobre et dans le mois suivant; le héron cendré, le héron pourpre, le héron garzette, le bihoreau à manteau noir, le héron grand butor, le héron crabier et le héron blongios; ces différents genres de hérons ne paraissent qu'après les pluies le long de la côte maritime; le flamant rouge (phanicoptère); il habite en automne le bord des étangs littoraux, il disparaît en hiver et se montre de nouveau en mars et en avril. On l'a vu quelquefois pendant les chaleurs de l'été. Cet oiseau, véritable tyran des airs dont il est le géant, ne voyage point isolé; l'avocette à nuque noire, la spatule blanche, l'ibis falcinèle, le courlis cendré, le courlis corlieu, les diverses espèces de bécasseau et de chevalier, la bargue à queue noire et le talève porphirion, qu'on a quelquefois rencontré à Hyères.

Dans l'ordre des pinnatipèdes, le foulque macroule, vulgairement appelé *fraouco* ou *macruso*, et les différents genres de grèbe. Le foulque qui se montre fréquemment dans les étangs des environs d'Hyères, y est l'objet particulier d'une chasse qui a lieu à Noël.

Enfin dans l'ordre des palmipèdes, l'hirondelle de mer, le goëland à manteau bleu, le goëland à pieds jaunes, la mouette rieuse et le petrel puffin. Ces oiseaux, compris sous la dénomination vulgaire de *gabian*, ne fréquentent que les côtes maritimes. Il en est de même des différents genres d'oies et de canards; ces der-

niers volatiles hivernent sur nos côtes et n'habitent que les endroits marécageux; du grand harle, du harle huppé et du harle piette, du pélican blanc, du grand cormoran, du fou blanc, du plongeon cat marin, du guillemont à capuchon, du macareux moine et du pingouin macroptère, enfin du cigne qu'on pourrait surnommer le roi des oiseaux navigateurs.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le plus grand nombre des oiseaux que nous venons de citer ne se montrent que très-rarement dans notre département. Ce n'est qu'à de longs intervalles que les ornithologistes peuvent se les procurer.

Ceux d'entre eux qui sont les moins rares sont, le faucon de cresserelle, la buse commune, la chouette chevèche, le hibou moyen duc, il abonde dans les Maures et dans plusieurs parties du littoral, notamment à la presqu'île Brusq près de Toulon: le hibou scops, la corneille noire, la pie-grièche rousse, la huppe, l'œdicnème criard, les divers genres de hérons, le foulque macroule, le canard sauvage et le canard sarcelle, enfin le harle et le pingouin.

Louis XIV avait fait jeter des faisans dorés dans l'île de Porquerolles. Ils ne tardèrent pas à se multiplier. On n'y trouve plus que la perdrix rouge et le faisan de la Corse.

Parmi les oiseaux sédentaires, c'est-à-dire qui nichent dans nos contrées et ne la quittent point, nous citerons le busard harpaye ou de marais, la chouette effraie, vulgairement appelée *buéou oli*, le corbeau noir, il est peu répandu; la pie, elle est très-commune, notamment dans les vallées (1); le geai, le merle draine, vulgairement appelé *séro*, le bec-fin pitchou, le bec-fin velon, le bec-fin verderole, il est très-commun; l'alouette des champs, il en arrive en automne qui repartent au printemps; l'alouette lulu, appelée *bédouido*, elle choisit de préférence les terrains arides, et, comme la précédente, elle franchit la mer au printemps; l'alouette cochevis, vulgairement *caliandro*, l'alouette calandre, la mésange charbonnière, la mésange bleue et la mésange à longue queue; ces deux oiseaux sont appelés *serrayé* dans quelques localités, et *pimparrin* dans d'autres; le bruant zizi, le gros-bec verdier, en provençal *verdoun*, le gros-bec chardonneret et le gros-bec moineau, le gros-bec pinson et le gros-bec linotte, vulgairement *enjouvin*, le pic vert et le sitelle torchepot, la perdrix rouge et la perdrix bartavelle; ce dernier oiseau est devenu très-rare.

L'époque que les oiseaux choisissent pour effectuer leurs migrations, varie suivant les espèces et les circonstances atmosphériques. Les uns arrivent au printemps, quelquefois plus tard, et repartent aux approches de l'hiver; d'autres ne se montrent qu'en hiver et émigrent au printemps. Voici une liste, que nous croyons complète, des uns et des autres, Ce sont le loriot, l'étourneau vulgaire; il s'attroupe en bandes; la pie-grièche grise, le merle litorne (*cacha*), le merle grive, le merle mauvais, en provençal *siblairé*, le gros-bec verduron, le coucou, le pic épièche,

(1) La pie est tellement abondante, que plusieurs conseils municipaux votent chaque année des encouragements pour sa destruction.

le torcol, le grimpereau, la huppe, vulgairement *pétugo*, les hirondelles de cheminée et de fenêtre, les martinets, appelés *coupo ven*, l'engoulevement (*nuécho*), la colombe ramier (*favar*), la colombe colombin, la colombe bizet, la tourterelle, la perdrix grise, la caille, le rale de genet, connu sous la dénomination de roi des cailles, le rale et la poule d'eau (1), la marouette, vulgairement *pié rédon*, le pluvier doré, le pluvier guignard, le vanneau huppé qu'on considère comme l'avant-coureur des tempêtes, les différentes espèces de bec-fin, le roitelet huppé, la troglodyste d'Europe (*pétoué*), les différentes espèces de traquets désignés, en provençal, sous le nom de *cuou blanc*, l'accenteur mouchet, le pipit rousseline, le pipit farlouse, vulgairement *pivouétoun*, le pipit des buissons et le pipit richard, les différentes espèces de bruant, appelés *chi*, (le bruant proyer est désigné, en Provence, sous le nom de *chi-perdrix*); il y a quelques bruants qui sont sédentaires; le bec-croisé commun, le bouvreuil, le gros-bec vulgaire (*pesso œoulivo*), le gros-bec soulcié (*passo*), le gros-bec friquet, le gros-bec d'ardennes, la bécasse ordinaire, la bécassine ordinaire et la bécassine sourde, en provençal *bécassoun*.

La grive arrive pendant les vendanges et part en mars; le bruant ortolan arrive en avril et part en octobre; le ramier descend des Basses-Alpes en troupes considérables vers le mois de novembre, et passe l'hiver dans les forêts peuplées de chênes verts; la caille arrive en mai et retourne en août et en septembre; elle abonde à ces deux époques dans les plaines et surtout dans celle de Fréjus; la bécasse; elle arrive en novembre et quitte le pays en février; elle est quelquefois si abondante dans cet intervalle de temps, qu'un seul chasseur en tue jusqu'à cinquante dans une matinée; les oiseaux les moins nombreux à l'époque de leur passage sont, le bec-fin gorge bleue, le bec-fin des murailles, le traquet rieur et le traquet oreillard, la perdrix grise, le pic épièche et le vanneau huppé.

Les oiseaux sont recherchés des Provençaux. Il n'est sorte de piège qu'ils ne leur tendent pour s'en procurer. Cette chasse qui, ailleurs, est réservée aux enfants et aux tireurs peu exercés, est faite ici par une infinité de personnes. Les moyens qu'elles emploient sont les filets et le poste à feu. Il existe, pour ainsi dire, auprès de chaque bastide, un poste de ce genre. Il consiste en une petite cabane en maçonnerie, en planches ou seulement en feuillage. On l'établit là où on a remarqué que les oiseaux passent le plus fréquemment et à la portée d'arbres qui, par leur élévation, les invitent à se poser. On fixe solidement à la cime de ces arbres un rameau de noyer ou de figuier, entièrement dépouillé de feuilles, et l'on place au pied plusieurs oiseaux captifs. Les oiseaux libres, attirés par les cris et les chants de ces

(1) C'est ici l'occasion de signaler une erreur commise par le *prince des naturalistes*, suivant la belle expression de M. Geoffroi Saint-Hilaire, et par son savant continuateur Sonnini. Ces deux écrivains ont avancé que les poules d'eau, en provençal *poulo d'aigo*, ne traversent pas la mer et que, par conséquent, la migration de ces oiseaux recherchés se borne aux extrémités méridionales de l'Europe. Les observations faites ici par un grand nombre de chasseurs ont confirmé ce fait, qu'elles arrivent en automne et au printemps, et retournent, après ces époques, dans les marécages africains.

derniers, désignés sous le nom d'*appeaux*, viennent se placer sur le rameau sec appelé *cimeau*. Ils s'offrent ainsi d'eux-mêmes aux coups presque toujours sûrs du chasseur qui, dérobé à leur vue, n'a d'autre soin à prendre que de surveiller à travers les lucarnes de la cabane, d'où partent ses coups, l'arrivée des oiseaux sur le cimeau trompeur.

L'éducation comme le choix des appeaux, est soumise à certaines règles. Non content de les priver de la liberté dont le beau privilége semble avoir été établi pour eux, l'homme, geôlier inhumain, inflige à ces petits animaux d'affreux supplices. Tantôt il arrache leur parure et les livre, à moitié nus et grelottant, pendant plusieurs jours, à l'intensité du froid; tantôt, renouvelant sur eux les tortures des anciens jours, il leur crève les yeux à l'aide d'un fer rougi, quelquefois il les énivre et toujours il leur fait souffrir les tourments de la faim. Servitude et barbarie, tels sont les maux inévitables qui attendent ces petits malheureux, lorsque au commencement de la vie, ils tombent dans les piéges tendus à leur activité intelligente. On se demande si la loi du plaisir autorise tant de cruauté, et s'il ne serait pas convenable de mettre un frein à cette ardeur qui dépouille nos bocages des hôtes joyeux et inoffensifs dont la nature les a dotés.

***Herpétologie.*** — Parmi les reptiles qui habitent le département, nous citerons : la tortue bourbeuse, le lézard vert, le lézard gris, le gecko des murailles (vulgairement appelé *tarente*), le gecko à verrues, le seps tridactyle, l'orvet commun, la couleuvre, la vipère commune, les diverses espèces de grenouilles et de crapauds, la salamandre aquatique, la salamandre terrestre et le serpent. Ce dernier reptile atteint quelquefois une longueur de cinq à six pieds. Il fuit aux approches de l'homme.

***Ichthyologie.*** — On a vu ailleurs que la plupart des rivières et torrents qui arrosent le département sont souvent à sec. La pêche ne peut, par conséquent, s'exercer toute l'année que dans celles qui sont alimentées par des sources constantes. Parmi celles-ci, les plus poissonneuses sont, l'Argens, la Siagne, le Gapeau et le Loup.

On trouve, savoir : dans la première, le loup qui s'éloigne peu de son embouchure, le muge qui remonte un peu plus haut, l'alose qui abandonne la mer au mois de juin et jette son frai dans l'Aille, l'un des affluents de l'Argens, la truite qui ne dépasse pas le Muy, mais qu'on retrouve au-delà de Vidauban, le meunier, l'anguille, le barbeau, le veron, le *gasterosteus aculeatus* de Linnée et la tanche. Ces poissons se pêchent dans tout le cours de la rivière ; la tanche y est devenue très-rare.

Dans la seconde, des loups, des muges à son embouchure ; plus haut, des anguilles et des verons, et dans la partie supérieure, des anguilles et des truites.

Dans la troisième, le loup, le muge et l'anguille à son embouchure ; plus haut, des barbeaux et des meuniers, et au-dessus de Solliés, des barbeaux, des meuniers, des truites, des verons et des anguilles.

Dans la quatrième, de magnifiques truites.

Les autres cours d'eau poissonneux sont, l'Issole où l'on pêche des truites, des écrevisses et des carpes; l'Aille où l'on rencontre des moules; la Nartubi, qui fournit de belles truites saumonées, la tanche, la carpe et le meunier (ce dernier poisson ne franchit pas la cataracte de La Molle); le Réal-Martin qui nourrit l'anguille, le meunier, le barbeau et la loche fluviatile, et enfin le Verdon où l'on trouve d'excellentes truites. Ces cours d'eau ne sont pas les seuls qui nourrissent des poissons, mais leur énumération nous entraînerait trop loin.

Peu de personnes se livrent à la pêche des poissons d'eau douce. Les moyens qu'elles emploient varient selon les localités. Dans toutes on se sert de la ligne; dans quelques autres, et notamment dans celles qui bordent la Siagne, on élève au niveau habituel des basses eaux, des murs en pierre sèche auxquels on donne la forme d'un triangle, ou plutôt d'un accent circonflexe; les côtés du triangle s'appuient sur les rives, et on place au sommet terminé au milieu de la rivière, une poche ou filet dans laquelle le poisson vient se jeter. Ce mode destructif est journellement employé, malgré la prohibition dont les réglements l'ont sagement frappé.

La pêche maritime forme une branche d'industrie considérable; nous en ferons connaître les moyens et les produits. Voici, en attendant, la liste des poissons qui habitent et fréquentent le plus communément nos côtes; ce sont :

Parmi les poissons cartilagineux, la lamproie marine, les différents genres de raie, principalement la raie ronce, la raie aigle et la raie pastenague, la torpille vulgaire et la torpille marbrée qui est plus fortement électrique que la première, le squale perlon, le squale mélandre, le squale marteau; on le pêche en été; et le squale nicéen, le buniva, la lune meule, le syngnathe rougeâtre, plusieurs espèces du genre lépadogastère, surtout l'espèce à laquelle M. Risso a imposé le nom de Wildenow.

Parmi les poissons osseux, le serpent; son abdomen brille de l'éclat de l'argent et il fait au milieu des eaux les circonvolutions du serpent terrestre; l'anguille; les eaux limoneuses du Var en nourrissent une espèce dont le corps est marqué de sillons transversaux jusqu'à la queue; le congre, l'espadon, la lyre, le rat; il se tient dans la vase et les algues; la vive, différentes espèces du genre gade, notamment le merlan et la molve; ces deux poissons se pêchent toute l'année; le gadoïde appartenant au genre blennie, la gobie noir brun, plusieurs variétés du genre scombre, et particulièrement le thon et le maquereau, la dorade; ce beau thoracin se fait distinguer par l'éclat resplendissant de ses écailles dorées qui, nuancées par de légères teintes bleues, vertes et obscures, forment un assortiment de couleurs magnifiques; il s'approche de nos côtes en août; on en prend du poids de 10 kilogrammes; différentes variétés de scorpènes, l'épinoche; il appartient au genre *gasterosteus* de Linnée, dont nous avons déjà parlé; le trigle adriatique; on le pêche toute l'année; le malarmat; on ne le pêche qu'à l'époque des équinoxes; le rouget; il vit sur toutes nos plages; le surmulet, le paon;

il ne paraît qu'au printemps ; différentes variétés du genre labre, la sargue, le pagel ; ce poisson est recherché à cause de la délicatesse de sa chair; la bogue ; la chair de ce spare est estimée ; la sauge ; on en voit toute l'année ; le mormyre qui est aussi très-commun, le contrepome rayé, l'holocentre serran; ce poisson est recherché pour les tables somptueuses, mais il est rare; le persèque umbre, le loup; on le pêche toute l'année; le zée forgeron, vulgairement appelé Saint-Pierre (1); la sole; ce pleuronecte n'est pas commun; il habite la vase; le turbot, le carrelet ; un beau coloris distingue ce poisson; on en prend communément à l'embouchure du Var ; différentes espèces du genre muge, enfin la sardine et l'anchois.

Les scombres jouissent d'une grande célébrité à raison de leur multitude et de la bonté de leur chair. Le thon tient le premier rang dans ce genre par la nourriture saine et savoureuse qu'il procure; c'est un des plus beaux présents que la nature ait fait aux habitants de la Méditerranée. Ces poissons, dans leurs voyages périodiques, parcourent des espaces immenses. C'est ordinairement, dit M. Risso (2), vers les équinoxes qu'on voit ces grandes phalanges traverser nos mers, s'avançant en triangle ; le plus robuste en tête, ils fendent avec impétuosité leur fluide natal, en troublent le calme et produisent par leur course précipitée un bruit sourd dans l'atmosphère. Quand les thons, brûlants d'amour, se jouent autour de leurs femelles, ils brillent alors d'un éclat éblouissant, tout leur corps se couvre de taches dorées qui s'évanouissent avec le feu qui les anime. Ces thoracins sont tourmentés quelquefois par les piqûres des caliges et des gérofléés, qui les rendent furieux Autant la pêche des thons cause un plaisir agréable, quand on voit ces poissons dans la dernière chambre de la madrague (3), courir, se presser, se heurter et se frapper avec violence, autant le cœur s'émeut de compassion en considérant tous ces êtres retirés de leur élément, s'asphyxier par degrés et périr d'une mort lente et pénible. Tous ceux qu'on prend dans notre département viennent ordinairement de l'est, en poursuivant des muges, des spares et des

(1) Rien de plus absurde que les contes fabuleux qui ont donné tant de réputation à ce thoracin. Aussi le savant auteur français de l'*Histoire naturelle des poissons*, n'a-t-il pas manqué de dire, en parlant de ce zée, qu'on connaît sous le nom vulgaire de poisson Saint-Pierre, à cause des taches dont on a dit que le prince des apôtres l'avait marqué en lui appliquant ses doigts, que les opinions les plus extraordinaires sont celles qui se répandent le plus vite et qui durent pendant le plus de temps. (*Note* de M. Risso.)

(2) *Icthyologie de Nice*, édition de 1810, p. 173. C'est en grande partie à l'aide de cet ouvrage et de l'icthyologie marseillaise de Brunich, que nous avons établi la nomenclature ci-dessus. Nous renvoyons à ces deux ouvrages estimés ainsi qu'à celui de Darluc, ceux de nos lecteurs qui voudraient se livrer à l'étude des poissons de la Méditerranée.

(3) On nomme ainsi une vaste enceinte contournée, composée de gros filets déployés en cloisons, distribués en chambres, dont l'ouverture est fort large et qui diminue insensiblement en approchant de la tête. Les filets sont assujétis par un lest énorme et tenus verticalement par des nattes de liége. Plusieurs cordes affermissent les parois. (*Voir*, pour plus ample description, le *Traité des Pêches*, de Duhamel.)

sphyrènes dont ils font leur nourriture. On les mange frais, salés et marinés : ils sont, par leur abondance, l'objet d'un grand lucre pour nos pêcheurs. Quelques-uns pèsent jusqu'à 130 livres.

Les clupées, dit aussi M. Risso, sont, de tous les poissons de notre mer, les plus particulièrement doués de cet instinct social qui les réunit en légions nombreuses. Ces abdominaux paraissent en grandes troupes presque toutes les années sur nos rivages. Leurs migrations semblent se faire de l'occident à l'orient dans le printemps, et en automne leur passage s'effectue de l'orient vers l'occident. Ces poissons nagent très-vite; l'avantage de trouver des aliments propres à leur nutrition, et les retraites profondes de nos abîmes sous-marins offrent aux anchois et aux sardines la facilité de demeurer dans nos parages : en outre, les lieux propices pour déposer leur frai en avril sur les belles plaines de galets favorisent encore ce séjour. La pêche des anchois est celle qui tient le premier rang dans nos contrées. C'est dans les belles soirées de mai, de juin et de juillet, dans ces nuits à demi-obscures où la surface de la mer, à peine agitée, paraît un brasier ardent par le dégagement de la lumière phosphorique des pyrosomes, des méduses et autres zoophytes, que nos pêcheurs jettent dans l'eau des filets de lin, soutenus en dessus par des morceaux de liége, et garnis en dessous d'un lest de plomb pour élargir les mailles; tantôt formant une ligne droite parallèle à la côte, tantôt une courbe vers l'ouest, ou un fer-à-cheval vers l'est, suivant le passage du poisson. Les pêcheurs, à quelque distance du filet, attendent dans le plus profond silence que les anchois, qui s'avancent toujours en colonnes serrées, viennent se mailler dedans, et deux heures après on le retire pour enlever le poisson qui reste pris dans l'ouverture des branchies. Ces poissons, dépourvus de la tête et salés, sont encaqués dans des barils et forment une branche assez considérable de notre commerce. Les clupées ont en général une chair tendre, blanche et de facile digestion.

Le *fasquier*, c'est-à-dire la pêche au trident, est ici très-usitée; on place sur l'arrière du bateau des bois enflammés ordinairement résineux, parce que la flamme en est claire et vive : à la clarté de ce feu, le pêcheur aperçoit le poisson et le harponne. C'est la plus agréable des pêches de nuit. On prend ainsi des muges, des dorades, des soles, etc.

***Mollusques.*** — On rangeait autrefois les animaux connus sous cette dénomination, parmi les vers et les polypes. Cuvier en a fait la seconde division du règne animal et les a distribués en six classes.

La première, appelée *céphalopode*, comprend les sèches, les poulpes, les argonautes et les calmars. La sèche est abondante dans la Méditerranée. Elle dépose ses œufs en forme de grappes appelées *raisin de mer;* sa chair est un aliment recherché. Plusieurs espèces fournissent, comme on sait, aux dessinateurs la couleur brune nommée *sépia* qui a donné ce nom à un genre de lavis.

Les nautiles, les bélemnites, les hyppurites, les ammonites et les camérines

appartenant aussi à la classe des céphalopodes, se retrouvent à l'état fossile sur plusieurs points du département. On y trouve aussi, principalement à Brignoles, des baculites et des radiolites.

Différentes espèces d'escargots, nommés *limaces* en provençal, sont un aliment pour le peuple des campagnes qui les assaisonne avec de l'ail, après les avoir fait bouillir. Il mange aussi la tête et la partie supérieure du planorbe (helice d'Alger, *helix Algira*) qu'on fait bouillir en entier avec sa coquille.

Les doris, les tritonies habitent la Méditerranée. Les nérites (*neritima fluviatilis*), les buccins (*lymnæa stagnalis*), les lepas, les vénus, les limaçons, les vis, les cornets, les cylindres, les pourpres, les murex, les huîtres, les cames, les moules, les pinnes marines, les cœurs-peignes, les solens ou manches de couteau, les balanites ou glands de mer, les biphores et les pholades ne sont pas rares. Le pholade appartenant à l'ordre des acéphales testacés, est commun dans la pierre calcaire des environs de Toulon, et brille comme les biphores et les agrégés, de tout l'éclat du phosphore.

Beaucoup de gens avides de coquillages, recherchent avec soin le grand buccin. Il ne se trouve que dans la région granitique et dans les terres sabloneuses, à deux ou trois décimètres de profondeur. On le cuit immédiatement sur le charbon; lorsque l'opercule éclate et se détache, le buccin est bon à manger.

Nous croyons devoir donner ici la liste des mollusques fluviatiles et terrestres trouvés dans notre département. Elle nous a été fournie par M. Duval, professeur au collége de Grasse, qui, pour l'établir, a suivi la nomenclature de Draparnaud et de Michaud. Le nom de la commune où chaque mollusque a été trouvé, suit sa désignation :

| | |
|---|---|
| Achatina acicula, | *Bords de l'Estéron.* |
| — folliculus, | *Antibes et Biot* (lieux humides) |
| Ancylus fluviatilis, | *Fontaine de Saint-Vallier.* |
| — lacustris, | *Foux de Mouans.* |
| Anodonta anatina, | *Fleuve d'Argens.* |
| Arion ater, | *Jardins.* |
| Bulimus acutus, | *Dans tous les prés.* |
| — decollatus, | *Partout.* |
| — obscurus, | *Le Briançonnet.* |
| — radiatus, | *Pied de Lachen.* |
| — ventricosus, | *Dans tous les prés.* |
| Carychium myosate, | *Bords de la Méditerranée.* |
| Clausilia solida, | *Montagnes de Grasse* (très-rare). |
| Dozolis, | *Cannes* (très-abondante). |
| Cyclas cornea, | *Argens.* |
| — fontinalis, | *Environs de Grasse.* |
| Cyclostoma elegans, | *Partout.* |

| | |
|---|---|
| Cyclostoma patulum, | *Rochers de la cascade des Ribbes à Grasse.* |
| — sulcatum, | *Cuges.* |
| — truncatulum, | *Fréjus.* |
| — vitreum, | *Bords du Var.* |
| Helix albella, | *Sur les joncs, à Fréjus.* |
| — algira, | *Partout.* |
| — aspersa, | *Partout.* |
| — candidissima, | *Partout.* |
| — carthusiana, | *Grasse.* |
| — carthusianella, | *Grasse.* |
| — cespitum, | *Partout.* |
| — ciliata, | *Grasse.* |
| — cinctella, | *Grasse.* |
| — conica, | *Cannes.* |
| — conoidea. | *Cannes.* |
| — elegans, | *Cannes.* |
| — hortensis, | *Dans les lieux cultivés.* |
| — incarnata, | *Grasse.* |
| — lapicida, | *Draguignan.* |
| — maritima, | *Cannes et Fréjus.* |
| — melanostoma, | *Brignoles et Toulon* (rare). |
| — naticoïdes, | *Grasse, Vence et Roquebrune.* |
| — neglecta, | *Dans les prés.* |
| — nemoralis, | *Draguignan.* |
| — niciensis, | *Grasse et Vence.* |
| — nicigaudensis, | *La Gaude.* |
| — nitida, | *Draguignan.* |
| — nitidula, | *Draguignan.* |
| — obvoluta, | *Draguignan.* |
| — pisana, | *Cannes et Toulon.* |
| — planospira, | *Auribeau.* |
| — pomatia, | *Brunet.* |
| — pulchella, | *Grasse.* |
| — pyramidata, | *Cannes.* |
| — rotundata, | *Grasse.* |
| — splendida, | *Draguignan.* |
| Helix striata, | *Fréjus.* |
| — variabilis, | *Antibes.* |
| — vermiculata, | *Lorgues.* |
| Limnea auricularia, | *Cannes.* |
| — glutinosa, | *Fréjus* (marais). |
| — minuta, | *Foux de Mouans.* |

| | |
|---|---|
| Lymnea ovata, | *Foux de Mouans.* |
| — palustris, | *Fréjus et Hyères.* |
| — peregra, | *Bords du Var.* |
| — stagnalis, | *Etang de Tourves.* |
| Neritina fluviatilis, | *Partout* (fleuves et bassins). |
| Paladina achatina, | *Trans* (fossés). |
| — impura, | *Draguignan.* |
| — vivigara, | *Trans* (fossés). |
| Physa scaturiginum, | *Pied du Cheiron.* |
| Planorbis carinatus, | *Fréjus* (bassins). |
| — nitidus, | *Foux de Mouans.* |
| — spirorbis, | *Foux de Mouans.* |
| — vortea, | *Foux de Mouans.* |
| Pupa avena, | *Sillans et Comps* (rochers) **assez rare.** |
| — cinerea, | *Partout.* |
| — marginata, | *Grasse.* |
| — quadridens, | *Grasse.* |
| — polyodon, | *Escragnolles.* |
| — umbilicata, | *Brunet près Saint-Auban.* |
| — variabilis, | *Brunet près Saint-Auban.* |
| Succinea amphibia, | *Partout.* |
| — oblonga, | *Foux de Mouans.* |
| Testacellus haliotideus, | *Grasse.* |
| Unio pictorum | *La Siagne, Etang de Villepey.* |
| Vertigo anti-vertigo, | *Le Luc.* |
| Vitrina pellucida, | *Saint-Tropez.* |

***Arachnides.*** — Les araignées fileuses sont très-multipliées dans les habitations mal entretenues, sur les plantes, les arbres et les pierres. Nous n'avons jamais rencontré l'espèce euroctée que M. Dufour a trouvée dans les Pyrénées.

La piqûre de la tarentule n'est pas vénimeuse. Le cultivateur s'endort impunément à côté de cette araignée qui est très-commune à la Sainte-Baume. Le scorpion, que l'on trouve aux expositions humides et chaudes, est à la fois plus redouté et plus dangereux.

***Entomologie.*** (1) — Le rang inférieur que les insectes occupent dans l'échelle des êtres, a long-temps fait négliger l'étude si intéressante de leurs va-

(1) Nous saisissons avec empressement l'occasion que nous offre cet article de rappeler le nom de l'une des gloires scientifiques du Var, celui d'Ollivier (Guillaume-Antoine), né aux Arcs en 1756. Il est l'auteur de l'*Histoire naturelle des insectes*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*. On lui doit plusieurs mémoires sur l'entomologie, et une *Histoire générale des insectes*, en 6 volumes in 4°. Il a publié, en outre, de 1802 à 1807, le récit d'un voyage qu'il avait fait en Perse et dans l'Asie mineure par l'ordre du ministre Rolland. Ollivier est mort en 1814.

riétés, de leurs mœurs, de leur reproduction et de leurs métamorphoses. Depuis quelques années l'entomologie a pris, dans l'ordre des sciences physiques et d'observation, la place qu'elle mérite d'y occuper. C'est ce dont témoignent les collections insectologiques qui se forment à-peu-près partout (1). Cependant l'exploration entomologique de notre département n'a encore été faite que sur quelques points isolés ; il est d'autant plus à regretter qu'elle n'ait pas été générale, que nous sommes persuadé qu'il fournirait des sujets et des variétés ignorées. La chaleur excessive et le froid intense qui s'y font sentir alternativement, joints à la nature des productions qui le couvrent, nous paraissent merveilleusement se prêter à ces pacifiques découvertes.

La circonscription géographique qui a lieu pour les plantes, a lieu aussi pour les insectes qui s'en nourrissent et pour ceux qui sont carnassiers. Ceux-ci vivant aux dépens des premiers, supposent nécessairement l'existence de ceux-là. Ce raisonnement a fait naître chez le naturaliste White l'idée d'une distribution géographique des insectes. Nous ne saurions présenter une nomenclature en rapport avec cette vue de l'esprit. Nous sommes réduit à n'offrir aux lecteurs que de simples indications.

Tous les ordres d'insectes existent dans le Var. Les coléoptères sont répandus sur toute la surface ; les tribus des cicindelètes, des carabiques et des aquatiques y sont multipliées ; la cicindèle hybride et la cicindèle champêtre s'y trouvent fréquemment, de même que les clénostomes et les tricondyles ; les carabiques qui se cachent sous les pierres et dans la terre, et dont l'agilité est l'un des signes distinctifs, se montrent partout ; les brachinés dominent dans cette tribu.

Les grinites formant l'une des tribus de la famille des carnassiers, sont communs. On les voit se rassembler en troupe à la surface des eaux stagnantes.

La famille des brachelytres est aussi très-nombreuse, de même que celle des serricornes. C'est dans cette dernière que M. Letreille et avec lui MM. Audoin et Milne Edwards, dans leur *Résumé de l'histoire des animaux articulés*, ont classé le *lampyris noctícula* (Linn.), vulgairement appelé *ver luisant*, à cause de la lumière phosphorescente qui, au temps des amours, s'échappe de l'abdomen des femelles et dont elles varient l'éclat. Le *lampyris italica*, insecte ailé très-répandu en Italie, qui, dans les belles nuits d'été, sillonne l'air de sa lumière étincelante, arrive jusque dans l'arrondissement de Grasse. Par une cause inexplicable mais bien digne de remarque, il n'a jamais dépassé la rivière de Siagne. Ces insectes se montrent quelquefois en si grand nombre, que la campagne en est toute resplendissante. On les a vus se poser en rond sur un chemin, s'y réunir par milliers et former un faisceau de lumière d'un aspect ravissant.

(1) Au nombre des collections particulières qui ont été formées, nous devons mentionner celles de MM. Meissonnier à Hyères, Isoard à Brignoles, de Saporta à Solliès-Pont, et Ginette à Draguignan. Cette dernière renferme plus de 8,000 papillons.

La cantharide est très-abondante ; les xilophages ne sont pas rares non plus. Il en est de même des coccinelles qu'on désigne sous le nom de *bête à Dieu.*

La famille des grillonniens qui comprend le grillon ou le cricri dont le chant est connu de tout le monde, et la tribu des criquets appartenant à la famille des acrédiens, sont très-répandues. Ces insectes se réunissent quelquefois en bandes et causent des dommages considérables.

A l'ordre des himiptères se rattachent la cigale qui forme d'innombrables légions, la punaise, genre dégoûtant, qui n'est pas complètement banni de nos demeures, et les pucerons si redoutés des propriétaires d'arbres à fruits qui les désignent sous le nom de pou de Kermès et de barban. Quelques-uns de ces insectes vivent sur les racines des arbres sans toucher aux fruits : ce sont, l'*orictes nasicornis*, le *melolontha villosa*, le *lucanus servus* et le *cerambis cerdo ;* d'autres sur les tiges : ce sont, le *staphylinus lugubris* (1), le *cionus destructor* et l'*hytesinus oleiperda ;* d'autres rongent les feuilles seulement, d'autres les fleurs ; enfin il y a une dernière espèce plus dangereuse, qui attaque les fruits et soutire leur substance oléifère : c'est le *tephritis olæ* (2) que les agronomes appellent *teigne de l'olivier, mouche de l'olive*, ou simplement *ver.* On évalue à un cinquième de récolte les pertes que causent ces insectes qui, invisibles à l'œil nu, ont résisté jusqu'alors aux divers moyens employés pour s'affranchir du tribut qu'ils prélèvent sur les sueurs de l'homme (3).

Nous parlerons plus loin du bombyx (vers-à-soie) dont l'éducation prend chaque jour un notable et fructueux développement. Nous ferons connaître aussi le produit que les habitants retirent du travail des abeilles.

On a écrit qu'il n'existe dans la forêt de la Sainte-Baume ni insectes, ni animaux vénimeux. On n'a pas manqué d'attribuer ce phénomène à l'intervention de sainte Magdeleine qui en a fait le lieu de ses pénitences. Malgré notre respect pour cette intéressante tradition accréditée à l'abri d'une juste vénération, nous devons déclarer que nous avons vu sur cette montagne tous les insectes propres

(1) Cet insecte voltige d'arbre en arbre, s'attache aux nouveaux rameaux, ronge les premiers feuillets de l'épiderme et des couches corticales, s'insinue dans le centre de la moëlle, intercepte alors toute fonction des vaisseaux sèveux, dessèche l'arbre et le fait périr.

(2) Cet insecte se montre par myriades autour des oliviers, et dépose d'un à trois œufs dans chaque olive. Aussitôt écloses, les chenilles rongent, pour se nourrir, la pulpe qui renferme le suc huileux, et le peu qui en reste après sa métamorphose, disparaît en partie par les eaux pluviales, de manière qu'on en a une très-petite quantité, quand on veut confectionner l'huile qui est toujours d'une qualité inférieure. (*Note* de M. Risso.)

(3) On peut consulter, à l'égard de ces essais de destruction, un mémoire intéressant de M. Ferrat, pharmacien à Toulon, inséré dans le n° 1er, 1re année, du *Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres* de cette ville. M. Ferrat qui a rapidement analysé la plupart de ces essais, ne voit maintenant d'autre mode à employer que de prohiber la chasse des animaux insectivores. Cette prohibition a été demandée par des conseils généraux, tant les ravages causés par les insectes deviennent chaque jour plus sensibles.

montagnes sous-alpines. Nous n'y avons pas rencontré le scorpion qu'un naliste digne de foi assure ne pas s'y trouver.

es lépidoptères, dont les nombreuses phalanges parcourent nos bois et nos nps, se partagent, comme on le sait, en trois grandes catégories : les *diurnes*, *crépusculaires*, et les *nocturnes*. Nous ne saurions donner une liste complète uns et des autres. Voici seulement celle des papillons qui sont propres au i de la France, et que l'on trouve dans notre département.

| NOMS des GENRES. | NOMS des ESPÈCES. | ÉPOQUE à laquelle paraissent les papillons. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|
| | | ***Diurnes.*** | |
| APILLON. | *Alexanor* Bariolé de jaune, de noir et de bleu céleste dans les yeux admirablement nuancé. | Fin juin et juillet | Ce papillon, abondant dans le département des Basses-Alpes, se trouve aussi dans celui du Var. Quelques individus ont été pris dans la vallée de Rebouillon près Draguignan. Très-rare. |
| ARS. | *Hypsypile* | Mars et avril | La chenille vit sur l'aristoloche. On la trouve en juin et juillet, se transforme en chrysalide peu de temps après, et reste en cet état jusqu'au printemps suivant. Commun. |
| id. | *Médésicaste* Jaune, noir et rouge. | Mai et juin | Commun. |
| ARNASSIER. | *Apollon* | Juillet | Sur la montagne de l'Archemas. [Peu Abondant.] Blanc et yeux carmin. |
| ÉRIDE. | *Bélia* | Février et mars | N'est pas rare. |
| Id. | *Bélezina* | Mai et juin | N'est pas abondant. |
| UTROCHARIS. | *Eupheno* | Avril et mai | Abondant sur les terrains calcaires; ne se trouve pas ailleurs. |
| ODOCÈRE. | *Cléopatre* | Toute l'année | Abondant partout. |
| ÉCLAS. | *De l'Acacia* | Juin et juillet | Rare. |
| Id. | *Du Marronier* | Mai et juin | Rare. |
| Id. | *Du Prunelier* | Juin et juillet | Abondant. |
| ÉGUS. | *De l'Orpin* | Juillet | Abondant. |
| Id. | *Escher* | Mai et juillet | Peu abondant. |
| Id. | *Méléagre* | Juillet | Peu abondant. |
| Id. | *Iolas* | Juillet | Peu abondant. |
| Id. | *Mélanops* | Avril et mai | Commun. |

| NOMS des GENRES. | NOMS des ESPÈCES. | ÉPOQUE à laquelle paraissent les papillons. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|
| ARGUS. | *Dolus* | Juin et juillet | Rare. |
| LYCENS. | *Telicanus* | Mai et juillet | Rare. |
| POLYOMMATE. | *Ballus* | Mars et avril | Ne se trouve qu'à Hyères; on croyait qu'il n'existait qu'en Portugal et qu'en Espagne. |
| Id. | *Gordius* | Juin et juillet | Peu abondant. |
| ARGYNE. | *Cardinal* | Juin et juillet | Peu abondant. |
| Id. | *Hécate* | Juin | N'est pas rare aux environs de Draguignan. Se trouve également à Toulon. |
| MÉLITÉE. | *Didyma* | Juin, juillet et août | Commun. |
| VANESSE. | *L. Blanche* | Avril, juin et septembre. | Commun. |
| LIBYTHÉE. | *DuMicocoulier* | Juin | La chenille se trouve, en avril, sur le micocoulier. Abondant partout où croît cet arbre. |
| APATURE. | *Mars orangé* | Juin et juillet | Rare. |
| CHARAXES. | *Jasius* | Mai et septembre | La chenille vit sur l'arbousier. Celles trouvées en hiver se chrysalident en mars et avril, donnent leur papillon en mai; celles trouvées en juin et juillet se chrysalident en août et donnent leur papillon en septembre. Abondant aux environs d'Hyères. |
| ARGE. | *Pysche* | Mai et juin | N'est pas rare. |
| EREBIE. | *Epistygné* | Mars et avril | Se trouve aux environs de Draguignan, sur les montagnes du Malmont, de la Cigue, et à Montferrat, sur la hauteur de Saint-Roch. |
| SATYRE. | *Actæa* | Juillet et août | Commun. |
| Id. | *Bryce et cordula* | Juillet | Peu répandu. Se trouve dans la vallée de Rebouillon près Draguignan, et près de la chapelle des Templiers à Bargemon. |
| Id. | *Fidia* | Juillet et août | Commun. |
| Id. | *Circé* | Juin et juillet | Commun. |
| Id. | *Ida* | Juin et juillet | Commun. |
| Id. | *Pasiphæ* | Juin | N'est pas rare. |
| Id. | *Dorus* | Juin et juillet | Commun. |
| Id. | *Lyllus* | Juin | Commun. |
| STRICTHUS. | *Du Sida* | Juin | Rare. |
| SPILOTHYRUS. | *De la Lavatère* | Juin et juillet | Peu abondant. |

| NOMS des GENRES. | NOMS des ESPÈCES. | ÉPOQUE à laquelle paraissent les papillons. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|
| | | **Crépusculaires.** | |
| SESIE. | *Nomadiforme* | Juillet | Rare. |
| PLEROGON. | *De l'Œnotère* | Juin | Peu abondant. |
| CHOERocAMPE. | *Du Laurier rose* | Septembre | La chenille se trouve, en juin et juillet, sur les lauriers roses cultivés dans les jardins. Assez abondant à Hyères. |
| Id. | *Phénix* | Mai et septembre | La chenille se trouve sur la vigne; celles trouvées en automne donnent leur papillon au printemps, après avoir passé l'hiver en chrysalide, et celles trouvées en juillet, les donnent en septembre. |
| DÉCLIPHILE. | *Livournien* | Mai et août | La chenille se trouve sur l'herbieuse et sur divers euphorbes. Commun. |
| Id. | *Nicæa* | Juin et septembre | La chenille se nourrit de divers euphorbes. |
| SMERINTHE. | *Du Chêne* | Mai et juin | La chenille se trouve, en juillet et août, sur le chêne blanc et le chêne vert, passe l'hiver en chrysalide. Rare. |
| SYNÈNE. | *Saportæ* | Juin | Commun. |
| Id. | *Sarpedon* | Juillet | Commun. |
| Id. | *De la Lavande* | Mai et juin | Commun. |
| Id. | *Rhadamanthe* | Juin et juillet | Commun. |
| Id. | *Hilaris* | Juillet et août | Peu abondant. |
| Id. | *Du Languedoc* | Juillet et août | Assez abondant. |
| | | **Nocturnes.** | |
| LITHOSIE | *Gentille* | Juillet | Peu répandu. |
| ÉCAILLE | *Fermière* | Mai et juin | Commun. |
| Id. | *Fasciée* | Juillet | N'est pas rare. |
| Id. | *Pudique* | Septembre | La chenille qui se nourrit de diverses graminées, se trouve abondamment en mai et se chrysalide en peu de temps. |
| Id. | *Chaste* | Mai | Une chenille de cette espèce a été trouvée, en juin 1825, dans le bois de Mme de Favas, terroir de Draguignan, s'est chrysalidée peu de temps après et donna le papillon en mai de l'année suivante. |
| Id. | *Sordide* | Mai | Très-rare. La chenille se trouve sur le genêt d'Espagne en juin, se chrysalide en juillet, et le papillon n'éclot que l'année suivante. |

| NOMS des GENRES. | NOMS des ESPÈCES. | ÉPOQUE à laquelle paraissent les papillons. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|
| ÉCAILLE. | *Deuil* Captives; les chenilles se mangent entre elles. | Mai | La chenille se trouve abondamment, en juin, dans les environs de Draguignan; elle est noire avec une ligne dorsale orange, se nourrit sur divers plantins et le pisseulit, se chrysalide en juillet. |
| ORGIA | *Tricotephras* | Mai | Très-rare. La chenille se trouve sur le genêt d'Espagne et sur le chêne vert. |
| LASIOCAMPE | *Lineosa* | Juin | Rare. |
| BOMBYX | *Pityocampe* Processionnaire de pin. | Mai | Très-commun. La chenille vit en société sur le pin ordinaire dans une tente soyeuse; elle y passe l'hiver, se chrysalide en terre, en mai. |
| Id. | *Franconien* | Mai | Se trouve sur le territoire d'Hyères. Rare. |
| Id. | *Géographique* | Mai | Rare. |
| THIPHÈNE | *Interposée* | Juin | N'est pas rare. |
| Id. | *Gris de lin* | Juin et juillet | Abondant. |
| Id. | *Livide* | Juillet | Rare. La chenille vit sur la garance sauvage. |
| AMPHIPYRE | *Spectre* | Août | N'est pas rare. La chenille, que l'on trouve abondamment sur le genêt d'Espagne, est très-souvent piquée par l'hycheunemon. |
| Id. | *Aparente* | Septembre | Rare. |
| PHILOPYRE | *Répandue* | Juin | La chenille vit sur le cityse épineux. On la trouve parvenue à toute sa taille, en avril. |
| HELIOPHOBE | *Hérissée* | Septembre | Rare. |
| Id. | *Gras* | Août et septembre | Rare. La chenille se nourrit des racines de différentes graminées. |
| Id. | *Du Lichen* | Octobre | Rare. |
| CRIOPUS | *La Treille* | Septembre | La chenille se trouve, en juin et juillet, sur le capillaire. |
| HADÈNE | *Du chêne liège* | Août | Rare. |
| Id. | *Saporta* | Novembre | Rare. |
| EUBOLINE | *Adulatrice* | Mai et septembre | La chenille vit sur la térébinthe; on la trouve depuis le commencement de juin jusqu'en septembre. |
| MISÉTIE | *Oléagineuse* | Février et mars | Rare. |
| XYLINA | *Du Mufflier* | Mai et juin | Assez abondante aux environs de Draguignan dans le vallon de la Sambre. |
| Id. | *Opaline* | Mai et août | N'est pas rare. La chenille vit sur la Ronce. |

| NOMS des GENRES. | NOMS des ESPÈCES. | ÉPOQUE à laquelle paraissent les papillons. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|
| PLUSIE | *Chalcite* | Août et septembre | N'est pas rare. La chenille vit sur divers solanums. |
| Id. | *Ni* | Juin et août | La chenille vit sur les pavôts. |
| HELIOTIS | *Peltigère* | Juin | Commun. |
| Id. | *Marginée* | Juillet | Très-rare. |
| CATOCALA | *Déplacée* | Août | N'est pas rare. |
| Id. | *Fiancée* | Juillet | Rare. |
| Id. | *Désirée* | Juillet | Excessivement rare. |
| Id. | *Courtisane* | Juillet | Excessivement rare. |
| Id. | *Converse* | Juillet | N'est pas rare. |
| OPHIUSE | *Tirrhæa* | Mai et juin | On trouve la chenille, en août et septembre, sur le lentisque et le sumach, passe l'hiver en chrysalide. |
| Id. | *Badaude* | Juillet et août | Très-rare. |
| Id. | *Parallèle* | Juillet et août | Très-rare. |
| Id. | *Agréable* | Juillet et août | Très-rare. |
| EUCLIDIE | *Monograme* | Juin et juillet | N'est pas rare. |
| HERMITHÈNE | *Printanière* | Mai | Rare. |
| AMPHIDUSE | *Précoce* | Mars | Peu abondant. |
| BOURMIE | *Ombre* | Mai | Rare. |
| FIDONIE | *Plumet* | Mars | Abondant. Ce papillon est magnifique |
| Id. | *Peuigère* | Mai | Très-rare. |
| Id. | *Gris souris* | | N'est pas rare. |
| LIGIE | *Opaque* | Pendant tout l'été<br>Juillet et août | On trouve la chenille parvenue à toute sa taille dans les premiers jours de juillet, sur le cytise épineux. |
| EPHYRE | *Pupillée* | Septembre | Rare. |
| Id. | *Arrondie* | Août | Très-rare. |
| PELLONIE | *Calabroise* | Avril et juillet | Commun. |
| GNOPHOS | *Ténébreuse* | Juillet | N'est pas abondant. |
| ZÉRÈNE | *Du Frêne* | Mai | Rare. |
| LARENTIE | *Sillonnée* | Juin | Commune dans les environs d'Hyères. |
| Id. | *Parallèle* | Avril | Rare. |
| CHESIAS | *Du Cyprès* | Mars, avril et mai | N'est pas rare. |

| NOMS des GENRES. | NOMS des ESPÈCES. | ÉPOQUE à laquelle paraissent les papillons. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|
| HYPENE | *Livide* | Septembre | Assez rare. |
| SCOPULE | *Du froment* | Juin | N'est pas commun. |
| BOTYS | *De la Trainaise* | Juillet | N'est pas commun. |
| NYMPHULE | *Nombrée* | Juillet | Très-rare. |
| HYDROCAMPE | *Lettrée* | Juin | Très-rare. |
| PYRAUSTE | *Pudique* | Juin | Très-rare. |
| AEDIE | *Mignonnette* | Septembre | Commun. |
| HYPONOMEUTE | *Parente* | Septembre | Commun. |

***Annélides.*** — On rencontre sur nos côtes des tubicoles, vulgairement appelés *pinceaux* de mer, et des arénicoles que l'on emploie quelquefois comme amorce pour la pêche des maquereaux et des merlans. On se les procure d'autant plus aisément qu'ils trahissent eux-mêmes leur habitation par les circonvolutions de terre colorée qu'ils dégorgent. Quand on les touche, ils répandent une liqueur jaune qui salit les doigts.

Quelques naturalistes attribuent aux néréides, la phosphorescence de la mer. S'il en est ainsi, elles sont prodigieusement multipliées dans la Méditerranée qui souvent devient lumineuse sur une grande étendue (1).

Tout le monde connaît le ver de terre et la sangsue. La sangsue verte, dite officinale, se prend dans les eaux dormantes de Gonfaron.

***Myriapodes.*** — Ces animaux, vulgairement connus sous le nom de mille-pieds, se trouvent en grande quantité dans notre département. Sous les pierres, les feuilles sèches, le bois mort, on rencontre fréquemment le jule glomeris, le jule vulgaire, le jule terrestre, etc.; dans la région maritime, le jule des sables, etc.

(1) Les voyageurs de la *Bonite* s'expriment ainsi sur la phosphorescence de la mer. « Les animaux qui produisent ce phénomène appartiennent à différentes classes. En première ligne se trouvent les petites espèces de crustacés qui fourmillent dans les eaux de la mer. Plusieurs mollusques et principalement les petits céphalopodes pélagiens, plusieurs zoophites, tels que les méduses, jouissent aussi de cette propriété; enfin, dans certains parages, à l'atterissage des îles Sandwich, et de cet archipel aux îles Mariannes, on trouve à la surface de la mer de très-petits corps jaunâtres organisés et vivants qui sont très-phosphorescents. »

Nous ne pouvons contester que la phosphorescence de la mer soit dûe uniquement à la présence d'une quantité infinie de microzoaires, et à une matière qui serait secrétée par eux, car nous n'avons jamais fait à cet égard d'expériences suivies; mais il n'est pas impossible non plus que l'électricité entre pour une forte part dans la production de ce phénomène; les circonstances atmosphériques étaient les mêmes toutes les fois qu'il s'est révélé à nous.

Deux ou trois espèces de scolipendres se rencontrent encore dans les greniers, sous les vieilles planches, le long des chassis, aux portes et aux fenêtres, etc. Tout le monde à-peu-près sait que la bouche de ces insectes est armée de deux crochets qui distillent une liqueur vénimeuse. Une enflure douloureuse survient aux endroits mordus, mais elle disparaît promptement, quand on la traite avec l'ammoniaque.

***Crustacés.*** — Les crustacés sont nombreux. Nous citerons seulement le crabe, l'écrevisse, la langouste. La chair délicate de ce dernier crustacé le fait rechercher des gastronomes. Il atteint une grosseur considérable; on le pêche sur toute la côte.

***Rayonnants.***—Les astéries (étoiles de mer) sont moins communes sur nos côtes que sur les bords de la Manche. Les holothuries le sont davantage. L'oursin, vulgairement appelé hérisson de mer, n'est pas rare. Au printemps, on mange ses ovaires crus; ils sont rougeâtres et d'un goût agréable. On pêche cette espèce de coquillage, à l'aide d'un bâton ou d'un roseau fendu.

On trouve aussi sur nos côtes divers polypes, principalement des polypes à tuyaux.

Le corail, suivant Cuvier, doit être rangé parmi les isis. Il a été regardé long-temps comme une plante marine. On le pêche à Saint-Tropez. Il en existe dans nos abîmes sous-marins.

Les éponges dont les espèces sont si variées, n'existent pas sur les côtes de notre département.

## CHAPITRE XVI.

### Beautés Naturelles.

La statistique, telle que nous l'avons conçue, ne se borne pas uniquement aux matières graves et abstraites que l'économiste et l'administrateur doivent étudier, avant de formuler leurs théories ou d'asseoir leur jugement et leur détermination, les artistes et les voyageurs doivent y trouver aussi ce qui peut exercer les pinceaux des uns et exciter la curiosité des autres. Ce chapitre sera donc consacré à l'indication des beautés naturelles du département.

Le sol méridional porte à un haut degré l'empreinte des bouleversements primitifs et du ravage des eaux. Déchiré en tous sens par des accidents sans nombre, aucun ordre n'a présidé à la formation de ses montagnes; ses vallées sont nombreuses et profondes, mais peu étendues; ses rivières ne sont, à proprement parler, que des torrents. Par une singularité qu'expliquent les invasions ennemies auxquelles la Provence a été long-temps soumise, les villages qu'un château

fort dominait autrefois et qu'une ruine surmonte aujourd'hui, sont tous agglomérés et perchés au sommet ou sur les flancs escarpés des collines. Dans la Normandie, au contraire, (qu'on nous pardonne ce souvenir donné au sol natal), les maisons, généralement mieux bâties et plus commodes, sont isolées au milieu d'une plaine sans limites et abritées des vents par un triple rang de grands et beaux arbres qui font de ce pays un vaste jardin paysagiste; mais c'est moins à la nature et à la disposition du sol, qu'il faut attribuer le contraste existant entre l'aspect de la Provence et celui des autres contrées de la France, qu'à la diversité de ses productions et aux reflets de son ciel d'azur. M^me^ de Staël qu'il faudrait toujours citer en parlant des beautés du midi, a exprimé la même opinion que nous. « Cette pureté atmosphérique, dit-elle, colore les montagnes, les rapproche et les dessine d'une manière singulièrement pittoresque. On ne sent pas, dans un soir chaud, le plus léger souffle de vent; les plus faibles brins de gazon sont d'une immobilité parfaite. Les animaux eux-mêmes partagent l'indolence inspirée par le beau temps. A midi, vous n'entendez point le bourdonnement des mouches, ni le bruit des cigales, ni le chant des oiseaux; nul ne se fatigue en agitations inutiles et passagères, tout dort jusqu'au moment où les orages, où les passions réveillent la nature véhémente qui sort avec impétuosité de son propre repos. »

Nous laisserons à d'autres le soin d'exploiter le champ, riche de souvenirs poétiques, que la terre provençale retrace à l'imagination. Sur cette terre de feu, les passions acquièrent un haut degré d'énergie, la tête et le cœur y sont dans une exaltation incessante, chaque page de ses annales révèle un drame où l'amour, la vengeance, la gloire, la haine et le génie se disputent les rôles. Nous n'essaierons point non plus de décrire ses montagnes aux pentes abruptes, aux cônes dentelés, aux longues assises de granit, dont les sommets presque toujours âpres et sauvages, se projettent majestueusement dans les airs. Pour peindre dignement ces géants de la création, il faut être inspiré par un dieu qui nous est inconnu, il faut, comme le chantre harmonieux des *Méditations*, saisir la lyre et s'arrêter frémissant à l'aspect solennel

> De ces monts vainqueurs de la foudre et des âges,
> Où dans leur masse auguste et leur solidité,
> Ce dieu grava sa force et son éternité.

Si l'homme veut bien apprécier son néant et son impuissance, qu'il gravisse jusqu'à leur crête décharnée, et que de ces hauteurs gigantesques il jette les yeux sur l'immense horizon qui se déroule autour de lui. Que deviennent alors les villes et les villages? Distinguera-t-il le temple dont il crut élever la coupole jusqu'au ciel? Sur cette rivière qui serpente comme au hasard, assignera-t-il l'endroit où son génie éleva dans l'espace une arche de communication? Tous les objets, rapetissés et collés à la terre, se fondent à ses yeux en une teinte indéterminée; il a envahi la demeure de l'aigle, et il ne peut reconnaître son propre héritage. Au-dessous de ces pics formidables s'étendent des bois de pins dont les

cimes touffues interceptent les rayons du jour et jonchent la terre d'un feuillage sans cesse renaissant; l'olivier vient bientôt opposer ses teintes grises à leur sombre et mélancolique verdure. Un travail opiniâtre le place en des lieux presque inaccessibles; chaque parcelle de terre végétale, soigneusement enclose de murs, forme une terrasse d'où il verse ses trésors autour de lui; dans les anfractuosités des rochers se groupent sans culture, les mille espèces d'arbres de la création, depuis le chêne vert aux bras noueux et tordus, jusqu'au charmant aserolier dont les fleurs et les fruits réjouissent à la fois la vue. Des eaux limpides percent le rocher de toutes parts, coulent en filets, s'amassent en fontaines, se réunissent en ruisseaux, et, dans leurs gracieux détours, répandent partout la fraîcheur et la fécondité. Plus on descend, plus le domaine de la culture s'agrandit. Chaque petit vallon, au penchant des montagnes, devient comme un oasis d'où s'élance une blanche bastide entourée de fleurs et de pampres soutenus par des piliers; une main industrieuse fait quelquefois jaillir en gerbe l'eau qui le fertilise. C'est là qu'affranchi des devoirs du monde et à l'abri du fracas des villes, l'homme coule dans une douce langueur, les heures brûlantes de la journée. Rien ne trouble la paix de ces riantes retraites; on n'y entend que les chants du vigneron et ceux d'une multitude d'oiseaux qui, fuyant les rigueurs des climats lointains, viennent mêler leurs concerts amoureux aux harmonies d'une nature pleine de mouvement et de vie.

Un livre entier ne suffirait pas à la description des sites remarquables de notre département. La mer, si bien appelée le chef-d'œuvre de Dieu, le baigne sur presque toute sa longueur. Chaque point du littoral est marqué par un fait historique, par les vestiges d'une antique cité, ou par une beauté naturelle. Au milieu de ce nombre infini de vallées, de points de vue, de grottes, de cascades, de torrents, de précipices et de gouffres, nous ne citerons que ceux qui nous ont paru les plus remarquables.

***Vallée de l'Argens.*** — Cette vallée n'est pas seulement intéressante pour le géologue, le botaniste et l'artiste, elle l'est aussi pour l'antiquaire et l'historien. Elle commence à peu de distance de la plaine de Pourrières où s'immortalisa jadis Marius, et finit à Fréjus toute pleine encore des débris de sa grandeur déchue. Elle a vu les légions romaines réunies dans ses profondeurs; elle recèle encore plusieurs vestiges de leur glorieux séjour. C'est sur les bords de l'Argens que campèrent les valeureuses phalanges de Lépide et d'Antoine, c'est aussi sur ces rives fertiles que fut convenu, entre ces chefs fameux, le second triumvirat (1),

(1) La jonction de l'armée de Lépide et d'Antoine eut lieu non loin du village des Arcs. Après la levée du siége de Modène, Antoine prend la route de Provence. Lépide était alors avec son armée sur les bords du Rhône; il lève son camp et s'avance jusques sur l'Argens; c'est ce qui résulte de deux lettres, l'une à Cicéron du 22 mai (*D. XI, Kalendas junias, ex castris, ex ponte Argentco*) portant: *Itaque continuis itineribus ad forum vocontium veni, et ultra castra ad flumen Argentcum, contra Antonianos foci*; l'autre du 30 mai (*data III, kal. a ponte Argentco*). Ces deux

c'est enfin dans cette vallée que se sont accomplis plusieurs événements célèbres de notre histoire moderne. Sous ces divers rapports, elle mérite d'être parcourue dans toute l'étendue de son immense développement. Arrêtons-nous un instant à la vallée de Bagarède qui en fait partie; il est impossible d'imaginer un lieu plus agréable et plus sévère; tour-à-tour coquet et imposant, gracieux et sauvage, verdoyant et désolé, il présente tous les contrastes qu'on retrouve quelquefois, au moral, dans l'espèce humaine. On dirait, en le parcourant, qu'il a été formé à la fois pour les mystères de l'amour, les épanchements de l'amitié, et l'accomplissement des plus funestes desseins.

Avant de s'engager entre la double chaîne de rochers qui borde la rivière et en suit les contours capricieux, on fixe d'abord ses regards sur une belle écluse qui fertilise de vastes prairies. L'aspect monotone de la surface unie des eaux et le fracas de leur chute sans cesse renouvelée, retient un moment; puis on pénètre dans la vallée solitaire, en suivant la rivière qu'on voit fuir dans le lointain sous un admirable berceau d'ormes et de peupliers, réflétant dans l'onde redevenue tranquille, leur feuillage et leurs troncs immobiles. A quelques pas de là, les flancs des rochers apparaissent couverts d'un épais taillis de chênes et de noisetiers; plus loin, d'autres arbres viennent se confondre avec les premiers; tantôt le bois est coupé par un rocher qui, s'élevant perpendiculairement à une hauteur prodigieuse (*roquo rousso*), est surmonté d'une touffe de pins dont la cime penche sur l'abîme; tantôt d'énormes blocs détachés du sommet des rochers sont amoncelés en désordre sur les bords de la rivière; l'homme, mais le plus souvent la nature, a couvert ces débris disposés en gradins, d'arbres gigantesques et d'une infinité de mousses, de lierres et d'autres plantes rampantes ou parasites, au milieu desquelles se tiennent cachées plusieurs autres plantes recherchées des botanistes. Plus loin encore apparaissent çà et là, à une élévation considérable, des grottes dont l'intérieur, connu des bergers et d'un petit nombre de curieux, atteste le séjour des eaux. La plupart de ces retraites presque inaccessibles, sont revêtues de mousses et ornées de congélations et de stalactites d'une forme bizarre et d'un poli toujours parfait, et de verdure au dehors. En s'engageant encore plus avant dans ce désert, on rencontre, non sans surprise et sans plaisir, quelques coins de terre cultivés avec soin. Ce sont autant de paisibles et légitimes conquêtes faites sur les

lettres, mentionnées par Papon, tom. 1er, p. 36, sont rapportées dans l'*Histoire de Fréjus*, par le père Girardin.

En fouillant des terres sur la rive gauche de l'Argens, à 2,000 mètres au-dessous du pont à l'aide duquel la voie aurélienne franchissait l'Argens et dont les débris existent encore à 100 mètres en aval du pont actuel construit en 1806, on a trouvé une grande quantité de petits vases de cuisine en terre cuite; la plupart conservaient encore l'empreinte du feu; tous renfermaient des cendres et des ossements. Là était le camp de Lépide. Antoine débarque à Fréjus, s'avance vers Lépide, débauche son armée et réduit ce général à s'unir à lui. Les deux chefs repassèrent immédiatement après en Italie, et joignirent Octave entre Pérouse et Bologne où le triumvirat fut signé.

rochers voisins. Après avoir franchi un ravin alimenté par une source qui sourd près de là, on est en face de difficultés et de beautés nouvelles. Des rochers amoncelés ne laissent entre eux et la rivière qu'un passage étroit; on les contourne non sans craindre de voir leurs piles effrayantes s'affaisser de nouveau sous leur propre poids. On se trouve enfin au pied d'une roche désignée sous le nom de roche chauvière (*roquo chaouvièro*); c'est une vaste surface nue et coupée à pic sur une élévation de plus de 60 mètres au-dessus du niveau du sol. On distingue, au milieu de sa hauteur, les restes d'une bâtisse formant l'entrée d'une cavité spacieuse; des traces d'habitation se remarquent sur les parois de ce souterrain. La tradition apprend que des malheureux y ont plus d'une fois trouvé un refuge contre les colères religieuses et politiques des anciens jours. Ils ne pouvaient certainement choisir une retraite plus ignorée. Encore quelques pas, et le voyageur parti de Correns quitte Bagarède pour se retrouver en face de la colline sur laquelle est assis le chétif village de Châteauvert; quelques pans de murailles, restes informes d'un antique manoir, au bas un pont, d'un côté une maison de campagne dont le délabrement ne permet qu'à la pensée de retrouver l'ancienne élégance, de l'autre une maison tombant aussi de vétusté, et au milieu un petit édifice oblong surmonté d'une cloche, tel est à-peu-près l'ensemble de cette commune.

Un air frais et parfumé s'exhale de la charmante vallée de Bagarède; les oiseaux en troublent seuls la solitude. Dans la belle saison, on voit leurs troupes joyeuses se disputer, en folatrant à travers le feuillage, les premiers et les derniers rayons du jour; ils y trouvent un asile assuré pour leurs mélodieux concerts.

***Vallée de Draguignan.*** — Les bords de la Nartubi n'ont point été les témoins des grandes scènes du passé. Mais s'ils n'évoquent pas de souvenirs dignes d'intérêt, si, en tombant, la vieille liberté romaine ne leur a concédé rien de cette célébrité qui ajoute aux charmes des rives de l'Argens, la belle nature qui les décore, les grands arbres qui les ombragent et surtout la fertile vallée que la Nartubi féconde, suffisent pour captiver l'admiration.

Tous ceux qui ont parcouru la vallée du Grésivaudan en Dauphiné, en parlent avec enthousiasme. La vallée de Draguignan n'a rien à envier à sa rivale sous le rapport des sites. La nature s'est plu à y verser ses trésors, elle y a déployé une magnificence qui n'est surpassée que sur quelques points du littoral, où, plus que partout ailleurs, elle a multiplié ses riches productions.

Les montagnes qui, de la Méditerranée, bordent ce vaste bassin, se réunissent à Rebouillon, en forme d'entonnoir et ne laissent entre elles que d'étroits défilés au fond desquels bouillonnent avec fracas les flots de la Nartubi. Partant du sommet de ces montagnes, l'œil plane sur une grande partie de la vallée parsemée de maisons de campagne, qu'entourent de vastes champs de vignes et d'oliviers. Sur le premier plan se dessine Draguignan, son église et son hardi beffroi. Le joli village de Trans apparaît à demi caché par les monticules qui le précèdent. A

droite on aperçoit, enveloppé d'une teinte bleue, due à la transparence de l'air atmosphérique, le rocher de Roquebrune, les ondulations de l'Estérel et des Maures dont les formes capricieuses se découpent sur le ciel, puis enfin l'antique Fréjus, et après elle, l'immense horizon de la mer. Ce tableau plein d'harmonie, retient dans une douce contemplation l'homme le moins épris des beautés de la nature. Il convie à la méditation, en même temps qu'il jette dans l'ame un délicieux sentiment d'amour pour le créateur de tant de merveilles.

***Vaux d'Ollioules.*** — L'auteur de l'*Annuaire* de 1834 a fait, avec tout le soin qui caractérisait son talent, une description exacte de ces lieux désolés. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire cette description, la voici :

Sur la route de Marseille à Toulon, on rencontre un vallon étonnant, désigné sous le nom de *Vaux d'Ollioules*. Rien n'est plus propre, dit Papon, à donner une idée du pas des Thermopyles, que ce passage. En effet les Vaux d'Ollioules présentent un espace étroit, horriblement escarpé sur ses bords.

Les montagnes qui forment ce défilé font partie des bancs immenses de calcaire, entassés sur la base granitique de la chaîne littorale qui commence aux rives du Var et côtoie la Provence jusqu'aux rives du Rhône; elles sont tout-à-fait nues et dépouillées. L'on y aperçoit quelques restes de tours et d'habitations dont la main d'un autre âge assit les fondements et que le temps dévore tous les jours; mais ces antiques débris ne sont guère visités que par l'archéologue, à qui des ruines sourient toujours. Un air glacial ou brûlant est tout ce qu'on respire sur ces côtes frappées d'une effrayante stérilité; cependant au-delà est une vallée où croissent l'oranger et le lilas, et où serpentent des eaux abondantes et limpides : nous verrons cette vallée en sortant du détroit que nous allons parcourir.

Après avoir traversé la belle plaine du Beausset, on entre dans les Vaux d'Ollioules et on les parcourt par un chemin toujours anguleux, mais bien entretenu et garanti des eaux du torrent. L'étranglement du défilé frappe d'abord d'une surprise mêlée d'effroi, celui qui, pour la première fois, marche entre ces rocs affreux : absolument inaccessibles et de la plus bizarre conformation, ils semblent, dans leur inclinaison, menacer la tête du voyageur, et lui dérobent par fois la vue du ciel. Cependant s'il est là en observateur, s'il a le goût de l'histoire naturelle, son attention se porte avec intérêt sur les accidents multipliés d'un sol jadis en fusion; il remarque surtout les gros fragments basaltiques dont le fond du vallon est parsemé, il réfléchit sur les ravages que l'eau et le feu ont faits dans ces montagnes, et la disposition des lieux lui apprend que ces quartiers d'une lave dure, noire et scoriée ont été apportés par les torrents qui descendent des environs d'Evenos, village bâti au sommet d'un pic inexpugnable, où, suivant le dernier historien de Provence, l'on découvre un cratère éteint (1).

(1) M. Denis (*Chroniques provençales, tome* 1, *note de la page* 78.) ne partage pas cette opinion. Papon avance à tort, dit-il, qu'Evenos est le cratère d'un ancien volcan, cette masse de laves est une coulée qui vient de beaucoup plus loin; elle repose sur un calcaire à gryphites. Le mi-

Tout concourt à augmenter l'horreur de ce lieu qu'on pourrait prendre pour une des entrées de l'enfer. On ne voit là, que la nature inorganique, et, dans le silence des rochers, au milieu de leur teinte sombre, on n'entend pas même la voix ou le cri d'un oiseau. C'est un monde solitaire où l'écho ne répète jamais que la détonation de la foudre, et quand, par hazard, le voyageur y devient témoin de ses commotions électriques, c'est alors qu'il sent tout le néant de son existence, à l'aspect des masses menaçantes qui, ébranlées jusque dans leurs fondements, semblent s'écrouler sur lui.

Ces pics dentelés par le temps, ces rochers suspendus et prêts à glisser sur leur base, déroulent aux yeux du voyageur une série de tableaux dont le pinceau le mieux exercé suivrait à peine les détails. Cependant un des élèves de Vernet en a abordé les difficultés, et a peint avec succès cette longue et tortueuse vallée.

Il est encore vrai de dire que ce défilé que l'on compare à celui de la Grèce, si fameux par le tombeau de Léonidas, frappe, par cela même, la pensée d'une impression solennelle : on croit y voir errer les ombres des guerriers qui surent mourir pour obéir aux lois de Sparte. En songeant à ce grand fait historique, l'on arrive au bout de l'abîme sans s'apercevoir qu'on a parcouru une étendue d'environ 4 kilomètres (une lieue). Là on remarque, dans les bases des rochers qui bordent le chemin, des sillons qui, d'après l'opinion de Saussure, sont les traces des courants d'eau qui ont autrefois rempli toute la largeur du défilé (1). Ce naturaliste pense que le feu souterrain a produit d'abord dans les rochers une grande crevasse que les eaux ont ensuite élargie. D'après M. Toulouzan, qui a étudié, avec autant de soin que de talent, la contrée qui l'a vu naître, l'origine de cette gorge n'est due qu'à une forte commotion (2).

néralogiste peut trouver dans les soufflures de certains blocs qui se sont arrêtés sur le flanc de la montagne, des cristaux et des concrétions de *Wollastonite*. M. A. de Buch a aussi indiqué la dolomie dans cette contrée. Cette substance composée de magnésie carbonatée intimement unie à la chaux de même nature, se rencontre sur le versant méridional un peu au-dessous des blocs de lave. Quant au calcaire qui forme la base de la montagne, il contient des bélemnites, des térébratules et des huitres. Ce sont à-peu-près les seuls fossiles déterminables qu'on puisse se flatter d'y ramasser. Le château d'Evenos, dont les plus anciennes murailles remontent, d'après le caractère apparent de leur construction, à une époque fort reculée, est presque entièrement bâti avec les pierres volcaniques sur lesquelles reposent ses fondations. De la profondeur des Vaux d'Ollioules, l'œil du voyageur se porte avec inquiétude et curiosité sur ce noir édifice, qui, dans les temps anciens, défendait ces thermopyles provençales.

En parlant des courants volcaniques des environs de Toulon, nous avons fait mention d'un trou très-profond que l'on trouve sur le territoire d'Ollioules, non loin des défilés connus sous le nom de Vaux ou de gorges d'Ollioules. La tradition veut que ce trou soit le cratère d'un ancien volcan. On raconte qu'un percepteur s'y étant jeté volontairement, ne s'arrêta qu'à une profondeur de 360 pieds. Le maçon qui retira le cadavre de ce malheureux, ne put, à la lueur des torches dont il s'était muni, apercevoir les parois de ce précipice dont l'ouverture est à fleur de terre.

(1) Voyage dans les Alpes, T. 6, chap. 5.

(2) Essai sur l'histoire de la nature, par cet auteur, t. 1, p. 317.

Une autre singularité que l'on remarque en sortant des Vaux d'Ollioules, c'est une petite chaîne de rochers de grès blanc, dont toutes les sommités sont arrondies, et ressemblent de loin à des œufs ou à des boules entassées. Ici on trouve des champs couverts de pins et d'oliviers; on aperçoit des prairies, des amandiers, et quoique ce lieu soit encore un peu sauvage, il semble que ce soient les limites de l'Erèbe et de l'Elysée.

A l'ouverture de cette vallée, une source limpide s'élance du sein d'un rocher et tombe en cascade sur la route. Cette vue ranime les sens abattus par la chaleur brûlante de la gorge qu'on vient de traverser, et l'on aperçoit Ollioules. Ses murs sont bâtis avec des fragments de basalte, qui en rendent l'aspect noirâtre, mais le pays est délicieux. Là commencent les bastides des habitants de Toulon, qui, en proportion, sont aussi nombreuses que celles des habitants de Marseille; les charmants jardins qui s'offrent à la vue, de toutes parts, les ruisseaux qui les arrosent, les parfums dont l'air est embaumé, tout donne une idée de la douceur du climat. Les orangers, les cédrats, les palmiers y viennent en plein vent; le sol est couvert d'oliviers, et c'est à l'extension de leur culture que ce lieu doit son nom (1).

En sortant de ce bourg, où l'œil s'est fixé un moment sur la belle et intarissable fontaine qui décore une promenade bien ombragée, la route, autrefois fatigante et pierreuse, est aujourd'hui dans le meilleur état possible; l'on tourne quelquefois sur soi-même pour admirer le riant paysage dont on est entouré, et on arrive bientôt sur une petite colline, d'où l'on découvre des champs couverts de capriers, la pleine mer, la rade de Toulon, cette ville, ses forts et les montagnes rocailleuses et cendrées qui la bordent.

La remarque de M. Bernouilli n'est guère rassurante. « Peut-être, dit-il, un reste de Vésuve se cache sous cette contrée; peut-être allumera-t-il un jour les mines de souffre et de bitume qui s'étendent sous nos pieds. Les volcans éteints de Provence et du Dauphiné peuvent s'enflammer de nouveau au bout de mille ou deux mille ans, aussi bien qu'au bout de quinze ou vingt, et renouveler aux environs de Marseille, Toulon, Gênes et Livourne, les scènes terribles de la Calabre et de Messine. »

Espérons que cette conjecture funeste ne sera jamais confirmée par l'événement. Le midi de la France serait bien malheureux, s'il fallait y craindre, à chaque moment, d'être enseveli sous les laves et les cendres.

***Points de Vue.*** — Nous n'en désignerons que deux, celui de la Sainte-Baume et celui de Grasse. Rien de plus magnifique, dit M. le comte de Villeneuve, en parlant du premier, que le spectacle que l'on découvre autour de soi, c'est-à-dire à une hauteur de plus de mille mètres au-dessus du niveau de la mer : le ter-

(1) Dans une bulle de Grégoire VII, il est appelé *Olliula*, sans doute, *Ab Olea*, des oliviers. On a dit ensuite *Olliolules* et *Ollioules*.

ritoire de Marseille, l'étang de Berre, la Crau, le cours du Rhône et les montagnes du Languedoc, à l'ouest; au sud, un immense horizon de mer sur lequel se dessinent, l'île Verte et le Bec de l'aigle, l'emplacement de l'antique Tauroentum, près de la Ciotat, le cap qui couvre Toulon de ce côté, la rade d'Hyères, et au loin les montagnes de Corse, tandis qu'à ses pieds, on voit se déployer la route de Toulon à Marseille, à travers les territoires de Cuges, du Beausset, de la Cadière, etc. Sur cette ligne à la montagne de Coudon, près Toulon, viennent se rattacher les chaînes des Maures, sur lesquelles on distingue si bien la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, près Pignans, et plus haut les montagnes sous-alpines qui commencent à Bargemont et qui, par un amphithéâtre dans lequel on remarque Lachen, Cheiron et le Col-de-Tende, vont se terminer au Mont-Viso et aux Hautes-Alpes, en dessinant la vallée où coule le Var, au nord. Enfin une autre chaîne des Basses-Alpes, liée à la Sainte-Victoire et au Léberon au pied duquel un brouillard indique la Durance, conduit jusqu'à la montagne de Lure et au Mont-Ventoux toujours couronné de neige, et un œil vif et exercé distingue fort bien les lieux où Pétrarque soupirait, pour sa belle Laure, des vers dont le charme est venu jusqu'à nous.

Le Saint-Pilon semble être le centre d'un superbe panorama, dans lequel se dessinent, sous le ciel le plus brillant, l'atmosphère la plus pure, au milieu de la Provence avec ses côtes et ses montagnes, ses rivières et ses torrents, ses monuments et ses souvenirs, ses rochers arides où croissaient jadis de si belles forêts, ses coteaux et ses vallées, où la main laborieuse de l'homme fait fleurir une agriculture digne d'attention et d'encouragement.

Sur une roche latérale qu'on nomme montagne de Saint-Cassien, on remarque un pic désigné sous le nom de *pointe des Béguines*. On y est à 2,000 mètres au-dessus de la mer, c'est-à-dire à 2,000 mètres plus élevé qu'au Saint-Pilon, d'où l'on découvre la vaste perspective que nous venons de signaler.

La montagne sur laquelle la ville de Grasse est bâtie, est loin d'avoir la hauteur de la Sainte-Baume. Le point de vue qu'on y découvre est plus circonscrit, mais il n'en a pas moins de charmes, rehaussé qu'il est par l'éclat d'une végétation puissante; d'un côté la vaste et fertile plaine de la Napoule, bornée par les flancs de l'Estérel, et au milieu de laquelle s'élève le tertre où est assis le charmant ermitage de Saint-Cassien, entouré d'un bouquet d'arbres qui le fait distinguer (1). Non loin de ce lieu intéressant et de la Siagne, dont le cours sinueux ajoute à la beauté du paysage, on découvre Cannes et les collines qui la dominent; puis les îles Lérins célèbres à des titres divers dans les annales anciennes et modernes; l'île de Corse dont les montagnes s'élancent du sein des eaux où elles apparaissent comme des points vagues et indécis; en face, plusieurs villages précédant Antibes et Cannes, et de jolies maisons de campagne jetées çà et là au centre de

(1) C'est dans la plaine de la Napoule que l'historien Papon, d'après Tacite, (hist. l. 2. c. 18), place la bataille qui eut lieu entre les troupes de Vitellius et d'Othon, l'an 69 de Jésus-Christ.

la vallée dont la courbe prodigieuse se développe irrégulièrement; à gauche enfin, les belles et riches collines de Nice et le cap de Ville-Franche surmonté d'un phare qui, dans la nuit, projette au loin sa lumière protectrice.

Au nord du plateau sur lequel nous venons de nous placer, se terminent les derniers prolongements des montagnes calcaires âpres et sauvages que nous avons déjà décrites. C'est sur ce plateau que s'arrêta Napoléon lorsqu'il vint redemander, à la France agitée, le trône que le hasard des combats l'avait contraint de quitter. Enthousiaste des beautés de la nature comme de tous les genres de gloire, il exprima, dit-on, son admiration à la vue de ce spectacle immense, tournant tour-à-tour ses regards pénétrants vers le beau sol de France où l'attendaient de nouvelles infortunes, et vers l'élément redoutable où la destinée implacable avait placé son berceau, sa prison et sa tombe.

***Grottes.*** — L'origine des grottes a donné lieu à plusieurs théories. Les uns, c'est-à-dire les partisans de la formation des montagnes par voie de soulèvement, l'attribuent aux désordres qui ont accompagné ce phénomène; d'autres pensent qu'elle est due à l'érosion des eaux agissant mécaniquement; d'autres croient qu'elle est le résultat de l'action dissolvante des eaux; enfin plusieurs géologues prétendent que ces vides ont été formés par le dégagement vers l'extérieur de certains gaz contenus dans l'intérieur. Aucune de ces hypothèses ne satisfait complètement l'esprit. Lorsqu'on admet, avec M. Elie de Baumont, que les élévations qui sillonnent l'enveloppe de notre planète, sont le produit d'une force expansive agissant de bas en haut, on comprend que, dans le mouvement imprimé aux masses soulevées, les vides dont nous parlons aient pu s'établir. Ce phénomène est insuffisant pour expliquer d'une manière tout-à-fait satisfaisante l'origine des cavernes les plus communes, celles qui se prolongent sous la forme de couloirs plus ou moins étranglés, mais il n'est pas dénué de fondement, comme la théorie qui attribue le creusement des grottes à l'action mécanique des eaux. Cette dernière oblige à supposer le mouvement des eaux sous l'écorce du globe, et l'existence de vides préalables qu'elle n'explique pas. Sous ce double rapport, elle ne nous paraît pas admissible. L'eau, il est vrai, est un agent puissant dans le grand œuvre de la destruction; elle désagrège par l'infiltration les particules dont les roches sont composées. Toutefois les faits connus de son trajet dans l'intérieur de la terre, ne permettent pas, selon nous, de la donner pour cause unique de la formation des vides dont on veut expliquer l'origine.

A notre avis, le troisième système qui consiste dans l'action chimique des eaux, ne repose pas sur des bases plus solides. Il faut admettre, en l'adoptant, que l'espace des grottes était jadis composé d'une terre poreuse et soluble comme, par exemple, le sel marin. Or on ne voit, du moins dans nos grottes, aucun indice de l'intercalation de matières plus solubles que la masse principale qui en forme aujourd'hui les parois, et tout en admettant, avec M. d'Ommalius d'Halloy, la possibilité qu'une eau chargée d'acide carbonique ou d'acide hydro-

sulfurique dissolve les roches calcareuses, on conçoit difficilement que l'action de ce liquide ait causé des cavités considérables qui n'ont d'autre issue que des ouvertures très-étroites.

La supposition que les cavernes sont le résultat du passage des gaz qui cherchaient à se diriger de l'intérieur vers l'extérieur, soit que ces gaz agissent d'une manière purement mécanique en traversant des masses encore molles, soit qu'ils fussent dans le cas de dissoudre ou de corroder les masses à travers lesquelles ils s'insinuaient, au moyen des fentes ou fissures qui existaient dans ces masses, n'est pas exempte de difficultés. On pourrait se demander, avec le géologue déjà cité, comment il se fait que les couches qui auraient éprouvé une semblable dilatation dans leur intérieur, ne se fussent pas gonflées dans les parties qui la subissaient, et l'on devrait s'étonner de ce que l'on voit des cavernes qui se prolongent horizontalement sur une grande étendue, tandis qu'il aurait été beaucoup plus facile pour les gaz d'arriver directement au jour. Mais cette supposition a au moins l'avantage de faire rentrer l'origine des cavernes, dans le même ordre de choses que les autres grands phénomènes qui ont agi sur la surface du globe. A ce titre, elle nous paraît devoir être adoptée de préférence aux autres.

Du reste il n'entre point dans notre cadre de poursuivre plus loin cette digression. Nous allons donc nous occuper de l'intérieur des principales grottes qui existent dans notre département.

***Grotte de la Sainte-Baume.*** — Nous avons déjà parlé de l'organisation géologique de la montagne de ce nom, de sa forme, de son élévation, de la majestueuse forêt d'arbres séculaires qui se déroule sur ses flancs escarpés, et enfin de l'admirable perspective dont on jouit à son sommet. Il nous reste à décrire la grotte. Nous allons essayer de faire cette description avec toute l'exactitude qu'impose le caractère des événements dont elle a été le théâtre.

Suivant la tradition la plus généralement reçue, c'est dans ce lieu souterrain que sainte Magdeleine vint expier, par la prière et les larmes, les désordres dont elle avait rempli et souillé sa jeunesse. Aussi la plupart des historiens, et le nombre en est grand (1), n'ont pas manqué de rattacher à la description du désert de la

(1) La Sainte-Baume a donné lieu à une foule d'écrits parmi lesquels nous citerons :

1° *La Madeleine au désert de la Sainte-Baume*, poème en douze chants, composé par le père Pierre de Saint-Louis, carme, et publié à Lyon. C'est un chef-d'œuvre de pieuse extravagance. L'auteur d'un roman historique intitulé : *Lyonnel ou la Provence au 13e siècle*, en a publié quelques extraits dans les notes qui accompagnent le 1er volume de ce livre.

Né à Vaurias, en 1616, Pierre de Saint-Louis, devenu amoureux d'une demoiselle nommée Madelaine, sentit le feu de la poésie s'allumer dans son esprit, en même temps que sa passion dans son cœur. Les anagrammes surtout lui servirent d'interprètes; et il assure lui-même qu'il en envoya un jour, à sa maîtresse, trente-six qu'il avait composés sur son nom. Madelaine étant morte au moment où leur mariage allait se conclure, ce malheureux jeune homme, au désespoir, voulait la suivre au tombeau, lorsque se rappelant qu'elle lui avait fait présent d'un scapulaire,

Sainte-Baume, de longues dissertations sur l'origine incontestée et les déréglements de cette pénitente célèbre, sur les circonstances miraculeuses de sa navigation, de son arrivée sur les côtes de Provence, et enfin sur la durée de sa vie réelle et de sa retraite. Ces dissertations, où les conjectures abondent et où les opinions s'entrechoquent, ne sont point de notre domaine. Nous les négligerons pour ne nous occuper que de l'examen des lieux.

il se persuada que Dieu l'appelait à devenir carme, et il entra dans cet ordre à l'âge de 26 ans. Toujours agité par ses regrets et par son penchant pour la poésie, il voulut composer une épopée. Il hésita long-temps entre le poème d'*Élie* ou l'*Éliade* (dont la conformité de nom avec l'*Illiade* lui souriait) et le poème de la *Madelaine*. La patronne de l'amante qu'il pleurait encore, l'emporta sur le prophète, et il travailla cinq ans entiers à cet ouvrage, qu'il dédia à *Gabrielle de Lévis de la Blache*. On en fit une seconde édition en 1670. On croit qu'il acheva aussi le poème de l'*Éliade*, mais que les carmes en brûlèrent le manuscrit.

Millin a parlé de ce facétieux auteur. Il le désigne sous le nom de Jean-Louis Barthélemy et le fait naître en 1616, à Valréas, lieu où était situé le couvent dans lequel il se retira. Voici, du reste, quelques-uns des vers du poème qu'il lui attribue avec nous. Nous les choisissons au hazard :

Sainte, dont je commence à chanter les louanges,
Relevez mon travail aussi bien que les anges ;
Pour en cueillir le fruit assistez promptement,
Et soyez ma Lucine à votre enfantement.

. . . . . .

Se tenant au-dessus de cet affreux rocher,
Son dôme, son couvent, son lambris, son plancher,
Sa chambre, sa maison, son cabinet, sa salle,
Son toit, son pavillon et son impériale,
Son palais, son jardin, son champ, sa basse-cour,
Son château, son rempart, son donjon et sa tour,
Son alcove, son lit, son fort, sa citadelle,
Son temple, son autel, et toute sa chapelle,
Où la nuit, par un trou tout-à-fait obligeant,
La lune lui fournit un lampe d'argent,
Puis le soleil son frère, à l'ordinaire,
Vient par ce même endroit prêter le luminaire.

. . . . . .

L'or de ses blonds cheveux en fait tout l'ornement
Ou ce que la limace argente de sa bave...

. . . . . .

O fortunés cheveux, perruque bien heureuse,
Autant comme autrefois vous fûtes dangereuse.
Ton poil au poids de l'or, malheureux Absalon,
N'a rien de comparable au poil de Madelon,
Car en prenant le ciel, le sien lui fait tout prendre,
Et le tien ne te sert que pour te faire pendre.

. . . . . .

La montagne de la Sainte-Baume, située dans la commune du plan d'Aups, sépare le département du Var de celui des Bouches-du-Rhône. Les accidents du

Belle croix qui pour elle a de si fortes touches
Où les nerfs de Jésus, souffrant pour ton salut,
Sont tendus et trés ainsi que sur un luth.
Pour cordes servez-vous des cheveux de la belle,
Qui vous sert de pleureuse et non de chanterelle,

. . . . . .

Idolâtres amants de charognes pompeuses.

. . . . . .

Malgré le vermillon de vos petites bouches,
L'éventail de la mort chassera bien ces mouches.

. . . . . .

Venez ici, mortels de qui l'ame souillée
A besoin d'être en tout et lavée et mouillée;
Faites une lessive auprès de ce tombeau
Qui fournira la cendre, et vos yeux toute l'eau.
Elle sera sans doute aussi blanche que bonne,
Si la contrition la frotte et la savonne.

2° *Apologétique des Provençaux*, par Pierre-Joseph de Haitze.
3° *Défense de la foi des Provençaux*, par Bouche.
4° *Annales de l'église d'Aix*, par Pitton, fol. 6.
5° *Histoire de la Madeleine*, par le père Vincent Reboul.
6° *De adventu Magdalenæ*, par Guesnay; Lyon, 1643.
7° *Vie de sainte Madelaine*, par le même.
8° *Vie de sainte Madelaine*, par Courtez.
9° *Dissertation sur la ville de Saint-Maximin*, par Pierre-Joseph de Haitze.
10° *Notice sur la Sainte-Baume*, par M. le comte de Villeneuve, ancien Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette notice très-complète, a été insérée dans la *Collection des discours administratifs et académiques* de ce magistrat, Marseille, 1829, et dans le 1er volume de la *Ruche provençale*.
11° *Notice sur la Sainte-Baume et la consécration de ce monument historique et religieux*. Cette notice, contenant seulement 23 pages, a été imprimée en 1822 à Draguignan. Elle retrace avec soin tous les détails de la fête religieuse ayant pour objet la consécration de la grotte, après sa restauration.
12° *Description de la Sainte-Baume*, avec des dessins lithographiques dus au crayon de M. Sesonne, publiée par les soins de M. Chevalier, Préfet du Var.
13° *Histoire de sainte Magdeleine*, par le R. P. Gavoty, dominicain, suivi d'un aperçu historique et topographique de la Sainte-Baume, par M. Maunier, ancien recteur de la paroisse du Plan-d'Aups; Marseille, 1835.

Pétrarque a composé aussi une description, en vers latins, de la Sainte-Baume. Il la dédia à Pierre de Cabassole, évêque de Cavaillon et cardinal de Sainte-Sabine. Enfin Balthazar de la Burle, valet de chambre du cardinal de Bourbon, a écrit au 16e siècle, en langage provençal, un poëme sur le pélerinage de la Sainte-Baume, lequel commence ainsi : (Pélerins benhuroux, noun regrettés toun viagé) [*Cosmographie universelle*, fol. 35]. Mais l'ouvrage le plus curieux qui ait paru sur ce sujet, est sans contredit l'*Histoire admirable de la possession et conversion d'une pé-*

terrain en rendent l'accès très-difficile. On peut la gravir de divers points, mais le chemin partant du Plan-d'Aups est le seul qui soit réellement praticable. La grotte qui a été le témoin du repentir de Magdeleine, et qui, à ce titre, a été tant de fois célébrée, existe, taillée en partie par la main des hommes, au milieu d'un rocher qui, des confins des Bouches-du-Rhône, s'élève en pyramide et se prolonge jusqu'à un endroit appelé Saint-Cassien, à cause du couvent des cassianites qui y avait été établi (1). Son ouverture, autrefois très-grande, était fermée par le couvent des frères prêcheurs et par l'auberge où les dévots recevaient des pieux anachorètes de ce couvent, une frugale hospitalité (2); deux statues, l'une de

*nitente*, etc., écrite par un religieux et imprimée à Paris, chez Charles Chatelein, rue Saint-Jacques, en 1614. Ce livre, recherché des bibliophiles, contient le récit des exorcismes qui eurent lieu en 1611, à la Sainte-Baume, par Sébastien Michaëlis, vicaire général de la congrégation des frères prêcheurs de Saint-Maximin, sur Madeleine de Mandols de Pa'ud, fille d'un gentilhomme provençal, et l'une de ses compagnes qu'on prétendit avoir été ensorcelées par Gauffredy, prêtre bénéficier en l'église des Accoules de Marseille. Il est rempli des témoignages de tous ceux qui assistèrent à ces déplorables scènes. Louis Gauffredi fut brûlé vif à Aix, le 30 avril 1611.

(1) Suivant M. le comte de Villeneuve, c'est à cet endroit élevé de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, que saint Cassien et ses compagnons placèrent leur ermitage et restèrent jusqu'à l'époque où ils furent mis en possession de la Sainte-Baume. Les cassianites, vulgairement appelées *béguines*, succédèrent à ces religieux. Le monastère de celles-ci fut fondé vers le 5e siècle. Il a subsisté, dit M. Maunier, jusqu'en 1218. A cette époque, elles suivirent la règle de saint Benoît. Elles quittèrent ce lieu sauvage et vinrent, sous le titre de Notre-Dame de Nazareth, s'établir à Saint-Zacharie, joli bourg sur les bords riants de l'Huveaune, dans le monastère que les chanoines dudit lieu, devenus religieux de Saint-Victor, avaient abandonné, et où elles sont restées jusqu'à la révolution. Du reste il n'existe à Saint-Cassien aucun vestige des constructions qui y furent établies.

(2) Si l'on en croit Chapelle et Bachaumont, la bonne chère n'était pas ce qui occupait le plus es dominicains. Voici ce qu'en ont dit les spirituels auteur du *Voyage en Provence* :

On n'y mange jamais de chair,
On n'y donne que du pain d'orge
Et des œufs qu'on y vend bien cher.
Les moines hideux ont de l'air
De gens qui sortent d'une forge;
Enfin ce lieu semble un enfer,
Où pour le moins un coupe-gorge.
On ne peut être sans horreur
Dedans cette horrible demeure,
Et la faim, la soif et la peur
Nous en firent sortir sur l'heure.

L'aspect de la Sainte-Baume frappa les caustiques voyageurs non moins que l'hospitalité qu'on y recevait. C'est, disent-ils, un lieu presque inaccessible et qu'on ne peut voir sans effroi. C'est un antre dans le milieu d'un rocher escarpé de plus de 80 toises de haut, fait assurément par miracle; car il est aisé de voir que les hommes

N'y peuvent avoir travaillé;
Et l'on croit, avec apparence,

François 1er, l'autre de Claude de France sa femme, des arabesques et des festons en ornaient le frontispice. Ces ornements n'y sont plus. Ils ont été remplacés par une décoration plus en harmonie avec la destination que les témoignages historiques prêtent à la grotte, c'est-à-dire par une statue de la Magdeleine, en marbre blanc. Elle est placée au-dessus de la porte en bois à deux battants qui, seule aujourd'hui, défend la libre entrée de cette cavité. Les pieds-droits, les marches et la corniche sont en marbre blanc veiné. La corniche est soutenue par des consoles ornées de feuilles d'acanthe, et la frise est décorée d'arabesques. Au-dessus de la corniche s'élève un fronton soutenu par des pilastres de marbre turquin, et servant d'encadrement à une niche de même marbre où repose la statue de la sainte.

La longueur de la première salle de la grotte est de 80 pieds, sa largeur de 13 toises et sa hauteur de 24 à 25 pieds. On aperçoit, en entrant et un peu sur la gauche, la chapelle principale formée par plusieurs piliers qui soutiennent une voûte en arc de cloître; les façades en sont percées de plusieurs portiques décorés de pilastres en marbre noir port'or, ornés de bancs et de consoles en marbre blanc, une imposte et une archivolte règnent tout autour; le tout forme un espèce de baldaquin et produit un agréable contraste avec les rochers de la grotte. Au-dessus de l'archivolte, s'élève un attique surmonté d'une corniche qui règne tout autour. On voyait, entre autres dons offerts par la piété, un maître-autel en marbre blanc, incrusté de jaspe, et reposant sur un dôme. Louis XI en avait, dit-on, donné les dessins et fait les frais. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa statue et celle de Charlotte de Savoie avec qui il convola en secondes noces, reposait sur la balustrade, aussi de marbre jaspé, qui déterminait le sanctuaire. Elle le représentait agenouillé et revêtu du collier de l'ordre de Saint-Michel. On y admirait aussi un retable dû au ciseau d'un artiste génois et donné par le connétable de Lesdiguières, avec les armoiries de ce prince écartelées de celles de Créquî. Ces ornements n'existent plus. Ils sont tombés sous la hache des démolisseurs révolutionnaires. On ne trouve plus maintenant, dans l'appartement dont nous parlons, qu'un autel en marbre noir avec des gradins en marbre blanc plaqués en jaune, et qu'un trophée, aussi en marbre, placé au-dessus de l'urne cinéraire, et sur lequel on lit l'inscription suivante :

Que les saints esprits ont taillé
Ce roc qu'avec tant de constance
La sainte a si long-temps mouillé
Des larmes de sa pénitence.
Mais si d'une adresse admirable
L'ange a taillé ce roc divin,
Le démon cauteleux et fin
En a fait l'abord effroyable,
Sachant bien que le pélerin
Se donnerait cent fois au diable
Et se damnerait en chemin.

Fondée en MCCLXXX
Par Charles II,
Comte de Provence.
Visité par Saint-Louis
A son retour de la terre sainte (1)
Jean Ier en MCCCLXII (2)
Charles VI en MCCCLXXXIX (3)
Louis XI encore Dauphin
Anne de Bretagne en MDIII
François Ier en MDXVI
Henri II en MDXXXIII
Charles IX (4) et Henri III
Henri IV en MDLXIV
Louis XIII en MDCXXII
Louis XIV en MDCLX (5).

Ces personnages illustres ne sont pas les seuls qui soient venus payer à la Sainte-Baume leur tribut de vénération; tous les comtes de Provence depuis Charles Ier d'Anjou, Charles VII, Marie d'Anjou, mère de Louis XI, Louis XII, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, la reine Éléonore d'Autriche en 1516, Louise de Savoie, mère de François Ier, Catherine de Médicis, y vinrent aussi; enfin Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, Clement VII, etc., ont fait également leurs dévotions à la Sainte-Baume.

De cette pièce qui, comme on l'a vu, est très-vaste, on passe dans une autre ayant 10 pieds de longueur et 8 de hauteur; six degrès ou marches conduisent dans celle-ci. On se trouve alors sur une petite terrasse garnie d'un para-

(1) Le roy s'en vint par la contée de Provence jusques à une citée que en appèle Ays (Aix) en Provence, là où l'en disait que le cors à Magdelaine gisait et fumes en une voûte de roche moult haut, là où l'en disait que la Magdelaine avoit esté en hermitage dix-sept ans. (Joinville, *hist. de* Saint-Louis, *page* 139, *imprimerie royale*, 1761).

(2) Il vint à la Sainte-Baume, lors du voyage qu'il fit à Avignon pour visiter le pape Urbain V.

(3) Charles VI vint à la Sainte-Baume, lors du couronnement de Louis II, comte de Provence, auquel il assista.

(4) Charles IX était accompagné du duc d'Anjou, son frère. Il loua grandement, dit le vieux C. Nostradamus, la solitude de ce lieu et le choix que ceste grande sainte avait fait de ceste creuse et humide roche.

(5) Ce monarque, dit M. de Villeneuve, étant venu à Marseille par suite de quelques troubles, continua sa tournée jusqu'à Toulon, Hyères, et fit un voyage de dévotion à Notre-Dame-de-Grâce près Cotignac. On sait, ajoute cet écrivain, que la reine Anne d'Autriche, sa mère, y avait fait faire une neuvaine dix-huit années auparavant, lorsque après une longue stérilité, elle donna un fils à Louis XIII et un grand roi à la France. Anne d'Autriche, après son accouchement, fit présent à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, d'un tableau représentant le jeune prince aux pieds du Sauveur. De son côté, Louis XIV, lors de son voyage en Provence, fit don à la Vierge de son cordon bleu; il lui envoya ensuite son contrat de mariage et le traité des Pyrénées magnifiquement reliés en un volume. Ce volume existe à la Bibliothèque publique de Draguignan.

pet en bois, en face de la grille qui ferme l'entrée de cette cellule, désignée sous le nom de lieu de la *pénitence*. C'est dans cette espèce de cachot que sainte Magdeleine demeura pendant 33 ans (1). Des cœurs d'or et d'argent, offerts par le marquis d'Effiat, des lampes d'argent au nombre de vingt-sept selon quelques-uns, de vingt-un selon d'autres, données par Charles de Gonzague, brillaient à la voûte de ce réduit; six d'entre elles éclairaient constamment une statue en pierre de Calissanne, représentant Magdeleine dans l'attitude de la prière et du repentir. Cette statue, attribuée par quelques-uns au Puget, tant elle était d'un bon style, était l'ouvrage de Pavillon, artiste d'Aix. Elle avait été donnée par M. du Chaine, évêque de Senez, en remplacement d'une autre image dont le frère de ce prélat, qui était président à mortier au parlement de Provence, avait aussi fait don en 1618; horriblement mutilée pendant la tourmente politique, on y a substitué en 1822, une belle statue en marbre blanc, représentant la sainte couchée et appuyée sur le bras droit. Elle provient, de même que plusieurs autres ornements, de l'ancienne chartreuse de Montrieux. A son côté figure une tête de mort et une croix, aussi en marbre blanc.

Le président du Chaîne avait accompagné la libéralité dont nous venons de parler, d'une longue inscription gravée sur une plaque d'airain. Bien que cette inscription ait été enlevée ou brisée, nous croyons devoir en donner le texte, parce qu'elle résume ce qu'ont dit les historiens sur la vie et la conservation des dépouilles de Magdeleine :

« A l'honneur de Dieu, très-bon et très-grand, et à la vénérable mémoire de sainte Magdeleine de Béthanie, qui demeurait dans les lieux circonvoisins de Jérusalem, sœur de Lazare et de l'incomparable hôtesse de Jésus-Christ, laquelle, ayant souvent arrosé de parfums les pieds du Seigneur qu'elle avait essuyés de ses cheveux, étant à genoux devant lui, et enfin répandu du nard sur son corps comme pour l'ensevelir par avance, fut consolée par cette apparition si désirée que lui fit Jésus-Christ après sa glorieuse résurrection, dans son jardin qui était auprès de son sépulcre, qui l'ayant touchée au front avec ses doigts sacrés, lui ordonna de porter la nouvelle de sa résurrection à ses apôtres. Mais après l'ascension admirable de Jésus-Christ dans le ciel, elle fût exposée aux flots de la mer avec son frère Lazare et sa sœur Marthe, et autres personnes, sur une vieille barque dépourvue de toutes ressources. Jésus-Christ, conduisant cette barque nonobstant les flots de la mer irritée, la fit aborder à Marseille, ville de Provence, où elle annonça la foi; mais, quelque temps après, cette héroïne se retira dans un vaste désert où elle demeura l'espace de trente-trois années dans la pratique de la plus austère pénitence. Cette admirable Sainte, tutélaire des peuples de la Provence, avait la consolation de voir presque à chaque heure les anges auprès d'elle, qui l'élevaient souvent sur le sommet pour louer Dieu. Enfin elle mourut

(1) Le temps que sainte Magdeleine a passée dans le désert de la Sainte-Baume, a donné lieu à des controverses animées. Nous avons suivi l'opinion la plus générale.

et fut ensevelie dans les terres voisines. Son corps ayant été cherché avec grand soin, fut trouvé par Charles d'Anjou, roi de Jérusalem, de Sicile et comte de Provence, après douze siècles, et il est à présent honoré par les fidèles. Jean-Baptiste du Chaine, chevalier, conseiller du roi très-chrétien, et président à la cour du parlement, a offert et consacré cette image de sculpture, qui représente la sainte couchée, pour la faire honorer par les fidèles, l'an mille six cent dix-huit, le premier mai. O voyageur qui as monté ce rocher, j'ai voulu t'apprendre cela; prie, et va-t-en. »

Au fond ou, pour mieux dire, au-dessus du lieu de la pénitence, jaillit une fontaine où, suivant la tradition, Magdeleine venait étancher sa soif. L'eau qui en sort est très-limpide et très-froide. On la puise à l'aide d'un petit sceau de cuivre. On lui attribue des propriétés particulières, qui la font rechercher des pélerins. A droite se trouve un autel en marbre dédié à Notre-Dame du Rosaire, et surmonté d'une statue de la Vierge, en marbre blanc et parfaitement drapée, offerte par M. l'archevêque d'Avignon, qui avait appartenu à l'ordre des frères prêcheurs. Ce morceau assez remarquable de sculpture, avait été soustrait aux fureurs de l'athéisme par les habitants du Plan-d'Aups, qui ne le restituèrent qu'à l'époque de la restauration de la Sainte-Baume. Près de cette chapelle, on voit un escalier de vingt-deux marches par lequel on descend dans un second enfoncement de la grotte. C'est dans cet enfoncement dont la longueur est de 7 toises et la largeur de 36 pieds, que demeuraient les dominicains avant la construction du couvent. Un autel montrant Jésus-Christ dans le sépulcre, une pierre de marbre figurant la communion de sainte Magdeleine par saint Maximin (1), enfin les statues de François I^er^ et de la reine Claude enlevées du frontispice de la grotte, et quelques autres statues brisées, sont les seuls restes des objets qui garnissaient autrefois cette demeure. Tout auprès se trouve le chœur, où les cénobites adressaient au ciel leurs prières et leurs vœux.

A une certaine distance de la grotte se trouve le Saint-Pilon qu'il ne faut pas confondre avec Saint-Cassien, autrement dit la pointe des Béguines: on y parvient par un chemin péniblement tracé sur le rocher. Au sommet de ce pilier naturel, un peu moins élevé que Saint-Cassien, on avait jadis placé une statue de Magdeleine. « C'est là, disent les chroniqueurs, qu'aux sept heures canonicales, les anges eslevoient sept fois en l'air Magdeleine, puis la récreoient d'une douce et saincte harmonie, et la reportoient dans la saincte caverne pour continuer ses pleurs

(1) Selon l'opinion la plus généralement suivie, Magdeleine qui était âgée de 46 ans, lorsqu'elle aborda à l'extrémité de la Camargue, au lieu connu sous le nom des *Saintes-Maries*, se serait convertie à l'âge de 32 ans, et serait morte à l'âge de 86, l'an 67 de l'ère chrétienne. Saint Maximin, dit M. de Villeneuve, qui était en ce moment à Saint-Maximin, aurait été le pontife dont Magdeleine, à son heure suprême, reçut les derniers sacrements, car elle avait été transportée de la Sainte-Baume dans cette ville. Un magnifique tombeau lui fut érigé, et sa mémoire y a toujours été révérée. Mais il paraît que ce monument disparut pendant plusieurs siècles, c'est-à-dire depuis l'an 700 ou 716, époque à laquelle eurent lieu les invasions des Sarrasins, jusqu'à l'invention de ses reliques, faite sous Charles II, comte de Provence.

et son austère pénitence (1). Une chapelle de 18 à 20 pieds de profondeur et d'une hauteur de 36 pieds y compris le dôme qui l'éclairait, avait été élevée auprès du Saint-Pilon. Le cardinal de Bouillon la fit achever. Il avait fait placer au-dessus de la porte du vestibule qui servait d'abri aux visiteurs, ses armoiries et une inscription qui consacrait cet achèvement (2). Cet humble monument a partagé le sort du couvent; ( il a été remplacé, il y a peu d'années, par une petite chapelle du même genre et dans laquelle on célèbre quelquefois la messe). Il en est de même de quelques-uns des sept oratoires en pierre de taille, revêtus de bas-reliefs et de peintures dont les sujets étaient tirés de la vie de Magdeleine, que Jean Ferrier, archevêque d'Arles, avait fait établir le long du chemin et qui, après une première destruction, furent relevés par les soins des frères prêcheurs du couvent royal de Saint-Maximin. Enfin il en est de même encore de deux chapelles construites dans la forêt et dans l'une desquelles on acquittait les fondations.

En 1442, un incendie ravagea une partie de la Sainte-Baume. A l'appel du pape Eugène IV, les fidèles s'empressèrent de réparer ce désastre. Le 8 avril 1685, le feu s'y manifesta de nouveau et dévora l'hôtellerie du couvent. Mais, comme on l'a vu, c'est moins aux flammes que la Sainte-Baume doit les pertes à jamais regrettables qu'elle a essuyées, qu'aux débordements des mauvais jours de la révolution. A cette époque néfaste, et plus tard en 1815, une horde de pillards s'y

(1) Voyez Boussingault, *Théâtre de l'Europe*, et Simplorin Champier, *Nef des Dames vertueuses*. Voici en quels termes Balthazar de la Burle a parlé des extases de Magdeleine et de ses vêtements :

Revengut lou jour, lous angis la portavon
Ben plus hault que lou roc.

. . . . . .

Jamay per mauvais temps que fessè, ni fredura
Aultre abit non avia que la sion cabellura,
Que commo un mantel d'or, tant eram bels et blonds
La coubria de la testa fin al bas des tallons, etc.

Pétrarque avait dit avant lui : « Volontairement renfermée dans une grotte, elle y passa trois « fois dix hivers, n'ayant d'autres vêtements que sa longue chevelure. Là, loin de la vue des « hommes, entourée d'une troupe d'anges, elle était enlevée en extase pendant sept heures du « jour, etc. »

(2) Voici quelle était cette inscription :

IN HONOREM B. MAR. MAGD.
IN EXTASIM RAPTÆ,
ELEONO. DE BEGUES, FREDERI. MAURITII
BULLIONII DUCIS CONJUX,
EX ITALIA REDIENS, JUSSIT APPONI ANNO 1647.
EMMANUEL THEODORUS, EJUS FILIUS, A TURRE
AVERNIÆ S. R. E. C. BULLIONIUS, MAGNUS
FRANCIÆ ELEEMOSYNARIUS, CUM IN PROVINCIA SEDARET,
OPUS NEGLECTUM ABSOLVIT. ANNO 1686.

porta, elle enleva, détruisit ou mutila tout ce qu'elle tenait de la piété ou de la munificence des pontifes et des rois. La grotte elle même fût sans doute tombé sous leur rage dévastatrice, si, par la solidité de sa voûte et de ses parois, elle n'avait résisté aux coups stupides qui lui furent portés. En 1822, M. Armand Chevalier, alors Préfet du Var, unissant ses efforts à ceux du clergé et aux sacrifices d'un grand nombre de personnes, la fit restaurer et ériger en chapelle (ordonnance royale du 20 février 1821). C'est à la persévérance de ce magistrat, dont le nom est resté cher aux Provençaux, que l'on doit l'état dans lequel on la voit aujourd'hui. Ajoutons que près de 40,000 personnes se portèrent à la Sainte-Baume, lors de la consécration religieuse qui fut faite de cette chapelle, le 27 mai 1822, par Monseigneur de Beausset, archevêque d'Aix.

Il est peu de sites plus pittoresques que ceux qu'offre la Sainte-Baume. La plupart ont été reproduits sur la toile ou par le crayon. Chaque année un grand nombre d'étrangers et d'artistes viennent interroger les traditions de ce lieu antique. On y accourait autrefois de divers points de la Provence; ce pélerinage dont le non accomplissement était regardé comme un défaut de tendresse de la part des maris, était quelquefois stipulé dans les contrats. On attribuait aussi à son omission, la stérilité des femmes. Celles-ci plaçaient alors au lieu même de leur station, trois ou quatre pierres l'une sur l'autre; on rencontre encore dans la forêt une infinité de signes de ce genre, ils sont appelés *castelets*, c'est-à-dire petits châteaux. Du reste, la Sainte-Baume est encore de nos jours, pour les villages environnants, le champ d'un nombreux *rommeirage* le lundi de la Pentecôte et le 21 juillet de chaque année.

Peut-être conviendrait-il de terminer cette courte notice par une dissertation sur la venue en Provence de sainte Magdeleine, sur sa retraite à la Sainte-Baume, sur la découverte de son tombeau et les diverses circonstances de l'exhumation des restes mortels de cette pénitente célèbre. Nous nous sommes interdit en commençant, toute discussion à cet égard. Elle serait inutile et nous ne voulons pas joindre notre voix à ceux qui s'efforcent d'étouffer toutes les croyances religieuses, en les rejetant parmi ces traditions ridicules et ces préjugés grossiers, nés dans les siècles d'ignorance et de barbarie. Nous ne croyons pas que l'on puisse élever des institutions durables sur les ruines ou les débris de la foi. Nous croyons au contraire, qu'on bâtira sur un sol déblayé, mais mouvant, tant qu'on ne la prendra point pour base ou pour fondement du nouvel édifice. Si les préjugés sont les rois du vulgaire, on peut dire aussi que les traditions le consolent. Gardons-nous donc de les affaiblir, surtout lorsqu'elles sont inoffensives. Ce serait tarir à la fois la source des douces émotions du cœur et de ces élans poétiques qui, pour se produire et charmer, ont besoin de naïves fictions.

Il existe une autre grotte à l'ouest et à vingt minutes à-peu-près de celle qui vient d'être décrite. Un sentier ombragé d'arbres magnifiques et entouré de guirlandes du polypode, y conduit; on l'appelle vulgairement *grotte des œufs*, à cause des cristallisations qui la décorent et qui revêtent une forme ovoïde; son

entrée est oblongue, elle donne issue à deux autres grottes à-peu-près semblables sous le rapport de leur structure intérieure. On ne peut pénétrer que difficilement dans celles-ci dont l'exploration exige des flambeaux. Disons enfin que les eaux pluviales qui découlent de la montagne de la Sainte-Baume, se réunissent non loin de la lisière du bois, dans un gouffre désigné sous le nom de Tourne, qui les porte dans l'Huveaune, auprès d'un endroit nommé Castellette.

***Grotte de l'Estérel.*** (1) — La position de cet ermitage est dominée par les pics élevés du *Cap-Roux*, au revers duquel il se trouve adossé. Le houx y est commun et très-beau. Il en existe un en nature de futaie au-devant de l'ermitage, où l'on trouve aussi le châtaignier, le figuier, l'olivier, le cyprès, le noyer, etc.

Au-dessus, et au pied du principal de ces pics, est une grotte qui n'a rien de remarquable. Vers le milieu de ce pic, il existe une vieille bâtisse en forme de porte, qui défendait l'entrée d'une seconde grotte supérieure, déjà bien défendue par la difficulté des abords. De ce point, en regardant Fréjus, on a à sa droite le bas de l'Estérel vers Cannes, à sa gauche la mer, à environ une lieue, dont on se trouve séparé par les crêtes du Cap-Roux; devant soi, et dans un lointain de trois à quatre lieues, Fréjus, le Puget, Roquebrune et le Muy. Derrière soi on a les îles de Lérins, le cap de la Garoupe, tout le golfe Juan, les environs de Nice, Villefranche et le fanal de ce nom. De cette partie, à laquelle on ne parvient pas sans danger et qui est inabordable de toute autre part, on arrive à la grotte dont il s'agit, en descendant un perron de trente-deux marches en pierres, posées avec soin. La grotte est dans le roc vif, avec un autel au fond, sur lequel il existe encore quelques vieux tableaux et des chandeliers qui prouvent qu'on y a célébré les saints offices il n'y a pas long-temps. Dans l'enceinte on trouve une citerne qui s'emplit des eaux pluviales arrivant dans la grotte par un trou placé au centre du rocher qui forme la voûte de cette agreste chapelle. Au devant de la grotte est un plateau assez spacieux pour s'y promener, d'où la vue peut s'étendre fort loin du côté de Fréjus, et, au-delà du plateau, un précipice effrayant; de sorte que ce lieu se trouve singulièrement fort par sa position.

L'aloës croît en abondance sur les rochers qui en forment l'enceinte. Suivant la tradition, c'est dans cette solitude que saint Honorat, archevêque d'Arles, se serait retiré avant de passer dans celle des îles de Lérins qui porte son nom et où il fonda un monastère célèbre dès le quatrième siècle. C'est aussi dans ce même lieu que 300 ans après, lorsque les Sarrasins désolaient la contrée, les moines du monastère de Saint-Honorat, échappés à leur fureur, vinrent prendre asile pour être à l'abri des incursions que ces barbares ne cessaient de faire dans les terres voisines. Cette position paraît convenir particulièrement au lieu que Vincent Baralli de Salernes, moine des Lérins, appèle *Aralucis*, dans le récit qu'il fait des dévastations que les Sarrasins commirent dans l'île des Lérins. Je crois devoir

(1) La description qu'on va lire est extraite d'une notice insérée dans l'*Almanach du Var*, année 1820.

citer ici le passage de cet auteur. « Après que les impies, dit-il, eurent massacré « la plupart des moines et détruit de fond en comble les églises et tous les édifices « sacrés de l'île des Lérins, ils se mirent en mer et furent aborder à *Agathon* (1). « Là quatre des moines qu'ils emmenaient captifs, ayant obtenu la permission de « satisfaire à quelque besoin naturel, descendirent à terre, pénétrèrent dans l'é- « paisseur du bois, s'enfuirent à travers les vallées profondes, et, après avoir « marché toute la nuit, parvinrent à un lieu appelé *Aralucis* (2). »

Il n'est pas vraisemblable que les quatre moines fugitifs dont parle Vincent Baralli, se soient dirigés dans leur course ou vers *Saint-Rapheau* ou vers la Napoule; parce qu'étant alors obligés de suivre la côte, ils se seraient exposés à tomber de nouveau entre les mains des Maures. Il est donc naturel de croire qu'ils se sont enfoncés dans les terres, qu'ils ont franchi les crêtes du Cap-Roux et sont parvenus à *Aralucis*, que je suppose être la grotte que je viens d'indiquer. A la vérité, Vincent Baralli dit, qu'ils marchèrent toute la nuit pour parvenir d'Agay à ce point, et quoiqu'il n'y ait en effet qu'une lieue ou une lieue et demie, on concevra sans peine que, des hommes effrayés, sans guides, ne connaissant pas leur chemin, et ne sachant peut-être pas où ils allaient, ont pû employer toute une nuit, dont l'obcurité devait d'ailleurs ajouter aux difficultés naturelles que les lieux leur offraient, pour faire un trajet pareil.

Il me paraît d'autant plus probable qu'*Aralucis* est la grotte dont il est question, qu'il n'existe dans tout l'espace compris entre Saint-Rapheau et la Napoule, dans cette direction et dans les directions voisines, aucun village ou hameau, ni même des vestiges. Je trouve une singulière analogie entre le nom d'*Aralucis* et cette grotte, qui ne peut que me fortifier dans mon opinion. Il me semble, en effet, que sans rien forcer, on peut croire qu'*Aralucis* signifie *Autel de la lumière*. Or, si on se reporte à la description de la grotte, on verra qu'il existe un autel au fond; que la grotte est obscure et qu'elle reçoit sa plus grande lumière d'une petite ouverture, dont le rocher qui forme la voûte, se trouve naturellement percé; laquelle ouverture sert de gouttière aux eaux des pluies pour arriver dans la citerne et par où aussi les rayons du soleil arrivent jusque sur l'autel. Cette situation a bien pu faire appeler cet autel *Aralucis*, autel de la lumière, nom que l'ensemble du lieu même aura retenu.

***Grotte de Mons.*** — Cette grotte, désignée sous le nom de *baoumo combrièro*, est située entre Mons et Saint-Cézaire, à demi-hauteur d'une barre de rochers calcaires qui, suivant le lit de la Siagne, s'étend jusqu'à la route de Grasse. Plusieurs géologues et, entre autres, d'Arluc, l'ont comparée aux fameuses grottes d'Antiparos. Si ce n'étaient les mutilations dont elle a été l'objet, elle soutiendrait encore aujourd'hui cette comparaison; mais elle est malheureusement dépouillée

(1) Agay.

(2) Chronologia Lerinensis, p. 222.

Ces événements se passaient en 730 au temps de Charles Martel.

d'une partie des richesses dont elle était redevable au travail continuel des eaux (1).

Un sentier étroit, tracé sur un sol rocailleux, conduit à la grotte. Après en avoir franchi l'entrée dont la hauteur est d'environ 25 pieds, on parcourt, non sans quelques difficultés, une étroite galerie, c'est la seule qui conduit dans la grotte. Les salles qui la composent n'en forment qu'une, de telle sorte que, pour les parcourir, on n'a plus de difficultés à vaincre. La profondeur de ces salles, au milieu desquelles on prend habituellement la précaution d'allumer des feux, est de plus de 400 mètres; leur hauteur varie de 7 à 8 pieds jusqu'à celle de 100 à 120 pieds. Mais c'est moins à ces dimensions colossales que la baume emprunte l'intérêt qui la fait explorer, qu'à la hardiesse et à la structure de ces voûtes. Les larges crevasses que l'on y remarque et par où s'infiltrent les eaux qui la remplissent en hiver, ferait attribuer cette cavité à l'éboulement de la partie supérieure de la montagne. Aussi bon nombre de visiteurs ne la parcourent qu'avec la crainte d'un accident du même genre. Mais l'examen extérieur du rocher repousse cette conjecture, et l'effroi fait bientôt place à la curiosité, lorsque les feux dissipant les ténèbres, permettent d'apprécier la solidité des masses qui forment les voûtes silencieuses sous lesquelles on se dirige.

A ces voûtes, dont la hauteur et les anfractuosités échappent souvent à la vue, pendent une infinité de stalactites recouvertes comme elles d'un sédiment d'albâtre commun, tandis que du sol s'élève une quantité non moins grande de stalagmites de même nature. Il y a peu d'années, plusieurs de ces végétaux inanimés s'étaient élevés jusqu'au plafond et formaient des colonnes d'un travail exquis et d'une grosseur considérable. Plusieurs étaient aussi parfaitement canelées que le ciseau le plus habile aurait pu le faire. Par suite des dévastations dont nous avons parlé, il n'en reste plus que trois ou quatre debout. Cette perte dont la réparation exigera plusieurs siècles, a changé l'aspect de la grotte. Elle se serait sans doute étendue sur les colonnes qui l'embellissent encore, si, par leur dureté et leur situation, ces intéressants morceaux n'avaient résisté aux efforts stupides des *mutilateurs* ou échappé à leurs recherches.

Malgré ces dévastations déplorables, la baume de Mons est encore, sans contredit, une des plus belles grottes, sinon de la France, au moins de nos contrées.

(1) Après une visite faite à cette grotte, rendez-vous annuel de beaucoup de curieux, M. Le Marchand de la Faverie, Préfet du Var, a pris le sage parti d'en faire fermer l'entrée. On ne la visite plus maintenant qu'avec la permission de l'autorité locale. Un agent accompagne les visiteurs et veille à ce que, dans leur exploration, ils ne commettent aucune dévastation. Il est probable qu'avec le temps les eaux reformeront ce qui a été brisé et enlevé. On ne peut donc qu'applaudir à cette mesure; elle était depuis long-temps désirée par tous ceux qui s'intéressent à la conservation des beautés naturelles.

Nous croyons devoir aussi avertir les amateurs qui seraient tentés d'explorer la grotte, que cette espèce de pélerinage ne peut être effectué qu'en été. La grotte est remplie d'eau, dans les autres saisons.

Il serait impossible de décrire avec exactitude les mille objets qui tapissent l'intérieur de ce vaste musée. Des vases et des corbeilles d'un galbe admirable, remplis de fruits et de fleurs de toute espèce, des festons, des torsades, des arabesques, des rosaces, des ostéocoles, des ogives apparaissent en relief au plafond, sur le sol et sur les murs. Les eaux ont produit sur les parois de longues traînées d'un rouge foncé et fetide, qui, en certains endroits, les font ressembler à des lambris diaprés; des haches, des épées, des poignards, symbôles affreux de la justice et de la tyrannie, se confondent avec des tronçons et des fûts de colonnes brisées. A chaque instant, ou plutôt à chaque pas, se révèlent de nouvelles merveilles et de nouvelles ruines. On dirait, en parcourant le sol humide de cet énorme souterrain, qu'on en a choisi les profondeurs pour y déposer pêle et mêle les productions de la nature et des arts. Ce désordre, que la lueur des flambeaux colore et multiplie, affecte l'ame à un haut degré. Soit à cause de l'air pesant qu'on respire dans la grotte, soit l'effet des sensations qu'elle fait naître ou de l'humidité qu'y entretiennent les suintements continuels des voûtes, on éprouve le besoin d'en sortir, souvent même avant que les deux heures qui sont nécessaires pour en explorer les sombres détours, soient écoulées. De nombreuses bandes de chauves-souris y ont fixé leur demeure; il est inutile de dire que ce sont à-peu-près les seuls êtres vivants à qui elle puisse convenir.

A l'extrémité de l'une des salles, on trouve un lac dont la profondeur a été vainement sondée. A peu de distance de ce précipice, et au milieu d'autres attributs informes du christianisme, parmi lesquels on distingue une chaire parfaitement sculptée, on rencontre un autel composé de chaux carbonatée. Il semble que la nature ait voulu rappeler au visiteur, que Dieu habite aussi ces lieux ténébreux, et qu'il ne doit pas les quitter sans reporter sa pensée vers celui qui dissipa le chaos dont ils offrent à ses yeux la saisissante image.

***Grotte d'Hyères.*** — Cette grotte a été décrite par M. Denis dans l'ouvrage dont nous avons déjà parlé. « Avant d'indiquer, dit-il, une certaine nature de terrain tertiaire qui forme comme le complément de nos rochers, on me permettra sans doute de parler d'une grotte assez curieuse par ses stalactites et ses stalagmites, et qui peut être le but d'une promenade plus intéressante pour les gens du monde que pour les géologues. Son ouverture est située sur la croupe d'une des collines de la chaîne calcaire la plus rapprochée d'Hyères. L'entrée, qui en est assez difficile, s'élargit cependant, s'élève, se voûte et permet de découvrir, à l'aide des lanternes et des bougies (1) dont on a soin de se munir, les profondeurs de l'antre qui n'a guère moins de 80 à 100 pieds de long sur 30 à 40 de large. Quelques lourds pilastres de chaux carbonatée spathique, où, si l'on

(1) Les torches goudronnées dont on s'éclaire pour parcourir les hautes et grandes cavernes de ce genre, qui ont du renom, ne peuvent être employées ici. La fumée qu'elles répandent serait insupportable et voilerait bientôt tout l'effet pittoresque de la grotte.

sime mieux, d'albâtre en partie brisée, semblent à une certaine distance vouloir partager la grotte en deux parties, mais ses arceaux conduisent dans une salle pavée irrégulièrement d'énormes blocs de pierre calcaire (muschelkalk) recouvert d'une couche épaisse de mamelons spathiques. Comme dans toutes les grottes de ce genre, les parois sont tapissées de colonnettes d'albâtre imitant assez les tuyaux d'orgues. Les larges fissures du plafond qui menace de se détacher, le surplomb de quelques masses, les cavités agrandies et rendues plus imposantes par le jeu de la lumière et des ombres, donnent réellement à cette caverne, de médiocre dimension d'ailleurs, une apparence tout-à-fait fantastique et effrayante. »

**Grotte de Villecroze.** — Elle est creusée dans les flancs d'une colline qui longe d'un côté le territoire de l'humble village qui lui donne son nom. Son extérieur est soutenu par une haute et forte muraille en tuf du haut de laquelle tombent en cascades resplendissantes, les eaux d'un ruisseau qui descend de la montagne et alimente dans sa course sinueuse diverses parcelles de terres; on affronte la poussière humide que le choc des eaux produit au bas de l'escarpement, et l'on se trouve en face de l'encadrement d'une porte au-dessus de laquelle on lit le millésime à demi-effacé de 1595. Dès qu'on a franchi le seuil de cette ouverture, on se trouve dans une première et vaste galerie portant sur ses parois des traces d'habitation, puis dans une seconde, d'une dimension à-peu-près égale. C'est cette dernière qui donne accès à la cavité que l'on vient visiter, c'est-à-dire aux diverses salles qui la composent.

Nous considérons comme une tâche impossible à remplir, l'exacte reproduction de l'intérieur de ces salles. C'est l'un de ces mille chefs-d'œuvres que la nature s'est plu à créer de sa main puissante pour servir de type au travail humain; tous les prodiges de l'art architectonique depuis l'ogive jusqu'au plein cintre, tous les caprices de l'ornementation, tout ce que l'imagination peut concevoir d'extraordinaire et de bizarre, s'y trouve confondu et prodigué; on dirait que l'on a voulu offrir la réalisation matérielle de ces palais féériques dont la description charme et console l'enfance. Jamais le soleil n'a animé de ses rayons l'intérieur de cette cavité. Les ténèbres et le silence y règnent perpétuellement. L'écho n'y répète que le bruit des larges gouttes d'eau qui tombent par intervalles de la pointe des stalactites, groupées aux voûtes en forme de nuages, et qui impriment sur le sol humide et glissant, de symboliques caractères et des bas-reliefs sans cesse renaissants. L'œil se fatigue dans l'examen de toutes ces merveilles dont le caractère change, du reste, presque tous les jours. Au milieu des objets de toute sorte qui tapissent ou décorent la grotte de Villecroze, nous indiquerons, comme devant appeler plus particulièrement l'attention des curieux, trois colonnes d'albâtre grossier. La hauteur de ces piliers est de 40 pieds à-peu-près, leur diamètre est de 2 pieds et s'accroît insensiblement; ils sont canelés et rendent, lorsqu'on les frappe avec la main, un son semblable à celui d'une cloche. Nous mentionnerons aussi un dais qui se détache de l'une des parois. Les franges et les draperies

de cet ornement sont disposées et travaillées avec un goût exquis. Parmi les stalagmites qui attendent des siècles leur élévation en colonnes, on voyait, il y a quelques années, un bloc de tuf auquel les eaux avaient donné une ressemblance curieuse avec l'homme occupé à préparer sa nourriture habituelle. Ce morceau intéressant a été enlevé pour décorer, nous a-t-on dit, l'entrée de la chétive masure d'un habitant de la contrée; quelques petits pains sont amoncelés encore auprès de l'endroit qu'il occupait.

***Foux de Saint-Cézaire.*** — Ce nom, qui ne désigne, en Provence, qu'une belle source, désigne ici l'urne inépuisable d'une naïade célèbre, une grotte des plus remarquables et tout un quartier. Sans nous occuper de ces massifs d'oliviers qui, du sentier que nous avons à parcourir, descendent jusqu'au fond de cette immense vallée où la Siagne roule ses ondes bouillonnantes de cascade en cascade, arrêtons-nous d'abord au tableau vraiment inattendu et majestueux qui nous surprend au dernier détour. A gauche et dans la profondeur, s'échappant l'une et l'autre des hautes montagnes qui nous entourent, la Siagne d'Escragnolles et la Siagne de Mons, courent et bondissent dans l'impatience de marier leurs eaux pour couler, fertiliser et disparaître ensemble dans le gouffre des mers. A partir de ce point, la nature a interdit aux cultures et aux habitations de venir mêler leurs effets mesquins à ses dessins grandioses : à droite elle a levé et suspendu des roches dont la masse nous terrifie, tandis que la grâce de leurs lignes et la majesté de leurs formes nous ravissent. En face de ces merveilles, l'ame n'a pas assez d'admiration; mais bientôt elle se monte au niveau des grandes choses qu'elle voit, en même temps qu'à son insu, elle tache de les rapetisser en les comparant aux ouvrages des hommes. C'est ainsi qu'elle croit voir dans ces rochers coupés à pic l'immense façade d'un imposant édifice; elle entrevoit des colonnes dans des masses d'une dimension supérieure à nos tours les plus gigantesques; des corniches, des architraves dont les festons sont des chênes séculaires; elle fait de l'entrée de la grotte un portique dans des proportions que l'art ne conçut jamais, et volontiers prend-elle pour d'immenses draperies, ces arbres naissant du rocher dont les rameaux pendants se balancent au haut de l'arcade. Nulle part cette tendance à comparer ne se fait mieux sentir, car nulle autre part la nature ne se montre plus monumentale. Du sentier taillé dans le roc et simulant un balcon suspendu sur l'abîme, on voit sous ses pieds de nombreuses cascades s'échapper de la montagne et s'aller perdre dans la Siagne : c'est la Foux. On dirait qu'elle vient de sourdre soudainement : les débris du roc qu'elle a brisé pour se faire jour, sont amoncelés sur une pente rapide et rendent l'accès de la grotte assez difficile. Mais la curiosité surmonte les obstacles et on y est bientôt. Et alors tout change : ce n'est plus une source, c'est un vestibule orné de détails intéressants, c'est l'extrémité d'un bassin tranquille et inconnu d'où s'épanchent des flots d'une eau limpide et qui ne tarit jamais; ce sont des bancs naturels, couverts d'une mousse verdoyante dont le velours invite à s'as-

noir pour savourer le repas que la beauté du site ne doit jamais faire oublier. A droite, à l'opposé de la source, un corridor étroit offre, sous son ombre, l'espérance d'une surprise. On le suit à la lueur des torches, puis, à un détour, le sol monte, les rochers se retirent de chaque côté, la route se relève et s'agrandit tout-à-coup; on est dans la grotte. C'est alors un dôme gigantesque, immense, avec des salles latérales, puis au fond à gauche, un lac formé par l'eau que distille la voûte; un lac que l'on voit s'étendre à perte de vue et dont jamais nageur n'a pu atteindre le bout sous les profondeurs de la montagne; un lac dont les lames battues avec violence, à la suite des grandes pluies, déposent, comme la mer sur ses rivages, du sable fin et des galets roulés. On ne peut rien imaginer de plus beau que les effets de lumière sur ce lac profond et sans fin, que cette voûte élevée où chaque goutte d'eau suspendue prend, aux feux des torches, les reflets de la topaze et de l'opale, pour semer toutes ces perles au fond de cette onde paisible qui les réfléchit comme un miroir.

On remarque enfin sous la première voûte, un phénomène étonnant que la science peut-être n'a jamais eu occasion d'étudier. On voit s'élever une fumée inodore et bleuâtre, quand on frappe d'un fer les couches de la *dolomie jurassique* dans laquelle la grotte étend ses cavités (1).

***Grotte de Barjols.*** — La petite ville de Barjols, dont la position pittoresque appelle l'attention des paysagistes, est bâtie sur les flancs escarpés d'un rocher calcaire, tellement escarpé, que de l'endroit où était élevé l'ancien château, un bras vigoureux pourrait presque lancer des projectiles sur les habitations placées au pied de cet amphithéâtre. En dehors de cette vieille et industrieuse cité et sur les bords de la Fauvery, les carmes avaient établi un couvent que son industrieux acquéreur a transformé en une riche papeterie. C'est sous cet ancien monastère, et comme pour lui tenir lieu de cave, que les eaux ont pratiqué une grotte dont la structure élégante a des droits à la visite des curieux. Elle se divise en trois salles d'une profondeur de 30 à 40 pieds à-peu-près. La première a servi à la célébration du culte, pendant nos troubles civils. Elle est décorée d'un autel et de divers autres signes religieux à demi-mutilés. La seconde recevait les restes mortels des moines. Ils étaient enfermés dans un caveau dont on a découvert l'entrée. La troisième paraît avoir servi à la célébration des cérémonies funèbres.

Ces salles sont, comme celles de la grotte de Villecroze, décorées de mille objets à travers la confusion desquels l'imagination, venant au secours des yeux, prête une ressemblance frappante avec ceux que l'on connaît déjà. Ce sont, comme à Mons, comme à Villecroze, des stalactites étincelantes et de forme bizarre, des grappes de fruits et des animaux mêlés avec des guirlandes, des festons, des écharpes, des vases et des marbrures. Dans l'une des parois de l'une de

(1) Cet article de même que ceux intitulés *Pont de Saint-Vallier, Clue de Saint-Auban et Cascade de Grasse,* n'appartiennent point à notre rédaction. Nous les devons à l'obligeance de M. S....., de Grasse.

ces salles, on montre une niche dans laquelle les eaux ont donné à un morceau de tuf, une ressemblance parfaite avec la carène d'un vaisseau. Ce joli morceau est à demi-mutilé. On voit aussi, suspendu au plafond, l'imitation d'un agneau dont l'attitude est tellement frappante de vérité, qu'au premier abord on est tenté de croire à l'animation de ce singulier mouton.

***Grotte de Toulon.*** — Cette grotte, située au quartier Saint-Antoine, est percée en galerie presque horizontale. On raconte qu'en 1750, un paysan attaché au service de M. de Conti, alors propriétaire de la terre dans laquelle elle existe, était occupé à planter des arbres sur le trajet de la galerie; la voûte s'étant affaisée tout-à-coup, ce malheureux tomba dans le précipice qui venait de se creuser. On y pénétra, et l'on vit jaillir du fond de la galerie, une belle source dont les eaux se perdaient dans des gouffres. En 1752, la ville de Toulon acheta ses eaux. Elles alimentent aujourd'hui les fontaines de cette ville.

A partir de l'entrée jusqu'au batardeau que l'on a établi, il y a une distance de 250 mètres; on est parvenu, à l'aide d'un bateau plat, à s'avancer jusqu'à 300 mètres plus loin. A cette distance, on est arrêté par un énorme rocher qui descend en pointe et ferme le passage. Il serait intéressant de faire disparaître cet obstacle. Un pareil travail jetterait nécessairement du jour sur la théorie du trajet des eaux souterraines.

***Grotte d'Evenos.*** — Cette grotte, désignée sous le nom de Saint-Trou, existe sur le versant nord-ouest de la montagne de *Kaoumé*, dans la propriété dite d'Orvès, au quartier de Broussan. On y pénètre par une ouverture très-étroite. Le sol est de différents niveaux et présente une surface de plus de 300 mètres. Il ne faut pas employer moins de quatre heures pour parcourir l'intérieur de cette cavité. Elle est toute resplendissante de stalactites et de stalagmites. Plusieurs ont une grosseur extraordinaire.

***Grottes de Gonfaron*** — La première, située au nord du village, sur le penchant de la colline dite de la Roquette, n'offre rien d'intéressant. Elle est composée de deux chambres dans lesquelles on ne peut arriver qu'en rampant; l'une est de forme ovale et peut contenir de vingt à vingt-cinq personnes; l'autre a une profondeur de 12 pieds environ. La seconde grotte se trouve sur le penchant nord-ouest de la colline. Son ouverture est un peu plus large que celle de la première, et sa profondeur est de 3 mètres. Elle est garnie de stalactites figurant des tuyaux d'orgue, et de pierres cristallisées.

***Grotte de Cabasse.*** — Au sortir de la plaine de Cabasse, l'Issole coule dans une vallée étroite. Sur la droite est une belle masse de roches calcaires renfermant de vastes grottes, avec des voussures de toute espèce, hardiment profilées par la nature comme pour servir de modèle à l'art. Lors de la dernière invasion

des Autrichiens, dans le milieu du siècle dernier, les habitants de plusieurs villages trouvèrent dans ces cavités élevées, un asile pour eux et leurs effets : ils en réduisirent les ouvertures par des ouvrages en maçonnerie qui subsistent encore en partie ; les pigeons succédèrent aux hommes dans ces retraites et avec la même sûreté, jusqu'à l'époque de la révolution.

Des arbustes de plusieurs espèces s'élèvent des fentes de cette roche qui s'incline verticalement sur sa base ; on y remarque une très-belle julienne, la jacobée maritime, le tilhymale épineux, un hélianthemum à feuilles de coris et une espèce de luzerne, dont les feuilles contournées ressemblent à une petite couronne. Une excellente exposition leur ménage des développements hâtifs, et les précipices qu'ils surmontent en interdisent l'approche à la cognée du bûcheron ainsi qu'à la dent du bétail.

L'Issole renferme dans son lit des bancs de tuf ; au-dessous de Campdumy, au-dessus de Carcés, ils y forment des cataractes ; celle de Carcés a un développement de 609 mètres, où l'eau se précipite sur des rochers taillés en amphithéâtre. L'irrégularité de ces barrages, l'écume qui les couvre, les iris qui les colorent, l'élévation verticale des rochers, les jardins dérobés dans leurs fentes, les arbres qui sortent de leurs moindres scissures, offrent au spectateur un ensemble d'autant plus intéressant, que l'utile est à côté de l'agréable.

***Gouffre de Roquebrussanne.***—Voici en quels termes M. Canolle, auteur du *Manuel du Propriétaire d'Abeilles*, a parlé de ce gouffre :

« Vers le milieu de ~~notre plaine~~, qui a près de ~~quatre lieues~~ de circonférence, on voit un lac qui, pendant la belle saison, sert à rafraîchir les abeilles, quoique leurs ruches en soient éloignées à plus d'une demi-lieue ; ce site, si remarquable par les services qu'il rend aux abeilles, offre un genre de beauté qui doit m'excuser si, en passant, j'en donne une esquisse.

« En arrivant vers le milieu du trajet du chemin vicinal de la commune de Roquebrussanne et de celle de Garéoult, on est tout-à-coup frappé d'un sentiment de terreur mêlé d'admiration, à la vue d'un spectacle des plus imposants, des plus magnifiques. C'est un gouffre profond, reste d'un cratère immense, creusé par les éruptions d'un volcan, dont les laves se sont étendues au loin dans la plaine. Ce phénomène volcanique, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, présente une circonférence de 730 pas géométriques, sur 150 pieds de profondeur ; le fond ressemble à un vaste bassin dont les eaux limpides et bleuâtres réfléchissent ses bords escarpés, parsemés çà et là de différents arbrisseaux, dont la verdure contraste avec la couleur grisâtre des rochers qui le bordent. Ces eaux croissent et décroissent suivant le degré d'humidité atmosphérique ; ordinairement elles se montrent à 70 ou 80 pieds au-dessous du niveau de la terre végétale ; ainsi leur profondeur permet de contempler les traces de déchirements terrestres, produits par l'explosion des matières combustibles qui avaient été incarcérées dans ces vastes souterrains. Ce volcan éteint offrirait de grands su-

jets de méditation aux géologues; il est à regretter qu'il n'ait point été visité par un Saussure, par un Dolomieu. Le célèbre Buffon disait, que si les rois de l'ancienne Égypte, au lieu d'avoir dépensé des sommes énormes pour élever des pyramides dans les airs, ils les avaient employées à creuser l'intérieur de la terre, nos connaissances sur la théorie seraient plus avancées. L'aspect de ce gouffre semble réaliser les vœux de ce savant physicien; on dirait, en le voyant, que la nature l'a creusé pour mettre en évidence les entrailles de notre globe.

« On descend sur les bords de ce bassin par un sentier tortueux, qui balconne sur ces flancs presque taillés à pic.

« Les abeilles du voisinage, quoique leur demeure en soit éloignée, accourent en foule dans cet abreuvoir naturel, pour s'y désaltérer; elles en couvrent les rives pendant la saison du printemps; elles fréquentent volontiers ces lieux solitaires, dont la position les abrite contre la fureur des vents. Le chant du rossignol plaintif, de la tendre fauvette, acquiert dans cette enceinte, environnée d'échos, une mélodie dont les accents produisent une agréable diversion dans l'ame du contemplateur, vivement ému à la vue d'un tableau si beau et si étonnant. »

***Gouffres.*** — Tout près du Revest, au-dessus de l'endroit où naît la rivière dite Dardennes, se trouve une espèce de cratère par où s'écoule le trop plein des vastes réservoirs d'eau de ces contrées. Sa profondeur est inconnue, personne encore n'a osé y descendre. La pierre qu'on y jette heurte les parois et met 18 à 20 secondes avant d'arriver au fond. Le bruit qu'elle produit indique que le fond est rempli d'eau.

Un gouffre du même genre existe dans le vallon de Siblas, sur le versant sud de la montagne de Pharon, près Toulon. La pierre qu'on y jette roule pendant 8 à 10 secondes; on ne l'entend pas tomber.

Les gouffres, en provençal *ragaye* ou *aven*, sont très-multipliés dans la zône calcaire. Les principaux, après celui de Roquebrussanne et les deux que nous venons de citer, existent dans les territoires de Brignoles, d'Ollioules et de Roque-Esclapon. Le fond en est ordinairement rempli d'eau.

***Chute de Sillans.*** — Elle se trouve à un quart d'heure de l'humble village de Sillans et de la route de Salernes qui traverse ce village. On ne peut imaginer rien de plus grandiose et de plus saisissant que l'aspect qu'elle présente, surtout lors des averses qui gonflent la Bresque. Les eaux de cette rivière tombent verticalement d'une hauteur de 150 pieds dans un bassin qui se trouve au pied de l'escarpement. Arrivées là, elles se divisent et rejaillissent en gerbes transparentes à une hauteur considérable. Elles recommencent ensuite à couler tranquillement à travers les troncs, aujourd'hui pourris, des arbres que cette majestueuse cataracte a jadis arrachés du point où naît la chute. Une dame que trop de modestie tient éloignée du monde littéraire, a bien voulu nous faire part des sensations qu'elle

éprouva à la vue de cet accident. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ici la page qu'elle a eu la bonté d'arracher pour nous de son spirituel album :

Le voyageur parti de Salernes, aperçoit, après une heure de marche, le petit village de Sillans, étalant à gauche de la route ses riantes maisonnettes et se mirant dans l'onde calme et murmurante de la Bresque, bordée de saules et de peupliers. Attiré par le charme du lieu, il descend le long de la rivière, il en suit les bords sur une pelouse verte et unie, il aspire sa fraîcheur et respire avec délices sous les ombrages touffus que perce à peine le soleil brûlant de la Provence. Il s'étonne du calme profond qui règne autour de lui, il considère cette eau limpide dont le mouvement imperceptible se dérobe presque à sa vue, il a lui dans une douce rêverie; une nouvelle langueur s'empare de ses sens, il marche sans voir, jouit sans regarder, se sent heureux sans réfléchir, heureux de ce bonheur vague qu'inspire un beau ciel, un soleil vivifiant, une nature riche et le sentiment intime de l'existence..... Arrêtez-vous imprudent, un pas de plus et vous êtes perdu; cette route si unie conduit à un gouffre, cette eau dormante va s'élancer furieuse, jaillir en gerbe, se briser sur des roches aiguës, et rassemblant, comme dans un prisme, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, s'élancer en rosée insaisissable dans un abîme sans fond. Le terrain plane sur lequel elle coulait si mollement, est une roche dure qu'une main puissante a coupée comme un mur; deux cents pieds séparent son sommet de sa base et les débris épars au loin dans la vallée, témoignent de la force du coup. Aucun bruit ne se fait entendre le long de la rivière, mais de l'autre côté de la cascade, on est effrayé de ses mugissements, les échos les répètent dans le vallon, l'oiseau des tempêtes se plaît à faire entendre son cri aigu en traversant d'un vol rapide cette onde éblouissante; un lac est au pied du rocher. Ses eaux forment un torrent profond qui sillonne la vallée, mais ce n'est qu'après avoir vaincu mille obstacles. Des troncs d'arbres abattus, des fragments de rochers entassés en désordre leur disputent le passage; elles bondissent, mugissent, se précipitent en bouillonnant et répandent de tous côtés leur écume blanchissante.

Il est impossible d'observer la cascade du haut du rocher, et lorsqu'après avoir fait un assez long détour à travers le bois, on parvient à sa base, on trouve difficilement un endroit d'où l'on puisse l'embrasser d'un coup-d'œil. Etourdi par le bruit de la chute, ébloui par l'éclat resplendissant de la lumière jouant à travers les ondes, on se cramponne aux arbres, on se penche sur l'abîme, on admire les œuvres de Dieu, et le cœur haletant, l'ame oppressée, on remonte vers le clair ruisseau qui serpente dans la plaine et qu'une pente insensible entraîne à cette terrible catastrophe.

***Chute de la Motte.*** — Cette chute connue sous le nom de saut du capelan (*saut du prêtre*), existe en face du village de la Motte. Elle est alimentée par la Nartubi ou plutôt par les eaux de la belle source dite la Foux qui se jette dans le lit de cette rivière un peu au-dessus du village de Trans. Elle est due à un abais-

rement subit du terrain qui se compose d'un épais dépôt de tuf très-friable. Lorsqu'on observe l'énorme excavation dans laquelle les eaux se précipitent, en mugissant, d'une hauteur verticale de près de 100 pieds, et surtout les fragments de tuf entassés pêle-mêle au fond de cette excavation, on est porté à penser qu'elle a commencé beaucoup plus loin que l'endroit où on la voit aujourd'hui. Quelques arbres entourés de vignes sauvages, pendent sur l'abîme dont rien ne défend l'approche. Ils reflètent leur feuillage dans la belle nappe d'eau qui s'élargit en tombant avec fracas, et présentent un contraste que la nature semble avoir combiné pour modifier l'horreur dont le spectateur est saisi à la vue de cette singularité. Lors des crues de la rivière, on y accourt comme à un spectacle toujours nouveau. C'est, après la chute de Sillans, la plus belle de nos contrées.

En suivant les bords riants de la Nartubi, on rencontre un peu sur la droite, l'antique cité du Muy, et à l'extrémité de ce village, du côté de Fréjus, une tour dont l'existence rappelle l'un de ces traits d'héroïsme, si fertiles dans les annales de la noblesse provençale. Le 25 juillet 1536, Charles-Quint passa le Var à la tête des Autrichiens. Aussitôt, plusieurs seigneurs imitant l'exemple de Jean de Pontevez, comte de Carcès, ravagent leurs terres afin d'affamer l'ennemi. L'empereur s'avança vers Grasse à petites journées et trouvant peu de résistance, il répétait souvent en espagnol : *poco à poco rey de Francia* (peu-à-peu, je deviens roi de France). A l'appel de leurs chefs, un grand nombre de paysans se réunirent et l'attaquèrent dans la montagne de l'Estérel. Cette attaque fut vaine, Charles-Quint continua sa marche et entra triomphant à Fréjus qu'il laissa piller par l'armée qu'il avait rassemblée dans cette ville. Irrités par ces dévastations, cinq gentilshommes provençaux, savoir : Albond, Châteauneuf, Balbis, Escragnolles et Boniface, résolurent de délivrer leur patrie du joug espagnol qui la souillait. Ils s'enfermèrent avec cinquante paysans dans la tour du Muy, près de laquelle le monarque devait passer. Son armée défila en effet, ayant à sa tête Pierre de Nassau. L'uniforme et la belle monture de ce chef qui était couvert d'un manteau écarlate et or, le firent prendre pour l'empereur. Il tomba percé de plusieurs coups de mousquet partis en même temps de la tour. Révolté d'une pareille audace, Charles-Quint dirigea son artillerie sur la tour. Les assiégés s'y défendirent avec une inconcevable énergie et soutinrent trois assauts qui les réduisirent à huit combattants. Ceux-ci s'élancèrent des créneaux sur leurs ennemis et périrent les armes à la main.

La plupart des historiens de Provence disent, qu'étant restés quinze après le troisième assaut, Charles leur fit promettre leur grâce s'ils se rendaient, et, qu'au mépris de sa parole, il les fit pendre immédiatement. Lorsqu'on a étudié le caractère de ce monarque, on a peine à croire à une pareille cruauté.

En mémoire du beau dévouement des chevaliers provençaux, le clergé du Muy venait chaque année, le lendemain de l'Ascension, faire une absoute au pied de la tour. Ce monument est parfaitement conservé. Nous en parlerons au chapitre des antiquités du département.

Sous le titre de *Meigra entreprisa catholiqui imperatoris*, un écrivain provençal, *Antonius Arena*, mort en 1544, a écrit en vers macaroniques, la relation de l'invasion de Charles-Quint. Il en parle comme s'il avait été acteur dans les combats. Voici quelques-uns des vers de ce burlesque poème :

Et contra turrens artillaria tirabat
Per colum, pendire fecit eos...
De talis guerram, non escapare putabam.
Me desesperabam, cum bombardera videbam.
De me, se truffat massilliensis genus,
Et mihi de morte, magna paoura fuit...
.... Bombardæ de totâ parte petabant...
..... Tombare videbam
Testos et brassos, atque volare pedes...
Quem non blessabant ille beatus erat...

A un quart d'heure de la tour du Muy, on se trouve au pied du rocher de Roquebrune. Sa base composée de larges assises de grès et de porphyre, est parsemée d'arbres séculaires au milieu desquels existent encore une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-la-Roque et un ancien monastère. L'admirable perspective qui se déroule au sommet dentelé de ce rocher stérile, les profonds déchirements de ses flancs dégradés et de ses crêtes dont la nudité atteste la vieillesse, en rendent l'exploration à la fois instructive et agréable; mais ce que l'on ne manque pas de visiter, c'est une large crevasse, dans l'intérieur de laquelle le brillant auteur des *Chroniques provençales* a, par une ingénieuse fiction, fait cacher les hardis paysans qui se dévouèrent au salut de leur patrie, lors de l'invasion ennemie dont nous venons de parler. Cette crevasse, disons mieux cette fente, divise en deux parties, un des énormes rochers de granit qui appartiennent au groupe de la montagne. Il faut presque une heure pour parcourir cette fente connue sous le nom de *Saint-Trou*; sa largeur est à-peu-près de un mètre. On l'attribue à un tremblement de terre, et quelques autres à l'époque de la première période de refroidissement.

***Cascade de Grasse.*** — C'est la belle source jaillissant naturellement dans l'enceinte de la ville de Grasse qui a déterminé la fondation de cette ville. Cette source naît au pied des montagnes calcaires qui, à trois lieues de la mer, forment la base de la dernière chaîne sous-alpine. Le site primitif, riche de sa situation, de son abri et de ses points de vue, n'avait qu'un sol rocailleux, aride, repoussant toute culture. Mais les besoins d'une population croissante, en voie de prospérité, aidés d'un travail pénible et opiniâtre, ont triomphé de tous les obstacles. L'homme est parvenu à changer la nature du sol; il l'a nivelé en terrasses au moyen de grands murs, l'a orné et rendu productif de l'arbre le plus précieux. Un coin de terre seulement a été respecté; il est, quoique peu distant de la ville, dans toute sa nature vierge et sauvage. C'est là qu'est située la cascade dite des Nibbs.

En quittant les terres cultivées, on traverse d'abord un rond point gazonné. Au-dessus, de grands rochers taillés à pic bornent l'horizon à une grande hauteur. Cet escarpement remarquable se répète par intervalle, notamment à Cabris, Courmette, Vence et Saint-Jeannet, dans le prolongement d'une arête qui s'étend de la Siagne au Var. Cette arête n'est que la tranche de la dolomie jurassique, dégagée le plus souvent du terrain supérieur qui l'accompagnait. Elle forme, dans presque toute sa longueur, la limite de la zône des oliviers. Ce même terrain fournit les rochers qui contiennent la brèche osseuse d'Antibes, de Nice et du cap Saint-Hospice.

Au-dessous de la corniche des Ribbes, des débris d'autres rochers détruits par les siècles, couvrent un sol penchant et d'une assez grande profondeur : des chênes y croissent. Dès que l'on est entré dans le sentier étroit et pierreux qui, au travers de cette pierraille roulante, conduit à la cascade, on aperçoit, sur la gauche, des vestiges d'habitations élevées en pierre sèche. C'est là qu'en 1720, alors que Marseille et ses environs étaient en proie à la peste, on soumettait à la quarantaine les personnes arrivant de la contrée envahie par le fléau. On ne pouvait établir un lazaret plus convenablement situé, soit sous le rapport de l'isolement, soit sous le rapport de la proximité de la ville. Si vous relevez les yeux jusqu'à la cime du rocher, vous découvrez trois cyprès dont la cime penche sur l'abîme. C'est au pied de ces arbres de deuil que Napoléon fit halte le 2 mars 1815, à son retour de l'île d'Elbe.

Des rochers élevés en pyramide ou plutôt ayant résisté à l'affaissement de tout ce qui les entourait, semblables à ceux qu'on cite non loin de Mexico, annoncent l'approche de la cascade. Cette masse est surmontée d'une énorme pierre dont la forme et la pose sont fort remarquables. Au-delà, et on se trouve dans un bosquet de micocouliers. Les eaux plus ou moins abondantes, selon qu'on y vient après une pluie plus ou moins forte, jaillissent des fissures imperceptibles qui existent à la base du rocher dont la hauteur perpendiculaire n'est pas moins de 100 mètres. Des oiseaux de proie se plaisent dans les creux de cette énorme roche où ils sont hors de la portée des hommes.....

Mais comment exprimer la rapidité, le fracas et la blancheur neigeuse des eaux qui se précipitent de cascades en cascades pendant plus d'une lieue; ce mouvement, ce bruit et ces flots écumants se comprennent mieux qu'ils ne peuvent se décrire; on se sent comme entraîné par la force du courant; le bruit, agrandi par l'écho, vous assourdit, tandis que, dans une sorte d'extase, l'œil se fixe sur l'onde qui coule, bondit, coule encore, s'éloigne et disparaît, sans que cette incessante mobilité change jamais l'aspect de ce riche tableau.

Lors des grandes crues, le torrent ne trouvant pas d'issues suffisantes au pied du rocher, se précipite d'une grande hauteur, en une nappe très-abondante et d'un bel effet. Il arrive, mais à des années d'intervalle, que la source est gonflée à tel point, qu'elle jaillit d'une fissure encore plus élevée, d'où elle s'élance au grand étonnement des spectateurs qu'attire toujours cette singularité pittoresque.

On ignore de quelle localité arrivent les eaux pluviales qui répandent ainsi tant de charmes dans ce gracieux paysage dont l'ensemble, les détails et la couleur excitent si vivement le pinceau de l'amateur comme celui de l'artiste (1) ! On présume seulement que la cascade des Ribbes reçoit l'eau qui tombe dans la vallée de Caussols et qu'on voit disparaître dans des abîmes. On suppose difficilement que les eaux de la plaine de Caille, qui se perdent de la même manière, puissent y arriver : il est plus naturel de croire que celles-ci grossissent les sources de la Siagne qui jaillissent sur un point intermédiaire entre Caille et les Ribbes.

Malheureusement les chênes qui peuplent les deux rives du torrent, ne présentent plus le port majestueux qui fait de ces arbres l'ornement des forêts : on les mutile périodiquement par des coupes destinées à des fours à chaux temporaires, où, par ignorance et sans profit, on fait une immense consommation de bois.

En descendant la rive gauche, on rencontre bientôt un vaste réservoir au-dessous duquel est un moulin à huile ; un peu au-dessous on trouve encore plusieurs usines de ce genre ; plus bas on en rencontre d'autres ; mais arrêtons-nous ; ainsi que l'a dit un de nos grands écrivains, l'histoire naturelle doit finir où commence l'histoire des arts.

***Cascades de Barjols.*** — La ville de Barjols ne tire pas seulement l'intérêt que lui portent les curieux, de sa situation en amphithéâtre et de la grotte dont nous avons parlé. Elle leur offre aussi des cascades dont la beauté suffirait seule pour les y amener. La première est près de l'ancien couvent des carmes, seul endroit d'où l'on peut la considérer. La rivière resserrée entre des rochers qu'elle ronge en les limant sans cesse, tombe avec un fracas épouvantable d'une hauteur de plus de 30 pieds, se brise et jaillit en mille éclats. Après cette scène d'horreur, Fauvery roule ses eaux redevenues tranquilles, jusqu'à une certaine distance, pour fournir une nouvelle chute. On n'arrive qu'avec difficulté au sommet de celle-ci, c'est-à-dire au point où l'eau resserrée encore entre des rochers taillés à pic, qu'il faut contourner, sort avec effort de son étroite ouverture pour inonder leur base pierreuse en élargissant ses nappes écumantes. La déclivité irrégulière et raboteuse du rocher que l'eau parcourt, la divise en une multitude de filets qui, se confondant pour se diviser encore à mesure qu'ils rencontrent des élévations anguleuses, créent un tableau attachant et captivent la vue.

***Cascades de Trans.*** — Elles sont situées à quelques pas seulement de la route qui traverse le village de ce nom, dans un banc de tuf que la Nartubi a peu-à-peu et inégalement corrodé. La profondeur du lit de cette rivière est aujourd'hui de 80 pieds environ ; un pont rustique la traverse. C'est sur ce pont qu'il faut se placer pour bien apprécier la beauté de ces cascades. Leur aspect varie selon que les eaux sont plus ou moins abondantes, mais toujours il se montre imposant et gracieux.

(1) M. Fontainieu de Marseille, un de nos premiers paysagistes, qui a souvent fait des études dans ce site, en a peint surtout un beau tableau qu'il exposa à Paris en 1814.

Des maisons et des jardins s'élèvent en amphithéâtre sur les bords de cet abîme dont les profondeurs nourrissent de belles truites.

***Pont naturel de Vidauban.*** — En quittant le village de Vidauban, une belle allée de platanes conduit aux bords encaissés de l'Argens. On les franchit et l'on se trouve sur le vaste domaine d'Astros qui, des mains des templiers, a passé plus tard en la possession des commandeurs de l'ordre de Malte. La maison qu'habitaient ces ordres fameux, n'a point suivi leurs tristes destinées. Vendue plusieurs fois, et presque toujours à vil prix, ses fondements respectés du temps, l'ont été aussi par la tourmente révolutionnaire qui nous enleva tant d'autres demeures de ce genre. C'est une construction carrée et massive digne d'un coup-d'œil mais non d'une visite. Quelques moulures et la voûte de l'escalier en pierre qui conduit à des appartements que le badigeon a rendus modernes, offriraient seules un peu d'intérêt archéologique, si elles étaient mieux conservées.

Le riche propriétaire de cette magnifique terre a fait creuser, il y a quelques années, un canal qui, supporté dans les vallons par de belles et solides arcades, arrose et fertilise une immense étendue de terre cultivable. C'est ce canal, dont la longueur est de 7,000 mètres, que l'on remonte pour se rendre au gouffre. Arrivé auprès du château, les maisons de Vidauban ont déjà fui, et l'on voit se déployer la plaine au milieu de laquelle ce village est assis. L'Argens, pressée entre deux rangées de saules et de peupliers, roule ses eaux à travers ce superbe tapis de verdure. On a comparé les contours qu'elle décrit, aux orbes d'un serpent s'élançant sur sa proie; mais ce qui vaut mieux que cette assimilation romantique, c'est la culée parfaitement conservée d'un pont que les Romains avaient jeté sur la rivière. Elle est placée à dix minutes du château d'Astros, non loin d'une pépinière qui en dépend. Ce reste d'un ouvrage important a traversé deux mille ans sans altération. Il s'élève de 15 pieds environ au-dessus du niveau de la rivière qui, dans les crues auxquelles elle est sujette, presse, sans les entamer, les différentes assises de pierres dont il se compose Si la main des hommes ne vient aider les efforts des courants, ce reste, digne d'un détour, défiera encore de longs siècles.

Presqu'au centre de la plaine dont nous parlons, s'élève le pic de Sainte-Brigitte, qui est en grande vénération dans le pays. Ses rampes arrondies et à demi-dépouillées lui donnent une forme pyramidale. Une chapelle, bâtie par la piété au sommet pointu de ce gigantesque *tumulus*, se détache, comme une arche blanche, du massif des Maures qui bornent l'horizon. « C'est une belle idée qu'avaient les anciens, dit M^me^ de Staël, de placer les temples au sommet des lieux élevés, ils dominaient sur la campagne comme les idées religieuses sur toute autre pensée. Ils inspiraient plus d'enthousiasme pour la nature, en annonçant la divinité dont elle émane et l'éternelle reconnaissance des générations successives en vers elle..... » On dirait que les fondateurs de ce modeste édifice ont voulu se rapprocher davantage du séjour de Dieu et préserver d'ailleurs leur œuvre des outrages de la terre; ce but, si on se l'est proposé, est certainement atteint. En suivant

toujours le canal d'arrosage ombragé d'admirables chênes verts, on rencontre une autre chapelle dédiée à saint Lambert. Là reposent sans doute les dépouilles de ces commandeurs qui, alliant la fierté de l'épée à la sainteté du sacerdoce, lancèrent à la fois, sur le monde, les foudres de l'église et les foudres des combats. Il ne reste d'eux qu'une froide poussière perdue sous le gazon qui recouvre leurs tombeaux. Un caveau existe sous les dalles de l'humble chapelle, mais c'est à ses nouveaux maîtres qu'il sert de dernier asile. L'indifférence a fait oublier jusqu'au nom des premiers !.....

De pieux évangiles ont succédé aux chants belliqueux dont jadis la voûte de cette église était frappée. Le 17 septembre de chaque année, on y accourt en foule de très-loin pour implorer l'intercession du bienheureux sous l'invocation duquel elle est placée, en faveur des enfants malades. On les baigne dans les eaux d'une source qui naît à peu de distance de la chapelle d'où elle sortait autrefois. On ne peut voir, sans en être ému, le spectacle de ces ablutions.

Les approches du gouffre, vulgairement appelé la *perte d'Argens*, sont révélées par une épaisse couche de tuf très-friable et de profondes excavations envahies par les eaux et maintenant tapissées de mousses, et par l'éternel bruissement de la rivière. A une époque qu'on ne saurait déterminer, l'Argens qui jusqu'alors avait coulé à la superficie du sol, s'est frayé un passage sur une longueur de plus de 100 pas. On voit sourdre, à l'entrée de ce passage, une source qui a dû contribuer puissamment à l'enfoncement du lit. Depuis de longues années, l'action incessante des eaux ayant corrodé peu-à-peu les piliers de la voûte naturelle qui le recouvre, cette voûte s'est affaisée au milieu, de manière qu'il existe aujourd'hui deux ponts au lieu d'un. La largeur de l'un est de 20 pas et celle du second de 40 environ. Ce sont ces deux ponts, chacun d'une seule arche, que l'on vient visiter. Malheureusement les gelées détachent de ces arches les stalactites qui garnissent leur cintre hardi et enlèvent ainsi à ce curieux travail de la nature une partie de ses agréments; mais tel qu'il est, il mérite encore l'intérêt des curieux. A la sortie de cette espèce d'aqueduc, la rivière précipite ses flots courroucés sur des rochers, dans les fentes desquels croissent les capillaires et d'autres plantes aquatiques. Des genêts et quelques figuiers sauvages penchent sur ces cascades et empêchent la chute des rochers de tuf sur lesquels ils ont trouvé une vie sans cesse menacée.

A côté de cette scène de désordre, existe une chapelle dédiée à saint Michel (*San Miqueou souto terro*). Elle est creusée en entier dans le tuf, sur une longueur de 40 pieds. Sa largeur et sa hauteur sont de 20 pieds environ. Des niches et l'aspect des murs semblent indiquer que cet asile mystérieux, éclairé seulement par des lucarnes donnant du côté des cascades, a servi à la célébration du culte; d'autres prétendent qu'il a servi de refuge à de malheureux moines, mais la tradition est muette sur ces deux points. Bornons-nous à dire qu'à raison de sa situation et du silence qui règne dans ce lieu sépulcral, il conviendrait mieux aux évocations sataniques qu'à la noble destination qu'on lui prête.

***Pont de Saint-Vallier.*** — Ceux qui viennent en Provence pour cause de maladie ou pour se soustraire aux frimats de leurs pays, les botanistes, les géologues et les paysagistes que l'amour de la science et de l'art amènent dans cette contrée australe de l'Europe, arrivent quelquefois à Grasse. Cette ville, quoique voisine de la mer, occupe une situation très-élevée et se trouve comme menacée par de hautes sommités qui la bornent de très-près du côté du nord. Maintenant on gravit ces sommités par une route nouvelle d'où l'œil embrasse un des plus vastes panoramas qu'il soit possible de découvrir. On pousse jusqu'à Saint-Vallier. Là les oliviers, la vigne, les figuiers ont disparu : c'est une localité froide où des bourgeois de Grasse vont jouir, en été, d'un climat tempéré. Si vous demandez quelle est la curiosité du pays, on vous nomme *Pouan-d-Diou*, et si cette dénomination vous intéresse assez pour entreprendre la course d'une heure et demie qui vous sépare de la merveille, on vous dirige par un chemin pratiqué sur le roc ou très-pierreux qui se rétrécit de plus en plus, assez peu ondulé sur les trois quarts de son étendue ; on parvient ensuite au but proposé en poursuivant un zig-zag en pente raide, très-serré et très-boisé. Un rocher élancé dans les airs, figurant une tête d'aigle, est un phare certain pour l'amateur de cette promenade pittoresque. On débouche enfin sur une plate-forme gazonnée de 12 mètres de largeur environ : on est à *Pouan-d-Diou*. On passe de la rive gauche à la rive droite de la Siagne sur un roc de 40 mètres d'élévation, tombant à pic dans la rivière qui est annoncée au loin par le bruissement de nombreuses cascades. On revient sur la rive gauche qu'il faut descendre avec précaution, et on est introduit par une arcade étroite, dans la baume située vers les deux tiers de la hauteur du rocher. C'est un balcon naturel, ouvert en plein midi, abrité à une grande élévation par la voûte rocailleuse et ombragé par les branches horizontales de trois vieux ceps de sycomore. Autrefois de nombreuses stalactites décoraient cette grotte qui est percée de creux profonds servant de retraite aux chéiroptères. Sur les parois de ce champêtre asile, on voit la trace des feux allumés par le pâtre ou le chasseur que l'orage surprit, ou pour apprêter la truite saumonée qui se plaît dans ces roches verdâtres et ces belles eaux fuyant avec fracas au fond de l'abîme dont la vue s'épouvante ; l'urne qui les verse est à une lieue et demie de là. Dans la belle saison, des rayons de miel découlent naturellement des fentes du rocher où l'abeille, en dehors de la spéculation, vit et se perpétue depuis des siècles.

Tout porte à penser que cette roche de tuf superposée sur les deux rives de nature calcaire, formait, dans les temps primitifs, un barrage du haut duquel la rivière se précipitait en laissant derrière elle un lac profond et d'une longueur considérable. Qu'il serait facile, qu'il serait beau de rendre à ces lieux leur singularité première ! Quelle cataracte !... La fissure par où la Siagne s'échappe n'est pas assez importante pour ne pas faire concevoir ce projet et pour présenter de graves difficultés d'exécution. Mais tel qu'il est, ce site de rochers, de verdure

et de cascades est digne du pinceau des grands maîtres : il offre une richesse de lignes, de détails et de tons difficile à rencontrer dans l'angle que la perspective ne permet pas de dépasser.

***Clue de Saint-Auban.*** — Le mot *clue*, dérivé de *claudere* fermer, est un terme générique qui s'applique, ici, à toutes les parties de chemin serrées entre des rocs escarpés et suspendues sur un précipice. Il y a la *clue* de Gréolières, celle de Séranon et plusieurs autres, mais aucune ne peut se comparer à la *clue* modèle de Saint-Auban.

A partir de Saint-Vallier, le chemin, par les quartiers de Nans et de Canaux, n'offre rien de curieux. Plus loin, au moment de descendre dans la gorge où naît la rivière du Loup, l'attention se fixe sur un piton couronné par des pans de mur qui meublent admirablement ce lointain aérien : c'est le *castellaras*. On descend par un chemin difficile dans le torrent qui, sur ce point, est presque toujours à sec. Au-delà commence immédiatement la rampe opposée. Vers le milieu de sa hauteur, on rencontre la métairie des hautes vallettes : c'était un logis autrefois. On dépasse ce vieux bâtiment et l'on rencontre les vestiges encore très-apparents d'un village qui devait être d'une grande importance. Quelques recherches que l'on fasse pour découvrir le nom de ce lieu, pour connaître la cause et l'époque de sa destruction, quelque grand que soit le champ qu'il offre à l'imagination qui le contemple, on ne peut rien savoir sur ses destinées passées ! Si on a le temps de s'écarter de la route et de gravir jusqu'au sommet, on gagne, à travers les rochers et les bois, l'ancienne porte de la demeure féodale qui pesait sur les vassaux dont les descendants ont disparu. On parvient sur une esplanade unie, couverte de ruines anciennes. Ce qui reste de moins dégradé, c'est une petite chapelle, entourée de fortes murailles dans son pourtour méridional; cette position est défendue, dans l'autre moitié de son étendue, par un rocher à pic d'une très-grande élévation. On domine de là un pays immense dont l'œil ne se lasserait jamais. On débouche ensuite dans la vallée des Thorènes qui, par ses dimensions, ses cultures, ses noirs sapins, ses bestiaux et ses prairies, apparaît comme un paysage suisse. Cette vallée, vue dans sa direction de l'est à l'ouest, offre un site d'une composition fantastique, par l'effet que produit dans l'éloignement la montagne pyramidale de Caille. On traverse un ruisseau qui naît à une demi-lieue de là et qui suit toute la vallée : la truite s'y plaît, les écrevisses y abondent. Ce ruisseau coule de l'est à l'ouest et va grossir (le mot n'est pas très-propre) les eaux de la rivière du Loup, qui occupe le fond de la petite vallée des Thorènes. On passe à côté du château dit les Quatre-Tours, et on grimpe le col de la montagne de Bleine dont la croupe s'étend du Var à l'extrémité opposée de l'arrondissement de Grasse. C'est une des plus hautes sommités de la Provence : dans la contrée de Coursegoules, cette montagne porte le nom de Cheiron. De sa hauteur on aperçoit, vers le nord, de nombreuses collines qui se profilent les unes sur les autres jusqu'aux montagnes pastorales de la Savoie, dont la couleur lointaine se

confond avec l'azur des cieux. On descend, pendant plus d'une heure, par un chemin affreux, et on arrive ensuite au premier hameau de Saint-Auban dit la Faye, distant d'une demi-lieue du village. Des murs encore assez élevés et juchés sur la crête d'une haute montagne, annoncent la position de Saint-Auban situé un peu au-dessous des ruines de cet autre château qui se trouvait dans la situation la plus escarpée que l'on puisse rencontrer. Il n'est pas permis à chacun de se tenir debout sur l'emplacement qu'il occupait, tant le précipice menace l'œil qui le mesure. On passe l'Estéron dont les sources sont dans le voisinage, et après quelques minutes on arrive à Saint-Auban.

L'ancien chemin d'Entrevaux, d'un accès effrayant, est tracé en zig-zag dans les anfractuosités du rocher à pic qui domine le village ; un homme à pied peut encore le parcourir. Parvenu aux ruines, on descend le col par un sentier semblable. En hiver, les neiges et les glaces nécessitaient l'envoi d'un certain nombre de porte-faix pour porter les charges qui devaient passer par là. C'est vers le règne de Louis XIV que l'État et la province firent tracer le chemin dit la *clue* de Saint-Auban.

A l'est du village, à la distance de 150 mètres environ, la montagne sur le flanc de laquelle Saint-Auban est assis, est entrouverte dans toute sa hauteur. La rivière de l'Estéron se précipite, de chute en chute, dans la profondeur de cette fissure où il n'est pas permis à l'homme de pénétrer.

C'est donc à la hauteur du village que l'on a pratiqué, à la mine, une sorte de galerie dans l'intérieur de la montagne ainsi fendue par un de ces phénomènes que la physique tache d'expliquer. C'est un ouvrage considérable, mais dont le projet a été mal étudié. On convient aujourd'hui qu'il fallait s'établir plus bas, afin d'éviter la pente qu'on rencontre vers le milieu. Son exécution n'a pas été mieux soignée. On dirait que l'art n'a pas voulu déparer l'horreur sauvage de ces lieux. Une énorme parapet garantit les voyageurs de tout danger et de toute crainte : il le faut bien ; sans cela il ne serait pas possible d'affronter ce passage. Lors des grands froids, les glaces le rendent difficile ; obstrué fréquemment par les avalanches qui menacent la vie des passants, les habitants de Saint-Auban ont soin de rétablir la communication. On est tellement sur le bord d'un abîme et d'un abîme immense, qu'en laissant tomber une pierre en dehors du parapet, on compte jusqu'à vingt-deux, avant d'entendre le bruit sourd qu'elle produit en se brisant au fond du torrent. Si d'autre part vous considérez les masses qui sont sur votre tête, vous en serez également épouvanté : vainement chercherez-vous vers leur sommet, à suivre des yeux les ellipses incertaines de l'oiseau criard que sa hauteur dérobe à votre vue. Ces rochers élevés en face de vous ne sont point des blocs entassés sans ordre et au hazard : ce sont des couches superposées les unes sur les autres ; la courbe de la première est répétée par la seconde et ainsi de suite ; ces strates montent en ondulant jusqu'à ce que tout-à-coup elles se précipitent brusquement sous la plaine et les petites collines qui forment le fond de la vallée, pour aller se relever et jeter vers le ciel la montagne de Bleine. La

même succession de couches se répète, les mêmes strates reparaissent presque avec les mêmes ondulations, dans la partie où le chemin est taillé, de manière que cette énorme fissure est le résultat évident de l'abaissement des deux extrémités de la montagne. Un amateur de géologie, dont les lumières et l'obligeance nous sont bien connues, a donné l'opinion que voici :

« Cette montagne est fendue par le milieu qui se prête si bien à l'étude de la « superposition des couches, est de formation secondaire et appartient, les uns « disent à la craie, les autres au calcaire jurassique supérieur, d'autres enfin à « ce groupe particulier auquel M. Elie de Beaumont a donné le nom de *calcaire « de Provence*. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est une localité fort riche en « espèces paléontologiques, en mollusques concamérés, ammonites, bélemnites « et autres. Les couches supérieures contiennent quelques débris végétaux. On « trouve dans celles qui sont au pied de la montagne du côté de Briançonnet, « des troncs de palmiers et de grandes fougères, près desquelles les nôtres ne « sont que des pygmées; ce qui, soit dit en passant, ne prouve pas qu'autre- « fois..... »

Tel est l'intérêt que présente la nature morte qui renferme ces lieux. Parlons maintenant de la vie qui les anime et les décore dans la belle saison. Pas un rocher qui ne soit mignardement orné, pas un recoin qui ne soit capricieusement tapissé. Au fond du tableau, au milieu de l'épaisse et chaude feuillée des sycomores, sont de belles masses d'aliziers avec leurs fruits rouges et leurs feuilles tantôt blanches ou vertes, selon que le vent les montre. A leur pied est l'amélanchier tout blanc de fleurs, et la petite digitale étalant, avec orgueil, ses tiges dorées. Là, tous les rochers sont émaillés, diaprés de mille couleurs, de mille façons : ce sont les panaches du roseau argenté, de la stipe empennée; ce sont les innombrables rosettes des saxifrages immortels aux feuilles gracieusement groupées autour de leurs thyrses éclatants; c'est la primula crenata, admirable oreille d'ours, ce sont cent autres plantes alpines et sous-alpines différant de couleurs et de formes..... Mais finissons, car bientôt cette description deviendrait aussi froide que la température que l'on éprouve, même aux jours caniculaires, dans ce site affreux et singulier. Hâtons-nous donc de donner l'inscription qu'on y trouve, la voici :

F. FERAUD. F.

1714.

François Feraud (1), fecit, 1714.

***Jardins d'Hyères.*** — La ville d'Hyères est, chaque année, le rendez-vous d'un grand nombre d'étrangers. Ils viennent dans la belle saison y goûter avec les fruits de son fertile territoire, les douceurs de son climat renommé. Il y

(1) Feraud était le nom de l'entrepreneur des travaux de la clue; sa famille est encore connue.

a peu d'années, ce climat si vanté, n'avait rien de la salubrité qu'on lui prêtait. Des miasmes délétères s'exhalaient d'un marais alimenté par les débordements du Gapeau. La nature, dit M. Fauchet, laissant au danger ce qu'il y a de hideux, avertit les sens repoussés qu'il faut fuir promptement et au loin ; mais ici, par une erreur funeste, c'est elle-même qui pare de fleurs les embuches et parfume les poissons ; elle attire par sa parure, séduit par sa fraîcheur, retient par ses caresses, et des générations entières sont successivement dévouées à une mort aussi hâtive que les fruits riches de couleur, de suc et de saveur, pour lesquels elles s'immolent. Les terrains marécageux dont parlait cet administrateur ayant été desséchés, les fleurs ne cachent plus la mort. Il n'y a de vrai dans ce tableau, que ce qui touche à la fécondité de cette terre privilégiée.

La ville d'Hyères est bâtie en amphithéâtre sur le penchant méridional d'une montagne schisteuse très-élevée. C'est sous l'abri protecteur de cette montagne, qu'on cultive l'oranger, le cédrat, le citronnier, le poncire et leurs métis, arbres puissants de vie et de force qui, nourrissant à la fois la fleur naissante, l'embryon qui se noue, le fruit qui croît et celui qui murit, présentent, réunis sur la même tige, tous les âges de la production. Millin a parlé des jardins renfermant ces magnifiques arbres. Nous lui empruntons la description suivante :

« On voit à Hyères ces jardins si renommés dont le plus beau est celui de M. Filhe. La maison qu'on y trouve, sans être somptueuse, est élégante et bien bâtie : autour est un parterre brillant de mille fleurs ; la tubéreuse, la cassie, le jasmin de Goa, y parfument l'air d'une odeur céleste. Les jardins que les romanciers et les poètes ont tant vantés, ceux d'Alcine et d'Armide, créés par le fécond génie de l'Arioste et du Tasse, quelque brillants qu'ils paraissent à l'imagination, sont aussitôt effacés par le jardin de M. Filhe. Là on croit avoir cessé d'appartenir à la terre, pour habiter les riants bosquets où les ames vertueuses doivent trouver un bonheur éternel et inaltérable. Les arbres sont si serrés les uns contre les autres, qu'il serait impossible de passer au travers du massif, sans les sentiers qui servent à y circuler. Dix-huit mille orangers, tous chargés de fleurs et de fruits, offrent l'abri de leur feuillage à un nombre infini de rossignols qui chantent tous à la fois et semblent adresser un hymne à la nature, dont la bonté leur fournit un ombrage si riant et si embaumé ; beaucoup d'autres oiseaux qui partagent avec eux cette habitation, mêlent leurs voix à cet éclatant concert ; et la laborieuse abeille ne cesse de butiner, en bourdonnant, dans un lieu qui lui offre de si riches matériaux pour la préparation de son miel. L'eau qui tombe de la montagne (1) est distribuée journellement dans chaque bosquet, à l'aide de rigoles façonnées avec de la terre ou des tuyaux des bois qui s'ajustent l'un dans l'autre. Il suffit, du reste, de bêcher le terrain trois fois l'année : on a soin aussi

(1) M. Millin s'est trompé en disant ailleurs que ce moyen d'irrigation provenait d'une source ; il est dû à un canal dérivé du Gapeau, à 7,000 mètres au nord-ouest de la ville. Ce canal qui porte la vie et la fertilité dans les campagnes d'Hyères fut, en 1490, l'ouvrage d'un seul homme, de

de ne pas laisser prendre aux arbres trop d'accroissement; ils donneraient moins de fruits. Le même arbre présente à la fois des fleurs, des fruits naissants et d'autres qui sont parvenus à leur maturité. Le vert gai et luisant des feuilles de ce bel arbre qui paraissent couvertes d'un vernis, le blanc éclatant de ses fleurs, les nuances diverses de ses fruits dorés, forment un agréable mélange. On voit encore dans ce jardin plusieurs variétés de citronniers, de bigaradiers, de cédrats, de bergamotiers et de grenadiers; un nombre considérable d'arbres fruitiers qui rompent sous le poids des pêches, des poires de toute espèce.

Le revenu de ce jardin s'élève, année commune, à 24,000 francs.

Celui de M. de Beauregard, qui en est peu éloigné, a moins de célébrité; cependant il est plus étendu et plus varié, il contient moins d'orangers; mais la quantité d'arbres fruitiers y est bien plus considérable et leur produit peut, dans les mauvaises années, dédommager de la récolte infructueuse des oranges. On y cultive, ainsi que dans les champs environnants, une quantité considérable de légumes : le propriétaire a quelquefois vendu pour 1,800 francs d'artichauts. Il y avait autrefois dans ce jardin un palmier mâle et un palmier femelle, la fructification eut lieu et M. de Beauregard obtint des dattes. Le palmier mâle est mort, ce qui a occasionné la stérilité de l'autre palmier. En général, les arbres rares et les fleurs sont auprès des maisons; le reste du jardin est consacré à la culture la plus productive, celle des orangers. »

**Rodolphe de Liman. Les Hyérois lui doivent la source d'une prospérité qui donne à leur ville un rang distingué parmi celles du département. Cependant rien ne rappelle son nom, aucune inscription ne le conserve, tandis que des monuments fastueux ont été élevés quelquefois à des hommes qui le méritaient beaucoup moins que Rodolphe de Liman.**

# LIVRE DEUXIÈME.

## POPULATION ET HISTOIRE.

# LIVRE DEUXIÈME.

## CHAPITRE Ier.

### Constitution des Habitants et Maladies.

**aces particulières.** — Il n'y a point, à proprement parler, de races :ulières dans notre département. On n'y retrouve pas, comme à Arles, ne à Marseille, le type des peuples qui l'ont habité autrefois. On sait que, es causes diverses, un grand nombre de Piémontais, de Génois et de Cata- 'y sont introduits à des époques plus ou moins éloignées; mais il s'est opéré eux et les régnicoles, dont ils ont emprunté les usages et les habitudes, un élange et il y a, d'ailleurs, sous le rapport physique, une si grande ressem- e entre les uns et les autres, qu'il est impossible aujourd'hui de les distin- autrement que par la différence du langage qui, chez les Génois, a conservé certaines localités, telles que Mons, Saint-Césaire, Biot et Escragnoles, artie de ses formes originelles.

**nstitution physique.** — Les Provençaux ont, en général, les che- châtains, quelquefois noirs, rarement blonds, la peau brune, les dents , le regard vif et pénétrant; leur physionomie mobile, spirituelle et pas- ée, réflète avec une rare fidélité les émotions qui agitent l'ame, dans ce es ont de plus doux et de plus violent.

taille, communément moyenne, est plus haute dans la plaine et dans les que dans la montagne. L'accroissement, lent et tardif dans le centre de la e, est ici hâtif. La vieillesse, dont les signes profondément gravés sur le : donnent à ce dernier un caractère de rudesse, y est aussi précoce; à vingt es forces corporelles de l'homme ont acquis tout leur développement; à nte ans elles commencent à décliner, elles sont affaiblies à soixante-dix t disparaissent tout-à-fait quelques années après.

En général, les hommes de la plaine sont d'une constitution sèche et nerveuse. On rencontre rarement des individus doués de formes athlétiques ; leur allure est dégagée, leurs mouvements précipités sans être brusques. A l'imitation des Italiens et des Espagnols, ils accompagnent la voix, dont le ton est toujours très-bruyant, de gestes multipliés, et donnent ainsi à leurs démonstrations, plus de force et de vérité. Incapables d'un long travail, ils n'ont que le premier feu ; ils supportent avec peine le chaud et la soif, plus facilement le froid et la faim, ce qui est un effet du climat.

Les montagnards ne rachètent point l'infériorité de leur stature par une constitution plus robuste que celle des habitants de la plaine, ainsi qu'on le croit généralement. La nature, sous le rapport des formes, est loin de les avoir traités en favoris. Ils sont mal conformés, souvent difformes, ils ont les jambes courtes, les pieds couverts de callosités ; leur teint se flétrit de bonne heure, leur peau est plus basanée, leur organisation est plus faible et plus dégénérée. Les variations du climat dont les caprices marquent particulièrement leur influence au déclin de la vie, la grossièreté des aliments, le travail excessif qu'exige la nature d'un sol infertile, enfin, l'ignorance des règles de l'hygiène et de la sobriété, paraissent être les causes de la faiblesse relative des montagnards. Leur extérieur porte, pour ainsi dire, l'empreinte du terrain qu'ils cultivent. Leurs mouvements sont lents et embarrassés. Ils ont l'air triste et souffrant, farouche même dans quelques endroits. On s'aperçoit, en les examinant, que la civilisation n'a porté ni ses lumières, ni ses ressources dans leurs demeures insalubres et pauvres. Cependant ils ne manquent pas de finesse et de malice ; la ruse, la défiance font ordinairement le fond de leur caractère, qui s'assouplit difficilement.

***Nubilité.*** — L'époque de la puberté dans les deux sexes varie suivant le genre de vie et la différence du climat.

Dans la région maritime, la nubilité s'annonce entre treize et quatorze ans. Elle est un peu plus précoce sur le rivage même et dans les familles des marins ; ce qui, suivant quelques praticiens, doit être attribué à la nature particulière des aliments dont elles se nourrissent. Dans le centre du département, la nubilité est généralement de quatorze à quinze ans, aux champs comme dans les plus grandes habitations. Dans le nord du département, on voit peu la puberté arriver avant quinze ans. Il est rare qu'à la campagne, cette époque soit marquée par quelque infirmité. La nature y achève ordinairement son ouvrage sans crise fâcheuse ; mais dans les villes un peu populeuses, cette circonstance est presque toujours accompagnée d'un dérangement dans l'économie animale.

***Infirmités.*** — Les décisions prises par le conseil de révision, sont une donnée sûre pour l'appréciation de l'organisation physique des individus. Voici le relevé de ces décisions qui peuvent servir en même temps à apprécier l'esprit militaire du département. Nous n'avons pas cru devoir remonter au-delà de 1818 ;

tte époque étant à la fois le point de départ d'une législation nouvelle et le com-
ncement de la paix dont le règne influe nécessairement sur les décisions des
nseils de révision.

***Vaccine.*** — S'il est une découverte que l'on doive s'efforcer de propager, st assûrément celle de la vaccine. Quand elle serait, a dit Cuvier, la seule que médecine eut obtenue dans la période actuelle, elle suffirait pour illustrer à nais notre époque dans l'histoire des sciences, comme pour immortaliser le m de Jenner en lui assignant une place éminente parmi les principaux bien-teurs de l'humanité. Depuis l'époque où l'efficacité et les avantages de cette olime découverte, ont été démontrés par l'expérience, l'administration n'a isé d'en populariser les bienfaits; le succès a repondu à ses efforts; cependant résultats qu'elle a obtenus sont loin d'être complets. En effet, il résulte du bleau suivant, que plus de la moitié des enfants reste exposée à toutes les ances, disons mieux, à tous les dangers de la petite vérole. Nous avons ajouté e relevé fait avec soin sur des documents officiels, le nombre des victimes de te cruelle maladie. Puisse ce simple, mais affligeant nécrologe, contribuer à eindre enfin les préjugés divers que rencontre encore dans notre contrée l'em-oi d'un préservatif aussi salutaire que celui de la vaccine, et affranchir ainsi umanité de l'affreux tribut qu'elle vient chaque année prélever sur elle !

| ANNÉES. | NOMBRE de naissances. | NOMBRE de vaccinations. | NOMBRE de sujets atteints de la petite vérole. | NOMBRE de sujets défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole. | NOMBRE de morts de la petite vérole. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1828 | 9167 | 7306 | 476 | 3 | 62 |
| 1829 | 8950 | 3982 | 216 | 2 | 26 |
| 1830 | 9559 | 4071 | 34 | 2 | 3 |
| 1831 | 9293 | 3504 | 130 | » | 10 |
| 1832 | 9563 | 4381 | 288 | 53 | 47 |
| 1833 | 9406 | 4545 | » | » | » |
| 1834 | 9451 | 4497 | 49 | 5 | 16 |
| 1835 | 9083 | 4820 | 384 | 13 | 33 |
| 1836 | 9470 | 4156 | 227 | 10 | 38 |
| 1837 | 8725 | 3301 | 332 | 1 | 36 |
| TOTAUX.. | 89667 | 44563 | 2136 | 89 | 271 |

***Epidémies.*** — Les rues de nos villages sont étroites, tortueuses et sales, les maisons qui les bordent ne sont ni assez spacieuses pour le nombre d'individus qu'elles renferment communément, ni suffisamment aérées; d'un autre côté, les habitans négligent à-peu-près partout les plus simples règles de l'hygiène. Cet état de choses que les efforts vigilants de l'autorité publique n'ont pu parvenir à détruire, semblerait devoir abréger la durée de la vie et favoriser le développement de ces épidémies dépopulatrices qui, à des intervalles peu éloignées, affligent et déciment les populations de plusieurs contrées. Il n'en est pourtant pas ainsi. Non seulement l'homme pousse loin sa carrière, exempt des infirmités qui ailleurs viennent l'assaillir long-temps avant le terme où la douleur est, pour ainsi dire, son compagnon inséparable, mais les épidémies, si l'on excepte la petite vérole, sont des fléaux à-peu-près inconnus dans notre département. Plusieurs fois la peste s'y est montrée. Grégoire de Tours et, après lui, les historiens de Provence, nous ont raconté les désastres de celle qui a éclaté dans les années 589, 1348, 1374, 1390, 1479, 1507, 1546, 1580, 1582, 1598, 1629, 1630 et 1720. A ces époques de deuil, et principalement en 1348, 1546, 1580 et 1720, la presque totalité du département essuya les ravages de cette épouvantable maladie. Elle y fit de nombreuses victimes, mais elle ne s'y développa point d'elle-même. Le département la dut au voisinage de Marseille où l'apportèrent les relations que cette ville continue d'entretenir avec le Levant.

Les temps contemporains n'offrent, pour notre pays, qu'une seule épidémie qui mérite véritablement cette appellation. Nous voulons parler du choléra qui s'y manifesta en 1835. Il a sévi avec une violence terrible; son invasion, son caractère, sa marche mystérieuse, sa longue et funèbre durée, les circonstances variées de sa disparition et de sa réapparition, ont donné lieu à une foule d'écrits qui nous dispensent de retracer ici les désastres de cette époque calamiteuse. Nous les avons consignés dans le tableau suivant qui a été dressé d'après les documents officiels recueillis par l'administration.

(1) Des considérations qui seront sans doute justement appréciées, commandent en quelque sorte la réserve que nous observons ici. Il est des douleurs que l'on ne doit pas réveiller et des actions qu'il faut laisser dans l'oubli; mais nous ne devons pas passer sous silence, la belle conduite qu'a tenue M. Joseph Floret, alors préfet du Var, aujourd'hui préfet du département de la Haute-Garonne. Il a montré tout ce que peut le sentiment intime de ses devoirs uni au courage civil. On l'a vu accourant sur tous les lieux où éclatait l'épidémie, prendre les mesures les plus opportunes, reconstruire l'autorité locale, activer son action, organiser les secours, prévoir les besoins, vaincre les préjugés, les résistances si communes aux communs esprits, et maîtriser enfin les obstacles matériels et moraux que suscitaient à chaque instant l'ignorance et l'egoïsme. En récompense des immenses services rendus dans ces conjonctures par M. Floret, le conseil général, interprète des vœux et de la reconnaissance de la population du département, s'est empressé de voter son portrait. Ce morceau de peinture dû au pinceau d'un artiste remarquable de Montpellier, orne aujourd'hui l'une des salles dépendant de la bibliothèque publique de Dra-

# CHOLERA.

## Relevé Numérique des Décès.

| COMMUNES. | DATE DE L'INVASION. | DATE DE LA DISPARITION. | DÉCÈS. HOMMES. | DÉCÈS. FEMMES. |
|---|---|---|---|---|
| ***Arrondissement de Draguignan.*** | | | | |
| Ampus. | 12 août | 20 septembre | 21 | 25 |
| Aups. | 28 juillet | 29 août | 9 | 16 |
| Draguignan. | 18 juillet | 5 septembre | 37 | 24 |
| Fayence. | 8 août | 9 septembre | 31 | 42 |
| Figanières. | 18 juillet | 24 août | 17 | 19 |
| Lorgues | 18 juillet | 12 août | 78 | 132 |
| Flayosc | 25 juillet | 25 septembre | 9 | 9 |
| Frejus | 25 juillet | 29 septembre | 13 | 15 |
| Le Luc | 8 juillet | 29 août | 14 | 21 |
| Le Muy | 3 août | 13 septembre | 19 | 33 |
| Roque-Esclapon | 1er août | 13 septembre | 10 | 6 |
| Salernes | 19 juillet | 31 août | 12 | 19 |
| Seillans | 6 août | 18 septembre | 7 | 10 |
| Tourrettes | 13 août | 15 septembre | 7 | 7 |
| Trans | 1er août | 22 août | 4 | 3 |
| Saint-Tropez | 17 juillet | 5 septembre | 31 | 44 |
| | | | 319 | 425. |
| | | | 744 | |
| ***Arrondissement de Brignoles.*** | | | | |
| Sainte-Anastasie | 6 juillet | 28 juillet | 6 | 10 |
| Barjols | 18 juillet | 20 août | 10 | 20 |
| Besse | 25 juin | 23 août | 6 | 14 |
| Brignoles | 12 juillet | 2 septembre | 51 | 59 |
| Camps | 22 juillet | 24 août | 4 | 3 |
| Carcés | 28 juillet | 3 septembre | 10 | 8 |
| La Celle | 18 juillet | 30 septembre | 6 | 8 |
| Châteauvert | 16 août | 31 août | 1 | 1 |
| Correns | 29 juillet | 19 septembre | 4 | 8 |
| Cotignac | 15 juillet | 14 septembre | 25 | 36 |
| Entrecasteaux | 28 juillet | 18 septembre | 6 | 6 |
| Flassans | 22 juillet | 31 août | 2 | 9 |
| Garéoult | 10 juillet | 25 août | 9 | 14 |
| Ginasservis | 21 août | 4 octobre | 6 | 7 |
| Gonfaron | 24 juillet | 3 septembre | 10 | 17 |
| Méounes | 8 juillet | 15 août | 4 | 14 |
| Montfort | 28 juillet | 1er septembre | 9 | 4 |
| Pignans | 27 juin | 24 août | 10 | 28 |
| Rians | 18 juillet | 4 septembre | 12 | 21 |
| Roquebrussanne | 9 juillet | 1er septembre | 17 | 24 |
| Rougiès | 3 juillet | 12 août | 10 | 7 |

| COMMUNES. | DATE DE L'INVASION. | DATE DE LA DISPARITION. | DÉCÈS. HOMMES. | DÉCÈS. FEMMES. |
|---|---|---|---|---|
| Tavernes | 3 août | 6 août | » | 2 |
| Tourves | 18 juillet | 4 septembre | 11 | 11 |
| Le Val | 16 juillet | 30 septembre | 11 | 13 |
| Varages | 18 juillet | 10 août | 2 | 6 |
| La Verdière | 1er août | 20 septembre | 12 | 17 |
| Saint-Zacharie | 12 août | 19 août | » | 1 |
| | | TOTAL..... | 254 | 365 |
| | | | 619 | |

## *Arrondissement de Grasse.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Antibes | 9 juillet | 29 août | 51 | 41 |
| Cabris | 27 août | 28 septembre | 4 | 2 |
| Cagnes | 26 juillet | 14 septembre | 25 | 21 |
| Saint-Césaire | 28 juillet | 23 septembre | 10 | 8 |
| Coursegoules | 13 août | 4 octobre | 2 | 4 |
| Grasse | 11 août | 15 septembre | 20 | 22 |
| Villeneuve-Loubet. | 8 juillet | 26 septembre | 5 | 6 |
| | | TOTAL..... | 117 | 104 |
| | | | 221 | |

## *Arrondissement de Toulon.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bandols | 5 juillet | 5 août | 9 | 4 |
| Belgentier | 10 juillet | 9 août | 19 | 26 |
| Carnoules | 6 juillet | 25 août | 7 | 8 |
| Castellet | 6 juillet | 18 août | 8 | 8 |
| Collobrières | 8 juillet | 14 août | 4 | 4 |
| Cuers | 10 juillet | 1er septembre | 7 | 11 |
| Saint-Cyr | 30 juillet | 1er septembre | 10 | 15 |
| Evenos | 7 juillet | 31 juillet | 3 | 8 |
| La Garde | 8 juillet | 23 juillet | 9 | » |
| Hyères | 9 juillet | 24 septembre | 54 | 43 |
| Saint-Nazaire | 6 juillet | 19 août | 3 | 4 |
| Ollioules | 5 juillet | 5 septembre | 14 | 15 |
| Puget | 7 juillet | 19 août | 11 | 15 |
| Revest | 5 juillet | 31 août | 5 | 15 |
| La Seyne | 27 juin | 19 octobre | 36 | 39 |
| Six-Fours | 5 juillet | 20 août | 14 | 11 |
| Solliés-Farlède | 6 juillet | 7 août | 4 | 2 |
| Solliés-Pont | 4 juillet | 18 septembre | 17 | 43 |
| Solliés-Toucas | 9 juillet | 31 juillet | 4 | 2 |
| Solliés-Ville | 12 juillet | 7 septembre | 11 | 13 |
| Toulon | 20 juin | 24 octobre | 1017 (1) | 665 |
| La Valette | 9 juillet | 10 septembre | 53 | 86 |
| | | TOTAL..... | 1319 | 1037 |
| | | | 2356 | |

(1) Y compris 64 forçats.

Total des communes 72.—Total général des décès 3940.

***Maladies.*** — Bien qu'il n'y ait qu'un petit nombre de maladies de l'espèce humaine qui soit entièrement inconnu dans le département du Var, ce département n'en doit pas moins être considéré comme un des plus sains de la France. On n'y saurait signaler aucune maladie endémique ; nulle épidémie n'y est plus fréquente qu'ailleurs, et, depuis le dessèchement total ou partiel des marais de Bras, de Saint-Laurent-du-Var, de Fréjus et d'Hyères, ce n'est plus guères qu'aux environs de Mandelieu et dans le voisinage des étangs de Villepey qu'on observe encore des fièvres intermittentes dues aux effluves marécageux; il est vrai que ces dernières ont un fort mauvais caractère et que la population qui y est exposée se renouvelle promptement. Partout ailleurs les causes miasmatiques d'insalubrité sont balayées par les vents, et surtout par le mistral (N.-O.), et c'est à cette ventilation que pourrait être attribué le peu d'influence que paraît avoir sur la santé publique l'usage dégoûtant de faire, des rues des villages et de celles de beaucoup de villes, de véritables cloaques à fumier. Rien ne prouve, en effet, que les habitants de ces rues où les matières animales décomposées mêlent leurs exhalaisons fétides à celles des tiges hachées et pourries des buis, des fougères, des cystes ou simplement de la paille, soient atteints de maladies particulières ou plus fréquentes que ceux des quartiers mieux policés. La petite vérole elle-même, quoique par suite des préjugés des parents contre la vaccine et peut-être aussi du découragement des gens de l'art, une grande partie des enfants reste exposée sans défense à ses attaques, est loin de causer, dans le Var, les ravages que les journaux ne signalent que trop souvent dans d'autres provinces. Mais ceci ne peut être considéré que comme un accident heureux, fortuit et purement temporaire, et tous les gens sensés et prévoyants n'envisagent qu'avec effroi les calamités que ce déplorable état de choses prépare à la population de ce département, dans un avenir peut-être très-rapproché.

Les variations presque continuelles de la température, caractère propre au climat de la Provence, paraissent être les causes, au moins occasionnelles, de la plupart des maladies qu'on observe dans le Var, et la nature de ces maladies ne fait que confirmer les observations qu'Hippocrate consignait, il y a vingt-trois siècles, dans ses *Aphorismes* et dans son *Traité des eaux, des airs et des lieux.* Les étrangers sont surtout sensibles à ces influences ; elles se décèlent chez les hommes, par des fluxions sur les joues et les dents, par des catarrhes pulmonaires, et chez les femmes, par des affections spasmodiques.

Le catalogue des maladies vulgaires se compose des fièvres inflammatoires, des fluxions de poitrine, des pleurésies, des angines, des rhumatismes généraux et locaux, des bronchites et des fièvres catarrhales, en hiver et au printemps; des gastrites et gastro-entérites, des fièvres bilieuses, des diarrhées, des dysenteries, des ophthalmies, des érysipèles, des fièvres rémittentes et intermittentes simples, en été et en automne. Pendant la canicule, on voit quelques rares choléras sporadiques, et vers le même temps, quelques fièvres cérébrales bien caractérisées et même des fièvres atacto-adynamiques. Les scrophules se montrent

en toute saison ; mais la constitution, foncièrement chaude et sèche, de l'air s'oppose à ce que cette maladie de la lymphe soit très-fréquente chez les Provençaux. Plus heureux même en cela que le département voisin, celui du Var ne compte parmi ses habitants aucun de ces infortunés qui offrent encore, comme à Vitrolles et aux Martigues, l'affreux anachronisme de la lèpre. On n'y voit pas non plus de scorbutiques, et plus d'un praticien y a vieilli sans avoir rencontré une seule fois le croup, le charbon et la pustule maligne.

Mais une maladie cruelle, désolante, vient tristement faire ombre à ce tableau sanitaire : c'est la phthisie pulmonaire. Aucune statistique comparative n'établit, il est vrai, qu'elle soit plus fréquente dans le Var que dans les autres contrées de la France ; mais il n'est malheureusement que trop certain que le nombre absolu des pulmoniques y est fort considérable. Cette maladie, dans ses diverses espèces et variétés, occupe une large place dans les tables de mortalité, soit des villes, soit des hôpitaux. L'ardeur de notre ciel, et par suite, celle de notre sang et de nos passions, causes éloignées mais directes, auxquelles on peut ajouter les préoccupations et les émotions politiques, qui, selon Corvisart, ont rendu, chez les pères et les enfants, les maladies du cœur plus fréquentes depuis notre première révolution, ces causes inhérentes aux hommes, aux lieux et aux temps, opposeront indéfiniment leur fatalité aux essais thérapeutiques nouveaux des médecins, non moins qu'aux anciens et immuables préceptes de l'hygiène.

Les tableaux ci-après indiquent : le premier, quelles sont les saisons les plus meurtrières, le second, les âges qui fournissent le plus de décès. On voit par ce dernier tableau, que la mort choisit principalement ses victimes dans les premières années de la vie, et que les chances diminuent pour les enfants lorsqu'ils ont atteint 5 ans. On les emploie alors, sans distinction de sexe, à garder les bêtes de labour dans les pâturages et les bandes de volaille dans les frîches et les guérets. Les jeunes filles s'occupent, en outre, de quelques travaux légers dans l'intérieur du ménage. A 11 ans, les garçons commencent à bêcher la terre et à conduire la charrue dans les terrains légers. Il est inoui que la tâche soit excessive, parce qu'elle est imposée par l'attention paternelle, et, dès lors, le travail retenu dans les bornes d'un exercice modéré, aide à l'accroissement au lieu de lui nuire. De 20 à 30 ans, les chances de mort redoublent, c'est l'âge de l'abus des plaisirs. Nous avons dit qu'à 70 ans les forces de l'homme étaient affaiblies ; elles ne suffisent plus à un travail rude et surtout continu ; la journée du cultivateur de cet âge est à un très-bas prix et si, contraint par le besoin, il continue de vendre sa sueur, il est renvoyé aux ouvrages affectés aux femmes et aux enfants et payé à-peu-près au même taux. Le plus grand nombre des individus ne dépasse pas le terme de 80 ans. C'est, presque pour tous, l'âge de la décrépitude et de la mort.

# 1° Tableau

## Des Décès qui ont eu lieu depuis 1830.

| ANNÉES. | NOMBRE DES DÉCÈS QUI ONT EU LIEU PENDANT LES MOIS DE | | | | | | | | | | | | TOTAL. des décès. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | JANVIER. | FÉVRIER. | MARS. | AVRIL. | MAI. | JUIN. | JUILLET. | AOUT. | SEPTEMBRE | OCTOBRE. | NOVEMB. | DÉCEMB. | |
| 1830 | 922 | 839 | 793 | 743 | 785 | 862 | 992 | 1151 | 971 | 905 | 736 | 812 | 10511 |
| 1831 | 804 | 732 | 756 | 699 | 725 | 733 | 987 | 1091 | 915 | 767 | 702 | 682 | 9593 |
| 1832 | 790 | 718 | 698 | 636 | 634 | 615 | 732 | 1017 | 923 | 762 | 737 | 765 | 9027 |
| 1833 | 778 | 699 | 783 | 816 | 807 | 749 | 848 | 973 | 953 | 794 | 696 | 698 | 9594 |
| 1834 | 692 | 732 | 728 | 833 | 720 | 723 | 947 | 949 | 886 | 755 | 715 | 726 | 9406 |
| 1835 | 709 | 596 | 663 | 627 | 665 | 644 | 3510 | 2437 | 1028 | 687 | 589 | 655 | 12810 |
| 1836 | 717 | 638 | 676 | 718 | 667 | 603 | 876 | 1029 | 892 | 725 | 708 | 700 | 8949 |
| 1837 | 859 | 769 | 1493 | 1136 | 762 | 705 | 918 | 1265 | 1283 | 971 | 735 | 653 | 11549 |
| TOTAL.. | 6271 | 5723 | 6590 | 6208 | 5765 | 5634 | 9810 | 9912 | 7851 | 6366 | 5618 | 5691 | 81439 |

# 2° Tableau

**Par catégorie d'âge, des Décès qui ont eu lieu depuis 1830.**

| ANNÉES. | au-dess. de 3 mois. | de 3 mois à 1 an. | de 1 an à 5 ans. | de 5 ans à 10 ans. | de 10 ans à 20 ans. | de 20 ans à 30 ans. | de 30 ans à 40 ans. | de 40 ans à 50 ans. | de 50 ans à 60 ans. | de 60 ans à 70 ans. | de 70 ans à 80 ans. | de 80 ans à 90 ans. | de 90 ans à 100 ans. | TOTAL général des décès. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1830 | 969 | 1105 | 2331 | 452 | 306 | 1153 | 597 | 606 | 652 | 828 | 947 | 504 | 61 | 10511 |
| 1831 | 1081 | 951 | 1799 | 263 | 356 | 952 | 524 | 435 | 662 | 876 | 1077 | 566 | 51 | 9593 |
| 1832 | 1019 | 962 | 1627 | 237 | 321 | 766 | 481 | 427 | 547 | 892 | 1117 | 583 | 48 | 9027 |
| 1833 | 1060 | 915 | 1796 | 368 | 304 | 834 | 561 | 489 | 692 | 922 | 1077 | 544 | 32 | 9594 |
| 1834 | 1068 | 949 | 1798 | 310 | 339 | 720 | 544 | 454 | 606 | 892 | 1031 | 656 | 39 | 9406 |
| 1835 | 1069 | 925 | 1895 | 354 | 312 | 1061 | 1138 | 995 | 1228 | 1569 | 1490 | 731 | 43 | 12810 |
| 1836 | 1075 | 898 | 1578 | 247 | 319 | 827 | 506 | 400 | 602 | 8 | 1033 | 579 | 30 | 8949 |
| 1837 | 1153 | 1258 | 1993 | 274 | 418 | 1144 | 626 | 583 | 796 | 1112 | 1405 | 717 | 70 | 11549 |
| TOTAL. | 8494 | 7963 | 14817 | 2505 | 2675 | 7457 | 4977 | 4389 | 5785 | 7946 | 9177 | 4880 | 374 | 81439 |

## CHAPITRE II.

### Population.

A l'exemple de Malthus, Smith, Goldmith, Godowin, Ricardo, Necker, etc, les économistes de nos jours ont pris la population pour base de leurs calculs et de leurs raisonnements. Ils ont étudié les lois générales de son augmentation ou de sa diminution. Il serait hors de propos de reproduire ici les digressions auxquelles ils se sont livrés à cet égard, nous croyons toutefois qu'il est bon d'en donner le résumé. Nous puisons ce résumé dans l'ouvrage de M. Bousquet, intitulé *Traité de la vaccine.* Il servira de prolégomènes aux résultats numériques qui doivent entrer dans cet article.

« Si, pour peupler, il suffisait à l'homme de faire des enfants, la terre serait bientôt couverte d'habitants. Francklin ne demandait pour cela que deux cents ans, et M. Sismondi a calculé qu'en plaçant le premier Montmorency à l'an 1000 de notre ère, et en supposant que ses descendants se fussent livrés sans contrainte à la propagation, nous en aurions aujourd'hui plus de 2,147,475,648.

Lors de la découverte du Nouveau-Monde, on crut aussi que, pour en peupler les déserts, il ne fallait qu'y mettre des hommes en état de propager, et le gouvernement espagnol encouragea de nombreuses émigrations tentées par l'appât des richesses. Cependant que sont devenues ces émigrations ? tout ou presque tout a péri. Penser à peupler un pays sans pourvoir à l'existence de ses habitants, ou lever une nombreuse armée sans s'occuper des fournitures de toute espèce qui lui sont nécessaires : inconséquence, chimère des deux parts.

Ce n'est donc pas tout que de faire des enfants; il faut les élever. Élever un enfant, c'est fournir à tous ses besoins, des aliments, du feu quand il fait froid, un abri contre l'intempérie des saisons, des vêtements appropriés à toutes les températures, les secours de la médecine en cas de maladie, et finalement tous les soins que peut réclamer sa position. En d'autres termes, l'éducation d'un enfant, telle que nous l'entendons, ne se compose pas seulement de la nourriture, mais encore de tout ce qui lui est utile ou nécessaire pour vivre jusqu'à ce qu'il soit en état d'y suppléer par lui-même.

Or, le travail de l'homme est borné comme ses facultés, et comme nul ne peut se donner plus de facultés qu'il n'en a reçues de la nature, nul ne peut en étendre indéfiniment le produit. Les supériorités sont rares en toutes choses et d'ailleurs elles importent peu à notre but. On veut établir seulement que, quelques soins qu'il se donne, les sueurs d'un père ne peuvent alimenter qu'un certain nombre d'enfants. S'il en fait plus qu'il n'en peut faire vivre, ils souffriront tous et les plus faibles paieront pour les plus forts. L'un périra faute d'aliments, car il ne faut pas croire que personne ne meure de faim, comme on le dit chaque jour; jamais les décès ne sont plus nombreux que dans les années de disette; un

autre périra des suites de la malpropreté, un autre de froid, l'une des impressions les plus funestes aux deux extrémités de la vie, etc. La douleur, cette triste condition de l'humanité, en use précisément avec les enfants comme la loi de Sparte; elle endurcit, elle fortifie ceux qui sont assez forts pour lui résister, et fait périr tous les autres.

Placé entre l'attrait du plaisir qui l'invite à se reproduire et la crainte de mettre au monde des êtres qu'il ne peut nourrir, l'homme résiste à ses passions, bien différent en cela de la brute qui, dépourvue de toute prévoyance, obéit aveuglément à son instinct. C'est ce que les économistes appellent, d'après Malthus, la *contrainte morale*. Ce sentiment agit sur tous les hommes, quoique à des degrés bien différents.

L'artisan, le pauvre fait volontiers autant d'enfants qu'il en peut nourrir; souvent même il dépasse ses ressources; il se plaît à voir en eux son espoir de fortune.

Il n'en est pas ainsi du riche. Esclave des préjugés sociaux, celui-ci a d'autres vues, d'autres pensées : il songe à l'avenir de sa postérité, car il veut qu'elle occupe un rang proportionné à sa naissance, et il sait que, dans le monde, c'est presque uniquement la fortune qui marque la place qu'on y tient. Ainsi, sollicité d'un côté par la nature, il se sent retenu de l'autre par des considérations de fortune, de rang et d'ambition, sentiments d'autant plus impérieux qu'ils prennent leur source dans la vanité, l'une des faiblesses les plus incurables du cœur humain.

On dira peut-être que si le riche fait moins d'enfants que le pauvre, en revanche il dépense davantage et sa dépense tourne au profit de la société; mais ce n'est pas la même chose. Chacun dispose de son argent, de son bien comme il l'entend. Les revenus du riche se divisent : une bonne partie va se perdre en objets de luxe, objets d'ordinaire fort chers et qui représentent presque toujours des capitaux improductifs.

En dernier résultat, on voit que, tout occupé du sort de sa postérité, le riche fait moins d'enfants qu'il n'en peut élever, et le pauvre en fait souvent plus qu'il n'en peut conserver. Aussi la mortalité est-elle bien différente dans ces deux classes de la société. Nous renvoyons, pour plus amples renseignements, aux tableaux de M. le docteur Villermé, si versé dans tout ce qui concerne la statistique médicale.

Sauf les influences morales, il n'y a, en réalité, qu'une seule cause, une seule puissance qui augmente ou diminue la population. Cette cause, c'est le travail, l'industrie, le commerce, ou plutôt le résultat, le produit de tout cela, c'est-à-dire la subsistance, la richesse, la production : puissances si absolues que rien n'en peut altérer ni balancer les effets d'une manière durable. Les épidémies les plus meurtrières, les guerres les plus opiniâtres ne lui portent qu'une atteinte passagère. S'il survient une épidémie, les années suivantes les mariages sont plus féconds, de manière que l'équilibre un instant rompu se rétablit l'instant d'après. C'est ce qui arriva, au rapport de Messance et de l'abbé d'Expilly, après la

peste de Marseille de 1720; mais jamais, à ma connaissance, ce résultat n'avait été plus sensible qu'après la peste qui ravagea la Prusse en 1710. En effet, le nombre des naissances qui, en 1708 et 1709, était à-peu-près de vingt-six mille, s'éleva, en 1711, à trente-deux mille. Qui n'aurait pensé, remarque judicieusement M. Say, qu'après un si terrible fléau, le nombre des mariages du moins ne dût considérablement diminuer? Il doubla, tant est grande la tendance de la population à s'élever au niveau des ressources d'un pays!

Je doute cependant que la même compensation reparaisse à la suite du choléra; mais ici il y aura une raison particulière qui rendra bon compte de l'infraction à la loi générale. La médecine a cru que rien n'était plus favorable au développement de l'épidémie que les plaisirs du mariage, et il est plus que probable que la crainte aura retenu les ardeurs de plus d'un mari.

Ce que l'on dit ici des épidémies, il faut le dire des guerres et des calamités de toute espèce. Sur ce point la France entière sera mon autorité, la France dont la population n'a cessé de s'accroître malgré les saturnales de la Convention et les luttes sanglantes de l'Empire.

L'homme est un être pensant, réfléchissant. Entre autres attributs qui le distinguent des animaux, il a le don de la prévoyance. De même qu'il sait s'arrêter lorsqu'il a les enfants qu'il désire, de même, s'il fait des pertes en ce genre, il s'empresse de les réparer.

Au reste, en disant que les hommes se multiplient en raison de la subsistance, nous ne disons rien de nouveau, rien qui ne soit admis des économistes les plus célèbres. Parcourez la surface de la terre, l'histoire à la main, partout vous verrez les hommes affluer là où la civilisation porte ses pas, et se retirer avec elle. Voyez l'Égypte et la Grèce, autrefois si florissantes, et maintenant si désertes! Que sont devenues les nombreuses populations qui foulaient le sol de ces heureux pays? Le climat n'est-il pas le même? le soleil a-t-il cessé de les éclairer? le sol est-il changé? non, mais les lettres, les sciences, les arts ont porté ailleurs leur empire.

Si notre principe est juste, il est clair que plus il y aura de richesses, et l'on sait maintenant dans quel sens il faut entendre ce mot, plus, dis-je, il y aura de richesses dans un pays, et plus il y aura d'habitants; en sorte que dire d'un état qu'il est le plus riche, c'est dire implicitement qu'il est le plus peuplé, et réciproquement; on pourrait presque faire le recensement d'un empire sur le chiffre de son budget. »

Ce n'est qu'à partir de 1784, qu'ont été exécutés, à la fin de chaque période quinquennale, des recensements généraux par communes, par arrondissements et par départements. Antérieurement ils étaient faits par généralités. Il résulte de documents officiels, que la population de la généralité d'Aix, dont l'étendue territoriale était de 1,077 lieues carrées, était en 1700, suivant les dénombrements des intendants, de 639,895 hab. (594 hab. par lieue carrée); en 1762, d'après les dénombrements individuels et ceux des feux, de 692,293 hab. (643 hab.

par lieue carrée); et en 1784, d'après les calculs de M. Necker qui a pris pour bas le nombre moyen des naissances annuelles, de 754,400 hab. (700 hab. par lieu carrée). Nous ignorons pour quel chiffre le département du Var entrait dans ce évaluations.

Le premier recensement départemental remonte à 1790. Suivant M. Fauch qui l'a pris pour base de ses comparaisons, la population était alors de 275,54 individus, ce qui, relativement à l'étendue portée alors à 710,818 hectares, don nait 934,05 individus par lieue carrée. Les militaires ont été compris dans cett évaluation, parce que, nés dans le département, ils fesaient partie de la populatio et n'étaient pas comptés dans le pays où leurs corps se trouvaient.

Ce premier dénombrement a été suivi de plusieurs autres; nous en avons con signé les résultats dans les tableaux ci-après.

Les recensements anciens doivent inspirer peu de confiance. Le désir immo déré que manifestaient beaucoup de communes d'acquérir de l'importance, l rivalité qui s'était établie entre quelques villes pour obtenir certains établissements, l'ambition de quelques hommes qui couraient aux places, d'un autre côté l crainte d'une nouvelle répartition de contributions publiques, de levées militaires, tout a contribué à vicier ces dénombrements.

On a vu que le recensement fait en 1790, pour régler la représentation de chaque commune dans les assemblées cantonnales, a porté le nombre des habitants du Var à 275,545. En comparant ce chiffre avec celui donné par le recensement de 1801, on remarque une différence en moins de 3,842 individus. La cause en est accidentelle et tient à la révolution. 1° L'émigration de 1793, selon M. Fauchet, a enlevé au département environ 700 individus, et les événements de Toulon 4,000, en tout 4,700, sur lesquels, en 1801, il était rentré 1,200 personnes; restait donc pour perte extraordinaire à cette époque, 3,500 individus.

2° Le défaut de travail à l'arsenal maritime de Toulon avait fait refluer, dans les autres départements, environ 3,000 ouvriers, ci. 3,000

Total. 6,500

Une partie de cette perte a été réparée avec rapidité, mais il faut se garder d'attribuer exclusivement cet effet aux moyens de repopulation propres au département. Il est dû, pour un cinquième, à l'arrivée d'agents de toute espèce appelés à résider dans le département, quoique nés ailleurs; cette classe était peu nombreuse en 1790. C'est elle surtout qui a contribué à combler le déficit que des circonstances malheureuses avaient occasionné dans la population de Toulon.

## Tableau de la population du département du Var répartie par lieues carrées de 25 au degré.

| POPULATION EN | | | | | | | | NOMBRE MOYEN D'HABITANTS PAR LIEUES CARRÉES. (L'étendue territoriale du département, d'après le cadastre de 1835, est en hectares, de 726,856, et en lieues carrées, de 367,965.) | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1801. (1) | 1806. (2) | 1811. (3) | 1816. (3 bis) | 1821. (4) | 1826. (5) | 1831. (6) | 1836. (7) | 1801. | 1806. | 1811. | 1816. | 1821. | 1826. | 1831. | 1836. |
| 271703 | 283260 | 283296 | » | 305096 | 311095 | 321686 | 323404 | 738 | 769 | 769 | » | 829 | 845 | 874 | 879 |



(1) Ce recensement exécuté de 1800 à 1801, en vertu de la circulaire ministérielle du 26 floréal an 8, a été fait avec beaucoup de soin. Il mérite toute confiance.

(2) Ce recensement prescrit par la circulaire ministérielle du 3 novembre 1805, paraît avoir été moins favorisé par les circonstances que celui de 1801.

(3) Ce recensement mérite peu de confiance, il n'a été qu'approximatif.

(3 bis.) Il n'a point été procédé à un recensement en 1816.

(4) Ce recensement prescrit par la circulaire ministérielle du 26 juin 1820, a été fait d'une manière satisfaisante.

(5) Ce recensement prescrit par la circulaire du 26 juin 1826, exécuté sous l'administration de M. de Corbière, a été formé seulement par supputation, en ajoutant à la population de chaque arrondissement en 1821, l'accroissement produit par l'excédant des naissances sur les décès, pendant les 5 années suivantes.

(6 et 7) Ces deux recensements prescrits, le 1er par la circulaire du 21 mars 1831, le 2e par la circulaire du 10 avril 1836, ont été exécutés avec tout le soin possible, au moyen de bulletins individuels. Nous pouvons garantir personnellement l'exactitude des calculs, faits au moyen de relevés fournis par les maires.

Une foule de déductions peuvent être tirées des résultats numériques consignés ans les tableaux qui précèdent. Nous croyons devoir les accompagner de quelues réflexions :

1er *Tableau.* 1° La population du département a pris, depuis 1789, un accroissement considérable. Cette augmentation tient à plusieurs causes, parmi lesuelles il faut comprendre, comme étant les plus puissantes, la pratique de la vacne, la suppression des ordres monastiques, les progrès de l'art de guérir, l'aisance énérale résultant du développement de l'agriculture, du commerce et de l'inustrie, et enfin la paix qui, depuis plus de vingt ans, conserve à l'état la portion irile de ses enfants. C'est surtout dans les premiers temps de la révolution, est-à-dire dans ces temps d'énivrement où le peuple commença à jouir de affranchissement des dîmes et des redevances seigneuriales, que cette heureuse rogression se manifesta dans la population; le désordre des secousses révolutionaires vint l'arrêter. On craignit pour sa postérité les malheurs dont on était soiâême la victime, et il se contracta peu de mariages. Ce n'est qu'au moment où n génie supérieur imposa silence aux factions qui déchiraient la patrie, que le ouvement ascensionnel de la population s'est maintenu.

2° Le rapport de la population à la superficie était, en 1836, de 879 par ieues carrées. Si l'on divise la population par la superficie, on voit que dans 'hypothèse d'un partage égal, il reviendrait à chaque individu 2 hectares 24 entiares. Le même calcul appliqué aux terres imposables, c'est-à-dire productives, donnerait seulement 2 hectares 17 centiares, portion bien insuffisante pour la subsistance d'un individu.

2e *Tableau.* Le nombre total des non mariés des deux sexes était, d'après le dénombrement de 1836, de 168,716.

Si l'on retranche comme impubères (légalement parlant) le nombre des filles de 15 ans et au-dessous et des mâles de 18 ans que nous portons au 2/3 à-peu-près du nombre total, soit à 112,476.

Il reste en célibataires au-dessus de l'âge de la nubilité légale 56,240.

Le rapport du nombre des célibataires avec la population est donc comme 1 est à 5, 75.

3e et 4e *Tableau.* Dans ce département, où la culture des champs est l'occupation presque universelle, il est assez difficile de saisir la nuance qui distingue les villes d'avec les communes des campagnes. Nous comprenons au rang des villes les communes qui renferment une population de 5,000 individus et au-dessus, parce qu'à ce nombre d'habitants, commencent les mœurs, les besoins et les habitudes des villes. Cette base en donne neuf dont voici les noms : Brignoles, Draguignan, Grasse, Toulon, Lorgues, Antibes, Cuers, Hyères et La Seyne.

La population de ces villes était, en 1836, de 94,784 habitants Elle forme,

comme on le voit, à peu près les 3/10e de la population totale du départem

Mouvoir et déplacer étant de l'essence des révolutions, la population ne p vait échapper à cette impulsion générale ; elle fut d'abord frappée dans les c pagnes. 1° L'émigration de 1789 fut principalement composée des maîtres, des tiques et affidés des manoirs seigneuriaux ; 2° les hommes aisés des villages fu appelés dans les villes aux assemblées et aux fonctions publiques, et peu d'e eux retournèrent à leurs charrues. A cette première époque, la campagne p à la fois et la classe fugitive et les principaux de celle qui triomphait. Mais dernière classe atteinte à son tour par les troubles de 1793, fut aussi dispe un essaim de nouveaux enrichis acheta, repeupla les terres et fit de ses capi un usage, il faut bien l'avouer, plus pur que ne l'était leur origine. Il n'es permis à l'histoire, dit M. Fauchet, de laisser ignorer que l'agriculture doit partie de sa prospérité à ces mutations violentes, et que la tempête a rame les champs l'attention générale.

Ainsi, l'oscillation révolutionnaire reportant dans la campagne les homm les fortunes, sa population atteignit, en l'an 9, une proportion plus avantag qu'en 1789. A cette époque, le rapport de la population des villes était à cell campagnes, ccomme 1 est à 3,039. Ce rapport s'est maintenu, néanm les capitaux tendent de plus en plus à se diriger vers l'agriculture.

5e *Tableau.* 1° Le nombre des naissances du sexe masculin a été, pendan ans, de 188,298

Celui des naissances du sexe féminin, de 177,146

L'excédant des naissances du sexe masculin a donc été de 11,152

La proportion de cet excédant aux naissances du sexe féminin est de 1 sur 15,88

Le nombre des décès du sexe masculin a été de 186,328

Que celui des décès du sexe féminin de 157,978

L'excédant des décès du sexe masculin a été de 28,350

La proportion de cet excédant aux décès du sexe féminin est de 1 sur 5,57

Ce n'est pas, comme on pourrait le penser, dans le département seulement le nombre des garçons excède celui des filles. Cet excédant existe dans le res la France. S'il en était autrement, le nombre des mâles adultes serait cons ment inférieur à celui des femmes, les plus grands périls étant le partage du qui, dévoué aux travaux pénibles, voyage au loin et combat.

2° Le recensement fait en 1836, porte à 323,404 le nombre d'habitants d partement du Var. Ainsi les naissances comparées à la population ont été, sa

En 1836, dans le rapport de 1 à 34,15

En 1837, dans le rapport de 1 à 26,97

Les mariages ont été en 1836, dans le rapport de 1 à 103

En 1837, dans le rapport de 1 à 119

Les proportions des mariages ne s'écartent pas sensiblement de celle indiqué

divers calculateurs qui ont avancé qu'elle était habituellement de 1 à 110, de 1 à 114, de 1 à 117.

3° Le nombre total des naissances, pendant les trente-huit dernières années qui viennent de s'écouler, est de 365,444. Les naissances illégitimes, comprises dans ces dernières, sont de 21,487. Les naissances illégitimes sont donc à la totalité des naissances, comme 1 est à 16. En d'autres termes, il y a une naissance illégitime sur 16.

Selon M. Necker, les naissances illégitimes n'étaient, avant la révolution, que le 1/47e des naissances. La dépravation des mœurs aurait fait depuis cette époque de bien funestes progrès, si les calculs du financier genevois étaient exacts, puisqu'elles sont aujourd'hui le 1/26e; mais on sait qu'il n'a fait figurer, parmi les naissances illégitimes, que celles des enfants naturels élevés dans les hôpitaux. En 1789, on comptait une naissance illégitime sur 17,78, et en 1801, une sur 15,40. M. Fauchet observe que cette augmentation, due à une plus grande affluence de troupe, a été fournie par les femmes des dernières classes de la société. Il a omis de faire remarquer que cette augmentation a été plus grande encore dans l'intervalle de ces années; à cette époque désastreuse pour les mœurs publiques, la presque totalité des enfants naturels fut portée dans les hospices et y mourut faute de prévoyance et de secours. On ne trouvait pas de nourrices qui voulussent courir les risques de perdre leurs salaires. La plupart refusèrent d'offrir leur sein à des enfants dont plusieurs étaient, d'ailleurs, dans un état apparent d'insalubrité.

Ce sont les villes qui fournissent le plus grand nombre d'enfants illégitimes. Elles attirent beaucoup de personnes du sexe qui, après avoir donné dans les campagnes des preuves de libertinage, se livrent à des écarts d'autant plus grands, qu'elles n'ont plus à craindre la vue accusatrice de leur voisinage et la surveillance de leurs parents. Elles font clandestinement leurs couches chez les sages femmes qui les aident à dérober leur faiblesse à tous les regards.

Le nombre des enfants naturels non reconnus est supérieur de plus de moitié à celui des enfants reconnus. On verra plus loin que, pour comble de malheur, les uns et les autres sont envoyés dans les hospices et confiés aux soins de la charité publique. On ne saurait trop déplorer un résultat aussi offensant pour la morale.

## CHAPITRE II.

### Naissances, Mariages.

Nous avons donné, dans les deux chapitres précédents, le nombre et l'époque des décès, le nombre des naissances légitimes et illégitimes, et enfin le nombre des mariages qui ont eu lieu depuis le commencement du siècle. Les tableaux ci-après complètent ceux que nous avons résolu d'insérer au sujet de la population.

# Tableau

## Des Naissances qui ont eu lieu pendant chaque mois de l'année.



| ANNÉES. | NOMBRE DES NAISSANCES PENDANT LES MOIS DE | | | | | | | | | | | | TOTAL. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | janvier. | février. | mars. | avril. | mai. | juin. | juillet. | août. | septemb | octobre. | novemb. | décemb. | |
| 1830 | 835 | 907 | 954 | 868 | 784 | 726 | 763 | 740 | 753 | 725 | 715 | 789 | 9559 |
| 1831 | 886 | 841 | 895 | 821 | 723 | 670 | 701 | 724 | 715 | 795 | 740 | 782 | 9293 |
| 1832 | 937 | 961 | 1008 | 844 | 724 | 720 | 737 | 684 | 738 | 704 | 737 | 769 | 9563 |
| 1833 | 958 | 892 | 1035 | 911 | 745 | 623 | 653 | 657 | 758 | 744 | 741 | 689 | 9406 |
| 1834 | 814 | 933 | 990 | 834 | 757 | 624 | 739 | 741 | 735 | 742 | 742 | 800 | 9451 |
| 1835 | 889 | 813 | 875 | 767 | 746 | 728 | 633 | 675 | 680 | 772 | 765 | 740 | 9083 |
| 1836 | 935 | 932 | 972 | 913 | 767 | 734 | 744 | 744 | 700 | 710 | 655 | 664 | 9470 |
| 1837 | 859 | 769 | 1493 | 1136 | 762 | 705 | 918 | 1265 | 1283 | 971 | 735 | 653 | 11549 |
| TOTAUX. | 7113 | 7048 | 8222 | 7094 | 6008 | 5530 | 5888 | 6230 | 6362 | 6168 | 5830 | 5886 | 77374 |

# Tableau

## Des Mariages qui ont eu lieu pendant chaque mois de l'année.

| ANNÉES. | NOMBRE DES MARIAGES PENDANT LES MOIS DE | | | | | | | | | | | | TOTAL. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | janvier. | février. | mars. | avril. | mai. | juin. | juillet. | août. | septemb | octobre. | novemb. | décemb. | |
| 1830 | 194 | 311 | 48 | 329 | 114 | 285 | 137 | 184 | 233 | 324 | 311 | 164 | 2634 |
| 1831 | 279 | 268 | 78 | 364 | 112 | 243 | 109 | 162 | 237 | 299 | 251 | 92 | 2494 |
| 1832 | 263 | 331 | 180 | 273 | 103 | 245 | 112 | 142 | 226 | 302 | 284 | 89 | 2550 |
| 1833 | 249 | 293 | 70 | 369 | 106 | 272 | 143 | 137 | 241 | 312 | 279 | 75 | 2546 |
| 1834 | 324 | 284 | 57 | 458 | 75 | 268 | 167 | 174 | 225 | 354 | 283 | 75 | 2744 |
| 1835 | 239 | 375 | 126 | 267 | 68 | 220 | 117 | 93 | 192 | 327 | 326 | 100 | 2450 |
| 1836 | 277 | 381 | 57 | 489 | 101 | 357 | 169 | 187 | 272 | 398 | 341 | 94 | 3123 |
| 1837 | 371 | 268 | 41 | 444 | 91 | 247 | 163 | 154 | 234 | 334 | 343 | 75 | 2723 |
| TOTAUX. | 2196 | 2469 | 657 | 2993 | 770 | 2137 | 1117 | 1233 | 1860 | 2650 | 2418 | 764 | 21264 |

1° Les quatre premiers mois de l'année sont ceux qui fournissent le plus grand nombre de naissances; ils correspondent, pour la conception, aux mois d'avril, de mai, de juin et de juillet, c'est-à-dire à l'époque où la nature végétale, sortant de la torpeur où l'hiver l'a plongée, renaît, pour ainsi dire, d'elle-même, nous charme par la suavité de ses parfums, l'éclat et la magnificence de sa parure. Un fait qui semblerait indiquer que le spectacle admirable qu'elle offre à nos regards à l'époque du printemps, exerce une certaine influence sur la reproduction de l'espèce humaine et l'accomplissement des mystères de la conception, c'est que les mois de mai, de juin et de juillet, sont ceux pendant lesquels il se contracte le moins de mariages.

2° On se marie généralement tard dans le département, mais la multiplication de l'espèce n'y perd point. Dans les végétaux de longue durée, les fruits des sujets à peine adultes, ne sont ni les plus beaux ni les meilleurs. La langueur et la stérilité résultent toujours de leur fécondité hâtive. Cette loi est commune à tout ce qui possède la faculté de se reproduire, et on a reconnu, principalement dans le Limousin, que l'union des personnes trop jeunes n'est point favorable à la population. D'après les relevés que nous avons fait, sur 100 mariages, 37 seulement ont lieu entre des individus de moins de 24 ans. Il n'en est point ainsi dans les localités insalubres. Ainsi que dans les espèces à *vie éphémère*, les unions y sont précoces et se règlent, comme dans les contrées malsaines de la Hollande, sur le nombre des décès. On dirait que cette population malheureuse craint d'être surprise par la mort avant d'avoir acquitté la dette de la nature et goûté les joies de la famille.

3° Il y a constamment plus de veuves que de veufs. L'opinion populaire s'élève ici contre les personnes qui convolent en secondes noces. Dans presque toutes les localités, ces sortes d'unions deviennent pour le peuple le sujet de démonstrations grotesques, souvent même de rixes. Il en est peu, surtout lorsqu'il y a disproportion d'âge, qui ne s'effectuent au bruit de huées indécentes. Tel est l'empire de cet usage singulier, qu'on le considère comme légal et qu'il a résisté jusqu'alors aux mesures prises par l'autorité pour en empêcher l'ignoble exercice.

4° Nous avons fait le relevé des mariages qui ont eu lieu depuis le 1er janvier 1803, jusqu'au 31 décembre 1807. En voici les résultats :

| | | |
|---|---|---|
| Mariages entre | Garçons et filles. . . . | 57,798. |
| | Garçons et veuves. . . | 2,702. |
| | Veufs et filles. . . . . | 6,035. |
| | Veufs et veuves. . . . | 2,160. |

5° Les mois pendant lesquels il se fait le plus de mariages, sont ceux d'avril, d'octobre, de février et de novembre. Il s'en fait peu en mars et en mai. La raison en est que des dispenses sont exigées par l'église pour se marier pendant le

que par un de ces préjugés dont il est impossible de découvrir
ɔignée, les habitants des campagnes croient que les unions contrac-
ne sont ni heureuses ni de longue durée.
septembre 1802, le nombre des divorces était de 831. Quelques-uns
r cause l'émigration de l'un des conjoints, d'autres étaient l'effet de
de la débauche, mais le plus grand nombre avait été obtenu par des
leurs époux avaient abandonnées pour embrasser l'état militaire.
ɔcipalement pendant les troubles de la révolution que ces divorces
ɔncés. Dès que le calme fut revenu, l'opinion flétrit ceux qui étaient
our des motifs légers. Leur fréquence alla en diminuant jusqu'au
, date de la loi qui a prohibé ces sortes d'actes. Il n'en a été autorisé
s l'intervalle du 1er janvier 1803 à cette dernière époque, savoir :

| | |
|---|---|
| 12 en 1803. | 9 en 1810. |
| 12 en 1804. | 5 en 1811. |
| 11 en 1805. | 7 en 1812. |
| 7 en 1806. | 9 en 1813. |
| 8 en 1807. | 8 en 1814. |
| 9 en 1808. | 1 en 1815. |
| 9 en 1809. | |

## CHAPITRE III.

### énés, Sourds-Muets, Aveugles, Enfants morts-nés, Morts accidentelles.

». — D'après le recensement officiel qui a été fait de ces infortunés, ı était, au 1er janvier 1835, de 146. Pendant cette même année, 25 ont ıns les établissements appelés à les recevoir, 15 en sont sortis guéris orts. Ainsi le nombre de ceux interdits ou non, vivant dans les hos- isons, au sein de leur famille ou en état de vagabondage, se trouvait er janvier 1836, à 142. D'après les données recueillies depuis lors, sidérer ce chiffre comme étant le terme moyen des aliénés apparte- rtement du Var. M. Fauchet ne porte qu'à 9 seulement le nombre de staient en 1789. Il est permis de penser que cette évaluation, si elle résultat d'une erreur matérielle, repose sur des documents inexacts end que les déments furieux qui se trouvaient interdits.

Il a été fait un relevé des causes d'aliénation des 171 individus existant en 18
Voici les résultats de ce curieux travail.

| | HOMMES. | FEMMES. | TOTAL. |
|---|---|---|---|
| Idiotisme | 5 | 5 | 10 |
| Irritabilité excessive | 9 | 4 | 13 |
| Dénuement | 3 | 2 | 5 |
| Onanisme | 2 | 3 | 5 |
| Coups et blessures | 1 | 1 | 2 |
| Syphilis | » | 1 | 1 |
| Hydrocéphales | 1 | » | 1 |
| Epilepsie, convulsions | 4 | 3 | 7 |
| Fièvres et maladies du cœur | » | 3 | 3 |
| Abus des vins et liqueurs | 1 | » | 1 |
| Amour et jalousie | 9 | 12 | 21 |
| Chagrin | 19 | 9 | 28 |
| Politique | 1 | » | 1 |
| Ambition | 4 | » | 4 |
| Orgueil | 1 | » | 6 |
| Religion mal entendue | 4 | 2 | 6 |
| Causes inconnues | 30 | 32 | 62 |
| TOTAL | 94 | 77 | 171 |

Selon le même travail, la plupart des 171 aliénés appartiennent à la classe ag cole, à celle des hommes oisifs, des gens de peine, des militaires, des rentier des ouvriers.

Le service des aliénés est, sans contredit, l'un des services publics qui réc me le plus impérieusement la sollicitude et l'intervention de l'autorité. N seulement il faut venir au secours du malheur, soulager la plus affligeante infirmités humaines, préserver la société des désordres que ces malades peuv commettre dans les moments où leur raison est complètement troublée, mai faut encore les préserver eux-mêmes de leur propre fureur, conserver le biens, veiller enfin à ce que les mesures prises pour empêcher les écarts d folie ne tournent pas au détriment de quelques individus chez lesquels on se intéressé à supposer l'altération des facultés mentales. De toutes ces circonstan naissent des besoins et surgissent des difficultés qui rendent nécessaire l'act de l'autorité et la surveillance de l'administration supérieure.

En 1789, les insensés du département n'étaient reçus dans aucun hospice. magistrat de police fesait transférer les plus dangereux aux petites maisons d' où leur pension était payée par leurs parents lorsqu'ils en avaient les moyens à défaut, par la caisse de la commune; le plus grand nombre errant dans campagnes, exposaient aux yeux de tous leur triste et funeste position. Dans

but de préservation pour la société qu'ils offensaient autant que pour les soustraire à la dérision et à l'avide curiosité du peuple, on les emprisonna. S'il y avait dans la prison un cachot bien obscur où le malheureux ne pût rien briser que ses membres sur la pierre, où ses cris étouffés pussent le moins possible troubler le reste de la maison, c'était celui dans lequel on le renfermait. Une botte de paille servait de coucher à l'aliéné. Elle était changée tous les dix jours seulement, suivant l'usage. Quant à la nourriture, on la lui donnait à l'heure de la distribution commune, mais comme l'infortuné que le plus souvent on enchaînait, n'avait pas sa raison à heure fixe, il la rejetait ou la souillait et subissait jusqu'au lendemain les angoisses de la faim. Il est facile de comprendre de quels résultats affreux ce régime était la source. C'est surtout à l'égard des aliénés non interdits, qu'il était le plus dangereux. De l'avis des médecins qui se sont livrés particulièrement à l'étude des désordres de l'intelligence, le début de la folie est le moment le plus favorable pour en obtenir la guérison; or, c'est le moment qui était choisi pour ouvrir aux insensés l'asile du crime. Jetés dans les preaux communs, ces malheureux, dans leurs intervalles lucides, s'irritaient et s'exaspéraient de se voir confondus avec des malfaiteurs, et n'entendant autour d'eux que railleries, moqueries et obscénités de tous genres, au lieu de cet entourage de soins intelligents et de paroles bienveillantes qu'exigeait leur état moral, ils devenaient incurables, avant que l'autorité judiciaire, si lente dans ses formes, n'eut statué sur leur sort. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'à nos jours. On n'en doit la cessation qu'à M. Lemarchand de la Faverie. Peu de temps après son arrivée dans ce département, cet honorable magistrat s'empressa de faire préparer des loges dans les hospices; les aliénés y reçoivent les soins nécessaires, en attendant l'issue de l'instance civile d'interdiction. Ils sont ensuite conduits à Aix et renfermés dans l'asile existant dans cette ville. Mais cette amélioration, toute grande qu'elle est, n'est cependant pas complète. Elle ne le sera qu'après la création d'un hospice spécial. Nous savons que l'autorité s'en occupe avec persévérance. Puissent ses efforts être bientôt couronnés du succès que l'humanité a vainement réclamé jusqu'à présent.

***Sourds-muets.*** — Leur nombre était, au 1er janvier 1838, date du dernier recensement officiel, de 159. Sur ce nombre, 132 étaient sourds-muets de naissance. Chez les 27 autres, la surdité et le mutisme étaient le résultat d'accidents ou de maladies. Sur ce nombre aussi, 5 se trouvaient admis, aux frais de leur famille ou du département, dans les établissements spéciaux d'instruction; 6 vivaient dans les hospices; les 148 autres résidaient dans le sein de leur famille ou vivaient séparément du produit de leur état ou profession. Peu d'entre eux se livraient à la mendicité.

***Aveugles.*** — Le recensement officiel arrêté au 31 décembre 1837, en porte le nombre à 389.

Il résulte de ce travail que la cécité était complète chez 308 individus, et incomplète chez 81. Parmi les 389 aveugles, 25 seulement étaient nés tels. La cécité des autres était due à leur âge avancé, et pour le plus grand nombre, à des ophtalmies et à des maladies de même nature. Du reste, ici comme partout, quelques-uns de ces malheureux mendient.

***Enfants morts-nés.***— Ce n'est qu'à partir de 1837 que l'administration a recueilli des renseignements sur leur nombre; il s'est élevé en 1837, à 306, et en 1838, à 339.

***Morts accidentelles.*** — Le nombre des morts accidentelles est consigné dans le tableau suivant :

| Années. | Morts accidentelles. | Suicides. | Exécution. |
|---|---|---|---|
| 1827 | 40 | 22 | 5 |
| 1828 | 46 | 29 | 3 |
| 1829 | 57 | 19 | » |
| 1830 | 35 | 23 | » |
| 1831 | 63 | 40 | » |
| 1832 | 47 | 31 | » |
| 1833 | 67 | 33 | » |
| 1834 | 48 | 25 | 1 |
| 1835 | 68 | 38 | » |
| 1836 | 65 | 28 | » |
| 1837 | 55 | 34 | » |
| 1838 | 59 | 36 | 2 |
| Total en 12 ans. | 650 | 358 | 11 |

D'après les observations qui ont été faites, les suicidés appartenaient à la classe moyenne de la société. Les moyens qu'ils ont employés sont l'immersion, les armes à feu, la strangulation et l'empoisonnement. Quelques individus seulement ont eu recours à l'asphyxie par le charbon.

## CHAPITRE IV.

### Enfants trouvés et abandonnés.

Le sort des indigents, des vieillards et des infirmes, est l'objet continuel de la sollicitude du gouvernement. Il est une classe d'infortunés qui mérite au même degré d'attirer ses regards. Ce sont ces êtres faibles, fruits mystérieux de la séduction et de la débauche, qui, après avoir reçu la vie, sont repoussés du sein paternel et confiés aux soins de la charité publique, sous la dénomination d'enfants trouvés. Nous parlerons ici de la législation qui y est relative, de l'augmentation que leur nombre a subi, des moyens employés pour le réduire, de la mortalité, de la nécessité de réviser la législation actuelle et des réformes qu'il nous semble convenable d'y introduire.

*Législation.* En remontant aux premières annales de notre histoire et de notre droit public, on trouve peu d'établissements spéciaux pour les enfants trouvés. La charité des citoyens pourvoyait à leur nourriture par des aumônes que réunissaient quelques ames pieuses, mais, communément, ces malheureux périssaient faute de secours. S'il faut en croire les écrivains qui en ont parlé, il en mourait 9 sur 10. Quelques actes du pouvoir royal exhortaient bien les sujets à la charité envers ces enfants, mais ils ne prenaient pas de mesures pour leur assurer des secours permanents; ils les excluaient même avec une intention bien marquée, des hôpitaux que certaines confréries avaient fondés pour les orphelins et les enfants légitimes, pauvres ou abandonnés. Et cette exclusion n'était pas seulement, comme on pourrait le penser, dictée par la défaveur qui s'attachait à l'origine impure de ces infortunés; elle avait un motif qui, pour le temps, attestait une haute prudence et une prévision remarquable. On voit dans les lettres-patentes du roi Charles VII, en date du 4 août 1445, que l'hôpital du Saint-Esprit, fondé à Paris en 1363, en faveur des orphelins, et dans lequel les magistrats avaient voulu faire admettre les enfants trouvés, ne devait recueillir que les enfants nés en légitime mariage, par la raison « *qu'il pourrait advenir qu'il y en aurait grande quantité, « parce que moult de gens s'abandonneraient et feraient moins de difficultés de eux « abandonner à pescher quand ils verraient que tels enfants bâtards seraient nourris « davantage et qu'ils n'en auraient pas de charge première ni sollicitude; que tels hô- « pitaux ne les sauraient, ni pourraient porter ni soutenir.* » Les lettres-patentes voulaient, par conséquent, qu'on continuât à livrer les enfants trouvés aux secours de la charité privée. « *Et jà fois,* y est il dit, *ce que de toute ancienneté c'en est ac- « coutumé pour les enfants ainsi trouvés et inconnus quêter en l'église de Paris, en cer- « tain lit étant à l'entrée de ladite église, par certaines personnes qui, des aumônes et « charités qu'il en reçoivent, ils les ont accoutumé gouverner et nourrir, en criant*

## INDICATIF

### Des enfan[illegible]ment du Var, et des dépenses payées [illegible]es enfants.

| ANNÉES. | NO[illegible] des [illegible]. ENFANTS NA[illegible] Reconnus. | [illegible]TAL. | NO[illegible] d'enfants sortis. A l'âge de 12 ans où ils cesseront d'être à la charge du département | Retirés par leurs parents. | Décédés pendant l'année. | TOTAL. | Restant au 31 décembre de chaque année. | Montant de la Dépense. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1810 | 379 | 326 | 34 | 23 | 327 | 384 | 1442 | |
| 1811 | 328 | 277 | 30 | 88 | 412 | 530 | 1447 | |
| 1812 | 296 | 240 | 88 | 35 | 409 | 532 | 1408 | |
| 1813 | 382 | 253 | 57 | 28 | 359 | 444 | 1509 | |
| 1814 | 438 | 144 | 40 | 40 | 449 | 529 | 1615 | |
| 1815 | 520 | 109 | 53 | 32 | 486 | 571 | 1638 | |
| 1816 | 433 | 127 | 60 | 36 | 457 | 553 | 1674 | |
| 1817 | 421 | 65 | 105 | 41 | 338 | 484 | 1681 | |
| 1818 | 442 | 40 | 52 | 21 | 279 | 352 | 1788 | |
| 1819 | 476 | 41 | 120 | 40 | 314 | 474 | 1867 | |
| 1820 | 424 | 46 | 122 | 21 | 288 | 431 | 1945 | |
| 1821 | 461 | 30 | 126 | 13 | 284 | 423 | 2007 | |
| 1822 | 483 | 33 | 124 | 16 | 308 | 448 | 2135 | |
| 1823 | 436 | 32 | 104 | 11 | 267 | 379 | 2253 | |
| 1824 | 462 | 10 | 112 | 26 | 344 | 482 | 2328 | 156309 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 1836 | 482 | [illegible] | 214 | 26 | 209 | 449 | 1804 | 112933 |
| 1837 | 471 | [illegible] | 225 | 7 | 250 | 482 | 1591 | 101037 |
| 1838 | 213 | [illegible] | 169 | 5 | 168 | 342 | 1490 | 96455 |
| 1839 | 489 | [illegible] | 183 | 23 | 167 | 373 | 1398 | 84493 |
| TOTAL. | 6624 | [illegible] | 4546 | 1050 | 8977 | 14543 | 52690 | 1978345 |

sont appelés à recueillir. La première comprend les enfants qui, nés de pères et mères inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque ou portés dans les hospices destinés à recevoir. L'art. 3 veut que, dans chacun de ces hospices, il existe un tour où les enfants puissent être reçus, et l'article 4 dispose qu'il y aura *au plus*, dans chaque arrondissement, un hospice où les enfants trouvés pourront être admis. La seconde classe comprend les enfants qui, nés de pères et mères connus, et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes à leur décharge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que les pères et mères sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux. Dans la troisième sont rangés les orphelins de père et de mère qui n'ont aucun moyen d'existence. Les uns et les autres sont, pour la société en général et pour les hospices et les départements en particulier, une plaie dévorante. Leur nombre est un des thermomètres de la misère publique.

*Augmentation des enfants trouvés.* Le tableau que nous joignons ici comprend les variations de cette augmentation et montre en outre les lois de la mortalité et l'importance des charges supportées par les communes et le département. Sous ce triple rapport, il mérite de fixer l'attention de tous les hommes réfléchis.

*Causes des expositions et de l'augmentation des enfants trouvés.* Les causes qui produisent les expositions sont ou permanentes ou accidentelles. Au nombre des premières, nous rangeons le libertinage, c'est-à-dire la dépravation des mœurs publiques, la misère des classes laborieuses, le développement de toutes les industries et en particulier de celles qui nécessitent de nombreuses agglomérations d'individus et provoquent la réunion habituelle et constante des deux sexes, le défaut d'instruction morale et religieuse et l'opinion dont les flétrissures appliquées aux filles-mères perdent tous les jours de leur puissance. Au nombre des secondes, il faut placer les commotions sociales ou politiques et les vices de la législation. Il est impossible de déterminer la proportion dans laquelle chacune de ces causes concourt à produire le chiffre exhorbitant des enfants trouvés. Mais nous croyons que la plus puissante de toutes, c'est l'introduction d'une immense quantité de fraudes qui ne sont pas, il est vrai, protégées ouvertement, mais qui pourtant se maintiennent, parce que des idées fausses et des sentiments d'humanité mal entendus, parce que les écarts d'une philantropie poussée à l'excès et surtout la faiblesse si naturelle et si commune chez quiconque est appelé à dispenser des secours au malheur, empêchent presque toujours de réprimer les fraudes et conduisent à fermer les yeux sur les résultats offensants pour la morale et nuisibles aux intérêts généraux qu'elles produisent infailliblement.

Les distributions de soupes et de pain, faites autrefois dans des intentions pures, à la porte des monastères, encourageaient la mendicité. La taxe créée en Angleterre en faveur des pauvres aurait fini par y comprendre la population toute entière. « De nos jours, dit un publiciste distingué, M. de Monthyon veut assurer des secours à ceux qui, faibles encore, quittent le lit d'un hôpital. Il veut aider des convalescents; il crée des malades. Une foule d'êtres paresseux, dégradés, avides, entrent dans les hôpitaux uniquement pour en sortir et parce qu'à la porte

se trouvent un pain, un vêtement, une pièce d'argent.» Il en est ainsi depuis long-temps des hospices d'enfants trouvés ; on parle au nom d'une mère infortunée, il faut cacher la faute d'une fille séduite, prévenir un infanticide, et tous les cœurs sont émus, toutes les mains s'ouvrent pour donner : cependant qu'arrive-t-il ? le vice, de son côté, s'enhardit dans les désordres, en voyant qu'il est si commode d'en éviter les charges, et trop souvent des personnes qui manquent à tous les devoirs de leur état, encouragent les femmes qu'elles accouchent à l'abandon de leurs enfants, en prenant sur elles les soins et la honte du dépôt.

Si l'on compare le nombre des naissances illégitimes avec celui des naissances légitimes, on voit que bien peu de mères ont rempli dans toute leur étendue les devoirs sacrés de la maternité, que bien peu ont racheté leurs faiblesses par ce pieux dévouement qui les fait excuser sinon absoudre. La plupart de ces mères dénaturées appartiennent à la classe inférieure de la société, c'est-à-dire à cette classe qui, dévorée de besoins, n'a pour les satisfaire que les ressources toujours incertaines de la domesticité ou d'un travail mal assuré ; mais encore une fois, c'est moins à la misère et aux progrès du libertinage qu'il faut attribuer cet affligeant résultat qu'à la facilité avec laquelle la législation permet aux mères de se débarrasser du fardeau de leur honteuse fécondité. Ici surtout les conseils d'une charité plus empressée que prévoyante, ont poussé très-loin cette facilité. Nous n'en donnerons d'autre preuve que le rang occupé par notre département quant au nombre d'enfants trouvés. Il résulte des documents statistiques publiés, en 1835, par ordre de M. le ministre du commerce, que le département du Var qui ne vient que le 49e dans l'ordre de la population, vient le 17e dans l'ordre du nombre des enfants trouvés. Cependant il ne renferme qu'une ville un peu populeuse et ne compte qu'un très-petit nombre d'établissements industriels où les deux sexes travaillent en commun.

Quant aux enfants abandonnés, on voit, par le tableau qui précède, que le nombre en est restreint. Ils appartiennent, en général, à des matelots ou à des ouvriers étrangers embarqués pour des expéditions lointaines.

*Mesures de répression.* En 1789, 26 hospices étaient ouverts aux enfants trouvés et aux enfants abandonnés. Leur nombre était de 593. En l'an 9, il s'élevait à 633. Depuis cette époque, le nombre des hospices a été réduit successivement. Il n'était plus que de 4 en 1824. L'année suivante, l'hospice de Brignoles a été fermé, celui de Draguignan l'a été à partir du 1er janvier 1837, celui de Grasse l'a été à partir du 1er janvier 1838. Ainsi un seul hospice, celui de Toulon, est maintenant ouvert aux enfants trouvés et abandonnés du département.

Un autre moyen a été conseillé par le gouvernement, pour réduire le nombre des enfants trouvés déjà admis dans les hospices, et arrêter sa progression. Il consiste à déplacer les enfants, c'est-à-dire à les faire passer d'un département dans un autre, ou seulement d'un arrondissement dans l'arrondissement voisin. Son emploi a été pratiqué dans le Var en 1826, à l'égard des enfants appartenant à l'hospice de Brignoles. Il a été suivi de résultats financiers avantageux. Il a ravivé

dans le cœur de beaucoup de filles-mères les sentiments maternels qu'elles avaient jusque alors étouffés. Elles se sont empressées de réclamer leurs enfants. C'est ce qui explique l'élévation du chiffre inscrit en regard de l'année 1829, dans la 9e colonne du tableau ci-joint.

En 1835, l'administration voulut tenter une nouvelle application de cette mesure; de graves considérations y firent bientôt renoncer. On se borna à la suppression des hospices de Draguignan et de Grasse. Hâtons-nous de dire, qu'ici comme ailleurs, l'expérience a démenti les sinistres prédictions que cette dernière mesure avait fait naître dans l'esprit de quelques philantropes alarmés relativement au nombre des infanticides.

On ne peut qu'applaudir à la détermination qu'a prise l'administration départementale de ne point effectuer le déplacement des enfants, non que nous partagions toutes les idées et toutes les craintes qui ont dicté à M. de Lamartine l'éloquent plaidoyer qu'il a récemment publié contre cette mesure, mais parce qu'elle laisse subsister les racines du mal. Le déplacement est un excellent moyen d'obtenir des économies considérables sur le chiffre des dépenses. Il a aussi un résultat moral avantageux, celui de rendre à beaucoup d'enfants un état civil et une famille, mais il n'est, tout bien considéré, qu'un palliatif et il produit des effets malheureux pour les enfants qui ne sont point réclamés par leurs mères.

*Mortalité des enfants trouvés.* En 1789, les hospices du département étaient des sépulcres ouverts ; nuls soins n'étaient préparés, nulle prévoyance n'attendait les malheureux enfants que l'état leur confiait. La cloche qui, comme aujourd'hui, annonçait leur arrivée, n'éveillait que l'insensibilité. On voyait sur des berceaux sales et en lambeaux, un petit nombre de nourrices pencher inutilement leur sein desséché, elles partageaient leurs fonctions avec quelques chèvres épuisées elles-mêmes, parce que la parcimonie en déterminait le nombre et que l'insuffisance est toujours le résultat de ses calculs. Il est facile de prévoir ce que devenaient les enfants sous l'empire d'un pareil état de choses : la mort les moissonnait par centaines. Aujourd'hui ils sont d'abord soignés par des nourrices entretenues dans l'hospice, puis envoyés chez les nourrices de la campagne. Toutefois la mortalité est toujours très-grande parmi eux; c'est là une des affreuses conséquences de l'impureté de leur origine et quelquefois de la pénurie des nourrices sédentaires.

C'est surtout dans la première année qu'a lieu cette grande mortalité. Cela tient à plusieurs causes; la première de toutes, c'est le manque de soins ou de la surveillance maternelle. Quelque admirable que soit le dévouement des sœurs hospitalières, rien ne peut remplacer l'affection d'une mère. Aussi M. Benoiston de Châteauneuf et, après lui, M. Blanqui aîné, ont-ils dit : l'un, que l'abandon des enfants par leur mère est, à lui seul, une cause de mort plus destructive que les deux plus cruels fléaux qui puissent décimer le genre humain, la guerre et l'épidémie ; et l'autre, que les tours étaient plus homicides que la peste. La seconde cause est dans la difficulté de trouver de bonnes nourrices et dans la longueur du

trajet que l'on fait subir aux enfants, soit pour les apporter à l'hospice, soit pour les placer en nourrice.

*Réformes.* La question des enfants trouvés est, après celle du système pénitentiaire, la plus urgente à examiner. Sa solution soulève des difficultés très-graves et très-ardues, car plusieurs ont leur source dans les abîmes du cœur humain. La plupart des écrivains qui se sont occupés de ce sujet, se sont contentés de retracer les imperfections du système actuel, mais n'ont point indiqué de remède. C'est cependant par là qu'il fallait finir. Quant à nous voici nos propositions sur les réformes à introduire dans la législation. 1° Maintenir les hospices d'enfants trouvés ; 2° supprimer les tours servant à l'exposition des enfants ; 3° permettre aux filles-mères de porter leurs enfants dans les hospices, mais les obliger à en faire la déclaration et à concourir, en proportion de leurs facultés, à la dépense ; 4° assurer par des dispositions bien combinées le secret des déclarations ; 5° remettre les enfants à leur mère, lorsque l'impossibilité de l'élever et de le nourrir aura cessé pour elle ; 6° répartir la dépense des enfants exposés dont les pères et mères seront inconnus, entre les communes, les hospices et les départements ; 7° créer pour les enfants trouvés ayant atteint 7 ou 8 ans, des maisons d'instruction et de travail.

Ce ne fut qu'à dater de saint Vincent de Paul, c'est-à-dire vers le milieu du 17° siècle, que des hôpitaux furent créés pour recevoir les enfants trouvés. Le nombre de ces infortunés ne tarda pas à s'accroître ; voici les appréhensions que cette augmentation inspira au ministre Necker. « Entre tous les établissements, dit-« il, dûs à l'esprit d'humanité, ceux dont l'utilité est le plus mêlé d'inconvénients, « ce sont, à mes yeux, les maisons destinées à servir d'asile aux enfants abandon-« nés. Cette louable institution a empêché sans doute que des êtres dignes de « compassion ne fussent la victime des sentiments dénaturés de leurs parents ; « mais insensiblement on s'est accoutumé à envisager les hôpitaux d'enfants trou-« vés comme des maisons publiques où le souverain trouvait juste de nourrir et « et d'entretenir les enfants des plus pauvres de ses sujets ; et cette idée en s'éten-« dant a relâché parmi le peuple les liens du devoir et ceux de l'amour paternel. « L'abus grossit chaque jour et ses progrès embarrasseront un jour le gouverne-« ment ; car le remède est difficile en n'employant que des palliatifs, et les partis « extrêmes ne seraient approuvés qu'au moment où le désordre arriverait à un « excès qui frapperait tous les yeux. »

Depuis 1789, le mal n'a fait qu'empirer et a confirmé pleinement les craintes du ministre financier. De bons esprits, frappés de ses progrès, voudraient revenir aux principes qui dictèrent les lettres-patentes du 4 août 1445 et fermer conséquemment ces hospices aux enfants que la misère, mais le plus souvent le vice, y conduit. Il serait dangereux d'aller jusque là. La force des choses commande de respecter ces précieuses créations du christianisme. Tout ce qu'il y a à faire, c'est d'empêcher qu'elles ne favorisent le relâchement des liens de famille et n'encouragent les mauvaises mœurs.

Au premier rang des réformes à introduire, il faut placer la suppression des tours. Ils sont la cause génératrice du grand nombre d'enfants trouvés. Voici en quels termes M. Remacle, dans son excellent ouvrage intitulés : *Des hospices d'enfants trouvés en Europe*, en a résumé les inconvénients.

« Les tours sont contraires à tous les principes qui ont présidé à la fondation des hospices et qui seuls peuvent les maintenir. Ils sont une source d'inconvénients, et pour les enfants, et pour la société, et pour les parents eux-mêmes.

« Relativement aux enfants :

« Ils les privent de leur état civil, toujours ;

« Ils les privent des soins de leurs familles dans tous les cas où l'exposition n'a pas été déterminée par un besoin urgent, et aurait pu être empêchée ;

« Ils compromettent leur vie en plaçant les mères sur la voie de l'infanticide, soit par la fausse sécurité qu'ils leur inspirent, soit par l'impunité qu'ils assurent trop souvent à ce crime.

« Relativement à la société :

« Ils introduisent dans son sein une population sans frein qu'il faut nourrir la première partie de la vie et surveiller le reste ;

« Ils la mettent à la merci de ce qu'il y a de plus vicieux dans les populations, en la faisant déchoir du rang d'arbitre entre les intérêts divers qui lui appartient ;

« Ils lui imposent chaque année une dépense énorme qui s'accroît sans cesse;

« Ils ajoutent à la corruption des mœurs par les facilités qu'ils lui offrent ;

« Ils entravent, contredisent, paralysent la législation existante.

« Relativement aux parents eux-mêmes :

« Ils sont un sujet permanent de tentation ;

« Ils leur arrachent leurs enfants dans des cas où, s'ils n'avaient pas existé, la pensée de l'abandon ne se serait même pas présentée à eux ;

« Ils les détournent du dessein de les reprendre, par la crainte de mettre trop tôt un terme à des secours qu'il dépend d'eux de prolonger ;

« Quand cette crainte ne suffit pas, ils leur inspirent des doutes sur l'identité, ou leur en rendent la reconnaissance impossible, et l'effet est le même.

« En compensation de tous ces inconvénients, les tours présentent un seul avantage attaché au secret ;

« Au secret qui, le plus souvent, n'est pas nécessaire ;

« Au secret qui est lui-même un danger dans plusieurs cas ;

« Au secret qui n'empêche pas les infanticides. »

M. Remacle n'a pas seul conçu l'idée de la suppression des tours ; M. Delessert avait dit avant lui, que leur suppression serait une mesure d'humanité, car ils facilitent l'abandon des enfants, les dévouent à une mort presque certaine et sont une prime d'encouragement aux mères pour renoncer aux devoirs de la maternité.

La conclusion est facile à tirer, il faut supprimer les tours.

On a proposé de remplacer par un bon système de secours à domicile pour la

mère, les secours que l'on donne aujourd'hui à l'enfant dans l'hospice; il s'agirait de payer à la mère le salaire qu'on paie actuellement à une nourrice étrangère. Comme économie, ce système aurait un avantage incontestable, car en supposant qu'on payât pendant 2 ans des mois de nourrice à la mère, le département n'aurait plus l'enfant à sa charge pendant les 10 années suivantes, comme dans l'état actuel des choses. Comme résultat moral, il n'est pas besoin de faire observer combien il y a d'importance à ne pas séparer l'enfant de la mère et à ne pas briser le lien de famille au grand préjudice de tous. Ce système semble présenter, au premier aperçu, des avantages qui en recommandent l'examen sérieux à l'attention du gouvernement, mais il ouvrirait la porte aux abus, en encourageant toutes les mères à réclamer des secours alimentaires. Il ferait retomber dans tous les inconvénients de la loi de l'an 3 et serait un acheminement vers la taxe des pauvres. Nous lui préférons donc le système de l'admission des enfants avec déclaration préalable mais secrète, et concours de la mère à la dépense toutes les fois que ce concours serait possible. Ce système est actuellement suivi dans quelques hospices français. D'une part, il conserverait aux enfants leur état civil, et d'autre part, il permettrait de ne recevoir dans les hospices que les enfants qui auraient des droits véritables à la participation des secours publics. Les commissions administratives feraient pour les enfants ce qu'elles font aujourd'hui pour les infirmes et les vieillards. Elles examineraient avec soin les titres d'admission des enfants qui leur seraient présentés et repousseraient ceux que leurs mères seraient en position d'élever. Ce système, nous le savons, compte peu de partisants. On s'effraie de son application et des difficultés qu'elle soulève, mais quiconque se pénètrera des considérations que son honorable créateur, M. Remacle, à qui nous l'avons emprunté, fait valoir à l'appui, partagera, nous le croyons, l'opinion de cet homme de bien. Il a exposé ce système avec une clarté et une force de logique propres à dissiper toutes les craintes, à convaincre tous les esprits de la possibilité d'exécution et de l'efficacité qu'il aurait pour l'amélioration des mœurs publiques.

L'homme qui est élevé par la patrie doit ambitionner l'honneur de la défendre. Sous l'empire, on fit de ce principe une obligation pour les enfants trouvés. On se rappelle qu'ils composaient alors une partie des forces de l'armée, sous la dénomination de pupilles de la garde. De nos jours, on a émis le vœu de les incorporer dans la marine; ce vœu ne nous semble pas suffisamment réfléchi. Le malheur s'est déjà trop appesanti sur la destinée de ces infortunés, pour qu'on soit fondé à disposer forcément de leurs personnes et à leur imposer ainsi une obligation qui ne pèse pas sur la généralité des citoyens. D'ailleurs, l'anathème de l'illégitimité forme à lui seul un obstacle insurmontable, et puis la plupart des enfants trouvés ne présentent pas les conditions dont la réunion est exigée chez des hommes de mer. Ce que la société doit faire, ce n'est donc point de confisquer à son profit le seul bien que la nature leur ait départi, la liberté, mais de diriger leur éducation de manière qu'ils deviennent des hommes utiles dans les

carrières qu'il voudront embrasser. Pour cela, il nous semble indispensable d'organiser pour eux des maisons spéciales où ils puissent, à un âge convenable, être formés au travail et recevoir en même temps les principes de morale qui, aujourd'hui, leur manquent à-peu-près partout. Nous avons dit plus haut, que dans ce département où l'agriculture réclame le secours de leur bras, leurs nourriciers remplissaient à leur égard les devoirs de la paternité naturelle, toutefois c'est le plus petit nombre qui jouit de ces avantages. Le reste, c'est-à-dire la majeure partie, vit et grandit dans une complète ignorance des principes de morale. Leur instruction élémentaire est à l'unisson de leur éducation religieuse. Sur 100, il y en a à peine 10 qui savent lire, écrire et compter. L'autorité supérieure a souvent recommandé de les recevoir gratuitement dans les écoles communales, mais leurs nourriciers, incapables qu'ils sont d'apprécier les bienfaits de connaissances qu'eux-mêmes ils ne possèdent pas, préfèrent les obliger à garder les bestiaux et à gagner aussi leur nourriture, quelquefois même il les emploient à mendier le chétif morceau de pain que le salaire payé pour chacun suffit à peine à leur assurer. Il est temps, grand temps de faire cesser un état de choses aussi désolant. On n'y parviendra qu'en créant des établissements spéciaux où, à l'abri de tout contact corrupteur, les enfants trouvés seront l'objet d'une surveillance continue, recevront une éducation à la fois chrétienne, élémentaire et professionnelle.

## CHAPITRE V.

### Crimes, Délits et Contraventions.

Exciter et maintenir parmi les magistrats une salutaire émulation, améliorer nos codes criminels et constater l'état moral de la population, tels sont les divers buts que se propose le gouvernement, en publiant chaque année le *Compte général de l'administration de la justice*. Nous avons emprunté à cette intéressante publication, les résultats que donne le département du Var. Les tableaux ci-après, dans lesquels ils sont consignés, guideront dans l'appréciation des divers mouvements de la criminalité, de l'état des mœurs, des habitants et du rang qu'occupe le département dans l'ordre des faits que la loi punit.

# TABLEAU DES ACCUSÉS

## Traduits devant la Cour d'Assises.

| ANNÉES. | CRIMES CONTRE LES PERSONNES. NOMBRE DES accusés. | acquittés. | condamnés. | CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS. NOMBRE DES accusés. | acquittés. | condamnés. | NOMBRE des hommes accusés. | NOMBRE des femmes accusées. | Rapport des accusés avec la population du royaume. | RAPPORT des accusés avec la population du département. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | 1 sur | 1 sur |
| 1826 | 19 | 7 | 12 | 38 | 17 | 21 | 47 | 10 | 4195 | 5674 |
| 1827 | 14 | 6 | 8 | 21 | 12 | 9 | 30 | 5 | 4593 | 9240 |
| 1828 | 13 | 3 | 10 | 36 | 9 | 27 | 40 | 9 | 4307 | 6987 |
| 1829 | 25 | 15 | 10 | 36 | 11 | 25 | 53 | 8 | 4321 | 5301 |
| 1830 | 25 | 9 | 16 | 29 | 14 | 15 | 45 | 9 | 4576 | 5970 |
| 1831 | 19 | 9 | 10 | 38 | 21 | 17 | 48 | 9 | 4281 | 5673 |
| 1832 | 15 | 9 | 6 | 20 | 8 | 21 | 35 | 9 | 4304 | 7350 |
| 1833 | 21 | 13 | 8 | 34 | 12 | 22 | 51 | 4 | 4676 | 5880 |
| 1834 | 20 | 13 | 7 | 51 | 25 | 26 | 56 | 15 | 4684 | 4554 |
| 1835 | 25 | 18 | 7 | 46 | 21 | 25 | 68 | 3 | 4644 | 4554 |
| 1836 | 32 | 13 | 19 | 40 | 14 | 26 | 67 | 5 | 4638 | 4491 |
| 1837 | 35 | 11 | 24 | 49 | 20 | 29 | 72 | 12 | 4144 | 3850 |
| TOTAL... | 263 | 126 | 137 | 447 | 184 | 263 | 612 | 98 | | |

Sur les 626 accusés traduits devant les assises, depuis 1826 jusqu'à 1836 inclusivement, 16 avaient moins de 16 ans, 107 étaient âgés de 16 à 21 ans, 221 étaient âgés de 21 à 30 ans, 135 étaient âgés de 30 à 40 ans, 59 étaient âgés de 40 à 50 ans, 44 étaient âgés de 50 à 60 ans, 28 étaient âgés de 60 à 70 ans, 8 étaient âgés de 70 à 80 ans.

Parmi les 84 accusés appartenant à l'année 1837, 19 avaient moins de 21 ans, 45 avaient de 21 à 40 ans, et 20 dépassaient 40 ans. Ainsi le nombre des accusés de moins de 30 ans est plus considérable que celui dépassant cet âge. On ne peut s'expliquer les causes qui poussent si fréquemment au crime, à une époque de la vie où toutes les ressources honnêtes semblent s'offrir d'elles-mêmes à ceux qui

veulent en profiter. Il faut espérer que l'instruction, se répandant tous les jours davantage, rendra de plus en plus rare l'affligeant spectacle de l'enfance figurant sur les bancs réservés aux criminels.

Les 400 individus qui ont été condamnés par la cour d'assises, de 1826 à 1837, l'ont été savoir : 5 pour parricide, 32 pour assassinat, 2 pour empoisonnement, 6 pour infanticide, 20 pour meurtre, 25 pour coups et blessures, 7 pour coups et blessures envers un ascendant, 35 pour viol et attentats à la pudeur, 4 pour crimes envers les enfants, 32 pour faux, 8 pour vols sur un chemin public, 43 pour vols domestiques, 5 pour vols dans les églises, 168 pour autres vols, 5 pour rebellion, 1 pour incendie d'édifices, 1 pour violences envers un fonctionnaire public, 1 pour banqueroute frauduleuse.

On remarque dans ce tableau effrayant l'assassinat, l'incendie, l'empoisonnement, et presque tous les crimes qui tiennent plus particulièrement à la réflexion. Cependant la plupart des crimes capitaux n'ont point eu pour but le vol, presque tous ont été commis dans le délire des passions, de la haine, de la vengeance et de la jalousie. Du reste, beaucoup d'entre eux doivent leur perpétration à des individus étrangers au département, et principalement à des Calabrais et des Piémontais fuyant la peine déjà encourue par eux dans leur contrée.

Pendant long-temps le midi a été désolé par des bandes organisées vivant de brigandages et de vols. Ces bandes ne sont plus; les vols qui ont lieu maintenant sont des actes isolés qui n'affaiblissent plus la sécurité générale.

On a dit que le nombre des crimes allait en augmentant. Cette assertion ne repose pas sur les faits. En comparant chacune des années comprises dans le tableau ci-dessus, avec celles qui ont succédé aux désordres révolutionnaires, on voit qu'il y a, au contraire, une diminution considérable. Afin qu'on puisse constater comme nous cet heureux résultat, nous donnons ci-après le relevé fait par M. Fauchet, des crimes commis en l'an 9. Il témoigne, mieux que tous les raisonnements, des progrès que nous tenions à opposer aux déclamations de certains esprits alarmés ou chagrins.

| | |
|---|---|
| Assassinats avec préméditation. . . . . | 19 |
| Assassinats suivi de vol. . . . . | 1 |
| Tentatives d'assassinats . . . . . | 5 |
| Infanticides. . . . . | 2 |
| Incendies . . . . . | 13 |
| Vols de nuit avec effraction et violence . . . . . | 7 |
| Vols sur la grande route. . . . . | 18 |
| Vols non consommés. . . . . | 2 |
| Vols par escalade de maisons habitées . . . . . | 3 |
| Vols domestiques. . . . . | 2 |
| Vols à l'aide de fausses clefs. . . . . | 3 |
| *A reporter.* . . . . . | 75 |

| | |
|---|---|
| *Report.* . . . . . | 75 |
| Faux en écriture . . . . . | 4 |
| Faux témoignage en matière criminelle. . . . . | 2 |
| Voies de fait hors le cas de légitime défense. . . . . | 2 |
| Complice d'évasion de prisonniers. . . . . | 2 |
| Emission de fausse monnaie . . . . . | 1 |
| TOTAL. . . . | 86 |

## TABLEAU DU NOMBRE

**Des prévenus, des acquittés et des condamnés correctionnels.**

| ANNÉES. | NOMBRE DES | | NOMBRE DES CONDAMNÉS | | | TOTAL des condamnés. | Proportion des condamnés avec la population. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | prévenus. | acquittés. | à un an et plus d'emprisonnement. | à moins d'un an d'emprisonnement. | à l'amende seulement. | | |
| | | | | | | | 1 sur |
| 1826 | 560 | 151 | 40 | 142 | 227 | 409 | 790 |
| 1827 | 695 | 133 | 27 | 164 | 371 | 562 | 575 |
| 1828 | 766 | 149 | 40 | 195 | 382 | 617 | 524 |
| 1829 | 891 | 210 | 52 | 177 | 452 | 681 | 474 |
| 1830 | 649 | 167 | 20 | 178 | 284 | 482 | 670 |
| 1831 | 837 | 243 | 28 | 150 | 416 | 594 | 562 |
| 1832 | 866 | 244 | 19 | 160 | 443 | 622 | 519 |
| 1833 | 868 | 229 | 21 | 156 | 462 | 639 | 506 |
| 1834 | 880 | 184 | 32 | 193 | 471 | 696 | 464 |
| 1835 | 953 | 204 | 25 | 267 | 457 | 749 | 431 |
| 1836 | 1108 | 193 | 44 | 334 | 537 | 915 | 353 |
| 1837 | 1111 | 225 | 45 | 346 | 495 | 1886 | 171 |
| TOTAUX. | 10184 | 2332 | 393 | 2462 | 4997 | 7852 | |

Les 7,852 individus condamnés correctionnellement, l'ont été, savoir : 2,990 pour contravention aux lois sur les forêts, 1,090 pour vols, 835 pour chasse en

temps prohibé et pour défaut de permis de ports-d'armes, 845 pour coups et blessures volontaires, 185 pour outrages envers des agents de la force publique, 136 pour diffamation et injures, 148 pour vagabondage, 115 pour contravention aux lois sur les douanes, 89 pour contravention aux lois sur les contributions indirectes, 59 pour délits ruraux, 65 pour rebellion, 68 pour escroquerie, 60 pour outrages et violences envers des magistrats, 69 pour homicides et blessures involontaires, 51 pour outrages publics à la pudeur, 39 pour abus de confiance, 32 pour mendicité, 42 pour infraction au ban de surveillance, 17 pour usure, 78 pour expositions d'enfants dans un lieu solitaire ou non solitaire, 9 pour attentats aux mœurs, 5 pour homicide involontaire d'enfants nouveaux-nés, 6 pour incendies involontaires, 3 pour délits de presse, 896 pour délits de diverses natures.

Les délits forestiers étaient rares, il y a 50 ans, parce que les dégâts commis par les bergers étaient rigoureusement punis et qu'on avait l'habitude de respecter les forêts à l'égal des autres propriétés. Mais dès qu'on put croire à l'impunité, les moins destructeurs y prirent leurs usages et les plus hardis en firent un objet de spéculation. Ces dévastations arrivèrent promptement à leur comble. On ne commença que fort tard à les réprimer ; aujourd'hui encore cette répression coûte à l'autorité le pénible exercice d'une sévérité soutenue. La promulgation du Code forestier n'a diminué ni le nombre, ni la gravité des délits de ce genre. Ils ont, au contraire, subi une progression marquée.

La mendicité et le brigandage ont plus d'un rapport ensemble. Le brigandage se recrute et se cache dans la mendicité. Le brigandage ne peut jamais paraître qu'un crime, la mendicité se montre souvent comme un malheur, et c'est ce qui la rend plus dangereuses. Or, parmi les mendiants étrangers, il s'en trouve ui cachent leur santé et leur force sous des maux qu'lls savent simuler et sous une faiblesse feinte, dont il n'est pas aisé de pénétrer tous les artifices. Ils redoutent, plus que la misère, le travail qu'ils se plaignent de ne pouvoir se procurer, et en fuyant toute espèce de métier, ils s'en font un pour solliciter et importuner avec succès la pitié publique. En ne s'adressant qu'à la charité, ils ne sont pas fâchés de vivre autant de la peur que de la pitié qu'ils inspirent ; ils ne veulent pas qu'on ignore entièrement, combien un mendiant a de rapport avec un brigand : des mesures sévères à leur égard obtiendrait l'approbation générale.

## TABLEAU DES JUGEMENTS

**Rendus par les Tribunaux de simple police.**

| ANNÉES. | NOMBRE DES JUGEMENTS rendus à la requête | | NOMBRE DES INCULPÉS | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | du ministère public. | de la partie civile. | acquittés. | à l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent. | CONDAMNÉS à l'amende. | CONDAMNÉS à l'emprisonnement. | TOTAL des condamnés. | Proportion des condamnés avec la population. |
| | | | | | | | | 1 sur |
| 1826 | 370 | 114 | 50 | 5 | 587 | 20 | 607 | 532 |
| 1827 | 369 | 61 | 38 | 6 | 510 | 16 | 526 | 614 |
| 1828 | 308 | 113 | 24 | 7 | 464 | 18 | 482 | 670 |
| 1829 | 227 | 77 | 24 | 4 | 363 | 13 | 376 | 860 |
| 1830 | 247 | 110 | 36 | 5 | 381 | 16 | 397 | 815 |
| 1831 | 346 | 70 | 60 | 8 | 400 | 8 | 408 | 792 |
| 1832 | 780 | 67 | 181 | 3 | 884 | 17 | 901 | 355 |
| 1833 | 599 | 110 | 135 | 7 | 704 | 12 | 716 | 451 |
| 1834 | 370 | 96 | 86 | 10 | 510 | 17 | 527 | 860 |
| 1835 | 634 | 49 | 35 | 4 | 719 | 13 | 732 | 440 |
| 1836 | 863 | 97 | 101 | 9 | 998 | 42 | 1040 | 311 |
| 1837 | 863 | 133 | 99 | « | 1039 | 40 | 1079 | 298 |
| TOTAUX. | 5976 | 1097 | 869 | 68 | 7559 | 232 | 7791 | |

## CHAPITRE VI.

### Classes, Professions, Emigrations et Immigrations.

Ce qu'on est convenu d'appeler le peuple, dit M. Fauchet, forme, dans le département du Var, quatre classes bien distinctes:

La première est celle des *ménagers*, composée de propriétaires vivant du produit de leurs champs, qu'ils cultivent eux-mêmes. Leur instruction se

réduit à savoir lire et écrire ; et leur bibliothèque, à quelques livres de prières et à un cahier de compte. Dépositaires de la pratique de l'agriculture, des adages et des traditions qui y sont relatifs, ils exercent leur art avec ordre et intelligence. Le travail est pour eux une habitude ; des mœurs pures en sont le résultat ; l'aisance et quelquefois la richesse en sont la récompense. Attachés à l'héritage paternel, qu'ils cultivent au sein de la paix et du bonheur, ils veulent vivre et mourir sous le toit qui protégea leur naissance : hospitaliers, charitables, fils respectueux, époux fidèles, pères tendres, ils ont, en général, toutes les qualités des gens de bien ; aucune autre classe de citoyens n'en renferme un aussi grand nombre. Leurs femmes, principalement occupées de l'intérieur du ménage, ne partagent avec eux dans la campagne que les travaux les plus légers.

La seconde classe est celle des *paysans*, beaucoup plus nombreuse que la première, et présentant des nuances infinies. Les *paysans* et les *ménagers* mènent une vie également laborieuse ; mais ceux-ci ne travaillent que pour eux, et ceux-là louent leurs œuvres pendant une partie plus ou moins considérable de l'année. Le *ménager* ne connaît pas le besoin ; ses moyens de subsister sont assurés, et sa manière de vivre très-régulière. Les ressources du *paysan*, toujours incertaines, varient avec le produit des terres et le prix du travail. Aussi son caractère se ressent-il de la mobilité de sa situation : insolent dans l'aisance, il est humble et soumis dans la pauvreté. On remarque, en général, que plus les terres d'une contrée sont ingrates, plus les paysans y sont laborieux ; l'on est souvent étonné, et du courage avec lequel ils entreprennent des plantations dans des champs pierreux et stériles, et du succès prodigieux qui couronne leurs entreprises. Dans les contrées fertiles, au contraire, le paysan, se reposant sur le prix excessif de ses journées, vit sans prévoyance pour l'avenir, et expire aux premières infirmités, en proie à tous les genres de besoins.

Il est peu de communes où l'on ne danse les jours de fêtes au son du tambourin : mais ce n'est pas là le seul plaisir du paysan ; aux époques des récoltes, et lorsque les travaux sont ouverts, il ne manque pas, les jours de dimanche, de dissiper au cabaret une partie de l'argent qu'il a gagné dans la semaine. On ne conçoit pas d'abord comment un homme sobre et laborieux pendant six jours, diffère autant de lui-même le septième ; mais lorsqu'on apprend que c'est là une habitude de tous les temps, on est conduit à considérer comme un besoin de la nature, pour celui qui mène une vie dure et pénible, d'oublier de temps en temps sa situation. Au reste, comme dans tous les pays de vignobles, rien n'est plus rare que de voir des ivrognes, on peut conclure que les plaisirs grossiers du paysan n'ont pas une influence désavantageuse à sa santé.

Les journées de travail varient selon les saisons, les lieux et la qualité des ouvrages. En général, une journée de charrue coûte 6 francs ; le moissonneur et le faucheur gagnent 3 francs ; celui qui taille la vigne et l'olivier, 2 francs ; celui qui pioche la vigne ou les oliviers, 1 franc 60 centimes.

La femme qui lie les gerbes, gagne 1 franc 50 centimes ; celle qui vendange, 75 centimes ; celle qui cueille des olives, 70 centimes ; celle qui sarcle, 60 centimes. Les enfants employés à la vendange et à la récolte des olives, ont le même salaire que les femmes.

La troisième classe est formée des paysans des montagnes septentrionales du Var, et de celles des Basses-Alpes. La rigueur du climat n'y permettant qu'une culture, celle des grains, des familles entières de cultivateurs, hommes, femmes et enfants, en descendent dans la partie tempérée pour y obtenir du travail.

Le paysan de la montagne mange chez lui du pain noir, et quelquefois des lentilles ou d'autres légumes cuits à l'eau et assaisonnés seulement avec du sel; il ne boit presque jamais de vin.

Mais le montagnard, très-sobre chez lui et lorsqu'il vit à ses frais, devient grand mangeur et grand buveur quand la nourriture forme une partie de ses salaires. Il sait communément lire et écrire, filer, tricoter, faire des paniers: ses formes sont peu agréables ; ses mouvements lourds, son travail lent et peu soigné.

Dans les climats rigoureux du nord, le paysan qui ne sort point, réside pendant l'hiver dans les étables, où il est réchauffé par les bestiaux, poêles naturels qui suppléent à la disette du bois. L'impression du froid, souvent répétée, courbe et déforme sa taille, et lui donne cette attitude de l'homme transi, qui le fait aisément reconnaître ; aussi le prix de ses journées n'excède guère les deux tiers de celui qu'on donne aux paysans méridionaux.

Les émigrations annuelles du montagnard, l'état de ses vêtements, la nécessité où il est quelquefois de mendier, annoncent la misère qui l'afflige dans son pays. Son ame, flétrie par le besoin, ne dédaigne alors aucune espece de travail ; il exécute avec docilité, cherche à exciter la compassion, et sait prendre, quand on l'oblige, l'accent de la reconnaissance. On prétend que ce sentiment n'est chez lui que factice, et qu'à ses yeux le meilleur maître est celui qui le paye le mieux ; mais comme on abuse souvent de sa position, doit-on s'étonner qu'il préfère la servitude la moins onéreuse ?

Cette classe fournit au département quelques domestiques des deux sexes.

La quatrieme classe, composée des artisans, se rapproche, par l'instruction, du premier ordre des citoyens. Presque tous propriétaires, et joignant le produit de leur industrie à celui de leurs champs, ils sentent et affichent leur indépendance. La jeunesse de cette classe est la plus corrompue du département.

***Propriétaires.***—Ici la population repose principalement sur les produits territoriaux et en suit les mouvements, 1° parce que l'agriculture employant beaucoup de bras, nourrit ou salarie beaucoup d'individus ; 2° parce que la subsistance générale est due à ses productions ou payée par leur prix ; 3° parce

qu'étant la source principale et presque unique des revenus, elle règle la consommation en objets de luxe ou de commodité, et par conséquent, les bénéfices de l'industrie et même ceux du commerce.

La classe des propriétaires est donc la première du département en importance. Elle l'est encore en nombre, parce que son climat privilégié admettant plusieurs espèces de culture, se prête à une grande division des terres. M. Fauchet porte à 68,736 le nombre des chefs de famille qui étaient propriétaires de biens fonds, en 1789. Il serait essentiel de connaître à combien il s'élève aujourd'hui, et d'apprécier ainsi les résultats de la vente des terres communales, ecclésiastiques et seigneuriales, et des changements introduits par la loi civile, dans les partages successoraux. Nous manquons de documents positifs à cet égard. Il est néanmoins certain que le nombre des propriétaires a considérablement augmenté depuis 1789. Il ressort des rôles des contributions directes, que le nombre des cotes foncières qui était, en 1815, de 94,702, et en 1826, de 97,794, s'élevait en 1835, à 109,560. Depuis cette époque il a continué de progresser.

D'après les relevés que nous avons faits, les cotes foncières de 1835 se partageaient comme il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Cotes au-dessous de 5 fr. | — | 42,012 |
| — de 5 à 10 | — | 21,790 |
| — de 10 à 20 | — | 19,913 |
| — de 20 à 30 | — | 9,320 |
| — de 30 à 50 | — | 7,502 |
| — de 50 à 100 | — | 5,818 |
| — de 100 à 300 | — | 2,508 |
| — de 300 à 500 | — | 489 |
| — de 500 à 1000 | — | 171 |
| — de 1000 et au-dessus | — | 37 |
| TOTAL DES COTES. . . . | | 109,560 |

« Partout, dit Montesquieu, où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage ; ainsi la division des terres favorise la population et accroît par conséquent la richesse de l'État. Elle a aussi pour résultat, d'attacher l'homme au sol par le sentiment de la propriété, de multiplier le nombre des individus directement intéressés à maintenir et à défendre la patrie et ses institutions, d'augmenter les productions territoriales et d'obliger au travail ; mais ces avantages qui étendent leur influence sur la prospérité du commerce, se perdent lorsque les biens sont tellement morcelés, que les produits de chaque parcelle deviennent insuffisants pour la subsistance de ceux qui les possèdent. » On peut juger par l'élévation du chiffre des cotes foncières au-dessous de 5 francs, qu'il commence à en être ainsi dans quelques cantons du département.

En 1789, le nombre des chefs de famille vivant uniquement du produit de leur biens-fonds, était, selon M. Fauchet, de 2,293; il s'est accru de trois espèces d'hommes : 1° d'anciens propriétaires grevés de dettes et qui ont amélioré leur fortune en se libérant en assignats au moment où une petite quantité de denrées leur procurait de fortes sommes nominales ; 2° d'anciens propriétaires capitalistes remboursés en assignats et qui se sont empressés d'en placer la valeur sur des biens-fonds, comme un asile contre une seconde révolution monétaire ; 3° de nouveaux enrichis, soigneux de donner à leur fortune une assiette solide et apparente et de l'augmenter par des améliorations ; ainsi par une ressource heureuse et qui n'est propre qu'aux pays agricoles, lorsque les malheurs des temps arrêtent l'industrie et le commerce, le numéraire reflue sur l'agriculture et accumule, pour le moment de leur réveil, un fonds immense de richesses territoriales.

On ignore quel est maintenant le nombre des propriétaires vivant uniquement du produit de leurs biens ; l'extrême division de ceux-ci, résultat de l'égalité introduite par le code civil dans le partage du patrimoine paternel, tend à le faire diminuer, mais d'un autre côté les améliorations rurales en augmentent les produits agricoles et rétablissent l'équilibre.

***Capitalistes.*** — M. Fauchet porte à 100 seulement le nombre de ceux qui existaient en l'an 9. Avant 1789, dit-il, les hommes qui parvenaient à faire des économies sur leurs revenus, les plaçaient en capitaux sur les grands corps ou sur des particuliers solvables ; ils préféraient ce mode à l'achat des terres, parce qu'il donnait un revenu plus fixe et d'une perception plus facile. Le coup porté aux capitalistes par le papier monnaie a long-temps dégoûté de tous les placements ; aujourd'hui encore, leur nombre est très-restreint. Ceux qui possèdent des capitaux préfèrent les consacrer à l'acquisition et à l'amélioration de biens-fonds dont le produit équivaut souvent au taux de l'intérêt. Les hordes d'usuriers qui, au sortir de la révolution, infestaient les campagnes ont disparu ; les prêteurs qui restent livrent leurs fonds à un taux que la délicatesse peut avouer, lorsque l'emprunteur présente les gages d'un remboursement assuré. C'est à ce point que, depuis 1826, les tribunaux n'ont eu à punir que dix-sept délits d'usure ; ce qui ne fait qu'un peu plus d'un par année.

L'argent n'a plus le prix que l'émission des assignats, leur dépréciation successive et les troubles apportés à la propriété et à la tranquillité individuelle lui avaient donné. Le besoin ne reçoit plus une loi dure et dictée sans pudeur ; maintenant l'intérêt de l'argent ne dépasse pas le taux légal et souvent il ne l'atteint pas ; toutefois, de même qu'après la tempête les flots battent encore le rivage, on voit certains capitalistes, objectant la crainte de risques qui n'existent plus, cumuler l'intérêt avec la somme donnée, et recevoir ainsi d'avance le prix d'un service qui a l'apparence d'un service gratuit.

***Fonctionnaires et Employés.*** — Leur nombre s'est prodigieuse-

gmenté depuis 1789. C'est la conséquence de l'organisation adminis-
la France.

erons connaître ailleurs leurs attributions ; il nous suffit de dire ici que
d'entre eux possèdent des terres et ajoutent le produit de celles-ci au
t qu'ils touchent de l'Etat ou des administrations locales.

***nerçants et Industriels.*** — Le rôle des patentes est le seul do-
ui indique le nombre des individus de cette classe. D'après le relevé que
vons fait, le nombre des patentés de 1839 est de 14,121. Nous indi-
lus loin le nombre d'ouvriers employés par les principales industries du
ent.

***ssions libérales.*** — On trouvera aussi plus loin l'indication de
ssions et le nombre des individus qui les exercent.

***estiques.*** — Les domestiques mâles ne s'emploient guère qu'à
gne. Un homme à gages n'est utile que lorsque l'étendue du champ
n travail continuel pendant toute l'année. La vente en petits lots de gran-
s a diminué les besoins de ce genre. La majeure partie de ces biens a
se par des hommes de campagne, qui, travaillant eux-mêmes, sup-
ce qu'ils ne peuvent faire par des journaliers loués au besoin.
mestiques femelles sont presque universellement chargées du service
, elles ont subi le sort des fortunes. La plupart des familles qui, sous
égime, vivaient de leurs revenus, en avaient ordinairement deux, quel-
ois ; elles se sont réduites à une seule. Chez les petits marchands, au con-
chez les artisans, la fille de la maison remplissait les fonctions domes-
-dehors comme au-dedans ; aujourd'hui que le luxe est descendu avec
lans cette classe, presque chaque feu a sa servante ; le taux de leur sa-
s les villes, est en général de 10 à 13 fr. par mois, et dans les cam-
le 90 à 100 fr. par an.

***diants.*** — On se tromperait étrangement, si l'on jugeait du nom-
ux qui appartiennent au département du Var, par le nombre d'établis-
charitables qu'il renferme. Ceux que l'on aperçoit sur la porte des
ou dans les lieux publics, sont ou des estropiés, ou des journaliers étran-
liant sur leurs routes, jusqu'à ce qu'il soient parvenus aux lieux où les
es appellent. La plupart des condamnations prononcées pour men-
t atteint des vagabonds de profession presque tous étrangers au dépar-
M. Fauchet porte à 1,100 les mendiants qui existaient en l'an 9 dans
ment. Si d'une part, l'autorité parvenait à en interdire l'entrée aux étran-
n expulser ceux qui s'y sont introduits ; si d'autre part, on obligeait les
s à secourir leurs pauvres, ce qui ne serait que la rigoureuse applica-
ègles de la justice, ce nombre qui, du reste, n'est pas élevé, serait incon-
ent diminué.

***Émigrations et immigrations.*** — Nous avons parlé de l'émigration des paysans montagnards, elle a lieu régulièrement deux fois chaque année. Dès les derniers jours de juin, trois à quatre mille individus de tout âge et des deux sexes, se mettent en marche pour les moissons méridionales. Leur séjour, à cette première époque, est d'environ deux mois. Leurs propres moissons et l'ensemencement de leurs terres les rappellent à la fin d'août ; mais dès que le soleil déclinant abandonne leur climat aux frimats et aux neiges, ils reviennent cueillir les raisins, et successivement la châtaigne et l'olive, et partager, avec les paysans du midi, tous les travaux de l'hiver. A la fin d'avril, hommes et femmes retournent dans leur pays natal.

En général, les propriétaires des régions méridionales n'ont pas de troupeaux. Ils sont dans l'usage de vendre les herbes de leurs champs et de leurs bois aux bergers des montagnes. Ceux-ci, que nous comprenons parmi les émigrants, descendent avec leurs troupeaux vers la fin de l'automne et s'en retournent vers la mi-mars.

La situation du département l'ouvre à un nombre considérable de Piémontais. Ils y sont employés dans les ateliers des entrepreneurs de constructions, et principalement à la confection des routes et des autres travaux publics.

Des Génois et des Catalans ont peuplé plusieurs de nos villages. Ils fournissent encore à la classe des matelots. Beaucoup de ces étrangers viennent, à l'époque des pêches, habiter nos ports et y exercer leur productive industrie.

Au surplus, peu d'étrangers s'arrêtent dans le département. De même il n'y a, à proprement parler, point d'émigration ; celles qui ont lieu se bornent à un petit nombre d'ouvriers, quittant le département pour se perfectionner dans leur art, et pour faire ce qu'ils appellent leur tour de France. Très-peu s'expatrient sans intention de retour. Depuis que la tranquillité publique rétablie, repose sur des institutions et un gouvernement fermes, le besoin de fuir l'oppression n'existe plus et chacun reste attaché à la culture du sol paternel.

## CHAPITRE VII.

### Habitations.

D'après les relevés faits en l'an 9, le nombre des maisons servant à l'exploitation des terres était de 5,450, et celui des maisons d'agrément de 350. La division des terres a eu pour résultat d'augmenter considérablement les unes et les autres. Aujourd'hui toutes les propriétés un peu étendues renferment une maison servant à l'exploitation du champ, au logement des fermiers et des domestiques ; ordinairement le maître s'y réserve un ou plusieurs appartements

qu'il occupe pendant les beaux jours de l'été ou à l'époque du partage des denrées et des autres produits du domaine qui, lorsqu'il n'est pas exploité directement par lui, est presque toujours loué à *mi-fruits*. Les propriétés d'une faible importance, principalement celles qui se trouvent à peu de distance des villes, possèdent une petite maison appelée *bastide*, où le possesseur vient passer quelques jours dans l'année. Souvent il l'orne d'une treille et l'entoure d'arbres et de fleurs. La plupart de ces maisons et bastides sont construites en pierres brutes, revêtues à l'extérieur et à l'intérieur d'une couche de plâtre. Elles sont généralement couvertes en tuiles creuses et pavées, de même que les planchers, en carreaux de terre cuite. Leurs ouvertures sont étroites et peu nombreuses. Leur situation sur des côteaux et des points élevés les préserve de toute insalubrité, en même-temps qu'elle varie l'aspect toujours pittoresque du riche panorama que cette situation domine.

Les habitations des villes offrent des bâtiments de toute sorte d'étendue et de nature de constructions. Très-peu d'hôtels attirent les regards. Quant aux villages, ils sont presque tous sales, mal bâtis et groupés circulairement autour des restes inhabités d'anciens châteaux. Les besoins de la défense ont porté les premiers constructeurs à s'établir sur les points culminants, et quelques-uns sont tellement escarpés, qu'il est impossible de les gravir autrement qu'à pied ou monté sur des mulets. Ces villages, d'où la vue n'a d'autre limite que sa faiblesse, renferment plusieurs enceintes et ressemblent de loin à d'inexpugnables forteresses. Ils en ont à la fois les avantages et les inconvénients. Il est rare que des villages un peu anciens soient assis au milieu des vallées ou des plaines. Presque tous ceux qui se trouvent dans cette situation, ont été fondés, ou après la ruine des anciens châteaux, ou après l'affranchissement du joug que le cimeterre sarrasin fit si long-temps peser sur la Provence. «Il n'est pas de laboureur, qui n'ait, au moins une fois dans sa vie, heurté, dit M. Desmichels (*Tableau historique des descentes et de l'établissement des Sarrasins en Provence et en Italie*), avec sa bêche quelqu'une de ces larges briques sous lesquelles reposent les générations africaines qui ont dominé sur la Provence; et lorsque le voyageur demande ce que furent les ruines qu'il aperçoit sur la montagne, les femmes et les enfants lui répondent : *c'est là qu'était notre village du temps des Sarrasins.* Au milieu de ces ruines s'élève ordinairement une chapelle confiée à la garde d'un pieux ermite; cette chapelle fut jadis l'église du village qui n'est plus. Elle semble protéger les cendres des ancêtres que leurs descendants vont visiter chaque année, le jour où la fête de la paroisse vient leur rappeler ce devoir. Cette commémoration de la vieille patrie précède toujours des jeux où la gaîté préside, excitée par le son d'un instrument sarrasin (1), et il n'est pas rare qu'une danse de même origine donne encore plus de solennité à la fête (2). Ces fêtes religieuses

(1) Le tambourin.
(2) Les olivètes.

et ces bruyantes joies sont le plus vivant témoignage de la domination étrangère et de la glorieuse délivrance.»

L'accroissement du nombre des maisons est un indice de la prospérité du pays. Voici un relevé qui indique cet accroissement.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de maisons . . . . . | D'après le récensement | de 1822 | 63,130 |
| | Id. | de 1831 | 63,655 |
| | Id. | de 1835 | 64,096 |
| Nombre de portes et fenêtres. | D'après le récensement | de 1822 | 334,039 |
| | Id. | de 1831 | 362,152 |
| | Id. | de 1835 | 357,410 |

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de maisons à . . . . | 1 ouverture | 5,102 |
| | 2 Id. | 20,365 |
| | 3 Id. | 15,020 |
| | 4 Id. | 8,100 |
| | 5 Id. | 5,056 |
| | 6 ouvert. et au dessus | 10,012 |

## CHAPITRE VIII.

### Costumes.

Les vêtements ont subi en France, depuis un demi-siècle, plusieurs métamorphoses. Ils ont varié dans leur forme, leur commodité et leur éclat. En 1789, on ne connaissait qu'un seul habit. La révolution survient, et tout-à-coup elle attaque, disperse, immole sans pitié tous les consommateurs des arts élégants; la richesse devient un crime, la somptuosité des vêtements disparaît, pour ne plus révéler, disons mieux, pour ne plus dénoncer l'opulence; soudain l'habit de cour s'enfuit du sol français avec la classe qui le portait et qui lui donnait tout son attrait; il est remplacé par la carmagnole, et le chapeau français par le bonnet d'esclave affranchi. La soie fait place à la laine, et le lin au coton. Plus tard, le calme s'étant rétabli, l'art de se vêtir subit une nouvelle transformation. De nouveaux enrichis surgissent; ils se posent en Crésus devant leurs concitoyens ébahis, leur accoutrement ridicule *révèle un or acquis sans honneur et dépensé sans pudeur* (1). Enfin quelques années après, les costumes et l'art de les confectionner quittent le genre extravagant et rentrent dans les conditions de la simplicité que commande le bon goût.

Ici, comme partout, le costume des habitants des villes a éprouvé les varia-

(1) M. Charles Dupin : *De l'art vestiaire.*

i se sont fait remarquer pendant les cinquantes années qui viennent de s'é-
Il n'en est pas tout-à-fait ainsi de celui des habitants des campagnes.
ement de ces derniers est resté stationnaire, du moins sous le rapport du
étoffes. Le seul changement notable consiste dans la substitution presque
elle du pantalon à la culotte, et du chapeau rond au chapeau à trois cornes.
ménagers ont, les jours de fête en hiver, veste, pantalon et un gilet
veste. Tous ces vêtements, faits avec du drap grossier, ont beaucoup
ur. Le gilet est ordinairement de molleton ; la veste très-longue, n'est pas
ée ; leurs bas sont de laine ou de coton et tricotés ; leurs souliers forts et
de veau noire ou rousse; un chapeau rond, noir ou blanc, et lorsque le
tige, un bonnet de coton par dessous.
nt l'été, les ménagers suppriment le gilet et boutonnent leurs vestes.
pagne, ils ont veste, pantalon et gilet, des guêtres de peau de mouton
au, graissées avec du saindoux, et des souliers ferrés.
it ordinaire du paysan, pour les jours de fête, est composé d'une veste,
et gilet de drap grossier, de guêtres de peau de mouton ou de veau, et
rs forts ; le paysan change de linge toutes les semaines et couche au gre-
in jusqu'à son mariage ; alors son lit est composé de deux bancs de bois,
ues planches, de deux draps de lit, et d'une couverture de laine.
tement du montagnard est formé d'une veste, d'un gilet, d'une culotte et
es de drap grossier. Les souliers sont forts et ferrés. Les femmes por-
x jupes et deux corsets de drap, un fichu de toile, une coiffe de toile gar-
entelles de 50 centimes l'aune, et un chapeau de paille ou de feutre bordé
rs, des bas de laine tricotés, presque toujours rapiécés avec du drap, et
iers ferrés.
ge des sabots est inconnu, et les casquettes sont presque ignorées. La
habituelle des hommes, est un chapeau blanc non retapé. Celle des fem-
vres consiste dans un chapeau de paille commun, à bords larges et dou-
dessous de soie bleue ou jaune.
ostumes n'ont, comme on le voit, rien d'élégant et de riche. Mais dans les
es deux sexes mettent de l'amour-propre à subir tous les caprices des
ue la capitale transmet à Marseille.

## CHAPITRE IX.

### Nourriture.

urriture des habitants varie, suivant leur plus ou moins d'aisance, les
et les productions du pays. En général, elle n'est ni succulente ni subs-

Le *ménager* mange du pain de froment. Ses repas sont au nombre de trois : il dîne le matin avec une soupe à l'huile et des légumes frais ou secs ; il goûte au milieu de la journée avec du fromage, des fruits secs, des ognons ou de l'ail ; son souper, semblable au dîner, termine ses travaux après le coucher du soleil. S'il est en santé, il ne se permet la viande qu'une ou deux fois la semaine, mais il ne se la refuse jamais lorsqu'il est malade. Il boit une pinte de vin chaque jour.

Le *paysan* vit comme le *ménager*, lorsque sa situation le lui permet, et mange presque partout de pain de froment. Ce n'est que dans quelques contrées et dans les années de disette ou d'excessive cherté, qu'il se réduit au pain d'orge, de seigle ou d'épeautre. En général, ceux qui sèment de ces grains les mettent en farine pour engraisser leurs pourceaux. Le paysan le plus pauvre a la soupe une fois par jour, et boit une bouteille de vin par jour. Il ne se passe entièrement nulle part de cette boisson fortifiante.

Ainsi qu'on l'a vu, le paysan montagnard ne mange chez lui que du pain noir, et quelques fois des lentilles ou d'autres légumes cuits à l'eau. La rigueur du climat qu'il habite exigerait une nourriture plus substantielle.

*L'artisan*, imitant les citadins, mange souvent de la viande de boucherie.

Il est superflu d'observer que le prix des choses nécessaires à la vie varie suivant les marchés et, dans les mêmes marchés, d'après une foule de circonstances mobiles. Lorsqu'on veut vivre à une égale distance de la prodigalité et de la sordide épargne, il faut rigoureusement, par année et s'il est seul, à l'homme d'une classe élevée, 2,800 fr.; au petit propriétaire, 1,500 fr.; à l'artisan, 800 fr.; avec une femme et deux enfants, le double de ces sommes est nécessaire, le surplus donne l'aisance, la moindre diminution rapproche de la pauvreté. Un individu sans femme et sans enfants est riche ici avec 4,000 fr. de revenu ou de traitement, s'il est dispensé de toute représentation.

Il y a cinquante ans, le goût de la dépense était peu répandu dans le département; on y allait à la fortune, non par l'industrie, mais par une épargne sévère et à l'aide de toutes les privations. On y trouvait encore, dans toute son intégrité, cette antique parcimonie qui caractérisait les Provençaux du temps de Tacite, ainsi que nous l'apprend cet historien, en parlant des mœurs de Marseille (1). Mais l'aménité grecque n'avait pas suivi sa compagne. Depuis le luxe s'est introduit jusque dans les classes inférieures de la société. D'une excessive négligence dans les vêtements, on a passé à une tenue coûteuse. Avec les mêmes revenus, on est plus pauvre aujourd'hui qu'en 1789.

(1) *Locum Græca comitate ei provinciali parcimonia notabilem* ( Vie d'Agricola ).

## CHAPITRE X.

### Caractère et Moeurs.

Papon cherchant dans les chroniques et dans l'ensemble des faits historiques, a tracé ainsi le portrait des Gaulois du temps de César. « Ils joignaient, à un ta-
« lent décidé pour les sciences et les arts, l'amour de la gloire, des distinctions,
« du faste et des honneurs; sincères, généreux et bienfaisants, ils exerçaient
« l'hospitalité avec un zèle qui mériterait d'avoir des imitateurs. Leur bravoure
« les rendait la terreur de toutes les nations; ils en auraient été constamment
« les vainqueurs, s'ils avaient su l'allier avec les détours de la politique.... Ter-
« ribles dans le premier choc, mais moins redoutables quand ils avaient jeté le
« premier feu, on les ralliait difficilement, quand ils étaient une fois en déroute.
« Le mépris pour les lâches, l'attachement à la religion, la déférence pour le
« sexe, étaient chez eux le fruit de l'éducation. César ajoute qu'ils étaient ama-
« teurs de la nouveauté, legers, inconstants, indiscrets et toujours prêts à changer
« de sentiment; avides de nouvelles, arrêtant dans les places publiques les mar-
« chands et les voyageurs pour en apprendre, délibérant légèrement sur les af-
« faires de la plus grande importance, se décidant de même et se repentant un
« instant après du parti qu'ils avaient pris. »

A ces traits il est aisé de reconnaître leurs descendants : le fond du génie national est ineffaçable; il peut s'altérer et perdre de son énergie par certaines causes, mais il est toujours le même, à peu de chose près.

Les Provençaux sont ardents, inflammables et exagérés, mais ils sont francs, braves et hospitaliers. Dans les classes élevées, on trouve les habitudes des grandes villes, sans rencontrer l'urbanité qui distingue leurs habitants. Toutefois c'est plus particulièrement dans les classes inférieures et, comme on le dit encore, dans le peuple que l'absence de l'urbanité se remarque le plus. La grossièreté ne vient pas seulement de ce qu'il est ignorant et pauvre, mais de ce qu'étant tel, il se trouve journellement en contact avec des hommes éclairés et riches. Le sentiment de son infériorité et de sa dépendance l'irrite, l'humilie et par fois l'aveugle au point de le porter à des excès envers ceux qui, à ses yeux, sont heureux et puissants.

La nature a doué les Provençaux d'une imagination active et riche. On s'en aperçoit aisément à leur conversation toujours vive et semée de réparties fines et spirituelles. Il est fâcheux qu'elle ne leur ait point inspiré en même temps l'amour du travail intellectuel. Mais ils préfèrent à ce travail, ce qu'on pourrait appeler les douceurs de la fainéantise. « Ils se refusent, dit M^me^ de Staël, aux fatigues de la méditation et se flattent de tout deviner par l'imagination, comme leur féconde terre donne des fruits sans culture à l'aide seulement de la faveur du ciel. »

Nous avons parlé ailleurs de la sobriété des habitants de notre département. En effet, rien n'est plus commun parmi eux que la joie et ses épanchements, rien n'est plus rare que l'ivrognerie. C'est bien d'eux qu'on pourrait dire avec l'auteur de Corinne ; « Les plaisirs délicats, soignés par la nature, sont goûtés par une nation digne de les sentir. Les mets les plus simples lui suffisent. Elle ne s'énivre point aux fontaines de vin que l'abondance lui prépare, elle aime son soleil, ses beaux arts, ses monuments, sa contrée, tout à la fois antique et printanière. Les plaisirs raffinés d'une société brillante, les plaisirs grossiers d'un peuple avide, ne sont pas faits pour elle ».

Nous ne devons pas omettre ici un trait honorable du caractère provençal, fourni par M. Fauchet. L'emploi du poignard est presque inoui. L'usage de cette arme affreuse ne passe pas le fleuve du Var, et tous les débordements des temps révolutionnaires n'ont pu l'introduire. Vers la fin de 1793, des Génois envoyèrent deux bateaux chargés de poignards pour les vendre le long des côtes du département, mais on offrit en vain cette horrible mercerie; elle n'eut pas de débit : les brigands même n'en voulurent pas.

## CHAPITRE XI.

### Usages, Préjugés, Fêtes.

On retrouve ici, parmi le peuple, les usages et les préjugés des Grecs et des Romains presqu'en aussi grand nombre que leurs monuments; voici ceux dont M. Fauchet a constaté l'origine.

*Répugnance à être treize à table.* Elle est générale chez le peuple, presque ordinaire dans les classes élevées, surtout parmi les femmes. Les Grecs n'aimaient pas à être plus de dix convives. (Eustath. ad Iliad. *lib. II, cap.* 26.)

*Habitude de nommer chacun par son nom.* Madame Necker la condamne comme une incivilité ; c'était une attention chez les Grecs. (*Voyez* les Commentateurs sur l'Iliad., *lib. X, vers.* 68 *et* 69.)

*Traces des Saturnales* Vers le milieu du siècle dernier, la fête des Innocents se célébrait, à Antibes, chez les religieux franciscains, de la manière suivante. Des valets, couverts d'habits sacerdotaux, sales et déchirés, se rendaient à l'église avec des lunettes ayant pour verre des écorces d'oranges; là, hurlant des chants insignifiants, ils feignaient de lire des livres qu'ils tenaient de haut en bas.

Le même jour, dans plusieurs couvents de femmes, les religieuses, habillées en pensionnaires, obéissaient à celles-ci travesties en professes. Horace a dit, satire VII, liv. II : *Age libertate decembri.*

*Exposition des morts.* Elle a lieu dans le vestibule des maisons, le visage dé-

ouvert, les pieds tournés vers la porte : cet usage est grec. (Voyage d'Anacharsis, *tom. II*, in-12, *pag.* 164.)

A la porte d'une fille décédée, on place, au lieu d'un drap noir, un linceul blanc parsemé de feuilles de lierre. Cet arbrisseau était, chez les Romains, l'emblême de l'inutilité ; on défendait aux prêtres d'y toucher, *quia est sterilis et inutis hominibus.* (Antiquit. rom. corpus, à Thoma Demptero, *p.* 294.) Ce signe exprime un regret sur la virginité, et rappelle les filles de Jephté.

*Aboiements nocturnes des chiens.* Ils sont, pour le peuple, un présage sinistre : en était de même chez les anciens. (Dion, *XLV*, *p.* 278.)

*Coutumes de donner des sobriquets.* Elle est générale ici dans les classes inférieures : les Grecs avaient cette maligne propension autant que les Romains; Socrate it appelé *camard.*

*Fête de la maye* (1). Dans presque toute la Provence, le premier jour de mai, on romène, sous ce nom, une fille parée de fleurs : c'est un reste des fêtes de Vénus. Bouche, *t. II, p.* 566.) Cette déesse, particulièrement adorée des Provençaux, vait deux temples aux environs d'Antibes.

*Veille de la Saint-Jean.* (2) Le peuple fait cuire des *gousses d'ail* dans les feux qu'on llume le soir dans les rues, et les distribue dans sa famille : l'*ail* était à Rome un iets préservatif contre les sortiléges et les imprécations; c'est à cette superstition ue Perse fait allusion dans ses satyres :

*Tunc grandes Galli, et cum sistro lusca sacerdos,*
*Incussere Deos inflantes corpora, si non*
*Prædictum ter manè caput gustaverit allî.*

*Jour des rameaux.* Les enfans attachent des fruits à des palmes et à des branches de lauriers.

Thésée, à son retour de Candie, institua une semblable cérémonie en l'honneur de Bacchus et d'Ariane, pour remercier ces dieux de la cessation d'une longue stérilité.

*La pelote* (3). Dans presque tous les villages de Provence, la jeunesse exige, sous : nom de *pelote*, une somme d'argent des nouveaux époux : les jeunes gens d'Aènes levaient une rétribution sur ceux de leurs concitoyens qui allaient se maier en pays étranger.

*Le pair ou non.* Les enfans le jouent avec des cailloux : chacun connaît les vers l'Horace, *Ludere par impar, etc.* Il fut long-temps le délassement d'Auguste.

(1) Cet usage n'existe plus que dans quelques communes.

(2) L'usage d'allumer des feux la veille de la Saint-Jean est général. Dans plusieurs villages l'autorité municipale, accompagnée du clergé, se rend sur la place publique et met le feu à un pin que l'on a eu le soin de planter quelques jours d'avance et d'entourer de broussailles. Les assistants rapportent chez eux un tison et allument des feux en face de leur demeure. Dans certaines villes des pétards sont lancés sur les passants.

(3) Cet usage est très-enraciné. Le refus d'accepter la *pelote* est considéré comme une insulte et donne lieu envers l'époux qui s'affranchit du tribut, à de grotesques démonstrations.

*La mourre. Micare digitis.* (Cicéron, *Off.* 3.) Il est ordinaire en Italie : la statue de Germanicus à Rome est dans l'attitude de ce jeu.

*Les osselets. Tali.* La première figure de Montfaucon (Antiquité dévoilée, *t. III, p.* 186.) est celle de l'os avec lequel on les joue en Provence : un antique du musée de Rome représente une jeune fille occupée de cet amusement.

*Le trochus*, d'origine grecque, passa aux Romains : *Ludere doctior seu græcs jubeas trocho.* (Horace, *liv. III, od.* 24.) Les enfans de Provence s'y exercent dans la saison des vendanges avec des cercles de futaille : il consiste à pousser le cerceau avec assez de rapidité pour qu'il parcoure une distance déterminée sans s'abattre. Les Romains employaient un cercle de fer.

*Le croix et pile.* Il est athénien. Une des monnaies d'Athènes portait, d'un côté, *la tête de Janus*, et de l'autre un navire, *pilos.* Ce mot est resté : la *croix* a remplacé *la tête*, à l'époque où quelques-unes de nos petites monnaies portèrent ce signe.

*Le saut sur des outres vides.* La jeunesse des deux sexes y joue dans les fêtes publiques : chez les Romains, cet exercice faisait l'amusement des jeunes gens à la campagne. *Mollibus in pratis unctos saliere per utres.* (Virgile.)

*La joûte sur mer. Targo* en provençal, du gaulois *tarjan*, qui signifie *bouclier.* Il faisait le spectacle principal de la fête annuelle de la *Majume*, qui avait lieu au port d'Ostie, en l'honneur de Castor et Pollux. Les joûteurs, sur des barques, s'y poussaient avec de longues piques sans fer.

*Fêtes patronales*, en provençal *Roumeirage.* Chaque village a la sienne où accourent en foule les populations voisines. La danse, les jeux de boule et de paume y forment, après le plaisir de la table, l'amusement des assistants. Elles se terminent ordinairement par des farandoles, danse bruyante et caractéristique, la même que grava Vulcain sur le bouclier d'Achille et que décrit le 18^me^ chant de l'Iliade (1).

Dans quelques communes, les fêtes patronales prennent le nom de *bravade.* Rien n'est plus bizarre que le mode de célébration de ces dernières fêtes, restes burlesques des fêtes de l'antiquité et des obscures légendes du moyen âge. Il serait difficile de rappeler toutes les règles que l'on observe pour cette célébration. Des danses inusitées aux autres époques de l'année, et des décharges de mousqueterie en sont les parties obligées et en composent, pour ainsi dire, le fond. Le clergé et l'autorité ne manquent jamais de prêter leur concours à ces cérémonies dont l'origine, attribuée par quelques-uns au roi René de joyeuse mémoire, est rapportée plus généralement à l'heureuse délivrance du joug abhorré des Maures.

*Fêtes de Noël.* Noël est le grand jour des réunions de famille. De longs voyages sont entrepris pour y assister. C'est aussi le jour de la profusion, les plus pauvres

(1) Dans son *Mémoire sur la danse candiote, farandole des Provençaux,* M. Diouloufet d'Aix a décrit avec soin cette dernière danse qui est une imitation du labyrinthe de Crète et de la délivrance de Thésée vainqueur du Minotaure.

s'imposent des privations durant plusieurs mois afin de se fêter entre eux avec le plus de somptuosité possible.

## CHAPITRE XII.

### Langage.

Les savantes dissertations d'Honoré Bouche, de l'abbé Papon, de Bouche, avocat au parlement, et de quelques autres historiens de la Provence, les profondes recherches de l'académicien Raynouard, sur les troubadours, le cours fait au collége de France par M. Ampère fils, enfin les différents dictionnaires qui ont été publiés ne laissent aujourd'hui plus rien de nouveau à dire sur l'origine, la richesse et les beautés de la langue provençale. Nous serons donc très-court sur ce sujet.

Avant Jules César, on connaissait dans les Gaules, trois idiômes différents :

1° Le *cantabrique* ou *aquitanique*, dont il reste quelques traces dans la Biscaye;

2° Le *belgique*, une des racines de la langue allemande;

3° Le *celte*, usité depuis la mer Méditerranée jusqu'à l'Océan britannique.

On parla le celte en Provence jusqu'au temps où les Phocéens firent connaître le grec. Les Romains apportèrent la langue latine, et le langage s'adoucit par ce mélange, mais il devint moins pur. L'avocat Bouche, dans son *Essai sur l'Histoire de Provence*, prétend que le celte fut parlé jusque dans le 4ᵐᵉ siècle de l'ère chrétienne, mais il n'en fournit aucune preuve.

Successivement les Huns, les Vandales, les Goths, les Lombards, les Saxons et les Maures inondèrent la Provence. Chaque peuple introduisant son idiôme particulier, il en résulta, vers le 10ᵐᵉ siècle, une langue composée de ces divers mélanges, qui prit le nom de *langue provençale*.

Le celte est donc le radical de la langue de Provence. Mais cet idiôme a dû varier de siècle en siècle, et se mélanger, se confondre plus ou moins avec ceux des peuples qui fréquentèrent cette province. Ainsi, du 10ᵐᵉ au 17ᵐᵉ siècle, le provençal acquit successivement des expressions et des tournures africaines, arragonaises, espagnoles, italiennes, et se fixa enfin au commencement du 18ᵐᵉ, tel qu'on le trouve dans les fables trop peu connues de Le Gros (1).

(1) Nous ne pouvons résister au désir de transcrire ici une des fables de cet écrivain si justement appelé le Lafontaine de la Provence. Elle rappelle, par le choix du sujet et la naïveté du style, la simplicité du modèle des fabulistes.

*Lei Ratos et lou Flascou.*

Dous Ratouns boüens amis, esten per orto un jour,
Din sei galaries ourdinaris

Le gallicisme attaque et mine chaque jour cet idiôme, et finira par le faire disparaître.

Quelques écrivains assurent que les anciens Celtes ou Gaulois, du nombre desquels étaient les Provençaux, parlaient grec. Ils s'appuient sur les relations écrites par César, et portant. « Au camp des Helvétiens, on trouva des mémoires « écrits en lettres grecques.... Les Druides, dans leurs écritures publiques et pri- « vées, se servaient de lettres grecques. » Ces deux preuves, fortement combattues par d'autres, ne font plus autorité aujourd'hui.

D'autres auteurs prétendent que la langue italienne est née de la langue provençale. Cette opinion est aussi contestée que la première, et ne se soutient pas davantage. Mais il est vrai de dire, comme l'a remarqué le cardinal Bambo, que la langue italienne est tributaire de la nôtre pour une foule de mots, ainsi que le montrent les vers du Dante, de Boccace, de Pétrarque, et surtout les écrits de ce dernier, qui, parlant de la langue douce et traînante des bords du Rhône, l'appelait la voix du plaisir.

Le fond du langage, le même dans tout le département, est principalement établi sur le celte. Mais il varie dans chaque contrée, et se rapproche davantage des langues maure, espagnole et italienne, selon que ces nations l'ont plus particulièrement fréquentée.

L'empereur Julien dit que les Gaulois de son temps croassaient comme les cor-

Que soun granies, estagieros, armaris,
Troboun un Flascoulet tapa, qu'à soun oudour
Jugeoun plein d'oli fin ; velei vàquitto en festo,
Si delegoun, fan tour sur tour,
Et de l'abasima d'abord li ven en testo,
Lou plus foüer s'apountélo au soou
S'esquicho, enpigne, fa esquineto;
L'autre doou tap pren la courdeto,
Fa foüerso, tiro, et fa tout ce que poou
Per l'en pau boulega. Mai noun li à ren à faire ;
Tous seis efforts, pecaire,
Amoussarien pas un calen.
Las, fatiguas, prenoun alen.
Quand l'un deis boustigouns dis à l'autre ; coumpaire,
Fasen pas refleccien que ce que fen, voou ren.
Mi ven uno milloüe pensado ;
Qu'es de rata lou tap, ensuito de saussa
Noüestrei coües din lou Flascou, et puis de lei sussa,
Tant fa tant ba. La cauvo es aprouvado.
Lou tap es assiegea, mountoun à l'escalado,
Roüigoun tant, qu'à la fin lou Flascou es destapa.
Fan navega lei coue, vague de lei lipa,
Tiro, lipo, lipo, bouto.
N'en laisseroun pas uno gouto.
Engien voou mai que fouerço en qu soou s'entraina.

beaux. M. Fauchet observe qu'on trouve encore cette prononciation gutturale dans le peuple de Draguignan et des pays situés au nord de cette ville, où les étrangers ont peu pénétré.

Les habitans des pays autrefois occupés par les Maures, ont quelques restes de l'accent de ces peuples.

A Grasse et dans les environs, le langage est un récitatif cadencé qu'on pourrait facilement noter. La même prononciation a été remarquée dans une partie de la Sicile.

Du reste, le patois provençal a subi beaucoup de changements depuis quelques années. Les campagnes ont emprunté des villes un grand nombre d'expressions; ces sortes d'emprunts ont été avantageux. Ils ont singulièrement contribué à répandre de la clarté dans un idiôme dont la grande habitude seule pouvait donner l'intelligence. L'époque n'est pas éloignée où la langue provençale sera reléguée dans les montagnes du haut département. La langue française a déjà percé dans les villages du sud-est et du centre, et avec elle quelque chose de la politesse et de la douceur nationales. Les sciences et les arts suivront de près; et à l'aide des soins qu'on donne à son éducation, ce peuple spirituel et riche en imagination et en talents, ne peut tarder de parvenir dans le monde social au rang auquel il est appelé par ses dispositions.

Le langage parlé abonde en sentences et métaphores énergiques; l'accent de la passion le colore et l'anime toujours. La cause est dans le climat qu'habite le Provençal. Sa démarche, ses déterminations, ses actions et son langage, tout en porte l'empreinte.

Pour donner à ceux qui ne le connaissent pas une idée du patois, nous plaçons ici la traduction, de la parabole de l'enfant prodigue (Saint Luc, ch. 15, v., 11-32). Une traduction littérale ne peut présenter le véritable génie d'un idiôme et saisir les traits originaux qui lui sont propres. Ainsi nous ne l'insérons que pour donner aux étrangers une simple idée du dialecte.

*Parabole de l'Enfant prodigue.*

1. *Homo quidam habuit duos filios : et dixit adolescentior ex illis patri : pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit; et divisit illis substantiam.*

1. Un homé avié douis énfans; lou pu giouïne diguét aou païre : païré, douna-mi la pourtioun de vouestré bén qué mi réven, et partagiet soun bén entr'éleis.

2. *Et non multos post dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose.*

2. Et quaouquéis giours après lou pu giouïné énfant, après avé assémbla touteis seis amis, s'én anét dins un péïs éloignat, et aqui mangiét tout cé qué avié, en vivént dins la débaouchio.

3. *Et postquam omnia consummasset,*

3. Et couro aguét tout mangiat, vaqui

*facta est fames valida in regione illa, et ipse cœpit egere.*

4. *Et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius; et misit illum in villam suam ut pasceret porcos.*

5. *Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant, et nemo illi dabat.*

6. *In se autem reversus, dixit : quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem, hic fame pereo !*

7. *Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : pater, peccavi in cœlum, et coram te :*

8. *Jam non sum dignus vocari filius tuus, fac me sicut unum de mercenariis tuis.*

9. *Et surgens venit ad patrem suum. Cum autem adhuc longe esset, vidit illum pater ipsius, et misericordiâ motus est, et occurens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum.*

10. *Dixit ei filius : pater, peccavi in cœlum, et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus.*

11. *Dixit autem pater ad servos suos : cito proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manum ejus, et calceamenta in pedes ejus.*

12. *Et adducite vitulum saginatum, et occidite, et manducemus, et epulemur :*

13. *Quia hic filius meus mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est, et cœperunt epulari.*

14. *Erat autem filius ejus senior in agro et cum veniret, et appropinquaret domui, audivit simphoniam et chorum.*

une grando famino qué si déclaro dins aquéou péis, et coummençavo dé pati.

4. Partét, et s'estaquét an un déis habitants dé la countrado, qué lou mandét à sa bastido pér garda seis pouorcs.

5. Et aurié vougu rempli soun véntré dé cé qué leis pouorcs mangiavoun; et dégun li dounavo.

6. Alors révenguét én éou mémé, et si diguét : qué dé varlets soubroun dé pén dins l'oustaou dé moun païre, et iou, eici, mouéri dé fam.

7. Mi vaou lévar, et mén anaraï aco dé moun païre, et li diraï : païré, aï pécat contro lou ciél, et davant vous.

8. Mériti plus d'estré appélat vouestré énfant, tréta-mi coumo un dé vouestréis varlets.

9. Et si lévét, et vénguét aco dé soun païré. Éro énca luench, qué soun païré lou véguét, et toucat dé coumpassién, li anét aou davant, li saoutét au coucl et l'embrassét.

10. L'énfant li diguét : païré, aï pécat contro lou ciel, et davant vous, mériti plus d'estré appélat vouestré énfant.

11. Maï lou païre diguét à seis servitours : aduas léou lou millout habit, véstissé-lou, mettés uno baguo à soun dét et dé souliés à séis pés.

12. Ménas lou vudéou gras, tuas-lou, et mangién, et si régalén.

13. Parcé qué moun énfant qu'és aqui éro mouert, et es ressuscitat, s'éro perdut, et s'és rétroubat, et coumméncéroun à si régalar.

14. Soun énfant lou pu agëat éro à la campagno, en vénént et s'approuchiant dé l'oustaou, énténdét dé chiants et dé councerts.

15. *Et vocavit unum de servis et interrogavit : quid hæc essent ?*

16. *Isque dixit illi : frater tuus venit, et occidit pater tuus vitulum saginatum, quia salvum eum recepit.*

17. *Indignatus est autem, et nolebat introire. Pater ergo illius egressus, cæpit rogare illum.*

18. *At ille respondens, dixit patri suo : ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi, et nunquam dedisti mihi hœdum, ut cum amicis meis epularer.*

19. *Sed postquam filius tuus hic, qui devoraverit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illum vitulum saginatum.*

20. *At ipse dixit illi : fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt.*

21. *Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit ; perierat et inventus est.*

15. Apélo un déis varlets, et li démando ce qu'éro aco.

16. Éisséstou li diguet : vouéstré fréro és arribat, et vouéstré païré a tuat lou vudéou gras, pér si régioui dé cé qué lou révésié enca dréch.

17. Maï eou si mettet en couléro et vouerié pas entrat, lou païré sourtét, et lou préguét d'aco d'aqui.

18. Maï respondét à soun païré : véaqui bén d'annados qué vous servi, et qué giamaï vaï désaoubéi, et giamaï m'avés douna un cabri pér qué mi régaléssi émé méis amis.

19. Maï couro vouéstré énfant qu'és aqui, és révengut après avé mangïa soun bén émé dé frémos de marrido vido, aves tua lou vudéou gras.

20. Maï lou païré li diguét : moun énfant, tu siés tougiou émé you, et tout cé qué aï és tiou.

21. Maï fourié si régalat et si régioui, parcéqué toun fraïré qu'és aqui, ero mouert, et és ressuscita ; s'éro perdu et s'és rétrouba.

## CHAPITRE XIII.

### Antiquités.

Le département du Var était la contrée de la France qui possédait le plus de monuments élevés par les Romains ; on en rencontrait, pour ainsi dire, à chaque pas, et tous attestaient par leurs proportions gigantesques le génie et la puissance de ces maîtres du monde. Ces monuments ne sont plus. Le temps et le vandalisme les ont détruits, mutilés ou enfouis sous le sol qu'ils ornaient, et chaque jour voit disparaître les vestiges qui se montrent encore à sa surface. Ce n'est plus qu'à Fréjus qu'on peut se faire une idée du nombre et de la majesté des travaux par lesquels le peuple-roi manifestait sa domination. Ailleurs ils sont complètement ruinés, et là aussi ces travaux, glorieux restes des siècles écoulés, n'offrent, à proprement parler, que des débris,

Le temps et son funeste allié, le vandalisme, ne se sont pas attaqués seulement aux monuments romains. Ils se sont appesantis aussi sur ceux non moins intéressants du moyen âge. A l'exception des édifices que leur utilité plus encore que leur solidité a préservés de la destruction, ces derniers édifices se trouvent dans l'état déplorable où l'on voit les premiers. Tous n'ont pas été complètement démolis, mais tous ont perdu, par les mutilations qu'ils ont essuyées, le caractère qu'ils avaient reçu des temps, à la fois pieux et barbares, pendant lesquels ils ont été érigés. C'est surtout sur les édifices religieux tels que les monastères, et sur les châteaux seigneuriaux que se sont dirigés les efforts des démolisseurs. Ni les services incontestés que les habitants de ces demeures avaient rendus dans les crises de la vieille société féodale, ni les souvenirs nationaux attachés à ces demeures, ni leurs épaisses murailles fortifiées, ni leur éloignement et leur situation, n'ont pu les soustraire au pillage et aux fureurs révolutionnaires; pas un n'est resté intact. Aujourd'hui, pour le plus grand nombre d'entre eux, quelques tours démantelées, quelques restes de cloîtres, sont les seuls témoins de l'existence des monuments dans lesquels s'étaient préparés et accomplis les événements dont le pays a été le théâtre, et qui en retraçaient, pour ainsi dire, les destinées. Nous avons promis de décrire tout ce qui intéresse l'ancienne patrie. Cette description fera l'objet du présent chapitre. Afin d'épargner les recherches, nous y avons rassemblé les fragments insérés déjà dans l'*Annuaire du Var*. Nous devons avertir aussi que nous avons puisé une partie de notre travail dans les mémoires qui, à différentes époques, ont été transmis au gouvernement pour servir à la publication de la statistique monumentale de la France.

***Monuments Gaulois.*** — *Dolmen de Draguignan.* On a attribué la dénomination de monuments celtiques ou gaulois, aux pierres superposées, que les savants appellent *dolmen*, et que le vulgaire désigne habituellement sous les noms de *pierre aux fées*, de *pierres levées*. Le département du Var possède une seule pierre de ce genre. Elle est placée sur un monticule à un quart d'heure nord-ouest de la ville de Draguignan, élevée au-dessus du sol, de 3 mètres, et posée sur deux autres pierres brutes espacées entre elles de 5 mètres; on la désigne sous le nom de *peiro dé la fado* (pierre de la fée).

La superficie irrégulière de la pierre horizontale, exactement mesurée, est de 108 pieds carrés; son épaisseur moyenne de 2 pieds; par conséquent son volume est de 216 pieds cubes.

Cette pierre est calcaire, de la nature de celles des environs, dont le pied cube pèse 162 livres poids de marc. Son poids total est donc de 400 quintaux même poids. Sur la surface supérieure, plusieurs curieux ont gravé leurs noms. Rabelais observe la même chose de la pierre levée de Poitiers. (*Pantagruel*, liv. 2, chap. 5.)

Ce monument sous lequel le propriétaire abrite ses bestiaux, est ombragé par

quelques beaux arbres et par un genevrier dont le tronc, haut de 5 mètres, a 5 pieds 6 pouces de pourtour.

Quelques personnes invoquant les traditions d'un passé inconnu, font de cet arbre remarquable le muet témoin des sacrifices druidiques. A voir sa cime jadis vigoureuse, aujourd'hui à moitié flétrie, on est tenté de prendre pour la réalité cette poétique fiction.

La pierre dont il s'agit est-elle un monument gaulois? Dans quel but l'a-t-on placée ? Quels moyens mécaniques a-t-on employés pour soulever cette énorme masse ? Ce sont là des questions sur lesquelles la tradition se tait. On a prétendu que jadis il existait là une carrière de pierres à bâtir, que ce bloc se trouvait superposé dans le sein de la terre tel qu'on le voit aujourd'hui, et que les ouvriers se contentèrent de déblayer les alentours. La nature du terrain et la situation des lieux ne démentent pas cette supposition.

***Voies Romaines.*** — Les historiens désignent comme le premier et le plus ancien des chemins construits par les Romains, celui qui, partant de Rome, traversait la Toscane, la Ligurie et les Alpes maritimes, venait à Nice, suivait les côtes de la Provence et allait aboutir à Empuiras en Catalogne ; c'est *la voie aurélienne* dont on trouve encore quelques restes dans le département du Var. Cette voie immense fut restaurée sous l'empereur Néron, pendant son troisième consulat qui se rapporte à l'an 58 de l'ère chrétienne et à la quatrième année de son règne.

L'itinéraire d'Antonin donne comme il suit les noms et les distances de tous les gîtes militaires qui étaient sur cette route.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Varum flumen | m. | p. | VJ. |
| Antipolim | m. | p. | X |
| Ad Horrea | m. | p. | XII (1) |
| Forum Julii | m. | p. | XVIII |
| Forum Voconii | m. | p. | XXIIII |
| Matavonem | m. | p. | XII (2) |
| Turrim | m. | p. | XIIII |
| Tegulatam | m. | p. | XVI |

La table théodosienne, dite aussi de Peutinger, indique dans le même ordre que l'itinéraire, les lieux que la voie aurélienne desservait, mais elle diffère de cet itinéraire quant aux distances qu'elle indique comme il suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Varum flumen | m. | p. | VI |
| Antipoli | m. | p. | X |

(1) Papon substitue VII à ce chiffre.
(2) Papon substitue VII à ce chiffre.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ad Horrea | m. | p. | XII |
| Foro Julii | m. | p. | XVII |
| Foro Voconii | m. | p. | XVII |
| Matavone | m. | p. | XXII |
| Ad Turrem | m. | p. | XVII |
| Tegulata | m. | p. | XVI |

L'itinéraire d'Antonin ne donne aucune indication sur l'embranchement de la voie aurélienne qui conduisait à Riez (*Basses-Alpes*). La table théodosienne supplée à cette lacune; elle fait naître cet embranchement dont nous parlerons plus tard, au Cannet-du-Luc.

Tous les auteurs conviennent que *Varum flumen* est le fleuve du Var, qui sépare le département du comté de Nice; que *Antipolim* est Antibes; que *Forum Julii* est Fréjus; que *ad Turrem* est le village de Tourves; mais ils ne s'accordent point sur les localités qui ont pris la place des autres points sus-indiqués.

Honoré Bouche place *ad Horrea* à Grasse; d'Anville le place à Cannes; Papon adopte cette opinion (1); M. Fauchet pense que *ad Horrea* était au-delà de la Siagne; enfin l'auteur de l'*Annuaire du Var* (année 1822) adopte l'opinion d'Honoré Bouche par trois considérations : 1° pour ne pas changer les distances qu'il faut supposer exactes jusqu'à un certain point; 2° parce que d'Anville lui-même a déjà placé *Ægitna* ou le port Oxibien à Cannes ou aux environs, et 3° parce que *ad Horrea* étant des magasins à blé, peut avoir été, pour de bonnes raisons, telles que celle de les mettre à l'abri d'un coup de main des pirates, établie à une certaine distance de la mer et sur la hauteur où est aujourd'hui la ville de Grasse, qui se présente en face et dans un éloignement de quelques milles seulement.

Ces divers systèmes ont été combattus par M. S....., de Grasse. Nous nous rangeons à l'opinion que ce dernier a motivée dans la lettre suivante, et qui place *ad Horrea* au point qu'occupe aujourd'hui l'humble village d'Auribeau.

« L'établissement des Romains dont il s'agit, devait être dans le lieu même où le village d'Auribeau est situé, et voici sur quelles raisons j'appuie mon avis;

(1) *Ad Horrea*. Ce lieu, dit Papon, situé sur la côte, à douze mille d'Antibes, et à dix-huit de Fréjus, devait être commodément situé pour le débarquement des grains qu'on y apportait des autres provinces de l'empire. M. d'Anville croit que la position de Cannes répond à celle d'*Horrea*; mais il avoue que les distances ne sont point d'accord, puisqu'il n'y a de Cannes à Antibes que sept milles, tandis que l'itinéraire et la table en marquent douze. Il répond à cette difficulté, en disant qu'il y a bien des exemples qui prouvent que quand on applique les itinéraires au local, ce qui paraît marqué XII par méprise dans un chiffre, comme ici entre *Antipolis* et *Horrea*, ne tient lieu que de VII. Cette remarque paraît d'autant plus juste, que la distance de dix-huit milles marqués dans la table, entre *Horrea* et *Fréjus*, exige qu'on se décide pour Cannes; on peut ajouter à cela, continue Papon, qu'il n'y a point d'autre position plus convenable, à moins qu'on ne veuille s'écarter de la voie *Aurelia* sur laquelle était le lieu dont il s'agit. Vincent de Salerne, moine de Lérins, dit qu'il y avait autrefois à Cannes un château appelé *Marcellinum*, c'est-à-dire Marseillais, qui vers l'an 1132, prit le nom de *castrum francum*, à cause des priviléges et des franchises dont les gens du lieu jouissaient.

1° il est reconnu qu'à partir de la Napoule pour aller à Antibes, la voie aurélienne s'écartait de la côte et s'enfonçait dans les terres, en suivant quelque temps le contour des montagnes de l'Estérel. En effet, dans cette direction on rencontre à quelques milles, le monticule sur lequel est Auribeau, qui, par sa position escarpée et isolée, pouvait bien avoir été choisi pour établir en sûreté des magasins; Cannes, ni Grasse n'offrent cet état de défense; 2° j'ai une vieille carte de Provence qui retrace encore beaucoup de parties de la voie aurélienne. On y voit, par exemple, la direction de cette route de Fréjus à la Napoule, et elle ne présente point la grande route actuelle par l'Estérel, tant cette carte est ancienne; on y voit aussi un chemin direct (qui n'existe plus aujourd'hui) d'Antibes à Auribel (aujourd'hui Auribeau), et je trouve, d'après l'échelle, que la distance de ces lieux est de XII milles, ainsi que le marque l'itinéraire d'Antonin; 3° un ancien historien de Provence dit que les Romains avaient établi une réserve d'armes et de vivres à la distance de sept lieues nord-est de Fréjus, sur un monticule qu'ils avaient fortifié, au pied duquel coule une rivière qui ne tarit jamais, et qu'ils avaient appelé *Horrea* : c'est là en peu de mots la description exacte du site d'Auribeau baigné par la rivière de Siagne; 4° la voie romaine qu'on reconnaît encore sous la dénomination de *Camin Roumiou*, et que vous avez citée à l'appui de l'assertion qu'*Horrea* était là où est Grasse, ne fait que longer le territoire de Grasse dans sa partie méridionale à une demi-lieue de la ville, et tout porte à croire que cette route passait à Auribeau ou y avait un embranchement; 5° on voit encore autour du village d'Auribeau des vestiges de murailles et une porte de construction romaine; l'acte d'habitation en date du 5 juin 1497, entre l'évêque de Grasse et la peuplade qui voulut s'établir en cet endroit, porte : *lesdits hommes et successeurs seront obligés d'habiter et faire leur demeure dans l'enclos d'Auribel, au même lieu où était anciennement habité et non ailleurs*; 6° enfin le nom de cette habitation a subi divers changements; ceux qui sont arrivés jusqu'à nous démontrent sans réplique que le nom d'*Auribeau* dérive d'*Horrea*, dénomination que les Romains avaient donné à un dépôt d'armes et de vivres; je trouve, dans le préambule d'un acte en latin, du 8 février 1564, qui ordonne la résidence d'un prêtre à Auribeau, la phrase suivante : *Comparuit magister honoratus de Malvanis procurator et de nomine universitatis loci dicti Auribello :* La décomposition naturelle de ce mot signifie bien *magasin militaire.* Je ne pense pas qu'après tout cela, il puisse rester des doutes sur le lieu où était *Horrea.* »

Il n'existe aucune trace des ponts à l'aide desquels la voie aurélienne franchissait le fleuve du Var, et les rivières qui séparent Antibes de Fréjus. De même, entre ces deux points, il n'existe d'autres vestiges de cette route que ceux que l'on remarque dans les montagnes de l'Estérel et qui, en 1820, ont été décrits dans les termes suivants par des amateurs d'antiquités. Nous nous sommes assurés que les lieux décrits n'ont pas changé.

« Le 1er avril, à sept heures du matin, nous quittâmes Saint-Raphcau pour aller

reconnaître les restes de l'ancienne voie aurélienne (1). Notre guide nous conduisit, après une heure et demie de marche, dans une vallée où nous aperçumes en effet les traces d'un vieux chemin que les gens du pays appellent *lou camin aurélian* (2). Ce chemin a été tellement envahi par les arbres, qu'il n'est plus aujourd'hui qu'un sentier ; mais on reconnaît à la douceur de ses pentes et à la bonté de son nivellement, que c'était une route tracée avec art. Lorsque nous eumes marché environ une heure sur ce chemin, que nous avions quelquefois quitté pour suivre des raccourcis, nous trouvâmes la pierre milliaire que M. le chevalier d'Agay avait découverte il y a environ dix ans et qu'il nous avait indiquée. Cette pierre est sur le bord du chemin même, sa position actuelle est à deux lieues et demie de Saint-Rapheau, trois lieues de Fréjus et demi-lieue d'un ermitage qu'on appelle la Sainte-Baume, dans une gorge au revers du Cap-Roux.

« La pierre est en forme de colonne posée sur une base carrée (3) : elle est cassée. La partie inférieure, placée sur le bord du chemin, se compose d'un carré de 27 pouces de haut et de 22 pouces de large, sur chaque face, destinée à être plantée en terre ; au-dessus du carré la pierre prend la forme cylindrique, et cette partie est de 27 pouces de long et de près de 5 pieds de circonférence à sa base : on n'y reconnaît aucun signe d'inscription. La partie supérieure est également de forme cylindrique ; elle a roulé dans un ravin à 15 toises environ du chemin où existe l'autre partie avec laquelle elle ne formait qu'un tout. Sa hauteur est de 31 pouces, et sa circonférence de 5 pieds. Au sommet, qui est d'une forme convexe et irrégulière, existe un trou de 2 pouces de profondeur sur 1 pouce de diamètre. Elle porte vers le milieu de sa hauteur, les mots et les signes suivants, d'une forme très-apparente, hormis les trois premières lettres du premier mot.

TRIBVNICIA
POTESTATE XX
VIIII.

« L'auteur de l'*Histoire de Fréjus* en fait mention, p. 115, tom 1^er^ ; mais il ne l'a pas rendue exactement. Il a corrigé l'ortographe, et a mis un T à la place du C de TRIBUNICIA, et un U au lieu du V du même mot. Je ne sais pas si de son temps, les trois premières lettres du premier mot étaient intactes ; mais il est certain qu'il les donne comme telles, quoique aujourd'hui la plus grande recherche n'en puisse découvrir d'autres traces que quelques parties de l'R et de l'I. Ensuite il a omis le trait placé sur les deux XX, et une unité au dernier nombre, qui est VIIII au lieu

(1) En sortant de Fréjus par la porte d'Italie, on ne trouve les traces de la voie aurélienne qu'aux environs d'une ferme appelée *Vaissière*, située à une lieue de Fréjus, à droite de la grande route actuelle, et au point où est placé un oratoire champêtre près d'une fontaine ; on peut la suivre de là jusqu'à une ferme appelée *Granouiller*.

(2) Au rapport de Bergier, cette dénomination était connue du temps de Peyresc.

(3) La forme ordinaire des milliaires est un fût de colonne posée sur une base carrée, le tout d'une seule pierre.

de VIII. Le même auteur dit que cette inscription signifie que la pierre dont il s'agit avait été placée sur ce chemin par l'autorité du tribun; qu'elle était la 20e depuis la ville d'Antibes; c'est-à-dire, ajoute-t-il, qu'elle était éloignée de 5 lieues, et que de là à Fréjus, il restait encore 8 milles ou 2 lieues.

« Il semble que l'on pourrait faire quelque objection contre cette opinion. D'abord il est peu probable que la pierre ait été placée par l'autorité du tribun, attendu qu'à l'époque qu'on peut présumer être celle de la pose de la pierre dont il s'agit, Rome était gouvernée par des empereurs, qui étant revêtus eux-mêmes de la puissance tribunitienne, laissaient les tribuns sans pouvoirs. On sait, du reste, que la puissance des tribuns du peuple, était bornée à l'enceinte de Rome (1), et qu'au contraire celle que les empereurs exerçaient sous la même dénomination, s'étendait sur toutes les parties de l'empire. D'ailleurs, comment

(1) Le nom de *tribun* désignait, en général, l'intendance d'un certain département, et c'était le mot qu'on y joignait qui en déterminait les fonctions particulières. Par exemple, sous les rois, on donnait le nom de tribun, *tribunus celerum*, au commandant de la cavalerie. On appelait de même tribuns des soldats, *tribuni militum*, les principaux officiers de l'infanterie. On appelait tribuns du trésor, *tribuni azarii*, ceux qui avaient la garde du trésor, qui étaient chargés de remettre au questeur les sommes nécessaires pour le paiement des troupes. Il y eut de même, sous les empereurs, divers officiers nommés tribuns. Ainsi, sans parler des autres, il y eut des *tribuni voluptatum*, qu'on pourrait nommer sur-intendants des plaisirs. Ils étaient chargés de l'intendance des divertissements publics, d'y faire observer l'ordre et la bienséance. Ainsi encore les plébéiens ayant obtenu des magistrats particuliers, on leur donna le nom de tribuns du peuple, ou plutôt de tribuns des plébéiens, *tribuni plebis*, parce que leur fonction principale était de protéger les plébéiens contre l'oppression des riches et des nobles.

On ne sait pas d'une manière certaine quel fut le nombre des tribuns. Quelques-uns disent deux, d'autres trois, d'autres cinq. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 297, leur nombre fut porté à dix (*Tite-Live*, l. 3, chap. 30), et resta toujours le même sous la république.

On peut rapporter leur prérogative à cinq chefs principaux. Ils avaient le droit de protéger le peuple, *auxilium*; ils avaient celui d'opposition; ils pouvaient convoquer et congédier le sénat; ils pouvaient assembler le peuple, lui proposer des lois et les lui faire confirmer. Leur premier et principal ministère était de garantir le peuple de l'oppression, en s'opposant aux entreprises des grands et du sénat; il ne leur était pas permis de s'éloigner de la ville un jour entier, si ce n'est dans le temps des féries latines. (*Denis d'Hal.*, l. 7; *Dion*, cass., l. 57.)

Ils s'ingérèrent dans toutes les affaires et disposèrent, au nom du peuple, des finances de l'état et du gouvernement des provinces. Ils se mêlaient même très-souvent dans les causes civiles; ils dispensaient celui qui était ajourné de comparaître, ou cassaient la sentence du juge. (*Cic.* contre *Vat.*, chap. 14, phil. 2, chap. 8.) Ils fesaient emprisonner les consuls. (*Tite-Live*, chap. 26, l. 4.)

Le droit d'opposition des tribuns était borné à l'enceinte de Rome et à un mille au-delà. Dès qu'on avait passé cette distance, leur opposition ainsi que leur protection était sans effet. Mais la puissance tribunitienne des empereurs s'étendait partout, et l'autorité qu'elle leur donnait ne cessait point lorsqu'ils étaient éloignés de la capitale de l'empire. Cicéron a traité ce sujet, *de legibus*, l. 3, chap. 9.

Les tribuns perdirent leur pouvoir sous Sylla, en 672 (*tribunorum plebis potestatem minuit*, dit Tite-Liv, épit. 89, *et omnes jus legum ferendum ademit*); mais ils le reprirent vers l'an 675, sous le consul Caïus-Aurelius Cotta. En 638, le grand Pompée les rétablit dans toutes leurs pré-

adopter une opinion semblable, lorsqu'elle n'est appuyée d'aucune autorité? Outre l'objection que nous venons de faire relativement à la puissance tribunitienne, l'inscription, telle que l'explique l'auteur de l'*Histoire de Fréjus*, serait unique; elle ne ressemblerait en rien à celles des autres milliaires trouvés sur la voie aurélienne. Sans avoir la prétention de déterminer d'une manière positive l'époque à laquelle appartient l'inscription qui nous occupe, j'essayerai pourtant d'éclaircir la question, si je ne puis la résoudre. Je soumets mes conjectures avec d'autant plus d'assurance à votre sagacité, qu'elles sont appuyées sur des documents historiques dont jusqu'à ce jour on n'a pas contesté l'authenticité.

« La voie aurélienne est une des plus anciennes que les Romains aient étendues hors de l'Italie. Bergier (1, 3 chap. 28) dit qu'ils l'avaient prolongée dans la Gaule Narbonnaise, long-temps avant Auguste.

« César (*De bello civile*, *lib.* 1) raconte qu'après avoir vaincu Petreius et Afranius, lieutenants de Pompée en Espagne, il confia leurs légions à Q. Ruffius Calenus, qui leur fit prendre la route d'Italie par la Narbonnaise, et les conduisit jusqu'aux bords du Var, où il les licencia.

« Cicéron (*Ep. fam.*, *liv.* 10, *lettres* 34 *et* 35) fait mention que les armées de Lépidus et d'Antoine ont campé sur les bords de la rivière d'Argens, et ont pris ensemble de ce point la route d'Italie par les Alpes.

« Il n'est donc pas douteux que la voie aurélienne a été prolongée dans la Gaule Narbonnaise long-temps avant l'avénement d'Auguste à l'empire.

« Mais cette circonstance ne nous paraît autoriser en rien l'explication de l'inscription qui précède, telle que la donne l'auteur de l'*Histoire de Fréjus*, c'est-à-dire, *que la pierre qui la porte a été placée par l'autorité du tribun, qu'elle est la* 20e *depuis Antibes jusqu'à ce point, et que de là à Fréjus il restait encore* 8 *milles ou* 2 *lieues.*

« J'ai dit, et l'histoire en fait foi, que l'autorité des tribuns, du temps de la république, ne s'étendait pas hors de l'enceinte de Rome; première preuve que la pierre en question ne peut avoir été posée avant le règne d'Auguste, attendu que, dans ce cas, elle devrait indiquer le pouvoir des consuls ou des préteurs, lesquels, d'après Bergier, *liv.* 1, *chap.* 4, *n°* 5, avaient seuls l'administration des chemins de province. Or ce n'est que du temps des empereurs, à qui toute la puissance et tous les honneurs étaient attribués, qu'on a fait mention, sur les inscriptions des milliaires, de la puissance tribunitienne. Toutes celles de cette espèce dont les auteurs ont parlé établissent ce fait d'une manière incontestable. Il faut donc en conclure que l'inscription *tribunicia potestate* XX, placée sur le milliaire, se rap-

rogatives. (*Marcus Crassus et Esseius Pompeius consules facti tribunitiam potestatem restituerunt.* Liv. ép. 97.)

La charge de tribun du peuple, quoique dénuée d'autorité et n'étant plus qu'un vain titre, sans honneur et sans fonctions, subsista jusqu'à Constantin, sous lequel elle disparut entièrement.

Lorsqu'on parle des tribuns sans autre désignation, on entend les tribuns du peuple, et par puissance tribunitienne, on entend la même chose.

à Auguste ou à quelqu'un de ses successeurs. Il serait difficile de déter- d'une manière positive auquel de ces princes on doit l'appliquer ; mais on u moins restreindre de beaucoup le nombre de ceux qui en sont susceptibles. n effet, depuis Auguste jusqu'à l'époque du Bas-Empire, on ne compte que mpereurs qui aient été revêtus jusqu'à vingt fois et plus de la puissance tri- enne, savoir :

| | | Puissance tribunitienne. |
|---|---|---|
| « An 14 de J.-C. | 1 Auguste | 37. |
| « An 37 | 2 Tibère | 33. |
| « An 118 | 3 Trajan | 20. |
| « An 138 | 4 Adrien | 21. |
| « An 161 | 5 Antonin le Pieux | 24. |
| « An 180 | 6 Marc-Aurèle | 34. |
| « An 217 | 7 Caracalla | 20. |

l ne resterait donc qu'à faire un choix dans ce nombre, en s'aidant des tions qu'on peut tirer de l'histoire. Mais ici on est forcé de s'arrêter faute nnées. L'inscription *tribunicia potestate* XX ne permet pas de l'attribuer à l'un qu'à l'autre de ces empereurs. Pas un mot, pas une lettre, qui puisse iser la préférence. Cette discussion n'aura donc pour unique but que de er que l'explication de l'inscription par le curé Girardin, est contraire aux s historiques. Il faut donc supposer que la pierre milliaire dont il s'agit ésente plus qu'un fragment d'inscription, dont la plus grande partie a été te par le temps; et qu'il est démontré par ce qui reste, qu'elle ne peut iquer qu'à l'un des sept empereurs ci-dessus nommés. Qu'on ne croie pas ette opinion soit sans fondement; on n'aurait qu'à voir la pierre, comme je ıe moi-même, pour se convaincre de la possibilité de ce que j'avance. La ɔsition est non seulement appuyée de l'histoire, mais elle tire encore une e force de l'objet même ; et puisqu'on acquiert la certitude, en voyant la , que tout le T et partie de l'R et de l'I du mot *tribunicia* sont effacés, d'une ère telle qu'il est impossible d'en découvrir la moindre trace, on est natu- ıent autorisé à supposer que le temps a détruit une grande partie de l'ins- ɔn sans qu'il y paraisse. Car comment la croire entière dans cet état, puis- e contredirait l'histoire, et qu'on n'en trouve point de semblables dans les rs (1).

e pourrais encore ajouter quelques considérations à celles que je viens de dé- et restreindre le nombre des empereurs auxquels l'inscription peut être appli- , en disant, par exemple, que Tibère, Adrien et Marc-Aurèle n'ont point

louche, t. 1, p. 254, cite pourtant une inscription qui avait été trouvée dans la rivière ns, et qui portait : *trib. pot.* XXXIII. Elle était de son temps, dit-il, dans le château du mais il n'en donne pas l'explication.

pris le titre de père de la patrie : *parens patriæ*, et que les restes de l'inscription ne portant pas ce titre, c'est à eux seuls qu'elle est applicable. Mais on pourrait m'objecter que, puisque j'admets les ravages du temps, je ne puis, à ma volonté, les faire porter sur ce qui est à ma convenance, pour favoriser mon système, et qu'on peut avec les mêmes raisons que moi, supposer que ces mots ont été détruits. Je conviens de la force de l'objection, et je ne chercherai point à la repousser. J'abandonne donc les hypothèses et me renferme à croire que j'ai démontré que l'explication contenue dans l'*Histoire de Fréjus* n'est pas admissible, laissant à ceux qui sont plus versés que moi dans la connaissance des antiquités, le soin de rétablir ce que j'avoue être au-dessus de mes forces.

« Du point où nous trouvâmes le milliaire, en continuant notre route sur l'ancienne voie aurélienne, nous arrivâmes au pied du sommet du Cap-Roux. Nous quittâmes alors le chemin, et en nous dirigeant vers la hauteur par un sentier, nous parvinmes à un ermitage curieux qu'on appelle dans le pays la Sainte-Baume, qu'il ne faut pas confondre avec la grotte du même nom située près du village de Nans et célèbre par la retraite de la Magdelaine.

« En partant de la Sainte-Baume, on suit la voie aurélienne pendant encore à-peu-près une lieue, et on la quitte pour prendre à droite un sentier très-ardu, par lequel on descend au bord de la mer à une petite anse qu'on appelle, en langage du pays, *Caranco d'Aurelo*. Remarquez que dans cette contrée le nom d'*Aurelius* s'attache partout, à cause de la voie militaire de ce nom qui la traversait : *lou camin Aurelian*, *la caranco d'Aurelo*.

« La voie aurélienne est toujours parallèle à la route actuelle de l'Estérel, à une distance d'environ une lieue, et presque à pareille distance de la côte, excepté sur la Napoule où elle longe tout à fait la mer.

« De la *caranco d'Aurelo* on arrive au Cap-Roux, qui en est distant d'une demi-lieue. Ce cap forme avec celui de la Garouppe près d'Antibes, le golfe dans lequel sont placées les îles de Lérins, et qui, dans sa partie entre Cannes et Antibes, prend le nom de *golfe Jouan*.

« Toujours en longeant la côte et en se dirigeant vers Agay, on passe par la *caranco de Saint-Barthélemy* et la *grande caranco* appelée aussi *Antea*, nom qu'elle tire sans doute de sa position à l'égard d'Agay.

« On arrive ensuite à Agay, petite rade sûre et d'un aspect agréable. C'est le même lieu que celui que Vincent de Salerne, dans sa chronologie des îles de Lérins, nomme *Agathon*. On a même quelques raisons de croire que c'est l'emplacement de l'ancienne *Athenopolis*.

« En allant d'Agay à Saint-Raphaël, on aperçoit sur une élévation de forme conique, vers la mer, une tour appelée par les habitants la *tour de Darmont*; ils prétendent que la reine Jeanne s'y était enfermée, mais cela n'est pas vraisemblable, et on assure même que cette tour n'est autre chose qu'un phare dont on a cessé de faire usage. »

M. Fauchet pense qu'on arrivait d'*Horrea* à Fréjus par deux routes : l'une qui

ist celle des itinéraires, suivait la ligne que l'on vient d'indiquer; l'autre, la route actuelle; il fonde cette opinion sur deux colonnes milliaires frustes que l'on voyait auprès du relais de l'auberge de l'Estérel. Cette opinion nous paraît hasardée.

Maintenant que la position de *ad Horrea* se trouve fixée et avec elle la direction de la voie aurélienne jusqu'à Fréjus, nous reprenons l'examen de la situation des autres lieux traversés par la voie romaine, depuis cette dernière station jusqu'à la sortie du département.

Plancus écrivant à Cicéron lui marquait que Lépidus était campé à *Forum Voconii*, à 24 milles de Fréjus. Cette indication des distances et l'analogie que l'on croit trouver entre *Forum Voconii* et Gonfaron, ont fait croire à d'Anville et Ménard que ces deux endroits étaient les mêmes. M. Fauchet, s'appuyant d'une part sur une pierre milliaire trouvée au Luc et dont l'inscription

NERO CLAVDIVS DIVI CLAVDI. F

rapportée par Bergier, Spon et les historiens de Provence, est la même que celle des pierres milliaires de Fréjus, et d'autre part, sur ce que le Luc est en effet à XXIIII m. p. de Fréjus, comme le porte l'itinéraire, M. Fauchet, disons-nous, place *Forum Voconii* au Luc (1). Mais cette opinion est fortement combattue par Papon (*tom.* 1^er^, *p.* 35) qui place ce point au Cannet-du-Luc. Les considérations suivantes nous font partager ce sentiment. 1° La voie romaine qui allait de Fréjus à Aix, passait par Cabasse, de l'aveu de tous les géographes, et l'on ne conçoit pas comment au lieu de s'approcher de la ligne droite, en traversant une campagne assez unie, on l'aurait détournée de 2 lieues pour la conduire jusqu'à Gonfaron, d'où elle aurait ensuite remonté à Cabasse au milieu des montagnes; 2° l'armée de Lépidus était campée près de *Forum Voconii* et du fleuve d'Argens; c'est ce général lui-même qui nous l'apprend dans une lettre écrite à Cicéron : *Continuis itineribus*, dit-il, *ad forum Voconium veni, et ultra, castra ad flumen Argentum contrà Antonianos fui.* Quand on connaît le pays, on voit qu'il est hors de toute vraisemblance qu'une grande armée ait été campée à Gonfaron, soit à cause du local qui s'y oppose, soit aussi parce qu'elle aurait été trop éloignée du fleuve d'Argens, et n'aurait pu s'opposer au passage d'Antoine, qui était campé de l'autre côté. Ces considérations déterminent à fixer la position de *Forum Voconii* au Cannet qui est éloigné de Fréjus

(1) A différentes époques, on a trouvé au Luc des inscriptions romaines et des tombeaux. Tout récemment, un propriétaire fesant construire une remise, en a encore découvert un. A peu de distance de ce tombeau construit en briques, il a trouvé une urne renfermant un vase de grès hermétiquement fermé et contenant des ossements calcinés, parmi lesquels on distinguait un fragment de *radius*. On a trouvé autour de l'urne des cendres, huit ou dix petites assiettes romaines, trois vases en terre et deux lacrymatoires en verre. Inutile de dire que l'urne a été brisée dans l'espoir qu'elle renfermait de l'or, et que les spectateurs se sont partagé les objets.

d'environ 22 milles. Il est vrai que l'itinéraire en marque 24 milles de *Forum Julii* à *Forum Voconii;* mais la différence des distances, quand elle n'est pas grande, ne doit pas détruire la solidité des raisons qui concourent à déterminer la position d'un lieu.

On a trouvé au Cannet l'inscription suivante, rapportée par Grutter, t. I., p. 225; c'est une apothéose de la justice et de la clémence de César.

IVSTITIÆ
ET
CLEMENTIÆ
C. CÆSARIS

La clémence était la vertu favorite de ce grand homme. Lorsque le sénat de Rome fut délivré de la crainte et de l'horreur des proscriptions, il fit ériger un temple où il plaça la statue de cette vertu avec celle de César, à qui elle donnait la main. Cet exemple fut bientôt imité dans les provinces où l'on avait déjà eu la bassesse de rendre des honneurs divins au proconsul. La flatterie était devenue un tribut nécessaire; mais en consacrant les vertus, on déguisait du moins tout ce qu'elle avait de plus déshonorant.

A un quart-d'heure du Cannet, et sur le bord de la route actuelle, existait un temple romain. Le propriétaire du domaine a fait construire une magnanerie sur l'emplacement qu'il occupait. En détruisant les ancoules, on a trouvé divers blocs de pierres qui, réunis, devaient former un tombeau. On lit sur l'un d'eux l'inscription suivante :

L. CALVISIVS AQVINVS
C. CALVISIO RUSTICO
ET GAVIÆ MODESTÆ
PARENTIBUS.

Un grand nombre de vases romains ont aussi été trouvés non loin de cette inscription.

D'Anville place *Matavonium* au village de Vins, et Papon et M. Fauchet lui assignent la position qu'occupe maintenant Cabasse.

« On a trouvé, dit le premier, sur une pierre employée à la bâtisse de l'église de Cabasse, une inscription qui prouve invinciblement qu'il faut placer *Matavonium* aux environs de ce village. La voici telle qu'elle a été copiée sur les lieux par M. Gérard, médecin de Cotignac.

PRO. SALVTE. C. CÆSARIS
GERMANICI. F. GERMANICI
PAGVS. MATAV. C. V. S.

« Ce qui prouve en second lieu l'exactitude de cette position, c'est que la table théodosienne marque XVII de *Matavonium* à *Turrim* qui est Tourves. Or

cet endroit à Cabasse, il y a précisément quatre lieues qui font seize milles, ·on en trouverait dix-sept, si le chemin actuel faisait les mêmes détours que roie militaire des Romains; il s'en faut bien que les routes qu'ils avaient tra- :s en Provence, s'approchassent toujours de la ligne droite comme les nôtres.

d'Anville place *Matavonium* à Vins. Il faut convenir que cette position est tifiée par la distance de ce village à *Forum Voconii* qui est le Cannet; car on npte trois lieues qui répondent aux XII milles marqués dans l'itinéraire; au lieu : du Cannet à Cabasse, il n'y en a qu'environ sept qui ne font pas tout-à-fait ıx lieues : mais 1° l'inscription que nous venons de rapporter s'oppose à cet placement; 2° de Vins à Tourves, où était l'ancienne *Turris*, il n'y a que douze lles, c'est-à-dire trois lieues, et selon la table il doit y en avoir dix-sept. Il faut ıc nécessairement se décider pour Cabasse, par ces deux raisons. Je crois me qu'au lieu de XII dans l'itinéraire, pour marquer la distance de *Forum conii* à *Matavonium*, il faut lire VII. On pourrait justifier cette correction par ısieurs exemples, et par le local même, si nous connaissions l'endroit d'où ı a tiré les pierres de l'église de Cabasse, qui ont peut-être été prises à un art de lieue de ce village, où nous croyons qu'était l'ancien *Matavonium*.

« *Matavonium* dit M. Fauchet, est le village de Cabasse. L'inscription *Pro sa- e C. Cæsaris. German. F. Germanici August. Pagus Matavonidus*, ne permet plus n douter. Elle est gravée sur un cippe brisé, dont le grand morceau est placé, ıs une situation renversée, à l'angle d'une maison construite depuis plus de ıt ans; et la partie restante, dans l'église de Cabasse, au fond d'un bas-côté.

« Dans le cimetière actuel, est une colonne milliaire portant l'inscription P. CÆS FL. CONSTANTINO. P. F. AVG. NEPOTI DIVI CONSTANTI AVG. PII FILIO XXXIIII.

« On y voit encore un tombeau antique adossé à l'église : sa forme est celle ın prisme octogonal, dont les faces ont 6 mètres de hauteur et 2 de largeur. s trois assises inférieures ont chacune un mètre de hauteur; le reste est en erres de petit échantillon. Ses angles, en tuf, ont été visiblement restaurés. ır une pierre de la première assise est une longue inscription qui commence ısi : D. M. C. CORNELIA Q. FIL. PIA SIBI. C. ADRETICIO, etc.

« Ce tombeau avait été construit pour cette Cornélie, son mari Adréticius, sa famille.

« Une pierre milliaire trouvée, en 1778, dans le territoire de Cabasse, sur route de Brignoles, porte cette autre inscription : IMP. CÆS. M. AVR. PROBO. P. INVICTO. AVG. P. M. GERM. TRIB. P. IIII CONS. III PROCONS.

« Plusieurs lettres étaient rongées par le temps; elles ont été restaurées par l. Seguin.

« Sur la route de Cabasse à Tourves, on trouva une petite pierre milliaire ortant : NERO CLAVDIVS DIVI CLAVDI.

« M. de Valbelle la fit placer dans le parc de Tourves. »

Nous pensons avec les deux autorités que l'on vient de citer, que Cabasse est 'emplacement de *Matavonium*.

» Le mot *ad Turrim*, dit Papon, a tant d'analogie avec celui de Tourves ou Torrèves, comme on disait autrefois, qu'on ne peut nier que la position de ces lieux ne soit la même. D'ailleurs Tourves est éloigné de Cabasse de quatre lieues, qui répondent, à un mille près, aux dix-sept marqués dans la table théodosienne. L'itinéraire d'Antonin n'en met que XIIII, mais je crois la première indication plus exacte, à cause des détours que la voie *aurelia* faisait dans un pays fort inégal; ces détours, ainsi que nous l'avons observé, allongeaient souvent la route de bien plus d'un mille dans l'espace de dix-sept. »

M. Fauchet ne partageait point cette opinion qui est l'opinion commune. Il faisait correspondre cette station au lieu occupé par le vieux Rougiers; voici les considérations qu'il déduit à l'appui de son opinion.

« 1° La distance réelle de Tourves à la Grande Pugère, qui est *Tegulatam*, n'est pas tout-à-fait de 11,000 toises, tandis que l'itinéraire marque, de *Matavonium ad Turrim*, 12,096.

2° La voie romaine passait sur les montagnes au sud de la plaine de Saint-Maximin, et se rapprochait beaucoup plus de Rougiers que la route actuelle.

« 3° Sur la montagne de Rougiers, on voit encore de grandes tours rondes, qui sont évidemment de construction romaine. On a découvert tout auprès un cippe, actuellement dans le parc de Tourves, et dont l'inscription commence ainsi:

D. O. M. IOVI CONSERVATORI OMNIVM RERVM.

« Après vient le nom de celui qui fait le vœu, et la formule d'usage, V. S. L. M.

« 4° Le nombre XXXIIII de la colonne milliaire de Cabasse, indique 34 milles depuis Fréjus jusqu'à *Matavonium*, et par conséquent une erreur, dans l'itinéraire, de plus de 2,000 pas. Or en corrigeant cette erreur, si on transporte ces 2,000 pas à la distance de *Matavonium ad Turrim*, on parviendra à une position qui sera *ad Turrim*, c'est-à-dire tout près des tours antiques du vieux Rougiers, qui sont elles-mêmes, par rapport à *Tegulatam*, précisément à l'éloignement marqué par les itinéraires; et l'on conciliera ainsi, avec les anciens monuments, la véritable direction de la voie romaine, qui ne passait point à Tourves, puisqu'on n'y a jamais découvert aucun monument antique, et qu'on n'a jamais aperçu aucune trace de cette voie entre ce bourg et Saint-Maximin.

« 5° Enfin j'observerai que la grande importance de Marseille, à l'époque de ces constructions, permet de croire à l'existence d'un embranchement pour y arriver sans passer par Aix; et dès-lors, il était naturel de prolonger la voie aurélienne vers Marseille, aussi loin qu'il était possible, afin de remplir plus longtemps les deux objets par un seul ouvrage, et par conséquent de la diriger sur Rougiers. »

A l'égard de *Tegulata*, Bouche, d'Anville, Papon et Fauchet sont d'accord pour placer cette station au lieu dit la Grande Pugère, auberge que l'on trouve près du pont de Puy-Loubier, aux limites du département vers Aix, et à mi-chemin en allant d'Aix à Tourves.

En 1821 une commission d'antiquaires fut instituée à Brignoles; voici son opinion sur la direction de la voie dont il s'agit:

« La voie aurélienne partant de Fréjus passait d'abord au pont des Blavets, que l'on trouve à environ 1,600 toises à l'ouest du village du Puget. Les piles et les culées de ce pont sont évidemment de construction romaine, ainsi il n'y a aucun doute que la voie aurélienne y aboutissait.

« Du pont des Blavets pour arriver à la plaine du Muy, il y a deux rivières à franchir, dont la première est celle d'Endre ou *Endelos* qui passe aux Grands Esclans, et la seconde celle de Nartubi, qui traverse le territoire de Draguignan, passe par Trans et ensuite par Le Muy. Or les Romains, dans la construction de leurs routes, lorsqu'ils avaient des rivières à franchir, s'il se trouvait le long des bords de ces rivières des rochers à peu de distance, ils les choisissaient pour y construire leurs ponts, plutôt que de s'asservir à suivre la voie la plus directe. Aussi tout porte à croire que pour franchir la rivière d'Endre, ils avaient construit un pont où passe l'ancienne route, qui est encore marqué sur la carte de Cassini, et que de ce pont elle aboutissait à celui qui existe encore au nord du Muy, à environ 900 toises de l'embouchure de la rivière dans Argens.

« De l'ancien pont du Muy, la voie aurélienne traversait toute la plaine et aboutissait au Pont Roupt (*Pons Ruptus*) situé sur un ravin qui descend du village des Arcs, et dont on voit encore les culées à environ 10 toises au-dessous de celui que l'administration des ponts et chaussées a fait construire en 1806.

« Du Pont Roupt, la voie franchissait la rivière d'Argens par un pont dont on voit encore quelques vestiges à environ 50 toises en aval du pont actuel. (1)

« Du pont d'Argens, la voie ne pouvait passer que par Vidauban (*Vieux-Albani*), et de là suivre la route actuelle jusque vis-à-vis du Cannet.

« De ce point, la voie se dirigeait non vers le village du Cannet, mais par la vallée de Ritor ou Rioutor et aboutissait au village de Cabasse.

« De Cabasse elle suivait la route actuelle qui aboutit à Brignoles jusqu'à Fonlade, où elle se détournait à droite et franchissait la rivière vers Bouvet ou Gourgal.

« Après avoir franchi la rivière de Carami, elle se jetait dans la vallée en passant par l'ancienne Brignoles, alors située au quartier vis-à-vis de la ville actuelle et encore appelée Brignolette.

« De Brignolette elle passait au pont *Aurus* corruptif de *pons Aurelius* ou *pons Aurelianus*, situé sur la route actuelle, à 1,300 toises à l'ouest de la porte de Brignoles, et dont les culées sont de construction romaine.

« De ce pont la voie romaine suivait sensiblement la route actuelle jusqu'à Tourves, ou, d'après l'itinéraire, *ad Turrim*, ce qui fait voir qu'il y avait une station désignée par une tour. Cette tour existait non au village de Tourves,

(1) Les archives municipales des Arcs indiquent que l'on a fait sauter ce pont le 16 décembre 1747, pour empêcher le passage des Autrichiens.

ainsi que Papon le pense, mais à la butte dite du Coucou, située à environ 289 toises à l'est de l'embranchement du chemin de Saint-Julien près de Tourves.

« De ce point à Saint-Maximin, on ne rencontre aucun indice de cette voie ; mais à peu de distance de cette dernière ville, on en retrouve les restes au pied de la chaîne des collines, au sud de la route actuelle, et ensuite au quartier dit d'Aurélian, au-delà du pont de Verdagne, par où l'on voit que la seule dénomination du quartier indique suffisamment que la voie aurélienne le traversait.

« De cet endroit jusqu'au delà du village de Pourcieux, rien ne paraît de cette route ; mais à un quart de lieue de ce village, on la retrouve en entier jusqu'à la rivière de l'Arc. C'est dans cette partie que l'emplacement en a été changé depuis quelques années, à cause de son mauvais état.

« Elle franchissait la rivière par un pont situé à environ 25 toises en amont du pont actuel ; on voit encore les restes de la culée à droite.

« De ce pont jusqu'aux limites du département près de la Grande Pugère, la route suivait la voie actuelle. »

Pour compléter cet article, nous devons dire que l'auteur du *Dictionnaire Historique et Topographique de la Provence* (voyez *Taradeau*, *Cabasse* et *Cannet-du-Luc*), prétend qu'au lieu de suivre la route actuelle, la voie aurélienne passait à Taradeau, franchissait l'Argens à l'aide du pont dont les culées se voient encore dans le domaine d'Astros, et dont nous avons dit un mot au chapitre des *Curiosités naturelles*, et se dirigeait de là sur Cabasse. Selon lui, Taradeau serait le *Forum Voconii* de l'itinéraire d'Antonin. Nous devons ajouter que non loin de l'ancien pont d'Astros on a trouvé plusieurs inscriptions ; l'une d'elles, la seule qui existe aujourd'hui, est conservée par un habitant de Vidauban. Elle porte

VOTVM LIBERO
PATRI
Q. LABORIVS. SOLVIT
LIBENS. MERITO

***Inscriptions et bornes milliaires trouvées sur la voie aurélienne.*** — 1° *Pierre trouvée dans une gorge au revers du cap Roux.* Elle est décrite plus haut.

2° *Pierres milliaires des Arcs.* Elles appartiennent à M. le comte de Juigné de Lassigny. La première est fruste. On lit sur la seconde que nous croyons inédite, l'inscription suivante.

IMP. CAES,T.A
HADRIANVS. AN
TONINVS. AVG. II
IVS. P. P. PONT. MAX
TRIB. POT. VIII (1)

(1) Les dernières lettres des trois premières lignes de cette inscription sont à demi-effacées.

Cette pierre dont le fermier du domaine se sert pour aiguiser ses instruments, a une hauteur de 1 mètre 40 cent. et une circonférence de 1 mètre 60 cent. Tout porte à penser que ces deux pierres milliaires ont été trouvées à peu de distance de l'endroit où elles sont déposées. Deux autres pierres semblables, mais entièrement frustes, existent à Taradeau, dans le propriété de M. Laignel, située à un quart-d'heure de celle de M. de Lassigny.

3° *Pierre milliaire trouvée au Luc.* M. Fauchet, qui s'est appuyé sur l'existence de cette pierre pour soutenir que le Luc occupe l'emplacement de *Forum Voconii*, a dit que cette inscription portait : NERO CLAVDIVS DIVI CLAVDI. Cette inscription est rapportée par Bergier, Spon, Bouche et Muratori. On ignore ce qu'elle est devenue.

4° *Pierre découverte en 1745, au territoire de Tourves, près du grand chemin.* Elle porte la même inscription que celle qui se trouve sur la pierre trouvée au Luc à une légère différence près, c'est qu'au Luc des deux sigles, IMP. ITER. IMPERATOR ITERUM, elle présentait ceux-ci : IMP. IIII. qui, dans le même sens, signifieraient, *imperator quartum*, et ne s'accorderaient plus avec les autres époques de cette inscription, ni avec l'histoire, puisque Néron n'avait été salué encore que trois fois empereur la dernière année de sa vie, qui était la 14e de son règne, et on ne sache pas qu'il l'ait jamais été une quatrième fois.

D'après ces observations, Papon, qui rapporte cette seconde inscription dans son *Histoire de Provence*, tome 1, page 212, et qui n'en avait sans doute pas vu l'original, présumant qu'elle avait été mal lue, a cru devoir la corriger en substituant ITER à IIII, la rendant ainsi conforme à celle du Luc. Malheureusement pour son système, une troisième pierre semblable a été trouvée au territoire de Brignoles, près du grand chemin, vers les confins des terres de Cabasse, et son inscription porte : IMP. IIII, ainsi que cela a été reconnu plusieurs fois, et il est également certain que celle de Tourves n'était pas différente, ayant été lue en même temps, et de la même manière, par deux personnes qui en prirent copie séparément au moment de sa découverte. Elles ont été ensuite examinées après coup, et l'on a vu que les quatre barres du sigle en discussion étaient trop rapprochées l'une de l'autre pour provenir d'ITER à demi-effacé, et pour avoir jamais pu présenter autre chose que IIII. D'où il résulte qu'au lieu de corriger ces deux inscriptions, il faut croire, au contraire, d'après leur uniformité, que celle du Luc qui devrait leur être semblable, a été mal à propos corrigée par les premiers antiquaires qui l'ont rapportée, pour la faire cadrer avec leurs connaissances historiques. Puisque les anciens monuments sont l'un des plus sûrs garants de l'histoire, il faudrait plutôt corriger l'histoire sur le fondement de ces deux dernières inscriptions, que de les corriger elles-mêmes, parce qu'elles ne s'accordent pas entièrement avec le peu de faits que l'histoire nous a transmis.

Mais il ne sera pas nécessaire d'en venir là, et il y a un moyen bien simple de les expliquer telles qu'elles sont sans y rien changer. En effet, quoique dans les anciennes inscriptions le sigle IMP. signifie ordinairement *imperator*, on voit dans

Moréri, au mot *Empereur*, qu'il n'est pas sans exemple que ce même sigle soit employé quelquefois aussi pour dire *imperium*, et c'est certainement là la signification dans ces deux inscriptions, qui n'offrent plus alors de discordance avec l'histoire, puisqu'elle nous apprend que le 3e consulat de Néron eut lieu dans la 4e année de son règne et de sa puissance tribunitienne, quoiqu'il n'eut été jusques là salué empereur que deux fois.

Quoiqu'il en soit, voici la copie exacte de l'inscription de la pierre de Tourves.

NERO. CLAVDIVS.
DIVI. CLAVDI. F.
GERMANICI. CÆSAR.
NEP. TI. CÆSARIS. AVG.
PRON. DIVI. AVGVSTI. ABNE.
CÆSAR. AVG. GERMANICVS.
PONTIF. MAX. TR. POT. IIII
IMP. IIII. COS. III. P. P.
RESTITVIT.

Cette pierre se trouve encore debout sur une terrasse du château ruiné de Tourves.

Le comte de Valbelle, seigneur de Tourves, fit transporter, en 1765, cette pierre à son château de Tourves, et la fit placer dans son parc au haut de la rampe qu'il appela la *rampe de Néron*, après avoir fait réparer l'inscription à laquelle on ajouta ces mots : ET ITERUM RESTITUIT, suivis de son nom.

5° *Pierre milliaire trouvée à Brignoles.* L'auteur de l'*Annuaire du département du Var*, année 1818, en a donné la copie et la traduction ci-après.

NERO. CLAVDIVS.
DIVI. CLAVDI. F.
GERMANICI. CÆSARI.
NEP. TI. CÆSARIS. AVG. PR
NEP. DIVI. AVG. ABNEPOS.
CÆSAR. AVG.
GERMANICVS. PONTIF.
MAX. TR. POT. IIII. IMP. IIII.
COS. III. P. P. RESTITVIT.

Claude Néron, fils du divin (1) Claude, petit-fils de Germanicus César, arrière-petit-fils de César-Auguste Tibère (2), qui était lui-même fils de César-Au-

(1) On donnait quelquefois le nom de divin aux empereurs et aux impératrices, lors de leur consécration, pour signifier qu'ils étaient au rang des dieux.

(2) Notre langue n'ayant pas d'expression pour rendre le mot latin *abnepos*, qui veut dire arrière-petit-fils du fils, on a cru pouvoir y suppléer par ce tour.

guste (1), César (2), Auguste (3), grand pontife (4), tribun pour la quatrième fois (5), empereur pour la seconde fois (6), consul pour la troisième (7), père de la patrie (8), a fait rétablir cette voie publique.

On ignore ce qu'est devenue aujourd'hui cette pierre.

6° *Pierre trouvée à Cabasse.* Elle a été trouvée en 1778 près de la grande route de Brignoles au Luc, à une grande demi-lieue de Cabasse où elle fut transportée. Elle est de forme cylindrique, écornée à un bout et fort usée au bas, où est l'inscription, ce qui la rend difficile à déchiffrer. Elle fut lue en premier lieu par M. Gérard, médecin de Cotignac, qui la communiqua à Séguier, savant antiquaire de Nîmes, lequel suppléa ce qui manquait par l'effet de la vétusté et des écornures, d'après la connaissance parfaite qu'il avait des anciens monuments et de l'histoire. La voici avec ces additions marquées en points.

IMP. CÆS. M. AVR. PROBO.

P. F. INVICTO. AVG. P. M.

GER. M. TRIB P. IIII. COS. III.

PRO. COS.

(1) C'est un surnom qui fut donné à Rome à la famille des Jules, du mot latin *cæso*, qui veut dire enfant tiré par incision du sein de sa mère, parce qu'un membre de cette famille (Jules-César) était ainsi venu au monde. Ce surnom devint ensuite commun à tous les empereurs romains, et, dans la suite, aux héritiers présomptifs et reconnus de l'empire.

(2) Le nom d'Auguste fut déféré solennellement par le sénat à Octavien, comme une marque singulière de distinction, et lui est demeuré propre dans l'histoire. Il passa ensuite à ses successeurs, et devint commun à tous ceux qui ont possédé le rang suprême dans l'empire romain. (*Crévier.*)

(3) Germanicus ou Germanique est ici un titre d'honneur donné à plusieurs empereurs, à cause de leurs victoires, ou de celle de leurs lieutenants, sur les Germains.

(4) Les empereurs romains joignirent à la puissance civile et militaire, celle de la religion, qui a tant de crédit sur l'esprit des peuples. Auguste est le premier qui se soit arrogé le titre de grand pontife. Tous ses successeurs à l'empire l'ont possédé après lui. (*Crévier.*)

(5) La puissance tribunitienne fut accordée à Auguste, après avoir vaincu Antoine (*Dion*). Les empereurs qui en étaient revêtus n'étaient point tribuns : car ce titre, réservé aux seuls plébéiens, eut été au-dessous de leur dignité. Mais par une prévision commode, qui avait été imaginée pour César, ils en possédaient l'autorité sans en porter le nom. (*Crévier.*)

(6) Ce titre avait été employé, du temps de la république romaine, en deux sens; 1° pour signifier simplement un général d'armée, et 2° comme un nom d'honneur et de gloire accordé à un chef de guerre qui avait vaincu les ennemis dans une action importante. C'est dans ce dernier sens qu'il faut l'entendre ici. Jules-César qui avait été décoré de ce titre, le retint en s'emparant de l'empire. Il devint ensuite le nom propre de ses successeurs et désigna la souveraine puissance. Auguste en fut revêtu pour la quatrième fois à l'occasion de ses conquêtes en Germanie, quoiqu'il n'eut pas assisté en personne aux batailles que ses armées livrèrent aux ennemis, et que les victoires eussent été remportées par Tibère, son lieutenant. (*Crévier.*)

(7) C'est encore à Auguste que commença l'usage des empereurs de se faire revêtir du droit et du pouvoir du consulat, alors même qu'ils n'exerçaient pas cette charge. (*Crévier.*)

(8) Le titre de père de la patrie avait été déféré autrefois, pour de justes causes, à Cicéron pendant son consulat. Il le fut depuis, par abus, au dictateur César. Auguste le prit également, ainsi que tous ses successeurs. (*Crévier.*)

Cette pierre étant cylindrique et en forme de colonne, il n'y a aucun doute, comme l'avait remarqué le judicieux Séguier, qu'elle ne fît partie d'un milliaire de la voie aurélienne, planté là sous l'empereur Probus, la quatrième année de son règne, c'est-à-dire pendant les six derniers mois de l'année 279, ou les six premiers de l'année suivante, puisqu'il avait été proclamé empereur avec la puissance tribunitienne, le 5 des nones de juillet (3 juillet) de l'année 276; qu'il fut consul effectif pour la 3e fois en 279, et honoraire l'année d'après, selon l'usage des empereurs d'en conserver le titre et d'exprimer dans les monuments publics le nombre du dernier consulat qu'ils avaient exercé. Celui-ci prenait ordinairement dans les inscriptions du même âge les épithètes de *Pius, Felix, Invictus;* il avait mérité celui de *Germanicus maximus*, par ses grandes victoires et ses conquêtes sur les Germains, qui lui valurent encore les honneurs du triomphe en 281. La qualification de souverain pontife accompagnait toujours celle d'Auguste. Enfin le pouvoir proconsulaire, *proconsulare imperium*, lui avait été conféré avec les titres ordinaires de César et d'Auguste, comme nous l'apprend l'écrivain de sa vie, Vospicus, ainsi qu'il l'avait été à d'autres empereurs, qui dès lors en prenaient aussi le titre dans les monuments publics. On en voit des exemples dans Donati et dans Muratori; et ce pouvoir qu'on leur déférait quelquefois sans qu'ils eussent été consuls, leur donnait le droit de régir les provinces consulaires, et d'y exercer l'autorité des consuls. On peut voir à ce sujet les notes de Saumaise sur l'*Histoire Augustale*, p. 10 et 81.

Quoique les signes PRO. COS. de la dernière ligne, eussent échappés d'abord, du moins dans leur intégrité, parce qu'ils sont presque entièrement effacés, le savant Séguier pensa cependant qu'ils devaient s'y trouver, et rapporta l'inscription aux six premiers mois de l'année 280, pendant laquelle Probus gouvernait en effet la province romaine en qualité de proconsul.

Papon fait mention de cette inscription dans son *Voyage Littéraire*, p. 245; mais il la donne d'une manière inexacte.

Il y avait tout auprès du lieu où l'on découvrit ce milliaire, et sur un mur voisin, une pierre de même forme portant aussi une inscription mais absolument indéchiffrable.

L'auteur de l'*Annuaire* du Var a donné ainsi qu'il suit la traduction de l'inscription qui fait l'objet de ce paragraphe.

*Imperatori Cæsari Marco-Aurelio Probo, pio, felici, invicto, Augusto, pontifici maximo, germanico maximo, tribunitiæ potestatis quartum, consuli tertio, proconsuli.*

A l'empereur César Marcus-Aurélius Probus, pieux, heureux (1), qui n'a jamais été vaincu, Auguste, grand pontife, germanique, tribun pour la quatrième fois, consul pour la troisième fois, proconsul.

(1) Ce titre, que la flatterie et la bassesse accordèrent au crime même, fut adopté d'abord par Sylla. Sylla, ce monstre que la fortune combla de bienfaits, quoique sa cruauté l'en eut rendu très-indigne, a été le premier des Romains qui ait pris le surnom de *felix*, heureux.

Cette pierre se trouve actuellement à Cabasse, dans la maison de M^me^ Gauthier veuve Bernard.

7° *Deuxième pierre existant à Cabasse.* Cette pierre qui est du temps de l'empereur Constantin le jeune, est divisée en deux et paraît avoir fait partie du fût d'une colonne. Elle se trouve dans le petit cimetière joignant l'église de Cabasse. Elle était auparavant dans l'église même et dans la bâtisse de l'autel Saint-Antoine. On conclura de l'inscription qu'elle porte que le lieu où ce milliaire avait été placé était distant de Fréjus de XXXIV milles, c'est-à-dire un peu plus près de cette ville que la station désignée sur les itinéraires romains par le nom de *Matavo* que l'on place à Cabasse, lieu fertile en anciens monuments. Voici l'inscription et la traduction.

IMP. CÆS.
FL. VAL. CONS
TANTINO.
P. F. AVG.
DIVI. MAXI
MIANI. AVG.

---

NEPOTI.
DIVI. CONS
TANTI. AVG.
PII.
FILIO.
XXXIIII.

*Imperatori Cæsari Flavio Valerio Constantino, pio, felici, Augusto, divi Maximiani Augusti nepoti, divi Constantini pii filio, trigenti quatuor.*

A l'empereur César Flavius Valérius Constantinus, pieux, heureux, Auguste, petit fils du divin Maximianus Auguste, fils du divin Constantinus, trente-quatre (1).

8° *Troisième pierre existant à Cabasse.* On lit encore à Cabasse une autre inscription remarquable sur une pierre à-peu-près carrée, employée dans la bâtisse d'une maison, au bas du mur et à peu de distance du sol de la rue, où elle a été placée de haut en bas par le maçon. On sent qu'une telle situation la rend très-pénible et très-difficile à lire, et cela joint à la position de quelques lettres qui portent l'une sur ou dans l'autre, et à leur différence de grandeur (ce qui n'est pas rare dans les anciennes inscriptions), a été cause qu'elle n'a pas été lue avec

(1) Cette inscription est un milliaire, et le nombre *trente-quatre*, placé à la fin, indique, en milles romains, la distance qui existait entre *Forum-Julii* et le lieu de la route où ce milliaire était planté.

exactitude, et que Papon l'a insérée dans son *Histoire de Provence*, tome 1er, p. 37, et dans son *Voyage Littéraire*, p. 207, avec les mêmes erreurs que renfermait la copie qu'on lui en avait fournie. Il en a donné une explication bien singulière et telle, qu'elle suffit pour faire juger qu'il y a erreur; car il a formé des six dernières lettres du dernier mot *Matavonicus*, trois ou quatre sigles d'une seule lettre, en en supprimant tantôt deux, tantôt trois, quoique le mot y soit réellement dans toute son intégrité, et qu'il n'y ait et ne puisse y avoir rien de plus, sans donner un sens forcé à l'inscription. La voici telle qu'elle est, avec la position et la forme de ses lettres.

PRO. SALVTE
C. CÆSARIS. GERMAN.
F. GERMANICO AVGVST.
PAGVS MATAVOAICVS.

Dans la première leçon de l'abbé Papon, le petit O du dernier mot n'a pas été vu, ou a été pris pour un point; l'N, et l'I formé de la seconde branche de l'N un peu allongée, ont été supprimées, et les trois dernières lettres C, V, S, ont formé trois sigles différents, signifiant *Cæsaris votum solvit*; et dans la seconde, l'N ne pouvant être méconnue, mais le prolongement de la seconde branche n'étant point aperçu, on a fait un sigle de plus de cet N, et on a lu, *numinis Cæsaris votum solvit.*

Tout cela est défectueux. L'inscription telle qu'on la rapporte ici, est bien plus simple et plus naturelle, et ne présente autre chose qu'un monument élevé par les habitants de la contrée, dont *Matavo* ou *Matavonium* était le chef-lieu, à la conservation de l'empereur Calligula, fils de Germanicus, qui avait pris lui-même le surnom de *Germanique*, dans une occasion ignorée et sur laquelle l'inscription ne fournit aucun renseignement.

Voici la traduction de ladite inscription :

*Pagus Matavonicus Germanico Augusto, pro salute Caii Cæsaris Germanici filii.*

Les habitants de Matavonium à Germanicus Auguste, pour la santé de Caïus César Germanicus son fils.

9° *Quatrième pierre existant à Cabasse.* Il reste encore à parler d'une grande et belle inscription qui se trouve aussi à Cabasse, et qui a été rapportée avec beaucoup de fautes et toute défigurée par Honoré Bouche, en son *Histoire de Provence*, t. 1, p. 258., comme n'existant plus de son temps. On l'y voit néanmoins encore dans le petit cimetière de l'église, sur un carré long encadré au milieu d'une grande et belle pierre bâtie dans le mur de l'une des faces d'une espèce de rotonde jointe au chœur de la même église, qui paraît être un monument antique. Cette pierre, dont la forme est remarquable, était une pierre sépulcrale, et l'inscription indique un vœu fait aux dieux mânes par l'épouse de C. Adreticius Victor, citoyen romain, de la tribu Voltinia, pour toute sa famille, et sans doute

ion de son petit-fils C. Adreticius Gratus, mort à l'âge de 16 ans. La voici rec soin :

D. M.
CORNELIA Q. FIL. PIA. SIBI. ET. G. ADRETICIO. VICTO
RI. VOLT. MARITO. OPTIMO. ET. MERENTISSIMO. ET. G.
ADRETICIO. FIRMINO. FIL. ET. SEXT. ADRETICIO. IN
SEQVENTI. FIL. ET. T. ADRETICIO. VINDICI. FIL. ET. G. AD
RETICIO. GRATO. NEPOTI. DEFVNCTO. ANN. XVI.
ET. G. ADRETICIO. PIO. NEPOTI. ET. ADRETICIÆ. PIÆ. NE
POTI. ET. TITO. ADRETICIO. AVITO. NEPOTI. ET. VIC
TIMARIÆ. IVNIÆ NVRVI. MERENTISSIMÆ.
V. P.

*Diis* *Manibus.*

*lia, Quinti filia, pia, sibi, et Gaio Adreticio Victori, Voltinia, marito op-
erentissimo, et Gaio Adreticio Firmino filio, et Sexto Adreticio insequenti
Tito Adreticio vindici filio, et Gaio Adreticio Grato nepoti, defuncto anno-
decimo, et Gaio Adreticio pio nepoti, et Adreticiæ piæ nepoti, et Tito Adre-
to nepoti, et Victimariæ Juniæ nurui merentissimæ, votum fecit* (1).

Aux Dieux Mânes.

lia, fille de Quintus, a fait vœu d'élever ce monument de sa piété, à
ne, à Caïus Adretitius Victor, de la tribu Voltinia (2), son excellent
qui a bien mérité d'elle, à Caïus Adretitius Firminius, son fils, à Sextius
is, son fils puiné, à Titus Adretitius Vindex, son autre fils, à Caïus Adre-
atus, son petit-fils, qui est mort âgé de seize ans, à Caïus Adretitius Pius,
e petit-fils, à Adreticia Pia, sa petite-fille, à Titus Adretitius Avitus,
i petit-fils, et à Victamaria Junia, sa bru très-méritante.

*inquième pierre existant à Cabasse.* Partant de Cabasse on trouve, à envi-

te inscription a été faite dans les temps postérieurs aux siècles où régnait le bon goût.
: par le mot Gaïus pour Caïus : elle peut remonter au 4e siècle. Cornélia paraît avoir
i à une famille d'affranchis de la maison Cornélia, très-répandue dans cette partie des
ainsi que les maisons Pompéia et Vibia.

ulus divisa le peuple romain en tribus. Le nombre en fut porté d'abord à trois par
Servius Tullius, ayant agrandi la ville, augmenta ce nombre, et, à mesure que le
main devenait plus considérable, on ajoutait de nouvelles tribus à celles qui existaient
en compte ordinairement 35, qui ont été recueillies par Aldé Manucé ; mais à ces 35,
auteurs en ajoutent d'autres, et il est difficile de se fixer sur ce point.

: des Romains était de joindre au nom et au surnom d'une personne celui de la tribu
fessait partie, et même on plaçait le nom de la tribu avant le surnom, de cette manière :
*ulpicius, Quinti filius Lemoniâ Rufus*, pour dire : Servius Sulpicius, fils de Quintus
: la tribu Lemoniâ. D'où il suivrait que dans l'inscription dont il s'agit, le mot *Voltiniâ*
re placé entre *Adretitio* et *Victori*.

ron demi-lieue sur la route de ce village à Brignoles, une pierre connue dans le pays sous le nom de *pierre plantée*. La partie visible est de 2 m. 50 c., elle ne présente aucune inscription et ne paraît pas même avoir été taillée.

11° *Borne milliaire à Brignoles.* De nos jours il existait une autre pierre milliaire à très-peu de distance de la route ancienne d'Italie, près de l'avenue qui conduit de cette même route à la maison de campagne dite *la Lieue*, appartenant à M. Bellon de Sainte-Marguerite. Cette pierre fut demandée, peu avant la révolution, par M. Goujon, ancien curé de la paroisse de Brignoles, qui la fit transporter à sa campagne dite la *Disme*, et la fit placer à l'extrémité nord d'une allée qui se trouvait en face de la principale porte de la maison d'habitation. Il y fit placer au-dessus un assez mauvais buste de Néron. La tourmente révolutionnaire a fait disparaître cette pierre.

L'inscription que portait cette pierre est telle qu'on la voit.

M. Goujon fit ajouter au bas ces deux lignes :

QUI PETRUM TRUCIDAVIT
ÆDES PETRI EXORNAVIT.

***Embranchements de la voie aurélienne.*** — Tous les auteurs, d'accord en cela avec la table de Peutinger, font naître au Cannet du Luc (*Forum-Voconii*) un embranchement qui conduisait à Riez (Basses-Alpes) *Reis-Appolinaris;* Bouche le fait passer par Aups, et Papon par Ampus, où l'on a trouvé, dit-il, une pierre milliaire remontant au règne de Tibère. Ampus occuperait, selon cet historien, l'emplacement d'*Antea* ou *Anteis*, dont d'Anville ne parle pas, mais qui est indiqué par la table précitée comme point intermédiaire entre le Cannet et Riez. Il existe encore des vestiges de cette voie.

Un autre embranchement partait de Fréjus, suivait quelque temps la voie aurélienne, la quittait au Muy et suivait la vallée de Draguignan. Cet embranchement passait au Muy, à Trans et à Draguignan, il franchissait la Nartubi à peu de distance de cette ville, au moyen d'un pont dont on voit encore les restes, et qui ont conservé le nom de *Pont des Romains* (1). Ce même embranchement conduisait de ce pont au hameau dit de l'Antier, dépendant de Draguignan, et dont un auteur moderne fait *Anteis*, lequel hameau est précédé d'un torrent sur lequel il existait aussi un pont attribué aux Romains, puis dudit hameau à *Anteis* (Ampus), et enfin de ce dernier point il se confondait jusqu'à Riez avec l'embranchement dont on vient de parler. Les deux ponts des restes desquels je viens de parler, une borne milliaire trouvée à Trans près du chemin du Muy, où on lisait ces mots REFECIT ET RESTITUIT, et enfin la disposition des

(1) Ce pont a existé jusqu'en 1825, époque à laquelle une crue d'eau l'a emporté. Sa largeur était de 8 pieds y compris les parapets ; l'intérieur des culées est composé de pierres fortement liées par le ciment.

lieux, ne laissent aucun doute sur ce second embranchement dont il ne reste plus rien aujourd'hui.

***Géographie ancienne.*** — Nous ne nous occuperons dans ce paragraphe que d'assigner la position des villes situées sur le littoral de la Méditerranée. Ce que nous en dirons a déjà été inséré dans l'*Annuaire du Var.*

Les anciens ne nous ont laissé aucun détail sur la partie de la Provence qui compose aujourd'hui le département du Var. Strabon et Ptolémée n'indiquent, dans leur description de la côte, depuis Marseille jusqu'au Var, que les noms des ports les plus considérables alors, et des îles les plus rapprochées de cette côte.

En général, leur géographie est un catalogue qui ne présente, comme dit Pline, que *locorum nuda nomina.* Pour en donner une idée, nous insérerons ici la description de Strabon même, qui, quoique plus étendue que celle de Ptolémée, ne satisfera pas cependant les personnes qui voudraient avoir des notions plus exactes sur les lieux qu'il décrit.

« La côte, dit cet auteur, liv. 4, ch. 1^er^, § VII, qui s'étend depuis cette dernière ville (Marseille) jusqu'au Var, et la Ligurie attenante à ce fleuve, est bordée de villes marseillaises telles que *Tauroentium*, *Olbia*, *Antipolis* et *Nicæa.* On y trouve de plus le port d'Auguste située entre *Olbia* et *Antipolis*, à la distance d'environ 600 stades (20 lieues) de Marseille; on le nomme *Forum-Julii.*

« Le Var sépare *Antipolis* de *Nicæa*; il est à environ 20 stades (deux tiers de lieue) de cette dernière ville, et à 60 stades (2 lieues) de la première; de sorte que selon les frontières actuelles, *Nicæa* fait partie de l'Italie, quoiqu'elle appartienne aux Marseillais. En effet, ce sont eux qui ont bâti les villes dont je viens de parler, pour contenir les barbares maîtres du haut pays, et s'assurer, par ce moyen, la liberté de la mer : car ce pays est fortifié naturellement par les montagnes; et ce n'est qu'aux environs de Marseille, dans l'endroit où il est occupé par les *Salyens*, qu'il laisse une petite plaine. Le reste, à mesure que l'on avance vers l'Orient, est tellement resserré entre la mer et les montagnes, qu'il offre à peine un chemin praticable. Cette dernière partie est occupée par les Liguriens, voisins de l'Italie. Je dois seulement ajouter ici que, quoique *Antipolis* soit située dans la Narbonnaise, et *Nicæa* dans l'Italie, cette dernière est demeurée dans la dépendance des Marseillais, et fait partie de la Province, au lieu qu'*Antipolis* a été mise au nombre des villes italiennes, et affranchie de la domination des Marseillais, par un jugement rendu contre eux.

« Au-devant de cette côte étroite, en partant de Marseille, on trouve les îles *Stœchades*. Il y en a trois grandes et deux petites; elles sont habitées par des cultivateurs marseillais. Plus anciennement elles avaient même une garnison pour les garantir des descentes des pirates, car elles ne manquent point de ports.

« A la suite des *Stœchades* viennent les îles de *Planasia* et de *Leron*, toutes deux habitées. La dernière, située vis-à-vis d'*Antipolis*, possède un temple érigé en l'honneur du héros Léron. Il y a d'autres petites îles, les unes devant Mar-

seille, les autres devant le reste de la côte dont j'ai parlé, qui ne méritent pas qu'on en fasse mention.

« Quant aux ports, ceux de *Forum-Julium* et de Marseille sont considérables; les autres sont petits; du nombre de ces derniers est le port Oxybien ».

Telle est la description de Strabon. *( Traduction de M. Coray. )*

Outre les lieux cités par Strabon et Ptolémée, l'itinéraire maritime d'Antonin désigne encore, comme étant situés sur la côte, *Immadra*, *Æmines-Portus*, *Citharista*, *Carsicis*, *Telo-Martius*, *Pomponiana*, *Alconis* et *Heraclea-Caccabaria*. Polybe, Pomponius Mela, Pline et Etienne de Bysance ajoutent à ces noms ceux d'*Ægytna*, d'*Athenopolis* et de *Pergantium*.

En partant de Marseille, le premier lieu que l'itinéraire maritime indique, est *Immadra*, que l'on croit être l'île de Maire, séparée par un canal fort étroit, d'un cap nommé la Croisette, où se termine le golfe de Marseille. D'*Immadra*, suivant le même itinéraire, on arrive à *Æmines-Portus* dont on croit retrouver le nom dans celui que porte aujourd'hui l'île d'Embies, qui se présente devant la rade de Brusc ou des Embies, après avoir tourné le cap Cicié, en partant de Toulon. Vient ensuite *Citharista* qui est indubitablement Ceireste, village à trois quarts de lieues de la Ciotat, et où l'on voit encore des vestiges des édifices bâtis du temps des Romains; et *Carsicis*, qui, suivant l'opinion de d'Anville, serait Cassis (1). Cet auteur propose de changer l'ortographe de *Carsicis* et d'écrire *Carcici*, se fondant sur une inscription que l'abbé Barthélemy a lue sur le lieu, et qui est un vœu à la divinité tutélaire de *Carcici*, *Tutelæ Carcitanæ*. Et finalement *Tauroentum* ou *Tauroentium*, comme l'écrivent Strabon et Ptolémée, qui est immédiatement suivi de *Telo-Martius*. Mais d'Anville croit que l'itinéraire maritime ne suit pas exactement l'ordre des lieux entre Toulon et Marseille, et le rétablit ainsi :

*Massilia*, *Immadra*, *Carcici*, *Citharista*, *Tauroentium*, *Æmines-Portus* et *Telo-Martius*.

Papon réforme l'itinéraire de la même manière que d'Anville; de sorte que le port d'*Æmines*, suivant eux, sépare *Telo-Martius* de *Tauroentium*. En effet, si l'on reconnaît un indice de ce dernier port dans les vestiges de *Taurenti*, que l'on découvre à la droite de la baie de la Ciotat, il est hors de doute que leur opinion est fondée.

D'après ce qui précède, la côte dont il s'agit ne commençant qu'à *Tauroentium* pour le département, c'est de ce point que nous partirons.

*Tauroentium*. C'était le nom d'une colonie fondée par les anciens Marseillais.

(1) On s'apercevra facilement qu'il y a ici une erreur dans la position des lieux, puisqu'on place l'île d'Embies, qui est devant la rade de Brusc, au terriroire de *Sanary* ou Saint-Nazaire, avant Cassis et la Ciotat. Mais cette erreur, qui est dans l'itinéraire maritime, sera corrigée plus bas.

César appelle ce lieu *Tauroenta* au pluriel, *quod est*, ajoute-t-il, *castellum Massiliensium* (1).

Selon les plus anciens auteurs, il faut écrire *Taurocis*. Strabon le nomme *Tauroentium* et le place entre Marseille et *Olbia*. Ptolémée adopte la dénomination de Strabon.

Honoré Bouche veut retrouver *Tauroentium* sur le bord de la rade intérieure de Toulon, au cap Cépet, et dit que c'était une grande ville. Mais les expressions de César, *quod est castellum Massiliensium*, ne sont pas favorables à cette partie de son système; et les vestiges qui portent le nom de *Taurenti*, que l'on trouve à la droite de l'entrée de la baie de la Ciotat, et sur la partie connue actuellement sous le nom de golfe des Lèques, regardés par d'Anville et Papon comme les restes certains de *Tauroentium*, s'opposent tout-à-fait à ce système.

Le golfe des Lèques dépend de la commune de la Cadière, la première du département, en arrivant par la côte de Marseille à Toulon.

Deux populations de l'antiquité se sont succédées à *Tauroentum*, sans laisser d'autres traces de leur existence que quelques pans de murs enfouis sous les sables, et des débris de poterie qui sont sans intérêt. *Tauroentum* comptait au nombre des colonies phocéennes jetées sur la côte des Ligures par les fondateurs de Marseille, puis elle devint une ville romaine dont la vie sociale est constatée dans Pline et dans l'itinéraire maritime. Au reste, il existe une excellente dissertation sur *Tauroentum*, publiée, dans le siècle dernier, par Marin, censeur royal et membre, à ce que nous croyons, de l'académie des inscriptions et belles lettres. A l'époque où Marin écrivit sa brochure, il était encore possible d'étudier ces ruines, aujourd'hui les sables ont tout englouti.

*Æmines-Portus.* D'Anville ayant examiné fort en détail tout ce qui est connu sur la côte, a cru retrouver le nom d'*Æmines* dans celui que porte l'île d'Embies, qui se présente devant la rade de Brusc ou des Embiez (Saint-Nazaire), après avoir tourné le cap Cicier, en partant de Toulon. Il reconnaît que cette position peut cadrer à la distance marquée XII dans l'itinéraire, entre *Telo-Martius* et le lieu qui lui succède, lequel, dit-il, ne saurait être *Tauroentium*, parce que *Taurenti* est dans un plus grand éloignement de Toulon, il trouve que 12 milles de route conduisent au goulet qui sépare la grande rade de Toulon d'avec la rade intérieure. C'est une circonstance tirée du local, qui se concilie avec le rapport qui paraît exister entre le nom actuel d'Embiez et l'ancienne dénomination d'*Æmines*. Papon est entièrement de cet avis.

(1) *Nacti idoneum ventum ex portu exeunt, et Tauroenta, quod est castellum Massiliensium, ad Nasidium perveniunt, ibique naves expediunt, rursus que se ad confligendum animo confirmant, et consilia communicant.* (Cæs. *de Bello civili*, lib. 2.).

Les secours envoyés par Pompée, sous la conduite de Lucius Nasidius, étant arrivés, les Marseillais sortent de leur port avec un vent favorable et joignent Nasidius à Tauroenta qui est un château des Marseillais. Là, ils se communiquent leurs projets, disposent leurs vaisseaux et s'animent de nouveau au combat.

*Telo-Martius.* Les anciens géographes ne font point mention de cette ville, et on ne la connaît dans l'âge romain de la Gaule que par l'itinéraire maritime et par la notice de l'empire (1), dans laquelle on trouve *procurator Baphii Telonensis Galliarum*, ce qui désigne l'établissement d'une teinturerie.

On avait d'abord pensé que *Tauroentium* était la ville de Toulon d'aujourd'hui. Michel Servet, qui a donné une édition de Ptolémée, sous le nom de *Michaelus Villanovanus*, est de ce sentiment. Mais l'itinéraire maritime plaçant un port, qu'il nomme *Telo-Martius*, entre *Pompeianis* ou *Pomponiana* et *Tauroentium*, toutes les opinions se réunissent pour assigner la position actuelle de la ville de Toulon à ce port.

« Quand on fait attention, dit Papon, à la beauté de la plage, où les vaisseaux sont à l'abri du vent dans un bassin immense, et que l'on connaît le site et la bonté du terroir, on est porté à croire que Toulon a été habité dans les temps plus reculés. Cependant aucun monument ne prouve qu'il y ait eu une ville sur ce point avant le 4e siècle de l'ère chrétienne.

Une discussion s'est élevée, il y a quelques années, entre M. Pons, savant inspecteur de l'université, et l'abbé V..... Chapelain, de l'hôpital civil, sur l'origine de Toulon. M. Denis, député, a analysé cette discussion dans sa *Promenade pittoresque dans le Var*, et place, comme les autres chorographes, Toulon sur l'emplacement de *Telo-Martius*. Du reste, il ne reste plus rien de la ville romaine. En 1784, lorsqu'on déblaya les terrains pour asseoir la route d'Italie, on trouva environ 200 tombeaux romains, avec des armures, des vases cinéraires et un grand nombre de médailles. Plus tard, on en a découvert d'autres au quartier du Claret. Enfin, en 1835, en défonçant le terrain de l'esplanade du cimetière neuf, on trouva 60 autres tombeaux romains, avec des lampes, des lacrymatoires, des urnes et d'autres objets. Ces derniers tombeaux ont été décrits et dessinés par M. Laindet de la Londe, bibliothécaire, dans les *Annales de l'Institut historique* et la *Revue encyclopédique*. Dernièrement on a découvert, au quartier de Castigneau, un grand nombre de pilotis qui, par leur forme et leur arrangement, ont dû servir à l'établissement d'un quai. Il ne serait pas difficile, dit M. de la Londe, d'établir que l'ancien port romain était là, surtout lorsqu'on rencontre plus loin, sur la route de la Seyne, des briques antiques et des pans de murailles qui indiquent suffisamment le gisement, sinon d'une ville, du moins d'un grand nombre d'habitations.

*Pomponiana.* Pline et Marcianus Capella après lui, ont pris *Pomponiana* pour une île, et ils ont attribué ce nom à celle des trois îles *Stœchades* qui tient le milieu entre elles. Honoré Bouche a suivi l'opinion de Pline; mais d'Anville a pensé

(1) La notice de l'empire ou connaissance de la Gaule, suivant sa division en 17 provinces, est attribuée généralement à Auguste; mais Honoré Bouche pense que cette notice a été faite par Honorius ou par son prédécesseur, vers l'an 390 de l'ère chrétienne. On peut voir cet auteur, où l'on est bien aise de connaître les motifs de son opinion.

que c'était une méprise de confondre *Pomponiana* avec une des *Stœchades*, puisque *Pomponiana* existe séparément sur l'itinéraire, et il s'autorise de la forme de la terre de Giens qui, entourée par la mer de tous les côtés, n'est abordable que par une espèce de chaussée, ce qui aura pu induire Pline en erreur. Papon place, comme d'Anville, *Pomponiana* à Giens; c'est en effet la position qui doit lui être assignée. Voici ce qu'a écrit à cet égard M. Denis, dans la première livraison de son ouvrage intitulé : *Promenade pittoresque et statistique dans le département du Var*, dont nous avons déjà parlé.

« En suivant la pointe orientale des collines boisées situées au sud de la ville et qui courent vers l'ouest, le voyageur arrive à l'isthme de Giens, longue plage sablonneuse couverte de débris de coquillages et jonchée d'algues et de fucus, qui tapissent le fond de ces parages; devant lui se déroule la presqu'île de Giens. A sa droite, les flots souvent agités du golfe viennent battre et ronger la base des montagnes qui s'étendent vers Toulon, et vont, en se cintrant, former l'entrée étroite de sa rade.

« Là s'élevait, au temps du Bas-Empire, une ville romaine, *Pomponiana*, et ce ne sont plus des conjectures, des rêveries d'archéologues, des traditions populaires, des hypothèses de géographes, s'appuyant sur des similitudes de lettres ou de noms, car d'*Alnamare* à *Pomponiana*, il y a plus loin que d'*Equus* à *Alphana*: mais partout des vestiges irrécusables, des arceaux enfouis, des murs encore debout, des restes d'aqueducs, des fragments de mosaïque, un quai renversé et recouvert par la mer, des débris d'urnes et de lacrymatoires; enfin l'immense tombeau d'une ville antique. Au premier abord, le voyageur errant parmi ces vieilles ruines, ne peut en croire ses yeux. Et c'est quand son pied a foulé long-temps des tuiles romaines, des poteries brisées, que son œil a permis d'apercevoir ( quoique le fait soit rare, il s'est présenté ) une médaille fruste ou bien conservée, de Gordien, d'Adrien ou de Faustine, qu'alors il ressuscite la cité romaine et ne veut plus quitter ces lieux sans en emporter quelques pauvres mais frappants souvenirs.

« *Pomponiana* est cité dans l'itinéraire d'Antonin comme lieu de station pour les galères romaines.

« La situation de *Pomponiana* avait été long-temps cherchée, et débattue par Cluvérius, d'Anville, Bouche, Sanson, et autres géographes ou chorographes. Tous avaient indiqué des positions qui, strictement parlant, ne pouvaient convenir à la ville maritime citée dans l'itinéraire. L'auteur de *l'Atlanticis majoribus* s'était presque approché de la vérité par le simple calcul des distances; mais n'ayant point visité la localité, il était resté à un demi-mille près de la véritable position. Pline avait causé l'erreur des uns, la métamorphose du sol dérouta les autres. Tout porte à croire, après mûr examen, que là, comme à Fréjus, comme à Aigues-Mortes, la mer a éprouvé un retrait considérable, et a formé ainsi, à l'aide des siècles, l'étang du Pesquier et les deux isthmes qui le circonscrivent. Cette opinion pourra acquérir encore plus de consistance, quand on saura qu'il

est arrivé dans de fortes tempêtes, que la plage sablonneuse qui conduit directement à Giens, s'est trouvée parfois submergée, et que l'étang et la mer paraissaient ainsi confondus.

« Le lecteur jugera par ces détails du peu de largeur de l'isthme et ne pourra plus douter qu'au temps d'Antonin la presqu'île de Giens n'ait été une île, et comme telle comptée parmi les *Stœchades*. En admettant cette supposition basée sur une connaissance parfaite du terrain, la distance d'*Alconis* à *Pomponiana* se trouve être d'une exactitude extrême. On doit la découverte de ce fait géographique assez important, à M. Victor Estalle, qui, en 1824 ou 1825, fit part de ses conjectures à l'un des savants auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, mon estimable ami M. Thoulouzan, qui vint avec moi vérifier les lieux et les étudier, et qui peu de temps après lut à l'Institut une notice fort intéressante sur *Pomponiana*. Mais quoique j'eusse encore beaucoup à dire sur cette cité dont les ruines occupent un espace de plus de dix-huit mille toises carrés, les bornes et le plan que je me suis assignés me forcent de nouveau à quitter l'antiquité pour le moyen âge. »

Millin, et avant lui Papon, et les autres historiens n'avaient pas eu connaissance des ruines de *Pomponiana*, lieu de station maritime pour les galères romaines qui partaient d'*Ostia* et longeaient la côte jusqu'aux confins de l'Espagne, et même débouchaient dans l'Océan en suivant cette longue route. *Pomponiana* offre des vestiges moins conservés que *Tauroentum*, quoique la ruine de ces deux villes doive être attribuée au même événement. A 10 minutes au nord de *Pomponiana* se trouvent nombre de tombeaux en briques attestant tous une origine romaine, par les noms des fabricateurs. M. Denis en a rapporté plusieurs parfaitement respectés par le temps et la main des hommes. Il serait à désirer que des fouilles eussent lieu à *Pomponiana*. Des restes d'aqueducs, des quais, des portes de mosaïque, d'énormes pans de murailles cimentées en béton, indiquent quels sont les endroits où ces fouilles devraient avoir lieu. Disons enfin qu'on rencontre çà et là, dans l'immense territoire d'Hyères, des traces nombreuses du séjour permanent des Romains. Les environs de Sainte-Eulalie, la campagne de M. Clapiers, la terre de la Londe, devaient être occupés par des *villas*.

*Stœchades insulæ*. Pline dit : (1) les Marseillais, voisins des *Stœchades*, en comptent trois, appelées ainsi à cause de l'ordre dans lequel elles sont placées; ils les désignent encore par les noms particuliers de *Prote*, *Mese* (qui est aussi nommée *Pomponiana*) et *Hypæa*. Ce sont aujourd'hui, dans le même ordre, Porqueroles, Port-Cros et l'île du Levant ou du Titan.

Les Marseillais ont donné à ces îles le nom de *Stœchades*, d'un mot grec qui signifie rang, série, parce qu'elles sont rangées de suite, l'une après l'autre, presque sur une même ligne.

(1) *Tres Stœchades a vicinis Massiliensibus dictæ propter ordinem, quas item nominant singulis vocabulis Proten et Mesen, quæ et Pomponiana vocatur, tertia Hypæa.* (Liv. 3, chap. 5, à la fin.)

Strabon, en parlant de ces îles, dit qu'elles sont au nombre de cinq, trois grandes et deux petites; qu'elles étaient habitées, et que plus anciennement elles aient une garnison pour les garantir des descentes des pirates.

Mela mit au nombre des *Stœchades*, non seulement celles dont parle Strabon, mais encore toutes les îles adjacentes à la côte depuis Marseille jusqu'au pays des Suriens.

Ptolémée compte, comme Strabon, cinq *Stœchades*, et les place vers *Citharis*: mais il ne les nomme pas.

Tacite parle aussi des *Stœchades* des Marseillais, où il dit que Fabius Valens, général de Vitellius, fut fait prisonnier par Valérius Paulinus, commandant à Hyères pour Vespasien (1).

Il est aujourd'hui bien reconnu que les *Stœchades* proprement dites, sont les îles d'Hyères. Bien qu'il soit probable que les trois îles d'Hyères aient été autrefois colonisées et peuplées par les Grecs, fondateurs de Marseille, et par les Romains, Porcroles seule en a jusqu'à présent fourni des preuves irréfragables, telles que des restes de construction, des médailles d'or, d'argent et de cuivre, des lampes en bronze, des fragments de vases, etc La presqu'île de Giens se trouve dans la même catégorie. M. Denis a trouvé près de l'endroit appelé la *Tour Fendue*, plusieurs médailles grand bronze d'une belle conservation, des poteries brisées d'une pâte assez fine et ornées de jolis reliefs, et quelques morceaux de marbre épars sur le sol.

*Olbia.* C'était, selon Strabon, une des villes que les Marseillais avaient bâties sur la côte pour contenir les barbares maîtres du haut pays et s'assurer, par ce moyen, la liberté de la mer. Strabon place *Olbia* dans l'intervalle de *Tauroentium* à *Antipolis*, ce qui rend sa position très-incertaine.

Mela l'indique à la suite d'*Athenopolis*, en procédant le long de la côte d'Orient en Occident.

Ptolémée la nomme dans l'intervalle du promontoire *Citharistes* au fleuve *Arteus*, et la qualifie *civitas*, ce qui est une preuve de son importance.

L'itinéraire maritime n'en fait point mention, mais divers auteurs en ont parlé antérieurement à cet itinéraire; il n'est pas permis de douter de son existence.

Le nom d'*Olbia*, qui signifie heureuse, était commun à plusieurs villes, et Strabonne de Bysance en compte jusqu'à neuf qui portaient ce nom.

Dans le long espace qui existe entre les lieux où les anciens géographes placent *Olbia*, il serait difficile de fixer au juste sa position, si elle ne se trouvait pas déterminée par l'analogie des noms. On croit communément qu'Hyères est l'*Olbia* des Marseillais; mais outre que le nom de cette ville, qui est *Areæ* (2), ne justifie pas cette opinion, il ne paraît pas vraisemblable que cet ancien peuple,

(1) *Adversa tempestate Stœchades Massiliensium insulas offertur. Ibi eum missæ à Paulino Liburnicæ oppressere.* (Tacite, hist., lib. 3.)

(2) Hyères est nommée *Nobile Castrum Arearum* dans l'affouagement de 1200.

qui ne bâtissait des villes que près des rivières pour y déposer ses marchandises, ou sur des golfes pour défendre ses vaisseaux contre les attaques des ennemis, ait placé une colonie à Hyères, d'où il ne pouvait retirer aucun des avantages qu'il se proposait, en fesant de pareils établissements. Il faut donc chercher un local qui réponde à ses vues politiques et qui soit semblable à celui où étaient placées d'autres colonies. Ce local nous est désigné par le nom d'Eoube qu'il porte encore (1). C'est un port situé vis-à-vis des îles *Stœchades*, que les Marseillais cultivaient, suivant Strabon, et où ils avaient mis une garnison pour en éloigner les pirates. Il était tout naturel qu'ils bâtissent une ville sur le rivage voisin, pour en tirer, en cas de besoin, les secours nécessaires (2).

On pense donc avec d'Anville et Papon que l'*Olbia* des Marseillais est le port de l'Eoube. C'est aussi le sentiment d'Honoré Bouche. M. Denis ne croit pas non plus qu'*Olbia* était assise là où est maintenant la ville d'Hyères. « Il faut avant tout se répéter, dit-il, qu'*Olbia*, classée par Strabon, Diodore, Ptolémée et Pomponius Mela, au nombre des colonies marseillaises, était peuplée de Phocéens; qu'elle était assez importante, puisqu'elle est citée quelquefois dans l'histoire, et que de même que *Nicæa*, *Antipolis* et *Massilia*, elle est dans la nécessité de présenter ses titres. Voudra-t-on reconnaître, comme pièces suffisantes, une vingtaine de médailles trouvées à longs intervalles sur toute l'étendue d'un territoire vaste et fertile, et par conséquent cultivé dès long-temps ?

Pour renverser d'un mot le fragile édifice de la fondation d'*Olbia* aux lieux où est assise Hyères, et pour ne plus revenir sur un sujet de médiocre intérêt, je dirai, ou qu'Olbia était située sur la montagne qui domine la ville actuelle, ou qu'elle s'appuyait à son flanc, ou encore qu'elle occupait sa base en s'étendant dans la plaine. Eh bien ! cette montagne, sillonnée par les eaux pluviales, ne laisse apercevoir sur son sommet que le roc vif, ou les fondements d'une forteresse qui pouvait être de quelque importance au 8e ou au 9e siècle au plus, mais que nulle part l'œil ne découvre des vestiges plus anciens. Des fouilles pratiquées au haut de la colline ont quelquefois mis à nu de vieilles murailles dont le ciment attestait l'origine romaine; des pierres votives ou tumulaires, d'un caractère employé dans le Bas-Empire, se sont rencontrées çà et là; des tombes offrant des insignes qu'on aurait pu juger appartenir à des chrétiens sectaires du premier temps, des médailles, des briques dans la campagne et même au loin, des mosaïques bien conservées, quelques figurines en bronze; voilà des traces d'une origine qui n'est point celle qu'on voudrait assigner à cette ville, et encore suis-je loin d'affirmer que là était une cité romaine.

*Pergantium.* C'était une des villes liguriques, selon Etienne de Bysance. D'Anville croit reconnaître son nom dans celui de Brégançon, petite île avec un

(1) Aujourd'hui sur ce même lieu il existe une maison de campagne appartenant à M. Bremond de l'Eoube.

(2) Papon, *Histoire de Provence.*

château, et séparée par un canal étroit d'une pointe du continent qui regarde Port-Cros, l'une des îles d'Hyères. Brégançon, dit M. Denis, connu dans les anciens titres sous le nom de *Bregantium*, n'a jamais pu être qu'un fort maritime. Il n'y a jamais eu là place pour une ville, même pour la ville celto-ligure dont parle Étienne de Bysance, qui l'indique comme voisine d'*Olbia;* très-voisine, en effet, selon les personnes qui ont adopté son opinion, car si *Olbia* était à Léoube comme l'ont prétendu certains écrivains, *Pergantium* se serait trouvé à moins d'une demi-lieue de la colonie phocéenne. Voilà donc pourtant, ajoute M. Denis, deux villes considérables et à côté l'une de l'autre, et dans une contrée aride, rocailleuse, couverte de bois, sans eaux d'arrosage, et où les puits et les petites sources des montagnes schisteuses en donnent à peine pour boire au très-petit nombre d'habitants qui cultivent aujourd'hui ce sol Comme on le voit, M. Denis ne se prononce pas sur le véritable emplacement de *Pergantium.*

*Alconis.* L'itinéraire maritime place *Alconis* entre *Heraclea Caccabaria* et *Pomponiana*, à la distance de XII milles du premier de ces ports et de XXX du second. Honoré Bouche croit qu'*Alconis* est le lieu de Cavalaire; d'Anville le fixe sous le cap Taillat, dans une anse nommée Aigue-Bonne; Papon partage l'opinion d'Honoré Bouche, et place également *Alconis* à Cavalaire, attendu la bonté du mouillage et la plus grande exactitude des distances indiquées par l'itinéraire. A différentes époques, on a trouvé des restes de constructions qui appuient ce sentiment.

*Heraclia Caccabaria.* L'itinéraire maritime décrivant la côte, en passant de l'Italie à la Gaule, fait mention de cette Héraclée comme d'un port à la suite du golfe appelé *Sambracitanus.* Bouche, d'Anville et Papon en font l'application à Saint-Tropez, après avoir rectifié l'itinéraire, qu'ils ont reconnu fautif sur ce point.

Papon dit qu'on croit que le nom d'*Heraclea Caccabaria* vient d'un temple dédié à Hercule, dont les prêtres, à l'exemple de la prêtresse de Delphes, rendaient les oracles sur un trépied. Il y avait anciennement à la position de Saint-Tropez, une ville que les Sarrazins détruisirent pendant le long séjour qu'ils firent au Fraxinet.

D'autres pensent que le nom de *Caccabaria* est composé de deux mots celtiques, *bar,* sommet de montagne, et *cacch,* caché : il signifierait donc montagne cachée. En effet, la position actuelle de Saint-Tropez est dans un enfoncement du golfe, sur une colline moins élevée que celles qui l'environnent, qu'on aperçoit difficilement. Des tronçons de colonne, des marbres sculptés, des sarcophages, des mosaïques, des médailles, des figurines en bronze, ont été trouvées à Saint-Tropez, à différentes époques. On y a trouvé aussi un trépied; Peyresc en a fait le sujet d'une dissertation intéressante. Enfin, il y a peu d'années, on y a trouvé une médaille d'or à l'effigie d'Honorius.

*Sambracitanus sinus.* Ce lieu est indiqué, dans l'itinéraire maritime, entre *Forum-Julii* et la position d'*Heraclea*, que l'on reconnaît être Saint-Tropez, ce qui convient au golfe de Grimaud.

Ce point de géographie n'a souffert aucune controverse.

*Argenteus fluvius.* La rivière d'Argens était connue des anciens. Pline la nomme en parlant de *Forum-Julii*, où il dit qu'elle passe. Ptolémée la nomme également, et place son embouchure entre *Olbia* et cette dernière ville. Les expressions de ces deux géographes nous prouvent qu'ils ne connaissaient pas les détails de la côte, car la rivière d'Argens ne passe pas dans Fréjus et n'en est pas non plus éloignée au point de permettre de désigner sa position entre *Olbia* et cette ville.

Nous avons déjà dit que les Romains avaient jeté deux ponts sur cette rivière et que les armées de Lépide et d'Antoine campèrent sur ses bords.

*Forum-Julii.* C'était une ville d'un port célèbre de l'antiquité, et c'est aujourd'hui la ville de Fréjus.

Girardin dit que *Forum-Julii* était une colonie des Phocéens établis à Marseille. Quoique cette opinion ne soit appuyée que sur la tradition, cependant elle paraît conforme à l'histoire. En effet, les Romains n'ayant fait leur première entrée dans les Gaules qu'environ 155 ans avant J.-C., et *Forum-Julii* étant nommée dans une lettre écrite par Plancus à Cicéron quelque temps avant la formation du second triumvirat, c'est-à-dire vers l'année 42 avant l'ère chrétienne, il n'est pas à présumer que, dans l'intervalle de la première à la seconde époque, les Romains aient fondé *Forum-Julii* et l'aient amenée à ce point de splendeur où on nous la présente alors, et surtout lorsqu'on fait attention que, pendant tout ce temps, ils ont été constamment occupés à repousser les agressions des habitants qui s'opposaient à leur établissement dans le pays. Mais quelle que soit l'origine de *Forum-Julii*, toujours est-il vrai de dire qu'elle doit sa plus grande renommée aux Romains.

Pline l'appelle *Colonia Octavanorum*, à cause de la 8e légion romaine qui y tenait garnison; *Classica et Pacensis*, par rapport à la flotte qu'Auguste y tenait stationnée, et à la paix qui régna dans l'empire Romain après la bataille d'*Actium*. Strabon la nomme *Navale Augusti Cæsaris*, le port de César-Auguste.

Pomponius Mela la désigne, ainsi que Pline, *Colonia Octavanorum*; Tacite, dans la *Vie d'Agricola* et dans d'autres endroits, la qualifie : *Vetus et illustris Colonia.*

Ptolémée et tous les itinéraires romains en font aussi mention comme d'une ville principale.

*Athenopolis.* C'était une ville grecque que les Marseillais avaient fondée. Les auteurs qui en ont parlé ne sont pas d'accord sur sa position. Pomponius Mela place *Athenopolis* après Fréjus, en procédant de Nice vers Marseille. Pline, au contraire, la range avant Fréjus, en suivant le même ordre. Honoré Bouche a suivi l'opinion de Pomponius Mela, et assigne à *Athenopolis* un emplacement dans le golfe de Grimaud. Mais d'Anville ne trouve dans ce golfe aucun vestige, aucune ressemblance dans les noms des lieux existants, qui rappelle *Athenopolis*, partageant le sentiment de Pline, se fixe sur Agay, lieu pourvu d'une baie

ommode qui a dû le faire rechercher par les Marseillais. Il fonde encore son pinion sur ce que le nom d'Agay est purement grec. Vincent Barrali, de Sa-rne, moine de Lérins, en fait mention sous le nom d'*Agathon*, dans le récit u *Martyre de saint Porcaire*, abbé de ce célèbre couvent, qui eut lieu en 1730; 'Anville ajoute que, dans les plus anciennes cartes, il a remarqué qu'Agay est crit *Agat*, abréviation évidente d'*Agathon*. Papon est du sentiment de d'An-ille; les itinéraires ne parlent pas d'*Athenopolis*.

On aurait pu jeter les yeux sur la Napoule pour placer *Athenopolis*, si Vincent arrali que nous venons de citer, n'avait écrit que ce lieu portait le nom d'*Ave-ionetum*, avant de s'appeler *Neapolis*.

*Ægytna*. Polybe rapporte que les Oxibiens, qu'on croit avoir occupé le litto-al compris entre Fréjus et Antibes, ayant attaqué cette dernière ville, ainsi que elle de Nice, les Marseillais qui les avaient fondées et qui n'étaient pas en état le les défendre, demandèrent des secours aux Romains, leurs alliés; que le sénat oulant employer la voie des négociations avant de recourir à la force, fit em-arquer avec les députés de Marseille, trois ambassadeurs qui abordèrent à *Egytna*, port des Oxibiens.

Strabon parle de cette ville qu'il nomme le port Oxibien.

Ptolémée ne la nomme pas, et l'itinéraire maritime n'en fait également aucune nention.

Etienne de Bysance, auteur d'un dictionnaire géographique qui ne nous est arvenu que par extraits, parle d'une ville qui porte le nom d'*Oxibium*.

L'incertitude dans laquelle les anciens nous ont laissé sur la vraie position des *Oxibii*, est cause que les auteurs modernes qui ont parlé de la ville d'*Ægytna*, a placent diversement.

Honoré Bouche veut que ce soit le port de Théoule ou le village de la Napoule, t d'Anville et Papon s'accordent pour fixer la position d'*Ægytna* aux environs le la plage de Cannes ou au Golfe-Jouan, vis-à-vis des îles Sainte-Marguerite.

On ne pourrait ajouter que des conjectures à celles qu'on vient d'énoncer; il araît préférable de suivre ces deux derniers auteurs, dont l'opinion est d'ailleurs nfiniment respectable.

*Lerina insula*. C'est aujourd'hui l'île Saint-Honorat, presqu'en face de Cannes. Strabon la nomme *Planasia*, parce qu'elle est unie. L'itinéraire maritime la place à 11 milles d'*Antipolis* et à 24 de *Forum-Julii*. Pline en fait mention et dit qu'il y avait eu une ville qu'il appelle *Vergoanus*. Le nom de *Lerina* est, suivant d'An-ville, un diminutif de *Lero*, aujourd'hui Sainte-Marguerite, île plus considérable dont elle n'est séparée que par un canal d'environ 300 toises.

Ces deux îles ont toujours été citées ensemble et désignées ainsi : *Lero et Le-rina insulæ*. De nos jours même, on les fait suffisamment comprendre par la seule désignation d'îles de Sainte-Marguerite, quoiqu'elles aient des noms distincts.

Honoré Bouche a cru que l'île de *Planasia*, dans laquelle Tacite dit qu'Agrippa, fils d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, fut exilé et ensuite massacré, était

*Lerina*; mais d'Anville prouve que la *Planasia* dont il s'agit dans Tacite, est l'île connue aujourd'hui sous le nom de *Pianosa*, peu éloignée de l'île d'Elbe et voisine de la Corse.

*Lerina* est devenue célèbre par le monastère que saint Honorat y fonda, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et dont nous parlerons plus loin.

*Lero insula.* C'est la même île que celle que nous nommons maintenant Sainte-Marguerite, située vis-à-vis de Cannes.

Strabon la place, comme *Lerina*, à la suite des *Stœchades*. Il dit qu'elle était habitée et qu'elle possédait un temple en l'honneur du héros Léro. ( On ne sait pas trop quel était ce Léro.) Pline en fait mention d'une manière à peu près semblable à celle de Strabon, quant à la position ; Ptolémée la désigne avec moins de précision, et se borne à dire qu'elle était au-dessous du Var.

L'itinéraire maritime ne la place pas autrement que *Lerina*, attendu leur grande proximité.

Selon Vincent Barrali, de Salerne, moine de Lérins, le nom d'*île de Sainte-Marguerite* lui vient d'une chapelle qui y fut élevée, dans des temps plus près de nous, en l'honneur de cette vierge.

*Antipolis.* Selon Strabon, cette ville avait été bâtie par les Marseillais; d'autres auteurs prétendent qu'elle fut prise par ces derniers sur les Liguriens de la Gaule appelés Déciates. Quoiqu'il en soit, lorsque les Romains se furent introduits dans cette partie des Gaules, *Antipolis* fut soustrait à l'autorité des Marseillais par un décret du sénat. On place cet événement au temps d'Auguste.

Pline rapporte qu'on accorda à *Antipolis*, aujourd'hui Antibes, le droit latin. Tacite la traite de *municipale ;* Ptolémée et les itinéraires romains en ont fait mention. Elle avait un port, un théâtre et d'autres monuments publics. Diverses inscriptions que nous donnerons plus loin, attestent son antiquité et sa splendeur.

Le mot d'*Antipolis* vient du mot grec qui signifie *vis-à-vis*, *à l'opposé*, parce que cette ville est située en face de Nice, en-deçà du Var.

On fait remonter sa fondation au 3ᵉ siècle de la république phocéenne, c'est-à-dire à environ l'an 300 avant J.-C. La pêche du thon y était considérable. Martial en parle dans une épigramme.

*Apros Fluvius.* Polybe dit que le consul Q. Opimius venant mettre le siège devant *Ægytna*, ville des Oxibiens, pour venger l'insulte faite par ses habitants à Flaminius, ambassadeur de Rome, campa sur les bords de l'*Apros*, rivière voisine d'*Ægytna.* D'Anville pense que cette rivière pouvait être celle qui coule en-deçà du Var et en-delà d'Antibes, et qu'on appelle actuellement le Loup. Il ajoute qu'on ne manquerait pas d'allusions entre la signification du terme grec, qui viendrait des Marseillais, fondateurs d'Antibes, et le nom de *loup.*

Ce qui rend probable l'opinion de d'Anville, c'est que Polybe écrit que l'armée qu'Opimius amena devant la ville d'*Ægytna* y arriva par les Appennins et la Ligurie; or, pour arriver de Nice au lieu que l'on assigne à *Ægytna*, on ne traverse aujourd'hui que deux rivières, le Var et le Loup. Il n'est pas à présumer

ue Polybe ait entendu parler du Var, en nommant l'*Apros*, puisque le Var est ès-anciennement connu sous le nom de *Varus*, et qu'on le trouve ainsi désigné ans divers auteurs anciens.

Bouche (tom. 1, p. 31.) rapporte une inscription trouvée auprès de cette ivière, où il est fait mention de la 22ᵉ légion. Mais cet auteur pense que l'*Apros* e Polybe est la rivière de Siagne de nos jours, sentiment qu'on ne peut pas par- ager, si l'on convient que la ville d'*Ægytna* était située entre Cannes et Antibes, u à Cannes même, comme il a été dit à l'article *Ægytna*.

*Varus flumen*. Le nom de cette rivière est le même que dans les temps anciens. 'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger le plaçant à 10 milles d'*Antipolis*, quivalent à peu près à deux lieues et demie, démontrent assez que le Var est la ême rivière que le *Flumen Varus* des Romains, puisque cette distance est bien même que celle qui existe maintenant entre elle et Antibes.

Divers auteurs ont regardé le Var comme faisant la séparation de l'Italie an- ienne et de la Gaule; cependant il paraîtrait d'un vers du poète Lucain, cité par 'Anville (1), que cette rivière n'a terminé l'Italie, que parce que ses limites qui taient au sommet des Alpes maritimes, furent ensuite reculées jusques là. L'on ouve, dans des temps plus modernes, que Nice faisait partie de la province Nar- onnaise. Les comtes de Provence même ont possédé Nice jusques vers l'an 1400.

César, dans ses commentaires, dit qu'après avoir vaincu Petreïus et Afranius, eutenants de Pompée en Espagne, il confia leurs légions à Q. Rufius Calenus, ui leur fit prendre la route de l'Italie par la Narbonnaise, et parvenu aux bords u Var, les licencia.

Ptolémée et Strabon nomment le Var dans la description de la côte.

***Antiquités du canton de Vence.*** — *Vintium* (Vence), capitale des *Verusii*, est une ville dont l'antiquité est prouvée par l'histoire et par les monu- ents qu'on y remarque encore. Quelques auteurs, et particulièrement M. Mil- n, en ont parlé et les ont expliqués en partie. Nous allons réunir dans un seul rticle tous ces monuments, parmi lesquels plusieurs sont inédits; nous y join- rons ceux des environs de Vence.

Le monument que l'on suppose le plus ancien à Vence, consiste en deux co- onnes de granit, qui étaient, il y a 50 ans, adossées aux pilastres du maître-au- el de la paroisse, et que la tradition considère comme un présent de la ville de Marseille à celle de Vence, qu'on regarde comme une de ses colonies. La co- lonne nº 1 est à terre dans la cour de l'Hôtel-de-Ville; celle nº 2 est élevée de- puis 40 ans sur la place du vieux cimetière, posée sur un piédestal, et portant une croix en fer. On y lit les deux inscriptions suivantes, dont les mots se lient de la ligne d'une colonne à l'autre. La première ligne nº 1 manque, et l'on sup- pose qu'elle se composait des mots suivants :

(1) *Finis et Hesperiæ, promoto limite, Varus.*

| 1 | 2 |
|---|---|
| FINIS AGRI | MASSILIEN |
| | SIVM |
| CVRANTE AC | DEDICANTE |
| IVL. HONORATO | PROC. AVG. EX. |
| PP. PRÆSID. ALP. | MARITIMARVM |

Cette inscription doit être lue ainsi :

*Finis agri Massiliensium : curante ac dedicante Julio Honorato, procuratore Augusti, ex præpositus præsidio Alpium Maritimarum.*

Limite du territoire des Marseillais, par les soins de Julius Honoratus, procurateur d'Auguste, un des préposés à la défense des Alpes maritimes.

Ces colonnes ont chacune 9 pieds 2 pouces de hauteur et 17 pouces de diamètre.

Il paraît qu'on a coupé une portion du haut de la colonne à gauche ; il y avait probablement, à l'endroit qui répondait à la ligne où on lit *Massiliensium*, ces mots *finis agri* ou *terminus agri*, fin ou limites du territoire des Marseillais : c'étaient des bornes posées par l'autorité du magistrat. (*Op.* de M. Millin.)

P. CORNELIO
LICINIO VALE
RIANO NOBILIS
SIMO CÆS
PRINCIPI IVVEN
TVTIS.
NEPOTI ET FILIO
DD NN VALERIA
NI ET GALLENI (1)
AVGG. ORDO
VINTIENTIVM.

Cette inscription est placée au coin de la ruelle qui communique avec la rue dite la *Rouète*.

Elle doit être lue ainsi :

*Publio Cornelio Licinio Valeriano nobilissimo Cæsari, principi juventutis, nepoti et filio dominorum nostrorum Valeriani et Gallieni Augusti, ordo Vintientium.*

L'ordre des Vintiens à Publius Cornélius Licinius Valérien (2), noble César,

(1) *Galleni*, par erreur, pour *Gallieni*.

(2) Avalérien était le fils aîné de Gallien et fut surnommé *Saloninus* ; son père l'ayant déclaré César l'an de Rome 1006 (253 de J.-C.), il l'envoya dans les Gaules pour y apprendre la guerre sous Posthume, général qui commandait cette contrée, et c'est probablement pour célébrer l'époque de cette nomination que cette inscription a été faite.

prince de la jeunesse, petit-fils et fils de nos seigneurs Valérien et Gallien Auguste

IMP. CÆS.
DIVI ANTONINI
FIL. DIVI. SEVERI
NEPOTI
M. AVREL ANTO
NINO. PIO. FEL.
AVG. TRIB. POT. III
COS. III. PP.

Cette inscription est placée sur le côté droit de la porte d'entrée de la paroisse, rue de la Poissonnerie, et a été trouvée en 1806, à 7 pieds de profondeur, dans une excavation faite sur la place du même nom.

Elle doit être lue ainsi :

*Imperatori Cæsari, divi Antonini filio* (1), *divi Severi nepoti* (2), *Marco Aurelio Antonino, pio* (3), *felici, Augusto, tribunitia potestate tres, consules tres* (4), *patri patriæ.*

A l'empereur César, fils du divin Antonin, petit-fils du divin Sévère, Marcus Aurélius Antoninus, pieux, heureux, Auguste, revêtu trois fois de la puissance tribunitienne, consul pour la troisième fois, père de la patrie.

IMP. CÆS.
M. ANTONIO.
GORDIANO PIO FEL.
AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. II. PP. CON.
CIVITAS VINT. DEVO
TA. NVMINI MAIES
TATIQVE EIVS.

Cette inscription forme la partie du pilastre à gauche de la porte de la paroisse, toujours du côté de la poissonnerie.

Elle doit être lue ainsi :

*Imperatori Cæsari, Marco Antonio Gordiano, pio, felici, Augusto, pontifici*

(1) *Divi Antonini Filio.* C'est-à-dire de Caracalla. Celui-ci, fils de Septime Sévère et petit-fils de Bassianus, avait pris le nom d'Antonin pour plaire au peuple.

(2) *Divi Severi nepoti.* Puisque Elagabale prenait le titre de fils de Caracalla, il devait être petit-fils de Septime Sévère, père de ce prince.

(3) *Pio.* Caracalla et Elagabale, si connus par leur insigne méchanceté, prirent ce surnom d'Antonin, qu'on appelait le pieux, comme on dit le bon Henry.

(4) *Cons.* III. Le troisième consulat d'Elagabale s'étend à la moitié de la troisième et de la quatrième année de son règne : mais les mots *Tribunitia Potestate III* annoncent que cette inscription a été faite la 3e année, l'an de Rome 973, et 220 de notre ère.

*maximo, tribunitiæ potestatis duo, patri patriæ, consuli; civitas Vintii, devota numini majestatique ejus.*

A l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, Auguste, grand-prêtre, jouissant de la puissance tribunitienne pour la seconde fois, père de la patrie, consul; la cité de Vence dévouée à sa puissance et à sa majesté.

Cette inscription n'a pas besoin d'explication. L'indication de la puissance tribunitienne pour la seconde fois, apprend qu'elle a été faite en l'honneur de Gordien III. Elle doit être de l'an de Rome 992 et 239 de notre ère, auquel se rapporte la seconde année de Gordien Pie, ou le jeune, mort l'an 244, après six ans de règne.

Les huit inscriptions suivantes sont scellées dans les murs, au levant et au midi, de la cour de l'évêché, et se trouvent dans l'ordre suivant, en commençant par celle qui est près de la porte d'entrée, du côté de la rue de l'évêché.

IVLIVS MARCIA
NVS AVRELIE SABI
NILLE CONIVGI
MERENTISSIME FEC
ET MAXIMIA QVIN
TINA VAVIA CORNE
LIES SABINELLES
SVE PIENTISSIME
S. . . . . FECIT.

Il paraît que le ciseleur a manqué l'orthographe latine, et qu'il faut lire :

*Julius Marcianus Aureliæ Sabinellæ, conjugi merentissimæ, fecit, et Maximia Quintina Vavia* (1) *Corneliæ Sabinellæ, suæ pientissimæ, fecit.*

Julius Marcianus a fait ce monument à Aurélie Sabinelle, son épouse très-méritante, et Maximia Quintina Vivia a aussi fait ce monument à Cornélie Sabinelle, sa fille, qui la chérissait.

*Nota.* Il est à présumer qu'il y a encore erreur sur les noms de Cornélie Sabinelle, et que celle-ci doit être la même qu'Aurélie Sabinelle, à qui l'épouse et la mère auront conjointement consacré le monument.

ENNIA FUSCINA
VIVA SIBI
FECIT.

Ennia Fuscina s'est préparée ce monument pendant qu'elle était vivante.

(1) Plusieurs antiquaires ont cru qu'au lieu de *Vavia* il y avait *Vivia*, par corruption de *Vivi*; mais on observe que Maximia Quintina n'avait pas besoin de mentionner que de son vivant, elle avait, conjointement avec son beau-fils, érigé le monument à sa fille. *Vivia* était certainement un nom de famille.

L. VELVDIVS
VALERIANVS
DEC VINTI MAG.
ET SACERDO
TIO FVNCTVS
SIBI ET VIBIAE
MVCI FIL
PATERNAE
VXORI
VIVI S F

*Veludius Valerianus, decurio Vintii, magistratu et sacerdotio functus sibi Mucii filiæ paternæ uxori, vivi sibi fecit.*

Véludius Valérianus, décurion de Vence (1), magistrat et prêtre, à lui Paterna, fille de Mucius, son épouse, a fait ce monument de leur

D. M.
IVCVNDILL
A MAT FILIO
ONESIPHOR
O PIENT VIVA
FECIT. V. A. XXV.

*Diis Manibus.*

*Illamater filio Onesipharo pientissimo, viva fecit. Vixit annos vigenti quinque.*

Aux Dieux Mânes.

illa mère a, de son vivant, érigé ce monument à Onésiphore son fils, rissait. Il a vécu vingt-cinq ans.

IDAEAE MATRI
VALERIA MAR
CIANA VALE
RIA CARMOS
INE ET CASSI
VS PATERNVS
SACERDOS TAV
RIBOLIVM SVO SVM
TV CELEBRAVERVNT.

on signifie ici le magistrat qui, dans les colonies romaines, représentait un sénateur, rion, chef de dix hommes dans les armées.

A la mère Idia Valéria Mariana, Valéria Carmosine et Cassius Paternus, prêtre, ont fait, à leurs frais, le sacrifice des Tauroboles (1).

Cette inscription nous apprend que Cybèle était adorée à Vence, et c'est ce qui fait dire, par tradition, que la paroisse actuelle était un temple consacré à cette divinité.

IVLIO EVGE
NIO
IVLIVS CLE
MENS ALVM
NO PIENTIS
SIMO FECIT.

*Julius Clemens Julio Eugenio alumno pientissimo fecit.*

Julius Clément à Julius Eugénius son élève, dont il était chéri.

D. M.
MAECIA
MAECIANI FIL.
VALERIA
VIVA SIBI FEC

Aux Dieux Manes.

Mæcia Valéria, fille de Mæcianus, s'est, de son vivant, érigée ce monument.

MARTI VINTIO
M RVFINVS FELIX
SAL IIIIII VIR ET IN
COLA CEMENEL
EX VOTO

(1) Les cérémonies d'un Taurobole devant exiger des frais assez considérables, on s'associait pour les célébrer. Il y a des exemples de ces sortes d'associations.

Voici la description de ce sacrifice, telle que la donne Papon, dans son *Histoire Générale de Provence*, t. 1, p. 62.

Pour faire le sacrifice des Tauroboles, on creusait une fosse profonde, couverte de planches trouées en plusieurs endroits, et sur lesquelles on égorgeait un taureau. Le prêtre destiné à faire l'expiation, se tenait sous les planches, vêtu d'une robe de soie, et portant sur sa tête une couronne ornée de bandelettes. Il se tournait de toutes les manières pour recevoir le sang sur toutes les parties de son corps. Dès que la cérémonie était achevée, il sortait de la fosse, et tout le monde se prosternait devant lui, comme s'il eut représenté la divinité pour laquelle on offrait le sacrifice. Ses habits ensanglantés étaient regardés comme des choses sacrées ; on les conservait avec beaucoup de religion.

On croit que ces sortes de sacrifices ne furent avoués à Rome, par le gouvernement, que sous le règne d'Antonin Pie, vers le milieu du deuxième siècle. Ils passèrent un peu plus tard dans les Gaules.

A Mars Vintien (1) Marcus Rufinus Félix, de *Saline* (1), *Sevir* (2) et habitant de *Cemelenium* (3), pour l'accomplissement d'un vœu.

QVINT F PATR
E MATRI
PIISSIMÆ
GRÆCINN
C F MARCI
NA EXTP
ID DD

Ce fragment d'inscription est scellé dans un mur près de l'Hôtel-de-Ville.

Voici comment M. Millin l'établit :

*Quinti filio patri et matri piissimæ Græcina Caii filia Marcina ex testamento positum dedicavit decreto decuriorum* ou *dedet dedicavit.*

Ce qui ne peut pas trop être traduit, le sens n'étant pas complet.

Outre les inscriptions ci-dessus, on voit encore dans la cour de l'ancien évêché de Vence, et scellée dans le mur de la paroisse, une pierre de 58 pouces de large sur 33 de hauteur, ornée d'enroulements qui forment dix-huit cadres remplis de rosaces, d'étoiles, d'ancres, etc. Dans les interstices, il y a des grappes de raisins, des feuilles, etc. Au-dessus est une pierre carrée qui porte la figure d'un aigle debout et en bosse, ayant les ailes éployées.

Quelques pilastres de la paroisse sont décorés de pareilles sculptures, mais elles sont actuellement recouvertes d'un crépissage. On remarque aussi sur le devant de l'autel de Saint-Véran, la partie antérieure d'un sarcophage de 6 pieds 4 pouces de long, sur 22 pouces de hauteur, divisé en trois carrés. Sur celui du milieu l'on voit, dans une conque, le buste d'un homme et celui d'une femme ; à chacun des deux angles supérieurs est un triton sonnant du buccin. Au-dessous de la conque, à gauche, il y a deux génies : l'un tient dans la main droite un masque comique dont il se couvre le visage ; l'autre, placé devant celui-ci, sur une place moins élevée, a son masque près de lui. En face, on distingue un autre génie mutilé et qui n'a plus de mains ; derrière ce génie est l'entrée d'une grotte sur laquelle est perché un oiseau qui becquette une grappe de raisin.

Les deux petits côtés ont été sciés et placés au bas : ils offrent chacun la figure d'un homme barbu, enveloppé dans son manteau, et représenté jusqu'à mi-cuisses.

On trouve encore dans l'église ces deux fragments qui paraissent avoir appar-

(1) De *Vintium*, Vence. On sait que les divinités payennes prenaient le nom des lieux où elles étaient adorées.

(2) Suivant d'Anville, c'était *Seillans.*

(3) On sous entend *Augustalis* ; c'étaient des magistrats de province.

(4) Cimiez, ancienne ville dont les ruines sont à demi-lieue de Nice.

tenu à une même inscription; l'un d'eux indique qu'il y avait à Vence un aqueduc.

IVO N ISM CL
FAVENTI
IVMSTRI. IAQVAEDV

Les inscriptions qui précèdent sont rapportées par M. Millin dans son *Voyage aux départements du midi de la France;* M. Bérenger, notaire à Vence, les a recueillies avec beaucoup d'exactitude; on lui doit en outre, une partie de celles qui suivent, lesquelles ont été insérées dans l'*Annuaire* du Var.

PAELIO PAMPH
CALPVRNIA PAM
PHILE PATRI
MERENTISSIMO
POSVIT
AD QVOD OPVS
CONFIC. IVVENVS
NEMESIORVM
INPENDIVM DEDT.

L'inscription ci-dessus est une pierre tumulaire trouvée en 1821, sur les côtés de la porte de l'église paroissiale de Vence. On propose de l'expliquer comme il suit :

*Pœlio Pamphilio, Calpurnia Pamphila patri merentissimo posuit.*

*Ad quod opus Conficius Juvenus dedit impendium Nemesiorum.*

Calpurnia Pamphila a élevé ce monument à Pœlius Pamphilius, son père, qui la chérissait.

Auquel Conficius Juvenus a accordé la dépense des Némésées (1).

BLAENIAE FRONTONILLAE FILIAE CARISSIMAE PIEN
TISSIMAE DVLCISSIMAE QVE AVL. P. ENIVS. FRONTONIS FIL.
PAPIRIA. LVCILIANVS DEC. DRECTENVS II VIR FLAMEN
ET VALERIA. MATERNA. MATER ENIVS AVLINVS FRATR.
SORORI AMANTISS. ET SIBI POS E : SVIS VIVI FECER.

Cette inscription a été trouvée, en 1810, par M. Cairon, de Vence, dans sa chapelle de Saint-Martin. On la propose ainsi qu'il suit :

(1) Les Némésées (*Némésia*) étaient des cérémonies et des fêtes en l'honneur de Némésis et des morts; on fesait des sacrifices d'expiation dans ces sortes de fêtes, parce qu'on croyait que Némésis prenait sous sa protection les morts, et qu'elle vengeait les injures faites à leurs tombeaux.

*Blæniæ Frontonillæ, filiæ carissimæ, pientissimæ, dulcissimæque, Aulus Publius Enius, Frontonis filius, Papiria, Lucilianus, decurio, Brectinus, duumvir et flamen, Valeria Materna, mater, Enius Aulinus, fratres, sorori amantissimæ, et sibi posterisque suis vivi fecerunt.*

Aunus Publius Enius, fils de Fronton, Papiria, Lucilianus, décurion, Brectinus, duumvir et flamine, Valéria Materna et Enius Aulinus ont, de leur vivant, élevé ce monument à eux-mêmes, à leur postérité et à leur fille et leur sœur, très-chère, très-affectueuse et très-douce, Blænie Frontonille.

D. M.
M. LIVIVS NICOSTRATVS
LIVIO ONESIMO PATRI ET
LIVIA. NICE. LIVIO ONESIMO
MARITO ET LIVIO HERMAE
PATRONO VIVI FECERVNT
SIBI
POSTERISQVE SVIS.

Cette inscription, trouvée à Cagnes près Vence, est sur une pierre de 34 pouces de longueur sur 24 de largeur et 7 d'épaisseur. Les lettres qui la composent ont généralement un pouce de hauteur, excepté celles de D. M. et de SIBI, qui ont un pouce et demi. Elle forme aujourd'hui le dessus d'un banc en maçonnerie, à côté de la porte d'entrée d'une maison, rue de la Bourgade.

On la propose ainsi :

*Diis Manibus.*

*Marcus Livius Nicostratus Livio Onesimo patri, Livia Nicea Livio Onesimo marito, et Livio Hermæ patrono, vivi fecerunt posterisque suis.*

Aux Dieux Mânes.

Marcus Livius Nicostratus et Livia Nicéa ont, de leur vivant, élevé ce monument à Livius Onésimus, leur père et leur mari, à Livius Herma, leur patron, et à eux-mêmes et à leur postérité.

Les approches sud-est du village de Cagnes offrent de nombreux vestiges de tombeaux romains. En 1788, tandis que l'on réparait la route d'Italie qui passe au pied du village, on rencontra, à une distance d'environ 100 mètres au-delà du pont de la Cagne, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui un oratoire sous le nom de Saint-Antoine, divers tombeaux en briques, renfermant des ossements, et entr'autres un squelette bien conservé, qui avait une pièce de monnaie dans la main. Il y a peu de temps encore on a trouvé, non loin de là, et toujours près de la route, plusieurs de ces tombeaux, où étaient aussi quelques pièces de monnaie, portant une tête d'un côté, et les lettres S. C. (*Senatus Consultum*) de l'autre : c'est tout ce qu'on a pu déchiffrer sur ces médailles, mais elles prouvent suffisamment l'antiquité des tombeaux dont il est question.

V. F.
CALBVCIVS
EVVARISTS
SIBI
T. F. I.

Cette inscription a été trouvée à Villeneuve près Vence, sur une pierre de 22 pouces de hauteur, 22 pouces de largeur et 8 pouces d'épaisseur. Les lettres ont environ 2 pouces de hauteur. Elle est scellée dans un des murs du presbytère.

On la propose ainsi :

*Votum fecit.*

*Calbutius Euvaristus sibi tumulum fecit.*

Accomplissement d'un vœu.

Calbutius Euvaristus s'est élevé ce monument à lui-même.

Les Romains ont encore laissé des traces de leur long séjour au Broc et autres lieux du canton de Vence ; quelques inscriptions l'attestent.

Vence et ses environs sont une mine féconde en anciens monuments. Deux nouvelles inscriptions viennent d'être découvertes sur le domaine du petit Saint-Jean, appartenant à M. Guérin, ancien président de la cour royale d'Aix, situé à l'extrémité nord-ouest du territoire de Cagnes, dans la jolie vallée du Malvan. Nous allons essayer d'en donner la description.

OTI DIVI CO
NSTANTI
AVG. PII.

Il est difficile d'établir qu'elle est la nature de ce monument et à qui il était consacré. Mais nous pensons qu'il peut avoir été élevé à l'honneur de Julien l'Apostat, lorsqu'il fut proclamé Auguste dans les Gaules, par les soldats, en 360, au mois de mars ou d'avril. Julien était fils de Jules Constance, frère du grand Constantin. La qualification de *nepoti divi Constantini Aug. Pii*, qui est dans l'inscription, s'accorde avec l'explication que nous donnons. Elle ne paraît même ne convenir qu'à Julien. Alors il faudrait lire l'inscription ainsi :

*Flavio Claudiano Juliani nepoti divi Constantini Augusti pii.*

Nous ne pensons pas, comme on l'a cru d'abord, que le monument puisse être une pierre milliaire. Nous nous fondons, pour rejeter cette opinion, sur ce que les pierres milliaires destinées à être placées aux bords des chemins pour marquer les distances, portaient une inscription renfermant le nom du souverain qui avait fait construire ou réparer la route, et on y ajoutait ordinairement les titres et les différentes marques de puissance dont il était revêtu. Ce nom était un nominatif, parce que l'inscription n'était pas dédicatoire, mais seulement énonciative. Au lieu qu'ici les dernières lettres du mot *nepoti* qui sont intactes, prouvent

n qui commencait l'inscription était au datif et qu'elle était dédicatoire.
ınc un monument élevé à l'honneur du souverain, et non une pierre

ıscription existe sur un tronçon de colonne de pierre calcaire grisâtre,
il assez poli, mais éraillée par le frottement; il a, dans son état actuel,
nètres de hauteur sur 143 de circonférence.
nde inscription, sur une pierre en forme d'autel, est ainsi conçue :

M. M.
VIRIAE MEL
POMENES
MATRI DVL
CISSIME
SEVERINA
FECIT DE SVO
SIBI.

ıcontestablement la pierre tumulaire d'un monument élevé à la mémoire
re par sa fille.
ıus paraît devoir être lue comme il suit :

*Diis Manibus*
*ecit de suo sibi Viriæ Melpomeni matri dulcissimæ.*
Aux Dieux Mânes.

na a fait à ses frais, à Viria Melpoménes, sa mère très-douce, ce mo-

autre explication serait superflue. Seulement nous ferons observer que
ce M. M. en tête de l'inscription, doit porter D. M., *Aux Dieux Mânes.*
elle a été gravée, c'est un non sens, et d'ailleurs il n'y a pas d'exemple.
ons encore observer que *Melpomenes* étant un nom propre, on n'aura pas
ir le décliner ; mais on doit dire *Melpomeniem.*
e ces deux monuments on en a trouvé un troisième dans la forme sui-

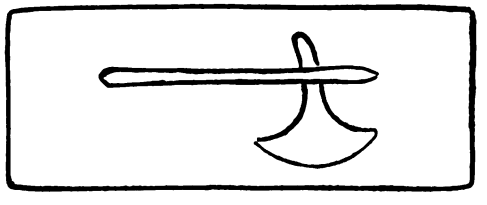

probablement aussi un tombeau. Il n'y a pas d'inscription, mais la figure
ıche qui y est sculptée, l'annonce assez. La hache, *ascia*, indiquait la
ence que les Romains apportaient dans la construction des monuments

funéraires. Aussi la pierre sur laquelle se trouve cette figure est-elle d'un granit très fin. Il était défendu autrefois par la loi des douze tables, d'orner les tombeaux de la figure de la hache. Mais ces mœurs simples et modestes qu'Ovide décrit dans le livre II *des Fastes* disparurent et firent place à un abus extrême de richesses et d'ornements des tombeaux. On peut donc inférer de ceci que le tombeau dont cette pierre fesait partie appartenait à quelque famille distinguée.

***Antiquités d'Antibes.*** — Le port d'Antibes n'offre plus aucun vestige de construction antique; cependant il rappelle, par ses constructions modernes, l'ancien port d'*Ostie*, dont les médailles de Néron nous ont conservé l'image (1).

On remarque encore deux belles tours carrées, qui, selon Delping, sont de construction romaine. La première, qui a 40 mètres ou 120 pieds d'élévation, sert de clocher à la paroisse. Elle est coupée intérieurement par quatre voûtes. Le seuil de la porte était à la quinzième assise. Elle fut percée en 1692 pour y pratiquer une communication de l'église au clocher, au moyen d'un arc sur la rue. Une des pierres de la neuvième assise, vers l'angle du nord, porte, en très-gros caractères, le mot ANTIPOLIS.

La seconde tour n'a que 26 mètres ou 78 pieds de hauteur; mais elle paraît aussi élevée que l'autre par sa situation sur un tertre qui supporte le château où habite le lieutenant de roi, et dont elle fait partie. De cette demeure, on lit avec une lunette d'approche, sur cette même tour, vers le milieu de sa hauteur, cette inscription renversée.

A CALPVRNIO P.
ANNOR. X. MENS. VI. C.
TROPHIM. FILIO. P.
FECIT ET S.

*A. Calpurnio, puero annorum X mensium VI, Trophimus filio pientissimo fecit et sibi* ou *suis.*

A. A. Calpurnius, enfant de dix ans, six mois, Trophimus a fait faire cette inscription à son tendre fils et à lui-même.

Sur la cinquième assise, à l'angle méridional, il y a une pierre qui porte ces lettres A. M. E. C. P. T. A. EXTEXTAMENTO. On les a ainsi interprétées : *Ancus Manilius eques curavit fieri Turrim Antipoli* EX TESTAMENTO.

Cette explication paraît d'abord admissible, mais M. Millin dit avec raison qu'elle n'a rien de certain; que les lettres A. M. ne peuvent pas plus être remplies par les mots *Ancus Manilius* que de cent autres manières.

Il est à remarquer que parmi les grandes pierres carrées dont les deux tours sont construites, on en distingue plusieurs qui ont appartenu à d'autres édifices, telle est du moins celle contenant l'inscription renversée que l'on vient de lire; ce

(1) C'est une rangée d'arcades sur un quai à peu près circulaire. On dirait une élégante naumachie plutôt qu'un port de mer.

qui indiquerait que ces tours n'ont été bâties que long-temps après la domination de Rome, et à la suite de quelque événement qui avait détruit les premiers monuments. Elles se lient à un ensemble de murs de fortification dont on voit encore les restes bien conservés parallèlement à la place vieille. On croit assez communément que la ville était renfermée autrefois dans la faible enceinte que ces murailles décrivent. Mais la situation du théâtre non loin de la porte de terre, explique positivement qu'elle était aussi grande qu'elle l'est aujourd'hui : quelques vestiges et des restes de fondements que l'on a trouvés vers le côté des remparts modernes, semblent confirmer du moins cette opinion. Des mémoires inédits de 1708 contiennent, au sujet du théâtre, le passage suivant :

« Mais revenons au théâtre ; les restes précieux que nous en avions, étaient admirables, et l'année 1691 a vu leur entière démolition. Les fortifications nouvelles en sont la cause, pour la commodité des pierres sur le lieu. Je ne nomme pas l'ouvrier entrepreneur de la ruine de ce monument pour ne pas lui donner la même immortalité qu'Erostrate d'avoir brûlé le temple de Diane d'Ephèse. J'ai eu la faveur d'avoir le plan et la vue de ces restes d'antiquités, que je mets ici pour la satisfaction des curieux. »

Il existe encore dans l'intérieur de ces anciennes fortifications, assises sur une hauteur qui commande à la mer et au reste de la ville, une conserve d'eau ou citerne antique. M. Millin nous apprend qu'elle est assez semblable à celles de Lyon et de Fréjus, si ce n'est que la partie supérieure est soutenue par des piliers octogones et non par des arcades (1).

A côté de cette citerne, on trouve la paroisse que l'on croit bâtie sur un temple de Cybèle: quelques vestiges de murs antiques sur les derrières du sanctuaire, appuient seuls cette conjecture, qui, du reste, n'a rien d'invraisemblable, quand on sait que, dans les premiers temps de l'église chrétienne, l'étendard de la croix était planté sur les lieux même où l'on avait renversé les idoles.

L'indice d'un bouleversement des premiers monuments est confirmé par une autre inscription placée en sens inverse sur la porte ancienne, dite du Ravelin, l'une des trois qui donnent encore entrée aux fortifications dont nous venons de parler. Voici la copie de cette inscription, telle que l'a donnée l'auteur déjà cité, et que Gruter avait publiée avant lui, mais avec plusieurs inexactitudes.

L. ALBVCIO SCAEVIANO ALBVCIA CHRYSIS
MATER OPT. SIBI POSTERISQVE SVIS VIVA FECIT.

(1) Voici ce que cet auteur dit de la conserve de Fréjus; « Elle est formée de galeries en arcades, dont trois règnent sur la longueur et quatre sur la largeur : il y a aux quatre coins un trou par lequel l'eau entrait dans la conserve. Elle est assez semblable à celle de Lyon. L'enduit dont les murs sont couverts est d'une composition remarquable. On les a d'abord crépis, et sur cette première couche, on en a étendu une seconde qui contient une grande quantité de charbon réduit en poussière ; une troisième couche de mortier recouvre le tout. Les anciens auraient-ils connu la propriété que possède éminemment la poudre de charbon, d'empêcher la putréfaction de l'eau? En ce cas, ils auraient fait par hasard et par une suite de tâtonnements, une découverte que le savant Bertholet n'a dû qu'à son génie. »

république, on entrait dans les compagnies qui s'appelaient *Turinæ equorum publicorum*, et l'on devenait alors *eques equo publico*; tel était Secundinus qui était peut-être né à Antibes.

COLLEGIO ANTIPOLINATORVM.

IMP. CAESAR CONSTANTINVS.

Ces deux inscriptions n'ont pas besoin d'explication : l'une était dédiée au collége des Antipolitains, l'autre fesait sans doute partie de quelque monument élevé à Constantin le grand, qui, fait César par Constantin son père, fut ensuite reconnu empereur dans les Gaules.

Il y a dans la cour de M. Guide, juge paix, une pierre extrêmement fruste, dont on ne peut lire l'inscription. En voici la copie telle que l'a donnée M. Millin:

D. M.
QVIAMENVSCELER
CALVESIAETYCHE
VXORI OPTIMAE
ET VALESPISMATER.

Bouche la rapporte comme il suit :

QVI AMELIVS CELER
CALVISIONE TYCHE
VXORI OPTIMAE
ET VALL. PIS. MATER.

Nous croyons la première plus exacte, mais nous n'en entreprenons pas l'explication.

On trouve par-ci, par-là, différents débris. Il y avait autrefois beaucoup de mosaïques, elles sont détruites. Sur une porte de la maison de M Augier, près du rempart, on lit, sur un marbre, ce mot très-défiguré : BORVSTHE. Le monument auquel a appartenu ce marbre, était peut-être consacré au cheval d'Adrien appelé *Borysthène*, parce qu'il avait été nourri sur les bords du fleuve de ce nom. Lorsque cet animal fut mort, son maître lui fit ériger un tombeau et une colonne, et composa son épitaphe. Peut-être Adrien avait-il mené avec lui Borysthène, lorsqu'il parcourut la Provence, l'an 120 après J.-C., et que les villes s'empressèrent de consacrer le nom de son cheval, genre de flatterie qui n'est pas incroyable, puisqu'elles avaient divinisé le bel Antinoüs son favori.

On ne trouve pas à Antibes d'autres inscriptions que celles qu'on vient de lire. Il y en existait cependant un très-grand nombre. Nous en citerons encore quelques unes parmi celles rapportées par Bouche; ce sont des monuments de reconnaissance, d'amour conjugal qui inspirent toujours de l'intérêt.

IVLIAE MARTIAE
NEVIBIVS LVCINIANVS ET NVMI
NIELLA LVCIANA HAEREDES.

A Julia Martia.
Nevibius Lucinianus et Numiniella Luciana, ses héritiers.

AVRELIAE LVCILIAE Q. MATICIVS
ALBVTIANVS VXORI MERENTISSIM.

Maticius Albutianus a élevé ce monument à Aurelia Lucilia, son épouse méritante.

TVLIO VALERIO
IVL. PRIMVS FILIO M. P.

Julius Primus a élevé ce monument à son fils Tulius Valerius.

D. M.
DOMITIO MACAZIO MACILIVS
RIGILIVS ET DOMITIA FOELICISS
IMA ALVMNO PIENTISSIMO.

acilius Regilius et Domitia, son épouse (1) très-heureuse, ont élevé ce ument à Domitius Macazius, leur tendre nourrisson.

:s Romains avaient amené à Antibes, les eaux de la source de Bouil- qui jaillit dans le territoire de Valbonne. Plusieurs arcades de l'aqueduc portait ces eaux, sont encore debout pour attester l'exécution d'un ouvrage ıense: ces restes dont l'antiquité est irrécusable, sont à plus d'une lieue de la :, au quartier dit des Ponts de Vallauris. On n'en rencontre plus de traces :urs. Ils avaient également conduit dans Antibes, des eaux abondantes qui raient du territoire de Biot, au moyen d'un aqueduc souterrain. Le temps s guerres ont ruiné ces monuments; ils étaient détruits et oubliés depuis plu- .s siècles. Il ne restait à la ville d'Antibes qu'un puits alimenté par une :e source qui jaillit dans l'intérieur de la place, non loin de la porte royale, le chemin conduisant au port, quand un officier supérieur du génie s'atta- à étudier le tracé et l'état de l'ouvrage qui amenait anciennement la source iot. Il surmonta toutes les difficultés et parvint à doter la cité moderne des es eaux qu'elle continue de posséder. La mémoire de cet homme de bien est sacrée dans l'inscription suivante, qui décore la fontaine monumentale située ) la porte du port.

1) Le mot *uxor* est sous-entendu dans l'inscription.

*Sous le règne de Louis* XVI.

*La reconnaissance a élevé ce monument à M. d'Aguillon, brigadier des armées du roi, au corps royal du génie, dont les soins et les talents ont rendu à cette ville les eaux qu'elle devait à la bienfaisance des Romains, par la découverte et le rétablissement de l'aqueduc qui les y portait.*

*Détruite par l'anarchie de 1793, cette inscription a été rétablie par le corps municipal, sous le règne de Louis le Désiré, en 1824.*

L'exécution des travaux reconnus nécessaires pour restaurer cet aqueduc, fut votée par délibération du conseil général de la commune, en date du 7 mars 1784. Il y est dit que le roi accorde 24,000 fr., que la Province y concourt pour une somme égale, et que la ville fournira une autre somme de 24,000 fr., en tout 72,000 fr.

***Antiquités de Fréjus.*** — De tous les lieux où se sont conservés des vestiges de la munificence romaine, il en est peu qui en présentent un ensemble plus complet que Fréjus. Fondée peu de temps après Marseille, réparée par Jules César qui lui donna son nom, embellie par Auguste, Tibère, Caligula, Vespasien et plusieurs autres empereurs, traversée par une voie célèbre, cette ville, résidence de la 8me légion, possédait tous les monuments qui distinguent les cités de premier ordre. Ces monuments n'offrent que des souvenirs et des ruines. Le port, où l'histoire nous dit qu'à la suite d'Octave, mouillèrent ensemble les restes vainqueurs et vaincus des flottes qui se disputèrent à Actium l'empire du monde, est comblé, et de riches moissons en occupent l'emplacement. Les aqueducs sont brisés, les murs près desquels Antoine traita avec Lépide du sort des Romains, et qui virent naître Roscius dont le nom éveille l'idée d'un acteur accompli; Cornélius Gallus, poète et commandant général de l'Egypte sous Auguste; le sénateur Julius Græcinus dont les ouvrages sont cités avec honneur par Pline le naturaliste; Valérius Paulinus, l'ami de Vespasien, qui sut allier le goût des lettres et la profession des armes; Julius Agricola, l'un des conquérants de la Grande Bretagne et le beau-père de Tacite; les remparts, disons-nous, s'écroulent et disparaissent sous le marteau des démolisseurs. Le cirque est à moitié détruit, les portes n'existeront bientôt plus. Enfin on a peine à retrouver la place de ses palais, de ses thermes, de son théâtre, et l'on cherche inutilement depuis longtemps les statues, les inscriptions, les bas-reliefs, les mosaïques et les colonnes qui ornaient l'intérieur de son Panthéon et de ses temples rasés.

Joseph d'Antelmi et le curé Girardin ont raconté les destinées de Fréjus, et décrit les antiquités qu'on y voyait de leurs temps. Bouche, Solers, Papon, Millin en ont fait autant. En 1803, une commission ayant pour rapporteur M. de Villeneuve, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, a fait opérer des fouilles et en a consigné les résultats dans un mémoire dont M. Fauchet s'est servi

pour écrire ce qu'il a dit de Fréjus (1). Plus tard de nouvelles fouilles ont été faites. Dans le courant de 1829, M. Charles Texier, architecte de Paris, a fait de longues et nombreuses recherches sur les monuments de Fréjus, et en a levé les plans (2). Enfin M. Senéquier de Grasse, dans une notice intitulée *Fréjus ancien et moderne* et insérée dans l'*Annuaire* du Var de 1836, a décrit avec un soin particulier ce qui reste des antiquités de sa ville natale. Comme on le voit les matériaux pour une description complète de ces antiquités ne manquent pas. Ce qui suit a été puisé à ces diverses sources.

*Port.* Il fut creusé dans l'intérieur des terres, sous les murs de la ville, et communiquait à la mer par un chenal sinueux de 2,000 mètres de longueur et 100 mètres de largeur. Rien ne manquait à ce magnifique établissement. On y voit de beaux restes de quais, deux bornes d'amarres où le frottement des cordages est encore visible. Parmi les grandes masses de maçonnerie qu'on distingue le long des quais, et qui paraissent indiquer le plan d'établissements publics destinés à surveiller ou à défendre le port, on remarque, à l'extrémité du bassin, une petite tour octogone, terminée en pointe, appelée vulgairement la *Lanterne*. On a cru long-temps que c'était un phare. M. Texier ne partage pas cette opinion. Remis à neuf en 1826, il n'offre plus maintenant qu'une construction insignifiante. L'entrée du canal était, selon toutes les probabilités, annoncée par un phare placé à l'extrémité du rocher dit le *Lion de mer*, qui se montre au-dessus des eaux, à une lieue du rivage, et où des vestiges d'une tour subsistent encore. Tout porte à croire, dit M. Senéquier, que le phare du port était placé sur une tour dont les restes, d'une hauteur de 25 mètres, se voient au point où commence le quai méridional.

Les navires qu'Auguste envoya dans ce port après la bataille d'Actium, étaient, selon Plutarque, au nombre de 300. Il en recevait encore en 932, puisque le comte d'Arles, Guillaume, permit à l'évêque de Fréjus de lever un droit sur toutes les marchandises qui en sortaient.

Deux redoutes couvraient la ville, abritaient et défendaient le port. Celle du quai méridional rappelle, par la solidité de sa construction, l'ouvrage que Vitruve décrit comme pouvant résister au choc des machines, à la poussée des terres et aux flots de la mer. On y voit, dit M. Senéquier, de petites murailles transversales, disposées rectangulairement, et ensuite des demi-tours liés ensemble, dont la demi-circonférence tournée contre les terres, en soutient le poids et vient s'appuyer, par ses extrémités, au rempart qui entoure la forteresse. La seule entrée qu'on retrouve, désigne, par sa position, une porte de sortie que deux tours défendaient ; là où elle est située le rempart est double; deux murs

(1) Ce mémoire et les plans qui y sont joints sont insérés dans la *Collection des Discours, Notices et Mémoires de M. le comte de Villeneuve*, ouvrage publié à Marseille en 1829.

(2) Les plans levés à une grande échelle n'ont pas été publiés. Le mémoire présenté à l'Académie des inscriptions a été couronné par elle dans sa séance du 15 juillet 1831, et n'a pas été publié non plus.

n'en forment qu'un seul ; le premier parement que le temps met à découvert, est aussi bien fini que celui qui le couvrait. L'intérieur des terres est presque entièrement occupé par des voûtes et des canaux qu'on n'a jamais bien reconnus. Il est à présumer que des fouilles poursuivies autant que les indications l'exigeraient, amèneraient des résultats intéressants.

Une grande construction à plusieurs arcades sous terre, qui existe à côté de la division de l'aqueduc, a long-temps fait croire que c'était une citerne ; mais un examen plus attentif semble démontrer que c'était plutôt un *silo* ou des magasins destinés à garantir de l'humidité les objets qu'on y déposait. Cette conjecture est tirée de la couche de chaux et de charbon pilé qu'on trouve au-dessous du ciment qui revêt ces voûtes. Des magasins existent tout auprès ; on suppose qu'ils servaient au ravitaillement des flottes. Le dessus de ces constructions, situées à l'est de Fréjus, formait une seconde citadelle qui défendait également le port et la ville.

Non loin des beaux restes de deux tours antiques qui se font remarquer dans la direction des remparts et de l'aqueduc au nord de l'habitation, on rencontre aussi des constructions souterraines qui indiquent, d'une manière plus précise encore, l'existence d'une réserve d'eau : on ne s'en est jamais occupé ni dans les fouilles entreprises ni dans aucun écrit.

*Aqueduc.* Il portait à Fréjus les eaux des sources de la rivière la petite Siagne, qui naît au territoire de Mons. Son développement, exactement mesuré par l'ordre de M. Lemarchand de La Faverie, préfet du Var, est de 37,931 m. 50 c. « Partant de l'écluse, maintenant détruite, qui retenait les eaux, et où existait une inscription composée de lettres initiales qu'on n'a pu expliquer et qui est maintenant détruite, le canal, dit M. de Villeneuve, se dirige à travers un coteau, à droite du chemin de Mons à Fayence, quelquefois assez profondément, d'autres fois à fleur de terre ; alors on en aperçoit des traces : à 1000 mètres de son origine, il passe sous un rocher considérable sous lequel on avait voulu sans doute le faire passer ; mais une erreur dans le calcul du nivellement, une pente ou tout autre accident ayant dérangé le projet, le conduit fut établi au-dessous du sol actuel, et l'on coupa le reste à pic, afin d'en faire un passage, qu'on voit à quelques pas à gauche du chemin de Fayence. Ce rocher est donc taillé perpendiculairement à 10 mètres de hauteur dans une longueur de 30 mètres : vers l'entrée on a pratiqué une espèce de contrefort vraisemblablement pour que le rocher qui en forme le cintre pût soutenir les deux masses adjacentes. Sur ce passage, qui a 2 mètres et demi de largeur dans toute son étendue, on voit très-distinctement les coups de ciseau appliqués sur le rocher, tellement que cet ouvrage ne semble fait que depuis quelques années. A quelques mètres de distance, une large crevasse laisse voir un canal souterrain large de 7 décimètres, haut de un mètre 50 centimètres, et enduit d'un ciment qui a pris toute la consistance de la pierre : le sol est formé d'un limon durci, et le haut est couvert d'un enduit salin ou tuffier formé par la condensation des vapeurs de l'eau. Cette partie du canal marquée jusqu'à son commencement et intacte, à quelques fondrières près,

passe sous le rocher que l'on vient de décrire. Du côté opposé, le conduit est moins conservé, parce qu'il n'est pas assez enfoncé dans la terre : souvent la voûte écroulée n'en montre pas de trace : mais bientôt retrouvée on suivrait le canal dans toute son étendue : il traverse les bois de Pybresson; descend dans la plaine de Callian, se dirige dans la partie basse du territoire de Montauroux; suit la vallée de Fondurance, laissant Bagnols à droite, pour arriver dans la partie de Fréjus où il est porté par des arcades dont quelques-unes ont 18 mètres de hauteur. Souvent il passe à travers des montagnes; d'autres fois il les contourne: quand le terrain est trop bas, il est porté par des arcades. Son cours est évalué à 70,000 kilomètres (environ 12 lieues). Dans tout le pays de roche calcaire il est construit avec cette sorte de pierre; ailleurs il l'est en grés ou en brique cuite; partout ses parties constituantes sont jointes par un mortier très-dur, et les parois sont recouvertes d'un ciment extrêmement fin. Les dimensions du canal sont à-peu-près les mêmes dans tout son cours: les arcades sont plus ou moins hautes, suivant l'élévation du terrain : il y a des piliers qui ont 9 mètres de haut, et qui sont distants l'un de l'autre de 4 mètres 50 centimètres : à un kilomètre de la ville, on trouve des arcades parfaitement conservées.

« A la porte Romaine, l'aqueduc se divisait en deux branches dont le point de séparation subsiste encore; et le canal, plus étroit au-dessous, fait supposer une masse d'eau moins considérable. Une branche suivait la direction de l'ancien rempart et entrait dans la ville du côté du nord; l'autre allait vers le port, d'après plusieurs vestiges existant à l'entrée des magasins et vers le haut de la Vigne du Paradis, où nous avons supposé l'existence d'un bassin, ou tout au moins d'un conduit.

«L'époque de la construction de cet aqueduc est incertaine, mais on pense qu'il fut ordonné par Jules-César, à qui la ville dut son agrandissement, ou par Auguste, qui établit dans le port la station d'une flotte, ou par Caligula, dont on connaît le goût pour les travaux difficiles. Il faut avoir étudié cet aqueduc et suivi tous ses détours; il faut avoir vu les lieux et apprécié les difficultés que présentait son exécution, pour s'en faire une juste idée. »

L'administration a conçu le projet de le restaurer depuis son point de départ jusqu'à Callian, et de fertiliser par ce moyen les terres desséchées de cette commune. On saura bientôt à quoi s'en tenir sur la dépense de cette restauration qui sera prochainement étudiée. Il serait beau, il serait noble, de ramener les eaux là où elles ont cessé de couler depuis tant de siècles. Le rétablissement projeté, s'il a lieu, assurera pour toujours la conservation d'un ouvrage qui intéresse à un haut degré les amateurs de la belle antiquité.

*Amphithéâtre.* Les uns l'attribuent à César, d'autres à Auguste ou à ses premiers successeurs. Il est situé à l'extrémité ouest de l'ancienne enceinte. Comme toutes les autres maçonneries romaines, dit M. Senéquier, les parements offrent des assises très-régulières, en petites pierres de grés rouge, avec des lignes de grandes briques façonnées sur un des côtés, où on lit le mot CASTORIS, qui

est sans doute le nom de celui qui les fabriqua. Adossé au pied de la colline, la moitié se trouve engagée dans le terrain qui, friable de sa nature, a contribué, après les dégradations commises à la suite des guerres et dans d'autres circonstances, à la ruine de cette partie de l'édifice, beaucoup plus endommagée que l'autre moitié Cet amphithéâtre est de forme ovale. Sa longueur, dans son grand axe, orienté N. O. 1/4 O., est de 111 mètres, et de 83 mètres, dans le petit axe. Le grand axe de l'arène est de 68 mètres, le petit en a 39. Ces dimensions placent l'amphithéâtre de Fréjus au nombre des monuments importants de cette espèce.

Deux grandes portes, placées dans la direction du grand axe, sont conservées; mais celle située à l'extrémité sud-est, se trouve comprise dans des constructions modernes qui masquent une partie extérieure du monument contre lequel on les a élevées. Il y avait en cet endroit un couvent de dominicains : vendu nationalement, ce bâtiment servit d'auberge; aujourd'hui c'est un atelier où l'on façonne des roseaux pour la fabrication des tissus.

Il était encore percé de deux ouvertures dans le milieu de sa largeur. Ce n'est que depuis 1829 qu'on a découvert la porte située dans la partie adossée contre la colline, d'où on descendait par un escalier composé de 19 marches. De ce côté là, une exploitation de pierre, établie dans le monument, fit disparaître les gradins taillés dans le rocher; ils étaient continués dans tout le pourtour de l'arène, au moyen de gros blocs de grés d'environ 2 mètres et demi de long, sur 70 centimètres de large et 60 de hauteur.

La première précinction, ou soit les premières loges, destinées aux familles de distinction, se composaient de cinq rangs de gradins, au bas desquels se trouvait un espace convenable, pour circuler autour du Podium. Ces loges étaient desservies, dans la partie sud-ouest, par treize portes communiquant avec la grande galerie du rez-de-chaussée, qui a 4 mètres de haut sur 3 mètres un quart de large; elle subsiste en entier dans cette moitié de l'édifice. Ces premières places étaient séparées des loges supérieures par un mur d'un mètre de hauteur. Le dernier rang de gradins, à la base de ce mur, est beaucoup moins large que les autres, parce qu'il n'était pas destiné à recevoir les pieds des spectateurs placés au-dessus.

Les secondes loges se composaient de six rangs de gradins élevés sur les reins du corridor du rez-de-chaussée; elles étaient desservies dans tout le pourtour par 28 portes.

La troisième précinction, dont on ne trouve plus que de faibles traces, avait cinq rangs de gradins, ce qui donnerait seize rangs pour la totalité des siéges de l'amphithéâtre.

Hors des terres, cet édifice est percé de vingt-quatre arcades, les portes non comprises : treize desservaient la galerie du premier étage, les autres communiquaient avec le rez-de-chaussée.

Le monument ayant été dépouillé de tout son mur de revêtement, l'élévation

xtérieure se présente sous l'aspect le plus ruiné. Cet état de dégradation empêhe d'abord de reconnaître s'il existait un portique extérieur, comme on en voit ans les principaux amphithéâtres connus : on pourrait en attribuer la démolition ux mêmes causes qui en ont anéanti tout ce qui existait en pierres d'appareil. lais des fouilles, poursuivies dans l'unique objet d'éclaircir ce doute, ont dénontré qu'il n'y avait pas eu de portique de ce genre; on n'en a pas trouvé de race. Toutefois, dans une construction semblable, on n'avait pas dû négliger es moyens de mettre, en cas de besoin, les spectateurs à couvert. Et, en effet, 'observation a prouvé que cette disposition existait, indépendamment de a galerie intérieure qui pouvait servir d'abri. Des blocs de grés portant archirave et frise, trouvés lors des fouilles de 1829, furent examinés attentivenent : on remarqua que l'entablement était tourné vers l'arène, puisque sa ourbe était concave ; il s'accordait bien pour la dimension avec des tronçons de olonnes également découverts dans les décombres ; on en conclut que la partie upérieure de l'édifice était surmontée d'un portique ayant la double destination l'abriter les spectateurs et d'orner ce monument superbe.

A cette même époque où cette antiquité a été explorée par M. Texier avec tant de zèle et tant d'intelligence, on descendit au pied du Podium, où l'on trouva les socles de marbre blanc, retenus par des goujons de bronze, et des indices qui portent à croire que tout le Podium était revêtu en dalles de marbre, et que les socles semblables sont encore en place tout autour. Le dallage consiste en de grands blocs de grés d'un mètre 25 centimètres de longueur, sur une largeur de 75 centimètres et 30 d'épaisseur.

On pense, poursuit M. Senéquier, qu'à l'exemple de ce qui se pratiquait à Rome dans le colysée, cet amphithéâtre pouvait être transformé en une naumachie où l'on donnait le spectacle d'un combat naval. La profondeur du sol antique, les traces de canaux qu'on rencontre et le prolongement de l'aqueduc semblent confirmer cette opinion qui ne peut être combattue que par l'existence du port, où ce spectacle pouvait être offert avec plus de vérité. Mais il était sans doute difficile d'échelonner sur les quais trente mille spectateurs, aussi commodément qu'ils l'étaient à l'amphithéâtre. Les doutes seront éclaircis, si jamais on e débarrasse des débris qui l'encombrent.

*Portes* Elles sont au nombre de quatre. La plus considérable était celle des Gaules. Une demi-lune circulaire rentrante formait une esplanade de 45 mètres le diamètre ; au fond étaient deux portes latéralement disposées, de dimensions égales et espacées entre elles de 9 mètres ; l'entrée était défendue par deux tours placées aux angles de la demi-lune.

Non loin de là, on rencontre une seconde porte, dite *Paticière*. Elle est de la même forme que celle des Gaules, mais plus petite, et elle est comprise comme elle dans les fortifications élevées dans le moyen âge.

La troisième porte, appelée *Porte dorée*, servait de communication entre la ville et le port. Les deux arches latérales n'existent plus. M. Fauchet fait de cette

porte un arc triomphal élevé après la bataille d'Actium. M. Texier a pensé que c'était le reste d'un portique composé de trois arcades et dépendant du vaste édifice dont on découvre, en cet endroit, des parties considérables. L'ouverture de cette porte, a, en élévation, neuf mètres, sur quatre de large; des lignes de briques en forment l'ornement qui est parvenu jusqu'à nous. On a prétendu qu'elle tirait son nom des clous à tête d'or, dont elle aurait été parsemée, ou bien que cette dénomination lui était donnée, de ce que toutes les richesses qui arrivaient par mer ou qu'on embarquait, devaient passer par là. Ce sont des conjectures très-hasardées que nous mentionnons ici, par respect pour des traditions généralement accréditées. La chute de cette belle ruine étant imminente, elle fut restaurée en 1820, par les soins de M. Chevalier, préfet du Var : une inscription, sur ardoise, indique ces travaux.

On aperçoit encore les restes de la quatrième porte, appelée *Porte romaine*, à 200 mètres de l'entrée actuelle et à l'est de la ville. Elle était formée par deux voûtes parallèles, de 8 mètres de hauteur sur 6 de largeur, séparées par un intervalle de 3 mètres également voûté. Les pieds-droits étaient en gros blocs de pierre de taille posés sans ciment, mais intérieurement liés par des barreaux de fer dont une moitié était scellée dans l'assise inférieure et l'autre s'enchaînait dans l'assise supérieure. Girardin qui écrivait au commencement du 18e siècle, et qui en a vu des restes considérables, assure que cette porte, due à Jules-César, était d'une magnificence incomparable. Elle a été détruite par ordre d'un général français, dans la guerre de 1744.

*Remparts.* La ville, de 2 kilomètres de pourtour, était fermée par d'épais remparts flanqués de tours; de distance en distance des redoutes lui servaient d'ouvrages avancés.

En général, les massifs de ces diverses constructions sont en moëllons bruts de grés, de laves ou de granit, et les parements en pierres de petits échantillons, proprement smillées et équarries. On y remarque à des intervalles inégaux, des arrasements généraux où la maçonnerie est battue avec soin et les parements liés avec le corps du mur par un rang de briques : ce genre, d'un grand effet pour la solidité, est ordinaire dans les bâtisses romaines.

*Théâtre.* Il était situé à peu de distance de la *Porte romaine;* sa forme, demi-circulaire, ressemble à la chambre des députés; son diamètre est de 71 mètres; l'orchestre a 28 mètres de long. Des constructions s'élèvent sur les restes de cet édifice qui n'a jamais été suffisamment exploré. Du reste, des substructions se montrent partout. On pense que ce quartier était le plus populeux de la ville ancienne.

*Palais des Empereurs.* Ces palais étaient placés immédiatement au-dessus de l'amphithéâtre que nous avons décrit.

*Temples.* Il est aujourd'hui impossible d'assigner la place de ceux que Fréjus possédait.

Plusieurs auteurs pensent qu'un temple de Diane ou un panthéon existait à la

ferme dite de Villeneuve, à un kilomètre de la ville, au sud-ouest de celle-ci. On tient maintenant pour certain que des thermes existaient en cet endroit (1).

*Mausolées et Tombeaux.* En dehors de la ville, on remarque une tour dite la *Tourache.* C'était un tombeau dans lequel on pénétrait par une porte aujourd'hui enfouie sous terre. La place du sarcophage est très-reconnaissable. La décoration extérieure consistait en encaissements qui, selon la tradition, renfermaient autant d'inscriptions. On n'en retrouve aucune. L'intérieur était revêtu d'un enduit couvert de peintures à fresque à fond bleu d'azur.

Un grand nombre de tombeaux ont été trouvés en dehors des remparts ; mais, suivant M. Denis, c'est sur le plateau situé au-delà du village de Saint-Raphaël qu'existait le cimetière romain. La position de ce plateau et une foule d'attributs funéraires donnent un grand poids à cette opinion.

***Inscriptions et objets d'art.*** — Bouche, Solers, d'Antelmi, Girardin, Papon et Millin, ont rapporté un grand nombre d'inscriptions latines trouvées à Fréjus à différentes époques. Deux ou trois sont encastrées dans le mur du vestibule de la bibliothèque publique de Draguignan. Les autres ont été mutilées.

Parmi les objets d'art qui ont été découverts, on cite une statue en marbre de Vénus Uranie, trouvée vers 1660, à quelque distance de la ville. Cette statue a été demandée par l'intendant de la province qui l'envoya à Paris. En 1700, on trouva dans la vigne du chapitre une statue de Janus; un côté représentait un homme âgé ayant une longue barbe, l'autre une jeune fille avec une coiffure et des bandelettes descendant sur les épaules. Girardin qui l'avait vue, assure que le marbre n'était pas très-fin, mais que le travail était soigné Ce Janus fut donné au cardinal Fleury, ancien évêque de Fréjus. On cite encore un trépied en bronze, découvert en 1730 dans une propriété du chapitre. C'est celui que Peyresc a fait dessiner dans un de ses ouvrages, et que Spon place au nombre des antiquités qu'il a recueillies. Du reste, on a découvert fréquemment des médailles d'un grand nombre d'empereurs, même de ceux qui ont régné le moins long-temps, comme Nerva, Pertinax, des cachets, des pierres gravées, des urnes, des lampes sépulcrales, des vases de toute grandeur ornés de bas-reliefs, des statues de bronze, de cuivre, de marbre, des tombeaux, des armes, des chapitaux et des futs de colonnes. Plusieurs objets de ce genre, provenant des fouilles exécutées sous la direction de M. Texier, sont déposés à l'hôtel-de-ville.

***Antiquités de Saint-Cézaire.*** — A l'extrémité de la plaine qui se trouve au nord du village, est une campagne appelée *la Treillière.* Le propriétaire y trouva, il y a environ vingt ans, un grand nombre d'antiquités romaines, parmi lesquelles on distinguait plusieurs médailles en bronze de divers modèles

(1) Montfaucon a donné, d'après un manuscrit de Peyresc, la description des bains publics qui existaient à Fréjus.

Derrière l'ancien château féodal ruiné, on voit deux réservoirs construits en pierres de taille, attribués aussi aux Romains. Rien ne nous semble plus hasardé que cette opinion. Ajoutons que l'auteur du *Dictionnaire historique et topographique de la Provence* n'a pas craint de faire des greniers de ces véritables citernes.

Selon quelques personnes, il existerait à Saint-Cézaire des camps druidiques des Gaulois. Voici ce que M. Lorrein, médecin, a écrit sur ces camps.

« Les ruines dont il s'agit ici portent le nom de *Castellaras*. Elles sont situées sur la première chaîne de collines qui se trouvent au nord et à l'est de Saint-Cézaire.

« Il y en a trois à *Camp-Long*, un sur la colline de *Mauvans*, un autre sur celle de *Colle-Basse*. Parmi ceux de *Camp-Long*, le premier est situé au midi sur le penchant de la colline, le deuxième au nord sur le plateau, le troisième au levant sur le penchant et à mi-colline. Celui du midi n'a qu'une seule muraille d'enceinte, ayant la forme d'un quadrilatère très irrégulier et dont le périmètre est de 273 pas. En quelques endroits la hauteur du mur est de 5 ou 6 pieds, mais on voit qu'elle était plus considérable. Son épaisseur est, en général, de 12 pieds. Une porte de pareille dimension se trouve presque au milieu du côté méridional. Le castellaras du nord a la forme d'un ovale long mais irrégulier; son périmètre est de 250 pas. Le côté nord de cette muraille repose sur des rochers à pic, au pieds desquels, à une profondeur immense, coule la Siagne, tandis que la partie méridionale et orientale se trouve sur un lieu plane. Aussi de ce côté-là remarque-t-on trois ou quatre enceintes de murailles, tandis qu'il n'y en a qu'une seule vers le nord. La première enceinte ne présente pas le moindre vestige de porte. On n'en voit qu'une à la seconde enceinte.

« Le castellaras du levant est construit à mi-colline, il est dirigé de l'est à l'ouest, sa figure est celle d'un carré irrégulier. Le côté nord de sa muraille suit les contours des rochers qui bordent un précipice. Les autres côtés, au contraire, sont sur un plan légèrement incliné et défendus par une seconde enceinte. Il n'y a dans celui-ci pas le moindre vestige de portes; son périmètre est de 312 pas. La muraille de l'ouest de ce castellaras a 10 pieds de hauteur et est renforcée intérieurement par une seconde muraille moins épaisse et moins élevée.

« Celui de *Mauvans*, perché au sommet de la colline, est légèrement incliné vers le sud. Sa forme est une circonférence irrégulière de 340 pas de périmètre. Il est défendu par une seconde enceinte du côté du midi, et du côté du nord par une muraille contiguë à la première enceinte, mais qui s'en sépare en descendant vers l'ouest, et forme alors une seconde enceinte septentrionale qui aboutit à un précipice régnant le long du côté nord-ouest du castellaras.

« L'épaisseur et la hauteur des murs de ces castellaras sont toutes les mêmes. Leur mode de construction est aussi le même partout. Absence de plan, pierres très-grosses, irrégulières, brutes, entassées sans ciment, sans ordre et sans goût, les unes sur les autres, voilà ce qui caractérise les vieux monuments qui sont pour nos habitants un problème que je ne chercherai point à résoudre. »

Un grand nombre d'antiquaires pensent que les Gaulois n'avaient point de villes, dans l'acception moderne de ce mot, et que ce n'était qu'à l'approche d'un grand danger, que les populations s'enfermaient dans de vastes enceintes fortifiées à la hâte, qu'on abandonnait ensuite lorsque la cause qui les avait fait élever avait disparu. Les *castellaras* dont il s'agit et qui, du reste, ont plusieurs rapports avec le camp retranché du plateau d'Entremont, l'ancienne *Oppidum* des *Salyens* près d'Aix, n'ont-ils pas été construits par ces peuplades sauvages?

***Antiquités des Arcs.*** — A diverses époques, et dans un grand nombre de localités, des fouilles ont mis au jour des tombeaux romains. Soit que les besoins de la culture les aient fait disparaître, soit que les Romains n'en aient pas élevé, on ne rencontre nulle part de ces éminences de terres rapportées connues sous le nom de *Tumulus*. On avait pensé que la butte sur laquelle est assise la chapelle de Saint-Cassien près de Cannes, était un tertre de ce genre. Une dissertation insérée dans l'annuaire du Var, a détruit, sans retour, cette opinion. Mais le département conserve un monument funéraire bien autrement important que les monticules ou collines factices sous lesquels les Romains ensevelissaient les dépouilles de leurs guerriers ou de leurs parents, nous voulons parler du mausolée qui domine la belle plaine des Arcs. Ce vieux reste de la piété romaine est placé à quelques minutes de ce village, à peu de distance de la voie Aurélienne dont nous avons décrit la direction et les vestiges. Moins ruiné que les monuments de Fréjus, il est, sans contredit, aussi intéressant qu'eux. Sa situation pittoresque, sa destination, ses proportions grandioses, l'aspect imposant de ses murs noircis par le temps, le désignaient à l'attention des historiens. Cependant nul d'entr'eux ne l'a signalé. Ce curieux édifice ou plutôt le seul *columbaria* que possède la Provence, a été oublié, comme le sont aujourd'hui les familles dont il protégea jadis les cendres dispersées.

L'emplacement qu'occupe ce mausolée est un parallélogramme irrégulier; les parois sont construites en pierres d'appareil parfaitement taillées, hautes de 60 centimètres et épaisses de 25 centimètres. A 5 mètres du sol règne un cordon artistement façonné, et au sommet des angles un cul-de-lampe d'un travail soigné; une voûte à plein cintre unit les deux murs latéraux. Elle était surmontée, dans l'origine, d'une plate-forme entourée de niches destinées l'une et l'autre à défendre le monument et à abriter les gardiens. Un ciel ouvert ménagé au milieu de la voûte et de la plate-forme, éclairait les murs assombris de l'intérieur dans lequel on pénétrait par une porte unique donnant sur la voie Aurélienne.

L'extérieur, si l'on excepte la plate-forme qui a été remplacée par une couverture en tuiles, et l'escalier qui y conduisait, n'a presque point souffert: il n'en est pas de même de l'intérieur. Un massif de maçonnerie s'élevait autrefois à plusieurs pieds au-dessus du sol; le propriétaire l'a fait briser et enlever; il a de même fait combler le puits qui traversait ce massif, et qui correspondait per-

pendiculairement au ciel ouvert de la voûte. Les parois offrent des traces irrécusables du séjour des hommes, et de nombreux boulins attestent que ce mausolée a servi aussi de pigeonnier. Il est transformé aujourd'hui en moulin à huile et traversé dans sa longueur par un aqueduc servant à l'alimentation de cette usine. Au premier abord on est tenté de rendre ce canal contemporain du monument, mais l'examen de l'un et de l'autre conduit à reconnaître qu'il lui est postérieur; on a brisé, pour l'établir, le cordon qui règne à l'extérieur.

Ainsi que nous l'avons dit, aucun auteur n'a parlé de ce mausolée près duquel on a trouvé des tombeaux, des amphores, des vases cinéraires et des lampes sépulcrales. En l'état des mutilations que l'industrie privée lui a fait subir à l'intérieur pour l'approprier à ses besoins, il est difficile d'établir sur des preuves incontestables la destination funèbre que nous lui assignons. L'honnorable M. Denis, qui a bien voulu visiter avec nous ce vieil édifice, a pensé aussi que c'était un *columbaria*. Il nous a confirmé cette opinion, au retour d'un voyage qu'il a récemment fait à Rome, où l'on trouve encore, dit-il, plusieurs monuments du même genre.

A cette construction dont l'antiquité est irrécusable, s'en joint une autre qui offre non moins d'intérêt, et qui sert aussi de moulin à huile. Celle-ci est soudée à la première avec tant de soin, qu'on a d'abord peine à reconnaître qu'elle en est distincte. Cette construction appartenant au moyen âge, est aussi grande que la première, c'est-à-dire qu'elle est longue de onze mètres et large de douze mètres. Elle est garnie, à l'extérieur, de six contreforts formant des trompes à leur sommet; le toit, soutenu à l'intérieur par des ogives dont les nervures sont encore très-apparentes le long des murs du premier étage, était surmonté, comme la voûte du *Columbaria*, d'une terrasse; une colonne, au chapiteau de laquelle venaient se réunir les nervures des ogives, décorait le monument au centre duquel elle était placée; des croisées partagées par un meneau horizontal en pierre, percées sur chaque face entre les contreforts, à six mètres du sol, éclairaient l'intérieur qui paraît n'avoir pas été divisé.

Les trompes, la plate-forme, l'épaisseur des murs, les machicoulis qui défendent l'escalier enfermé dans une tour construite à l'un des angles, indiquent un ouvrage militaire; on ignore complètement l'époque précise de sa construction, et sa destination. Ce monument inédit, comme celui auquel il est lié, est une énigme que nous livrons à ceux qui sont plus versés que nous dans la science.

A un quart-d'heure de là se trouve une propriété qui appartenait jadis à l'abbaye de Saint-Victor, et qui, par cette raison, est désignée dans le pays sous le nom de *mounastié* (monastère) On y remarque des traces de construction antique, notamment les débris d'un bâtiment que l'on dit avoir été un temple, et les restes d'un souterrain, que la tradition fait communiquer avec le monument dont nous venons de parler. Il nous paraît évident que le souterrain n'est autre chose qu'un aqueduc à l'aide duquel les Romains amenèrent dans la plaine les eaux

nécessaires aux *villas* qui, selon toute apparence, la parsemaient; cet aqueduc voûté, large de 80 centimètres et haut de 90 centimètres, est enduit, à l'intérieur, d'un ciment semblable à celui qui revêt l'intérieur de l'aqueduc de Fréjus. Tout récemment on a trouvé, dans les environs, des conduits en plomb qui appuient cette supposition.

***Arc-de-triomphe de Pourrières.***—Tous les historiens de Provence ont parlé de la victoire remportée dans la plaine de Pourrières, un siècle avant l'ère chrétienne, par Marius sur les Ambrons et les Teutons, peuples sortis du fond de la Germanie. Quelques-uns prétendent même que le village de Pourrières a été appelé ainsi du mot *putredo* (corruption), parce que c'est dans ces lieux que des monceaux de cadavres furent laissés sans sépulture.

A peu de distance de l'auberge dite la *Grande Pugeire*, sur les bords de la petite rivière de l'Arc, jadis teinte du sang des barbares, et à quelques toises de la route, on remarque des restes d'une ancienne maçonnerie qui s'élèvent environ d'un pied au-dessus du sol : plusieurs traces peuvent faire soupçonner que le monument dont cette maçonnerie était la base, avait une forme carrée. Papon et et M. Dulaure (1) disent que c'était un arc-de-triomphe. M. de Gaillard en a fait un obélisque. En effet, ce qui reste de ces fondements, convient assez bien à la base d'une pyramide et ne paraît pas avoir jamais appartenu à un arc-de-triomphe. Le village de Pourrières a eu long-temps un obélisque dans ses armoiries, ce qui semble indiquer qu'il y en avait un remarquable dans les environs. Enfin M. de Gaillard possédait autrefois une tapisserie du XIV^me^ siècle, où ce lieu était représenté avec une pyramide qui avait à sa base trois esclaves enchaînés. « Ce sont là, dit Millin, les seules autorités qui puissent faire penser qu'il y avait là un monument commémoratif de la victoire de Marius, car il n'est question de ce monument dans aucun historien ancien. » Deux antiquaires zélés, MM. Bosc frères, d'Auriol, ont rédigé une notice sur cette construction. Le *Bulletin de la Société des sciences, arts et belles lettres de Toulon*, année 1839, contient l'analyse de ce mémoire auquel se trouve joint le dessin des anciennes armoiries de Pourrières, sur lesquelles on lisait POURRIERES.

***Temple de Grasse.***— A l'ouest de Grasse, et à 500 pas de cette ville, s'élève une coupole de 30 pieds de diamètre, présentant à l'intérieur un octogone régulier et douze côtés au dehors. L'inscription FANUM JOVIS, qu'on lisait sur la pierre formant la clé de cette rotonde, avant que le propriétaire l'eût réparée, et des mémoires inédits sur la ville de Grasse, l'ont fait considérer de tout temps comme un temple élevé à Jupiter par une station romaine. Le *Guide pittoresque du Voyageur en France* renferme une vue très-exacte de ce monument qui est, du reste, semblable à une chapelle que l'on trouve dans l'île Saint-Honorat et

(1) Description des principaux lieux de la France.

qui, comme lui, porte le nom de *Saint-Sauveur*. Ce temple appartenait, avant la révolution, à la fabrique de Grasse. On y entrepose aujourd'hui les poudres de l'État.

Les constructions décrites dans les pages qui précèdent ne sont pas les seules que les Romains aient élevées sur notre sol; on trouve sur différents points des restes qui doivent être attribués à leur domination. Mais ces restes ne valent pas la peine d'être explorés. Si l'on excepte certaines parties encore existantes de l'aqueduc qui conduisait à Hyères, à travers la plaine de Solliés-Pont, les eaux de la belle source dite du Thon qui jaillit au territoire de Solliés-Toucas, une mosaïque, trouvée il y a long-temps au territoire d'Hyères, quelques fragments d'inscription, ils ne valent pas davantage la peine d'être mentionnés. Voici la description que M. Z. Pons a donné de la mosaïque d'Hyères.

« Il y a quelques années que ce pavé fut découvert dans la propriété de M. Clappier, distante d'une lieue d'Hyères, entre cette dernière ville et la commune de Pierrefeu; le propriétaire eut la précaution de le faire recouvrir de terre végétale, et il a été ainsi mis à l'abri des causes qui l'auraient détruit infailliblement.

« Le pourtour de ce pavé a été brisé en plusieurs endroits, mais on a lieu d'être surpris qu'il n'ait pas souffert de plus grands dommages, si l'on considère que la couche de terre qui le recouvrait n'a pas plus d'un pied et demi d'épaisseur dans les parties les mieux conservées; il est encadré par un rebord ou saillie d'environ 5 pouces. Le pavé entier a, dans sa plus grande longueur, 9 pieds 3 pouces; sa largeur est de 7 pieds 7 pouces.

« Il est formé de petits parallèlipipèdes dont les grands côtés ont environ un pouce et les petits côtés un demi-pouce; ils sont d'une pierre calcaire compacte, leur couleur est d'un blanc jaunâtre: les dessins qu'on remarque dans cette mosaïque ont été exécutés avec des parallèlipipèdes d'un noir grisâtre. Quelques pierres d'un gris moins foncé ont servi aux demi-teintes. Cette mosaïque est incrustée dans un lit de mortier d'une extrême dureté qui paraît avoir 7 à 8 pouces d'épaisseur; il est formé de chaux vive, de briques pilées et de petits cailloux; sa composition devient de plus en plus grossière à mesure qu'il s'éloigne de la surface du sol; le plan du pavé est sensiblement incliné vers le sud.

« Il se recommande à l'attention des amis de l'antiquité, non par la richesse de la matière ni par l'élégance des dessins dont il est orné, mais seulement par sa conservation et le fini du travail. Le voisinage de la rivière de Gapeau qui coule à cinquante pas de là, divers fragments de tuyaux de plomb qui ont été trouvés entre le terrain situé entre cette rivière et l'emplacement du pavé, semblent indiquer qu'il appartenait à une salle de bains. Un vase et un dauphin qui y sont figurés dans de grandes dimensions, donnent à cette conjecture un nouveau degré de vraisemblance.

« Cette salle devait faire partie d'un ensemble de construction assez considérable. Les travaux de l'agriculture ont mis au jour plus d'une fois, dans ces mêmes lieux, des restes de bâtisse qui ont été détruits ou recouverts, ce qui ne

nous permet pas de nous faire une idée exacte de la disposition de l'édifice entier.

« Au milieu de ces débris de maçonnerie on a trouvé plusieurs fois des fragments de grands vases de terre ou amphores. On y a découvert aussi plusieurs petits vases de verre du genre de ceux désignés communément par le nom de *Lacrimatoires;* rien n'annonce cependant que ceux-là étaient renfermés dans des tombeaux. Il est plus vraisemblable qu'ils étaient destinés à contenir de l'huile ou des parfums à l'usage de la toilette.

« Il resterait à rechercher quel est l'âge du monument que nous venons de décrire. On n'a trouvé aux environs aucune inscription, aucune médaille qui puissent éclairer sur ce point; il nous paraît difficile cependant de lui assigner une date antérieure au troisième ou tout au plus au deuxième siècle de notre ère. »

Nous terminerons cet article par la liste des médailles trouvées, il y a quelques années, à Cavalaire, au lieu dit des *Boutigues.* Cette découverte a très-peu d'importance sous le rapport numismatique, mais elle peut être utile à la géographie du pays qui présente encore bien des difficultés et des problèmes à résoudre.

*Auguste,* moyen bronze fruste.

*Faustine jeune,* grand bronze. — HILARITAS, femme debout, tenant une palme et une corne d'abondance; dans le champ. S. C.

*Lucille,* G. B. légende effacée, figure de femme assise, devant elle un enfant. S. C.

*Commode,* G. B. légende effacée, figure debout devant un autel, tenant une patère et une corne d'abondance. S. C.

*Gordien le pieux,* G. B. — P. M. TR. P. IIII. cos. H. P. P. l'empereur debout, tenant une haste et un globe. S. C.

Le même, G. B. — LAETITIA AVG. N. femme debout. S. C.

*Philippe fils,* G. B. — PRICIP. IVVE. . . l'empereur debout, tenant une haste et un globe. S. C.

*Gallien,* P. B. — . . . . . AVG. Pégase volant.

*Claude le Gothique,* P. B. — FIDES EXERC. . . . . femme debout, tenant deux enseignes.

*Aurelien,* P. B. — ORIENS AVG. le soleil debout tenant un globe; à ses pieds, un captif.

M. Denis a donné une semblable description pour les médailles gallo-grecques et romaines trouvées à Hyères.

Du reste, un grand nombre de personnes possèdent une quantité considérable de médailles trouvées, à différentes époques, dans le département.

***Église de Saint-Maximin.*** — De tous les édifices religieux dont nous allons parler, celui-ci est, sans contredit, le plus remarquable. On ne s'étonnera

donc point de le voir placé en tête de la série de ces édifices, quoique sa fondation soit postérieure à la construction de ceux-ci.

Papon n'est entré dans aucun détail au sujet de cette église ; il indique seulement qu'elle a été rebâtie par les libéralités de Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, qui avait une estime particulière pour l'ordre de Saint-Dominique. Millin a consacré quelques pages à sa description ; nous reproduisons ici ce qu'il en a dit :

« Ce magnifique édifice a été commencé dès le XIII^me^ siècle, puisque Charles II, dit le Boiteux, en fit jeter les fondements en 1295 : il fut continué pendant le cours du siècle suivant ; mais, quoiqu'il ne fût pas encore achevé, il tombait déjà en ruine dans les premières années du XV^me^ siècle, parce que les troubles et les guerres de la Provence avaient mis les souverains dans l'impossibilité de le terminer. D'après la demande de Louis III, roi de Sicile et comte de Provence, le pape Martin V avait permis aux frères prêcheurs, qui desservaient cette église, de se faire délivrer, pour les réparations les plus urgentes, mille florins d'or à prendre sur les legs pieux qui n'avaient aucune destination certaine, dans les trois provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles et d'Embrun. Cette collecte ne répondit pas probablement à l'espérance que les religieux en avaient conçue ; et d'ailleurs la somme était insuffisante. Le roi René fit achever et presque reconstruire ce monastère : il doit donc en être regardé comme le second fondateur, et l'on peut dire avec vérité qu'il appartient au XV^me^ siècle. Il y établit un collége.

« Antérieurement à la bulle de Martin V, dont nous avons fait connaître les dispositions, Jean le Maingre, maréchal de Boucicaut, dont la vaillance a si bien servi le roi Charles V et son fils Charles VI, Marie de Blois et Louis II son fils, avaient fait vœu de faire construire deux chapelles, l'une dans l'église supérieure, l'autre dans l'église souterraine de Saint-Maximin. D'après un acte que m'a communiqué M. de Saint-Vincens, on voit que ces travaux ont coûté onze cent cinquante florins d'or.

« Il est malheureux qu'un si bel édifice n'ait point une façade convenable ; le portail (1) n'a jamais été commencé ; on croit entrer dans une chapelle de village : mais cette difformité même procure une surprise agréable, car on est tout-à-coup frappé de l'ordonnance imposante et majestueuse qui règne dans l'intérieur.

« On ignore quel est l'architecte que le roi René chargea de la direction des travaux de cette magnifique église : on peut présumer qu'il était Italien ; elle est bâtie dans le goût des plus belles églises qui ont été construites en Italie dans le XIV^me^ siècle. Elle a trois nefs ; la voûte est soutenue par des piliers dont on ad-

(1) Les religieux du monastère demandèrent au cardinal Mazarin, qui le visitait, de faire bâtir ce portail ; ils vantaient la munificence du roi René, à qui l'on devait ce magnifique édifice. *Ce roi l'a commencé*, répondit le cardinal ; *cherchez un fou qui le fasse finir.*

mire avec raison la hardiesse et la hauteur. Il y a peu d'églises en France qui présentent autant de noblesse et d'élégance (1).

« On n'a jamais établi avec certitude que la sainte qui est révérée dans l'église catholique sous le nom de *Marie-Magdeleine*, et dont l'évangéliste saint Luc a décrit la rigoureuse pénitence, dût être distinguée de Magdeleine, sœur de Lazare et de Marthe, les hôtes chéris de Jésus-Christ à Béthanie. Les saints Pères ne reconnaissent, en général, qu'une Magdeleine, et se fondent sur le récit de saint Luc; c'est celle que l'église appelle *la Pécheresse* : les plus célèbres hagiographes s'accordent de dire qu'elle mourut à Éphèse; et l'opinion des anciens légendaires, qui la font venir en Provence, est une superstition reçue seulement parmi le peuple, et que les hommes qui joignent les lumières de la critique à la plus austère piété ne craignent point de rejeter (2).

« Il ne serait pas sans intérêt de savoir comment a pu se répandre et s'accréditer une opinion si contraire à tout ce que l'histoire de la religion nous enseigne. D'après des recherches curieuses faites au XV^me^ siècle par un habitant de Saint-Zacharie (3), lieu voisin de Saint Maximin et de la Sainte-Baume, il paraît qu'à l'époque où les Sarrasins détruisirent le monastère des religieuses cassianites, près de Saint-Zacharie, au VIII^me^ siècle, une de ces filles, nommée *Magdeleine*, échappa au massacre que ceux-ci firent de ses compagnes. Elle alla se cacher dans une grotte de la montagne voisine, où elle se nourrissait de fruits sauvages, et y vécut si pieusement, que la grotte, sanctifiée par son séjour et ses bonnes œuvres, fut appelée *Sainte-Baume*. Cette religieuse mourut à Saint-Maximin, où était un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, et y fut enterrée. D'abord on honora et on ne voulut honorer, à Saint-Maximin et dans les diocèses d'Aix et de Marseille, que la religieuse cassianite nommée *Magdeleine* : mais, peu de temps après, des moines grecs vinrent en France, et y répandirent des

(1) « Par une rare exception aux habitudes du moyen âge, dit M. Louis Rostan, ( *Notice sur l'église de Saint Maximin*, Marseille 1841) notre basilique n'est point coupée par un transept, c'est à dire qu'elle ne dessine point une croix; elle a dans ces œuvres 72 mètres de longueur, 27 mètres de largeur, non compris les chapelles dont la profondeur est de 10 mètres. La hauteur intérieure de la grande nef est de 29 mètres 25 centimètres. En entrant, on est stupéfait par l'élévation et la hardiesse des voûtes. Seize piliers détachés et quatre engagés soutiennent les retombées des arcades ogivales qui partagent l'église en trois nefs; ces piliers s'élancent audacieusement du sol, détaillés en faisceaux d'élégantes et sveltes colonnettes. Leurs chapiteaux n'ont point de feuillage sculpté, point de feston, point d'arabesque, point de fantaisies sarrazines; il n'y a pas de galerie non plus qui circule autour de la nef, tout y est simple mais grand, beau, harmonieux, poétique..... Les clefs de voûte auxquelles viennent se rattacher les nervures, figurent le plus souvent un écusson où l'on distingue des signes de blason. On y voit aussi les images de Charles II et de son épouse. Les murs et les piliers sont construits en pierres calcaires, et la voûte en petites pierres tendres taillées en forme de brique. »

(2) THIERS, *Lettre sur la précieuse larme de Vendôme*. GODESCARD, *Vie des Saints*, etc. FLEURY *Œuvres posthumes*.

(3) Les notes qui contenaient le résultat de ces recherches étaient dans la bibliothèque de M. Leblanc-Duvaure, un des descendants de leur auteur.

opinions nouvelles relativement aux fondateurs des églises de ce royaume, qu'ils dirent être des disciples de Jésus-Christ, ou des missionnaires envoyés par les apôtres; ils prétendirent avoir lu dans leurs chroniques, que saint Denis de Paris était Denis l'Aréopagite, que saint Trophime d'Arles était un disciple de saint Paul, et que saint Paul lui-même avait prêché la foi en Espagne. Le goût du merveilleux fit saisir avidement ces opinions, et en fit naître d'autres qui s'établirent aussi. On assura que Lazare, qui avait été ressuscité par Jésus-Christ; Maximin, un des soixante-douze disciples; Sidoine, l'aveugle-né; Magdeleine et Marthe, étaient venus en Provence pour y prêcher la foi. Alors la Magdeleine Cassianite fut oubliée, et son culte fut remplacé par celui de la Magdeleine de l'évangile, qne l'on prétendit avoir fait pénitence à la Sainte-Baume et avoir été enterrée à Saint-Maximin (1).

« Cette tradition a cependant été le motif de l'établissement de plusieurs fêtes, de l'exécution de plusieurs monuments de l'art; et la croyance que l'église de Saint-Maximin renferme les précieux restes de la belle pécheresse, ajoute encore à la vénération que cette basilique inspire. Les nombreux tableaux et tous les ouvrages d'ornement qu'on y remarque, sont relatifs à l'histoire de cette sainte : tels sont des bas-reliefs sculptés en bois, dont la chaire est décorée, et où les différens traits racontés par les évangélistes sur la Magdeleine pécheresse, et sur sainte Marie-Magdeleine, qui avait reçu ce nom parce qu'elle était née dans la petite ville de *Magdala*, sont évidemment confondus. Au-dessus de la chaire, on voit, sur un bas-relief en marbre, la sainte, qui, selon la légende, est transportée par les anges sur une montagne voisine de la Sainte-Baume, pour être plus près du séjour des bienheureux : un de ces anges joue du violon; l'autre tient une lyre semblable à celle d'Apollon. Cet ouvrage de sculpture est dû au ciseau d'un humble religieux, le frère Louis, qui le termina en 1756. On lit au bas cette inscription (2) :

(1) Je ne prétends pas regarder cette opinion comme absolument démontrée; elle prouve au moins ce que des gens éclairés pensèrent alors sur cette question. M. de Valois a jugé aussi que les traditions des églises, qui font remonter aux temps des apôtres l'époque de leur fondation, doivent leur origine aux Grecs venus en France sous le règne de Pépin : ces Grecs, pour plaire aux Français, établirent l'opinion que saint Denis, évêque de Paris, était Denis l'Aréopagite. M. de Tillemont, cet excellent critique, croit que les églises de Provence ont été fondées dans le IIIme siècle, que saint Maximin a pu vivre à la fin de ce siècle, et que saint Trophime, premier évêque d'Arles, a été envoyé en France avec saint Denis de Paris, saint Paul de Narbonne, vers l'an 250. Il appuie cette dernière opinion sur l'autorité de Grégoire de Tours : il en conclut que les évêchés de Marseille et d'Aix ont dû avoir été établis par saint Trophime, et que les noms de *Lazare* et de *Maximin* ont pu être ceux des premiers pasteurs de ces églises, sans qu'il soit prouvé que ces saints aient été les disciples de Jésus-Christ, ni qu'ils aient été envoyés par les apôtres.

(2) « Au Dieu très-bon, très-grand. Sous le règne du sérénissime seigneur Charles Ier, roi des » Deux-Siciles et comte de Provence, les vides (le 18 du mois) de décembre de l'année 1279, » Charles son fils aîné, excellentissime prince de Salerne, averti par une inspiration céleste et

D. O. M.

REGNANTE SERENI.^MO DD. VTRIVSQ; SICILIÆ REGE ET COMITE
PROVINCIÆ
CAROLO I SACRATISSIMVM D. M. MAGDAL^E CORPVS V° IDVS
DECEMBRIS AN.
1279 AB EXCEL^MO PRINCIPE SALERNI CAROLO EIVS PRIMOGENITO
DIVINO SPI
RANTE PNEAVMATE (*sic*) EIQ; SEMEL ET ITERVM SACRATIS-
SIMA PŒNITENTE
REVELANTE PRÆSENTIBVS NARBONENSI ARELAT EBREDVN ET
AQVEN. AR
CHIEPISCOPIS SPECTANTIBVS MAGALONENSI AGATHENSI ET
GLANDEN
SI EPISCOPIS IN HAC BASILICA INVENTVM FVIT CVIVS VT
SANCTITATI ET
MAJESTATI CONSVLERETVR SVCCESSV TEMPORIS NONIS VI-
DELICET MAII
AN. 1281 SEX PONTIFICVM ET DECEM ABBATVM CONVOCATA
SINODO (*sic*)
NEMPE GRIMERII AQVENSIS ARCHI. RAYMVNDI APTENSIS PETRI
SISTARI
CENSIS RAYMVNDI CARPENTORATENSIS BERTRANDI FOROIV-
LIENSIS ET
GVILIELMI VENCIENSIS EPISCOPOR^VM HYVONIS CLVNIACENSIS,
ASTORGII
SANCTI ÆGIDII PONTII AQVÆ BELLÆ BERTRANDI SILVÆ
CANENSIS

deux révélations de sainte Marie-Magdeleine, a fait dans cette basilique l'invention du
ps vénérable de cette bienheureuse pénitente, en présence des archevêques de Narbonne,
rles, d'Embrun et d'Aix, et des évêques de Maguelone, d'Agde et de Glandève. Afin de
ıdre une détermination convenable à la sainteté et à la majesté de ces précieuses reliques,
été convoqué quelque temps après, c'est-à-dire, le jour des nones (le 7) de mai 1281, un
ıde composé de six prélats et de dix abbés, savoir : Grimérius, archevêque d'Aix; Ray-
ıd, évêque d'Apt; Pierre, évêque de Sisteron; Raymond, évêque de Carpentras; Bertrand,
que de Fréjus, et Guillaume, évêque de Vence; Yves, abbé de Cluni; Astorge, abbé de
ıt-Gilles; Pons, abbé d'Aiguebelle; Bertrand, abbé de Sauvecane; Guillaume, abbé de
ıquevaux; Arnaud, abbé de Valmagne; Alphonse, abbé de Thoronet; Guillaume, abbé
lenanque; Bernard, abbé de Sauve-royale, et Jean, abbé de Valrées; par le ministère
quels le corps a été déposé solennellement et avec pompe dans une châsse d'argent, sous
rincipal autel de l'église, et le chef a été placé dans une boîte d'or, enrichie de perles et
pierres précieuses, aux nones (le 7) de mai 1283, afin de perpétuer le souvenir de cet
nement. »

GVILIELMI FRANCARVM-VALLIVM ARNAVDI VALLIS-MAGNÆ
ALPHONSI
THORONETI GVILIELMI SINAMQVÆ (*sic*) BERNARDI SILVÆ
REGALIS ET JOANNIS
VALLIS REGALIS ABBAT.M EORVMDE OMNIVM MINISTERIO
SOLEMNISMO RITV ET
POMPA IN CAPSA ARGETEA IN MAIORI IPSIVS ECCLESIÆ ALTAR
FVIT REPOSITVM
EIVSQVE CAPVT IN AVREA THECA VARIIS GEMMIS PRETIO-
SISQ CIRCVMORNA
TA LAPIDIBVS NONIS MAII ANNI 1283 RECONDITVM AD PER-
PETVA REI MEMORIA.

« Au-dessous de la table qui contient cette inscription, il y a des ornements en arabesques; on y lit : JOA. ANT. LOMBARD FECIT 1684.

« En face, il y a une table de marbre noir avec cette autre inscription en caractères dorés (1) :

NOVERINT UNIVERSI TA PRÆSETES QUÆ FUTURI CHRISTMO
GALLIÆ REGE
LUDOVICO MAGNO XIV BELLI PACISQUE ARBITRO ANUENTE
ET SPECTATE
UNA CU SERENMA REGINA MATRE D. ANNA AUSTRIACA AC
ECCELLMO PRICIPE PHI-
LIPPO BORBONIO GERMANO UNICO, MAGNA PRICIPU DUCU
ATQUE NOBILIU COMI-
TANTE CATERVA SACRAS ILLMÆ PŒNITENTIS MAGDALENÆ RELI-

(1) « Qu'il soit notoire à toutes personnes présentes et à venir, que le jour des nones (le 5) » février 1660, avec l'approbation de Louis XIV, roi de France très-chrétien, l'arbitre de la » guerre et de la paix, en sa présence et en celle de la sérénissime reine-mère Mme Anne d'Au» triche, et de son altesse le prince Philippe de Bourbon, frère unique du roi, suivis d'un nom» breux cortége de princes, de ducs et de seigneurs, le prieur et les autres religieux de cette » maison royale y assistant, S. Exc. Mr Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon, élu » dans l'ordre des frères prêcheurs, a, par ordre et avec l'assentiment de sa majesté royale, » retiré d'une urne de plomb les saintes reliques de la très-illustre pénitente Magdeleine, et en » a fait la translation solennelle dans une autre urne de porphyre d'un travail précieux, don de » sa propre munificence, et qui avait été bénie à Rome, avec les cérémonies d'usage, par le » souverain pontife Urbain VIII. A cette occasion, les susdits cénobites ont remplacé, le 14 des » ides (le 17) d'avril 1683, l'autel de briques par un autel en marbre, orné de figures dorées, » exécutées à grands frais et avec beaucoup de soin et d'art, et y ont placé l'urne de porphyre, » afin que tout le monde contemplât et admirât celle que l'on avait vue pécheresse et de briques » aux pieds du Seigneur, maintenant changée en pénitente et en porphyre. Qui que vous soyez, » versez donc, à son exemple, des larmes de repentir; et vous vous trouverez entièrement trans» formé en bien, et plein de joie vous vous entendrez dire comme elle : Allez en paix. »

QUIAS EX URNA
PLUBEA IN PORPHYRETICA PRETIOSAM ALIAM PER SUMUM PONT
URBANU VIII SOL-
NI RITU ROMÆ BENEDICTA PER EXCELLUM D. DOMINICU DE
MARINIS ARCH. AVENIO-
NENSE EX ORDINE PRÆDICATORU ASSUMPTU AC DICTÆ URNÆ
LARGITOREM
MUNIFICU PRIORE AC CÆTERIS RELIGIOSIS HUJUSCE REGIÆ
DOM9 ASSISTENTIB9
IPSIUS REGIÆ MAJESTATIS JUSSU ET APPLAUSU FUISSE NONIS
FEBRii AN. 1660
SOLEMNITER TRANSLATAS, CUJUS REI GRATIA PRÆFATI CŒNO-
BITÆ ALTA-
RE LATERITIU IN MARMOREU VARIIS FIGURIS DEAURATIS SUMIS
EXPEN-
SIS MAGNAQUE CURA ET ARTIFICIO ELABORATIS ORNATU AC
URNA
PORPHYRETICA DECORATU IMMUTARUNT UT LATERITIA PEC-
CATRICE
QUAM AD PEDES DNI PLURIMI VIDERANT IN PŒNITENTE ET
POR-
PHYRETICA IMUTATA UNIVERSI VIDERET AC ADMIRARET
14° ID. AP. AN. 1683.
FUNDE ERGO LACRIMAS PŒNITENTIÆ QUISQUIS SIS PŒNITETIS.
EXEMPLO ET TE TOTU
SENTIES IN BONU IMMUTATU ATQUE TRANSLATU LÆTUSQUE
AC ILLA AUDIES
VADE IN PACE.

« A l'extrémité de la petite nef, à gauche du chœur, il y a un autel dont le devant est décoré d'une peinture sur bois qui représente Jésus-Christ mis au tombeau et entouré des saintes femmes ; au-dessous on lit en caractères gothiques :

» MESSIRE IAQUES DE BEAUNE
» CHANBERLAN DU ROY, SENGr
» DE S, blachan A FAIT FERE CEST
» AUSTIER 1520 ET 29 DE MAIJ.

« On lit encore, près de la porte du chœur, cette autre inscription :

D. O. M.

ANNO REPARATÆ SALVTIS MDCCLXXVI DIE XIX SEPTEMBRIS
REGIAM HANC BASILICAM

SVB INVOCATIONE S. M. MAGDALENÆ
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT
ILLVST AC REVER IN X° PATER
D. D.
JACOB FRANC THOMAS D'ASTESAN ORD. PRÆD.
EPISCOPVS NICIENSIS
HVIVS REGII CONVENTVS ALVMNVS.

« Le maître autel est enfermé dans le chœur, qui est séparé de la grande nef par des grilles de fer, et des nefs collatérales par des murs peu élevés qui soutiennent les stalles. Le sanctuaire est entouré de cinq piliers; il est éclairé par des fenêtres à deux étages, qui forment ce que l'on nomme le rond-point de l'église. Les murailles du sanctuaire sont revêtues d'une scaïole qui figure des compartiments de marbre de différentes couleurs : on y lit le nom de celui qui a fait cet ouvrage (1). Les murs sont ornés de tableaux assez bons, de statues de bois doré et de bas-reliefs. La balustrade est de marbre jaspé; l'autel est de marbre enrichi de figures et de médaillons de bronze; le tabernacle, qui est aussi de marbre, est surmonté d'une urne de porphyre, bien travaillée, ceinte de deux chaînes de bronze doré, portée par deux chiens aussi de bronze, tenant un flambeau : c'est l'emblême de saint Dominique (2).

« Dans une chapelle qui est derrière la chaire, il y a une mauvaise copie de la Magdeleine de Lebrun.

« Nous visitâmes ensuite la célèbre crypte où l'on montre les chefs de saint Maximin et de la Magdeleine. Le premier a été refait depuis la révolution : le visage de la Magdeleine est recouvert d'une corne transparente; c'est une tête de momie, qui a encore les dents bien conservées. Le sacristain voulut nous faire observer l'endroit où, selon la légende, Jésus-Christ a touché la pécheresse : pour aider à distinguer cette place, un mauvais tableau suspendu à la muraille représente Jésus-Christ lui posant la main sur le front. Quelques fioles placées auprès contiennent, dit-on, des portions de la peau et des cheveux de la même sainte. Il y a aussi une boîte remplie d'anneaux de verre, que l'on fait toucher à la châsse, et que l'on distribue à six sous pièce.

« Cette crypte renferme des monuments plus intéressants des premiers temps du christianisme dans les Gaules : ce sont quatre sarcophages. Sur celui qu'on dit avoir renfermé le corps de saint Maximin, il y a une crêche : sur celui qu'on

(1) Joa. Ant. Lombard *fecit*, 1684.

(2) « Le chœur est vaste et bien proportionné, pavé en marbre comme le sanctuaire; il renferme quatre-vingt-quatorze stalles et porte le millésime de 1692. Ses boiseries sont dignes de fixer au plus haut degré l'attention, par le fini du travail et la délicatesse des sculptures; elles sont ornées de vingt-deux médaillons relatifs à l'histoire de saint Dominique, de l'exécution la plus franche et la plus correcte. » (Louis Rostan, *Notice sur l'église de Saint-Maximin.*)

attribue à saint Sidoine, on voit aussi la crèche, la multiplication des pains, l'hémorroïsse, l'aveugle-né, le reniement de saint Pierre et la résurrection de Lazare; la tessère ou tablette est soutenue par des anges : sur le tombeau de sainte Marcelle, il y a des rudentures en spirale, et deux figures, probablement celles de saint Pierre et saint Paul : enfin celui de sainte Magdeleine offre la représentation du sacrifice d'Abraham et celle de Daniel dans la fosse aux lions. Ces divers sujets de l'Écriture sont à-peu-près figurés comme on les voit sur d'autres tombeaux du même genre, publiés par Aringhi, Bosio et Bottari. »

M. Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques, parmi lesquels l'église de Saint-Maximin est depuis long-temps classée, lui a aussi consacré quelques lignes dans l'intéressant ouvrage qu'il a intitulé *Notes d'un voyage dans le midi de la France.* « Cette église, dit-il, a une certaine célébrité en Provence, où les édifices gothiques sont très-rares. Elle la mérite en partie par la grandeur et la hauteur de ses trois nefs, et l'élégance de son apside. D'ailleurs, elle n'a point de façade, et l'on sait que cette partie de l'église est celle, en général, dont l'importance architecturale est la plus grande. Sa forme est celle d'une basilique sans transepts, terminée par trois apsides. Une inscription en caractères gothiques du XVI^me^ siècle donne les dates suivantes, pour les différentes parties de l'église :

1279. Carolus astrifero nobis demissus olympo
Floriger (?) erexit tecta Tonantis ope.
1480. Andagavus pastor nostris Renatus in oris
Hoc simul incœptum, continuavit opus.
1515. Franciscus sublime decus radiantia pegit (?) *(Sic)*
Templa quidem, cujus nomen ad astra volat.
1510. Quippe Renatus..... clarâ de stirpe sabandus
Has ædes vitreas nunc rutilanter agit.

« Les tournures poétiques et la mauvaise latinité rendent cette inscription un peu obscure. Je crois y voir cependant que la voûte (*tecta*), date de 1279; que la construction, suspendue vraisemblablement, a été reprise en 1480; que les vitraux (dont il ne reste pas un seul morceau) ont été faits en 1510. Je ne comprends pas trop ce que l'on a peint en 1515; ce ne peut être l'intérieur de l'église même, qui n'a jamais été badigeonnée. Peut-être s'agit-il de quelques tableaux donnés à la fabrique.

« Autrefois toute l'église était, pour ainsi dire, à jour, les murs des bas-côtés étant percés de fenêtres qui descendaient jusqu'au pavé. Elles ont été bouchées pour faire des chapelles latérales. Avant cette époque, l'aspect intérieur devait être fort remarquable par la légèreté extraordinaire de la construction. Les fenêtres de la nef, et surtout celles de l'apside, sont d'une grande hardiesse. Elles sont divisées en deux par un meneau horizontal qui, sans doute, a pour but de reposer l'œil qui se fatiguerait à suivre l'immense ligne verticale des ouvertures. L'ogive des fenêtres comme celle des voûtes est en tiers-point. Les co-

lonnes des piliers et les piliers eux-mêmes n'ont point de chapiteaux, mais une simple moulure, ce qui est à noter comme une anomalie pour le temps, si la date de 1279 est exacte.

« L'autel situé au bout du collatéral de gauche, est dans le style de la renaissance, doré, mais d'assez mauvais goût. Quelques petits tableaux assez bons le décorent. Il porte la date de 1520.

« Le chœur de cette église est lambrissé de boiseries assez belles qui portent la date de 1692 ; la chaire et la sacristie (1) ont également des boiseries bien travaillées et d'une propreté admirable. »

En sortant de cette église, ajoute M. Mérimée, j'ai écrit à M. le ministre de l'intérieur pour le prier de donner un tableau à l'église de Saint-Maximin. Il n'y a pas une église en France qui soit plus digne de recevoir des objets d'art. Sans doute cette belle basilique a besoin de tableaux, mais elle a besoin davantage encore de vitraux peints : les fenêtres de la grande nef, garnies de vitres blanches, donnent trop de jour à l'église Il faut espérer que le gouvernement, complétant la restauration qu'il a entreprise, remplacera ces vitres par des verrières coloriées, semblables à celles qui décoraient autrefois les fenêtres latérales, où l'on en retrouve encore quelques fragments. Au dessus de l'inscription qu'on vient de lire est un tableau représentant *Tobie, son fils et l'Ange*, dû au pinceau d'un jeune artiste de Saint-Maximin, M. Bertrand, qui l'exposa avec succès au salon de 1829. Un autre tableau, celui de sainte Anne, peint par un habile coloriste, Michel Serre, catalan d'origine, décore un autel adossé au chœur.

Il nous resterait à parler ici de plusieurs peintures sur bois, des chapelles qui règnent à l'entour des nefs, de leur décoration et de l'orgue qui, sorti des ateliers du facteur Isnard, peu d'années avant la révolution, est, dit-on, le plus complet et le plus puissant des orgues du midi. Nous renvoyons pour ces objets à l'intéressante notice de M. Rostan, que nous avons déjà citée.

Le monastère des dominicains était attenant à l'église Le père Guesnay en fait remonter la fondation au IX^me^ siècle. Le silence du père Mabillon qui n'en a trouvé aucune trace dans les anciens manuscrits de l'ordre de saint Benoît, ne

(1) Des arabesques entrelacées peintes en fresque, décorent la voûte de la sacristie qui, par sa grandeur, est digne de l'église à laquelle elle est contiguë. Elle renfermait d'immenses richesses, Des ornements d'un haut prix lui avaient été donnés à différentes époques par les rois et les souverains pontifes. Les vases, les calices, les châsses, les chasubles enrichies de pierres fines, en un mot, tous les objets d'art que contenait cet opulent trésor, ont été pillés et vendus en 1793, époque à laquelle on convertit l'église en magasin a fourrages. Un seul a échappé à la cupidité des spoliateurs. C'est une chappe en soie, bordée d'or, ayant appartenu à l'évêque saint Louis, mort en 1299. Cet ornement, conservé avec soin, est partagé en compartiments dans lesquels sont dessinés des sujets tirés de l'ancien testament.

L'église possède aussi un reliquaire fleurdelysé en cuivre doré ; il porte une date qui paraît, suivant M. L. Rostan, être celle de 1185.

pas d'adopter l'opinion du père Guesnay dont on connaît d'ailleurs la xactitude. Il est vrai que l'abbaye de Saint-Victor possédait anciennement, être au VI^me^ siècle, des biens à Saint-Maximin, mais les moines n'établis- ıns des monastères partout où ils avaient des possessions ; il paraît seule- lit Papon, que dans le XI siècle, ils en bâtirent un dans cette ville. Char- : donna, en 1295, aux frères prêcheurs, qui justifièrent son choix par us qu'ils ont pratiquées.

ıonastère, séquestré et vendu par la nation en 1793, appartient aujour- en grande partie du moins, à M. Bourguignon de Fabregoule, conseiller ur royale d'Aix. Il renfermait une bibliothèque considérable. Le hasard ntre nos mains un manuscrit qui en provient; c'est un poème français ie et la retraite de Magdeleine à la Sainte-Baume, composé par l'un des s de Vence et dédié au père Vincent Reboul ; il est suivi de stances lati- ançaises, italiennes, espagnoles et provençales faites en l'honneur de cette ıte célèbre. Les livres sauvés du pillage enrichissent aujourd'hui quelques hèques publiques. M. Charles Texier, auteur du plan de l'église de Maximin et du devis des travaux qui ont été exécutés récemment à cet , assure que la bibliothèque de Carpentras possède un manuscrit intéres- ır la fondation et l'existence civile du monastère. Les archives de la mai- Saint-Maximin contiennent aussi des titres dont la traduction paléogra- : est désirable dans l'intérêt de l'histoire locale.

***Vice de Fréjus.*** — Vers 940, sous l'épiscopat de Gonthier, les Mau- ruisirent Fréjus et massacrèrent ses habitants; Riculphe, abbé de Mont- et successeur de Gonthier en 974, entreprit la reconstruction de cette Il se rendit à Forcalquier où se trouvait Guillaume I^er^ et sa cour.

uguste Comte, lui dit-il, le Seigneur vous a fait la grâce de chasser les réniens (1) de leur ancienne retraite : faites donc au Seigneur un sacrifice ne peut manquer de lui être agréable ; rendez à la Sainte-Vierge et à saint nce (2) les biens qui viennent de lui être injustement ravis. Oui, il vous

ans une brochure intitulée *Considérations générales sur la régence d'Alger*, brochure riche intéressants, de vues utiles au pays, M. Emmanuel Poulle, député du Var, a raconté les es de Frejus et les ravages exercés dans cette antique cité et dans la Provence en l. « Les Sarrasins, dit-il, étaient un peuple originaire d'Arabie, qui descendent d'*Ismaël*. ture sainte les nomme *Ismaëlites*, et leur donne encore le nom d'*Agaréniens* dans le e 82, à cause de la mère d'*Ismaël* qui s'appelait *Agar*. Comme ce nom leur rappelait la e de leur extraction du côté de leur mère, ils le changèrent dans la suite des temps, en e Sarrasins, afin de persuader au monde qu'ils descendaient de *Sara*, et non pas d'*Agar*, te d'*Abraham*.

On rencontre çà-et-là des fragments d'inscription sur les remparts. En voici une qu'on lit cour méridionale du grand portail. Nous la donnons telle que la rapporte le judicieux de *Fréjus ancien et moderne* : A VALERIUS HERMEROTES SEXTUMVIR D'AUGUSTE SES HÉRITIERS IIT CE TOMBEAU D'APRÈS SON TESTAMENT. Nous avons dit à la page 269 qu'une dalle tumu-

» convient d'honorer dans une église consacrée à sa mère, celui qui vous a élevé » au-dessus de vos prédécesseurs par la victoire qu'il vous a fait remporter » sur les païens fugitifs devant vous. »

Guillaume élevé plus tard au rang des saints et des thaumaturges par les moines qu'il avait enrichis, touché des malheurs de Fréjus, assembla un conseil, et de l'avis de ce conseil tenu à Arles, concéda à Riculphe la moitié de la ville épiscopale et de son terroir, les revenus du port, des pêches, des dîmes, etc. Bouche, et après lui Girardin, rapportent les chartes contenant cette concession. Le digne prélat s'empressa de profiter de cette libéralité. Il la consacra entièrement à bâtir l'église qu'il protégea par une tour capable de résister à un coup de main, et à ceindre la ville nouvelle d'un rempart qui, de même que cette tour, subsiste encore. La tour de la place du Cours, celle que l'on voit à côté de l'Hôtel-de-Ville, la porte dite le grand portail, et la tour de Castelli où plus tard existait un château du roi Réné, fesait partie de cette muraille dont le périmètre est de plus de moitié moins grand que le périmètre de la ville romaine, des débris de laquelle on l'édifia (1).

L'époque reculée de la reconstruction de l'église épiscopale est à-peu-près le seul mérite de ce monument massif et mal éclairé. La voûte peu élevée et à plein cintre, repose sur quatre gros piliers carrés qui n'offrent aucune trace d'ornementation. La tour carrée du clocher se compose, comme les murs latéraux et les remparts de la ville, d'assises régulières de grés taillés en cabochon. Elle est surmontée d'une flèche octogone recouverte, en 1828, de tuiles vernies.

L'apside ne se détaille point en tourelles; il est orné, à l'intérieur, de boiseries, de stalles et d'un pupitre offrant des découpures variées d'un travail délicat; le maître autel n'est pas ancien, mais c'est un petit chef-d'œuvre de goût. La gloire a pour fond un nuage en marbre blanc parsemé de plusieurs groupes d'anges habilement disposés; des consoles d'un très-bon goût forment le couronnement de cet ornement dont on est redevable à la pieuse générosité de monseigneur de Beausset, qui l'acheta en Italie.

laire enlevée à Fréjus était scellée dans le mur vestibule de la bibliothèque de Draguignan. Voici l'inscription à demi-effacée qui la revêt :

DIS. MA.

NVMISIAE. CAESIAE. C. NVMISII. F. CONJVGI. PIENTISSIMAE.
VIXIT. ANNIS LX. L. SOLICIVS. AVRELIAN. D. LEG. V. MAC.
ET. LEG. P. MINERVIAE. P. FIDELIS. SE. VIVO. ET NVMISIVS.
CHRESTVS. LIBERTVS. SIBI ET SVIS FECERVNT.

(1) Plusieurs historiens rapportent que ce pieux anachorète, mandé par Louis XI, fut contraint par la tempête d'aborder à Fréjus que désolait alors la peste, et que sa présence fit cesser les ravages de ce fléau. Il séjourna quelques jours, suivant les historiens, dans un appartement situé au coin de la maison fesant face à la porte du cloître de l'église.

A gauche de la nef principale règne une nef dont la construction parait postérieure à celle de l'église. Cette galerie, qui n'a jamais eu de pendant, ainsi que l'on s'en est convaincu lors de la reconstruction du palais épiscopal contigu au temple, n'a de remarquable que quelques tombeaux parmi lesquels se trouve celui des deux Camelins (1), évêques, élevé en 1660. Deux statues en marbre blanc et d'un travail peu soigné, ornent cette sorte de crypte, la seule que possède la cathédrale. Les deux niches contenant ces statues ont pour encadrement des pilastres d'ordre composite et une corniche du même ordre. A peu de distance, on lisait sur un fragment de marbre blanc servant de pavé, les lettres AVG. C'était le seul endroit de Fréjus où l'on trouvât le nom d'un de ses fondateurs. Il est cependant à présumer qu'on y avait multiplié ce témoignage de reconnaissance, un des plus universellement en usage.

Le portail est plus récent que l'église. Il n'est point historié et porte le millésime d'avril 1530. Les portes, en bois à deux vantaux, datent de la fin du XVI^me^ siècle. Elles sont ornées de bas-reliefs et de médaillons représentant le mariage de saint Joseph et de la Vierge, la naissance du Sauveur, l'Adoration, celle des rois, et des groupes d'anges, des guirlandes de fleurs, des trophées d'armes tels que boucliers, cuirasses, piques, sabres et arquebuses. On ignore le nom de l'artiste qui a enrichi ces portes qu'on a pris soin de garantir de toute dégradation et qu'on ne livre à l'admiration du public que deux ou trois fois par an.

A gauche du porche se trouve le baptistère, dont la tradition fait un temple élevé en l'honneur des faux dieux, et qui, selon nous, date de l'époque de l'église, avec laquelle il se confond à l'extérieur. C'est un temple octogone, de 5 mètres de diamètre, orné de huit colonnes d'une seule pièce, de granit noir très-dur, formé de quartz et de schorl; les colonnes ont 3 mètres 75 centimètres de hauteur, et 40 centimètres à leur plus grand diamètre : leur base est oblique et de marbre blanc, leur chapiteau, de la même pierre, mais d'ordre corinthien. Elles sont éloignées l'une de l'autre de 2 mètres 65 centimètres; la corniche, en saillie de 20 centimètres, porte la naissance des arcs en plein cintre qui forment le dôme dans lequel on a pratiqué, en 1828, une ouverture circulaire en remplacement de la fenêtre qui donnait sur la place publique et éclairait l'intérieur. Cet intéressant monument est le seul que la destruction n'a point atteint, mais il n'a point échappé au badigeon. Un enduit de plâtre cache maintenant les détails et ne permet plus d'en apprécier tout le mérite. Enfin, et pour couronner l'œuvre, on a remplacé par des dalles de pierre calcaire l'ancien pavé de ce monoptère. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, suivant M. Charles

(1) Barthélemy Camelin, né à Fréjus, ne dut qu'à son propre mérite son élévation à l'épiscopat, lorsqu'il fut élu par Henry IV, en 1594 ; il ne reçut les bulles qu'en 1599. On doit le regarder comme le restaurateur de la discipline dans son diocèse, et des priviléges de son église ; il mourut le 12 juin 1637. Pierre de Camelin, neveu du précédent et son coadjuteur depuis 1621, lui succéda à la fin de juin 1637, et termina sa carrière au mois de janvier 1654, âgé de 75 ans.

Texier, les huit monolithes qui le décorent proviennent, ainsi que nous l'avons dit au chapitre IX du livre 1er, des carrières de grande syénite exploitées par les Romains dans la vallée de Pennafort.

La chapelle de l'évêché est également digne de remarque. C'est tout ce qui reste de l'ancien palais épiscopal construit par Riculphe, et sur les ruines duquel s'élève le nouveau. Elle forme l'intérieur d'une épaisse tour carrée; sa voûte, élancée, est soutenue au milieu des murailles latérales par deux pilastres ronds très-minces; ils sont surmontés d'un énorme chapiteau lombard orné de figures fantastiques; aux quatre angles de la chapelle, les arcs croisés reposent sur des culs de lampe moins grands que les chapiteaux et historiés comme eux. Du reste, il n'y a pas de boiseries et point de tableaux précieux. Un seul, représentant saint André, est moderne et pauvre d'exécution.

Le séminaire et la chapelle sont modernes.

Il y a à Fréjus, dit Papon, des cordeliers qui succédèrent aux Minimes vers l'an 1553, des dominicains, des dominicaines, celles-ci depuis 1663, et des bernardines fondées en 1647. L'évêque Barthélemy de Camelin y appela aussi des jésuites qui s'y maintinrent jusqu'à l'époque de leur suppression générale. Les demeures de ces ordres monastiques n'ont rien de remarquable. Celle des minimes, fort intéressante sous le rapport du style, a été entièrement détruite en 1790, mais l'église à laquelle elle était attenante subsiste encore; ce monument gothique, placé sous l'invocation de Saint-François de Paule, fondateur de l'ordre des minimes (1), mérite à un haut degré de fixer l'attention de l'autorité et des amis de nos antiquités nationales. On croit assez généralement qu'il a été construit vers 1509 : nous le croyons antérieur à cette époque. Il est fâcheux que cet édifice, où l'on remarque des rosaces d'une belle exécution, ne soit pas rendu à sa première destination... Il sert aujourd'hui de remise, de grenier et de bûcher.

***Église d'Hyères.*** — Dans l'ouvrage que nous avons déjà cité plusieurs fois, M. Denis fait le récit du séjour que Louis IX, la reine, ses deux enfants et ses compagnons firent à Hyères, où ils abordèrent le 12 juillet 1254. Il rapporte le passage des mémoires où le naïf sénéchal de Champagne, sire de Joinville, analyse le sermon que prononça devant le roi, dans l'église des cordeliers, le *vaillant homme cordelier* Hugues de Digne; puis il fait de cette église la description suivante, à laquelle il a joint un fort joli dessin représentant l'intérieur de ce temple.

« L'ordre des cordeliers, fondé, comme chacun sait, par saint François d'Assise, ne date que de l'année 1206 ou 1209. C'est-à-peu-près l'époque de la mort d'Amelin de Fox, surnommé le *Grand Marquis;* or, s'il fut enterré, comme le

(1) La cathédrale, détruite par les Sarrasins, était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Léonce. Riculphe a donné les mêmes titulaires à sa nouvelle église.

apportent les historiens, et comme en faisait foi l'inscription placée sur son ombeau dans l'église des cordeliers d'Hyères, il faut supposer que ce beau monument était antérieur à la fondation de l'ordre religieux auquel il fut donné. on architecture indique le passage du plein cintre à l'ogive, c'est la lutte de la orme romane contre le prétendu gothique qui, venu du midi vers le nord, renontait de nouveau vers l'orient, où il avait pris naissance. En effet, cette architecture toute à jour, dentelée, découpée, palmée, surexhaussée, aérienne, levait sortir originairement des contrées où l'atmosphère flotte tiède et brilante, etc. »

Depuis, l'honorable M. Denis a fait classer cette église, restaurée par ses soins vec un goût exquis, au rang des monuments historiques à la conservation desquels l'art, la science et le gouvernement attachent du prix et consacrent des onds. Voici la notice qu'il a redigée à cette occasion. Les amis de nos antiquités ationales y trouveront une preuve de plus de l'affection que M. Denis porte à a patrie adoptive.

« Nous ignorons la date précise de la construction de ce monument religieux, ssez remarquable pour la Provence qui n'en compte pas un très-grand nombre; mais au moyen des documents que nous offre l'histoire, nous serons en état de prouver, je pense, et de démontrer logiquement que l'église Saint-Louis ne peut être postérieure au 12^me^ siècle, ni antérieure au 11^me^, bien que des constructions adjacentes, telles que chapelles des basses nefs, sacristies, etc., portent le cachet du 13^me^, et même peut-être du 14^me^ siècle. »

« En première ligne des preuves que j'appelerai à mon aide, se placeront d'abord les termes formels d'une inscription tumulaire gravée sur un mur de façade de l'église, et faisant corps avec le tombeau jadis appliqué contre ce mur, où on le voyait encore avant la révolution de 89.

« Ce tombeau, posé à la droite de la principale porte d'entrée, renfermait la dépouille mortelle de Guillaume de Fox, surnommé par quelques historiens, *Amelin de Fox* ou le *Grand Marquis*, homme de valeur et d'énergie, deux fois vainqueur d'Ildephonse, comte de Provence, et presque fondateur d'un petit état qui conserva son indépendance pendant une assez longue suite d'années.

« Le tombeau d'Adélaïde de Laidet, sa femme, se trouvait à gauche, de l'autre côté de la porte, mais ce tombeau était accompagné d'une inscription; elle a disparu avec le monument lui-même.

« On lit donc encore sur une pierre encastrée dans le mur dont je viens de parler, les lignes suivantes que M. Pardigon, habile paléographe de la ville d'Aix, est parvenu à déchiffrer, malgré les outrages que le marteau révolutionnaire a fait subir aux caractères du 13^me^ siècle qui constituaient l'inscription.

« Les voici telles qu'on peut les lire ou plutôt les deviner, quand on les examine avec patience et attention :

A HIC JACET DOMINUS

GUL DE FOSSIS DOMINUS

ARÆRUM QUI OBIIT
ANNO DOMINI MCCVI
ORATE PRO EO.

« Voilà une date certaine, celle de 1206, et à cette date on devra faire attention, car l'église a appartenu aux cordeliers, mais leur ordre a été fondé par saint François d'Assises seulement en 1209, et le plus grand nombre assure que ce n'est qu'en 1218 que ces religieux commencèrent à construire des couvents; il est donc probable qu'à Hyères, comme en quelques autres lieux, ils se sont installés autour d'une église déjà existante, et cela bien avant 1209, comme l'avance l'abbé Papon, qui oublie en cette occasion que, en 1254, saint Louis, débarquant à Hyères, y entendit la prédication du célèbre Hugues de Digne, dont l'éloquence prit pour texte la conduite peu régulière des ecclésiastiques et des moines qui avaient suivi le saint roi dans sa croisade, et qu'il ramenait à sa suite.

« D'où je conclurai historiquement d'abord, que l'église qui nous occupe était déjà construite quand on s'est avisé d'y adosser le tombeau d'un prince de la maison des Beaux, mort en 1206, riche, puissant et regretté, car une église de cette importance n'est pas l'œuvre de quelques années, et si nous examinons la question sous le point de vue architectural, j'assure que nous arriverons au même résultat. La porte de la façade plein cintre, l'archivolte, les colonettes en marbre blanc qui l'ornèrent, les fenêtres étroites et les menées aussi en plein cintre, la belle rosace, quoique un peu lourde, de la façade, la disposition en partie souterraine de l'église, le plein cintre prononcé de la grande nef et des nefs latérales, la belle simplicité des pilastres et des arcs boutants, l'évasement des transepts, tout, ce me semble, indique l'art au 12^me^ siècle. Quant aux travées qui séparent les nefs et aux chapelles construites sur les bas côtés et dont le système n'a point été entièrement terminé du côté du sud, elles sont évidemment postérieures à cette époque. On peut établir de même, en se basant sur les données architectoniques, que les constructions qui existent ne sont point antérieures au 11^me^ siècle, car elles ne portent aucun des caractères qui font reconnaître les monuments de ce temps, et que je pourrais énumérer, si je n'avais pas affaire à un comité aussi éclairé sur ces matières. Donc je conclurai que la fondation de l'église Saint-Louis remonte de 1150 à 1200, c'est-à-dire au temps qu'on est convenu d'appeler temps de l'architecture romane secondaire ou de transition. A cette notice qu'il est inutile de rendre plus étendue, j'ajouterai qu'il y a seulement dix années que cette église, autrefois vendue nationalement et rachetée par la commune au prix de 15,000 fr., a été rendue au culte, et que pour en arriver là, le conseil municipal de la ville d'Hyères a dû faire des sacrifices d'argent de toute espèce; renoncer d'abord à une rente annuelle de neuf à onze cents francs produite par la location de ce vaste établissement, dépenser, en outre, dans les deux premières années, 36,000 francs pro-

venant des deniers communaux et des dons particuliers, et employés aux réparations les plus urgentes, sans affecter la plus petite somme à la décoration intérieure. »

La ville d'Hyères possède une seconde église dédiée à saint Paul. Elle a été rebâtie en 1509 par Gilles de Seystres, évêque de Toulon, et n'a de remarquable que ses fenêtres à ogives, qui contrastent désagréablement avec des arcs boutants massifs et un portail d'architecture moderne.

On ignore la date précise de la fondation du couvent des cordeliers, que Papon dit avoir été établi en 1290. On sait seulement qu'il a été l'objet, en 1330, de fondations pieuses de la part de Rossolin, seigneur de Bormes. Hyères possédait, en outre, dans son sein un couvent des récollets, établi en 1621, et un collége de l'oratoire, fondé en 1689. Dans des temps plus reculés, il fut établi, à une assez longue distance de la ville, un couvent de femmes sous l'invocation de saint Pierre d'Almanare. Ce monastère, pillé par les Sarrasins, a été abandonné par les religieuses en 1406. Ses ruines se confondent avec les ruines profanes de l'ancienne *Pomponiana*. « Il appartenait primitivement, dit M. Denis (1), aux bénédictins, et fut occupé par des religieux de cet ordre jusqu'en 1220. A cette époque, le pape Honorius III, instruit du relâchement qui s'y était introduit, et jugeant que le mal était trop étendu pour que de simples monitoires pussent y remédier, chargea Conrad, évêque de Porto, de leur faire connaître la sentence qui supprimait leur maison. Les moines furent sécularisés ou dispersés dans d'autres communautés, et peu de temps après on accorda le couvent et les biens qui en dépendaient aux religieuses de Saint-Pons-de-Gémenos, qui suivaient aussi la règle de Saint-Benoît. »

***Église de Six-Fours.*** — L'administration a recueilli récemment sur cette église une notice qui comprend tout ce que ce monument a d'intéressant sous le rapport archéologique; nous la transcrivons ici.

« Cette église, fondée au 4^me^ siècle, n'a pas toujours existé avec les proportions et dans la position où nous la voyons aujourd'hui. Sa forme était celle d'une croix. Elle s'étendait du couchant au levant sur trois arceaux à plein cintre. Le sanctuaire qui seul subsiste encore, avec un bras de la croix, indique, par la taille des pierres et le goût qui a présidé à cette construction, l'ouvrage du grand peuple. C'est là un des plus antiques monuments chrétiens que nous possédions en France. La piété des habitants prit soin de cet édifice jusqu'au milieu de 14^me^ siècle. Alors la fille de Charles de Sicile, Jeanne, reine de Jérusalem, de Naples et de Sicile, duchesse de la Pouille, princesse de Capoue et comtesse de Provence, qui avait fait bâtir un château royal sur le point le plus élevé de la colline, contribua largement à l'entretien et à l'embellissement de ce temple; elle laissa même, à sa mort, plusieurs fondations qui ont été religieusement accomplies, jusqu'à l'époque de la révolution de 89.

(1) Chroniques Provençales, p. 78.

« Plus tard, la population de Six-Fours s'étant considérablement accrue, et l'église n'étant pas assez vaste pour contenir la multitude des fidèles, on forma et on exécuta, en 1610, le projet d'un agrandissement. L'édifice prit alors sa position du midi au nord. Le style gothique dût se présenter souvent à l'imagination de l'architecte, car on le voit paraître dans la forme des fenêtres et des arceaux, quoiqu'il ne domine point dans l'ensemble du monument. Cet édifice est composé d'une vaste nef et de huit chapelles latérales. Il offre une parfaite régularité. Sa voûte s'élance avec hardiesse sur des piliers légers dans leur faces apparentes, mais solidement soutenus par les murs qui forment les séparations des chapelles.

« En 1626, on construisit un maître-autel en bois, d'une conception vraiment originale, avec des colonnes torses, des niches, des statues de saints et d'anges, et sur d'assez grandes proportions.

« M. Auguste de Forbin de Solliés, évêque de Toulon, fit la consécration de cette église en 1634, et en 1650, M. Danès, évêque de la même ville, l'érigea en collégiale avec le consentement de François de Valbelle, sacristain de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, vicaire général de S. E. le cardinal de Richelieu, abbé dudit monastère. Ce chapitre était composé d'un doyen et de cinq chanoines. L'érection de cette église en collégiale fut confirmée par Innocent X, le 10 décembre 1654.

« C'est alors que le zèle des chanoines et des habitants de Six-Fours se déploya dans l'ornement de leur église. La boiserie du chœur composée de 60 stalles, fut faite en noyer, avec des sculptures assez bien exécutées. Dans cette année 1656, on posa aussi, sur l'un des côtés de l'église, un orgue qui, jusqu'à la révolution, prêta ses sons harmonieux à la majesté du chant et des cérémonies; mais quand les chanoines furent obligés de fuir sur la terre étrangère, l'orgue perdit sa voix, et ses tuyaux muets gisaient, depuis ce temps, dans la poussière, lorsqu'un pasteur zélé entreprit et exécuta une réparation qui paraissait bien au-dessus des revenus de cette pauvre église. En 1837, les vieillards entendirent encore résonner dans la maison de Dieu la mélodie ravissante des sons graves et religieux de l'instrument sacré. Nous les vîmes alors, les yeux remplis de larmes, comme l'israëlite après la captivité, regretter ces temps heureux qui vivaient si bien encore dans leur souvenir, ces temps où un clergé nombreux remplissait les stalles aujourd'hui si vides, et donnait à leur élégante église les majestueuses apparences d'une cathédrale florissante.

On conserve avec soin dans cette église le tableau du maître-autel représentant N.-S.-J.-C. donnant à saint Pierre les clefs du ciel, en présence des autres apôtres. Il y a dans ce tableau, d'ailleurs très-estimé pour ses effets de lumière et la pose de ses personnages, il y a, un anachronisme frappant. On ne s'expliquerait pas pourquoi saint Paul se trouve présent à cette scène, si l'on ne savait que saint Paul est le patron secondaire de cette église dédiée à saint Pierre. Ce tableau est de Guillaume Grewe, d'Avignon.

Cette église possède encore quelques autres tableaux moins remarquables, mais dans lesquels cependant l'habileté du peintre se laisse apprécier. On trouve deux bonnes têtes de vieillards, dans une sainte famille ; deux médaillons habilement exécutés au tableau du Rosaire, qui doit avoir coûté à la main dont il est sorti, au moins trois ans de travail. Il y a aussi quelques peintures sur bois remarquables, plus par leur ancienneté et par l'éclat de leurs couleurs, que par la perfection du dessin.

Dans une chapelle latérale dédiée à Notre-Dame-du-Carmel, on voit un petit tableau de prix représentant le Massacre des Innocents. Sur cet autel s'élève, dans une niche assez bien décorée, une statue en marbre parfaitement drapée. C'est une Conception de Marie. Sa figure, tournée vers le ciel, est pleine d'inspiration et d'amour. On ne sait à quel ciseau l'attribuer, mais elle révèle le génie et le talent d'un maître distingué.

***Monastère de la Celle.*** — L'abbaye de la Celle près de Brignoles, dit Papon, est la plus ancienne du diocèse d'Aix, et remonte à l'an 1011. On trouve parmi ses fondateurs Enguerran ou Ingilran, évêque de Cavaillon, qui donna aux religieux de Saint-Victor, en présence de sa femme et au nom de ses enfants, la vallée d'Avolenazo, aujourd'hui la Celle et l'église de Sainte-Perpétue. Il s'y établit, peu de temps après, des religieuses qui furent dirigées par un religieux de la même abbaye, auquel on donnait le nom de prieur. Rien n'était plus ordinaire, dans ce siècle, que de voir des personnes du sexe, embrasser la règle de Saint-Benoît ou de Saint-Augustin, sous la direction des moines du même ordre, qui avaient pourtant leur demeure et leurs biens à part. Le relâchement s'étant introduit dans le monastère de la Celle, les religieuses furent transférées à Aix en 1659, où elles ont fait revivre l'esprit de leur ancien institut.

On a prétendu que le village de la Celle a été ainsi appelé, à cause des cellules que renfermait le monastère. Il est probable, comme l'indique le manuscrit que nous avons sous les yeux, que ce village n'a été construit que postérieurement à la fondation de cet établissement, mais la vallée dans laquelle il est assis paraît avoir toujours porté le nom de la Celle. Voici ce qu'on lit dans un diplôme donné par Childebert, roi de Paris, daté de l'an 558 : *In Provincia locellum nostrum in pago Furidrense (Forojuliense), cui vocabulum est* CELLA, *propter arbores oliviferas ad luminaria faciendo... hoc est memoratam Cellam, cum basilica Sancti-Romani, una cum terminis et mancipiis suis, cum integritate seu appenditiis suis, in Alia ville, super fluvio Caramio a termino* BRONIOLACENSI *usque ad fontem* CAMPIAM. Diplomata, chartæ, etc., t. 1er, p. 52.

Il est fréquemment question du monastère de la Celle dans l'*Histoire de Provence*. Ses possessions, fruits de la pieuse générosité d'Alphonse Ier (1), de

(1) Ce prince fit à Brignoles, en faveur des religieuses de la Celle, le 8 des ides de mai 1189, une donation importante. Un titre concédé par Raymond Bérenger en 1225, aux mêmes religieu-

Cologne sa patrie, puis chanoine de l'antique cathédrale de Rheims, Brunô, aussi recommandable par son érudition que par la sainteté de sa vie, se retira en 1084 ou 1086, avec six compagnons, ses disciples, dans la contrée déserte, âpre, stérile et montagneuse de Chartreuse, à cinq lieues de Grenoble. Il y fonda ce monastère célèbre qui prit le nom de la contrée, et le transmit à toutes les maisons religieuses qui s'établirent, par la suite, pour vivre dans la pratique des vertus austères et des privations que le saint personnage enseigna, plus par son exemple que par les règles qu'il traça; car il n'a rien laissé d'écrit à ce sujet.

Environ 80 ans après, sous l'épiscopat de Pierre Eynard ou Isnard (*Eynardius*) qui, avant de passer à l'archevêché d'Arles, en 1183, gouvernait, depuis 1168, l'église de Toulon; de pieux cénobites, détachés des biens de la terre, obtinrent de ce prélat l'autorisation de se fixer dans son diocèse, et de consacrer à Dieu, dans la solitude, leurs veilles et leurs travaux, conformément aux constitutions et statuts des chartreux (1), approuvés en 1151 par Eugène III, qui occupait le trône pontifical. Comme le saint fondateur qu'ils prenaient pour modèle, ils s'enfoncèrent loin des lieux habités, au milieu de hautes montagnes couvertes de châtaigniers, de pins, de chênes verts, dont l'écorce spongieuse et légère est si recherchée, de lauriers divers, d'arbres, d'arbrisseaux, d'arbustes de différentes espèces; montagnes entrecoupées par des vallées profondes que sillonnent des torrents : d'un accès difficile par la rapidité de leur pente, qu'on ne peut surmonter qu'en les contournant par un sentier tortueux, obstrué par les racines des arbres, les broussailles à tiges rampantes, les quartiers de rochers détachés de leur sommet. Ces zélés ermites découvrirent, auprès d'une source d'eau pure, un sol moins fourré, susceptible d'être défriché, et convenable pour l'érection d'une chapelle et de cellules suffisantes pour les mettre à couvert pendant la nuit et les abriter contre les bêtes fauves, dont les bois étaient remplis.

Sur ce sol, situé à-peu-près au centre de la chaîne des montagnes qu'on appelle encore les Maures, existaient les ruines d'une forteresse que la tradition assure avoir servi de retraite et de point de défense aux Sarrasins et autres barbares qui, du sixième au douzième siècle, ont tant de fois ravagé le littoral de la Provence. Cette forteresse occupait, dit-on, l'emplacement d'un temple dédié à la déesse Laverne, non loin d'une fontaine consacrée à la divinité sanguinaire objet du culte des Druides, et à laquelle ils sacrifiaient des victimes humaines, sur un autel, pierre brute, rocher triangulaire qu'ombragent des chênes antiques que les gens du pays connaissent, et dont ils désignent le gisement par le nom de *Drüi*.

C'est sur une espèce d'éperon que forme la montagne, sur un terrain que la

(1) Rédigés par dom Basile, huitième supérieur général de l'ordre, qui devait compter alors bien peu de maisons sous son régime, puisqu'il n'y en avait que quatorze, quand le couvent de Paris fut fondé en 1246.

main des hommes a applani à force de travail et de temps, à 200 mètres au-dessous de sa crête, à 400 mètres au-dessus d'un torrent qui coule dans le fond d'une vallée très-étroite, en face d'une montagne plus élevée que celle sur le penchant de laquelle on la voit assise, entourée de bois de tous côtés, ayant cependant au levant une échappée de vue sur la mer; qu'à 12 kilomètres de Collobrières, 18 kilomètres de Bormes et de Cogolin, 24 kilomètres de Saint-Tropez et 30 kilomètres du Luc, a été fondée la chartreuse de Notre-Dame de Laverne (1).

La Provence avait pour souverain, à l'époque de la fondation de la chartreuse, un prince de la maison d'Aragon : de retour à Barcelone, après avoir pacifié cette province et ramené Nice à l'obéissance, ce prince confia l'administration de la Provence à Raymond Bérenger son frère : celui-ci, suivant l'esprit de son siècle, protégeait, encourageait les établissements religieux; tout ce qui s'y rapportait se ressentait de sa munificence. Les seigneurs imitaient leur suzerain : persuadés d'ailleurs que contribuer à l'érection d'un monastère, d'une église, était le moyen d'attirer les bénédictions du ciel sur des expéditions aussi aventureuses que les croisades, ils cédaient avec facilité aux gens d'église une partie de leurs immenses domaines que le défaut de bras laissait incultes, et n'attachaient que peu de prix à ces épaisses forêts dont l'exploitation était, pour ainsi dire, inconnue. C'est par l'effet de ces circonstances que les premiers habitants de la chartreuse de Laverne devinrent possesseurs d'une étendue considérable de terrain (au-delà de 3,000 hectares), qui leur fut abandonnée par les seigneurs de Collobrières, de Bormes, de La Molle, et dont la circonscription forma

(1) Cette maison prit le nom de Laverne, du nom de la montagne sur laquelle elle est bâtie : mais d'où venait ce nom à la montagne? Le champ est encore ouvert aux conjectures. Etait-ce, suivant la tradition, de ce qu'un petit temple, *sacellum*, y a été érigé en l'honneur de la déesse des voleurs? Mais cette tradition est-elle fondée? L'inscription DEA SYLVANUM, qu'Honoré Bouche, dans sa *Chorographie de la Provence*, cite d'après Soléry, comme y ayant été découverte dans le seizième siècle, et qu'un des propriétaires actuels assure être gravée sur une pierre grossièrement taillée et creusée en forme de bassin, qu'on voit enfoncée dans la cour, près de la fontaine dont elle reçoit les eaux, ne porterait-elle pas à croire que s'il y a eu dans ce lieu un monument consacré à une divinité, ce serait plutôt à la Diane adorée par les Marseillais, à la Diane déesse des forêts, qu'à la protectrice des voleurs. N'est-ce point ici le cas de faire remarquer que les édifices élevés par la superstition à des divinités ridicules, l'ont été à Rome seulement par des riches extravagants, et que le culte de ces plaisants dieux ou déesses ne s'est point propagé.

N'est-il pas plus naturel de penser que la montagne étant devenue un repaire de brigands qui ne vivaient que de rapines, prit le nom de *Laverna*, retraite de voleurs, du mot latin *Lavernio*, que Sextus Pompeius Festus, qui vivait dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne, auteur d'un ouvrage sur la signification des mots, employa le premier comme synonime de *latro*, voleur.

Les chartreux donnaient, dit-on, une étymologie plus simple au surnom de leur maison, en l'appelant *Cartusia Verna*. *Verna* était, selon eux, une épithète qui se rapportait à la douceur du climat.

un territoire distinct, ne dépendant d'aucune commune voisine ; un domaine particulier, où ils exercèrent tous les droits féodaux et seigneuriaux, à la faveur et en vertu des grands priviléges qui leur furent octroyés par Alphonse I^er^.

La prière et le travail manuel sont l'essence de la règle de Saint-Bruno ; les religieux de Laverne prièrent et travaillèrent, ils bâtirent et défrichèrent. Leur installation, leurs travaux, n'inspirèrent, dans le principe, aucune inquiétude aux communes voisines : ils donnaient l'exemple du parti que l'on peut tirer d'un sol ingrat. Ils élevaient des abeilles, nourissaient des troupeaux. Ces troupeaux devenus bientôt trop nombreux, ne trouvant point des pâturages assez abondants sur le territoire de Laverne, en dépassaient les limites, tandis que l'entrée en était rigoureusement interdite aux bestiaux des habitants des communes environnantes ; de là naquit la nécessité d'un bornage qui fut reclamé en 1225 par la communauté de Bormes, en 1250 par celle de Collobrières ; de là surgit une foule de procès que les chartreux intentèrent ou soutinrent contre ces mêmes communes et les seigneurs de La Molle.

Les bâtiments, cours, jardins, terrasses et dépendances, successivement aggrandis, sont clos par des murs solides, épais, bien conservés, d'une hauteur inégale, suivant la disposition du terrain : ils sont fondés sur le roc, et renferment un espace de 16 à 17 mille mètres carrés, plus d'un hectare et demi. On y reconnaît trois constructions différentes : la première, et la plus ancienne, indique qu'elle a été faite à l'époque de l'établissement primitif des chartreux, et qu'alors, pour se prémunir contre des attaques imprévues, on en avait fait une espèce de forteresse : cela se remarque par la structure de la porte d'entrée du côté du nord. Percée dans un mur élevé et épais, cette porte, étroite et basse, est surmontée d'un machicoulis : on aperçoit des meurtrières à l'entrée du long corridor sur lequel elle ouvre. Les bâtiments auxquels ce corridor aboutissait ont été détruits et remplacés par d'autres L'église, qui y était attenante, s'est écroulée vers le milieu du seizième siècle. Dans une partie des murailles de cette vieille église qui sont restées debout, on trouve des indices d'une construction antérieure au douzième siècle, mais au peu de solidité du mortier qui lie les pierres, on ne reconnaît point l'ouvrage des Romains.

Il est probable que c'est avant la chute de cette église, dont l'écroulement prochain devait être prévu, que les chartreux commencèrent à bâtir la grande chapelle dont le sanctuaire était parqueté en carreaux de marbre bleu et blanc, et où était placé le magnifique autel qui est aujourd'hui le plus bel ornement de l'église paroissiale de Collobrières. Le grand cloître voûté, dont le côté *est* est seulement resté couvert, date de la même époque. Sur ce cloître, long parallélogramme, entourant un terrain découvert dont un tiers était consacré à la sépulture des habitants du monastère, et les deux autres étaient plantés d'arbres fruitiers, s'ouvraient les portes des douze à quinze cellules destinées aux religieux profès, dont chacune avait un jardin clos de murs. Quoique toutes ces cellules soient aujourd'hui en ruines, il est facile d'en reconnaître la distribution, par

les vestiges et les fondations des murs, dont la distribution n'est pas complète. A côté de la chapelle ou église moderne dont la porte d'entrée est richement travaillée, existe un corridor dont la voûte est tombée. Il était éclairé par de grandes ouvertures cintrées; les jambages de ces ouvertures, le cintre, la tablette, sont en pierre polie, serpentine talqueuse, solide, opaque, d'un vert foncé, moucheté de taches tantôt noires, tantôt verdâtres. Les nerfs de la voûte de la chapelle, le cordon qui règne au-dessous et fait le tour des murs intérieurs de cet édifice, ainsi que du cordon qui la joint, sont de pierres polies, de même nature. Ce cordon paraît supporté, dans le corridor, par des consoles en marbre blanc, dont la sculpture est tellement remarquable, que la façon de quelques-unes est attribuée au Puget.

Ces constructions commencées, ainsi qu'il est dit plus haut, dans le seizième siècle, n'ont été achevées que dans le dix-septième, il en est de même de la porte principale du côté du midi, dans laquelle une portion énorme d'un rocher coupé à pic a été enlevée pour former une esplanade. Cette porte, placage appuyé contre un mur très-élevé d'ancienne construction, de 100 mètres de longueur, entre deux tours aussi vieilles, est d'une architecture qui rappelle le goût des Médicis. Elle est ornée de deux colonnes en bossage, faites avec la serpentine. Le fronton est décoré d'une niche où était placée une statue de la Vierge portant l'enfant Jésus. Cette statue mutilée se voit dans la grande cour. Sur l'entablement des colonnes étaient deux autres statues représentant saint Jean-Baptiste et saint Brunô; il n'en reste aucun vestige.

Cette porte ferme un porche par lequel on pénètre dans la grande cour. Sous ce porche, on admire la porte d'une chapelle sous le vocable de Saint-Brunô, où les ouvriers et tenanciers de la chartreuse entendaient la messe, recevaient l'instruction chrétienne, et satisfaisaient aux devoirs de la religion. A droite et à gauche du porche, faisant face à la cour et adossés au long mur dont on vient de faire mention, règnent des bâtiments de construction moderne.

Entre la cour et la chapelle, à la place de masures que l'on a démolies, s'élève un grand corps de logis commencé en 1772; les deux tiers seulement en ont été achevés et occupés avant la révolution. Les pierres d'attente trouveront-elles quelqu'un disposé à terminer cet édifice dans lequel on remarque un très-bel escalier en pierres de taille, qui semble avoir servi de modèle pour celui du magasin général de l'arsenal de Toulon : la coupe du premier paraît même plus hardie que celle du dernier.

Les bâtiments que l'on vient de décrire appartiennent (moins la chapelle ou église qui, n'ayant point été vendue, est la propriété du domaine (1), à deux particuliers. A l'exception des corps de logis qui ferment de trois côtés la grande

(1) D'après les droits que le domaine a sur cette chapelle qui, sur le cadastre, est désignée comme lui appartenant, il doit paraître surprenant que des agents ne se soient point opposés à sa dévastation, et aient souffert que des vandales en aient enlevé jusqu'aux pavés.

cour, lesquels, quoiqu'on ne peut plus mal entretenus, sont susceptibles d'être réparés sans exiger une énorme dépense, tous les autres sont ruinés de fond en comble ou dans un état de dégradation irréparable. Les portes, les plombs, les bois, les ferrures, les pavés ont été enlevés et vendus. Les pierres de taille provenant des portes et croisées ont subi le même sort. Du côté du couchant, ce qui a été jardin ou potager est en friche et envahi par mille plantes parasites; c'est un spectacle désolant.

Cependant l'air est excellent à Laverne; le sol peut payer les peines du cultivateur; les points de vue sont charmants. Pour peu que l'on s'élève au-dessus du rocher qui touche à la porte d'entrée, l'œil domine sur le golfe de Grimaud, sur la citadelle et les forts de Saint-Tropez, sur les navires qui déploient au loin, sur la mer, leurs voiles blanches gonflées par le vent. Quand le temps est serein, on découvre l'ile de Corse qui est au levant d'hyver, et au levant d'été, on aperçoit les Alpes et la pointe du colosse au pied duquel la ville de Nice est bâtie. La verdure perpétuelle de la plupart des arbres et des arbrisseaux qui sont aux environs de la maison, en font une retraite délicieuse; à deux cents pas au-dessous, une eau limpide tombe dans un bassin de pierre que la crédulité regarde comme ayant été une piscine purificatoire; elle porte le nom de *la Font Sainte*, et coule sous des arbres touffus, sous l'ombrage desquels on se repose avec volupté. Les châtaigniers y sont en forêts, les chênes-liéges et les pins y croissent avec vigueur.

Les montagnes du côté du nord, moins bien plantées, se présentent comme un tapis de verdure que parcourent les bestiaux, qui y trouvent un pâturage abondant.

Les amateurs d'histoire naturelle y recueilleront, au milieu d'une immense quantité de plantes diverses, des espèces qu'on ne rencontre pas, ou que très-rarement, ailleurs; ils y trouveront des indices de mines de plomb et de fer, des roches graniteuses, des blocs de quartz, de pierres schisteuses différemment coloriées, des quartz en faisceaux, des talcs micacés dorés et argentés; le sable des chemins est aussi brillanté que celui dont on se sert pour sécher l'écriture sur le papier. Comme traces d'un volcan éteint, ils verront, à une lieue de l'habitation, la terre couverte de laves et de pouzzolane, mais ils ne trouveront point de pierres calcaires, point de sulfate de chaux.

Pour tirer un grand produit de la propriété du domaine de Laverne, il faudrait pouvoir y parvenir par une route praticable pour les voitures. Cette route, par laquelle on établirait une communication entre Collobrières et Bormes, serait d'une immense utilité pour toute la contrée.

La chartreuse de Laverne n'était point une maison de noviciat, elle n'était composée que de profès, qu'elle était obligée d'admettre, d'après les ordres du prieur de la grande chartreuse, supérieur général de tout l'ordre. Le nombre des cellules, qui n'a excédé en aucun temps celui de quinze, indique combien de membres la maison pouvait recevoir. Les religieux qui y ont vécu, ont été,

sans doute, des hommes pieux, de zélés observateurs de la règle de Saint-Bruno, mais on ne peut les signaler comme s'étant distingués, soit par les dignités ecclésiastiques auxquelles ils aient été appelés, soit par les écrits qu'ils aient composés; du moins, dans une longue liste de chartreux qui ont été revêtus de fonctions éminentes, liste insérée dans le *Theatrum vitæ humanæ* de Laurent Beyerlind, imprimé à Lyon en 1656, le nom d'aucun d'eux n'est cité.

Les revenus de la maison de Laverne, suivant la déclaration des religieux faite par devant deux des administrateurs du district d'Hyères, et constatée par procès-verbal du 1er novembre 1790, s'élevaient à dix-huit mille francs, tant en argent qu'en grains et réserves; c'était le produit du fromage, des huit fermes, rentes et bastides disséminées sur le vaste territoire qui en dépendait, et non compris ce que les religieux faisaient valoir par eux-mêmes. Ces revenus, plus que suffisants pour la nourriture et l'entretien de seize solitaires, ne l'étaient pas pour subvenir aux frais considérables de construction des immenses bâtiments qu'ils ont élevés dans un lieu dépourvu de chaux et de plâtre, matériaux qu'il fallait aller chercher à de grandes distances et que la difficulté du transport rendait excessivement coûteux. Les aumônes des fidèles, la munificence des princes, la générosité des grands et dévots personnages qui les visitaient fréquemment, les aidèrent puissamment dans leurs entreprises. Parmi eux, d'ailleurs, il se trouvait des religieux, soit profès, soit convers, qui savaient se servir de la truelle du maçon, qui maniaient avec adresse le rabot du menuisier, le ciseau du sculpteur, la palette du peintre. On peut en juger par le bel autel en marbre de diverses couleurs, surmonté d'un tabernacle autour duquel des têtes d'angelots sont grouppées d'une façon admirable, par les tableaux soustraits à la destruction de ceux qui existaient chez eux, par la chaise sur laquelle le célébrant s'asseyait pendant la messe, ouvrages sortis de leurs mains, et qu'on retrouve dans l'église de Collobrières.

Il convient d'ajouter à leur dépense particulière et de stricte nécessité, celle plus considérable d'entretien des bâtiments et des ornements indispensables pour le culte, celles que leur occasionnaient les visites et le séjour d'étrangers de tous rangs; la distribution *bis*-hebdomadaire d'un pain d'une livre, à tous les indigents qui se présentaient, sans distinction de sexe ou d'âge; la pension annuelle de cent cinquante francs pour un orphelin à qui ils fesaient apprendre un métier, en le plaçant chez un maître capable de l'instruire; l'hospitalité journalière qu'ils accordaient aux mendiants, aux déserteurs, à tous ceux enfin qu'une cause quelconque forçait de chercher une retraite ignorée. Cet excès de charité leur suscita des persécutions, au commencement de la révolution. Ils furent dénoncés et accusés de donner asile à des émigrés, de receler des armes, d'entretenir des relations avec les ennemis du nouvel ordre de choses, de leur faire passer des secours. Des commissaires de la municipalité, accompagnés d'un détachement de la garde-nationale de Toulon, firent, dans leur maison, une descente et des perquisitions qui n'aboutirent qu'à prouver, qu'étrangers aux affaires

politiques, une moitié d'entre eux prévoyait en gémissant l'instant où, conformément aux décrets de l'assemblée nationale, ils seraient contraints d'abandonner leur paisible retraite; tandis que l'autre moitié soupirait après le moment où dégagés des liens qui les astreignaient à vivre dans une clôture perpétuelle, ils seraient rendus à la liberté.

Le jour d'énoncer leurs intentions sur la vie qu'ils se proposaient d'adopter à l'avenir, arriva peu après : sur onze religieux profès et cinq frères convers, qui composaient le personnel de la maison, neuf, dont six religieux et trois frères, déclarèrent, à haute voix et par écrit, vouloir continuer de mener la vie commune sous la règle de Saint-Brunô, les sept autres se prononcèrent pour la vie séculière et privée (1). Ceux pour qui les engagements solennellement contractés le jour de leur profession furent toujours sacrés, se réfugièrent à Nice avec le ur vénérable prieur dom Raphaël Paris. Les autres, dû nombre desquels étaient les religieux plus que sexagénaires, trouvèrent un asile auprès de leur famille.

Avant de rejoindre les premiers, le père procureur, dom Claude Marbaud, demeura seul dans la maison, pour faire à l'autorité la remise du mobilier et effets laissés, sous inventaire, à sa garde.

Dans ce mobilier, indépendamment de l'argenterie consacrée au culte, et de celle qui servait pour la table des hôtes, qui ont dû être transportées à l'hôtel de la monnaie à Marseille, les objets les plus précieux devaient se trouver parmi les quarante tableaux qui décoraient la chapelle, la salle du chapitre, le réfectoire, le salon des étrangers : dans un médailler contenant mille trois médailles, grosses et petites. La bibliothèque, peu considérable d'ailleurs, possédait, peut-être, quelque livre rare et précieux par son antiquité; quelque manuscrit, œuvre de patience. Elle n'est que mentionnée dans l'inventaire. Quant aux pièces renfermées dans les archives, il paraît que le cartulaire n'a point été représenté aux commissaires chargés de l'inventaire, ou qu'ils n'y ont point fait attention. Ils n'ont relaté que l'existence de transactions sur procès et de sentences arbitrales. Ils ne parlent pas des titres concernant les priviléges accordés à ce monastère par les comtes de Provence, à l'acte de confirmation desquels, par Alphonse 1er, roi d'Aragon et comte de Provence, assista comme témoin, Guillaume de Valbelle, le 4 octobre 1174. Il serait intéressant de retrouver ces titres, ils fixeraient indubitablement l'époque de la fondation de la chartreuse de Notre-Dame de Laverne, que quelques auteurs font remonter à une date antérieure à 1170.

***Chartreuse de Montrieux.*** — Dans la première moitié du douzième siècle, en 1117, suivant l'opinion adoptée par le P. Papon, avant 1140 ou 1141 d'après Honoré Bouche et MM. de Sainte-Marthe, huit ans plus tard au rapport

(1) Procès-verbal du 1er novembre 1790, et déclaration individuelle faite séparément et signée le 7 janvier 1791.

d'autres chronologistes, des religieux de l'ordre de Saint-Brunô se sont établis à distance à peu près égale des communes de Belgentier et de Méounes, au territoire toutefois de la dernière de ces communes, sur la montagne de Montrieux: *mons Rivulorum.*

Au pied de cette montagne et d'une autre qui, comme elle, contourne du sud-est au nord-ouest, dans un vallon étroit, le Gapeau roule ses eaux qui, tantôt torrentueuses remplissent le lit profond dans lequel il est encaissé, tantôt claires et paisibles coulent sur un fond de sable et de cailloux, laissant apparaître les blocs de pierre, les quartiers de rochers qu'elles entraînent, lorsque, grossies par l'orage, elles se précipitent en flots écumeux. Ses bords sont garnis d'arbres et d'arbrisseaux qui en recherchent l'humidité salutaire, et le vert des prés qu'il féconde au moyen des écluses, tranche agréablement avec la verdure foncée des bois qui couvrent le flanc et couronnent le sommet des monts à la base desquels il circule.

C'est sur la rive droite de cette rivière, à mi-côte, dans deux gorges distinctes, séparées par une colline assez élevée, distantes l'une de l'autre de plus d'un kilomètre, qu'ont été bâtis à de longs intervalles, les couvents qui, du nom de la montagne où ils sont situés et de la différence de l'époque où ils ont été construits, portent le nom de Montrieux le vieux et de Montrieux le jeune.

Ils ont subi le sort des établissements de ce genre, mais leurs restes imposants, quelques parties que le temps et la main des hommes n'ont pas détruites, leur site aussi pittoresque que frais et gracieux, attirent toujours les personnes des environs qui y vont par partie de plaisir respirer un air pur, à l'abri des ardeurs du soleil, dans un jour brûlant, satisfont la curiosité du voyageur qui s'est détourné de sa route pour les visiter, et méritent l'attention de l'observateur qui s'y rend exprès pour les explorer.

Est-ce à la dévotion d'un gentilhomme italien, qui s'étant fait transporter à la Sainte-Baume pour obtenir la guérison d'une grave maladie dont il était atteint, fit vœu, si le ciel lui était propice, de bâtir un monastère dans les environs de la célèbre grotte, que les chartreux, ainsi qu'on le lit dans plusieurs histoires, ont dû les moyens de construire les premières cellules et la chapelle indispensable à la célébration des saints mystères et à leurs exercices religieux ? Cela peut être vraisemblable, mais n'est appuyé sur aucun titre authentique. Le nom du gentilhomme italien est resté inconnu. Nulle pièce ne démontre évidemment le concours que les seigneurs de Solliès, de Belgentier, à ce qu'on raconte aussi, apportèrent à l'accomplissement de cette œuvre pie ; mais on trouvait dans le cartulaire de cette maison, intitulé : *Registrum primum montis revi*, l'acte d'une donation considérable sous la date du mois de juillet 1170, faite par Guillaume de Valbelle, premier du nom. Aussi les chartreux considéraient-ils ce Guillaume comme le fondateur du monastère de Montrieux. Bertrand II, son arrière petit-fils, disposa par donation, en 1285, de grands biens en leur faveur, et les descendants de ces puissants seigneurs en ont été constamment les protecteurs et les

bienfaiteurs. D'autres grands personnages contribuèrent à les enrichir : dans ce nombre il faut compter Sibille, fille et héritière de Geoffroi, seigneur de Toulon et de Tretz, qui, par son testament du 14 août 1261, dont un extrait existe dans les archives de la mairie de Toulon, légua à la maison de Montrieux et aux frères de ladite maison, présents et à venir, le château du Revest auprès de Toulon, avec tous les droits et appartenances qu'elle a audit château à présent ou pourra avoir à l'avenir.

2° L'évêque de Toulon, Jacques Danès, qui leur céda, le 19 décembre 1658, un capital de 5,000 livres qu'il avait prêtées à la ville de Toulon.

C'est dans la gorge la plus rapprochée de Méounes que les Chartreux se sont fixés d'abord, près d'une source dont l'abondance leur permit de construire un moulin, à cent pas au-dessous des murs d'enceinte du Moustier. A la hauteur de la voûte, à l'épaisseur des murailles, aux débris qui gisent autour de cette vieille construction, on est tenté de prendre ce qui reste debout pour les ruines d'une ancienne chapelle. De ce lieu à travers les ronces, les broussailles, qui en rendent l'accès difficile, on aperçoit les murs de clôture et un portique qui ne manque pas d'une certaine noblesse. C'était jadis l'entrée principale regardant le levant. Il faut maintenant tourner l'enclos pour parvenir du côté du midi à la barrière par laquelle gens de pied et voiture peuvent y pénétrer.

Le propriétaire actuel (1) de cette antique demeure consacrée à la prière, au travail et au silence, accueille avec une politesse exquise les personnes qui se présentent pour la visiter. C'est avec une obligeance extrême qu'il se fait leur cicerone, il serait impossible d'en trouver un plus instruit et qui s'exprimât avec une élocution plus pure et plus facile.

« Ne vous attendez pas, leur dit-il, à prendre par la seule inspection des lieux une idée des vastes bâtiments qui ont couvert en partie la surface de cet enclos, espèce d'entonnoir où s'accumulent les atterrissements que forment les terres et les cailloux, que le temps et les pluies détachent de la montagne. Ces bâtiments ont été détruits ou sont enfouis sous le sol qui s'est exhaussé prodigieusement. Il ne reste que les trois corps de logis que vous voyez. Celui qui est devant vous était habité dans le principe par le prieur et les religieux cloîtrés, je l'ai converti pour moi en une habitation commode, dominée par ce rocher isolé, qui, comme une haute tour couronnée d'arbustes et de lierre, semble protéger les ruines de l'ancien monastère et en faire partie. Le bâtiment qui est à votre gauche servait de grange, d'écurie, d'atelier. Il y avait un moulin à huile, l'étage supérieur se composait de chambrettes pour les domestiques et pour les ouvriers : j'en ai restauré et consolidé les murs. Par derrière est l'église dont le plafond, primitivement en bois, a été remplacé par une voûte qui porte sur les gouttereaux et n'est point liée avec les pignons. Partagée maintenant dans sa hauteur par un plancher solide, le bas sert de magasin, le dessus est un vaste grenier. Rien

(1) M. Lefebure de Cerisy, ingénieur de la marine, en retraite.

dans cette église ne caractérise l'époque où elle a été bâtie, bien qu'on en attribue la fondation aux Templiers (1).

« Entrez dans le bâtiment qui est à votre droite : là était la boulangerie, ici la cuisine. Remarquez la solidité de cette voûte, la largeur de la cheminée, ces pierres massives et polies par le frottement qui forment ce banc qui règne au pourtour. La pièce à côté était vraisemblablement le réfectoire, j'y loge mon fermier. Le rez-de-chaussée où vous vous trouvez ainsi que celui du bâtiment de gauche était anciennement un premier étage sous lequel je vais vous faire voir une salle souterraine, comblée en partie, solidement voûtée, dont l'élévation au-dessus des fondations était de près de six mètres. Partout où je fouille pour mes plantations, je rencontre un mur, j'en sonde la profondeur, je suis sa prolongation, je prends son alignement, ses dimensions, je mesure les intervalles, je les transporte sur le papier et bientôt j'aurai un plan complet de tout ce que la terre dérobe à nos regards.

« A côté de mon habitation particulière, en démolissant, pour la reconstruire, une partie de la muraille de clôture, j'ai trouvé une médaille d'Adrien, ce qui m'a fait penser qu'en cet endroit un retranchement, un fort avait été élevé par les Romains; il faut admettre pour cela qu'il n'avait été bâti sur cette place que comme point d'observation au-dessus du défilé par lequel, en remontant le Gapeau jusqu'à Signe, on pouvait parvenir à des points dont il était important d'intercepter la communication : mais je ne puis m'expliquer quelle pouvait être la destination de loges, de cabinets qui n'ont pas au-delà de treize ou quatorze décimètres carrés que j'ai découverts non loin du bassin que vous voyez au milieu du jardin que je crée en ce moment. Le sol en est sablonneux, je le fais fouiller profondément; je fais enlever les pierres, taillées ou non, provenant de la ruine des bâtiments ou tombées de la montagne, qui y sont en quantité; je n'épargnerai pas l'engrais, et les eaux, dont la source est à deux pas sous ces arbres si verts, si touffus, distribuées avec intelligence, auront bientôt changé la nature d'un terrain qui paraît sec et aride; voyez comme la prairie qui est au-dessous des bâtiments est productive : voyez avec quelle force se soutiennent les vieux arbres clair-semés que j'y ai trouvés, et avec quelle vigueur poussent ceux que j'ai récemment plantés.

« Je regrette de ne pouvoir vous donner des détails aussi précis que vous le désirez sur la date de la fondation, de l'agrandissement successif, de l'abandon de ce monastère par les Chartreux : je ne pourrais que vous répéter ce qui est consigné dans les histoires de Provence, savoir : qu'environ 50 ans après que les premières cellules eurent été bâties pour le prieur et les religieux profès, il fallut faire d'autres constructions pour loger les frères convers et établir un hospice

(1) Il est difficile d'adopter cette opinion, quand on se rappelle que c'est en 1119 que l'ordre des Templiers a pris naissance à Jérusalem, et que l'on considère combien il est peu probable que ces religieux guerriers voués à la défense des saints lieux, aient quitté la Palestine dès les premières années de leur existence pour venir se confiner dans un désert.

qui a dû être d'une grande ressource pendant les guerres calamiteuses des treizième et quatorzième siècles (1); qu'en 1252 une convocation du clergé réunit à Montrieux plusieurs grands dignitaires ecclésiastiques parmi lesquels l'archevêque d'Aix, les évêques de Marseille, de Digne, de Riez tenaient le premier rang, et que ces prélats consacrèrent dans l'église l'autel érigé en l'honneur de Lazare ressuscité. Vous savez qu'en conséquence de leur vie solitaire, les Chartreux prenaient peu part aux affaires générales du monde, et qu'ainsi il n'est pas étonnant que l'histoire parle peu d'événements qui leur soient relatifs. Le propriétaire de Montrieux le jeune vous indiquera peut-être l'époque certaine de l'installation des Chartreux dans la maison qu'il habite. Par ce sentier un peu roide vous gravirez le coteau rapide que vous redescendrez pour y parvenir, si mieux vous n'aimez remonter dans votre voiture et vous y faire conduire en reprenant la route que vous avez tenue, et y monter par un chemin aussi praticable que celui que vous avez suivi pour arriver ici. C'est toutefois une course que je vous engage à remettre à un autre jour.

« Avant de quitter ces lieux, venez vous reposer, la promenade a dû vous fatiguer, veuillez accepter du laitage, des fruits, des rafraîchissements dont vous devez avoir besoin, cette maison est toujours la maison de l'hospitalité. »

On remercie, on prend congé et l'on emporte le regret de n'avoir pas osé, par discrétion, par la crainte d'abuser d'une rare complaisance, prolonger un entretien dans lequel on aurait pu apprendre à connaître tout ce que le site offre d'intéressant aux botanistes et aux minéralogistes.

Loin de se rétrécir, encore qu'il soit à une élévation un peu supérieure à celle de Montrieux le vieux, le bassin semi-circulaire qu'occupent les bâtiments et l'enclos du monastère moderne de Montrieux le jeune, paraît plus large et moins agreste : il est encadré par des taillis et des bois de haute futaie d'une belle venue et d'une grande fraîcheur. On y accède après avoir passé à gué le Gapeau par un chemin agréablement tracé dans la forêt, en remontant le cours d'un ruisseau qui prend sa source un peu au-dessus du moutier et dont une dé-

(1) La peste, dont la présence vint ajouter aux maux qui désolaient la Provence en 1348, n'épargna pas les habitants du monastère de Montrieux ; elle y fut introduite par les malheureux auxquels la porte de l'hospice était toujours ouverte. Parmi les Chartreux de la maison qui se dévouèrent au service des pestiférés, qui s'empressèrent de les secourir, qui les assistèrent à leurs derniers moments, qui leur rendirent les devoirs funèbres, l'histoire a conservé le nom de Dom Gerard, frère du divin Pétrarque. Il se fit remarquer pendant la durée du fléau, qui enleva 34 religieux, par un dévouement sans bornes, par un zèle infatigable, par un amour du prochain qui centuplait ses forces. L'amant de Laure, sur la fin de sa carrière, entendit cet éloge de la bouche d'un vertueux prélat (Ildebrandin de Comtil) près duquel il résidait en Italie. La quantité de victimes moissonnées par la peste parmi les fils de Saint-Bruno doit faire penser que le nombre des habitants de Montrieux le vieux était fort considérable et prouve d'une manière évidente que les bâtiments qui subsistent aujourd'hui ne sont qu'une très-petite portion de ceux qui existaient alors.

rivation fournit l'eau qui jaillit et retombe dans un bassin devant la porte d'entrée, à laquelle on parvient après vingt ou vingt-cinq minutes de marche.

On reconnaît dans les bâtiments qui subsistent et dans les ruines apparentes de ceux qui ont été détruits, le mode de distribution que les disciples de Saint-Bruno avaient généralement adopté pour toutes leurs maisons. A l'exception de l'église, qui paraît être d'une construction plus ancienne, le cloître et ce qui reste du corps de logis ne semble pas remonter au-delà de deux siècles. La partie occupée par le propriétaire et le cloître y attenant ont dû être édifiés ou entièrement remis à neuf au commencement du dix-huitième siècle (1). On est fondé à le penser, quand on lit dans les archives de Toulon, que les RR. PP. Chartreux de Montrieux ont réclamé et reçu en 1720 le remboursement d'un capital de 29,000 fr. dont la ville leur payait l'intérêt à raison de 5 pour cent. Il ne fallait rien moins que le projet arrêté de bâtir ou la nécessité de pourvoir à des réparations extraordinaires et considérables, pour déterminer les congrégations religieuses à se priver de capitaux qui leur procuraient un fort revenu.

Quoiqu'il en soit, voici l'état actuel des bâtiments. Par la porte principale tournée au midi on entre dans une grande cour, carré long, autour de laquelle à main droite sont des hangards ou magasins sous lesquels étaient autrefois la cuisine ; dans le fond, du côté de l'est, sont des appartements dont l'extérieur et l'intérieur sont en bon état et où l'on trouve le réfectoire et l'ancien logement du prieur. En retour et faisant face au hangard, est un grand bâtiment dont le procureur et la salle du chapitre occupaient le rez-de-chaussée, l'étage supérieur était réservé pour recevoir les visiteurs de l'ordre et les personnages de distinction. Ce corps de logis s'appuyait en quelque sorte par son extrémité nord à d'autres bâtiments qui s'étendaient du côté du couchant et se joignaient à l'église, c'est là qu'étaient placés le four, la boulangerie, le moulin à huile, la buanderie. Dans l'enceinte fermée de trois côtés par l'église et les deux corps de logis dont il vient d'être parlé, on trouve le cloître bien conservé qui règne autour d'un terrain découvert, ancien cimetière des habitants du monastère. Ce cloître, carré parfait d'environ 20 mètres de longueur, auquel on parvient par un vestibule dont la porte d'entrée est à l'angle nord-est de la grande cour, n'a de remarquable que sa conservation et deux portiques ouverts dont l'architecture moderne est de bon goût : l'un est l'entrée du cimetière, l'autre celle d'un long corridor par lequel on communiquait aux cellules des religieux profès, qui

(1) En 1626 les Chartreux de Montrieux demandèrent une concession d'eau pour le jardin qu'ils avaient récemment acquis près des murs de Toulon, en annonçant qu'ils étaient dans l'intention d'y bâtir un monastère. Cette demande fut accueillie par délibération du conseil de ville dans la séance du 21 août, registre B, n° 29. Mais les Chartreux n'y donnèrent pas de suite, l'eau qui ne leur était accordée que dans l'hypothèse qu'ils édifieraient une chapelle, un hospice, leur fut retirée ; ce ne fut qu'en 1635 qu'elle leur fut rendue sans autre condition que celle de payer une rétribution comme les autres concessionnaires.

s, au nombre de huit à dix, avaient un jardin particulier. Cellules et jar-
ont détruits, le corridor est encore couvert.
-à-vis de la buanderie, et séparé par un espace qui devait être la basse-
est un long bâtiment qui va aboutir à la grande porte du couvent. C'était
étaient les remises, les écuries, les magasins, les greniers à fourrage, le
ent du portier et des ouvriers. Les jardins, les vergers, les potagers ont
nvertis en prairies, tout est sacrifié à l'utile, rien à l'agréable, et malgré
tout est un endroit qui plaît à ceux qui n'y vont passer que quelques ins-
Pour l'ami de la nature, pour le philosophe qui estime les choses d'ici bas
elles valent : c'est une retraite délicieuse.
monastère, tel qu'il est en ce moment, pourrait, sans dépenses trop consi-
les, recevoir un établissement industriel, ou être rendu à sa destination
ère. Dans ce dernier cas ce serait l'église dont la réparation exigerait les
rands frais. Il n'en reste que les quatre murs, la voûte qu'accompagnent
campanilles dont la coupe délicate produit un effet extrêmement pittores-
au-dessus de ses murs que le lierre tapisse en serpentant autour des croi-
n ogives par où le jour pénétrait dans l'église. Cette église a été dépouil-
tout ce qui en faisait la splendeur, boiseries d'un travail achevé, tableaux
ux, marbres du pavé et du sanctuaire, tout a disparu brisé, dilapidé.
y admirait le maître-autel construit en marbres rares et de différentes cou-
le tabernacle reposait sous un baldaquin octogone soutenu par huit co-
d'une espèce de marbre transparent de couleur violacée de la plus grande
. Cet autel a été démonté et transporté dans l'église paroissiale de
ies.
Valbelle, seigneurs de Tourves, dont quelques membres ont appartenu à
de Saint-Brunô, avaient, en qualité de bienfaiteurs de la maison, leur
ure dans l'église de Montrieux (1). Le mausolée du dernier comte était le
ment le plus remarquable de leur immense fortune : c'était un chef-d'œu-
e sculpture. Il a été détruit, les marbres ont été enlevés, les statues qui

e propriétaire de Montrieux montre aux étrangers, dans l'ancienne salle du chapitre,
le de marbre blanc sur laquelle est gravée l'épitaphe d'un Valbelle, évêque de..... Au-
le l'inscription sont les armoiries de la famille portant écartelé au premier et quatrième
les, à la croix vidée clochetée et pommetée d'or, au deuxième et troisième de gueules
rampant d'or armé lampassé et couronné de même, et sur le tout d'azur a un levrier
t d'argent. Et pour devise : *Fidelis et audax.*
ne pyramide, que le dernier comte de Valbelle a fait ériger devant son château de
, on lit ces deux vers :

Conservez ma devise, elle est chère à mon cœur,
Les mots en sont sacrés : c'est l'amour et l'honneur.

i de guerre des Valbelle était : Vertu et fortune.

l'ornaient sont dispersées ; on peut citer cependant les lieux où les quatre principales sont placées aujourd'hui (1). Deux des petits enfants pleureurs, modèles en miniatures, sont suspendus aux murs du chœur de l'église de Méounes, qui possède aussi, provenant de Montrieux, deux jolies statuettes en marbre blanc artistement drapées, représentant l'une saint Omer, évêque, l'autre sainte Delphine, patrons des aînés garçons et filles de la famille de Valbelle.

Que sont devenus les titres et papiers de la Chartreuse de Montrieux ? où ont passé ces cartulaires que l'on tenait et que l'on conservait avec tant de soin dans les monastères ? Ont-ils été lacérés, brûlés ? ou sont-ils ensevelis sous la poussière de quelques archives ignorées ? En faisant des recherches sérieuses on parviendra peut-être à les découvrir, et leur lecture fournira des détails qui donneront à une notice plus étendue l'intérêt qui manque à celle-ci (2).

***Monastère de Lérins.*** — M. Prosper Mérimée a consacré plusieurs pages de l'ouvrage que nous avons déjà cité, à la description des antiquités des îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, que l'on désigne ordinairement sous le nom d'*îles de Lérins*. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire cette description, à laquelle nous avons cru devoir ajouter quelques notes. « Les îles de Lérins, dit-il, forment un groupe composé de deux îles, toutes deux de forme alongée, dont le plus grand diamètre s'étend de l'est à l'ouest ; sur la plus grande et la plus voisine du continent, est bâti le fort qui pendant long-temps a servi de prison d'État ; l'autre, infiniment plus petite, en est séparée par un canal étroit ; elle possède une source qui ne tarit jamais, tandis que la première n'a que de l'eau de citerne ; cette circonstance fit sans doute donner la préférence à la petite île par les Grecs qui furent ses premiers habitants, et qui donnèrent au groupe le nom de leur chef Lero, héros ou pirate, professions assez analogues autrefois (3). Au commencement du cinquième siècle, saint Honorat y fonda un monastère, ou plutôt une espèce de Thébaïde, qui bientôt devint un couvent nombreux ; l'île changea alors de nom et prit celui du saint. Les Sarrasins la dévastèrent à plusieurs reprises, et obligèrent les religieux à chercher un asile temporaire sur le continent. Ce n'est que dans les dernières années du dix-huitième siècle que la conduite scandaleuse des moines de Lérins amena la suppression de l'abbaye. Depuis cette époque, Saint-Honorat fut à-peu-près abandonné. Devenue propriété nationale, l'île avait été vendue à mademoiselle Sainval, de la Comédie-Française ; tout récemment un boucher de Cannes en a fait l'acquisition pour la somme de 30,000 francs.

(1) Draguignan, Fréjus, Toulon, la Sainte-Baume.

(2) En 1793 les représentants du peuple eurent l'intention d'établir un hôpital dans les bâtiments de Montrieux le jeune, ils s'y rendirent à cet effet le 2 juin ; l'ordonnateur de la marine, M. Puissant, les y accompagna. Le projet n'eut pas de suite.

(3) La plus grande s'appelait *Lero*, la seconde *Lerina*.

« M. Fauriel, que j'avais rencontré à Fréjus, avait bien voulu m'accompagner dans cette excursion ; nous débarquâmes d'abord à la grande île, l'ancienne ero. Le commandant du fort, vétéran de la grande armée, nous reçut avec la lus grande politesse et nous fit de la meilleure grâce du monde les honneurs de on petit gouvernement. On montre encore la chambre où le Masque de Fer fut étenu pendant dix-sept ans; elle est grande, voûtée, et éclairée par une seule enêtre. C'est peut-être le seul endroit de l'île qui soit sombre et frais ; à l'époque où nous la visitions nous pouvions apprécier cet avantage ; mais le contraste le cette obscurité avec l'éclatante lumière qui inonde la baie et le magnifique mphithéâtre des montagnes du Var, devait aggraver encore la tristesse du pauvre prisonnier. Le mur est d'une solidité extraordinaire, ayant près de douze ieds d'épaisseur ; en outre trois fortes grilles de fer garnissent la fenêtre et rendent impossible toute communication avec l'extérieur. Deux portes couvertes le clous et d'énormes barres de fer ne s'ouvraient que devant le gouverneur du hâteau, et ce n'était que par les appartements de cet officier que l'on pouvait arvenir à la chambre du prisonnier. Un corridor étroit, muré à chaque extrémité, lui servait de promenade ; au fond on avait accommodé un petit autel où uelquefois un prêtre lui disait la messe. A côté de la cellule, une autre renfermait son domestique qui, plus heureux que lui, mourut dans l'île après quelques nnées de détention. L'imagination a peine à comprendre le bizarre mélange de ruauté et de faiblesse dans les geôliers du Masque de Fer; j'entends par geôliers, non les automates qui le gardaient, mais les hommes qui avaient ordonné a réclusion. Comment, capables de garder pendant vingt ans un malheureux lans cette dure prison, n'avaient-ils pas le courage d'abréger ses souffrances par n coup de poignard (1) !

« Le fort (2) est situé à la pointe ouest de l'île ; tout le reste est couvert de myrtes au-dessus desquels s'élèvent des pins qui forment un assez grand bois percé le jolies allées. A la lisière de ce bois, du côté du midi, est un enclos, nommé e Grand-Jardin, c'est la seule propriété particulière qui soit dans l'île ; il passe our le lieu le plus chaud de toute la Provence, et en effet on y cultive en pleine erre quelques plantes que partout ailleurs on n'élève qu'avec des soins infinis. u milieu de cet enclos paraît un édifice fort bizarre : sa forme est un carré rienté sur ses faces, construit de moellons grossièrement taillés : sur chaque ôté s'ouvre une porte cintrée avec un bandeau au-dessous du cintre. Les murs lans lesquels on a pratiqué les portes, sont légèrement en retraite sur l'aligne-

(1) Il y a ici exagération de moitié. L'homme au Masque de Fer n'est resté enfermé dans 'île Sainte-Marguerite que de 1688 à 1698. *L'Annuaire* de 1833 renferme une dissertation fort ntéressante sur ce prisonnier célèbre. Elle est due à M. Sénéquier de Grasse.

(2) Sous le règne de Henri IV, les moines de Lérins avaient établi quelques fortifications pour nettre l'île Sainte-Marguerite à l'abri des attaques des pirates. Vers 1638, le cardinal de Richelieu prit possession de cette île et fit élever le fort dont parle ici M. Mérimée.

ment de la façade. Deux arcades surbaissées, saillantes, séparées par une console, sont appliquées sur ce mur, et forment une espèce de balcon qui vient s'aligner sur la façade, de sorte que le plan à terre formerait un carré, sur les angles duquel se trouveraient des parallélogrammes dont les faces principales seraient parallèles à celles du carré; au contraire, le plan pris immédiatement au-dessus des arcades serait un carré parfait.

« Au-dessus de ce que j'ai appelé balcon, faute de trouver un terme plus convenable, la disposition inférieure se reproduit, sauf que le carré du milieu est beaucoup plus en retraite sur les parallélogrammes des angles qu'au rez-de-chaussée, laissant ainsi une espèce de terrasse assez étroite au-dessus de la porte. A cet étage on dirait un corps de bâtiment flanqué de quatre tours carrées. Une terrasse ruinée, sans balustrade, couvre le tout. La hauteur des murs, depuis le sol jusqu'à la terrasse, est d'environ 35 pieds; la largeur de chaque façade un peu moindre.

« Du côté du nord, un escalier mène aux chambres de l'attique et à la terrase ou plate-forme supérieure. Un trou carré, d'environ 3 pieds de diamètre, profond de 5 pieds, s'ouvre perpendiculairement sur cette plate-forme, puis prend une direction oblique au sud. Lorsque je visitai ce bâtiment, le trou était rempli de décombres qui le rendaient inaccessible : on appelle cela des oubliettes. D'ailleurs, aucune tradition ne s'y rattache. Les chambres ne présentent rien de remarquable; une porte s'ouvre sur chaque terrasse, et chaque tour est percée dans le haut d'une ouverture carrée.

« Au rez-de-chaussée est une salle couverte par une coupole dont la voûte ne s'élève qu'à la hauteur du balcon. Dans les angles, à quelques pieds de terre, on voit quatre niches cintrées. Elles sont vides; au bas de chacune on remarque un trou d'un pouce de diamètre environ, qui communique à l'extérieur. La voûte et les murailles n'offrent aucune moulure, aucun ornement; elles sont seulement grossièrement recrépies à l'intérieur. Quant à ces niches et aux trous qui y correspondent, on prétend y voir un appareil inventé par des prêtres rusés pour faire parler des statues alors placées dans les niches. Personne d'ailleurs n'a pu me donner le moindre détail sur l'origine de ce bâtiment ni sur son usage; le propriétaire même ignorait le nom des premiers possesseurs.

« Le peu d'épaisseur des murs et le nombre des portes ne permet guère de supposer qu'il ait jamais été destiné à servir de défense; d'un autre côté, rien de plus incommode comme maison d'habitation; les chambres de l'attique sont si basses qu'on a peine à s'y tenir debout, et pendant les chaleurs de l'été, elles doivent être aussi brûlantes que les plombs de Venise. La forme ne convient pas à un édifice religieux; si c'eût été un magasin, à quoi bon les niches? A quoi a pu servir cette espèce de couloir qu'on appelle des oubliettes?

« S'il s'agit d'assigner une date à ce bâtiment, je suis aussi embarrassé que pour lui trouver une destination probable. La forme des portes, la construction de la voûte, et jusqu'à un certain point l'appareil des murs, pourraient se rap-

porter au douzième siècle ; mais les arcades surbaissées (1), et la forme carrée des ouvertures supérieures, semblent porter plutôt le caractère de l'architecture du seizième siècle. C'est l'ornementation qui fournit les caractères les plus probables : ici elle manque absolument.

« En abordant l'île Saint-Honorat, on observe, dès qu'on a mis pied à terre, des amas de décombres et des fragments de briques et de pierres taillées, épars sur le sol ; un grand nombre de ces briques sont de fabrique romaine.

« Une allée d'arbres conduit de la crique où l'on débarque, à un château considérable, sur la rive opposée de l'île, dont la masse se distingue de loin. Ce n'est, à proprement parler, qu'un donjon de forme irrégulière, couronné de machicoulis, et entouré, du côté de la terre, d'un fossé et d'une muraille crénelée, séparée du fossé par un chemin de ronde. Quelques bâtiments, entre autres une église gothique en ruines, se groupent dans cette enceinte et s'appuient au donjon. Les murs sont construits de belles pierres de taille, bien appareillées et d'une teinte jaunâtre qui se détache admirablement sur le bleu foncé de la Méditerranée et du ciel de la Provence. Il paraît que ce château a été occupé militairement à une époque récente ; car on voit, dans le côté qui fait face à la mer, deux boulets encore ensabotés, incrustés dans la pierre. Probablement ils auront été lancés par quelque bâtiment anglais, pendant les guerres de l'empire.

« Après avoir passé le fossé, on entre dans un vestibule, ou dans un cloître placé au centre du donjon. Quatre galeries avec des arcades ogivales entourent une petite cour carrée à ciel ouvert, au milieu de laquelle est un grand puits de construction très-ancienne, dont l'eau est de bonne qualité. Les colonnes qui soutiennent les arcades sont, les unes en marbre rouge et blanc, les autres en granit, la plupart grossièrement réparées avec de la pierre ; presque toutes sont antiques, du moins les fragments de marbre et de granit le sont. Sur une des colonnes, nous lûmes le commencement d'une inscription : CONSTANTINO AUGUSTO DIV.... Le reste était tellement fruste, que nous ne pûmes en rien déchiffrer. D'ailleurs, en raison de la hauteur des murs du donjon, ce cloître est très-sombre, ce qui rendait notre recherche encore plus difficile. De là on passe à plusieurs salles basses, quelques-unes assez vastes, et à l'église dont j'ai parlé : sa voûte s'est écroulée en grande partie.

L'ogive et le plein cintre se trouvent mêlés partout dans les différentes parties des constructions les plus anciennes. Dans les étages supérieurs, un grand nombre de chambres, quelques-unes ornées dans le goût de la renaissance, d'autres encore plus modernes, prouvent que les habitants de ce lieu y ont fait travailler pendant un long laps de temps. Partout, une multitude d'escaliers dérobés, de corridors qui se croisent d'une manière bizarre, des souterrains communiquant

(1) Dans la suite de mon voyage, j'ai eu occasion de remarquer que l'arc surbaissé n'était pas inconnu au douzième siècle ; le cloître de Montmajour en fait foi.

aux étages supérieurs, donnent l'idée des châteaux d'Anne Ratcliffe, ou d'un édifice qu'on aurait élevé exprès pour jouer à cache-cache.

« Il est probable que ce monastère, car, malgré son apparence toute militaire, il a été bâti et habité par des religieux, ne remonte pas plus loin que la fin du treizième siècle ou le commencement du quatorzième (1).

« Les descentes fréquentes des pirates obligèrent les moines à se renfermer

(1) « On lit dans plusieurs historiens que ce monastère a été achevé vers 1116. En 1375 Don Gastaldi, bénédictin, et en 1497, Jean de Grimaldi, évêque de Grasse, y firent de grandes améliorations.

« Le monastère de Lérins fut sécularisé en 1788. Les lettres de sécularisation réunirent la mense abbatiale à la dotation de l'évêché de Grasse. Elle consistait essentiellement en des fours et moulins banaux dont les principaux étaient ceux de Cannes, et aux seigneuries de Cannes, le Cannet, Mougins, etc. Le revenu de l'abbaye s'élevait aux environs de 20,000 francs. Les religieux eux-mêmes étaient seigneurs de Valauris, Valbonne et aux lieux : leurs revenus pouvaient être de 15,000 francs environ. A l'époque de la sécularisation, il n'y avait plus que sept moines presque tous non résidants. Il leur fut accordé à chacun 1,500 fr. de pension et ils eurent le droit, par les lettres patentes, de garder tout le mobilier. Ils partagèrent entre eux les livres de la bibliothèque qui était peu considérable et qui n'avait de remarquable qu'un manuscrit en deux volumes grand in-folio, sur parchemin, contenant en majeure partie l'ancien et le nouveau testament. Ce manuscrit, qu'on croit du huitième ou neuvième siècle, paraît avoir eu, dans les temps anciens, quelque mérite, puisqu'on assure qu'il avait été porté au concile de Trente où il fut consulté. La tradition ajoute qu'il a figuré à bien d'autres conciles et à celui même de Constance ; en se séparant, les religieux le donnèrent à un de MM. les grands-vicaires de Grasse.

« Ce manuscrit, devenu précieux à cause de son objet et de son ancienneté, n'est point perdu; il est dégradé, quelques feuillets manquent et d'autres sont en lambeaux. Il appartient aujourd'hui à M. Ricord, de Grasse, ancien procureur du Roi, qui l'a offert pour la bibliothèque du Roi.

« A l'époque de la sécularisation du monastère de Lérins, M. Prunières, évêque de Grasse, distribua aux principales paroisses de son diocèse les diverses reliques qui s'y trouvaient : il donna à Cannes une superbe chasse en argent et vermeil et d'un très-beau travail, que l'on disait être le présent d'un souverain ; elle fut enlevée par les spoliateurs des églises. Elle renfermait un tombeau d'un bois très-dur qui existe encore à Cannes, lequel en contient un autre en tole qui porte sur un des côtés cette inscription latine en lettres gothiques coloriées :

CORPUS S. MI HONORATI
LERINENSIS EPISCOPI ARELATENSIS. IN
HOC RECONDITUR. SACELLO QUÈ
SI QUIS APERIRE PRÆSUPSERIT
ANNI FINEM NÔ VIDEBIT.

« Le chef de saint Honorat fut réservé pour Grasse et les deux bras furent donnés aux paroisses de Mougins et du Cannet.

« Plusieurs historiens ont parlé du monastère de Lérins : M. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, y revient souvent ; il existe un ouvrage fort rare qui a pour titre *Chronologia Lerinensis*, de don Vincent Barralis, père de Lérins, qui écrivait à la fin du quinzième siècle. *( Notice sur le monastère de Lérins, Annuaire du Var de* 1825. *)*

dans une espèce de forteresse (1). Successivement les travaux intérieurs ont dénaturé la construction primitive, du moins quant à la distribution des appartements intérieurs. Un grand nombre de murs de refend, construits de platras, ou de cloisons légères, quelques-unes en bois, prouvent que, peu avant la suppression du monastère, on s'est occupé d'arrangements intérieurs. Quelques chambres sont encore lambrissées dans le goût du dix-huitième siècle, et plusieurs dessus de porte peints offrent des bergers et des bergères dans le style de Vanloo, décoration qu'on ne s'attend guère à trouver chez des moines.

« Pour entrer dans le château, il faut passer devant une jolie maison moderne, celle du propriétaire actuel de l'île, et devant une église en ruines, à laquelle

(1) « En 731, les Sarrasins abbattirent les églises et rasèrent tous les bâtiments de l'île habitée alors, suivant les historiens, par 500 moines ayant à leur tête saint Porcaire.

« En 739, il y eut une autre incursion des Sarrasins.

« En 1107, le monastère de Lérins fut encore pillé et brûlé par les infidèles le jour de la Pentecôte.

« Le 10 mai 1400, des pirates gênois s'emparèrent de nuit et par escalade, de la tour de l'île de Lérins qu'ils saccagèrent. Ils demeurèrent maîtres de l'île et n'en furent chassés qu'un an après par les gentilshommes de la province et la milice de Grasse qui fit preuve de valeur. La résistance fut vigoureuse, mais les pirates, accablés enfin et faits prisonniers, furent mis à mort partie à Aix et partie à Grasse.

« En 1516, le pape Adrien VI, venant d'Espagne et se rendant à Rome, voulut visiter l'île de Lérins, où il admit au baisement des pieds Augustin de Grimaldy, 26me évêque de Grasse.

« Quelques mois après la bataille de Pavie, François Ier, conduit en Espagne, s'arrêta dans cette île et y passa la nuit du 21 au 22 juin 1825.

« En 1554, la flotte espagnole destinée à favoriser l'incursion du connétable de Bourbon en Provence, s'empara de l'île de Lérins, et, après y avoir commis tous les excès possibles, en emporta le riche butin qu'on y avait apporté de la terre ferme dans l'espoir de le mettre en sûreté.

« L'île de Saint-Honorat fut encore prise, douze années après, par André Doria, général de la flotte de l'empereur.

« Le 13 et le 14 septembre 1635, les Espagnols s'emparèrent des deux îles de Lérins, Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, et y établirent plusieurs forteresses.

« Les Français firent sur-le-champ les dispositions nécessaires pour chasser l'ennemi. Le comte d'Arcourt commandait la flotte, et le maréchal de Vitry l'armée de terre ; mais une discussion survenue entre ces deux généraux mit le désordre dans l'armée, qui se débanda et fit manquer l'expédition. Les villes et villages de la Provence se sacrifièrent en de nouveaux efforts en tous genres, et nos troupes débarquèrent enfin dans l'île le 28 mars 1637 ; la résistance fut des plus opiniâtres; on ne parvint à la soumettre entièrement que le 12 mai suivant.

« Après trois sommations au commandant de l'île Saint-Honorat, les Français effectuèrent leur descente dans cette île le 14 du même mois. Ils forcèrent les Espagnols à s'enfermer dans le monastère où ils furent attaqués avec tant d'impétuosité qu'ils se rendirent le lendemain. Papon, dans son *Histoire de Provence*, donne la relation de cette expédition dans le plus grand détail.

« Le 13 décembre 1746, cette île et la tour passèrent au pouvoir des ennemis (les Anglais et les Autrichiens) qui y firent de nouveaux ravages, surtout à la forêt épaisse qui la couvrait. Elle fut reprise le 25 mai de l'année suivante par M. le chevalier de Belle-Ile. » (*Notice sur le monastère de Lérins, Annuaire du Var de* 1825.)

cette maison est adossée. Du côté de l'avenue qui mène au château, on voit un mur, réparé en partie, et une porte moderne, flanquée d'une colonne de marbre rouge, avec la base et le chapiteau de marbre blanc; en regard est une autre base de marbre blanc. Le fût de la colonne est peut-être antique; quant au chapiteau, je le crois romain, mais de la première époque. Au fronton du mur, paraît un œil-de-bœuf. En examinant avec attention cette partie de l'église, on reconnaît bientôt que ce n'est pas la façade, mais bien le mur oriental de la nef, et que l'apside a été détruite, vraisemblablement lorsqu'on a pratiqué l'avenue; cette apside était régulièrement orientée. A l'intérieur, des colonnes semblables à celle qui existe encore garnissaient son hémicycle. Le long de l'avenue, d'autres fragments de colonnes, à demi enterrés, servent de bornes.

« On voit à l'opposite la véritable façade, du moins en partie, car un énorme lierre en couvre un côté, et, vers le nord, le mur de la nef se confond avec la maison du propriétaire de l'île.

« L'appareil semble une imitation de l'appareil romain; mais les assises, quoique bien parallèles, sont d'inégale épaisseur, et les pierres, quoique taillées carrément avec soin, ne sont pas unies avec cette perfection qui se conserva jusque dans les constructions du quatrième siècle.

« Le même appareil se remarque dans le haut du mur qui fait face à l'avenue. On en peut conclure que la nef se terminait carrément, et que l'apside était beaucoup plus basse qu'elle. — Suivant toute apparence, il n'existait pas de clocher sur ce point, et cette conjecture est justifiée par l'aspect des décombres qui couvrent l'intérieur.

« Revenons à la façade. Au-dessus de la porte principale, qui a été bouchée, est un bas-relief en marbre blanc dont le travail et la composition dénotent un ouvrage contemporain des premiers siècles du christianisme; probablement c'était le devant d'un tombeau. Il est divisé, suivant un usage très-général, en sept compartiments, par autant d'arcades; celle du milieu contient un personnage vêtu d'une longue robe, la tête tournée à droite et tenant à la main quelque chose que je suis tenté de prendre pour une couronne; sa main droite est élevée pour bénir. Dans chaque arcade sont deux hommes habillés de même, tenant aussi des couronnes et se dirigeant vers la figure principale. Je ne doute pas qu'on n'ait voulu représenter J.-C. et ses disciples. Au-dessus on observe encore deux autres fragments de sculpture, mais d'un style bien différent. Le premier représente un petit Génie nu avec une portion de rinceau, l'autre est tout-à-fait méconnaissable. Il me paraît évident que le Génie n'appartient pas à un tombeau ni à aucun monument chrétien. C'est quelque débris antique qu'on a scellé dans la muraille en considération du marbre et des restes de sculpture dont il est couvert; dans les temps de barbarie, rien de plus commun que cet emploi de fragments antiques.

« Sur le côté droit de la façade, on distingue une croix en creux assez grande; sans doute le creux avait été rempli autrefois par des incrustations, mais aujour-

hui il n'en reste aucune trace. Je ne doute pas qu'une croix correspondante soit cachée par le grand lierre dont j'ai parlé. Au-dessus du bas-relief est une sange formée de pierres rouges, blanches et noires, enchâssées dans la mu-ille; quelques autres creux, qu'on aperçoit encore, peuvent avoir servi à une nementation du même genre.

« Un galbe triangulaire termine la façade. Le haut présente une fenêtre cintrée plutôt trilobée, car deux autres ouvertures décrites par un quart de cercle se unissent à une principale. Au-dessous, une moulure de palmettes délicate-ent travaillées se prolonge obliquement, suivant la crête de la partie des urs de la façade qui répond aux collatéraux. — L'intérieur de l'église est par-gé en trois nefs par deux rangées de six piliers chacune qui soutiennent une oûte ogivale en arc de cloître et des collatéraux en plein cintre. Cette voûte, nt la plus grande partie s'est écroulée, paraît postérieure au reste de l'édifice, l'exhaussement évident des gros murs n'a pu avoir lieu que pour la construc-on de cette voûte. Les piliers, qui n'ont pas de chapiteaux, et des impostes à eine indiqués, soutiennent les retombées des arcs.

« Je présume que, dans la construction primitive, le plan de l'église représen-it une croix latine. Du moins je vois un bras des transsepts dans un renfonce-ent, assez considérable, à l'extrémité du collatéral droit, qui communique ec un cloître voisin. Dans le collatéral de gauche, des chambres, je n'ose les peler chapelles, sont séparées de l'église par un mur et communiquent immé-atement ou indirectement avec elle. Le seuil de l'une des portes est formé une grosse pierre sur laquelle est gravé un reste d'inscription antique en très-lles lettres profondément entaillées et certainement du haut empire : .... FEROX SIBI ET..... — D'autres fragments antiques, reconnaissables par s moulures, quelques-uns par des mots à demi effacés, ont été employés ns les constructions de diverses parties de l'église et surtout des chambres laté-les. Quelle était la destination de ces chambres? Aucune ne contient d'autel. eut-être servaient-elles de sacristie, de bibliothèque ou de dépôt pour les va-s sacrés. Je les crois très-anciennes, et sous ce rapport le plan général de l'é-ise mérite d'être étudié. Toute la nef principale est jonchée des débris de la oûte, et ce qui en reste menace ruine. — Nulle part je n'ai vu de vestiges de einture, sinon de l'ignoble badigeon blanc qu'on retrouve partout.

« J'ai dit que le cloître communiquait à l'église par le transsept droit. Il est s, très-sombre; voûte de cave cintrée, sans nervures ni arêtes, grossièrement épie. Lorsque je le visitai, il était encombré de fumier et de quelques fûts de olonnes antiques gisant au milieu de l'ordure. Il n'a pas de colonnes, mais de urds piliers très-bas, ou pour mieux dire, ces piliers étant très-larges, on peut s prendre pour des murs dans lesquels on a pratiqué des fenêtres étroites mais des intervalles assez rapprochés. Rien de plus grossier que la construction de cloître; les impostes ne sont jamais à la même hauteur; la largeur des fenêtres

varie continuellement; enfin, pour comble de barbarie, une imposte de l'une des arcades était formée par une pierre couverte de lettres et renversée. L'obscurité du lieu ne m'a pas permis de copier l'inscription, que j'ai tout lieu de croire antique. Une autre inscription placée près de la porte et d'ailleurs sans intérêt, portait la date de 1300. Le reste des bâtiments qui ont pu faire partie des dépendances de l'église est tellement ruiné et leur aspect tellement modifié par des constructions modernes, qu'il faut renoncer, je crois, à en tirer quelques renseignements.

« De ce qui précède, on est fondé, ce me semble, à penser 1° que l'enceinte de l'église, c'est-à-dire les gros murs et le cloître, remontent à une époque très-reculée; 2° que l'emploi de matériaux antiques et particulièrement de pierres tumulaires, annonce à la fois un temps de barbarie, et une époque où les souvenirs religieux et le respect qui s'attachait aux sépultures antiques avaient entièrement disparu; 3° que cette église a été ruinée et probablement incendiée, d'où est résulté la destruction de la nef principale et sa reconstruction ogivale. Je serais tenté de placer cette restauration vers le milieu du quatorzième siècle.

« Quant à l'époque de la construction primitive, la forme de l'église, les incrustations de pierres coloriées, les moulures de style antique, l'absence de clocher et les piliers barbares du cloître, me font présumer qu'elle est fort ancienne. Je ne crois pas cependant qu'il faille l'attribuer à saint Honorat, c'est-à-dire au commencement du cinquième siècle; la reporter au huitième ou au septième, serait, je crois, rester plutôt en deçà qu'au-delà des limites probables. Le manque de monuments qui puissent servir de terme de comparaison, rend toutes les conjectures qu'on peut former à cet égard extrêmement incertaines. Il serait à désirer que quelques fouilles fussent faites aux environs. Les colonnes antiques du château, celles du cloître et de l'église, la grande quantité de tuiles romaines et les inscriptions, prouvent que l'île de Lérins a possédé autrefois un établissement romain assez considérable. Quant à la légende, qui porte que saint Honorat trouva cette île déserte, on peut supposer qu'elle avait été abandonnée par ses habitants à l'époque où il s'y établit. Exposés aux débarquements des pirates qui devaient s'y rendre pour y faire de l'eau à la source, il est probable que dès les premières invasions des barbares, ils durent chercher un asile sur le continent. Ce qu'on dit des serpents qui infestaient l'île à l'arrivée de saint Honorat, paraît encore vérifié par les témoignages des habitants. Un d'eux nous dit qu'il avait vainement essayé de former une garenne, et que les lapins qu'il avait lâchés avaient été promptement détruits par les reptiles.

Pour en finir avec l'île Saint-Honorat, il ne me reste plus qu'à parler d'un petit bâtiment situé à une portée de fusil de l'église que je viens de décrire, vers la partie occidentale de l'île et non loin du rivage opposé au continent. Je pense qu'il a servi dans le principe de baptistère, car dans les églises primitives, les baptistères formaient ordinairement un édifice à part; celui-ci pourtant est bien

éloigné de l'église, mais une grande quantité de décombres, amoncelés dans le voisinage, peuvent faire supposer que quelques bâtiments ont existé qui occupaient cet intervalle.

« Sa forme est octogone, avec une apside très-basse et semi-circulaire à l'orient. La porte est en face; les six autres côtés présentent à l'intérieur chacun une espèce de niche cintrée. La voûte est un dôme peu élevé, construit en blocage, avec des arêtes correspondant et s'appuyant à chaque angle de l'octogone. Il en résulte une espèce d'étoile dont l'effet est assez agréable; le diamètre du bâtiment est d'environ une vingtaine de pieds, sa hauteur de douze. L'appareil est de moellons à peine taillés, noyés dans une épaisse couche de ciment; d'ailleurs pas une moulure, pas un seul ornement. — La porte d'entrée est basse et cintrée; les claveaux inégaux et assez mal joints sont en nombre pair, en sorte qu'il y a un joint au sommet de l'archivolte. De cette disposition résulte une forme indécise qui tient un peu de l'ogive. — Parmi le grand nombre de causes naturelles qui ont pu donner l'idée de l'ogive, on peut penser, avec quelque probabilité, que des claveaux en nombre pair entraînent une pointe au sommet de l'arc, et par conséquent lui donnent la forme qu'on observe dans toutes les ogives primitives. — Ici il paraît évident que la forme mixte de l'arc ne peut être attribuée qu'à la maladresse de l'ouvrier; mais il n'est pas invraisemblable que ce que le hasard a produit d'abord, aura été répété lorsque la solidité de cette disposition aura été constatée.

« Un autel de pierre, en forme de table, percé de deux trous, avec un rebord, et porté sur un seul pied en balustre, occupe le fond de l'apside; les trous sembleraient avoir été destinés à l'écoulement des liquides, sans doute pour rendre la table plus facile à nettoyer. Je n'en ai remarqué nulle part de semblables.

« L'absence de tous ornements caractéristiques rend très-problématique la date de ce bâtiment; pourtant la simplicité, la rudesse de la construction, et le rapport qu'elle présente avec celle des bâtiments de l'ancienne abbaye, donnent lieu de croire qu'il a été élevé à la même époque, peut-être même est-il plus ancien. A la rigueur, on peut supposer que c'est la première chapelle bâtie dans l'île, et ses dimensions très-mesquines seraient en rapport avec le petit nombre des habitants de Saint-Honorat, avant l'accroissement de la communauté qui s'y établit. »

***Monastère de Pignans.*** — Il existe à Pignans une très-ancienne église collégiale, fondée dans le sixième siècle. La charte de fondation dit que Théodoric ou Thiéry, fils de Clovis, remporta à Pignans, sur les Visigots, une grande victoire, et qu'en reconnaissance des faveurs du ciel dans cette journée, il fit bâtir et dota ce monument.

Il paraît que ce fait eut lieu en 508 et non en 502, ainsi que le porte la charte.

Le 8 juin 1591, la ville de Pignans fut prise, pillée et saccagée, la maison des

chanoines abattue, et nombre de documents brûlés, par le baron de Montaut, seigneur gascon. Nous donnons la copie exacte des deux inscriptions appartenant à la maison capitulaire. La première est placée sur le seuil de la porte de la cour de l'ancien cloître, et l'autre sur le pied droit d'une porte de la même cour.

***Abbaye du Thoronet.*** — Sous le pontificat d'Innocent II, vers 1130, des moines affiliés à l'ordre de Cîteaux, ayant pour chef Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, fondèrent à Tourtour, au quartier de Florièyes, une abbaye dont on voit encore quelques vestiges. Trente ans plus tard selon quelques-uns, en 1146 selon d'autres, ils quittèrent cette retraite et vinrent s'établir au milieu des bois qui couvraient alors l'humble village du Thoronet, situé sur la rive droite de l'Argens, à deux lieues sud-ouest de Lorgues. Cette dernière version, la plus généralement adoptée, paraît aussi la plus vraie. Saint Bernard vint à cette époque en Provence. Le fougueux ennemi d'Abeilard y prêcha avec cette chaleur qui caractérise ses ouvrages. Il est naturel de supposer que l'abbaye du Thoronet, comme les abbayes d'Aiguebelle, de Sylvecane et de Synanque, fut le pieux résultat de ces prédications.

On sait que, d'après certaines croyances accréditées au dixième siècle, toutes les visions apocalyptiques devaient se réaliser, et le monde finir en l'an 1000. Ces croyances, habilement entretenues, avaient tellement effrayé la superstitieuse crédulité des peuples, que pour mieux mériter les récompenses éternelles, ils s'empressèrent de se dépouiller de leurs biens au profit de ceux qui avaient fait vœu de pauvreté. Les seigneurs les plus puissants de la cour, et à leur tête, Guillaume I^er^, donnèrent l'exemple de ce singulier désintéressement. Ce souverain, à qui on déféra le titre de père de la patrie, répara les dévastations commises par les Sarrasins dont il avait délivré ses états, dota plusieurs abbayes et revêtit, au déclin de sa vie, la robe monacale. Nous avons déjà dit que cette résolution, du reste assez commune parmi les souverains de ces temps reculés, valut à Guillaume l'insigne honneur d'être rangé au nombre des thaumaturges par les moines qu'il avait enrichis. Son successeur, Guillaume II, hérita de ses vertus et marcha sur ses traces. Il augmenta les richesses déjà si grandes des religieux de Saint-Victor, de ceux de Saint-Eusèbe dans le diocèse d'Apt, et de ceux de Montmajor, fonda à Cagnes le monastère de Notre-Dame la *Dorée*, et de concert avec le pape Sergius IV, il obligea l'indévôt Névelongus, seigneur de Néoules, à donner à des religieuses qui vivaient sous la règle de Saint-Benoît, des terres qu'il possédait aux environs de Brignoles et qui devinrent l'apanage du monastère de la Celle, dont nous avons parlé. Il est sans doute inutile d'ajouter que, comme son dévancier, Guillaume II fut porté au ciel par les mystiques élans de la reconnaissance intéressée des abbés.

Plusieurs des règnes suivants offrent le même tableau de la faiblesse des comtes de Provence et de la cupidité des gens d'église. Au milieu des plus importantes affaires du gouvernement qui alors étaient réglées par le monstrueux

élange des coutumes du nord et des lois corrompues du midi, les ordres mo-
stiques et surtout l'ordre de Saint-Benoît, jetèrent les fondements de ces ri-
esses dont les siècles postérieurs les ont vus possesseurs, et changèrent en pa-
s les retraites simples et rustiques dans lesquelles ils avaient juré de vivre loin
s hommes et près de Dieu. Quand le terme de l'anéantissement total de l'uni-
rs fut passé, quand l'erreur fut dissipée, le peuple ne vit plus que la misère
il s'était réduit. Il fut donc obligé d'enlever par nécessité une partie de ce
'il avait donné par superstition, et comme l'impression que celle-ci avait faite
était pas entièrement effacée, la plupart rendaient ensuite par remords ce
'ils avaient repris par besoin. Donner, reprendre et restituer, forme le fond
s annales de ces temps. Nulle place n'y est donnée aux faits de politi-
ie et d'administration civile. Forcé de les parcourir, on n'a, dit un écrivain,
autre alternative que de *s'ennuyer ou de s'indigner*.

L'abbaye du Thoronet est, comme les autres édifices religieux du même genre
de la même époque, le résultat de la munificence du souverain. L'emplace-
ent qu'elle occupe, les vastes terres qui l'entourent, furent données aux dis-
ples de saint Bernard par Raymond Bérenger; cette libéralité fut confirmée,
abord en 1276, par Alphonse, roi d'Aragon, et le 15 mars 1307, par Ray-
ond Bérenger IV. Les possessions de l'abbaye étaient immenses, elles s'éten-
ient jusqu'au golfe de Grimaud ou plutôt de Saint-Tropez. La ville de Lor-
ies elle-même était tributaire du monastère, et reconnaissait l'abbé pour son
zerain. C'est ce qu'établissent une foule de titres et notamment une transac-
on par laquelle l'abbaye céda une partie de ses droits à Charles II, roi de Na-
es et comte de Provence.

Mais ce n'est, à proprement parler, que par l'importance de ses revenus éva-
és à plus de 300 mille livres par an, et par les nombreux procès qu'elle a sou-
nus pour s'en assurer l'intégralité ou la conservation, que l'abbaye du Thoro-
t a acquis la réputation dont elle jouissait en Provence. On voit figurer au bas
s transactions qu'elle a conclues, des noms portés par des familles recomman-
ibles. Mais l'histoire n'en a recueilli aucun. Nul d'entre les moines n'est cité
mme ayant cultivé les lettres, encore moins pour avoir amassé au profit de la
ience si long-temps reléguée dans les cloîtres, ces trésors historiques qu'on re-
eille aujourd'hui avec tant de soin. En un mot, ils n'ont laissé dans le monde
tellectuel aucune trace de leur existence, ils paraissent l'avoir consacrée toute
tière au service de Dieu (1). Des personnes âgées assurent qu'ils exercaient

(1) Quelques historiens citent un certain Folquet, poète galant et ensuite évêque fanatique, mme ayant appartenu à l'abbaye dont nous parlons. Comme poète, Folquet n'offre rien de narquable qui le distingue des autres troubadours. Il fut amoureux, parce qu'il était de l'es-ce d'un troubadour de l'être; il fut réservé dans sa conduite, parce que ses vœux s'adressaien les personnes dont le rang et la vertu le forçaient au respect. Il naquit à Marseille, d'un mart and de Gênes, nommé Alfonse ou Amphoux, qui, en mourant, le laissa maître d'une riche-ccession. Folquet était alors dans l'âge où les richesses deviennent ordinairement l'instrument

l'hospitalité avec une noblesse et une grande libéralité ; d'autres prétendent que, peu de temps avant leur rentrée dans la vie sociale, les moines, réduits au nom-

des plaisirs : mais il aimait les distinctions, et l'opulence n'en donnait point encore : elles étaient attachées aux exploits militaires, à la naissance, aux talents. La poésie surtout donnait un libre accès auprès des grands ; et Folquet, qui n'aurait été toute sa vie qu'un citoyen obscur, quoique riche, fut accueilli comme Troubadour par Richard Ier, roi d'Angleterre ; par Alfonse Ier, roi d'Aragon, comte de Provence ; et par Raymond V, comte de Toulouse. Il s'attacha surtout à Barral son seigneur, vicomte de Marseille, dont la cour, qui était une des plus brillantes, fut bientôt pour lui un théâtre de galanterie. La femme de Barral, Adélaïde de Roquemartine, de la maison de Porcellet, devint le sujet ordinaire de ses chansons. C'était une femme aimable, qui joignait aux agréments de l'esprit, des grâces d'autant plus touchantes, qu'elle ne savait point sacrifier à l'envie de plaire les bienséances de la vertu. Folquet qui n'osait pas la nommer dans ses vers, parce que, suivant son historien, *c'eût été une grande félonnie de laisser entrevoir le secret d'une passion pour la femme de son seigneur*, la célébrait sous des noms empruntés. Il aurait voulu qu'elle accordât *amour* et *merci*, puisqu'elle accordait, en sa personne, des choses beaucoup plus contraires, qui étaient la blancheur et l'incarnat de son teint.

« Je ne demande, s'écrie-t-il, que la liberté de lui déclarer mes sentiments, et tout me dit que c'est une témérité impardonnable... Ah ! que n'a-t-elle moins de beauté ? Puis-je vaincre mon amour, tandis que je l'entends parler avec tant de grâce, que je la vois sourire avec tant de charmes ! Je n'ose me déclarer, mais elle peut lire dans mes yeux... Hélas ! d'elle à moi, quelle distance ! Je me soumets à sa miséricorde, car Dieu qui a mis tant de vertus en son âme, ne peut avoir oublié celle-là ».

Folquet, pour s'assurer si madame Adélaïde était réellement indifférente, porta ses vœux à deux sœurs du vicomte, Laure de Saint-Julien et Mabile de Pontevès, femmes d'une rare beauté, dit l'historien, et d'un mérite plus rare encore. Ces deux dames étaient alors à la cour de Barral ; mais soit qu'Adélaïde fût jalouse de cette préférence, soit que par hauteur elle fût piquée de ce que le troubadour usait d'artifice pour mettre en jeu sa jalousie ou sa vanité, elle l'accabla de reproches et le chassa de sa cour. Folquet, désespéré d'une si cruelle disgrace, jura de ne plus faire des vers, et se réfugia à la cour de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, qui avait épousé Eudoxie, fille de Manuel, empereur de Constantinople. Eudoxie était douce et généreuse. Elle accueillit avec bonté le troubadour, s'intéressa vivement à ses chagrins, et lui fit oublier le serment qu'il avait fait de renoncer à la poésie.

Ce qui le détacha réellement de la manie des vers, ce fut la mort de ses protecteurs, qu'il perdit tous en peu de temps. Saisi d'une profonde mélancolie, il se livra aux sentiments de dévotion ; et dans une pièce, qui paraît être le dernier fruit de sa verve, il confesse ses péchés énormes, implorant la miséricorde de Dieu « à genoux, les mains jointes, et versant des larmes qui coulent du fond de son cœur sur son visage » ; il engagea sa femme à se faire religieuse, et prit lui-même l'habit religieux dans l'ordre de Cîteaux, vers l'an 1195 ; deux fils qu'il avait suivirent son exemple. Devenu abbé du Thoronet, dans le diocèse de Fréjus, en 1197, il aurait été heureux, s'il eût passé toute sa vie à pratiquer, dans la solitude du cloître, les devoirs de son état : mais il eut le malheur de devenir évêque de Toulouse en 1205, c'est-à-dire dans un temps où l'hérésie des Albigeois avait des sectateurs aveuglés par le fanatisme et la vengeance, et des adversaires emportés par l'ignorance et l'ambition. Dans cette fermentation générale, une imagination ardente, comme celle de Folquet, ne pouvait se contenir dans les bornes de la modération : son zèle outré lui fit souvent oublier ce qu'il devait à son prince, à la bonne foi et à la religion qu'il croyait servir, parce qu'il n'en connaissait pas le véritable esprit. Mais les actions qu'il fit, comme évêque, sont étrangères à notre sujet, et nous terminerons ici son article.

le huit ou neuf, oublièrent l'austérité des règles de leur ordre pour se livrer condamnables écarts. Le souvenir d'un pesant vasselage est encore trop ré- pour permettre de penser que la calomnie ne se mêle point à des témoigna- ue nul aujourd'hui n'est intéressé à contester, et qui, s'ils n'étaient point s par elle, accuseraient un honteux relâchement dans les mœurs des der- cénobites.

ı ignore à quelles pratiques et à quel genre de travaux ceux-ci étaient sou- Les liasses de papiers retirées de l'abbaye et déposées d'abord au district et tard aux archives de la préfecture, ne renferment d'autres documents que itres et des inventaires qui ne jettent aucune lumière sur la vie intérieure et mbre des moines, ni sur l'ordre auquel ils appartenaient. Point de chrono- comme aux Lérins, point de cartulaires, point de manuscrits, point de ces tions qui entrent peu-à-peu dans le domaine des faits historiques, point de es précieuses. Tout est oublié, tout est inconnu, ou plutôt tout a été pillé ûlé. Il y a quelques années, le valet de pied de l'abbaye existait encore; il lé rejoindre ceux à qui il avait rendu de longs et pénibles services.

l'abbaye du Thoronet n'évoque point de souvenirs historiques, si ses an- habitants n'ont jeté sur elle aucun éclat, sa construction du moins offre if intérêt sous le rapport archéologique. Ce n'est point, comme dans beau- d'endroits, de vastes bâtiments dont on a peine à reconnaître aujourd'hui stination, parce que chaque siècle leur a fait subir des transformations. es parties sauvées de la destruction sont intactes comme au jour où elles sorties des mains de l'architecte. C'est un ensemble parfait et un modèle vé du style à la fois grandiose et sévère du douzième siècle.

abbaye se composait de trois parties principales : de l'église, du cloître et âtiments dans lesquels se trouvaient divers logements. La dernière a été ue le 17 mars 1791 par la nation, qui s'est réservée les deux premières. sert maintenant à loger les acquéreurs et à abriter les bestiaux em- és à l'exploitation des terres adjacentes. Inutile d'ajouter que les tra- lu caractère primitif sont effacées et que la pioche des nouveaux occupants ıtilé et détruit tout ce qui s'opposait à la destination qu'ils lui ont donnée.

lise, surmontée d'une petite flèche carrée et percée à sa base, et qu'on çoit à une assez grande distance de l'abbaye placée au fond d'une vallée, forme d'une croix latine. Elle se compose d'une nef principale, large de ètres et demi, et de deux nefs latérales larges chacune, de 4 mètres et demi. piliers de forme carrée supportent la voûte à plein cintre des trois nefs. Ils construits l'un et l'autre, de même que les murs, en assises régulières de es calcaires parfaitement taillées. Il n'y a à l'intérieur ni cordon, ni nerfs. Il gne la belle simplicité formant le caractère distinctif des monuments de l'é- ıe à laquelle remonte l'érection de ce vaste et magnifique vaisseau. Il re- le jour de chaque côté par des fenêtres latérales, par un grand œil de bœuf

et par deux fenêtres percées, comme les autres, en forme de meurtrières dans le mur de la façade.

L'apside ou chœur, éclairé par un ciel ouvert, forme un rond point au milieu duquel est placé le maître-autel encore existant, mais mutilé. De chaque côté et sur la même ligne, sont placés deux autels construits, comme le premier, de larges dalles polies. Ainsi l'église avait cinq autels; des fresques décoraient autrefois les murs du chœur. Il est maintenant impossible de reconnaître et le sujet et le mérite de ces peintures qu'on attribue avec quelque vraisemblance au pinceau des moines.

Le cloître, bati sur un terrain sensiblement incliné, tient par un côté à l'église, et communiquait avec elle. Il offre la figure d'un quadrilatère. C'est, sans contredit, un des monuments les plus intéressants du département. La hauteur et la hardiesse des voûtes à plein cintre des galeries, dont la longueur est ensemble de 120 mètres, l'élégance des colonnes romanes qui, au nombre de 29, règnent autour de ces galeries larges de 3 mètres, et en supportent les voûtes, l'hexagone, également voûté, dans lequel était placée une fontaine à l'usage des religieux, tout enfin pénètre d'admiration l'artiste et le voyageur qui, attirés par les charmes du site, visitent le cloître silencieux et que le lierre tapisse aujourd'hui de ses mille replis.

Sur l'un des côtés du cloître existe la salle connue sous le nom de salle du chapitre, parce que c'est là, dit-on, que se discutaient les intérêts de la communauté. Autour de cette salle règnent des sièges en pierre; sa voute est soutenue par une colonne romane placée au milieu.

Les cellules étaient placées au-dessus du rez-de-chaussée du cloître; on ne les reconnait plus maintenant. Les toits s'étant affaissés, les eaux tombent sur les voûtes des galeries et les endommagent. La même cause de destruction agit sur l'église; la pluie suinte aussi à travers la belle voûte de ce monument.

Les dalles de l'église et les ornements qu'elle renfermait ont été enlevés. Il ne reste plus qu'une seule statue d'un travail assez soigné. Elle gît, décapitée, dans un coin de l'église, avec les autres débris dont les pillards n'ont pas voulu.

Comme on le voit, les plus intéressantes parties de l'abbaye du Thoronet doivent l'état affligeant dans lequel elles se trouvent, aux déprédations des mauvais jours de la révolution, mais plus encore à la négligence de l'État. Puisse cette notice éveiller sa sollicitude! Tous les amis des arts applaudiraient à la décision qui consacrerait quelques fonds à la conservation de l'église et du cloître. Il ne s'agit que de réparer la couverture de ce monument et de le préserver par là de l'infiltration des eaux. Ce travail ne serait ni long ni coûteux, et s'il est exécuté, ce même monument bravera des siècles aussi longs que ceux qu'il a déjà défiés. Mais qu'on se hâte, car les besoins sont pressants, quelques hivers de plus, et l'antique monastère du Thoronet n'offrira plus aux yeux de l'artiste attristé qu'un insignifiant amas de ruines et de décombres; l'œuvre de saint Ber-

ird ne vivra plus que dans le souvenir d'un petit nombre d'hommes ; elle aura sparu pour toujours.

Il y a pour le gouvernement une sorte d'obligation de prévenir cette destruc- imminente Ne serait-il pas déplorable, qu'au moment où il recommande rtout la conservation des produits de la vieille patrie, qu'au moment où il s'é- re avec tant de raison contre le vandalisme, il donnât lui-même l'exemple de ndifférence envers un des monuments qui tiennent le premier rang parmi tous ux auxquels il s'intéresse ?

**Tour du Muy.** — Près du Muy, dit Nostradamus, « quinze hommes enfermés dans une tour arrêtèrent trois jours la division ennemie. Charles V, qui la commandait, fit tirer cent quarante-neuf coups de canon sur cette espèce de fort; ceux qui le défendaient n'en furent point effrayés.

« Il recourut à la ruse, et leur fit promettre de leur laisser la vie sauve, s'ils se rendaient volontairement. Ces braves gens, qui manquaient de vivres et de munitions, donnèrent dans le piége, ouvrirent la porte de la tour, se présentèrent en armes à l'empereur qui les fit pendre, sans égard pour leur courage et la promesse qu'il avait faite de les sauver. »

La tour dont il s'agit et dont il a déjà été question, était autrefois sans doute e dépendance de l'ancien château seigneurial. Elle est remarquable par son vation, l'épaisseur de ses murs dans lesquels sont pratiquées plusieurs meur- ères, et son état de conservation ; on ignore l'époque précise de sa construc- n. Elle paraît remonter au douzième siècle. Ajoutons qu'elle ne porte extérieurement aucune trace des cent quarante-neuf coups de canon qu'en 1536, arles-Quint aurait fait tirer sur cette espèce de fort.

Une tour à-peu-près semblable, mais d'une date plus reculée, et moins bien ıservée, existe sur le territoire de Tourtour. « L'armée, dit Girardin, qui avait riomphé des Sarrasins près de Tourtour, y éleva une tour à la mémoire de Gibalin de Grimaud, comme un trophée de la grande victoire qu'il avait emportée sur les Sarrasins. Cette tour, qui existe encore, est appelée aujourd'hui la tour de Grimaud. On trouve non loin de là quantité de tombeaux et l'ossements qui ont pour couverture des tuiles carrées que les gens du pays omment *Sarrasins*, ce qui est une preuve de ce que j'ai raconté. » Bouche tage l'opinion de l'historien de Fréjus sur la fondation de ce monument, à estauration duquel des fonds ont été récemment consacrés.

**Antiquités Sarrasines.** — Pendant leur longue domination sur la Proce, les Sarrasins ont détruit beaucoup plus de monuments qu'ils n'en ont ré. Dans la chaîne de montagnes qui borde la mer et qu'on appelle encore ourd hui la chaîne des *Maures*, on rencontre sur certains points culminants tas de pierres qui, dit-on, sont les débris des forts qu'ils avaient construits. plus important de ces forts était placé au sommet du rocher dit *de Freinet*,

non loin duquel est bâti le village de La Garde. Ce rocher, d'où l'on découvre un vaste horison, est terminé par une plate-forme, au milieu de laquelle le ciseau a pratiqué une excavation dont on s'accorde généralement à faire une citerne. Du côté du midi, la montagne est presque à pic; on ne pouvait parvenir à la forteresse qui la dominait qu'à l'aide de degrés taillés dans le roc. Un fossé circulaire creusé aussi dans le roc, et qui n'a pas moins de 12 pieds de largeur, et de 8 ou 9 pieds de profondeur, la défendait du côté du nord. Ce dernier travail atteste un long séjour de la part des Sarrasins et la grande importance qu'ils attachaient à la possession de cette position. Au dire de tous les historiens, c'est là qu'était leur principal repaire.

***Château de Cagnes.*** — Le château de Cagnes appartenait, avant la révolution, à M. le marquis de Grimaldi, prince de Monaco, dont l'ancienne et illustre famille possédait, de temps immémorial, la seigneurie d'Antibes, achetée par Henri IV.

La construction de cet édifice remonte au moyen age. Il est renfermé dans une tour crénelée formant un octogone irrégulier et assise sur un massif en talus d'environ 30 pieds de hauteur, auquel se rattachent les murs d'enceinte, bien conservés, du village.

La première entrée du château se fermait autrefois par une barrière au bas d'un perron élevé, comme le massif sur lequel la tour est assise, d'environ 30 pieds. On arrive par deux rampes latérales au haut de ce perron, où l'on trouve un pont-levis défendant la porte d'entrée. Celle-ci, ornée de marbre, conduit dans une cour, peu spacieuse, autour de laquelle règne un péristile à colonnes. L'escalier est sculpté en arabesques et la rampe soutenue par de gros balustres. Le premier et le second étage offrent des galeries ouvertes soutenues également par des colonnes, et le long desquelles règnent aussi des balustrades à hauteur d'appui, le tout en marbre. Ces degrés et ces galeries conduisent à des salles d'une médiocre grandeur et d'une distribution peu commode, à l'exception de celle au plafond de laquelle est peinte la chute de Phaëton, véritable chef-d'œuvre que M. de Villeneuve, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, a décrit dans les termes suivants :

«Ce morceau n'est point au-dessous de sa brillante réputation. Son ensemble offre un de ces spectacles magnifiques que la nature et les beaux arts, à son imitation, peuvent seuls nous offrir : quand on entre dans ce lieu, on ne peut qu'admirer, et il faut, pour ainsi dire, reprendre haleine, avant de pouvoir rendre compte de ses sensations.

Le salon, dans lequel se trouve cette fresque, est large de huit mètres du nord au midi, et long de dix ; et sa hauteur de huit.

Les peintures commencent à la corniche qui règne au-dessus des fenêtres, et dans une bande large de deux mètres, on remarque les douze signes du zodiaque, peints chacun dans un médaillon rond, couleur de bronze; quatre fleuves prin-

ipaux avec les attributs qui les caractérisent ; et, enfin, quatre grands médaillons ovales, représentant autant de circonstances de la vie et de la mort de Phaëton, elles que le moment où il demande à Apollon son père, la permission de conduire son char ; celui où il traverse, dans toute sa gloire, la voûte azurée des cieux ; celui où les nymphes, ses sœurs, pleurent sa mort ; celui, enfin, où elles ont métamorphosées en peupliers.

Ces ornements, disposés symétriquement autour du salon, sont loin d'égaler en beauté le reste du plafond, auquel ils servent, en quelque sorte, d'introduction. Il est même vraisemblable qu'ils ont été conçus et exécutés après coup, car ils sont entièrement hors-d'œuvre ; mais ce dont on ne saurait douter, c'est que les médaillons principaux ne sont pas de la main savante qui produisit cette belle fresque. Ils portent le caractère de la médiocrité et sont l'ouvrage de quelques artistes présomptueux, qui, voulant remplir l'intervalle compris entre la corniche et le commencement des peintures, ne redoutèrent pas la comparaison des talents.

Au-dessus de cette bande, l'artiste a peint une balustrade massive, sur laquelle portent des colonnes canelées, d'ordre corinthien ; le point de vue devant être pris de la porte d'entrée, les colonnes qui sont de ce côté, sont tout-à-fait en raccourci, et on n'en aperçoit guère que le chapiteau ; mais celles qui sont en face, à droite et à gauche, paraissent dans toute leur étendue. C'est ici que le peintre habile commence à déployer toute la magnificence de son art : ces colonnes, dessinées suivant toutes les règles de la perspective, paraissent être perpendiculaires, dans quelque lieu qu'on se place ; le jour savamment distribué dans l'intervalle compris entre chacune d'elles, vient mettre le comble aux illusions de l'optique et semble doubler la hauteur du salon.

Les colonnes supportent une espèce de plancher, formé par divers ornements ; mais l'architecture en est un peu lourde, quoique portant l'empreinte d'un talent accoutumé aux grandes machines.

Le plafond est couronné par un carré long, terminé en cercle aux deux extrémités : sa largeur peut être de 3 mètres, sur 4 de longueur : c'est-là le morceau principal, celui qui atteste le génie du peintre. Il a choisi le moment où Phaëton, renversé de son char, entraîné par ses chevaux, dont les rênes sont flottantes, est précipité dans l'immensité des airs : sa main gauche cherche à trouver un point d'appui, la droite se porte à la tête en signe d'effroi, et la jambe droite est élevée en l'air, de manière à offrir le plus beau raccourci ; le visage est noble, et la consternation qui y règne n'a rien qui ne soit digne du fils d'Apollon. Les quatre chevaux sont groupés de la manière la plus savante : un paraît être culbuté derrière le char : deux autres, renversés aussi dans le même sens, veulent se raccrocher l'un à l'autre, et se sont attrapés chacun par la bouche ; le quatrième, qui est de couleur blanche, semble tomber perpendiculairement sur le spectateur ; toutes les parties de son corps sont de la plus grande beauté, et les quatre jambes, dont deux (les postérieures) sont vues en rac-

courci, ont l'air de se roidir par un mouvement convulsif : la crinière hérissée et la queue flottante de ce coursier viennent faire diversion à la beauté des formes ; la tête pleine de vie, de noblesse, est magnifique dans tous ses détails ; les yeux sont pétillants, et la bouche entr'ouverte semble faire entendre un hennissement douloureux.

Toutes ces figures, groupées de manière à présenter un ensemble parfait, sont correctement dessinées, et l'art se remarque surtout dans les jambes des chevaux, qui sont aussi bien distribuées qu'il a été possible de le faire dans une scène de désordre et de confusion.

Les accessoires ne sont pas moins soignés : les ornements du char sont simples, mais nobles et bien entendus : le talent marqué de l'artiste pour la perspective se remarque jusque dans une roue qui est détachée, et qui, en tombant, a l'air de se rouler sur elle-même ; l'illusion est véritablement faite pour embarrasser le dessinateur, car la manière dont elle se présente, varie de quelque situation qu'on la regarde.

En dernière analyse, ce plafond peut être considéré comme un monument très-précieux sous le rapport du dessin, de la composition et de l'expression. Le coloris en est la partie faible. Il est cru, tirant sur la couleur de brique, dans la carnation de Phaëton. Celui des chevaux n'est pas tout-à-fait ce qu'il devrait être, et dans l'ensemble, le peintre n'a pas tiré un assez grand parti des grands effets de lumière que fournissait si naturellement la scène terrible qu'il avait entrepris de représenter. Il faut convenir que dans la peinture à fresque il est bien plus difficile de perfectionner cette partie si brillante de l'art, mais l'œil exercé distingue bien aisément si ce défaut est celui du peintre, ou s'il provient du genre de peinture qu'il a adopté : on peut donc avancer que le plafond du château de Cagnes serait un chef-d'œuvre, si le coloris et le clair-obscur répondaient aux autres parties de l'exécution.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, ce plafond a fixé l'attention de tous les connaisseurs, et la plupart des écrivains qui ont décrit les curiosités qu'on remarque en Provence, en ont parlé avec avantages.

« Le *Voyageur Français* s'explique en ces termes : Le plafond d'une salle du « château de Cagnes est peint avec toute l'illusion de l'optique : vous y voyez « la chute de Phaëton, dont les chevaux du char présentent la croupe de quel- « que côté qu'on les regarde. On dit que le peintre, après avoir employé trois « ans à faire ce morceau, ne pouvait perdre de vue ce cher ouvrage dont il « était amoureux, et qu'au moment de son départ il versa des larmes, en disant : « *Bella mia cascata di Phaëton, io non più ti vedere, mai, mai, mai.*

On voit bien que cet auteur n'en parlait que d'après des notions peu exactes. La lecture de la description ci-dessus, et l'inspection du dessin prouveraient au besoin que parmi les chevaux il n'y en a pas un qui présente la croupe ; il est d'ailleurs très-permis de douter qu'un groupe disposé de cette manière pût produire un effet agréable, quelque talent qu'eût pu y déployer l'artiste.

L'anecdote sur l'admiration qu'il éprouvait pour son ouvrage, sur ses regrets
i le quittant et sur les paroles qu'il lui adressa pour dernier adieu, porte le ca-
ctère de la vérité, et tous les renseignements qu'on a pu prendre sur les lieux
ndent à en garantir l'authenticité.

Le *Voyageur Français* ne dit rien sur le nom du peintre de ce plafond. Il est
aisemblable qu'il aura mieux aimé garder un silence prudent, que de hasarder
s conjectures formées sur ce point. Voyons si nous pourrons trouver ailleurs
quoi satisfaire une curiosité si légitime.

L'auteur de la *Description géographique, historique, topographique des villes,
urgs, villages, etc., de Provence,* tombe précisément dans la même erreur que
on vient de reprocher au *Voyageur Français :* il est vraisemblable qu'il l'a cru
r parole; et il ajoute qu'on attribue cette peinture au Corrège. La seule vue de
ouvrage prouve qu'il n'en est pas ainsi. La chute de Phaëton offre, à la vérité,
ne correction de dessin qu'on ne trouve pas chez le Corrège; mais on y cher-
cherait en vain ce moëlleux, cette fraîcheur de coloris, ces grâces et ce fini pré-
cieux qui caractérisent tous les ouvrages de ce peintre. Il n'est d'ailleurs jamais
venu en France, et il est mort en 1534, environ quatre-vingt dix ans avant le
mps où le plafond de Cagnes fut peint.

Quelques-uns ont prétendu que Michel-Ange en était l'auteur, et vraisembla-
ement ils l'ont conjecturé d'après sa manière fière de dessiner, et la dureté de
n coloris. Mais cet artiste, justement célèbre, était mort en 1564.

D'autres, et c'est l'opinion la plus répandue à Cagnes, l'attribuent au Domini-
ain, qui, en effet, peignit beaucoup à fresque. Mais les raisons qu'on peut
ancer à l'appui de cette conjecture sont faciles à détruire : on sait que cet ar-
iste travailla péniblement et qu'il ne dut qu'à son opiniâtreté au travail, la faci-
é qu'on remarque dans ses tableaux. Ici, au contraire, on voit une fécondité
née avec le peintre, et il n'est pas difficile de l'apercevoir même dans ses in-
rrections.

Il faut convenir, toutefois, que cette opinion a pu acquérir de la consistance
r l'avis de quelques connaisseurs qui ont regardé cette peinture comme sortant
l'école du Carrache : elle en porte, en effet, certains caractères distinctifs, et
ne raisonnant que d'après l'analogie, ce serait à *Lanfranc* qu'il faudrait l'at-
buer, s'il n'était prouvé, d'ailleurs, que cet artiste ne vint jamais en France.

Après avoir examiné les diverses conjectures qui ont été formées sur l'auteur
plafond de Cagnes, il est temps de faire connaître la vérité, ou du moins ce
i tend à s'en rapprocher le plus.

Le nom du peintre n'ajoutera rien sans doute au mérite de l'ouvrage, mais
lui qui a entrepris de le décrire ne doit rien négliger de tout ce qui peut y avoir
pport. Il est d'autant plus essentiel de s'en former une opinion positive, que
usieurs de celles qu'on vient de réfuter, sont consignées dans des ouvrages
nnus, et qui sont entre les mains de tout le monde.

Le plafond de Cagnes est l'ouvrage d'un artiste nommé Carlone, et il fut ter-

miné l'an 1624 : le même Carlone avait peint une église de Gênes, connue sous le nom de l'Annonciade : il travaillait avec une grande facilité, mais souvent par boutade et par caprice.

Telle est la tradition conservée dans la famille des anciens possesseurs de ce plafond, qui s'est constamment distinguée par son amour éclairé pour les arts, et certes il est impossible de fournir des autorités plus certaines et plus respectables à tous égards

Mais pour prononcer un jugement définitif, avec connaissance de cause, examinons si les auteurs qui ont écrit sur la vie et les ouvrages des peintres, n'offrent rien qui puisse infirmer cette opinion.

On ne trouve pas, dans les entretiens sur la vie des peintres par Félibien, une seule ligne qui atteste l'existence de ce Carlone. Le même silence règne dans les ouvrages de Dépilles, et cependant cette existence ne saurait être révoquée en doute, puisque Lalande, dans son *Voyage d'Italie*, cite avec éloge le plafond de l'Annonciade de Gênes, et désigne Carlone comme en étant l'auteur.

Le *Dictionnaire des Arts, de Peinture et de Sculpture* de Watelet, donne les détails suivants sur le compte de cet artiste : « J. Carlone, nâquit à Gênes, en « 1590 ; il fut d'abord à Rome pour y étudier son art, et passer de-là à Florence, « où il se tint dans l'école de Passignani, élève de Zuchero (Frédéric) : ce fut « là qu'il apprit à peindre à la fresque. De retour à Gênes, il se fit une grande « réputation, et peignit le plafond de l'Annonciade *del Guastato*, qui représente « l'histoire de la Vierge, ouvrage digne d'admiration par la force des couleurs. « Il avait de la facilité dans la composition, entendait bien les raccourcis et des- « sinait avec correction : ses têtes un peu maniérées, ne manquent pas de grâce. « Il joignait l'intelligence du clair-obscur à une couleur vigoureuse, qu'on peut « cependant accuser de peu de vérité : il finissait peu ses ouvrages à l'huile, « mais il les dessinait et les touchait avec esprit. Il fut appelé à Milan pour pein- « dre la voûte des Théatins, et y mourut en 1630. J.-B. Carlone, son frère, « acheva cet ouvrage qu'il avait laissé interrompu.

Cet article, quoique très-court et laissant à désirer beaucoup de détails sur la vie de Carlone, suffira pour prouver que la tradition de la famille est incontestablement la meilleure et celle qu'il faut adopter, indépendamment même de toute prévention en sa faveur. En effet, le temps où ce peintre vivait est le même que celui où on présume que le plafond fut terminé : les traits caractéristiques de son talent, sont, à l'intelligence du clair-obscur près, ceux qu'on remarque dans la peinture dont il s'agit ; enfin, l'identité de l'auteur du plafond de l'Annonciade et de celui de Cagnes, vient réunir toutes les opinions en faveur de Jean Carlone, le premier et le plus célèbre de tous les peintres qui ont porté ce nom.

Si les amis des arts ont pris quelque intérêt à cette dissertation, ils n'apprendront pas, sans le plus grand chagrin, que cette belle peinture dépérit chaque jour. L'ancien propriétaire en faisait ses délices et apportait tous les soins né-

cessaires à sa conservation; mais celui que les circonstances en ont rendu possesseur se trouve dans l'impossibilité de faire ce qui serait convenable; de sorte que ce beau salon n'a plus un seul carreau de vitre, et a servi long-temps à serrer du foin, du bois ou d'autres objets (1). La partie du mur qui est située à l'est, est très-endommagée par l'humidité, et les dégradations augmentent chaque année (2).

Quelques personnes ont désiré voir employer, pour ce superbe morceau, les procédés qu'on a découvert pour enlever les peintures à fresque, mais ce vœu serait presque impossible à réaliser. Sans parler du temps que consommerait une entreprise aussi vaste, des peines et des frais qu'elle entraînerait, soit pour l'opération en elle-même, soit pour la somme qu'exigerait le propriétaire, de la difficulté qu'on éprouverait dans les parties déjà dégradées par l'humidité, sans parler, enfin, des dangers du transport, il est évident qu'il faudrait encore faire bâtir un salon exactement semblable à celui de Cagnes, à moins qu'on se décidât à n'enlever que le médaillon du milieu, ce qui tendrait à mutiler et à détruire ce bel ensemble. Ainsi donc, quelque pénible que soit cette pensée, il faut se résigner à voir se détruire ce monument précieux dans les lieux mêmes qui le virent s'élever.

Mais il reste encore l'espoir d'en voir prolonger l'existence, et de la faire connaître partout, au moyen de la gravure. Hâtons-nous d'en manifester le vœu et de faire connaître au ministre de l'intérieur les droits qu'a le plafond de Cagnes, à l'admiration publique. Bientôt un de ces artistes, qui vont à Rome pour y perfectionner leur talent, recevra l'ordre de passer à Cagnes, d'y dessiner le plafond, de manière à ce que le burin de nos meilleurs graveurs puisse mettre cette peinture à l'abri de la destruction qui la menace, et en assurer une sorte de jouissance à la postérité la plus reculée. »

***Château d'Hyères.*** — D'habiles antiquaires assignent à sa construction la date des cinquième, sixième et septième siècles. Quant aux titres écrits, ils mentionnent seulement la forteresse d'Hyères comme existant déjà en 950, sous le nom de *Nobilæ Castrum Arœarum*. En 1254, saint Louis y descendit au retour de la première croisade. « Ou chastel de Yères, dit le sénéchal de Champagne, « descendi le roy de la mer, et la royne et ses enfants. Tandis que le roy sé- « journoit à Yères pour pourchacier chevaus à venir en France, l'abbé de « Clyngny (Cluni), qui puis fu évesque de l'*Olive* (Andreville, dans la mer « Noire), li presenta deux palefrois qui vauroient bien aujourdui cinq cens li-

(1) C'est aujourd'hui l'atelier d'un menuisier. M. Millin, dans son *Voyage dans les départements du Midi de la France*, nous apprend que lors de son passage à Cagnes, ce beau salon avait une plus noble destination. En effet, des amateurs s'en étaient emparés et y ont joué pendant quelque temps la comédie de société.

(2) Cette notice a été écrite en 1804.

« vres, un pour li, et l'autre pour la royne Quant il li ot présenté, si dit au « roy : Sire, je venrai demain parler à vous de mes besoignes. Quant ce vint « lendemain, l'abbé revint ; le roy l'oy moult diligenment et moult longuement. « Quant l'abbé s'en fu parti, je vinz au roy et li diz ; je vous weil demander, se « il vous plet, se vous avez oy plus débonnèrement l'abbé de Clyngny, pource ce « il vous donna hyer ces deux palefrois. Le roy pensa longuement, et me dit : « Vraiment oyl. — Sire, fiz-je, savez pourquoy je vous ai fète ceste demande ? « — Pourquoy ? fist-il. — Pource, sire, fiz-je, que je vous loe et conseille que « vous deffendés à tout vostre conseil juré, quant vous venrez en France, que « il ne preingnent de ceulx qui auront à besoigner par devant vous ; car soiés « certein, se il prennent il en escouteront plus volontiers et plus diligentment « ceulx qui leur donront, ainsi comme vous avez fet l'abbé de Clyngny.

« Lors appela le roy tout conseil, et leur recorda errant ce que je li avoie dit ; « et il li dirent que je li avoie loé bon conseil (1) ».

Les descendants d'Amelin, Royer d'Hyères, Bertrand de Foz et Mabille leur sœur, cette dame d'Hyères citée tant de fois, dit M. Denis, comme faisant partie des cours d'amour qui se tenaient à Signes et à Pierrefeu, occupaient Hyères, son château et ses îles, sous le règne de Charles d'Anjou. Ce dernier les fit sommer, par ambassadeur, dit Nostradamus, de *les vuider et lui quitter promptement tant le château fort que la ville avec tout ce qu'ils tiennent indûment.* M. Denis rapporte les termes de la capitulation qui intervint à la suite de cette sommation, en 1257, et qui détruisit le mince état d'Hyères fondé en 1140. Elle porte : « que le château d'Hyères, le donjon et le fort, la ville, les îles, ses droits et « appartenances tant en mer qu'en terre, pour les deux parts que Roger, Ber- « trand et Mabille y tenaient et possédaient, tout cela serait rendu et délivré à « Charles, pour les jouir et posséder et les siens perpétuellement à l'avenir à « plein fief, et qu'avant que Charles pût jouir de la ville, château, îles et au- « tres droits spécifiés, il serait tenu bailler en récompense à Roger, Bertrand et « Mabille, autant de terres et juridictions en Provence qu'elle peut valoir en « revenu annuel, la somme de dix mille sols provençaux, qu'ils tiendraient sur « la foi et hommage des comtes ; que Roger d'Hyères, Bertrand et Mabille « seraient tenus aux cavalcades et autres services, tant en paix qu'en guerre, « par le comte et ses successeurs en la comté ; que Charles remettrait toute « offense aux hommes qui auraient suivi le parti de Roger, Bertrand et Mabille, « et il leur en ferait expédier lettres de grâce en forme authentique, en vertu « desquelles serait une bonne, ferme et fidèle pacification entre les parties. »

Les anciens possesseurs du château d'Hyères reçurent en fief et à titre d'indemnité, Pierrefeu, La Molle, Collobrières, Taverne, Cavalaire, Le Cannet, Curban, etc.

Plus tard, et notamment sous la ligue, le château d'Hyères a soutenu plusieurs

(1) Joinville, folio 137.

sièges importants. Ses vieilles tours carrées et ses remparts sont menacés d'une dévastation complète. Il serait à désirer qu'on les concédât à la ville qui, sans doute, ne manquerait pas d'en prévenir la ruine prochaine.

***Château de Barjols.*** — La fondation de Barjols remonte à une haute antiquité. Cette ville avait une collégiale fondée en 1060 par Rymbaud, archevêque d'Arles. Un prévôt, un capiscol, un sacristain et huit chanoines, dont l'un était théologal, composaient le chapitre, et dix bénéficiaires le bas chœur. Les carmes, les augustins et les ursulines y avaient un établissement. Le siége de la justice royale fut établi en 1322 par Robert, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, qui conserva toujours beaucoup d'affection pour cette ville où il avait été élevé.

En 1562, le seigneur de Flassans, poursuivi par l'armée du roi, s'enferma dans le château. Il en fut chassé le 6 mai 1562. Les assiégants, disent les historiens, passèrent au fil de l'épée plus de 600 habitants, jetèrent les prêtres dans les puits, pillèrent les églises, profanèrent les autels et précipitèrent du haut d'un rocher appelé le *Castélas*, qui domine la ville, un grand nombre de personnes de distinction. Trente ans plus tard, en 1590, un corps de protestants commandé par Castellane d'Ampus, ardent ligueur, attaqua de nouveau Barjols. Cette ville près d'être forcée, se rendit à composition moyennant une somme de 30 mille écus, mais quelques jours après des soldats ayant eu une querelle avec les habitants, plus de 500 d'entre ces derniers furent inhumainement égorgés. De là les vainqueurs allèrent au Luc où ils renouvelèrent les mêmes cruautés, ce qui détermina Lorgues, Aups, Pignans et Draguignan à embrasser le parti de la ligue.

Le château ou la forteresse de Barjols a été, dit-on, habité long-temps par la reine Jeanne. Il n'en reste maintenant que quelques vestiges difficiles à reconnaître. Il nous a paru intéressant de transcrire ici l'acte de reddition de cette citadelle. Jusqu'à présent cet acte n'a point été publié.

« L'an mil cinq cents nonante et le troiziesme jour du moys de may estant nous Jehan de Silhans escuyer et Conseilher du Roy Prevost de nos seigneurs les Mareschaux de France de ce present pays du Comté de Provence estant au camp devant la ville de Barjoulx serions esté appellés par le sieur President du Castellet et sieur d'Ampus commendant la dicte armée lesquels nous auroient commandés de nous tenir avec nos gens aux hiéres devant le chasteau pour garder que les soldats de nos troupes ne s'approchassent, cependant qu'ils parlementerent avec ceux du chasteau et ville du dict Barjoulx ceque nous aurions faict incontinent donc pour cet effect aurions mis le capitaine Anthoine Signier l'ung de nos lieutenants pour garder que personne n'approche et mesme instant seroient les sieurs du Castellet et d'Ampus approchés du fossé du chasteau et parlementerent avec ung capitaine qui estait sorti du dict chasteau appellé le capitaine Foz que les gens de guerre qui estoient dans la ville et chasteau sortiroient la vie sauve

ardes et bagage la meche allumée ; excepté quelques chevenulx ( 1 ) florentins et pour cet effect seroient donnés hostages ceque feust faict et feust le tout remis à demain. Et advenant le lendemain matin quatorziesme du dict moys de may seroyt toute l'armée descendue près les dicts chasteau et ville de Barjoulx, où estant, aurions veu venir vers nous ung de la dicte ville appellé Jehan Fassy avec luy messire Barnabé capitaine et prebstre du dict Barjoulx avec M^rs^ Paultrier et Seguiran conseulx et nous estant approchés d'iceulx et le dict Fassy nous auroyt dict Monsieur le Prevost, les conseulx sount esté mandés querir icy pour compositer je vous prie noux adcister et ayder de vostre facient et porter à l'advenir tesmoiniage de la composition qu'on se fera ; et comme la plus grande partie des capitaines de l'armée seroient approchés avec les conseulx capitaines et Fassy près les dicts sieurs du Castellet et d'Ampus le dict sieur du Castellet dict : Conseuls nous avons accordé et composité avec le sieur de Pontevés et les gens de guerre il faut que vous aultres vous accomodiez avec nous, sinon vous serez tous mis au fil de l'espée ; advisez ce que vous voulez faire surquoy feust respondu par iceulx conseuls Monsieur nous sommes ici à votre discretion faites de nous ce qu'il vous plaira sy vous plaict accorder que nos vies soient sauves et l'honneur de nos femmes. Ceque entendu par le dict sieur du Castellet leur respondit : puis que vous le dites ainsin vous vous soubmettez aulx interests du pays tels que nous accorderons estant dans la ville et moïennant ce il n'y entreroit que deux compagnies de gens de pied une au chasteau et l'aultre en la ville et ne serez aulcunement saccagés ni rançonnés et ainsin le vous promets devant tous ces messieurs gentils-hommes et capitaines qui sont ici présents ; mais comme les troupes s'approchent par trop du dict lieu où les dicts sieurs du Castellet et d'Ampus estoient : les dicts sieurs nous auroient commandé de faire retirer les soldats ceque nous aurions accordé faire. Seroient les sieurs du Castellet et d'Ampus descendeus vers la porte de la ville et comme les gens de guerre sortoient avec leurs ardes armes et bagages, les soldats qui estoient descendeus d'ung aultre consté se seroient mis à tuer et meurtrir, tellement que seroyt esté grand desourdre que n'y aurions peu mettre aulcun ourdre que tout ne feust tué et meurtri. Et cela estant faict seroient les dicts sieurs du Castellet et d'Ampus entrés dans la ville avec les troupes catholiques pour fere le despartement et avant que d'en sortir auroient commis de gros desordres saccages et rançonnements et tellement que les sieurs du Castellet et d'Ampus et aultres que avoient commandement à la dicte armée n'y auroient pu donner aulcun remede et a esté la dicte ville ou plus grande partie saccagée et rançonnée : et mesme auroit fallu pour faire partir les troupes que les conseulx et la ville soient allés de maison en maison prendre les chaînes et joyaux des femmes, que après donnerent au commissaire de l'artillerie. Desquelles choses susdictes mesme des desordres seroient esté requis par les conseulx de Barjoulx de luy en passer acte et en dres-

(1) Ce mot est effacé.

r un procès verbal pour leur servir en temps et lieu. Ceque luy aurions ac-
rdé fere : et le lendemain quinziesme du dict mois serions esté mandés querir
r les dicts sieurs du Castellet et d'Ampus lesquels nous auroient dict : Mon-
ur le Prevost voila le prieur des Augustins que nous a dict que quelques
ldats avoient ouvert la sacristie du couvent, qu'ils prennent quelques meubles
e les habitans luy auroient mis et que nous luy eussions à luy rapporter ce
'il estoit et ceque nous luy aurions accordé fere et tout incontinent serions
lés au dict couvent accompagnés du capitaine Anthoine Signier l'ung de nos
utenants et serions « entrés à la sacristie et aurions treuvé le capitaine Claude
de Dignes ensemblement le sieur de Mimata lesquels avoyent faict ouvrir de
grandes caisses qu'estoient dedans la dicte sacristie lesquelles estoient plaines
de meubles des habitants de Barjoulx et beaucoup d'autres meuble que avoyt
dedans la sacristie et mesme des sacs plains et d'aultres meubles emballés
avec que des linceulx et de marchandises draps de pays, cuir, soliers et de
toute sorte de meubles tant de fer que arain et cuivre et estaim » et aurions
monstré au dict sieur de Mimata et capitaine Claude que les sieurs du Cas-
llet et d'Ampus nous envoyoient là pour sçavoyr la vérité du faict et que nous
y rapporterions ceque c'estoyt. L'hors le sieur de Mimata et capitaine Claude
ous respondirent que c'estoit des meubles des Bigarrats. Et que qui les voul-
oit avoir en payeroyt rançon et tout incontinent serions allés trouver les dict
eur du Castellet et d'Ampus dedans la grande esglise ésquels nous auroient
spondu que nous luy laissassions fere ; mais qu'on ne touche rien de l'esglise
serions retornés à la dicte esglise et dedans la dicte sacristie aurions veu les
eurs de Mimata et capitaine Claude que prennoient quelque argent des habi-
nts pour rachepter ses meubles estants à la dicte sacristie. Seroyt survenu une
mme laquelle nous auroyt dict Monsieur le Prevost à la maison de messire
ierre Lieutaud prebtre l'y a des soldarts que ont rompu une porte de la cham-
re du dict prebtre et qu'ils prennent tous les meubles du dict prebtre qu'es-
oient dedans la dicte chambre. Et tout incontinent serions allés à la dicte maison
ccompagnés de aulcuns de nos archiers et illec arrivés aurions monté à une
alle haulte et à plain pied de la dicte salle serions entrés dans une chambre où
ıy aurions treuvé un gend'arme nommé le capitaine Jehan de Riez accompagné
e deux soldarts pourtant casacques de la compagnie de sieur d'Ampus auquel
uy aurions remonstrés que ne estoit pas bien faict de saccager la maison
'ung prebtre, lesquels auroient dict que n'estoient meubles de prebtre que
'estoient meubles de Bigarrats, que les prebtres ne tenoient pas ses meubles
mballés et seroict esté respondu par la mère du dict prebtre que ces ar-
les qu'estoient emballées de son fils les avoient emballées pour porter à
a sacristie de la grande esglize pour les sauver et quelques remonstran-
ces que saurions fere au dict Jehan de Riez et ses compagnons ne voulant pas
quitter les meubles l'hors nous luy dimes : qu'il fallait aller parler au dict sieur
d'Ampus. Illec arrivés aurions remonstrés tout ceque dessus au dict sieur d'Am-

pus. Lequel sieur d'Ampus » dict qu'il ne fallait pas prendre le bien des prebtres l'hors feust respondu par le dict Jehan de Riez en reniant le nom de Dieu que les balles n'estoient point du prebtre qu'estoient des Bigarrats et qu'il en vouloit fere son proufict. L'hors le sieur d'Ampus nous dict : « Monsieur le Prevost « allez vous en avec Borrilhon au mollin de la pouldre que Borrilhon m'a dict « que les soldats ne veulent pas laisser travailler le pouldrier, faictes qu'il travaille, « car nous avons besoin de la pouldre » et tout incontinent serions allés avec le dict Borrilhon au mollin de la pouldre et aurions treuvé quelques soldarts qui avoient pris salpêtre et les aurions faict rendre et sortir du dict mollin et delà estant retournés à la maison du dict prebtre aurions treuvé le capitaine Jehan qui avait déjà fait charrier tous les meubles de la maison et luy mesme portoit un sac de grains et ne feust à nous possible d'y resister d'aultant que les soldarts se maintenoient en cela mesme que voulant fere quitter à capitaine Espeute de bœufs qu'il avoyt pris à Marcel malle de Jacques le dict espeute nous auroit dressé une sediction pour nous faire tuer ce qu'il heust faict si ne nous fussions retirés et tout ce que dessus certifie estre vray et nous sommes soubs-signés Signés J. DE SILHAN *Prevost* SIGNIER *Lieutenant.* »

***Château de Villeneuve-Loubet.*** — Ce château bâti dans le moyen âge, sur la colline au pied de laquelle s'étend le village de Villeneuve, appartient à M. le comte de Panisse, pair de France, et a été l'objet, dans ces dernières années, de réparations considérables. Il est flanqué d'une tour pentagone qui s'élève fort au-dessus de l'ensemble du bâtiment, et qui n'a intérieurement que quatre côtés. On croit y reconnaître une construction arabe. Au-dessous des crénaux qui la couronnent, trois assises, séparées les unes des autres par une autre rangée de pierres, sont revêtues d'ornements qu'on distingue à peine. A la base de ce donjon, c'est-à-dire à plus de 12 mètres au-dessous du sol, se trouve un chemin souterrain de 400 mètres à-peu-près de longueur. Il conduit au-delà du rempart qui entoure l'enclos au milieu duquel s'élève cette antique demeure.

François Ier résidait dans ce château en 1538, lorqu'il traitait avec l'empereur Charles-Quint, sous la médiation du pape Paul III. C'est aussi de là que le 20 juin 1538, il publia la trêve de dix ans signée à Nice le 18 du même mois.

## CHAPITRE XIV.

### Histoire et Hommes Célèbres.

a Provence est peut-être, de toutes les provinces de la France, celle qui ıpte le plus d'historiens et celle dont l'histoire est la mieux connue. Les deux ıche, Ruffi et l'abbé Papon, ce dernier surtout, en qui les charmes du style ıissent à des connaissances étendues et à de longues recherches, n'ont, pour i dire, rien laissé à faire à leurs successeurs. Sans doute beaucoup de dé- ı et d'épisodes intéressants ont échappé à leurs investigations, mais ils n'ont s aucun fait important de l'histoire générale, et dans le récit des causes des ıements principaux, comme dans l'appréciation de leurs conséquences immé- es ou lointaines, ils ont presque toujours fait preuve d'impartialité et de saine ique.

ette considération, jointe à l'éloignement où nous nous trouvons des dépôts s lesquels sont renfermés les matériaux de l'histoire du pays, nous oblige à lonner ici qu'un simple précis chronologique de cette histoire. Nous le ferons re de la liste des hommes célèbres nés dans le département du Var.

' ***Évènements antérieurs à l'Ere chrétienne.*** — 599. Fon- ion de Marseille.

20. Voyage de Pithéas en Islande. Euthymène, Marseillais et savant astro- ne comme Pithéas son contemporain, visite les côtes occidentales de l'Afrique.

55. Les Oxibiens, peuplade des environs de Grasse et de Vence, assiègent villes de Nice et d'Antibes, colonies fondées par les Marseillais. Rome, alliée Marseille, envoie des ambassadeurs au secours de ces colonies. Ceux-ci ouent dans leurs négociations et sont contraints de se rembarquer. Le sénat ain, irrité de l'insulte faite à ses délégués, envoie contre les Oxibiens une ée commandée par Opimius. Les Oxibiens sont battus.

151. Les Oxibiens attaquent de nouveau Nice et Antibes. Une armée com- ndée par Posthumius, ravage leur pays. Ils s'unissent aux Salyes, bravent e troisième fois la puissance romaine, et sont soumis entièrement par Sextius.

102. Marius défait et détruit les Ambrons et les Teutons sur la rive gauche l'Arc, entre Pourrières et Tretz. 200 mille barbares sont tués ou faits pri- nniers.

49. César assiège Marseille défendue par Pompée et s'en rend maître. Quel- es années après, les armées de Lépide et d'Antoine opèrent leur jonction sur

les bords de l'Argens. Antoine débarque à Fréjus vers la mi-mai, s'avance vers Lépide, débauche son armée, réduit ce général à s'unir à lui. Les deux chefs repassent immédiatement en Italie, se joignent à Octave entre Pérouse et Bologne où le triumvirat est signé.

7. Auguste traverse les Alpes et fait achever le port de Fréjus commencé sous la dictature de César. Après la bataille d'Actium, il y envoie tous les vaisseaux pris sur Antoine et fait de ce port un dépôt de forces navales pour la garde des côtes de Provence : *proximumque Galliæ littus rostratæ naves præsidebant quas actiaca victoria captas Augustus in oppidum Forojulense miserat valido cum remige* (1).

***Évènements postérieurs à l'Ere chrétienne.*** — 69. Bataille entre les troupes de Vitellius et d'Othon. Défaite de Vitellius dans la plaine de La Napoule. Les cités de la Narbonnaise se soumettent à Vespasien.

150. Le christianisme s'établit en Provence. Saint Trophime fait briller à Arles les lumières de l'Evangile.

405. Fondation du premier monastère des Gaules dans les îles de Lérins, par saint Honorat. C'est de ce monastère, dont il ne reste plus que quelques vestiges, que sont sortis jusqu'au seizième siècle, la plupart des prélats de notre église. Au huitième siècle, 3,700 moines s'y trouvaient réunis. De nombreuses reliques composaient le trésor sacré de cette abbaye.

573. Invasion des Lombards sous leur chef Amon. Ravage de la ville de Glandevès.

574. Passage des Saxons retournant d'Italie dans leur pays, les Lombards n'ayant pas voulu les recevoir.

480. Saint Gratien, 2e évêque de Toulon, et saint Ansile, 4e évêque de Fréjus, souffrent le martyre sous Évaric, roi des Visigoths, pour n'avoir pas voulu adopter l'hérésie des Ariens, professée par ces barbares.

589. Un vaisseau venant d'Espagne apporte la peste à Marseille. Elle y fit tant de progrès, s'il faut en croire Grégoire de Tours (tom. IX, chap. 22), que des maisons entières devinrent des sépulcres, et toute la ville un vaste cimetière. Quatre fois, dans le même siècle, la Provence fut ravagée par le fléau sorti des marais infects de l'Egypte.

590. L'imposteur de Berry, le même dont parle Grégoire de Tours, parcourt la Provence, se disant inspiré de Dieu, et pille les églises.

736. Les Sarrasins pénètrent en Provence, détruisent Cimiez et le monastère de Lérins. Ils sont chassés, en 739, par Charles-Martel.

813. Seconde irruption des Sarrasins.

838 et 850. Les Sarrasins reparaissent en Provence.

859. Irruption des Normands. Ils demeurent en Provence près d'un an.

879. Bozon, beau-frère de Charles le Chauve, convoque une assemblée d'é-

(1) Tacite, *Annal.*, *lib.* IV, § 1.

[ues à Mantaille, château situé à une demi-lieue du Rhône, entre Vienne et ence, et s'y fait élire, couronner et sacrer roi de Provence, le 15 octobre.

890. Sous le règne de Louis, fils et successeur de Bozon, les Sarrasins entrent s le golfe de Grimaud, s'établissent au sommet de la montagne appelé le fort in et, et de ce repaire ravagent les lieux voisins. Chassés en 941 par Hugues, de Provence et de Lombardie, ils ne sont entièrement défaits que par Guilme I^er^, successeur de Bozon II, en 973. Les Bollandistes et Baillet rapport, que saint Buvons qui, selon Joffredi, était de Nice, chassa les Sarrasins Fraxinet. C'est une gloire que tous les monuments du dixième siècle attrint à Guillaume I^er^. Il faut donc croire que saint Buvons l'accompagna dans te expédition, et qu'il y montra tant de valeur, qu'il mérita de partager nneur de la victoire. Dire, comme les auteurs de sa vie, qu'il rasa le Fraxiaprès en avoir chassé les infidèles, c'est vouloir mettre sur son compte un nement dont tous les historiens s'accordent à faire honneur à Guillaume I^er^.

924. Invasion des Hongrois à leur retour d'Italie, où ils avaient été attirés les Lombards.

1158. Grande sécheresse.

1178. Les Sarrasins dévastent Toulon, massacrent 300 de ses habitants et mènent le reste en Afrique. Hugues Geoffroy, seigneur de Toulon, est au nbre des captifs.

1179. La ville de Grasse conclut un traité d'alliance et de commerce avec les ans. Cette convention, rapportée par Papon (tom. 2, preuve XXIII), uve que le comte de Provence avait peu d'influence sur les habitants de sse. Cette ville était alors du nombre de celles qui, ayant repris ou conservé r ancienne administration, ne reconnaissaient l'autorité du souverain que par lques redevances. Elle prenait le titre de commune, à l'exemple des républis d'Italie.

1197. Les Sarrasins font une nouvelle descente sur les côtes de Provence; ils èvent les moines des îles d'Hyères et les habitants de Toulon.

1198. Alliance pour 29 ans, entre les villes de Grasse et de Gênes. Les habits de Grasse s'engagent à ne pas négocier avec les Pisans, et à ne leur donner un secours.

1254. Saint Louis, de retour de la terre sainte, aborde à Hyères. Vers cette oque, on reconnaît aux *bourgeois*, comme un ancien droit, celui de jouir des ivilèges de la noblesse. Ils pouvaient être armés *chevaliers*, et leurs femmes aient le titre de *demoiselles*, comme celles des écuyers et des simples gentilsmmes. (*Hist. du Languedoc*, tom. III, p. 687.)

1266. Charles d'Anjou, comte de Provence, conquiert le royaume de Naples.

1303. Les frères prêcheurs, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, protégés appelés par Charles II, viennent s'établir à Toulon.

1305. Froid excessif.

1348. La peste se déclare à Avignon et se répand dans le reste de la Provence.

Les religieux de Montrieux, au nombre de 35, succombent, à l'exception de Gérard, frère de Pétrarque. Les Provençaux accusent les juifs d'entretenir la mortalité par leurs sortilèges. Ils font main basse sur eux, sans distinction d'âge ni de sexe, et livrent leurs maisons au pillage; à Toulon on en égorge 50 dans une seule nuit.

1359. Peste à Toulon.

1331. Peste à Toulon.

1362. Invasion des Espagnols, sous la conduite de Transtamare. Les états rassemblés à Draguignan, rachetèrent le pillage moyennant 87,000 livres valeur actuelle, 10,000 setiers de blé et 2,000 brebis. Ils revinrent deux ans après et levèrent une seconde contribution de 175,000 livres.

1364. Froid excessif.

1374. Peste.

1384. Ravage des *Tuchins* ou *Coquins*. On appelait ainsi un ramas de malheureux réduits au désespoir par les subsides et armés contre l'autorité et les gens aisés. Le pillage était leur but; ils avaient des intelligences dans la plupart des villes.

1390. Peste.

1460. Froid excessif.

1479. Peste.

1481. Charles II, comte de Provence, lègue en mourant cette province à Louis XI, roi de France.

1486. Lettres-patentes qui unissent irrévocablement la Provence à la France.

1501. Erection du parlement. Les magistrats sont installés à Brignoles, le 24 décembre 1502, à cause des ravages que la peste fait à Aix.

1504. La peste reparaît et sévit pendant trois ans.

1507. Froid excessif. Il périt un grand nombre d'hommes et de bestiaux. Le port de Marseille se couvre de glace. On y voit trois pieds de neige le jour de l'Epiphanie.

1524. Première invasion des Impériaux, sous les ordres du connétable de Bourbon. Il échoue devant Marseille et repasse en Italie.

1536. Nouvelle invasion de la Provence par Charles-Quint. Le 25 juillet, l'empereur passe le Var et asseoit son camp aux villages de Saint-Laurent et de Villeneuve-Loubet. André Doria, maître d'Antibes, pille et saccage la côte jusqu'à l'embouchure du Rhône, excepté Hyères. Charles s'avance vers Grasse où il ne trouve que des débris, le comte de Tende ayant fait mettre le feu à cette place et démolir les remparts. Il arrive à Fréjus après avoir été harcelé dans sa marche par Honoré de Grasse, à la tête des paysans et d'un corps de deux mille légionnaires. Cinq gentilshommes, quinze légionnaires et environ trente paysans s'enferment dans la tour du Muy, dans le but d'immoler le monarque ennemi à leur ressentiment. Ils prennent pour lui un de ses officiers, tirent sur ce dernier et le tuent. Assaillis à l'instant, ils se défendirent de

ıérés La plupart moururent les armes à la main : le moindre nombre fut
: pendu. Charles-Quint saccage Brignoles, Tourves, Saint-Maximin et
:s autres villages jusqu'à Aix, où il entre le 9 août. N'ayant pu se rendre
: de Marseille, il reprend la route d'Italie. Les paysans le harcèlent dans
rche et détruisent une partie de son armée. On prétend qu'il perdit près
gt mille hommes dans cette expédition, la plus honteuse qu'il eût entre-
:t la plus malheureuse après celle d'Alger.

4. Grandes inondations.

6. Peste ; elle dure plus d'une année.

2. Guerre civile entre les protestants et les catholiques. Les insignes de
rniers étaient aux armes du pape. Les soldats portaient le chapelet au cou.
oupe de fanatiques et de pillards, rassemblés et commandés par Flassans,
ıt Brignoles, et notamment le village de Tourves, peuplés en grande
d'huguenots. Barjols est pris par les protestants ; ils égorgent six cents
nts.

4. Charles IX visite la Provence. Il eut, dit l'auteur de son voyage, *grand de danse* à Brignoles. Froid et mortalité extraordinaires.

8. Les protestants sont de nouveau persécutés. Froid excessif.

6. Renouvellement de la guerre civile. Les huguenots se réunissent sous
ı de *Razats;* les catholiques prennent celui de *Carcistes*, du comte de
, leur chef. Draguignan, Fréjus, Hyères, Toulon et Brignoles étaient

). Peste désignée sous le nom de *grande*. Elle fut apportée à Cannes par
ire levantin, et dura treize mois.

2. Autre peste.

5. Guerre de la ligue. *Il n'était point permis d'être neutre*, dit un historien de
ice. *La liberté était réduite à choisir l'enseigne sous laquelle on préférait de*
*tre.* On sait qu'une loi d'Athènes condamnait les citoyens qui demeuraient
ı loin des troubles de leur patrie. Brignoles, Draguignan, Fréjus, Grasse,
ıs, Saint-Maximin, Toulon, Hyères et Lorgues demeurent fidèles au Roi.
ıple des campagnes était seul pour la ligue.

). Les ligueurs font ordonner la *vente des biens des royalistes*. On nomme
mmissaires pour former la liste de ceux qui doivent *être considérés*
*tels.*

). Les ligueurs prennent Barjols et Le Luc, et en égorgent les habitants.
:s, Draguignan, Aups et Pignans se rendent pour éviter le même sort.
de Saint-Maximin par les troupes du duc de Savoie ; on tira à ce siége
ups de canon en 15 jours. Ce fait, cité alors comme très-extraordinaire,
ınaître l'état de l'artillerie dans ce siècle. Le duc de Savoie vient comman-
ı armée ; il est battu à Vinon.

l. Le duc de Savoie retourne en Italie, mais, rentrant quelques mois
il assiége et réduit Antibes. Le duc d'Epernon reprend cette ville.

1596. Le duc d'Epernon tente d'obliger les royalistes à lever le siége de Saint-Tropez. Ce fut le dernier terme de sa puissance. Ses troupes sont battues ; une partie se noie dans la rivière d'Argens. On prétend que les deux procureurs du pays, de sa faction, Allamon et Saint-Marc, seigneur de Châteauneuf, furent du nombre des noyés, et que le duc l'ayant appris, eut la cruauté de dire : *retirons-nous, la paix est faite ; nos deux procureurs sont allés boire ensemble.* Lorsqu'il quitta le pays, rappelé par le roi, il était encore maître des citadelles de Brignoles, de Saint-Tropez, de Saint-Maximin et du château d'Hyères.

1598. Peste.

1599. Froid excessif.

1601. Froid excessif.

1622. Voyage de Louis XIII en Provence. Il visite les lieux que la dévotion a rendu célèbres.

1629. Peste.

1630. Autre peste.

1635. Les Espagnols s'emparent des îles de Lérins, et y élèvent des fortifications. Saint-Marc, Chasteuil, le baron de Châteauneuf son fils, Villeneuve-Mons et Grasse-Roquebrune les empêchent de s'emparer de Cannes et du fort de la Croizette.

1644. Tremblement de terre général sur la côte, depuis Nice jusqu'à Marseille.

1651. Guerre de la fronde. Les partisans des princes prennent le nom de *sabreurs;* les partisants du roi sont appelés *canivets* (parce que les gens de robe, gens à canif) étaient à leur tête. Toulon prend parti contre le roi ; il capitule et on lui accorde des privilèges. Les eaux du Var et celles de la plupart des rivières franchissent leur lit.

1657. Des inondations causent de grands ravages.

1659. Les troubles apportés d'ailleurs continuent à Draguignan. Une émeute y éclate; le premier consul est insulté, son fils est poursuivi, plusieurs personnes de condition sont assassinées. Une commission envoyée par le parlement traite les coupables avec rigueur; un périt sur l'échafaud, six autres sont condamnés aux galères, on prononce la même peine contre cent autres séditieux qui avaient pris la fuite. Il y eut ordre d'abattre la tour de l'horloge qui avait servi de refuge aux mutins. On transfère à Lorgues le siége de la justice.

1660. Le roi, le duc d'Anjou son frère, la reine et une partie de la cour visitent Saint-Maximin, la Sainte-Baume, Toulon, Hyères et la chapelle Notre-Dame de Cotignac.

1664. La peste se déclare à Toulon et se répand à Cuers et à Ollioules.

1705. Le duc de Bervick passe le Var le 31 octobre, à la tête d'une armée française, et s'empare de Nice; le château fort est complètement rasé.

1707. Le duc de Savoie et le prince Eugène franchissent le Var le 11 juillet, pour s'emparer de Toulon. Ils sont forcés de lever le siége de cette ville. Ils

'abandonnent dans la nuit du 21 au 22 août, et repassent le Var avec les débris le leur armée.

1709. Hiver rigoureux, un des plus fameux dont l'histoire fasse mention. Les mandiers, les orangers et les oliviers périssent.

1720. La peste, apportée à Marseille le 25 mai par un bâtiment venu de Suède, sous le commandement du capitaine Chautaud, y fait d'affreux ravages; es fuyards la répandent dans plusieurs localités. Le nombre des victimes, suivant le relevé donné par Papon, est de 254 à Saint-Zacharie, de 32 à Bandols, e 125 à Nans, de 13,160 à Toulon, de 198 au Cannet, de 168 à Mazaugues, e 1,100 à Ollioules, de 1,203 à La Valette, de 465 au Revest, de 85 à Forcalqueiret, de 230 à La Garde, de 163 à Garéoult, de 144 à Sainte-Anastasie, de 8 au Puget, et de 143 à Néoules.

1774. Quatrième invasion des Autrichiens.

1793. Entrée des Anglais dans Toulon. Reprise de cette ville par les Français, e 21 décembre. L'arsenal est en partie incendié. Vente des biens seigneuriaux et cclésiastiques.

1798. Une escadre et des bâtiments de transport, au nombre de 400, quittent e port de Toulon le 19 mai, et font voile vers l'Égypte dont la conquête est onfiée au général en chef Bonaparte.

1799. Bonaparte quitte l'Egypte, aborde au port de Saint-Raphaël près 'réjus.

1814. Napoléon abdique la couronne. Il s'embarque à Saint-Raphaël pour e rendre à l'île d'Elbe, résidence qui lui est assignée par les puissances coalisées.

1815. Napoléon abandonne l'île d'Elbe, débarque au golfe Jouan près de annes, et se dirige sur Grenoble par Grasse, Sisteron et Gap.

1820. Froid excessif; mortalité des oliviers et des orangers.

1835. Le choléra fait d'affreux ravages. Nous avons donné la liste de ses ombreuses victimes.

De cette série d'époques postérieures à l'ère chrétienne, la première est célère dans les annales de l'église, mais une affreuse nomenclature remplit l'intervalle qui la sépare de la dernière; 18 invasions de barbares, 6 guerres civiles, irruptions de troupes étrangères, 17 pestes connues et décrites, un tremblement de terre, 9 froids mémorables par leur rigueur destructive, ont successivement porté la désolation dans le département.

Quelques rois de France l'ont visité, mais en *pélerins*, et ont peu fait pour lui l fonde ses espérances sur nos institutions actuelles.

***Hommes célèbres avant l'Ere chrétienne.*** — 100. *Quintus Roscius*, né à Fréjus, acteur accompli. Rien n'égalait la finesse et la vivacité de on jeu. Il embellisait la nature en la copiant. C'était un prodige, de l'aveu de Cicéron, son admirateur et son ami. Les Romains furent assez généreux pour lui faire une pension de 60 mille livres, et lui assez désintéressé pour ne pas

l'exiger pendant dix années de suite. Aussi disait-on que s'il était le seul digne par ses talents de monter sur le théâtre, il était le seul que ses vertus et ses mœurs auraient dû en exclure.

66. *Cornelius Gallus*, fameux poète, nâquit à Fréjus. Commandant général de l'Egypte, il ordonna qu'on gravât ses actions sur des pyramides. C'est presque une preuve qu'elles ne méritèrent pas que l'histoire en fît mention. Il conspira contre la vie d'Auguste, son bienfaiteur, qui se contenta de le priver de ses emplois. Le sénat, plus sévère, prononça contre Gallus la peine de mort qu'il n'évita qu'en se la donnant lui-même. Ovide et Virgile ont fait l'éloge de ses vers. C'est à ce même Gallus que Parthenius dédia ses érotiques. Ses ouvrages ont été perdus. Les vers que l'on a coûtume de publier sous son nom, à la suite des élégies de Tibulle et de Properce, ne sont pas de lui. Ils ne justifieraient guère la haute réputation que ses contemporains lui ont faite.

12. *Julius Græcinus* nâquit à Fréjus de parents nobles. Sénateur à Rome. Il a composé sur l'agriculture plusieurs ouvrages cités par Pline le naturaliste, et dont Columelle loue le style et l'érudition. Calligula le fit mettre à mort parce qu'il refusa de devenir le dénonciateur d'un honnête homme qui déplaisait à ce prince.

***Hommes célèbres depuis l'Ere chrétienne.*** — 35. *Cneius Julius Agricola*, né à Fréjus, philosophe et guerrier, conquérant de la Grande-Bretagne, beau-père de Tacite. L'empereur Domitien devint jaloux de la gloire dont il se couvrit, et, selon quelques historiens, le fit empoisonner.

35. *Valerius Paulinus*, né à Fréjus, ami de Vespasien. Nommé tribun des cohortes prétoriennes, ensuite intendant général de Provence, enfin sénateur, il porta dans ces différentes places tous les talents qu'elles demandaient; il était l'oracle du sénat et le protecteur du poète Martial.

400. *Acceptus*. Il fut nommé, par l'accord unanime du clergé et du peuple, à l'évêché de sa patrie. Il refusa cet honneur par humilité. Ces exemples sont rares.

1154. *Lambert* (saint), natif de Bauduen. De moine de Lérins il devint évêque de Vence. Il réunit la modestie aux talents, passa sa vie à s'instruire et à instruire les autres. Ce saint prélat ne mangeait jamais, disent ses biographes, avant d'avoir récité les *Psaumes de David*.

1229. *Raoul* ou *Rollet de Gas in*, historien, orateur, théologien et poète. Il rendit d'éminents services au comte Raymond, son souverain.

1265. *Bertrand du Puget*, troubadour de second ordre. Ses poésies, dont il est resté quelques fragments, sont dirigées contre l'amour et l'avarice des grands.

1265. *Arnaud de Cotignac*, troubadour illustre par sa naissance. C'est presque le seul mérite qui le distingue. Il dédia à sa belle un traité intitulé *Souffrances d'Amour*.

1270. *Giraud*, du Luc, auteur de *deux Sirventes* remplis d'allusions à des des faits inconnus, qui les rendent inintelligibles. Il joignait au talent poétique

la connaissance du grec et du latin. Il avait eu pour élève *Flandrine* de Flassans, et il lui adressa ses hommages; mais il ne put obtenir que son estime. Le poète s'en prit à tout le beau sexe, et ne rima plus que pour en médire. Il avait établi dans son château une espèce d'académie où se rassemblaient les beaux esprits de la contrée pour deviser de poésie et d'amour, mais avant tout pour dire beaucoup de mal des dames. Il mourut, selon quelques-uns, en 1308.

Parmi les gentilshommes troubadours qui se réunissaient chez le seigneur du Luc, on distingue *Rostang* de Cuers, *Raymond* de Brignoles, *Luquet Rhodelut* de Toulon, et *Manuel Balbo*, sieur du Muy.

1285. *Guillaume de Bargemon.* L'un des plus aimables et des plus galants poètes de la cour de Raymond-Bérenger V. Mais en publiant avec trop de fatuité ses nombreux succès auprès des dames, il s'attira leur disgrace et se vit, par leurs intrigues, exilé d'une cour qu'il charmait par son esprit.

1297. *Louis* (saint), fils de Charles II, comte de Provence. Boniface VIII le fit évêque de Toulouse, à peine âgé de 22 ans. Il allait à Rome pour se démettre de son évêché, lorsque la mort le surprit à Brignoles, sa patrie; le pape Jean XXII le canonisa en 1317.

1313. *Arnaud de Villeneuve*, né à Villeneuve, diocèse de Vence, professeur de médecine à Paris. Ses ouvrages, imprimés à Lyon pour la première fois en 1504, renferment soixante-deux traités dont la liste est dans le tome 34 des hommes illustres du père Niceron. On a du même auteur cinq autres ouvrages imprimés séparément.

1329. *Rozeline de Villeneuve.* La vie de Rossoline se trouve dans le martyrologe des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Elle a été écrite par plusieurs auteurs, et notamment par les Bollandistes. La tradition lui donne les Arcs pour lieu de naissance. Morte en odeur de sainteté, ses restes ont été transférés, il y a peu d'années, dans l'une des chapelles du village de ce nom. Ils sont recouverts d'un drap de soie brodé d'or. Son frère, Helion de Villeneuve, fut élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est mort en 1346, regretté des pauvres dont il était le père, et de son ordre dont il avait été le bienfaiteur.

1334. *Taraudel de Flassans*, poète, né au village de ce nom. Foulques de Pontevès lui donna une portion de cette terre pour un poème intitulé *Enseignements pour éviter les trahisons de l'amour.* Le *Monge des îles d'or* assure que la recette fut inutile à l'acheteur.

1389. *Gantès* (Jean de), gentilhomme de Cuers. Son siècle lui donna le surnom de *Brave.* Il suivit la reine Jeanne à Naples. De retour en Provence, il concourut à en chasser les *Tuchins*, reste indiscipliné de l'armée du roi Jean.

1389. *Antiboul* (Pierre), jurisconsulte, natif du Cannet, connu par un traité sur les droits municipaux et seigneuriaux, intitulé *de Muneribus*, imprimé en 1513 par Jacques Mallet, et réimprimé ensuite dans le recueil intitulé *Tractatus tractatuum.*

1449. *Texier* (Barthélemy), né à Draguignan, général de l'ordre des Dominicains, et premier réformateur de son ordre. Il signala son zèle contre les *Hussites*, précurseurs de Luther.

1450. *Abellion* (André), prédicateur célèbre, né à Saint-Maximin, mort en odeur de sainteté.

1544. *Arène* (Antoine de Arena), né à Solliés, fameux par ses vers macaroniques. De tous ses ouvrages, le plus remarquable est le poème qu'il fit sur la guerre de Charles V en Provence. Il prit les armes comme la plupart de ses compatriotes, et ne brilla point par son courage, s'il faut en juger par ce qu'il dit, en parlant de lui-même, par les vers que nous avons rapportés à la page 135. Arène mourut juge de Saint-Remy. On a de lui plusieurs poésies burlesques sur les guerres de Rome, de Naples, d'Avignon, les gentillesses des étudiants, la manière de bien danser, etc.

1582. *Pontevès* (Jean de), comte de Carcés, né à Flassans en 1512, lieutenant général du roi en Provence. La rigueur de son administration fut une des causes de la guerre des *Razats* et des *Carcistes*. H. Bouche dit « que c'était « un homme de cœur, de jugement, d'esprit et de modération, magnifique, li« béral, grand joueur et grand fauconnier.

1588. *Clapiers* (François de), né à Hyères. Ses ouvrages sur le droit sont dans les mains de tout le monde, et sont estimés. Il a écrit sur les comtes de Provence, mais ce qu'il en a donné n'est point fidèle.

1589. *Hubert de Vins*, né à Brignoles, surnommé le *matinier* et le *Renard*, parce qu'il était aussi vigilant que rusé. Il fut l'âme du parti de la ligue.

1618. *Michaelis* (Sébastien), religieux de l'ordre de Saint-Dominique, né à Saint-Zacharie. Il se fit connaître par son zèle contre les hérétiques et par son amour pour la discipline monastique, qu'il remit en vigueur dans plusieurs couvents de son ordre. Il composa plusieurs ouvrages contre les prétendus réformés. Il fut l'un des acteurs du déplorable procès de Gaufridi, brûlé vif à Aix comme atteint et convaincu de sortilège et de magie. C'est lui qui, après avoir exorcisé la maîtresse du prêtre marseillais, déclara qu'elle était ensorcelée et possédée, et que le crime de Gaufridi était patent. Il a consigné lui-même les détails de cette affaire dans un livre intitulé *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien, la fesant sorcière et princesse des sorciers au pays de Provence*, etc. Cette histoire est suivie de la *Pnentalogie ou Discours des esprits en tant qu'il est de besoin pour entendre et résoudre la matière difficile des sorciers*, etc. L'auteur de ces inepties jouissait d'une grande influence parmi ses contemporains. Des écrivains (il est vrai que ce sont des moines) ont loué avec emphase sa science profonde, son habileté et ses vertus évangéliques.

1637. *Fabri de Peyresc* (Nicolas-Claude), savant antiquaire, né le 1er décembre 1780, à Belgentier. Il est parvenu à une grande réputation, sans avoir presque rien fait imprimer. Desmolets, dans le tome X de ses mémoires sur la littérature, a inséré de cet auteur une dissertation sur un trépied ancien. On a

imprimé encore de lui une autre dissertation sur les *us, les poids et les mesures des Romains.* Peiresc est mort à Aix sous l'habit ecclésiastique, qu'il revêtit au déclin de sa vie. *C'est*, dit Balzac, *une relique du siècle d'or, une pièce échappée au naufrage de l'antiquité.* Gassendi a écrit en latin la vie de ce savant. A la mort de Peiresc, les riches collections qu'il avait formées passèrent en diverses mains, son cabinet d'antiquités fut fondu dans le cabinet du roi et la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Sa bibliothèque, achetée par le collége de Navarre, a été remise à la bibliothèque royale. *Le Menagiana* évalue à 100 volumes la correspondance et les notes qu'il a laissées. Cette évaluation est encore fort au-dessous de la vérité, puisque après de grandes pertes, il en reste encore 86 registres in-folio à Carpentras, 15 volumes même format à la bibliothèque d'Aix, deux volumes in-folio de lettres originales à la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. M. Honorat, médecin à Digne, possède 104 lettres originales de Gassendi et Peiresc. La bibliothèque Barberini à Rome en possède 400. M. Ravaisson, chargé par le gouvernement de rechercher les manuscrits de Peiresc, croit que la bibliothèque Albani à Rome doit posséder 18 volumes de manuscrits appartenant à ce savant. Selon lui, la ville d'Osimo doit en avoir ausssi, parce que Compagnoni, évêque de cette ville et antérieurement bibliothécaire de Barberini, possédait beaucoup de lettres du célèbre antiquaire de Belgentier. Le rapport de M. Ravaisson est inséré dans le *Journal général de l'instruction publique.*

1640. *Arbaud* (François d'), né à Saint-Maximin. Il fut nommé intendant des menus plaisirs nocturnes, sous la régence de Marie de Médicis, charge alors assez honorable et dont il ne resta après lui qu'un souvenir ridicule. Malherbe lui légua la moitié de sa bibliothèque. Las de la cour et mécontent du cardinal, d'Arbaud se retira en Bourgogne. C'est au sujet de cette retraite que Saint-Evremont lui fait dire :

> J'abandonne la cour et vais en chaque lieu
> Louer la Reine mère et blâmer Richelieu.

1647. *Gautier* (Joseph), seigneur de La Valette et ami de Gassendi, fut un savant mathématicien et un habile astronome.

1653. *Yvan* (Antoine), né à Rians, le 10 novembre 1576. Reçu de l'oratoire, il s'adonna à l'instruction du peuple, se fit connaître par ses travaux apostoliques et surtout par les vertus qui attirent la confiance et le respect. On a de lui des *Lettres* et une *Conduite à la perfection chrétienne.*

1663. *Massillon*, fils d'un notaire de la ville d'Hyères. Il a laissé, dit-on, une vie manuscrite du Corrége, dont il aimait beaucoup la manière. Chacun sait le mot de ce peintre voyant les tableaux des autres artistes. Massillon, après avoir entendu les prédications de son temps, dit *qu'il ne prêcherait point comme eux.* Il chercha, comme Racine, les routes du cœur et réussit pour sa gloire et pour la religion.

1663. *Fauchier* (Laurent), né à Brignoles en 1631, peintre remarquable.

Son pinceau était dans le goût de Paul Véronèse ; sa couleur imitait celle de Rubens, son dessein celui de Carrache ; sa composition ressemblait à celle de Lenfranc. Il se montra l'heureux rival de Van-Dick.

1680. *Moreri* (Louis), né à Bargemon en 1643. Docteur en théologie, aumonier de l'évêque d'Apt. A 30 ans il publia le dictionnaire historique qui porte son nom, ce qui fit dire de lui qu'*il avait commencé cet ouvrage en naissant.* Cet ouvrage parut d'abord en un seul volume *in-folio*. Depuis on l'a porté à dix. Ces volumes continuent d'être appelés *Dictionnaire de Moreri*, mais ils ne sont pas de lui. « C'est une ville nouvelle, dit Voltaire, bâtie sur l'ancien plan. »

1683. *Octoul* (le père), savant minime, né à Ramatuelle. Il a publié un ouvrage curieux intitulé *Inventa astronomica primæ mundi machinæ*, où il cherche à démontrer quel jour, selon le calendrier Julien, le monde avait été créé, à quel méridien et à quel degré du zodiaque le soleil se trouvait placé ce jour-là : singulier caprice d'un astronome, mais cet astronome était un moine.

1694. *Honoré* (le père), né à Cannes en 1632. Prédicateur célèbre. Tout le monde connaît la réponse que fit Bourdaloue à Louis XIV, qui lui demandait son sentiment. « Sire, lui dit le jésuite, le père Honoré déchire les oreilles « mais il fend les cœurs, et l'on restitue à ses sermons les bourses que l'on a « volées aux miens. » Il est l'auteur de deux traités, l'un sur les *Cérémonies funèbres*, l'autre sur les *Festins des anciens.*

1696. *Ferrand* (Louis), né à Toulon le 3 octobre 1645. C'est un des hommes qui acquirent le plus de connaissances sur l'écriture sainte, les pères et les conciles. Malheureusement il ne sut pas élaguer le superflu, rejeter le faux, omettre l'inutile, n'adopter que le vrai. Ses *Commentaires sur les prophéties et les psaumes de Jacob et de Daniel* ne sont remarquables que par une érudition confuse.

1697. *Antelmi* (Joseph), né à Fréjus, chanoine de la cathédrale. Il a laissé des dissertations latines sur l'histoire ecclésiastique de Fréjus, sur saint Martin, saint Eucher, saint Prosper, saint Léon et saint Athanase On a encore de lui *Diatriba de ecclesia Reiensi et de monasterio Lirinensi.*

1704. *Parrocel* (Joseph), né à Brignoles, peintre et graveur. Il excellait dans la partie des batailles. Il disait quelque fois en plaisantant « *qu'aucun peintre ne tuait son homme aussi bien que lui.* » Son fils l'a surpassé.

1706. *Mayol* (Joseph), religieux dominicain, né à Saint-Maximin. Il publia un ouvrage intitulé : *Summa moralis doctrinæ Thomisticæ.*

1729. *Lebrun* (le père), né à Brignoles, prêtre de l'oratoire. Il a laissé divers ouvrages dont quelques-uns sont estimés et méritent de l'être.

1729. *Tourneli* (Honorat), né à Antibes, professeur en Sorbonne. Il écrivit beaucoup pour la constitution *unigenitus.* On estime son *Cours de théologie*, en 16 volumes.

1733. *Galomon* (Joseph-François), habile musicien, né à Toulon. Il a laissé des motets et deux opéras : *Médée et Jason* et *Theovo.*

1733. *D'Audiffret* (J.-B.) né à Draguignan, maréchal de camp et diplomate, auteur d'une *Géographie ancienne, moderne et historique*, en 3 volumes.

1736. *Vasse* (Antoine-François), sculpteur, natif de Toulon. *Le Mercure de France* de 1736 fait le détail de ses ouvrages.

1737. *Ferrand* (F.), oratorien et théologal d'Avignon, né à Brignoles, avait appris l'hébreu pour travailler plus efficacement à la conversion des Juifs. Il n'a laissé que des manuscrits parmi lesquels on cite un *Commentaire français sur le prophète Isaïe.*

1738. *Bonnet* (Joseph), jurisconsulte, né à Brignoles, a laissé *Trois Recueils d'arrêts du parlement d'Aix.*

1738. *Maille* (Louis), natif de Brignoles. Il professa l'histoire ecclésiastique au collége de la Sapience à Rome. Son frère, *Joseph-Auguste*, mort en 1763, était aussi un grand janséniste qui s'est surtout fait connaître par une critique acerbe de l'*Histoire du peuple de Dieu*, du jésuite *Berruyer*

1738. *Sery* (Jacques-Hyacinthe), né à Toulon, célèbre théologien. Il a laissé une *Histoire des congrégations de Auxilis* et plusieurs dissertations.

1741. *Drouin* (René-Hyacinthe), de Toulon, dominicain. Il a composé un *Traité dogmatique et moral des sacrements.*

1741. *Granet* (François), diacre, né à Brignoles, fameux critique, associé de l'abbé Desfontaines. Ses principaux ouvrages sont, la *Traduction de la chronologie de Newton*, et un recueil de *Remarques* sur les tragédies de Corneille et de Racine.

1752. *Bellon de Cancerille*, né à Signes, commença sa fortune par le débit d'une poudre merveilleuse, prétendue panacée qui ne guérissait que ceux qui se portaient bien. Louis XIV, qu'il avait su éblouir par sa faconde, le nomma son ambassadeur auprès du Sophi de Perse, mais la mort du grand roi l'empêcha de remplir cette haute mission.

1757. *Colomb*, de Seillans, dissipa une assez belle fortune, pour se faire une réputation littéraire. Ce fut de l'argent bien mal employé, puisqu'il est à peine connu. On a de lui une *Imitation des odes d'Anacréon*, et un poème intitulé *Le Triomphe de la force.*

1761. *Revest* (Jacques), né à Toulon, minime, s'occupa beaucoup moins de la théologie, que du blason. Il a laissé des manuscrits, un *Traité de la science héraldique*, regardé par les connaisseurs comme un ouvrage complet.

1768. *De Senez* (Dominique), né à Cuers, habile ingénieur, auteur d'un *Traité du toisé des voûtes.*

1772. *Pascal* (Jean-Jacques), natif de la Seyne, avocat au parlement d'Aix. Un des plus profonds jurisconsultes et des plus véhéments orateurs du dix-huitième siècle. Une société d'avocats voulant faire un recueil d'arrêts par lettre alphabétique, le fit prier de leur fournir quelques articles. Il répondit qu'il *ne voulait point se faire un nom par la voie de l'alphabet.*

1773. *Thomas* (de La Valette), septième général des prêtres de l'oratoire,

né à Toulon. Louis XV le regardait comme le premier ecclésiastique de son royaume.

1775. *Isnard* (Jean), né à Grasse, oratorien, couronné par l'Académie française pour une *Ode sur les progrès de la sculpture* sous le règne de Louis XIV.

1783. *Antelmi* (Joseph), né à Trigance, professeur de mathématiques à l'école militaire de Paris. Il a laissé un excellent *Traité de Dynamique* et d'élégantes traductions des *Fables de Lessing* et de la *Messiade de Klopstock*.

1783. *Darluc* (Michel), docteur en médecine, né à Grimaud. On a de lui une *Histoire naturelle de la Provence*, un poème sur l'inoculation, ouvrage dont lui-même ne fesait pas grand cas.

1793. *Désaugiers* (Marc-Antoine), né à Fréjus en 1740. Musicien remarquable. Ses opéras, parmi lesquels se trouve le *Petit-Œdipe*, *Erixène*, *les Deux Sylphes*, les *Jumeaux de Bergame*, l'*Amant travesti*, ont fait les délices de la capitale.

1793. *Antiboul* (Charles-Louis), avocat à Saint-Tropez, député du Var à la convention nationale. Il siégeait avec les Girondins et mourut comme eux sur l'échafaud, le 31 octobre 1793.

1795. *Amiot* (le père), jésuite missionnaire, né à Toulon en 1718. La réputation de ses vastes connaissances s'étendit jusqu'en Chine. Il y fut attiré par l'empereur et mourut à Pékin.

1800. *Chaix* (Dominique), né à Montauroux. Botaniste distingué.

1800. *Fabricy* (le père Gabriel), né à Saint-Maximin. Bibliographe distingué. On connaît de lui des *Recherches sur l'équitation* et une grammaire des langues orientales.

1802. *Ricard de Séalt* (Xavier), né à Saint-Maximin, avocat à Toulon, élu député du tiers-état par la sénéchaussée de cette ville. Il se montra à l'assemblée constituante zélé partisan des idées nouvelles. On a de lui plusieurs discours. Nommé préfet de l'Isère en 1800, il administra ce département avec sagesse.

1805. *Tollon* (Joseph-Honoré), né à Toulon. Botaniste distingué.

1807. *Portalis* (Jean-Antoine-Marie), né au Beausset le 1er avril 1746, l'un des plus grands jurisconsultes des temps modernes. On connaît la part qu'il a prise à la rédaction du code civil. Son mérite l'a élevé au faîte des grandeurs et des dignités. Ses discours, véritables traités historiques, l'ont placé au premier rang des écrivains de notre époque. A 17 ans il publia deux petits écrits, l'un sur l'*Emile* de J.-J. Rousseau, et l'autre intitulé *des Préjugés*.

1811. *Gassier* (Jacques), né à Brignoles le 18 juillet 1730. Il fut l'un des avocats les plus distingués du parlement de Provence.

1812. *Guidal* (Maximilien-Joseph), né à Grasse, général de brigade. Il prit une part active à la conspiration Mallet si bien racontée dans les soirées de Neuilly, et fut fusillé dans la plaine de Grenelle.

1814. *Olivier* (Guillaume-Antoine), né aux Arcs le 19 janvier 1756, méde-

cin et naturaliste. On a de lui un grand nombre de mémoires et de dissertations. Il a laissé une *Histoire des coléoptères* fort estimée.

1815. *Girard* (le baron), né à Aups, mort à Fleurus le 17 juin. Lieutenant-général, grando-fficier de la Légion-d'Honneur, officier supérieur à Austerlitz. Il fit des prodiges de valeur à Lutzen et dans la campagne de France.

1815. *Robert*, docteur en médecine, né à Brignoles, membre correspondant de l'académie royale des sciences. Il a entrepris une *Lichenographie* latine.

1815. *Gardane-Dupont* (Charles), chirurgien distingué. Il est l'auteur d'une *méthode* qui a eu deux éditions.

1816. *Rossolin* (Adolphe), né à Brignoles, littérateur. Il a laissé un poème intitulé *Io*, dont le fond est emprunté à Ovide.

1817. *Masséna* (André), maréchal de France, duc de Rivoli, né en 1758 à Levenzo, village situé sur la lisière du Var. Le lieu de sa naissance n'est plus soumis à la domination française, mais le vainqueur de Zurich s'est acquis sur le champ de bataille des lettres de naturalisation qui ont placé son nom à la tête de nos grandes renommées. Napoléon l'avait surnommé *l'enfant chéri de la victoire.*

1819. *Escudier* (Jean-François), nommé en 1792 député à la convention nationale. Il réussit à empêcher la destruction de Marseille, et fit cesser aussi les cruautés que le général anglais O'Hara laissait commettre à Toulon.

1819. *Gérard* (Louis), né à Cotignac le 18 juillet 1733. L'un des plus savants botanistes de France, auteur de la *Flore de Provence.* Ses collections, achetées par le département, sont déposées à la bibliothèque publique de Draguignan.

1823. *Jauffret* (Gaspard-Jean-André-Joseph), né à Roquebrussanne, évêque de Metz. Il a laissé un très-grand nombre d'écrits estimés.

1824. *Fabri* (le baron), né à Brignoles, député du Var en 1815. Il se distingua dans cette orageuse session parmi les membres de la minorité. Il a été successivement président du tribunal de Brignoles, conseiller, président de chambre et premier président de la cour royale d'Aix.

1825. *Milet de Mureau* (le baron Louis-Marie-Antoine-Destouff), né à Toulon le 26 juin 1756. On a de lui : *Le Voyage de la Peyrouse* et une comédie intitulée *Les Dépositaires.*

1826. *Saurin* (André), né à Seillans, professeur de théologie et de philosophie au séminaire de Fréjus. On distingue, parmi ses ouvrages, un *Traité de l'éloquence de la chaire* et un ouvrage sur les *Révolutions physiques et morales du globe.*

1827. *Isnard* (Maximin), né à Grasse, membre de la convention nationale. On a de lui un grand nombre de discours d'une fougueuse énergie, et un dythyrambe sur l'*Immortalité de l'âme.*

1827. *Désaugiers* (Marc-Antoine), né à Fréjus le 17 novembre 1772. On l'a surnommé l'*Anacréon* français. Il a laissé une foule de petites pièces et de chansons étincelantes d'esprit et de gaîté.

1829. *Giraud*, sculpteur, né au Luc, auteur de plusieurs morceaux remarquables, parmi lesquels on distingue un bas-relief en marbre représentant *Ethra pleurant sur la tête de Phalante son mari.*

1829. *Barras* (Paul-Jean-François-Nicolas, vicomte de), né à Fox-Amphoux, d'une famille dont la noblesse a passé en proverbe. Sa vie est mêlée aux principaux évènements de la révolution de 1789.

1829. *Villeneuve-Bargemon* (Christophe, comte de), né à Bargemont, conseiller d'état, préfet des Bouches-du-Rhône. Ardent ami des arts, écrivain distingué. On a de lui un grand nombre de discours et de mémoires.

1835. *Raynouard*, né à Brignoles, secrétaire perpétuel de l'académie française. On a de lui une tragédie de *Jeanne-d'Arc.*, le *Poème des Machabées*, *Caton d'Utique*, *les Templiers*, *les États de Blois*, *Socrate dans le temple d'Aglaure*, *Recherches sur la langue romane*, *Grammaire romane*, *Choix de poésies des troubadours*, *une Histoire du droit communal*, etc.

1836. *Sièyes* (le comte Emmanuel-Joseph), né à Fréjus le 3 mai 1748. Politique profond et écrivain remarquable; président du directoire. Il a laissé un grand nombre d'écrits politiques. Le 12 avril 1797, un ex-moine du nom de Poulle voulant l'assassiner, lui cassa le poignet d'un coup de pistolet. L'ex-moine fut traduit devant la justice; son procès fut si singulièrement conduit, que Sièyes qui avait été appelé en témoignage, dit plaisamment à son portier en rentrant chez lui : « Si Poulle revient, vous lui direz que je n'y suis pas. »

1837. *Muraire* (le comte Honoré), né à Draguignan le 5 novembre 1750. Président du district de Draguignan, membre de l'assemblée législative, premier président de la Cour de cassation. Jurisconsulte remarquable.

1840. *Truguet* (le comte Laurent-Jean-François), né à Toulon, amiral, pair de france, ministre de la marine.

# LIVRE TROISIÈME.

## ADMINISTRATION.

# LIVRE TROISIÈME.

## CHAPITRE 1er.

### Organisation Administrative.

**préfecture.**— Plusieurs mémoires ont été publiés sur l'ancienne adminis-
on de la Provence. Nous y renvoyons ceux qui désireraient connaître les
ils de son organisation.

e fut, comme on sait, l'assemblée Constituante qui jeta les premiers fon-
ents de l'uniformité qui règne aujourd'hui dans l'organisation administra-
du Royaume. La loi du 22 décembre 1790 supprima les états provinciaux,
ntendants et les subdélégués, et divisa la France en circonscriptions aux-
lles on donna le nom de *département*. Une loi du 26 février suivant fixa à
tre-vingt-trois le nombre des circonscriptions que divers actes législatifs ont
té successivement à quatre-vingt-six.

haque département se subdivisa en districts, et chaque district en cantons,
comprenaient un nombre plus ou moins considérable de communes. Dans le
, les districts étaient au nombre de neuf. Ils avaient leur siége à Barjols,
t-Maximin, Brignoles, Fréjus, Grasse, Vence, Hyères et Toulon.

'administration du département était confiée à trente-six membres nommés
r quatre années par les électeurs qui avaient reçu ce pouvoir des assemblées
naires. L'administration de district, subordonnée à celle du département,
t composée de douze membres nommés aussi pour quatre années par ceux
mêmes électeurs qui appartenaient au district.

'administration du département se divisait en deux sections, l'une sous le
e de *Conseil de département*, l'autre qui prenait le nom de *Directoire de dépar-
nt*.

e directoire de département, composé de huit membres, était toujours en

activité pour l'expédition des affaires, et rendait compte de sa gestion au conseil de département dans la session annuelle qui avait lieu à cet effet.

Chaque administration de district se divisait aussi en conseil de district et directoire de district, dont les relations étaient analogues à celles qui existaient entre le conseil et le directoire de département.

Les attributions des administrations de département et de district sont indiquées dans la section 3 de la loi du 22 décembre-janvier 1790, et développées dans l'instruction annexée à cette loi. Mais, pour avoir une idée complète de l'étendue et de l'importance de ces attributions, il faut lire l'instruction publiée sous la date du 12-20 août 1790, et la loi du 15-27 mars 1791.

Le ministère public était exercé, près ces administrations, par des fonctionnaires connus sous la dénomination de procureurs généraux et procureurs syndics.

La loi du 4 décembre 1793 (14 frimaire an 2), qui organisa un gouvernement provisoire et révolutionnaire, modifia à beaucoup d'égards celle du 22 décembre-janvier 1790.

Les conseils de département furent supprimés, et l'administration resta spécialement chargée de la répartition des contributions entre les districts, du commerce et des manufactures, des grandes routes et canaux publics, et de la surveillance des domaines nationaux.

Au reste, la hiérarchie qui plaçait les administrations de district et les municipalités sous la dépendance directe de l'administration de département, fut abolie.

Une loi du 19 février 1795 (1er ventôse an 3), réduisit à cinq le nombre des administrateurs de département.

Cette disposition fut maintenue par la constitution du 22 août 1795 (5 fructidor an 3.) De plus, ces administrateurs devaient être renouvelés tous les ans, par cinquième.

En même temps, les administrations de district furent supprimées, et chaque canton dut avoir au moins une administration dite *municipale*.

Des commissaires nommés par le Gouvernement exerçaient le ministère public près les administrations de département.

Pour se former une idée plus précise de ce nouveau système d'administration, il faut consulter le titre 7 de la constitution du 22 août 1795 (5 fructidor an 3), et les lois des 7 septembre et 11 octobre de la même année (21 fructidor et 17 vendémiaire an 4.)

Tel était l'état des choses, lorsque la loi du 17 février 1800 (28 pluviôse an 8), détermina les bases d'une organisation administrative plus analogue à celle qui résultait de la loi du 22 décembre-janvier 1790. Elles n'ont point éprouvé jusqu'à ce jour de modification.

Aux termes de cette loi, l'administration proprement dite est demeurée confiée exclusivement à un seul fonctionnaire auquel elle donne le titre de préfet. Il dut remplir à la fois les fonctions qui étaient attribuées, par la loi du 22 dé-

cembre 1790, aux directoires et commissaires du département. Toutefois la connaissance des matières qui appartiennent au contentieux administratif fut dévolue à un corps spécial dont le préfet est membre et président de droit, et qui reçut la dénomination de *Conseil de préfecture*. Ce conseil est composé de trois membres.

L'action du préfet s'étend sur presque toutes les administrations spéciales du département. Il est le représentant et l'organe de l'autorité royale; il en reçoit, par l'intermédiaire des divers ministres, les lois, réglements, instructions et ordonnances, pour en surveiller l'exécution. Il fait connaître au Gouvernement les besoins du département qu'il administre, propose les améliorations qu'il croit utiles, et dispose de la force publique pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité générale.

Voici la liste des préfets qui ont administré successivement le département du Var.

MM. Joseph FAUCHET, nommé le 23 ventôse an 8 (13 mars 1800).
Pierre-Melchior DAZEMAR, nommé le 31 janvier 1806.
LEROY, nommé le 22 juin 1811.
Le Comte de BOUTHILLIER, nommé le 10 juin 1814.
Le Baron de FERMON, nommé le 22 mars 1815.
SIMÉON, fils, nommé le 12 juillet 1815.
CHEVALIER, nommé le 27 mai 1818.
DALMAS, nommé le 11 août 1823.
D'AUDERIC, nommé le 1er septembre 1824.
FUMERON D'ARDEUIL, nommé le 14 novembre 1828.
Le Baron D'ANGELIER, nommé le 2 avril 1830.
Claude ROUXEL, nommé le 27 août 1830.
Joseph BERNARD, nommé le 22 janvier 1831.
François-Nicolas-Catherine GOUBAULT, nommé le 14 mai 1831.
Eusèbe-Prieur De La COMBLE, nommé le 27 juillet 1832.
Joseph FLORET, nommé le 10 décembre 1832.
Adolphe-Auguste LE MARCHAND DE LA FAVERIE, nommé le 12 novembre 1835.

***Bureaux de la préfecture.***—Ils se composent du cabinet particulier de M. le préfet, du secrétariat général et de trois divisions. Voici les attributions de chacun d'eux.

*Cabinet particulier.* Personnel des fonctionnaires publics. — Nomination des maires et adjoints. — Haute police. — Rapports généraux aux ministres. — Liste des électeurs et des jurés. — Direction du recueil administratif. — Affaires réservées. — Enregistrement et distribution des dépêches. — Sceau et timbre de la préfecture.

*Première division.* — Élections des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement. — Rapports et propositions présentées à ces conseils. — Elections municipales. — Administration, contentieux et personnel des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance et des fabriques. — Budgets et comptes des receveurs de ces établissements. — Cautionnements. — Associations de bienfaisance. — Ateliers de charité. — Secours à domicile. — Monts de piété. — Enfants trouvés et abandonnés. — Inspections des services de bienfaisance. — Legs et donations. — Congrégations religieuses. — Caisses d'épargnes. — Octrois. — Voirie urbaine. — Gardes champêtres. — Chemins vicinaux. — Droits de places, de pesage et de mesurage. — Instruction publique. — Bourses dans les colléges. — Bibliothèques publiques. — Musées. — Sociétés savantes. — Beaux-arts. — Antiquités. — Cours d'eau. — Canaux d'arrosage ou d'irrigation. — Usines. — Prises et réglement des eaux courantes. — Dessèchements. — Pêche. — Cultes. — Presbytères. — Églises. — Érection des cures, succursales, chapelles et annexes. — Cimetières. — Police des inhumations. — Formation et suppression des communes. — Bois et forêts. — Gardes forestiers. — Coupes de bois. — Affouages. — Défrichements. — Bibliothèques administratives. — Postes. — Frais de casernement. — Domaines. — Recensement de la population.

*Deuxième division.* — Travaux des ports, des routes royales et départementales. — Contributions directes. — Redevance des mines. — Poursuites. — Cadastre. — Budgets et comptes départementaux. — Expédition des mandats y relatifs. — Dépenses ordinaires de la préfecture, des tribunaux, des prisons. — Casernement de la gendarmerie. — Dépense du culte à la charge du trésor royal. — Traitements ecclésiastique et judiciaire. — Frais de justice. — Mobilier de la préfecture et de l'évêché. — Chauffage et éclairage des casernes et des corps de garde. — Enregistrement.

*Troisième division.* — Agriculture. — Élections des tribunaux et révision des listes des électeurs de commerce. — Subsistances et mercuriales. — Commerce et manufactures. — Ateliers incommodes et insalubres. — Machines à vapeur. — Police et commissions sanitaires. — Haras. — Louveterie. — Ecole polytechnique. — Ecoles militaires, des arts et métiers, vétérinaires. — Poids et mesures. — Police administrative. — Passe-ports. — Prisons. — Recrutement et autres affaires militaires. — Imprimerie et librairie. — Garde nationale. — Ordres royaux. — Etat civil. — Naturalisation. — Mouvement de la population. — Théâtres. — Mines. — Cours d'accouchement. — Jury médical. — Médecins, herboristes et sages femmes. — Aliénés.

Le choix et la nomination des employés des bureaux de la préfecture appartient exclusivement au préfet. Leur nombre est aujourd'hui de 17.

Les bureaux sont ouverts tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures après midi.

Une loi ou au moins une ordonnance royale qui élèverait les employés des

préfectures et des sous-préfectures au rang des agents du gouvernement, et leur donnerait une organisation analogue à celle des employés des autres administrations civiles, serait un acte de justice et de bonne administration.

Un employé rétribué sur les fonds départementaux, est chargé du classement des archives dont la garde et la conservation sont confiées aux soins du secrétaire général.

***Conseil de Préfecture.*** — Le nombre des membres de ce conseil est, ainsi que nous l'avons dit, de trois; l'un d'eux a le titre et remplit les fonctions de secrétaire général.

La loi organique du 17 février 1800 appelle les conseils de préfecture à prononcer :

Sur les demandes de particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote des contributions directes;

Sur les difficultés qui s'élèvent entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés;

Sur les réclamations des particuliers qui se plaignent de torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration;

Sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics;

Sur les difficultés qui s'élèvent en matière de grande voirie;

Sur les demandes présentées par les communautés des villes, bourgs ou villages, pour être autorisées à plaider;

Enfin sur le contentieux des domaines nationaux.

D'autres lois, notamment celles des 21 mars 1831 sur la garde nationale, 22 mars 1831 sur l'organisation des corps municipaux, 22 juin 1833 et 10 mai 1838 sur l'organisation et les attributions des conseils généraux et d'arrondissement, et 18 juillet 1837 sur les attributions municipales, ont considérablement étendu ces attributions.

Le tableau ci-après contient le relevé numérique des décisions rendues par le conseil de préfecture du Var, depuis 1830, et permet de juger de la nature et de l'importance des travaux de ce tribunal.

| ANNÉES. | NOMBRE DES DÉCISIONS RENDUES EN MATIÈRE DE | | | | | | | | | MONTANT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Contributions directes. | Radiations d'inscriptions hypothécaires. | Contraventions à la police du roulage. | Contraventions aux règlements concernant la grande voirie. | Travaux publics. | d'Élections. | d'Autorisations d'ester en justice. | De comptes de gestion présentés par les comptables. | d'Objets divers. | des condamnations. |
| 1830 | 887 | 7 | 34 | 4 | 1 | » | 21 | 416 | 9 | 838 fr. 50 c. |
| 1831 | 893 | 15 | 26 | 6 | 1 | 62 | 32 | 485 | 16 | 1135 50 |
| 1832 | 877 | 13 | 51 | 4 | » | 3 | 41 | 421 | 19 | 1604 50 |
| 1833 | 798 | 10 | 66 | 4 | 5 | 15 | 53 | 428 | 19 | 2228 50 |
| 1834 | 767 | 18 | 40 | 9 | » | 39 | 105 | 415 | 28 | 4520 » |
| 1835 | 826 | 8 | 138 | 5 | » | 6 | 51 | 419 | 27 | 5649 » |
| 1836 | 831 | 11 | 132 | 6 | 2 | » | 36 | 422 | 21 | 4994 » |
| 1837 | 797 | 6 | 250 | 47 | 5 | 39 | 40 | 414 | 30 | 7781 » |
| 1838 | 819 | 8 | 185 | 51 | 1 | 2 | 57 | 418 | 12 | 7068 » |
| 1839 | 921 | 7 | 252 | 56 | 3 | 3 | 46 | 413 | 30 | 7205 » |
| 1840 | 915 | 8 | 194 | 30 | 6 | 47 | 34 | 417 | 38 | 7094 » |
| 1841 | 913 | 6 | 233 | 53 | 5 | » | 32 | 420 | 35 | 9753 » |

**Général des Département.** — Il n'était autrefois que de
: la loi du 22 juin 1833 l'a élevé à trente. Les cantons de Ta-
ıes, Comps, Grimaud et Saint-Auban, sont réunis à ceux de Bar-
ıyence, Saint-Tropez et Coursegoules, pour l'élection du conseil-
:s représenter.
tée détermine les conditions d'éligibilité.
)i du 10 mai 1838 fixe avec non moins de précision les attributions

ı sort, effectué après la composition du conseil, divise en trois sé-
res de cette assemblée : voici l'indication des cantons appartenant
:

*rie : élue en* 1833, *renouvelée en* 1836, *le sera de nouveau en* 1845 *et en* 1854.

| | |
|---|---|
| | Ollioules. |
| | Saint-Maximin.. |
| | Cotignac. |
| | Grasse. |
| :res. | Coursegoules et Saint-Auban. |

*rie : élue en* 1833, *renouvelée en* 1839, *le sera de nouveau en* 1848 *et en* 1857.

| | |
|---|---|
| : Tavernes. | Antibes. |
| | Le Bar. |
| | Saint-Vallier. |
| an. | Toulon (est). |
| et Saint-Tropez. | Toulon (ouest). |

*ième Série : élue en* 1833, *sera renouvelée en* 1842 *et en* 1851.

| | |
|---|---|
| ;. | Cannes. |
| ıssanne. | Vence. |
| ialernes. | Le Beausset. |
| t Fayence. | Hyères. |
| | Solliés-Pont. |

effectif des membres de l'assemblée électorale s'est élevé en 1833
3 en 1834, et à 1,163 en 1839.
des suffrages exprimés s'est élevé en 1833 à 1,457, en 1836 à 431,
578.
ingt-trois membres ont été élus au premier tour de scrutin, sept

En 1836 et en 1839, tous les membres élus l'ont été au premier tour de scrutin.

***Sous-Préfectures.*** — Elles ont leur siége à Brignoles, à Toulon et à Grasse; pour l'arrondissement de Draguignan, le préfet remplit les fonctions de sous-préfet.

L'institution des sous-préfets remonte, comme celle des préfets, à la loi du 17 février 1800; ils ont dans leurs attributions les fonctions exercées jusque-là par les administrations municipales et les commissaires de canton, à l'exception de quelques-unes dont il est fait mention en l'article 10 de la loi précitée.

***Conseils d'Arrondissement.*** — Les cantons de Brignoles, de Vence et de Toulon (ouest), nomment chacun deux membres du canton d'arrondissement; les autres cantons en élisent chacun un.

Les cantons sont divisés en deux séries; dans la première sont compris ceux de Brignoles, Rians, Saint-Maximin, Tavernes, Aups, Callas, Grimaud, Lorgues, Le Luc, Antibes, Saint-Auban, Cannes, Saint-Vallier, Le Beausset, Hyères, Cuers, Toulon (ouest); la seconde série comprend les cantons de Barjols, Cotignac, Besse, Roquebrussanne, Draguignan, Saint-Tropez, Fréjus, Fayence, Salernes, Comps, Grasse, Le Bar, Vence, Coursegoules, Collobrières, Ollioules, Solliès-Pont, Toulon (est).

Les membres du conseil d'arrondissement ne sont élus que pour six ans; ceux appartenant à la première série ont été renouvelés en 1839, et le seront en 1845 et en 1851; ceux de la seconde série ont été renouvelés en 1836, et le seront en 1842 et en 1849.

Les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838 règlent l'organisation et les attributions des conseils d'arrondissement.

***Municipalités.*** — La loi du 14-18 décembre 1789 constitua des corps municipaux et conféra invariablement à leur chef le titre de *Maire*.

Chaque corps municipal, composé de plus de trois membres, devait être divisé en bureau et en conseil; le tiers des officiers municipaux, y compris le maire, formant le bureau, et les deux autres tiers, le conseil.

Le bureau était chargé de tous les soins de l'exécution, et borné à la simple régie. Dans les municipalités réduites à trois membres, l'exécution demeurait confiée au maire seul.

Le conseil municipal s'assemblait au moins une fois le mois; il arrêtait les comptes du bureau, lorsqu'il y avait lieu, après quoi les membres dudit bureau prenaient séance et avaient voix délibérative avec ceux du conseil.

Les fonctions des corps municipaux étaient distinguées en fonctions propres au pouvoir municipal et fonctions propres à l'administration générale de l'État, déléguées par elle aux municipalités.

Le maire, les membres du corps municipal et les notables de chaque ville, bourg, paroisse ou communauté étaient nommés pour deux ans par les citoyens *actifs* réunis en assemblée. Les conditions d'éligibilité étaient les mêmes que pour les administrations départementales. Elles sont déterminées par les articles 3 et 6 de la loi du 22 décembre-janvier 1790.

Le maire, à l'expiration de ses fonctions, fut déclaré rééligible pour deux autres années, après quoi il n'était plus permis de l'élire qu'après un intervalle de deux ans.

Un *Procureur de la commune*, nommé dans la même forme que le maire, et rééligible aux mêmes conditions, était chargé de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la communauté.

Un *Secrétaire-greffier*, nommé par le conseil général de la commune, était attaché à chaque municipalité.

Les corps municipaux furent entièrement subordonnés aux administrations départementales et de district, pour tout ce qui concernait les fonctions qui leur étaient attribuées par délégation de l'administration générale. Quant aux fonctions propres au pouvoir municipal, ils les exerçaient sous la surveillance et l'inspection des mêmes autorités.

La loi du 4 décembre 1793 (14 frimaire an 2) ne changea rien à l'organisation des municipalités. Elle leur attribua seulement, concurremment avec les comités de surveillance, l'application des lois révolutionnaires et des mesures dites de sûreté générale. Elle substitua au procureur de la commune les *Agents nationaux* spécialement chargés de requérir et de poursuivre l'exécution des lois, ainsi que de dénoncer les négligences apportées dans cette exécution, et les infractions qui pourraient se commettre.

La loi du 22 août 1795 (5 fructidor an 3) changea entièrement l'organisation des municipalités.

Celle du 17 février 1800 (28 pluviôse an 8) les rétablit sur des bases à peu près semblables à celles posées en 1790.

Aujourd'hui et en vertu de la loi du 21 mars 1831, les conseillers municipaux, parmi lesquels elle oblige à choisir les maires et les adjoints, sont élus par une assemblée d'électeurs communaux. Les pouvoirs des maires et des conseils municipaux sont déterminés par la loi du 18 juillet 1837.

***Commissariats de Police.*** — L'institution des commissaires de police, telle qu'elle existe aujourd'hui, dérive de la loi du 21 mai-27 juin 1790, concernant l'organisation de la municipalité de Paris. Un de ses agents fut attaché à chacune des quarante-huit sections entre lesquelles la ville fut alors divisée. Ils étaient élus au scrutin comme les officiers municipaux, et à la pluralité absolue des suffrages, pour deux années, et indéfiniment rééligibles. Leurs fonctions devaient consister à seconder l'action de l'autorité municipale, dans les soins qui auraient pour objet de faire jouir les habitants des avantages d'une

bonne police, et entr'autres de la propreté, de la salubrité, de la sûreté, de la tranquillité, principalement dans les rues, lieux et édifices publics.

Une autre loi du 20-29 septembre 1791, autorisa l'établissement de commissaires de police dans toutes les villes du royaume où il serait jugé nécessaire, d'après l'avis de l'administration du département.

La loi du 11 octobre 1795 (19 vendémiaire an 4) institua des commissaires de police dans toutes les villes d'une population au-dessus de 5000 habitants; elle en attribua la nomination à l'administration municipale.

L'institution de ces fonctionnaires fut maintenue par la loi du 17 février 1800 (28 pluviôse an 8). Elle porte, art. 12, qu'il y aura un commissaire de police dans les villes dont la population sera comprise entre 5 et 10,000 habitants, et, dans les villes plus populeuses, un commissaire de plus par 10,000 d'excédant.

Le territoire des villes ou communes qui renferment plusieurs commissaires de police, est divisé en autant d'arrondissements, qui sont plus particulièrement placés sous la surveillance de chacun d'eux. Néanmoins, ils peuvent exercer leurs fonctions dans toute l'étendue de ce territoire. (*Art.* 10 *de la loi précitée du* 11 *octobre* 1795 *; art.* 12 *du code d'instruction criminelle.*)

Les fonctions de commissaire de police consistent spécialement à rechercher et à constater, par procès-verbal, les contraventions déterminées dans les chapitres 2 et 3 du livre 4 du code pénal; ils exercent, pour la poursuite de ces contraventions, les fonctions de ministère public près les tribunaux de police, ainsi qu'on l'a vu page 396.

Les commissaires de police assistent les vérificateurs des poids et mesures dans l'exercice de leurs fonctions. (*Arrêté du Gouvernement, du* 18 *juin* 1801 (29 *prairial an* 9.)

Ils dressent contre les contrevenants en matière de grande voirie, police de roulage et de la navigation, des procès-verbaux qu'ils adressent aux sous-préfets, pour être jugés en conseil de préfecture. (*Loi du* 19 *mai* 1802 (29 *floréal an* 10); *décret du* 18 *août* 1810.)

Leurs attributions, comme officiers de police judiciaire, sont déterminées dans les chapitres 2 et 5 du code d'instruction criminelle.

Le traitement des commissaires de police a été fixé ainsi qu'il suit, par les arrêtés du Gouvernement des 10 septembre 1801 (23 fructidor an 9), et 7 avril 1803 (17 germinal an 11), et par le décret du 22 mars 1813, savoir :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| A Paris. . . . . | 4,000 fr. | plus | 2,000 fr. | pour frais de bureau. |
| A Lyon, Marseille et Bordeaux. | 2,400 | plus | 800 | *idem.* |
| Dans les villes de 40,000 habitants | 1,800 | plus | 600 | *idem.* |
| Dans les villes de 25 à 40 mille . | 1,500 | plus | 450 | *idem.* |
| Dans les villes de 15 à 25 mille . | 1,200 | plus | 350 | *idem.* |
| Dans les villes de 10 à 15 mille . | 1,000 | plus | 250 | *idem.* |
| Dans les villes au-dessous de 10 m. | 800 | plus | 200 | *idem.* |

Deux commissaires de police sont établis à Toulon. Les villes de Draguignan,

Grasse, Brignoles, Antibes, Saint-Tropez, Lorgues, Cuers, La Seyne et Cannes en ont chacune un. Un commissaire spécial est institué au pont du Var, sur la frontière du Piémont.

***Gardes Champêtres.*** — Beaucoup de propriétaires ont des gardes particuliers. Presque toutes les communes du département ont institué des gardes champêtres. Le traitement de ces agents est, terme moyen, de 100 fr. par an. Il est facile de concevoir, qu'avec un aussi modique traitement, la surveillance des gardes champêtres laisse à désirer : les délits ruraux sont fréquents.

## CHAPITRE II.

### Colléges Électoraux.

***Électeurs politiques.*** — Les arrondissements communaux de Brignoles, de Draguignan et de Grasse élisent chacun un membre de la chambre des députés. L'arrondissement de Toulon est divisé en deux colléges électoraux; le premier se compose des électeurs de la ville de Toulon seulement; le second, des électeurs du reste de l'arrondissement.

Voici le résumé de la liste électorale de 1842.

| | ARRONDISSEMENT DE | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Brignoles. | Draguignan. | Grasse. | Toulon intrà muros. | Toulon extrà muros. |
| Nombre d'électeurs censitaires payant 1000 fr. de contributions et au-dessus. | 25 | 22 | 16 | 13 | 23 |
| Nombre d'électeurs censitaires payant de 500 à 1,000 fr. de contributions. | 48 | 67 | 51 | 63 | 56 |
| Nombre d'électeurs censitaires payant de 200 à 500 fr. de contributions. | 300 | 393 | 286 | 300 | 308 |
| Nombre des électeurs en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 avril 1831. | 4 | 6 | 5 | 8 | 8 |
| Nombre des jurés non électeurs. | 54 | 73 | 72 | 144 | 41 |
| Population d'après le recensement de 1841. | 68,953 | 84,514 | 65,164 | 50,669 | 58,710 |

On voit, par ce résumé, qu'il y a un électeur de député sur 163 habitants à

***Électeurs de Département et d'Arrondissement.*** — Seize cantons, savoir : ceux de Collobrières, Aups, Comps, Grimaud, Le Luc, Salernes, Saint-Auban, Le Bar, Cannes, Coursegoules, Saint-Vallier, Barjols, Rians, Roquebrussanne et Tavernes, ne renferment pas le nombre d'électeurs exigé par la loi du 27 juillet 1833, pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement. Le nombre des électeurs complémentaires qui leur sont adjoints sont pris parmi les plus imposés du canton ; leur nombre est, dans le premier, de trente-quatre ; de douze dans le second ; de trente-neuf dans le troisième ; de douze dans le quatrième ; de seize dans le cinquième ; de vingt-huit dans le sixième ; de quarante-six dans le septième ; de vingt-cinq dans le huitième ; de sept dans le neuvième ; de quarante-deux dans le dixième ; de quarante dans le onzième ; de dix dans le douzième ; de seize dans le treizième ; de vingt-cinq dans le quatorzième ; de trente-six dans le quinzième et dernier. En réunissant ces chiffres, formant un total de trois cent quatre-vingt-huit, aux deux mille trois cent quatre-vingt-six électeurs et jurés, on voit que le nombre total des électeurs appelés à nommer les membres du conseil général et des conseils d'arrondissement est de deux mille sept cent soixante-quatorze, et qu'aussi il y a un électeur départemental sur 118 habitants, en prenant pour base de cette proportion le chiffre du recensement de 1841.

***Électeurs Municipaux.*** — Leur nombre s'élevait, d'après les listes dressées en 1840, époque des dernières élections, à vingt-trois mille neuf cent trente-trois, y compris onze cent quarante-cinq électeurs adjoints. Le nombre des votants s'éleva à douze mille quatre-vingt-sept.

Le minimum du cens électoral des électeurs censitaires était à Toulon de 45 fr. 77 c., et à Grasse de 45 fr. 14 c.

## CHAPITRE III.

### Garde Nationale.

La loi du 22 mars 1831 a réglé tout ce qui se rapporte à cette partie importante de la force publique.

La révision opérée en 1840, des classes des mobilisables, a donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| 1re Classe. Célibataires de 20 ans acccomplis à 34 ans accomplis. | 12,736 |
| 2e Classe. Veufs sans enfants, de 23 ans accomplis à 39 ans accomplis. | 40 |

| | |
|---|---|
| 3e Classe. Citoyens remplacés à l'armée, de 20 à 29 ans accomplis. | 546 |
| 4e Classe. Mariés sans enfants, de 28 à 29 ans accomplis. | 1577 |
| 5e Classe. Citoyens qui se trouvent, comme soutiens de famille, dans l'un des cas prévus par l'art. 145 de la loi du 22 mars 1831, de 20 à 29 ans accomplis. | 896 |
| 6e Classe. Mariés avec enfants, de 20 à 29 ans accomplis. | 2,743 |
| Total des 6 Classes. | 18,556 |

## CHAPITRE IV.

### Organisation Judiciaire.

***Cour Royale.*** — Le département est compris dans le ressort de la cour d'Aix.

***Tribunaux de première instance.*** — Quatre tribunaux de première instance ont leur siége à Brignoles, à Draguignan, à Grasse et à Toulon. Celui de Draguignan est composé de neuf juges, y compris le président, le vice-président et le juge d'instruction pour les affaires criminelles et correctionnelles, d'un procureur du roi, de deux substituts et d'un greffier. Il se divise en deux chambres. Il a quatre suppléants.

Les autres tribunaux se composent de trois juges, y compris le président et le juge d'instruction, d'un procureur du roi, d'un substitut et d'un greffier. Ils ont trois suppléants, à l'exception de celui de Toulon qui compte quatre juges et trois suppléants.

Les juges et les juges suppléants sont institués à vie.

Ces tribunaux connaissent des matières civiles, en premier et dernier ressort, dans les cas déterminés par la loi; ils connaissent aussi en premier ressort des matières de police correctionnelle, et prononcent sur appel des jugements rendus par les juges de paix.

C'est au tribunal de Draguignan que se portent les appels des jugements rendus en police correctionnelle par les trois autres tribunaux de première instance; c'est la cour royale d'Aix qui juge les appels des jugements en police correctionnelle du tribunal de Draguignan.

Nous avons donné à la page 188 le relevé des décisions rendues par les tribunaux correctionnels : nous y renvoyons nos lecteurs.

On comptait en 1789 autant de juridictions en première instance qu'il existait de seigneurs hauts-justiciers, et cinq sénéchaussées dont l'appel était porté au parlement d'Aix. Les mairies des principales villes avaient le contentieux de la basse police.

On n'a aucun renseignement exact sur les actes des tribunaux en 1789, parce que leurs archives ont été dévastées. Le nombre des procès civils en l'an 9, a été : pour l'arrondissement de Toulon, de 340 intentés et 280 jugés ; pour l'arrondissement de Brignoles, de 350 intentés et 215 jugés ; pour l'arrondissement de Draguignan, de 296 intentés et 225 jugés, et pour l'arrondissement de Grasse, de 282 intentés et 261 jugés : total, intentés 1,268, jugés 981.

Plusieurs sources de procès disparurent avec la féodalité : telles étaient les substitutions, les lods et ventes, les prestations, les rentes seigneuriales, les dîmes et les affaires bénéficiales et canoniques ; d'autres, telles que les remboursements faits en assignats et les dettes contractées avec cette monnaie, les rentes foncières stipulées comme prix de vente et contestées comme des droits féodaux supprimés ; les ventes aux successibles attaquées comme des donations déguisées, en fraude de la loi du 17 nivôse ; le partage de beaucoup de domaines, les transactions qui en avaient été la suite, les diverses interprétations que celles-ci faisaient naître, naquirent de la législation qui succéda. Aujourd'hui, les causes des procès sont très-variées.

Il est des contrées où l'esprit est processif, comme des climats où l'air est vicié : on a remarqué que les communes de l'intérieur du département sont les plus infestées de ce poison. Beaucoup de villages comptent encore un ou plusieurs praticiens vivant la plupart des dissensions qu'ils entretiennent.

Nous empruntons les résultats ci-après au compte-rendu de la justice civile, publié par le ministère de la justice.

| | TRIBUNAL CIVIL DE | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Brignoles. | Draguignan. | Grasse. | Toulon. |
| Nombre des affaires civiles restant à juger au commencement de l'année 1838. | 29 | 55 | 42 | 118 |
| Nombre des affaires civiles inscrites pendant l'année. | 170 | 225 | 115 | 303 |
| Nombre des jugements contradictoires définitifs rendus pendant 1839. | 92 | 163 | 83 | 139 |
| Nombre des jugements par défaut non susceptibles d'opposition, pendant 1839. | 28 | 26 | 33 | 34 |
| Nombre des affaires terminées par déport, transaction, abandon, radiation, pendant 1839. | 38 | 65 | 26 | 130 |
| Nombre des affaires restant à juger à la fin de 1889. | 41 | 26 | 15 | 118 |
| Nombre des affaires qui ont plus de trois ou quatre mois d'inscription au rôle. | 9 | 16 | » | 29 |
| Nombre des jugements interlocutoires et préparatoires. | 49 | 92 | 50 | 66 |

| | TRIBUNAL CIVIL DE | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Brignoles. | Draguignan. | Grasse. | Toulon. |
| Nombre des ordres ouverts avant et pendant 1839. | 11 | 17 | 7 | 13 |
| Nombre des ordres terminés pendant l'année 1839. | 9 | 10 | 2 | 7 |
| Nombre des appels portés devant la cour royale d'Aix en 1839. | 19 | 30 | 14 | 17 |
| Nombre des jugements confirmés par la cour royale. | 13 | 15 | 6 | 8 |
| Nombre des jugements infirmés par la cour royale. | 2 | 3 | 3 | 5 |
| Nombre des jugements sur l'appel desquels il y a eu transaction. | 4 | 4 | 5 | 1 |
| Nombre des appels restant à juger le 31 décembre 1837. | » | 8 | » | 8 |

Ces résultats varient peu ; ils se reproduisent à peu près tous les ans.

Pendant les années 1837, 1838 et 1839, les tribunaux civils du Var ont accueilli 17 demandes en séparation de corps : ces demandes ont été formées par la femme ; 23 ont eu pour cause les excès, sévices et injures graves ; 1 la condamnation du mari à une peine infamante. Dans le même laps de temps, ils ont homologué 12 actes d'adoption et accueilli 27 demandes en interdiction, formées, savoir : 16 par les parents et 11 par le ministère public.

Le département du Var est, parmi les autres départements de la France, le cinquante-unième par la population, le quinzième par l'étendue superficielle, le cinquante-sixième par le montant de la contribution foncière, le soixante-dix-huitième par le nombre des affaires civiles, et le soixante-huitième par le nombre des affaires commerciales.

***Cour d'Assises.*** — Nous avons donné, page 190, le relevé des décisions rendues par cette cour, depuis 1826 jusqu'à 1837. Il suffit de dire ici qu'elle s'assemble à Draguignan quatre fois par an.

***Tribunaux de Commerce.*** — Ces tribunaux, au nombre de sept, sont placés à Toulon, à Draguignan, Fréjus, Saint-Tropez, Grasse, Antibes et Brignoles. Ils se composent, dans les deux premières villes, de cinq juges et de deux juges suppléants; de quatre juges et de deux suppléants, dans les quatre autres localités ; et à Brignoles, de trois juges et de deux suppléants.

La liste des notables commerçants appelés à élire les magistrats consulaires, comprend : à Draguignan et à Brignoles, 36 noms; à Toulon, 45; à Fréjus, 38; à Saint-Tropez, 25; à Grasse, 57, et à Antibes, 38.

Voici le relevé des jugements prononcés depuis 1838, par les tribunaux dont nous parlons.

| DÉSIGNATION des TRIBUNAUX. | 1838. | 1839. | 1840. | 1841. |
|---|---|---|---|---|
| Toulon. | 229 | 232 | 241 | 204 |
| Draguignan. | 79 | 88 | 75 | 90 |
| Fréjus. | 18 | 15 | 19 | 26 |
| Saint-Tropez. | 80 | 85 | 80 | 82 |
| Grasse. | 51 | 65 | 54 | 45 |
| Antibes. | 38 | 23 | 9 | 9 |
| Brignoles. | 77 | 66 | 76 | 87 |

***Justices de Paix.*** — On compte trente-cinq justices de paix dans le département. En voici le tableau :

| ARRONDISSEMENTS. | CHEFS-LIEUX de la JUSTICE DE PAIX. | NOMBRE DE COMMUNES ressortissant à chaque justice de paix | POPULATION de chaque justice de paix, d'après le recensement fait en 1841. |
|---|---|---|---|
| Brignoles | Barjols | 8 | 8,734 |
| | Besse | 5 | 8,831 |
| | Brignoles | 6 | 11,887 |
| | Cotignac | 5 | 10,579 |
| | Saint-Maximin | 8 | 10,176 |
| | Rians | 6 | 8,131 |
| | Roquebrussanne | 8 | 5,977 |
| | Tavernes | 9 | 4,638 |
| Draguignan | Aups | 6 | 5,661 |
| | Callas | 7 | 8,448 |
| | Comps | 10 | 3,501 |
| | Draguignan | 5 | 14,663 |
| | Fayence | 8 | 10,833 |
| | Fréjus | 6 | 9,959 |
| | Grimaud | 5 | 7,337 |
| | Lorgues | 4 | 8,115 |
| | Le Luc | 5 | 6,507 |
| | Salernes | 3 | 4,313 |
| | Saint-Tropez | 4 | 5,182 |
| Grasse | Grasse | 4 | 12,874 |
| | Antibes | 3 | 9,619 |
| | Saint-Auban | 13 | 4,624 |
| | Bar | 10 | 7,045 |
| | Cannes | 6 | 8,562 |
| | Coursegoules | 8 | 3,858 |
| | Vence | 11 | 4,064 |
| | Saint-Vallier | 5 | 14,518 |
| Toulon | Beausset | 6 | 10,610 |
| | Collobrières | 2 | 3,584 |
| | Cuers | 4 | 8,609 |
| | Hyères | 1 | 9,966 |
| | Ollioules | 6 | 18,388 |
| | Solliès-Pont | 5 | 7,544 |
| | Toulon (est) | 3 | 25,503 |
| | Toulon (ouest) | 2 | 25,166 |
| TOTAUX | | 208 | 328,010 |

C'est à l'assemblée constituante qu'est due l'institution des juges de paix. L'extrait suivant du discours de Thouret, célèbre avocat au parlement de Normandie, chargé de présenter le projet de loi organique de cette magistrature, indique assez le but que s'est proposé le législateur en la créant.

« Il faut, disait-il, que tout homme de bien, pour peu qu'il ait d'expérience « et d'usage, puisse être juge de paix.

« La compétence de ces juges doit être bornée aux choses de convention très- « simple et de la plus petite valeur, et aux choses de fait qui ne peuvent être bien « jugées que par l'homme des champs, qui vérifie sur le lieu même l'objet du

« litige, et qui trouve dans son expérience des règles de décision plus sûres que « la science des formes et des lois n'en peut fournir aux tribunaux. »

L'idée d'établir des juges spéciaux pour les affaires de très-peu d'importance, n'est rien moins que nouvelle. Dès le 13e siècle elle avait frappé nos pères, et il y avait au châtelet de Paris des juges que l'on nommait *auditeurs*, dont les attributions étaient réglées par une ordonnance de 1313, et qui jugeaient jusqu'à la somme de soixante sous, *sans appel*.

Sous le règne de Charles VI, le nombre de ces auditeurs était réduit à deux ; ils connaissaient des causes personnelles jusqu'à vingt livres *parisis*.

Avant la révolution, il n'y avait plus qu'un auditeur au châtelet de Paris. Il jugeait seul et sommairement, à l'audience, les causes et les demandes purement personnelles, dont l'objet n'excédait point la valeur de 50 livres. Ses sentences devaient s'exécuter, nonobstant appel, conformément à un édit du mois de mars 1548; mais dans aucun cas, il ne jugeait en dernier ressort : l'appel se portait à la chambre présidiale du châtelet.

Deux édits, l'un du mois de mars 1749, l'autre du mois d'avril 1769, avaient aussi créé une institution assez analogue encore à celle des justices de paix. Ils eurent pour objet d'autoriser les bailliages d'Orléans et de Tours à juger au nombre de trois membres, dans une audience particulière, et sans ministère de procureur, toutes les causes purement personnelles, non procédantes de contrats passés sous le *scel* royal, et qui n'excédaient pas la somme de quarante livres.

Les dispositions de ces deux édits furent étendues à tous les bailliages, à toutes les sénéchaussées, par un autre édit du mois de septembre 1769, enregistré au parlement, le 4 septembre 1770.

Conformément aux dispositions de la loi du 16—24 août 1790 qui les institua, les juges de paix ne pouvaient juger qu'assistés de deux assesseurs. Les uns et les autres étaient élus pour deux ans, sauf réélection indéfinie par les assemblées primaires. (*Articles* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 *de cette loi.*)

Leurs attributions furent déterminées par les articles 9, 10 et 11.

Une nouvelle attribution résulta pour eux de la loi du 18 décembre 1799 (28 brumaire an 8). Aujourd'hui, leurs attributions principales sont définies par la loi du 25 mars 1838 qui les a considérablement étendues.

Le mode de nomination des juges de paix a varié. D'abord les assesseurs des juges de paix furent supprimés par la loi du 20 mars 1804 (29 ventôse an 9). Chaque juge de paix dut remplir seul désormais les fonctions attachées au caractère dont il était revêtu. Il lui fut donné deux suppléants pour le remplacer en cas de maladie, absence ou tout autre empêchement. Ces suppléants étaient aussi nommés par les assemblées primaires.

Ce droit qu'avaient ces assemblées de nommer les juges et leurs suppléants, fut ensuite restreint à celui de présenter deux candidats pour chaque place, parmi lesquels le chef du gouvernement choisissait celui qui lui paraissait le plus

digne. La nomination avait lieu pour dix ans. (*Art.* 8 *et* 9 *du sénatus-consulte organique du* 4 *août* 1802 (16 *thermidor an* 10.)

C'est aujourd'hui le Roi qui nomme les juges de paix, en vertu de l'art. 52 de la charte constitutionnelle ainsi conçu. :

« Art. 52. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, « quoique *nommés par le Roi*, ne sont point inamovibles. »

En matière civile, les juges de paix ont trois sortes d'attributions : ils prononcent sur certaines contestations ; ils font dans d'autres l'office de conciliateurs, et sont chargés de quelques missions étrangères à l'exercice du pouvoir judiciaire.

Comme juges, ils prononcent en audience publique sur les litiges pour lesquels la loi leur attribue juridiction.

Comme conciliateurs, ils s'efforcent d'étouffer à leur naissance les procès qui sont de la compétence des tribunaux civils. D'ailleurs, presque toujours, même dans les contestations dont ils ont droit de connaître comme juges, ils essayent de rapprocher les parties, soit qu'ils les appellent eux-mêmes, soit qu'elles se présentent spontanément devant eux.

Entr'autres attributions extrajudiciaires, ils sont chargés de convoquer et de présider des conseils de famille, de recevoir les actes de notoriété, de procéder à l'apposition et à la levée des scellés. Des lois spéciales leur accordent pour d'autres actes la même confiance.

Sur 4,908 procès introduits en 1839 devant les juges de paix, en leur qualité de juges, ils en ont terminé, savoir : 907 par jugements contradictoires, 327 par jugements par défaut, 3,092 par arrangements à l'audience, et 556 par abandon. 26 seulement restaient à juger au 31 décembre 1839.

Sur 600 affaires portées en 1839 en conciliation, 294 ont été conciliées, 306 n'ont pu l'être.

En 1839, 51 appels ont été formés contre les jugements rendus par les juges de paix, 16 ont été confirmés, 12 ont été infirmés. Il y a eu transaction sur 11. Le reste des appels n'était pas jugé au 31 décembre.

***Avocats.*** — 22 avocats et 7 stagiaires exercent près le tribunal civil de Toulon, 8 près le tribunal et la cour d'assises de Draguignan, 12 près celui de Grasse. Il n'y en a point à Brignoles.

***Avoués.*** — Il y en a 13 à Toulon, 10 à Draguignan, 7 à Brignoles et 6 à Grasse. Leur nombre a été fixé par une ordonnance royale du 11 février 1820.

***Huissiers.*** — Le nombre des huissiers est fixé, savoir : à 18 pour l'arron-

dissement de Brignoles, à 22 pour l'arrondissement de Toulon, à 22 pour l'arrondissement de Draguignan, et à 20 pour celui de Grasse.

***Commissaires-Priseurs.*** — Ils sont au nombre de deux et résident à Toulon.

***Notaires.*** — L'organisation du notariat en France, telle qu'elle existe aujourd'hui, sauf quelques modifications, fut réglée par la loi du 25 septembre — 6 octobre 1791. Elle supprima les notaires, qui, sous différentes dénominations, existaient alors dans le royaume, ainsi que la vénalité et l'hérédité des offices, et leur substitua, sous la dénomination de *Notaires publics*, un corps de fonctionnaires chargés de recevoir les actes particuliers, et de leur donner un caractère authentique.

Ces fonctionnaires furent institués à vie. Ils ne pouvaient être destitués que pour cause de prévarication préalablement jugée. Ils exerçaient dans toute l'étendue du département où ils se trouvaient placés. Leurs fonctions furent déclarées incompatibles avec celles de greffier, d'avoué et de receveur des contributions publiques. Postérieurement cette incompatibilité fut étendue aux fonctions de commissaire de police ou de juge de paix.

Le titre 4 de la loi précitée du 25 septembre—6 octobre 1791 indique quel était le mode de nomination et d'institution des notaires. Il est important de consulter aussi sur ce point la loi du 17 mai 1793 et celle du 26 janvier 1795 (7 pluviôse an 3.)

La loi du 16 mars 1803 (25 ventôse an 11) a fixé les bases définitives de l'organisation du notariat.

Cette loi a consacré les principales dispositions de celle du 25 septembre—6 octobre 1791; il en résulte,

1° Que les notaires sont nommés par le Roi et obtiennent de lui une commission qui fixe le lieu de leur résidence.

2° Qu'ils exercent leurs fonctions dans des circonscriptions déterminées de la manière suivante, savoir : ceux des villes siége d'une cour royale, dans le ressort de cette cour; ceux des villes siége d'un tribunal de première instance, dans le ressort de ce tribunal; ceux des autres communes, dans l'étendue de la justice de paix (1).

Le nombre des notaires, et leurs résidences pour chaque département, sont déterminés de manière qu'il y ait 1° dans les villes de cent mille habitants et au-

(1) Un avis du conseil d'Etat, du 25 août 1804 (7 fructidor an 12), porte que les notaires de simple justice de paix, ou de troisième classe, qui résident dans une commune rurale dont le chef-lieu de canton est une ville siége d'une cour ou d'un tribunal de première instance, ont le droit d'instrumenter dans ladite ville, sans pouvoir toutefois y ouvrir leur étude. Cet avis est d'ailleurs intéressant à consulter.

dessus, un notaire au plus par six mille habitants; 2° dans les autres localités, deux notaires au moins et cinq au plus par chaque arrondissement de justice de paix.

Les conditions requises pour être admis, par le gouvernement, à exercer les fonctions de notaires sont d'ailleurs déterminées par la loi précitée du 16 mars 1803.

La loi du 8 avril 1816 a fixé, article 8, la quotité du cautionnement que les notaires doivent verser au trésor.

L'art 91 de la même loi leur réserve la faculté de présenter leurs successeurs à l'agrément de Sa Majesté (1).

Parmi les dépenses du trésor, il en est dont le paiement ne peut avoir lieu que sur la représentation de *certificats de vie*; telles sont les rentes viagères et pensions sur l'État. Ces certificats sont délivrés aujourd'hui par tous les notaires.

Diverses ordonnances royales fixent comme il suit le nombre des notaires de chaque canton :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Barjols. | 4 | Cuers. | 4 | Le Luc. | 3 |
| Besse. | 4 | Hyères. | 3 | Grimaud. | 5 |
| Brignoles. | 5 | Ollioules. | 5 | Saint-Tropez. | 3 |
| Cotignac. | 5 | Solliés-Pont. | 4 | Grasse. | 5 |
| Rians. | 4 | Draguignan. | 5 | Antibes. | 4 |
| Saint-Maximin, | 5 | Aups. | 5 | Le Bar. | 3 |
| Roquebrussanne. | 3 | Callas. | 6 | Coursegoules. | 3 |
| Tavernes. | 3 | Comps. | 2 | Vence. | 5 |
| Toulon (est). | 5 | Fayence. | 5 | Saint-Vallier. | 3 |
| Toulon (ouest). | 5 | Fréjus. | 5 | Cannes. | 4 |
| Beausset. | 5 | Lorgues. | 4 | Saint-Auban. | 3 |
| Collobrières. | 2 | | | | |

## CHAPITRE V.

### Organisation Militaire.

Le département du Var est compris dans la 8me division militaire, dont le siége est à Marseille. Il forme une subdivision commandée par un maréchal de camp, résidant à Toulon. Un aide de camp est attaché à cet officier supérieur.

(1) Par lettres patentes du Roi Charles IV, données en 1411, les notaires furent autorisés à placer à l'extérieur de leurs habitations des écussons dits *panonceaux*, aux armes royales, comme un signe ostensible de la protection qui leur est accordée, ainsi qu'au dépôt de leurs actes.

***Garnisons.*** — Les villes de Toulon, Hyères, Saint-Tropez, Draguignan et Antibes en ont ordinairement. Leur effectif est aujourd'hui de 2,000 hommes dans la première localité, de 60 dans la seconde, de 25 dans la troisième, de 300 dans la quatrième, et de 900 dans la dernière.

Un détachement de 50 hommes est placé au fort Sainte-Marguerite, dans l'île de ce nom, près de Cannes.

Il y a, en outre, à Toulon 2,000 hommes d'infanterie de marine.

***Génie Militaire.*** — Les places du département et les ouvrages des côtes dépendent de la direction de Toulon, où réside un lieutenant colonel directeur, un chef de bataillon ingénieur en chef; cinq capitaines et quinze gardes de différentes classes ont la même résidence.

Un chef de bataillon du génie, un capitaine et deux gardes sont fixés à Antibes.

Un capitaine et un garde résident au fort Sainte-Marguerite, lequel a été affecté récemment au dépôt des prisonniers arabes.

Un capitaine et un garde sont placés à la citadelle de Saint-Tropez.

***Administration Militaire.*** — L'administration militaire de la 8e division est confiée à un intendant résidant à Marseille. Ce fonctionnaire surveille le matériel de la comptabilité des corps et des hommes attachés au service de l'armée.

Le service du département est confié à trois sous-intendants résidant à Toulon.

Un sous-intendant résidant à Draguignan, a dans ses attributions les places d'Antibes, de Saint-Tropez, de Draguignan et le fort Sainte-Marguerite.

Trois commis entretenus sont attachés aux sous-intendances de Toulon, un à celle de Draguignan.

***Artillerie.*** — La direction de l'artillerie est à Toulon, où résident le colonel-directeur, un chef de bataillon et quatre capitaines. A Antibes, il y a un capitaine et un garde.

***Subsistances Militaires.*** — Deux officiers comptables résidant, l'un à Toulon, l'autre à Antibes, sont chargés du service des subsistances.

***Casernes.*** — Il y en a huit à Antibes, quatre à Toulon et deux à Draguignan.

***Hôpitaux Militaires.*** — Un hôpital exclusivement militaire existe à Toulon; les hôpitaux des villes où se trouvent des garnisons sont à la fois civils et militaires.

***État-Major des Places.*** — Un colonel commande la place de Tou-
. Un chef de bataillon, deux capitaines, deux lieutenants et un capitaine-
rétaire composent l'état-major de la place de Toulon. Un capitaine comman-
it réside au fort Lamalgue.
)n lieutenant-colonel commande la place d'Antibes, un capitaine-adjudant
est adjoint.
)n capitaine-commandant réside aux îles d'Hyères et au fort Sainte-Margue-
. Les forts de Brégançon et de Saint-Tropez ont un portier consigne.

***Dépôt de Recrutement.*** — L'armée se renouvelle par des engage-
nts volontaires et par la voie des appels.
.a loi du 21 mars 1832 détermine ces deux bases de recrutement.
)n capitaine, un lieutenant et un sous-officier résident à Draguignan, et com-
ent le dépôt de recrutement.

***Conseil de guerre.*** — Il a son siége à Toulon.

***Gendarmerie.*** — La gendarmerie ne fait pas partie du cadre de l'ar-
e. Elle a reçu une nouvelle organisation par l'ordonnance royale du 29 oc-
re 1820, qui détermine en même temps ses attributions et le service auquel
: est astreinte pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.
.a compagnie du Var fait partie de la 16e légion dont Marseille est le chef-
i. Elle se compose d'un capitaine résidant à Draguignan, de quatre lieute-
nts résidant au chef-lieu des arrondissements, d'un lieutenant-trésorier et de
brigades, dont 7 à pied et 26 à cheval. L'effectif est de 175 hommes et de 145
:vaux. Voici l'emplacement de ces brigades :

BRIGADES A PIED.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rians | 5 hommes. | Saint-Tropez | 5 hommes. |
| La Garde-Freinet | 5 | Vence | 5 |
| Comps | 5 | Séranon | 5 |
| Tanneron | 5 | | |

BRIGADES A CHEVAL.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Draguignan | 11 hommes. | Saint-Zacharie | 5 hommes. |
| Fréjus | 6 | Pignans | 5 |
| Le Luc | 6 | Carcès | 5 |
| Le Muy | 5 | Roquebrussanne | 6 |
| L'Estérel | 5 | Grasse | 6 |
| Aups | 5 | Cannes | 5 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Fayence | 5 | St-Laurent-du-Var | 12 |
| Vidauban | 5 | Toulon | 12 |
| Lorgues | 6 | Cuers | 5 |
| Brignoles | 6 | Le Beausset | 5 |
| Barjols | 6 | Les Quatre-Chemins | 5 |
| Saint-Maximin | 5 | Hyères | 5 |

Un poste provisoire, composé de deux gendarmes à pied, détachés de diverses brigades, est établi au Broc.

***Gîtes d'Etape.*** — Les gîtes d'étapes du département sont, savoir :

1° *Sur la route de Toulon à Antibes*, Toulon, Cuers, Le Luc, Le Muy, Fréjus, Cannes, Antibes.

2° *Sur la route de Draguignan à Antibes*, Draguignan, Fayence, Grasse, Antibes.

3° *Sur la route de Draguignan à Toulon*, Draguignan, Le Luc, Cuers, Toulon.

4° *Sur la route de Draguignan à Aix*, Draguignan, Le Luc, Brignoles, Saint-Maximin, Tretz, Aix.

5° *Sur la route de Draguignan à Marseille*, Draguignan, Le Luc, Brignoles, Saint-Zacharie, Aubagne, Marseille.

6° *Sur la route d'Antibes à Aix*, Antibes, Cannes, Fréjus, Le Muy, Le Luc, Brignoles, Saint-Maximin, Tretz, Aix.

7° *Sur la route d'Antibes à Digne*, Antibes, Grasse, Séranon, Castellane, Digne.

## CHAPITRE VI.

### Organisation Maritime.

Toulon est le chef-lieu du 5e arrondissement maritime. Les intendances ayant été supprimées au commencement de 1827, ce port a été replacé, comme il était avant 1816, sous l'autorité d'un préfet maritime, dont la direction s'étend sur toutes les côtes et possessions françaises dans la Méditerranée.

***Etat-Major du Port.*** — Il se compose du major-général, d'un capitaine de vaisseau major, d'un capitaine de frégate aide-major, d'un second capitaine de frégate et de quatre lieutenants de vaisseau.

***Direction des Constructions navales.*** — Deux ingénieurs placés sous les ordres d'un directeur et d'un sous-directeur, y sont attachés.

***Direction des Mouvements du Port.*** — Un capitaine de vaisseau directeur, un capitaine de frégate sous-directeur, et un capitaine de corvette composent cette direction.

***Direction d'Artillerie.*** — Un colonel, un chef de bataillon, trois capitaines, un chef de comptabilité, un commis entretenu et deux gardes y sont attachés.

***Equipages de ligne.*** — L'état-major se compose d'un commandant supérieur et de seize officiers, parmi lesquels nous comprenons un chirurgien-major, un professeur de l'Ecole des mousses, trois officiers instructeurs.

***Administration de la Marine.*** — Un commissaire général chef d'administration, trois commissaires de 1re classe, trois de 2e classe, sept sous-commissaires de 1re classe, cinq de 2e classe, dix-neuf commis principaux, vingt-sept commis de 1re classe, vingt-un commis de 2e classe, vingt-deux de 3e classe, tous résidant à Toulon, composent cette administration.

Un sous-commissaire réside à Antibes, à Cannes, à Saint-Tropez, à Fréjus, à Hyères et à La Seyne.

***Direction des Travaux hydrauliques des Bâtiments civils.*** — Elle est confiée à un directeur ayant sous ses ordres un ingénieur de 1re classe, un élève ingénieur, plusieurs employés et cinq conducteurs.

***Service de Santé.*** — Il compte deux médecins en chef, deux chirurgiens en chef, deux pharmaciens en chef, trois professeurs, dix-huit chirurgiens de 1re classe, trente-huit de 2e classe, vingt-neuf de 3e classe, six élèves, deux pharmaciens de 1re classe, cinq de 2e, quatre de 3e et deux élèves, et deux hôpitaux exclusivement réservés aux marins.

***Subsistances de la Marine.*** — Un directeur, deux sous-directeurs, trois gardes magasins et dix-sept commis de différentes classes, sont attachés à ce service.

***Caisse des Invalides.*** — Il existe, pour cette caisse, un trésorier à Toulon. Il y en a un autre dans les villes de La Seyne, de Saint-Tropez et d'Antibes. Ces trois villes ont chacune aussi un professeur de mathématiques.

L'institution de cette caisse a pour objet principal la perception de tous les revenus fixes et éventuels de cet établissement, ainsi que le paiement des soldes de retraite, pensions et demi-soldes qui sont affectées sur cette caisse. Les trésoriers des invalides sont en même temps caissiers des gens de mer et des prises les concernant, et chargés de l'acquittement de tous les mandats relatifs à cette partie du service.

***Gendarmerie maritime.*** — L'ordonnance du Roi du 29 octobre 1820, art. 228 à 250 a défini les devoirs de la gendarmerie royale près les ports et arsenaux de la marine.

Elle est chargée de la police des ports et de l'exécution du service relatif à l'inscription maritime, de surveiller la conduite et les habitudes des marins, enfin de prévenir et réprimer la désertion.

Si elle reconnait chez des marchands ou chez des particuliers des effets à la marque de la marine, elle en dresse procès-verbal ou fait un rapport à l'autorité compétente, pour la poursuite.

Lorsqu'une levée est ordonnée, elle est chargée d'aller dans les communes dépendant de chaque quartier, pour en seconder l'exécution.

En cas d'insubordination, de voies de fait ou de tous autres délits contre les réglements maritimes, sur la réquisition de l'officier d'administration, elle se rend à bord des navires de commerce, ou autres, dresse procès-verbal, et le transmet à l'officier d'administration.

Enfin elle accompagne cet officier sur les lieux où il doit se transporter à l'occasion de bris, de naufrages ou échouements.

***Tribunal maritime.*** — Il a son siége dans l'arsenal maritime à Toulon.

## CHAPITRE VII.

## Organisation Religieuse.

***Culte Catholique.*** — Le département du Var est compris dans la circonscription métropolitaine d'Aix. Il forme un diocèse dont le siége est à Fréjus.

Deux vicaires généraux, dix chanoines titulaires, vingt-six chanoines honoraires, parmi lesquels figurent les deux vicaires généraux, le supérieur du séminaire et le secrétaire de l'évêché, composent le chapitre de la cathédrale.

Un grand séminaire est établi à Fréjus. Il compte ordinairement soixante-cinq

élèves y compris seize boursiers et trente-deux demi-boursiers. Quatre professeurs y enseignent l'écriture sainte, le dogme, la morale et la philosophie.

Deux écoles secondaires ecclésiastiques, autorisées, par l'ordonnance royale du 12 novembre 1827, à recevoir cent quatre-vingts élèves, existent l'une à Brignoles, l'autre à Grasse. Elles ont ordinairement cent soixante élèves.

Il y a dans le diocèse douze curés de 1re classe, vingt-huit de 2e classe, cent quatre-vingt-trois succursales et quatre-vingt-douze vicariats payés par le trésor.

***Fabriques des Eglises.*** — Les fabriques des églises doivent leur création à l'article 76 de la loi du 18 germinal an 10. Leurs attributions ont été déterminées avec beaucoup de détail par le décret du 30 décembre 1809, dont certaines dispositions ont été modifiées, étendues et rapportées par quelques réglements subséquents. Elles sont particulièrement chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples, d'administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et réglements, les sommes supplémentaires fournies par les communes, et généralement tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte; enfin d'assurer cet exercice et le maintien de sa dignité dans les églises auxquelles elles sont attachées, soit en réglant les dépenses qui y sont nécessaires, soit en assurant les moyens d'y pourvoir.

Voici le relevé des legs et donations faits à ces établissements et aux séminaires diocésains depuis 1830.

| | | |
|---|---|---|
| 1830 — 9,050 fr. | 1834 — 400 fr. | 1838 — 4,440 fr. |
| 1831 — 2,400 | 1835 — 11,948 | 1839 — 5,600 |
| 1832 — 250 | 1836 — 2,896 | 1840 — 4,300 |
| 1833 — 6,368 | 1837 — 2,900 | 1841 — 9,935 |

***Culte protestant.*** — Deux temples protestants existent dans le département, l'un à Toulon, l'autre à Hyères. Un pasteur réside à Toulon. La population protestante s'élève, d'après le dernier recensement, à 612. Elle se partage comme il suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Toulon. | 490 (1) | Brignoles. | 8 |
| La Seyne. | 6 | Draguignan. | 12 |
| Ollioules. | 4 | Grasse. | 10 |
| Solliés-Pont. | 10 | Antibes. | 6 |
| Le Luc. | 6 | Hyères. | 60 |

(1) Population domiciliée 210, population flottante 200, population du bagne 80.

***Culte Israélite.*** — Il n'est point exercé dans le département. On compte vingt-huit israélites à Toulon, et quatre à Grasse.

## CHAPITRE VIII.

### Instruction Publique.

Le département du Var est compris dans le ressort de l'Académie d'Aix.

***Colléges.*** — En 1789, le département avait huit colléges. On professait dans tous les langues latine et française et les belles-lettres ; dans deux seulement, à Toulon et à Draguignan, les éléments des sciences physiques et mathématiques. On n'enseignait dans aucun ni la langue grecque, ni l'histoire naturelle, ni la chimie.

L'instruction était gratuite. Les externes payaient, au commencement de chaque année, une rétribution légère pour l'entretien des cours et des classes. Le taux moyen des pensions était de 400 fr.

Les éducations privées étaient très-rares, non que l'opinion fût formée à leur égard, mais parce que les fortunes, généralement médiocres, n'en permettaient pas la dépense.

Le goût des sciences exactes s'annonçait depuis vingt ans; on le devait aux deux colléges tenus par les oratoriens et les doctrinaires. Dans les sciences naturelles, l'ignorance était profonde; on savait à peine leurs noms.

Les huit colléges étaient placés à Toulon, à Hyères, à Draguignan, à Seillans, à Lorgues, à Grasse, à Brignoles et à Saint-Maximin. Les deux premiers étaient tenus par les oratoriens; le troisième et le quatrième par les doctrinaires; le cinquième par trois trinitaires; les autres par des maîtres particuliers. Ils comptaient 41 professeurs, 136 pensionnaires et 434 externes.

Aujourd'hui le nombre des colléges n'est plus que de trois, l'un à Toulon, l'autre à Draguignan et le troisième à Grasse. On y enseigne les langues mortes et les langues vivantes, la physique, la chimie, les mathématiques, la littérature ancienne et moderne, l'histoire, la géographie et les arts d'agrément. Le premier compte 12 professeurs non-compris le principal, 40 pensionnaires et 80 externes; le second, 9 professseurs, 70 pensionnaires, et 80 externes; le dernier, 9 professeurs, 60 pensionnaires et un égal nombre d'externes.

Chaque collége est placé sous la surveillance d'un bureau d'administration.

***Pensionnats de Garçons.*** — En 1780, 4 maîtres enseignaient à Draguignan la langue latine, les beaux arts et la chimie. Il y avait 29 pensionnaires, 34 externes. Le prix de la pension était de 500 fr. A Brignoles, 8 maîtres enseignaient les langues française et latine à 10 pensionnaires et à 15 externes. Le prix de la pension était de 500 fr. pour les premiers et de 9 fr. pour les seconds. Dans diverses autres communes, 9 maîtres enseignaient à lire et écrire à 34 pensionnaires et à 185 externes. La pension était pour les premiers de 400 fr. et pour les externes de 4 fr.

Aujourd'hui le nombre des pensionnats de garçons s'élève à 23. Ils sont placés, savoir :

Un à Lorgues, comptant 62 élèves; deux à Saint-Tropez, comptant 75 élèves; un au Luc, comptant 28 élèves; un à Antibes, comptant 81 élèves : 2 à Toulon, comptant 63 élèves; un à La Seyne, comptant 11 élèves; un à Cuers, comptant 38 élèves; un à Brignoles, comptant 42 élèves; un à Barjols, comptant 24 élèves; un à Saint-Maximin, comptant 37 élèves; un à Pignans, comptant 16 élèves ; un à Carcés, comptant 12 élèves.

Le terme moyen de la pension est de 370 fr. par an.

***Pensionnats de Filles.*** — En 1789, il y avait 12 pensionnats de filles. Toulon en avait trois tenus par des religieuses. Les villes de Draguignan, Grasse, Antibes, Brignoles, Lorgues, Cuers, Pignans, Barjols et Fréjus en possédaient chacune un. On y enseignait tout ce qui tient à une éducation soignée. Ils étaient dirigés presque tous par les ursulines et les visitandines. Les pensionnats de Toulon comptaient 45 pensionnaires, les autres 156 élèves.

Aujourd'hui, le nombre des pensionnats s'élève à 23. Ils sont placés, savoir :

Quatre à Draguignan, comptant 175 élèves; un à Lorgues, comptant 90 élèves; un à Fréjus, comptant 40 élèves; un au Luc, camptant 110 élèves; un à Grasse, comptant 158 élèves; 2 à Brignoles, comptant 45 élèves; un à Barjols, comptant 6 élèves; 6 à Toulon, comptant 635 élèves ; un à Cuers, comptant 15 élèves ; un à Ollioules, comptant 11 élèves.

Neuf de ces pensionnats sont dirigés par des congrégations religieuses.

***Ecoles Primaires Supérieures.*** — L'article 10 de la loi du 28 juin 1833 exige que les communes chefs-lieux de département, et celles dont la population excède 6,000 âmes, entretiennent une école primaire supérieure. Sur 5 communes que cette disposition concerne, il n'y a que les villes de Toulon, Grasse et Draguignan qui s'y soient conformés. 130 élèves, à peu près, fréquentent ces écoles. L'enseignement prescrit par la loi y est complet, surtout à Toulon.

***Ecoles Primaires élémentaires de Garçons.*** — La loi du 28 juin 1833 a donné une vive et forte impulsion à l'instruction primaire. Toute-

fois un grand nombre d'enfants sont encore privés de l'instruction que le législateur s'est proposé d'assurer à tous. D'un autre côté, les écoles laissent à désirer sous plusieurs rapports.

Les renseignements suivants sont extraits des documents officiels réunis par l'administration; ils attestent des progrès qui méritent de fixer l'attention publique.

En 1833, le nombre des écoles communales était de 131, celui des écoles privées de 170. Ces deux nombres s'élevaient, en 1840, savoir : le premier à 190, le second à 146.

En 1833, 11 instituteurs communaux et 3 privés suivaient la méthode simultanée d'enseignement mutuel. En 1840, elle a été pratiquée par 6 instituteurs communaux seulement. La méthode mutuelle ne s'est pas étendue. Cela paraît avoir pour cause, dans les campagnes, l'impossibilité d'y former des *moniteurs*.

En 1833, 103 instituteurs communaux et 125 privés pratiquaient l'enseignement simultané ; 148 instituteurs communaux et 89 privés l'ont suivi en 1840.

L'enseignement individuel a été suivi en 1833 par 37 instituteurs communaux et 42 instituteurs privés. En 1840, il n'a été suivi que par 20 instituteurs communaux et 53 instituteurs privés. Ce mode d'enseignement n'est pas une méthode. Il n'est employé que par les instituteurs qui sont trop âgés pour changer leurs procédés et pour se plier à un art nouveau, fût-il moins pénible.

Seize instituteurs communaux et 4 instituteurs privés ont suivi la méthode individuelle en 1840.

Pendant 1833, le nombre des élèves des écoles publiques a été en hiver de 4999, et en été de 3983. Il s'élevait en 1840 à 6451 en hiver, et à 5720 en été. En 1833, les écoles privées ont été fréquentées par 4021 élèves en hiver, et par 3147 en été. En 1840, le premier nombre s'est élevé à 4836, le second à 4560. Quoiqu'il en soit, un grand nombre d'enfants vivent encore dans une ignorance complète. Bien des pères de famille n'envoient aujourd'hui leurs enfants aux écoles que parce qu'ils y sont sollicités soit par l'exemple, soit par les invitations réitérées des personnes préposées à la surveillance de l'instruction primaire. Beaucoup n'attachent aucun prix à une instruction dont ils sont eux-mêmes dépourvus ; il n'en sera pas ainsi de la génération qui se forme sous nos yeux, et qui voudra un jour transmettre à ses enfants le bienfait de l'instruction qu'elle aura reçue. Ainsi la fréquentation des écoles, sans être rendue obligatoire, comme l'ont demandée quelques conseils généraux de département, deviendra générale, et entrera de plus en plus dans les mœurs publiques. Cette perspective, qui n'est pas éloignée, n'offre assurément qu'un sujet de satisfaction sérieuse aux hommes qui se préoccupent le plus vivement de l'avenir de notre patrie. Fondée par la loi même sur la religion et la morale, l'instruction primaire ne peut que fortifier dans les cœurs le sentiment du devoir, les pures affections de famille, le dévoûment au Prince et aux lois du pays.

Sagement dirigée et appliquée surtout à répandre les connaissances indispensables, loin de jeter dans les classes ouvrières le dédain de leur profession, elle leur donne le désir et le moyen de s'y distinguer et d'en sortir quelquefois par une supériorité de mérite, et non par ces agitations que la morale réprouve et que la loi condamne. Il est à remarquer que la désertion des élèves pendant l'été est plus nombreuse dans les villes.

En 1833, le nombre des bonnes écoles de garçons, quant à la tenue, à la discipline, au succès de l'enseignement, était de 163; celui des écoles médiocres, de 130, et celui des écoles mal dirigées, de 28. Aujourd'hui, le nombre des bonnes écoles est de 150, celui des médiocres, de 121, et celui des mal dirigées, de 65. Toutefois, cette classification n'est pas d'une rigueur absolue et incontestable. Dans une appréciation morale aussi étendue, quelques rapports doivent être inexacts, quelques renseignements déterminés par une habitude plus ou moins grande d'indulgence et de sévérité.

La moyenne de la rétribution mensuelle payée par les élèves, était, en 1833, de 1 fr. 73 cent. Certains conseils municipaux en avaient fixé le taux avec une parcimonie telle, qu'au lieu d'y trouver une juste rémunération de leurs soins, les instituteurs n'y trouvaient qu'une chétive aumône. Ce triste état de choses, si nuisible au progrès de l'instruction primaire, s'est amélioré depuis que la loi de recettes de 1841 a armé le préfet du droit de fixer d'office le chiffre des rétributions mensuelles et le maximum du nombre d'élèves indigents.

Toute école publique créée et soutenue aux frais des communes, des départements et de l'Etat devrait être placée à perpétuité dans un local possédé en propre par la commune, c'est le vœu de la loi, et la meilleure garantie de la durée de l'établissement. Plus de la moitié des communes du département sont aujourd'hui propriétaires de locaux convenablement disposés; le temps ne paraît pas éloigné où l'autre moitié sera dotée de semblables locaux. Le conseil général et les communes, ne se laisseront pas décourager par l'étendue des sacrifices qui restent à faire. L'instruction primaire, le sort et le bien-être des instituteurs n'y sont pas seuls intéressés. On sait l'influence que les conditions de l'éducation physique des enfants ne manquent presque jamais d'exercer sur leur existence toute entière. Lorsque des enfants sont réunis dans des locaux trop étroits, mal aérés, bas et humides, ne doit-il pas en résulter, pour leur santé, des conséquences funestes qui peuvent devenir plus tard des causes de débilité dans la constitution, d'exiguité dans la taille, de brièveté dans la vie?

Cinq écoles de garçons, placées : la 1re à Toulon, la 2e à Draguignan, la 3e à Lorgues, la 4e à Brignoles, la 5e à Hyères, sont dirigées par des frères de la doctrine chrétienne. Elles sont gratuites, très-nombreuses et ne laissent rien à désirer.

***Ecole primaire de Filles.*** — L'instruction primaire des filles doit s'étendre dans une proportion analogue à celle des garçons; l'une ne touche pas

moins que l'autre aux plus sérieux intérêts de la société et au bonheur des familles. Peut-être même dans les classes les plus pauvres est-il spécialement désirable que toute femme acquière un premier degré d'instruction qui lui assure un ascendant de persuasion et d'utilité, en lui donnant plus de moyens de seconder son mari, d'élever ses enfants et d'adoucir cette rudesse de mœurs que les professions les plus pénibles conserveront long-temps.

Cette instruction n'est pas très-avancée dans le département. On pourrait même dire qu'elle y est négligée. Plus de 50 communes, pouvant entretenir une école spéciale, n'en ont pas. Il n'y a que 34 écoles qui soient entretenues par les conseils municipaux. Sur ces 34 écoles, 10 seulement sont bien dirigées, 8 sont médiocres, 16 sont mal dirigées. Sur les 209 écoles privées de filles, 49 sont bien dirigées, 40 sont médiocres et 120 sont mal dirigées.

En 1840, les écoles communales, communes aux enfants des deux sexes, ont été fréquentées par 279 élèves en hiver et par 225 en été. Celles exclusivement consacrées aux filles l'ont été par 1,539 en hiver, et 1,342 en été. Les écoles privées, dirigées par un instituteur, ont reçu en hiver 50 élèves, et un égal nombre en été. Enfin, les écoles privées dirigées par une institutrice ont reçu 5,848 élèves en hiver, et 5,436 en été.

Seize écoles communales de filles suivent la méthode simultanée, 18 celle individuelle; 88 écoles privées suivent la méthode simultanée, 106 la méthode individuelle, 15 la méthode mixte. Dans 54 écoles privées les livres employés sont mal choisis.

Six institutrices communales appartiennent à des congrégations religieuses, 28 sont laïques. 60 institutrices privées appartiennent à des congrégations, les autres sont laïques.

***Classes d'Adultes.*** — Outre les écoles proprement dites, la sollicitude de l'administration s'est portée aussi sur les classes d'adultes, espèce d'écoles du soir et du dimanche, ouvertes pour les hommes faits, dont la première instruction a été négligée; mais de médiocres résultats ont été obtenus, ou, plutôt, les classes d'adultes sont encore à créer dans le département.

***Salles d'Asile.*** — Les salles d'asile n'y existent pas non plus. Il en a été établi une à Draguignan, une autre à Grasse et une troisième à Hyères. Cette dernière semble remplir seule les conditions de sa destination. Les soins de santé et de surveillance y sont bien entendus, les enfants y sont traités avec douceur, dirigés dans leurs jeux, occupés sans fatigue et ne reçoivent que des impressions salutaires. « Multiplier les salles d'asile, a dit M. Villemain, c'est servir le pays autant que l'humanité, c'est diminuer les chances de vagabondage et de vice, c'est préparer à la patrie le trésor inépuisable d'une jeunesse plus saine, plus morale, plus vigoureuse pour la paix et pour la guerre..... »

La France n'a pas de taxes des pauvres, mais il serait digne d'elle de s'imposer

quelques sacrifices pour ménager des moyens de préservation aux enfants des pauvres, et pour lier, autant que cela est possible et nécessaire, l'institution des salles à celle des écoles primaires. Un loyer, deux femmes, un pauvre mobilier, quelques bancs, du feu pour réchauffer les petits enfants, le Christ de la chaumière, quelques livres, voilà toute la dépense, et l'œuvre est fondée.

Nous apprenons que la ville de Toulon se met en mesure de créer un établissement de ce genre.

***Comités de Surveillance.*** — La loi du 28 juin 1833 détermine leur composition et fixe ainsi qu'il suit leurs attributions respectives.

ART. 21. Le comité communal a inspection sur les écoles publiques ou privées de la commune. Il veille à la salubrité des écoles et au maintien de la discipline, sans préjudice des attributions du maire en matière de police municipale.

Il s'assure qu'il a été pourvu à l'enseignement gratuit des enfants pauvres.

Il arrête un état des enfants qui ne reçoivent l'instruction primaire ni à domicile, ni dans les écoles privées ou publiques.

Il fait connaître au comité d'arrondissement les divers besoins de la commune sous le rapport de l'instruction primaire.

En cas d'urgence, et sur la plainte du comité communal, le maire peut ordonner provisoirement que l'instituteur sera suspendu de ses fonctions, à la charge de rendre compte, dans les vingt-quatre heures, au comité d'arrondissement, de cette suspension, et des motifs qui l'ont déterminée.

Le conseil municipal présente au comité d'arrondissement les candidats pour les écoles publiques, après avoir préalablement pris l'avis du comité communal.

ART. 22. Le comité d'arrondissement inspecte, et au besoin fait inspecter par des délégués pris parmi ses membres ou hors de son sein, toutes les écoles primaires de son ressort. Lorsque les délégués ont été choisis par lui hors de son sein, ils ont droit d'assister à ses séances avec voix délibérative.

Lorsqu'il le juge nécessaire, il réunit plusieurs écoles de la même commune sous la surveillance du même comité, ainsi qu'il a été prescrit par l'article 17.

Il envoie chaque année au préfet et au Ministre de l'Instruction publique l'état de situation de toutes les écoles primaires du ressort.

Il donne son avis sur les secours et les encouragements à accorder à l'instruction primaire.

Il provoque les réformes et les améliorations nécessaires.

Il nomme les instituteurs communaux sur la présentation du conseil municipal, procède à leur installation, et reçoit leur serment.

Les instituteurs communaux doivent être institués par le Ministre de l'Instruction publique.

***Inspection des Ecoles primaires.*** — Un inspecteur, résidant à Draguignan, nommé par le Grand-Maître de l'Université, et un sous-inspecteur,

résidant à Toulon, sont chargés spécialement de visiter les écoles, de rendre compte de la manière dont elles sont tenues et dirigées, des améliorations qu'elles réclament et de surveiller, en un mot, l'exécution rigoureuse de la loi du 28 juin 1833.

## CHAPITRE IX.

### Ponts et Chaussées, Ports et Chemins Vicinaux.

***Ingénieurs.*** — La formation du corps des ingénieurs des ponts et chaussées remonte à une époque déjà éloignée. Son organisation n'a été déterminée que par le décret du 25 août 1804. Il leur attribue tous les détails concernant le service des routes, ponts, canaux, navigation et ports de commerce, dans le département où ils sont placés, sous les ordres supérieurs du directeur général de l'administration des ponts et chaussées, sous les ordres immédiats du préfet et sous la surveillance des inspecteurs divisionnaires (titre 3, art. 13). Leurs attributions sont fixées avec précision par le même décret.

Un ingénieur en chef résidant à Draguignan, 3 ingénieurs ordinaires résidant, l'un à Draguignan, le second à Cannes, le troisième à Toulon, ont sous leurs ordres :

1° *Des conducteurs*, au nombre de 13, nommés par le directeur général, dont les soins consistent à surveiller et contrôler les travaux de toute espèce en entreprise ou régie, à tenir les états des ouvriers, à vérifier les matériaux et leur emploi, à les toiser *en présence* des ingénieurs, à aider ceux-ci pour la levée des plans, à concourir à l'exécution des lois et à verbaliser sur les contraventions en matière de grande voirie.

2° *Des piqueurs*, au nombre de 16, nommés par le préfet, pour servir d'auxiliaires aux conducteurs, lorsqu'ils ne sont point en nombre suffisant, eu égard à l'importance ou à la multiplicité des travaux qui sont en exécution.

3° *Des cantonniers*, nommés par l'ingénieur en chef, ouvriers stationnaires, chargés de faire emploi des matériaux destinés à l'entretien des routes, au fur et à mesure des besoins, de combler des ornières, de procurer le prompt écoulement des eaux pluviales, de déblayer les neiges ou glaces, d'extirper les chardons ou mauvaises herbes, afin que la semence ne puisse nuire aux terres voisines, etc., etc. Ils doivent prêter gratuitement aide et assistance aux voyageurs, mais seulement en cas d'accidents.

On trouvera plus loin la nomenclature des routes du département.

***Lieutenants et Maîtres de Port.*** — Il y a à Toulon un lieute-

nant et 2 maîtres de port, à Saint-Nazaire, à Antibes, à La Seyne, à Cannes, à Bandols un maître de port, et 2 à Saint-Tropez.

Leurs fonctions sont, 1° d'entretenir la sûreté et la propreté dans les ports et rades où ils sont préposés; 2° de maintenir l'ordre à l'entrée, au départ et dans le mouvement des bâtiments de commerce; 3° de faire observer sur les quais, places ou chantiers aboutissant ou attenant aux ports, les règlements établis; 4° d'exercer une surveillance assidue sur tout ce qui pourrait compromettre l'entretien et la conservation des quais, cales, bassins, jetées, écluses, hâvres, et en général de tous les établissements maritimes; 5° de maintenir la police parmis les pilotes, dans les villes où il n'existe pas d'officiers spécialement chargés de la direction du pilotage, et, dans ce cas, de requérir les pilotes lamaneurs pour la conduite des bâtiments à la mer, les dragueurs, gabarriers et autres; 6° de sonder, suivant l'exigence des localités, les rivières navigables près de l'embouchure desquelles ils se trouvent placés, et tenir registre des sondes; 7° d'assister au lancement à la mer des bâtiments de commerce, de faire toutes les dispositions nécessaires pour que ces manœuvres ne causent aucun accident, et ne soient pas gênées par les objets environnants; 8° d'obtempérer aux réquisitions qui leur sont faites par les ingénieurs civils et militaires pour la conservation des ouvrages qui se font dans les ports, ou pour la police des travaux de mer; 9° enfin de se conformer, pour le surplus de leurs fonctions en ce qui concerne les vaisseaux et les propriétés de l'État, à ce qui est prescrit au livre 4, titre 2 de l'ordonnance de 1681.

Ces officiers sont soumis à l'administration de la marine pour tout ce qui concerne la conservation des bâtiments de l'État, la liberté de leurs mouvements, l'arrivée, départ ou séjour dans les ports, de tous les objets d'approvisionnement et d'armement destinés à la marine militaire. Ils sont placés sous les ordres immédiats des commissaires, sous-commissaires et officiers d'administration de la marine, chefs de service dans les ports où ils sont fixés.

Pour toutes les autres fonctions, ils sont soumis à l'administration de l'intérieur, et placés sous les ordres immédiats du préfet, des sous-préfets et maires.

***Agents-Voyers.*** — L'art. 11 de la loi du 21 mai 1836 est ainsi conçu :

Le préfet pourra nommer des agents voyers.

Leur traitement sera fixé par le conseil général.

Ce traitement sera prélevé sur les fonds affectés aux travaux.

Les agents voyers prêteront serment : ils auront le droit de constater les contraventions et délits, et d'en dresser des procès-verbaux.

En vertu de cette disposition législative, il a été institué un agent voyer dans chaque arrondissement. Un agent voyer chef, résidant au chef-lieu du département et placé sous les ordres immédiats du préfet, est chargé de la direction du service des chemins vicinaux.

Nous donnerons dans un chapitre spécial l'indication des chemins de grande communication.

***Chemins vicinaux simples.*** — Sous cette dénomination, nous comprenons les communications rurales dont le classement a été fait par arrêté du préfet, et dont l'entretien est à la charge des communes qu'elles traversent. Ils ont ensemble une longueur de 2,800 kilomètres.

Depuis 1836, de grands sacrifices ont été faits par les communes pour la mise en bon état des chemins vicinaux. Néanmoins ils laissent encore beaucoup à désirer.

***Chemins ruraux.*** — Ils sont exclusivement destinés à communiquer avec les propriétés rurales et sont entretenus par ceux qui s'en servent ordinairement.

Leur peu de largeur exclut presque partout les voitures, pour ne permettre que les transports à dos, ce qui est infiniment désavantageux à l'agriculture : en effet, à distances égales, un cheval attelé transporte dans le même temps un fardeau deux fois plus considérable que lorsqu'il est chargé à bât. Tout transport peut donc se faire sur les routes roulières avec deux fois moins de chevaux que sur celles qui ne le sont pas.

En supposant que l'agriculture du département emploie sous ce rapport douze mille bêtes de somme, il est évident qu'elle remplira le même objet avec quatre mille, dès que les chemins ruraux seront ouverts pour les voitures.

Outre cette réduction majeure dans les capitaux d'exploitations rurales, la mesure proposée amènerait encore une économie moins aperçue, mais aussi réelle.

L'expérience a appris que le terrain nécessaire à la nourriture d'un cheval fournit en grains ou légumes la subsistance de six hommes.

Cette opération rendrait beaucoup de terres à la culture des grains, et réduirait la quantité de blé que le département achète annuellement de l'étranger.

Les chemins vicinaux du département ont moyennement 3 mètres de largeur: 5 mètres suffiront pour les rendre rouliers. Pour faciliter et rendre moins chers les transports de l'agriculture, il n'en coûtera donc que le sacrifice d'une superficie de terrain égale aux deux cinquièmes de celui que ces chemins occupent actuellement.

# CHAPITRE X.

## Mines.

Le département du Var appartient à l'arrondissement minéralogique de Grenoble. Il est compris dans la circonscription assignée à l'ingénieur des mines résidant à Marseille.

Guides éclairés de l'industrie particulière, les ingénieurs des mines secondent de leur présence ou de leur conseil les tentatives de ceux qui consacrent leurs capitaux à la développer ; conseillers de l'administration, ils contribuent pour une large part à l'instruction des demandes en concession de mines ou en permission d'usines métallurgiques ; ils recueillent sur les centres d'exploitation les éléments nécessaires à l'assiette de la redevance des mines ; ils surveillent les travaux d'exploitation et s'attachent à garantir au pays le bon aménagement de ses richesses minérales ; ils vérifient, dans l'intérêt de la sûreté publique, si les appareils à vapeur satisfont aux dispositions des ordonnances qui les régissent ; ils étudient la constitution géologique du sol, et soumettent les produits des exploitations minérales et des ateliers métallurgiques aux épreuves délicates de la docimasie.

Les attributions des ingénieurs des mines sont indiquées explicitement dans une instruction ministérielle du 3 août 1810. Un décret du 18 novembre suivant définit avec détail la surveillance qu'ils doivent exercer. Aux termes de ce décret, ils visitent, toutes les fois qu'il en est besoin, chacune des exploitations qui, par la diminution successive des produits ou par l'abandon des travaux, menacent les besoins de la consommation. Un décret du 3 janvier 1813 leur a donné une action préventive.

Les esprits et les capitaux semblent se diriger depuis quelque temps vers les gîtes de substances métalliques, et les combustibles minéraux que recèle le département ; les recherches entreprises et les résultats dont elles ont été suivies, l'importance du département et des gîtes carbonifères récemment reconnus sur divers points, nous semblent exiger qu'un ingénieur des mines soit attaché spécialement au département.

Les combustibles minéraux consommés dans ce departement ont quatre origines distinctes, et la consommation s'y compose à peu près des éléments suivants :

| | |
|---|---|
| Houille du bassin de la Loire. . . . . | 129,023 q. m. |
| — des bassins de Grande-Bretagne. . . . . | 1,636 |

| | |
|---|---|
| Houille des bassins de Grande-Bretagne (pour la navigation à vapeur). . . . . | 55,223 |
| Lignite du bassin de la Cadière. . . . . | 14,743 |
| — d'Aix. . . . . | 1,570 |
| Houille importée de divers ports étrangers par revirements du commerce maritime. . . . . | 18 |
| TOTAL. . . . . | 202,162 |

Les houilles de la Loire, après avoir descendu le Rhône jusqu'aux ports de Bouc et d'Arles, sont ensuite expédiées par cabotage dans la plupart des ports de la côte du Var, et principalement dans celui de Toulon.

Elles sont consommées en grande partie dans les arsenaux de Toulon et dans les différents ports de la côte du Var, aux salines d'Hyères, etc. Une grande quantité de ces houilles est employée concurremment avec les houilles de Grande-Bretagne pour la navigation à vapeur.

Les houilles de Grande-Bretagne sont importées par mer; on n'en consomme qu'une très-faible quantité sur le sol même du département: ce sont les bateaux à vapeur du port de Toulon qui en absorbent la plus grande partie.

A l'exception d'une faible quantité de combustibles consommés sur place, les lignites du bassin de la Cadière sont transportés, par une route de terre de 5 kilomètres, au port de Bandols, d'où on les expédie par cabotage aux îles de Porquerolle et des Embiez : ils y sont consommés pour la fabrication de la soude.

Il est digne de remarque que ce petit bassin carbonifère est placé au 2e rang par ordre d'importance parmi ceux de nos bassins indigènes qui exportent leurs produits par voie de mer.

La faible quantité de lignite du bassin d'Aix que consomme le département du Var, est produite par les exploitations situées dans le département même, aux extrémités du bassin, et est employée dans la localité par les distilleries et les foyers domestiques.

La houille est consommée à peu près exclusivement sur le littoral maritime du Var. Le bois, qui est à bas prix dans l'intérieur du département, repoussera pendant long-temps l'emploi du combustible minéral dans certaines localités, et pour plusieurs usages, tels, par exemple, que le chauffage domestique. Dès à présent, toutefois, on pourrait employer avec succès le combustible minéral dans toutes les fabriques de soude du littoral, dans les fabriques de parfumerie de Grasse, les savonneries de Grasse, Draguignan et Toulon, les verreries, et enfin, dans beaucoup de localités, pour la cuisson de la chaux, du plâtre et des poteries communes. Ces divers emplois donneraient lieu à une consommation de plus de 100,000 quintaux métriques.

## CHAPITRE XI.

### Organisation forestière.

Le Var fait partie de la 2e conservation forestière, dont le siége est à Aix.
Il compte, un inspecteur résidant à Draguignan; 6 gardes généraux résidant l'un à Draguignan, l'autre à Fréjus, le troisième à Brignoles, le quatrième à Grasse, le cinquième à Barjols, le sixième à Solliès-Pont; 10 gardes particuliers pour les forêts de l'État; 77 gardes pour les communes et les établissements publics, 77 gardes mixtes, 2 arpenteurs forestiers et un commis sédentaire.
Les attributions de ces fonctionnaires et agents sont déterminées par le code forestier, promulgué en 1827, et par l'ordonnance royale du 1er août même année.
En 1840, on a adjugé la coupe de bois de 685 hectares des forêts domaniales. Cette vente a produit 12,338 fr. 46 cent., soit 18 fr. par hectare. On a vendu aussi 4,029 arbres qui ont produit 7,840 fr., soit près de 2 fr. par arbre. Les charges additionnelles se sont élevées, savoir : le décime pour franc, à 1,017 fr. 85 cent.; les 3 pour cent pour travaux d'entretien et réparations, à 605 fr. 1 cent.; les frais d'adjudication, à 612 fr. 52 cent.
Les droits de pêche se sont élevés, pendant 1840, à 31 fr., et les produits des forêts domaniales se sont élevés, y compris le prix principal des ventes précitées, à 63,217 fr. 17 cent.
En 1839, les coupes d'arbres avaient produit 86,690 fr.

***Louveterie.*** — Une ordonnance royale du 15 août 1814, place la louveterie dans les attributions du Grand-Veneur. Une décision royale du même jour règle ce qui est relatif aux chasses dans les forêts et bois des domaines de l'État. Enfin un réglement approuvé par Louis XVIII le 20 août 1814, détermine l'organisation de la louveterie. Dans le Var, les lieutenants de louveterie sont au nombre de huit. Leurs commissions sont renouvelées tous les ans. Ils dirigent les chasses ou battues générales ordonnées par l'autorité supérieure.

## CHAPITRE XII.

### Contributions Directes.

Un directeur et un inspecteur, résidant à Draguignan, et huit contrôleurs de différentes classes, résidant, deux à Draguignan, deux à Grasse, deux à Toulon et deux à Brignoles, composent cette administration, dont les attributions principales consistent dans l'assiette et la répartition des contributions directes.

En 1840, les rôles se sont élevés, y compris les impositions fixées par la loi et les impositions facultatives, savoir :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Contribution foncière. . . . . | 2,288,800 | dont | 1,407,370 | en principal. |
| Personnelle et mobilière. . . . . | 524,931 | — | 328,930 | — |
| Portes et fenêtres. . . . . | 277,759 | — | 215,473 | — |
| Patentes. . . . . | 405,641 | — | » | — |
| Taxe de premier avertissement. . . . | 6,684 | — | » | — |
| TOTAL. . . . . | 3,503,816 | — | » | — |

Les rôles de 1839 s'étaient élevés à 3,563,010 fr.

Le nombre des patentes varie annuellement. Il a été, en 1830, de 13,018; en 1831, de 12,694; en 1832, de 12,014; en 1833, de 13,078; en 1834, de 13,364; en 1835, de 14,399; en 1836, de 14,493; en 1837, de 14,437; en 1838, de 15,617; en 1839, de 14,696; en 1840, de 14,888.

***Cadastre.*** — Pour établir équitablement les bases de la répartition de la contribution foncière entre les diverses propriétés, on a dû songer à en déterminer exactement la contenance et à en évaluer le plus approximativement possible les revenus. Tel est l'objet du cadastre dont la conception se rattache aux lois des 21 août et 16 septembre 1791. Cette grande opération, pour laquelle des sacrifices considérables ont été faits par le département, touche enfin à son terme. Nous en avons donné le principal résultat à la page 4 de cet ouvrage.

## CHAPITRE XIII.

### Enregistrement et Domaines.

L'origine des droits d'enregistrement remonte à plus d'un siècle. Ils furent établis sous la dénomination de *droits d'ensaisinement*, par arrêt du conseil du 31 janvier 1708. Un autre arrêt du 1er novembre 1735 eut pour objet le mode de perception.

L'usage du papier ou parchemin timbré pour la confection ou la transcription des actes publics, paraît être très-ancien ; il fut généralement adopté en France à compter du 1er octobre 1674, en exécution d'un édit du Roi, du mois d'août de la même année.

Avant la révolution, l'État ne possédait point de domaines. L'administration et la conservation de ceux du Roi, connus d'ailleurs sous différentes dénominations, étaient attribuées à des agents spéciaux qui avaient le titre de *Receveurs*, *Contrôleurs*, *Inspecteurs* généraux des domaines.

Les lois des 9—16 mai, 16—27 mai 1791, et 15 août 1793, portèrent, l'une création, l'autre organisation de la régie des droits d'enregistrement, timbre et domaines nationaux.

Cette organisation reçut quelques modifications en vertu du décret du 20 septembre 1801 (4e complémentaire an 9.)

L'administration de l'enregistrement et des domaines est chargée de la perception des droits de timbre et enregistrement, de greffe, d'hypothèques, de passe-ports, de permis de port-d'armes, et du dixième pour franc sur ceux de ces droits qui en sont susceptibles. Elle est aussi chargée du recouvrement, 1° les amendes, 2° du prix des biens vendus au nom de l'État, 3° des revenus domaniaux corporels et incorporels, 4° du décime par franc sur le prix des adjudications des coupes de bois de l'État et de tous les établissements publics, 5° les folles enchères. La prise de possession des épaves et successions en déshérence, et la recette du prix des ventes d'effets militaires hors de service, entrent aussi dans leurs attributions.

Cette administration compte un directeur, résidant à Draguignan, deux inspecteurs, trois vérificateurs, résidant au chef-lieu de chaque arrondissement, un premier commis, un garde-magasin du timbre, 27 receveurs, 4 conservateurs des hypothèques et 5 surnuméraires.

Les recettes faites par l'administration de l'enregistrement et des domaines du département se sont élevées, pendant 1840, à 2,012,228 fr., et pendant 1841, à 2,013,455 fr. 90 cent. Les permis de port-d'armes de chasse figuren[t]

dans cette dernière somme pour 45,300 fr. L'importance de ce chiffre confirme ce que nous avons dit ailleurs du goût prononcé pour la chasse, qui distingue les habitants de cette contrée, où le braconnage est d'ailleurs fort commun.

## CHAPITRE XIV.

### Contributions Indirectes.

L'administration des contributions indirectes fut créée par la loi du 25 février 1804 (5 ventôse an 12), et organisée par décret du 26 mars suivant, sous la dénomination de *Régie des droits réunis*. La dénomination actuelle résulte des ordonnances royales des 17 mai 1814 et 25 mars 1815.

Voici le détail des droits perçus en 1840, dans le département, par l'administration des contributions indirectes :

| | |
|---|---|
| Droits sur les vins, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs. | 695,199 |
| — de fabrication sur les bières. . . . . | 3,539 |
| Licence de toute espèce. . . . . | 22,969 |
| Droits sur les voitures publiques. . . . . | 64,064 |
| — cartes à jouer. . . . . | 8,467 |
| Garantie des matières d'or et d'argent. . . . . | 1,721 |
| Timbres des expéditions et quittances. . . . . | 34,987 |
| Bacs affermés (1). . . . . | 855 |
| Dixième du produit des octrois. . . . . | 71,704 |
| Prelèvement sur les communes pour frais de casernement. . . . . | 14,715 |
| Recettes extraordinaires . . . . . | 710 |
| Amendes et confiscations. . . . . | 10,906 |
| Recouvrements sur avances. . . . . | 7,825 |
| Tabacs. . . . . | 1,719,744 |
| Poudres. . . . . | 174,442 |
| TOTAL. . . . . | 2,831,847 |

Un directeur, chef de service, réside à Toulon. Il a sous ses ordres un directeur dans chaque chef-lieu des trois autres arrondissements, et plusieurs autres employés.

(1) Les bacs affermés sont au nombre de 7.

# CHAPITRE XV.

## Postes.

vice des postes a pour objet, 1° le transport des dépêches du gouver-
et de celles des particuliers; 2° l'envoi des estafettes et le transport des
rs. Ces deux branches du service ont formé long-temps deux adminis-
séparées, connues, l'une sous la dénomination de *Postes aux lettres*;
us la dénomination de *Poste aux chevaux* ou *Poste-relais*.
lissement des postes en France remonte à Charlemagne. Il paraît être
désuétude sous ses successeurs. Louis XI le remit en vigueur, et lui
ne nouvelle extension.
ses de l'organisation actuelle du service des postes, résultent de la loi
llet 1793, de celle du 16 décembre 1799 (25 frimaire an 8), et de l'ar-
gouvernement du 20 mai de la même année (17 prairial an 7.)
nion des deux administrations de la poste aux lettres et de la poste aux
en une seule, a eu lieu en exécution de l'ordonnance royale du 17
.
tre ordonnance du 9 janvier 1822 a déterminé l'organisation et les at-
s de cette nouvelle administration.
*es aux lettres.* — Le département du Var est divisé en 24 cir-
ions postales ou directions de postes. Elles ont leur siége dans les com-
-après :

| | | |
|---|---|---|
| oles. | Fréjus. | Toulon. |
| ls. | Lorgues. | Le Beausset. |
| nac. | Le Luc. | Cuers. |
| Maximin. | Saint-Tropez. | Hyères. |
| ignan. | Grasse. | Ollioules. |
| | Antibes. | La Seyne. |
| mont. | Cannes. | Solliés-Pont. |
| ce. | Vence. | Callas. |

tres et paquets sont envoyés par les *directions de poste*, aux *bureaux de*
*on* compris dans leur circonscription ou étendue, et portées de là à leur
on par des facteurs ruraux. Ces employés rapportent, à leur retour,
aux de distribution les lettres et paquets déposés dans les boîtes aux
acées dans chaque commune.
duit de la taxe des lettres s'est élevé, en 1841, à 349,101 fr. pour le
rdinaire, et à 17,487 fr. pour le service rural.
nseignements contenus dans le tableau ci-après sont extraits des docu-
l'inspection faite, en 1839, des relais de poste du département.

| INDICATION DES ROUTES. | NOMS DES RELAIS. | NOMBRE de chevaux. | NOMBRE de postillons. | PRIX des postes courues. | INDEMNITÉ de 25 centimes perçue par les maîtres de postes. |
|---|---|---|---|---|---|
| *Route royale* n° 7, de Toulon à Antibes, en Italie par Nice. | Saint-Maximin. . . | » | » | » | » |
| | Tourves . . . . . | 12 | 3 | 2,402 | 3,342 |
| | Brignoles. . . . . | 12 | 3 | 2,905 | 3,376 |
| *Route royale* n° 8, de Marseille à Toulon. | Toulon. . . . . | 10 | 3 | 4,060 | 5,686 |
| | Le Beausset . . . . | 7 | 2 | 6,238 | 7,168 |
| *Route royale* n° 85, de Lyon à Antibes. | Grasse . . . . . | 5 | 1 | 600 | 1,119 |
| | Antibes . . . . . | 12 | 3 | 4,600 | 4,407 |
| *Route royale* n° 93, de Brignoles à Antibes. | Brignoles. . . . . | » | » | » | » |
| | Flassans . . . . . | » | » | » | » |
| | Le Luc. . . . . | 12 | 3 | 2,905 | 5,340 |
| *Route royale* n° 97, de Toulon à Antibes. | Toulon. . . . . | » | » | » | » |
| | Cuers . . . . . | 7 | 2 | 1,470 | 1,810 |
| | Pignans . . . . . | 7 | 2 | 1,440 | 1,594 |
| | Le Luc. . . . . | » | » | » | » |
| | Vidauban . . . . . | 12 | 3 | 2,440 | 3,004 |
| | Le Muy . . . . . | 12 | 3 | 3,640 | 2,712 |
| | Fréjus . . . . . | 12 | 4 | 4,405 | 3,650 |
| | L'Estérel. . . . . | 12 | 4 | 4,890 | 5,049 |
| | Cannes. . . . . | 12 | 3 | 4,405 | 5,018 |
| | Antibes . . . . . | » | » | » | » |
| *Route royale* n° 98, de Toulon à Saint-Tropez. | Toulon. . . . . | » | » | » | » |
| | Hyères. . . . . | 5 | 1 | 1,430 | » |
| *Route* n° 14, de Castellanne à Toulon. | Vidauban . . . . . | » | » | » | » |
| | Draguignan . . . . | 5 | 1 | 1,000 | 1,214 |
| *Route* n° 20, de Brignoles à Grasse. | Draguignan. . . . . | » | » | » | » |
| | Garron. . . . . | 5 | 1 | » | 1,922 |
| | La Colle noire . . . | 5 | 1 | » | 2,002 |
| | Grasse . . . . . | » | » | » | » |

NOTA. Les sommes inscrites en regard de chaque relai, sont le produit total des postes courues, soit qu'elles aient été courues sur une seule route, soit qu'elles aient été courues sur plusieurs directions.

***Télégraphie.*** — Une ligne télégraphique existe entre Marseille et Toulon. Divers employés sont attachés au service de cette ligne.

## CHAPITRE XVI.

### Douanes.

90 employés de bureau, y compris le directeur de l'administration, résidant à Toulon, 23 officiers du service actif, 813 préposés, matelots, emballeurs, préposés d'ordonnance, etc., en tout 926 hommes appartiennent à la direction de Toulon.

En 1840, les recettes se sont élevées, savoir :

Au bureau de Saint-Laurent-du-Var, à 99,234 dont 85,457 pour droit d'importation et 6,653 pour droit d'exportation; au bureau de Cannes, à 484,126 dont 312,907 pour droit d'importation et 3,523 pour droit d'exportation; au bureau de Saint-Raphaël, à 76,876 dont 57,564 pour droit d'importation et 443 pour droit d'exportation; au bureau des salins d'Hyères, à 354,191 dont 38 pour droit d'importation et 1,590 pour droit d'exportation; au bureau de Toulon, à 1,036,574 dont 925,745 pour droit d'importation et 5,679 pour droit d'exportation.

La taxe de consommation des sels, comprise dans ces produits, a rapporté, pendant la même année, savoir :

Au Bureau de Saint-Laurent-du-Var 00, au bureau de Cannes 157,824, au bureau de Saint-Raphaël 13,875, au bureau des salins d'Hyères 346,473, au bureau de Toulon 56,750.

Pendant long temps la vigne a racheté, dans ce département, la stérilité générale du sol. Privé des débouchés qu'il trouvait autrefois en Sardaigne, le vin s'est avili à un point tel qu'il n'indemnise pas toujours des travaux continus qu'exigent les terrains consacrés à la culture de la vigne. Témoin éclairé de la détresse des propriétaires vignicoles, le conseil général du département ne cesse d'émettre le vœu que les droits sur les vins exportés en Sardaigne et en Italie soient réduits, et qu'en retour de cette réduction, on abaisse le droit perçu à la frontière française sur les bestiaux venant du Piémont. La réalisation de ce vœu serait pour l'agriculture de cette contrée un double et immense bienfait.

## CHAPITRE XVII.

### Recette générale, Recettes particulières et Perceptions, Agence Judiciaire du trésor.

***Recette générale.*** — La recette générale des finances, placée à Toulon, est comme un centre où viennent aboutir tous les recouvrements opérés pour le compte du trésor, après qu'ils ont été versés aux recettes particulières instituées dans les divers arrondissements.

La première loi concernant le recouvrement des contributions publiques, qui ait été rendue sous l'assemblée constituante, est du 30 janvier—3 février 1790. Elle portait que ce recouvrement s'opérerait dans la forme alors existante, pour l'exercice 1790 et les exercices antérieurs.

Quelque temps après eut lieu la suppression des offices des receveurs généraux et particuliers, tels qu'ils étaient créés avant la révolution. Ils furent remplacés par des receveurs de district, en vertu de la loi du 12—24 novembre 1790.

Il fut institué ensuite des receveurs généraux de département et des préposés aux recettes. ( *Arrêté du Gouvernement du* 30 *juin* 1796; *loi du* 12 *novembre* 1797.)

La loi du 3 septembre 1798 détermina les bases des taxations de ces agents.

Celle du 18 mars 1800 établit, dans tous les arrondissements de sous-préfecture autres que ceux du chef-lieu, des receveurs particuliers (1).

Le receveur général et les receveurs d'arrondissement sont nommés par le Roi. Ils sont spécialement chargés de faire, par les moyens que la loi a mis à leur disposition, opérer la rentrée des contributions directes, comme aussi d'exercer une surveillance active sur les percepteurs. Ceux-ci, nommés par le ministre des finances, sont les intermédiaires placés entre les receveurs particuliers et les contribuables. Ils exercent leurs fonctions conformément aux principes ci-après exposés.

D'après la loi du 28 août 1816, MM. les receveurs des finances sont aussi chargés de la recette des dépôts et consignations.

D'après celle du 14 avril 1819, la tenue du livre auxiliaire du grand livre de la dette publique est également confiée à ces comptables.

(1) Le receveur général remplit les fonctions de receveur particulier dans l'arrondissement du chef-lieu. (*Art.* 1er *de la loi du* 3 *septembre* 1798.

**Perceptions.**—Les contributions directes sont payables en douze portions égales, dont chacune est exigible le premier de chaque mois, pour le mois précédent. Néanmoins, la totalité du montant de la patente des marchands vendant en ambulance, échoppe ou étalage, est payable au moment de la délivrance de ladite patente; et en cas de déménagement, la contribution personnelle et mobilière est exigible pour tout ce qui reste à payer sur l'année courante.

Des héritiers ou légataires peuvent être poursuivis solidairement, et un pour tous, à raison des contributions de ceux dont ils ont hérité ou auxquels ils ont succédé, tant que la mutation n'a pas été opérée sur le rôle : chaque contribuable doit être mis à portée de connaître la quotité des contributions à laquelle il est imposé, par un avertissement que le percepteur doit lui faire remettre sans frais à domicile. Les receveurs des communes, hospices et autres établissements publics sont tenus au paiement des contributions dues par ces communes ou établissements.

La même obligation est imposée à tous fermiers et locataires relativement à la contribution des biens qu'ils tiennent à ferme ou à loyer; ils peuvent être poursuivis comme les propriétaires eux-mêmes.

Le contribuable qui n'a pas acquitté au premier d'un mois le douzième échu pour le mois précédent, est dans le cas d'être poursuivi.

Le percepteur ne peut commencer les poursuites avec frais que huit jours après avoir prévenu le contribuable retardataire, par une sommation gratis. Cette sommation n'est renouvelée que lorsqu'un contribuable s'étant libéré de la totalité des sommes exigibles, devient susceptible d'être poursuivi pour le paiement de nouveaux douzièmes.

Les poursuites comprennent, sans divisions d'exercices, toutes les sommes dues par le même contribuable.

Le privilége attribué au trésor et aux percepteurs agissant en son nom pour le recouvrement des contributions directes, est réglé ainsi qu'il suit : 1° pour la contribution foncière de l'année échue et de l'année, sur les récoltes, fruits, loyer et revenus des biens immeubles sujets à la contribution, et 2° pour l'année échue et l'année courante des contributions personnelle et mobilière, portes et fenêtres, patentes, sur tous les meubles et effets mobiliers appartenant aux redevables, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

Le percepteur doit délivrer *gratis* la quittance des sommes qu'il reçoit.

Les perceptions sont, dans le département du Var, au nombre de 67.

**Payeur.** — La loi du 24 septembre—12 octobre 1791 avait établi, dans chaque département, un payeur chargé d'y acquitter les dépenses de la guerre, de la marine, et autres de toutes natures.

Une autre loi du 10 décembre 1803 (18 frimaire an 12) qui établit des payeurs divisionnaires pour les dépenses de la guerre, les chargea en même temps du paiement de la dette publique et autres dépenses diverses dans les dé-

partements où serait situé le chef-lieu de la division; quant aux autres départements, l'art. 6 de la même loi institua des payeurs particuliers chargés spécialement d'acquitter lesdites dépenses.

Enfin, l'ordonnance royale du 18 novembre 1817 porta suppression des payeurs divisionnaires, et disposa que les payeurs de département seraient chargés d'acquitter toutes les dépenses des divers services publics. Il ne fut fait d'exception à cette règle, qu'en ce qui concerne les dépenses de la marine dans les ports principaux.

Les payeurs des départements peuvent avoir des préposés spéciaux dans chaque arrondissement. Les receveurs particuliers acquittent d'office les dépenses publiques, là où il n'existe point de préposés.

Le payeur du département a sa résidence à Toulon.

***Agent judiciaire du trésor.*** — C'est un fonctionnaire chargé de tout le contentieux qui se rapporte à la perception des deniers publics.

Un décret du 26 mai — 1er juin 1791, prescrit aux ministres, dans leurs départements respectifs, de lui envoyer les décrets qui ordonnent des poursuites ou recouvrements de deniers publics, aussitôt que ces décrets auront été sanctionnés par le roi. C'est ce fonctionnaire qui représente le trésor public dans toutes les circonstances où il y a lieu de poursuivre des recouvrements, ou de répondre à des demandes judiciaires adressées au trésor; c'est pour cela que les articles 69 et 70 du code de procédure prescrivent d'assigner le trésor public au bureau et dans la personne de son agent judiciaire, à peine de nullité.

## CHAPITRE XVIII.

### Prisons.

Il existait, en 1789, autant de prisons que de justices royales ou seigneuriales. Les principales, au nombre de cinq, étaient auprès des sénéchaussées de Brignoles, Draguignan, Grasse, Hyères et Toulon. Tous les prévenus étaient jugés en dernier ressort à Aix.

Ces prisons étaient insuffisantes et insalubres. Les cachots y étaient humides et mal aérés.

Il y a aujourd'hui à Draguignan une maison de correction et une maison d'arrêt où l'on renferme les prévenus et les accusés et les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement; à Brignoles, à Toulon et à Grasse, une maison d'arrêt, et des dépôts de sûreté placés dans les communes de Comps, Fréjus, Fayence, La Garde-Freinet, Aups, Le Luc, Le Muy, Barjols, Saint-Maximin, Pignans,

Saint-Zacharie, Antibes, Cannes, Vence, Séranon, Saint-Laurent du Var, Le Beausset, Cuers et Hyères.

La prison de Draguignan, construite en 1820, d'après les plans de M. Balthar, architecte à Paris, se divise en huit quartiers, non compris le pavillon de l'administration; chacun de ces quartiers a un dortoir servant aussi de réfectoire et un préau. Des fontaines y entretiennent la propreté. La distribution intérieure, appropriée au régime de l'emprisonnement en commun, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la sûreté et de la salubrité. Une chapelle desservie par un aumônier spécial, est construite au milieu des quartiers autour desquels règne un chemin qui, bordé par un mur élevé, isole complètement les détenus et leur ôte tout espoir d'évasion. La population de cette prison est habituellement de 90 détenus.

Au point de vue sanitaire, la maison d'arrêt de Toulon, commencée en 1830 sur l'emplacement d'un bâtiment occupé autrefois par les pères de l'oratoire, laisse à désirer. Elle est mal située et d'ailleurs trop peu spacieuse, eu égard à la population qu'elle renferme et qui, grossie par les prisonniers évacués d'Alger et de la Corse sur le continent, dépasse souvent 80 individus.

La maison d'arrêt de Brignoles est depuis long-temps établie dans l'ancien palais des comtes de Provence. Une nouvelle prison vient d'être élevée en dehors de la ville. Les détenus, dont le nombre est habituellement de 15, y seront prochainement transférés. Ils y seront soumis au régime de l'emprisonnement solitaire absolu, tel qu'il est pratiqué dans les pénitenciers de Philadelphie. Les cellules dans lesquelles ils seront renfermés de jour et de nuit, sont au nombre de 35.

La prison de Grasse est dans l'ancien palais épiscopal. Elle n'a point de cour, l'air s'y renouvelle difficilement. Une nouvelle maison d'arrêt s'élève en ce moment le long du Cours, suivant le système de la détention solitaire de jour et de nuit, c'est-à-dire d'après les plans de la prison de Brignoles. La population ordinaire est habituellement de 20 individus.

***Nourriture.*** — A une époque heureusement éloignée de nous, les prisons avaient un aspect de misère qui offensait l'humanité. Alors les condamnés, les prévenus eux-mêmes étaient jetés dans des cachots, sans protection, sans le moindre souci de leur santé, et bien souvent sans d'autres secours que ceux qu'ils devaient à la charité publique. Aujourd'hui il est pourvu entièrement, aux frais du département, à la nourriture des prisonniers. Celle-ci est déterminée comme il suit par le règlement général arrêté en 1841 par le ministre de l'intérieur.

ART. 56. La nourriture accordée par l'État aux prisonniers, dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, se compose, savoir :

1° Pour les hommes, d'une ration de pain du poids de 75 décagrammes, et pour les femmes, d'une ration de 70 décagrammes.

Le pain sera de pur froment avec extraction de 10 kilogrammes de son sur 100 kilogrammes de grain mis sous la meule.

Il ne sera distribué qu'après 24 heures de cuisson.

2° D'un litre de bouillon au beurre ou à la graisse, avec des légumes verts ou secs, suivant la saison, le sel et le poivre nécessaires à l'assaisonnement.

La quantité de beurre ou de graisse, et celle des légumes, pour chaque litre de bouillon, sera déterminée par le réglement particulier de la prison.

La soupe sera partagée en deux rations : l'une sera donnée le matin, l'autre le soir.

Les femmes enceintes et les nourrices pourront, sur l'avis du médecin, recevoir une ration supplémentaire.

Art. 57. Le jeudi ou le dimanche de chaque semaine, il sera servi aux prisonniers, une soupe grasse, dans la composition de laquelle on aura fait entrer, pour chaque prisonnier, 200 grammes de viande de bonne qualité, les légumes, le sel et le poivre nécessaires. La viande provenant de cette soupe sera partagée par portions égales entre tous les détenus.

Il entrera dans chaque ration de soupe grasse ou maigre 90 grammes de pain blanc bien rassis.

Art. 58. Les prévenus et les accusés peuvent, dans les limites fixées par le réglement de la prison, faire venir du dehors, et à leurs frais, les vivres dont ils auront besoin.

S'ils pourvoient eux-mêmes à leur nourriture, ils cessent d'avoir droit aux vivres de la maison.

Art. 59. L'usage de l'eau-de-vie et des liqueurs spiritueuses est interdit aux prévenus et aux accusés. Quant au vin et autres boissons fermentées, le réglement particulier de chaque prison déterminera dans quel cas et en quelle quantité ils pourront en faire usage.

Art. 60. Les détenus pour dettes envers les particuliers peuvent, dans les limites fixées par le réglement de la prison, recevoir leur nourriture du dehors, et en traiter de gré à gré.

Ils peuvent aussi prendre les vivres de la prison, au prix du marché dans le cas d'entreprise, ou au prix fixé par le préfet, dans le cas de régie.

Art. 61. Toute vente connue sous le nom de *cantine* est prohibée.

Art. 62. Les condamnés peuvent être autorisés individuellement, par le préfet ou par le sous-préfet, sur l'avis de la commission de surveillance, à recevoir de leurs familles, à faire venir du dehors, les aliments dont l'usage aura été autorisé par le réglement de la prison.

Art. 63. L'usage de l'eau-de-vie, du vin, du cidre, de la bière et de toute autre boisson spiritueuse ou fermentée, est expressément interdit aux condamnés. Il en est de même du tabac.

***Couchage et habillement.*** — A Draguignan, la plupart des détenus

sont couchés dans des hamacs semblables à ceux en usage dans la marine royale. Dans les autres prisons, il existe des lits de camp sur lesquels on étend, soit une paillasse garnie de paille, soit un matelas en laine. Le premier mode a sur le second, l'avantage d'isoler les détenus les uns des autres, avantage réel parmi les hommes auxquels tous les genres de vices sont familiers. Il est, en outre, plus sain, moins dangereux et plus économique. L'administration s'efforce d'en généraliser l'emploi. Des draps blanchis avec soin et une couverture en laine sont donnés à chaque détenu. Celui-ci reçoit, en outre, des habillements qui varient suivant les besoins et les saisons.

***Travail.*** — L'organisation du travail dans la prison, désirable sous tous les rapports, a été tentée infructueusement. L'administration a trouvé dans le mauvais vouloir des concierges et surtout dans les prétentions de l'industrie privée, des obstacles qu'elle n'a pu surmonter. La captivité des détenus s'écoule aujourd'hui dans une oisiveté d'autant plus funeste, que les prisonniers sont confondus pêle-mêle, c'est-à-dire sans distinction d'âge, de position, de moralité et de peine.

***Personnel.*** — Un concierge, des guichetiers, un médecin et un aumonier sont attachés à chaque maison d'arrêt. Deux sœurs hospitalières sont chargées, à Draguignan, de la préparation et de la distribution des aliments et de l'entretien du vestiaire et de la lingerie.

***Commissions charitables.*** — Il en a été institué une auprès de chaque prison. Elles se composent du sous-préfet président, du président du tribunal, du procureur du roi, et de plusieurs notables nommés par le ministre de l'intérieur. L'ordonnance royale du 9 avril 1819, détermine ainsi qu'il suit leurs attributions.

ART. 16. Les commissions pour les prisons dans les départements seront chargées:

1° De la surveillance intérieure des prisons en tout ce qui concerne la salubrité, la discipline, la tenue régulière des registres d'écrou, le travail, la distribution des profits du travail, l'instruction religieuse et la réforme morale des détenus, et la conduite envers ceux-ci des concierges ou gardiens;

2° Elles dresseront les cahiers des charges pour les marchés des fournitures relatives aux différents services de la prison, et passeront lesdits marchés, lesquels, faits par soumissions cachetées et sur échantillons, ne seront valables qu'autant qu'ils auront reçu l'approbation du préfet;

3° Elles dresseront chaque année, à l'époque déterminée par les instructions, l'état des détenus qui, par leur bonne conduite et leur assiduité au travail, leur paraîtront avoir acquis des titres à notre clémence: elles transmettront ces états au préfet, qui les enverra, avec son avis, à notre ministre de l'intérieur, pour être par lui transmis à notre garde-des-sceaux, ministre de la justice;

4° Elles transmettront, en outre, au préfet, pour être par lui envoyés à notre ministre de l'intérieur et mis sous les yeux du conseil général des prisons, tous les renseignements et documents relatifs à l'état et au régime de chaque prison, ainsi que leurs vues, propositions et demandes sur les améliorations dont cet état serait susceptible.

Les époques et les formes de la correspondance sur toutes ces matières seront déterminées par des instructions particulières de notre ministre de l'intérieur.

***Bagne de Toulon.*** — Le bagne a été établi par ordonnance du 27 septembre 1748. C'est à cette époque que les forçats qui étaient détenus à Marseille, sur des galères, furent transférés au port de Toulon.

L'effectif de la chiourme qui, au 31 décembre 1841, s'élevait à 2,848, est aujourd'hui de 3,090 forçats. Ils sont répartis dans six salles à terre et dans deux bagnes flottants, contenant, le premier 633 et le second 362 condamnés.

Sur les 2,848 forçats existant au 1er janvier 1842, 294 étaient d'origine étrangère; 87 étaient âgés de 16 à 20 ans; 1039 de 21 à 30 ans; 986 de 31 à 40 ans; 511 de 41 à 50 ans; 182 de 51 à 60 ans, et 43 de 61 à 69 ans; 1850 étaient célibataires; 921 étaient mariés; 77 étaient veufs.

D'après des relevés statistiques faits avec soin, 72 avaient été condamnés pour assassinat; 309 pour meurtre; 129 pour viol et attentat à la pudeur; 1,882 pour vols; le reste pour différents crimes; 478 étaient condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

***Personnel administratif.*** — Un commissaire de la marine, ayant le titre de chef du service des chiourmes, est chargé, sous l'autorité immédiate du préfet maritime, du commandement, de la police et de l'administration de l'établissement.

Sous ses ordres se trouvent placés :

1° Un commis principal de la marine (*agent comptable des chiourmes*) particulièrement chargé de la comptabilité, financière et matérielle, ainsi que de la recette, garde, conservation et délivrance de tous les objets nécessaires à la nourriture, habillement, couchage et ferrement des forçats détenus dans le bagne;

2° Les compagnies de gardes-chiourmes dont il préside le conseil d'administration;

3° Le chirurgien major du bagne;

4° L'aumônier.

La réception des forçats et le contrôle de toutes les branches du service des chiourmes sont dévolus à un sous-commissaire de la marine, délégué par le commissaire général.

***Nombre et attributions des gardes.*** — L'effectif des compagnies

de gardes est calculé sur la force de la chiourme, conformément au règlement du roi du 16 juin 1820.

Le 1er adjudant surveille le service intérieur et extérieur de la chiourme; il exécute et fait exécuter les ordres, consignes et instructions du chef du service des chiourmes.

Les adjudants sont spécialement chargés de la comptabilité des salles, de la répartition des sous-adjudants, sous-officiers, gardes et rondiers dans les salles, aux divers postes et travaux du port; de ce qui concerne la délivrance, la cuisson des vivres, les distributions des effets d'habillement des forçats; de l'éclairage, de la propreté et salubrité des salles, des versements et de la distribution des fonds appartenant aux condamnés.

Enfin tous ces agents sont spécialement destinés à la garde, surveillance et direction des forçats dans l'intérieur du bagne, sur les travaux et dans les ateliers. Ils sont soumis à tous les réglements militaires qui régissent les corps de l'armée, auxquels ils sont assimilés.

***Régime intérieur.*** — Les forçats sont classés dans les bagnes en trois catégories : *salle des éprouvés; salles intermédiaires; salles des indociles et récidives.*

Ils sont ensuite subdivisés en forçats à *temps* et à *perpétuité*, et en *valides* et *invalides*.

***Nourriture.*** — Le forçat reçoit une ration qui varie suivant son classement; la première, celle de forçat au travail, se compose de 917 grammes de pain, 48 centilitres de vin, 120 grammes de légumes assaisonnés.

La deuxième, celle de forçat sans travail, est la même que la première, mais sans vin.

La troisième, celle des forçats invalides, est composée de 750 grammes de pain, 24 centilitres de vin, 250 grammes de viande, ou de 120 grammes de légumes.

Les forçats appartenant à la salle des éprouvés reçoivent, les dimanches et les fêtes, 250 grammes de viande fraîche.

Indépendamment de la ration délivrée par l'État, l'autorité maritime, dans le but d'adoucir la position malheureuse des forçats, a autorisé, dans le bagne, la vente de divers comestibles. Elle a, à cet effet, arrêté un tarif présentant les prix des denrées qu'il est permis de vendre aux forçats; des sages précautions ont été prises pour éviter toute fraude de la part de l'entrepreneur.

***Couchage et habillement.*** — Il est fourni à tous les forçats indistinctement, une couverture en laine dont la durée est fixée à 48 mois.

Il est accordé aux éprouvés, seulement, un petit matelas dit strapontin.

Le trousseau des condamnés détenus dans le bagne se compose d'une casaque en molleton rouge, devant durer au minimum 18 mois; d'un pantalon en molleton jaune

et de trois en toile, devant durer 27 mois ; d'un bonnet en laine devant durer 12 mois ; de trois chemises en toile devant durer 24 mois.

Ces effets sont confectionnés dans le bagne par des forçats tailleurs, sous la direction d'un contre-maître.

Un entrepreneur est chargé, moyennant une allocation de 24 centimes par jour et par homme, d'entretenir la chaussure des condamnés.

***Heures et nature du travail.*** —Les forçats sont employés dans l'arsenal aux travaux dits de fatigue, et dans les divers chantiers et ateliers, suivant leur capacité, leurs forces physiques et leur classement dans le bagne.

Une quarantaine de condamnés sont détenus dans une salle particulière et ne sont jamais envoyés sur les travaux, soit par suite d'une condamnation à la double chaine pour évasion, soit que le motif de leur condamnation ou leur conduite dans le bagne nécessitent contre eux cette mesure de précaution. Néanmoins l'administration du bagne les utilise en leur faisant confectionner des étoupes.

Les heures de travail varient suivant les saisons ou plutôt du 10 au 25 de chaque mois. L'entrée au travail a lieu entre 5 et 7 heures du matin ; la sortie entre 4 et 7 heures du soir. Le déjeûner a lieu, du 11 mars au 10 octobre, de 7 heures et demie à 8 heures. Un repos d'une heure et demie à peu près est accordé aux forçats pour le dîner.

Le tableau ci-après indique la répartition des professions.

# TABLEAU

## Indiquant les diverses professions des forçats dans le bagne.

| DÉSIGNATION DES PROFESSIONS. | NOMBRE DE FORÇATS. |
|---|---|
| Sculpteurs. . . . . | 1 |
| Scieurs de long . . . . . | 208 |
| Charpentiers . . . . . | 84 |
| Menuisiers. . . . . | 42 |
| Charrons . . . . . | 12 |
| Maçons. . . . . | 43 |
| Tailleurs de pierres . . . . . | 39 |
| Paveurs. . . . . | 4 |
| Armuriers. . . . . | 13 |
| Forgerons . . . . . | 106 |
| Peintres . . . . . | 5 |
| Calfats . . . . . | 7 |
| Ferblantiers . . . . . | 3 |
| Vanniers . . . . . | 2 |
| Matelassiers. . . . . | 2 |
| Plongeurs . . . . . | 5 |
| Cordonniers du bagne . . . . . | 16 |
| Tailleurs du bagne . . . . . | 21 |
| Blanchisseurs du bagne. . . . . | 13 |
| Jardiniers . . . . . | 8 |
| Ouvriers du bagne ( *menuisiers, forgerons* ) . . . . . | 6 |
| Service intérieur du bagne (*balayeurs, barberots, fougonniers*). | 91 |
| Étoupiers . . . . . | 108 |
| Employés dans les hôpitaux . . . . . | 155 |
| Travaux dits de fatigue (*canotiers, journaliers et extraordinaires*) | 2103 |
| EFFECTIF. . . | 3090 |

***Pécule.*** — Afin de donner aux forçats libérés les moyens de subvenir à leurs premiers besoins, on opère sur leur salaire une retenue du quart, destinée à leur former un fonds de réserve.

Les sommes provenant de cette retenue sont versées à la caisse des chiourmes confiée au trésorier des invalides de la marine, sous le contrôle du commissaire de l'inscription maritime.

A l'époque de la libération d'un forçat, il lui est remis sur son pécule une somme de vingt francs, et l'excédant est envoyé au maire de la commune où il doit fixer sa résidence. Cette mesure a été prise dans le but de mettre le libéré en rapport avec ce fonctionnaire qui, par sa position, peut l'aider de ses conseils et lui procurer du travail.

Il est tenu par l'agent comptable un compte financier pour chaque forçat, soumis à la vérification du contrôle des chiourmes. Ce compte n'est définitivement arrêté qu'à l'époque de la libération du condamné.

Il est divisé en deux sections. Dans la première sont inscrites les sommes déposées par les détenus ou envoyées par leurs familles. Elle porte la dénomination de deniers du condamné. La deuxième est destinée à recevoir la retenue du quart exercée sur les salaires pour former le fonds de réserve ou pécule.

Les dépenses se composent, pour les deniers des condamnés, des sommes qui leur sont payées tous les mois et de celles qui leur sont remises à leur libération ou adressées aux maires.

Pour la deuxième section, ou pécule, la dépense ne peut avoir lieu que par la libération ou la mort du condamné; dans le premier cas, la somme est remise, partie au forçat et partie au maire de sa résidence; dans le second, la somme est versée dans la caisse de réserve et déshérence formant une troisième section de la caisse des chiourmes.

Cette dernière caisse est destinée à donner des secours aux forçats qui, n'ayant pas de salaires, n'ont pu se former un fonds de réserve, et des gratifications à ceux qui se font remarquer par des actes de dévouement qui ne sont pas cependant de nature à mériter une proposition en grâce.

***Régime disciplinaire.*** — La police du bagne appartenant au chef du service des chiourmes, ce fonctionnaire prononce, sur les plaintes qui lui sont adressées contre les forçats délinquants, et suivant la gravité du délit, *le retranchement du vin pendant un temps déterminé, le cachot, la bastonnade, le renvoi de la salle d'épreuve, la mise en couple si le forçat est en demi-chaîne, le renvoi à la salle des indociles.*

Là, se bornent les punitions que le chef du bagne peut infliger pour la répression des simples délits. Quant aux crimes ou délits entraînant une peine plus forte, ils sont dénoncés au tribunal maritime spécial chargé de les poursuivre et de les juger.

Si des punitions sévères sont infligées aux coupables, d'un autre côté, on

tache par tous les moyens possibles de ramener les forçats à de meilleurs sentiments. C'est dans ce but qu'a été instituée la salle des éprouvés.

Les forçats de cette catégorie sont tous en demi-chaîne; ils ont un matelas pour se coucher, une nourriture plus substantielle, et sont enfin réservés pour les travaux les moins pénibles. Aussi faut-il, pour y être admis, que les condamnés se soient fait remarquer par leur bonne conduite ou par des actes de dévouement.

Les propositions en grâce sont aussi un puissant moyen d'encouragement et qui contribue efficacement à ramener un bon nombre de ces malheureux à de meilleurs sentiments. Une commission, présidée par le commissaire général, est chargée, chaque année, de désigner les forçats qui, par leur bonne conduite, leur amour pour le travail, et par leur résignation ont donné la preuve de leur retour vers le bien et se sont ainsi montrés dignes d'être recommandés à la clémence royale. Toutefois le nombre de condamnés à comprendre sur les listes de propositions en grâce ne peut excéder un trentième du nombre total des forçats détenus dans le bagne. Cependant les condamnés, qui se seraient fait remarquer par des traits de courage ou par des actes de dévouement dans lesquels leur vie aurait été compromise, peuvent faire l'objet de propositions spéciales.

***Dépenses du bagne.*** — Voici le relevé de ces dépenses.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vivres | 310,538 | fr. 97 | c. |
| Habillement | 32,174 | 75 | |
| Chaussure | 19,705 | 09 | |
| Couchage | 7,129 | 66 | |
| Trousseau | 3,946 | 03 | |
| Fers | 1,048 | 60 | |
| Éclairage | 5,860 | 77 | |
| Propreté du bagne<br>Blanchissage<br>Dépenses diverses | 5,826 | 28 | |
| Frais d'hôpital | 80,540 | 81 | |
| Administration<br>Service de santé<br>Culte | 16,570 | 97 | |
| Agents de surveillance | 187,278 | 33 | |
| Frais de transfèrement | 231 | 14 | |
| Mobilier | 2,332 | 98 | |
| Entretien des établissements | 18,000 | 00 | |
| Salaires<br>Vivres extraordinaires et gratifications | 87,733 | 53 | |
| Vin. Vareuses aux travailleurs | 71,553 | 62 | |
| *A reporter*, TOTAL DE LA DÉPENSE | 850,471 | 53. | |

| | | |
|---|---|---|
| *Report.* . . . | 850,471 fr. | 53 c. |
| A deduire la valeur des ouvrages exécutés par les condamnés . . . . . | 554,920 | 29 |
| Dépense non couverte par la valeur des travaux. . | 295,551 | 24 |
| Cette dernière somme divisée par le nombre de journées de présence, 861,342, donne pour le prix moyen de la journée. . . . . | | 3430 |
| Et pour l'année. . . . . | 125 fr. | 1950 |

## CHAPITRE XIX.

### Hopitaux et Hospices (1).

En 1789, 35 communes avaient des hospices, presque tous dotés par des legs pieux; ils étaient un bienfait de la religion.

Il possédaient peu d'immeubles: la plus grande partie de leurs revenus était en capitaux sur les particuliers et sur les corps. L'État, en s'en emparant en l'an 2, ainsi que de leurs biens fonds, contracta l'obligation de pourvoir à leurs besoins; mais les circonstances où il se trouva ne lui permirent de s'acquitter qu'incomplètement. Ce ne fut pas, comme on l'a dit, pour détruire les asiles du pauvre ni pour tarir les sources de la bienfaisance, qu'il ordonna la réunion au domaine public, des biens des hôpitaux, mais pour créer un système de secours publics qui allait au devant de toutes les misères et qui, indépendamment de toute autre cause, devait périr par l'exagération même de son principe (2).

La cessation des quêtes et la clôture des temples attaquèrent en même temps les ressources casuelles des hospices. De l'an 2 à l'an 9, la plupart étaient sans linge et sans lit, les malheureux n'y trouvaient guère que des cercueils. « En l'an 9, dit M. Fauchet, il n'en restait que 16 en activité. Aujourd'hui leur nombre est de 53. Aucun département de la France n'offre une application plus féconde du principe de la charité posé par le christianisme. Sous le rapport des asiles charitables, le Var n'a rien à envier à l'Italie. »

(1) Les *hôpitaux* sont les établissements dans lesquels sont reçus les *indigents malades*.

Les *hospices* sont ceux dans lesquels sont admis et entretenus les vieillards, les infirmes incurables, les orphelins, les enfants trouvés et abandonnés.

(2) Voir la loi du 22 floréal an 11, qui ordonne la formation d'un livre de la bienfaisance nationale, et, antérieurement, les lois des 19—22 janvier 1791; 28 juin — 8 juillet 1793.

Le tableau ci-dessous renferme des résultats qu'il est intéressant de consulter sous le rapport des ressources, des secours distribués et du nombre d'individus secourus. Il s'applique aux années 1833 et 1841.

## RECETTES.

| | 1833. | 1841. |
|---|---|---|
| Produits d'immeubles, redevances en argent. | 32,278 | 26,597 |
| id. en nature. | 4,102 | 7,080 |
| Rentes sur l'État. | 51;070 | 81,050 |
| Rentes sur particuliers. | 27,313 | 22,518 |
| Intérêts de fonds placés au trésor | 2,204 | 1,918 |
| Subventions et allocations | 252,797 | 246,059 |
| Dons et legs | 40,557 | 2,804 |
| Produit du travail des individus admis dans les établissements. | 2,186 | 2,504 |
| Recettes diverses imprévues | 190,513 | 89,033 |
| TOTAL DES RECETTES. | 603,020 | 484,360 |

## DÉPENSES.

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses intérieures (administration, matériel et personnel.) | 284,854 | 367,121 |
| Dépenses relatives aux enfants trouvés. | 146,630 | 112,864 |
| Entretien et réparations d'immeubles | 11,848 | 16,624 |
| Acquisition de rentes et immeubles. | 103,212 | 33,213 |
| Dépenses imprévues | 36,674 | 24,776 |
| TOTAL DES DÉPENSES. | 603,020 | 554,998 |

*Individus secourus en* 1789, *l'an* 9, 1833 *et* 1841.

| | 1789 | an 9 | 1833 | 1841 |
|---|---|---|---|---|
| Restant au 1er janvier. | » | » | 1,013 | 923 |
| Admis pendant l'année. | 2,316 | 1,646 | 5,469 | 7,006 |
| Sortis par décès. | 224 | 316 | 638 | 590 |
| Sortis par guérison ou autre cause | 1,849 | 1,252 | 4,984 | 6,413 |
| Restant au 31 décembre. | 240 | 88 | 860 | 926 |

Ces résultats sont une démonstration bien évidente que la charité ne s'est point ralentie dans le département, et qu'à aucune époque les pauvres n'ont trouvé plus de secours. En les comparant avec ceux que fournit la situation des

bureaux de bienfaisance qui font l'objet du chapitre suivant, on remarquera une disproportion considérable entre les sommes employées par les hospices et les hôpitaux et les secours à domicile.

Cette disproportion ne tient à aucune combinaison méditée par l'administration supérieure. Celle-ci a laissé partout les habitudes locales suivre leur cours, et, pas plus que la législation elle-même, elle n'a pris jusqu'ici de parti déterminé sur la question importante de savoir auquel des deux systèmes de secours il convenait de donner la préférence. Cette question a occupé les économistes et le gouvernement. Voici les réflexions qu'a faites à cet égard M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, dans le rapport qu'il présenta au roi en 1833, sur les services de bienfaisance.

« Déjà dans le dernier siècle on s'en était beaucoup préoccupé, et des académies, celle de Châlons notamment, l'avaient mise au concours. La plupart des concurrents, et particulièrement ceux dont les mémoires avaient été les plus remarquables, se prononcèrent en faveur des secours à domicile; Necker partageait également cette opinion, qui depuis n'a cessé d'être professée par les esprits les plus réfléchis. Il est certain, en effet, que le système des hôpitaux a l'inconvénient de détruire les liens de famille; tandis qu'on n'objecte guère contre les secours à domicile qu'une dépense plus considérable, qui serait peut-être facilement compensée par une diminution dans le nombre d'individus qui recourraient aux secours publics.

« La même question se reproduit entre les hôpitaux et les hospices; c'est-à-dire qu'on peut se demander s'il ne faudrait pas, en les remplaçant par un système de secours à domicile mieux entendu, restreindre dans d'étroites limites les hospices d'infirmes et de vieillards, pour ne conserver en quelque sorte que les hôpitaux des malades?

« En effet, on ne peut malheureusement se dissimuler que l'espoir presque certain d'être reçu dans un hospice n'ait souvent porté le vieillard à l'imprévoyance et à la dissipation; les mères abandonneraient moins souvent leurs enfants, s'ils n'étaient pas recueillis avec trop de facilité par les administrations charitables.

« N'est-ce pas encore sur le fondement de cette prévision, devenue vulgaire, que des fils négligent le devoir d'accumuler l'épargne qui servirait à mettre leurs vieux parents à l'abri du besoin; et si la confiance en des secours étrangers prévaut jusqu'à détruire les sentiments de l'amour filial, peut-on croire que des enfants ingrats seront du moins prévoyants pour eux-mêmes? Il ne saurait en être ainsi: aux pères, aux fils dissipateurs et dissolus succèderont des imitateurs, entraînés par des exemples funestes; et l'esprit de famille, qu'il faudrait chercher à ranimer, deviendra plus faible chaque jour, s'il n'est pas bientôt anéanti.

« Ces observations, faites à diverses époques par des esprits non moins éclairés que sévères, ont été trop souvent confirmées par l'expérience des faits pour qu'il soit possible d'en contester entièrement la vérité. Ceux qui ont dit que « l'aumône crée le mendiant » n'ont pas manqué d'ajouter que l'existence des

nospices est un puissant excitatif à l'oisiveté et à l'inconduite. Ainsi, à côté des bienfaits incontestables que les hospices produisent, viennent se placer, en opposition, les graves inconvénients que j'ai fait pressentir. Il serait difficile de formuler à ce sujet une équation qui reposât sur des données positives. Cependant, on a été plus d'une fois conduit à penser que ces établissements avaient peut-être outrepassé leur véritable but; car ils sont loin de n'accueillir que l'indigence imméritée : tant la puissance des sentiments de commisération peut entraîner, même les meilleurs esprits, au delà des limites imposées par la prudence et la justice, et fait aisément oublier qu'il est toujours dangereux de les franchir !

« De ces considérations, qu'il n'est pas nécessaire d'étendre davantage, on ne saurait sans doute conclure à la suppression des hospices ; mais elles me portent à penser que, loin de tolérer l'augmentation excessive du nombre des individus qui obtiennent un refuge dans ces asiles, il serait peut-être préférable de consacrer une partie des revenus dont l'application leur est faite à l'accroissement bien plus utile de nos hôpitaux.

« Et en effet, ne semble-t-il pas au moins étrange de voir, dans ces derniers établissements, repousser à défaut de moyens ou d'espace le malade qui réclame des secours passagers, tandis que des vieillards valides, presque toujours artisans du malheur qui les accable, occupent dans les hospices des places qui devraient être réservées à la douleur physique, aux maux que l'on peut guérir ? Et ces places usurpées, pour ainsi dire, les vieillards les conservent jusqu'au jour où leur carrière finit.

« Sans vouloir rester insensible aux souffrances de la vieillesse, ne peut-on pas dire que, dans l'ordre naturel des idées, la juste sollicitude dont elle est l'objet ne devrait pas être placée en première ligne. Le père de famille que la maladie dévore, qui va succomber s'il n'est à l'instant secouru, et dont l'unique travail nourrissait à peine sa compagne et ses enfants, celui-là ne peut point attendre, et le lit qu'il sollicite devrait toujours lui être réservé.

« En un mot, il ne faudrait pas que les hospices pussent s'agrandir aux dépens des hôpitaux, tant que les besoins de ces derniers ne sont point complètement satisfaits. Or, c'est cette propension fâcheuse qui prédomine presque partout : en effet, dans l'état actuel, nos établissements hospitaliers sont habités pour deux tiers par des vieillards ou des infirmes, et pour un tiers seulement par les malades. »

***Administration.*** — Elle était composée, en 1789, du chef et du ministère public des tribunaux, des officiers municipaux, du curé et d'un certain nombre de particuliers notables. Elle est aujourd'hui confiée à une commission composée de cinq membres nommés par le préfet, pour les hospices dont ce magistrat règle le budget, et par le ministre de l'intérieur, lorsque les recettes du budget atteignent 100,000 fr. Cette commission, dont la présidence est dévolue

aux maires, se renouvelle tous les ans par cinquième. Ses attributions sont déterminées par divers réglements, notamment par l'ordonnance royale du 31 octobre 1821. Elle gère, sous l'autorité du préfet, toutes les affaires des hospices, délibère les recettes et les dépenses, les acquisitions, les travaux, les fournitures, règle le régime alimentaire, l'admission des indigents, la police intérieure des établissements, exerce la tutelle des enfants trouvés et abandonnés; c'est à elle, en un mot, que la législation confie l'exercice de la charité publique.

***Inspection des hospices*** — Un inspecteur, rétribué sur les fonds départementaux, a pour mission de visiter les hospices, les bureaux de bienfaisance et les enfants trouvés. Il est spécialement chargé de vérifier tout ce qui est relatif à l'administration, et aux comptabilités en deniers et en matières, de rappeler les règles prescrites par les lois et les instructions, et de vérifier les titres d'admission des enfants trouvés.

***Service intérieur***. — Il est confié, dans les hospices de Toulon, de Draguignan, de Grasse, de Brignoles, de Fréjus, à des sœurs appartenant à des corporations religieuses. Elles sont liées par des traités revêtus de l'approbation de l'autorité supérieure. Le genre de leur dévouement imprima le respect et arrêta à leurs pieds l'innovation révolutionnaire. En effet, leurs sacrifices sont étonnants mais sages, et aucun n'est inutile; elles quittent les douceurs domestiques, mais pour soulager dans des dépôts publics, les maux de l'indigence; elles bravent journellement la mort, mais pour l'écarter du lit du malheureux ou en adoucir les approches; elles abdiquent la destination de leur sexe, mais sans tromper la nature; elles l'indemnisent en conservant, et l'espèce n'y perd point.

Si l'humanité, comme sentiment, n'a pas besoin de précepte, son application aux soins des hôpitaux est un art et exige une étude, et c'est l'avantage des corps de conserver un dépôt commun de principes et de méthodes où l'expérience de chaque individu sert à l'instruction de tous. Les congrégations dont nous parlons rendent des services qu'on ne saurait trop louer.

Il est quelques autres hospices desservis par des femmes du pays; leur zèle est aussi grand, mais leur instruction est moins complète.

***Service médical***. — Les hospices les plus importants ont des médecins et des chirurgiens payés. Dans ceux qui n'ont que de faibles revenus, les médecins du pays les desservent gratuitement.

***Dépôts de maternité***. — Les principaux hospices recevaient autrefois les femmes enceintes des suites d'un commerce illégitime. Ces établissements manquaient d'ordre, d'humanité même; on y considérait les femmes admises comme usurpant, par des fautes honteuses, leur participation aux secours pu-

elles étaient humiliées et négligées ; une odieuse parcimonie attendait leur ince pour surcharger leur sein de plusieurs enfants dont la santé n'était pas née : ce dernier et cruel abus condamnait les nourrissons à l'inanition, et lheureuses mères, quelquefois à de cruelles maladies, toujours à un épui- t inutile. Ces lieux, redoutés par le libertinage, étaient fuis par le mal- ncore vertueux ; des crimes étaient la suite de cette répugnance. Une cha- us éclairée accueille aujourd'hui les filles enceintes. Elles sont reçues dans ipices de Toulon, elles allaitent les enfants trouvés et reçoivent un salaire iel à raison de ce pénible travail.

***ge et Donations.*** — Les établissements charitables trouvent dans les :t legs que leur apportent chaque année la volonté des personnes bienfai- , une cause permanente d'accroissement de revenus. Le tableau suivant, d'après les relevés faits aux archives de l'administration, fait connaître ortance des libéralités faites depuis 1816, tant aux hospices qu'aux bureaux nfaisance.

| Années. | Sommes. | Années. | Sommes. |
|---|---|---|---|
| 1816 | 39,537 | 1830 | 31,543 |
| 1817 | 33,648 | 1831 | 27,566 |
| 1818 | 17,652 | 1832 | 37,427 |
| 1819 | 18,347 | 1833 | 31,779 |
| 1820 | 26,858 | 1834 | 22,448 |
| 1821 | 33,787 | 1835 | 35,568 |
| 1822 | 31,688 | 1836 | 27,248 |
| 1823 | 59,937 | 1837 | 21,946 |
| 1824 | 25,470 | 1838 | 35,674 |
| 1825 | 42,319 | 1839 | 20,515 |
| 1826 | 36,775 | 1840 | 29,447 |
| 1827 | 61,161 | 1841 | 18,322 |
| 1828 | 36,675 | 1842 | 25,667 |
| 1829 | 29,614 | | |

## CHAPITRE XX.

### Bureaux et Etablissements de Bienfaisance.

s Bureaux de Bienfaisance sont au nombre de 113. Voici le tableau de leur tion financière, d'après les budgets de 1841.

**RECETTES.**

| | |
|---|---|
| evenus propres au Bureau de Bienfaisance. . . . . | 96,067 |
| oduit des quêtes et dons en argent. . . . . | 3,125 |
| gs et donations. . . . . | 1,125 |
| ecettes diverses et imprévues. . . . . | 4,978 |
| TOTAL. . . . . | 107,295 |

## DÉPENSES.

| | |
|---|---|
| Administration, personnel et matériel . . . . . | 33,355 |
| Distribution de secours en aliments, évaluée en argent . . . . | 3,759 |
| Distribution en vêtements, chauffage, évalués en argent . . . | 2,746 |
| Distribution en argent . . . . . | 76,876 |
| Total des dépenses . . . . . | 116,936 |

Nombre d'individus secourus à domicile, 5,375.

Si l'on divise la somme de 76,876 fr., montant des distributions faites en argent, par le nombre d'individus qui ont pris part à ces distributions, on voit que chacun d'eux a reçu un peu plus de 14 francs.

Quel bien véritable peut produire une répartition opérée en divisions si minimes ? Le bienfait est inefficace à cause de sa modicité ; il l'est encore, parce que l'argent donné ne reçoit pas toujours l'application que l'on en a voulu faire ; car le plus souvent, à peine l'a-t-on distribué, qu'il est dissipé en dépenses qui sont loin d'être de nécessité première. Le désordre en ce genre va jusqu'à cet excès que, pour satisfaire des habitudes vicieuses, on a vu des indigents vendre bien au-dessous de leur valeur les objets en nature, les vêtements, même le pain qu'ils venaient de recevoir.

Il est hors de doute que des fraudes se pratiquent dans le but de prendre part à de doubles distributions. Les documents propres à constater régulièrement la délivrance des secours n'existent point. Il y a même de la répugnance à rendre les comptes de l'emploi des deniers, parce que, parmi les distributeurs, il se rencontre quelquefois une disposition blâmable à satisfaire des sentiments de préférence. Et puis, demander des justifications rigoureuses à des personnes qui se sont vouées au service du pauvre, qui fréquemment ajoutent leurs propres dons à ceux qu'elles sont chargées de distribuer, c'est, à leurs yeux, leur faire une sorte d'injure ; c'est, par conséquent, risquer de perdre leur concours. En définitive, que reste-t-il ? qu'en dépensant chaque année à peu près 100,000 francs, on ne réalise pas tout le bien qu'on pourrait faire. Il faut conclure qu'il y aurait de l'avantage à supprimer une grande partie des distributions ordinaires, et à leur substituer, le plus possible, des travaux qui seraient doublement productifs.

***Société de charité maternelle.*** — Son siége est à Toulon. Sa fondation remonte à l'Empire. Douze dames notables nommées par S. M. la Reine des Français, et exerçant leur mission sous son auguste patronnage, composent le conseil. Les secours consistent en une layette en nature, du prix de 17 fr. La société accorde en sus, au moment de l'accouchement, une somme de 9 francs, et 3 francs par mois jusqu'à ce que l'enfant ait atteint un an. 120 enfants à peu près reçoivent ces secours chaque année. Les recettes, composées de dons de la

e et de souscriptions particulières, se sont élevées, en 1840, à 9,448 francs, mpris une subvention de 3,000 francs fournie par la ville, et les dépenses 16 fr.

***ssociations charitables.*** — Il existe à Toulon, depuis 1841, une on dirigée par sept religieuses et deux tourières, et où sont admises, sans au- ondition que le désir de devenir meilleures, les filles qui se sont livrées à la titution et celles que leur indigence exposerait à tomber dans les piéges de duction. Cet établissement, fondé par la bienfaisance et soutenu par 125 onnes au moyen d'une cotisation annuelle de 12 francs, renferme actuelle- t 10 filles de différents âges. Les dons réunis se sont élevés à 18,000 francs. eux autres maisons, l'une à Draguignan, l'autre à Toulon, reçoivent les or- ins pauvres et leur donnent une éducation appropriée à leur condition. La nière compte 45 pensionnaires et la seconde 26. Ces deux maisons, dirigées des sœurs et soutenues par des dames charitables, des quêtes et des dons iculiers, peuvent être considérées comme des succursales des hospices. Les ttes se sont élevées, en 1841, à 3,940 francs.

es villes de Draguignan, Grasse, Brignoles, Cuers, Hyères, La Seyne, La tte, Aups, Le Luc, Fayence, Lorgues, ont vu se fonder dans leur sein, à rses époques, des sociétés de bienfaisance composées, en nombre plus ou ns grand, de dames notables. Elles délivrent aux indigents, aux infirmes ux femmes en couche, des secours en nature et en argent. Il résulte des ren- nements que nous avons recueillis, que les secours ont dépassé 10,000 francs, 1841. Ces sociétés n'ont qu'une existence de fait, mais elles rendent d'im- nses services; une grande économie et des investigations sévères président distributions. Associer le pauvre lui-même à son propre soulagement, au lieu imenter sa misère, l'obliger à faire effort pour en sortir, c'est assurer à la nfaisance son efficacité, sans avoir à craindre aucun de ses dangers. Il est à rer que les sociétés dont nous parlons ne perdent pas ce principe de vue.

***ssociations de secours mutuels.*** — Des associations de ce genre tent à Brignoles, à Barjols, à Six-Fours, au Luc, à La Garde-Freinet, ans quelques autres localités. Elles sont composées d'ouvriers de la même fession, et assurent à ceux qui en font partie, en échange de la modique coti- on qu'ils fournissent mensuellement, des secours en cas de maladie ou au- accidents déterminés. Il est désirable de voir le nombre de ces associations nultiplier, elles réalisent au plus haut degré les conditions d'un bon sys- e de secours. Formé par les économies de ceux mêmes qui doivent, en cas besoin, y prendre part, le fonds de la société est une épargne commune, l'associé peut puiser sans rougir, parce qu'il ne perd rien de sa dignité. Il ne t songer à abuser du secours, parce qu'il sait qu'il ne l'obtiendra que s'il plit certaines conditions dont il faudra rigoureusement justifier. La seule par-

ticipation à une association de ce genre, est d'ailleurs, de la part du souscripteur, une garantie d'ordre, de prévoyance et d'économie. Sous le rapport du bon emploi des sommes, il ne saurait être mieux fait que par ceux que leur condition rapproche de l'individu qu'il s'agit de secourir. Ses besoins réels sont mieux compris, et la fraude est moins facile. L'enquête faite en Angleterre, sur les pauvres, a constaté que généralement l'administration des indigents n'était conduite avec la fermeté désirable que par les personnes qui avaient appartenu à la classe laborieuse.

## CHAPITRE XXI.

### Etablissements Sanitaires.

***Médecine.*** — A Rome, la médecine, considérée comme science, resta long-temps inconnue. Pline (*Liv.* 29, *ch.* 1^er^) atteste que pendant 600 ans les Romains purent se passer de son secours, et qu'après en avoir fait l'épreuve, ils s'empressèrent de chasser les médecins de leur ville. On peut juger par la loi *Cornelia*, *de sicariis*, du peu de faveur dont ils jouissaient alors. Jules-César leur accorda le droit de cité (*Suétone*, *in Jul.*, *cap.* 42); Auguste affranchit leur ordre de toutes les charges de ville (*Dion*, *cap.* 53); Vespasien, Adrien et Antonin conservèrent ces priviléges, et le Digeste les soumit à certaines restrictions.

Jusqu'au dix-neuvième siècle, époque de la fondation de l'université de Paris, la médecine, objet d'un capitulaire de Charlemagne (1), resta reléguée dans les cloîtres et ne se répandit au dehors que par des pratiques routinières et mystérieuses; la chirurgie se sépara d'elle et elle s'épura peu à peu.

Un nombre considérable d'édits sont relatifs aux médecins et à l'enseignement de la science, il serait difficile de les rappeler et de les analyser tous. Disons seulement qu'en 1792, on supprima les facultés et corporations savantes, l'art médical tomba dans le discrédit. On voulait la *liberté ou la mort*; avec les franchises de la médecine ont eut les deux.

La loi du 19 ventôse an XI régit aujourd'hui l'exercice de la médecine et de la chirurgie, la réception des officiers de santé et des sages-femmes. Aux termes de cette loi, nul ne peut prendre le titre de docteur en médecine ou en chirurgie et en exercer la profession, s'il n'a été examiné et reçu dans l'une des écoles de médecine établies en France. Les conditions d'admission aux écoles, le mode des inscriptions à prendre, l'époque et la durée des examens, ainsi que les frais d'étude et de réception, la forme du diplôme à délivrer par les écoles aux docteurs reçus, sont déterminés par un réglement d'administration publique.

(1) *De medicinali arte, ut infantes hanc discere mittantur.*

Le nombre des docteurs en médecine, exerçant dans le département et reçus suivant les formes anciennes, est de 7 ; celui des docteurs reçus suivant les formes nouvelles, de 168.

***Chirurgiens.*** — Dans le principe, tout ce qui tenait à l'exercice de la main sur le corps de l'homme, était de la compétence des chirurgiens. L'art de raser était une des prérogatives des chirurgiens; aussi les appelait-on communément *barbiers*. La déclaration du 23 avril 1745 mit un terme à cette confusion, et disposa qu'à l'avenir l'exercice de la chirurgie n'aurait plus de contact avec l'exercice de la profession de *barbier*, dont elle ordonne l'adjonction à la communauté des *perruquiers* de Paris.

La loi du 19 ventôse règle ce qui se rapporte à l'art chirurgical.

D'après la dernière liste qui a été dressée, le département compte un maître en chirurgie ayant le droit d'exercer dans toute l'étendue du royaume, sept maîtres en chirurgie reçus anciennement, et trois docteurs en chirurgie.

***Officiers de santé.*** — Dans l'exposé des motifs de la loi du 19 ventôse an XI, M. Fourcroy explique ainsi le but de l'institution des officiers de santé : « Il fallait, dit-il, pourvoir à une nécessité peut-être plus pressante encore que celle de former et de recevoir des docteurs en médecine et en chirurgie. Les soins dus aux habitants des campagnes, le traitement des maladies légères, celui d'une foule de maux qui, pour céder à des moyens simples, n'en demandent pas moins quelques lumières supérieures à celles du commun des hommes, exigaient qu'on substituât aux chirurgiens reçus dans les communautés, des hommes assez éclairés pour ne pas compromettre sans cesse la santé de leurs concitoyens. »

Les jeunes gens qui se destinent à devenir officiers de santé, ne sont pas obligés d'étudier dans les écoles de médecine; ils peuvent être reçus, après avoir été attachés pendant six ans comme élèves à des docteurs, ou après avoir suivi pendant cinq années consécutives la pratique des hôpitaux civils ou militaires. Une étude de trois années dans les écoles de médecine leur tient lieu de la résidence de six années sous les docteurs ou de cinq années dans les hospices.

Pour la réception des officiers de santé, il est formé dans le chef-lieu de chaque département un jury composé de deux docteurs domiciliés dans le département et d'un commissaire pris parmi les professeurs des écoles de médecine. Ce jury est renouvelé tous les cinq ans, les membres peuvent être réélus. Le jury ouvre, une fois par an, les examens, à Draguignan.

Le nombre des officiers de santé, exerçant dans le département, reçus par le jury médical, est de 71. Celui des officiers de santé pourvus d'un certificat tenant lieu de diplôme, est de 42.

***Pharmaciens.*** — Le relâchement où étaient tombés, pendant la révolution, les réglements relatifs à la vente et à la préparation des médicaments,

avait eu pour effet de multiplier en France le nombre des officines où des hommes sans qualité comme sans expérience, manipulaient et vendaient des compositions et mixtures médicales mal préparées et souvent fort dangereuses. Des ordonnances de police du 18 pluviôse an IX et du 12 pluviôse an XI, avaient tenté de mettre un terme à cette anarchie, en rappelant les débitants de drogues et médicaments à l'exécution des anciens réglements et notamment de la déclaration du 25 avril 1777. Tel était l'état des choses, lorsque parut la loi du 21 germinal an XI, portant organisation des écoles de pharmacie.

Le jury médical, appelé dans les départements à recevoir les officiers de santé, est chargé d'examiner aussi les pharmaciens. Le département du Var compte 2 pharmaciens reçus d'après les formes anciennes, 6 reçus par les écoles spéciales, et 93 par le jury médical.

***Sages-Femmes.***—Pendant long-temps l'art des accouchements fut abandonné à des femmes de la dernière classe du peuple. Leur ignorance était homicide. Une voix accusatrice s'élevait de toute part contre leur impéritie. Elles forçaient la nature quand il ne fallait que l'aider. Inutiles dans les cas ordinaires, elles étaient dangereuses dans les circonstances graves. Cette situation s'est améliorée depuis la fondation, effectuée il y a quelques années à Toulon et à Draguignan, d'un cours d'accouchement. Mais de nos jours encore, un usage presque général soumet les sages-femmes auprès des accouchées à des services domestiques; cette obligation avilissante écarte de cette profession les femmes d'une éducation un peu soignée.

Le nombre des sages-femmes reçues d'après les anciennes formes, est de 7. Celui des sages-femmes reçues par le jury médical, d'après les formes nouvelles, est de 124.

L'arrêté préfectoral ci-après règle ce qui a rapport aux cours d'accouchement dont on vient de parler.

ART. 1er. Huit bourses d'élèves sages-femmes sont fondées près les cours d'accouchement de Draguignan et de Toulon.

ART. 2. Deux de ces bourses sont attribuées à chacun des quatre arrondissements administratifs du département. Dans le cas où il ne se présenterait pas de candidats dans un arrondissement, les bourses qui lui étaient réservées, seront réparties, pour l'année courante, entre les deux arrondissements qui auront fourni le plus de candidats.

ART. 3. Le temps de la jouissance de ces bourses est limité à un an, suivant les intentions du conseil général.

ART. 4. Les élèves seront libres d'opter entre le cours d'accouchement de Draguignan ou celui de Toulon.

ART. 5. Les bourses seront données au concours. Les aspirantes seront examinées au chef-lieu de chaque arrondissement, par une commission composée du préfet ou sous-préfet, président, d'un membre du conseil général, d'un mem-

re du conseil d'arrondissement et de deux docteurs en médecine ou en chirurgie.

Art. 6. L'examen subi par les aspirantes aura pour objet de s'assurer qu'elles savent parfaitement lire et écrire, et de choisir celles qui montreront le plus l'intelligence et d'aptitude.

Art. 7. Les commissions dresseront un tableau du résultat des examens; les aspirantes les plus dignes et les plus capables recevront du préfet leur titre d'admission.

Art. 8. Les aspirantes devront être âgées de 18 ans au moins et de 35 ans au plus.

La commission n'admettra à l'examen que celles dont la bonne moralité sera suffisamment justifiée.

Art. 9. Les examens auront lieu annuellement aux époques fixées par des arrêtés spéciaux, et seront annoncés par affiches, dans toutes les communes du département.

**Comités de vaccine.** — Une ordonnance royale du 10 décembre 1823, accorde chaque année aux plus zélés vaccinateurs, savoir : 1° un prix de 1,500 francs, 2° quatre médailles d'or, 3° cent médailles d'argent. L'expérience a prouvé que les avantages de la vaccine n'étaient pas encore suffisamment appréciés pour que l'on pût l'abandonner à elle-même et s'en rapporter à la raison publique et à l'intérêt personnel, du soin d'en étendre et d'en perpétuer l'usage. En conséquence, le conseil général du département a voté depuis plusieurs années un fonds destiné à encourager les vaccinations. A la suite de ce vote, l'autorité préfectorale, par un arrêté du 18 janvier 1833, a réorganisé au chef-lieu de chaque arrondissement, un comité de vaccine, et les a chargés « de proposer les moyens les plus propres à étendre les bienfaits de la « vaccine, de s'attacher à éclairer le peuple par les avantages de cette pratique « salutaire, à détruire les préventions et à lever les difficultés que les officiers « de santé des communes rurales éprouvent fréquemment à se procurer du vac« cin. » Par un autre arrêté du 19 juillet de la même année, elle institua dans chaque canton, moyennant un traitement de 100 francs par an, un médecin chargé de vacciner gratuitement tous les enfants et de se rendre, à cet effet, dans toutes les communes de ce canton. Cette organisation n'existe plus; l'administration a restitué récemment au fonds voté par le conseil général son caractère de primes. Il est maintenant distribué entre les médecins qui opèrent le plus grand nombre de vaccinations. Une circulaire en date du 9 mars 1842, règle ce qui se rapporte à cette distribution. Quant aux comités de vaccine, ils sont maintenus.

Après quarante années d'efforts de la part de l'administration, l'habitude de la vaccination n'est pas encore entrée dans les mœurs de la contrée. L'avenir de la vaccine n'y est pas menacé, mais la science de l'humanité est fort arriérée.

Nous avons donné, page 151, l'état des vaccinations opérées jusqu'en 1837; voici le nombre de celles qui ont été pratiquées depuis cette époque.

| Nombre des naissances. | | Nombre des vaccinations. | |
|---|---|---|---|
| En 1838 | 9,227 | En 1838 | 5,761 |
| En 1839 | 9,600 | En 1839 | 6,000 |
| En 1840 | 9,004 | En 1840 | 5,080 |
| En 1841 | 8,697 | En 1841 | 3,137 |
| **Nombre des enfants atteints de la petite vérole.** | | **Nombre des enfants morts de la petite vérole.** | |
| En 1838 | 318 | En 1838 | 33 |
| En 1839 | 633 | En 1839 | 61 |
| En 1840 | 238 | En 1840 | 32 |
| En 1841 | 250 | En 1841 | 44 |

***Comités de salubrité.***—La loi place au premier rang des devoirs de l'administration, le soin de veiller à la conservation de la santé publique. Un comité institué dans chaque arrondissement est chargé de propager les précautions hygiéniques et d'éclairer l'autorité sur les mesures à adopter, soit pour prévenir l'invasion des maladies épidémiques, soit pour les combattre avec succès. D'un autre côté, l'autorité a institué aussi dans chaque arrondissement des médecins spéciaux pour les épidémies. Voici les dispositions de l'arrêté qu'elle a pris sur ces deux objets essentiels, le 31 mars 1836.

Art. 1er. Il sera créé au chef-lieu de chaque arrondissement, un conseil composé du sous-préfet, président, du médecin des épidémies, du secrétaire du comité de vaccine, d'un pharmacien, d'un vétérinaire, d'un manufacturier, d'un agriculteur et d'un ou de plusieurs notables dont nous nous réservons la nomination.

Art. 2. Le conseil de salubrité sera convoqué toutes les fois que besoin sera par le président. Il tiendra un registre de ses délibérations, et élira dans son sein un secrétaire qui sera chargé de la tenue de ce registre et des détails de la correspondance.

Art. 3. Les attributions des conseils de salubrité sont : 1° De rechercher et de signaler les causes d'insalubrité existant dans leur arrondissement respectif. 2° D'indiquer les moyens d'y remédier ou d'en atténuer les effets. 3° De recueillir et de coordonner les matériaux d'une topographie médicale.

Ils seront consultés sur les demandes qui, conformément au décret du 15 octobre 1810 et à l'ordonnance royale du 14 janvier 1815, seraient formées en autorisation d'établir des ateliers réputés dangereux, incommodes ou insalubres.

Ils seront également consultés sur les questions qui se rattacheraient à la santé publique, et ils résumeront dans un rapport annuel les délibérations qu'ils auront prises.

Art. 4. Les médecins vaccinateurs correspondront, avec le conseil de salubrité, sur tout ce qui pourra intéresser l'état sanitaire des communes.

ART. 5. Dans le cas où une épidémie se déclarerait dans sa commune, le maire en avertira sur-le-champ le sous-préfet qui, à son tour, en préviendra immédiatement le médecin des épidémies, lequel se transportera sur les lieux, afin de prescrire aux malades le traitement à suivre, et de proposer à l'administration les mesures d'intérêt général qu'il serait à propos d'ordonner.

ART. 6. MM. les Maires sont expressément invités à fournir au conseil de salubrité et aux médecins vaccinateurs et des épidémies tous les renseignements qui pourront être réclamés d'eux.

***Intendance et Commissions sanitaires.*** — Jusqu'au commencement de ce siècle, la peste était la seule maladie exotique contre l'invasion de laquelle on avait cru devoir se prémunir. Aussi avait-il paru suffisant de construire des lazarets dans les ports de Toulon et de Marseille, et d'assujétir les provenances du Levant à faire quarantaine dans l'un de ces ports, avant d'aborder en France. Diverses ordonnances ou déclarations du roi, divers arrêtés du conseil, avaient prononcé des peines contre les infractions qui pouvaient être commises par les bâtiments venant des lieux suspects de peste. Mais cette législation, maintenue depuis et confirmée par la loi du 9 mai 1793, n'était pas complète; créée seulement pour les ports de la Méditerranée et contre la peste, elle ne pouvait être appliquée que par une analogie assez éloignée aux autres côtes de la France et aux précautions à prendre contre d'autres maladies contagieuses. C'est ce qui a engagé le gouvernement à soumettre aux chambres la loi qu'elles ont votée le 3 mars 1822. Cette loi, dont les dispositions ont été développées par l'ordonnance royale du 7 août de la même année, forme le code sanitaire de la France.

Une décision royale du 7 juillet 1824 a établi des commissions sanitaires dans les localités suivantes : Iles d'Hyères, Bormes, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Fréjus, Saint-Raphaël, Cannes, Vallauris, Antibes, Bandols. Elles exercent leurs fonctions sous la direction immédiate de l'intendance sanitaire établie à Toulon.

Une autre décision royale du 9 octobre 1825, fixe de la manière suivante le ressort ou circonscription des commissions :

Antibes, de la pointe de Grillon à l'embouchure du Var;

Vallauris, de la batterie de la Fourcade à la pointe de Grillon ;

Cannes, depuis Notre-Dame jusqu'à la batterie de la Fourcade ;

Saint-Raphaël, de la rade de Saint-Raphaël autrement dit golfe de Fréjus jusqu'aux roches de Notre-Dame ;

Fréjus, de la rivière d'Argens à la rade de Saint-Raphaël ;

Sainte-Maxime, de la rivière de la Foux à celle d'Argens;

Saint-Tropez, du cap Lardier à la rivière de la Foux;

Bormes, de l'Argentière au cap Lardier ;

Iles d'Hyères, depuis et compris la presqu'île de Giens jusqu'à l'Argentière; de plus les Iles d'Hyères;

Bandols, depuis les limites du département du Var jusqu'à la pointe de la Crys

## CHAPITRE XXII.

### Etablissements Scientifiques.

***Sociétés savantes.*** — L'académie de Marseille avait dans ces contrées quelques membres et quelques correspondants : après la division de la Provence en départements, ce genre de communication cessa comme tous les autres; ainsi que les fortunes, les talents furent poursuivis et renfermèrent leurs trésors.

Vers le milieu de l'an 9, M. Fauchet rassembla à Draguignan, sous le titre de *Société d'Émulation*, les hommes déjà connus dans les sciences. Il plaça auprès d'eux ceux qui joignaient à des connaissances acquises le désir de les accroître et de les propager. Cette réunion que le gouvernement reconnut et protégea, accueillait et honorait les lettres. Elle s'occupa principalement de l'amélioration de l'agriculture et des arts accessoires, et de la recherche, parmi les trois règnes, de toutes les substances indigènes qui pouvaient accroître le domaine des arts, de l'industrie et du commerce, qu'elle s'était donné la mission d'éclairer. On lui doit trois volumes de mémoires intéressants, quelques améliorations dans la fabrication de l'huile, la perfection de quelques poteries à feu, l'analyse de quelques sources du département. Ne dédaignant rien de ce qu'elle croyait utile, elle recueillait jusqu'aux adages de la météorologie empirique, pour les remettre au creuset d'une observation plus exacte. Elle avait un *udomètre* et un *atmidomètre*, et suivait les mouvements de l'atmosphère, d'après les théories de Lamark et la méthode de la société palatine de Manheim. Placée au pied de la chaîne des Alpes, cette société, à qui on doit aussi la formation de la collection particulière des substances minérales indigènes, complétait, dans le midi, la chaîne des établissements d'observations et unissait, sous ce rapport, la France à l'Italie. Sa suppression, résultat regrettable des évènements politiques, a laissé une lacune qu'il serait possible et utile de combler.

Une société d'agriculture a succédé à cette association littéraire. Fondée par un arrêté du préfet du 2 juin 1819, elle a reçu dans ces derniers temps une organisation nouvelle qui a réduit à 30 le nombre de ses membres, et comme sa devancière, elle rend des services dignes d'être appréciés. Pendant plusieurs années elle a publié des bulletins de ses travaux. Ses réunions ont pour but d'éclairer l'administration sur les mesures qui intéressent l'agriculture. Elle distribue des primes et des encouragements, à l'aide des fonds que lui accordent le gouvernement et le département, et concourt ainsi à hâter les progrès de l'agronomie. Elle possède un dépôt d'instruments aratoires perfectionnés.

La ville de Toulon est le siége d'une société savante, autorisée, par une déci-

sion ministérielle du 2 octobre 1817, à prendre le titre de *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département du Var.* Elle comptait, au 1er septembre 1842, 20 membres résidants, 9 membres associés, 78 correspondants français, 23 correspondants étrangers. Elle partage, avec la société d'agriculture de Draguignan, la subvention accordée par le conseil général, et publie, quatre fois par an, le bulletin de ses travaux. On lui doit un grand nombre de mémoires sur l'histoire locale, l'agriculture, l'archéologie, les sciences exactes, les arts d'agrément, l'économie politique, etc.

***Comices agricoles.*** — L'agriculture est, on le sait, la base fondamentale de la richesse du département. Le grand nombre de bras qu'elle occupe, l'importance de ses produits, les subsistances qu'elle fournit à la population, les matières premières et les objets d'échange qu'elle procure aux fabriques et au commerce, tout s'unit pour lui assigner le premier rang parmi l'industrie. Dans la vue d'en assurer le développement et d'en hâter les progrès, l'autorité a fondé dans chaque arrondissement, à l'exception de celui de Brignoles, des comices agricoles. On ne saurait trop applaudir à cette création. Ces réunions résolvent le difficile problème de l'alliance de la théorie et de la pratique; c'est sur les champs mêmes et, pour ainsi dire, la charrue à la main, qu'elles démontrent les vérités que la science a mises au jour. Les laboureurs habiles trouvent dans ces assemblées une occasion solennelle de se distinguer. Des primes y sont distribuées aux éleveurs les plus experts, et les vieux serviteurs qui, depuis longues années, sont restés attachés à leurs maîtres, reçoivent une touchante récompense de leur fidelité. Les salaires élevés que l'industrie offre au laboureur lui font si souvent abandonner la charrue, qu'il est bon d'honorer la constance de ceux qui résistent à cette séduction. Les comices ont pour mission de faire prospérer l'agriculture de l'arrondissement, de propager les bonnes méthodes, de recueillir et de répandre des renseignements sur la nature des terres, les engrais, les instruments aratoires et les plantes qu'il est avantageux de cultiver. Ils la remplissent avec zèle et succès.

***École normale*** — La loi du 28 juin 1833 porte ce qui suit :

« Art. 11. Tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins. Les conseils généraux délibèreront sur les moyens d'assurer « l'entretien des écoles normales primaires; ils délibèreront également sur la « réunion de plusieurs départements pour l'entretien d'une seule école normale. « Cette réunion devra être autorisée par ordonnance royale. »

En vertu de cette disposition législative, une école normale a été instituée à Brignoles. Elle a été supprimée dans ces derniers temps et réunie à celle d'Aix. Le rétablissement de cette école, instamment sollicité par le conseil général, serait un bienfait et un acte de bonne administration. Le nombre d'élèves entre-

tenus par le département à l'école d'Aix est de 15. Les cours sont de trois ans. Sur ces 15 élèves, 2 jouissent d'une pension entière, les 13 autres de 3/4 de pension.

Les écoles normales sont le point le plus important de toute l'instruction primaire. L'influence salutaire ou fâcheuse qu'elles peuvent avoir doit préoccuper les esprits graves. Si on songe, en effet, que dans ces dernières années, le nombre des élèves présents dans les écoles normales a été de 2,468, on jugera l'importance d'un renouvellement si nombreux, la difficulté d'une surveillance si étendue, et les inconvénients qui résulteraient d'un système défectueux, appliqué sur des bases si larges. Bien réglées et renfermées dans de justes limites, les écoles normales formeront des maîtres zélés pour leurs fonctions et sachant les honorer, possédant des connaissances utiles et l'art de les communiquer, et concourant puissamment à l'instruction morale et au bien-être d'une immense population. Si, au contraire, l'enseignement de ces écoles était mal ordonné ou trop développé sur quelques points, si les prétentions d'un faux savoir y remplaçaient les connaissances saines et positives, si l'esprit religieux et moral, la droiture des principes, la simplicité des habitudes, n'y dominaient pas, on pourrait craindre que la société ne fût plus troublée que secondée par tant d'instituteurs qui seraient mécontents de leur état, et n'en connaîtraient pas les devoirs et le but.

***Bibliothèques publiques.***—Les villes de Toulon, Draguignan, Brignoles, Grasse et Fréjus, possèdent chacune une bibliothèque publique : formées par hasard, sans but, sans méthode, collections précieuses, mais presque toujours incohérentes, d'ouvrages de tout genre, amoncelés autrefois dans les monastères, et transportés pêle-mêle dans chaque district du département, ce sont des dépôts de livres plutôt que des bibliothèques. Pour en faire, comme cela serait nécessaire, un puissant moyen d'instruction, il faudrait, non seulement coordonner leurs richesses, mais les augmenter et surtout les approprier aux besoins spéciaux des populations.

La bibliothèque de Toulon, dont la fondation remonte à la révolution, renferme près de 10,000 volumes, dont 2,700 ont pour objet la théologie, la jurisprudence canonique et l'histoire des saints et des ordres religieux. Elle possède 102 ouvrages imprimés dans les quinzième et seizième siècles, parmi lesquels se trouve un Tacite évidemment sorti de la première presse établie à Spire. Cette rareté typographique que les vers ont fortement endommagée, est sans frontispice, sans nom d'imprimeur, sans pagination, sans millésime et sans signature. Elle commence, ainsi que les manuscrits de la bibliothèque royale, au onzième livre des annales. Parmi les manuscrits, formant 43 volumes, on distingue une Bible écrite en 1442, sur peau vélin d'un très-beau choix et d'une parfaite conservation. Les caractères en sont gothiques. Un grand nombre de majuscules sont ornées de vignettes dorées et peintes de couleurs très-vives. Il est affli-

geant que ce beau manuscrit ait été mutilé et qu'un grand nombre de feuillets ait été enlevé.

Indépendamment de cette bibliothèque, il en existe une autre appartenant à la marine et dont la fondation date de 1816. On y a rassemblé les livres provenant de l'école des élèves de la marine, de la majorité et de la préfecture maritime. Cette dernière contient aujourd'hui 4,815 volumes, ayant presque tous pour objet les mathématiques, la chimie, la physique, l'hydrographie, les voyages autour du monde, les belles-lettres. Elle possède, en outre, un grand nombre de cartes et d'atlas d'un travail très-soigné.

La bibliothèque de Draguignan, composée de livres long-temps entassés dans plusieurs dépôts, doit sa fondation à M. Fauchet, ancien préfet du Var. Elle se compose de 1,254 volumes de théologie, de 550 volumes de jurisprudence, de 2,374 volumes de sciences et arts, de 2,758 volumes de littérature et de 3,738 volumes d'histoire. Parmi les manuscrits qu'elle renferme, on distingue le roman de la *Rose*, ouvrage du treizième siècle, un *diurnale atrebates*, contenant les offices en usage dans l'église d'Arras, aussi du treizième siècle, un Psautier du quatorzième siècle, un manuscrit in-folio, contenant la doctrine de Jésus-Christ, par Zacharie de Crysopolis. Enfin, on y trouve plusieurs ouvrages du quinzième siècle et une superbe Bible polyglotte en 6 volumes in-folio.

La bibliothèque de Draguignan est ouverte tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les lundis, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à quatre heures du soir; quarante personnes la fréquentent ordinairement.

Les salles sont ornées d'un armure ancienne admirablement travaillée, de deux belles urnes antiques et de plusieurs bustes tirés de l'ancien château de Tourves. On y remarque aussi deux portraits peints par Rembrandt, dignes en tous points de ce maître célèbre, deux autres petits tableaux dus au pinceau de Vanloo, les portraits de quelques préfets du Var, plusieurs pastels estimés et une petite statue équestre de Louis XIV.

La bibliothèque de Brignoles renferme 1,939 volumes, savoir : 392 de théologie, 177 de jurisprudence, 560 de sciences et arts, 340 de littérature et 470 d'histoire. Elle ne possède aucun manuscrit ni aucune édition rare. Celle de Grasse renferme 6,438 volumes, savoir : 2,281 de théologie, 901 de jurisprudence, 656 de sciences et arts, 1,400 de belles-lettres et 1,200 d'histoire. Elle ne possède qu'un seul Manuscrit. sur la théologie ; il n'offre aucun intérêt.

Ceite dernière bibliothèque, comme celles de Draguignan et de Toulon, a été enrichie par le gouvernement, dans ces dernières années, de plusieurs ouvrages importants. Elle renferme quelques ouvrages imprimés dans le quinzième siècle, en Allemagne, à Venise, à Utrecht et à Pavie, et un très-grand nombre d'autres sortis des presses du seizième siècle. Plusieurs tableaux, parmi lesquels

nous citerons les Baigneuses surprises, d'après Lucatelly, Alphée poursuivant Aréthuse, Andromède, d'après le Corrége, et beaucoup de gravures décorent les salles de cet établissement.

La bibliothèque de Fréjus, la moins riche de toutes, est installée dans la salle dite capitulaire, attenante à la cathédrale. Elle est peu fréquentée et renferme un petit nombre de volumes, presque tous sur la théologie.

La ville d'Hyères possède aussi une bibliothèque publique. Sa fondation est due à l'honorable M. Denis, maire de la ville et membre de la chambre des députés. Elle renferme déjà bon nombre d'ouvrages de science et de littérature.

***Musée et objets d'art.***—Une ordonnance royale du 29 novembre 1841 a autorisé la ville de Toulon à faire l'acquisition d'un certain nombre de tableaux pour la fondation d'un musée communal.. La ville traite en ce moment de l'acquisition d'une autre galerie particulière et qui, comme la première, se compose de plusieurs toiles estimées.

Draguignan possède un cabinet minéralogique et un cabinet d'histoire naturelle. Le premier renferme une grande partie des minéraux du département, le plomb argentifère de Cogolin, le fer chromaté de Gassin, les jaspes, les granits, les porphyres, la serpentine, les albâtres, les marbres, la staurotide, le disthène, les asbestes, l'amiante, le jayet, etc. Le second possède une collection d'oiseaux parmi lesquels nous citerons seulement l'ibis d'Egypte, le flammant, le vautour cendré des Alpes, le grand-duc, deux grues, quelques reptiles ; le lézard à deux queues, un caméléon, une salamandre noire, et enfin, des madrépores, des lytophites et un grand nombre de coquillages des mers de l'Inde, des côtes d'Afrique et de Provence. Ces deux cabinets où l'on a rassemblés des cippes, des amphores, des inscriptions et quelques autres objets antiques trouvés dans le département, sont très-incomplets. La ville vient de les enrichir par l'acquisition d'une belle collection d'oiseaux et de papillons. Cette dernière se compose de plus de 3,000 sujets.

La ville de Grasse n'a point de musée, mais la chapelle de l'hospice de cette ville renferme trois tableaux d'un grand prix, légués en 1827 par M. Perrelle. L'un a pour sujet, *sainte Hélène à l'Exaltation de la sainte Croix ;* l'autre, *le Couronnement d'épines ;* le troisième, *le Crucifiement de Notre Seigneur.* M. Senéquier de Grasse a publié, sur ces trois chefs-d'œuvre, la notice suivante:

« Rubens, appelé en Italie par le duc de Mantoue, quitta de bonne heure Anvers, et pendant son séjour chez le duc, fit une étude particulière des ouvrages de Jules Romain. Il se rendit ensuite à Venise, où il étudia les chefs-d'œuvre du Titien, de Paul Véronèse et du Tintoret. Le duc de Mantoue l'envoya alors, vers le commencement du dix-septième siècle, à Rome, pour y copier les tableaux les plus célèbres de cette capitale des arts.

« Pendant son séjour à Rome, Rubens y fut sollicité par les religieux de l'é-

glise Sainte-Croix de Jérusalem, de décorer leur maître-autel de ses ouvrages, et exécuta ces trois tableaux, dans lesquels il se montra à la hauteur des grands maîtres de l'école romaine par la correction du dessin et la vigueur de l'exécution.

« Cette circonstance donne à ces tableaux, sur les autres productions de ce grand maître, un mérite tout particulier. On dirait qu'ils furent le prélude de sa fameuse Descente de Croix, car on y retrouve la même manière et même plusieurs figures qu'il a répétées dans cet ouvrage sublime.

« La Découverte de la vraie Croix, par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, abonde de ces richesses que Rubens distribuait si libéralement sur des sujets dépourvus en eux-mêmes d'incidents; la majestueuse piété de son attitude est digne du génie de Raphaël, et le chœur de Chérubins qui entourent la croix est plein de grâce et de vérité.

« Le Christ couronné d'épines, offre un modèle qu'on ne saurait assez admirer, de l'intelligence de ce grand peintre dans le clair obscur. La féroce cruauté des exécuteurs et des soldats; l'attitude touchante et pleine de grâce de l'adolescent, implorant la commisération des bourreaux; la patiente et calme résignation du Sauveur, unie à l'expression de la douleur, forment une scène pleine de force, d'harmonie et de vérité, et mettent ce beau tableau au rang des productions supérieures de Rubens.

« Dans l'exécution de l'Elévation en Croix, Rubens s'est encore montré à la hauteur de ses plus beaux ouvrages et de cette vigueur d'exécution qui le caractérise; tout y est en harmonie avec le sujet principal, le Sauveur du monde mourant crucifié. L'aspect du Christ agonisant est d'un effet qu'il n'était peut-être donné qu'à ce grand peintre de rendre aussi dignement.

« Ces trois tableaux, qu'on peut à juste titre classer au nombre des chefs-d'œuvre de la peinture, ont été achetés des religieux mêmes de Sainte-Croix de Jérusalem à Rome, sur une autorisation spéciale du Pape, pour en employer le produit à la restauration de leur église.

« Indépendamment qu'ils font autorité par eux-mêmes, l'authenticité que ces trois tableaux sont incontestablement de Rubens, se trouve dans les vies des peintres, éditions de Paris de 1699, 1745 et 1762; de Rome, de 1765; dans Florent Lecomte, *Cabinet des singularités;* dans le *Mercurio errante*, et dans *Filippo Titi*, *Descrizione della architettura e pittura di Roma*, qui tous en donnent la description et s'accordent sur le fait qu'ils ont été exécutés par P. P. Rubens, pour l'église de Sainte-Croix de Jérusalem à Rome.

« La *Sainte-Hélène* porte huit pieds de haut sur six pieds de large.

« Le *Couronnement d'épines* porte sept pieds de haut sur cinq pieds dix pouces de large.

« Le *Crucifiement de Notre Seigneur* porte sept pieds deux pouces de haut sur cinq pieds dix pouces de large.

« Ces précieux tableaux, expédiés de Paris, sont arrivés à Grasse le 11 décem-

bre 1827, et suivant la volonté du testateur, ils ont été immédiatement placés dans l'église de l'hospice, où l'on en voyait déjà cinq assez bons, et de plus grande dimension, qui lui furent donnés, il y a environ 50 ans, par M. le comte de Thorenc, lieutenant-général des monnaies. Les premiers auxquels, indépendamment du juste motif de leur conservation, M. Perrolle a voulu donner lui-même une destination lucrative pour l'établissement, resteront voilés pour n'être découverts et exposés aux regards du public que dans les grandes solennités. Tout a été convenablement disposé pour leur effet propre, et les jours autres que ceux indiqués, on les montre moyennant une rétribution volontaire, ou plutôt une légère aumône.

« On assure que lors de son séjour à Paris, l'empereur Alexandre avait fait offrir cent mille francs de ces tableaux, et que l'or de ce souverain fut modestement refusé. Cette circonstance honore la mémoire de l'excellent citoyen qui, n'ayant pas voulu laisser une destination privée à de pareils chefs-d'œuvre, a si généreusement préféré l'église d'un établissement charitable de sa ville natale, à un musée étranger. Les habitants de Grasse n'ont pu voir qu'avec reconnaissance cet acte de patriotisme qui est en même temps un témoignage marquant de l'admiration de son auteur pour les ouvrages du grand homme que la ville d'Anvers se glorifie d'avoir vu naître, et pour qui la France fut une seconde patrie, par les sentiments particuliers qui l'y attachaient. »

On voit, en outre, à Grasse, patrie de Fragonard, plusieurs tableaux de ce maître, et une Assomption de la Vierge, peinte par Subleyras, et un tableau représentant le Jugement Dernier, d'après l'Apocalypse, par M. Gué. Cette toile remarquable a été donnée récemment à la ville par le gouvernement.

Quelques-uns prétendent que l'un des tableaux qui décorent l'église du chef-lieu du département, est de Rubens. A côté de cette toile, estimée des amateurs, il en existe une autre peinte par J.-B. Vanloo, et un troisième sorti de l'école flamande. L'église de Toulon possède aussi plusieurs tableaux remarquables, et notamment un dû au pinceau de M. P. Guérin.

***Collections particulières.*** — Parmi les collections particulières qui existent dans le département, nous nous bornerons à citer la galerie de M. le général baron de Sivray au Luc et celle de M. le général Fabre à Tourrettes près Fayence. Elles renferment l'une et l'autre des originaux de plusieurs écoles.

MM. Doublier et Panescorce à Draguignan, et Isoard à Brignoles, possèdent, les deux premiers, une belle collection de minéraux, de roches et de fossiles, le troisième, une collection de papillons aussi nombreuse que celle dont la ville de Draguignan vient de faire l'acquisition. Quelques personnes possèdent aussi des collections de médailles et d'objets antiques, des collections conchyologiques et de fossiles. La plus nombreuse, parmi ces dernières, appartient à M. Duval Jouve, professeur de philosophie au collége de Grasse. Ce [illegible]

et savant zoologiste vient de publier un mémoire remarquable sur les bélemnites des terrains crétacés inférieurs des environs de Castellanne (Basses-Alpes). Ce mémoire dans lequel l'auteur a déposé les résultats de ses longues et pacifiques recherches, a obtenu l'entière approbation de l'Académie des sciences.

***Musée naval.***—Le musée du port de Toulon a été fondé vers l'année 1816; avant cette époque, les modèles que possédait le port, étaient répartis dans diverses localités.

Ce musée contient les modèles suivants :

Vaisseau de 120 canons (en construction), vaisseau de 100 canons (nouveau modèle, vaisseau le Duquesne, de 80 canons, vaisseau de 74 canons (ancien modèle), frégate l'Egyptienne, de 50 canons, frégate la Proserpine, de 44 canons, frégate la Seine, de 44 canons, corvette la Ligurienne, brick-goëlette le Volage, galères (au nombre de trois), tartane, chaloupe de vaisseau, prame, bateaux plats et radeau, barquette de Constantinople, gondole de Venise, prost-volant des îles Marianes, halage à terre du vaisseau la Ville-de-Marseille, de 74 canons, ancienne méthode employée pour le halage des bâtiments, mise à l'eau d'une frégate de 60 canons, manœuvre employée pour la mise dessus de l'étrave et de la carcasse d'un vaisseau de 100 canons, machines à mâter et grues d'embarquement, chameaux pour soulever les vaisseaux, chebeck, cabestan à la barbotin, bassin de Brest, arrière de vaisseau avec gouvernail de fortune, stopeur placé à la partie de l'avant d'un vaisseau, pont-tournant, nouveau bateau-poste du bassin de Toulon, martinet à bras, sémaphore, cabestan horizontal à vis sans fin, machine à arracher les clous, machine pour la fabrication des poulies, mouilleur, machine à vapeur, cuisines, four et fourneau à roulis, machine à draguer.

*Ronde de bosse.* 2 Africains, 4 Hercules, 2 licteurs, 2 cariatides.

*Sculptures dorées.* Jeune enfant présentant l'écusson de France, lion, léopard, les quatre Parties du Monde offrant à la France leurs richesses, l'aréopage présidé par Minerve, tête de bélier, Mars enchaînant à son char les nations barbares, attributs de la Force, Nymphes, attribut de marine, les neufs Muses présidées par Minerve, tête de jeune homme, tête de négresse, la France, sous la figure de Mars, protégeant les quatre parties du monde, Persée coupant la tête de Méduse, Triomphe de Neptune et d'Amphitrite.

***Jardins botaniques.***—Celui de Toulon, dont la création est due à la sollicitude de M. Malouet, intendant de la marine, est digne de l'attention des voyageurs. Des palmiers, des dattiers, des lataniers, des noyers pacaniers et quantité de beaux arbres de l'Amérique septentrionale, prêtent leur ombrage aux nombreux promeneurs qui viennent y respirer les parfums d'une infinité d'arbustes et de plantes rares.

Celui de Draguignan sert aussi de rendez-vous aux promeneurs. Quelques

arbres rares le décorent. Comme à Toulon, des plantes exotiques renfermées dans une vaste serre, étalent, sous cet abri protecteur, la luxuriante beauté qui distingue la végétation de leurs régions natales.

## CHAPITRE XXIII.

### Monts-de-Piété et Caisses d'épargnes.

***Monts-de-Piété.*** — L'institution des Monts-de-Piété paraît d'origine italienne. Les premiers établissements dont l'histoire fasse mention sont celui de Padoue fondé en 1491, et celui de Pérouse autorisé par Léon X en 1551.

Leur nom de Monts-de-Piété (*Monti di-Pietà*) est diversement expliqué: quelques autres prétendent qu'il leur a été donné, parce qu'élevés à l'aide des fonds versés par des personnes charitables, ils formaient en quelque sorte des montagnes qui protégeaient le pauvre contre l'usure. Pour notre compte, nous ne saurions admettre une pareille métaphore, et nous croyons l'explication suivante beaucoup plus simple : Le mot *Monti* est fort ancien en Italie comme indication des lieux publics dans lesquels l'on plaçait des fonds à intérêts. Il se trouve avec cette signification dans des auteurs qui écrivaient au xv^e^ siècle. Les *Monti* étaient en quelque sorte des banques ou des comptoirs communaux qui faisaient à la fois l'office de caisse de prêts et de caisse de dépôts; car on y recevait même, sans en payer d'intérêts, des sommes destinées à former les dots de jeunes filles. Les employés de ces établissements étaient nommés *Montisti;* et la cédule ou reconnaissance que l'on retirait des fonds que l'on y déposait s'appelait *Luogo-di-Monti.* Lorsque, pour protéger les pauvres contre les exactions des usuriers, on établit des *Monti*, où l'on prêtait sur gages, mais gratuitement, aux indigents, l'on donna à ces établissements, autant pour les distinguer des autres *Monti* que pour faire ressortir leur caractère charitable, le nom de *Monti-di-Pietà*, qui a été traduit ensuite littéralement en français (1).

De l'Italie, l'institution passa dans le comtat d'Avignon et pénétra dans le reste de la France. Elle y est aujourd'hui naturalisée. 33 villes possèdent aujourd'hui des monts-de-piété.

Deux établissements de ce genre existent dans le département; l'un à Toulon a été autorisé par une ordonnance royale du 31 novembre 1821; l'autre à Brignoles a été autorisé par une ordonnance royale du 6 juillet 1831.

Voici le tableau des prêts faits par ces deux établissements :

(1) Le mot *Pitié* aurait été plus exact que celui de *Piété*. Mais il a été pris ici comme celui d'œuvres *pies*, qui désigne aussi les œuvres *charitables*.

| | 1835. | 1836. | 1837. | 1838. | 1839. | 1840. | 1841. | 1842. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'articles engagés | 10,557 | 11,666 | 11,352 | 10,302 | 10,718 | 10,308 | 9,966 | 10,897 |
| Valeur moyenne de chaque article | 18 f. 25 c. | 18 f. | 19 f. 50 c. | 20 f. 13 c. | 19 f. 86 c. | 19 f. 57 c. | 19 f. 72 c. | 20 f. 34 c. |
| Nombre d'articles dégagés par retrait de nantissement. | 10,321 | 10,509 | 10,839 | 10,343 | 9,913 | 10,622 | 9,738 | 9,726 |
| Valeur moyenne de chacun de ces articles | 17 f. 31 c. | 18 f. 07 c. | 18 f. 63 c. | 20 f. 11 c. | 20 f. 26 c. | 18 f. 90 c. | 20 f. 47 c. | 20 f. 42 c. |
| Nombre d'articles dégagés par renouvellement | » | » | » | » | » | » | » | » |
| Nombre d'articles dégagés par vente | 328 | 426 | 534 | 482 | 359 | 384 | 343 | 372 |
| Valeur moyenne des articles vendus | 21 f. 24 c. | 19 f. 22 c. | 16 f. 86 c. | 20 f. 13 c. | 18 f. 16 c. | 22 f. 11 c. | 16 f 47 c. | 21 f. 30 c. |
| Total des articles dégagés | 10,649 | 10,935 | 11,373 | 10,825 | 10,272 | 11,006 | 10,081 | 10,098 |

Nota. Les écritures du Mont de-Piété de Toulon ne font aucune différence entre les renouvellements et les engagements ordinaires. Les premiers, au nombre de 1,800 à 1,900, s'élèvent à une somme de 36,000 à 40,000 francs.



## Mont-de-Piété de Brignoles.

| | 1835. | 1836. | 1837. | 1838. | 1839. | 1840. | 1841. | 1842. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'articles engagés | 1,109 | | 1,263 | 991 | 907 | 959 | 935 | 914 |
| Valeur moyenne de chaque article | 13 f. 97 c. | | 12 f. 57 c. | 14 f. 59 c. | 16 f. 20 c. | 15 f. 09 c. | 16 f. 65 c. | 17 f. 08 c. |
| Nombre d'articles dégagés par retrait de nantissement. | 282 | | 119 | 98 | 239 | 210 | 195 | 228 |
| Valeur moyenne de chacun de ces articles | 12 f. 99 c. | | 9 f. 55 c. | 13 f. | 14 f. 60 c. | 15 f. 03 c. | 15 f. 28 c. | 15 f. 13 c. |
| Nombre d'articles dégagés par renouvellement | 773 | | 217 | 182 | 618 | 629 | 698 | 800 |
| Valeur moyenne de chacun de ces articles | 13 f. 05 c. | | 12 f. 27 c. | 12 f. 47 c. | 16 f. 07 c. | 15 f. 04 c. | 15 f. 37 c. | 16 f. 15 c. |
| Nombre d'articles dégagés par vente | 73 | | » | 66 | 50 | 60 | 51 | » |
| Valeur moyenne de chacun de ces articles | 11 f. 24 c. | | » | 12 f. 47 c. | 11 f. 11 c. | 9 f. 10 c. | 16 f. | 24 f. |
| Total général des articles dégagés | 1,128 | | 336 | 346 | 921 | 899 | 944 | 1,028 |

A Toulon, l'intérêt des prêts qui était, en 1829, de 10 pour °/₀ a été réduit à 8 pour °/₀, et pour 1842 à 7 pour °/₀. Il n'est que de 4 pour °/₀ à Brignoles. Dans l'un et l'autre établissement on ne reçoit, que très-rarement et avec beaucoup de circonspection, les marchandises neuves. Au 30 septembre 1841, le capital du mont-de-piété de Toulon, y compris une somme de 100,000 francs fournie par la ville lors de sa création, s'élevait à 159,481 francs. Le taux de l'intérêt était alors de 8 pour °/₀. Les bénéfices annuels s'élevaient à 4,000 francs environ. Ils ne dépassent pas aujourd'hui 2,000 francs nets.

L'intérêt de 4 pour °/₀ perçu par le mont-de-piété de Brignoles, élève à 300 francs par an environ les bénéfices nets de cet établissement.

C'est ordinairement aux approches de Pâques et de Saint-Michel que les prêts sont les plus nombreux. Le besoin de solder les loyers semble être la cause de cet accroissement. Avant l'établissement du mont-de-piété de Toulon, le taux de l'intérêt atteignait jusqu'à 60 pour °/₀. Cette effroyable usure a disparue.

Le mont-de-piété est la contre-partie de la caisse d'épargnes; l'un est la maison de prêt et l'autre la maison d'emprunt; tous deux agissent sur la même portion du peuple; il conviendrait de les réunir de manière qu'ils forment simplement une banque intermédiaire et désintéressée, et de réduire ainsi l'intérêt des prêts au niveau de l'intérêt servi aux déposants par la caisse d'épargnes. Cette mesure serait conforme à l'esprit de la loi du 16 pluviôse an XII. Cette loi a voulu non pas que les monts-de-piété fussent contraints de faire des bénéfices, ou, en d'autres termes, de ne soulager qu'à usure la misère du peuple, interprétation qui prête au législateur une intention dont les intérêts des hospices ne sauveraient pas l'odieux, mais seulement, que les bénéfices ne fussent pas détournés au profit d'une spéculation particulière. Les monts-de-piété ne répondront bien au but de leur création, qu'autant que comme caisse d'épargnes, ils recevront les dépôts à 4 pour °/₀ et qu'ils prêteront au même taux. Le mont-de-piété d'Avignon s'est placé, dès son début, dans cette position.

Il existe à Grasse un mont-de-piété qui n'est soumis à aucune surveillance de la part de l'autorité publique. Fondé, il y a 80 ans environ, par un habitant de cette ville, cet établissement est administré, depuis cette époque, par quatre personnes notables affranchies de tout contrôle. En cas de décès de l'une d'elles, il est pourvu à la vacance par les trois autres. Les prêts ont lieu sur nantissement, mais sans intérêts. En 1840, ils se sont élevés à 60 francs, et à 153 francs en 1841. Le temps accordé aux emprunteurs pour se libérer est illimité. Depuis 1815, il n'a été opéré aucune vente des effets engagés. La vente précédente remonte à 1786. Cette œuvre essentiellement philantropique n'a jamais excité la moindre réclamation.

***Caisses d'Épargnes.*** — La France a emprunté à l'Angleterre l'institution des caisses d'épargnes. Peu d'œuvres sont, plus qu'elle, empreinte d'un caractère de philantropie et de moralité. En procurant à l'homme laborieux le

moyen de placer ses économies, les caisses d'épargnes font naître parmi les classes ouvrières, l'esprit d'ordre et de prévoyance; elles les attachent au travail par le besoin d'acquérir, et à la défense des institutions publiques par le sentiment de la propriété; elles assurent à l'ouvrier des ressources pour les temps difficiles, et de l'aisance pour ses vieux jours; elles diminuent les désordres de la dissipation et tendent, en un mot, à améliorer la condition physique et morale de l'homme. Les fonds qu'on y dépose sont souvent autant d'économies pour l'hospice, pour l'hôpital, pour le dépôt de mendicité et pour la maison de détention.

Malgré les avantages incontestables qu'elle offre, l'institution des caisses d'épargnes descend lentement dans les habitudes de la population ouvrière. La défiance, si naturelle à l'homme qui n'acquiert qu'à la sueur de son front, résiste encore aux efforts de l'autorité. La *tirelire*, cette trésorière souvent infidèle et toujours trop complaisante, d'une épargne improductive, n'est pas encore brisée.

Quatre caisses d'épargnes existent dans le Var. Celle de Toulon a été autorisée par une ordonnance royale du 14 septembre 1832; celle de Grasse, par une ordonnance du 21 août 1835; celle de Brignoles, par une ordonnance du 7 janvier 1836; celle de Draguignan, par une ordonnance du 6 juin de la même année. Voici qu'elle était leur situation au 31 décembre 1841.

| | Toulon. | Grasse | Brignoles. | Draguignan. |
|---|---|---|---|---|
| Nombre des livrets existant au 1er janvier 1839 | 2,388 » | 920 » | 124 » | 226 » |
| Nombre des livrets ouverts pendant 1839 | 1,412 » | 402 » | 75 » | 134 » |
| Nombre des livrets soldés pendant 1839. | 856 » | 219 » | 21 » | 70 » |
| Nombre des livrets restant au 31 décembre 1839. | 2,944 » | 1,103 » | 178 » | 290 » |
| Solde dû aux déposants au 1er janvier 1839. | 2,966.094 55 | 554,664 34 | 81,905 54 | 110,822 85 |
| Versements effectués pendant l'année 1839 | 1,513.438 80 | 441,805 02 | 88,537 94 | 141,473 83 |
| Montant en totalité des intérêts alloués aux déposants | 109,780 21 | 24,075 93 | 3,843 77 | 4,269 79 |
| Remboursements effectués pendant l'année, en espèces, capital et intérêts. | 1,383,845 79 | 247,122 25 | 49,514 64 | 94,498 19 |
| Solde restant dû aux déposants, le 31 décembre 1839 | 3,205.469 77 | 773,423 04 | 124,772 64 | 162,070 28 |
| Nombre des livrets de 500 fr. et au dessous. | 1,095 » | 603 » | 91 » | 190 » |
| Montant des crédits de ces livrets. | 252,826 02 | 109,566 56 | 17,543 59 | 38,145 36 |
| Nombre des livrets de 501 à 1,000 fr.. | 673 » | 231 » | 38 » | 53 » |
| Montant des crédit de ces livrets. | 472,701 69 | 160,186 39 | 24,272 24 | 37,227 30 |
| Nombre des livret de 1,001 à 2,000 fr. | 56 » | 170 » | 37 » | 30 » |
| Montant des crédits de ces livrets. | 791,364 54 | 234,328 40 | 50,488 47 | 43,238 75 |
| Nombre des livrets de 2,001 fr. à 3,000 fr. | 292 » | 63 » | 6 » | 14 » |
| Montant des crédits de ces livrets. | 693,768 31 | 157,859 37 | 13,896 06 | 34,131 21 |
| Nombre des livrets de 3,001 fr. et au dessus | 316 » | 36 » | 6 » | 3 » |
| Montant des crédits de ces livrets. | 994,809 21 | 111,481 82 | 18,572 28 | 9,327 66 |
| Nombre des livrets d'*ouvriers*, au 31 décembre 1839 | 552 » | 202 » | 58 » | 34 » |
| Solde de ces livrets | 521,245 56 | 92,032 81 | 31,953 70 | 8,962 07 |
| Nombre des livrets de *domestiques*. | 218 » | 141 » | 35 » | 39 » |
| Solde de ces livrets | 118,777 48 | 56,126 71 | 16,498 55 | 14,677 49 |
| Nombre des livrets d'*employés* | 203 » | 47 » | 12 » | 26 » |
| Solde de ces livrets. | 350,165 22 | 38,015 79 | 11,979 45 | 12,051 75 |
| Nombre des livrets de *militaires et marins* | 605 » | 56 » | 3 » | 14 » |
| Solde de ces livrets. | 614,821 18 | 37,457 86 | 3,764 61 | 6 557 95 |
| Nombre des livrets de *professions diverses* | 919 » | 473 » | 59 » | 120 » |
| Solde de ces livrets. | 1,188,017 98 | 448,052 24 | 53,945 01 | 92,557 14 |
| Nombre des livrets de *mineurs*. | 433 » | 184 » | 11 » | 55 » |
| Solde de ces livrets | 398,768 63 | 100,837 63 | 6,631 32 | 26,343 74 |
| Nombre des livrets des sociétés de *secours mutuels* | 14 » | » | » | 2 » |
| Solde de ces livrets. | 13,673 72 | » | » | 920 12 |

Cette situation s'est considérablement améliorée. Au 31 décembre 1842, les mmes dues aux déposants par la caisse d'épargnes de Draguignan, se mon- ent à 437,987 fr. Au 31 décembre 1840, les sommes restant dues aux dépo- ts de la caisse d'épargnes de Grasse, s'élevaient à 907,745 fr. 41 cent.; elles assent aujourd'hui 1,500,000 fr.

Au 31 décembre 1841, le nombre total des déposants, soit des livrets, à la sse d'épargnes de Toulon, était de 9,084; le montant du dépôt était de 543,580 fr. 42 cent. Ainsi le terme moyen était de 1,160 fr. 67 cent. par dé- ant, et de 238 fr. 97 cent. par dépôt.

## CHAPITRE XXIV.

### Services divers.

**Architectes.** — Un architecte, résidant à Draguignan, est chargé de dres- les devis et plans des travaux ayant pour objet la construction ou la répara- n des édifices départementaux. Les villes de Toulon, Draguignan et Grasse, ribuent chacune un architecte remplissant les mêmes fonctions à l'égard des ices communaux.

**Poids et Mesures.** — L'article 30 de la loi du 22 juillet 1791, charge torité municipale du soin d'assurer la fidélité dans le débit des denrées qui vendent au poids et à la mesure.

Les bons esprits ont de tout temps reconnu l'avantage que présente l'unifor- é dans les poids et les mesures. On voit par plusieurs ordonnances des an- ns rois de France, qu'ils tentèrent de la maintenir dans le royaume, et il ait qu'elle fut introduite par les Romains et observée jusque vers la fin du ne de Charlemagne; mais elle disparut peu à peu depuis sa mort, et ses suc- seurs tentèrent vainement de la rétablir. Ce ne fut que le 8 mai 1790, qu'un ret de l'assemblée constituante ordonna de préparer la réforme de tous les iens systèmes de mesures. Le 26 mars 1791, cette législature décréta qu'elle ptait la grandeur du quart du méridien terrestre pour base du nouveau sys- ne de mesures, et prescrivit les opérations nécessaires pour déterminer cette e. Le 1er août 1793, la convention déclara que le nouveau système des poids nesures fondé sur la mesure du méridien et la division décimale, servirait formément dans toute la république.

Apparurent ensuite les lois des 1-30 nivôse an 2, 1 vendémiaire an 4, 19 fri- ire an 8; les arrêtés du 7 floréal an 8, du 13 brumaire, 21 pluviôse an 9, le ret du 12 février 1812, l'arrêté maintenu du 28 mars 1812, les ordonnances

du 18 décembre 1825 et 7 juin 1826, qui tous constatent et l'utilité de l'adoption du nouveau système et la difficulté de vaincre les obstacles qui, dans la pratique, repoussent son introduction.

A chaque pas on remarque que les divers gouvernements qui ont régi la France ont cru impossible d'une manière absolue, et surtout pour leur époque, de prescrire dans les usages journaliers et le commerce de détail, l'emploi des dénominations adoptées dans le système décimal.

Ainsi un arrêté du 13 brumaire an 9 déclara que le système serait définitivement mis à exécution dans toute la France à compter du 1er vendémiaire an 10. Mais pour faciliter cette mesure, le même arrêté déclara que les noms systématiques des poids et mesures pourraient, dans les actes publics comme dans les usages habituels, être remplacés par les anciennes dénominations le plus généralement répandues en France, dont on détourna la signification première pour en faire des multiples ou des diviseurs décimaux du *mètre*, qui est l'unité fondamentale de tout le système décimal.

En conséquence, il fut permis aux citoyens de traduire les dénominations systématiques par des dénominations usuelles.

Cette tolérance ne fut propre qu'à faire naître de nouvelles difficultés : car en confondant sous une même dénomination les mesures anciennes et les mesures nouvelles, elle mettait dans l'impossibilité de distinguer si la contenance d'une propriété, par exemple, était exprimée en arpents et perches métriques, ou en ces arpents et perches autrefois en usage.

En 1812, on crut que pour réussir à faire adopter généralement les poids et mesures métriques, il convenait de faire pour le commerce des instruments de mesurage et de pesage présentant soit les fractions, soit les multiples métriques, des unités les plus en usage dans le commerce et accommodés aux besoins du peuple.

Par suite du décret rendu à cet égard, le 12 février 1812, le ministre de l'intérieur prit, le 28 mars suivant, un arrêté créant pour le commerce de détail et les usages journaliers, des mesures appelées *usuelles*, auxquelles on donna plusieurs noms des anciennes mesures, et qui furent composées de fragments décimaux ajoutés ou enlevés aux types principaux des mesures légales; en telle sorte que les instruments de mesurage et de pesage furent aussi voisins que possible des poids et mesures abolis.

Cet arrêté produisit le même effet que celui de brumaire an 9. Au lieu de populariser l'emploi du système métrique, il consacra les habitudes que le législateur voulait anéantir.

En 1837, on a pensé que l'enseignement primaire avait suffisamment répandu la connaissance du système décimal pour qu'on pût en prescrire l'emploi d'une manière absolue. C'est dans cet esprit qu'a été rendue la loi du 8 juillet de cette année, dont il nous a paru utile de transcrire ici le texte. Elle rend au système métrique décimal sa pureté primitive.

ART. 1er. Le décret du 12 février 1812, concernant les poids et mesures, est et demeure abrogé

ART. 2. Néanmoins, l'usage des instruments de pesage et de mesurage confectionnés en exécution des articles 2 et 3 du décret précité, sera permis jusqu'au 1er janvier 1840.

ART. 3. A partir du 1er janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures établis par les lois des 18 germinal an 3 et 19 frimaire an 8, constitutifs du système métrique décimal, seront proscrits sous les peines portées par l'article 479 du Code pénal.

ART. 4. Ceux qui auront des poids et mesures autres que les poids et mesures ci-dessus reconnus, dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, halles, foires ou marchés, seront punis comme ceux qui les emploieront, conformément à l'article 479 du Code pénal.

ART. 5. A compter de la même époque, toutes dénominations de poids et mesures autres que celles portées dans le tableau annexé à la présente loi, et établies par la loi du 18 germinal an 3, sont interdites dans les actes publics ainsi que dans les affiches et les annonces.

Elles sont également interdites dans les actes sous seing privé, les registres de commerce et autres écritures privées produits en justice.

Les officiers publics contrevenants seront passibles d'une amende de vingt francs, qui sera recouvrée sur contrainte comme en matière d'enregistrement.

L'amende sera de dix francs pour les autres contrevenants : elle sera perçue pour chaque acte ou écriture sous signature privée; quant aux registres de commerce, ils ne donneront lieu qu'à une seule amende pour chaque contestation dans laquelle ils seront produits.

ART. 6. Les vérificateurs des poids et mesures constateront les contraventions prévues par les lois et réglements concernant le système métrique des poids et mesures.

Ils pourront procéder à la saisie des instruments de pesage et de mesurage dont l'usage est interdit par lesdites lois et réglements.

Leurs procès-verbaux feront foi en justice jusqu'à preuve contraire.

ART. 7. Il est défendu aux juges et arbitres de rendre aucun jugement ou décision en faveur des particuliers, sur des actes, registres ou écrits dans lesquels les dénominations interdites par l'article précédent auraient été insérées, avant que les amendes encourues aux termes dudit article aient été payées.

Il a été institué au chef-lieu de chaque arrondissement, un vérificateur des poids et mesures. Une ordonnance royale du 17 avril 1839 règle les attributions et les devoirs de ces agents. Une autre ordonnance du 16 juin suivant, détermine la forme des poids et mesures ainsi que les matières avec lesquelles ces poids et mesures seront fabriqués.

*Tableau des mesures légales* ( Loi du 18 germinal an 3).

| NOMS SYSTÉMATIQUES. | VALEUR. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|
| Mètre. . . . . | *Unité fondamentale des poids et mesures* (1) dix-millionième partie du quart du méridien terrestre. | (1) L'étalon prototype en platine, déposé aux archives le 4 messidor an 7, donne la longueur légale du mètre quand il est à la température zéro. |
| Décimètre . . . . . | Dixième du mètre. | |
| Centimètre . . . . . | Centième du mètre. | |
| Millimètre . . . . . | Millième du mètre. | |
| *Mesures agraires.* | | |
| Hectare . . . . . | Cent ares ou dix mille mètres carrés. | |
| Are . . . . . | Cent mètres carrés, carré de dix mètres de côté. | |
| Centiare . . . . . | Centième de l'arc, ou mètre carré. | |
| *Mesures de capacité pour les liquides et les matières sèches.* | | |
| Kilolitre . . . . . | Mille litres. | |
| Hectolitre . . . . . | Cent litres. | |
| Décalitre . . . . . | Dix litres. | |
| Litre . . . . . | Decimètre cube. | |
| Décilitre. . . . . | Dixième du litre. | |
| *Mesures de solidité.* | | |
| Décastère . . . . . | Dix stères. | |
| Stère. . . . . | Mètre cube. | |
| Décistère . . . . . | Dixième de stère. | |
| *Poids.* | | |
| . . . . . | Mille kilogrammes, poids du mètre cube d'eau et du tonneau de mer. | |
| . . . . . | Cent kilogrammes, quintal métrique. | |
| Kilogramme. . . . . | Mille grammes, poids dans le vide d'un décimètre cube d'eau distillée à la température de quatre degrés centigrades (2). | (2) L'étalon prototype en platine, déposé aux archives le 4 messidor an 7, donne, dans le vide, le poids légal du kilogramme. |
| Hectogramme. . . . . | Cent grammes. | |
| Décagramme . . . . . | Dix grammes. | |
| Gramme. . . . . | Poids d'un centimètre cube d'eau à quatre degrés centigrades. | |
| Décigramme . . . . . | Dixième du gramme. | |
| Centigramme . . . . . | Centième du gramme. | |
| Milligramme. . . . . | Millième du gramme. | |
| *Monnaie.* | | |
| Franc . . . . . | Cinq grammes d'argent au titre de neuf dixièmes de fin. | |
| Décime . . . . . | Dixième du franc. | |
| Centime. . . . . | Centième du franc. | |

Conformément à la disposition de la loi du 18 germinal an 9 concernant les poids et les mesures de capacité, chacune des mesures décimales de ces deux genres a son double et sa moitié.

***Artistes vétérinaires.*** — Un arrêté préfectoral, en date du 30 décembre 1837, règle ce qui a trait aux épizooties, aux mesures à prendre pour en arrêter les progrès, à l'enfouissement des animaux morts et à la désinfection des étables et écuries. Voici les dispositions qu'il renferme à l'égard des vétérinaires:

ıT. 17. Les 35 cantons du département sont réunis en 21 circonscriptions minées ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-après, et dans lesquelles chacun vétérinaires y dénommés, concourra à l'exécution des lois et réglements ifs aux épizooties.

ıT. 18. La fixation des circonscriptions mentionnées en l'article précédent ra être modifiée, si de nouveaux artistes vétérinaires dûment brevetés, ve- ıt à s'établir dans le département.

ıT. 19. Les vétérinaires désignés en l'état ci-dessous prendront le titre de *naires de l'administration.*

pourront être révoqués par nous, en cas de négligence, ou d'abus de part.

ıT. 20. Les vétérinaires se transporteront, aussi souvent qu'ils le pourront, les communes de leurs circonscriptions respectives où il se tient des foires es marchés de bestiaux, et visiteront ceux qui seront exposés en vente, afin gnaler au maire ceux qu'ils reconnaîtraient être atteints de maladies conta- ies.

parcourront également, le plus souvent possible, dans le même but, les nunes de leur circonscription.

ıT. 21. Toutes les fois que les vétérinaires seront requis par les maires ou ıous de se rendre dans les communes de leur circonscription, il leur sera é une indemnité de 4 francs par vacation de 3 heures.

-delà de 2 myriamètres, il leur sera alloué, pour chaque myriamètre, ndemnité de 4 francs pour frais de déplacement.

montant des vacations sera imputé sur les fonds départementaux. Il sera ınancé sur le vu d'un état produit par le vétérinaire, certifié véritable par aire et visé par le sous-préfet.

exercice de la profession de vétérinaire n'étant assujéti par la loi à aucune ction, l'autorité n'a pu assigner aux vétérinaires brevetés de privilége ex- de soigner les animaux malades, ni interdire aux propriétaires le droit de er à d'autres le traitement de leurs bestiaux, mais elle a chargé MM. les s d'appeler l'attention des cultivateurs sur les chances de pertes auxquel- s s'exposent, en abandonnant le traitement de leurs bestiaux malades à des nes qui n'ont pas étudié l'art vétérinaire, ou qui n'en ont fait qu'une étude nplète. De son côté, M. le ministre du commerce a décidé qu'aucune in- ité ne serait accordée pour pertes de bestiaux, qu'autant que les certificats ant ces pertes, auront été délivrés par des vétérinaires sortis des écoles ıuvernement et munis de brevets.

département entretient dans ces écoles plusieurs élèves. Cette mesure ouable, adoptée depuis plusieurs années par le conseil général, augmen- le nombre des vétérinaires et diminuera, dans un avenir peu éloigné, les s considérables que les empiriques font éprouver chaque année à l'agri- re.

***Haras.*** — Conformément au décret du 4 juillet 1806 et à l'ordonnance royale du 11 décembre 1833, le dépôt d'étalons établi à Arles, envoie chaque année, dans le département, à l'époque de la monte, 6 à 7 étalons. Ils sont placés en station dans les localités où l'on s'occupe plus particulièrement de l'élève des chevaux. Ces localités sont désignées par l'autorité préfectorale. Dans quelques-unes le saut est gratuit.

## CHAPITRE XXV.

### Routes Royales et Départementales, Chemins vicinaux de grande communication et Bacs.

***Routes royales.*** — En voici la nomenclature :

1° *Route royale n° 7, de Paris à Antibes et en Italie par Nice.* Cette route entre dans le département au logis de la Grande-Pugère, se dirige de l'ouest à l'est, traverse Pourcieux, Saint-Maximin, Tourves et Brignoles, se confond, dans cette ville, avec la route royale n° 95 jusqu'au Luc, puis avec la route 97 jusqu'à Antibes. De cette dernière ville, elle se dirige sur Nice en traversant Cagnes et Saint-Laurent du Var. Sa longueur est de 46,650 mètres, construite en cailloutes (27 mètres sont en pavé); sa largeur varie entre 7 et 8 mètres; les matériaux, presque toujours à portée, varient de qualité avec la nature du pays, traversé par le grès qui règne de la Grande-Pugère à Pourcieux; de là au Luc, le pays est calcaire et la pierre forme sous la masse un empierrement excellent. La moyenne de la dépense d'entretien, y compris le salaire de 12 cantonniers, est de 23,200 fr.

Les améliorations à faire entre la limite du département des Bouches-du-Rhône et Brignoles, sur une longueur de 4,671 mètres, sont évaluées à cent mille francs. Les plus fortes pentes de cette partie n'excèdent pas 6 p. °/₀. Cette même partie est fréquentée tous les jours par 300 chevaux. Entre Antibes et le pont du Var, la route est irrégulière et trop étroite; les pentes ne dépassent pas 5 p. °/₀ et sont peu nombreuses. La fréquentation est de 170 chevaux par jour. Les ponts jetés sur la Brague, le Loup et le Var sont en bois. Il est questions d'y substituer des ponts suspendus. Le dernier, d'une longueur considérable, a été récemment détruit par les crues du Var.

2°. *Route n° 8, de Toulon à Marseille.* Cette route traverse les vaux d'Ollioules et Le Beausset, et se dirige sur Marseille par Cuges (Bouches-du-Rhône). Son développement dans le département est de 25,418 mètres; sa largeur de 10 mètres. 762 mètres sont en pavé, le reste est en pierre. La moyenne de la dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 8 cantonniers, est de 16,500 fr.

Cette route est la seule communication directe entre Toulon et Marseille, pour le commerce et l'arsenal maritime, lorsque la voie de mer est fermée par les escadres ennemies. Elle est servie par deux relais de poste, l'un à Toulon et l'autre au Beausset. Entre la limite du département et le Cabol, il est nécessaire de la rectifier sur 11,000 mètres de longueur. La dépense de la première partie de cette rectification est évaluée à 134,000 fr. La fréquentation est de 500 chevaux par jour.

3°. *Route n° 8 bis, de Marseille à Draguignan.* Cette route s'embranche à Pourcieux sur la route royale n° 7. Sa longueur dans le département est de 7,023 mètres; sa largeur est de 8 mètres. Classée par la loi du 14 mai 1837, elle a été récemment entreprise et n'est pas encore complètement achevée dans le département.

4°. *Route n° 85, de Lyon à Antibes.* Le classement de cette route est déjà fort ancien, mais elle n'est achevée dans le département que depuis peu de temps. Elle traverse, toujours à portée de matériaux excellents, Séranon, Escragnolles, Saint-Vallier, Grasse et se termine à Antibes. Elle exige des rectifications importantes entre ces deux villes. Elle favorisera le rétablissement des relations commerciales entre le Dauphiné et les côtes maritimes du Var, et offre des moyens de transport faciles pour l'exportation dans l'intérieur des produits industriels de cette contrée. Sa longueur dans le département est de 74,557 mètres; sa largeur de 7 mètres; ses pentes entre Grasse et les Basses-Alpes ne dépassent pas 5 p. %, excepté à la sortie de Grasse où elles sont de plus de 6 p. %. La moyenne de la dépense annuelle d'entretien est de 15,100 fr., y compris le salaire de 16 cantonniers.

5°. *Route n° 95, de Brignoles à Antibes.* Cette route fait suite, jusqu'au Luc, à la route n° 7, traverse le village de Flassans, avant d'arriver dans cette ville, où elle se confond avec la route n° 97 jusqu'à Antibes; sa longueur est de 23,124 mètres; sa largeur de 7 mètres. 212 mètres sont en pavé, le surplus est en cailloutes. Les pentes atteignent 7 p. %, sur quelques points. La dépense annuelle d'entretien est de 4,800 fr., y compris le salaire de 4 cantonniers. La fréquentation est de 250 chevaux. Des rectifications sont nécessaires à la sortie de Flassans.

6°. *Route n° 97, de Toulon à Antibes.* Cette route part de Toulon, traverse la Vallette, Solliès-Farlède, Solliès-Pont, Cuers, Le Puget près Cuers, Carnoules, Pignans, Gonfaron, Le Luc, Vidauban, Le Muy, Le Puget près Fréjus, Fréjus, Cannes et Antibes où elle s'arrête. Sa longueur est de 135,091 mètres; sa largeur de 8 mètres. 700 mètres sont en pavé; ses pentes, excepté dans les montagnes de l'Estérel, où elles varient de 5 à 12 p. %, ne dépassent pas 7 p. %. La rectification des rampes de l'Estérel doit être prochainement entreprise. La dépense à faire pour une longueur de 11,500 mètres est évaluée à 80,000 fr. Entre Gonfaron et Vidauban, cette route forme des sinuosités inutilement nombreuses, l'administration s'occupe de la redresser; ce redressement, depuis long-temps désiré, est sur le point d'être terminé pour la partie

comprise entre le Luc et Vidauban. Un pont à bascule est placé aux abords du Luc. L'entretien coûte annuellement 75,636 fr., y compris le salaire de 39 cantonniers. Entre Toulon et Solliès-Pont, la route, confectionnée avec de grosses pierres, laisse à désirer. Il est nécessaire de construire un pont en pierres sur le Reyran et de la rectifier aux abords de Fréjus. Cette amélioration est adjugée et évaluée à 130,000 fr. La fréquentation est de 300 chevaux. La route traverse la Siagne à l'aide d'un pont en fil de fer récemment construit.

7°. *Route n° 98, de Toulon à Saint-Tropez.* Cette route, commencée il y a près de 50 ans, vient d'être terminée. Elle traverse Hyères et Cogolin et une vaste étendue de terrain propre à tous les genres de culture, mais qu'on n'avait osé cultiver parce qu'on manquait de débouché. Sa longueur est de 62,244 mètres; sa largeur de 7 mètres; ses pentes sont partout au-dessous de 6 p. %. Le conseil général a vivement réclamé le prolongement de cette importante communication jusqu'à Fréjus où elle s'embrancherait sur la route n° 97. Ce prolongement, évalué à 500,000 fr., serait pour le département un immense bienfait. La dépense d'entretien est évaluée à 19,500 fr., y compris le salaire de 14 cantonniers. La fréquentation est de 200 chevaux environ par jour jusqu'aux salins.

***Routes départementales.*** — Il est peu de départements où les routes départementales soient aussi nombreuses et mieux entretenues que dans le Var, mais, à peu d'exceptions près, leur tracé est très-défectueux. Il offre des pentes considérables essentiellement préjudiciables au roulage. D'un autre côté, certains passages, manquant de parapets, sont dangereux à franchir. Depuis quelques années, des fonds sont affectés à la correction de ces rampes et à l'amélioration de ces passages. Il est à désirer que le conseil général persévère dans la voie où il est entré. Dans la nomenclature suivante des routes départementales, nous indiquons pour chacune d'elles les sacrifices restant à faire pour en faire de bonnes et faciles communications. Cette indication est donnée d'après les évaluations de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées.

La moyenne de la dépense annuelle d'entretien s'est élevé à 26 centimes par mètre courant en 1832, et à 26 centimes en 1842. On a calculé que 28 centimes par mètre courant seraient indispensables pour l'entretien normal.

1°. *Route n° 1, de Brignoles à Marseille.* Cette route, classée par décret impérial du 7 janvier 1813, s'embranche près de Tourves sur la route royale n° 7 et se dirige sur Marseille, par Saint-Zacharie et Rougiers. Sa largeur est de 7 mètres, et sa longueur est de 10,528 mètres. 1,000 mètres sont à rectifier. Cette rectification est évaluée à 6,000 fr. L'entretien coûte annuellement au département 3,200, fr. y compris le salaire de 2 cantonniers.

Cette route met Marseille et Brignoles en communication directe. La création de la route royale n° 8 *bis*, abrégeant la distance entre ces deux villes de 10 kilomètres environ, diminue son importance et réduit son utilité.

2°. *Route n° 2, de Draguignan à Saint-Raphaël.* Cette route, classée par dé-

cret impérial du 7 janvier 1813, commence sur la route n° 14 à la sortie de Trans, joint la route royale n° 97 non loin du Muy, se confond avec elle jusqu'à Fréjus, et s'en sépare dans l'intérieur de cette ville, pour se diriger à Saint-Raphaël. Elle lie au centre du département le port de Saint-Raphaël qui en est l'entrepôt maritime. Sa largeur moyenne est de 7 mètres, sa longueur de 9,717 mètres. 400 mètres, évalués à 3,000 fr., sont à rectifier. L'entretien coûte annuellement 3,600 fr., y compris le salaire de 2 cantonniers.

3° *Route n° 3, de Grasse à Cannes.* Cette route, classée par décret impérial du 7 janvier 1813, commence à la route n° 85, à quelque distance du village de Mouans, et se joint à Cannes à la route royale n° 97. Elle sert plus particulièrement au commerce de Grasse dont l'entrepôt maritime est à Cannes, et n'est, à proprement parler, qu'un embranchement de la route royale n° 85, de Lyon à Antibes. Elle est plus fréquentée que celle qui se dirige de Grasse sur Antibes. Sa largeur moyenne est de 7 mètres, et sa longueur de 7,535 mètres. Elle est à rectifier sur 2,500 mètres environ; cette amélioration est évaluée à 76,000 fr. L'entretien annuel coûte 3,000 fr., y compris le salaire de un cantonnier.

4°. *Route n° 4, du Beausset à Bandols.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1814, commence au Beausset sur la route royale n° 8. Elle sert plus particulièrement au transport, sur le port de Bandols, des vins de la contrée. Sa largeur est de 7 mètres, et sa longueur de 10,579 mètres. 1,500 mètres, évalués à 46,500 fr., sont à rectifier. L'entretien coûte annuellement 4,700 fr., y compris le salaire de 2 cantonniers; les matériaux sont fort chers.

5°. *Route n° 5, de Toulon à Digne.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence sur la route n° 97, à la sortie de Solliés-Pont, dessert Belgentier, Méounes, Roquebrussanne, emprunte, entre Tourves et Brignoles, la route royale n° 7, puis la route n° 20 jusqu'au Val, se dirige de là à Barjols et traverse Tavernes et Montmeyan, avant de se terminer à Quinson (Basses-Alpes). Sa largeur est de 6 mètres; sa longueur, dans le département, de 64,874 mètres. 17,500 mètres sont à rectifier et à améliorer; ils sont évalués à 317,500 fr. L'entretien annuel coûte 14,500 fr., y compris le salaire de 10 cantonniers.

Cette route longe la vallée du Gapeau et sert de débouché à plusieurs manufactures de Méounes à Barjols; elle s'approche des grandes forêts de chênes blancs, propres aux constructions maritimes, et facilite l'approvisionnement du port militaire de Toulon.

6°. *Route n° 6, de Marseille à Barjols.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence à la route n° 1, entre Saint-Zacharie et Rougiers, suit la route royale n° 7 jusqu'à Saint-Maximin, et de là se dirige sur Brue et Barjols où elle se termine. Sa largeur moyenne est de 7 mètres, sa longueur de 37,224 mètres. 10,000 mètres sont à améliorer, et sont évalués à 126,000 fr. L'entretien coûte annuellement 10,500 fr., y compris le salaire de 6 cantonniers.

L'utilité de cette route se trouve, comme celle de la route n° 1, considérablement amoindrie par l'ouverture de la route royale n° 8 *bis*.

7°. *Route n° 7, de Draguignan à Barjols.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, a son point de départ sur la route n° 20, à une demi-heure de Draguignan, traverse Flayosc, Salernes, Sillans et aboutit à Barjols. Sa largeur moyenne est de 7 mètres, sa longueur de 39,818 mètres. 5,500 mètres, évalués à 93,000 fr., sont à rectifier. L'entretien annuel coûte 9,600 fr., y compris le salaire de 7 cantonniers.

8°. *Route n° 8, du Luc à Saint-Tropez.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence au Luc, traverse La Garde-Freinet et joint la route royale n° 98 à Cogolin. C'est la seule communication à l'aide de laquelle les habitants du golfe de Saint-Tropez, dont le nombre dépasse 12,000, peuvent se rendre au chef-lieu du département et approvisionner son marché. Elle est l'une des plus utiles et des plus fréquentées, depuis surtout que la fabrication des bouchons a pris un large et fructueux développement. Sa largeur moyenne est de 7 mètres, et sa longueur de 29,246 mètres. Elle présente des rampes très-longues et qui atteignent jusqu'à 14 p. %. La dépense à faire pour les adoucir est évaluée à 300,000 fr. L'entretien annuel coûte 11,300 fr., y compris le salaire de 6 cantonniers.

9°. *Route n° 7, de Draguignan à Riez.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence sur la route départementale n° 7 à peu de distance de Flayosc, traverse Aups, Moissac, Beaudinard, franchit le Verdon et aboutit à Riez (Basses-Alpes). Sa largeur moyenne est de 5 mètres 50 centimètres, et sa longueur de 36,387 mètres. 6,200 mètres sont à rectifier; ils sont évalués à 96,000 fr. L'entretien annuel coûte 6,800 fr., y compris le salaire de 6 cantonniers.

10° *Route n° 10, de Lorgues à Fréjus.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, part de Lorgues et se termine au territoire des Arcs sur la route royale n° 97 qu'elle emprunte jusqu'à Fréjus. Sa largeur est de 6 mètres, et sa longueur de 11,491 mètres. 1,500 mètres sont à améliorer, et sont estimés 19,000 fr. L'entretien annuel coûte 4,500 fr., y compris le salaire de 2 cantonniers.

11°. *Route n° 11, de Cuers à Brignoles.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence à Cuers sur la route royale n° 97, traverse Camps et aboutit près de Brignoles à la route royale n° 95. Sa largeur est de 6 mètres, sa longueur est de 23,994 mètres. 2,000 mètres, évalués à 20,000 fr., sont à rectifier. L'entretien annuel coûte 4,500 fr., y compris le salaire de 11 cantonniers.

Cette route forme une communication directe entre Cuers et Brignoles, et secondaire de Toulon à Brignoles. La longueur de ses rampes en éloigne le roulage.

12°. *Route n° 12, de Cuers aux Salines d'Hyères.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence sur la route royale n° 97 à la sortie de Cuers, passe à côté de Pierrefeu et se termine aux salines d'Hyères. Sa largeur moyenne est de 5 mètres, et sa longueur de 19,434 mètres. 1,200 mètres sont à rectifier; ils sont évalués 30,000 fr. L'entretien coûte annuellement 5,500 fr., y compris le salaire de 3 cantonniers.

Cette route servant au transport des sels et des denrées du pays, a besoin de nombreux élargissements.

13°. *Route n° 13, de Tourves à Toulon.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence sur la route royale n° 7 à peu de distance de Tourves, et se termine sur la route départementale n° 5. Sa largeur est de 7 mètres, sa longueur de 4,143 mètres. 1,000 mètres, estimés 10,000 fr., sont à rectifier. L'entretien annuel coûte 1,200 fr., y compris le salaire d'un cantonnier.

14°. *Route n° 14, de Castellanne à Toulon.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, commence à Castellanne (Basses-Alpes), traverse Le Bourguet, Comps, Montferrat, Draguignan, Trans, Les Arcs et se termine sur la route royale n° 97, au point où celle n° 10 aboutit elle-même à cette dernière route. Dans la partie comprise entre Draguignan et Les Arcs, cette route est incontestablement la plus fréquentée de toutes celles du département. Sa largeur moyenne est de 5 mètres, et sa longueur de 50,233 mètres. 27,200 mètres offrent des rampes presque infranchissables au roulage. Les travaux à faire, pour les adoucir, sont estimés à 377,000 fr. L'entretien annuel coûte 10,600 fr., y compris le salaire de 9 cantonniers.

Le chemin de grande communication n° 24 étant parallèle à cette route, en réduira considérablement l'utilité, et fera sans doute ajourner les travaux qu'elle exige pour la rendre plus directement praticable aux voitures. Dans son état actuel, elle n'est que muletière, depuis Draguignan jusqu'aux Basses-Alpes.

15°. *Route n° 15, de Grasse à Cagnes.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, part de Grasse et joint, au-dessous de Cagnes, la route royale n° 7. Elle forme le prolongement de la route n° 20, circonstance qui double son utilité. Sa largeur moyenne est de 5 mètres, et sa longueur de 22,920 mètres. 6,000 mètres, évalués à 140,000 fr., sont à rectifier. L'entretien coûte annuellement 1,370 fr., y compris le salaire de 4 cantonniers.

16°. *Route n° 16, de Grasse à Vence.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, part de Grasse, passe à Tourrettes les Vence et se termine à Vence. Sa largeur moyenne est de 3 mètres, sa longueur de 21,693 mètres. 4,100 mètres, évalués à 65,000 fr., sont à rectifier. L'entretien coûte annuellement 5,900 fr., y compris le salaire de 3 cantonniers. Cette route, fort étroite, n'est, à proprement parler, que muletière et coupe de nombreux ravins.

17°. *Route n° 17, de Vence à Cagnes.* Cette route, classée par décret du 7 janvier 1813, part de Vence et se joint, à Cagnes, à la route royale n° 7. Elle contourne les vignobles de La Gaude. Sa largeur moyenne est de 6 mètres, et sa longueur de 7,636 mètres. 3,800 mètres, évalués à 51,000 fr., sont à rectifier. L'entretien annuel coûte 1,530 fr., y compris le traitement d'un cantonnier.

18°. *Route n° 18, de Digne à Aix.* Cette route, classée par une ordonnance royale du 4 octobre 1826, dessert la commune de Vinon et ne traverse qu'une faible partie du territoire occidental du département. Sa largeur est de 7 mètres, et sa longueur dans le Var de 5,512 mètres. Elle n'a besoin d'aucune recti-

fication. L'entretien annuel coûte 2,000 fr., y compris le salaire d'un cantonnier.

19e. *Route n° 19, de Grasse à Digne par Aiguines.* Cette route, classée par ordonnance royale du 21 février 1827, commence au territoire de Callian sur la route départementale n° 20, dessert Fayence, Seillans, Bargemon, Claviers, franchit la route départementale n° 14, traverse Aiguines et se termine à Moustiers (Basses-Alpes). Sa largeur est de 5 mètres, et sa longueur de 52,100 mètres. 15,000 mètres sont à faire et sont évalués à 146,000 fr. Elle est en lacune et, par conséquent, à construire à neuf entre Seillans et Bargemon. Le coût annuel de l'entretien s'élève à 12,550 fr., y compris le salaire de 6 cantonniers.

20e. *Route n° 20, de Brignoles à Grasse.* Cette route, qui formait autrefois la route royale de Paris à Rome par Nice, a été déclassée et rangée, par l'ordonnance royale du 20 mars 1828, parmi les routes départementales. Elle commence à Brignoles, traverse Le Val, Carcés, Lorgues, Draguignan, passe au-dessous des villages de Figanières, Callas, Fayence, Tourrettes, Callian, Montauroux, Le Tignet, Cabris et aboutit sur la route royale n° 85 à peu de distance de Grasse. Sa largeur moyenne est de 6 mètres, et sa longueur de 94,813 mètres. 35,900 mètres, dont la rectification est évaluée à 581,500 fr, offrent des rampes qui varient entre 4 et 17 p. %. L'entretien coûte annuellement 20,050 fr., y compris le salaire de 14 cantonniers. Sept relais de poste, y compris ceux de Grasse, de Draguignan et de Brignoles, ont été récemment établis sur cette route qui est, sans contredit, la plus importante des communications départementales. Il a été plusieurs fois question de l'ériger de nouveau en route royale.

21e. *Route n° 21, de Comps à la route royale n° 85.* Cette route, classée par une ordonnance royale du 2 septembre 1829, commence sur la route n° 14 à la sortie de Comps, et traverse La Bastide. Sa largeur est de 5 mètres, et sa longueur de 15,514 mètres. 3,100 mètres, évalués à 65,000 fr., sont à rectifier. L'entretien coûte annuellement 3,200 fr., y compris le salaire de 2 cantonniers.

Cette route est peu fréquentée. Elle pourrait remplacer la route n° 85, entre la limite du département et Saint-Vallier, lorsque celle-ci est couverte de neige.

22e. *Route n° 22, d'Aups à Sillans.* Cette route, classée par ordonnance royale du 23 décembre 1834, commence à Aups sur la route départementale n° 9 et s'unit, à Sillans, à la route départementale n° 7. Sa longueur est de 8,256 mètres, et sa largeur de 6 mètres. 200 mètres sont à rectifier et sont évalués à 6,000 fr. L'entretien coûte annuellement 1,600 fr., y compris le salaire d'un cantonnier.

*Observations.* Le tableau ci-après indique la longueur des routes royales et départementales dont il vient d'être question.

| DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS. | SUPERFICIE totale de l'arrondissement. (1) | POPULATION de l'arrondissement, d'après le recensement de 1841. | LONGUEURS DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT. | | TOTAL de la longueur des routes. | NOMBRE des communes traversées par les routes (2). | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | des routes royales. | des routes départementales. | | | |
| | hect. | | m. c. | mèt. | mèt. c. | | (1) Cette superficie est donnée d'après les résultats des dernières opérations cadastrales. |
| Brignoles..... | 195,584 | 68,958 | 54,384 20 | 175,566 | 229,950 20 | 20 | (2) Il est à remarquer que certaines communes sont traversées par plusieurs routes. Elles ne sont néanmoins comptées qu'une fois. |
| Draguignan..... | 280,610 | 84,514 | 105,172 70 | 284,033 | 389,205 70 | 27 | |
| Grasse..... | 119,857 | 65,164 | 107,621 » | 76,857 | 184,478 » | 10 | |
| Toulon. ..... | 129,064 | 109,879 | 102,367 65 | 47,191 | 149,558 65 | 14 | |
| TOTAL..... | 725,115 | 326,010 | 369,545 55 | 583,647 | 953,192 55 | 71 | |

En l'an 9, les routes du département formaient trois classes distinctes. Leur longueur était ensemble, d'après M. Fauchet, de 725,637 mètres. La moitié seulement de cette longueur était à l'état d'entretien; l'autre moitié était à ouvrir ou à construire à neuf. On voit, par ce qui précède, quels immenses progrès ont été obtenus depuis cette époque.

Il ne paraît pas que de nouveaux classements de routes départementales soient nécessaires. Sous ce rapport, les besoins semblent satisfaits, surtout depuis la création des chemins vicinaux de grande communication; mais, ainsi que nous l'avons dit, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le tracé des routes. On a vu que cette amélioration coûterait deux millions et demi pour les routes départementales seulement, suivant les calculs approximatifs de MM. les ingénieurs. L'importance de ces dépenses indique assez que ce n'est que dans un avenir éloigné que ladite amélioration pourra être complètement réalisée.

***Chemins de grande communication.*** — Ces chemins doivent leur création à la loi du 21 mai 1836. Les 14 premiers ont été classés dans la session du conseil général de 1836, et les 16 autres dans la session de 1841. Avant d'en donner la nomenclature, nous croyons devoir placer ici les dispositions législatives qui s'y rapportent.

ART. 7 Les chemins vicinaux peuvent, selon leur importance, être déclarés chemins vicinaux de grande communication par le conseil général, sur l'avis des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement, et sur la proposition du préfet.

Sur les mêmes avis et proposition, le conseil général détermine la direction de chaque chemin vicinal de grande communication, et désigne les communes qui doivent contribuer à sa construction ou à son entretien.

Le préfet fixe la largeur et les limites du chemin, et détermine annuellement la proportion dans laquelle chaque commune doit concourir à l'entretien de la ligne vicinale dont elle dépend; il statue sur les offres faites par les particuliers, associations de particuliers ou de communes.

ART. 8. Les chemins vicinaux de grande communication, et, dans des cas extraordinaires, les autres chemins vicinaux, pourront recevoir des subventions sur les fonds départementaux.

Il sera pourvu à ces subventions au moyen des centimes facultatifs ordinaires du département, et des centimes spéciaux votés annuellement par le conseil général.

La distribution des subventions sera faite, en ayant égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes, par le préfet, qui en rendra compte chaque année au conseil général.

Les communes acquitteront la portion des dépenses mises à leur charge, au moyen de leurs revenus ordinaires, et, en cas d'insuffisance, au moyen de deux journées de prestation sur les trois journées autorisées par l'article 2, et des

deux tiers des centimes votés par le conseil municipal en vertu du même article.

ART. 9. Les chemins vicinaux de grande communication sont placés sous l'autorité du préfet. Les dispositions des articles 4 et 5 de la présente loi leur sont applicables.

*Ligne n° 1, de Saint-Maximin à Rians.* Ce chemin commence sur la route royale n° 7, à la sortie de Saint-Maximin, traverse Ollières, Rians et se termine, dans les Bouches-du-Rhône, à la route départementale n° 13, d'Aix à Vinon. Il est carrossable dans toute son étendue, et sa longueur est de 27,554 mètres, sa largeur varie de 5 à 6 mètres. La moyenne de la dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 5 cantonniers, est de 5,500 fr.

*Ligne n° 2, de Barjols à Vinon.* Ce chemin a son origine sur la route départementale n° 7 à l'entrée de Barjols, traverse Varages, La Verdière, passe à peu de distance de Ginasservis, arrive, à l'entrée de Vinon, sur la route départementale n° 18, de Digne à Aix, avec laquelle il se confond jusqu'après le pont du Verdon, et de ce dernier point il se dirige vers Manosque (Basses-Alpes.)

Ce chemin présente sur quelques points des rampes considérables et des parties étroites. Sa longueur est de 29,831 mètres, sa largeur varie entre 4 et 6 mètres. Il traverse, dans toute son étendue, le terrain calcaire qui fournit à proximité et en abondance de bons matériaux d'empierrement. La moyenne de la dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 5 cantonniers, est de 5,500 fr. La dépense à faire pour la rectification des rampes, l'élargissement du chemin et la construction de parapets, est évaluée à 40,000 fr.

*Ligne n° 3, de Cotignac à Montmeyan.* Ce chemin commence à Cotignac, coupe la route départementale n° 7 avant le château de Rognettes, passe au-dessous de Fox-Amphoux et se termine sur la route départementale n° 5, à l'entrée de Montmeyan.

A l'exception de la rampe au-dessus de Cotignac, il ne présente pas de fortes pentes et il est carrossable dans toute son étendue. Sa longueur est de 19,630 mètres, sa largeur est de 4 à 6 mètres. Il traverse partout le terrain calcaire. La dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 3 cantonniers, est de 3,800 fr.

*Ligne n° 4, de Saint-Raphaël à la Montagne.* Ce chemin commence sur la route royale n° 97 au pont dit de l'assassin, passe à côté de Bagnols, à côté de Saint-Paul, coupe la route départementale n° 20, plus loin la route départementale n° 19, traverse Fayence et se termine sur la route royale n° 85, au sommet de Valferrières, qui sépare la vallée d'Escragnoles de celle de Séranon.

Entre Fréjus et Bagnols, les rampes atteignent à 11 p. %. Il est néanmoins accessible au roulage, depuis la route royale n° 97 jusqu'à Fayence. De ce dernier point jusqu'à la route royale n° 85, il présente aussi des rampes nombreuses et considérables. Le chemin est ouvert depuis la route royale n° 97 jusqu'au château d'Esclapons au-dessus de Fayence. On continue les travaux d'ouverture, de ce dernier point à la route n° 85; ils seront terminés dans le courant de 1845.

Sa longueur totale est de 52,520 mètres, sa largeur varie entre 4 et 6 mètres. La dépense annuelle d'entretien est évaluée à 7,000 fr., y compris le salaire de 9 cantonniers.

*Ligne n° 5, de Roquebrune à Bargemon.* Ce chemin part de Roquebrune, arrive sur la route royale n° 97 avec laquelle il se confond jusqu'au Muy, traverse la plaine d'Esclans, coupe la route départementale n° 20, traverse Callas et aboutit à Bargemon. Il est carrossable dans toute son étendue et présente une longueur totale de 23,910 mètres, sa largeur varie de 4 à 6 mètres. La dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 5 cantonniers, est de 5,000 fr.

*Ligne n° 6, d'Aups à Comps par Saint-Bayon.* Ce chemin commence sur la route départementale n° 9 au-dessus d'Aups, passe à Vérignon, coupe la route départementale n° 19 dans la plaine de Lagneros, traverse Saint-Bayon, hameau de Comps, et se termine sur la route départementale n° 14 avec laquelle il se confond. Il présente sur plusieurs points de fortes rampes. Sa longueur est de 28,290 mètres, sa largeur varie de 5 à 6 mètres. La dépense d'entretien, y compris le salaire de 4 cantonniers, est de 3,800 fr.

*Ligne n° 7, de Vence à La Roque-Esteron.* Ce chemin commence à Vence, passe au-dessous de Saint-Jeannet, au-dessus de Gattières, à côté de Carros, traverse Le Broc, passe ensuite au-dessous des villages des Ferres et Conségudes et se termine à La Roque-Esteron. Avant son classement, à l'exception des abords de Vence, il n'était que muletier dans toute son étendue; des rectifications partielles, qui sont en cours d'exécution et qui seront achevées en 1844, le rendront carrossable jusqu'au Broc; mais depuis Le Broc jusqu'à La Roque-Esteron, il continuera d'être muletier.

Il est établi, sur toute son étendue, sur le terrain calcaire qui fournit partout et à proximité de bons matériaux d'empierrement. Sa longueur est de 39,000 mètres, sa largeur varie, dans les parties carrossables, entre 4 et 6 mètres, et dans les parties muletières, elle est de 2 à 4 mètres. La dépense d'entretien, après l'achèvement des réparations, sera de 5,000 fr.

*Ligne n° 8, du pont du Loup à La Valderoure.* Cette ligne commence sur la route royale n° 7, entre le pont sur la rivière du Loup et Cagnes, passe à côté de Villeneuve-Loubet, coupe la route départementale n° 15, traverse Saint-Paul du Var, coupe la route départementale n° 16, entre Tourrettes et Vence, franchit la plaine de Saint-Barnabé, traverse Gréolières, s'élève de là dans la vallée des Thorenes qu'elle traverse dans toute son étendue, coupe le chemin n° 10 près La Ferrière, traverse Valderoure et aboutit sur la route royale n° 85.

Ce chemin, après sa réparation, sera carrossable depuis la route royale n° 7 jusqu'à la route départementale n° 16, et depuis le commencement de la vallée des Thorenes jusqu'à la route royale n° 85. Entre la route départementale n° 16 et la vallée des Thorenes, il ne sera praticable que pour les bêtes de somme.

Entre la route royale n° 7 et Saint-Paul du Var, il reste à achever deux rectifications qui sont en cours d'exécution et qui seront terminées en 1844. Le che-

min est à l'état d'entretien entre Saint-Paul du Var et la vallée des Thorences; les réparations, depuis ce dernier point jusqu'à la route royale n° 85, seront achevées en 1845.

Tout le terrain traversé est calcaire; sur quelques points, les matériaux d'empierrement ne se trouvent qu'à une grande distance. La longueur de ce chemin est de 57,686 mètres, sa largeur, pour les parties carrossables, est de 5 à 6 mètres, et pour les parties muletières, de 3 à 4 mètres. La dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 7 cantonniers, sera de 5,500 fr.

*Ligne n° 9, du Bar à Valbonne.* Ce chemin commence au Bar, coupe la route départementale n° 16 au-dessous de Magagnosc, passe à gauche de Châteauneuf, traverse Valbonne, et après le pont de La Brague, au-dessous de ce village, se divise en deux embranchements qui vont aboutir sur la route royale n° 85, l'un du côté de Mougins, l'autre du côté d'Antibes.

Il est carrossable dans tout son parcours et traverse toujours le terrain calcaire. Les matériaux d'empierrement sont abondants et à proximité. Sa longueur est de 20,799 mètres, sa largeur varie de 4 à 6 mètres. L'entretien, y compris le salaire de 3 cantonniers, exige une dépense annuelle de 3,000 fr.

*Ligne n° 10, de Séranon à Entrevaux.* Ce chemin commence sur la route royale n° 85 à la plaine de Séranon; il continue la ligne n° 4, traverse Caille, coupe la ligne n° 8 près le hameau de La Ferrière, passe à côté du hameau des Lates, à droite de Saint-Auban, franchit la clue de Saint-Auban, traverse Briançonnet, arrive à la limite du département et de là se continue, dans le département des Basses-Alpes, jusqu'à Entrevaux.

La partie de ce chemin comprise entre la route royale n° 85 et la ligne n° 8, est accessible au roulage. Depuis la ligne n° 8 jusqu'à la limite du département, il ne peut être que muletier.

Le terrain traversé est de nature calcaire. La longueur du chemin est de 24,718 mètres, et sa largeur varie de 3 à 5 mètres. La dépense annuelle d'entretien est, y compris le salaire de 4 cantonniers, de 3,000 fr. Un pont qu'on établit sur la rivière de la Lane au-dessous du hameau de La Ferrière, et dont la construction sera terminée en 1844, assurera le passage de ce torrent dans tous les temps.

*Ligne n° 11, d'Ollioules à Saint-Nazaire.* Ce chemin commence à Ollioules et se termine à Saint-Nazaire. Il traverse la vallée qui joint ces deux villes. Le torrent de la Reppe, qui descend des gorges d'Ollioules et qui le longe, fournit abondamment du gravier calcaire pour l'empierrement. Il est carrossable dans toute son étendue. Sa longueur est de 4,601 mètres, sa largeur varie entre 5 et 7 mètres, et la dépense annuelle d'entretien est, y compris le salaire d'un cantonnier, de 2,000 fr.

*Ligne n° 12, de Méounes à la route royale n° 8 par Signes.* Ce chemin commence à Méounes sur la route départementale n° 5, traverse Signes et aboutit à la route royale n° 8, vis-à-vis la caserne de gendarmerie dite des Quatre-Chemins, sur le plateau qui sépare Le Beausset de Cuges.

Il traverse toujours le terrain calcaire et est carrossable dans toute son étendue. On rectifie la rampe de Signes; ce travail sera terminé en 1844. La longueur de ce chemin est de 19,700 mètres, sa largeur varie de 5 à 7 mètres, et la dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 3 cantonniers, est de 4,300 fr.

*Ligne* n° 13, *de Solliès-Farlède à Hyères.* Ce chemin commence sur la route royale n° 97 dans la traverse de Solliès-Farlède, passe dans le hameau de La Crau, au milieu duquel il coupe la ligne n° 20, et aboutit sur la route royale n° 98, à peu de distance d'Hyères.

Il est carrossable dans tout son parcours et traverse, dans la plus grande partie de son étendue, des terrains couverts de petits cailloux roulés de nature calcaire qui fournissent de bons matériaux d'empierrement. Sa largeur varie de 5 à 6 mètres, sa longueur est de 7,820 mètres, et la dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire d'un cantonnier, est de 2,200 fr.

*Ligne* n° 14, *de Pierrefeu à Collobrières.* Ce chemin commence sur la route départementale n° 12 au-dessous de Pierrefeu, traverse Pierrefeu et se termine à Collobrières, en passant par Montaux.

Il est carrossable et réparé dans toute son étendue. Il est établi sur un terrain provenant de la décomposition des roches schisteuses micacées qui abondent dans ce pays; son entretien est difficile. Les bons matériaux pour l'empierrement sont rares. Sa longueur est de 14,733 mètres, sa largeur varie entre 6 et 7 mètres, et la dépense d'entretien, y compris le salaire de 3 cantonniers, est annuellement de 5,500 fr.

*Ligne* n° 15, *de Flassans à Méounes.* Ce chemin commence sur la route royale n° 95 dans la traverse de Flassans, passe à Besse, à Sainte-Anastasie, arrive sur la route départementale n° 11 près Forcalqueiret, se dirige sur Garéoult et aboutit sur la route départementale n° 5, entre Méounes et Roquebrussanne. Il traverse, dans toute son étendue, le terrain calcaire, et sera carrossable dans tout son parcours. Les plus fortes rampes ne dépasseront pas 6 p. %. Sa longueur est de 23,160 mètres, sa largeur varie entre 5 et 6 mètres. La dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 4 cantonniers, est évaluée à 5,000 fr.

La réparation de ce chemin, qui est en cours d'exécution, est estimée 72,000 fr.

*Ligne* n° 16, *de Toulon à La Ciotat par le littoral.* Ce chemin commence sur la route royale n° 8 après Toulon, traverse les hameaux au nord de Six-Fours, passe à Saint-Nazaire, Bandols, Saint-Cyr, arrive à la limite du département après Les Lèques, hameau de Saint-Cyr, et se dirige de là sur La Ciotat.

Il sera carrossable dans toute son étendue. Ses plus fortes rampes ne dépasseront pas 8 pour %. Sa longueur est de 22,464 mètres, sa largeur variera de 5 à 6 mètres, et la dépense d'entretien, y compris le salaire de 4 cantonniers, sera annuellement de 6,000 fr.

La mise en état de viabilité de ce chemin est estimée 73,000 fr. Les réparations sont commencées entre Saint-Cyr et Bandols.

*Ligne n°* 17, *du pont d'Aiguines à la route départementale n°* 8. Ce chemin commence au pont d'Aiguines sur le Verdon, à la rencontre des routes départementales n° 7 des Basses-Alpes et n° 19 du Var, il passe aux Salles et aboutit à la ligne n° 6, avec laquelle il se confond jusqu'à la route départementale n° 9 au-dessus d'Aups ; après Aups, ce chemin s'embranche sur la route départementale n° 22, passe à Villecroze et arrive sur la route départementale n° 7 qui lui sert de prolongement sur une distance d'environ 1,000 mètres, se confond à Lorgues avec la route départementale n° 20, traverse l'Argens sur un pont existant, passe en dessous du Cannet du Luc, coupe la route royale n° 97 et se termine sur la route départementale n° 8, au pont jeté sur le torrent de Riotor.

Sa longueur est de 51,494 mètres, sa largeur variera entre 4 et 6 mètres. Du pont d'Aiguines à la route royale n° 97, le terrain est calcaire ; jusqu'à la route départementale n° 8, il est granitique. La dépense d'entretien, y compris le salaire de 8 cantonniers, sera annuellement de 7,500 fr.

Les réparations sont estimées 92,000 fr. Les travaux sont en cours d'exécution, entre Villecroze et la route départementale n° 7, et entre Lorgues et la route départementale n° 8.

*Ligne n°* 18, *de la route départementale n°* 20 *à Saint-Auban.* Ce chemin commence sur la route départementale n° 20 près du pont de Tournon sur la Siagne, traverse Saint-Cézaire, arrive sur la route royale n° 85 à l'entrée de Saint-Vallier, quitte cette route après cette ville, franchit le Loup à peu de distance d'Andon, se dirige dans la vallée des Thorences, coupe la ligne n° 8 et aboutit à la ligne n° 10, à peu de distance de Saint-Auban.

Il pourra être accessible au roulage, depuis la route n° 20 jusqu'à la ligne n° 8 seulement. Tout le pays traversé est calcaire, et fournit en abondance de bons matériaux d'empierrement. La longueur de ce chemin est de 46,730 mètres, sa largeur, pour les parties roulières, sera de 4 à 5 mètres, et de 3 à 4 mètres pour les parties muletières. L'entretien, y compris le salaire de 7 cantonniers, donnera lieu à une dépense annuelle de 6,000 fr.

Toutes les réparations à faire sont estimées 125,000 fr. Les travaux ne seront entrepris qu'en 1844.

*Ligne n°* 19, *de Vidauban à La Garde-Freinet.* Ce chemin commence sur la route royale n° 97 à la sortie de Vidauban, traverse la rivière d'Aille et aboutit à la route départementale n° 8, avec laquelle il se confond.

Il sera carrossable dans tout son parcours. Sa longueur est de 11,150 mètres, et sa largeur sera de 5 à 6 mètres. Le terrain granitique qu'il traverse ne fournit pas en quantité suffisante des matériaux d'empierrement de bonne qualité. La dépense annuelle d'entretien sera, y compris le salaire de 2 cantonniers, de 1,500 fr.

Les travaux à faire sont estimés 65,000 fr. Les réparations de viabilité seront terminées en 1844.

*Ligne n° 20, de Toulon à Pierrefeu par La Garde.* Ce chemin commence sur la route royale n° 97 à l'extrémité des maisons qui bordent cette route à la sortie de Toulon, traverse La Garde, coupe la route royale n° 98, passe à La Crau, et arrive sur la route départementale n° 12, de Cuers aux salines d'Hyères.

Il sera carrossable dans toute son étendue, et ne présentera pas de rampes qui dépassent 5 p. %. Sa longueur est de 13,918 mètres, et sa largeur variera de 4 à 6 mètres. La dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 3 cantonniers, sera de 4,300 fr.

Les réparations de viabilité, y compris la construction d'un pont de trois arches sur le Réal-Martin, sont estimées 68,000 fr. Les travaux du pont seront prochainement entrepris.

*Ligne n° 21, de Moissac à Rians avec embranchement sur Ginasservis.* Ce chemin commence sur la route départementale n° 9 près Moissac, traverse Regusse, arrive à Montmeyan sur la route départementale n° 5, de là aboutit sur la ligne n° 2 à côté de La Verdière, et arrive à Rians sur la ligne n° 1. L'embranchement sur Ginasservis commence dans la plaine de Rians et se termine sur la ligne n° 2 à Ginasservis.

Il traverse toujours le terrain calcaire, qui fournit de bons matériaux d'empierrement, et sera carrossable dans toute son étendue; les plus fortes rampes ne dépasseront pas 8 p. %. Sa longueur est de 43,800 mètres, et sa largeur variera de 5 à 6 mètres. Les dépenses annuelles d'entretien s'élèveront, y compris le salaire de 7 cantonniers, à 6,000 fr.

La réparation est estimée devoir coûter la somme totale de 90,000 fr. Les travaux vont être entrepris entre Rians et La Verdière.

*Ligne n° 22, de Bouyon à Grasse.* Ce chemin part de Bouyon, traverse Bezaudun, Coursegoules, coupe la ligne n° 8 dans la plaine de Saint-Barnabé, passe à côté de Courmes et arrive sur la route départementale n° 16, à peu de distance du pont sur la rivière du Loup.

Il est établi, sur tout son parcours, sur le terrain calcaire, et il ne sera praticable que pour les bêtes de somme. Sa longueur est de 24,796 mètres, sa largeur sera de 3 à 4 mètres. L'entretien annuel coûtera 3,000 fr., y compris le salaire de 3 cantonniers.

Les dépenses à faire, pour le mettre en bon état, sont estimées 48,000 fr. Les travaux pourront être commencés en 1844.

*Ligne n° 23, de Cotignac à Flassans.* Ce chemin commence à Cotignac, traverse la route départementale n° 20 en arrivant à Carcès, passe à Cabasse et aboutit sur la route royale n° 97, à peu de distance de Flassans.

Il traverse partout le terrain calcaire, et sera carrossable dans toute son étendue. Sa longueur est de 26,504 mètres, sa largeur variera de 5 à 6 mètres. L'entretien coûtera annuellement 4,500 fr., y compris le salaire de 4 cantonniers.

Les travaux à faire pour la mise en état de viabilité, sont estimés, y compris la construction d'un pont sur l'Issole près Cabasse, 90,000 fr. Les réparations

de viabilité vont être commencées entre Cotignac et Carcès, et entre Cabasse et Flassans.

*Ligne n° 24, de Draguignan à Castellanne par Rebouillon et Trigance.* Ce chemin commence à Draguignan, passe à peu de distance de Châteaudouble, se confond à Montferrat avec la route départementale n° 14, traverse Trigance et aboutit, à la limite du département, au pont sur le Verdon qui se trouve au-dessous de Trigance; de là ce chemin se continue, dans le département des Basses Alpes, jusqu'à Castellanne, en suivant la rive droite du Verdon.

Il sera carrossable dans tout son parcours, et traversera partout le terrain calcaire qui fournit à proximité de bons matériaux d'empierrement. Sa longueur, non compris les parties de la route départementale n° 14 avec laquelle il se confond, est de 30,095 mètres. Sa largeur variera de 5 à 8 mètres. La dépense annuelle d'entretien, y compris le salaire de 5 cantonniers, sera de 5,500 fr.

La réparation et ouverture de ce chemin est estimée 250,000 fr. Les travaux sont commencés sur le territoire de Draguignan.

*Ligne n° 25, de Vence à Grasse par Saint-Paul du Var et La Colle.* Ce chemin commence sur la route départementale n° 17 au-dessous de Vence, passe à Saint-Paul-du-Var où il arrive sur la ligne n° 8, quitte cette ligne et traverse La Colle, passe ensuite à Roquefort et aboutit sur la route départementale n° 15 au-dessous de Grasse.

Il sera accessible au roulage dans toute son étendue. Sa longueur est de 21,282 mètres, sa largeur variera entre 4 et 6 mètres. La dépense annuelle d'entretien sera de 3,500 fr., y compris le salaire de 4 cantonniers.

Les travaux à faire pour ouvrir cette route sont estimés 85,000 fr. Ils pourront être commencés en 1844.

*Ligne n° 26, du Beausset à La Ciotat.* Ce chemin a son origine sur la route départementale n° 4, du Beausset à Bandols; il passe au-dessous du Castellet, traverse La Cadière et arrive à Saint-Cyr sur la ligne n° 16 avec laquelle il se confond jusqu'à La Ciotat.

Il sera carrossable dans toute son étendue. Sa longueur est de 8,570 mètres, sa largeur sera de 6 mètres. L'entretien annuel coûtera, y compris le salaire d'un cantonnier, 2,200 fr.

Les réparations, pour amener ce chemin à l'état de viabilité, sont estimées 11,000 fr. et seront terminées en 1844.

*Ligne n° 27, de Bargemon à la route départementale n° 21.* Ce chemin commence à Bargemon, traverse Brovès et aboutit sur la route départementale n° 21, en vue de Bargême.

Depuis Bargemon jusqu'au sommet de la montagne qui domine ce village, il ne sera que muletier; sur le restant de sa longueur, il sera accessible au roulage. Sa longueur est de 14,576 mètres, sa largeur sera de 4 à 5 mètres. L'entretien annuel coûtera, y compris le salaire de 2 cantonniers, 2,000 fr.

Les réparations à faire pour amener ce chemin en bon état de viabilité, sont estimées 35,000 fr. et seront commencées en 1844.

*Ligne n° 28, du Val à Saint-Maximin par Bras.* Ce chemin commence sur la route départementale n° 20 dans la traverse du Val, il passe à Bras et arrive à Saint-Maximin sur la route royale n° 7.

Il sera carrossable dans tout son parcours. Le terrain traversé fournit abondamment des matériaux calcaires de bonne qualité. Sa longueur est de 12,815 mètres, sa largeur variera de 5 à 6 mètres. L'entretien annuel coûtera, y compris le salaire de 2 cantonniers, 3,000 fr.

Les réparations de viabilité, non compris la rectification de la traverse de Bras, sont estimées 20,000 fr., et seront terminées en 1844.

*Ligne n° 29, de Pierrefeu au Puget près Cuers.* Ce chemin a son origine sur la ligne n° 14, à peu de distance de Pierrefeu, et se termine sur la route royale n° 97, à côté du Puget près Cuers.

Il sera carrossable dans tout son parcours. Sa longueur est de 6,990 mètres, sa largeur sera de 6 mètres. Il donnera lieu à une dépense annuelle d'entretien de 1,500 fr., y compris le salaire d'un cantonnier.

Les travaux à faire, pour sa réparation, sont estimés 15,000 fr.

*Ligne n° 30, de Rians à Trest par Pourrières.* Ce chemin commence sur la ligne n° 1 à peu de distance de Rians, traverse Pourrières, arrive sur la route royale n° 7, quitte cette route, traverse la rivière de l'Arc à la limite du département, et de là se dirige vers Trest où elle aboutit sur la route royale n° 8 *bis*.

Il sera accessible au roulage dans tout son parcours. Les plus fortes rampes ne dépasseront pas 8 p. %. Sa longueur est de 14,570 mètres, il aura 6 mètres de largeur. La dépense annuelle d'entretien s'élèvera à 3,600 fr., y compris le salaire de 3 cantonniers.

Les réparations à faire, non compris le pont sur la rivière de l'Arc, sont estimées 50,000 fr. Elles sont en cours d'exécution.

La longueur des chemins de grande communication dont nous venons de parler, est, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Dans l'arrondissement | de Brignoles | de 196,964 mètres. |
| | de Draguignan | de 212,235 |
| | de Grasse | de 235,011 |
| | de Toulon | de 98,796 |

***Bacs.*** — La loi du 6 frimaire an XII, relative au régime administratif des bacs et bateaux sur les rivières et canaux navigables, abrogea les lois antérieures sur la matière, et ordonna la réunion au domaine public desdits bacs et bateaux par une conséquence forcée de ce principe que les fleuves et rivières navigables sont une dépendance du domaine public : de sorte qu'aux termes des articles 3, 4, 5, 6 et 7 de ladite loi, les détenteurs des bacs furent dépossédés

t indemnisés à dire d'expert. Mais la jurisprudence administrative a donné ici
u mot *navigable* un sens plus étendu que celui qu'il reçoit ordinairement. Il
omprend en effet tous les cours d'eau qu'on ne peut traverser qu'à l'aide d'un
noyen de navigation : que ces cours d'eau fassent ou non partie du domaine pu-
lic, il suffit que le passage *soit public* pour qu'il appartienne à l'État. Ce droit
ui a été dévolu en vertu d'une mesure d'ordre public qu'il eût été dangereux d'a-
andonner à l'intérêt ou aux spéculations des particuliers. Ainsi ce droit de pro-
riété de tout passage d'eau établi pour le service public, à l'aide de bacs et
ateaux, sur les fleuves, rivières et canaux quelconques, ne peut être restitué,
liéné, concédé sous aucun prétexte, à aucune commune, ni aucun particulier.
Cependant des propriétaires peuvent, avec l'approbation du ministre des finan-
es, établir des bacs et bateaux, mais seulement pour leur usage particulier,
t pour l'exploitation d'une propriété circonscrite par les eaux, ainsi que des
atelets et bachots servant à l'usage de la pêche et de la marine marchande,
montante et descendante.

On ne doit pas également considérer comme un bac ou passage public réservé
au domaine, le fait d'établissement d'un bateau de passage d'une rive à l'autre,
même moyennant une rétribution, dans les circonstances qui suivent :

1° Lorsque la rivière n'est ni navigable, ni flottable; 2° qu'aucun chemin pu-
blic n'aboutit sur ce point; 3° lorsque l'une des rives appartient au propriétaire
du bateau, et que l'autre lui est asservie; 4° lorsque le bateau n'a été établi que
pour le service habituel du propriétaire; 5° lorsque la rétribution est libre et
non exigible.

Il existe dans le département quatre bacs. Ils sont placés sur l'Argens : l'un à
Fréjus, deux au Muy, et le dernier à Vidauban. Le premier est affermé 290
francs; les second et troisième 190 et 355 francs, et le quatrième 460 francs par an.

# CHAPITRE XXVI.

## Dictionnaire Historique et Descriptif des Communes (1).

### ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES.

#### *Canton de Barjols.*

Barjols, autrefois *Barjouls*, *Barjolium*. Siége d'une viguerie et plus tard d'un district. Sa situation sur le penchant d'une colline et l'abondance des eaux qui l'arrosent, y appellent les usines à moteur hydraulique. Il naît dans son territoire une source dont l'analyse a retiré du muriate de soude en grande quantité. Le blé, le vin et l'huile sont ses productions les plus importantes. Il s'y tient cinq foires : le lundi après le 17 janvier, le trentième jour après *Pâques*, le 27 juin, le 29 septembre et le 30 novembre. On y compte 2 papeteries, 15 tanneries, 2 distilleries, 3 fabriques de poteries. Les arbres de ses forêts sont, le chêne blanc et le chêne vert, en très-grand nombre, et plus rarement le petit pin maritime. Il y a des indices de mine de houille.

Le petit village de Bastidonne a été réuni récemment à Barjols.

Les carmes, les augustins et les ursulines avaient un couvent dans cette petite ville. Elle avait aussi une collégiale fondée par Rimbaud, archevêque d'Arles. En 1060, un prévôt, un capiscol, un sacristain et 8 chanoines composaient le chapitre, et 10 bénéficiaires le bas-chœur.

Nous avons décrit les beautés naturelles et rapporté page 333, le procès-verbal de reddition du château fort de Barjols.

Barjols a vu naître *Elyas de Barjols* qui se fit remarquer parmi les troubadours du douzième siècle. Toutes ses poésies, empreintes de grâce et de délicatesse, sont dédiées à la princesse de Garsande, fille unique de Guillaume IV, comte de Forcalquier. Il a composé un poème héroïque sur la guerre des princes de Baux, avec les comtes de la maison de Béranger, intitulé : la *Guerre des Baussences.*

(1) La population est donnée d'après le recensement opéré en 1841. La superficie comprend les terres imposables et non imposables ; elle est donnée d'après les résultats du cadastre. L'indication de la distance est donnée d'après le tableau dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811, relatif aux frais de justice.

M. *Monjolard*, curé de Barjols, figura aux états-généraux comme député de l'ordre du clergé. Après avoir soutenu de longues disputes théologiques sur la fameuse constitution du clergé décrétée par l'assemblée constituante, il se précipita d'une fenêtre et mourut à Paris des suites de sa chute.

M. *Poitevin*, conseiller à la cour royale d'Aix, est aussi né à Barjols, où il exerçait les fonctions de notaire, lorsqu'il fut choisi par ses concitoyens pour les représenter à l'assemblée législative.

Pop. en l'an 9, 3,025 hab.; en 1841, 3,132 hab., dist. de Brignoles 22 kilom., superf. 3,005 hect. 98 cent.

Brue-Auriac. (*Castrum de Brusa.*) Il était détruit depuis long-temps, lorsqu'au milieu du siècle dernier, M. Roux de Corse, négociant de Marseille, le rebâtit à ses frais et y réunit un grand nombre de manufactures.

Le territoire de Brue produit du blé et du vin et renferme une belle faïencerie. Les chênes blancs et verts couvrent le sol qui n'est pas cultivé.

Pop. 558 hab., superficie 3,673 hect. 26 cent., dist. de Brignoles 29 kilom.

Bras. Son territoire argileux produit principalement du blé et du vin. Il renferme quelques oliviers dans les abris, et une étendue considérable de terres arrosées par l'Argens. Les arbres de ses forêts sont le chêne blanc et le chêne vert. Ce village est ancien; il est désigné sous le nom de *Brad*, dans la bulle du pape Grégoire VII, sous la date de 1084. On y fabrique de l'eau-de-vie.

Deux foires se tiennent à Bras, le 3 août et le 26 décembre.

Ce village a donné le jour à *Théophile Minuti*, savant minime, connu pour avoir rapporté d'Orient, le texte samaritain de la bible, inséré depuis dans les différentes polyglottes. La première édition de ce texte fut donnée par le célèbre Fabry de Peyresc.

Pop. 1,520 hab., superf. 3,572 hect. 07 ares, dist. de Brignoles 14 kil.

Esparron. Le blé est sa principale production.

Il y avait à Esparron, dans le onzième siècle, un monastère dépendant de l'abbaye de Saint-Victor. On y a trouvé l'inscription rapportée page 296.

Pop. 522 hab., superf 3,004 hect. 13 cent., dist. de Brignoles 37 kilom.

Saint-Martin. Terrain sec; sa plaine est néanmoins fertile en blé.

Pop. 423 hab., superf. 2,632 hect. 82 ares, dist. de Brignoles 32 kilom.

Pontevés. Les guerres et la peste détruisirent ce village; des familles gênoises le repeuplèrent dans le seizième siècle. On y recueille du vin, de l'huile, des légumes et du blé excellent pour la semence.

Pontevés a offert un exemple de longévité remarquable. En 1709, mourut *François-Maille*, âgé de 119 ans. Les mémoires du temps rapportent qu'étant

déjà centenaire, il séduisit une jeune villageoise et la rendit mère. A 110 ans il se cassa la jambe et vécut encore 9 ans. Durant le cours de sa longue carrière, il n'avait éprouvé aucune maladie.

Pop. 547 hab., superf. 4,106 hect. 71 ares, dist. de Brignoles 24 kilom.

Seillons. Ce village, quoique bâti sur une élévation, souffrait du voisinage des marais, maintenant desséchés, formés par les sources de la rivière d'Argens. Sa production principale est en blé. On voit dans son territoire de grandes plantations d'amandiers. La nature du climat et la qualité du sol invitent à augmenter cette culture qu'on peut étendre encore.

Pop. 524 hab., superf. 2,511 hect. 42 cent., dist. de Brignoles 26 kilom.

Varages. Quelques sources arrosent une partie de son territoire; il produit du vin, du blé, mais peu d'huile, depuis que les oliviers ont souffert. On compte à Varages des faïenceries, 2 poteries, 3 fabriques de draps grossiers. Deux foires s'y tiennent, le 6 septembre et le 17 décembre. Le chêne blanc est l'arbre le plus commun dans ses forêts.

Pop. 1,508, hab., superf. 3,510 hect. 87 ares, dist. de Brignoles 30 kilom.

*Canton de Besse.*

Besse. Au bord d'un lac profond et poissonneux. Une partie de son territoire est arrosé par les eaux du lac et par plusieurs dérivations de la rivière de Nissole. Le blé, l'huile, le vin et les haricots sont ses productions principales. On y compte 3 distilleries; ses ruisseaux nourrissent des écrevisses estimées. Hubert de Vins fit le siège de Besse et l'emporta d'assaut en 1578. Trois foires s'y tiennent, le lundi après la *Trinité*, le 25 août et le 21 septembre.

Pop. en l'an 9, 1,578 hab.; en 1841, 1,720 hab., superf. 3,719 hect. 24 ares, dist. de Brignoles 14 kilom.

Cabasse. L'Issole arrose la partie de son territoire qu'elle traverse, et nourrit d'excellentes carpes. La plupart de ses oliviers ont été détruits par le froid; ses productions principales sont, le blé, le vin, les haricots blancs et des fourrages. Ses terres incultes sont couvertes de chênes blancs, de chênes verts, de plusieurs espèces de pins, et fournissent encore des pâturages convenables au menu bétail; ses fromages, très-gras, peuvent être comparés à ceux du Mont-d'Or. On trouve dans son territoire du gré poreux et très-léger, formant la pierre à filtrer, des grottes intéressantes, et dans le village, 3 manufactures de draps grossiers. Cabasse était placé sur la voie aurélienne et portait alors le nom de *Matavonium*. Nous avons donné, au chapitre des antiquités, les inscriptions qu'on y a trouvées. Deux foires s'y tiennent, le 11 mai et le 31 août.

Pop. 1,558 hab., superf., 4549 hect. 2 ares, dist. de Brignoles 15 kilom.

Flassans. L'ancien village, dont on aperçoit encore les ruines, était bâti sur une éminence en forme de cône. On y recueille principalement du vin et du blé. Des taillis serrés de chênes blancs et de chênes verts couvrent les collines incultes. Son territoire renferme plusieurs lacs qui sèchent pendant l'été. La Nissole en arrose une partie. On y compte deux distilleries.

Flassans a deux foires, le 12 mai et le 20 août.

Pop. 1,440 habit., superf. 4,421 hect. 53 cent., dist. de Brignoles 14 kilom.

Gonfaron. Situé sur la partie basse d'une colline de grès couronnée de roches calcaires. Dans la vallée comprise entre le pays calcaire et le pays schisteux, les terres sont appuyées sur du grès, qui forme, par intervalles, quelques buttes rondes et des coteaux plus ou moins étendus. Plusieurs quartiers de la plaine sont couverts de fragments de quartz assez gros; le vin qu'on y recueille, très-spiritueux, rivaliserait avec celui de Lamalgue, s'il était fait avec soin. Les productions de ce territoire sont extrêmement variées; les principales sont, le blé, le vin, l'huile, les châtaignes et la soie. Le châtaignier ne croît que sur le terrain schisteux, de même que le chêne-liége. Ce dernier arbre peuple, avec les pins, une partie des forêts de Gonfaron et y entretient la fabrication et le commerce des bouchons. On y compte 2 distilleries.

Gonfaron a deux foires, le lundi après le 15 février, et le lundi après la *Toussaint*.

D'Anville place à Gonfaron le *Forum Voconii* des Romains. C'est une erreur dont nous avons démontré l'évidence.

On aperçoit, du côté du Luc, les ruines de l'ancien village de Cagnosc. Au devant de l'autel de la chapelle élevée au milieu de ces ruines, on lit l'inscription suivante :

Civilvs. Seneca. Sibi. et, M.....
Perato. Patri. Turpae. nic. Rii. F....
ivLio. optato. L. ivLio. mater....
Lio. optato. fratribvs. R.
F. Pvlcrae. vxori. c. ivL...
Car. F. ivLiae. C. F. materna...
amiensibus.

Pop. 1,810 habit., superf. 4,137 hect. 42 ares, dist. de Brignoles 24 kilom.

Pignans. Très-ancien bourg, sur la limite du pays calcaire, dans une vallée agréable arrosée par des sources abondantes. Au sortir du terrain calcaire, on trouve d'abord le grès, puis le schiste argileux, qui forme presque uniquement la chaîne méridionale située au sud de la vallée. La montagne de Notre-Dame-des-Anges s'élève au milieu de cette chaîne, à 798 mètres au-dessus du niveau

de la mer. Les éboulements des collines à schiste, qui bordent la rivière de Réal-Martin, ont découvert plusieurs bancs de tuf calcaire. Outre les productions décrites à l'article *Gonfaron*, le territoire de Pignans fournit, à l'aide des arrosements, une grande quantité de haricots blancs. Ses forêts nourrissent le pin, le châtaignier et le chêne-liége. On y compte deux distilleries. Trois foires s'y tiennent, les 17 janvier, 8 septembre et 13 octobre.

Pignans possédait autrefois un monastère considérable, de l'ordre de Saint-Augustin; il fut sécularisé par une bulle de Clément IX, du 4 septembre 1668. Sa collégiale était célèbre. Les cordeliers et les ursulines y avaient aussi un couvent. Il fut le théâtre des folies du fanatique Vaillant qui s'annonçait comme étant le prophète Elie. Pendant l'occupation de Toulon par les Anglais, Barras, Fréron et le général Lapoype, y furent arrêtés; les deux premiers parvinrent à se sauver, mais le dernier y fut détenu jusqu'à l'arrivée de troupes considérables.

Pignans est la patrie de *Honoré-Marie-Nicolas Duveyrier*, premier président de la cour impériale de Montpellier. Comme avocat, Duveyrier, que Gerbier honorait d'une étroite amitié, s'est fait remarquer dans une foule d'affaires importantes: les plus connues sont celles d'Alexandrine, fille de la fameuse Sophie Arnould, contre son mari, André de Murville; de l'archevêque de Paris contre la reine; de Kornmann et Bergasse contre Daudel de Jouan, la dame Kornmann, Beaumarchais, le prince de Nassau et M. Lenoir. Comme membre du tribunat, il se distingua par une sage coopération aux travaux du code civil; on lui doit un rapport au tribunat sur le titre du code civil, intitulé *du Contrat de mariage et des droits respectifs des époux*, et un discours au corps législatif sur la paternité et la filiation. Pignans a vu naître aussi le baron *Perreymond*, lieutenant-général.

Pignans a trois foires, le 17 janvier, le 8 septembre et le 12 octobre.

Pop. 2,003 habit., superf. 3,486 hect. 3 ares, dist. de Brignoles 23 kilom.

### *Canton de Brignoles.*

Brignoles. (*Brinonia.*) Cette ville, bâtie dans le pays calcaire, sur le penchant nord d'une colline, a d'abondantes fontaines entretenues par des sources pures; on y compte 18 tanneries, une teinturerie, 3 distilleries, une brasserie et 5 filatures de soie. La plus belle partie de son territoire se développe vers l'ouest, dans une riche vallée arrosée par Carami. Le blé et le vin sont ses productions principales. Une suite d'hivers rigoureux a fait périr, depuis 1789, presque tous ceux de ses oliviers situés dans la plaine et à l'exposition du midi. Ses prunes, recherchées pour la table des riches, sont produites par le perdrigon rouge, et tirées du département des Basses-Alpes; ses collines sont couvertes de chênes blancs et de chênes verts en taillis touffus.

Au sud de Brignoles est la montagne de Canderon, élevée de 760 mètres au-

dessus du niveau de la mer. Parmi les roches calcaires dont elle est principalement formée, on trouve des bancs de grès et des veines de houille non exploitées. Une inscription rapportée par Bouche, prouve que cette ville existait du temps des Romains. Quelques auteurs en ont fait à tort l'ancien *Matavo*. Elle fut pendant long-temps une des résidences favorites des comtes de Provence et le lieu d'éducation de leurs enfants. Après avoir subi divers changements et reçu plusieurs destinations, leur palais vient d'être approprié en hôtel de sous-préfecture. Les pierres de la porte d'entrée de cette vieille demeure, ont servi à élever la porte d'entrée de l'église. On lisait au-dessus l'inscription suivante :

*Stet Domus hæc, donec fluctus formica marinos*
*Ebibat, et totum currat testudo per orbem.*

Il existe dans l'intérieur de la ville une maison qui avait appartenu à l'ordre des templiers, et qui, après la destruction de cet ordre, fut donnée à celui de Malte.

Les cordeliers s'établirent à Brignoles vers 1292, les Augustins en 1319, les capucins en 1599, les trinitaires en 1652, les prêtres du saint sacrement en 1735 et les ursulines en 1632.

Aux noms des personnages célèbres nés à Brignoles, que nous avons cités au chapitre XIV, nous devons ajouter les suivants :

*Granet de Brignoles.* Galiadour ou poète satirique du treizième siècle. La plupart de ses sirventes sont dirigées contre le comte Charles I^er^ d'Anjou. Il écrivait sans doute sous l'inspiration de quelque seigneur de la branche catalane.

*Fouque de Caille.* Nommé en 1240 à l'évêché de Riez. Il fonda et dota richement le monastère de *Sainte-Catherine de Sorp*, au territoire de Bauduen. Il fut recherché des princes, à cause de sa grande sagesse, et vénéré des peuples, à cause de ses vertus.

*Rostaing de Brignoles.* Moine de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il se rendit célèbre par sa piété et par son talent poétique, à une époque (quinzième siècle) où la poésie provençale était déjà tombée dans le discrédit. On lui doit les vies de sainte Marthe, de sainte Magdeleine et de quelques autres saints de Provence. Ses poésies ont été perdues; sa profession et ses goûts ascétiques font présumer qu'elles ne roulaient que sur des sujets pieux.

*Jacques Mondon* (*le père Blaise*). Il se rendit célèbre pendant la peste qui ravagea Aix en 1629 et 1630. Tandis que la ville était abandonnée de ses magistrats et de ses plus riches habitants, le père Blaise, devenu l'unique dépositaire des autorités spirituelle et temporelle, et secondé par six religieux de son ordre, répandait, au milieu d'une population mourante, les bienfaits de la religion et les secours de la charité, bravant tous les dangers, surmontant tous les obstacles et pourvoyant à tous les besoins. Cette noble et pénible mission se prolongea pendant 13 mois.

*Ignace Cotolendi.* Évêque de Metellopolis. Il s'est rendu célèbre par ses missions en France et dans les Indes. Il mourut à Mazulipatan, en 1662, au milieu de ses travaux apostoliques. Il a laissé quelques ouvrages relatifs à l'histoire ecclésiastique.

*Le père Calixte.* Capucin, auteur de la *Vie de saint Louis, évêque de Toulouse,* et de celle du *père Honoré de Cannes.*

*Toussaint Goujon.* Né en 1735, auteur d'*Observations sur l'Histoire Sainte* et de plusieurs opuscules.

*Paul Baille.* Né le 29 juin 1769; général de brigade, mort à Paris en 1821.

*Bellon.* Membre du conseil des cinq-cents.

*Feraud.* Élu, en 1789, député du tiers-état par la sénéchaussée de Toulon.

*Isidore Gautier.* Député au conseil des cinq-cents. Il a publié, avec M. d'Aureville, les *Annales historiques des sessions législatives depuis* 1814 *jusqu'en* 1822.

Brignoles a quatre foires, le jeudi avant le dimanche des *Rameaux*, le mardi avant la *Pentecôte*, le 18 août, veille de Saint-Louis, évêque, et le 11 novembre.

Pop. 5,518 hab., superf. 7,053 hect. 26 ares.

Camps. Village dans le pays calcaire. On y cultive la vigne, le blé, l'olivier, le châtaignier et les haricots noirs. Quelques sources assez abondantes arrosent la vallée qui se prolonge vers la montagne de Canderon. Ses terres incultes produisent des chênes blancs, des chênes verts et des pins. Des bancs de grès très-étendus percent par intervalle à travers les masses calcaires de son territoire.

Pop. 1,092 hab., superf. 2,276 hect. 88 ares, dist. de Brignoles 5 kilom.

La Celle. On y voit les ruines d'un ancien monastère de religieuses fameuses par leur vie licencieuse. Son territoire produit du vin, du blé, du foin et des fruits de plusieurs espèces. Ce petit village possède trois papeteries.

Pop. 473 hab., superf. 2,143 hect. 68 ares., dist. de Brignoles 3 kilom.

Tourves. Bourg sur la route d'Italie, dans une vallée arrosée par des sources abondantes. Ce territoire renferme d'assez beaux marbres, des pierres marneuses qui se décomposent à l'air, des laves compactes renfermant des quartz peu altérés; et recouvertes en plusieurs endroits de roches calcaires. On y observe fréquemment des affaissements de terrain à des profondeurs plus ou moins grandes; c'est à des accidents de cette nature que les lacs de Tourves doivent leur origine.

Il est probable que ces affaissements ont eu lieu aux endroits des cavités formées, à l'époque où brûlaient les volcans sous-marins qui ont ravagé cette contrée. Les eaux de ces lacs sont salées. On cultive l'olivier sur les coteaux de Tourves; mais cet arbre n'y parvient point à une grande élévation. Les productions principales sont, les blés, les foins, les haricots blancs et noirs. On y voit encore quelques beaux châtaigniers dans les terrrains sablonneux. Ses

forêts sont peuplées de chênes blancs, de chênes verts et de petits pins maritimes. Le Carami et le Coulon traversent et fertilisent le territoire de Tourves : la première de ces rivières entraîne beaucoup de sable quartzeux qui lui sont amenés par les ravins qu'elle reçoit, et qui les détachent de la montagne de la Sainte-Baume. L'industrie de Tourves consiste en une fabrique de draps grossiers, 3 distilleries et 3 tanneries. Il s'y tient trois foires, le 6 août, le 22 septembre et le 19 novembre.

Bouche et quelques autres chorographes ont pensé que Tourves était sur la voie aurélienne, et que sa position répondait à celle qui est nommée *ad Turrim* dans l'itinéraire d'Antonin. Nous en avons parlé au chapitre des *Antiquités*.

La terre de Tourves fut inféodée, par la reine Jeanne, à Jacques d'Arcussia, le 18 octobre 1375. Anne d'Arcussia, unique héritière de sa branche, ayant épousé Gaspard de Vintimille, en 1518, lui porta cette terre qui fut donnée en dot, en 1540, à Magdelon de Vintimille, épouse de Jean-Baptiste de Valbelle, chevalier, seigneur de Saint-Simforien, et en faveur duquel elle fut érigée en marquisat, au mois de juin 1678.

Tourves est la patrie de M. l'abbé *d'Astros*, évêque de Bayonne, et de son frère, docteur médecin à Aix. On a du premier, la fameuse brochure intitulée *Des appels comme d'abus en matière de Religion*, et du second, une traduction provençale des *Fables* de Lafontaine, qui rend avec bonheur le tour gracieux, simple et facile du fabuliste.

Le château de Tourves, situé sur une éminence et détruit pendant la révolution, présente des ruines d'un aspect majestueux. C'était une des demeures féodales les plus belles et les plus somptueuses de la Provence. La magnificence éclairée par beaucoup de goût du comte de Valbelle, membre de l'académie française, mort à Paris en 1778, en avait fait le temple des plaisirs et des arts. Des statues et d'autres objets d'art d'un travail précieux, provenant de ce château, ornent aujourd'hui plusieurs édifices publics du département.

Tourves a trois foires, le 6 août, le 22 septembre et le 19 novembre.

Pop. 2,522 hab., superf. 6,562 hect. 46 ares, dist. de Brignoles 12 kilom.

Le Val. Une source très abondante appelée les *Treize-Rais* arrose une partie de son territoire et fait mouvoir plusieurs moulins. On y recueille du vin, du blé et des haricots. On y voit quelques indices de mines de houille de mauvaise qualité, du côté de Montfort. Il y existe 5 tanneries, 5 fabriques de poterie et une fabrique de draps grossiers.

Dans les ruines d'une ancienne chapelle, on a trouvé un marbre où on lit encore ces mots :

cHo
Q. ATILII
PyTHEE
ET ATiLIA.

Dans le dixième siècle, Conrad, roi de la Bourgogne transjurane et d'Arles, inféoda Le Val à l'abbaye de Saint-Pierre de Montmajor, de l'ordre de Saint-Benoît, et lui fit don des terres qui appartenaient à son domaine dans la commune du Val. Elles consistaient en une certaine quantité d'arpents en dessous du village, et les bois dit *La Brasque*.

En 1707, les habitants du Val se distinguèrent et défirent un gros parti d'Allemands et de Piémontais. C'est dans le village de ce nom qu'est né M. *Pierrugues*, avocat au parlement, rédacteur du *Journal des Maires* et auteur d'un *Dictionnaire* érotique latin, mort à Paris en 1827.

Le Val a trois foires, le 3 février, le 8 août et le 14 septembre.

Pop. 1,734 hab., superf. 3,934 hect., 12 ares, dist. de Brignoles 5 kilom.

Vins. Sur les bords de Carami. Son territoire, montagneux et très-pierreux, donne du blé, du vin et un peu d'huile qui a de la réputation. On voit dans ses terres incultes du buis, des chênes blancs et verts, et le petit pin maritime. Depuis la sortie de ce village jusqu'à son confluent avec l'Issole, la Carami coule sur des roches calcaires, entre des collines escarpées où le chêne vert est abondant. Rien n'est plus sauvage que l'aspect de cette vallée étroite et sinueuse.

Pop. 548 hab., superf. 1,630 hect. 19 ares, dist. de Brignoles 5 kilom.

*Canton de Cotignac.*

Cotignac. Bourg bâti au pied d'un banc de tuf calcaire, de 80 mètres d'élévation verticale, et dont les masses saillantes en encorbellement, menacent les habitants. Dans son territoire, généralement pierreux, on trouve des bancs de grès et du sable quartzeux. Ses terres incultes sont dépouillées de bois; celles qui sont en culture donnent l'huile, le vin et le blé. On y compte 7 filatures de soie, 8 tanneries, 2 distilleries et une fabrique de draps grossiers. Après avoir mis en mouvement quelques moulins, ses sources, assez abondantes, arrosent des jardins et des prairies. Près de ce bourg sont les ruines de l'église Notre-Dame-de-Grâce, fondée en 1519 par Lollin Ferrier, fameuse par le pélerinage de Louis XIV et de sa mère Anne d'Autriche, en 1660.

Cotignac fut, en 1238, inféodé par Bérenger IV à Guillaume de Cotignac, son ministre. Ce dernier, surnommé le grand, fut institué tuteur de la princesse Béatrix sa fille, de concert avec Romée de Villeneuve, et suivant l'expression du temps, *l'un des gladiateurs du testament* de son illustre protecteur.

Les foires se tiennent, le lundi après la *Purification*, le 19 mars, le lundi après l'*Annonciation*, le 9 juin, le lundi après l'*Assomption*, le lundi après la *Nativité*, le lundi après la *Saint-Martin* et le lundi après la *Conception*.

Cotignac a vu naître *Melchior Pastour*, avocat et professeur de droit à la faculté d'Aix. Ce jurisconsulte du dix-septième siècle a laissé quelques ouvrages esti-

nés, parmi lesquels on distingue deux traités en latin sur les *Bénéfices Ecclésiastiques* et sur le droit féodal. Il a vu naître aussi, en 1630, *Joseph Allègre*, savant minime. On a de lui des prônes en langue provençale.

Pop. en l'an 9, 3,250 hab.; en 1841, 3,551 hab., superf. 4,425 hect. 89 ares, dist. de Brignoles 20 kilom.

Carcés. Au confluent de l'Argens et de Carami. On y recueille du vin, du blé, de l'huile et des haricots blancs en grande quantité. Ses forêts sont plantées de chênes blancs, de chênes verts et de pins. Dans les guerres civiles du seizième siècle, le parti catholique prit, en Provence, le nom de *Carciste*, à cause du comte de Carcés, grand sénéchal, qui en était le chef.

Une cascade formée par les eaux de Carami attire les curieux.

On compte à Carcés 2 filatures de soie, 6 distilleries et une fabrique de draps grossiers.

Quatre foires s'y tiennent, le 14 février, le troisième dimanche après *Pâques*, le 2 juillet et le 15 octobre.

Le château habité par le comte de Carcés, fameux dans l'histoire provençale, n'offre plus que des ruines. Il avait la forme d'une citadelle.

Carcés a vu naître *Joseph Founery*, auteur d'un poème publié en 1777, et intitulé le *Triomphe de la Philosophie*, ou *Le Socrate Chrétien*.

Pop. 2,219 hab., superf. 3,575 hect. 87 ares, dist. de Brignoles 16 kilom.

Chateauvert. Petite commune sur les bords d'Argens, desservie par la route de Brignoles à Barjols. Le blé est sa production principale. La jolie vallée de Bagarède dépend de cette commune. Les collines produisent le sumac pour les corroyeurs.

Pop. 210 hab., superf., 2,751 hect. 59 ares, dist. de Brignoles 16 kilom.

Correns. Ses oliviers ont beaucoup souffert des froids rigoureux depuis 1789; le reste de ses productions est en blé, vin, orge et légumes. La plupart de ses terres labourables sont imprégnées de muriate de soude, et perdent de leur fertilité, lorsqu'on leur donne des labours trop profonds. Dans les bosquets qui bordent l'Argens, on trouve le sumac vulgairement appelé *bois de fustel*. Foires, le 3 mai et le 1er septembre.

Dans le onzième siècle, le pape Sergius fonda un jubilé ou pardon à Correns. Au dire de quelques historiens, 55 mille personnes et 500 prêtres confesseurs s'y rendirent en 1613.

A 250 toises environ du village, on voit les ruines d'un ancien monastère qui, à en juger par l'inscription suivante, paraît avoir été une dépendance de celui de Mont-Major-les-Arles. Cette pierre forme aujourd'hui le seuil d'une maison particulière.

*Hic locus qui vocatur Correns consecratur sanctæ Mariæ*
*et sancti Petri monasterii Montes-Majoris, si qui eos abstulerit*

*quo quomodo à suprà dictis sanctis vel hic abbatem eligerit et ordinator et ordinatus abblator et abblatrix cum Judâ damnentur.*

Pop. 1,511 hab., superf. 3,705 hect. 92 ares, dist. de Brignoles 12 kilom.

Entrecasteaux. Le torrent de la Bris traverse, arrose et dégrade ses terres en général pierreuses et peu profondes. Ses productions principales sont l'huile, le vin et le blé. Ses friches sont couvertes de chênes blancs, de chênes verts et de quelques pins. On y trouve une fabrique de draps grossiers. Foires, le 1er juin, le 6 août et le 4 novembre.

L'église paroissiale, construite dans le treizième siècle, renferme un beau tableau de Vanloo, représentant sainte Anne instruisant Marie sa fille.

L'huile d'Entrecasteaux a une grande réputation. On la recherche pour la table des riches.

Foires, le 2 juin, le 6 août et le 4 novembre.

Pop. 2,040 hab., superf. 4,975 hect. 20 ares, dist. de Brignoles 24 kilom.

Montfort. Une dérivation de l'Argens arrose ses terres, dont les productions principales sont le blé, le vin, l'huile et les légumes. Les derniers hivers ont beaucoup nui à ses oliviers. On y trouve quelques abris privilégiés où toutes les productions sont très-hâtives. On y compte 2 distilleries.

*M. Cauvet*, ancien substitut au parlement de Provence, nommé en 1798 membre du conseil des anciens, est né à Montfort.

Foires, le 5 février et le 1er septembre.

Pop. 1,048 hab., superf., 1,191 hect. 60 ares, dist. de Brignoles 12 kilom.

*Canton de Saint-Maximin.*

Saint-Maximin. Ce bourg, assis au milieu d'une plaine étendue et fertile, et qui formait autrefois un marais, paraît remonter à une époque très-éloignée; Papon en fait l'ancien *Villalata* des Romains. Il a pris son nom moderne de l'un des premiers martyrs des Gaules, qui y fut inhumé après sa décollation, arrivée vers l'an 72 de notre ère, sous le règne de Domitien. L'olivier, qu'on cultive sur ses coteaux, y prend peu d'élévation, mais ses fruits donnent une huile très-fine. Les autres productions sont, le blé, le vin et les haricots noirs. On aperçoit dans ce territoire des indices de mines de houille et des carrières de marbre. Il y a une teinturerie, 2 tanneries, 3 fabriques de draps grossiers et une distillerie.

Six foires s'y tiennent, le 2me lundi de mars, le 3me lundi après *Pâques*, le 23 juillet, le 16 août, le 11 octobre et le 13 décembre. La première est renommée; on y amène un grand nombre de chevaux et de mulets.

Saint-Maximin a donné le jour à *Jacques Fontaine*, célèbre médecin du seizième siècle. On a de lui de très-doctes *Commentaires* sur diverses parties de la médecine et sur les *Aphorismes* d'Hippocrate. Son fils, *Gabriel Fontaine*, exerça à Paris la profession de son père. On connaît de lui un traité dirigé contre la doctrine des chimistes, intitulé *Medicina anti hermetica*. C'est aussi à Saint-Maximin que sont nés, 1° *Antoine Agarrat*, qui compta, après la mort de Gassendi, dont il avait été le secrétaire, parmi les plus célèbres astronomes de son temps; 2° *Jean d'Arbaud* qui, comme son frère *François d'Arbaud*, dont nous avons parlé (*Chap. XIV*) composa force sonnets, idylles et paraphrases, mais qui, moins heureux que lui, n'obtint ni pension, ni fauteuil académique; 3° *François de Baux* qui eut le mérite d'introduire le premier, à Marseille, vers 1760, la pratique de l'inoculation. Il a publié sur ce sujet un opuscule ayant pour titre, *Parallèle de la petite vérole naturelle avec l'artificielle ou inoculée.*

Pop. en l'an 9, 3,717 hab.; en 1841, 3,685 hab., superf. 6,412 hect. 67 ares, dist. de Brignoles 20 kilom.

Nans. Bâti au pied des montagnes de la Sainte-Baume. On y recueille du blé, du vin et de l'huile. Les arbres de ses forêts sont le chêne blanc et le chêne vert. On y voit de fort belles grottes, des sources abondantes et les ruines de l'ancien village et de l'ancien château fort qui le protégeait. Plusieurs mines de houille ont été ouvertes, mais bientôt abandonnées, à cause des eaux qui inondaient la galerie d'exploitation. Il y a une distillerie et deux foires; la première a lieu la seconde fête de la *Pentecôte*, et la seconde le 10 août.

Pop. 1,111 hab., superf. 4,799 hect. 38 ares, dist. de Brignoles 26 kilom.

Ollières. *Olleriæ*, *Castrum de Oleriis*, et dans une charte de 971, *Uleria Villa*. Son territoire, aride et pierreux, produit du blé. Les trois quarts sont en forêts peuplées de chênes blancs et de chênes verts. On y trouve du très-beau marbre portor et des indices de mines de houille.

Le *Comte du Muy*, lieutenant-général, grand officier de la Légion-d'Honneur, mort à Paris en 1820, est né à Ollières en 1751.

Pop. 362 hab., superf. 3,965 hect. 71 ares, dist. de Brignoles 25 kilom.

Plan-d'Aups. Petite commune formée d'une douzaine de fermes éparses sur un plateau, située au nord des montagnes de la Sainte-Baume. Le blé est sa principale production. On y avait planté des vignes à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais leurs fruits ne mûrissent pas. Ce territoire renferme des mines de houille contenant du succin, des marbres fort beaux, des grottes spacieuses, des coquillages fossiles en grand nombre et très-variés. Ses forêts sont peuplées de hêtres, de tilleuls, de nerpruns, de chênes blancs et verts et de *pinus sylvestris*.

Pop. 135 hab., superf. 2,491 hect. 35 ares, dist. de Brignoles 34 kilom.

Pourcieux. Ses productions principales sont, le blé, le seigle, l'avoine, le

vin, les haricots noirs et de fort bons melons élevés dans les terres arides. Les parties supérieures de son territoire sont formées de roches calcaires; mais dans les parties moyenne et basse, le terrain est un sable quartzeux. On y voit des bancs de grès très-étendus, dont les uns sont grisâtres et friables, et les autres couleur de lie de vin, plus durs et propres à la construction des fours.

Pop. 581 hab., superf. 2,123 hec. 16 ares, dist. de Brignoles 26 kilom.

Pourrières. On y retrouve les bancs de grès et les terres quartzeuses décrits à l'article *Pourcieux*. On y recueille aussi le blé, le seigle, le vin, les haricots noirs, les melons et quelques châtaignes. On a découvert dans la plaine un grand nombre de médailles romaines. On sait que c'est dans cette plaine que s'immortalisa le vainqueur des Cimbres. Ses forêts, très-étendues, sont peuplées de chênes blancs et de chênes verts.

Pourrières a une foire, le 1er lundi de septembre.

Pop. 1,766 hab., superf, 5,631 hect. 66 ares, dist. de Brignoles 34 kilom.

Rougiers. Ancien village bâti d'abord au midi, sur une haute montagne. On y recueille du blé, du vin et des haricots. Ses oliviers, en petite quantité, s'élèvent peu; son territoire, peu étendu, n'offre presque point de sources superficielles. On y observe de nombreuses traces d'anciens volcans sous-marins qui paraissent se lier avec ceux de Tourves. Les chênes blancs et les chênes verts couvrent ses terres incultes. Quelques éboulements ont mis à découvert des indices de mine de houille. Il y a deux foires, le 20 janvier et le 9 septembre; on y compte deux fabriques de draps grossiers.

Pop. 914 hab., superf. 2,053 hect. 15 ares, dist. de Brignoles 19 kilom.

Saint-Zacharie. Les oliviers y ont beaucoup souffert. Ses productions principales sont, le blé et le vin. L'Uveaune y arrose une grande étendue de terre. Dans la vallée où coule cette rivière, et principalement au-dessous du village, les fouilles les moins profondes amènent un petit gravier siliceux mêlé de quarts roulés; on y trouve des marbres très-beaux; le petit pin maritime est l'arbre le plus commun de ses forêts. Il y a quatre fabriques de poteries communes. Trois foires s'y tiennent, le 2 janvier, le 14 août et le 15 novembre.

On a trouvé à Saint-Zacharie des pavés en mosaïque, diverses médailles et les deux inscriptions suivantes :

matribvs
velkabvs
v. s. l. m.
sex Licinivs
successus.

—

SEX ATTIOA.....
VALERIAE SEXTI....
. . . . . .
. . . . . .
MEMMIAE PR. IS. . .
LATTIVS LCV. . . .
ET SVIS.

L'abbé Papon ne paraît pas avoir connu cette dernière inscription, du moins il ne rapporte que la première. Il pense que les colonnes et les pavés en mosaïque qu'on a découvert, forment les débris d'un temple élevé en l'honneur des déesses mères. On croit communément, dit-il, que leur épithète est toujours *topique*, c'est-à-dire qu'elle est tirée d'un nom de lieu ou d'un nom de peuple, mais celle-ci paraît avoir une autre origine et venir des mots celtiques *ub*, exclamation qui marque la crainte, et de *elk* qui signifie *mauvais*. Il s'ensuit de là, ajoute l'historien, qu'il y avait à Saint-Zacharie un temple où l'on offrait des sacrifices aux mauvaises déesses, pour les appaiser. C'étaient des divinités champêtres qu'on représentait avec des fruits et des fleurs, et avec une corne d'abondance. Elles étaient redoutables aux gens de la campagne, qu'elles effrayaient, disait-on, par leurs apparitions. Le peuple s'imaginait qu'il y en avait une d'affectée à chaque lieu et à chaque homme; suivant cette opinion, elles étaient la même chose que les *génies*. On appelait ordinairement *junones*, les *genies* tutélaires des femmes; ce mot, dans les inscriptions, est synonyme dans celui de *matres*. Comme on trouve communément ces déesses mères représentées au nombre de trois, sur les cippes, quelques auteurs les ont confondues avec les Parques. L'abbé Barnier paraît avoir assez bien réfuté cette opinion dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, *tom.* 7, *mém. pag.* 34.

Saint-Zacharie est désigné dans l'affouagement de 1200, sous les noms de *monasterium sancti Zachariæ*, parce que l'église était anciennement desservie par des chanoines, qui embrassèrent la règle de saint Victor vers l'an 1034. Ils achetèrent un domaine qui leur coûta un cheval, un bœuf et deux cochons. L'argent était rare, et l'on était obligé de faire les achats par échange, comme on le pratique encore chez les peuples qui ne sont point civilisés. La nouvelle communauté subsista durant plusieurs siècles. Les bénédictines y avaient aussi un couvent. On croit que c'étaient originairement des cassianites établies à la Sainte-Baume, d'où elles furent transférées à Saint-Zacharie au commencement du treizième siècle. Elles se soumirent à la réforme en 1630.

### *Canton de Rians.*

RIANS. Ce territoire, divisé en plusieurs plaines, renferme beaucoup de terrain sablonneux et produit principalement du blé excellent et du vin de médiocre qualité. On voyait à Rians, avant la révolution, une bonneterie. On n'y

compte plus qu'une fabrique de gros draps. Le chêne blanc et le chêne vert sont les arbres les plus communs dans les forêts. Ses foires se tiennent le 3 février, le 3 mai, le 10 août et le 18 octobre.

C'est à Rians qu'est né le très-habile astronome *Joseph Gautier*, seigneur de La Valette, dont nous avons parlé au chap. XIV. Cet homme bienfaisant mourut en 1647, chargé de bénédictions, ce qui vaut bien la gloire. Ce bourg a aussi donné le jour à *François de Court* ou *de Carty*, officier d'artillerie qui, sans autre recommandation que son mérite, parvint au grade de mestre de camp des armées du roi. Il se signala sous les ordres du duc d'Enghien, en s'emparant du château de Guermesheim, dont il fut nommé gouverneur, et commanda depuis la place de Philisbourg comme lieutenant du roi. On ignore le lieu et l'époque de sa mort. Enfin Rians a vu naître les trois frères *Authier de Sisgau*; le premier, né le 11 août 1744, se distingua dans l'église, le second est mort vice-amiral, le 10 septembre 1808, et le troisième, capitaine de vaisseau, le 4 février 1817.

Pop. en l'an 9, 2,828 hab.; en 1841, 3,014 hab., superf. 9,687 hect. 20 ares, dist. de Brignoles 43 kilom.

Artigues. Bâti au bas d'une colline sur laquelle on trouve les restes de l'ancien village. Le blé et le vin sont ses principales productions.

Pop. 294 hab., superf. 3,185 hect. 12 ares, dist. de Brignoles 38 kilom.

Ginasservis. Le terrain y est aride et de peu de profondeur. On y cultive la vigne et l'amandier, mais sa principale production est le blé. Les friches sont couvertes de chênes blancs. Foires, le 14 septembre et le 11 décembre.

Pop. 840. hab., superf. 3,747 hect. 46 ares, dist de Brignoles 46 kilom.

Saint-Julien-le-Montagnier. Bâti au sommet d'une colline en forme de pain de sucre et fort exposé aux vents. On y cultive la vigne et les oliviers, mais le blé est sa production principale. La partie de son territoire qui avoisine le Verdon présente des collines de cailloux roulés.

Ce petit village est la patrie de *Philibert*, ancien député du Var à l'assemblée législative.

Foires, le 1er jour de *Carême*, le *Vendredi Saint*, le lundi après la *Trinité* et le 28 août.

Pop. 1,354 hab., superf 7,637 hect. 83 ares, dist. de Brignoles 42 kilom.

La Verdière. Village bâti sur le penchant d'un coteau. Une partie de ses terres est arrosée. La vigne et l'olivier y sont cultivés, mais le blé est la production principale. On y fabrique des draps grossiers. Ses forêts sont en chênes blancs et en petits pins maritimes. Foires, le 19 mars et le 8 septembre.

Pop. 1,519 hab., superf. 6,815 hect. 60 ares, dist. de Brignoles 36 kilom.

Vinon. Ses coteaux, formés la plupart des cailloux roulés, produisent du vin.

a production principale. Le chêne blanc est l'arbre de ses forêts. Le
gne son territoire et le sépare des Basses-Alpes. Des travaux d'endi-
nt été récemment exécutés pour préserver les terrains conquis sur les
cours d'eau torrentiel. L'armée du duc de Savoie y fut battue en 1591.
110 hab., superf. 3,495, hect. 55 ares, dist. de Brignoles 50 kilom.

*Canton de Roquebrussanne.*

USSANNE. Le froid a endommagé ses oliviers : ses terres, générale-
eleuses, donnent de la qualité à ses vins qui composent, avec le blé,
le production. Le territoire de Roquebrussanne renferme deux pe-
plusieurs sources abondantes, des forêts de chênes blancs et de chê-
parmi lesquels on trouve le *pinus sylvestris* à feuilles courtes et à très-
s. L'intérieur du village renferme trois fabriques de draps grossiers.
ouvé dans le territoire de Roquebrussanne le fragment d'inscription

T. VALERIO. VA
LENTI. AN. XXII.
T. VALERIVS. AGATH
ANGELvS. ET. IVLIA
E. PARENTES. FIL. PIE
SIMO. V. F. ET. S.

ussanne a vu naître *Gaspard-Jean-André-Joseph Jauffret*, évêque de
ien confesseur de l'impératrice Marie-Louise, mort à Paris le 12
Ce prélat quitta souvent la chaire pour la polémique. Outre un grand
opuscules, il a publié, en 1791, sous le titre d'*Annales de la Religion
nent*, un journal consacré aux matières ecclésiastiques. Il fonda, sous
re, les *Annales religieuses*. On a de lui, *De la religion à l'assemblée na-*
scours philosophique et politique, plusieurs fois réimprimé ; *du Culte
e la nécessité du Culte public en général* et de l'excellence du culte ca-
n particulier, 1795.
le 6 janvier, le 26 juillet et le 8 septembre.
l'an 9, 1,466 hab. ; en 1841, 1,411 hab., superf. 3,705 hect., dist.
es 13 kilom.

IE (SAINTE). Ses productions principales sont le blé, le vin et les ha-
ics. Une partie du territoire est arrosée par Nissolle. L'essence princi-
s forêts est le chêne vert.
5 hab., superf. 1,071 hect. 03 ares, dist. de Brignoles 12 kilom.

UEIRET. Ses productions principales sont le blé et le vin : ce dernier
le au goût, mais peu spiritueux. L'Issole y arrose des champs éten-

dus. On a découvert dans ce territoire quelques indices de mine de houille. La température y est froide, parce que le sol, élevé de plus de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'est presque point abrité. Les habitants de Forcalqueiret résistèrent à une partie de l'armée de Charles-Quint. Foire, le 29 août.

Pop. 335 hab., superf 1,063 hect. 44 ares, dist. de Brignoles 10 kilom.

Garéoult. Son climat, son terrain et ses productions sont les mêmes qu'à Forcalqueiret. Quelques oliviers réussissent dans les arbres. On y emploie à l'irrigation les eaux d'une belle source ainsi que celle de l'Issole. Plusieurs bancs de grès se montrent à découvert dans ce territoire.

Foire, le 12 mai.

Pop. 962 hab., superf. 1,595 hect. 07 ares, dist. de Brignoles 18 kilom.

Mazaugues. Il est situé sur le prolongement des montagnes de la Sainte-Baume. Son climat est froid et humide. Le blé est la principale production. Ses montagnes sont couvertes de bois. On y récolte des truffes noires. On y exploitait autrefois une mine de jayet.

Pop. 625 hab., superf. 3,564 hect. 90 ares, dist. de Brignoles 15 kilom.

Méounes. Ses productions principales sont, le blé et le vin; ses oliviers ont été endommagés par le froid. Ses terres, presque partout graveleuses, donnent une qualité supérieure aux vins qu'on y recueille. Des eaux abondantes arrosent la jolie vallée qui s'étend vers Belgentier : on voit au fond couler, en serpentant, la rivière du Gapeau. L'industrie de ses habitants consiste en deux papeteries, une fabrique de spiritueux, une tannerie et deux fabriques de draps. En 1707, Méounes fut incendié par les soldats du duc de Savoie auxquels il avait résisté. Le petit pin maritime couvre, avec quelques chênes blancs et verts, ses montagnes escarpées. On trouve le styrax vers la chartreuse de Montrieux.

Pop. 1,186 hab., superf. 4,092 hect. 44 ares., dist. de Brignoles 20 kilom.

Néoules. Sa température et ses productions sont les mêmes qu'à Forcalqueiret.

Pop. 613 hab., superf. 2,507 hect. 98 ares, dist. de Brignoles 17 kilom.

Rocbaron. Son climat, son terrain et ses productions sont les mêmes qu'à Forcalqueiret.

Pop. 280 hab., superf. 2,027 hect. 84 ares, dist. de Brignoles 15 kilom.

*Canton de Tavernes.*

Tavernes. Son territoire renferme quelques vignes, quelques oliviers et des terres arrosées, mais le blé est sa production principale. Le chêne blanc et le

petit pin maritime peuplent ses forêts. On y compte deux fabriques de draps grossiers.

Pop. en l'an 9, 1,536 hab.; en 1841, 1,404 hab., superf. 3,114 hect. 75 ares, dist. de Brignoles 27 kilom.

ARTIGNOSC. Ce village est situé sur la rive gauche du Verdon; sa production principale est en blé. Il y a deux siècles environ, une colonie génoise vint s'établir à Artignosc et répara les pertes que la guerre civile lui avait causées.

Pop. 423 hab., superf. 1,877 hect. 71 ares, dist. de Brignoles 47 kilom.

FOX-AMPHOUX. On y cultive la vigne et l'olivier, mais le blé est sa principale production. Il est recherché pour la semence.

Fox-Amphoux a vu naître le vicomte *de Barras*, président du directoire; *Auguste de Barras*, son frère aîné, tué sur les bords du Rhin, dans les rangs de l'armée de Condé; *Étienne de Barras*, contre-amiral; le chevalier *de Barras* qui fit partie de l'expédition d'Egypte, et madame *Barras*, née en 1753, qui a laissé un traité sur l'*Éducation des abeilles*.

Pop. 565 hab., superf. 4,076 hect. 38 ares, dist. de Brignoles 31 kilom.

MOISSAC. Son territoire est aride. On y aperçoit des bancs étendus de sable quartzeux. Le blé est sa principale production; des chênes blancs peuplent ses forêts.

Pop. 319 hab., superf. 2,058 hect. 90 ares, dist. de Brignoles 41 kilom.

MONTMEYAN. Village bâti sur une élévation. Le blé est sa principale production. La Roquette, érigée autrefois en commune, forme aujourd'hui l'un de ses hameaux. Foire, le 10 octobre.

Pop. 768 hab., superf. 3,943 hect. 8 ares. dist. de Brignoles 35 kilom.

REGUSSE. Le blé est sa principale production. On y trouve des truffes très-parfumées. Villeneuve-Coutelas, autrefois commune, a été réunie à ce village, il y a peu d'années.

Pop. 740 hab., superf. 3,560 hect. 49 ares. dist. de Brignoles 41 kilom.

SILLANS. Son territoire renferme beaucoup de terres arrosées par la Brasque qui y forme une belle chute, mais le blé est sa principale production. Le chêne blanc et le petit pin maritime peuplent ses forêts. Il s'y tient une foire importante, le 11 juin.

Pop. 419 hab., superf. 2,017 hect. 12 ares, dist. de Brignoles 26 kilom.

## ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN.

### *Canton d'Aups.*

AUPS, autrefois *Alps*. Petite ville fort ancienne, bâtie non loin de la voie ro-

maine qui conduisait à Riez. On y trouve les ruines de plusieurs constructions antiques ; on y a mis à jour plusieurs sarcophages avec des inscriptions.

En 1574, Aups fut pillé et saccagé par les religionnaires. Son territoire, enrichi par de nombreuses et belles sources, est très-élevé au-dessus du niveau de la mer, et ne souffre les oliviers que dans les abris ; les vins mêmes y sont faibles, le blé en est la production la plus précieuse. Généralement pierreux et aride, il nourrit encore quelques amandiers et d'assez vastes forêts de chênes blancs et de pins. Il renferme une mine de fer en grains et des bancs étendus de sable quartzeux. On trouve à Aups des tanneries. Les foires se tiennent, le 2 février, le 25 mars, le 12 mai, le 20 juin, le 15 août, le 8 septembre, le lundi après le 9 octobre, le 8 et le 21 décembre.

Le treizième siècle et le suivant forment, comme on sait, la plus brillante période de la poésie provençale. Aups fournit plus d'un nom remarquable à la liste nombreuse des guerriers et des troubadours. Parmi eux, nous citerons trois *Blacas* ; le premier, qui vivait au commencement du treizième siècle, et que ses vertus militaires firent surnommer le *grand guerrier*, ne s'adonna point à la poésie, mais à l'instar des comtes de la maison de Catalogne, magnifiques et libéraux, il aimait les poètes et les protégeait. C'était un des plus illustres barons de la Provence. Son fils et son petit-fils, comme lui braves guerriers, n'héritèrent pas seulement de sa bienveillance pour les troubadours ; ils ambitionnèrent ce titre alors si cher aux belles, et cultivèrent la poésie provençale avec succès. Le petit-fils, connu sous le nom de *Blacasset*, dédia au comte Robert un traité *de la manièra de ben guerroyar*, que l'on attribue à son père. Il avait choisi pour sa dame Huguette de Baux. Ce qui nous reste de ses poésies prouve qu'il était digne de chanter une aussi belle dame.

Aups a vu naître aussi *Jean-Louis Roubaud*, médecin de *Monsieur*. Il mena de front la médecine et la poésie. Suivant la fable, Esculape était fils d'Apollon, le médecin-poète du Var a voulu justifier cette ingénieuse allégorie. Nous citerons, parmi les titres de Roubaud au souvenir de la postérité, un poème intitulé le *Triomphe Marseillais*, *Tractatus de Catalepsi*, la *Valmoissinade*, poème héroï-comique ; *Traité sur la cause des morts subites*.

Le chapitre d'Aups, fondé par les seigneurs de cette ville de la maison de Blacas, était autrefois à Valmoissine. Les chanoines devaient être nobles et avoir assez de revenus pour entretenir un domestique, un cheval, un chien et un faucon : il était de l'essence de la noblesse d'avoir tous ces animaux. Le chapitre fut transféré à Aups en 1499. Des augustins et des ursulines s'y établirent en 1636.

Pop. en l'an 9, 2,949 hab. ; en 1841, 2,827 hab., superf. 6,414 hect. 76 ares, dist. de Draguignan 26 kilom.

Aiguines. *Castrum de Aguina*. Sa principale production est en blé. Ses terres incultes fournissent aux tourneurs une grande quantité de hêtre et de buis.

Bâti sur une hauteur à l'extrémité de la vaste plaine de Camp-Juers (camp de Jules), près du Verdon; son château, appartenant à M. le duc de Blacas d'Aups, est remarquable.

Foire, le 1er juin.

Pop. 1,033 hab., superf. 11,558 hect. 82 ares, dist. de Draguignan 45 hilom.

Baudinard. *Bellum Dinacium.* Le blé est presque l'unique production de son territoire; ses forêts sont couvertes de chênes blancs mêlés de quelques pins.

Foire, le 27 septembre.

Pop. 374, hab., superf. 2,209 hect. 60 ares, dist. de Draguignan 40 kilom.

Bauduen. Village traversé autrefois par la voie romaine conduisant à Riez. On y cultive la vigne, mais le blé est sa production principale. On voit dans le territoire des marbres assez beaux. Le Verdon y coule au travers d'une montagne calcaire, par une scissure étroite, coupée à pic sur les deux bords. On y remarque les restes d'un pont construit par les Romains. C'est à peu de distance de ces ruines que naît la fontaine l'Évêque dont les eaux abondantes vont se perdre dans le Verdon, après avoir arrosé quelques champs et mis en mouvement plusieurs usines. On suppose avec fondement, selon nous, que cette source qui débite près de 5 mètres cubes d'eau par seconde, est alimentée par les eaux pluviales de la plaine supérieure de Camp-Juers où l'on ne voit sourdre aucune fontaine.

L'abbé *Bausset*, auteur des deux ouvrages suivants : *Principes généraux pour l'intelligence des ouvrages*, 1763; *Certitude de la Religion, démontrée par les livres saints et par toutes les histoires*, 1788, est né à Bauduen en 1719.

Foires, le 16 mai et le 12 septembre.

Pop. 882 hab., superf. 5,190 hect. 12 ares, dist. de Draguignan 42 kilom.

Salles (Les). Fertile en blé, vin, huile de noix, pommes, amandes; les arbres de ses forêts sont le hêtre, le chêne blanc et le petit pin maritime.

Foire, le 25 juillet.

Pop. 418 hab., superf. 1,250 hect. 70 ares, dist. de Draguignan 45 kilom.

Vérignon. Le sol produit des céréales. C'est dans le château de cette petite commune qu'est né, en 1770, le duc de Blacas d'Aups, pair de France, chevalier des ordres du roi, ministre d'État, ambassadeur de France, sous Louis XVIII et Charles X dont il partagea l'exil.

Pop. 127 hab., superf. 3,660 hect. 98 ares, dist. de Draguignan 26 kilom.

### *Canton de Callas.*

Callas. Son territoire, généralement montagneux, est en partie dans le pays granitique. Les cultures du terrain calcaire sont l'olivier, la vigne et le blé.

Une forêt de grands pins maritimes couvre presque tout le sol granitique. On voit au-dessus de Callas des indices de mine de houille. Foire, le 3me lundi d'août.

Pop. en l'an 9, 2,018 hab.; en 1841, 2,125 hab., superf. 4,926 hect. 21 ares, dist. de Draguignan 10 kilom.

BARGEMON. Ses principales productions sont l'huile, le blé et des fruits excellents. Le vin qu'on y recueille suffit à peine à la consommation locale; son territoire, arrosé par des sources abondantes, est terminé au nord par des montagnes jurassiques, nues et escarpées. On compte à Bargemon plusieurs fabriques et quatre foires fréquentées qui se tiennent le samedi après *Quasimodo*, le 3 août, le 21 octobre et le 23 décembre.

Au commencement du dixième siècle, Bargemon, autrefois *Bergamonum*, *Bargemonum*, passa sous la domination des rois d'Arles. Il fut entouré, à cette époque, de fortifications dont une partie subsiste encore. Cet industrieux village a vu naître, outre le savant et laborieux compilateur *Moréri*, le respectable *Jean Mithre*, augustin réformé, connu dans la Provence par son dévouement durant les diverses contagions qui de son temps affligèrent cette contrée. Il avait découvert un spécifique contre le virus pestilentiel. Il devint supérieur de sa communauté, et ce qui est plus rare, il refusa la dignité épiscopale. Bargemon a aussi donné le jour à *Chauvet d'Allons*, auteur de quelques *poésies fugitives* insérées dans le *Mercure de France*, et d'un poème sur le *Siége de Marseille par le connétable de Bourbon*, couronné en 1777 par l'académie de cette ville.

Pop. 1,903 hab., superf. 1,710 hect. 20 ares, dist. de Draguignan 14 kilom.

CHATEAUDOUBLE. Village fort ancien, bâti sur une éminence. Les rampes de ses montagnes, autrefois garnies de bois magnifiques, sont escarpées et pierreuses. L'olivier et la vigne ne sont point étrangers à ce territoire, mais le blé est sa principale production. Des sources abondantes et les eaux de Nartuby arrosent une partie de terre assez considérable. On y trouve une mine de fer. La rareté du combustible en a fait abandonner l'exploitation. Foire, le 25 juillet.

Pop. 989 hab., superf. 4,091 hect. 44 ares, dist. de Draguignan 10 kilom.

CLAVIERS. *Claverium*. Un château fort bâti sur une élévation inabordable, le protégeait autrefois. L'olivier et la vigne y sont en petite quantité; le blé est sa production principale. Ses montagnes sont généralement escarpées et nues. Quelques taillis de chênes verts couvrent les rampes les plus douces, et des sources assez abondantes arrosent le fond des vallées. Foire, le 7 juin.

Pop. 1,237 hab., superf. 1,589 hect. 52 ares, dist. de Draguignan 15 kilom.

FAVAS. Petite commune du pays calcaire, attenant au territoire de Bargemon. Le blé est sa principale production. On remarque sur la montagnes du Siel, élevée de 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, un retranchement considé-

able composé de trois enceintes. On fait remonter cet important ouvrage au uitième siècle, époque à laquelle l'ancien village de Baudron, dépendant de 'avas, fut ruiné par les Sarrasins.

Pop. 101 hab., superf. 1,803 hect. 64 ares, dist. de Draguignan 17 kilom.

Figanières Son terrain, pierreux, donne de l'huile, du vin et du blé. Une petite partie de son territoire est dans le pays sablonneux et appuyée sur le grès. Foire, le lundi après le 11 mai.

Pop. 1,309 hab., superf. 2,817 hect. 13 ares, dist. de Draguignan 5 kilom.

Montferrat. Le gypse forme le noyau de ses montagnes, et s'y montre fréquemment à découvert. Quoique l'olivier et la vigne y soient cultivés, le blé est la principale production. Ce territoire renferme des terres arrosables où l'on cultive en grand le pommier. Il y a une mine de fer abondante que la rareté du bois empêche d'exploiter.

Pop. 779 hab., superf. 3,400 hect. 58 ares, dist. de Draguignan 11 kilom.

### *Canton de Comps.*

(Les opérations cadastrales n'étant pas encore terminées dans ce canton, on ignore quelle est la superficie des communes qui le composent.)

Comps. La rigueur du climat y a fait abandonner la culture de la vigne; les grains et les légumes sont ses seules productions. Dans son territoire, généralement nu et fertile, on trouve des bancs de grès dont quelques-uns sont coquilliers, des pyrites ferrugineux et une immense quantité de coquillages fossiles; les forêts, jadis fort étendues, sont peuplées de chênes blancs, de hêtres, de *pinus sylvestris* et de bois en très-grande abondance.

La guerre entre Charles d'Anjou et Charles de Duras, lorsqu'ils se disputaient la succession de la reine Jeanne, fit tomber les remparts de Comps et ruina ce bourg qui, bâti en amphithéâtre, comprend plusieurs hameaux.

Foires, le 1er lundi d'avril, le 23 mai et le 24 juin.

Pop. en l'an 9, 739 hab.; en 1841, 907 hab., dist. de Draguignan 26 kilom.

Chateauvieux. *Castrum-Vetus.* Sol ingrat et pierreux. Le blé est sa production principale. On y trouve des indices de mine de houille. L'ancien village, bâti sur un rocher, était protégé par un château qui lui a donné son nom.

Pop. 140 hab., dist. de Draguignan 52 kilom.

Bargême. Ce village a conservé une partie des fortifications que les guerres civiles l'obligèrent à élever. On y entre par deux portes d'une grande solidité. Outre le blé, qui est sa principale production, son territoire nourrit de très-gros noyers et des arbres fruitiers. Foire, le 10 août.

Pop. 408 hab., dist. de Draguignan 32 kilom.

Bastide (La). Son territoire, qui comprend une partie de Lachens, donne du blé et des légumes. Ses montagnes nourrissent le sapin, le *pinus sylvestris*, le chêne et le mélèse.

Pop. 155 hab., dist. de Draguignan 36 kilom.

Bourguet. Autrefois *Bagarris*. L'ancien village était sur une hauteur; les guerres de religion le détruisirent. Le blé et les pruues sont les principales productions de son territoire. On y trouve fréquemment des marnes et des pierres à fusil. Le Jabron et le ruisseau de Roubion arrosent quelques terres.

Pop 165 hab., dist. de Draguignan 36 kilom.

Brenon. Les marnes y sont très-abondantes; on y voit des veines de houille qui ne sont point exploitées. Les productions principales sont du blé et des fruits.

Pop. 121 hab., dist. de Draguignan 35 kilom.

Brovès. Ses terres cultivées donnent du blé; ses forêts sont composées de chênes blancs, de chênes verts et de *pinus sylvestris*.

Pop. 319 hab., dist. de Draguignan 26 kilom.

Roque-Esclapon. On y recueille des légumes et du miel. La montagne de Lachens, si intéressante pour les botanistes et les entomologistes, appartient à ce territoire : ses penchants escarpés nourrissent des hêtres et des sapins; ses faces méridionales sont naturellement gazonnées et offrent des pâturages excellents. Foire, le 24 août.

Pop. 347 hab., dist. de Draguignan 35 kilom.

La Martre. On y recueille du blé et des fruits. Son territoire renferme des marnes, des sables quartzeux propres à faire du verre blanc et une superbe forêt où l'on voit de fort beaux sapins en très-grand nombre, à côté des tilleuls, des hêtres et des *pinus sylvestris*. Il y a quelques terres à l'arrosement.

Pop. 356 hab., dist. de Draguignan 38 kilom.

Trigance. Bâti en amphithéâtre. On a essayé d'y cultiver la vigne dans quelques abris, mais les raisins n'y murissent jamais. Les céréales, les pommes, les noix, les prunes et les pommes de terre y sont les productions principales. Ce territoire, divisé par le Jabron, abonde en marne et renferme une belle forêt de chênes blancs sur un sol argileux et gazonné. Un superbe château seigneurial dominait autrefois ce village. La montagne de la Frache appartient à son territoire et abonde en pétrifications et en cochlites. Foire, le 16 août.

Pop. 583 hab., dist. de Draguignan 35 kilom.

### *Canton de Draguignan.*

Draguignan. Cette ville est située sur les bords d'un bassin traversé par la Nartuby. Le sol, inégal, y est partout appuyé sur des rochers presque tous à bancs

horizontaux, ainsi que ceux de ses montagnes. Les orangers résistent aux hivers dans ses jardins abrités, mais seulement lorsqu'ils sont en espaliers; on a inutilement essayé d'en élever en plein vent. L'olivier couvre jusqu'à leur sommet et ses côteaux et les penchants de ses montagnes qui font face à l'intérieur du bassin; la vigne est principalement plantée sur les terrains plats; les blés et les légumes sont cultivés partout. On n'y voit des terres incultes qu'aux expositions les plus élevées et sur quelques escarpements, et là encore croissent des pins et des chênes blancs. Une dérivation de la Nartuby et plusieurs sources particulières arrosent de belles prairies artificielles, mais en quantité insuffisante pour les besoins de la consommation locale. Une belle source, connue sous le nom de la Foux, naît à l'extrémité de son territoire, pour se rendre bientôt dans la Nartuby. Son utilité se réduit à arroser une petite superficie de terrain et à mettre en mouvement les roues de quelques usines.

Draguignan doit à sa position centrale d'avoir été institué le chef-lieu du département. Cette ville est le siége de la cour d'assises, du tribunal civil, d'une société d'agriculture et la résidence de plusieurs chefs de service. Elle possède une bibliothèque publique, un musée, un collége nombreux, renommé et digne de l'être, une salle de spectacle bâtie récemment d'après les plans de M. Lantoin, architecte du département, quelques promenades et un jardin où croissent en pleine terre et en serre des arbres et des plantes exotiques. Son hospice, transféré dans un ancien couvent de capucins, est admirablement situé. On y compte des tanneries, des savonneries, des filatures de soie et des fabriques de draps. Foires, le 10 février, le lendemain de la *Pentecôte*, le 1^er^ septembre et le 13 décembre.

En 1560, Draguignan eut à subir les attaques des religionnaires et les repoussa. Vers 1615, elle remplaça les fortifications que les Huguenots avaient renversées, et dont on voit encore les vestiges sur plusieurs points par un rempart flanqué de tours, dont une grande partie a été récemment démolie. En 1650, elle repoussa une troupe d'ennemis du roi. La guerre civile se déclara dans son sein au sujet de l'élection des consuls, que chaque parti prétendait faire nommer parmi ses candidats, et dura 10 ans. Depuis 1707, époque à laquelle une armée française vint camper dans la plaine et s'y livra à toutes sortes d'excès, cette ville a joui d'une tranquillité parfaite.

L'étymologie que l'on suppose au nom moderne de Draguignan, a donné lieu à une tradition merveilleuse. La ville était infestée par un énorme dragon (symbôle de l'hérésie), dont le souffle entretenait dans ses murs une contagion dévorante. Les habitants, pour être délivrés d'un si horrible fléau, eurent recours à l'assistance d'un saint ermite, nommé Hermentaire, qui vivait dans une grotte peu éloignée de la ville. Le saint homme s'étant préparé au combat par le jeûne et la prière, attaqua son terrible adversaire, le saisit et l'étouffa avec la corde qui lui servait de ceinture. Pour perpétuer le souvenir de sa délivrance miraculeuse, la ville échangea son nom de *Griminum* contre celui de *Dragonia*, dont

on a fait depuis Draguignan. Cette histoire arriva, dit-on, vers la fin du 9e siècle, sous le règne du roi Boson.

Avant la révolution, Draguignan possédait plusieurs monastères, savoir : des cordeliers, fondés avant 1299 ; des dominicains en 1304 ; des augustins en 1380, des observantins en 1489, des capucins en 1669, des minimes et des religieuses de la Visitation en 1633. Les pères doctrinaires y avaient un collége.

Pop. en l'an 9, 6561 hab. ; en 1841, 8,588 hab., superf. 5,358 hect., 68 ar.

Ampus. L'olivier et la vigne y sont cultivés dans quelques abris. Les productions principales sont le blé, les haricots blancs et quelques autres légumes. Une grande partie de son territoire est arrosée par des sources particulières. On y exploite une carrière de marbre veiné de rouge. Le chêne vert est l'arbre le plus commun de ses forêts. Foires, le lundi après le 21 septembre et le 30 novembre.

Pop. 1,245 hab., superf. 8,277, dist. de Draguignan 13 kilom.

Flayosc. On y recueille de l'huile, du vin, du blé et des haricots blancs. Quelques sources arrosent une partie de ses terres cultivées ; le chêne blanc, le chêne vert et le petit pin maritime couvrent celles qui sont en friche. Foires, le 1er mai, le 10 août et le 3 octobre.

Pop. 2,626 hab., superf. 4,595 hect. 26 ares, dist. de Draguignan 8 kilom.

La Motte. Une partie de son territoire est dans le pays calcaire, le reste ne présente que du grès et des terres argilo-sabloneuses. Les principales cultures sont l'olivier, la vigne et le blé ; elles pourraient recevoir plus d'extension. Un barrage établi entre la Nartuby, dérive des eaux abondantes employées à l'irrigation. Le chêne blanc est l'arbre des forêts du terrain calcaire, et le pin est celui du pays à grès. La Nartuby forme, à La Motte, une cascade d'un bel effet.

Pop. 887 hab., superf. 2,883 hect. 21 ares, dist. de Draguignan, 10 kilom.

Trans. Son territoire est composé de collines pierreuses qui, se succédant sans interruption, ne laissent entre elles qu'une seule vallée de quelque étendue. La Nartuby y coule et l'arrose de ses eaux salées, ce qui en exclut les haricots blancs ; mais toutes les autres plantes légumineuses, convenables au terrain, y sont cultivées avec soin. L'huile, le blé et le vin sont les principales productions de ce territoire. En coulant sur des bancs de tuf, la Nartuby s'est creusée un lit profond dans les concrétions, dont l'inégale résistance a donné lieu à des cascades pittoresques et très-variées, et dans lesquelles se nourrissent une grande quantité d'excellentes truites.

En 1201, les terres de Trans, des Arcs et de La Motte furent érigées en baronnie, et inféodées à Gérand Ier de Villeneuve, par Ildefonse II, comte de Provence, « pour les bons et loyaux services que Gérand avait faits tant au « roi d'Aragon, son père, qu'à lui en plusieurs diverses et importantes occasions

« de paix et de guerre, et le beau et honorable train qu'il avait tenu auprès de « leurs personnes avec beaucoup de prudence et de sagesse. » Des lettres patentes de février 1505, données à Blois par Louis XII, érigèrent Trans en marquisat en faveur de Louis Ier de Villeneuve, chambellan du roi Charles VIII, commandant son armée navale, ambassadeur à Rome. Louis Ier de Villeneuve mérita le surnom de *Riche d'honneur*. Ce fut lui qui porta à Louis XII les remontrances des états de Provence, contre l'institution du parlement d'Aix, remontrances qui n'eurent d'autres résultats que la confirmation de l'édit qui érigeait le parlement. On aperçoit encore les ruines du château seigneurial, détruit en 1579 par une troupe de *Razats*, commandée par d'Estoublon.

Foire, le 1er lundi de mars.

Pop. 1,317 hab., superf. 1,698 hect. 83 ares, dist. de Draguignan 5 kilom.

*Canton de Fayence.*

Fayence. *Faventia*, et ensuite *Faëntia*. Le territoire est en partie dans le pays calcaire, et en partie dans le pays granitique. Le terrain calcaire, généralement pierreux, produit de l'huile, du vin et du blé. Les forêts nourrissent le chêne blanc en très-grande quantité. Le sol granitique est peu cultivé. Les terres incultes sont couvertes de chênes et de pins maritimes. Une belle source qui naît au territoire de l'ancien fief d'Avaye, est amenée au-dessous du village, et y fertilise une vaste étendue de terre. Il y a des indices de mine de houille.

Foires, le 25 janvier, le lundi avant le *Jeudi gras*, le 1er mai et le 1er septem.

Pop. en l'an 9, 2,712 hab.; en 1841, 2,263 hab., superf. 2,768 hect. 44 ares, dist. de Draguignan 26 kilom.

Callian. Village bâti sur un sol calcaire, et dominé par les ruines pittoresques d'un château pillé et détruit pendant la tourmente révolutionnaire. Ses productions sont l'huile, le vin et les haricots noirs. Le grand pin maritime peuple ses forêts. On y aperçoit en plusieurs endroits des indices de mine de houille. Le ruisseau de Camiole prête ses eaux à plusieurs usines et arrose quelques terres. L'ancien aqueduc romain qui portait à Fréjus les eaux de la Siagne, pourrait accroître l'étendue de ces terres, et changer à certains égards la face de l'agriculture de la contrée. On a découvert, à Callian, des tombeaux romains et les deux inscriptions suivantes :

D. M.

Q. HIRPIDI. BARBARI IIIIII VIR AUG. Q. V. AN.
XXX ▪▪▪▪ Q. HIRPID ALPINVS. ET HIRP▪▪▪ LA

D. M.
M. IVLIO
EVXINO
IIIIII VIRO
AVG.

C. COELIO
C. ET. L. LIB.
SESTERTIO
C. COELIO. C. L. FELICI.
VI. VIR.
C. COELIVS. C. L. FAVSTVS
VI. VIR. FRATER. FECIT.

On a vu que les Romains avaient dérivé les eaux de la Siagne, à Fréjus, par un superbe aqueduc dont les restes se montrent dans la chaîne de l'Estérel, mais presque toujours dans un état de dégradation; ses parties apparentes sont mieux conservées depuis les champs du midi de Callian, en remontant jusqu'à l'ancienne prise d'eau, et il serait possible, à peu de frais, de ramener l'eau de la Siagne dans le territoire de cette commune, et de rendre ainsi à une destination plus restreinte, mais toujours utile, le tiers supérieur d'un monument dont on n'ose réclamer la restauration totale, à cause des dépenses énormes et presque incalculables qu'elles occasionneraient.

Le Bianson naît au territoire de Fayence, traverse le territoire de Callian, et joint la Siagne au-dessus d'Auribeau. Son lit est à sec pendant l'été, et les eaux qui croupissent dans ses affouillements infectent l'atmosphère sur ses rives, avec la même malignité que les étangs les plus pestilentiels.

Dans le moyen âge, après l'expulsion des Sarrasins, Callian fut érigé en principauté dont la juridiction s'étendait depuis Seillans jusqu'à Cannes. Les pères de Lérins y avaient, à cette époque, un monastère important. Callian possédait un couvent dont on voit encore les ruines. Il a vu naître *Antoine Leget*, supérieur du séminaire d'Aix, qui a publié, contre la doctrine de Fénélon, les *Véritables maximes des Saints sur l'amour de Dieu*, tirées de l'écriture et des SS. PP. Sa théologie fut néanmoins censurée par la Sorbonne; *Isabeau*, professeur de mathématiques, auteur d'un ouvrage remarquable dans lequel il développe la *Theorie du mouvement des corps*.

Pop. 1,567 hab., superf. 2,542 hect. 91 ares, dist. de Draguignan 28 kilom.

Mons. Les masses élevées de ses rochers, ses belles grottes ornées de stalactites, les sources de la Siagne et le barrage qui introduisait les eaux dans l'aqueduc de Fréjus, présentent un ensemble d'objets dont chacun mérite d'être observé. Quoique la vigne et l'olivier soient cultivés à Mons, le blé est la principale production de son vaste territoire jadis couvert de chênes.

Foires, le 2e lundi d'avril, le dimanche après le 29 juin et le second lundi d'octobre.

En 1590, le duc de Savoie s'empara, non sans résistance, de ce village dont la fondation est attribuée à une colonie de Génois.

Pop. 1,074 hab., superf. 7,662 hect. 97 ares, dist. de Draguignan 33 kilom.

Montauroux. *Mons Orosus*. On peut appliquer à ce territoire ce qui a été dit de celui de Callian. Le quartier des Adrets, dans le pays granitique, nourrit les châtaigniers et le grand pin maritime.

Une foire se tient à Montauroux le jour de la *Saint-Barthélemy*. La destruction du château féodal, dont les ruines dominent le village, remonte aux guerres civiles de la Provence. Montauroux a vu naître, en 1731, *Dominique Chaix*, curé de Baux, près Gap. Sans jamais avoir reçu de leçons, il devint un botaniste distingué, il découvrit plusieurs espèces de plantes qui ont porté depuis le nom

de *Chairi*. Cet ecclésiastique estimable a laissé un bel ouvrage intitulé la *Flore Gapençoise*. Il mourut en 1800. Foire le 25 août.

Pop. 1,687 hab., superf. 5,948 hect. 36 ares, dist. de Draguignan 30 kilom.

Seillans. Son territoire est en partie dans le pays calcaire, et en partie dans le pays granitique. Le terrain calcaire produit de l'huile, du vin et du blé ; le pays granitique, presque sans culture, renferme quelques forêts de liége et de grands pins maritimes. Une filature de coton, élevée à grands frais, vivifia quelques années ce village. Son église, antérieure au douzième siècle, n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'architecture ; une autre église, bâtie sur l'emplacement de l'ancien village, paraît remonter à l'époque de l'introduction du christianisme en Provence. Seillans a vu naître *Pastoret*, ancien chancelier de France, et publiciste remarquable.

Du milieu des troubles politiques et religieux qui agitèrent la Provence pendant le cours du seizième siècle, on voit surgir deux noms distingués, *Bernardin* et *Jean Pellicot*. Bernardin passait pour un des officiers les plus braves et les plus instruits de son siècle. Il signala son courage contre Charles-Quint, lors de son expédition en Provence ; et commanda l'armée que François I^er^ envoya au secours des princes de l'empire, contre Soliman, empereur des Turcs. Le fort de Notre-Dame de la Garde à Marseille, construit sous sa direction, est un monument de son génie. Boniface, son fils aîné, fut regardé, dans le siècle, comme l'aigle du barreau de Provence. Il mourut en 1583, comme il venait d'être nommé président du parlement d'Aix. On a dit, avec trop d'exagération sans doute, que ses plaidoyers et ses mémoires feraient honneur aux plus grands orateurs de l'ancienne Rome. Jean Pellicot, neveu d'Antoine, se distingua aussi dans la carrière du barreau, et mourut en 1583, enlevé par une mort prématurée. Il a laissé quelques ouvrages de philosophie, de droit et de controverse religieuse.

Seillans a fourni deux théologiens au dix-septième siècle, *François Pellicot*, qui fut aumonier d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, et lui dédia une traduction française des lettres de sainte Thérèse, avec les remarques de Jean Palafox de Mendoça, et *Charles Gaitte*, chanoine de Luçon, auteur d'un traité de l'*Usure*, qui a paru trop rigide à quelques casuistes. On lui attribue la rédaction des *Confréries de Luçon*.

Foires, le 1^er^ mars, le 21 septembre et le 25 novembre.

Pop 2,081 hab., superf. 5,385 hect. 28 ares, dist. de Draguignan 25 kilom.

Tanneron. Cette commune formait autrefois une section de Callian, et n'a été érigée qu'en 1835. Elle offre une succession de collines séparées par une infinité de ravins, et couvertes de pins, et de chênes-liége. Le blé, l'olivier, la vigne et le châtaignier occupent les espaces que le besoin fait défricher. Foire, le 15 août.

Pop. 809 hab., superf. 5,396 hect. 94 ares, dist. de Brignoles 41 kilom.

Tourrettes *près Fayence.* Ses coteaux sont couverts d'oliviers ; ses forêts sont peuplées de chênes blancs et de pins. Le blé et la vigne sont cultivés dans la plaine, où l'on trouve deux abîmes que la tradition attribue à un tremblement de terre.

Pop. 847 hab., superf. 3,398 hect. 65 ares, dist. de Draguignan 27 kilom.

Saint-Paul *près Fayence.* Cette commune formait un hameau de Fayence et a été érigée en 1824. Son territoire, tout entier dans le zone granitique, est couvert de belles forêts, et produit de l'huile et du vin.

Pop. 505 hab., superf. 2,025 hect. 67 ares, dist. de Draguignan 28 kilom.

*Canton de Fréjus.*

Fréjus. *Forum-Julii.* Son territoire est traversé par le Reiran qui le dégrade et par l'Argens qui, semblable au Nil, l'arrose et le fertilise par ses débordements périodiques. Mais aucune de ces rivières ne remplace les eaux salubres de la Siagne, que les Romains y avaient amenées. Les puits creusés dans les grès, sur lesquels elle est bâtie, ne lui donnent qu'une eau saumâtre. Un bélier hydraulique, mis en mouvement par une dérivation de l'Argens, alimente ses fontaines. Sa plaine est un ancien atterrissement fertile en grains et en fourrages, et qui nourrit avec complaisance l'olivier, le noyer et presque tous les arbres fruitiers. Ses collines conviennent généralement à la vigne et à l'olivier. Si les cultures y sont peu répandues, on ne doit en accuser ni la qualité du sol, ni son exposition, mais seulement la dépopulation de cette ville dont les restes s'éteignaient, il y a peu de temps encore, au milieu d'un air méphitique. Ses forêts nourrissent le liége et le grand pin maritime, et le géologue voit avec intérêt dans son territoire des courants volcaniques, des dépôts de pozzolane, des granits, des porphyres, des jaspes et des améthystes. L'industrie de Fréjus est réduite à quelques fabriques.

Fréjus rappelle, par les restes de ses monuments, ce qu'a dit d'Athènes et de Lacédémone l'un de nos meilleurs poètes. Une destinée constante a lié son nom aux grands évènements qui décident des empires. Près de ses murs, Antoine traita avec Lépide du sort des Romains. Après la bataille d'Actium, elle vit dans son port, maintenant comblé, et à la suite d'Octave, les flottes confondues des vainqueurs et des vaincus. Ses rivages sablonneux reçurent, à son retour d'Egypte, et rendirent aux Français le héros qui les gouverna avec tant de puissance et d'éclat. C'est encore à Fréjus que, trahi par la fortune et déchu du trône, Napoléon fit voile pour l'île d'Elbe.

A la suite des hommes célèbres dont Fréjus s'énorgueillit, nous devons ajouter, 1° *Gennadius*, qui brillait au barreau de Rome vers l'an 350 ; 2° *saint Hilaire*, ami de saint Augustin et de saint Prosper, le même qui s'associa à ces deux docteurs pour combattre les erreurs des pélagiens et des semi-pélagiens sur la

grâce et le libre arbitre; 3° *François Mourenc* dit le marquis de Villeneuve, soldat de fortune qui se mit au service de l'empereur d'Allemagne, parvint rapidement au grade de général et se distingua, en 1658, au siége de Candie. Il avait épousé une Allemande de noble lignée, en se disant issu de l'illustre maison de Villeneuve; mais la supercherie fut bientôt découverte, et la noble dame, par horreur pour la roture, empoisonna son mari parvenu; 4° *C. Oct. Antelmi*, ancien grand vicaire de Fleury qui fut évêque de Fréjus et depuis cardinal; 5° *J. F. Girardin*, auteur de quelques bons écrits, parmi lesquels on remarque une *Histoire de la Ville et de l'Église de Fréjus*, publiée en 1729; 6° *Antonin Maltor*, professeur au collége de Beauvais et versificateur latin, principalement connu par une critique de la *Mécanique des langues*, de l'abbé Pluche.

Foires, le 3e lundi après *Pâques*, le 6 octobre et les 15 et 16 décembre.

Pop. en l'an 9, 2,229 hab.; en 1841, 3,062 hab., superf. 13,782 hect. 23 ares, dist. de Draguignan 30 kilom.

Bagnols. Autrefois *Castrum de Banols*. Son territoire, en grande partie dans le pays granitique, produit de l'huile, du vin, du blé, du seigle, des châtaignes et des noisettes. En général le sol est aride. Quelques sources peu abondantes suffisent à peine aux jardins. Le grand pin maritime est l'arbre le plus commun de ses forêts giboyeuses. On observe des indices de mines de houille sur les bords du Reiran. Foire, le 9 octobre.

Pop. 829 hab., superf. 4,289 hect. 58 ares, dist. de Draguignan 25 kilom.

Le Muy. Son territoire est traversé par les rivières d'Argens, de Nartuby et d'Endre, mais les seules eaux de Nartuby arrosent ses terres et mettent ses moulins en mouvement. Ses productions principales sont l'huile, le vin, le seigle, le maïs, le haricot noir, le grand et le petit millet. Ses collines sont formées de grès; ses montagnes renferment de beaux granits et des porphyres, et sa vallée un courant volcanique. On fait au Muy un grand commerce de planches fournies par le pin maritime très-commun dans ses forêts; il y a des tanneries.

A l'extrémité du village, du côté de Fréjus, est une tour d'où quelques hommes déterminés arrêtèrent pendant plusieurs jours l'armée de Charles-Quint, lors de son invasion en Provence.

Vers 1588, les ligueurs assiégèrent et détruisirent le château du Muy.

Foires, le 7 janvier et le 3e lundi après *Pâques*.

Pop. 2,197 hab., superf. 6,657 hect. 69 ares, dist. de Draguignan 14 kilom.

Puget *près Fréjus*. La rivière d'Argens fertilise sa plaine; ses coteaux sont très-arides. Ses principales productions sont les grains, le vin et les haricots noirs. Le sol et le climat se réunissent pour appeler l'olivier; on multipliera sans doute cet arbre précieux, lorsque la population arrivera à un rapport conve-

nable avec l'étendue des terres. Ses forêts donnent le liége, le pin cultivé et le grand pin maritime. Les moulins sont mis en mouvement par une dérivation de l'Argens qui se poursuit jusqu'à Fréjus. Le curage du canal donne un limon argileux qu'on retire avec soin pour en faire des briques et des tuiles.

Foire, le 25 juillet.

Pop. 918 hab., superf. 2,689 hect. 77 ares, dist. de Draguignan 24 kilom.

Saint-Raphael. Sur les bords du golfe. Son territoire, aride et sablonneux, est parsemé d'amas d'eaux stagnantes qui exhalent des miasmes pestilentiels; il produit du blé et du vin. Ses montagnes renferment quelques bancs de pierre calcaire, des productions volcaniques et plusieurs espèces de granit. Le port, sujet à s'ensabler, est l'entrepôt maritime d'une grande partie de l'arrondissement. On y sale les anchois fournis par les mers voisines.

Foires, le 25 janvier et le 25 août.

Pop. 955 hab., 8,958 hect. 69 ares, dist. de Draguignan 33 kilom.

Roquebrune. On y cultive le blé, la vigne, l'olivier, les haricots noirs et les pois chiches. La rivière d'Argens coule dans la plaine et la fertilise par les dépôts de ses débordements. On trouve dans ses forêts le chêne blanc, le liége, le grand pin maritime et le myrte dont les bois donnent un excellent goût aux merles qui s'en nourrissent. L'étang de Villepey est dans son territoire; ses miasmes en infectent toute l'étendue. Foire, le 8 juin.

Pop. 1,998 hab., superf. 10,609 hect. 95 ares, dist. de Draguignan 23 kilom.

*Canton de Grimaud.*

Grimaud. *Grimaldus, de Grimaldo.* Ses productions principales sont l'huile, le vin, le blé et le seigle. Sa plaine est inondée tous les hivers par les débordements des torrents qui la traversent. On y observe plusieurs petits lacs connus dans le pays sous le nom de *Garonnes*. Plusieurs de ces cours d'eau sont entretenus par des sources constantes; d'autres sèchent imparfaitement pendant l'été, et exhalent alors des miasmes pestilentiels.

Quelques auteurs prétendent que Grimaud occupe l'emplacement de l'ancienne *Athénopolis*, fondée par les Phocéens de Marseille. Ce village, dont le nom paraît dériver de celui de Gibelin de Grimaldi, institué baron à la suite de ses exploits contre les Sarrasins, est antérieur au dixième siècle. La fondation de l'église a suivi de près cette époque reculée. La baronnie de Grimaud passa successivement sur la tête de Guillaume de Pontevès, qui prêta hommage en 1298; de Pierre d'Aciguè, grand sénéchal de Provence, le même qui, en 1298, défit les Aragonais entre le Rhône et la Durance; de Jean Cosse, neveu du pape Jean XXIII; d'Etienne de Vèse, favori de Charles VIII. Elle fut transformée en marquisat, en 1627, au profit d'un certain d'Esplane auquel succéda la famille de Castellanne.

Le château, dont les ruines pittoresques dominent le village, est attribué à la reine Jeanne et à des architectes italiens. C'était une des demeures féodales les plus remarquables de la Provence. Elle abrita long-temps *Lucas de Grimaud* qui, dans de malignes sirventes, s'éleva contre les injustices des grands seigneurs et les dérèglements du clergé ; la matière était féconde, le pape Boniface VIII fut particulièrement l'objet de son animadversion poétique. Lucas fut aimé d'une demoiselle de la maison de Villeneuve qui, pour fixer le poète, lui fit prendre un philtre tellement violent, qu'il se donna la mort dans un accès de frénésie. Foires, le jour de l'*Ascension*, le 15 août et le 29 septembre.

Pop. en l'an 9, 1,164 hab. ; en 1841, 1,304 hab., superf. 4,458 hect. 43 ares, dist. de Draguignan 44 kilom.

Cogolin. Son territoire, souvent inondé en hiver par les torrents qui le traversent, produit des fourrages, du blé, des haricots noirs, du vin et de l'huile. On y observe auprès du village des laves, des basaltes dus à un ancien volcan. Il y a peu d'années, on exploitait, sur le penchant nord de la montagne qui abrite le village, une mine de plomb argentifère à gangue quartzeuse. Il serait possible de reprendre cette exploitation. Un moulin à blé, mu par la vapeur, a été récemment établi à Cogolin. Foire, le 6 août.

Pop. 2,386 hab., superf. 2,792 hect. 76 ares, dist. de Draguignan 45 kilom.

La Garde-Freinet. Ses productions principales sont, l'huile, le vin, le blé, le seigle et des châtaignes, les meilleures du département. Les arbres de ses forêts sont les pins de diverses espèces, le chêne blanc et le chêne-liége. Son territoire renferme des courants volcaniques, plusieurs variétés de granit où le schorl abonde, et des bancs étendus de feld-spath, en partie décomposé. On y fabrique, pendant toute l'année, une immense quantité de bouchons de liége. Tout près de cet ancien village était le fort *Fraxinetum*, poste important des Sarrasins, d'où ils infestèrent tout le voisinage jusqu'au moment où le comte de Provence, Guillaume I^er^, força ce repaire. On y voit encore un fossé large et profond, et une grande citerne, l'un et l'autre taillés dans le roc vif.

La Garde-Freinet, placé sur l'un des sommets de la chaîne des Maures, est traversé par la route départementale n° 8, mais c'est surtout à l'exploitation et à la fabrication du liége qu'il doit sa richesse. On y exploitait, il y a peu d'années, au quartier de Saint-Clément, une mine de plomb argentifère.

Foires, le 3 mai, le 7 septembre et le 23 novembre.

Pop., 2,386 hab., superf. 7,663 hect. 79 ares, dist de Draguignan 33 kilom.

Sainte-Maxime. Son territoire, aride et sablonneux, donne de l'huile, du froment, du blé, du seigle et du vin. On y cultive les roseaux. Ses forêts nourrissent le pin et le chêne-liége. Le port n'attend que le prolongement du môle pour présenter un abri sûr et commode aux navires qui viennent y embarquer

les productions de la contrée. Le prolongement, depuis long-temps réclamé, de la route royale n° 98, depuis Cogolin jusqu'à Fréjus, ouvrirait à Sainte-Maxime un puissant débouché, et y porterait la richesse et la vie. Une fabrique de tuiles et de moellons s'est établie récemment à Sainte-Maxime.

Foire, le 16 mai.

Pop. 1,166 hab., superf. 9,926 hect. 42 ares, dist. de Draguignan 35 kilom.

Plan de la Tour. Cette commune, détachée de celle de La Garde-Freinet en 1793, produit du vin, du blé, de l'huile et quelques châtaignes. On y élève le gros et le petit bétail. Ses forêts sont peuplées de pins et de chênes-liége.

Foire, le 1er août.

Pop. 1,108 hab., superf. 2,009 hect. 67 ares, dist. de Draguignan 30 kilom.

*Canton de Lorgues.*

Lorgues. Dans le douzième siècle, *Castrum de Lorcas.* La petite rivière de Floryèye traverse et fertilise une partie de ses terres. Quelques autres sources entretiennent les fontaines et arrosent ses jardins. La rivière d'Argens coule sur son territoire; une dérivation de près de 30,000 mètres de longueur portera bientôt la richesse et l'abondance sur plus de 400 hectares de terres riveraines de ce cours d'eau. Ce travail est dû en entier à l'esprit d'association. L'olivier, la vigne et le blé sont les cultures principales; le chêne blanc, le chêne vert et le pin sont les arbres des forêts.

Lorgues avait une église collégiale fondée en 1421. Le chapitre était composé d'un doyen, d'un sacristain curé, d'un capiscol, d'un théologal, de deux autres chanoines et de quatre bénéficiers. Les trinitaires, les ursulines et les bernardines y avaient un couvent; les capucins s'y étaient établis en 1667. Aujourd'hui cette ville possède un noviciat de frères de la doctrine chrétienne. M. le baron *Mourre*, ancien procureur général à la cour de cassation, est né à Lorgues en 1762. Foires, le 3e vendredi de mars, le 7 août, le 18 septembre, le 28 octobre, les 4 et 28 décembre.

Pop. en l'an 9, 4,923 hab.; en 1841, 4,196 hab., superf. 6,437 hect. 28 ares, dist. de Draguignan 11 kilom.

Les Arcs. Son territoire est en partie dans le pays calcaire et en partie dans le pays granitique. Le pays calcaire fournit des sources qui arrosent le village et ses environs, et mettent en mouvement ses moulins. On y cultive l'olivier, la vigne et le blé. Ses forêts sont composées de chênes blancs, de chênes verts, de chênes-liége et de pins maritimes. Le grès forme le passage du pays calcaire au pays granitique. Les terres appuyées sur cette roche donnent du vin et du blé dans les parties arrosées, des haricots blancs, des melons et des haricots noirs dans celles qui sont arides et sablonneuses. La rivière d'Argens traverse son territoire, sans autre utilité que d'y mettre en mouvement quelques usines

ı importantes. Il est question de prolonger, dans la plaine, le canal qui ar-
e celle de Vidauban. Foires, le 1er lundi après la *Pentecôte* et le 29 août.
?op. 2,707 hab., superf. 5,425 hect. 67 ares, dist. de Draguignan 10 kilom.

Taradeau. Autrefois *Taradel*. Petite commune composée de fermes éparses.
e produit de l'huile, du blé et du vin. Le chêne vert est l'arbre le plus com-
ın de ses forêts.
?op. 460 hab., superf. 1,731 hect. 12 ares., dist. de Draguignan 14 kilom.

Thoronet. Une partie de son territoire touche à la rive droite de l'Argens, et sera
ntôt arrosée par la dérivation dont il a été parlé à l'article *Lorgues*. Le blé, le
et l'huile composent ses productions principales. On y voit de superbes oli-
rs qui font regretter qu'on n'ait pas donné à cette culture toute l'extension
ıt elle est susceptible. Les terres incultes, plantées d'une grande quantité de
ines, nourrissent beaucoup de bétail. La terre de Thoronet appartenait à l'or-
: de Cîteaux. Nous avons décrit les ruines de leur monastère dont la conser-
ion intéresse à un haut degré les amis des arts. Foire, le lundi après le 8
ıtembre.
Pop. 752 hab., superf. 3,660 hect. 78 ares, dist. de Draguignan 21 kilom.

### *Canton du Luc.*

Le Luc. Bourg traversé par les routes royales nos 95 et 97 et par la route dépar-
ıentale n° 8. Son territoire est en partie calcaire et en partie granitique. Ce
nier nourrit exclusivement le châtaignier; dans l'un et l'autre, on cultive
ivier, la vigne et le blé, les haricots quarantains dans les contrées arrosa-
s, et les haricots noirs dans les terres sablonneuses. Ses eaux d'irrigation
ssent dans le pays calcaire et sont considérables. Le grand pin maritime et
:hêne-liége croissent dans ses forêts. On exploitait autrefois au Luc, avec bé-
ice, plusieurs mines de plomb.
La ville du Luc possédait deux grandes églises pour le culte catholique, un
ıvent des carmes et un temple protestant. Elle était l'une des trois commu-
: de la Provence, où, d'après l'édit de Nantes, les protestants pouvaient exercer
:ement leur religion. Augustin Fabre a raconté, mais avec beaucoup d'exa-
ation, l'affreux massacre que l'armée royale fit, en 1590, des habitants du Luc.
?oires, le 15 janvier et le 8 décembre
?op. en l'an 9, 2,766 hab.; en 1841, 3,441 hab., superf. 7,301 hect. 68 ares,
t. de Draguignan, 28 kilom.

Le Cannet. Sur le sommet d'une colline. La partie la plus précieuse de son
ritoire est dans le pays calcaire, la plus étendue est sur le terrain sablonneux
granitique. Ses cultures principales sont l'olivier, le blé, la vigne, le sei-
et les haricots noirs; les arbres de ses forêts sont le chêne vert, le chêne

blanc, le liége, le pin cultivé et le grand pin maritime. On a exploité quelque temps, dans le territoire, des mines de plomb à gangue quartzeuse avec des veines de spath fluor et de spath pesant. Les rivières d'Aille, de Ritor et le Réal-Martin traversent le pays sablonneux et arrosent quelques terres riveraines. Une verrerie existe sur les bords de la seconde, près la route départementale n° 8.

Les antiquaires font remonter au dixième siècle, la construction de l'église du Cannet. Ce vieux édifice vient d'être rangé parmi les monuments historiques.

Pop. 978 hab., superf. 7,364 hect. 41 ares, dist. de Draguignan 24 kilom.

VIDAUBAN. Village sur la route d'Italie. Son territoire est en partie dans le pays calcaire et en partie dans le pays granitique. La culture des oliviers n'y est point aussi répandue qu'elle pourrait. Ses productions principales sont le vin, le blé et les haricots noirs. On sème ce légume dans les terres arides appuyées sur le grès. La rivière d'Argens traverse la plaine et en arrose une partie à l'aide de deux dérivations qu'il serait facile de prolonger jusque dans la plaine des Arcs. On remarque sur les bords de la rivière d'Aille, un terrain sans consistance, appuyé sur des masses de porphyre ; et, en général, dans toutes ces parties, des collines de grès reposant sur le granit et sur le porphyre. Les forêts du pays calcaire renferment beaucoup de chênes verts ; celles du pays granitique nourrissent le pin cultivé dans les plaines, et sur les montagues le grand pin maritime et quelques liéges. Les dépôts de la rivière d'Argens fournissent une terre propre à faire des briques et des tuiles.

Vidauban eut beaucoup à souffrir pendant les guerres religieuses. Les Savoyards le brûlèrent en 1707. Foires, le 12 août et le 8 octobre.

Pop. 2,088 hab., superf. 7,604 hect. 72 ares, dist. de Draguignan 17 kilom.

### *Canton de Salernes.*

SALERNES. Ses terres, où le grès se montre fréquemment, produisent de l'huile, du vin, des figues, du blé, des haricots, des melons et plusieurs qualités de pêches, parmi lesquelles on cultive de préférence des pavies jaunes d'une grande beauté. Ses sources sont vives et nombreuses, et ses forêts sont couvertes de chênes verts, de chênes blancs et de petits pins maritimes. On y compte une faïencerie et de nombreuses fabriques de tuiles et de moellons. Son château, construit au treizième siècle, a été démoli pendant la révolution ; ses ruines imposantes surmontent le village qu'il protégeait autrefois contre les attaques ennemies.

Salernes a vu naître *Vincent Barali*, moine de Lérins, auteur de l'histoire chronologique de cette abbaye (1613) ; *Borrelli*, membre de l'académie de Berlin, auteur d'un *Système de Législation* (1768) ; d'une *Grammaire Française* et de plusieurs autres ouvrages ; le père *Lambert*, dominicain, auquel on doit un *Essai sur la Jurisprudence universelle* et une *Apologie de l'état religieux*, *etc.*

Foires, le mardi après l'*Épiphanie*, le mardi avant le *Jeudi gras*, le mardi de la *Semaine sainte*, le 24 août et le 25 novembre.

Pop. en l'an 9, 2,417 hab.; en 1841, 2,544 hab.; superf. 3,929 hect. 27 ar.; dist. de Draguignan 24 kilom.

TOURTOUR. Autrefois *Castrum de Tortor*. La vigne et l'olivier y sont cultivés, mais le blé est sa production principale. Les haricots blancs et les prairies sont encore des cultures importantes dans ce territoire arrosé par de belles sources. Les chênes verts et blancs, le petit pin maritime et le *pinus sylvestris* peuplent ses forêts. Foire, le 9 octobre.

Pop. 722 hab.; superf. 2,869 hect. 24 ares; dist. de Draguignan 17 kilom.

VILLECROZE. Des eaux abondantes arrosent une partie de son territoire et produisent d'excellents fourrages. Ses cultures principales sont l'huile, le vin, les figues, des pêches d'une grande beauté et d'excellents melons. Une belle grotte y attire les curieux. Foire, le 9 août.

Pop. 1,047 hab.; superf. 2,068 hect. 27 ares; dist. de Draguignan 21 kilom.

### *Canton de Saint-Tropez.*

SAINT-TROPEZ. Son territoire aride donne du blé et de l'huile, mais le vin est la principale production. Ses jardins sont ornés de beaux orangers et de palmiers dont les fruits nouent et atteignent la grosseur naturelle, sans pouvoir cependant parvenir à une maturité parfaite. Les terres incultes sont couvertes de pins. Le chantier de construction vient d'être agrandi. Il reste maintenant à prolonger le môle, et à protéger ainsi le port contre la fureur des vagues et des courants. Ces derniers travaux seront prochainement entrepris.

Ruiné plusieurs fois par les Sarrasins, Saint-Tropez a été repeuplé, en 1470, par une colonie génoise. Cette ville parvint en peu de temps à une grande prospérité. Après avoir bravé les invasions du connétable de Bourbon et de Charles-Quint, elle résista aux attaques des Maures qui saccagèrent Fréjus en 1475, brûlèrent la Napoule en 1530, et dévastèrent Hyères et Toulon en 1556. Pendant la ligue, Saint-Tropez se rangea du parti de Henri IV. En 1591, elle contribua à détruire plusieurs compagnies de ligueurs enfermés dans le château de Grimaud. Elle délivra Ramatuelle, en 1592, de leur domination, et fournit en même temps des secours à Antibes assiégé par le duc de Savoie, et au connétable de Lesdiguières assiégeant Le Muy. Enfin, cernée elle-même par l'armée du duc de Savoie, cette ville la repoussa vaillamment. Plus tard, en 1637, elle contraignit à une honteuse retraite vingt galères venues d'Espagne pour s'emparer de la ville et de quatre vaisseaux français. En 1813, elle renouvela ce trait de bravoure, à l'égard d'une escadre anglaise qui attaquait la ville. En 1652, les habitants donnèrent à Louis XIV une nouvelle preuve de leur courage et de leur

fidélité, en bloquant, pendant deux mois, la citadelle dans laquelle s'étaient renfermés les ennemis du duc de Mercœur, investi du gouvernement de la Provence.

Saint-Tropez revendique avec orgueil plusieurs marins pleins de bravoure. A leur tête vient se placer le *Bailli de Suffren*, chevalier de Malte et chef d'escadre. Quoique né au château de Saint-Cannat (Bouches-du-Rhône), le redoutable ennemi des Anglais, le conservateur des possessions hollandaises dans l'Inde, est considéré comme appartenant à Saint-Tropez. Ses biographes rapportent qu'à un dîner chez les ministres, où se trouvait M. d'Estaing, on appelait ce dernier général : D'Estaing, désignant alors Suffren, répondit : « Voici le seul qu'il y ait ici. »

Les États de Provence lui décernèrent une médaille d'or, ayant d'un côté son portrait avec ces mots : « *Pierre-André de Suffren-Saint-Tropez, chevalier des ordres du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, vice-amiral de France ;* » au revers, une couronne de laurier, fermée avec les armes de la province, contenant cette inscription :

*Le Cap protégé,*
*Trinquemale pris,*
*Gondelour délivré,*
*L'Inde défendue,*
*Six combats glorieux,*
*Les États de Provence*
*Ont décerné*
*Cette médaille.*
MDCCLXXXIV

Saint-Tropez s'honore aussi d'avoir vu naître le brave général *Allard* qui, à la suite de nos revers et fuyant nos discordes civiles, porta dans l'Inde la gloire du nom français. La carrière aventureuse d'Allard offre des traits dignes de l'hommage public que ses compatriotes ont le projet de décerner à sa mémoire.

Foires, le 17 mai et le 26 juillet.

Pop. en l'an 9, 3,156 hab. ; en 1841, 3,538 hab. ; superf. 1,117 hect. 62 ares; dist. de Draguignan 50 kilom.

Gassin. Son territoire très-aride produit du blé, du seigle, du vin, de l'huile, des haricots noirs, des châtaignes, et renferme des serpentines. La plage de Cavalaire, défendue par un château et des redoutes, dépend de cette commune. Elle reçoit les navires d'un fort tonnage et sert à l'exportation des bois. Les orangers, les citronniers et le dattier sont cultivés dans les endroits habités de cette plage. Les forêts de Gassin sont peuplées de pins et de chênes-liége.

Le 13e siècle a vu naître, au château de Gassin, *Raou* ou *Rollet de Gassin*, célèbre comme historien, orateur, théologien et poète; c'était un génie universel. Il rendit d'éminents services au comte Raymond, son souverain. Il était l'âme de son conseil. Les rigueurs de la belle *Richilde de Montau* qu'il aimait, lui avaient fait prendre l'habit religieux; cependant les instances de son prince et de ses amis l'arrachèrent au cloître. Il ne quitta les austérités de la vie cénobitique, que pour combattre, par son éloquence, l'hérésie naissante des Vaudois.

Pop. 695 hab.; superf. 6,357 hect. 86 ares; dist. de Draguignan 50 kilom.

La Molle. Son territoire aride et sablonneux donne du blé, du vin et du seigle; ses parties incultes sont couvertes de pins, de chênes-liége, de cistes et de bruyères. Il y a une belle carrière de serpentine.

Pop. 309 hab.; superf. 5,211 hect.; dist. de Draguignan 53 kilom.

Ramatuelle. Son territoire donne de l'huile, du blé, du vin, et renferme, comme celui de Gassin, des serpentines susceptibles d'être travaillées. Ses forêts nourrissent le chêne-liége et le pin.

Pop. 640 hab.; superf. 3,554 hect. 08 ares; dist. de Draguignan 55 kilom.

## ARRONDISSEMENT DE GRASSE.

### *Canton d'Antibes.*

Antibes. Ville fortifiée, avec un port pour les navires marchands. Une partie de son territoire est dans le pays granitique; la presqu'île Notre-Dame appartient à la dolomie jurassique; le reste est formée de collines graveleuses. Les bords de la mer n'y présentent que des cailloux roulés, mêlés de laves et de scories volcaniques. Ses productions principales sont l'huile, le vin, les figues et le blé; le vin y est excellent; on y élève entre autres une variété d'oliviers désignée sous le nom de *marquette*, qui ne paraît point être sujette, autant que les autres variétés, à être attaquée par les insectes. On ne voit point de terres arrosables à Antibes; mais ce qui est remarquable en agriculture, on réussit, par des labours très-profonds, à conserver la fraîcheur aux plantes, malgré l'ardeur du climat. Le pin est l'arbre de ses terres incultes. Ses manufactures sont des fabriques de poterie et de chapeaux. Antibes était une colonie romaine; elle a survécu à ses monuments de luxe et à un de ses principaux aqueducs qui conduisait les eaux du territoire de Vallauris. Il lui reste l'aqueduc de Biot restauré, dans le dernier siècle, par l'ingénieur Aguillon.

Cette ville est petite et mal bâtie. Il semble pourtant que son port et sa situation auraient dû la rendre plus considérable. Elle l'était, en effet, du temps des Romains, qui l'avaient embellie par des édifices publics, et bien fortifiée; mais elle déchut avec l'empire et fut ensuite dévastée par les Sarrasins et d'autres pirates. Les incursions que les Africains n'ont cessé de faire sur

les côtes de Provence, jusqu'au commencement du siècle passé, sont une des principales causes de la médiocrité où nos villes maritimes sont restées, si on en excepte Marseille et Toulon. Les habitants, intimidés, préférèrent s'établir dans les terres, et quand ils les eurent défrichées, quand le produit de l'agriculture les eut attachés à leurs habitations, ils ne songèrent point à les abandonner pour venir encore demeurer sur les côtes. Tout le commerce du Levant étant d'ailleurs concentré à Marseille par l'habitude de plusieurs siècles et par la politique du gouvernement, les arts et l'industrie s'y portèrent ; ainsi cette ville s'enrichit et s'agrandit, tandis que les autres, privées de la même ressource, sont restées, quant à leur grandeur, à peu près dans le même état qu'auparavant.

Antibes était le siége d'un évêché fondé dans le 4e siècle. L'histoire n'a pas transmis les noms des prélats qui l'occupèrent avant 450, ou du moins elle ne fournit aucune preuve solide de leur épiscopat. Ce siége a été suffragant d'Aix jusqu'à la fin du 10e siècle, et fut transféré à Grasse le 19 juillet 1244. Quelques chroniqueurs prétendent que ce fut pour punir les habitants d'Antibes qui, dans une émeute populaire, avaient assassiné leur évêque, nommé *Bertrand*, et jeté à la mer son corps mutilé. *Henri de Segascot*, devenu célèbre sous le nom de *Cardinal d'Ostie*, et auteur d'un livre théologique intitulé *Summa Ostiensis*, était alors prévôt de l'église d'Antibes.

Il y avait à Antibes des observantins, depuis 1515, et des religieuses de l'ordre de Cîteaux.

Antibes a vu naître *Barthélemy Durand*, cordelier, qui a laissé, comme monument de son savoir théologique : *Clypeus Scolisticæ theologiæ contrà novos ejus impugnatores*, 1685, et plusieurs autres ouvrages sur les mêmes matières.

Foires, le lundi après le 21 janvier, le 24 juin, le 16 août et le lundi après le 16 octobre.

Pop. en l'an 9, 5,920 hab.; en 1842, 5,615 hab.; superf. 2,628 hect. 31 ares; dist. de Grasse 22 kilom.

Biot. Son territoire est en partie dans le pays calcaire, et en partie dans le pays granitique. L'huile, le vin, le blé sont ses productions principales. Les maisons sont construites sur une roche coquillière en débris agglomérés, semblable à celle des bords de la Durance et de la Crau. La Brague et quelques sources particulières arrosent ses terres. On y voyait, il y a long-temps, de très-gros orangers; ils ont péri par le froid et n'ont point été remplacés. Les terres en friche sont couvertes de pins. La Brague forme des marais au sud du village, près de la route d'Italie. Biot est en possession de fournir de la poterie commune et des jarres à huile à une grande partie de la Provence, des côtes d'Italie et de l'Amérique. Son territoire pourrait recevoir d'immenses plantations; on y trouve de fort beau marbre blanc.

Biot doit sa fondation à une colonie génoise. Le langage du peuple y rappelle encore cette origine.

Le territoire fournit un grès propre à la fabrication des creusets et des fourneaux.

Pop. 1,328 hab. ; superf. 1,548 hect. 35 ares; distance de Grasse 16 kilom.

VALLAURIS. Son territoire se partage entre le muschelkalk, le gneiss, le micaschiste et le terrain à cailloux roulés. Il contient des argiles pures et très-réfractaires, dont on fait une grande quantité de creusets et de la poterie commune. Il produit des orangers, des fleurs, du vin, de l'huile et du blé. Le pin est l'arbre le plus commun de ses forêts. On voit encore dans une vallée les ruines d'un aqueduc romain qui conduisait des eaux à Antibes.

Pop. 2,211 hab.; superf. 1,302 hect. 64 ares, dist. de Grasse 17 kilom.

### *Canton de Saint-Auban.*

SAINT-AUBAN. C'est dans son territoire qu'est le défilé de la Clue, ouvert par les eaux de l'Estéron. Le ciseau de l'homme y a taillé, sur des précipices, une route continuellement menacée par d'énormes roches surplombées; ce passage périlleux conduit de Grasse à Entrevaux. L'œil, effrayé, ne s'y repose que sur des objets de la plus triste uniformité. Ce pays froid, stérile et pauvre ne produit que des grains. Le hêtre peuple ses montagnes; les feuilles servent de matelas aux habitants, et son bois alimente leur industrie consistant dans la fabrication de cuillers, de fuseaux et d'autres petits ouvrages. Une source, remarquable par l'abondance et la fraîcheur de ses eaux, nourrit d'excellentes truites et met des moulins en activité.

Une haute tour carrée, percée de meurtrières, forme les restes d'un vieux château. Le ciment qui lie la pierre est aussi dur qu'elle; cette antique forteresse existerait encore long-temps, si la foudre n'en détachait souvent des pans entiers.

Les crêtes des montagnes du territoire sont de calcaire jurassique; les vallées sont occupées par les terrains néocomiens et par la craie tufacée (1). On y voit deux grottes; l'une, connue sous le nom de *Baume des Fées*, est garnie de stalactites; l'autre porte le nom de *Grotte de l'oreille*, parce qu'elle a la forme de de cette partie du corps humain. Une porte et deux fenêtres prouvent qu'elle a été habitée, mais il est aujourd'hui impossible d'y aborder.

Pop. en l'an 9, 624 hab.; en 1842, 687 hab.; superf. 4,253 hect. 99 ares; dist. de Grasse 44 kilom.

AIGLUN. Le blé est sa principale production. On y voit une cascade curieuse, formée par les eaux d'une petite rivière appelée *La Gironde*.

Pop. 351 hab., superf. 1,535 hect. 68 ares; dist. de Grasse 43 kilom.

(1) La description détaillée du sol géologique des cantons de Coursegoules et de Saint-Auban se trouve dans le bel et intéressant ouvrage de M. Duval, intitulé : *Bélemnites des terrains crétacés inférieurs des environs de Castellanne.*

Amirat. Deux belles sources arrosent des prairies et des jardins. Le blé forme sa principale culture.

Pop. 150 hab. ; superf. 1,294 hect. 86 ares ; dist. de Grasse 51 kilom.

Andon. Village bâti vers le milieu du siècle dernier, près de la source du Loup. Le blé est sa principale production. Des pins d'une énorme grosseur peuplent ses forêts. Le défaut de chemins en rend l'exploitation difficile.

Les vallées de Thorenc et du Loup sont dominées par un piton couronné lui-même par les restes d'un des nombreux châteaux construits dans les 12e et 13e siècles. Une esplanade, aussi entourée de remparts ou défendue par des rochers inaccessibles, est couverte de restes de murailles. On distingue, vers le couchant, l'emplacement d'une vaste citerne. La chapelle existe encore ; la porte de cette sauvage et féodale demeure existe aussi au-dessous de cette sommité, et sur le flanc méridional, la montagne offre des traces apparentes d'un village considérable.

Foire, le 2e lundi de juillet.

Pop. 362 hab. ; superf. 5,429 hect. 84 ares ; dist. de Grasse 26 kilom.

Briançonnet. Village sur les bords de l'Estéron et entouré de prairies. Quelques auteurs font de ce village le *Brigantium* des Romains. On y trouve fréquemment des médailles et d'autres objets antiques.

Pop. 654 hab. ; superf. 2,431 hect. 59 ares ; dist. de Grasse 50 kilom.

Caille. On y voit des prairies étendues. Le blé est sa production principale. Son territoire renferme de la tourbe inexploitée. Au sommet de la montagne qui s'élève en face du village, se trouve une grotte remarquable visitée et décrite par Darluc. Les montagnes de Caille sont très-abondantes en fossiles et nourrissent des pins et des sapins d'une grande beauté.

Pop. 204 hab. ; superf. 1,695 hect. 87 ares ; dist. de Grasse 34 kilom.

Collongues. Le blé est sa production principale.

Foires, le 12 mai et le 12 novembre.

Pop. 217 hab., superf. 1,079 hect. 22 ares ; dist. de Grasse 50 kilom.

Gars. Sur les bords de l'Estéron. Le blé est la principale production de son territoire entrecoupé de montagnes élevées.

Pop. 283 hab. ; superf. 1,556 hect. 60 ares ; dist. de Grasse 46 kilom.

Mas (Le). Ce territoire produit du blé et renferme des veines de houille qui paraissent susceptibles d'une exploitation avantageuse. Ce village appartient à la France depuis 1713. C'est dans ce lieu, qu'à son retour de Rome, mourut *Arnaldus*, évêque de Metz.

Foire, le 10 juillet.

Pop. 503 hab. ; superf. 3,215 hect. 22 ares ; dist. de Grasse 40 kilom.

Mujoulx. On y récolte du blé et des châtaignes. Les montagnes renferment des minerais.

Pop. 265 hab.; superf. 1,451 hect. 59 ares; dist. de Grasse 45 kilom.

Sallagriffon. On y cultive le blé, le seigle, l'orge, l'épeautre et des fruits.

Pop. 199 hab.; superf. 960 hect. 1 are; dist. de Grasse 50 kilom.

Séranon. Le blé est sa principale production. Le *pinus sylvestris* et des sapins sont les arbres de ses forêts. Quelques restes attestent l'occupation de ce lieu par les peuples anciens. Foire, le 8 septembre.

Pop. 398 hab.; superf. 1,327 hect. 39 ares; dist. de Grasse 32 kilom.

Val-de-Roure. Ancienne dépendance de Séranon. Le blé est sa principale production. Foire importante, le 29 juin de chaque année.

Pop. 351 hab.; superf. 2,533 hect. 20 ares; dist. de Grasse 32 kilom.

*Canton du Bar.*

Bar (Le). A quelque distance du Loup, dans un site pittoresque. Ses principales cultures sont le blé, la vigne et l'olivier. Les eaux du Loup arrosent ses terres. Une inscription placée sur le tombeau de deux dames romaines, mais qui n'apprend que les noms de celles-ci, prouve que Le Bar a été habité dans l'antiquité.

L'église renferme un tableau peint sur bois, qui paraît dater du 14e siècle. Sa hauteur est de 1 m. 75 et sa largeur de 1 m. 35. Il figure une danse au tambourin à laquelle président deux magistrats; un diable peint en noir surmonte la tête de chaque danseur. Des démons s'emparent du corps de ceux que la mort, armée d'un arc, perce de ses flèches. Ils en arrachent l'âme à laquelle le peintre a donné la forme d'un enfant; d'autres démons pèsent les âmes dans une balance que tient l'archange Saint Michel, et les jettent dans la gueule d'un monstre vomissant des flammes. Au bas de cette bizarre composition on lit les verts suivants écrits en caractères gothiques aujourd'hui à demi-effacés.

*O paures pecadours haias grat recordasa*
*Que vos mourres tatost non hi fassa doutasa;*
*E vous ballas souvet e menas folla dansa,*
*E fases autres mals abe grant seguransa,*
*En vo cargat forment de mortala grevasa*
*E no doutas en re de far grat rebellansa*
*Al grat rey iesu'crist que soute vra stasa:*
*Longamet a sperat la vostra melhuransa:*
*Si vo mourias esin ses havez reparansa*
*Sensa doute alcu haurias malahuransa.*
*Pesas hi ben souvent, non fassas demouransa*

*De vos levar len prest de tat grada pesansa ;*
*Quar si vous entendias la terribla vemansa*
*Que fara Dieu apres la dura separansa*
*De vi arma doulet quat sera en balansa ,*
*Meravilha seria si no sentias tremblansa*
*En vostre paure cor et mais en vo pansa.*
*Haias gradu paour , quar cacu jour savansa*
*La fin e vostra mort de mala sabouransa*
*Si ella vous ferias en souta deyssoutansa*
*Vous tombarias de tout en grat desesperansa ;*
*E pucis vous ballarias en la terribla dasa*
*La qual sapella ben perpetual cremansa ,*
*En faset plours e crits e grada blastemansa*
*De Dieu e mai de vo'ses mais haver cessasa ;*
*Aras tal que voules e haves la poyssansa ,*
*Fuges tat grat perilh e tat grat trabucasa ;*
*Quar si vo'intrares una fes en tal dansa*
*Vo'en repetires mas tart ses proufictasa.*
*Pregui nre senhour vou'done tal poyssansa*
*Que aquistes lo ben que dura ses macansa ,*
*Ques'tout teps lauses Dieu abe grat alegrasa*
*Dot lo price defern haia grat douleansa.*
*Amen.*

Pop. en l'an 9, 1,143 hab. ; en 1842, 1,626 hab. ; superf. 1,447 hect. 11 ares; dist. de Grasse 9 kilom.

Cavssols. Son territoire, en forme d'entonnoir, est couvert de prairies. Les sommités appartiennent au calcaire jurassique. La vallée offre de beaux développements du terrain néocomien et de la craie tufacée. On y recueille du blé. Il n'est habité qu'en été. L'ancien village a été ruiné par les Barbares.

Pop. 38 hab. ; superf. 2,738 hect. 85 ares ; dist. de Grasse 14 kilom.

Chateauneuf. Ce village, bâti sur une élévation calcaire (muschelkalk), est désigné sous le nom de *Castrum-Novum*, dans le dénombrement de 1200. L'huile, le vin et le blé sont les productions de ses terres cultivées ; le pin et le chêne blanc couvrent ses friches. On y exploite des gîtes de plâtre. Foire, le lundi après le 11 novembre.

Pop. 651 hab. ; superf. 895 hect. 5 ares ; dist. de Grasse 9 kilom.

Courmes. Sur la rive gauche du Loup. Climat froid. Le blé est la principale production de son sol pierreux. Ses montagnes, de calcaire jurassique, n'offrent plus que des croupes arides et dénudées. L'aréostat lancé lors du couronnement

de Napoléon, effleura le sommet de celle dite *Courmette*. Cassini fit de cette montagne élevée l'une des bases de ses opérations géodésiques.

Au nord, on découvre les ruines de l'ancien village.

Pop. 162 hab., superf. 1,568 hect. 99 ares; dist. de Grasse 7 kilom.

Gourdon. Village situé au milieu de montagnes calcaires déboisées et souvent taillées à pic. On y récolte du blé, du vin et de l'huile, dans les endroits abrités.

Pop. 244 hab.; superf. 2,253 hect. 86 ares; dist. de Grasse 13 kilom.

Opio. Le climat et les productions sont les mêmes qu'à Châteauneuf, dont le territoire entoure la commune d'Opio.

Pop. 413 hab.; superf. 947 hect. 13 ares; dist. de Grasse 5 kilom.

Roquefort. Son territoire, aride et peu cultivé, est en grande partie calcaire; le reste est dans le pays granitique, et renferme beaucoup de sable quartzeux. Ses productions principales sont le blé, le vin et l'huile. Le pin est l'arbre de ses forêts. Le Loup coule sur ses limites, du côté de Tourrettes. Sur une hauteur, on voit les ruines d'un ancien château habité par les templiers.

Cette commune a été érigée en 1791. Elle formait, avant cette époque, une section de celle de Saint-Paul-du-Var. Foire, le 8 septembre.

Pop. 770 hab.; superf. 2,153 hect. 35 ares; dist. de Grasse 11 kilom.

Rouret (Le). L'huile, le vin et le blé sont les principales productions de son territoire.

Pop. 757 hab.; superf. 709 hect. 81 ares: dist. de Grasse 9 kilom.

Tourrettes. Une belle source naît près du village. L'huile, le blé et le vin sont ses productions principales. On y trouve des bancs de grès et de calcaire grossier, renfermant des pectens bien conservés et des clypeaster glandiflorus. On y voit des indices de pyrites et des indices de mines de houille, et des précipices d'une immense profondeur. Un ermitage, dédié à saint Arnoux et placé sur les bords encaissés du Loup, attire, chaque année, un grand nombre de dévots.

Pop. 1,179 hab.; superf. 2,925 hect. 73 ares; dist. de Grasse 16 kilom.

Valbonne. On y trouve quelques terres arrosables, mais l'huile, le blé, le vin et les fleurs propres à la parfumerie sont ses productions principales. Le pin peuple ses forêts. Ce village dont les rues sont symétriquement alignées, est exposé au mistral. Les eaux de la Brague y vicient l'air en été.

On trouve aux abords de ce village, et sur la rive gauche de la Brague, une jolie chapelle dédiée à saint Roch. En respectant une tradition très-accréditée dans le pays, il faut croire que, revenant du pélerinage de Rome, l'austère voyageur passa par Valbonne, et que, s'étant trouvé malade, il s'arrêta quelques jours dans le réduit que lui offrit un ravin à côté de l'endroit même où l'on a bâti la chapelle, tandis que son chien allait tous les soirs à la maison seigneu-

riale, qui formait alors une succursale du monastère de Lérins, chercher avec intelligence un pain d'aumône, le seul qui dût servir à leur commune existence. La tradition ajoute que les assiduités caressantes de l'intéressant animal dont on épia les démarches, firent découvrir l'asile agreste que le saint personnage avait choisi, et que celui-ci se déroba dès-lors aux sollicitations pressantes des moines qui vinrent lui offrir l'hospitalité, et s'en alla à Montpellier, sa patrie, où il mourut le 16 août 1327.

Tous les ans, à pareil jour, les habitants de Valbonne célèbrent la fête de saint Roch, ainsi qu'on le pratique dans beaucoup d'autres endroits de la Provence, et ses reliques, exposées à la vénération publique, attirent toujours une foule pieuse, qui aime surtout à contempler l'image du bienheureux pélerin, montrant la plaie que lui avait occasionnée le plus terrible des fléaux (1).

Les pères de Lérins avaient la seigneurie de Valbonne. Son nom lui vient de la vallée où il est situé. Les eaux de la Brague baignent les murs du château, qui ne présente rien de remarquable, mais on trouve immédiatement à côté l'église succursale qui fixe l'attention : elle est construite dans la forme d'une croix latine, et mérite d'être citée comme une des plus jolies de l'arrondissement. Un bel autel à la romaine s'y fait remarquer, et le desservant montre avec complaisance une châsse magnifique renfermant les reliques de Saint Blaise, patron du lieu. Les âmes pieuses vont l'invoquer pour la guérison des maux de gorge. Le parvis de l'église offre un pavé en espèce de mosaïque, formé de petites pierres de couleur, où l'on voit entre autres compartiments les armes de France et celles des anciens moines de Lérins; cette place est en outre ombragée de quelques ormes séculaires, remarquables par leur élévation et leur grosseur: la tige du plus petit de ces arbres n'a pas moins de quinze pieds de circonférence.

Pop. 1,205 hab. ; superf. 1,875 hect. 48 ares; dist. de Grasse 8 kilom.

### *Canton de Cannes.*

Cannes. Son territoire, très-aride, presque en entier dans le pays granitique, (la pointe de la Croisette et les îles sont calcaires), produit de l'huile, du vin et du blé. On cultive l'oranger et le cassie dans ses jardins. Ses terres incultes

(1) Saint Roch, né à Montpellier, d'une famille noble, vers la fin du 13e siècle, est plus connu par la dévotion des fidèles qui l'invoquent dans les maladies contagieuses, que par l'histoire de sa vie, écrite pour le moins 168 ans après sa mort. En allant en Italie, il s'arrêta dans plusieurs villes qui étaient affligées de la peste, et s'employa à servir les malades dans les hôpitaux. A son retour de Rome, où il s'était occupé du même soin pendant trois ans, il s'arrêta à Plaisance, où cette maladie régnait alors, et Saint Roch en fut frappé lui-même et réduit à sortir non seulement de l'hôpital, mais hors de la ville pour ne pas infecter les autres. Néanmoins il fut assisté, dit-on, par un seigneur nommé Gothard, auquel il inspira le mépris du monde et l'amour de la retraite. Saint Roch, étant guéri, revint à Montpellier, où il mourut le 16 août 1327.

sont couvertes de bruyères et de pins. Le port de Cannes est l'entrepôt du commerce d'une grande partie de l'arrondissement. Depuis la construction récente d'un môle, il offre un abri sûr aux nombreux navires qui le fréquentent. Les îles Sainte-Marguerite dépendent de Cannes. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous en avons dit. Nous renvoyons à l'exact et intéressant mémoire publié récemment par M. l'abbé Alliez, sur ces lieux célèbres, sous le titre de *Visite aux Lérins.*

Parmi les nombreuses reliques qui composaient le trésor sacré de la riche abbaye de Saint-Honorat, les historiens citent 1° plusieurs gouttes du sang de N. S. J.-C., 2° plusieurs gouttes du lait de la Très-Sainte Vierge Marie, 3° un des doigts de saint Jean-Baptiste, 4° un bras des Innocents massacrés dans Bethléem le lendemain de la naissance du Messie, 5° une dent de saint Laurent, martyr, 6° le bâton de la bienheureuse sainte Brigitte, etc., etc. On demandera peut-être comment les religieux de Lérins étaient parvenus à réunir une si grande quantité d'objets saints et précieux; mais la dévotion de nos pères n'était pas si questionneuse.

Quelques historiens pensent que les Oxibiens occupaient l'emplacement de la ville de Cannes, mais ce n'est là qu'une conjecture. Son ancien château, dont les ruines couronnent, avec l'église paroissiale, l'élévation qui domine la ville, a été construit par les Marseillais et s'appelait *Castrum Marcellinum.* En 1132, il prit le nom de *Castrum Forum.* Il y a peu d'années, la tour qui le dominait subsistait encore. La porte de cette tour est à une grande élévation; on y arrivait par un arc en maçonnerie d'un mètre de largeur. Albert II, abbé des Lérins, qui prit possession de l'abbaye en 1066, et qui siégea 36 ans, jeta les fondements de cette tour, au dire de l'auteur de la *Chronologie des Lérins.*

Le commerce et l'industrie de Cannes s'accroissent tous les jours. Depuis quelques années, de nouvelles constructions se sont élevées. Elles forment aujourd'hui un quartier important. Il est question depuis long-temps de pratiquer une dérivation sur la Siagne et de la conduire à Cannes. L'exécution de ce projet favoriserait considérablement le développement de la prospérité de cette ville du reste admirablement située, en même temps qu'elle fertiliserait une grande partie de son territoire.

Cannes a vu naître *Muret*, père de l'oratoire, qui, comme le père *Honoré*, se fit remarquer comme prédicateur dans les chaires de Paris, et s'attira, par son esprit vif et brillant, l'amitié et la protection des grands seigneurs; il était l'aumônier et le commensal du joyeux maréchal de Vivonne, dont il a écrit l'éloge funèbre. Il a aussi donné le jour au cardinal *Latil*, archevêque de Rheims, pair de France et précepteur du duc de Bordeaux, et au poète *Mero.*

Lord Brougham, chancelier d'Angleterre, son compatriote lord Taylor et, plus récemment encore, lord Leader, membre du parlement anglais, ont fait construire à Cannes des charmantes demeures, et y passent, loin des affaires, une partie de l'année.

Foires, les 16 mai, 14 septembre et 18 décembre.

Pop. en l'an 9, 2,896 hab.; en 1842, 3,381 hab.; superf. 1,956 hect. 59 ares, dist. de Grasse 16 kilom.

Cannet (Le). Cette commune a été érigée en 1774. Son territoire, très-resserré, est presque en entier dans le pays calcaire. (Le micaschiste se montre au sud). Dans la vallée où le village est bâti, des jardins étendus, couverts d'orangers et de citronniers, de tubéreuses et de cassies, parfument et enrichissent la contrée. Ailleurs on cultive la vigne et l'olivier; le pin est l'arbre le plus commun de ses forêts. Des sources abondantes embellissent ce pays précieux, favorisent la culture et hâtent la maturité des fruits savoureux que produisent ses jardins.

Foires, le 25 novembre et le dimanche après le 19 septembre.

Pop. 1,546 hab.; superf. 434 hect. 13 ares; dist. de Grasse 14 kilom.

Mouans. Détruit par les Sarrasins; détruit de nouveau en 1592 par le duc de Savoie, ce village, situé en plaine, offre maintenant des rues tirées au cordeau. Son territoire, en partie dans le pays calcaire, en partie dans le pays granitique, donne de l'huile, du blé, du vin et quelque peu de grains.

Au 16e siècle, le roi comptait, parmi ses plus zélés partisans en Provence, *Pompée de Grasse*, baron de Mouans, qui fut assassiné par les ligueurs en 1588. Susanne de Villeneuve, son épouse, s'illustra par un courage et une fermeté au-dessus de son sexe. Après avoir soutenu, dans son château de Bormes, un siége de trois jours contre l'armée du duc de Savoie, elle ne se rendit qu'à des conditions honorables. Arnaud de Villeneuve, marquis des Arcs et frère de cette héroïne, se rendit célèbre par son talent pour la poésie et par les services qu'il rendit à la cause de Henri IV. Son frère, seigneur de La Garde-Freinet et de La Motte, cultivait aussi la poésie. Il fut l'ami de Malherbe qui lui adressa des vers flatteurs. Au surplus, la célébrité poétique de ces deux Villeneuve n'est que de tradition. Les titres sur lesquels elle est fondée ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Pop. 720 hab.; superf. 733 hect. 11 ares; dist. de Grasse 7 kilom.

Mougins. Village du pays calcaire, bâti sur le sommet d'une colline. Son territoire renferme peu de terres arrosables, mais le climat y est si tempéré, que là où l'on voit couler la plus petite source on y trouve des orangers. L'huile, le blé et le vin sont ses principales productions. Le petit pin maritime est l'arbre de ses terres incultes. A l'est du village, il existait un étang pestilentiel qui accusa long-temps la nonchalance des habitants. Il est aujourd'hui desséché.

On trouve à Mougins de l'alumine. Cette matière est transportée à Marseille.

Pop. 1,918 hab.; superf. 2,959 hect. 87 ares; dist. de Grasse 10 kilom.

Roquette (La). Village du pays granitique (micaschiste). On y cultive le blé,

la vigne et l'olivier. Les émanations des eaux stagnantes de la Siagne y rendent l'air insalubre.

Pop. 293 hab. ; superf. 630 hect. 22 ares; dist. de Grasse 10 kilom.

Sartoux. Village du pays calcaire. On y cultive le blé, la vigne et l'olivier. Il est question depuis long-temps de le réunir à la commune de Mouans, à laquelle il est pour ainsi dire incorporé.

Sartoux a été habité par les Romains. On y a découvert, en 1817, l'inscription suivante :

D. M.

RESPICEPRVETRIENSOROTITALAMQ
DOLEBIS QVAMPRAEMATARENIMIVM
SIMMOTISADEPTVS.TRIGINTAAN
NORAMRAPTAESTMIHILVXGRATISSI
MAVITAE:ETDEGENTEMEASOLVSSINE
PARVOLOVOIXIQVEMMATERMISERVM
FLEVITQVODPIETATISHONORERELICTA
EST Q.LVCCVNIOVERO
RAIELIASECVNDINAMATER
FILIOIISSIMOFECIT

*Aux Dieux Mânes :*

*Regarde, ô passant, ce monument, et tu verseras des larmes. Ma mort a été excessivement prématurée. Je n'avais que trente ans, lorsque mes yeux se sont fermés à la lumière du jour.*

*Seul rejeton de ma famille, j'ai vécu sans avoir d'enfants. Ma mère a pleuré mon malheur et le sien, étant abandonnée et privée des témoignages de tendresse que je lui donnais.*

*A Quinto Luccunius Verus :*

Raiela Secundina, *sa mère, a érigé ce monument, pour perpétuer le souvenir du respect et de l'amour que ce cher fils avait pour elle.*

Pop. 204 hab.; superf. 624 hect. 40 ares; dist. de Grasse 5 kilom.

*Canton de Coursegoules.*

Coursegoules. Ce petit village fut élevé anciennement au rang des *bonnes villes* de France. Le sol produit abondamment du blé et renferme diverses substances minérales. Il s'y tient une foire le 8 septembre.

Pop. en l'an 9, 540 hab.; en 1842, 596 hab.; superf. 4,098 hect. 38 ares; dist. de Grasse 34 kilom.

Bezaudun. Village du pays calcaire (calcaire jurassique et craie tufacée) vis-à vis la montagne du Cheiron. Le territoire donne du blé, des pâturages et des fruits exquis.

Pop. 205 hab.; superf. 2,143 hect. 85 ares; dist. de Grasse 32 kilom.

Bouyon. Village du pays calcaire, baigné par l'Estéron. On y cultive quelques oliviers et quelques vignes, mais le blé est sa principale production.

Pop. 621 hab.; superf. 1,228 hect. 91 ares; dist. de Grasse 36 kilom.

Cipières. Village sur la rive droite du Loup, comprenant le Cheiron dans son territoire. Le blé est sa principale production. Les fromages du pays sont estimés. Le calcaire jurassique, qui forme les montagnes et couvre entièrement le pays, est crevassé. Ses fragments, en forme de cippes, ont, dit-on, valu le nom au pays.

Pop. 827 hab.; superf. 3,815 hect. 28 ares; dist. de Grasse 22 kilom.

Consegudes. On y recueille du blé.

Pop. 309 hab.; superf. 1,244 hect. 95 ares; dist. de Grasse 34 kilom.

Ferres (Les). Le blé est sa production principale.

Pop. 349 hab.; superf. 1,371 hect. 39 ares; dist. de Grasse 40 kilom.

Gréolières. Le blé est sa principale production. La craie tufacée, en patois *Greoules*, a, dit-on, donné le nom à ce pays.

Pop. 713 hab.; superf. 5,268 hect. 68 ares; dist. de Grasse 25 kilom.

Roque-Estéron. L'Estéron divise ce village en deux parties. La plus importante appartient au Piémont. On y cultive la vigne et l'olivier, mais le blé est sa principale production.

Pop. 238 hab.; superf. 2,393 hect. 66 ares; dist. de Grasse 41 kilom.

### *Canton de Grasse.*

Grasse. Chef-lieu de l'arrondissement. Siége d'un tribunal civil et d'un tribunal de commerce. Sa latitude est de 43° 39', et sa longitude, à l'orient de l'observatoire de Paris, de 4° 35'. Cette ville, bâtie à l'exposition du midi, sur le penchant d'une montagne calcaire très-élevée, jouit d'un climat tempéré. Ses habitants, à la fois cultivateurs, manufacturiers et commerçants, enrichissent leurs champs des profits de leur industrie, et ajoutent au luxe de la végétation naturelle, celui de la culture la plus recherchée. Leurs terres soutenues en terrasses par des murs magnifiquement construits, forment un immense amphithéâtre de jardins suspendus, où l'oranger, le rosier, la cassie, le jasmin, la tubéreuse, exhalent ces doux parfums qui, recueillis avec soin et fixés avec goût dans di-

ıstances, sont vendus dans tout l'univers. L'espèce d'olivier qu'on y
ı plus belle de toutes, et la plus belle encore à Grasse qu'ailleurs,
s tiges élevées qui s'assimilent aux arbres des forêts : ses fruits don-
ıuile excellente et très-recherchée. L'amateur de la belle culture a en-
r, dans cette ville, avec quel art on tire parti des sites les moins favo-
mment on y assortit les plantes aux terrains, comment on y supplée,
ıleur des engrais, aux rayons affaiblis du soleil d'hiver, et comment
ıtile une source abondante qui, naissant au haut de la ville, arrose de
ıute ses jardins et ses prairies, et met ses nombreux moulins en mouve-
site, dans le département, n'offre une aussi belle vue que celle dont on
ı promenade du Cours. De là s'élèvent en groupes, sous les yeux du
, une quantité d'habitations rurales plus ou moins embellies, mais tou-
s à des champs créés par l'industrie et entretenus par la persévérance.
e Lérins terminent cette perspective, en arrêtant les regards au mo-
ls vont se perdre dans l'horizon vaporeux de la méditerranée. Le ter-
Grasse est en partie dans le pays calcaire, et en partie dans le pays
. Au nord de la ville, sont plusieurs belles variétés de marbre, et du
lbâtre. Son industrie, autrefois si brillante, consiste encore en des
es, des teintureries, des filatures de soie, des savonneries, des cha-
des fabriques de bure et de sergette.

ı vu naître plusieurs personnages célèbres. A la liste que nous en avons
ous ajouterons *P.-Jean Bompar*, juge royal au siége de Grasse et habile
:. Il présenta, en 1591, au duc de Savoie, une carte de la Provence
ŕée et dessinée. C'était la plus exacte et la plus détaillée qui eût encore
a servi de type à toutes celles qui ont été publiées depuis.

*ılaud de la Bellaudière*, gentilhomme de Grasse, a été l'un des restaura-
ı poésie provençale, au 16ᵉ siècle. Marseille d'Altoviti a consacré à sa
t à celle de Paul de Marseille la seule pièce de vers qui nous reste de
badouresse. Elle commence ainsi :

*Nul n'aura dans le ciel partage,*
*S'il n'a chanté dans l'univers*
*Le rare phénix de notre âge,*
*Paul et Bellaud, unis en vers.*

: *Fleur*, oratorien et instituteur des *Confréries du Saint Sacrement; An-*
*ec*, plus connu sous le nom de *père Marc de Baudun*, provincial des
de France, prédicateur renommé, connu surtout par son *Paradisus*
*us; J.-H. Lombard de Gourdon*, lieutenant-général de justice, qui cul-
succès la littérature et la poésie. La plupart de ses ouvrages sont de-
ıanuscrits, il est mort en 1720; *Isnard de Grasse*, évêque de cette ville
:r abbé commandataire des Lérins, en 1469; il fit déposer dans l'église

de Berre une chemise de la Sainte Vierge, rapportée depuis long-temps de la Palestine, par un gentilhomme provençal; c'est l'évènement le plus remarquable de son épiscopat.

Nous avons dit que l'évêché d'Antibes a été transféré à Grasse en 1244. Parmi les noms des évêques de ce dernier siége, la postérité cite *Antoine Godeau*, sacré à Paris, le 24 décembre 1636, académicien. Les agréments et la vivacité de son esprit le firent rechercher, dans sa jeunesse, par les personnes qui fréquentaient l'hôtel de Rambouillet. C'était une grande preuve de bel esprit que de mériter leur suffrage. Godeau s'en fit estimer et passait pour un très-grand poète, quoique Malherbe et Corneille eussent déjà fait entrevoir ce que c'était que le vrai talent poétique. Il dut l'épiscopat à ses vers, et c'est le plus grand bien qu'ils aient produit. Il présenta la paraphrase du cantique des trois Hébreux au cardinal de Richelieu, qui lui dit : *Vous m'avez donné* Benedicite, *je vous donne* Grasse. Il pouvait lui donner quelque chose de mieux, mais tous les évêchés se ressemblent aux yeux d'un homme qui ne cherchait qu'à faire le bien, et Godeau fit le bien. Ses vertus et ses règlements l'ont rendu à jamais recommandable.

Avant la révolution, Grasse possédait plusieurs communautés religieuses. Les dominicains s'y établirent vers 1272; mais la fondation de leur couvent n'est que de 1479. Les cordeliers s'y établirent en 1240, les augustins en 1259, les capucins en 1605, les oratoriens et les religieuses de la visitation en 1632. Celles-ci se logèrent dans le couvent des ursulines, qui embrassèrent leur institut.

Foires, le lundi après la *Saint-Marc*, le lundi après la *Saint-Michel*, et le lundi après la *Saint-André*.

Pop. en l'an 9, 12,521 hab.; en 1842, 10,906 hab.; sup. 4,382 hect. 54 ares.

Auribeau. Village de la bande granitique (micaschiste), bâti sur une élévation. La Siagne baigne son territoire arrosé, cependant, par d'autres eaux venant de Cabris. L'olivier, la vigne et le blé sont ses principales cultures.

Auribeau, autrefois *Auribel*, occupe l'emplacement de l'*Ad Horrea* des Romains. On y voit encore une porte qui est évidemment l'ouvrage de ces derniers. En 1707, le duc de Savoie tenta de se rendre maître du village. Il ne put y parvenir, tant fut vive la résistance des habitants.

Pop. 616 hab.; superf. 547 hect. 94 ares; dist. de Grasse 8 kilom.

Mandelieu. Petite commune du pays granitique (micaschiste), sur la rive droite de la Siagne, dans une vallée fertile, mais insalubre. Le blé est sa principale production.

Pop. 256 hab.; superf. 4,083 hect. 50 ares; dist. de Grasse 14 kilom.

Pégomas. Son territoire, en partie dans le pays calcaire et en partie dans le pays granitique, donne du blé, du vin et de l'huile. Il est arrosé en partie. On y cultive la tubéreuse, pour les parfumeries de Grasse. Les terres incultes nourrissent le pin.

Pop. 621 hab.; superf. 1,128 hect. 66 ares; dist. de Grasse 9 kilom.

*Canton de Saint-Vallier.*

Vallier (Saint). Dans son origine *Castrum Valerii*, sous les comtes souverains de Provence *Castrum de Sancte Valerio*, au commencement de la domination des rois de France *Chastel de Saint-Vallier*. Des tombeaux, des lacrymatoires, des médailles et des restes de constructions indiquent que ce village, traversé aujourd'hui par la route royale n° 85 de Lyon à Antibes, a été occupé par les Romains. On trouve dans ses archives plusieurs titres, parmi lesquels se trouvent des lettres-patentes datées du mois d'Auguste 1181, et signées par *Sance*, frère d'Alphonse I^er^, roi d'Aragon.

Le blé est la principale production de son territoire. Il renferme diverses qualités de marbre, des couches de tourbe, des sables propres à la fabrication du verre, et du lignite.

C'est dans le territoire de Saint-Vallier que se trouve la curiosité naturelle, appelée *Pont à Diou*, dont il a été parlé.

Foire, le 1^er^ lundi de septembre.

Pop. en l'an 9, 518 hab.; en 1842, 576 hab.; superf. 5,176 hect. 83 ares; dist. de Grasse 10 kilom.

Cabris. Village du pays calcaire, sur le penchant d'une montagne très-élevée. Son territoire, en partie dans le pays calcaire et en partie dans le pays granitique, est arrosé par des sources particulières et baigné par la Siagne. L'huile, le vin et le blé sont ses principales productions. Le terrain calcaire est extrêmement pierreux. Foire, le 15 juin.

Pop. 1,757 hab.; superf. 1,879 hect. 03 ares; dist. de Grasse 5 kilom.

Césaire (Saint). Village du pays calcaire, sur un sol élevé. L'olivier est sa principale culture. Ses fruits sont cueillis à la main. L'huile en est très-fine, parce que la rigueur du climat y écarte de cet arbre les vers qui l'attaquent dans les pays chauds.

Il est possible de conduire dans ce village les eaux de la source Siagne. Cette dérivation, qui permettrait d'arroser une grande partie du territoire de Saint-Césaire, serait un immense bienfait.

Le chêne blanc peuple ses forêts. Foire, le 18 septembre.

Pop. 1,098 hab.; superf. 2,986 hect. 54 ares; dist. de Grasse 13 kilom.

Escragnoles. Village du pays calcaire, traversé par la route royale de Lyon à Antibes. On y cultive le blé. Le quartier de la Collette abonde en fossiles.

Ce petit village a donné le jour au général de brigade Mireur, mort à Damanhour en Égypte, après avoir pris une part glorieuse aux campagnes de la révolution.

Pop. 408 hab.; superf. 2,589 hect. 48 ares: dist. de Grasse 21 kilom.

Tignet (Le). Village du pays granitique. La plus grande partie de son territoire est inculte; le reste produit du vin, du blé et des figues. Il y a une papeterie sur la Siagne.

Pop. 225 hab ; superf. 1120 hect. 17 ares; dist. de Grasse 8 kilom.

*Canton de Vence.*

Vence. Autrefois le siége d'un évêché fondé dans le 4e siècle et réuni à l'évêché de Grasse en 1644. Petite ville bâtie sur une roche coquillière, de la même nature que celle décrite à l'article Tourrettes. La partie la plus septentrionale de son territoire est dans le pays calcaire; le reste de ses champs est formée de cailloux roulés et de sables siliceux. Les cultures y diffèrent, selon la qualité et l'exposition du terrain. Le plateau qui domine Vence ne donne que du blé. La rigueur des hivers s'y oppose à la culture de la vigne et du figuier, tandis qu'un peu plus bas de très-beaux orangers ornent les cours et les jardins de la ville. Une belle source arrose ses environs. Les productions principales de son territoire sont les figues, l'huile, le vin et les châtaignes. Le chêne blanc et le pin sont les arbres de ses forêts.

Vence était célèbre, avant l'établissement du christianisme, par le culte qu'on rendait à Mars et à Cybèle. Elle possédait deux temples fameux consacrés à ces divinités païennes. D'anciennes inscriptions, découvertes dans les temps modernes, ont témoigné de la grande vénération des peuples pour ces monuments sacrés. Ils sont décrits au chapitre des antiquités. Au nord du village, se montrent les ruines d'un des nombreux châteaux habités par les templiers.

Foires, le 20 février, le 26 mai, le 10 septembre et le 13 décembre.

Pop. en l'an 9, 2,657 hab.; en 1842, 3,165 hab.; superf. 3,922 hect. 56 ares; dist. de Grasse 22 kilom.

Broc. On y cultive la vigne, l'olivier et le figuier; mais le blé est sa principale production. Quelques inscriptions trouvées dans ce village prouvent que les Romains y ont long-temps séjourné. Un ruisseau venant de Bezaudun fertilise une partie de la plaine. La petite commune de Dosfraires vient d'être réunie au Broc. Foire, le 17 janvier.

Pop. 1,134 hab.; superf. 1,206 hect. 72 ares; dist. de Grasse 35 kilom.

Cagnes. Son territoire, presque entièrement formé de cailloux roulés, donne de l'huile, du blé et du vin. Il est baigné par le Loup et traversé par la Cagne qui a pour affluent le Malvan, et qui met en mouvement plusieurs usines. L'oranger croît dans ses jardins abrités. Deux routes aboutissent au pied de ce village et vivifient son industrie. Foires, le lundi après le 20 janvier, et le 20 août.

Pop. 2,482 hab. ; superf. 1,796 hect. 25 ares ; dist. de Grasse 21 kilom.

Carros. Sur les bords du Var. Son territoire donne de l'huile, du vin et du blé. On y trouve des indices de houille. Il abonde en fossiles.

Pop. 819 hab.; superf. 1,512 hect. 44 ares; dist. de Grasse 32 kilom.

Colle (La). L'érection de cette commune remonte à 1790; elle formait autrefois une section de Saint-Paul-du-Var. L'huile et le vin sont ses principales productions, et le climat y est si tempéré, que l'oranger y prospère à toutes les expositions où il peut être arrosé. Ses terres nourrissent un grand nombre d'arbres à fruits. Le Loup coule sur les limites occidentales de son territoire.

La Colle a vu naître, au 18e siècle, *Sue*, démonstrateur d'anatomie et de chirurgie. Parmi ses ouvrages, on cite les *Éléments de Chirurgie*, en latin et en français, *Essais historiques, littéraires et critiques sur les accouchements*. Il a traduit une partie des *Commentaires de Van Swieten* et la *Pathologie de Gabius*.

Pop. 1,473 hab.; superf. 982 hect. 09 ares; dist. de Grasse 18 kilom.

Gattières. L'huile et le blé sont sa principale production. On y trouve des indices de mine de houille.

Pop. 767 hab.; superf. 983 hect. 34 ares; dist. de Grasse 30 kilom.

Gaude (La). Son territoire est en partie dans le pays calcaire, et en partie sur les cailloux roulés. On y recueille de l'huile, des figues. Ses vins ont de la réputation et sont très-capiteux. Les templiers y avaient une magnifique maison.

Pop. 784 hab.; superf. 1,779 hect. 12 ares; dist. de Grasse 26 kilom.

Jeannet (Saint). Une petite partie de son territoire est sur un sol graveleux; le reste est dans le pays calcaire. Ses productions principales sont le blé, l'huile et du vin de la même qualité que celui de La Gaude. Plusieurs sources arrosent une partie des terres.

Pop. 1,323 hab.; superf. 1,057 hect. 54 ares; dist. de Grasse 27 kilom.

Laurent-du-Var (Saint). Son territoire est couvert de collines formées de cailloux roulés, où l'on cultive l'olivier et le blé. Le vin est sa principale production. Le village, situé sur les rives du Var, étant traversé par la route de Nice, a été brûlé plusieurs fois par l'ennemi.

Pop. 837 hab.; superf, 1,011 hect. 03 ares; dist. de Grasse 26 kilom.

Paul-du-Var (Saint). Cette petite ville, remarquable par la beauté de sa situation et de son climat, est bâtie sur une colline dont la partie moyenne renferme une pierre crétacée abondante en fossiles. Elle est entourée de remparts en bon état et qui forment monument pour l'histoire de l'art des fortifications. Ses jardins sont arrosés par une petite source qui leur vient du territoire de Tourrettes. Avant les hivers de 1789 et de 1820, on y voyait les plus beaux orangers du département. Ces arbres y viennent à toutes les expositions, et la canne à sucre y passe l'hiver sans aucune précaution. Son territoire est en partie dans le pays calcaire et en partie sur les cailloux roulés. Les vignes qui croissent dans cette dernière partie, donnent des vins aussi bons que ceux de La Gaude. L'olivier est sa culture principale.

Depuis long-temps, on a conçu le projet de conduire des eaux du Loup dans les territoires de Saint-Paul et de La Colle. Dans cette contrée que favorise un climat doux et égal, on n'attend que ce bienfait pour élever en grand et à toutes les expositions, l'oranger qui ne peut se passer d'arrosement. Ce vœu de l'agriculture est le plus grand et le plus utile qu'elle puisse former. On a calculé qu'une somme de 100,000 fr. suffirait pour cet ouvrage, dont l'effet serait de réaliser le jardin des Hespérides. Qu'il reçoive l'irrigation, et ce beau pays surpassera en peu d'années, par l'abondance et la richesse de ses productions, les magnificences du midi de la France et tout ce que l'Italie offre de plus étonnant.

Pop. 936 hab.; 725 hect. 83 ares; dist. de Grasse 26 kilom.

Villeneuve-Loubet. Village situé sur les bords de la mer. Son territoire, en partie dans le pays granitique et en partie sur un terrain graveleux, donne de l'huile, du vin et du blé. On y trouve de la manganèse. La tour du château était regardée autrefois comme une merveille de la Provence, à en juger par l'espèce de quatrain suivant.

*Casteou de Cagno, tourré de Villanovo*
*Et grand jardin de Vença,*
*Soun chascun bello caouvo*
*Que t'on ves en Prouvença.*

Darluc, qui était plus naturaliste qu'antiquaire, a vu dans ce village quelques masures et en a fait les ruines de l'antique *Deceatum*, ville ainsi nommée par Étienne de Bizance, comme étant le chef-lieu des *Déciates*. Papon, dans son *Voyage littéraire*, dit que la rivière du Loup coulait vers son embouchure dans le territoire des Déciates, qui ont eu tout auprès leur chef-lieu, et c'est aussi Villeneuve qu'il a voulu désigner, sans s'expliquer toutefois d'une manière positive.

Cette opinion est contraire à celle de Solery, autre auteur provençal, qui place la ville des *Déciates* à Saint-Paul-du-Var, sans donner lui-même aucune raison concluante.

Selon Papon, on doit regarder séparément chacun des anciens peuples qui habitaient le long des côtes ou dans l'intérieur des terres, comme un corps politique composé de plusieurs hameaux ou d'un grand nombre d'habitations isolées, mais dépendantes d'un chef-lieu dont le nom servait à désigner la contrée.

Or, le chef-lieu des *Déciates*, placé à Saint-Paul, ainsi que l'entend Solery, aurait été trop près de celui des *Nérusi*, qui était *Vintium*, dont les territoires actuels sont contigus. Cette position excentrique n'est pas probable, dans le sens de Papon.

Bouche l'ancien, autre historien de Provence, qui n'est pas le moins judicieux, ne loge pas lui-même, selon son expression, les *Déciates* à Saint-Paul.

Sans avoir la prétention de fixer nous-même le point d'une discussion qui a divisé plusieurs savants géographes, nous présenterons une simple observation, basée sur quelques apparences que nous croyons favorables à notre opinion, pour dire que la jolie vallée du Malvan, située au territoire de Cagnes, à un quart de lieue nord de Villeneuve, peut aussi revendiquer le chef-lieu des *Déciates* : on a trouvé dans cette vallée des inscriptions romaines que nous avons déjà rapportées, et l'on voit en outre, près de la petite rivière qui la baigne, des fragments de murs antiques dont le ciment est plus dur que la pierre qu'il lie. De la route d'Italie on arrive directement à cet endroit par un chemin public, dont la direction se prolonge ensuite par un embranchement à gauche, vers le gué romain, près du *Baoux Aiguier*, et sous ces divers rapports, il est permis de conjecturer que les Romains, à leur entrée en Provence, purent trouver la ville des *Déciates* dans la vallée du Malvan, puisqu'ils y ont laissé des traces de leur séjour (1).

Pop. 779 hab.; superf. 1,955 hect. 29 ares; dist. de Grasse 41 kilom.

## ARRONDISSEMENT DE TOULON.

### *Canton de Beausset.*

Beausset. Bourg du pays calcaire. Son territoire renferme des bancs de sable quartzeux, et des courants volcaniques qui s'étendent vers Évenos. Le vin, l'huile, le blé et les câpres sont ses principales productions. Le petit pin maritime peuple ses forêts. On y fabrique de la poterie commune.

Foire, le dimanche de *Quasimodo*.

Pop. en l'an 9, 2,980 hab.; en 1842, 2,772 hab.; superf. 3,595 hect. 4 ares; dist. de Toulon 17 kilom.

Cadière (La). Son territoire renferme des bancs étendus de sable quartzeux, et produit de l'huile, du blé, beaucoup de vin, des figues estimées et des câpres. On prétend que ce village a été bâti par les habitants échappés à la destruction de *Tauroentum*. Il était défendu par une triple enceinte de fortes murailles et par un château flanqué de tours qui a été démoli au commencement du siècle dernier. La construction de l'église paroissiale, dans le style gothique, est attribuée aux templiers. Foire, le 30 novembre.

Pop. 2,394 hab.; superf. 3,742 hect. 24 ares; dist. de Toulon 21 kilom.

Castellet (Le). Village du pays calcaire. On y fabrique des tuiles et des briques. Son territoire pierreux, inégal et très-aride produit de l'huile, du blé et beaucoup de vin. Le petit pin maritime est l'arbre de ses forêts.

Foire, le 2 janvier.

Pop. 1,714 hab.; superf. 4,476 hect. 89 ares; dist. de Toulon 20 kilom.

Cyr (Saint). Village du pays calcaire, dépendant, il y a peu d'années, de La

(1) *Annuaire du Var*, année 1826.

Cadière, et à peu de distance de l'ancienne *Tauroentum*, ensevelie sous les sables. On y recueille de l'huile, du vin et des céréales.

Pop. 1,683 hab.; superf. 2,115 hect. 11 ares; dist. de Toulon 27 kilom.

Riboux. Petite commune des montagnes de la Sainte-Baume, dans le voisinage de Signes. La culture des graines et l'éducation des troupeaux occupent ses habitants.

Pop. 74 hab.; superf. 1,347 59 ares; dist. de Toulon 32 kilom.

Signes. Village du pays calcaire, au pied méridional des montagnes de la Sainte-Baume. On y cultive l'olivier, mais la vigne et le blé sont ses productions principales. Ses montagnes étendues nourrissent des chênes blancs, des chênes verts qui fournissent le tan, et des pins dont on extrait la résine. Ce village, dans le territoire duquel naît le Gapeau, remarquable par son industrie, renferme des fabriques de draps communs, des tanneries et des chapelleries.

Dans le 12e siècle, Signes était, de même que Pierrefeu et Le Puget, le siége d'une Cour d'amour, célèbre par la sévérité de ses arrêts. Ces tribunaux singuliers avaient un grand lustre sous le règne de Bérenger III (1).

Foires, le 24 juin, le 8 septembre et le 25 novembre.

Pop. 1,961 hab.; superf. 13,310 hect. 5 ares; dist. de Toulon 28 kilom.

(1) Bouche, avocat d'Aix, a fait sur ces parlements la digression suivante. Elle offre des notions intéressantes sur les mœurs du temps;

Elles étaient présidées par de jeunes veuves, ou des femmes mariées qui devaient avoir toujours plus de célébrité par leurs talents et leur érudition, que par leur figure. Ces Présidentes avaient toutes en titre un Chevalier qui ne devait être qu'amoureux et respectueux, ou, au moins, passer pour tel. Pour mériter l'honneur d'être un pareil Chevalier, il fallait avoir fait ses preuves par des chansons et des *tourments amoureux* auprès de quelque Dame.

Lorsqu'on était jugé digne d'y être admis, on était pourvu, d'après une délibération écrite des Membres de cette Cour. Les interrogats que l'on faisait au récipiendaire roulaient, par exemple, sur les questions de savoir *quelle était la meilleure manière d'aimer? Quel était l'amant le plus louable? Quel était en amour le tourment le plus méritoire?* et autres de cette nature. Ensuite on le chargeait de faire une chanson, un tençon, une syrvente, un son (un sonnet) ou une madrigale, ou *martingale* (un madrigal). Quelques-uns étaient obligés de faire une Comédie.

Les places, dans ces Cours, vaquaient par mort ou par déloyauté; et, comme les Académies de nos jours, ces Cours avaient des honoraires et des correspondants. Chaque Cour avait son *Prince d'Amour*; c'était toujours un Noble Chevalier, et quelquefois un Prince. Le Roi René, *preux* Chevalier, amant *féal* et galant Troubadour, voulut, lors de l'établissement de la Fête-Dieu, rétablir, jusqu'à un certain point, les fonctions de ce personnage, ne pouvant empêcher la destruction des Cours d'Amour de Provence.

On voyait, dans ce Tribunal, des Présidentes et des Présidents, des Conseillers Clercs et Laïques, un Avocat Général et un Procureur Général, une Avocate Générale, des Greffiers, des Secrétaires, des Huissiers de l'un et de l'autre sexe; il y avait un Parquet, une Chancellerie et des Épices. Les Pelottes, attribuées au Prince d'Amour, étaient représentatives de ces Épices.

Les Jugements que les Cours d'Amour rendaient, s'appelaient *Arrêts*. Martial d'Auvergne,

*Canton de Collobrières.*

Collobrières. Village du pays schisteux et granitique. Le froid a détruit ses oliviers. La culture de la vigne n'a pas toute l'extension qu'elle pourrait recevoir. Le

Procureur au Parlement de Paris, qui écrivait, en 1480, a fait la compilation de cinquante-un Arrêts rendus par les Cours d'Amour.

Il commence ainsi son Recueil intitulé : *Arresta Amorum.*

Environ la fin de Septembre,
Que faillent Violettes et Fleurs,
Je me trouvai en la Grand'Chambre
Du Noble Parlement d'Amours.

Après avoir fait le détail des Seigneurs Laïcs et des Conseillers d'Église, qui composaient cette Cour, il ajoute :

Après y avait les déesses
En moult grand triomphe et honneur,
Toutes Légistes et Clergesses
Qui savaient le décret par cœur.
Leurs habits sentaient le cyprès
Et le Musc si abondamment,
Que l'on n'eût sû être au plus près
Sans éternuer largement.

Benoît le Court, fameux Jurisconsulte, a fait un Commentaire des *Arrêts d'Amour* trouvés dans les ouvrages de Giraud de Bourneuil, dit *lou Maëstré d'als Troubadours.* Ce Jurisconsulte a pris la peine d'établir la Jurisprudence de ces Jugements par l'autorité des Pères de l'Église Grecque et Latine, par le texte de la Loi, par la Glosse et par le témoignage des Poëtes Grecs et Latins. Coquillart, Chanoine et Official de Rheims, composa les *Droits nouveaux d'Amour ;* Étienne Forcadel, fameux Professeur en Droit à Toulouse, ne dédaigna pas de composer son *Cupido Juris Peritus.*

Nos mœurs, qui critiquent tout, trouveront peut-être étrange que des Écrivains judicieux, des Ecclésiastiques aient passé leur temps à composer de pareils ouvrages; mais transportons-nous un moment dans les siècles auxquels ils furent faits; et nous conviendrons que si le nôtre est plus instruit, il a moins d'innocence et de candeur.

Voici les questions que l'on agitait dans les Cours d'Amour :

Question. *Une Dame a trois amants. Elle leur témoigne tant d'amour, que lorsqu'ils sont auprès d'elle, elle fait semblant de les aimer tous les trois. Elle en regarde un amoureusement ; elle serre doucement la main à l'autre ; elle presse le pied au troisième.*

*Plaidoyer.* Un Troubadour prend le parti du regard, et dit : que les yeux sont les miroirs de l'âme, et les Ambassadeurs du cœur.

Un second Troubadour soutient qu'il n'y a point de faveur pareille à celle que fait une Dame, lorsqu'avec une main blanche, sans gant, elle serre celle de son ami ; que c'est par l'attachement de la main que l'amour explique le consentement du cœur.

Le troisième Troubadour intervient, et prétend que ces faveurs ne sont pas comparables à celle d'avoir le pied pressé par une Dame ; que cette action est un secret, et que ce n'est que secrètement qu'une Dame témoigne le véritable amour.

Chacun de ces Troubadours défend sa cause par des autorités et des exemples.

blé, le seigle, les haricots noirs et des châtaignes estimées sont ses principales productions. On y voit quelques terres arrosables. Son territoire immense n'est qu'une suite de landes couvertes de pins, de chênes-liége, de cistes, de bruyères et d'ar-

Autre Question. *Une Dame et un Chevalier qui ont reçu l'un de l'autre des présents pour le don d'amoureuse merci, n'ont ils pas commis, l'un et l'autre, un crime en simonie?*

*Plaidoyer.* Un Troubadour soutient que les dons d'amour sont spirituels, qu'ils ne pouvaient ni ne devaient être achetés, ni vendus; que toutes sortes de pactes lucratifs en cette matière sont simoniaques.

Un autre Troubadour paraît, et dit qu'il n'y a point de spiritualité en ce fait; que tout y est corporel, réel et sensuel, et qu'il ne pouvait y avoir lieu à la simonie; que dans le mariage même on se fait des dons mutuels autorisés par la loi et la coutume. Il conclut à ce que son confrère soit déclaré non recevable en une semblable demande, en laquelle le seul Procureur-Général d'Amour était partie légitime.

Autre Question. *Est-il meilleur pour une Dame d'être aimée par son Prince, ou par un simple Gentilhomme?*

*Plaidoyer.* (C'est Ildefons d'Aragon qui parle). Il n'y a point de choix à faire sur un pareil sujet. Les Têtes couronnées ont un caractère qui tient de la Divinité, et qui se communique à la femme aimée par un Roi; que cette femme devient, par cet amour, le personnage le plus considérable d'un Royaume.

Giraud de Bourneuil, qui plaidait contre Ildefons, répond que les Souverains ont, il est vrai, un caractère divin, mais que ce caractère inspire plutôt le respect et la crainte que l'amour; que l'on craint et l'on respecte les Dieux plus qu'on ne les aime; que l'amour du Roi flatte une âme ambitieuse, mais que l'inégalité ne peut jamais faire naître un véritable amour.

La Picardie, rivale de la Provence, avait aussi ses Cours d'Amour, qu'on appelait *Plaids et gieux sous l'Ormel.* On demandait à Nosseigneurs et Dames de ces gieux sous l'Ormel, *lequel vaudrait mieux pour une Dame, ou un amant qui est nice, ou un qui sait plus du siècle? S'il y a plus d'honneur à conquérir celle qui aime, ou celle qui onc n'aima? Si l'amant se mariant à sa mie, perd l'envie qu'il soulait avoir de chanter? Lequel la Dame devrait choisir, ou d'un voyage de son amant à la croisade contre Mainfroy, ou d'un mariage à autre qu'elle? Lequel doit plus faire pour sa Dame, ou celui qui a, ou celui qui espère? Lequel vous aimeriez mieux, jouir votre rivale et vous, ou ni l'un ni l'autre? Vous avez gagné une Dame que chacun gagne à son tour, avez-vous perdu ou gagné?*

Sur ces sortes de sujets, l'on faisait les chansons du *jeu parti*, c'est-à-dire, des chansons qui contenaient les demandes et les réponses de part et d'autre. Il y a telles de ces questions, dit M. de Fontenelle, dans son Histoire du Théâtre Français, qui pourrait fournir à une des plus spirituelles conversations de Cyrus et Clélie.

On ne sera pas fâché de trouver ici un exemple des Arrêts d'Amour. Il est tiré du Recueil de Martial d'Auvergne.

« *Par devant le Marquis des Fleurs et Violettes d'Amours, s'est assis un procès d'un amoureux, demandeur d'une part, et une jeune amie, défenderesse d'autre part, et disait, ledit amoureux, que tous les plus grands biens qui sont en amours, c'est d'entretenir les cœurs l'un de l'autre en parfaite alliance et union d'amitié, et que toutes et quantes fois qu'un Amant ou une dame est vaquant, ou qu'elle s'entremet de complaire à plusieurs, c'est signe que son cœur n'était point entier en loyauté, et que l'on ne s'y doit pas trop fier. Or, ce présupposé disait que cette Dame lui avait fait plusieurs promesses; et entre les autres, que jamais n'aurait autre que lui, tant qu'il serait vivant, et lui parcillement à elle: si en avaient fait serment, l'un à l'autre, si grand et solennel, que faire se peut en tel cas: et ainsi avaient promis qu'ils ne feraient chose à leur pouvoir,*

bousiers. On y trouve des mines de plomb et d'antimoine, des productions volcaniques et plusieurs variétés de pierres ollaires. On y exploite en ce moment, et depuis peu de temps, une mine de charbon excellent et qui promet des bénéfices considérables. Collobrières compte plusieurs fabriques de bouchons.

*par quoi nul d'entr'eux y put prendre, n'avoir déplaisir; mais ce nonobstant ladite Dame, puis n'a guères de temps en çà, s'entremettait d'entretenir plusieurs Galants par paroles, et très-belles chères défendues en tel cas : et autre plus pendait tous les jours en sa ceinture, et en sa quenouille bouquets nouveaux et fleurs étranges, sans que ledit Amant les lui eut données, dont il a un peu de sa tête ; car aucunes fois quand il est dans son lit, et s'éveille sur ce point, il met bien trois heures à soi rendormir..... De la part de cette Dame défenderesse, fut défendu au contraire; et disait que quelques promesses que fissent Dames, se doivent entendre civilement, c'est à savoir là où sera leur plaisir ; et ne donnent jamais si grande autorité qu'elles ne soient sur leurs pieds pour user de leurs volontés et plaisirs ; car elles sont Dames. Et l'on sait que Dames ne peuvent renoncer aux biens qui leur peuvent venir ; et ont don et privilège de nature de rire et faire bonne chère à tous, afin que l'on ne puisse dire qu'elles soient mal gracieuses..... finablement Parties ouïes, fut absolue cette défenderesse des pétitions et demandes de ce demandeur, en lui permettant ( s'elle voulait, en tant que métier était ) de parler, rire, saluer, et porter bouquets toutes et quantes fois qu'il lui plairait, et bon lui semblerait ; et condamna ledit Amant en ses dépens.*

Ces disputes galantes étaient renvoyées des Cours où on ne les pouvait décider, ou dans lesquelles il y avait partage, à une autre Cour. Lorsqu'elles étaient jugées, on pouvait en appeler à une autre Cour, même étrangère à la Provence. La décision des questions les plus difficiles était réservée pour l'automne, tems auquel les Dames, les Chevaliers et les Troubadours allaient à la campagne, et pouvaient s'assembler plus aisément.

La Cour d'Amour d'Aix fut la plus brillante. Gantelme de Romanil, tante de la belle Laure, fit établir celle de Romanil, qui devint la plus renommée, et qui comptait, parmi ses Membres, des gens d'Église du premier rang. Le Pape Innocent VI voulut donner une fête aux Comtes de Tende et de Vintimille, et il les fit assister à ces Audiences galantes.

Les voyages des Comtes Provençaux, les guerres de Naples et de Sicile achevèrent de ruiner la Cour d'Amour d'Aix. Une peste qui survint détruisit la Cour d'Amour de Romanil. Le retour des Papes à Rome détruisit ce goût vif pour la poésie et les jugemens d'amour dans le Comté Venaissin. Philippe *le long* appela à Paris plusieurs Poëtes Provençaux. Sur la fin du règne de la Reine Jeanne, les Parlements d'Amour cessèrent entièrement. On commença à les connaître en 1162; ils finirent à-peu-près vers l'an 1382.

René fit les plus grands efforts pour les rétablir; il créa un Prince d'Amour tiré du Corps des Chevaliers. Il assigna des revenus pour l'entretien des Officiers de ce Prince, et les Membres de cette nouvelle Cour d'Amour étaient annuels. Les revenus du Prince d'Amour et de ses Officiers étaient assignés sur un droit vulgairement appelé *Pelotte*, que les *Abas* ou les pères de la jeunesse s'étaient attribué depuis plusieurs siècles. Ils le faisaient payer à ceux et celles qui se remariaient, pour punir leur inconstance et l'infidélité qu'ils faisaient à la mémoire de leurs maris ou de leurs femmes. Ces *Pelottes* subsistent encore aujourd'hui, quoiqu'il n'y ait plus ni Prince d'Amour, ni Cour d'Amour, ni Jugemens d'Amour. Elles sont même devenues plus onéreuses, malgré le statut qui les prohibe, parce qu'on les fait payer indistinctement aux filles et aux garçons, comme aux veufs et aux veuves qui se marient hors de la ville d'Aix; ce qui n'était point l'intention de l'Instituteur.

La charge de Prince d'Amour a duré jusqu'en 1668. A cette époque, le Corps des Possédans fiefs représenta à Louis XIV qu'elle lui était onéreuse. Elle fut supprimée. En mémoire de l'établissement fait par le Roi René, on institua un Lieutenant *du Prince d'Amour* que

L'église, construite en 1665, renferme un riche autel, provenant du couvent de l'Averne, décrit page 296, mais sa forme et ses placages rappellent le mauvais goût du siècle de Louis XV. Il ne nous a paru avoir d'autre valeur que celle de ses marbres qui sont d'une grande beauté.

Foires, le 11 mai, le 1er novembre.

Pop. en l'an 9, 1,509 hab.; en 1842, 3,012 hab.; superf. 11,277 hect. 21 ares; dist. de Toulon 46 kilom.

Bormes. Village du pays schisteux et granitique, bâti sur une colline à peu de distance de la mer. Les productions de ses terres cultivées sont le blé, le seigle, le vin, l'huile, les haricots noirs et des châtaignes. Ses jardins renferment des orangers. Ses landes, vastes et couvertes de cistes, de bruyères et d'arbousiers, nourrissent le pin et le chêne-liége. On trouve dans son territoire des pierres ollaires et du chromate de fer, du talc et des terres ferrugineuses connues sous le nom de *crayons sanguins*. Une pêcherie est établie dans la plaine, au hameau de Lavandon.

Les minimes s'établirent à Bormes, en 1482, sur l'emplacement d'un ancien château.

Foire, le 19 mars.

Pop. 1,718 hab.; superf. 12,564 hect. 85 ares; dist. de Toulon 41 kilom.

*Canton de Cuers.*

Cuers. Une petite partie de son territoire est appuyée sur le grès; le reste est dans le pays calcaire. On y cultive peu le blé. Ses principales productions sont l'huile, le vin et plusieurs espèces de légumes. De belles sources entretiennent ses fontaines et arrosent quelques jardins et quelques prairies. Leurs écoulements forment la petite rivière de Réal. On cultive à Cuers quelques orangers et plusieurs espèces de poires.

La seigneurie de Cuers appartenait au cadet de la maison de Marseille, et passa ensuite à celle de Glandevès. L'histoire rapporte qu'Isnard de Glandevès y soutint un siége de 19 jours contre Charles de Duras. Cuers a beaucoup souffert en 1707, lors du siége de Toulon. Les guerres de religion y ont aussi exercé leurs fureurs.

l'Administration Municipale de la ville d'Aix crée annuellement, et qui représente, au jour de la Fête-Dieu, le *Prince d'Amour*. Ce grand Officier a des Officiers à ses ordres, un Guidon, un Porte-Étendard, des Mignons, etc. Faible image des plaisirs innocents de nos aïeux, et de la pompe qui suivait et précédait les grands Seigneurs qui vécurent dans les beaux siècles de la Poésie Provençale et des Parlemens d'Amour!

Depuis 1668 jusqu'en 1700, le Lieutenant du Prince d'Amour fut tiré du premier État. Jusqu'en 1668, on regarda cette place comme un honneur. On la regarde aujourd'hui comme une charge; ce qui s'éloigne des intentions du Roi René, de celles de Louis XIV, et de l'intérêt de la ville d'Aix.

Cuers a vu naître l'abbé *Capris de Beauvezer*, ex-jésuite, qui a publié la *Vie de Sainte Catherine*, patrone de Cuers, des pièces de théâtre (morales), des sermons, des vers, etc.

Foires, le 1er janvier, le 1er mars, le 1er août et le 28 octobre.

Pop. en l'an 9, 4,830 hab.; en 1842, 4,150 hab.; superf, 4,971 hect. 63 ares; dist. de Toulon 21 kilom.

Carnoules. Son territoire est partagé entre le pays schisteux et le pays calcaire; il est arrosé, sur une grande superficie, par des sources abondantes qui naissent dans le terrain calcaire. L'huile, le vin et le blé sont ses principales productions. Foire, le 11 octobre.

Pop. 1,084 hab.; superf. 2,558 hect. 50 ares; dist. de Toulon 34 kilom.

Pierrefeu. Village du pays schisteux, bâti au sommet d'une colline couronnée de grosses roches quartzeuses et taillée à pic du côté du nord. Une partie de la plaine est arrosée par le Réal-Martin. Ce territoire aride produit de l'huile, du vin, du blé, des légumes et des fourrages. Ses forêts sont considérables et peuplées de pins et de chênes-liége.

Le château de Pierrefeu avait un grand renom, au temps des cours d'amour. On en cherche vainement la trace sur la croupe de la montagne. Le seul monument antique qui ait été trouvé à Pierrefeu, était une pierre votive dédiée à *Tretia*, probablement quelque divinité topique. Cette pierre, transportée à Toulon par les soins de M. Pons, archéologue et munismate fort éclairé, est perdue.

Foire, le 1er octobre.

Pop. 1,445 hab.; superf. 5,759 hect. 11 ares; dist. de Toulon 26 kilom.

Puget (Le). Une grande partie de son territoire est dans le pays calcaire; viennent ensuite des terres graveleuses appuyées sur du grès. Le terrain schisteux leur succède. Le pays calcaire fournit de nombreuses sources. On cultive au Puget le haricot blanc. Le vin et l'huile sont ses principales productions.

Foires, le 22 août et le 21 octobre.

Pop. 1,791 hab.; superf. 3,696 hect. 20 ares; dist. de Toulon 29 kilom.

### *Canton d'Hyères.*

Hyères. Nous avons décrit sa situation, ses antiquités, ses îles et les richesses de ses jardins. Le bel ouvrage publié sur cette ville intéressante, par l'honorable M. Denis, membre de la chambre des députés, nous dispense d'entrer dans de plus longs développements. Hyères qui, tous les ans, voit accourir dans ses murs un grand nombre d'étrangers de distinction, a des salines importantes Le chêne blanc et le chêne vert croissent dans ses vallées incultes, où chaque jour l'agriculture étend ses pacifiques conquêtes; mais les arbres les plus communs dans ses forêts sont le liége, le petit et le grand pin maritime.

Le terrain des îles est schisteux, et renferme du quartz, du mica et quelques grès; Louis IV y fesait élever des faisans.

Hyères a vu naître plusieurs personnages celèbres. A ceux que nous avons cités, nous ajouterons : *Rambaud d'Hyères*, qui florissait au 14e siècle; il ne reste de ce troubadour qu'un fragment d'une pièce de vers consacrée à l'éloge de la princesse *Dona Sanche*, fille du comte Raymond-Bérenger V du nom. *Raynaud*, oratorien; il remporta, en 1737, le prix d'éloquence et de poésie, décerné par l'académie française, et publia une belle *Ode sur la grandeur de Dieu dans ses moindres ouvrages.*

Foires, le 1er mai, le 25 août et le 15 décembre.

Pop. en l'an 9, 6,528 hab.; en 1842, 9675 hab.; superf. 26,263 hect. 88 ares; dist. de Toulon 19 kilom.

### *Canton d'Ollioules.*

Ollioules. Son territoire renferme des grès et des courants volcaniques, du marbre blanc veiné de rouge. Au sortir du village, la route de Toulon à Marseille traverse une longue et tortueuse vallée connue sous le nom de *Vaux d'Ollioules*, et peinte par Henry, élève de Vernet. Des pics dentelés par le temps, des rochers suspendus et près de glisser sur leur base, quelques pins chétifs, des genevriers mourants et l'*ilex coxi glandifira* sont les seuls objets qui frappent l'observateur dans ce triste passage, au fond duquel coule, en bouillonnant, le torrent de la Reppe. L'oranger est cultivé en grand dans les jardins d'Ollioules arrosés, depuis plusieurs siècles, par les eaux d'une source qui naît à quelque distance et qui met plusieurs usines en mouvement. Les productions principales du territoire sont l'huile et le vin. Ses figues sèches ont de la réputation. On y cultive en grand la fleur d'immortelle.

L'église d'Ollioules renferme les restes de Charles Grimaldi d'Antibes, prince de Monaco, évêque et comte de Rhodez. Une pierre tumulaire indique qu'ils y ont été déposés en 1770.

Ollioules a vu naître *Étienne de Boyer*, brave guerrier qui s'attacha constamment à la fortune du Béarnais. Henri IV, pour le récompenser du zèle qu'il avait déployé pour sa cause, lui donna, en montant sur le trône, la charge de viguier de Marseille; *Jauffroi (Étienne)*, auteur des *Conférences* et des *Statuts synodaux du diocèse de Mende*, mort en 1760.

Foire, le 10 août.

Pop. en l'an 9, 2,590 hab.; en 1843, 3,012 hab.; superf. 2,017 hect. 4 ares; dist. de Toulon 8 kilom.

Bandols. Autrefois *Bandor*. Village maritime érigé en 1714. Le vin est sa principale production. Un petit ruisseau arrose ses jardins, où l'on cultive l'oranger et les primeurs. Ce village a des fabriques de tuiles, et son territoire inégal, aride et pierreux renferme des poudingues, des quartz, des silex roulés

avant leur agglutination, des courants volcaniques et des mines de houille. Le port de Bandols est, pour Marseille et l'étranger, l'entrepôt et le lieu d'embarquement des vins de l'ouest du département.

Pop. 1,847 hab.; superf. 856 hect. 27 ares; dist. de Toulon 17 kilom.

Évenos. Il est bâti sur un courant volcanique qui se prolonge au loin vers le nord; le reste du territoire est dans le pays calcaire, et renferme quelques bancs de sable quartzeux. Le sol montueux, aride et pierreux produit principalement du blé et du vin. Le pin est l'arbre le plus commun de ses forêts. On a exploité autrefois à Évenos une assez belle carrière de marbre blanc mêlé de jaune. Elle a été abandonnée à cause de la difficulté des transports.

Les restes du château d'Évenos sont d'un effet imposant; ils reposent sur une coulée volcanique d'une épaisseur considérable. Presque toutes les murailles d'enceinte sont debout et pour long-temps encore, car chaque assise taillée en cabochon et ajustée avec un soin extrême, est composée d'une lave noire, dure et très-compacte. Les armes des seigneurs d'Evenos décorent encore la porte d'entrée. La chapelle attenante au château est petite et basse; sa forme atteste la vieillesse de sa construction. Evenos est un lieu intéressant à visiter. Il défendait jadis le défilé du côté de la France, tandis que le vieux château d'Ollioules gardait l'entrée des gorges de ce nom; mais de l'ancien Ollioules il ne reste rien que des souvenirs.

Pop. 715 hab.; superf. 4,195; dist. de Toulon 13 kilom.

Nazaire (Saint). En provençal *Sanary*. Son territoire très-aride est, partie dans le pays calcaire, et partie dans le pays schisteux. Le vin, le blé et l'huile sont ses productions principales. Quelques historiens font remonter sa fondation à l'année 1500, et l'attribuent à des familles d'Ollioules. En 1707, les habitants, enfermés dans une tour très-élevée, placée sur le quai, obligèrent la flotte anglo-sarde à quitter la plage. L'approche du port est défendue par une batterie placée sur le cap Nègre au territoire de Six-Fours, et par deux autres placées l'une à Portessol, l'autre à la Crède.

Pop. 2,774 hab.; superf. 1,923 hect. 67 ares; dist. de Toulon 12 kilom.

Seyne (La). Ce village maritime, bâti sous Henri IV, au fond de la rade de Toulon, a été presque entièrement détruit lors du dernier siége de Toulon; ses rues larges sont bien alignées. Il y a de nombreux chantiers pour la construction des navires marchands. Un paquebot à vapeur établit des relations continuelles entre La Seyne et Toulon. C'est sur le territoire du hameau de Saint-Mandrier que la marine a fait élever le bel hôpital de ce nom. Non loin de là, au cap Cepet, reposent les restes du vice-amiral Latouche-Treville, mort en 1805 à bord du Bucentaure. Une pyramide dans le style égyptien marque la place où ils ont été déposés.

Les productions principales sont le blé, le vin et l'huile.

La Seyne a vu naître le sieur *Henri*, capucin, prédicateur connu des âmes dévotes par le *Miroir de la Perfection Chrétienne dans les trois États, séculier, ecclésiastique et régulier.*

Foire, le dimanche après le 2 juillet.

Pop. 6,560 hab.; superf. 2,708 hect. 39 ares, dist. de Toulon 5 kilom.

Six-Fours. Autrefois *Six-Forts.* Village du pays schisteux. Son territoire, traversé par un courant volcanique, produit de l'huile, du blé et du vin. Les deux petites îles désignées sous le nom d'Ambiez en font partie. La plus considérable est habitée, cultivée et fortifiée. Le petit pin maritime est l'arbre de ses forêts.

Six-Fours, bâti sur un monticule de forme conique, était jadis une ville close, défendue par de fortes murailles et par un château non moins bien fortifié. De son ancienne splendeur, ce village ne conserve plus qu'une porte d'entrée en forme d'arc, deux ou trois colonnes dégradées, restes d'un édifice public, son église gothique desservie, en 1789, par des chanoines, et un amas de ruines autour de la chapelle encore debout dans l'enceinte du château. C'est dans ce village, observe M. Vienne (1), que l'auteur des *Mémoires d'un Marin de la Garde* a fait naître son héros imaginaire.

Pop. 2,941 hab.; superf. 2,610 hect. 21 ares; dist. de Toulon 8 kilom.

*Canton de Solliés-Pont.*

Solliés-Pont. Bourg sur le Gapeau. Ses terres, appuyées en partie sur des rochers calcaires, en partie sur du grès, produisent de l'huile, du vin, du blé, du fourrage, des légumes et beaucoup de fruits. On élève quelques orangers dans ses jardins. Nulle part, la végétation n'est aussi riche et aussi variée que dans la vallée qu'arrose le Gapeau. Le laurier rose croît naturellement sur ses bords. Solliés-Pont renferme plusieurs établissements industriels, des filatures de soie et des tanneries. Foires, le 5 février et le 14 septembre.

Pop. en l'an 9, 2,609 hab.; en 1843, 3,171 hab.; superf. 1,767 hect. 31 ares; dist de Toulon 15 kilom.

Belgentier. Village du pays calcaire, dans une vallée étroite arrosée par le Gapeau. L'huile, le blé et le vin sont les principales productions de son territoire montueux. Des tanneries, des poteries, des fabriques de draps, des papeteries occupent ses industrieux habitants. Le chêne blanc, le chêne vert et le petit pin maritime peuplent ses forêts. Belgentier est la patrie de Peyresc.

Foires, le 15 janvier et le 16 août.

Pop. 1,246 hab.; superf. 1,334 hect. 22 ares; dist. de Toulon 23 kilom.

(1) *Promenades dans Toulon ancien et moderne.*

Solliés-Farlède. Village situé dans une plaine fertile en oliviers, en blé, en légumes et surtout en vignes. Les orangers y vivent en plein vent. Il formait autrefois un hameau de Solliés-Ville.

Pop. 965 hab.; superf. 830 hect. 78 ares; dist. de Toulon 11 kilom.

Solliés-Toucas. Village du pays calcaire, dans la jolie vallée de Gapeau. Son territoire montueux renferme des grès, et produit de l'huile, du vin, du blé, des légumes, des câpres et beaucoup de fruits. Ses forêts sont peuplées de chênes blancs et de chênes verts. Ses montagnes renferment beaucoup de fossiles. C'est dans son territoire que naît la belle source du Thon que les Romains conduisirent à Hyères par un aqueduc, dont quelques parties subsistent encore. Plus tard, elle fut dirigée sur le château de Lamagnon, à La Valette, appartenant, suivant quelques auteurs, à la reine Jeanne.

L'église de Solliés-Toucas, construite en 1701, renferme un petit tableau représentant la Santé, estimé des amateurs.

Pop. 1,321 hab.; superf. 3,027 hect. 09 ares; dist. de Toulon 18 kilom.

Solliés-Ville. Ce village, bâti en amphithéâtre, était autrefois le chef-lieu des communes qui portent le même nom, et ne conserve que la portion la plus montueuse et la moins fertile de son territoire. Le sol, appuyé en partie sur le calcaire, en partie sur le grès, produit de l'huile et du vin. On a trouvé à Solliés des médailles de plusieurs règnes. Nous avons parlé de son église, au chapitre des *antiquités*. Foires, le dimanche de *Quasimodo*, le 26 juillet et le 30 août.

Pop. 841 hab.; superf. 1,400 hect, 21 ares; dist. de Toulon 14 kilom.

### *Canton de Toulon* (1).

Toulon. Chef-lieu de préfecture maritime. Il était connu des Romains et marqué dans leurs itinéraires; mais comme port maritime, il convenait peu à leurs embarcations légères et peu profondes.

Le mérite de la rade de Toulon est, dans son étendue, la bonté de son fond, la profondeur de ses eaux et la hauteur des côtes qui l'abritent. La plupart de ces qualités étaient indifférentes à la navigation ancienne; quelques-unes même lui étaient nuisibles. Les plus petites anses étaient propres aux plus grands navires des anciens; un rocher, un tertre de quelques mètres de hauteur suffisaient pour leur donner un abri; et lorsque la nature avait refusé cet avantage à une situation qui leur convenait d'ailleurs, ils y suppléaient ou par des buttes artificielles, ou en s'enfonçant dans l'intérieur des terres par un canal terminé en bassin.

L'anse de Marseille, qui, au moment où les Phocéens l'adoptèrent, n'était

(1) La ville de Toulon est partagée en deux cantons. La commune de La Garde appartient au canton *est*; les communes de Revest et de La Valette appartiennent au canton *ouest*.

qu'une petite crique entre deux rochers, donne l'idée de la première espèce des ports des anciens; les Romains nous ont laissé à Fréjus un modèle en grand de la seconde.

Les grandes rades ayant pour eux les inconvénients de la pleine mer, ils ont dû en faire peu de cas; aussi ces vastes enceintes n'ont acquis une importance maritime que lorsque les embarcations augmentant de volume et de tirant d'eau, et les mâtures s'élevant à proportion, il n'y a plus eu de sûreté et de commodité que dans la réunion de l'étendue et de la profondeur des eaux, avec la hauteur des abris naturels.

Il n'est donc pas étonnant que les Romains aient négligé la position de Toulon. Ils s'étaient bornés à y établir des teintureries, pour profiter du murex produit par les mers et du kermès qui vivait sur les chênes de la côte.

M. Zenon Pons, savant inspecteur de l'université, et M. l'abbé V...., chapelain de l'hôpital civil, ont écrit sur l'origine de Toulon. Il nous paraît superflu de rapporter ici leur opinion.

Toulon, née avec la navigation moderne, en a suivi les progrès. Elle est bâtie au pied d'une montagne calcaire, en partie sur un poudingue et en partie sur un atterrissement argileux. Sa plus grande longueur de l'est nord-ouest à l'est sud-est est de 1,400 mètres environ. Sa plus grande largeur du nord-nord-est au sud-sud-ouest est de 600 mètres. Plus de la moitié de cette surface, circonscrite par d'épaisses murailles et de larges fossés, est occupée par les darses et par l'arsenal maritime.

Ses rues, bordées de maisons très-élevées, sont en général bien percées. On y a suivi cette antique maxime, qu'il fallait, dans les pays chauds, des rues étroites pour s'y défendre des ardeurs du soleil. De nombreuses fontaines alimentées par une source abondante qui naît dans le pays calcaire, y entretiennent la fraîcheur et la propreté. Les pentes du sol ont été commodément ménagées et permettent, sur tous les points, la circulation des voitures.

Les places publiques sont chétives et irrégulières; il faut toutefois excepter le *Champ de bataille*, superbe rectangle (sa longueur est de 160 mètres et sa largeur de 80) orné d'arbres magnifiques, et au fond duquel s'élève l'hôtel de la préfecture maritime, simple mais commode édifice achevé en 1789, et le *Champ de Mars*, limité par la grande route d'Italie et ombragé d'un double rang de platanes. C'est sur cette place, dit M. Vienne, que de farouches proconsuls ont exercé leurs fureurs, ont assouvi la rage des énergumènes qui désignaient les victimes; c'est là qu'ont péri sous le feu de la mitraille huit cents malheureux dont le plus grand nombre n'avait à se reprocher que son séjour dans une ville, coupable sans doute, mais peut-être excusable par les circonstances qui l'avaient entraînée dans l'abîme, si, dans les discordes civiles, les vainqueurs n'abusaient pas toujours de leur victoire, si l'esprit de parti savait pardonner.

L'hôtel-de ville donne sur le quai. Deux cariatides, ouvrage du Puget, décorent la porte et attirent les regards des étrangers. Un mascaron, d'un dessin correct,

orne le cintre et ajoute au prix de ces chefs-d'œuvre. Tout près de cet édifice est la maison du Puget. Son architecture, d'ordre composite irrégulier, s'annonce avec noblesse. Le célèbre sculpteur l'avait enrichie de peintures précieuses, mais il avait négligé de la rendre commode au-dedans. Le second étage de cette maison sert aujourd'hui de temple aux protestants.

Autrefois les princes et les dignitaires étaient logés à l'hôtel-de-ville. Louis de Valois, comte d'Alais, gouverneur de Provence, fils de Charles d'Angoulême, bâtard du roi Charles IX et de Marie Touchet, s'y sont établis plusieurs fois pendant qu'il fut gouverneur de Provence, c'est-à-dire de 1653 à 1650. Louis de Vendôme, duc de Mercœur, qui lui succéda, y logea en 1653; Louis IX et la reine sa mère, en 1660; le roi d'Espagne Philippe V et ses frères les ducs de Bourgogne et de Berri, en 1700; la reine d'Espagne, en 1701; le comte de Toulouse, grand amiral, en 1702; le maréchal de Villars, en 1716; le duc son fils, en 1738; l'infant d'Espagne don Philippe, en 1742; le duc de Penthièvre, en 1743; le maréchal duc de Richelieu, en 1756; le duc de Chartres, père de notre roi Louis-Philippe, en 1776; Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII, en 1777.

Avant 1789, Toulon était le siége d'un évêché, et renfermait divers ordres religieux. Les bâtiments qu'ils occupaient, de même que les églises qu'ils avaient élevées, servent aujourd'hui à des services publics ou ont été démolis Les églises actuelles n'offrent rien de remarquable. Quelques historiens font remonter à l'an 1096 la fondation de la cathédrale. Dans l'intéressant ouvrage que nous avons déjà cité, M. H. Vienne a détruit sans retour cette opinion. Il a prouvé, d'une manière évidente, que l'acte sur lequel elle reposait, était apocryphe et ne pouvait supporter l'examen des paléographes. Voici, du reste, ce qu'a dit ce savant et laborieux écrivain, au sujet de ce monument auquel des aggrandissements successifs ont enlevé son cachet primitif, sans lui donner plus de majesté.

« L'église Notre-Dame, ancienne cathédrale, s'annonce au-dehors par une façade à laquelle l'intérieur est loin de répondre. Les trois portes sont placées dans un attique appliqué sur des pilastres ioniques engagés à demi dans le mur de face. Les portes latérales sont séparées de la grande au-dessus de laquelle est une croisée octogone, par des colonnes doubles d'ordre corinthien reposant sur des stylobates; leur entablement est couvert par un fronton triangulaire à double saillie, orné de figures en bas-reliefs et demi-bosses de très-bon effet.

« Le clocher dont la hauteur (36 mètres) est à peu près double de celle de la façade, se compose de deux tours superposées en pierre de taille; son sommet est encadré par une corniche surmontée par une balustrade qui fait la tour de la plate-forme sur laquelle est placée la cage en fer du timbre de l'horloge.

« L'architecture de l'intérieur de l'église n'a aucun caractère particulier, c'est une espèce de gothique dégénéré. Les arcades qui forment les trois nefs sont en ogives peu prononcées, les pilastres en pierre dure sont sans filets, sans colonnettes et n'ont d'autres ornements que des astragales peu saillants. La grande nef

qui règne jusqu'au fond du chœur n'est pas proportionnée dans ses dimensions, elle a 50 mètres de longueur sur 10 seulement de largeur. On y remarque une chaire qui peut passer pour un chef-d'œuvre de sculpture et de menuiserie.

« Les orgues, placées jadis au chevet de l'église, le sont maintenant au-dessus du tambour de la porte d'entrée ; elles sont belles et fort complètes.

« Le chœur est orné d'un immense tableau de fond traité à la manière italienne du meilleur temps, et de deux autres tableaux sur les côtés. L'autel en marbre de couleurs différentes, a, pour devant, un magnifique bas-relief représentant la Vierge mise au tombeau. Ce bas-relief, altéré par les amas de sel qui, sous la république, était déposé dans la cathédrale, est, si j'en crois un Toulonnais fort instruit, l'ouvrage du sculpteur Verdiguier, le même qui a fait, en 1743, le Mars que vous avez admiré au-dessus de la porte de l'Arsenal, d'autres l'attribuent à Puget. Je le crois antérieur à cet homme habile, et je suis tenté de penser qu'il décorait le maître-autel avant la reconstruction de l'église, d'autant qu'il est fait mention dans les archives d'un devant d'autel en marbre qui y avait été posé en 1630 (Puget n'était alors âgé de 7 ans). Parmi les tableaux attachés aux parois de l'église, on doit signaler les originaux suivants :

« 1° Au fond du chœur, une Assomption par Michel de Serre. Le nom de Volaire qui s'y lit est un faux commis par ce Volaire, peintre très-médiocre qui, au commencement du siècle dernier, avait était été chargé de le nettoyer.

« 2° Une Notre-Dame du Mont-Carmel, par Dalmeric, peintre italien. Je suis porté à croire que ce beau tableau provient de l'église des Minimes, où, d'après la requête présentée par les consuls de Toulon, en 1629, au pape Urbain VIII, fut établie une confrérie sous le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Les deux premiers évêques de Toulon, Honoré et Cyprien, qui y figurent, prouvent que ce tableau est de commande.

« 3° Deux tableaux de Puget, l'un malheureusement détérioré par un barbouilleur (Simonet) qui a osé entreprendre de le restaurer, représente l'Annonciation. L'autre, assez bien conservé, représente saint François en adoration devant la Vierge et l'enfant Jésus.

« 4° Les deux grands tableaux sur les côtés du chœur, ouvrage de Jean-Baptiste Vanloo, faits pour être placés dans la chapelle *Corpus Domini*, l'un, original, consacré au triomphe de l'Eucharistie, l'autre, heureuse copie de la belle composition de Raphaël, Melchisédech bénissant Abraham à son retour de la victoire sur les rois ligués contre lui.

« 5° Une Sainte-Famille, récemment peinte par M. Paulin Guérin, toulonnais, qui tient un rang parmi les artistes du XIX° siècle.

« Les chapelles qui terminent les nefs latérales sont ce qu'il y a de plus remarquable. Dans la chapelle *Corpus Domini*, la sculpture réunie à l'architecture forment un contraste frappant avec la nudité de l'ensemble de l'église aussi mal éclairée que mal distribuée dans le percement de ses deux ou trois chapelles enfoncées dans les parois latérales. L'autel en marbre de couleur sert de socle à

deux chérubins en marbre blanc de grandeur naturelle, qui passent pour être sortis du ciseau de Puget. Ils tiennent chacun un encensoir d'où s'échappe une fumée qui semble immatérielle, et que suspendent des chaînes en anneaux détachés sculptés dans un seul bloc; la délicatesse et la difficulté d'exécution de ce travail étonnent les amateurs qui examinent de près ce chef-d'œuvre.

« Derrière l'autel s'élèvent, adossées au mur, deux colonnes torses entrecoupées de canelures et d'ornements qui rappellent le goût du siècle de Léon X. Entre ces deux colonnes percent des rayons qui reflètent sur des têtes d'anges, de chérubins aux ailes légères. Le Père éternel apparaît sur des nuages, au-dessus du fronton à cornes de l'entablement au milieu duquel se montre un calice; Dieu le père, un peu penché sur l'autel, semble bénir son Fils que le prêtre offre en sacrifice. Cet ouvrage est en plâtre peint, mais d'un grand mérite; deux pilastres latéraux en brèche rouge ou marbre ferrugineux, granuleux, veiné, sont séparés des colonnes torses par deux niches où sont placées les statues de saint Pierre et de saint Paul.

« L'autre chapelle, à l'extrémité de la nef gauche, est consacrée à la Vierge; elle est aussi profonde que le chœur et a quelque chose de plus mystérieux par l'obscurité qui règne sous la voûte à nerfs saillants qui précède la coupole du sanctuaire. Le sommet de l'arcade en ogive qui forme son entrée, sert de socle à une console sur laquelle est debout, dans une niche, la Vierge portant l'enfant Jésus, dont la dorure, suite d'un vœu fait par la ville, en 1657, en actions de grâces d'avoir été préservée de la peste, a coûté six cents livres.

« Le sanctuaire est richement décoré en ornements de plâtre blanc dont l'exécution plaît aux connaisseurs. La Vierge, soutenue par des groupes d'anges et par des nuages, paraît s'élever dans les cieux avec grâce et majesté. Les quatre évangélistes et leurs attributs sont représentés en demi-bosse dans les angles du plafond concave de la chapelle; le tout forme un ensemble régulier et de bon goût, ouvrage de Bertulus, sculpteur génois qui s'était fixé à Toulon vers 1789. Derrière l'autel, dans un enfoncement fermé par des portes à trois serrures dont une des clefs demeurait dans les mains des consuls, on conservait dans de riches reliquaires le chef de saint Cyprien et d'autres saints vénérés par les Toulonnais; les reliquaires, en matière d'or et d'argent, ont été envoyés à la monnaie de Marseille en 1790. »

Les Vanloo ont peint quelques-uns des tableaux qui décorent l'intérieur de l'église Saint-Louis, édifice lourd et massif bâti à la fin du siècle dernier. On doit aussi à l'habile pinceau de ces artistes célèbres, le plafond de l'église de la Miséricorde, construite en 1719. L'église Saint-François-de-Paule, construite aussi dans le siècle dernier par les récolets, est petite et possède une *Nativité* de Michel Serre, un *Saint-François* et une *Assomption*, tableaux estimés des connaisseurs. Enfin, la chapelle Saint-Pierre, bâtie sous le règne de Louis XIII, n'offre rien d'intéressant. L'autel seul mérite d'attirer les regards.

L'humanité compte à Toulon plusieurs établissements importants, savoir: l'hospice civil dit de la Charité, situé en dehors des remparts dans le camp retranché de Sainte-Anne; l'hôpital civil dit du Saint-Esprit, situé dans l'intérieur de la ville; l'hôpital de la marine, l'hôpital du bagne et l'hôpital militaire. Ces établissements sont desservis, avec des soins dignes de la reconnaissance publique, par les sœurs dite de la Sagesse.

Le premier, consacré aux vieillards et aux indigents, (leur nombre dépasse 200) doit sa fondation à la bienfaisance de messire de Chalucet qui, par son testament du 9 juillet 1612, lui laissa une dotation considérable. Commencé en 1688, cet édifice a été achevé quelques années plus tard. Son exposition, ses cours ombragées d'arbres séculaires et sa distribution intérieure satisfont à toutes les conditions de sa destination. Lors du siége de 1707, ce magnifique bâtiment fut sur le point d'être démoli. Il en fut de même en 1793, mais on se contenta de l'évacuer. Jusqu'en l'an 5 il resta affecté au service des administrations militaires.

L'hôpital du Saint-Esprit compte plusieurs siècles d'existence. On ignore la date précise de sa fondation ; on sait seulement qu'on commença à l'agrandir en 1603. Il tombe de vétusté. Cet hospice, qu'il est question de transférer à côté du premier, reçoit les malades et les enfants trouvés. 180 personnes y reçoivent tous les soins qu'exige leur état.

L'hôpital de la marine, bâti par les jésuites avant 1686, est remarquable par ses dimensions et sa distribution. Sa façade se développe sur une longueur de 100 mètres. La porte d'entrée est ornée de chaque côté de deux colonnes accouplées, d'ordre dorique, et surmontées de la *Force* et de la *Religion*, deux statues d'une composition mâle et sévère. L'écu de France, placé au milieu, est soutenu par deux figurines d'enfants. Au-dessus s'élève l'observatoire, où l'on règle et conserve les instruments nautiques. Cet asile, approprié à sa destination par les soins persévérants de l'intendant Malouet en 1785, peut renfermer quatre cents malades. Des salles spéciales sont réservées aux officiers. Des cours réguliers de médecine, d'anatomie et de chimie y sont ouverts. On y trouve une bibliothèque composée d'ouvrages relatifs à ces sciences, dont l'enseignement, à la fois théorique et pratique, ne laisse rien à désirer.

La marine possède un autre hôpital sur le territoire de La Seyne. Ce dernier, distant de Toulon d'une lieue et demie environ, a été commencé en 1816. Il est entouré d'un parc où l'on élève des arbustes rares et précieux. Cette succursale est disposée pour 5 à 600 malades. Une vaste citerne, sous les voûtes de laquelle se trouve un écho syllabique qui répète jusqu'à vingt fois la détonation d'une arme à feu, alimente les salles des eaux qui leur sont nécessaires. Non loin de l'édifice, se trouve une chapelle construite et décorée par les forçats, et qui mérite, par sa forme et ses détails, l'admiration que lui accordent les étrangers qui ne manquent pas de la visiter.

La fondation de l'hôpital militaire remonte à 1760. Il est mal situé, mal aéré, mal distribué et privé de cours pour les convalescents. L'humanité exige impérieusement qu'il soit remplacé.

Nous avons eu occasion de dire que la ville de Toulon doit à Henri IV son agrandissement devenu aujourd'hui insuffisant (1), et à Louis XIV et au génie de Vauban son arsenal maritime. On ne s'attend pas à trouver ici l'inventaire des immenses richesses de cet arsenal qu'on s'occupe d'agrandir du côté de Castigneau. Nous nous bornerons à citer succinctement les édifices principaux qu'il renferme.

La seule porte par laquelle on entre dans l'arsenal, est soutenue par quatre colonnes d'ordre dorique, dont le fût d'une seule pièce est en marbre veiné. Les sculpteurs Lange et Verdiguier en ont fait les ornements. On lit au milieu l'inscription suivante :

LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS
NE QUID PORTUI TOLONENSI
SUB LUDOVICO MAGNO ADSERTI
SPLENDORIS INTERIRET.
PRINCIPALIS HANC NAVALIS
ARMENTARII PORTAM
PRO DIGNITATE LOCI
RESTITUIT
ANNO MDCCXLIII.

La corderie, élevée en 1684, est un chef-d'œuvre d'architecture simple. Sa

(1) La nécessité de reculer la ligne des fortifications est depuis long-temps reconnue. Les vœux émis à cet égard par la population ont été reproduits par le conseil général du département, dans les termes suivants :

« Toulon renferme 40,000 âmes de population, et 10,000 âmes de population flottante. Cette ville, resserrée par les ouvrages défensifs qui la pressent de toutes parts, manque des constructions les plus nécessaires à divers services publics. Il faut à Toulon un hospice civil, un théâtre, des casernes, une halle, un musée, une bibliothèque publique. Les maisons, hausées au-dessus d'une élévation qu'une sage police pourrait permettre, sont insuffisantes ; des milliers d'ouvriers sont réduits à se loger dans les communes voisines ; les courses journalières qu'ils sont obligés de faire, pour arriver à leurs travaux, les fatiguent et occasionnent une perte de temps.

« Le développement considérable de notre établissement militaire et maritime de Toulon, entraîne nécessairement le développement de la population civile; là où est le travail doivent être et vivre les travailleurs.

« Le gouvernement a un intérêt direct à l'agrandissement de Toulon, et puisque cette question d'agrandissement doit se résoudre en une question de dépense pour les travaux militaires à exécuter, il conviendrait que le conseil général priât instamment le gouvernement d'être favorable à cet agrandissement.

« Le conseil général, ouï ces observations appuyées par plusieurs membres, vu la délibération prise par le conseil d'arrondissement, renouvelle ce vœu, que le gouvernement favorise l'élargissement de l'enceinte de la ville de Toulon. »

longueur est de 406 mètres et sa largeur de 20. Elle est composée de trois arcades qui chacune reposent sur 78 piliers, et surmontée d'un étage. C'est dans cet immense bâtiment que l'on confectionne les câbles nécessaires aux navires. En face, on a bâti, de 1818 à 1822, deux cales sous lesquelles on construit, à l'abri des intempéries, les bâtiments de haut bord, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être lancés à l'eau.

Le magasin général s'élève au milieu de l'arsenal. Il remplace celui que la déloyauté anglaise incendia en 1793. Commencé sous l'empire, il n'a été achevé qu'en 1825. Sa longueur est de 104 mètres et sa largeur de 20. Il reçoit les matières nécessaires à l'armement de la flotte.

Toulon, ouverte aux vents du nord-est par les gorges de La Valette, reçoit, lorsque ce vent souffle en hiver, l'air froid et humide qui descend des Alpes. Peu abrité du *Syroc*, elle en reçoit les influences funestes si bien décrites par Dolomieu, mais ce vent y souffle rarement. Les hautes montagnes qui la couvrent du côté du nord, interceptent l'air vif, pur et tonique, qui découle de cette partie de l'horizon. Ouverte au nord-ouest, elle reçoit directement ce vent sec et déchirant, ennemi connu des organes de la respiration, et qui souffle ordinairement après les pluies. L'état de l'atmosphère le plus favorable à cette ville est celui où aucun vent accidentel n'agitant l'horizon, le vent périodique qui suit la marche du soleil, vient rafraîchir doucement ses habitants. L'air, alors, est légèrement humide, mais sain et tempéré. Voici le relevé des résultats thermométriques recueillis à Toulon de 1830 à 1837. (Thermomètre de Réaumur).

## 1° CHALEURS.

| ANNÉES. | TERME MOYEN DES TEMPÉRATURES DANS LES MOIS DE | | | | MAXIMUM ou TEMPÉRATURE la plus élevée. |
|---|---|---|---|---|---|
| | JUIN. | JUILLET. | AOUT. | SEPTEMBRE. | |
| 1830 | 18° 06 | 22° 05 | 19° 72 | 14° 24 | 25° |
| 1831 | 19° 04 | 21° 24 | 20° 76 | 17° 51 | 23° 2 |
| 1832 | 18° 12 | 21° 08 | 20° 86 | 17° 62 | 24° 0 |
| 1833 | 19° 25 | 19° 39 | 19° 60 | 15° 75 | 21° 8 |
| 1834 | 19° 04 | 19° 17 | 20° 61 | 19° 87 | 24° 1 |
| 1835 | 17° 37 | 20° 29 | 19° 82 | 16° 68 | 23° 2 |
| 1836 | 18° 67 | 21° 20 | 20° 57 | 16° 56 | 23° 0 |
| 1837 | 20° 13 | 21° 83 | 21° 66 | 16° 57 | 23° 5 |

## 2° FROIDS.

| ANNÉES. | TERME MOYEN DES TEMPÉRATURES DANS LES MOIS DE | | | | MAXIMUM ou TEMPÉRATURE la plus élevée. |
|---|---|---|---|---|---|
| | DÉCEMBRE. | JANVIER. | FÉVRIER. | MARS. | |
| 1830 | 6° 16 | » | » | » | » |
| 1831 | » | 5° 94 | 6° 22 | 7° 93 | 9° » |
| 1832 | 1° 56 | 4° 23 | 6° 54 | 8° 08 | 9° 5 |
| 1833 | 6° 95 | 6° 33 | 8° 80 | 6° 92 | 7° 2 |
| 1834 | 8° 95 | 8° 49 | 7° 42 | 9° 22 | 7° 9 |
| 1835 | 6° 73 | 6° 93 | 8° 72 | 8° 72 | 8° 8 |
| 1836 | 4° 92 | 4° 60 | 5° 34 | 8° 62 | 6° 7 |
| 1837 | 5° 74 | 5° 06 | 5° 98 | 4° 80 | 4° 8 |
| 1838 | 7° 43 | 6° 85 | 6° 30 | » | 8° 3 |

Toulon revendique une belle part dans la somme commune de gloire, dont la Provence a été dotée par ses guerriers, ses magistrats, ses marins et ses littérateurs. Aux noms qui ont été cités, nous ajouterons les suivants :

1° *Charles de Thomas*, lieutenant-général des troupes du comte de Provence, et son principal ministre. Ce brave et sage guerrier suivit son prince à la première croisade, et fut tué à son retour de Palestine, en défendant sa ville natale contre les Maures de Tunis et d'Alger. C'était en 1110. Sa postérité s'est perpétuée dans la maison des *Thomas de La Valette*.

2° *Salcettes de Saint-Mandry*, habile marin. Captif à la cour du roi de Maroc, il refusa d'embrasser le mahométisme, et subit le supplice du pal en 1624.

3° Le *P. Isnard*, minime, se fit une réputation de prédicateur, avant que Bourdaloue et Massillon eussent créé l'éloquence de la chaire. On lui attribue une histoire de la ville de Toulon qui n'a point été imprimée.

4° *Jean Taxil*, capucin, plus connu sous le nom de père *Maurice*. Il fut, durant sa vie, la providence des Provençaux contre la peste. Il a composé : *Le Capucin charitable enseignant la méthode pour remédier aux grandes misères que la peste a coutume de causer parmi les peuples*, 1662.

5° *Antoine Julien*, avocat au parlement d'Aix et jurisconsulte distingué.

6° *Laurent Daniel*, oratorien. On a de lui : *Analyse de l'Ecclésiaste des Proverbes de Salomon, du livre de Job, d'Isaïe, etc.* Il est mort en 1714.

7° *Henry Ferrand*, frère de celui dont nous avons parlé. Il a publié, en 1726,

des éphémérides sous ce titre : *Inscriptiones ad res notabiles spectantes, ab anno* 1707.

8° *François Chabert*, chirurgien habile. On a de lui : *Observations de Chirurgie pratique.*

9° *Thomas de La Valette*, frère de l'oratorien dont il a été parlé, page 349. Il parvint, par son mérite, au grade de chef d'escadre. Mort en 1714.

10° *François Manie*, carme déchaussé, auteur d'un *Dictionnaire de la Bible, hébreu, chaldéen et latin*, 1765.

11° *Charles-Joseph Mayer*, polygraphe. Il a travaillé à la *Bibliothèque des Romans* avec le comte de Tressan, et à l'*Histoire des Hommes* avec Delille et Mercier.

12° *Chalert Joseph-Bernard* (marquis de), officier général de la marine. On a de lui : *Voyage fait, en* 1750 et 1751, *sur les côtes de l'Amérique Septentrionale.*

13° *Infernet*, capitaine de vaisseau. Il commandait l'*Intrépide*, de 74, au combat de Trafalgar. Tout le monde connaît ce bel éloge sorti de la bouche de l'empereur : « *Si tous les capitaines s'étaient conduits comme vous à Trafalgar, la victoire n'eût pas été un instant indécise.* »

14° *Missiessy*, ancien brigadier des armées navales. Il se distingua, en 1780, en bloquant le Port-Mahon

15° *Missiessy* (le comte Édouard-Thomas Burgues de), vice-amiral, vice-président du conseil d'amirauté. On lui doit plusieurs ouvrages excellents sur la marine.

16° *Saunier*, capitaine de vaisseau. Il combattit vaillamment à Aboukir. Mort à bord de la frégate l'*Africaine*, près de Gibraltar, après une héroïque défense.

Le commerce de Toulon, depuis, surtout, la conquête de l'Algérie, a pris un certain développement. L'industrie n'en a pas suivi les mouvements. « Toulon, dit M. Vienne, possédait autrefois dans ses murs vingt-une fabriques qui fournissaient au-delà de 60,000 quintaux de savon blanc ou marbré, vingt tanneries, dix manufactures de gros draps, des métiers pour la soie et la bonneterie, dix teintureries pour la soie et la laine, huit manufactures de cotonines pour toiles à voiles, une raffinerie de sucre, des établissements pour le blanchissage de la cire et la fabrication des cierges ou bougies, des fabriques de chapeaux. Sur son territoire on trouvait des forges, des amidonneries. Les constructions de bâtiments pour le commerce étaient une branche d'industrie très-importante. Maintenant on n'y trouve plus que deux ou trois tanneries, autant de savonneries, une ou deux fabriques de chapellerie commune, des fabriques de vermeil, et des courtiers ou commissionnaires pour la vente des céréales. »

Les montagnes qui abritent Toulon étaient autrefois couvertes de bois; elles sont maintenant tout-à-fait pelées. La partie rampante comprise entre les montagnes du nord, la vallée d'Ardennes et le village de La Valette est un poudingue calcaire assez fortement aggluliné, renfermant quelques bancs de grès pulvérulents et quelques laves noires et compactes. Ce poudingue repose sur des rochers

calcaires qui paraissent avoir subi de grandes révolutions, les scissures qui en coupent les couches étant presque partout obliques à l'horizon. La plaine de Castigneau, dont une partie vient d'être réunie à l'arsenal maritime, est un atterrissement formé par la rivière de Las et de l'Escaillon. Il est impossible de méconnaître cette origine, indiquée par la superposition des terres végétales aux cailloux roulés de mer, et par la fréquence des contre-pentes. Entre le fort Lamalgue et la ville est un atterrissement produit par la rivière d'Egoutier; les schistes siliceux mêlés de quartz blancs commencent au lit de ce ruisseau et s'étendent vers l'est. Les déblais faits, lors de la construction du fort, ont offert le même schiste, et d'autres à feuilles minces de couleur de plomb et de fer rouillé, quelquefois fortement coloriées d'un ocre rouge qui tache les mains.

Le vin, l'huile et les capres forment les productions principales du territoire de Toulon. Les vendanges y sont précoces. Ses vins, notamment celui qu'on recueille auprès du fort Lamalgue, sont estimés.

Depuis plusieurs années on demande la création d'un chemin de fer entre Marseille et Toulon. Le conseil général a pris à cet égard la délibération suivante, dans la session de 1842.

« Dans la dernière session, le pouvoir législatif a fait une loi sur les chemins de fer; d'après cette loi, la ligne de Paris à la Méditerranée s'arrête à Marseille, et est principalement commerciale. En continuant cette ligne jusqu'à Toulon, 60 kilomètres de plus, elle devient politique et militaire, elle présente, ainsi, un double caractère d'utilité publique.

« Si Marseille est le grand port marchand de la France sur la Méditerranée, Toulon en est le grand et l'unique port militaire.

« Soit comme citadelle et place forte de 1re classe sur notre frontière de terre, soit plus spécialement comme seul établissement de toutes nos richesses et de toutes nos forces navales sur la Méditerranée, Toulon concentre, en son arsenal et sur sa rade, un des premiers intérêts de notre force nationale.

« Entre Toulon et nos possessions d'Afrique il n'y a qu'un bras de mer et 48 heures de traversée. Alger doit être un autre Toulon sur nos rivages d'Afrique.

« L'avenir commercial et politique du monde est sur la Méditerranée. Pendant la paix, la Méditerranée devient la grande voie de communication de l'Asie, qui produit tant de matières premières, vers l'Europe qui les met en œuvre.

« En cas de guerre et avec les développements des navires à vapeur, il faut de toute nécessité, sur cette Méditerranée qui est la mer privilégiée de la marine à vapeur, il faut assurer par de rapides communications intérieures pour la France, les approvisionnements du matériel naval de l'arsenal de Toulon.

« Or, la continuation de la ligne de Marseille jusqu'à Toulon, placera sous la main de Toulon, les fers du bassin de la Loire et de la Haute-Saône; les houilles de Saint-Étienne et de la grande Combe, les approvisionnements généraux et les secours de toute espèce qu'offrent Marseille et la vallée du Rhône.

« Auprès de l'arsenal que Vauban donna à la marine à voiles à Toulon, on

va créer un arsenal pour la marine à vapeur. La nécessité d'une flotte à vapeur est reconnue par tous les bons esprits.

« Entre Toulon et Marseille, sur le littoral et sur la ligne la plus droite entre ces deux villes, à La Ciotat, MM. Benet ont établi, sur une vaste échelle, de magnifiques ateliers pour la construction et pour les réparations des machines à vapeur.

« Il importe donc à l'État d'unir et de lier tous les éléments qui concourent à l'unité de notre force navale sur la Méditerranée. L'intérêt de l'État exige donc le prolongement jusqu'à Toulon du chemin de fer de Paris à Marseille.

« Par ces motifs, et considérant d'ailleurs les promesses du gouvernement, votre commission vous prie de renouveler, avec les plus vives instances, le vœu tendant à ce que le complément de la ligne de Marseille à Toulon soit étudié immédiatement, et classé parmi les lignes à exécuter simultanément avec les lignes classées dans la loi de 1842. »

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées unanimement.

Le gouvernement a accueilli favorablement les vœux du conseil général. L'administration des ponts et chaussées s'occupe en ce moment de l'étude du chemin de fer réclamé. Bientôt, on l'espère, la ville de Toulon sera mise en possession de ce puissant moyen de prospérité et de civilisation.

Foires, le 15 mai et le 15 novembre.

Pop. en l'an 9, 22,000 âmes; en 1843, 45,349 habitants (1); superf. 4,267 hect. 14 ares.

Garde (La) (canton de Toulon Est). Village ancien, bâti sur le versant sud-ouest d'une colline, au sommet de laquelle s'élevait un château de forme quadrangulaire, flanqué de tours, entouré de hauts remparts que soutenaient d'épaisses murailles crénelées, dont l'abord était défendu par des fossés profonds qu'on ne franchissait que sur un pont-levis. En 1595, des rebelles s'étant réfugiés dans cette forteresse, on dût en faire le siége. Fortement endommagé à cette époque, il a cessé d'être considéré comme un point militaire. Le territoire de La Garde, appuyé sur du grès, est souvent inondé; il donne du blé, de l'huile et des figues, mais la vigne en est la principale culture. Les friches sont couvertes de pins.

Pop. 2,320 hab.; superf. 2,530 hect. 22 ares; dist. de Toulon 8 kilom.

Revest (Le). Village du pays calcaire, bâti en amphithéâtre. Il profite peu de la belle source qui naît dans son territoire, où l'on trouve des indices de mines. Le blé, l'huile et le vin sont ses principales productions. Il existe au Revest une tour carrée de 13 à 14 mètres d'élévation; sa fondation, au milieu d'une enceinte de murs détruits, remonte à une très-haute antiquité.

Pop. 669 hab.; superf. 2,406 hect. 69 ares; dist. de Toulon 8 kilom.

(1) Y compris 10,786 habitants composant la population flottante.

VALETTE (LA). Village sur la route de Nice. Une partie de son territoire est appuyée sur le grès. On y cultive l'olivier, la vigne, le câprier, le fraisier. Plusieurs sources abondantes arrosent ses terres. Le petit pin maritime est l'arbre le plus commun de ses forêts. La Valette a des tanneries et une fabrique d'acétite de plomb (sel de saturne). H. Bouche cite l'inscription suivante, comme ayant été trouvée dans ce village, où la reine Jeanne avait, dit-on, fait construire un magnifique château.

IVL. VICTORINUS.
PAPPUS IVLA PR. ME-
MOR FECI BENE me
AD III D XVI

Foire le dimanche après la *Sainte-Anne* et le dimanche après la *Sainte-Cécile*.

Pop. 2,231 hab.; superf. 1,511 hect. 50 ares; dist. de Toulon 5 kilom.

# LIVRE QUATRIÈME.

## AGRICULTURE.

# LIVRE QUATRIÈME.

## CHAPITRE Ier.

### Considérations générales. — Prix des terres. — Baux. — Contributions. — Octrois. — Parcours et Vaine Pâture. — Foires et Marchés.

***Considérations générales.*** — Les cultivateurs de Provence étaient propriétaires, un siècle et demi avant l'édit de Louis Hutin, qui abolit la servitude en France : ils durent cette liberté hâtive à la stérilité de leur sol; sur un terrain penchant, pierreux, et généralement infertile, le produit des cultures n'indemnisait point les maîtres de l'entretien de leurs serfs. Dès le milieu du XIIe siècle, ils les affranchirent et leur distribuèrent des terres, à la charge de cens, de lods, de banalités, etc. Ainsi naquirent contractuellement la plupart des droits féodaux : ces redevances produisaient plus aux seigneurs que les terres qu'il avaient abandonnées.

On vit alors exécuter par la propriété ce qu'on n'avait pu obtenir de l'esclavage : les seigneurs avaient donné à *leurs hommes*, des landes, des bruyères, des terres déclives et des roches escarpées ; ils éclaircirent les bruyères, plantèrent les landes, brisèrent les roches, et, de leurs débris élevés en murs soutenant les terrains penchants, ils firent de la Provence un riche amphithéâtre.

Une académie du nord a demandé s'il était avantageux de rendre le paysan libre, et de lui donner des terres; l'état actuel de la culture en Provence résout cette question. Nulle part le terrain n'est plus stérile; nulle part le travail n'obtient plus lentement de moindres avantages : l'imagination ne peut embrasser ce qu'ont coûté en travaux ou en avances les terrasses qui ceignent ses montagnes, et les plantations qui les couvrent; je n'exagérerai point en assurant que ces dé-

penses, estimées en argent, excèdent la valeur actuelle du sol, au prix des meilleures terres de France. De tels résultats prouvent ce que peut la liberté laborieuse, lorsqu'on lui assure l'indépendance de la propriété (1).

Les progrès de l'agriculture datent ici de cette première distribution des terres. Lorsqu'avec un intérêt distinct de celui de ses anciens maîtres, le peuple eut acquis une existence politique, il se créa des officiers pour veiller à ses droits et les défendre. Dans les lieux où il fut laborieux et choisit bien ses cultures, il acquit de l'aisance, et diminua insensiblement ses charges : il est curieux de suivre, dans les chartes qui nous restent, l'art avec lequel quelques communes avaient profité de la détresse ou des fautes de leur seigneur, pour racheter leurs redevances; les autres épiaient une occasion semblable, lorsque l'affranchissement général fut prononcé par l'Assemblée nationale.

On jugera du prix que le département attacha à l'abolition de la féodalité, lorsqu'on saura que sur deux cent dix communes qui le composent, neuf seulement étaient *sans seigneur*, et que, dans la plupart de ces dernières, une partie du territoire et de l'emplacement de l'habitation était soumise à la directe du domaine ou des particuliers.

Il en est de même de la suppression de la dîme; son taux moyen était d'un seizième des produits bruts en nature; ce qui équivaut à un huitième du produit net; et quoique l'huile n'y fût point soumise, dans la plupart des terres seigneuriales, la somme de cet impôt clérical et des redevances féodales, équivalait moyennement au double de la contribution levée pour le compte de l'État.

Mais de tous les priviléges seigneuriaux, le plus accablant était le *retrait féodal :* c'était un droit du seigneur de retenir pour lui, et au prix d'achat, les domaines vendus sous sa directe; et s'il n'était sommé de s'expliquer, ce que personne n'osait faire, il conservait cette faculté pendant trente années, à compter du jour de la vente.

Ainsi la propriété n'était assurée aux acquéreurs qu'après trente ans, et souvent davantage; lorsque quelque circonstance légale suspendait le cours de ce délai, ils n'osaient planter leurs terres ni les améliorer : on ne saurait calculer jusqu'à quel point cette odieuse faculté avait retardé les progrès de l'agriculture. Elle a fait un grand pas depuis l'abolition de toutes ces charges; les champs sont mieux cultivés; une quantité de terres nues et sans valeur a été couverte de plantations; et l'on s'aperçoit déjà d'une augmentation dans les produits ruraux.

Lors de la première distribution des terres, les seigneurs avaient gardé les possessions les plus fertiles, et en général toutes celles qui étaient en culture à cette époque. La plupart étaient encore dans leurs mains; mais il s'en fallait

(1) Le sol de la Provence, évalué au taux des meilleures terres de la France, ne paierait pas aujourd'hui ce qu'a coûté seulement la construction des murs qui soutiennent ses terres. (Mirabeau, *Discours à l'Assemblée constituante*).

bien qu'elles produisissent dans le même rapport que les champs ingrats qu'ils avaient donnés.

Dans les pays à petite culture, en dernière analyse, le produit des domaines ruraux comparés entre eux est toujours en raison inverse de leur étendue : la vigilance du maître embrasse avec plus de facilité une petite superficie; exécutés sous ses yeux, tous les travaux le sont avec soin et aux époques convenables; on n'y dilapide ni le temps ni les choses; chaque heure salariée donne un travail, et chaque grain de terre donne un produit; la meilleure culture est toujours appliquée, et portée au plus haut point d'amélioration.

Mais dans les grandes possessions, il y a toujours la portion de la négligence, et souvent celle de l'abus et des malfaçons. C'est pis encore si la terre est confiée à des intendants; rarement ils améliorent; le maître est heureux s'ils entretiennent avec soin : un agent doublant les capitaux de son maître n'est connu ici que par les paraboles sacrées.

Au reste, un tel état de choses a cet avantage, qu'il arrête les progrès des grandes fortunes territoriales : si les vastes domaines rendaient proportionnellement autant que les petits, ceux-ci seraient bientôt envahis, et il n'y aurait plus dans chaque pays qu'un homme riche et des journaliers à sa merci.

Ainsi, en 1789, tandis que la plupart des petites propriétés étaient portées presque à leur plus haut produit, les terres des seigneurs et du clergé recevaient peu d'amélioration.

En effet, lorsque le produit d'un champ à blé n'excède pas le triple des semences, ce qui est la portée moyenne des terres de ce département, le *revenu net* devient nul, même pour le propriétaire qui prend lui-même la bêche ou la charrue; il ne retrouve, après la moisson, avec le strict salaire de son travail, que l'avantage de n'avoir servi d'autre maître que lui.

Mais tout change avec avantage, si la terre est plantée en vignes et en oliviers; la même culture sert à plusieurs productions, et avec cette agrégation, *la moitié des produits couvre toutes les dépenses, et l'autre moitié compose le revenu net.* Il n'est pas besoin de calculs pour démontrer la vérité de cette proportion; elle résulte du taux général des fermes rurales : ici le fermier s'oblige sans peine à donner aux propriétaires la moitié des récoltes et à acquitter la moitié des contributions; à ce taux il vit avec aisance; et, s'il a de l'ordre et de l'intelligence, il finit par s'enrichir. Dans plusieurs contrées, le prix du bail des champs à oliviers, plus avantageux encore, est, pour le maître, des trois cinquièmes de l'huile perçue.

Les plantations influent aussi sur la production du blé, en augmentant la superficie du terrain propre à le cultiver. On confie peu le blé aux penchants trop rapides, parce qu'il est exposé à être entraîné par les eaux pluviales, ou enfoui par les éboulements; mais si ces rampes sont d'ailleurs convenables à des plantations, le propriétaire se décide à les soutenir par des murs de terrasse; et le terrain, transformé en plans horizontaux, devient propre à tous les semis.

Ainsi l'olivier et la vigne rachètent dans ce département la stérilité générale du sol, et l'élèvent au rang des terres de moyenne qualité. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture est ici *toute industrielle;* que des soins et des travaux continus peuvent seuls l'entretenir, et qu'elle ne résisterait pas aux circonstances qui détruiraient ses vignes et ses oliviers, ou qui baisseraient trop le prix de ses vins et de ses huiles : le propriétaire serait obligé d'abandonner ses terres, si, pendant plusieurs années, l'hectolitre de vin se vendait moins de 8 francs, et l'hectolitre d'huile moins de 75 francs; le tiers en sus de ces prix suffit pour lui donner de l'aisance.

Les réflexions qui précèdent, écrites, il y a près d'un demi-siècle, par M. Fauchet, sont parfaitement justes, mais il est depuis long-temps reconnu que les renseignements recueillis par cet administrateur sur l'agriculture, manquent d'exactitude, que les évaluations qu'il a faites, de ses produits, sont empreintes d'exagération; nous les rappellerons donc sans les adopter. Les faits relatifs à l'agriculture sont, à raison de leur extrême diversité, les plus difficiles à rassembler et à coordonner; leur nature, essentiellement variable, porte à ne les accepter qu'avec défiance. Ceux que nous rapporterons ont été puisés aux documents officiels.

Certains voyageurs, plus théoriciens qu'observateurs exacts, ont représenté l'agriculture de cette contrée comme étant restée sous l'empire d'une routine aveugle, et le cultivateur du Var, végétant tristement sur une terre avare, sans songer à étendre la sphère de ses idées, réduit à une condition misérable, toujours tourmenté par le besoin, toujours inquiet sur l'avenir, et ne s'informant pas si l'on publie des procédés plus utiles, des méthodes plus avantageuses que celles qu'il connaît et qu'il pratique. Ce n'est, en effet, que par un travail opiniâtre que l'habitant du Var arrache l'or au sol ingrat qu'il arrose de ses sueurs. Mais si l'on tient compte des difficultés qu'oppose ici la nature, de la sécheresse dévorante des étés, de la condition généralement malheureuse des fermiers et du discrédit dans lequel elle est tombée, de la cherté de la main-d'œuvre et de la rareté des capitaux, on reconnaîtra que l'infériorité de l'agriculture du Var, comparée à celle du nord de la France, tient moins à la routine des cultivateurs de ce département qu'aux causes particulières que nous venons de signaler. Nous ne prétendons certes pas que les soins donnés à la terre soient partout actifs et éclairés; nous savons qu'en général les assolements suivis sont encore très-vicieux, que la jachère règne en souveraine sur une vaste étendue, que la culture des fourrages n'est pas aussi répandue qu'elle pourrait l'être et qu'elle devrait l'être, que le nombre des bestiaux n'est pas proportionné à l'étendue des champs ensemencés, que les races sont chétives et abâtardies, que de grandes et utiles plantations restent encore à faire, que l'emploi des instruments aratoires perfectionnés ne se popularise ici qu'avec une extrême lenteur; mais, et c'est ce que nous tenions à constater, il n'est pas vrai de dire, comme on l'a répété souvent, que l'art agricole n'y ait fait aucun progrès et n'y ait reçu aucun développement.

Comparé à l'industrie manufacturière, cet art, disons mieux, cette science si utile, si vaste et si compliquée, est, pour ainsi dire, au berceau ; mais cette comparaison ne saurait avoir lieu, sans confondre des choses qui, dans leur nature et dans leur ensemble, sont essentiellement distinctes et doivent rester telles.

Les causes locales que nous venons d'indiquer brièvement, ne sont pas les seules qui aient arrêté la marche progressive, du reste incontestable, de l'agriculture. Des causes générales ont contribué, dans une proportion peut-être plus forte, à ce résultat. Nous ne saurions les indiquer toutes, mais au premier rang de ces dernières causes, se placent l'élévation des impôts de toutes sortes qui grèvent les biens-fonds, les sentiments chaque jour plus énergiques, et autrefois presque inconnus, qui portent les pères de famille à faire embrasser à leurs enfants les carrières libérales, l'amour des places qui, devenue la passion de toutes les âmes, éloigne de l'agriculture les hommes les plus capables de la faire fleurir ; le mouvement et la direction des esprits vers les villes et les spéculations industrielles; la privation de débouchés, la combinaison vicieuse des tarifs de douanes et enfin la modicité des encouragements accordés par l'État, comparés à ceux réservés au commerce et à l'industrie. L'agriculture est la source principale de la richesse de la France. C'est elle qui fournit à la population ses moyens de subsistance, à l'industrie ses matières premières, à l'État ses principaux revenus et ses meilleurs soldats. Il serait bien temps, il serait équitable qu'en échange de ces avantages, elle fixât enfin les regards du gouvernement et reçût de lui les encouragements que, depuis un grand nombre d'années, il a si libéralement accordés à l'industrie. Ces encouragements lui sont nécessaires pour continuer à s'avancer dans la voie du progrès où elle n'est entrée que par sa seule et propre impulsion.

On a vu que le climat du département, admettant plusieurs espèces de cultures, se prête à une grande division des terres. Il permet, en effet, la culture des oliviers sur plus de la moitié de sa superficie, et celle des vignes sur les 4/5^e^. Ainsi que l'a fait remarquer M. Fauchet, dans les réflexions qui ont été transcrites plus haut, le partage des terres ecclésiastiques et seigneuriales y a produit une révolution avantageuse. Les ecclésiastiques, simples usufruitiers, ne plantaient presque pas dans leurs champs, et les seigneurs, consommant leurs revenus dans les villes, s'occupaient très-peu d'améliorations rurales ; il restait aux uns et aux autres, indépendamment des forêts, plus de 25 lieues carrées de terrain qui pouvait être planté et qui ne l'était pas.

Mais, depuis que cette vaste superficie est partagée, les productions ont augmenté, et par des plantations nouvelles et par une meilleure culture, autre effet précieux de la division des propriétés.

Dans les héritages de petite étendue, l'industrie, renfermée dans un cercle étroit, se porte vers une meilleure exploitation ; la charrue en est bannie, parce qu'ils ne comportent pas un capital de bêtes de labour ; la bêche seule soulève la

terre, et des récoltes plus abondantes justifient le retour au plus ancien des instruments d'agriculture.

Ainsi, à Grasse et à Antibes, où les penchants couverts de vignes et d'oliviers et soutenus en terrasses, ne permettent plus l'usage de la charrue, la production, à superficie égale, est plus grande et plus assurée que dans ceux que le soc et le coutre ouvrent encore.

L'effet de la division des terres est donc ici de favoriser la population, 1° dans la classe des propriétaires, parce qu'elle augmente, avec le revenu net territorial, les moyens de subsistance; 2° dans celle de tous les hommes à industrie, parce que les propriétaires, plus nombreux et plus aisés, consomment nécessairement davantage.

Le principe sur la division des terres conduit encore à cette conséquence, que les substitutions et les avantages coutumiers accordés aux aînés mâles, étaient tolérables, peut-être même utiles, dans les pays à grande culture, mais qu'en empêchant le partage des héritages, ces priviléges contrariaient la population dans les pays de même nature que le département du Var.

De bons esprits pensent qu'aujourd'hui la division des terres est arrivée ici à son extrême limite, et qu'il conviendrait de l'arrêter, dans l'intérêt même de la population dont elle a favorisé l'accroissement et le bien-être (1). Nous avons posé, à la page 193, des chiffres qui permettent de se former une opinion à cet égard.

(1) Dans ces derniers temps, une académie du centre de la France a prétendu que la loi qui préside à la recomposition des héritages, l'emporte sur celle qui préside à leur décomposition ou morcellement. Il peut en être ainsi dans les contrées industrielles, mais il n'en est pas de même dans le Var qui, comme on l'a vu, est essentiellement agricole. Depuis ce que nous avons dit à la page 193 de cet ouvrage, un habile agronome du Var, familiarisé depuis longtemps avec ces questions d'economie politique, a traité ce sujet. Voici comment s'exprime M. Toucas, dans la brochure qu'il a publiée en 1843 sur les causes de la décadence de l'agriculture en France :

« L'égalité dans le partage des successions, établie par la loi du 15-28 mars 1790 et consacrée par le code civil, a été, sans contredit, une mesure de haute justice sociale, utile au repos des familles et au bien-être individuel des citoyens. Mais, il reste à considérer, comme quelques esprits graves commencent à s'en préoccuper, si, dans un temps donné, les effets de cette loi ne tiendront pas à affaiblir, graduellement, et le bien-être individuel qu'ils avaient d'abord produit, et la puissance de la nation entière.

« Le morcellement des propriétés s'augmente à l'infini, par l'égalité dans les partages. En 1815, le nombre des cotes de la contribution foncière était de 10,083,751, appartenant à 10,806,682 propriétaires, possédant 123,360,338 parcelles. En 1826, le nombre des cotes s'est élevé à 10,296,693, et en 1835, à 10,893,528. — A cette époque de 1835, le morcellement des propriétés était parvenu à créer :

| | | |
|---|---|---|
| 5,205,411 | cotes | au-dessous de 5 fr. (et beaucoup au-dessous de 5 centimes). |
| 1,756,990 | | de 5 à 10 francs. |
| 1,514,251 | | de 10 à 20 fr. |
| 1,423,871 | | de 20 à 40 fr. |

Le département du Var est sillonné par un nombre considérable de cours d'eau. Ils offrent des ressources qu'on n'a pas su mettre à profit. « Laisser couler une goutte d'eau à la mer, a dit Anderson, sans l'avoir auparavant étendue sur le sol,

| | | |
|---|---|---|
| 554,230 | cotes | de 40 à 100 fr. |
| 348,259 | | de 100 à 300 fr. |
| 57,555 | | de 300 à 500 fr. |
| 25,196 | | de 500 à 1,000 fr. |
| 13,365 | | de 1,000 et au-dessus. |

« La progression est si rapide, que dans le cours de ces 20 années, elle a donné une augmentation de 809,777 cotes, sans compter celles assez nombreuses dont les mutations cadastrales n'avaient pas été faites.

La puissance d'une nation ne réside pas seulement dans le nombre des individus qui la composent. Il faut encore que cette nation trouve dans son sein les éléments de sa subsistance et de sa défense. La division incessante de la propriété est un obstacle permanent à l'élève des bestiaux destinés à la subsistance des habitants et à l'agriculture, comme à la reproduction des chevaux propres à la remonte de la cavalerie. Elle a encore pour effet d'appauvrir insensiblement la nation, en produisant les résultats de la loi agraire.

Le nombre de chevaux et de gros et menu bétail n'est pas un des moindres éléments de la richesse d'une nation. Ce n'est que dans les grandes propriétés qu'on peut se livrer avec succès à l'élève des bestiaux. Or, comme dans un temps donné, il n'existera presque plus de grande propriété, un jour viendra où la France verra son agriculture anéantie, et aura à demander à ses voisins les chevaux et le bétail nécessaires à sa nourriture et à sa défense. Déjà la rareté et la cherté des bestiaux est une des causes de son appauvrissement.

Dans le court intervalle de 17 ans, de 1823 à 1840, le nombre des chevaux importés en France s'est élevé à 364,181, qui, au prix moyen de 500 francs, représentent 182 millions, et le nombre des chevaux exportés, à 71,973, représentant une valeur de 36 millions; ce qui laisse la France en perte de 146 millions de francs, par an, qu'elle verse à l'étranger, et cela, en pleine paix. Que serait-ce si une guerre imminente nous obligeait inopinément à opérer la remonte générale de notre cavalerie et de notre artillerie?

En détruisant la grande propriété, l'égalité des partages porte les petits propriétaires à mettre en culture la totalité de leurs champs, sans en rien réserver pour la nourriture et pour l'élève du bétail. De là, manque d'engrais pour entretenir la fertilité des terres, et manque de bestiaux pour la cultiver et pour nourrir la population. De là, encore, comme nous l'avons dit, une des causes de la disproportion qui existe entre la fertilité de nos terres et celles de l'Angleterre et de l'Allemagne, où la grande propriété a l'intelligence et la faculté de limiter l'étendue des terres cultivées, en laissant l'espace et les ressources nécessaires à la propagation des bestiaux, qui procurent un engrais abondant et de fréquents labours aux terres, et assurent la subsistance des habitants.

Déjà, presque partout, en France, on voit un très-grand nombre de cultivateurs qui, réduits à une seule pièce de terre ou à quelques fractions de pièces de terre, font tout par leurs bras, ne pouvant employer aucun grand moteur, ni aucun des grands procédés d'agriculture, et n'obtiennent que des faibles résultats de leurs moyens bornés et insuffisants. Les besoins du ménage s'accroissent avec l'augmentation de la famille, et il faut avoir recours à l'emprunt. Tel est le triste héritage que la génération suivante est appelée à recueillir, et qui est ainsi transmis d'une génération à l'autre, toujours plus grevé de dettes et toujours plus morcelé.

Les inconvénients de la division des propriétés sont si graves, si nombreux, si évidents,

c'est gaspiller le plus précieux des engrais ». Soit par incurie, soit, ce qui est plus probable, à cause de la rareté des capitaux et des difficultés inhérentes à l'exécution des grandes entreprises, on a laissé de côté l'aphorisme de l'agronome anglais. Dans la sollicitude qui l'anime pour les intérêts dont la défense et le développement sont confiés à sa vigilante activité, l'autorité départementale, suivant le vœu que nous en avons exprimé au Chapitre III, a fait étudier les dérivations qu'il est possible de pratiquer sur les rivières et sur les principales sources du pays. Le temps n'est pas éloigné où une judicieuse application de leurs eaux jusqu'alors inutiles, remédiera sur plusieurs points aux ardeurs des étés et donnera ainsi aux revenus territoriaux le caractère de fixité et de permanence qui leur manque. Les résultats fournis par les explorations qui ont été faites permettent de concevoir l'espérance que bientôt plusieurs de nos plaines, maintenant arides et désséchées, réaliseront les productives merveilles des champs de la Lombardie et du Comtat. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet; l'aspect magnifique des localités qui jouissent des bienfaits de l'irrigation prouve assez combien il intéresse l'avenir et la prospérité du département.

On a vu ailleurs que l'administration a mis à profit le retour de la sécurité générale, pour multiplier et améliorer les communications publiques. Beaucoup d'entre elles opposent encore au transport et à l'échange des produits agricoles, des obstacles considérables; les rectifications qu'elle exigent sont un des besoins les plus pressants de l'agriculture. Elles forment avec la multiplication des irrigations et, par conséquent, des prairies, la régénération des races de bestiaux, le reboisement des montagnes dénudées et la diminution des charges publiques, les principaux vœux qu'elle ait à émettre.

***Prix des terres.*** — Ils varient suivant les lieux, les temps, le prix des denrées, les mouvements de l'argent et l'éloignement des villes, des places de commerce, des marchés.

Les prix que nous indiquons ici, sont la valeur moyenne et marchande, telle qu'elle existe pour les terres de qualité ordinaire, les meilleures coûtent une fois plus, et les plus médiocres la moitié moins.

On remarquera, qu'à produit égal par hectare, plus les propriétés sont étendues, moins elles sont payées, 1° parce que leur exploitation est, relativement, plus coûteuse et moins productive que celle des petites terres, 2° parce que leur prix absolu, plus considérable, est à portée de moins d'acquéreurs : en général, dans ces sortes de marchés, hors quelques circonstances particulières, le vendeur donne la loi pour les petits domaines, et la reçoit pour les grands.

qu'ils ne peuvent manquer de fixer bientôt l'attention des législateurs. De toute nécessité, il faudra qu'on en vienne à déterminer l'étendue au dessous de laquelle nulle parcelle ne pourra être subdivisée, si ce n'est pour cause d'utilité publique, à charge, par le possesseur de cette terre, lorsqu'il y aura plusieurs successibles, d'indemniser d'une autre manière ses co-partageants.

| | *Prix moyen par hectare en* | | |
|---|---|---|---|
| | 1789. | l'an 9. | 1843. |
| Vignes et oliviers. . . . . | 2,000 | 1,200 | 2,500 |
| Vignes et terres à grains. . . . . | 1,200 | 800 | 1,500 |
| Oliviers occupant tout le terrain. . . . . | 2,600 | 2,000 | 2,400 |
| Terres à grains sans vignes ni oliviers. { au nord du départ . . | 600 | 450 | 800 |
| Terres à grains sans vignes ni oliviers. { dans l'intérieur. . . . | 1,500 | 800 | 1,200 |
| Terres arrosables . . . . . | 4,000 | 3,000 | 4,500 |

On voit que le prix des terres a peu varié, mais celui des denrées, comparé à ce qu'il était il y a 50 ans, ayant considérablement diminué, il est vrai de dire que la valeur des terres est ici fort élevé. Rarement, pour les domaines d'une certaine importance, l'acheteur retire un intérêt de plus de 3 p. %.

Le haut prix des terres arrosables prouve toute l'importance que doit avoir pour le département l'emploi des eaux courantes, sur lequel nous reviendrons plus loin.

***Baux.*** — Les propriétés autres que celles qui sont assez petites pour être cultivées par les bras de leurs possesseurs, sont exploitées suivant l'un ces trois modes : 1° par le propriétaire lui-même et les ouvriers dont il dirige les travaux et paie les salaires, en se réservant le produit des récoltes ; 2° par des métayers qui font les travaux et donnent au propriétaire une portion déterminée de la récolte, qui représente la rente du sol ; 3° par des fermiers qui font également les travaux et paient au propriétaire une valeur fixe, sans rapport avec les variations annuelles de la récolte, valeur qui forme également sa rente.

Le premier mode est peu usité, il a déterminé sur plusieurs points de notables améliorations dans l'agriculture. Le troisième ne l'est guère que pour les terres à blé du nord du département, le second est presque général.

Dans le système du métayage, le fermier paie la moitié des contributions ; s'il reçoit un capital de vaches, de brebis, de chèvres, etc., il est tenu de le rendre à la fin du bail, et de faire compte au maître de la moitié du produit ; ceux qui ont des mûriers partagent les cocons avec ceux qu'ils chargent de l'éducation des vers-à-soie ; ceux qui font faire dans leurs taillis du charbon ou de tan, etc., en reçoivent aussi la moitié.

Il est d'usage que les propriétaires fournissent les bêtes de labour, les instruments aratoires et la moitié des semences. Ce cheptel est livré au fermier à dire d'estimation, et il doit être rendu en nature ou compensé à dire d'expert. Le fermier doit aussi laisser, à la fin de son bail, la même étendue de prairies qu'il a trouvées à son entrée dans la ferme, et le même nombre de labours.

La durée ordinaire des baux à mi-fruits est depuis trois jusqu'à neuf ans. Cette brièveté est un grand obstacle au perfectionnement de l'agriculture. On enlève au cultivateur la perspective d'un bénéfice solide et de la compensation

des mauvaises années par les bonnes; il n'entre dans le domaine qu'avec inquiétude, il ne s'attache point au terrain qu'il cultive, et n'y prend jamais ce véritable intérêt qui encourage à faire des améliorations et des avances; car, en supposant même qu'il n'éprouve aucune mauvaise année ou qu'il ait les moyens d'y faire face, il ne s'occupe que de l'année présente, il ne cherche qu'à se soutenir ou à tirer parti de tout ce qui peut lui promettre un avantage momentané, quels que soient les inconvénients ou les pertes qui puissent en résulter dans un avenir qui ne le concerne pas.

Les inconvénients résultant de la brièveté des baux sont généralement reconnus, l'expérience en a convaincu tous les propriétaires, mais il est probable qu'on en restera toujours à l'ancien système.

Adam Smith, Say et Ricardo ont donné l'explication du fermage. M. de Gasparin (1) a analysé les systèmes de ces trois économistes. Il remarque avec beaucoup de justesse, que l'exploitation par métayers est une véritable transition de la culture servile à la culture des fermiers, et ajoute les réflexions suivantes. « Le propriétaire, lassé de nourrir et d'entretenir des ouvriers qui font leur tâche avec nonchalance et désaffection, préfère les intéresser à la culture, et leur assigner en paiement une part proportionnelle de la récolte; cette part varie en raison inverse des produits du terrain : ici, la moitié de la récolte ne suffirait pas à la subsistance des cultivateurs, et ils en perçoivent une plus forte portion; plus loin, cette moitié serait excessive, et alors le métayer fournit les semences et souvent une somme en argent, stipulée pour des jouissances particulières qui n'entrent pas dans le partage. Dans ce dernier cas, il faut qu'il possède un capital accumulé en sus de ses forces physiques, et il y a disposition à passer au système de fermage à prix fixe.

« Le genre d'exploitation dont il est ici question se retrouve dans les pays de mauvais sol, où toutes les cultures demandent à être faites avec économie; dans ceux où les cultures sont variées et difficiles à soigner sans exposer à des pertes de temps qui tomberaient à la charge du maître; dans ceux où les récoltes sont casuelles, incertaines, et exigeraient qu'un fermier à prix d'argent fût nanti d'un très-fort capital pour pouvoir faire l'avance de plusieurs fermages; dans ceux où les cultivateurs sont pauvres et sans avances, et où, par conséquent, après avoir profité avec imprévoyance des bonnes années, ils ne pourraient offrir aucune garantie du paiement d'un fermage dans les mauvaises; enfin, dans ceux où les mœurs portent les propriétaires à habiter les villes, et à s'adonner au commerce, de préférence à l'agriculture et au séjour des champs.

« Quoique le métayage soit sans doute la manière la moins imparfaite de résoudre le problème si difficile d'obtenir un produit net dans de telles circonstances, on ne doit pas s'en dissimuler les inconvénients. La pauvreté des métayers s'oppose à la perfection de la culture; leur ignorance met obstacle aux

(1) *Guide des Propriétaires de biens ruraux affermés*, 1829.

améliorations; leur intérêt n'est stimulé qu'imparfaitement par la perspective d'une récolte partagée; la fraude se glisse facilement dans la division des fruits de la terre, et, enfin, un manque total de récolte oblige le propriétaire à des avances inévitables et à des abandons onéreux, pour ne pas voir déserter son domaine.

« De plus, ce genre d'exploitation exige une surveillance assez active, et la présence très-fréquente du propriétaire, non seulement pour le partage des récoltes, mais pour surveiller la manière dont elles se font. Il faut qu'il ait l'œil à ce que la culture ne se porte pas en plus grande partie sur les genres de produits dont le métayer a nécessairement la plus forte part, le jardinage et les légumes consommés frais; à ce qu'il emploie tout son temps sur la ferme, et que pour entreprendre un travail plus lucratif, il ne néglige pas le terrain qui lui est confié. En un mot, il n'est guère possible d'avoir une terre en métayage, sans la voir de ses yeux et sans s'assujettir à une résidence rapprochée : c'est ainsi que la pauvreté du cultivateur réagit toujours sur le sort du propriétaire. »

Dans son excellente brochure, ayant pour titre *De l'Influence des Irrigations dans le Midi de la France*, M. P. C. a fait à peu près les mêmes observations que M. de Gasparin. Selon cet écrivain, c'est l'irrégularité des revenus et la nature des productions du midi qui empêchent l'amodiation à rente fixe. « Le métayage, sous le rapport des relations d'homme à homme, dit-il, contient un sentiment plus moral que celui sur lequel se fonde le fermage, mais au point de vue de la bonne et utile administration du domaine, le métayage est devenu un mode d'exploitation détestable par ses imperfections. Le sentiment religieux d'association entre le propriétaire et le métayer, disparaît chaque jour, parce qu'il est trop en opposition avec les intérêts; il est probable, d'ailleurs, que le contrat de métayage a eu pour mobile l'intérêt mutuel, c'est-à-dire la crainte bien fondée de l'irrégularité des revenus, plutôt que d'établir une association affectueuse et équitable entre le patron et le patroné. »

***Vaine Pâture.*** — Le cri de la propriété est unanime contre cette faculté; elle dévaste les plantations, dévore les clôtures, s'oppose au renouvellement des taillis, empêche les semis de bois, dégoûte des améliorations et arrête ainsi, sous tous les rapports, les progrès de l'agriculture.

Née aux temps de la vie pastorale, au moment où toutes les terres étaient en friche et les champs sans valeur, le droit de parcours a devancé, préparé même toutes les productions en facilitant l'éducation des troupeaux; mais, comme Saturne, il dévore aujourd'hui ses enfants. Sa suppression absolue serait un grand bienfait.

La vaine pâture dont l'exercice est réglé par la loi du 28 septembre — 6 octobre 1791, et qu'il ne faut pas confondre avec les droits de dépaissance dont sont grevées quelques forêts particulières, existait dans un grand nombre de localités. Elle est restreinte aujourd'hui aux communes de Bargemon, Châteaudouble, Seillans, Tanneron, Bargême, Châteauvieux, Ampus, Aiguines, Les Salles, Bauduen, Baudinard, Vérignon, Aiglun, Amirat, Andon, Saint-Auban,

Bezaudun, Bouyon, Briançonnet, Caille, Caussols, Cipières, Collongues, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Escragnolles, Les Ferres, Gars, Gourdon, Gréolières, Mas, Mujoulx, Roque-Estéron, Sallagriffon, Séranon, Val-de-Roure, Saint-Vallier, Pourrières et Flassans.

Le droit de *parcours*, plus spécialement connu ici sous le nom de *compascuité*, et dont l'exercice est aussi réglé par la loi précitée, se distingue, comme on sait, du droit de vaine pâture, en ce sens qu'il est réciproque entre les communes qui y sont soumises. Il existe entre les communes suivantes : Seillans, Brovès, Coursegoules, Bezaudun, Gréolières, Coursegoules.

Le projet de code rural préparé en 1808, et dont la discussion est réclamée annuellement par un grand nombre de conseils généraux, au nombre desquels figure le conseil général du Var, prononce l'abolition de la vaine pâture et du parcours. Voici les dispositions qu'il renferme à cet égard :

Art. 6. Personne n'a le droit de faire paître ses bestiaux sur le terrain d'autrui, sans une permission expresse des propriétaires.

Les préfets, suivant les circonstances locales, peuvent retarder en tout ou en partie l'exécution du présent article, jusqu'au terme de trois années. Ils feront, à ce sujet, tous les règlements convenables.

Art. 7. Si le droit de mener ses bestiaux sur le fonds d'autrui est fondé sur un titre, le propriétaire du fonds peut s'en rédimer moyennant une indemnité réglée par experts.

Ces dispositions n'ont pas obtenu l'adhésion de la commission de la cour impériale d'Aix, à l'examen de laquelle elles ont été soumises, en vertu du décret du 19 mai 1808. On lit, dans l'avis qu'elle a exprimé :

« La disposition de l'article 7, qui autorise le rachat du droit d'herbage, a paru injuste et dangereuse à la commission, en ce qu'elle attaque un droit conventionnel, sur un objet qu'aucune loi n'avait prohibé : l'intérêt public et celui du bas peuple demandent que ce droit soit respecté. Un particulier qui a des terres trop étendues, en vend les portions les plus éloignées à des cultivateurs qui les mettent en valeur, et il s'y réserve un droit d'herbage nécessaire à ses troupeaux. Admettre le rachat d'un pareil droit, c'est lui inhiber ces sortes d'aliénations, c'est nuire aux progrès de la culture, et enlever au bas peuple le moyen d'acquérir de petites propriétés. »

Cet avis ne nous paraît conforme ni à l'intérêt public ni à celui du bas peuple sur lesquels on l'a fait reposer. Ajoutons que les ventes qui ont lieu aujourd'hui n'offrent nulle part, dans le département, la réserve dont parle ce même avis.

***Contributions.*** — En 1789, les contributions du département étaient, 1° la foncière appelée *taille*, 2° la dime, 3° les cens seigneuriaux, 4° les impôts sur la consommation, 5° le pesage et le mesurage, 6° la marque des cuirs, 7° la marque de l'or et de l'argent, 8° le timbre, 9° le contrôle, aujourd'hui enregistrement; quant à l'édit des hypothèques il n'était point exécuté.

La contribution foncière, la dime et les droits seigneuriaux étaient presque partout perçus en nature, il est donc impossible d'évaluer exactement la totalité des contributions, mais il est reconnu que l'ensemble des charges directes et indirectes excédait 6 millions.

Chaque commune, taxée à raison de son affouagement, avait alors, pour lever son contingent et le montant de ses charges considérables, le droit de choisir le mode. Les villes partageaient le fardeau entre les terres et la consommation; les petites communes avaient adopté la contribution en nature.

En l'an 9, les contributions directes se sont élevées, suivant M. Fauchet, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| La foncière à. . . . . | 1,739,999 fr. | 06 c. |
| La personnelle à. . . . . | 248,018 | 67 |
| Les portes et fenêtres à. . . . . | 160,650 | 40 |
| Les patentes à. . . . . | 156,327 | » |
| Total. . . . . | 2,304,995 fr. | 13 c. |

M. Fauchet (page 278) porte à 4 millions les contributions de toute espèce payées par le département du Var. M. de Gasquet, de Lorgues, dans un mémoire intitulé *Réclamations pour les oliviers attaqués par la gelée dans le département du Var en* 1837, pense que ce chiffre est inexact, et qu'il n'a été posé que dans l'intention de prouver la douceur du régime impérial. Nous ne serions pas éloigné de partager cette opinion.

Le tableau suivant contient la répartition faite par le conseil général, entre chaque arrondissement, des contributions de l'année 1844.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| CONTRIBUTION foncière. | Toulon. . . . . | 747,929 f. 63 c. | 2,355,283 f. | 20 c. |
| | Brignoles. . . . . | 570,721 79 | | |
| | Draguignan. . . . . | 630,618 90 | | |
| | Grasse. . . . . | 406,002 88 | | |
| CONTRIBUTION personnelle et mobilière. | Toulon. . . . . | 200,211 79 | 551,136 | 74 |
| | Brignoles. . . . . | 106,322 13 | | |
| | Draguignan. . . . . | 137,691 07 | | |
| | Grasse. . . . . | 106,912 05 | | |
| CONTRIBUTION des portes et fenêtres. | Toulon. . . . . | 123,057 97 | 312,777 | 69 |
| | Brignoles. . . . . | 48,762 91 | | |
| | Draguignan. . . . . | 71,249 11 | | |
| | Grasse . . . . . | 69,707 70 | | |
| CONTRIBUTION des patentes. | Toulon . . . . . | 290,755 12 | 494,501 | 15 |
| | Brignoles. . . . . | 56,477 69 | | |
| | Draguignan. . . . . | 76,074 30 | | |
| | Grasse . . . . . | 71,194 04 | | |
| Frais d'avertissement. . . . . | | | 6,744 | 60 |
| TOTAL général des rôles des contributions directes de 1844. . . . . | | | 3,720,443 f. | 38 c. |

D'après les calculs qui ont été faits par l'administration des contributions, les impôts directs s'élèvent du 12e au 15e du revenu net ; mais on ne peut prouver, d'une manière absolue, l'exactitude de cette proportion. Nous nous bornons à l'indiquer.

La répartition entre chaque canton du département offre des inégalités choquantes (1). Une refonte des évaluations cadastrales est un besoin impérieux. Il est vivement à désirer que l'on entreprenne enfin cette grande et utile opération.

***Octrois.*** — Parmi les contributions indirectes qui frappent les produits agricoles, les droits d'octroi ne sont pas les moins importants. L'état ci-après indique les communes du département dans lesquelles il existe un octroi, la date de l'approbation des tarifs et les produits bruts.

(1) Plusieurs mémoires ont été publiés sur cette matière difficile. *Voir notamment :*

Observations sur l'excès du revenu imposable attribué au département du Var dans les bases de la contribution foncière, par M. Jaubert. (*Bulletin n° X de la Société d'Agriculture du Var.*)

Observations sur la manière d'évaluer le revenu imposable des propriétés en oliviers dans les opérations cadastrales, par M. de Gasquet. (*Ibid*, n° *XVIII.*)

Observations du conseil général du Var, sur la nouvelle fixation du revenu territorial et la nouvelle répartition établie par la loi de 1821, rédigées par M. de Gasquet, *Paris, mars* 1822.

| NOM DES COMMUNES ayant un octroi. | POPULATION. (Non compris la population flottante). | DATE DE L'ORDONNANCE approbative des tarifs et règlements. | PRODUIT BRUT de l'octroi. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| **Arrondissement de Brignoles.** | | | | |
| Brignoles | 5,340 | 30 nov. 1838 | 18,880 f. » c. | |
| Barjols | 3,117 | 24 sept. 1823 | 5,425 » | |
| Cabasse | 1,558 | 22 juin 1820 | 950 » | |
| Maximin (Saint) | 3,663 | 5 sept. 1820 | 5,600 » | |
| Méounes | 1,186 | 31 mars 1824 | 1,280 » | |
| Pignans | 2,303 | 28 déc. 1830 | 2,800 » | |
| Rians | 3,014 | 29 nov. 1820 | 2,060 » | |
| Rougiers | 914 | 29 nov. 1820 | 630 » | |
| Tourves | 2,522 | 29 nov. 1820 | 3,383 33 | |
| Zacharie (Saint) | 1,622 | 29 déc. 1829 | 2,525 » | |
| TOTAUX..... | 25,239 | | 43,533 f. 33 c. | |
| **Arrondissement de Draguignan.** | | | | |
| Draguignan | 7,943 | 9 sept. 1840 et 21 août 1841 | 40,600 f. » c. | |
| Aups | 2,827 | 5 mai 1820 | 4,040 » | |
| Cogolin | 1,373 | 8 nov. 1820 | 1,480 » | |
| Fayence | 2,263 | 13 sept. 1820 | 1,660 » | |
| Figanières | 1,309 | 19 nov. 1828 | 675 » | |
| Flayosc | 2,626 | 10 juillet 1831 | 1,300 » | |
| Fréjus | 2,880 | 26 février 1831 | 9,550 » | |
| Grimaud | 1,304 | 27 mars 1822 | 760 » | |
| Lorgues | 4,044 | 24 déc. 1823 | 7,825 » | |
| Luc (Le) | 3,421 | 29 nov. 1820 | 7,134 » | |
| Maxime (Sainte) | 1,166 | 8 nov. 1820 | 984 » | |
| Muy (Le) | 2,197 | 8 nov. 1820 | 2,210 » | |
| Puget-près-Fréjus | 918 | 13 juillet 1820 et 4 nov. 1824 | 700 » | |
| Raphaël (Saint) | 955 | 6 mars 1843 | 2,196 » | |
| Roquebrune | 1,998 | 13 juillet 1820 | 1,800 » | |
| Tropez (Saint) | 3,486 | 2 nov. 1838 | 12,000 » | |
| Vidauban | 2,088 | 16 octobre 1827 | 1,610 » | |
| TOTAUX..... | 42,798 | | 96,824 f. » c. | |

| NOM DES COMMUNES ayant un octroi. | POPULATION. (Non compris la population flottante). | DATE DE L'ORDONNANCE approbative des tarifs et règlements. | PRODUIT BRUT de l'octroi. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| **Arrondissement de Grasse.** | | | | |
| Grasse | 10,906 | 25 déc. 1843 | 46,800 f. » c. | |
| Antibes | 5,615 | 1 mai 1842 | 14,025 » | |
| Cannes | 3,881 | 3 déc. 1838 | 6,495 » | |
| Cagnes | 2,482 | 13 juillet 1820 | 915 » | |
| Cannet près Cannes | 1,516 | 22 juin 1820 | 2,300 » | |
| Colle (La) | 1,473 | 13 sept. 1820 | 655 » | |
| Vallauris | 2,211 | 25 juin 1823 | 810 » | |
| TOTAUX..... | 28,114 | | 72,000 f. » c. | |
| **Arrondissement de Toulon.** | | | | |
| Bandols | 1,847 | 29 déc. 1819 | 2,740 f. » c. | |
| Beausset | 2,772 | 29 avril 1837 | 5,000 » | |
| Belgentier | 1,246 | 5 février 1820 | 2,000 » | |
| Bormes | 1,718 | 21 nov. 1827 | 1,310 » | |
| Cadière (La) | 2,394 | 4 août 1839 | 2,075 » | |
| Carnoules | 1,084 | 22 nov. 1836 | 1,950 » | |
| Cuers | 4,150 | 8 mai 1840 | 9,050 » | |
| Cyr (Saint) | 1,683 | 23 avril 1840 | 1,460 » | |
| Garde (La) | 2,320 | 21 août 1841 | 2,805 » | |
| Hyères | 9,675 | 20 déc. 1838 | 30,000 » | |
| Nazaire (Saint) | 2,774 | 8 juillet 1840 | 3,800 » | |
| Ollioules | 3,012 | 11 juillet 1841 | 6,526 » | |
| Puget de Cuers | 1,791 | 27 mai 1838 | 3,100 » | |
| Revest | 669 | 27 août 1839 | 765 » | |
| Seyne (La) | 6,560 | 13 nov. 1831 | 27,283 » | |
| Signes | 1,961 | 30 déc. 1831 | 1,880 » | |
| Six-Fours | 2,941 | 27 mars 1843 | 3,390 » | |
| Solliés-Farlède | 965 | 1er déc. 1836 | 1,268 » | |
| Solliés-Pont | 3,171 | 28 février 1838 | 6,600 » | |
| Solliés-Ville | 841 | 8 mai 1840 | 632 » | |
| Solliés-Toucas | 1,321 | 15 avril 1820 | 2,025 » | |
| Valette (La) | 2.231 | 8 nov. 1820 | 4,675 » | |
| Toulon | 34,663 | 18 nov. 1819, 29 sept. 1822 et 28 sept. 1825 | 566,277 42 | |
| TOTAUX..... | 91,789 | | 687,611 f. 42 c. | |

## Récapitulation.

| | | |
|---|---|---|
| Arrondissement de Brignoles..... | 43,533 f. | 33 c. |
| — — Draguignan..... | 96,824 | » |
| — — Grasse..... | 72,000 | » |
| — — Toulon..... | 687,611 | 42 |

Les vins ne sont assujettis aux droits d'octroi, que dans les communes de Draguignan, Saint-Raphaël, Fréjus, Grasse, Cannet de Cannes, Bandols, Belgentier, Hyères, Saint-Nazaire, Revest, La Seyne, Solliés-Toucas et Toulon.

Le droit perçu par hectolitre est, savoir : de 30 cent. dans la première localité, de 60 cent. dans la seconde, de 55 cent. dans la troisième, de 75 cent. dans la quatrième, de 55 cent. dans la cinquième, de 50 cent. dans la sixième, de 75 cent. dans la septième, de 50 cent. dans la huitième et dans la neuvième, de 60 cent. dans la dixième, de 40 cent. dans la onzième, de 55 cent. dans la douzième, et de 1 franc 15 cent. à Toulon, lorsque les vins sont en cercles, et de 5 francs lorsqu'ils sont en bouteilles. A Solliés-Toucas les vins en bouteilles paient un centime par litre.

Les quantités au-dessus et au-dessous de l'hectolitre supportent le droit proportionnel. Les vins dits piquettes, demi-vin, etc., sont réputés vins. La bouteille est réputée litre, pour la perception du droit.

La bière importée et fabriquée dans le rayon de l'octroi est frappée d'un droit, savoir : à Draguignan de 5 cent. par litre; à Saint-Raphaël, à Fréjus, au Luc, à Antibes de 5 fr. par hectolitre; à Solliés-Toucas de 1 fr. 50 cent., et à Toulon de 5 fr. par hectolitre lorsqu'elle est fabriquée dans les limites de la perception de cette ville, et de 10 fr. lorsqu'elle est importée. Elle est affranchie dans les autres localités.

L'huile est imposée dans les communes de Toulon, Bandols, Belgentier, Carnoules et La Valette. L'hectolitre est taxé à 5 fr. dans les deux premières localités, et à 12 fr. dans la deuxième. Il est perçu 15 cent. à Carnoules, et 7 cent. à La Valette.

Les vinaigres sont frappés, à Grasse et à Belgentier, d'un droit de 75 cent. par hectolitre, et à Toulon d'un droit de 1 fr. 15 cent. pour la même quantité.

Les vendanges et raisins sont imposés à Draguignan. Ils paient le droit dans la proportion de 3 hectolitres des vendanges pour 2 hectolitres de vin. Ils sont imposés aussi à Cannet de Cannes, à Bandols, à La Seyne, à Solliés-Toucas et à Toulon. Ils paient 36 cent. 1/3 par hectolitre dans la première localité, 33 1/3 dans la seconde, 26 cent. dans la troisième, 36 1/3 dans la quatrième et 76 1/3 dans la dernière.

Les alcools purs contenus dans les eaux-de-vie, les esprits en cercles, les eaux-de-vie et esprits en bouteilles, les liqueurs en cercles et en bouteilles, et les fruits à l'eau-de-vie sont tarifés, savoir :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| A Draguignan. . . . . | à | 6 fr. | | l'hectolitre. |
| » Saint-Tropez . . . . . | » | 2 | 70 c. | id. |
| » Fréjus. . . . . | » | 2 | 80 | id. |
| » Grasse. . . . . | » | 6 | » | id. |
| » Antibes . . . . . | » | 4 | » | id. |
| » Cannes . . . . . | » | 3 | » | id. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| A Bandols . . . . . | » | 0 f. | 50 c. | l'hectolitre. |
| » Beausset . . . . . | » | 2 | 67 | id. |
| » La Garde, près de Toulon. | » | 4 | » | id. |
| » Hyères . . . . . | » | 3 | 10 | id. |
| » Saint-Nazaire . . . . . | » | 4 | » | id. |
| » Ollioules . . . . . | » | 4 | » | id. |
| » La Seyne . . . . . | » | 2 | 60 | id. |

A Solliès-Toucas à 3 fr. l'hectolitre lorsque l'eau-de-vie est en bouteilles, et à 1 fr. 50 cent. lorsqu'elle est en cerles.

A Toulon 7 fr. l'hectolitre lorsque l'eau-de-vie est en cercles et au-dessous de 22 degrés, 10 fr. 50 cent. lorsqu'elle est de 22 à 28 degrés, et 14 fr. lorsqu'elle est au-dessous de 28 degrés.

A La Valette 4 fr. l'hectolitre lorsque l'eau-de-vie est au-dessous de 22 degrés, 8 fr. lorsqu'elle dépasse 22 degrés, et 10 cent. le litre lorsqu'elle est en bouteilles.

Au Luc 1 fr. 40 cent. lorsqu'elle est au-dessous de 22 degrés, et 2 fr. 80 cent. lorsqu'elle est rectifiée.

A Cogolin 2 fr. 10 cent. lorsqu'elle est au-dessous de 22 degrés, 1 fr. 20 cent. lorsqu'elle dépasse 22 degrés, et 10 cent. par litre lorsqu'elle est rectifiée.

Les bestiaux, c'est-à-dire les bœufs, vaches, veaux, génisses, moutons, brebis, agneaux, boucs, chevreaux et porcs sont imposés dans toutes les communes où il existe des octrois.

***Foires.*** — Le nombre des foires est beaucoup plus considérable qu'il ne l'était avant la révolution; l'expérience prouve, qu'en déférant aux désirs et aux demandes des communes, on n'a pas fait le bien du département.

Le vin et l'huile ne se vendent pas aux foires; le blé, les légumes, les fruits ont leur écoulement naturel par les marchés; on trouve à se pourvoir de draperies, de toileries et de tout ce qui est relatif à l'habillement, dans les magasins des villes : ainsi, l'utilité des foires est réduite à la vente des bestiaux; mais elle ne peut avoir lieu avec avantage qu'à des époques régulières et différentes, selon l'espèce de bétail.

Les approvisionnements de boucherie se renouvellent tous les mois.

Au temps des semailles et au retour du printemps, on a besoin de bêtes de labour.

Dans l'hiver, on achète des cochons pour les nourrir dans les fermes, et on pense à se défaire des bêtes inutiles.

Quelques établissements analogues à ces diverses époques et dans les lieux convenables, suffiraient aux besoins du département; ils formeraient des rendez-vous avantageux aux vendeurs et aux acheteurs, parce que les foires étant moins nombreuses, chacune d'elles serait plus fournie de l'espèce de marchandise pour laquelle elle aurait été spécialement créée.

Mais cette multitude de rassemblements, presque uniquement composés de colporteurs et d'oisifs, nuisent à l'agriculture, en faisant perdre une quantité considérable de jours de travail; et aux mœurs, en fournissant des occasions trop multipliées de dissipation, de rixes et de crimes.

Le département du Var avait, en 1789, 169 foires, et 189 en l'an 9; depuis ce nombre a été doublé, mais presque toutes n'étaient et ne sont encore que des étalages de menues merceries et de comestibles : la plupart des communes, en les sollicitant avec tant d'ardeur, n'ont eu en général d'autre but que d'attirer, pendant un ou deux jours de l'année, une affluence d'étrangers qui consomment leurs denrées et leur apportent quelque argent; le jour choisi est ordinairement celui du patron de leur église.

Ce genre de foire ne présente donc aucun intérêt. Voici les principales, celles qui sont vraiment utiles et qu'il importe de conserver :

Draguignan, la deuxième fête de la Pentecôte, et le 13 décembre.

Flayosc, le premier mai.

Brignoles, le jeudi avant le dimanche des Rameaux, le mardi avant la Pentecôte, le 17 juillet et le 19 octobre.

Grasse, le 25 avril, le 29 septembre et le 30 novembre.

Saint-Maximin, quinze jours après Pâques.

Toulon, le 21 décembre.

Bargemon, le 17 septembre et le 25 octobre.

Grimaud, le jour de l'Ascension.

Vence, le jour de Sainte-Luce.

Barjols, le 29 septembre.

Lorgues, le 18 septembre.

Les Arcs, le 29 avril.

Aups, le 8 septembre.

***Marchés***. — Les marchés, dans le cours de la révolution, avaient été répartis entre les jours de la décade; ils ont repris l'ordre hebdomadaire; c'est là principalement que les comestibles sont exposés en vente : le prix des grains y suit le mouvement général de cette denrée dans tout le département; mais les comestibles frais sont sous l'influence de causes plus locales. Le gibier, la volaille et les fruits sont plus chers là où il y a plus de consommateurs, parce que ces objets ne sont point encore au niveau des besoins; leur prix est plus élevé pendant l'hiver que pendant l'été, parce que le vendeur, dans la première de ces saisons, pouvant les conserver plus long-temps, donne la loi.

Ces établissements sont extrêmement utiles, mais leur nombre est suffisant : pour qu'un marché s'établisse, il faut, entre les consommateurs et ceux qui approvisionnent, une proportion qu'aucune loi ne peut créer. En l'an 7, sur la demande de plusieurs communes, on institua plusieurs marchés; mais les choses furent plus fortes que les hommes, et l'établissement ne put se soutenir.

La population, divisée par le nombre des marchés existants, donne 21,000 individus pour l'arrondissement moyen de chacun d'eux.

Ils n'ont ni franchises ni priviléges, et se tiennent aujourd'hui à peu près aux mêmes époques qu'en 1789.

## CHAPITRE II.

### Nature des terres. — Indication des cultures. — Instruments aratoires. — Époques des Semailles et des Moissons. — Battage et Foulage des grains. — Assolements.

***Nature des terres.*** — On a déjà vu que le département du Var se divise en deux bandes ou zones parfaitement distinctes, l'une calcaire, l'autre siliceuse ou granitique. Nous en avons fait connaître les limites et l'étendue aux chapitres II, VIII et IX.

Ainsi que nous l'avons dit, la zone calcaire occupe presque exclusivement toute la partie septentrionale du département. Elle est formée, dans des proportions qui varient à l'infini, de craie, de plâtre, de marne, de pierre à chaux, de marbre, de tuf, de sable, de minerai ferrugineux, de roches coquillières, et avec quelques traces de volcants éteints, comme à Évenos et à Rougiers. Elle est entrecoupée de montagnes, en grande partie dénudées, et produit abondamment du froment. L'olivier y prospère dans toutes les parties qui ne sont pas trop élevées ou trop froides; le châtaignier s'y déplaît ; les chênes verts et blancs, et sur les points les plus élevés, les hêtres et les sapins s'y développent avec vigueur; le chêne-liége y est inconnu.

Au milieu de ces contrées calcaires, il y a de vastes cantons graveleux qui ne sont formés que de cailloux roulés, tous de transport, tels que les territoires de Biot et d'Antibes. Ce genre de sol convient merveilleusement à la vigne et donne des vins estimés.

La zone granitique occupe toute la partie méridionale. Nous avons eu soin d'indiquer au dictionnaire descriptif des communes celles qui se trouvent comprises dans cette bande. En voici la liste :

*Communes dont le territoire est partie sur la bande calcaire, partie sur la bande granitique.*

| | |
|---|---|
| La Cadière. | Montauroux. |
| Bandols. | Hyères. |
| Saint-Nazaire. | Cuers. |

Toulon.
La Garde près Toulon.
Gonfaron.
Le Luc.
Le Cannet-du-Luc.
Vidauban.
Les Arcs.
Callas.
Seillans.
Tourrettes près Fayence.
Callian.
Le Puget.
Pignans.
Carnoules.
Le Tignet.
Cabris.
La Roquette.
Le Cannet de Cannes.
Vallauris.
Biot.
Roquefort.
Villeneuve-Loubet.

*Communes dont le territoire est entièrement sur le sol granitique.*

Bormes.
Pierrefeu.
Collobrières.
La Garde-Freinet.
Cogolin.
Grimaud.
Gassin.
La Molle.
Ramatuelle.
Saint-Tropez.
Sainte-Maxime.
Roquebrune.
Le Muy.
La Motte.
Le Puget.
Fréjus.
Bagnols.
Saint-Paul-de-Fayence.
Saint-Raphaël.
La Napoule.
Tanneron.
Mandelieu.
Auribeau.
Pégomas.
Cannes.
Antibes.

***Indication des cultures.*** — Les cultures principales du département, sont :

Le blé.
L'avoine.
L'orge.
Le seigle.
Les légumes.
Les prairies naturelles et artificielles.
L'olivier.
La vigne.
Le mûrier.
Le figuier.
L'oranger.
Le châtaignier.

L'amandier.
Le câprier.
Les arbres à fruit.
Les fleurs propres à la parfumerie.

Nous donnerons plus loin l'étendue et les produits de chacune de ces cultures.

***Instruments aratoires.*** — Depuis un certain nombre d'années, beaucoup de cultivateurs ont adopté la charrue de M. Mathieu de Dombasle (1); d'autres se servent de la charrue dite Bergasse, qui n'est autre que la charrue Dombasle modifiée (2), mais le plus grand nombre emploient encore l'araire des Latins, décrite par Virgile dans ses *Géorgiques*. Quelque décriée qu'elle soit, on n'a pu la remplacer dans les terrains penchants, pierreux et couverts d'arbres, comme le sont la plupart des terrains du département.

M. Laure a inséré, dans le *Bulletin* n° 33 (1830) de la Société d'Agriculture du Var, un excellent mémoire sur les charrues de la Provence. L'année suivante, M. Attanoux a publié une dissertation sur le même sujet; l'un et l'autre ont décrit avec beaucoup d'exactitude et de soin les diverses pièces dont se composent les charrues qu'on emploie ici, leurs avantages et leurs inconvénients. Nous regrettons que l'espace ne nous permette de reproduire que quelques fragments du premier de ces intéressants mémoires.

« L'araire seul, par sa grande légèreté, et par le peu de terre qu'il soulève, est donc le seul instrument aratoire qui peut convenir à nos terrains montueux; et c'est sans doute là la cause que cette charrue, qui est absolument la même que celle décrite par *Hésiode* dans ses travaux et jours, et par Virgile dans ses *Géorgiques*, s'est conservée jusqu'à nous malgré son extrême simplicité et les vices de sa construction. Néanmoins elle a éprouvé quelques modifications dans divers pays. Ici le sep forme une seule et même pièce avec les oreilles, là cette pièce de l'araire est distincte et séparée des oreilles, et ailleurs le sep n'a conservé qu'un versoir comme dans le coutrié de la Provence, la charrue d'Hyères.

« Assez habituellement on attèle deux bœufs ou deux mulets à l'araire. Alors l'age, lorsqu'on peut se procurer une pièce de bois d'une longueur suffisante, porte directement sur le joug de l'attelage, ou bien il est joint, au moyen de deux liens en fer, à une pièce de bois nommée l'*espigoun* en certains lieux de la Provence, c'est le *temo* de Virgile. Mais comme dans nos pays de montagnes, les propriétés rurales sont très-morcelées, et que par conséquent, il y a beau-

(1) Il existe un dépôt de ces charrues chez M. Destelle, propriétaire au Puget, près Fréjus, l'un des élèves les plus distingués de l'école de Roville.

(2) M. Bergasse, qui pendant quelques années a dirigé la ferme expérimentale de Laval à Varages, et à qui l'on doit un excellent mémoire, sur les moyens d'améliorer l'agriculture dans le département du Var (*Voyez Bulletin de la Société d'Agriculture*, décembre 1835, mars 1837) a indiqué cette modification dans une note qui est insérée au *Bulletin* de la Société d'Agriculture du Var, 1835.

coup de petites fermes où un seul cheval suffit pour tous les travaux de l'année, il n'est pas rare de voir une seule bête labourant à l'araire. Dans ce cas, à la partie antérieure de l'age est placé, tantôt un brancard composé de deux pièces de bois, courbées vers l'une de leurs extrémités et adaptées aux deux côtés de l'age, au milieu duquel on place le cheval ou le mulet qui doit labourer ; c'est le *fourca* de la Provence; et tantôt un palonnier auquel on attèle le cheval, au moyen de deux traits qui tiennent au collier. Cet araire ainsi monté se nomme vulgairement araire au *fréchi*, il est très-léger, et il offre cet avantage que le laboureur est moins gêné dans son travail, et cause moins de dégâts aux vignes et aux arbres qu'il rencontre à chaque instant. Le *fourca*, dont le nom vient sans doute du mot provençal *fourca*, fourchu, a bien l'inconvénient de ne pas permettre à l'ouvrier de s'approcher autant qu'on le voudrait, des vignes et des arbres auprès desquels on laboure, mais le cheval qui y est attelé est mieux contenu et mieux dirigé par le laboureur.

« L'araire, *arairé* en provençal, se compose du sep, de l'age, du manche, du soc et de deux tirants en fer qui servent à consolider le tout. Ces diverses pièces sont désignées par nos laboureurs sous les noms suivants : *l'aramoun*, *lou pé d'arairé*, *l'estévo*, *la reio* et *lei tendillos*. »

. . . . . .

« L'araire ordinaire étant muni de deux oreilles comme l'était l'*aratrum simplex* des Romains, ainsi que le prouve le *binæ aures* de l'auteur des *Géorgiques*, il est évident que cette charrue nécessite inutilement une augmentation de force de la part de l'attelage par le frottement continuel de l'une des oreilles contre le terrain non encore remué, ce qui retarde sa marche, et fatigue sans aucun avantage les bêtes qui y sont attelées. C'est pour obvier à cet inconvénient, et pour mieux retourner les terres que, dans les terrains argileux de plusieurs pays en plaine de la Provence, on a fait quelques changements dans la construction de cet instrument. On a supprimé l'oreille gauche, ou tout au moins on l'a réduite presqu'à rien; elle porte alors le nom de *couchoun* dans quelques-unes des contrées où cette sorte d'araire est usitée; on a ajouté à celle de droite, et sur laquelle il est cloué, un versoir dont l'extrémité postérieure réunie à celle de cette oreille, est très-élevée, et plus ou moins écartée du centre de la charrue, et l'on a placé un coutre en avant des tendilles. Ce coutre dont la pointe entre dans le soc qui est percé à cet effet, et dont la manche traverse l'age où il est contenu au moyen d'un coin en bois, est un peu tourné vers la gauche du soc. Il est placé de manière qu'il incline de derrière en avant. Son office est de couper toutes les racines qui, étant trop superficielles, arrêteraient la marche de la charrue, de commencer à diviser la terre soulevée par la pointe du soc, et d'en renvoyer la majeure partie vers le versoir qui la monte et la laisse tomber après l'avoir renversée. Cet araire est ce qu'on nomme dans toute la Provence le *Coutrié*, et à Hyères la *Charrue*. »

. . . . . .

« L'araire et le *Coutrié* sont bien les instruments aratoires les plus usités dans la Provence, mais ils ne sont pas d'un usage si général, qu'on ne voie dans plusieurs grands domaines des charrues à avant-train, venues de l'intérieur de la France, et qu'il n'existe dans le département du Var quelques cantons où les cultivateurs sont en possession depuis un temps immémorial de labourer leurs terres avec une charrue dont la construction diffère totalement de celle de l'araire. Cette charrue, que je considère comme une des plus parfaites, n'est cependant guère connue que dans les environs de la ville de Fréjus. Elle y porte le nom de *sélouire*.

« Sa forme, d'une simplicité remarquable, et qui pourtant n'a aucune analogie avec les nombreuses espèces de charrue usitées en France, la bonté de son labour, la dénomination de la plupart des pièces qui la composent, son ancienneté dans les pays où elle est usitée, enfin l'enfance où est encore aujourd'hui l'agriculture dans ces contrées, ce qui ne permet pas de croire que cet instrument soit de moderne invention, sont autant de considérations qui m'ont conduit à penser que la sélouire, comme l'araire, nous est venue des Romains. »

. . . . . .

« Elle ne demande qu'un attelage de deux bêtes et un seul conducteur pour la gouverner.

« Elle est d'une construction assez simple pour que la plupart de nos laboureurs se les confectionnent eux-mêmes, cinq pièces en bois seulement entrent dans sa composition.

« Le soc est plat et tranchant des deux côtés; celui de gauche commence à couper horizontalement la tranche de terre qui dans un autre tour doit être enlevée par le tranchant de droite.

Elle n'a qu'un seul versoir, la pièce de gauche (l'*uscou*), qui sert à contenir la terre déjà coupée par le tranchant gauche du soc, ne devant pas être considérée comme un second versoir.

« Son versoir est disposé de manière que la raie est parfaitement nettoyée, et la terre soulevée, non seulement bien rangée sur le côté, mais renversée sens dessus-dessous;

« Le labour qu'elle produit est aussi étroit que possible et d'une profondeur de huit à neuf pouces.

« Cette charrue obéit si bien au conducteur, que celui-ci ne fait pour ainsi dire aucun effort. J'ai vu bien souvent des laboureurs, pour me montrer l'excellence de leur sélouire, abandonner pour quelques instants le manche de cet instrument, sans que le soc se dérangeât d'une ligne; et rien ne prouve mieux avec quelle facilité nos laboureurs dirigent la sélouire que la direction des sillons qu'ils creusent dans les terrains non encore remués. Ils sont même si habiles à cet égard, que j'ai remarqué des sillons si droits qu'on eût dit qu'ils avaient été tracés au cordeau, et que je ne crains pas d'avancer qu'ils oseraient défier à cet exercice les plus adroits laboureurs de l'Europe.

« Les cinq pièces en bois dont se compose la selouire sont : le *dentaou*, la *bus*, l'aro, l'useou et l'estevo

« Le dentaou est d'un bois très-dur.

« L'estevo ( le manche ) est une pièce de bois léger (ordinairement on se sert d'un jeune pin d'une belle venue), arrondie, droite et longue de onze à douze pieds. Son extrémité antérieure et son extrémité postérieure est garnie, vers le bout, d'un cercle en fer pour l'empêcher de s'user, ce qui ne manquerait pas d'arriver, nos laboureurs étant dans l'usage, quand ils viennent des champs, de suspendre leur sélouire au moyen de son oreille, au joug de leurs bœufs, et de laisser traîner à terre cette extrémité de l'estevo. Cette coutume de rapporter ainsi la charrue des champs à la ferme, étant déjà usitée du temps des Romains, ainsi que le dit *Virgile : aratra referunt suspensa juvenci*, nous prouve bien encore que nous ne sommes en Provence, dans l'art du labourage, que les disciples de ce peuple chez qui la culture des terres était en si grand honneur, qu'il n'était pas rare de voir les plus valeureux capitaines passer avec une sorte de plaisir de la pourpre consulaire au maniement de leur charrue.

« A ces cinq pièces en bois qui composent la sélouire sont jointes deux autres pièces en fer qui sont le complément de ces instruments aratoires, on comprend sans doute que je veux parler du soc et du coutre, *la reio* et *lou couteou* en provençal.

« Le soc de la sélouire est d'une forme toute différente de celle du soc de l'araire, etc., etc.

« Après avoir ainsi décrit les diverses pièces qui entrent dans la composition de la sélouire, je ne dois pas omettre de mentionner une autre pièce qui, bien qu'elle soit distincte et séparée du corps de cette charrue, n'en est pas moins nécessaire, lorsqu'on veut la mettre en usage ; c'est la *témouncelo*. En observant que ce nom de *témouncelo* ne peut venir que du mot latin *temo* dont Virgile se sert pour désigner la pièce de bois placée, comme celle-ci, à l'extrémité antérieure de l'age, je dirai que cette pièce, qui est d'un bois dur, d'une longueur d'environ quatre pieds, de deux pouces d'épaisseur d'équarrissage, et munie d'un crochet en fer à chacune de ses extrémités, s'accroche par son extrémité postérieure à la bride en fer dont l'age est armé, et par son extrémité antérieure à un anneau fixé au joug des bœufs.

« Si, comme le pense M. Mathieu de Dombasle, les charrues simples donnent un résultat plus avantageux que les charrues composées, et si, en Ecosse, celles-ci ont été remplacées par les premières, je ne doute point que la sélouire, lorsqu'on en aura fait l'essai, ne soit bientôt très-répandue et adoptée par un grand nombre de cultivateurs. Il ne faut que la voir manœuvrer pendant quelques instants pour se convaincre de tous ses avantages sur l'araire et sur bien d'autres charrues.

« 1° Elle donne un labour plus profond, sans exiger plus de force de la part de l'attelage.

« 2° Elle ne laisse point entre chaque sillon la crête qui se trouve toujours entre les sillons tracés par l'araire, quelque rapprochés qu'ils soient, et procure par conséquent un meilleur labour.

« 3° Par la forme de son versoir, la terre soulevée par le soc et par la partie antérieure de cette pièce est en entier jetée sur le côté, et mieux renversée qu'avec les charrues usitées en Provence.

« 4° Le sillon ouvert par la sélouire est parfaitement net, quoique la portion du terrain labouré, contre lequel passe l'useou, soit déjà coupée horizontalement par l'aile gauche du soc.

« 5° Dans les terrains qui présentent des ondulations, soit qu'ils aient été ravinés par un passage d'eau pendant les inondations, soit qu'ils se trouvent ainsi naturellement disposés, l'ouvrier le moins habile donne, avec la sélouire, un labour égal tant aux bas-fonds qu'aux élévations qu'il rencontre ; il suffit qu'il appuie sur le manche, ou qu'il le soulève tant soit peu, pour que le soc soit toujours maintenu dans la même profondeur. Avec l'araire ou avec toute charrue dont l'age est immobile, et fixé à la pièce de bois qui porte sur le joug de l'attelage, ou sur la selette d'un avant-train, le laboureur le mieux exercé a beau relever le manche, ou appuyer dessus, le soc s'enfonce toujours trop ou ne pénètre pas assez, suivant que le terrain se trouve bas ou élevé.

« 6° Dans les terrains humides ou sujets à être inondés, il faut nécessairement, en semant les céréales et les autres plantes qui doivent l'être en automne, former des billons étroits et bombés, afin qu'au moment des pluies de l'hiver, ou après que l'inondation a disparu, les eaux puissent aisément s'écouler. Or, avec la sélouire rien n'est plus facile ; avec l'araire ce serait impossible ; avec le coutrié, les billons ne sont pas aussi réguliers.

« 7° Avec la sélouire, on laboure chaque jour de 7 à 800 toises carrées de terrain, si c'est la première façon que l'on donne, et jusqu'à 1,000, si c'est la seconde ou la troisième. On sait qu'avec l'araire ou le coutrié il est impossible de remuer en un seul jour un pareil espace de terrain, et de plus le labour n'est ni aussi égal ni aussi profond.

« 8° La sélouire, à cause de la mobilité de son age et de la longueur de son manche, est si facile à gouverner et à diriger, que nos laboureurs ouvrent avec cette charrue des sillons aussi en lignes droites que possible. Avec l'araire et avec le coutrié, je doute qu'on pût, malgré la plus grande application, et une peine extrême de la part du laboureur, tracer un sillon parallèle à celui ouvert par la sélouire. »

Le nombre des charrues, était en 1789, suivant M. Fauchet, de 5,430 ; 3,000 étaient traînées par des chevaux, et 2,430 par des bœufs. L'extension des défrichements occasionnée par la division des grands domaines et une culture mieux entendue ont considérablement augmenté ce nombre.

Dans les temps de réquisition, on remplaçait les mulets et les chevaux par des ânes, qu'on ne demandait pas pour les transports publics. L'agriculture, rassurée, a depuis long-temps réparé ses pertes. On ne laboure plus avec des ânes que les terrains extrêmement légers, mais, en général, on préfère aux chevaux les mulets et les bœufs. Le plus grand nombre des charrues est traîné par ces derniers animaux qui ont sur les chevaux l'avantage d'être moins exigeants et de servir à tous les usages.

M. Fauchet porte à 101,581 hectares la superficie des terres cultivées à la charrue. On ignore quelle est aujourd'hui cette superficie.

La culture à bras a principalement lieu pour les vignes, les pieds des oliviers, les jardins et les terrains soutenus de murs où les terrasses ont peu de largeur. Dans plusieurs localités, on sème à la bêche le terrain intermédiaire aux files de vignes.

On emploie, selon la nature du terrain des instruments différents.

Sur les terres pierreuses, on fait usage de la pioche. C'est un instrument en fer, pesant six à sept livres poids de marc, ayant la forme d'un trapèze, dont le côté le plus court et qui divise la terre, est la huitième partie du côté opposé qui reçoit la manche.

Si les terres, sans être pierreuses, sont fortes, on emploie la pioche ou le louchet; lorsqu'elles sont légères, on fait usage du louchet et d'une pioche qui a partout la même largeur, et qui produit le même effet que le louchet.

Lorsque la terre est graveleuse, la partie de la pioche qui divise le terrain est aiguë; on l'échancre même quelquefois, et on l'arme de deux pointes.

Un homme cultive à bras trois ares, par journée de neuf heures de travail effectif. On ne donne qu'une façon de cette espèce avant les semailles, et elle est plus profitable que trois labours donnés avec la charrue.

Le calcul suivant prouve que la dépense est à-peu-près la même.

Il faut, pour chaque hectare, quatre journées de labour à la charrue, compris l'ensemencement, ce qui fait, pour quatre façons, seize journées à 6 fr. chaque, ci. . . . . 96 fr.

Et pour la même superficie, trente-trois journées de bêcheur, et pour deux façons, soixante-six à 1 fr. 50 cent. chaque, ci. . . . . 99.

La culture à la charrue n'est moins chère, 1° que lorsqu'on ne donne que deux façons avant le semis, mais ce nombre est rarement suffisant dans la plupart des terrains; 2° lorsque le propriétaire du champ l'est en même temps des bestiaux, ce qui est assez rare dans les pays où les propriétés sont divisées.

***Semailles.*** — On renouvelle ordinairement les semences chaque année, ou au moins tous les deux ans. Les grains, pour cet objet, sont ordinairement achetés dans les marchés.

Quelques propriétaires chaulent leurs grains, mais cette méthode est encore

peu répandue; en général ils ne reçoivent d'autre préparation que le criblage; les plus soigneux les trient à la main.

Il est reconnu aujourd'hui que le procédé le plus facile et le plus efficace pour prévenir la carie des blés est celui du sulfatage, indiqué en 1807 par M. Prévost, de Genève, mort professeur de physique à la faculté de théologie protestante de Montauban. Il consiste dans l'emploi du sulfate de cuivre. La description (1) due à M. le baron d'Hombres-Firmas, est insérée dans le *Bulletin* de la Société d'Agriculture du Var, (18 *année*, 3e *trimestre* 1837). Il n'est mis en usage que par un petit nombre de cultivateurs. La plupart chaulent suivant l'un de ces trois modes.

1° On delaye de la chaux vive avec de l'eau et en telle quantité que cette eau soit bien blanchie et qu'elle prenne la consistance du lait; on y trempe le grain

(1) La voici.... Dans les livres d'agriculture on dit d'arroser les semences avec de l'eau sulfatée; de faire un trou au milieu d'un tas de blé et d'y verser cette dissolution; ou bien d'avoir une auge ou une cuve qui en soit en partie remplie et d'y mettre les grains à tremper. Ces moyens sont insuffisants ou assez embarrassants, celui que nous employons me semble plus simple, plus commode, plus prompt, il est peu coûteux et remplit parfaitement son objet.

Le vitriol bleu coûte au détail 65 à 70 cent. le kilogramme qui suffit pour préparer deux salmées du pays (4 hectolitres) de semence. Il se dissout promptement dans un pot d'eau chaude. Nous en versons la moitié dans une grande cornue (ou comporte) pleine d'eau qui acquiert alors une couleur bleuâtre et un goût légèrement acerbe; à côté de cette cornue, nous en plaçons une autre pareille vide.

Nous avons deux paniers qui tiennent environ un décalitre, on en remplit un et l'on passe un bâton dans son anse qui appuyant sur les bords de la cornue pleine, tient ce panier suspendu dans la liqueur. On remue le blé pour qu'il s'en pénètre, et on enlève les grains avariés que leur légèreté fait surnager.

Au bout d'un petit quart-d'heure, on retire le panier qu'on met à égoutter avec son bâton dans la cornue vide, pendant qu'on en trempe un second dans la pleine. Après le même intervalle, on verse le premier sur le sol, on le remplit de nouveau, et tour-à-tour l'un trempe en même temps que l'autre s'égoutte.

Une immersion d'un peu plus ou d'un peu moins de durée, un peu plus ou un peu moins de sel, ne changent point le résultat que nous attendons. C'est réellement une expérience à l'usage des cultivateurs pratiques, qui seraient embarrassés s'il y avait trop de précision à observer. Je dois cependant dire ici que le demi-kilogramme de sulfate de cuivre se trouve dissous dans 86 litres d'eau.

Quand l'eau de la première cornue baisse, que les paniers n'y plongent plus en entier, on y verse celle qui est tombée au fond de la seconde et l'on continue l'opération.

Pendant la veillée, on prépare ainsi le blé qu'on peut semer le lendemain. Le grain se trouve gonflé le matin, il en tient moins dans la main, on économise la semence même sans en avoir l'idée; imprégné d'une substance vénéneuse, il est moins susceptible d'être rongé par les insectes ou la vermine, il se trouve comme amendé par l'humidité et la couche saline qu'il a reçue, et pousse mieux toutes choses égales; et il est à l'abri de la carie, quand même il aurait eu le germe de cette maladie.

Il n'y a aucun danger à craindre, comme on l'a prétendu, si on lave bien les cornues qui servent à d'autres usages dans nos fermes et particulièrement pour charrier la vendange.

qu'on veut chauler, on le remue avec un morceau de bois et on le laisse assez de temps pour qu'il s'imprègne entièrement de cette eau de chaux.

2° On mêle de la chaux vive réduite en poudre avec le grain, et l'on verse dessus la quantité d'eau nécessaire pour former de tout une espèce de bouillie.

3° On mêle de la chaux vive pulvérisée avec le grain, au moment de le semer.

M. Laure (*Manuel du Cultivateur Provençal*) remarque, avec raison, que ce dernier mode est le moins efficace et qu'il présente le grave inconvénient d'incommoder le semeur.

Dans les pays froids, on sème les grains dès les premiers jours de septembre et ainsi successivement de climat en climat, et toujours plus tard, à mesure qu'il s'adoucit. Aux environs de Toulon, les semailles durent jusqu'au 6 décembre. La saison des pluies plus que celle des froids détermine ces époques; il est essentiel que le grain soit levé avant les débordements; ses racines faisant alors résistance, il est moins exposé à être entraîné par les eaux. Depuis quelques années, on sème des mars en février et mars.

On recouvre les semences à la charrue, et la terre est unie de diverses manières; la herse est peu usitée; on la remplace par un bâtis de charpente d'un mètre et demi en carré et chargé de pierres pour lui donner du poids. La plupart des cultivateurs font émotter et couvrir les sillons par des femmes et des enfants qui suivent la charrue, armés de bêches.

On sème à la main dans la proportion de 4 quintaux de blé par hectare dans les bonnes terres, 2 quintaux dans les médiocres, 50 livres dans les plus mauvaises.

Un seul laboureur, jetant lui même la semence, sème et recouvre 30 ares par jour.

Le serclage du blé a lieu au printemps et à la houe. On confie aux femmes cette opération. Assez ordinairement la dépense qu'elle occasionne est supportée, moitié par le propriétaire et moitié par le fermier, dans les baux à mi-fruits.

***Epoque des Moissons.*** — Sur la côte, on coupe la luzerne pour la première fois vers le 1er mai, et 15 à 20 jours plus tard dans le reste du département. La première récolte des prairies naturelles a lieu vers le 15 mai.

Le froment mûrit sur les bords de la mer à la fin de juin; dans l'intérieur du département, du 25 juin au 5 juillet; et dans le nord, à la fin de ce mois. La maturité de l'orge et celle de l'avoine précèdent partout celle du blé, de huit à dix jours.

Au 20 mai, les fraises et les premières cerises; au 1er juin, les figues de la seconde sève qui n'ont pas de feuilles au-dessous d'elles; au 20 juin, les abricots hâtifs et les avant-pêches; au 20 juillet, les prunes hâtives; au 1er août, l'abricot-pêche, et successivement le chasselas, le muscat ordinaire, et quelques figues

coucourelles blanches et noires : les olives commencent à se colorer le 1er octobre et mûrissent le 20 novembre.

Les vendanges commencent, sur la côte, vers le 1er septembre, et successivement plus tard en s'élevant vers le nord ; elles sont terminées partout au 10 novembre.

Il est inutile de faire observer que ces époques s'éloignent ou se rapprochent suivant la température qui a régné. On peut les regarder comme étant des époques communes.

Les grains sont ordinairement coupés à la faucille dont le rayon varie en grandeur ; on emploie aussi la faulx, mais seulement pour les moissons hautes et serrées.

On lie les gerbes avec les épis les plus longs, et on en forme des meules en plein air, en attendant le moment de les fouler ; elles sont faites avec peu de soin, parce qu'elles doivent être bientôt abattues et mises sous les pieds des chevaux. Tout le grain du département est ordinairement enfermé le 2 septembre : on le foule sur un terrain battu ou sur des aires pavées et disposées à cet usage.

On a évalué au 50e de la récolte la perte résultant de l'usage de lier les gerbes avec des épis pris sur la javelle. La Société d'Agriculture du Var (*Bulletin de* 1835, *pag.* 299), a conseillé de suivre le mode usité généralement dans le nord de la France, et qui consiste à battre et à préparer avant la moisson la paille de seigle nécessaire pour former les liens ; les cultivateurs sont restés sourds à ces conseils.

***Battage et Foulage des grains.*** — L'auteur du *Jeune Anacharsis*, a décrit ainsi le dépiquage chez les anciens Grecs. « On exhortait les ouvriers à « fouler le blé à l'heure de midi, parce que le grain se détache alors plus « aisément des tuniques qui l'enveloppent. Les gerbes transportées dans l'aire, « y sont disposées en rond et par couches, un travailleur se place dans le cen« tre, tenant d'une main un fouet et de l'autre une longe avec laquelle il dirige « les bœufs, chevaux ou mulets qu'il fait marcher ou trotter autour de lui ; quel« ques-uns de ses compagnons retournent la paille et la repoussent sous les « pieds des animaux jusqu'à ce qu'elle soit entièrement brisée. »

Cette pratique est absolument celle qui est suivie généralement dans le département, si ce n'est que l'on se sert de chevaux ou de mulets au lieu de bœufs. Il en résulte une grande économie de temps et de main-d'œuvre ; d'un autre côté, elle dispense de hacher la paille, qui, pendant l'hiver, sert à nourrir les bêtes de trait, mais elle a l'inconvénient de laisser beaucoup de blé dans les épis et d'occasionner ainsi une perte considérable de grains.

Le foulage étant terminé, on transporte la paille brisée dans les greniers au moyen de draps ou de filets de corde ; on nettoie le grain, en le jetant en l'air,

lorsqu'il fait du vent, et on le soumet ensuite à plusieurs criblages. L'emploi du van est inconnu. Dans quelques grandes fermes, on se sert pour nettoyer le blé de machines à rouleaux cylindriques ; leur usage est encore peu répandu.

***Assolements.*** — La superficie livrée à la culture a reçu, depuis la révolution, une augmentation considérable. Celle-ci est l'effet des défrichements ; mais elle n'est pas entièrement en bénéfice, parce qu'on a détruit beaucoup de bois utiles qui n'ont pas été remplacés par des plantations ; la plupart des terres dépouillées sont depuis long-temps épuisées. Nous avons fait ressortir au Chapitre X, l'importance des pertes forestières essuyées par le département du Var ; nous indiquerons plus loin, en nous occupant des biens communaux, les moyens de les réparer en partie.

Les terres fertiles sont de plusieurs espèces : on doit mettre au premier rang celles qui sont près de l'embouchure des rivières du Gapeau, de l'Argens et de la Siagne, parce qu'elles sont annuellement engraissées par le limon des montagnes et les matières animales et végétales que les eaux entraînent.

Viennent après les terres arrosables, parce que, sous un ciel brûlant, l'eau est un excellent engrais et sert à favoriser des cultures qui entretiennent la fécondité de la terre.

Il y a encore, dans toutes les bandes, des bassins plus ou moins étendus où les terres sont profondes et limoneuses ; mais elles ne peuvent pas être cultivées long-temps avec avantage, si on n'y répand pas des engrais : dès qu'elles cessent d'être propres à la culture des plantes annuelles, on les consacre à la vigne et à l'olivier : celles qui restent nues ne sont ensemencées qu'à des époques éloignées, ou restent en nature de bois ; mais celles qu'on a plantées deviennent très-précieuses ; le climat, le travail des hommes et le temps les élèvent à une grande valeur.

L'assolement de ces diverses qualités de terres n'est pas le même.

S'il était possible de donner aux premières les cultures convenables immédiatement après la récolte du blé, on en obtiendrait une seconde de ce grain l'année suivante ; mais les grandes chaleurs en resserrent le terrain et le durcissent au point que la charrue ne peut le diviser. Il faut attendre les pluies d'automne pour le labourer, et on ne peut y semer que de l'avoine. Il arrive souvent que ces terres produisent alternativement de cette espèce de grain et du froment.

L'assolement des terres arrosables est singulièrement varié. Lorsqu'on ne veut point les laisser en prairie, si les eaux d'irrigation sont d'ailleurs abondantes et qu'on puisse fumer le champ, on répand l'engrais au mois d'avril pour semer des haricots ; on sème du blé l'année suivante, ensuite des haricots, puis encore du froment ; enfin, sur ce dernier retour, de l'avoine et des vesces, et on fume de nouveau après. Ainsi, dans quatre ans, en fumant une seule fois, on

perçoit cinq récoltes. Quelquefois on remplace le haricot par du chanvre, des pommes de terre, du maïs ou des fèves.

Lorsqu'on n'a pas d'engrais, on sème du trèfle ou du sainfoin dans le blé à mesure qu'on le sarcle; on coupe un foin la même année et deux l'année suivante; on défonce ensuite la prairie; et après avoir donné aux terres plusieurs labours, on y sème du blé. Le trèfle, dans un an, engraisse assez le terrain pour lui faire produire du beau froment.

Parmi les terres qu'on n'arrose pas, les plus fertiles restent en jachère l'année d'après qu'elles ont produit des grains; si cependant on entretient leur fécondité par des engrais, elles produisent, sans reposer jamais et alternativement, du blé et des légumes.

Dans la partie orientale du département, on fume les terres avant de les ensemencer; et dans l'année de repos, elles produisent naturellement de la folle avoine, qu'on ramasse avec soin comme un excellent fourrage. Cette ressource est précieuse pour les communes où la rareté des eaux ne permet pas d'établir de prairies.

L'assolement des terres plantées de vignes et d'oliviers est le même que si ces arbres n'y existaient pas; mais leurs racines et leur ombrage nuisant aux plantes annuelles, la récolte y est moins bonne si on ne les engraisse pas avec profusion.

Le sainfoin, dont l'introduction dans le département du Var, est due à M. le préfet d'Azemar, a opéré, dans la rotation des cultures, une révolution avantageuse; elle a été pour l'agriculture de cette contrée un immense bienfait; elle a réduit l'étendue des jachères; toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à leur suppression totale. Les derniers documents statistiques qui ont été recueillis, portent leur superficie à 78,621 hectares. On ne parviendra sans doute jamais à faire disparaître entièrement une aussi grande étendue; mais il serait possible de la réduire considérablement, par des assolements mieux combinés que ceux que l'on suit depuis un temps immémorial.

Dans son excellent *Manuel du Cultivateur Provençal*, M. Henri Laure, a donné à cet égard des conseils pleins de sagesse. (*Voy. l'art. Assolement*). De son côté, M. de Gasquet, de Lorgues, qui tient depuis long-temps un des premiers rangs parmi les agriculteurs du midi, a démontré par des preuves directes et positives, la possibilité de retirer des champs qui ne sont pas arrosables, une récolte tous les ans, avec une seule fumure. On nous saura sans doute gré de reproduire ici le mémoire qu'il a publié à cette occasion, et dans lequel il a consigné les résultats de l'expérience tout-à-fait concluante à laquelle il s'est livré. Le voici:

« La question de la possibilité de la suppression des jachères dans certaines parties des terres du midi de la France est d'un si grand intérêt, que je crois remplir les vues de la Société d'Agriculture et de Commerce du département du Var, en lui offrant les détails les plus minutieux d'une tentative faite dans ce

but et qui a été couronnée du plus grand succès. De toutes les contrées de la France où l'on a pu essayer cette suppression, la Provence est celle qui présente le plus d'obstacles à surmonter. La sécheresse du climat, la médiocre qualité du sol en général, les pierres qui l'encombrent, la rareté des engrais et leur déviation continuelle d'un assolement qui peut les reproduire, à cause de l'emploi qu'on en a fait pour l'olivier ; tout enfin semble se réunir pour empêcher le cultivateur de sortir de l'ornière, quelquefois tutélaire, de l'ancienne culture. Nulle province cependant ne réclame plus fortement des fourrages qui lui manquent, et qu'elle ne pourra se procurer qu'au moyen des prairies artificielles, par de bons assolements.

Je fais, depuis longues années, ma principale occupation de l'agriculture, et au milieu de plusieurs essais et successions de culture que j'avais pratiqués dans des terres en plaine, mais non arrosables, j'avais reconnu que si la lupuline et le trèfle m'avaient réussi quelquefois, la sainfoin était la plante la plus convenable à notre climat. Plusieurs expériences faites sur des parties de terre d'une petite étendue m'avaient fait voir avec évidence l'avantage considérable que procurerait l'adoption d'un assolement septennal ainsi conçu :

1re *année*. Pommes de terre, ou autre récolte de ce genre, fortement fumée et sarclée.

2e Fèves et sainfoin semé à leur second sarclage.

3e, 4e et 5e sainfoin.

6e Blé.

7e Avoine.

Je voulus persuader au fermier, à moitié fruit, de ma campagne de Saint-Louis, située sur les bords sablonneux de la rivière d'Argens près de Lorgues, d'employer le même assolement ; mais je ne pus venir à bout de persuader cet homme, qui était toujours dominé par cette idée que ses récoltes en blé seraient diminuées.

Je ne voulus pas insister davantage auprès de ce fermier, qui, d'ailleurs, était intelligent, actif et laborieux, et je me décidai à retenir sur la ferme qu'il exploitait un morceau de terre de la plus médiocre qualité, qui n'avait jamais reçu d'engrais, lui promettant de le mettre à même de vérifier tout le détail de l'expérience à laquelle j'allais me livrer en faisant valoir moi-même. J'étais bien aise que cette épreuve lui devînt utile, et je désirais que son contrôle s'exerçât sur toutes mes opérations, pour m'obliger à en tenir un compte plus minutieux et plus exact.

Il convenait, avant tout, pour établir une comparaison, de fixer le revenu que me donnait cette pièce de terre qui se trouva être de 4,929 cannes ou toises carrées, équivalant à peu près à deux hectares. (L'hectare est de 2,500 cannes.) Le blé y produisait, tout au plus, quatre semences pour une, en moyenne, et on ne semait même que du seigle dans la partie la plus voisine de la rivière.

Le fermier semait deux charges (1) de blé, qui en produisaient huit; il en restait donc, après la semence déduite, six à partager, dont il me revenait trois pour ma part, valant, en prix moyen, 34 francs (2) la charge, ou 102 fr. » c.

| | | |
|---|---|---|
| Plus la moitié d'environ 30 quintaux de paille à 1 fr 25 c. . . | 18 | 75 |
| Pâturage sur le chaume pendant 15 mois, pouvant valoir 9 fr., moitié. . . . . | 4 | 50 |
| | 125 fr. | 25 c. |
| A déduire la moitié de l'imposition pendant deux ans, 7 fr., et la moitié de 30 journées de sarclage, 7 francs 50 cent. . | 14 fr. | 50 c. |
| Produit net de deux ans. . . . . | 110 fr. | 75 c. |
| La manière ordinaire de mener les terres en ce pays, et surtout celles de cette nature, étant de semer une année et de livrer l'autre à la jachère, je n'avais donc, par an, que la moitié de ce produit, ou. . . . . | 55 fr. | 37 c. |

Cela fait revenir le produit net de l'hectare à 27 fr. 68 cent.; et je remarquerai, en passant, que c'est à peu près l'évaluation cadastrale du produit annuel de l'hectare de terre dans le Var, tandis que le taux moyen du revenu des terres labourables dans toute la France, n'est évalué qu'à 26 fr. l'hectare, dans le rapport du commissaire du cadastre fait en 1817.

Ce revenu trouvé pour mes deux hectares devrait subir une réduction. Il n'était obtenu qu'au moyen d'une ferme, de bâtiments d'exploitation et de capitaux en bêtes de labour m'appartenant. La difficulté de cette déduction m'empêche de la faire, mais je pense qu'on conviendra de la justice de mon observation. Avant d'aller plus loin, je vais encore consigner ici l'essai que je voulus faire, de connaître ce que m'aurait rendu le morceau de terre en question, en le faisant valoir par moi-même, en employant la méthode usitée de culture: blé et jachère, et me substituant tout simplement au fermier, comme font tant de propriétaires.

*Produit de 4,929 cannes de terre, ou environ 2 hectares, de médiocre qualité, où le blé est supposé produire, en moyenne, quatre semences pour une.*

| | | |
|---|---|---|
| 8 charges de blé à 34 fr. . . . . | 272 fr. | » c. |
| 30 quintaux de paille à 1 fr. 25 cent. . . . . | 37 | 50 |
| Pâturage sur le chaume pendant 15 mois. . . . . | 9 | » |
| | 318 fr. | 50 c |

(1) La charge de blé pèse environ 310 livres poids de table ou 124 kilogrammes; elle équivaut à huit doubles décalitres.

(2) 21 fr. 25 cent l'hectolitre.

*Report*. . . . . 318 fr. 50 c.

FRAIS A DÉDUIRE.

| | | |
|---|---|---|
| 2 charges de blé pour semence, à 34 fr. . . . . | 68 fr. | |
| 1er et 2e labours, (1) 20 journées, à 4 fr. . . . . | 80 | |
| 3e labour, 10 journées, à 5 fr. . . . . | 50 | |
| Hersage pour enterrer la semence. . . . . | 3 | |
| Moisson, à 15 fr. par charge de semence. . . . . | 30 | |
| Port des gerbes à l'aire (20 charges de mulets ou *beignades*) . . . . . | 5 | 267 » |
| Foulage de ces 20 *beignades*. . . . . | 12 | |
| Façon du gerbier et journées d'hommes et de femmes pour nettoyer le blé. . . . . | 5 | |
| Imposition foncière pour 2 ans. . . . . | 14 | |
| Revenu net pour 2 années. . . . . | | 51 fr. 50 c. |

La moitié de cette somme donne pour produit net des deux hectares. . . . . 25 fr. 75 c.

La comparaison de ces deux manières de tirer parti de sa terre, prouvant évidemment (2) qu'il y a une perte inévitable à faire, d'environ 30 francs par an, sur deux hectares qu'un homme riche ferait valoir au lieu d'en partager le produit avec un fermier, je crois ce compte intéressant à connaître, pour ceux qui se livrent à l'agriculture sans en avoir étudié les diverses chances. J'en tirerai deux conclusions importantes; la première, que la rente à moitié fruit, dans le département du Var, est, dans l'état actuel des choses, la plus forte rente possible. La seconde, c'est qu'un propriétaire ne peut qu'échouer lorsqu'il voudra, pour ainsi dire, faire un essai de *forces matérielles* avec son fermier, comme nous l'a prouvé le compte ci-dessus. J'espère cependant prouver aussi évidemment qu'il remportera l'avantage, en faisant l'emploi de ses *forces morales*, qui sont l'intelligence et la réflexion. Elles le conduiront à reconnaître qu'on ne peut se livrer à une culture forte et lucrative qu'avec une masse d'engrais qui bonifie les terres sur lesquelles on veut travailler. On peut alors en exiger une succession de cultures, qui, en se pressant le plus possible, en trouvent les résidus prêts à les seconder.

(1) Toutes ces journées ne labourent que 500 toises par jour ou un cinquième d'hectare; c'est le travail ordinaire de l'araire traîné par deux mulets d'une force moyenne et médiocrement nourris. La terre étant légère, ils font à peu près le même travail dans toutes les saisons. On doit remarquer que je compte le prix de ces journées à un taux peu élevé.

(2) Peut-être pourrait-on objecter que les journées de mulets qui ont fait le travail ne reviennent pas aussi cher à celui qui a des bêtes de labour qu'il emploie toute l'année. Je répondrai que si on veut tenir compte des pertes qu'elles font éprouver par leurs maladies, jours perdus pour mauvais temps ou cas imprévus, intérêt d'argent d'un capital dépérissant, et loyers de bâtiments d'exploitation, leur journée s'élèvera, à peu près, au taux modéré que nous avons établi.

Je vais maintenant donner le compte le plus détaillé des dépenses et produits du morceau de terre que je me décidais à faire valoir : je pris toutes les précautions possibles pour que les renseignements sur ce qui se passait hors de ma vue fussent pris exactement; je ne négligerai que des quantités ou chiffres minimes, et je ne craindrai pas d'ajouter des notes et observations explicatives, lorsque je le croirai convenable.

*Produit et dépense d'une pièce de terre de 4,929 cannes, ou deux hectares environ, au bord de la rivière d'Argens.*

1818. — 1re ANNÉE.

DÉPENSE.

| | |
|---|---|
| 20 journées de labour préparatoire pendant l'hiver et le printemps, avec une petite charrue à versoir, à 4 fr. la journée. . . . . | 80 fr. |
| 10 journées de labour pour semer les pommes de terre dans la raie, à 4 francs. . . . . | 40 |
| 30 journées d'une femme qui, à chaque labour, suivait la charrue pour enlever le chiendent qui foisonnait. . . . . | 15 |
| 60 quintaux (de 40 kilogrammes) de pommes de terre pour semence, à 2 fr. le quintal. . . . . | 120 |
| 700 charges de fumier (ce que porte ordinairement une bête à bât, trois quintaux, ou 120 kilogrammes) à 1 fr. 20 cent. (1). . . . . | 840 |
| 100 journées de sarclage ou butage, à 1 fr. (2). . . . . | 100 |
| 10 journées de charrue pour arracher les pommes de terre, à 4 fr. . | 40 |
| 30 journées de femme pour les ramasser. . . . . | 15 |
| Imposition foncière. . . . . | 7 |
| | 1,257 fr. |

PRODUIT.

| | |
|---|---|
| 540 quintaux de pomme de terre, valant, prix moyen, 1 fr. 80 cent. le quintal. . . . . | 972 fr. |
| Cette année donne donc, outre la perte de la rente ordinaire, 25 fr. 75 cent., celle de. . . . . | 285 |

(1) Je ne passe le prix du fumier qu'à ce que j'estime qu'il peut revenir sur les fermes où il est produit et employé ordinairement. Je me trouvais ici dans une position exceptionnelle et désavantageuse, puisque ma terre était éloignée de la ville, d'une lieue et demie. Pour mon compte, ce transport me coûta peu ; mes attelages faisaient tous les jours deux voyages de ma campagne pour en rapporter du bois. Pendant que les bêtes se reposaient à midi, d'autres valets chargeaient les charrettes de fumier et on le mettait en tas qu'on couvrait de terre sur le terrain. A la fin de l'hiver tout se trouva transporté aux moindres frais.

(2) Je ne donne pas cette manière de faire comme la plus économique ; mais je n'avais pas sur la place les instruments qui peuvent la remplacer avec avantage.

On voit bien cependant que cette perte n'est qu'apparente, et qu'elle n'existerait pas, si j'avais réparti la dépense du fumier sur chacune des sept années, pendant lesquelles la terre produira des récoltes sans interruption.

## 1819. — 2e ANNÉE.

RECETTE ET DÉPENSE DES DEUX HECTARES DE TERRE.

J'ai récolté cette année 27 charges de fèves, à 20 fr. la charge. . . 540 fr.

FRAIS A DÉDUIRE.

| | | |
|---|---|---|
| 19 panaux de fèves (le panal est le dixième de la charge) pour semence, à 2 fr. (1). . . . . | 38 | 230 fr. |
| 10 journées de charrue, à 4 fr. . . . . | 40 | |
| 10 journées de femmes pour semer les fèves dans la raie. . . . | 5 | |
| NOTA. Tous les frais de moisson et de récolte sont compensés par environ 55 quintaux de paille. | | |
| 60 journées de femmes pour le sarclage, à 50 cent.; elles ont en même temps enterré la graine de sainfoin. . . . . | 40 | |
| 5 charges de sainfoin à 20 fr., semé dans les fèves. . . . . | 100 | |
| Imposition foncière. . . . . | 7 | |
| Produit net en 1819. . . . . | | 310 fr. |

## 1820. — 3e ANNÉE.

RECETTE ET DÉPENSE.

| | |
|---|---|
| Récolté, 300 quintaux de sainfoin (2), dont 150 quintaux, à 2 fr. . . | 300 fr. |
| Et 150 quintaux, à 1 fr. 50 cent., à cause de la graine qu'on a enlevée. | 225 |
| 12 charges de graines de sainfoin, à 20 fr. . . . . | 240 |
| Pâturage d'été sur le sainfoin coupé. . . . . | 20 |
| *A reporter.* . . . | 785 fr. |

(J'avais laissé grainer les deux tiers de la pièce).

(1) On sera peut-être surpris que je ne fasse pas succéder le blé à une culture sarclée, qui a reçu une forte fumure; mais voici mes motifs. On remarquera que j'ai pris cette terre à un fermier qui, en raison de son peu de produit, la cultivait mal; elle était dévorée par toutes sortes de mauvaises plantes et surtout par le chiendent. Malgré de bonnes cultures, il n'est pas possible de nettoyer parfaitement le terrain en aussi peu de temps. Les fèves étant semées très-écartées, permettent de continuer un sarclage efficace, mais elles offrent encore des avantages précieux; elles n'épuisent pas la terre autant que le blé, et ne couvrant pas autant le sol elles l'ombragent cependant de manière à protéger les premiers développements du sainfoin, dont la réussite est toujours infaillible dans cette position. Lors de leur récolte, il faut les arracher au lieu de les couper, ce qui donne au sainfoin un sarclage en profondeur dont il profite singulièrement. La réussite dans le blé est plus chanceuse, surtout lorsque le terrain, fortement amélioré par des engrais, fait craindre que la récolte ne verse. Il ne faut donc pas hésiter d'éloigner le blé pour assurer le succès du sainfoin qui, placé dans des circonstances aussi fortes, ne manque pas d'atteindre le plus haut période de prospérité, et d'assurer à son tour la réussite du blé.

(2) Ce produit est très-élevé, j'en conviens; mais je prie qu'on fasse attention que j'ai tout

*Report.* . . . . . 785 fr.

A DÉDUIRE POUR LES DÉPENSES :

| | | |
|---|---|---|
| 6 journées de faucheurs, à 2 fr. 50 cent. . . . . | 15 fr. | 42 |
| 40 journées de femmes pour faner le sainfoin et secouer la graine. . . . . | 20 | |
| Imposition foncière. . . . . | 7 | |

Produit net des 2 hectares en 1820. . . . . 743 fr.

## 1821. — 4e ANNÉE.

RECETTE ET DÉPENSE.

| | |
|---|---|
| Récolté, comme l'année précédente, environ 300 quintaux de fourrage, dont la moitié à 2 francs. . . . . | 300 fr. |
| Et l'autre moitié à 1 fr. 50 cent., à cause de la graine récoltée. . . . . | 225 |
| 12 charges de graines de sainfoin, à 20 fr. (1). . . . . | 240 |
| Pâturage d'hiver sur le sainfoin pouvant valoir au moins. . . . . | 80 |
| Pâturage d'été — — . . . . . | 20 |
| | 865 fr. |

FRAIS A DÉDUIRE.

| | | |
|---|---|---|
| 6 journées de faucheurs, à 1 fr. 50 cent. . . . . | 15 fr. | 42 |
| 40 journées de femmes pour faner le foin et ramasser la graine. . . . . | 20 | |
| Imposition foncière. . . . . | 7 | |

Produit net des 2 hectares en 1821. . . . 823 fr.

fait pour l'obtenir dans un terrain léger, profond et frais, où il ne me manquait que de bons labours, des engrais abondants et un parfait nettoiement du sol, ce que je n'ai pas négligé de faire. Je suis convaincu que tous ceux qui cultiveront du sainfoin dans les mêmes circonstances, obtiendront le même resultat ; cependant j'avoue qu'on ne fait pas monter aussi haut en général, le produit du sainfoin, et je vois, en ce moment, dans l'*agriculture pratique et raisonnée de John Sainclair*, qu'il n'en porte le produit qu'à deux *tons* par hectare, en Angleterre, ce qui n'équivaut qu'à 275 quintaux de notre poids, pour les deux hectares dont il est ici question.

Quelque critique qu'on puisse faire de mes chiffres et des quantités ici relatées, que j'ai pris toutes les précautions convenables pour obtenir avec exactitude, il en restera toujours la preuve d'une amélioration prodigieuse dont on aperçoit déjà les derniers résultats, car il est évident pour tout agriculteur intelligent qu'un sainfoin aussi fortement établi ne peut qu'assurer la réussite des céréales qui lui succèdent. Mais je donne cet assolement comme théorique et comme pratique, et j'engage chacun, dans le premier cas, à appliquer à l'etendue de deux hectares bien cultivés, les produits moyens et probables qu'ils peuvent donner dans sa localité ; ensuite, comme assolement pratique, je ne puis me dispenser de dire ce que j'ai obtenu ; j'avouerai sans peine que j'ai fait de mon mieux pour obtenir le plus possible.

On trouvera peut-être que le prix de 20 francs la charge de graine de sainfoin est trop élevé ; j'en conviens aussi, mais c'était le prix moyen de l'époque ; il n'était que de 12 francs en 1819 et a remonté à 20 francs en 1834.

(1) J'ai fait grainer, cette année, la partie que l'on avait fauchée en fleurs l'année dernière

## 1822. — 5ᵉ ANNÉE.

### RECETTE ET DÉPENSE.

| | | |
|---|---|---|
| Récolté 200 quintaux de fourrages, (je n'ai rien laissé grainer). | | 400 fr. » c. |

### FRAIS A DÉDUIRE.

| | | |
|---|---|---|
| 5 journées de faucheurs, à 2 fr. 50 cent. . . . | 12 fr. 50 c. | |
| 20 journées de femmes pour faner le foin. . . | 10 » | 29 fr. 50 c. |
| Imposition foncière. . . . . | 7 » | |
| Produit net des 2 hectares en 1822. . . . | | 370 fr. 50 c. |

## 1823. — 6ᵉ ANNÉE.

### RECETTE ET DÉPENSE.

| | |
|---|---|
| Récolté 24 charges 7 panaux de blé (1) d'excellente qualité, dont déduisant 2 charges 3 panaux pour la semence, reste en produit net 21 charges 4 panaux, à 34 fr. la charge. . . . . | 727 fr. 60 c. |
| 120 quintaux de paille, à 1 fr 25 cent. . . . . | 150 » |
| Pâturage sur le chaume pendant 4 mois. . . . . | 3 » |
| | 880 fr. 60 c. |

### FRAIS A DÉDUIRE.

| | | |
|---|---|---|
| 30 journées de labour, dont 20 à 4 fr. et 10 à 15 fr. . | 130 fr. | |
| 62 journées de sarclage, à 50 cent. . . . . | 31 | |
| Moisson donnée à prix fait. . . . . | 25 | |
| Port des gerbes 10 fr., et foulage 36 fr., en tout. . . | 46 | 260 fr. » c. |
| Façon du gerbier et journées d'hommes et de femmes pour nettoyer le blé. . . . . | 31 | |
| Imposition foncière. . . . . | 7 | |
| Produit net des deux hectares en 1823. . . | | 620 fr. 60 c. |

(1) La difficulté de donner un prompt labour pour défricher le sainfoin, à cause de la sécheresse de la saison, m'avait engagé, dans mes premiers essais, à faire succéder l'avoine à la prairie artificielle. Mais je reconnus l'avantage de faire précéder cette culture par celle du blé. En labourant au moment même où l'on enlève le sainfoin, on parvient à se rendre maître du terrain; on le ferait, dans tous les cas, avec la charrue Dombasle, en augmentant la force de l'attelage.

Il est plus avantageux de profiter de l'amas de fécondité qui se trouve dans la terre, pour lui faire nourrir le blé qui est la plante la plus précieuse et dont le sarclage laisse encore la terre nette pour l'avoine, tandis que celle-ci, pouvant se passer de cette culture, salit le terrain, mais sans un grave inconvénient, puisque c'est la dernière année de la rotation. J'ai cru cette note d'autant plus nécessaire, que mon assolement a été signalé, d'une manière sommaire, dans l'article de la culture du sainfoin, réimprimé dans le bulletin de la société, l'ayant moi-même communiqué dans le temps à l'auteur de la notice.

## 1824. — 7e ANNÉE.

### RECETTE ET DÉPENSE.

| | | |
|---|---|---|
| Récolté 35 charges d'avoine, dont déduisant 4 charges 1 panal de semence, reste net 30 charges 9 panaux, à 15 fr. . . . . | 463 fr. | 50 c. |
| Environ 100 quintaux de paille, à 1 fr. 25 cent. . . . . | 125 | » |
| Pâturage sur le chaume pendant 4 mois. . . . . | 3 | » |
| Produit brut de la 7e année, 1824. . . | 591 fr. | 50 c. |

### FRAIS A DÉDUIRE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 20 journées de charrue pour deux labours, à 4 fr. . | 80 fr. | | |
| 10 journées de labour de semence, à 5 fr. . . . . | 50 | | |
| Hersage. . . . . | 3 | | |
| Moisson à prix fait. . . . . | 20 | 210 fr. | » c. |
| Port des gerbes à faire, 2 journées de mulets, à 5 fr. | 10 | | |
| Façon du gerbier, foulage et nettoyage. . . . . | 40 | | |
| Imposition foncière. . . . . | 7 | | |
| Produit net des 2 hectares en 1824. . . | | 381 fr. | 50 c. |

## RÉCAPITULATION DU PRODUIT NET,

### PAR CHAQUE ANNÉE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2e année par les fèves. . . . . | 310 fr. | » c. |
| 3e — par le sainfoin. . . . . | 743 | » |
| 4e — — . . . . . | 823 | » |
| 5e — — . . . . . | 370 | 50 |
| 6e — par le blé. . . . . | 620 | 60 |
| 7e — par l'avoine. . . . . | 381 | 50 |
| En tout. . . . . | 3,248 fr. | 60 c. |
| Il faut déduire de cette somme la perte faite, la première année, sur la culture en pommes de terre, montant à. . . . . | 285 | » |
| Cette pièce de terre a donc donné, en sept ans, un produit net, de. . . . . | 2,963 fr. | 60 c. |

Ce qui fait par an 423 fr. 37 cent., au lieu de 55 fr. 75 cent. qu'elle me rendait par le fermage à mi-fruit.

Mais ce n'est pas tout encore; tous ceux qui avaient vu la beauté de la dernière récolte en avoine, étaient bien convaincus que le terrain était amélioré. Mon fermier en était également persuadé, et il me demanda à le semer en blé, après une année de jachère et les labours convenables. Je consentis d'autant plus volontiers à cet essai qu'il complétait mon expérience, et nous obtînmes encore huit semences pour une sur cette terre qui en produisait à peine quatre autrefois. Mon fermier fut dès-lors converti, et j'en ai obtenu *à peu près* ce que j'ai voulu par la suite, pour l'obéissance à suivre mes conseils. Je dis *à peu près*, car je n'ai pu obtenir de lui qu'il fît succéder les fèves aux pommes de terre; mais il s'est empressé d'y substituer le blé, ce qui a diminué considérablement les chances de réussite du sainfoin et des cultures suivantes.

*Résumé.* Il résulte de tout ce qui vient d'être exposé ci-dessus, que la pièce de terre en question produisait autrefois, par l'ancienne culture, six charges de blé tous les deux ans, déduction faite de la semence, ce qui équivaut à trois charges par année. Elle aurait donc produit, dans les sept ans qu'a duré notre assolement, déduction faite des semences, vingt-une charges. Nous avons vu ci-dessus que, par notre méthode, à la sixième année, ce même terrain a produit vingt-quatre charges sept panaux de blé, dont déduisant deux charges trois panaux pour la semence, il a resté encore, net, la quantité de vingt-une charges quatre panaux, c'est-à-dire, quatre panaux de plus.

Outre les six grosses récoltes que notre terrain a produites, il a donné encore plus de blé que par la méthode routinière.

Envisageons encore les deux méthodes de culture sous les rapports de la production alimentaire seulement.

| | |
|---|---|
| L'ancienne méthode produit, dans les sept ans, 21 charges de blé ou qnintaux. | 63 |
| En paille. | 105 |
| En tout, quintaux. | 168 |

| | |
|---|---|
| Le nouvel assolement donne, la première année, en pommes de terre, quintaux. | 480 |
| 2e année, fèves. | 75 |
| 6e année, blé. | 64 |
| Nourriture pour les hommes, quintaux. | 619 |

| | | |
|---|---|---|
| Paille de fèves la 2e année, quintaux. | 55 | 1,109 |
| Sainfoin fourrage, pendant trois ans. | 800 | |
| 24 charges de graines de sainfoin. | 34 | |
| Paille de blé, la 6e année. | 120 | |
| Paille d'avoine, la 7e année. | 100 | |

Le produit total des diverses matières servant d'aliments aux hommes ou aux bestiaux, a été, pendant les sept ans, de quintaux. . . . . 1,728
Au lieu de. . . . . 168

Excédant de produit en matière alimentaire, quintaux. . . . . 1,560

Il faut 105 journées de charrue pour obtenir 21 charges de blé dans sept ans, par l'ancienne méthode ; on a vu qu'il n'en faut que 30 pour obtenir 21 charges 4 panaux, par le nouvel assolement. De même, il n'en a coûté que 25 francs pour frais de moisson, et 46 francs pour les autres frais de récolte et de foulage, tandis qu'il en coûte plus de trois fois cette somme, par la méthode ordinaire, dans les sept ans.

Je crains qu'on ne puisse m'accuser de prolixité dans mes détails. Je n'ai pas hésité à les multiplier, pour convaincre que j'ai suivi cette expérience avec le plus grand soin. Je la livre avec d'autant plus de plaisir et de confiance à ceux qui partagent mon goût pour l'agriculture, que la Société royale et centrale de la Seine, a bien voulu l'honorer de son approbation, en me décernant sa grande médaille d'or dans sa séance du 24 avril 1827.

## CHAPITRE III.

### Biens communaux. — Reboisement. — Défrichement.

***Biens communaux.*** — Leur contenance, considérablement réduite par les partages opérés en vertu de la loi du 10 juin 1793, et les anticipations des riverains, ne forme plus que les 2/15 à peu près de la superficie totale du département. Elle se divise comme il suit, entre les arrondissements.

| LABOURS. | VIGNES. | OLIVIERS. | PATURE. | ESSARTS. | BOIS. | SOLS divers. | TOTAUX. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES. | | | | |
| h. a. c. | h. a. c. | h. a. c. | h. a. c. | h. a. c. | h. a. c. | h. a. c. | h. a. c. |
| 484 34 76 | 82 10 22 | 2 36 27 | 2,386 87 31 | 2,231 84 22 | 25,430 20 47 | 72 52 65 | 30,690 25 90 |
| | | | ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN. | | | | |
| 1,713 46 56 | » 69 10 | 1 13 50 | 10,225 48 19 | 2,107 30 45 | 25,271 94 24 | 39 40 42 | 39,359 42 46 |
| | | | ARRONDISSEMENT DE GRASSE. | | | | |
| 141 34 45 | 4 25 40 | 1 39 01 | 13,964 34 43 | 2,764 65 28 | 6,092 67 17 | 14 11 68 | 22,982 77 42 |
| | | | ARRONDISSEMENT DE TOULON. | | | | |
| 5 13 70 | 2 62 44 | » 30 18 | 1,255 77 76 | 1,312 11 22 | 5,018 » 44 | 340 93 77 | 7,934 88 91 |
| | | | | | 60,812 82 32 | | 100,967 34 69 |

Les 60,000 hectares de bois sont presque tous placés sous la surveillance directe de l'administration forestière ; des aménagements réguliers, surveillés avec soin, protègent cette précieuse richesse contre les déprédations et concilient les nécessités du présent avec les besoins de l'avenir.

Les 36,248 hectares de pâture et d'essarts ne sont que des landes couvertes de bruyères, de cistes dans les pays siliceux, de thyms, de romarins, dans la zone calcaire. Leur utilité se borne à fournir des pâturages aux troupeaux.

Cette destination, utile en elle-même, est devenue nuisible par l'abus qu'on en a fait presque partout. Les particuliers y introduisent à leur gré le nombre et la qualité de têtes de bétail qu'il leur plaît, sans aucun rapport avec l'étendue de leurs champs : la dévastation a suivi de près cette licence, et les propriétaires pour qui les communaux ont été originairement réservés, n'en retirent presque aucun avantage.

***Reboisement.*** — Nous avons parlé, au Chapitre X, des pertes forestières que le département a essuyées. L'administration a conçu le projet de les réparer en partie, en obligeant les communes à reboiser progressivement, les essarts et les pâtures qu'elles possèdent. Voici en quels termes M. le Préfet du Var s'est exprimé, en soumettant au Conseil Général ses propositions à cet égard, dans la session de 1844.

« Si la législation forestière protégeait suffisamment les bois des particuliers contre toute destruction par les particuliers eux-mêmes, si l'on était certain que les acquéreurs de forêts aujourd'hui communales, les conserveront, je serais d'avis avec vous, Messieurs, qu'il conviendrait d'obliger les communes à les vendre, car je suis de ceux qui pensent qu'il est bon que les communes et les établissements publics ne soient pas propriétaires d'immeubles susceptibles d'une exploitation régulière. Mais les prohibitions actuelles ne me rassurent que très-incomplètement sur l'avenir du sol forestier. Je crains, en d'autres termes, que les particuliers devenus acquéreurs de forêts aujourd'hui communales, et poussés par l'égoïsme et ses faux calculs, ne fassent en peu d'années disparaître ces richesses. Je suis donc d'avis qu'il convient de laisser subsister l'état actuel des choses par rapport aux forêts. Leur conservation importe à un haut degré aux intérêts généraux du pays.

« Je ne proscris pas les défrichements d'une manière absolue. Il en est encore qu'il me paraîtrait possible d'exécuter sans nuire à ces intérêts. Mais dans cette matière on est loin d'avoir procédé avec discernement. C'est ce que prouve l'aspect affligeant d'une grande partie des montagnes calcaires du département. Je crois inutile de m'étendre à cet égard.

« Je viens de dire, qu'à mon avis, il convenait de laisser aux mains des communes les bois qu'elles possèdent. Convient-il de leur laisser également les autres terrains? Vous avez pensé, Messieurs, qu'il y avait lieu de les contraindre à les aliéner aussi bien que les forêts. Là encore, j'ai le regret de ne pas partager

complètement votre avis. Voici en deux mots, quelle est ma manière de voir sur la grave question des communaux.

1° Obliger les communes à reboiser les terrains nus, là où le reboisement est possible, et là surtout où les terrains sont penchants et ont une étendue un peu considérable.

« 2° Donner à l'administration le droit d'obliger les communes à aliéner les terrains qui ne se trouvent point dans ces conditions, et laisser à l'administration le soin d'apprécier les circonstances locales dans lesquelles il conviendra qu'elle use de ce droit.

« Les systèmes absolus ne sont pas d'une bonne administration. Or, celui que j'indique n'a rien d'absolu.

« De même, Messieurs, que je ne proscris pas d'une manière générale les défrichements, de même je n'entends pas obliger les communes à couvrir d'essences forestières *tous* les terrains qu'elles possèdent. La dissémination des parcelles, leur situation en plaine, leur peu d'étendue, la difficulté d'y faire réussir les semis, à cause de l'appauvrissement du sol, résultat du long intervalle qui s'est écoulé depuis sa dénudation, sont des circonstances dont on doit tenir compte. Une loi qui contraindrait les communes à reboiser *tous* leurs terrains ou qui les obligerait, dans *tous les cas*, à vendre leurs immeubles, serait, à mes yeux, une loi funeste, et qu'il faudrait s'empresser d'abroger.

« Ainsi que je vous l'ai dit l'année dernière, j'ai fait dresser par l'administration forestière, un état de tous les terrains communaux qu'il est utile et possible de reboiser. Il a été procédé contradictoirement à la visite et à la reconnaissance d'une partie de ces terrains. Conformément aux dispositions du code forestier et à vos vœux, les conseils municipaux ont été appelés à donner leur avis sur la question de savoir s'il y avait lieu de les soumettre au régime forestier. Cette grande opération se poursuit. Ce n'est qu'après son achèvement, ce n'est, pour mieux dire, qu'après que les parcelles qui seront jugées propres à être reboisées, auront été placées sous le régime forestier, que l'administration aura à s'occuper des moyens d'effectuer ce reboisement. L'application de ces moyens présente de sérieuses difficultés, mais elles ne sont pas insurmontables. J'en ferai l'objet d'une étude particulière.

« On se préoccupe beaucoup de l'industrie pastorale. Vous-mêmes, Messieurs, avez appelé ma sollicitude sur elle. Je sais tout ce que cette industrie a de respectable; mais elle est moins intéressée qu'on ne le pense, dans la question du reboisement, et l'on peut, d'ailleurs, concilier ses besoins avec cette opération. Il suffit pour cela, de faire les semis graduellement, c'est-à-dire de ne reboiser, par exemple, que par dixième et de manière que la portion ensemencée la première, soit défensable au moment de l'ensemencement de la dernière. En suivant ce mode, non seulement on ne jette la perturbation dans aucun intérêt, mais on rend moins lourds les sacrifices que les communes auront à faire, en les rapprochant davantage de la possibilité d'y faire face.

« Je n'ai pas à défendre ici la cause du reboisement. Elle est depuis long-temps gagnée. Personne n'ignore aujourd'hui les maux funestes résultant de l'imprévoyante destruction des bois. Encore une fois, il ne s'agit pas de ramener le pays à l'état où il se trouvait sous l'ancienne Gaule, au temps des premiers Césars. Il ne s'agit pas de reboiser partout et quand même. Il s'agit tout simplement de prévenir, maintenant qu'il en est temps encore, l'anéantissement complet et éternel de certaines portions du territoire, de les conserver aux générations futures, de les leur rendre dans l'état où nos devanciers les avaient léguées à la génération présente, de réparer, en le recouvrant peu à peu du riche manteau qui les couvrait jadis, les dévastations causées par la cupidité dans les jours de licence. Je poursuivrai cette tâche avec persévérance. Elle est noble et belle. L'avenir du pays me paraît lié d'une manière intime à son accomplissement.

« La destruction des bois entraîne avec elle la misère et la dépopulation. Je pourrais citer vingt communes du département qui ne doivent pas à d'autre cause, qu'à la disparition des bois qu'elles avaient autrefois, l'état languissant et misérable dans lequel elles se trouvent aujourd'hui. Leur territoire, fui depuis long-temps par l'industrie, est abandonné progressivement par tous les bras. Mes regards se sont déjà portés et continueront à se porter de préférence sur ces landes désolées.

« On a nié l'influence que les bois exercent sur le retour régulier des saisons. Il me serait facile d'établir cette influence dans le département, sur des preuves directes et positives. Il y a cent exemples de cultures qu'on a été forcé d'abandonner dès la disparition des bois qui les protégeaient en les avoisinant. Mais ce que l'on est dans l'impossibilité de nier, c'est l'influence que les bois exercent sur les sources et sur la formation des torrents; celle-là est écrite sur le sol en caractères matériels et ineffaçables. Son évidence pénètre toutes les intelligences et frappe tous les yeux.

« Ce sont ces caractères désastreux que je m'attache à faire disparaître. Je me persuade que ce projet recevra votre adhésion. Sa réalisation intéresse sans doute beaucoup plus la postérité que le temps présent. Mais n'est-ce pas pour l'administration un devoir impérieux, que d'étendre sa sollicitude sur l'avenir, et, par conséquent, au-delà des moments actuels. Les travaux séculaires ne sont pas de notre goût et de notre époque. Nous voulons toucher vite au but. L'avenir, pour lequel beaucoup n'ont malheureusement ni de sympathie, ni de foi, nous préoccupe peu. C'est à l'administration à combattre cette tendance générale des esprits. Le propriétaire ne travaille que pour le présent; il concentre l'univers et le temps dans sa famille, et quand il a pourvu à l'établissement du dernier né de ses enfants, ses yeux ne découvrent rien au-delà. Combien de fois même sa prévoyance ne s'étend-elle pas aussi loin! C'est à l'administration qu'il abandonne les soucis de l'avenir. C'est à elle à porter le poids de sa mis-

sion ; à elle de s'alarmer et d'aviser aux remèdes, là où la génération présente, absorbée dans sa tâche de chaque jour, ne prévoit rien et ne redoute rien. »

***Défrichements.*** — On vient de voir que l'administration ne proscrit pas les défrichements d'une manière absolue ; elle a compris que cette question, comme toutes les autres, est sous la dépendance des circonstances locales ; qu'il faut être en garde contre des règles trop générales, et que dans ce département, quoiqu'il soit partout montueux, il y a encore des défrichements qui peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Lorsqu'on défriche les bois pour y planter la vigne et l'olivier, ces végétaux forment des forêts artificielles, qui couvrent le terrain autant au moins que celles qu'on a abattues, et la culture soulevant la terre, les eaux pluviales s'y infiltrent plus aisément que sur le sol serré d'une terre en friche.

Dans les terrains pierreux de la bande calcaire, le propriétaire soutient en terrasse les terres les plus rapides, et convertit les penchants en plans presque horizontaux ; ainsi les défrichements dans ces parties ne font que changer avec avantage l'espèce des arbres, en augmentent souvent le nombre, et, modérant la déclivité, ralentissent l'écoulement des eaux superficielles, et empêchent leur réunion en même temps qu'ils en diminuent le volume en facilitant l'infiltration ; il y a bien moins de torrents et de débordements dans les terrains ainsi disposés, que dans ceux analogues qui sont encore incultes.

Dans la bande calcaire, on ne doit interdire les défrichements que sur les montagnes à noyau de roches continues et recouvertes de peu de terre, et sur celles où l'angle, à l'horizon du plan de la déclivité, excédant 45 degrès, rend la construction des terrasses impossible ou trop coûteuse.

De ce genre étaient les montagnes en roches nues des environs de Toulon : elles doivent leur état actuel, non au défrichement proprement dit, qui suppose une culture, mais à l'abattis imprudent du bois qui les couvrait encore au commencement du siècle dernier.

Dans les pays siliceux, la plupart des montagnes manquent de pierres, et ont pour noyau le schiste et le sable ; là, la construction des murs de terrasse est souvent impossible faute de matériaux, et l'éboulement des terres une suite nécessaire de leur dépouillement ; mais cet effet est avantageux en ce qu'il baisse les cimes des élévations, et adoucit leur inclinaison en étendant leur base ; comme toute la masse est terreuse, le fonds cultivable ne manque jamais, et la vigne, l'olivier, le châtaignier peuvent, en tout temps, y être cultivés avec beaucoup d'avantage.

D'après ces données, il est facile à l'administrateur de se diriger dans les permissions de défrichement qui lui sont demandées ; il ne doit pas craindre de voir diminuer les matières combustibles : il est reconnu, dans les pays à plantations, que le produit de la taille des vignes, des oliviers et des autres arbres cultivés,

compense à peu près, sous ce rapport, ce que donnaient les futaies et les taillis qu'ils remplacent.

Sans les défrichements qui ont eu lieu depuis cinq siècles, il n'y aurait point d'agriculture dans ce département, et il serait à charge au reste de la France; ceux qui restent à faire peuvent considérablement augmenter sa richesse territoriale.

Il faut distinguer dans les communaux, les terres penchantes peu profondes et appuyées sur des rochers, de celles qui ont la situation et les qualités contraires : partager et défricher les premières, serait les condamner à une stérilité prochaine et irréparable. Là, les défrichements doivent être rigoureusement interdits; on doit veiller avec soin à ce qu'elles ne soient pas déboisées; on doit contraindre les communes à les repeupler.

Mais il en est autrement des communaux de la seconde espèce; leur terrain profond et leur peu de pente les rend propres à toutes les plantations : on peut y remplacer les forêts spontanées par d'autres forêts de vignes et d'oliviers qui couvrent également le terrain, mais d'une manière plus précieuse.

Dans les communaux de la première espèce, diviser c'est détruire; dans ceux de la seconde, partager c'est conquérir et des richesses et des hommes. Avant la révolution, la commune d'Hyères appelait des étrangers et leur donnait de ses terres communales, sous la seule condition de les complanter dans un temps fixé et d'en acquitter les contributions; elle faisait, et avec au moins autant d'avantage, ce que nous avons dit ailleurs, avoir été pratiqué par les seigneurs.

On pourrait ainsi peupler et couvrir de productions utiles, l'immense forêt des Maures, qui s'étend depuis Hyères jusqu'à Fréjus, sur deux lieues de largeur moyenne, c'est-à-dire, près de 25 lieues carrées, qui ne servent aujourd'hui qu'à nourrir des chèvres.

## CHAPITRE IV.

### Engrais.

La terre par elle-même ne fournit rien; semblable au placenta des animaux, dont elle fait l'office, elle donne une attache, un support au végétal, et sert de réservoir aux principes alimentaires ou aux substances dont la décomposition est propre à les produire.

Le gaz nitrogène, l'acide carbonique et l'hydrogène, sont les substances principales et presque uniques qui servent à la nourriture et à l'accroissement des végétaux. Amender un champ, c'est donc lui fournir ces gaz ou disposer sa contexture à les recevoir et à les conserver.

Ainsi, un mélange heureux de terres isolément stériles, donne une composition fertile, tandis qu'une composition maladroite des substances les plus fécondantes, peut contrarier la nature et l'empêcher de consommer l'opération chimique qui produit la fécondité.

Les mêmes engrais ne conviennent pas à tous les terrains. On a vu que le département se partageait en deux zones distinctes par leur nature. L'étude des engrais qui conviennent le mieux à chacune de ces zones, est encore peu approfondie.

La paille des grains ne suffit pas pour la litière des animaux; on y ajoute de la fougère, des roseaux, des joncs hachés, des feuilles de myrthe, de buis, etc., du *cistus labdanifera Montpelliensis* qui croît dans la zone siliceuse.

La plus grande partie des engrais provient de ces plantes coupées et répandues dans les rues des villes et villages, où elles se mêlent sous les pieds des chevaux et des hommes, avec les égoûts des éviers et tout ce qu'on jette des maisons; ce mode nuit à la santé des habitants par l'hydrogène carboneux qui s'exhale en abondance.

Dans les campagnes, on transporte dans de grosses fosses les produits des étables et des écuries, pour l'en extraire au moment où il doit être employé; ce qui a lieu lors de la préparation des champs auxquels on le destine. Il est rare qu'on le garde six mois; on le recouvre dès qu'il est versé sur les terres.

On *écobue* beaucoup de terres de la manière suivante : sur des tas de menues branches de bois sec d'environ un mètre de longueur, on construit, avec des mottes de terre, des solides évidés ayant ordinairement la forme d'un demi-ellypsoïde; on laisse au bas une petite ouverture que l'on ferme après avoir mis le feu; lorsqu'il est éteint, on détruit le fourneau et on répand la cendre.

Cette méthode est avantageuse aux prairies, aux terres humides et à celles qui ont été long-temps en friche et couvertes de plantes; elle nuit aux terres argileuses nues, en la durcissant, et aux sablonneuses, en cuisant en brique le limon qui fait leur fertilité.

Ici comme partout, on apporte beaucoup de soins à augmenter la masse des engrais, mais le traitement à donner aux fumiers pour augmenter leur puissance fécondante, n'est encore connu que d'un petit nombre de cultivateurs.

L'enfouissement en vert de certaines plantes semées *ad hoc*, est pratiqué aujourd'hui par beaucoup de propriétaires; on emploie aussi, depuis quelques années, une grande quantité de tourteaux et de résidus provenant de graine oléagineuses.

## CHAPITRE V.

### Grains. — Légumes. — Farineux. — Truffes. — Champignons.

***Froment.*** — L'étendue ensemencée annuellement en froment est de 84,312 hectares (1), savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Dans l'arrondissement de Brignoles. . . . . | 32,279 | hectares. |
| — de Draguignan. . . . | 29,159 | — |
| — de Grasse. . . . . | 12,613 | — |
| — de Toulon. . . . . | 10,261 | — |

Elle était de 60,032 en 1815, et de 75,378 hectares en 1835.

Le produit total de la récolte de froment a été, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| En 1815, de. . . . . | 240,128 | hectolitres |
| 1816, de. . . . . | 415,005 | — |
| 1826, de. . . . . | 772,930 | — |
| 1830, de. . . . . | 480,100 | — |
| 1832, de. . . . . | 515,813 | — |
| 1833, de. . . . . | 762,972 | — |
| 1835, de. . . . . | 568,350 | — |
| 1840, de. . . . . | 806,033 | — |

En moyenne, on sème 1 hectolitre 89 centilitres par hectare. Il est inutile de faire observer que la quantité de semence varie, suivant la nature plus ou moins bonne du sol et les habitudes du semeur. Les semences sont partout jetées à la main ; l'ensemencement en lignes, à l'aide de semoirs, n'est usité que dans un très-petit nombre de fermes.

La quantité d'hectolitres de froment, récoltée par hectare, a été :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En 1816, de. . . . . | 6 | hectol. | 50 | centil. |
| 1826, de. . . . . | 10 | — | » | — |
| 1830, de. . . . . | 6 | — | 47 | — |
| 1832, de. . . . . | 8 | — | 20 | — |

(1) Ces chiffres et les suivants sont extraits des documents statistiques recueillis par l'administration. Nous ne saurions en garantir l'exactitude, et nous croyons même qu'à certains égards, les produits sont quelque peu exagérés.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1833, de. . . . . | 9 | — | 90 | — |
| 1835, de. . . . . | 7 | — | 54 | — |
| 1840, de. . . . . | 9 | — | 56 | — |
| 1844, de. . . . . | 6 | — | » | — |

On a calculé plusieurs fois, et avec beaucoup de soin, la quantité de blé qu'exige la panification, en ayant égard aux différences d'âge, de profession et de genre de vie, ainsi qu'aux imperfections de la mouture et aux abus de la boulangerie. Cette quantité a été portée à 2 hectolit. 72 centit. par habitant. En rapprochant ce chiffre de celui de la population qui, d'après le dernier recensement, est de 328,010 âmes, y compris la population flottante, et des chiffres précédents, on voit que la récolte moyenne du froment est inférieure aux besoins de la consommation locale. L'approvisionnement du département, forme une des principales branches de son commerce, et détermine dans les capitaux et les échanges un mouvement considérable.

Le tableau ci-dessous indique quel a été le prix de l'hectolitre de froment depuis 1756 jusqu'à 1790, et depuis 1797 jusqu'à 1835. La lacune entre ces dates répond à des années où les assignats et le maximum avaient amené une grande perturbation, et où, par conséquent, les chiffres seraient insignifiants.

| | fr. c. | | fr. c. | | fr. c. | | fr. c. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1756. | 15 66. | 1775. | 21 82. | 1800. | 38 48. | 1819. | 22 10. |
| 1757. | 16 17. | 1776. | 17 52. | 1801. | 39 30. | 1820. | 24 59. |
| 1758. | 17 68. | 1777. | 17 49. | 1802. | 37 80. | 1821. | 24 19. |
| 1759. | 19 80. | 1778. | 21 34. | 1803. | 41 21. | 1822. | 22 22. |
| 1760. | 18 45. | 1779. | 22 30. | 1804. | 33 07. | 1823. | 24 37. |
| 1761. | 15 91. | 1780. | 21 21. | 1805. | 29 98. | 1824. | 22 60. |
| 1762. | 13 86. | 1781. | 20 76. | 1806. | 31 95. | 1825. | 21 64. |
| 1763. | 14 02. | 1782. | 22 04. | 1807. | 29 86. | 1826. | 20 66. |
| 1764. | 17 74. | 1783. | 21 94. | 1808. | 25 53. | 1827. | 23 26. |
| 1765. | 17 47. | 1784. | 20 40. | 1809. | 22 25. | 1828. | 26 41. |
| 1766. | 21 11. | 1785. | 20 98. | 1810. | 33 08. | 1829. | 26 75. |
| 1767. | 22 36. | 1786. | 21 46. | 1811. | 42 86. | 1830. | 27 » |
| 1768. | 22 11. | 1787. | 21 69. | 1812. | 42 99. | 1831. | 25 03. |
| 1769. | 18 67. | 1788. | 21 30. | 1813. | 30 74. | 1832. | 24 32. |
| 1770. | 17 55. | 1789. | 24 38. | 1814. | 26 64. | 1833. | 21 88. |
| 1771. | 17 33. | 1790. | 25 31. | 1815. | 30 68. | 1834. | 20 52. |
| 1772. | 20 79. | 1797. | 33 12. | 1816. | 36 44. | 1835. | 20 73. |
| 1773. | 23 45. | 1798. | 28 43. | 1817. | 38 92. | | |
| 1774. | 21 91. | 1799. | 26 85. | 1818. | 28 09. | | |

Le tableau ci-dessous indique le poids moyen de l'hectolitre de froment.

| | ANNÉES | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1819. | 1822. | 1826. | 1829. | 1830. | 1831. | 1832. | 1834. | 1840. | 1841. |
| | k. g. | k. g. | k. g. | k. g. | k. g. | k. g. | k. g. | k. g. | k. g. | k. g. |
| 1re qualité.. | 78 61 | 78 98 | 78 52 | 79 92 | 80 03 | 79 50 | 79 61 | 80 09 | 80 12 | 81 11 |
| 2e id.... | » » | » » | » » | 77 42 | 70 05 | 75 71 | 76 82 | 77 71 | 77 24 | 71 27 |
| 3e id.... | » » | » » | » » | 74 89 | 74 90 | 73 01 | 74 79 | 75 51 | 95 51 | 69 73 |

On cultive dans le Var cinq variétés de blé : le *blé blanc sans barbe*, qui mûrit tard et dont on fait le pain le plus blanc; le *blé rouge sans barbe*, dont le grain est petit; le *blé rouge barbu* (en provençal *couffe*), qui est la variété la plus généralement répandue; la *grosse tuzelle*, à tige haute et forte, à épi droit et barbu; enfin, une autre *tuzelle* à tige haute et forte, à épis longs, recourbés et barbus. Ces deux dernières variétés ne se cultivent que dans les terrains bas ou trop fertiles, ou exposés aux vents; elles produisent beaucoup de grains, mais le pain qu'on en fait est de médiocre qualité.

***Épeautre.*** — L'épeautre commune est cultivée sur quelques points du département. L'absence de moulins propres à égruger ce grain empêche le développement de sa culture.

***Seigle.*** — Voici les résultats donnés par les derniers renseignements statistiques qui ont été recueillis.

| | | |
|---|---|---|
| Etendue cultivée. . . . . | 4,890 | hectares. |
| Produit total. . . . . | 38,643 | hectolitres. |
| A déduire la semence. . . . . | 8,575 | id. |
| Reste disponible pour la consommation. | 28,586 | id. |
| Valeur du produit total de la récolte. . | 572,518 | francs. |

***Méteil.*** — La superficie ensemencée annuellement est de 6,685 hectares. On porte la semence à 14,537 hectolitres, soit à 2 hectolitres 17 centilitres par hectare, et le produit total à 61,591 hectolitres. La culture du méteil, comme celle du seigle, est circonscrite aux montagnes qui sont au nord du département, et sur celles du pays schisteux et granitique.

***Orge.*** — Les derniers renseignements recueillis par l'administration, constatent que 3,482 hectares seulement sont ensemencés annuellement de cette

lenrée. Ils portent la semence à 6,322 hectolitres, et le produit total à 34,908 hectolitres qui tous sont consommés dans le département.

Les variétés cultivées sont au nombre de 3 : le *pelé*, qu'on mange comme le riz ; le *gros orge*, et le petit, nommé *paumoule*. Dans ces derniers temps, le comice de l'arrondissement de Toulon a enrichi la contrée de quelques variétés. Ce sont, pour les orges ordinaires, *l'orge chevalier*, espèce de paumoule importée d'Angleterre et fort productive ; pour les orges nues, *la grosse à deux rangs*, *l'orge céleste* déjà connue, *l'orge nampto* et *l'orge trifurquée*.

***Avoine.*** — On la cultive dans les plus mauvaises terres pour en retirer quelque produit, et dans les meilleures terres, dans l'année qui suit la récolte du blé. On fait aussi de ce grain, mêlé avec des vesces, des pâturages artificiels (en provençal *veillado*), qu'on fait manger en vert aux bestiaux.

L'étendue ensemencée annuellement en avoine est de 6,314 hectares. Le produit total est de 84,431 hectolitres. On en retient pour la semence 13,539 hectolitres. Le produit disponible est, par conséquent, de 70,892 hectolitres.

Deux variétés seulement sont cultivées dans le département : la *grise* et la *noire* ; la première produit davantage, la seconde exige un terrain plus fertile.

***Maïs et Millet.*** — La superficie ensemencée annuellement est de 70 hectares environ.

***Jardins.*** — Suivant les derniers relevés statistiques, ils occupent dans le département une superficie de 2,529 hectares. On y élève l'artichaut, le cardon, les diverses sortes de céleris, les laitues, les chicorées, le salsifis, le scorsonère, l'oignon, l'ail, le porreau, l'échalotte, le tomate, l'épinard, le melon, la citrouille, le concombre, la melongène, le fraisier, les choux, les carottes, les navets, les raves, la betterave, l'asperge, etc.

Il est peu de contrées en France où la population consomme plus de légumes frais qu'en Provence. Toutes les espèces y réussissent parfaitement, et quelques-unes y acquièrent une saveur qui n'est surpassée nulle part, mais le manque d'eau courante, l'absence de pluies estivales et l'éloignement des grands centres de population s'opposent au développement de l'art du maraicher. La création des canaux d'irrigation, dont il sera question plus loin, lui imprimera sans doute une marche progressive. Il n'y a de jardins aujourd'hui qu'à l'entour des villes et des villages ; presque tous les produits se consomment dans le département.

***Légumes.*** — Près de 7,000 hectares sont consacrés annuellement à la culture des légumes secs. Leur nombre est considérable ; nous nous bornons à mentionner les suivants :

*Fève de marais.* Ses plus belles variétés se rapprochent des fèves de Sicile.

*Féverolle.* Elle n'est consommée que par les chevaux et les mulets. Dans certaines fermes, on l'enterre en vert comme engrais.

*Pois* nain, gourmand, rond, carré, chiche. Ce dernier est particulièrement semé dans le pays granitique.

*Vesces grises et blanches.* Le peuple les met quelquefois en farine pour en faire de la bouillie; son emploi le plus général est en pâturages artificiels ou en fourrages secs.

*Ers.* On le sèche en grain pour les chevaux.

*Lentilles.* Plus généralement cultivées dans le nord du département, elles y orment une récolte importante.

*Haricots* (en provençal *fayoou*). Leurs nombreuses variétés sont élevées dans es jardins, et fournissent en vert un aliment abondant, depuis le milieu du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

*Haricot blanc quarantain.* Il est cultivé en grand dans les terres arrosables pour être mangé en grains; on le sème au printemps sur les terres en jachères préparées par de bons labours ou fumées; et immédiatement après la moisson, sur celles qui ont produit du blé. Cette seconde récolte manque souvent, parce que les plantes sont sujettes à être attaquées et desséchées par des acorus très-petits.

*Haricots noirs* (en provençal *fayoou negro*). Ils sont les seuls convenables aux terres qu'on n'arrose pas. Ils forment une culture très-importante dans le pays granitique et ceux des champs calcaires, qui, par leur peu de liaison, ressemblent au terrain siliceux : on ne les mange guère que secs.

*Phaseolus maximus.* Il est connu depuis quelque temps dans le département, où il fut apporté de Saint-Jean-d'Acre; sa culture a peu d'extension, parce que ses grains étant fort petits et la gousse qui les contient ayant peu de longueur, les frais de récolte en sont considérables. Il réussit très-bien dans les terres granitiques.

*Gesse.* Elle est peu estimée et peu cultivée.

*Betteraves.* On en récolte environ 24,000 quintaux métriques, que l'on consacre entièrement à la nourriture des bestiaux. Le sol du département est éminemment propre à la culture de cette racine. Elle y acquiert un volume considérable. La dernière loi sur les sucres a arrêté l'extension que cette production était appelée à prendre, et qu'elle avait déjà pris lorsque cette loi a été promulguée.

***Pommes de terre.*** — La variété jaune est cultivée dans tout le département, mais avec plus d'extension dans les communes du nord, où on la mélange quelquefois avec la farine de froment dans la fabrication du pain. On sème aussi la variété rouge et le topinambour, mais l'une et l'autre en moins grande quantité. Du reste, il serait nécessaire de régénérer ces deux variétés. Elles laissent à désirer sous le rapport du goût et de la saveur.

Dans plusieurs localités, la production ne suffit pas aux besoins de la consommation. Les derniers relevés statistiques ont donné les résultats suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Étendue ensemencée. . . . | 3,428 | hectares. |
| Produit total de la récolte. | 177,590 | hectolitres. |
| Semence. . . . . | 17,719 | id. |
| Reste en produit disponible. | 159,871 | id. |
| Prix moyen de l'hectolitre. | 4 fr. 70 | cent. |

***Truffes.*** — Les terres de Cotignac, Carcès, Correns, Châteauvert, Montfort, Entrecasteaux, Rians, Artigues, Ginasservis, Saint-Julien, Vinon, La Verdière, Tavernes, Artignosc, Regusse, Moissac, Montmeyan, Fox-Amphoux, Sillans, Brue, Esparron, Saint-Martin, Bras, Pontevès, Ollières, Nans, Brignoles et Tourves, dans l'arrondissement de Brignoles; celles d'Ampus, Aups, Baudinard, Montferrat, Trigance, Châteaudouble, dans l'arrondissement de Draguignan, produisent ces sortes de tubercules. Ils sont expédiés sur Paris et Marseille. Le produit moyen est évalué à 150,000 francs environ.

***Champignons.*** — Cette production spontanée appartient exclusivement à la zone graveleuse. Elle y croît en abondance, lorsque les pluies d'automne arrivent de bonne heure, et que des jours chauds leur succèdent; mais elle est presque nulle, si les pluies n'arrivent qu'en novembre, et sont suivies de journées froides et sans soleil. Les champignons sont expédiés sur les villes du département et sur Marseille. On en porte la valeur à 20,000 francs dans les années favorables.

## CHAPITRE VI.

### Prairies. — Irrigations.

***Prairies naturelles.*** — Le fromental en forme la base. Elles renferment aussi le trèfle commun, le trèfle jaune ou tolier, les plantains, la chicorée sauvage, la pinprenelle, la barbe de bouc.

Elles sont beaucoup moins productives que les prairies artificielles; aussi on n'en voit guère que dans les contrées où il y a peu de terres à l'arrosement et dans celles où le terrain est penchant et exposé à être emporté par les eaux courantes. On fume les prairies naturelles pendant l'hiver, et on en augmente ainsi beaucoup le produit. Leur étendue est de 7,766 hectares; 6,000 hectares seulement reçoivent les bienfaits de l'irrigation.

***Prairies artificielles.*** — Les derniers renseignements recueillis par l'administration en portent l'étendue à 5,933 hectares.

Les plantes qui composent ici les prairies artificielles sont le fromental, la luzerne, le trèfle et le sainfoin. Les trois premières sont souvent associées et ne sont cultivées que dans les terres arrosables préparées par de bons labours, bien ameublées et fumées.

Le fromental est, pour ainsi dire, éternel, et il atteint une hauteur considérable.

La luzerne, pour donner des produits abondants, exige des arrosements fréquents. Elle réussit néanmoins dans certains terrains siliceux et dans quelques terres profondes et substantielles que l'irrigation n'anime point. On la coupe ordinairement quatre à cinq fois. Cette plante dure six ou huit ans, lorsqu'on a soin de détruire le panis et le chiendent. Elle est souvent infestée de la cuscute, mais comme ses racines sont pivotantes et s'enfoncent profondément, on parvient à la sauver avec quelques soins. Lorsqu'elle dépérit, on défonce le terrain et on le sème en blé pendant deux années de suite.

Le trèfle se sème dans les blés et en les sarclant. On le coupe la même année avant la fin de l'automne, et deux ou trois années après on le défriche.

On n'est pas dans l'usage de répandre du plâtre sur les tréflières, quoique cette substance se trouve dans presque toutes les communes du pays calcaire, et qu'on sache fort bien qu'elle augmente considérablement le produit de ces sortes de prairies.

Le sainfoin, dont l'introduction dans le département est due aux soins persévérants de M. le Préfet d'Azemar, prospère dans les terres calcaires, pierreuses et arides (1). Il y occupe une surface considérable. On le sème en même temps que le blé auquel on l'associe.

L'insuffisance des fourrages cultivés oblige de mettre à profit toutes les plantes herbacées qui croissent spontanément; on les arrache à la main et on les fait sécher : celles qu'on préfère sont, l'avoine sauvage et le *lolium perenne*, appelé *margau* en langue provençale. La première de ces plantes forme naturellement des prairies artificielles dans des terres non arrosables, lorsqu'elles sont substantielles et fumées. Dans un grand nombre de communes de l'arrondissement de Grasse et de Toulon, les terres qui ont été fumées dans l'année où elles ont produit du blé, donnent, l'année suivante, de l'avoine sauvage, et fournissent ainsi un fourrage excellent et très-serré, sans qu'on ait eu besoin de le semer.

Le *lolium perenne* vient dans tous les terrains, mais il ne prend beaucoup d'élévation que dans les champs fertiles.

***Irrigations.*** — Au nombre des causes qui retiennent l'agriculture méridionale dans des conditions d'infériorité relative, nous avons placé la sécheresse

(1) Voir, sur les circonstances de cette introduction et les premiers essais qui ont été tentés, le Bulletin de la Société d'Agriculture du Var.

des étés. Cette cause continue à nous paraître la plus puissante de toutes. C'est à elle que l'on doit attribuer la disproportion qui existe entre les terres arables et les prairies. C'est elle qui arrête la production des bestiaux et l'amélioration des races. C'est elle enfin qui jette tant d'incertitude et d'irrégularité dans les revenus territoriaux.

Dans la vue de remédier aux inconvénients résultant pour toutes les branches de l'économie rurale, de l'absence des pluies estivales, M. le Préfet du Var, à la sollicitude éclairée duquel n'échappe aucun des besoins du pays, a conçu l'heureuse pensée de mettre l'agriculture en possession des eaux courantes que, dans sa prévoyante bonté, la Providence a si libéralement départies au département. Témoin éclairé des prodiges obtenus chez nos voisins par la bienfaisante application aux terres du tribut que les rivières portent à la mer, ce magistrat a songé à arracher ce tribut fécondant à son inutile destination, pour en doter les champs du département. Témoin aussi des abus qui se sont introduits successivement dans l'emploi et la répartition des eaux déjà dérivées soit par l'agriculture, soit par l'industrie, il a cherché à remédier à ces abus. Il a, en conséquence, chargé un homme de l'art, 1° d'explorer toutes les rivières du département, de jauger leur volume à l'étiage, et d'étudier les nouvelles prises qui, sans nuire aux droits légitimes de ceux qui en possèdent déjà, peuvent être pratiquées en vue de l'irrigation; 2° de calculer la dépense de ces nouveaux canaux; 3° de signaler les modifications à introduire dans les règlements particuliers d'arrosage, afin de réprimer les abus, d'assurer le bon emploi des eaux publiques, et de prévenir les contestations auxquelles cet emploi donne lieu.

Ce beau et grand travail vient d'être achevé, et il dépasse, tout en les justifiant, les espérances qu'on en avait conçues. Tout concourt à établir que, grâce à la patriotique activité déployée par M. le Préfet dans la réalisation de l'œuvre qu'il a entreprise, il en sortira bientôt toutes les améliorations qu'elle est destinée à produire.

Toute puissance porte en soi le germe de sa ruine. C'est ainsi que la chaleur qui féconde enfante la sécheresse qui détruit. Le travail qui vient d'être terminé, et qui a été confié au zèle et à l'habileté de M. Bosc, géomètre en chef du cadastre, a pour but de remédier à ce fléau, ou du moins d'en amoindrir les effets. La création des canaux dont il s'agit changera les conditions d'existence auxquelles la population a dû rester soumise jusqu'à présent. Nous ne concevons pas pour notre part de limite à l'action qu'elle doit exercer sur la production territoriale, ainsi que l'a fait remarquer un savant publiciste (1). Les arrosages dans le midi n'ont pas seulement pour résultat d'augmenter, comme dans le nord, le produit d'une récolte, mais ils rendent le produit *certain*, ils le rendent *constant* et *régulier*, ils n'agissent pas seulement comme plus-value du fonds, mais dans une foule de cas ils donnent au fonds sa valeur même; sans eau, on

(1) De l'influence des irrigations dans le midi de la France, par M. P. C.

n'a qu'un sol improductif; dès qu'on arrose, on crée un trésor inépuisable, fécond, d'où chaque année, sans altérer le capital, on tire un revenu permanent et fixe.

Entre les terres soumises à l'irrigation et celles qui sont privées de ses bienfaits, il y a toute la différence qui existe de la richesse à la pauvreté, de l'abondance à la disette; mais l'irrigation ne se borne pas à donner une plus grande valeur aux terres, et à assurer la fixité de leurs produits. Appliquée sur une grande échelle, elle permet de varier les productions, d'améliorer les assolements. Par la facilité qu'elle donne d'entretenir sur les hersages une plus grande quantité de bestiaux, elle augmente la masse des engrais, en même temps qu'elle épargne au sol l'épuisement qui résulte pour lui du retour, aujourd'hui forcé, de la même plante sur le même terrain.

Quoique les résultats des explorations qui ont eu lieu soient aujourd'hui connus dans le département, nous croyons devoir les rapporter ici. Nous les extrayons littéralement du beau et intéressant mémoire de M. Bosc.

« 1° Le département est largement doté en eaux courantes, et elles y sont distribuées par la Providence d'une manière admirable.

« 2° Il présente 34 cours d'eau permanents, qui débitent en totalité 69 mètres cubes, dont 31 coulent dans l'intérieur du département et 38 le long de ses limites.

« 3° La partie de ces eaux qui est consommée actuellement par l'agriculture, est de 13 mètres cubes par seconde, et la surface qu'elles servent à arroser est au plus de 6,000 hectares.

« 4° Les arrosages sont faits généralement avec excès, et les propriétaires paraissent ignorer que lorsque le terrain n'est pas naturellement incliné, on doit le relever en billons, pour que l'eau puisse se répandre sur le sol avec promptitude et facilité, conditions essentielles d'une bonne irrigation.

« 5° D'après des données puisées dans la pratique des arrosages méridionaux, et même dans celle de quelques localités du département, il ne faut que 460 mètres cubes d'eau par semaine, ou le débit continu de $0^{lit.},75$ par seconde pour l'irrigation d'un hectare.

« 6° Par conséquent, avec la quantité d'eau actuellement employée par l'agriculture, on pourrait irriguer 19,000 hectares de terre, et avec celle qui se perd à la mer, on pourrait en arroser 27,000.

« 7° La plus-value moyenne que donne l'irrigation dans le département, est de 144 fr. 50 c. de revenu net par hectare, et en adoptant pour plus-value un revenu de 100 fr. répondant, au 4 pour cent, à un capital de 2,500 fr., on est au-dessous de toutes les données fournies par les évaluations cadastrales.

« 8° Le département ne possédant que 8,000 hectares de prairies, manque d'engrais pour les terres arables qui ont une étendue de 247,000 hectares, et pour les oliviers qui en occupent 68,000.

« 9° En augmentant la surface irrigable, on donnerait le moyen le plus sûr et

le plus économique d'avoir des engrais, et on amènerait l'aisance au sein de la population.

« 10° La distribution des eaux est faite d'une manière arbitraire ou avec des règlements qui ne sont pas basés sur la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation d'une surface donnée.

« 11° L'industrie est, sur quelques points, en possession presque exclusive des eaux. Non seulement elle restreint l'usage qu'en pourrait faire l'agriculture, mais elle emploie en général beaucoup plus d'eau que ce qui serait nécessaire, si ses machines étaient bien construites.

« 12° En propageant les principes qui doivent régir les irrigations, et en régularisant la distribution des eaux par de bons règlements, on pourrait obtenir de très-grandes améliorations dans l'emploi des 13 mètres cubes d'eau qui sont actuellement affectés à l'irrigation.

« 13° En ne donnant à l'industrie que ce qu'il est juste de lui accorder, et en établissant dix nouvelles dérivations, dont deux sur Argens, une sur Nartuby, quatre sur la Siagne, une sur le Loup, une sur le Var, et une sur le Verdon, on pourrait augmenter la surface irrigable de 18,000 hectares.

« 14° La dépense que nécessiterait la création de ces canaux ne s'élèverait pas au-dessus de 2,000,000 fr., et la plus-value qui en résulterait pour le département serait au moins de 45 millions en capital, et de près de 2 millions en revenu net, sans compter la circulation de valeurs que cette amélioration amènerait. »

Les eaux des canaux d'irrigation sont communément réparties par temps sur les champs qui y ont droit. Ces règlements sont suivis partout où les eaux ne sont pas abondantes. Là où leur volume est supérieur aux besoins, on les laisse prendre à volonté. On comprend combien le gaspillage est grand, sous l'empire de cette liberté.

La loi remet aux mains de l'administration le droit de diriger les eaux courantes du territoire, en vue de l'utilité générale et d'après les principes de l'irrigation. Il est à désirer que, s'inspirant de ce qui se pratique à cet égard en Piémont et dans la Lombardie, elle use de ce droit. Les progrès de l'agriculture du Var sont subordonnés en grande partie à cette condition.

Il est un autre objet qui réclame aussi l'intervention de l'autorité. Nous voulons parler du redressement, de l'endiguement et du curage de plusieurs rivières. Quelques-unes, par suite de la sinuosité de leur cours, de l'encombrement de leurs lits, débordent et occasionnent à l'agriculture des pertes considérables. Des règlements d'administration publique peuvent seuls prévenir ces dommages. Ils sont réclamés depuis long-temps.

## CHAPITRE VII.

### Vignes. — Impôt. — Oliviers. — Mûriers.

Les vignes occupent dans le département une superficie de 59,243 hectares. Elle n'était, suivant M. Fauchet, que de 56,589 hectares en l'an 9.

D'après les renseignements recueillis par l'administration des contributions indirectes, la récolte moyenne de 1837 à 1841 a été de 861,856 hectolitres. Elle s'est réduite en 1842 à 812,250 hectol., et à 798,300 en 1843.

Pendant cette dernière année, le mouvement des boissons a été de 1,072,030 hectolitres, divisé comme il suit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 830,047 | hectol. | 65 | centil. | livrés au commerce en gros avec des acquits à caution. |
| 20,454 | — | 93 | — | vendus aux colporteurs pour les départements des Hautes et Basses-Alpes. |
| 175,692 | — | 88 | — | transportés en franchise de droits par les propriétaires récoltants. |
| 45,835 | — | 58 | — | enlevés en franchise de droits par les simples consommateurs. |

En 1844, le commerce en gros a mis en mouvement 680,400 hectolitres. Des colporteurs ont enlevé pour les départements limitrophes 15,865 hectolitres. Les débitants ont livré à la vente en détail 121,685 hectolitres. Les consommateurs ont enlevé directement dans les lieux de production 147,392 hectolitres. Le mouvement commercial a donc été de 965,342 hectolitres, c'est-à-dire inférieur de 174,826 hectolitres à celui de 1843.

L'excédant de la production est dirigé sur l'Algérie et sur le département des Basses-Alpes. L'exportation qui, avant la conquête de notre colonie africaine, était réduite en moyenne à 68,000 hectolitres environ, et qui n'était encore que de 75,719 hectol. en 1833, s'est élevée, savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En | 1840, | à 173,132 | hectolitres. |
| | 1841, | à 188,332 | — |
| | 1842, | à 243,156 | — |
| | 1843, | à 164,284 | — |

L'exportation avait lieu autrefois sur l'Italie et le Piémont. Ce puissant débouché s'est fermé progressivement et ne reçoit plus annuellement que 20,000 hectolitres environ. Ce résultat est attribué aux plantations qui ont eu lieu de-

puis le retour et le maintien de la paix, et à l'élévation des droits dont sont frappés les vins français à leur entrée sur le territoire sarde, dans l'intérêt de ces vignobles.

En 1844, l'exportation pour l'Afrique a faibli, parce que les prix des vins du Var étaient trop élevés; plusieurs commerçants de Toulon ont fait des achats dans le Languedoc, et ils ont expédié directement à Alger, Oran, etc.... Il a été seulement exporté par le port de Toulon 88,113 hectolitres 73 litres vins; il est sorti par le port de Saint-Tropez 5,731 hectolitres, et par la frontière de Saint-Laurent du Var 5,495 hectolitres. Nous n'avons pas la quantité de raisins qui a été enlevée pour Nice, ainsi nous ne pouvons préciser exactement le chiffre de l'exportation pour la Sardaigne.

Vers la fin de 1844, les marchands en gros ont fait arriver à Toulon 5,805 hectolitres vins du Languedoc. Ils sont admis par la marine concurremment avec ceux du département; il est à craindre qu'ayant les qualités exigées par le cahier des charges, ils n'obtiennent souvent une préférence préjudiciable aux produits du Var. Tous les vins des cantons du département ne sont pas propres au service de la marine, et il est à regretter qu'elle soit obligée de recourir aux vins du Languedoc: c'est encore un nouveau motif pour déterminer les propriétaires à soigner la fabrication des vins.

En récapitulant les quantités livrées légalement au commerce, celles réservées à la consommation des propriétaires, affranchies de tous droits, excepté celui d'entrée dans les villes de 4,000 âmes et au-dessus, puis les quantités livrées par la fraude à la consommation du département, on dépasse les 798,000 hectolitres présumés récoltés en 1843; mais il n'est pas à supposer qu'il ne restât plus de vins vieux dans les lieux de production, à la fin de l'année dernière. La plupart des communes ont de la propension à se montrer rétives pour laisser constater leur richesse agricole, dans la crainte d'une surimposition; elles ne comprennent point qu'amoindrir l'importance de ces produits, alors qu'il y a exhubérence, c'est appeler la concurrence des produits rivaux. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés, et non sans éprouver des refus de quelques maires peu éclairés, que l'administration des contributions indirectes est parvenue à obtenir des renseignements qui lui ont permis, en 1844, de porter la moyenne pour la récolte des vins, de 850,000 à 1,042,000 hectolitres; encore est-il permis de croire que cette dernière évaluation est loin de la réalité. La statistique publiée en 1802, élevait la production vinicole du département du Var à 1,250,000 hectolitres. Il n'est pas probable que le concours de toutes les circonstances qui, depuis quarante ans, ont contribué partout à l'extension de la culture de la vigne, ait eu un effet contraire dans le Var. Il faut donc admettre que les documents sur lesquels la statistique de 1802 a été établie, étaient fautifs, ou bien que les développements de la culture vinicole sont peu connus ou soigneusement cachés.

Pour cette culture, 1° le terrain le plus propre est un sol peu pierreux et peu

penchant; 2° le climat le plus favorable, un ciel peu humide et peu tempéré; 3° la situation la plus convenable à la vente, le voisinage de la mer.

Les communes suivantes réunissent ces avantages; aussi leurs territoires sont-ils plus particulièrement consacrés à cette culture :

| | | |
|---|---|---|
| Antibes, | La Garde, | La Seyne, |
| Le Beausset, | Hyères, | Six-Fours, |
| La Cadière, | Mougins, | Solliès, |
| Cannes, | Ollioules, | Saint-Tropez, |
| Cuers, | Pierrefeu, | Vallauris, |
| Fréjus, | Le Puget, | La Valette. |

A mesure que la distance à la mer augmente, le prix du transport réduit celui du vin; mais pourvu que le climat soit doux, les plaines sont encore plantées de vignes avec de grands avantages. C'est ainsi que les vignobles enrichissent les cultivateurs à Pignans, à Gonfaron, au Cannet, à Vidauban, aux Arcs, à Taradeau, à Lorgues, à Cabasse, à Carcès, à Brignoles, à La Roque, à Garéoult, etc.; mais dans les contrées les plus favorablement situées, comme dans celles qui le sont le moins, les collines sont couvertes d'oliviers, et cette culture est presque exclusive dans une multitude de communes. Ce n'est pas qu'originairement on n'ait planté des vignes sur les lieux penchants et élevés, et qu'on n'en plante encore dans les nouveaux défrichements On adoptait d'abord les plantations dont le produit n'était pas trop éloigné; mais on plaçait dans le même champ des oliviers, en laissant au temps le soin de donner de la valeur à ces arbres. On suit encore cet ordre de plantations; la vigne y sert de sauvegarde aux oliviers contre les attaques du bétail, et son produit paie une partie des frais de culture; mais comme sa durée a un terme, son déclin arrive à-peu-près au temps où l'olivier adulte couvre tout le champ qu'il partageait d'abord avec elle.

Dans les terrains penchants et pierreux, lorsque la qualité du vin ne compte pour rien, ce qui est général en Provence, il n'y a aucun bénéfice à planter la vigne seule; on l'élève alors comme protectrice de l'olivier : tous les coteaux qu'il ombrage aujourd'hui, ont été primitivement couverts de souches; mais elles ont successivement cédé le terrain et pour jamais. C'est ainsi qu'à Grasse, et dans plusieurs autres communes, le vin du territoire ne suffit plus à la consommation locale.

On doit donc tenir pour certain que, loin de s'étendre relativement à l'olivier, la culture de la vigne cède insensiblement le terrain à cet arbre, comme les tuteurs cèdent à leur pupille émancipé les domaines qui lui appartenaient. L'opinion contraire est assez générale, à cause que l'on voit la plupart des défrichements consacrés à la vigne; mais en examinant de près ces plantations, on aperçoit les jeunes oliviers élevés au milieu d'elles pour leur succéder.

La vigne ne doit donc être considérée comme culture principale, que dans les lieux où la température est contraire à l'olivier.

Dans la partie basse et moyenne du département, il n'est pas nécessaire de tailler la vigne ni de la cultiver pour en obtenir des fruits; il lui suffit d'une situation convenable : on ne la trouve jamais isolée dans les terrains secs; mais dans les endroits ombragés et humides, elle s'élève autant que les arbres qui la soutiennent. Les aulnes et les peupliers des bords des rivières sont communément revêtus de pampres jusqu'à leur sommet.

*Plantation.* — La vigne n'est cultivée en grand que comme les arbres fruitiers nains; on la plantait autrefois sur deux files espacées d'un mètre, et les ceps étaient placés entr'eux à la même distance : à cette double file succédait une bande de terre labourable de trois ou quatre mètres de largeur; on formait ensuite deux autres files égales, parallèles aux deux premières, et suivies d'une autre bande de terre labourable. Enfin, le même ordre s'observait dans le reste de la plantation. Aujourd'hui, les ceps de vigne sont assez généralement établis sur une seule file, afin que les raisins mûrissent mieux. Du côté de Toulon, on effondre tout le terrain; communément on plante à fossés dans les terres fortes, et à la fiche dans les terres légères.

*Taille.* — Presque partout on taille court la vigne, et on ne laisse à chaque tête ou branche que deux boutons et l'œilleton; on se dispense alors de l'échalasser, à moins qu'elle ne soit plantée dans des terres trop exposées au vent.

Vers les limites du département du côté de l'est, on adopte la taille longue; à cet effet, on conserve le sarment le plus vigoureux, pourvu qu'il ait une position convenable à la hauteur qu'on veut donner à la vigne; mais au lieu de n'y laisser que deux yeux, on lui en donne six, huit et même davantage, selon sa vigueur.

L'échalas est nécessaire aux vignes pour lesquelles on adopte la taille longue; mais il n'a pas seulement pour but d'empêcher la tige de succomber sous le poids des bourgeons et des fruits; il suffirait pour cela d'appliquer au ceps un échalas et d'y fixer verticalement le sarment qu'on conserve. La pratique qu'on suit est plus composée; on enfonce profondément, entre deux ou un plus grand nombre de ceps, deux échalas solides, sur lesquels on fixe horizontalement des roseaux à la hauteur des ceps, et c'est sur eux qu'on couche le sarment, en évitant également de lui donner une trop grande ou une trop petite courbure. Par cette disposition, formant les fibres du sarment, on empêche la sève de se porter trop abondamment dans les boutons les plus élevés; on peut facilement rendre leur développement plus faible en augmentant la courbure du sarment; l'expérience sait trouver ce juste-milieu, au moyen duquel la sève se distribue dans tous les boutons d'une manière égale.

Cette façon d'élever la vigne est la plus conforme à la physique de cet arbre, et celle qui favorise le plus la fructification : les raisins, toujours élevés sur le terrain, sont peu exposés aux mauvais effets des rosées. Au-dessus du roseau

qui sert à fixer le sarment, on en place un second sur lequel les pousses nouvelles s'attachent avec leurs vrilles. Les raisins sont ainsi toujours à découvert et exposés à l'action directe et réfléchie du soleil.

*Travail.* — Les vignes sont généralement travaillées à bras et reçoivent souvent deux cultures. La première a lieu aux approches du printemps, avant que les boutons se développent; la seconde, lorsque les bourgeons sont développés et les raisins bien apparents : on supprime alors tous les jets mal placés qui ne produisent rien. On bêche les terres laissées entre les rangées de vignes, lorsqu'elles sont de bonne qualité; quand le terrain est mauvais, on le laboure deux fois à la charrue, et on n'y sème rien.

*Vendanges, fabrication du vin.* — L'époque des vendanges n'est fixée nulle part, et varie selon les circonstances qui accélèrent ou retardent la maturité du fruit. Des hommes foulent les raisins en les faisant passer peu à peu sous leurs pieds; il les écrasent avec soin et les poussent ensuite dans des cuves de maçonnerie ou de bois. La durée du cuvage n'est point uniforme; elle varie d'après les usages locaux, les positions du propriétaire, et la quantité de vin qu'il peut obtenir.

On ne laisse pas fermenter du tout le vin blanc, lorsqu'on veut l'avoir limpide et agréable; on décuve les vins rouges clairets trente-six heures après; ils sont alors excellents et de durée. Il est constant que cette liqueur est d'autant moins spiritueuse, qu'elle fermente plus long-temps dans des vaisseaux plus ouverts.

En général, les petits propriétaires laissent cuver leur vin pendant six ou huit jours; mais lorsqu'ils le versent dans leurs tonneaux, qu'elle qu'en soit la qualité, la fermentation n'est pas terminée, et se prolonge communément pendant un mois.

Les vins des terres trop fertiles ou mal exposées sont les plus médiocres et les plus tôt faits : plus on laisse mûrir les raisins des terres arides et bien situées, plus la fermentation vineuse est lente; la liqueur est alors trop douce; une partie de son sucre ne se vinifie point. Semblable aux vins d'Espagne, elle ne devient bonne qu'après plusieurs feuilles; mais comme dans le département, les vins doivent être consommés dans l'année, cette douceur est un défaut qui en empêche la vente avec avantage : on le corrige en ajoutant dans les cuves de l'eau au moût; mais il est plus simple et plus sage de le prévenir, en ne laissant pas parvenir les raisins à une maturité trop avancée.

On ne dégrappe point les raisins; la raffle, après le décuvage, est pressée; et le vin qui en provient, mêlé avec celui qui a coulé sans expression, est ordinairement dans le rapport de 1 sur 11.

Quelquefois, au lieu d'exprimer le marc, on le remet dans les cuves avec de l'eau pour faire des demi-vins, connus ici sous le nom de *trempo*. Le cultivateur pauvre fait seul usage de cette boisson.

On lave les tonneaux peu de temps avant de les remplir de nouveau; une

partie de la lie qu'on en retire est prise, mais gratuitement, par les chapeliers, le reste est jeté comme sans valeur. Avant de recevoir le vin, la futaille est séchée avec du linge; on y verse ensuite un verre d'eau-de-vie, qu'on enflamme avec une mèche soufrée : cette dernière préparation est surtout employée aux barriques destinées aux colonies.

On bonde les tonneaux environ un mois après y avoir versé le vin; durant cet intervalle, on remplace chaque jour celui que la continuation de la fermentation a dissipé.

On loge communément les tonneaux dans des caves souterraines, où la température varie peu; quelques cultivateurs les placent dans des appartements, au rez-de-chaussée, qu'on nomme alors *celliers*.

On ne soutire nulle part les vins, et c'est à leur séjour sur la lie qu'on doit attribuer l'altération qu'ils éprouvent; elle est plus prompte et plus forte, lorsque les futailles sont dans des celliers, à la température de l'air extérieur.

On répand ordinairement du plâtre sur les raisins dans le fouloir, ou sur le vin dans la cuve ou le tonneau, pour empêcher la fermentation oxyde; quelques particuliers emploient, dans la même vue, de la chaux éteinte à l'air.

On est assuré de donner au vin un bouquet très-agréable, en mettant dans chaque tonneau une poignée de fleurs de raisins sauvages, cueillies dans l'année et séchées avec soin.

*Qualités.* — Plus le climat est doux et l'exposition favorable, et plus les vins sont spiritueux. Au Puget, et dans les communes qui jouissent éminemment de cet avantage, trois mesures et demie de vin en donnent une d'eau-de-vie; à Tourves, et autres territoires de cette température, le rapport moyen est de six à un : en général, les raisins agréables au goût sont ceux qui fournissent le plus d'esprit.

Les terrains les plus favorables à la qualité sont ceux qui ne fournissent aux vignes que des sucs peu abondants; elle devient supérieure, si en même temps les raisins sont exposés à l'action du soleil, et élevés de manière que la rosée soit promptement dissipée par l'action de l'air; ces causes contribuent à faire perdre au fruit son eau surabondante; elles produisent le même effet dans tous les climats; l'homme les rend plus efficaces, en dépouillant la souche d'une partie de ses feuilles, et en tordant la queue des grappes.

Ainsi, les meilleurs vins du département sont produits par les collines graveleuses de La Gaude, de Saint-Laurent, de Cagnes, de Saint-Paul et de Villeneuve; d'abord extrêmement fumeux, ils deviennent singulièrement suaves lorsqu'ils ont vieilli.

Le climat produit encore sur le vin des différences remarquables; à qualités égales de terrain et d'exposition, il est d'autant plus vigoureux, que le sol qui le produit est plus près de la mer, et moins élevé au-dessus de son niveau.

Dans la bande schisteuse, les terrains où les fragments de quartz abondent, donnent quelques vins distingués; celui de la Malgue est produit par un sol de

cette nature : on estime encore les vins de Six-Fours, de La Seyne, d'Hyères, de Pierrefeu, du Puget et de Pignans.

Les vins du reste de la bande schisteuse ont beaucoup moins de bonté et de valeur, parce que les propriétaires, assurés de vendre leurs vins au sortir de la cuve, ont préféré la quantité à la qualité, et, pour obtenir la première, n'ont planté que les terres basses et fertiles : cette position donne des vins faibles et faciles à tourner; les collines de cette partie sont encore couvertes de schistes, de pins et de bruyères.

Les terres arides du pays granitique sont très-propres à donner de la qualité aux vins : on en fait d'excellents à Saint-Tropez, à Gonfaron, à Vidauban, aux Arcs, à Fréjus, à Cannes, etc.; mais à mesure que le terrain s'élève, le vin s'affaiblit : il y en a de très-agréables à La Garde-Freinet, aux Maures de Callian, de Montauroux et de Cabris, mais ils sont peu spiritueux : celui de la haute montagne de Laverne est plus faible que dans aucun canton de la Bourgogne.

Les terres graveleuses des pays calcaires donnent encore d'assez bons vins : on fait quelques cas de ceux produits par cette qualité de terre à Solliés, à Cuers, au Puget, à La Roque, à Forcalqueiret, etc.

Dans le nord du département, au-dessus de 800 mètres d'élévation sur le niveau de la mer, le raisin ne mûrit point, et la liqueur qu'on en obtient est toujours acide.

A travers ces diverses nuances, on peut considérer l'ensemble des vignobles du département comme réunissant les avantages du terrain, du climat, de l'exposition et du choix des espèces. Si les vins sont généralement médiocres, c'est que le temps seul peut leur donner une qualité supérieure; les plus spiritueux ne sont bons qu'après cinq ou six ans, et cependant aucun propriétaire n'a assez de futailles pour conserver le produit de deux récoltes; peu d'entre eux même boivent du vin de deux feuilles : ici la quantité s'oppose à la perfection.

*Durée de la vigne.* — Elle est d'autant plus courte, que le terrain est plus mauvais. Sur les collines graveleuses de La Gaude, on est obligé de la renouveler tous les vingt ans : dans les bons terrains, lorsqu'ils ne sont pas humides, elle produit jusqu'à cent cinquante ans, quand on a soin de la provigner à mesure qu'il périt quelques ceps.

*Variétés cultivées.* — Les principales sont les suivantes :

Vitis. . . . .

*acinis albis, dulcissimis, C. B. Pin.* 298. Muscat blanc.
*acinis rubris, nigricantibus, dulcissimis.* Muscat rouge.
*pergulana, acinis majoribus, oblongis, duris et acuminatis.* Muscat de panse.
*acinis rotundis, albidis, dulcibus.* Aubie.
*præcox, acino acuto, sulviridi, dulci et molli.* Madalenens.
*vulgaris, uvâ peramplâ, acino rotundo, subviridi.* Pascau.
*uvâ peramplâ, acino rotundo, subalbido, dulciori.* Pascau blanc.
*acino rotundo, albo, flavescenti, dulci et duro.* Roudeillat.
*acino rotundo, albido, dulcoacido.* Uni.
*pergulana, uvâ peramplâ, acino oblongo, duro et viridi.* Verdau.
*acino oblongo, subviridi, dulci et molli.* Aragnan.
*acinis albidis, acuminatis.* Auliveto blanco.
*acinis albis, rotundis.* Plan de Saint-Jean.
*serotina, acinis minoribus, acutis, flavo albidis, dulcissimis.* Clareto.
*acino nigro, rotundo, duriusculo, suavis saporis, succo nigro labia inficienti.* Taulier.
*acino magno, nigro, rubenti et subaustero.* Bouteillan.
*acino nigro, rotundo, molli, minus suavi.* Mourvegue.
*uvâ longiori, acinis raris, nigro rubentibus, subausteris.* Uni négré.
*uvâ maximâ et longissimâ, acinis majoribus. Prunum minùs æmulantibus et nigricantibus.* Rognon de coq.
*acino oblongo, acuto, nigro rubenti et dulci.* Auliveto rougeo.
*folio dilutè viridi, uvâ peramplâ, acinis ruffescentibus rotundis et dulcissimis.* Barbaroux.

On élève encore, pour manger en fruit, le muscat noir, le chasselas, le raisin de Corinthe.

*Raisins secs.* — Quelques propriétaires en font pour leur usage; mais les espèces propres à cette préparation, sont peu multipliées : cette branche d'industrie est laissée aux habitants des Deux-Siciles, aux Catalans et aux successeurs des anciens Grecs.

*Vin cuit.* — C'est le *carenum* des anciens; il est fait avec du moût, qu'on fait bouillir jusqu'à consommation du tiers; lorsqu'il en est à ce point, on le retire du feu, et on l'agite tant qu'il est chaud.

*Malvoisie.* — C'est un muscat cuit. On en prépare, pour la consommation domestique, dans plusieurs communes du département.

*Eau-de-vie.* — Dans la plupart des communes, des distillateurs tirent parti des vins altérés qui ne sont point encore aigres; mais les progrès de cet art sont

inconnus dans le département ; on n'y emploie que les anciens alambics : on fait aussi de l'eau-de-vie avec le marc de raisin pris au sortir du pressoir.

***Impôt.*** — Les embarras que l'industrie vinicole a éprouvés dans ces dernières années, ont ramené l'attention publique sur les impôts, qui, sous diverses formes, frappent ses produits. Le département du Var s'est joint, par l'organe du Conseil Général, aux contrées qui ont réclamé avec énergie l'abaissement de ces impôts. On n'ignore plus maintenant que les souffrances des producteurs avaient leur source dans des circonstances parmi lesquelles l'impôt indirect ne tenait qu'une place secondaire.

On a vu par les détails dans lesquels nous sommes entrés au Chapitre 1^er^ de ce livre, que les droits d'octroi perçus dans le département sur le vin, sont renfermés dans un chiffre peu élevé. Nous saisissons cette occasion pour faire remarquer que la perception des impôts indirects est faite ici avec une bienveillance toute paternelle. On pourra en juger par les indications contenues aux deux tableaux suivants :

1° ÉTAT DES FRAIS DE POURSUITES.

| | FRAIS DE POURSUITES pendant les années | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1840. | 1841. | 1842. | 1843. |
| Contraintes..... | 68 95 | 92 91 | 130 58 | 184 35 |
| Saisies..... | » | » | 28 08 | 109 43 |
| Exécutions..... | » | » | » | 50 40 |
| Procès-verbaux de carence et autres frais..... | » | » | 2 58 | » |

2° RELEVÉ DES PROCÈS-VERBAUX, DU MINIMUM DES CONDAMNATIONS ENCOURUES ET DES AMENDES EXIGÉES.

| ANNÉES. | NOMBRE de procès-verbaux. | MINIMUM des amendes et confiscations encourues. | SOMMES EXIGÉES par suite de transaction. |
|---|---|---|---|
| 1840. | 299 | 76,734 25 | 10,000 49 |
| 1841. | 312 | 86,704 31 | 10,187 61 |
| 1842. | 401 | 78,821 83 | 12,967 42 |
| 1843. | 538 | 131,082 48 | 18,258 27 |

***Oliviers.*** — Ils occupaient en l'an 9 une superficie de 58,035 hectares. Une suite d'hivers rigoureux l'a réduite à 54,787 hectares.

Il résulte d'un grand nombre d'observations, qu'en 1750 une terre plantée d'oliviers était estimée cinq ou six fois moins qu'à présent; ainsi la valeur des plantations d'oliviers a augmenté dans un plus grand rapport que le prix de l'huile : cet effet provient de la richesse des pays où l'on cultive ces arbres, en même temps qu'il la prouve. Mais ce qui démontre encore plus la supériorité de cette culture sur toutes les autres, c'est son influence sur la population; nulle part elle n'est aussi nombreuse que dans les lieux plantés d'oliviers, quoique les terrains qui leur sont consacrés soient en général les plus montueux, les plus pierreux et les plus ingrats du département.

Les causes de cette influence sont : 1° la grande divisibilité des terres à oliviers, qui, sous une petite étendue, donnent des revenus sensibles; dans les pays qui en sont plantés, presque tous les cultivateurs sont propriétaires, et ceux d'entre eux qui ont le moins d'oliviers, ont proportionnellement plus d'huile : 2° le travail que ces terres fournissent au peuple dans la saison de l'année la plus fâcheuse, en occupant jusqu'aux enfants et aux vieillards; cette récolte, succédant aux semailles, est souvent peu avancée lorsque les frimats sont passés; elle rend continu le cercle des travaux de l'année qui est interrompu ailleurs.

Ce genre de possession a encore plusieurs autres avantages : 1° l'olivier peut être négligé pendant quelques années sans inconvénient; il cesse alors véritablement de donner des fruits; mais avec des soins nouveaux il reprend sa fertilité : 2° l'huile a beaucoup de valeur sous un petit volume; elle peut être gardée long-temps sans rien perdre de sa qualité; et on peut différer de la vendre autant que l'on veut.

Enfin cet arbre est presque immortel par ses racines; dans les climats qui lui sont d'ailleurs favorables, s'il périt par un froid excessif, on le voit bientôt repousser avec vigueur; cet accident fait sur lui le même effet que si on l'avait récépé; il donne des fruits quatre années après, et plus constamment que les vieux arbres. Les oliviers morts en 1820, ont été remplacés par des rejets vigoureux, qui ont donné des fruits sept ou huit années après. D'ailleurs, ces mortalités sont rares; depuis 1709, elles n'ont pas eu lieu généralement: on voit encore, dans plusieurs communes, des oliviers respectés par cet hiver rigoureux, et qui subsistent depuis plusieurs siècles.

On ne peut donc faire un meilleur usage des terres du département du Var, que de les planter en oliviers partout où le climat le permet. Nous avons fait connaître dans l'article *Météorologie*, le degré de température qui convient à cet arbre, et celui au-delà duquel il faut renoncer à le cultiver.

L'huile n'est exportée que pour la France; les lieux de la consommation sont, pour les huiles fines, les principales villes du royaume et les colonies, et pour les huiles grossières, Marseille et les lieux où on fabrique des draps.

M. Fauchet a porté le produit moyen de la récolte de l'huile à 1,872,000 décalitres, la consommation locale à 144,000 décalitres, la partie annuellement convertible en argent à 1,728,000 décalitres, et la valeur de cette partie à 17,280,000 francs. Ces chiffres nous paraissent exagérés. Les derniers recensements statistiques recueillis par l'administration portent, à 50,000 hectolitres, le produit moyen de la récolte d'huile, à l'exception de ceux représentant la consommation locale.

La rigueur des hivers de 1789 et 1793, en détruisant les oliviers des pays les plus froids qui donnaient de l'huile de bouche, avait forcé de recourir, pour ce genre de consommation, aux huiles des contrées qui n'avaient pas été frappées. D'un autre côté, le développement qu'avait pris en Italie et en Espagne, la fabrication des savons, avait élevé à 33 francs le prix de la coupe d'huile équivalant à 33 litres. Les guerres maritimes le firent monter, en l'an 9, jusqu'à 45 francs. Descendu à 70 francs l'hectolitre par suite de l'introduction à Marseille des graines oléagineuses et notamment des sésames d'Égypte, il est aujourd'hui remonté à 100 fr.

Cette introduction a soulevé des questions d'un haut intérêt pour le département du Var. Elle a donné lieu, de la part de ses représentants à la Chambre élective, à de vives et pressantes réclamations. De son côté, le Conseil Général s'est associé à ces réclamations. Dans un rapport présenté à cette dernière assemblée, par l'honorable M. Emmanuel Poulle, premier président de la cour royale d'Aix, qui, le premier, avait fait entendre à la tribune les justes plaintes de ses concitoyens (1), ce savant magistrat a discuté la question avec la supériorité de vues qui le distingue. Son travail, fruit de recherches exactes, est un

(1) Séance du 13 juin 1843.

nouveau service ajouté à ceux dont le pays est redevable à ses lumières et à sa constante sollicitude. Il a exercé une haute influence sur l'adoption de la mesure législative qui, élevant le droit d'entrée sur les graines oléagineuses, a prévenu la ruine dont les propriétaires d'oliviers étaient menacés (1).

Les récoltes d'huile sont extrêmement irrégulières; les propriétaires qui manquent de prévoyance passent souvent d'une certaine aisance à un véritable état de détresse. Il est un fléau qui, inconnu, dit-on, il y a un quart de siècle, contribue à cette irrégularité; nous voulons parler des ravages des insectes qui attaquent l'olivier et ses fruits. Ces insectes, pour la destruction desquels les efforts de l'homme et de la science sont demeurés jusqu'à présent infructueux (2), ont occasionné des pertes immenses. Circonscrits autrefois dans certaines localités, leurs myriades microscopiques envahissent peu à peu toute la bande oléicole du département, et menacent de tarir la principale source de sa richesse territoriale.

***Mûriers.***— M. Fauchet a évalué à 700,000 francs la perte que l'abattis des mûriers et la chute des soieries de Lyon avait occasionné au département. Cette perte, due aux circonstances de la révolution, est maintenant réparée.

D'après les derniers recensements, on compte dans le département près de deux millions de pieds de mûriers de différents âges, non compris les mûriers nains dont on forme des haies ou qu'on plante en quinconce. Cette quantité, toute grande qu'elle est, ne nous paraît pas au-dessus de la réalité. Elle augmente, tous les ans, dans la proportion de 10,000 pieds environ.

Le mûrier croît partout et à toutes les expositions, mais il ne se développe avec vigueur que dans les terres profondes et susceptibles d'une humidité modérée. On l'extrait des pépinières à trois ans. On a calculé qu'après dix à douze

(1) M. Maure, docteur médecin à Grasse, membre du Conseil Général, a traité aussi la question de l'introduction des sésames dans ses rapports avec les intérêts agricoles du midi de la France, et particulièrement avec les producteurs d'huile du Var qui sont, comme on le sait, les plus nombreux. Dans un mémoire dont le Conseil Général a ordonné l'impression, et que nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici à cause de son étendue, M. Maure a envisagé cette question grave sous toutes ses faces. Il a démontré par des faits et des arguments sans réplique, que l'introduction dont il s'agit était :

« 1° Nuisible aux intérêts du trésor, et par des pertes sèches et par les primes d'exportation » qu'elle lui fait rendre sans qu'il ait perçu les droits d'importation.

« 2° Nuisible aux intérêts de l'agriculture en annulant la valeur de ses produits.

« 3° Nuisible aux intérêts de la marine française.

« 4° Nuisible aux intérêts de l'industrie qui triture les produits du sol national.

« 5° Enfin, nuisible aux intérêts du commerce national et des consommateurs, par la » fraude qu'elle favorise. »

(2) Dans la session de 1842, le Conseil Général du Var a fondé un prix de 3,000 francs à l'auteur du procédé le moins coûteux et le plus efficace pour la destruction des insectes de l'olivier. Divers mémoires ont été présentés, mais le prix n'a point été distribué. Quelques-uns de ces mémoires ont été imprimés.

ans de plantation, cet arbre rapporte 1 fr. 50 cent. à 2 fr. par an, lorsqu'il est placé dans des conditions favorables, et qu'il a reçu les soins et la culture convenables dans les premiers temps de sa mise en place. On ne commence généralement à le dépouiller de ses feuilles, que lorsqu'il est parvenu à l'âge de six ou sept ans.

Quoique le mûrier supporte la taille aisément, et se plie, pour ainsi dire, aux caprices de l'émondeur, cette opération cependant lui est nuisible, et très-souvent occasionne des maladies et même la mort. On ne s'est pas encore mis d'accord sur le meilleur mode de taille. Les différents systèmes, mis en avant à cet égard, n'ont pas toujours justifié les espérances de leurs auteurs.

On cultive ici plusieurs variétés. La plus répandue est le mûrier blanc (*morus albus*). Elle se multiplie facilement, sa feuille est tendre, hâtive, et paraît convenir aux vers-à-soie mieux que la feuille des autres variétés.

La soie du département jouit d'une réputation méritée dans les fabriques de Lyon. Elle se paie néanmoins moins cher que celle provenant de l'Ardèche, de Vaucluse et du Gard. Ce résultat paraît dû plus particulièrement aux imperfections du moulinage. Nous indiquerons plus loin, en parlant des filatures, les produits donnés annuellement par l'éducation des vers-à-soie. Elle forme à la fois une branche considérable de revenus agricoles et d'industrie.

Pendant long-temps, l'éducation des vers-à-soie a été négligée, abandonnée par les propriétaires aux mains inhabiles et routinières d'agents mercenaires et inintelligents. Depuis plusieurs années, et grâce à l'intervention éclairée et profitable à tous, des propriétaires eux-mêmes, des améliorations sensibles ont été obtenues dans la quantité des produits rendus plus fixes et plus certains, et dans la qualité des cocons. Le département compte aujourd'hui une vingtaine de magnaneries établies dans toutes les conditions du système, dont l'industrie séricicole est redevable aux belles et utiles conceptions de M. d'Arcet. A l'instar des fermes-modèles, ces créations, qu'il serait désirable de voir se multiplier davantage, répandent autour d'elles d'heureux enseignements. Elles amènent peu à peu, chez les petits éducateurs qui sont encore ici les plus nombreux, l'abandon des pratiques vicieuses et empiriques, dont ils ont fait usage si long-temps.

## CHAPITRE VIII.

### Figuiers. — Orangers. — Châtaigniers. — Amandiers. — Câpriers. — Arbres à fruit. — Fleurs. — Chênes-Liége.

Nous avons parlé de ces arbres au Chapitre X du Livre 1^er^; il nous reste à indiquer ici les produits qu'on en retire.

***Figuier.*** — Voici l'indication des principales variétés cultivées dans le département :

FICUS. . . . . {
- *sativa, fructu præcoci, subrotundo, albido, striato, intùs roseo.* (Instit. rei herb.)
  Figue cordelière ou servantine : elle donne des fruits précoces et des fruits d'automne.
- *sativa, fructu oblongo, albo, mellifluo.* La grosse blanche longue.
- *sativa, fructu globoso, albo, mellifluo.* La grosse blanche ronde.
- *sativa, fructu parvo, serotino, albido, intùs roseo, mellifluo, cute lacerâ.* Figue marseillaise
  Cette variété donne ces figues sèches et aplaties en rondelles, que l'on vend en boîte dans le commerce.
- *sativa, fructu viridi, longo pediculo, insidente.* Verdale.
- *sativa, fructu flavescente, intùs suaverubente.* La grosse Jeanne.
- *sativa, fructu parvo, fusco, intùs rubente.* Coucourelle.
- *sativa, fructu majori, violaceo, oblongo, cute lacerâ.* Grosse figue aubiquo.
- *sativa, fructu atro rubente, polline cæsio asperso.* Grosse figue barnissotte.
- *sativa, fructu globoso, atro rubente, intùs purpureo, cute firmâ.* Petite barnissotte.
- *sativa, fructu rotundo, minore, atro purpureo, cortice tenui.* Figuo mouissouno.
- *sativa, fructu parvo, spadio intùs dilutè rubente.* Figuo negrouno.
- *sativa, fructu rotundo, albo, mollis et insipidi saporis.* Figuo graissano.
- *sativa, fructu magno, rotundo, depresso spadiceo, circà umbellicum dehiscente intùs suavè rubente.* Figue rose.
- *sativa, fructu parvo, in basi rotundo, circà pediculum acuminato, atro viridi, intùs rubente, et delicati atque exquisiti saporis.* Trompo cassaire.
- *sativa, autumnalis, fructu magno, oblongo, et obscurè violaceo.* Aubique.

Le figuier est cultivé en plein champ dans toutes les communes où l'on récolte de l'huile et du vin. Les produits de cet arbre, d'après les derniers renseignements recueillis par l'administration, s'élèvent à 450,000 francs environ. Ils sont expédiés sur Marseille et sur Paris.

***Oranger.*** — Aux détails que nous avons donnés sur cet arbre précieux, il nous a paru utile de joindre les suivants que nous extrayons du bel ouvrage

que l'honorable M. Denis, maire d'Hyères et député, a publié sous le titre de *Promenade pittoresque et statistique dans le département du Var :*

« Je n'entends parler que des genres et des variétés d'orangers cultivés en assez grande quantité pour fournir des fruits au commerce ; quant aux autres, il en existe seulement quelques pieds, soit dans le jardin Filhe, soit dans le jardin Beauregard; et en effet, on peut bien en compter, ainsi que l'a fait M. Gensollen dans sa notice, au moins de vingt à vingt-cinq espèces, de même qu'on peut admettre trente variétés de citronniers, limettiers, etc.

« Je citerai donc, 1° le *citrus orantius lusitanica*, le plus répandu et celui qui donne les meilleurs fruits.

« 2° C. A. *vulgare*, un oranger franc, qui est regardé, ainsi que le dit fort bien M. Risso, comme le type de tous les autres orangers à fruits doux.

« 3° C. A. *sinense*, qui donne l'orange chinoise.

« 4° C. A. *hierochunticum*, orange à pulpe rouge.

« 5° C. A. *rugosum*, oranger à fruit rugueux, variété qui offre le plus de chances d'heureuse acclimatation hors de la zone dite des orangers.

« 6° C. A. *tardum*, tardif, à fruits très-déprimés, et avec indication de superfétation.

« 7° C. A. *carnosum*, à fruit charnu, écorce ferme, épaisse, adhérente à la pulpe, laquelle se divise en dix ou douze loges. Son suc est doux, mais peu abondant. Les confiseurs le préfèrent à cause de l'épaisseur de son écorce.

« Dans nos contrées, l'oranger proprement dit n'atteint guères que sept, huit et quelquefois neuf mètres de hauteur; on le tient même bas, tout exprès, dans les jardins plus exposés au froid.

« Avant de passer au bigaradier, qui constitue un genre bien tranché, comme chacun le sait, j'ajouterai que le bel arbre, sur lequel je viens de donner quelques notions indispensables, se greffe sur un sauvageon dont les boutures subissent cette opération la seconde année de leur séjour en terre, et qu'à partir de cette époque, il faut attendre quinze ou seize ans, ce qu'on peut appeler en ce pays la récolte complète. On doit évaluer alors à deux cents ou deux cent cinquante mille francs le produit des arbres répandus sur une surface de 91 hectares 9 ares 80 centiares, où ils se trouvent cependant entremêlés pour la plupart aux pêchers et abricotiers, dont le revenu est moins considérable, mais aussi moins précaire.

« Je passerai rapidement sur les bigaradiers et citronniers, parce que, comme je l'ai déjà dit, ils ne sont pas, à proprement parler, un objet de grande horticulture. Ainsi sont cultivés, sans que le commerce des fruits en retire grand avantage, le bigaradier ordinaire, *citrus bigarradia;* le bigaradier à fruit corniculé, C. B. *corniculata;* l'oranger bouquetier, C. B. *florifera;* le citronnier ordinaire, *citrus media;* le citron long, *citrus oblungus;* le citron de Portugal, *citrus Lusitanica*, *citrus mellarosa;* le limon cédrat ou poncire de San-Remo, *limon ci-*

*tratus*; le citron pomme d'Adam, *pomum Adami;* le bergamotier, *citrus bergamium*, *citrus sinensis myrtifolia;* enfin l'arbre connu à Hyères sous le nom ridicule d'hermaphrodite, mais mieux qualifié ailleurs par celui de *bizarrérie*, C. B. *bizarria*, se trouve dans presque tous les jardins. Son fruit participe de la nature de plusieurs espèces d'oranges, de cédrats ou de citrons, sans que ces variétés cessent d'être bien distinctes. On peut lire, dans les ouvrages de Calesio et dans celui de M. Risso, des particularités curieuses sur la découverte et la propagation de cet arbre singulier. J'y renvoie le lecteur.

« Les marchands qui, d'ordinaire, achètent la récolte sur pied, cueillent les oranges avant qu'elles soient mûres, en novembre, décembre et janvier, et les expédient sur Paris, Lyon et Strasbourg, par caisses de deux cent quarante à deux cent cinquante et de soixante, désignées, selon la grosseur des fruits, comme caisses d'extra-belles, passe-belles, belles et moyennes; et enfin quelques-unes contiennent jusqu'à trois cents fruits de moindre dimension, désignés sous le nom de mignonnettes. Chaque orange, enveloppée d'une feuille de papier grossier, placée avec soin dans la caisse, mûrit en route, et arrive à sa destination, mangeable, et surtout parfaitement colorée, ce qui est le point important. Au commerce des oranges, il faut joindre celui des fruits d'été, fraises, abricots, pêches, prunes, qu'on expédie chaque jour de la saison et surtout comme primeurs, sur Toulon, Marseille et Aix Les marchands de fruits m'ont assuré que les fraises seules étaient un objet de plus de cinquante mille francs de rapport. On estime à cent vingt mille francs le produit des autres récoltes, celui des légumes, artichauts et chou-fleurs surtout, peut s'évaluer aussi à une quarantaine de mille francs.

« Ces beaux résultats, de ce qu'on peut appeler le jardinage d'Hyères, sont dus en partie à la qualité du terrain, à la quantité de fumiers qu'on y jette, et surtout à des irrigations bien entendues, qu'on pourrait étendre et perfectionner encore. »

Les orangers occupent à Hyères une contenance de cent hectares environ. On évalue leur produit en moyenne à 80,000 fr. par an.

On cultive aussi à Ollioules l'oranger à fruit doux. Il y occupe une superficie de sept hectares à peu près et rapporte environ 6,000 fr. par an.

Les oranges sont expédiées sur Lyon et Paris. A la valeur qui, pour chaque caisse, est de 3 ou 4 fr., l'acheteur ajoute pour emballage, transport et commission, une somme de 15 francs environ, c'est-à-dire quatre ou cinq fois la valeur du fruit; sa ruine est inévitable, si les oranges sont atteintes en route par la gelée.

L'oranger bigaradier est cultivé dans plusieurs communes de l'arrondissement de Grasse pour l'alimentation des parfumeries de cette ville. Voici le nom de ces communes avec l'indication de la superficie que cet arbre occupe, du poids moyen des fleurs et de la valeur de ce produit, laquelle suit les mouvements de l'industrie.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le Cannet près Cannes. | 12 hectares. | 48,000 kilogr. | 24,000 fr. |
| Cannes. . . . . | 11 1/2 — | 42,000 — | 21,000 |
| Vallauris. . . . . | 28 — | 84,000 — | 42,000 |
| Cagnes. . . . . | 14 — | 44,000 — | 22,000 |
| Mougins. . . . . | 7 — | 24,000 — | 12,000 |
| Biot. . . . . | 3 — | 6,000 — | 3,000 |
| Saint-Paul. . . . . | 3 — | 9,000 — | 4,500 |
| La Colle. . . . . | 2 — | 6,000 — | 3,000 |
| Antibes. . . . . | 2 — | 6,000 — | 3,000 |
| Grasse. . . . . | 2 — | 4,000 — | 2,000 |
| Le Bar. . . . . | 5 — | 15,000 — | 7,500 |
| Vence. . . . . | 1 — | 2,000 — | 1,000 |

Ces quantités ne suffisent pas aux parfumeries de la ville de Grasse. D'après un relevé fait au bureau des douanes de Saint-Laurent du Var, le comté de Nice leur fournit environ deux mille quintaux métriques de fleurs et mille quintaux de tiges par an.

Les oranges douces donnent dans l'arrondissement de Grasse, un produit de 7 à 8,000 francs par an.

Les jeunes plants d'orangers sont importés de Nice et des environs de Gênes. Chaque année, après la récolte des fleurs, qui se fait en mai, on taille ces arbres. Le produit de cet émondage, travaillé dans les parfumeries de Grasse, est évalué à 3,000 francs par an.

***Châtaignier.*** — Cet arbre, qu'on pourrait multiplier davantage dans la chaîne des Maures, et qui n'exige presque aucun soin, occupe, suivant le cadastre, une superficie de 3,844 hectares, répartis comme il suit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Camps. . . . . | 51 hect. | » c. | Le Luc. . . . . | 357 hect. | 04 c. |
| Gonfaron. . . . | 328 — | » | Le Cannet. . . . | 19 — | 23 |
| Pignans. . . . . | 670 — | » | Gassin. . . . . | 5 — | 09 |
| Sainte-Anastasie. | 2 — | 41 | La Molle. . . . . | 20 — | 38 |
| Tanneron. . . . | 16 — | » | Roque-Esteron. . | 2 — | 15 |
| Fréjus. . . . . | 2 — | 25 | Le Tignet. . . . | 2 — | 75 |
| Bagnols. . . . . | 112 — | 92 | Collobrières. . . | 1319 — | 33 |
| Roquebrune. . . | 14 — | 77 | Bormes. . . . . | 47 — | 55 |
| Grimaud. . . . . | 19 — | 20 | Carnoules. . . . | 93 — | 15 |
| Garde-Freinet. . | 706 — | 52 | Pierrefeu. . . . . | 10 — | 65 |
| Sainte-Maxime. . | 2 — | 70 | Le Puget. . . . . | 1 — | » |
| Plan-de-la-Tour. | 40 — | 10 | | 3844 hect. | 18 c. |

On fait la récolte des marrons dans le mois d'octobre et de novembre. Ce fruit est expédié immédiatement sur Marseille et Lyon. Le produit annuel est de 800,000 francs environ.

***Amandier.*** — Cet arbre croît partout, mais il n'est cultivé en grand que dans la partie nord et pierreuse des arrondissements de Brignoles et de Draguignan, notamment dans les communes de Saint-Julien, La Verdière, Vinon, Ginasservis, Rians, Aiguines, Les Salles, Aups, Vérignon et Tourtour.

Le produit annuel est évalué à 100,000 francs par an.

***Câprier.*** — On cultive cet arbuste dans l'arrondissement de Toulon, particulièrement à Toulon, La Valette, Solliés-Ville, Solliés-Toucas, Cuers et Belgentier. Cette culture devient, chaque année, moins avantageuse, parce que dans les préparations culinaires on supplée à la câpre par des boutons de capucine. La câpre est expédiée après sa macération dans du vinaigre.

Le prix du kilogramme est tombé à 40 centimes.

***Arbres à fruit.*** — Les principaux arbres à fruit cultivés dans le département, outre ceux dont nous venons de parler, sont : le noyer, le pommier, le poirier, le prunier, le pêcher, l'abricotier, le pistachier, le jujubier, le grenadier, le noisetier, le cerisier et le coignassier. L'excédant de la consommation locale est expédié sur Marseille.

De tous ces arbres épars, le pêcher est celui dont la culture est la plus répandue. Elle a lieu en grand dans quelques localités et notamment dans la vallée de Sauvebonne Un propriétaire, dans cette vallée, M. Blaise Aurran, en possède à lui seul plus de 8,000 pieds, dont le produit dépasse souvent 30,000 fr. par an Malheureusement cet arbre intéressant n'a qu'une courte durée. Son existence, malgré les soins qu'on lui prodigue, dépasse très-rarement quinze ans, même dans les situations les plus favorables.

On cultive plusieurs variétés de pêcher. Celle à fruit mou est la moins répandue. L'espèce à fruit dur, ayant plus de saveur et se conservant mieux, lui est préférée presque partout dans le département.

***Fleurs.*** — Nous avons indiqué *suprà* le produit qu'on retire, dans l'arrondissement de Grasse, des feuilles et des fleurs de l'oranger. On cultive aussi, pour les parfumeries de Grasse, le rosier, le jasmin, la tubéreuse, la cassie, la jonquille et la menthe. Le produit annuel de cette culture est évalué comme il suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rosier. . . . . | 1800 | quint. métriq. | 75,000 fr. |
| Jasmin. . . . . | 150 | — | 30,000 |
| Cassie. . . . . | 50 | — | 15,000 |
| Tubéreuse et jonquille. . . | 5 | — | 2,000 |
| Menthe. . . . . | 200 | — | 20,000 |

Les touffes odorantes de lavande, qui croissent sur les croupes des montagnes arides de l'arrondissement de Grasse, sont aussi recueillies pour les parfu-

meries de cette ville. On évalue à 10,000 fr. par an le produit qu'on retire de cette plante, dont la récolte est affermée par quelques communes.

***Chêne à liége.*** — L'exploitation des forêts a de tout temps tenu une large place dans le commerce et l'industrie du département. Chaque année, des incendies viennent diminuer les ressources qu'elles offrent et ajouter aux immenses pertes que les défrichemeuts abusifs, dont il a été question ailleurs, ont fait subir au département. Toutefois et précisément par l'effet de ces sinistres, il n'y a aucune diminution dans le produit qu'on retire des forêts, comparé à celui qu'elles donnaient, il y a 50 ans; c'est-à-dire, alors que leur surface était plus considérable que ce qu'elle est aujourd'hui. D'une part, la réduction du sol forestier a donné à ce qui est resté une plus grande valeur, et d'un autre côté, le mouvement ascendant du commerce et la population de Marseille ont accru le prix des planches et du charbon que le département dirige sur cet immense débouché.

La bande siliceuse nourrit un arbre qui augmente considérablement la valeur des forêts qui la couvre. Nous voulons parler du chêne à liége. Pour peu qu'il soit multiplié, cet arbre précieux, qu'on a vainement essayé de faire naître dans la zone calcaire où croît le chêne vert dont il a, à la fois, le port, le feuillage persistant et la longévité, cet arbre, disons-nous, l'emporte par les produits qu'il donne sur la valeur des essences résineuses au milieu desquelles il s'élève et grandit.

Le chêne à liége grossit lentement. On ne le *démascle* (on appelle ainsi l'opération qui consiste à le dépouiller de son écorce) que tous les 10 à 12 ans, et lorsque l'écorce a acquis une épaisseur de 27 millimètres au moins. Le premier démaselage n'a lieu communément que lorsque l'arbre a atteint une circonférence de 50 centimètres.

L'écorce du chêne à liége est entièrement mise en œuvre dans le département. On n'en exporte pas au-dehors. L'extension qu'a prise la fabrication des bouchons exige même une importation qui tend tous les ans à s'accroître. Cette industrie, inconnue ici il y a 50 ans (M Fauchet n'en a point parlé), est exercée maintenant dans 18 communes et emploie constamment près de 1,000 ouvriers, sur lesquels on compte à peu près 250 femmes.

## CHAPITRE IX.

### Cultures diverses.

***Pépinières.*** — On compte dans le département huit à dix pépinières d'arbres fruitiers. Celles d'oliviers et de mûriers sont plus nombreuses. Les unes et les autres occupent une superficie de 50 hectares environ.

***Lin et Chanvre.*** — On sème à peine 30 quintaux de graines de lin dans le département. La petite quantité de fil qui en provient est employée à faire des bas tricotés.

La culture du chanvre est un peu plus répandue que celle du lin, mais elle est loin de suffire aux besoins de la consommation. Celle-ci est alimentée par l'Italie et l'intérieur de la France. Les produits de cette plante textile sont portés à 40,000 fr.

On a fait des expériences sur les fibres de l'aloès qui est commun sur les côtes du département, dans le but d'en tirer parti pour la fabrication des menus cordages et des filets de pêche. Ces expériences n'ont pas réussi.

***Garance.*** — Quelques propriétaires l'ont essayée avec succès dans les plaines. Ils paraissent avoir renoncé définitivement à cette culture, à cause des soins et des avances qu'elle exige. Elle continue à enrichir presque sans partage le département de Vaucluse, où elle donne des bénéfices considérables. Il est probable que les essais heureux, qui ont eu lieu, seront renouvelés sur une plus grande échelle, lorsque les bienfaits qu'assurera au pays la multiplication des irrigations, seront réalisés.

***Patates.*** — Ce tubercule, originaire de l'Inde, n'est cultivé aujourd'hui que dans quelques jardins, aux environs de Toulon. Sa culture, essayée en pleine terre sur le littoral, a parfaitement réussi. La difficulté de conserver la semence paraît y avoir fait renoncer.

***Coton.*** — A plusieurs reprises, l'administration a essayé de naturaliser le cotonnier dans le département. Quelques essais ont été tentés et n'ont que médiocrement réussi. Le cotonnier paraît pour long-temps relégué au rang des plantes d'agrément, qu'on ne peut cultiver que dans quelques jardins bien exposés, à côté de la canne à sucre et du bambou.

***Chardon.*** — La culture du chardon employé dans les fabriques de drap, réussit bien et tend à se propager. Huit à dix hectares y sont annuellement consacrés.

***Roseaux.*** — On en prépare les lames à Sainte-Maxime et à Fréjus. Cette fabrication était recherchée autrefois dans les départements de la Roer, de la Lys, de la Seine et du Rhône, et donnait des bénéfices assez importants à ceux qui s'y livraient. Elle n'a aujourd'hui qu'une activité très-bornée. Les roseaux ne sont presque cultivés aujourd'hui le long des rivières et des fossés marécageux, que pour faire des claies. On se sert de ces claies dans les magnaneries et pour faire sécher les figues.

Presque toutes les rivières, mais particulièrement le Loup, la Gisele et l'Ar-

gens, sont bordées en plusieurs endroits de roseaux. Ils préservent les rives de la corrosion des eaux.

***Sumac.*** — Il croît naturellement sur les montagnes calcaires du département. On en récolte aux environs de Toulon et dans la vallée de Sauvebonne, mille quintaux à peu près, un peu plus dans les communes de l'arrondissement de Brignoles, notamment à Tourves, Brignoles, La Celle, Saint-Zacharie, Pourcieux, Rougiers, Nans, Saint-Maximin, Montmeyan et La Verdière Cette récolte est évaluée à 3,000 fr. par an dans l'arrondissement de Grasse. Elle est tout-à-fait négligée dans celui du chef-lieu.

Le bas prix des sumacs venant de la Sicile empêche qu'on se livre à la culture de cette plante. L'élévation des droits d'entrée serait un bienfait pour cette contrée.

***Tabac.*** — Cette plante donnait des bénéfices considérables dans plusieurs communes du littoral, notamment à Fréjus et à Antibes. La culture en a été interdite, il y a quelques années. Cette interdiction, fondée sur le peu d'importance des produits et sur leur infériorité, a été maintenue, nonobstant les réclamations plusieurs fois renouvelées du Conseil Général.

La consommation des tabacs s'accroît de plus en plus. En 1828, la quotité par individu était de 0,526 grammes. Elle est actuellement de 0,750, terme moyen. En 1843, la quotité de consommation par individu dans chaque arrondissement a été :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Arrondissement de Toulon. . . . | 1 | kilogr. | 163 | grammes. |
| —— de Grasse. . . . | » | — | 587 | — |
| —— de Draguignan.. | » | — | 512 | — |
| —— de Brignoles. . . | » | — | 537 | — |

En 1842, on a consommé 90,667 kilogr. de tabac en poudre, 29,029 kilogr. ou 7,260,250 cigares, 117,256 kilogr. de scaferlaty, et 9,140 kilogr. de rôles menus filés et carottes à mâcher. En 1844, la vente des tabacs s'est élevée à 255,399 kilogr , y compris 92,799 kilogr. de tabac en poudre. L'augmentation sur 1843 a été de 9,294 kilogr.

Excitée par le désœuvrement aussi bien que par le travail, la consommation paraît avoir encore un vaste champ à parcourir, avant d'atteindre son *maximum*. Après avoir vaincu beaucoup de répugnances, le tabac s'est imposé à tous les âges, à tous les rangs, il a pénétré jusque dans les boudoirs. L'apparition de la cigarette dans les lieux qui semblaient devoir rester inaccessibles à ses émanations, n'est sans doute qu'un caprice de la mode, mais ce qui promet de ne pas subir les effets de son inconstance, c'est le goût prononcé de la classe laborieuse pour laquelle le tabac est devenu un vrai besoin.

## CHAPITRE X.

### Bestiaux. — Animaux nuisibles. — Oiseaux de basse-cour. — Abeilles. — Maladies des bestiaux. — Consommation de la viande.

***Nombre et valeur des bestiaux.*** — Les derniers recensements opérés par l'administration donnent les résultats suivants :

| DÉSIGNATION des ANIMAUX. | NOMBRE. | PRIX moyen en France. | VALEUR totale du prix de vente. | REVENU Total. | REVENU Moyen. |
|---|---|---|---|---|---|
| Taureaux | 607 | 107 » | 64,901 | 13,912 | 23 » |
| Bœufs | 6,654 | 159 » | 1,057,841 | 232,370 | 35 » |
| Vaches | 2,797 | 92 » | 256,985 | 59,914 | 21 » |
| Veaux | 1,295 | 34 » | 44,944 | 17,255 | 13 » |
| TOTAL | 11,358 | » » | 1,424,671 | 323,451 | » » |
| Béliers | 7,420 | 22 60 | 167,637 | 24,846 | 3 35 |
| Moutons | 86,954 | 14 90 | 1,297,199 | 274,838 | 3 15 |
| Brebis | 132,390 | 9 80 | 1,297,686 | 446,789 | 3 35 |
| Agneaux | 67,336 | 5 30 | 358,385 | 128,197 | 1 90 |
| TOTAL | 294,100 | » » | 3,080,907 | 874,670 | » » |
| Porcs | 37,379 | 51 » | 1,924,927 | 568,178 | 15 20 |
| Chèvres | 34,800 | 10 55 | 366,696 | 144,581 | 4 15 |
| TOTAL | 72,179 | » » | 2,291,623 | 712,759 | » » |
| Chevaux | 6,903 | 177 » | 1,221,922 | 235,471 | 34 » |
| Juments | 3,356 | 160 » | 537,292 | 103,401 | 30 » |
| Poulains | 906 | 85 » | 77,396 | 14,094 | 15 55 |
| TOTAL | 11,165 | » » | 1,839,610 | 352,966 | » » |
| Mules et mulets | 21,100 | 211 » | 4,451,926 | 828,393 | 39 » |
| Ânes et ânesses | 12,998 | 66 » | 861,919 | 205,411 | 16 » |
| TOTAL | 34,098 | » » | 5,313,845 | 1,033,804 | » » |
| TOTAL GÉNÉRAL | 422,900 | » » | 13,950,656 | 3,297,650 | » » |

M. Fauchet porte, savoir :

A 2,192 le nombre des chevaux employés en 1789, soit aux transports soit à l'agriculture ;

A 3,260 celui des bœufs employés à l'agriculture ;

A 1,026 celui des vaches, veaux ou genisses ;

A 12,000 celui des ânes et mulets ;

A 60,000 celui des moutons ;

A 20,000 celui des porcs ;

A 40,000 celui des chèvres.

Les résultats numériques, consignés au tableau qui précède, constatent une notable augmentation obtenue dans le nombre des bestiaux depuis 1789 ; mais, nous le devons dire, nous n'avons qu'une médiocre confiance dans l'exactitude de ces résultats, malgré tous les soins que l'administration a mis à les recueillir et à les vérifier.

***Consommation de la viande.*** — La statistique officielle donne les indications suivantes :

| DÉSIGNATION des ANIMAUX. | NOMBRE d'animaux abattus annuellement. | POIDS en kilogrammes. | | QUANTITÉ de viande consommée en kilogramme. | | PRIX moyen du kilogramme. | VALEUR totale de la viande consommée en francs. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brut. | Net. | Totale. | par habitant. | | |
| Bœufs | 6,929 | 351 | 238 | 1,649,164 | 5 30 | » 90 | 1,468,393 |
| Vaches | 459 | 223 | 141 | 64,749 | | » 75 | 47,055 |
| Veaux | 1,690 | 50 | 29 | 47,810 | 0 15 | 1 15 | 55,622 |
| TOTAL | 9,078 | » | » | 1,761,723 | 5 45 | » » | 1,571,070 |
| Moutons | 88,682 | 26 | 16 | 1,446,017 | 5 51 | 1 10 | 1,563,481 |
| Brebis | 26,148 | 21 | 12 | 336,252 | | » 80 | 263,129 |
| Agneaux | 47,710 | 10 | 6 | 270,740 | 0 84 | 1 10 | 301,695 |
| TOTAL | 162,540 | » | » | 2,053,009 | 6 35 | » » | 2,128,305 |
| Porcs | 25,813 | 84 | 66 | 1,701,076 | 5 26 | 1 » | 1,719,477 |
| Chèvres | 16,549 | 26 | 14 | 229,022 | 0 71 | » 70 | 161,546 |
| TOTAL | 42,362 | » | » | 1,930,098 | 5 97 | » » | 1,871,023 |
| TOTAL GÉNÉRAL | » | » | » | 5,744,830 | 17 77 | » » | 5,580,398 |

Dans un rapport en date du 24 août 1844, M. le directeur des contributions indirectes s'est exprimé ainsi :

« A Toulon, on avait proposé de taxer les bestiaux au poids, mais le conseil municipal a maintenu l'imposition par tête.

« Le haut prix de la viande n'est pas seulement déterminé par le droit d'entrée sur les bestiaux étrangers ; les droits d'octroi ont aussi une très-grande influence sur l'accroissement du prix. Le département du Var est un de ceux où la viande se paie le plus chèrement, et l'exagération des taxes en est une des causes. L'administration cherche à ramener les tarifs dans les limites convenables aux intérêts généraux du pays ; mais vous savez, Monsieur le Préfet, les difficultés qu'on oppose. Indépendamment du vice des tarifs, il existe une association entre les bouchers, qui empêche toute concurrence. Ainsi, à Toulon, le prix de la viande est de 1 fr. 20 cent. à 1 fr. 40 cent. le kilogramme, cependant le fournisseur de la marine livre à 70 cent. Les bouchers n'achètent qu'au marché d'Aix, et la viande leur revient à 70 c. (1); ils supportent ensuite un droit d'octroi de 11 cent., puis ils bénéficient de 49 à 59 cent. Si, de même qu'à Nantes, Avignon, Arras, Toulouse, Montpellier, etc., etc., l'autorité municipale taxait la viande, ou bien si elle prenait des mesures efficaces pour favoriser ou protéger la concurrence, rien n'empêcherait les habitants de jouir des mêmes avantages que la marine, car son fournisseur ferait vendre, dans l'intérieur de la ville, de 80 cent. à 90 cent., et bientôt les bouchers seraient forcés de vendre au même taux.

« Il y a nécessité de réduire les droits d'octroi sur les bestiaux, et la perception au poids paraît la plus juste ; mais les conseils municipaux ont l'initiative de choisir, entre la taxe au poids ou par tête. »

Ces observations nous paraissent parfaitement exactes. Le vœu long-temps renouvelé par le Conseil Général, d'un abaissement des droits d'importation perçus sur les bestiaux étrangers, a été entendu. La dernière loi des douanes consacre à cet égard une réduction importante en ce qui concerne les bestiaux du Piémont, mais cette mesure dont nous avons nous-même réclamé l'adoption, ne sera qu'un faible palliatif, tant que les droits d'octroi ne seront pas également réduits. Ces droits sont évidemment trop élevés.

Le tableau qui précède est certainement inexact, du moins en ce qui concerne le nombre de veaux et de moutons abattus. Nous avons relevé avec beaucoup de soin, pour les communes ayant un octroi et qui comprennent une population de 186,481 habitants, le nombre des bestiaux livrés à la consommation. Ce relevé fait d'après des états qui méritent toute confiance, donne les résultats suivants :

(1) Des renseignements que nous avons recueillis, et sur l'exactitude desquels aucun doute ne saurait s'élever, établissent que les bouchers de Toulon achètent en ce moment à Aix la viande au prix de 90 cent. le kilogr.

| ESPÈCES de Bestiaux. | NOMBRE. | POIDS moyen par tête, net. | QUANTITÉS de kilogr. de viande représentées pour chaque espèce. | TOTAL. | Population des communes ayant des octrois. | MOYENNE de la consommation par individu. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs..... | 6,229 | 206 | 1,283,174 | | | |
| Vaches..... | 277 | 135 | 37,395 | | | |
| Veaux..... | 1,693 | 37 | 62,641 | | | |
| Moutons..... | 89,780 | 16 | 1,436,512 | | | |
| Brebis..... | 20,111 | 8 | 160,888 | 4,539,095 | 186,481 | 24k,341 |
| Chèvres et boucs. | 88 | 20 | 1,760 | | | |
| Agneaux et chevreaux..... | 51,707 | 7 | 361,949 | | | |
| Porcs..... | 6,572 | 64 | 420,606 | | | |
| Viande dépecée.. | » | » | 774,168 | | | |

Il est peu de départements dans lesquels on consomme moins de viande que dans le Var. Cela tient, d'une part, à l'élévation des droits d'octroi, et d'autre part, au manque de prairies. Le développement des irrigations, dont il a été parlé, atténuera, s'il ne les fait disparaître tout-à-fait, les inconvénients de cet état de choses.

***Chevaux, Mulets et Ânes.*** — On voit quelques chétifs haras dans les grands domaines à pays plats et fertiles, mais les terrains qui réunissent ces deux qualités étant rares, les chevaux le sont aussi. La généralité des poulains naît dans les étables rurales et de juments de service. Chaque année, dans la saison convenable, les propriétaires des cavales les font conduire soit à des étalons entretenus par des spéculateurs, soit aux étalons que le haras d'Arles envoie chez des agriculteurs du département. D'autres les font couvrir par des baudets pour avoir des mulets à bât et de trait.

Les chevaux nés dans le département sont en général petits, lents à la course et d'une forme peu élégante, mais assez forts et d'une longue durée; lorsqu'on les nourrit bien, ce qui arrive rarement, et qu'on ne les excède pas de fatigue, ce qui se voit souvent, on les met au travail dès l'âge de trois ans.

Les chevaux que les personnes aisées et les maîtres de poste attèlent à leurs voitures, ainsi que ceux qui servent au transport du commerce, proviennent en grande partie des départements étrangers, et particulièrement de Saint-

Bonnet. On les achète aux foires d'Aix et de Saint-Maximin, où ils sont amenés par des maquignons. La gendarmerie est aussi montée sur des chevaux qui n'appartiennent pas au pays.

Les agriculteurs préfèrent au cheval le mulet, parce qu'il est plus robuste, consomme moins et sert tout à la fois au transport et au labourage. Les chevaux résistent peu à ce dernier genre de travail excessivement pénible à cause du penchant des terres et des ardeurs du climat.

On coupe peu les ânes. Ce dernier animal est ici chétif et tout à fait abâtardi. Dans un article empreint d'une piquante originalité et reproduit dans le bulletin de la Société d'agriculture du Var, M. Labaume, conseiller à la cour royale de Nimes, a appelé l'attention du gouvernement sur les avantages que l'agriculture puiserait dans la régénération et l'amélioration de ce sobre et patient instrument. L'administration et la Société d'agriculture ont conçu le projet de faire arriver du Poitou et de l'Egypte des baudets étalons, et de les confier aux principaux agriculteurs, sous la condition de les entretenir et les faire servir à la propagation et au perfectionnement de l'espèce, moyennant l'abandon du prix de la saillie. On ne saurait trop applaudir à une telle création. Dirigés avec intelligence, ces haras peu coûteux seront pour l'agriculture un véritable bienfait.

Les ânes sont employés quelquefois au labourage, mais leur travail ne peut être que superficiel. Le malheureux cultivateur qui les attèle à cet usage les fait tirer du poitrail, et les attèle de front.

Il n'est pas d'animal qui, relativement à ses forces, rende plus de service que l'âne; il n'en est cependant pas envers qui l'homme se montre plus ingrat. Sans parler des épreuves multipliées auxquelles il soumet sa constance et des coups de bâton qu'il lui prodigue, il semble qu'il lui regrette une faible et mauvaise nourriture. Spéculant sur sa sobriété, il ne lui donne que les fourrages dont les autres animaux ne pourraient pas s'accommoder, il le laisse souvent errer à l'aventure dans les landes et les bruyères à la suite des troupeaux; il ne prend aucun soin d'en améliorer l'espèce.

Chaque année, au commencement de l'hiver, les cultivateurs tondent les mulets et les ânes à l'aide du ciseau. Le dessous du ventre et les jambes sont exceptés de cette pratique.

Les chevaux, les mulets et les ânes sont ici l'objet d'une cérémonie bizarre. Chaque année, le jour de Saint-Eloi, on les conduit à l'église paroissiale, au bruit du fifre et du tambourin, pour y recevoir les bénédictions du prêtre. Dans quelques communes, des courses succèdent à cette singulière cérémonie, dont l'origine paraît remonter aux premiers âges de l'agriculture et de la religion.

***Vaches et Bœufs.*** — La disette des pâturages s'oppose à l'éducation des vaches en grands troupeaux. Quelques propriétaires en font des bêtes de travail

pour la culture des champs, mais le plus grand nombre, ceux surtout qui sont rapprochés des centres de population, se bornent à leur faire produire des veaux, et du beurre qu'ils expédient frais sur les tables du riche et chez les pâtissiers.

Presque tous les labours se font, ainsi que nous l'avons dit, à l'aide de mulets ou de bœufs. Le nombre de ces derniers animaux qui naissent dans le département ne suffit point à ses besoins. Ce qui lui manque en ce genre lui est fourni par le Piémont et les départements voisins. On les dompte, en les assujétissant au joug à l'âge de 2 ans 1/2.

***Porcs.*** — On abat annuellement 25,000 porcs. Ce nombre augmente, lorsque de grands armements ont lieu à Toulon.

Dans les communes du nord on nourrit de nombreux troupeaux de porcs à oreilles courtes, c'est de là que viennent la plupart des élèves de cette espèce. L'Auvergne envoie ceux à oreilles pendantes; ils deviennent plus gros que les premiers, mais leur chair est moins délicate.

Dans ces derniers temps, quelques cultivateurs ont fait venir des types anglo-chinois. Cette espèce, introduite en France depuis peu d'années, ne tardera sans doute pas à se répandre dans le département.

Dans les contrées de vignobles et d'oliviers, on élève les porcs isolément. La plupart des propriétaires en enferment un ou deux dans des fosses fermées de murs de 20 à 25 mètres carrés. Ils y sont nourris avec du son donné deux fois par jour, on y joint les dépouilles des jardins et les abatis et lavages des cuisines. Un mois avant de les tuer, on les engraisse avec des glands, quelquefois avec des figues séchées.

Chaque porc enfermé, si on lui renouvelle souvent sa litière, peut donner par année 400 quintaux d'engrais. On peut juger par ce produit combien l'éducation close des porcs est utile à l'agriculture.

La ladrerie affecte ici fréquemment ces animaux et y est presque incurable.

***Moutons et Chèvres.*** — Le département nourrit pendant l'hiver plus de 309,000 bêtes à laine; mais à la fin du printemps, les plus grands troupeaux vont pâturer sur les montagnes des Alpes et du Piémont. Il ne reste alors que 50,000 brebis. On ne peut donc compter que sur la toison de ces derniers animaux et sur celle des brebis que l'on conduit aux boucheries.

Des croisements avec de belles races ont amené dans ce genre de production une amélioration sensible. De nouveaux essais paraissent devoir être tentés avec profit.

Il est une cause de déchet assez considérable quoique peu aperçue; comme la plus grande partie des pâturages est dans les forêts et les friches, les buissons et les broussailles arrachent beaucoup de laine aux troupeaux. On reconnaît les lieux qu'ils ont fréquentés par les lambeaux de leurs dépouilles flottants sur les bruyères, les rhamnus et les fourrés.

On élève dans le département une assez grande quantité de chèvres. Ce sont elles qui fournissent la plus grande partie du lait que l'on consomme en nature.

Leur dent meurtrière détruit tous les jeunes arbres. Plusieurs arrêts du Parlement de Provence, rendus à la demande des Etats, avaient cantonné les chèvres dans les communes où elles étaient le moins nuisibles aux forêts et aux plantations, en les interdisant ailleurs. Ils étaient rigoureusement exécutés en 1789. La licence des temps qui suivirent avaient aussi brisé ce frein. Dans toutes les parties où la vigne et l'olivier sont cultivés, il faut opter entre ces productions précieuses et les troupeaux de chèvres. Leur nombre s'amoindrit tous les ans dans la mesure des plantations qui ont eu lieu.

On tanne la peau des chèvres, mais on ne tire aucun parti de leur poil. Celui qu'on emploie dans le département vient de l'étranger.

L'art du fromage est exercé ici sans intelligence. On estime assez les fromages de Signes, de Besse et de Cabasse; ceux faits ailleurs, quoique le terrain et les pâturages soient les mêmes, sont de mauvaise qualité.

Les fromages de lait de brebis, préparés dans le département, sont très-inférieurs à ceux des Basses-Alpes faits avec la même substance.

***Oiseaux de basse-cour.*** — Dans un grand nombre de communes, et surtout dans les plaines, on élève une grande quantité d'oiseaux de basse-cour et notamment des dindes. On les expédie en grande partie sur Toulon et Marseille. Il est impossible d'indiquer exactement le nombre des volatiles existant dans chaque ménage. Aucun recensement n'a été fait à cet égard.

La pintade et le paon sont élevés dans quelques fermes comme oiseaux de luxe.

***Abeilles.*** — Dès avant 1789, deux causes avaient déjà diminué cette branche d'industrie : 1° l'extension rapide des défrichements avait rendu beaucoup plus rares les fleurs spontanées où l'abeille recueille la matière de ses ouvrages; 2° le bas prix du sucre avait encore extrêmement réduit la consommation du miel et diminué son prix; et, depuis cette époque, cette denrée ayant encore baissé de valeur, le dégoût a saisi les spéculateurs en ce genre, et les a fait renoncer à des soins qui cessaient de leur donner un revenu certain.

On n'a jamais pu élever beaucoup d'abeilles dans les pays de vignes et d'oliviers; il faut à ces insectes des terres incultes étendues. Les montagnes schisteuses et granitiques et celles qui limitent le département du côté du nord, sont les pays où leur éducation a été constamment plus soignée.

Sur les premières, le thim, le romarin, l'aspic, le stœchas, les cistes, les bruyères, le myrthe, l'arbousier croissent en abondance, mais le miel en est jaune et de qualité médiocre; au nord, la lavande, le buis, le serpolet fournissent un butin immense aux abeilles; le miel y est blanc et agréablement parfumé.

Les ruches sont assez ordinairement formées d'une écorce de liége d'une seule pièce, conservant la forme cylindrique de l'arbre qui l'a fournie. Leur hauteur est de deux tiers de mètre. La partie supérieure est couverte par une plaque de liége qui déborde la ruche de tous les côtés, et y est fixée avec des chevilles de bois de bruyère. D'autres chevilles semblables, enfoncées des deux côtés du joint vertical, le ferment invariablement; les vides qui restent sont bouchés avec de l'argile; ces ruches sont d'une longue durée et d'un transport facile.

La récolte moyenne portée par M. Fauchet à 250 quintaux, est réduite aujourd'hui au tiers de cette quantité. La plus grande partie est vendue dans l'intérieur de la France, et la cire portée aux fabricants de Marseille et de Brignoles.

***Maladies des bestiaux.*** — L'influence des saisons et des substances alimentaires est la même pour les bestiaux que pour les hommes. Ils y sont tous plus ou moins sensibles, ils en sont tous également affectés.

Les maladies qui affectent les bestiaux sont les mêmes que dans les autres départements, avec les nuances suivantes :

1° Le farcin est plus dangereux pour les chevaux que pour les mulets et les ânes.

2° La morve, presque toujours mortelle pour les chevaux, attaque rarement les ânes et les mulets.

3° Les bœufs sont très-sujets au pissement de sang, mais ils en guérissent facilement.

4° La clavelée affecte les brebis et se communique aux lapins par les pâturages infectés; elle est mortelle pour les uns et pour les autres.

***Animaux nuisibles.*** — Nous en avons donné la liste au Chapitre XI du Livre I^er^. Nous y renvoyons.

La loi du 28 juin 1797 accordait 50 francs de prime par tête de louve pleine, 40 par chaque tête de loup et 20 par chaque tête de louveteau. Si cette taxe était trop forte, la dernière, qui n'accorde que 18 fr. par louve pleine, 15 fr. par louve non pleine, 12 fr. par loup et 6 fr. par louveteau, est évidemment trop faible. Quel intérêt reste-t-il aux gens de la campagne pour s'occuper de la destruction de ces animaux nuisibles ? Ils dépensent plus que leur prime pour se transporter et faire conduire l'animal tué au chef-lieu de département.

En augmentant la prime on serait dispensé d'avoir recours à des battues générales qui déplacent au moins 200 personnes toutes les fois qu'elles sont ordonnées, et qui, en ne calculant la journée de travail qu'à 1 fr. 50 cent., deviennent une occasion de 400 à 500 fr. de dépense. Le Conseil Général a cru devoir réclamer cette augmentation.

# LIVRE CINQUIÈME.

## INDUSTRIE.

# LIVRE CINQUIÈME.

## CHAPITRE I^er^.

### Industrie.

Le département du Var est essentiellemant agricole, et sa population est trop faible pour l'étendue et la variété de ses cultures. Quoique la douceur du climat et la sérénité du ciel permettent les travaux champêtres pendant toute l'année, il a besoin annuellement d'un secours étranger.

L'agriculture ne laisse aux arts, même les plus usuels, que le nombre de bras indispensable pour soutenir la fabrication au niveau des besoins du pays. La cherté des subsistanees ne permet pas d'y entretenir avec avantage des ouvriers étrangers. Les grands établissements d'industrie en sont nécessairement bannis. En général, on ne voit de manufactures en Provence que celles auxquelles le sol fournit la matière première. Toute entreprise qui exige avec beaucoup d'hommes des substances exotiques, ne peut obtenir ici de longs succès. C'est dire assez que les crises industrielles, qui, ailleurs, jettent la perturbation dans les fortunes et soumettent la population ouvrière à de si dures épreuves et à de si douloureuses privations, sont inconnues dans le département. Son infériorité industrielle a, sous ce rapport, des avantages qui méritent d'être remarqués.

Dans les pays agricoles, l'industrie manufacturière, subordonnée à l'agriculture, ne peut s'agrandir qu'avec elle, mais aussi elle participe à sa fixité. Les secousses des temps qui nous ont précédés ont diminué le produit de tous les arts, mais aucun établissement n'a disparu. Attachés au sol, ils ont bravé les tempêtes. Leur activité a repris dès que les circonstances ont été plus favorables.

Nous parlerons d'abord des industries qui empruntent au règne animal leurs

matières premières, puis de celles dont les manipulations s'exercent sur les produits du règne végétal, et enfin de celles qui emploient les substances du règne minéral.

***Tanneries.*** — Le nombre des tanneries était en 1789 de 119, et en l'an 9 de 71. Il est aujourd'hui de 113, savoir : 63 dans l'arrondissement de Brignoles, 24 dans l'arrondissement de Draguignan, 13 dans l'arrondissement de Toulon, et 13 dans l'arrondissement de Grasse. 660 ouvriers y trouvent un salaire journalier de 2 fr. à 2 fr. 50 cent.

Cette fabrication est assez lucrative; l'exploitation régulière des taillis de chênes verts et de chênes blancs fournit du tan en abondance.

Les cuirs de Provence avaient autrefois de la réputation, ils la devaient à leur bonne confection, et celle-ci principalement à leur long séjour dans les fosses. Aujourd'hui la préparation est plus rapide sans que la méthode ait changé, et la matière ouvrée est sensiblement moins bonne.

Les peaux fournies par le département sont insuffisantes. La plus grande partie vient de l'étranger par les ports du département. La foire de Beaucaire et Marseille sont les marchés principaux où se rendent les cuirs fabriqués. La valeur de la totalité des matières fabriquées dépasse un million.

Les 7/8 environ des produits des tanneries de l'arrondissement de Grasse, sont dirigés sur mer avec bénéfice de prime.

***Draperies.*** — Le nombre des fabriques qui était en 1789 de 115, et en l'an 9 de 104, est descendu aujourd'hui à 14, savoir: 1 au Luc, 1 aux Arcs, 2 à Lorgues, 1 à Seillans, 2 à Grasse, 3 à Signes, 1 à Ollioules, 3 à Saint-Maximin. Elles employaient, en 1789, 317 ouvriers, et en l'an 9,283. Elles occupent aujourd'hui 76 hommes dont le salaire journalier est de 2 à 3 fr., et 87 femmes dont la journée est payée de 75 cent. à 1 fr.

On ne fait usage que des laines communes provenant des pays et des départements circonvoisins. La longueur des pièces annuellement tissues est de 6,000 mètres; la largeur des pièces varie depuis 0,75 jusqu'à 1m,60, leur longueur est ordinairement de 40 mètres.

On voit combien cette branche d'industrie qui, d'ailleurs, n'a jamais été très-florissante, est peu considérable. Les ouvrages qu'on exécute sont grossiers et de peu d'importance. Ils servent à habiller les journaliers et à quelques usages domestiques. Les paysans un peu aisés dédaignent de s'en vêtir, et préfèrent les draps étrangers qui, plus beaux, sont en même temps plus durables.

Il n'y a guère que les propriétaires des laines qui fassent fabriquer. Ces manufactures sont presque domestiques, peu d'entre elles sont en activité pendant toute l'année.

La fabrication des draps a diminué depuis 1789 dans le département, parce que la quantité de laine y est peu considérable, la qualité mauvaise, les fileuses

très-rares, la main-d'œuvre trop chère; parce que l'expérience a appris qu'il n'y a pas d'épargne à faire usage de draps trop grossiers; parce qu'on jouit aujourd'hui dans le département d'une plus grande aisance, parce qu'enfin le département du Var a trouvé dans les Basses-Alpes une concurrence contre laquelle il lutte désavantageusement

Ainsi, cette fabrication, loin de prendre de l'extension, se réduira sans doute encore jusqu'au temps où l'on soignera mieux les troupeaux, et où l'on multipliera les espèces qui donnent des laines fines.

***Filatures de cocons.***—On en compte 14 dans l'arrondissement de Brignoles, 13 dans celui de Draguignan, 6 dans celui de Grasse et une à Solliès-Pont dans l'arrondissement de Toulon. Elles emploient 43 hommes et 964 femmes. Leur salaire varie de 70 cent. à 1 fr. par jour.

La quantité de cocons, exprimée en quintaux métriques, est moyennement de 2,198. La valeur du quintal est ordinairement de 375 fr. Les cocons rendent donc au propriétaire 824,250 fr par an. Si à ce prix d'achat on ajoute les frais de fabrication s'élevant à environ 12 pour cent, on voit que cette branche d'industrie détermine un mouvement considérable de capitaux. Les bénéfices nets des fabricants sont évalués au 10 pour cent du prix d'achat des cocons.

13 à 14 kilogrammes de cocons produisent 1 kilogramme de soie.

Les soies filées sont expédiées sur Avignon, Nîmes et Lyon. Une grande partie est portée à la foire de Beaucaire.

M. Fauchet porte à 177,840 fr. le montant de la vente des cocons en l'an 9. A cette époque, plus de la moitié des mûriers avait été arrachée. Ce fut là une des grandes fautes des propriétaires. Dans le cours de la révolution, le papier monnaie, le *maximum*, le manque de crédit et l'insubordination des ouvriers firent fermer les tirages ; les cocons furent sans valeur; on coupa partout les mûriers pour semer des blés sur le terrain qu'occupait cet arbre précieux. Jamais impatience n'a coûté si cher.

Ainsi qu'on l'a vu ailleurs, l'éducation du ver de Chine, ce merveilleux tisserand de soie, auquel l'agriculture de cette contrée doit une grande partie de sa richesse, tend chaque jour à s'améliorer, et chaque jour aussi prend une nouvelle extension. Les nombreuses plantations de mûriers qui ont eu lieu ne tarderont pas à élever le département au rang des producteurs les plus considérables. La fabrication de la soie fait des progrès. Dans les fabriques les plus importantes on a substitué aux tours en bois des tours en fonte qui, mis en mouvement par la vapeur, exécutent le travail avec plus de précision, en même temps qu'ils amènent une économie considérable dans les frais de main-d'œuvre.

***Cire, Bougies et Chandelles.*** — Le nombre des fabriques était en 1789 de 32, et en l'an 9 de 4 On en compte aujourd'hui 9 dans l'arrondissement de Grasse, 5 dans celui de Toulon, 6 dans celui de Brignoles, et 4 dans celui de Draguignan.

Le nombre des ouvriers qui était de 32 en 1789, de 8 en l'an 9, est maintenant de 22.

Les fabriques de l'arrondissement de Brignoles confectionnent 18,000 kilogr. de cierges ou de bougies qu'elles expédient dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes. Leur produit est évalué à 72,000 fr.; celui des fabriques de chandelles est porté à 25,000 fr.

On fabrique dans l'arrondissement de Grasse 6,200 kilogrammes de cierges ou bougies valant 30,000 fr., 13,000 kilogrammmes de chandelles de suif valant 18,000 fr., et 5,000 kilogr. de cire en feuilles d'une valeur de 17,000 fr.; celle-ci est envoyée à Nice. Les matières premières proviennent de l'arrondissement de Grasse et de celui de Castellane.

Le produit de l'arrondissement de Draguignan est évalué à 30,000 fr. Dans l'arrondissement de Toulon il est presque nul.

En 1789, la moitié de la fabrication était consommée dans les églises, l'autre moitié passait aux îles occidentales. Cette exportation a cessé.

L'usage de la bougie était rare en 1789 dans les maisons; on ne l'employait que dans les grands salons et pour les fêtes et les assemblées d'apparat. Cet usage s'est répandu proportionnellement aux progrès de l'aisance. Le commerce parisien supplée à l'insuffisance de la production locale.

***Chapelleries.*** — On ne fabrique dans le département que des chapeaux grossiers. Les matières premières sont la laine commune, celle d'agneau, le poil de lapin et de veau.

Le nombre des chapelleries était en 1789 de 78, et en l'an 9 de 61. Il est actuellement de 48. Elles emploient chacune 2 ouvriers; une seule, celle de Vidauban, en salarie 34.

A l'exception d'une partie de la laine, toutes les matières, le bois de campêche, la couperose, les galles, la colle et le vert de gris, sont prises à Marseille.

Quoique l'on tue ici beaucoup de lapins, leurs peaux sont achetées brutes par les étrangers. Les manufacturiers se pourvoient de poil au même lieu que les autres substances.

Cette industrie ne donne donc au département que le bénéfice de la fabrication. Un tiers des chapeaux confectionnés est vendu dans les Basses-Alpes. Les deux autres tiers sont achetés dans le pays.

Les chapeaux castor et de soie, portés par la bourgeoisie, viennent de Lyon et de Paris.

***Pêcheries.*** — Les pêcheries maritimes sont de deux espèces : les premières, en établissements fixes, comprennent les madragues et les bordigues, les secondes se font avec des filets mobiles.

On nomme madragues les filets destinés à la pêche du thon. Ils sont tendus à

la mer et assujétis par un lest énorme. Ils sont tenus verticalement par des nattes de liége d'un pied en carré; plusieurs cordes affermissent leurs parois. Le but de cette construction est d'arrêter le poisson au moyen d'une chasse au filet appelée *la queue de la madrague*, et qui a quelquefois mille brasses de longueur. La pêche du thon a été décrite par Duhamel avec beaucoup de détail. Ce poisson voyageur abonde sur les côtes de Provence au printemps et dans l'automne. Le poids d'un thon de moyenne grosseur est de 80 livres, quelques-uns pèsent jusqu'à 130 livres.

On marine beaucoup de thons à Saint-Tropez. Lorsque la pêche est copieuse, on en transporte une partie à Marseille où elle est vendue comme comestible frais.

Le produit de cette pêche, dépendant de l'abondance des thons et de plusieurs circonstances maritimes, est nécessairement très-variable. On ne peut en fixer le revenu moyen. Tout ce que nous pouvons donner d'approchant à cet égard, est le prix de location des madragues; or elles ont été affermées, savoir : en l'an 10, pour neuf ans, moyennant 58,950 fr.; en 1827, pour trois, six ou neuf années, au prix de 24,000 fr. par an, et moyennant une redevance en nature de 50 kilogr. de thon mariné et de 50 kilogr. d'huile d'olive (1re qualité) et par an; en 1838, au prix de 17,000 fr. par an, avec les mêmes redevances.

L'établissement des madragues sur les côtes du département n'est pas libre. Une ordonnance royale rendue en Conseil d'Etat, reconnaît à M. le prince de Rohan le privilége exclusif de ce moyen de pêche.

Le mot *bordigues* vient du Celte, et signifie *amas d'eau*. On a donné ce nom à cette pêcherie, parce qu'elle est ordinairement établie dans des étangs qui communiquent à la mer.

Pour construire une bordigue, on choisit, au milieu de l'eau et au lieu le plus exposé au passage des poissons, un emplacement que l'on ferme par des filets de pieux et de roseaux. L'entrée est laissée assez large pour que le poisson puisse s'y introduire avec facilité; le fond est un vrai labyrinthe d'où il ne peut ni s'échapper latéralement, parce que les pieux et les roseaux sont très-serrés, ni retourner en arrière, parce que les issues sont compliquées et étroites.

Là, le poisson est gardé vivant; on le prend avec un filet en chaperon attaché au bout d'une perche.

Le département n'a qu'une seule bordigue, dans l'étang du Pesquier, près d'Hyères; elle vend son poisson à Hyères et à Toulon.

PÊCHERIES A ENGINS MOBILES.—Cette pêche est presque exclusivement exercée par des Génois et des Catalans, et le bénéfice de cette industrie passe en pays étrangers; mais cette circonstance, défavorable sous ce rapport, est avantageuse à la marine, en ce qu'elle entretient sur les côtes une quantité de matelots étrangers à la disposition du commerce et de l'Etat.

PÊCHE A L'HAMEÇON. Elle se fait dans tous les temps, et ne nuit point au fretin. Le poisson qui vient à l'appât est presque toujours assez gros pour être vendu.

On l'amorce avec des petits poissons crus; les Catalans et les Génois, avec une pâte de poisson cuit. On prend ainsi les turbots, les raies, les soles, les loups, les merlans, les maquereaux, etc.

Lorsque la ligne qui tient l'hameçon est attachée à un roseau ou à un bâton pliant, on l'appelle la *canetto* Quelquefois les pêcheurs disposent plusieurs fils de *hams* autour d'une baguette recourbée; l'engin se nomme alors *fourquetto.*

Le *parangre* est composé d'une maîtresse corde appelée *bauffo*, sur laquelle on place, par intervalles égaux, les lignes d'hameçon. Les *bauffes* sont communément faites avec du sparte.

A Antibes on pêche à la *couffo de parangre;* c'est un panier suspendu à une corde de 30 brasses et lesté avec des pierres; les fils de *hams* sont attachés sur les bords du panier.

L'appât du parangre est la chair de chat, les scarabées, les vers de mer, le pain, le vieux fromage, etc.

Pêche au trident. *Le Fasquier.* On place sur l'arrière du bateau des bois enflammés, ordinairement résineux, parce que la flamme en est claire et vive : à la clarté de ce feu, le pêcheur aperçoit le poisson et le harponne; c'est la plus agréable des pêches de nuit. On prend ainsi des muges, des dorades, des soles, des morennes, des ombrines, etc.

Le *maquareou.* On attache à l'arrière du bateau un poisson femelle pour attirer les mâles : on les harponne à la *fichouire*, qui est une fourche à plusieurs dents.

Pêche au filet. Les filets les plus usités sont :

Le *jardinaou* à simple nappe et mailles serrées, pour la pêche des petits poissons.

La *tremaillado* (le trameau).

La *battudo.* Ce filet a quatre-vingts brasses de longueur; à Saint-Tropez, ses mailles ont jusqu'à quatorze lignes.

Le *bougniero.* Battude à petites mailles, pour la pêche des bogues et des oblades.

L'*aiguillère.* C'est le *sarcietta* d'Alicante. On en a deux espèces, l'une flottante, et l'autre sédentaire : ce filet a des mailles très-larges.

L'*alignole.* Filet à simple nappe pour les petits poissons.

La *rissole* a les mailles très-petites, pour la pêche des anchois et des sardines. On cale ce filet à la pointe des rochers.

On emploie encore le *bourgin*, l'*eissaugue*, le *gangni* (filets traînants), le *capairon* (le ray), l'*épervier* ou *risseau*, le *calen* ou *venturoun* (le carlet ou l'échiquier) pour la pêche des anguilles, le *salabre* (le truble), qu'on monte sur un cercle; le *vertoulen* (le verreux), la *nasto*, qu'on nomme *bourragues* sur l'Océan; la *saine* ou *traîne*, etc.

Pêche a la tartane. Elle se fait avec un grand filet, établi à six ou sept brasses sous l'eau; on pêche à la dérive; la manœuvre est d'avoir les voiles renversées et la vergue prolongée en bas; par les vents de nord-ouest, on prend

beaucoup de poissons. Les habitants des Martigues sont les inventeurs de cette manière.

La pêche maritime n'est plus, dit-on, si abondante, parce qu'on fait trop d'usage des filets traînants à mailles étroites, qui, labourant le fond, détruisent le frai et enlèvent le fretin. Il convient, ici plus qu'ailleurs, de faire rigoureusement exécuter les règlements sur la pêche, et notamment ceux de 1681, 1727 et 1728.

Le Chapitre XI du Livre I[er] renferme la nomenclature des principaux poissons de nos côtes. Le tableau ci-après, dressé pour l'année 1845 par l'administration de la marine, indique, pour chaque quartier maritime, le nombre de bateaux affectés à la pêche, le nombre d'hommes qui ont monté ces bateaux et le produit total de la pêche.

ANNÉE 1843.

| QUARTIERS. | NOMBRE de bateaux. | NOMBRE D'HOMMES MONTANT CES BATEAUX. | | | | | | PRODUIT de la pêche dans l'année. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Patrons. | Matelots. | Novices. | Mousses. | non classés et hors de service. | Total. | |
| La Seyne.... | 167 | 167 | 59 | 36 | 196 | 49 | 507 | 138,435 f |
| Toulon..... | 142 | 142 | 10 | 10 | 142 | 396 | 700 | 160,000 |
| St-Tropez... | 120 | 120 | 20 | 42 | 149 | 185 | 525 | 151,305 |
| Antibes..... | 115 | 115 | 23 | 17 | 113 | 107 | 375 | 120,000 |
| | 544 | 544 | 121 | 105 | 600 | 737 | 2,107 | 563,740 f |

Le produit de la pêche d'eau douce atteint par an environ 20,000 fr.

***Ateliers de salaison.***— Il existe 57 ateliers de salaison, savoir : 8 à Antibes, 11 à Cannes, 9 à Cagnes, 11 à Saint-Tropez, 7 à Saint-Raphaël, 1 à Saint-Nazaire, 1 à Six-Fours, 3 à Bormes, 3 à Bandols et 3 à Toulon. 210 femmes y trouvent de l'occupation.

Les quantités salées ont été, pour les sardines et les anchois seulement, savoir : de 301,187 kilog. en 1842, de 309,500 kilog. en 1843, de 408,208 kilog. en 1844, et de 434,727 kilog en 1845. Les salaisons qui ont lieu à Saint-Tropez et à Saint-Raphaël s'élèvent à 50,000 fr. environ, et celles de l'arrondissement de Toulon à une somme à peu près égale. Les sardines sont expédiées sur Marseille et le Languedoc; une grande partie est portée à la foire de Beaucaire.

***Teintureries.*** — Cette branche d'industrie opère principalement ici sur des tissus de laine ou de soie. On teint très-peu de fil et de coton.

Le nombre des teintureries est de 16, leur produit brut de 30,000 fr.

En 1789, beaucoup de cultivateurs portaient les draps avec leur teint naturel; la couleur bleue était peu usitée, elle est devenue presque générale. Les montagnards (en provençal *garots*) et quelques journaliers sont les seuls qui continuent à porter des vestes ayant la couleur naturelle appelée vulgairement *couleur de la bête.*

Les matières employées sont : le safranon, le fustel, la gaude, la garance, le sandal, l'indigo, le bois de Brésil, le bois jaune, l'alun, la couperose, le vert de gris, l'orpiment, la litarge, l'huile de vitriol, etc.

***Brasseries.*** — Brignoles possède une brasserie qui produit environ 200 hectolitres par an. Celle de Draguignan en fabrique autant. Toulon a quatre brasseries qui emploient ensemble 15 à 18 ouvriers. Le houblon n'est pas cultivé dans le département, on le fait venir du nord de la France et de l'Allemagne.

Ces brasseries ont peu d'importance; elles ne fabriquent que des bières de mélasse légèrement houblonnées, et lorsque les brasseurs font quelques brassines de bière forte, ils n'emploient pas les quantités suffisantes de drèche, ensuite ils opèrent des mélanges avec de l'eau préparée avec de la mélasse.

***Papeteries, Cartes à jouer.*** — Le nombre de papeteries qui était en 1789 de 13, en l'an 9 de 12, est maintenant de 20. Ces papeteries sont situées, savoir : 1 au Bar, 1 au Tignet, sur les bords de la Siagne, 1 à Vence, 1 à Callian, 2 à Belgentier, 3 à Solliés-Toucas, 12 à Barjols, Brignoles, La Celle, Pignans, Tourves et Méounes. Elles emploient ordinairement 130 hommes et autant de femmes.

Le tiers des matières premières est fourni par le département, et les deux autres tiers par les départements voisins. Les fabriques de l'arrondissement de Brignoles produisent annuellement 368,400 kilogr. de papiers de différentes

sortes, ayant une valeur de 256,170 fr. Les autres sont moins importantes et ne confectionnent en général que des papiers d'emballage. Le produit brut s'élève à 50,000 fr. environ.

L'application de la vapeur à ce genre d'industrie y a opéré une sorte de révolution. Plusieurs fabricants ont eu recours à l'installation de ce puissant moteur. Cette installation leur permet de soutenir la concurrence des fabriques les plus renommées de la France..

Les lieux de consommation sont l'intérieur du département, les Basses-Alpes, Marseille et le Levant.

La fabrication des cartes à jouer décline de plus en plus. Le nombre des jeux soumis à l'impôt en 1833 s'était élevé à 67,085, il est descendu en 1845 à 48,243. Les achats des débitants dans les fabriques étrangères au département, sont aussi très-diminués.

***Savonneries.*** — Leur nombre, qui était en 1789 de 20, et en l'an 9 de 17, n'est aujourd'hui que de 13, savoir : 2 à Toulon produisant 1,800 quintaux métriques de savon par an, 1 à Brignoles produisant 90,000 kilogr., 6 à Grasse et 1 à Cannes produisant ensemble 1,300,000 kilogr. de savon blanc et marbré, et enfin 3 à Draguignan produisant 5,500 quintaux métriques.

Ces fabriques emploient 80 ouvriers.

Les huiles sont tirées du pays et de la rivière de Gênes; les soudes viennent de Marseille et du département.

Il a été expédié de Cannes et d'Antibes, sur divers ports de France, savoir;

| | | |
|---|---|---|
| En 1842, | 193,373 | kilogr. de savon. |
| En 1843, | 181,536 | —— |
| En 1844, | 791,081 | —— |
| En 1845, | 1,318,262 | —— |

Le travail des savonneries est subordonné à la bonne ou mauvaise récolte d'huile. On voit que la fabrication ne se trouve pas restreinte à la consommation locale et aux besoins de la parfumerie.

***Résine de pin.*** — Sur les montagnes qui s'étendent au nord de Toulon jusqu'à Signes, ainsi que dans diverses parties de la forêt des Maures, on fait des entailles au bas des tiges du petit pin maritime, et on recueille avec soin la résine qui en découle naturellement; dans les grandes coupes des autres espèces, on tire parti des racines et des vieux ceps pour en extraire le goudron.

La quantité de résine extraite est de 800 quintaux métriques. On pourrait donner à cette branche d'industrie une grande extension.

***Scieries.*** — On compte dans le département 48 scieries, savoir : 20 dans l'arrondissement de Draguignan, 13 dans celui de Grasse, 8 dans celui de Bri-

gnoles et 7 dans celui de Toulon. Ces établissements emploient 100 ouvriers et ne travaillent qu'une partie de l'année. Leur activité est réglée par l'étendue des coupes qui ont lieu dans les forêts résineuses. Le département expédie en moyenne sur Marseille 150,000 douzaines de planches de deux mètres de long. Elles servent à faire les caisses dont le commerce a besoin. Le prix de la douzaine varie entre 1 fr. 50 et 2 fr. au port d'embarquement.

Le produit de cette industrie est tout entier en bénéfice pour le département. Il fournit la matière première, les usines et les ouvriers.

***Fabriques de roseaux.*** — Nous nous référons à ce que nous avons dit page 621.

***Art du tourneur.*** — Il est cultivé dans toutes les villes, mais, dans plusieurs villages de la montagne, on l'exerce en grand avec les bois qui y croissent.

On fabrique environ 3,000 fuseaux à 1 fr. 50 cent. le cent.

| | | |
|---|---|---|
| 600 mortiers | à 36 fr. » | — |
| 1,200 pilons | à 10 fr. » | — |
| 2,000 toupies | à 3 fr. 50 | — |
| 1,000 boules | à 80 fr. » | — |

Ces objets se vendent dans le département et ne suffisent pas à sa consommation.

***Toileries.*** — On ne fabrique point ici de toiles destinées à être vendues dans le commerce. Les tisserands ne travaillent que des toiles grossières et pour le compte des particuliers qui fournissent le fil. Le Dauphiné et le nord de la France sont en possession de l'approvisionnement du département.

***Corderies.*** — On sait que les cordages nécessaires à la marine militaire sont confectionnés dans l'arsenal de Toulon. Un atelier de corderie, établi depuis quelques années à Saint-Tropez, présente quelque intérêt. On y emploie annuellement 20,000 kilogr. de chanvre qui, expédiés de Marseille où ils ont acquitté les droits d'entrée, proviennent d'Ancône et de Bologne.

***Construction de navires.*** — Indépendamment de ceux qui sont commandés, des spéculateurs à La Seyne et à Saint-Tropez font construire des bâtiments de 600 tonneaux et au-dessous pour les vendre à Marseille, en Italie et dans les différents ports du département. Cette industrie avait cessé avec les guerres maritimes de l'empire. Elle a repris son activité depuis le retour de la paix.

Les chantiers de La Seyne, au nombre de 4, occupent annuellement 150 ouvriers et donnent un produit brut de 300,000 fr. Un atelier d'ajustage et de

chaudières de tôle pour les bateaux à vapeur, a été récemment créé dans cette commune. Il emploie 100 ouvriers.

Le chantier de Saint-Tropez emploie 100 ouvriers.

Les ports d'Antibes et de Cannes ont aussi un atelier de construction de navires et de radoub ; 50 ouvriers à peu près y sont attachés.

Il a été construit pendant 1844, savoir : à Antibes, 3 bricks, 1 tartane, 6 bateaux et 30 chaloupes; à Saint-Tropez, 3 bricks jaugeant 388 tonneaux, 1 goëlette, 1 brick-goëlette, 11 bateaux et 1 chaloupe; à La Seyne, 21 navires jaugeant ensemble 1,586 tonneaux, 4 bateaux de pêche, 9 bateaux à vapeur.

***Distilleries d'eau-de-vie.*** — Leurs produits sont très-variables et se règlent sur le prix des vins qui lui-même n'est jamais fixe. En 1843, ces produits se sont élevés à 16,958 hectolitres, sur lesquels 2,097 hectolitres ont été exportés. En 1844, ils ont été de 8,761 hectol., sur lesquels 597 hectol. 77 litres ont été exportés.

L'exportation des alcools a été :

| | | |
|---|---|---|
| En 1833, de | 312 | hectolitres. |
| En 1840, de | 2,097 | — |
| En 1841, de | 2,198 | — |
| En 1842, de | 2,314 | — |
| En 1843, de | 2,030 | — |

***Distilleries de liqueurs.*** — Leur nombre est peu considérable. On fabrique environ 1,000 litres de liqueurs de différentes sortes.

***Moulins à huile.*** — On en compte 715 dans le département, savoir :

179 dans l'arrondissement de Draguignan.
134 dans l'arrondissement de Brignoles.
230 dans l'arrondissement de Grasse.
172 dans l'arrondissement de Toulon.

Ces usines, presque toutes à moteur hydraulique, ne travaillent guère que pendant trois mois de l'année. Leur activité dépend de l'abondance de la récolte d'olives. Chaque moulin emploie en moyenne 6 à 7 ouvriers dont le salaire journalier varie entre 2 et 3 fr.

***Moulins à resence.*** — On appelle de ce nom les usines où l'on traite les marcs des olives qui ont été *détritées*, afin d'en extraire l'huile de qualité inférieure que ces marcs recèlent. Elles sont au nombre de 177, savoir :

18 dans l'arrondissement de Toulon.
87 dans l'arrondissement de Draguignan.
18 dans l'arrondissement de Brignoles.
54 dans l'arrondissement de Grasse.

Le temps d'activité de ces usines est égal au temps d'activité des moulins à huile. Chaque rescence emploie moyennement quatre ouvriers.

***Moulins à farine, Minoteries.***—On compte 357 moulins à farine dans le département, savoir :

98 dans l'arrondissement de Draguignan.
66 dans l'arrondissement de Brignoles.
122 dans l'arrondissement de Grasse.
71 dans l'arrondissement de Toulon.

Près de 1,000 ouvriers trouvent une occupation journalière dans ces usines.

Le taux de la mouture varie d'une localité à l'autre. En moyenne il est du 40e.

Il existe 6 minoteries dans le département, l'une à Cannes, la 2e à Cogolin, la 3e au Muy, la 4e à Ollioules, la 5e à Toulon et la 6e à Solliés-Pont. Les deux premières et la cinquième emploient la vapeur comme moteur. Celle de Cannes, établie par M Sicard, maire de cette ville, en 1841, réduit en farine 1,500,000 kilogrammes de blé provenant des cotes du nord de la France, du Languedoc et de la mer Noire, et exporte ce produit, évalué à 540,000 fr., sur Saint-Tropez, Toulon et Marseille par voie de mer. Celle de Solliés-Pont mout environ 30,000 hectol. de blé. Les autres minoteries ont une moindre importance.

40 ouvriers sont employés dans les minoteries.

***Fabriques de bouchons.*** — Cette industrie est exercée en grand dans les communes de La Garde-Freinet, Collobrières et Bormes. Bagnols, Saint-Tropez, Cuers, Hyères, Pierrefeu, Cogolin, Grimaud, Sainte-Maxime, Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Les Arcs, Roquebrune, Gonfaron, Vidauban, le Luc, Le Muy, Pignans et Grasse comptent aussi une ou plusieurs fabriques. Leur nombre s'accroît tous les ans. 750 hommes et 250 femmes y sont employés.

Il en est de cette branche d'industrie comme de celle qui comprend l'exploitation des forêts. Son produit total est entièrement en bénéfice pour le département, puisqu'il fournit la matière première, les ouvriers et les ateliers.

Le liége se vend au poids. La première qualité vaut aujourd'hui 24 fr. les 40 kil.; 15 fr. est le prix moyen des qualités médiocres. Le prix des bouchons *fins* ou de première qualité est de 9 fr. à 9 fr. 50 cent. le mille. Celui des bouchons *mi-fins* est de 2 fr. 50 cent. environ.

Les bouchons sont achetés sur place par des commissionnaires. La plus grande partie est expédiée sur Lyon et Paris, et de là sur les différents points de l'Europe.

La valeur de ces expéditions s'élève à 1,200,000 fr. par an. Les bénéfices des fabricants sont évalués au 12 pour cent de cette somme.

***Parfumeries.*** — On en compte 49 à Grasse, 6 à Cannes, 2 à Cagnes,

1 à Saint-Laurent, 3 à Mougins, en tout 61. Elles emploient 132 hommes et 300 femmes. Celles-ci ne travaillent qu'une partie de l'année.

On fabrique environ 40,000 estagnons (1) d'eau de fleur d'oranger, 4,000 kilogr. de pommade à la rose, au jasmin, à l'oranger, à la tubéreuse, à la violette, etc., 15,000 douzaines de savonnettes et une certaine quantité d'essences. Le produit brut est évalué à 1,600,000 fr. Les graisses et les huiles viennent du département.

Il a été expédié de Cannes par cabotage, savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1842, | 1,049,641 | kilogr. | de parfumerie et eaux distillées. |
| En 1843, | 925,865 | — | — |
| En 1844, | 994,593 | — | — |
| En 1845, | 1,055,373 | — | — |

Bien entendu que les expéditions par l'intérieur ne sont pas comprises dans ces chiffres.

***Faïenceries.*** — Il en existe 8, savoir : 1 au Cannet de Cannes et 1 à Cabris, 5 à Varages et 1 à Salernes. Elles emploient à peu près 200 ouvriers. Les deux premières ne fabriquent que des pots pour les parfumeries de Grasse; les autres fabriquent des pièces de différentes sortes, mais particulièremenf des plats et des assiettes.

Les produits bruts de ce genre d'industrie s'élèvent à 300,000 fr. Ils sont exportés dans toute la France. Le plomb et l'étain sont tirés d'Espagne par l'intermédiaire de Marseille.

***Verreries.*** — Il en existe 3 : une au Cannet du Luc, la 2e à Mandelieu et la 3e à Saint-Paul-près-Fayence. Les deux premières, dirigées par le même industriel, sont en activité alternativement; 40 ouvriers y sont attachés. La 3e emploie un égal nombre d'ouvriers.

On fabrique dans ces ateliers des bouteilles de toute forme et de toute dimension pour les parfumeries de Grasse, des bocaux pour la salaison des anchois, des sardines et des thons, et généralement tous les articles d'un usage journalier. Les alcalis sont tirés de Marseille.

***Poteries.*** — On en compte 21 à Biot et 34 à Vallauris. Les jarres et les ustensiles de cuisine que l'on confectionne dans ces deux localités, et que l'on embarque pour Nice, Marseille, le Languedoc, l'Italie et l'Amérique, sont très-estimés. Leur valeur brute s'élève à 450,000 fr. Les terres se trouvent à portée de ces fabriques où près de 200 ouvriers trouvent une occupation journalière.

L'Algérie offre à cette industrie un débouché puissant. La quantité exportée

(1) L'estagnon contient 25 litres environ.

en 1844 sur cette colonie a été de 121,000 kilogr. La quantité de poteries, expédiée à l'étranger, a été :

En 1843, de 581,830 kilogrammes.
En 1844, de 476,521 —
En 1845, de 379,793 —

La quantité expédiée par cabotage, à destination des ports de France, a été :

En 1843, de 2,315,456 kilogrammes.
En 1844, de 2,774,887 —
En 1845, de 2,606,709 —

***Briqueteries, Tuileries, Carreaux.*** — On compte 63 établissements de ce genre dans l'arrondissement de Toulon, 57 dans celui de Draguignan, 42 dans celui de Brignoles, et 36 dans celui de Grasse, en tout 198, qui emploient 600 ouvriers au moins. Ces établissements sont répartis dans 69 communes. Celle de La Seyne en possède à elle seule 30 et Salernes 15. Ce qui excède les besoins de la consommation locale est exporté sur Nice, l'Algérie et l'intérieur de la France.

L'industrie des carreaux paraîtrait susceptible de donner des bénéfices considérables, si elle était dotée de capitaux importants et exercée avec intelligence.

***Plâtrières.*** — Le plâtre est répandu partout dans la bande calcaire. On compte actuellement 92 fours en activité, savoir : 20 dans l'arrondissement de Brignoles, 18 dans celui de Toulon, 27 dans celui de Draguignan, et 27 dans celui de Grasse. 300 ouvriers y trouvent une occupation constante.

***Fours à chaux.*** — Presque tous sont temporaires et établis au milieu des forêts. On en compte actuellement 16 dans l'arrondissement de Toulon, 9 dans celui de Draguignan, 20 dans celui de Brignoles, et 23 dans celui de Grasse.

***Fabriques de soude.***—On en compte 2 : l'une, dans l'île des Embiers, commune de Six-Fours, emploie journellement 20 ouvriers, l'autre, à Hyères, en emploie 60. Les produits fabriqués sont expédiés dans le nord de la France.

On expérimente actuellement au Beausset la fabrication de la soude gravelée.

Une ordonnance royale du 19 novembre 1845 autorise la réouverture d'une ancienne fabrique de soude située à Saint-Raphaël.

Le tableau ci-après indique les quantités de soude et de sulfate de soude fabriquées et expédiées pendant les quatre dernières années.

| ANNÉES. | PRODUITS FABRIQUÉS. | | PRODUITS EXPÉDIÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| | SULFATE. | SOUDE. | SULFATE. | SOUDE. |
| 1842. | 699,115k | 4,662,033k | 188,379k | 1,573,598k |
| 1843. | 1,064,100 | 4,262,246 | 628,256 | 2,148,733 |
| 1844. | 1,181,711 | 4,159,526 | 415,105 | 2,088,868 |
| 1845. | 1,787,020 | 4,377,943 | 1,630,725 | 1,357,982 |
| TOTAUX..... | 4,731,946 | 17,461,748 | 2,862,465 | 7,169,181 |

***Fabrique de fer.*** — Un seul haut fourneau est établi à Fréjus. Il traite les minerais de l'île d'Elbe suivant la méthode catalane. Cette forge, qui salarie 10 ouvriers sédentaires, emploie mensuellement 50,000 kilogr. de minerai, 60,000 kilogr. de charbon provenant de la mine dite des Vaux de l'Estérel; le charbon de bruyère provient des forêts voisines. Elle livre au commerce tous les mois 15,000 kilogr. de fer ouvré.

Sur divers points du département, et notamment aux environs de Montferrat, on trouve du minerai qui paraît être de bonne qualité. Il est question actuellement de l'employer.

***Mines.*** — Nous avons indiqué au Chapitre IX du Livre Ier les richesses minérales du département. On a vu qu'elles offraient de vastes conquêtes à faire, mais il faut des mains habiles pour les fouiller et les mettre au jour.

***Salins d'Hyères.*** — D'après le cadastre de 1830, leur étendue est de 2,957,407 mètres carrés. Les procédés de fabrication sont fort simplifiés, grâce à une température assez constante et à l'action énergique du soleil qui activent l'évaporation de l'eau de mer répandue dans une certaine quantité de bassins et y demeurant jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au degré nécessaire pour être convertie en sel dans d'autres bassins appelés tables, dont le fond a été soigneusement battu et préparé. Le terme moyen de la récolte s'élève annuellement à 350,000 (1) minots qui correspondent à 17,500,000 kilogr. Elle a lieu en août et septembre, et occupe dans ces deux mois 500 personnes. Dans le

(1) La récolte ne s'élevait, en l'an 9, qu'à 180,000 minots.

reste de l'année, une cinquantaine d'ouvriers suffit aux divers travaux de mesurage, transport et réparations.

Nous indiquerons plus loin tous les droits que la douane perçoit par an sur les sels livrés à la consommation.

Malgré la proximité des salins d'Hyères, et bien que le prix de la denrée n'y soit pas plus élevé que dans le Languedoc, l'arrondissement de Grasse s'approvisionne en partie à Agde, Cette et Aigues-Mortes. Le commerce de Cannes et d'Antibes fait pour ces ports de nombreuses expéditions. Les navires qui effectuent le transport de ces marchandises, préfèrent charger des sels au retour, pour un modique fret, plutôt que de revenir à vide. 957,829 kilogr. de sels sont arrivés en 1845 des ports précités; 301,281 kilogr. étaient arrivés en 1844.

L'agriculture ne fait qu'un emploi restreint du sel à cause du prix élevé de cette substance. La réduction de l'impôt qui pèse sur elle, réclamée depuis long-temps par les économistes, serait un bienfait pour cette contrée et principalement pour l'industrie pastorale. Si cette réduction avait lieu, on verrait sans aucun doute se reproduire en France ce qui se passa en Angleterre, lorsque Huskisson abaissa d'abord la taxe qu'il supprima plus tard. L'excédant de la consommation compenserait, pour le trésor, la perte résultant de la diminution des droits.

On trouve dans les historiens de Provence, et notamment dans l'essai de Bouche, l'indication du prix du sel à différentes époques et l'indication des édits qui furent rendus à cette occasion.

## CHAPITRE II.

### Industries diverses.

***Voitures publiques.*** — Les entreprises de voitures publiques se sont très-multipliées; aujourd'hui il y a 156 voitures en service régulier. Le produit brut du prix déclaré de leurs places a été de 935,795 fr., et après la réduction d'un tiers de ce prix pour les places vides, le trésor a prélevé le 10e sur 623,797 fr. En 1833, il n'y avait que 51 voitures en service régulier; le produit des places n'était que de 316,259 fr. A cette époque, on comptait 53 voitures d'occasion et à volonté. On en compte maintenant 112. L'utilité de ces voitures est à apprécier en ce que, facilitant les relations des communes rurales avec les chefs-lieux d'arrondissement, elles servent à donner de l'activité aux affaires et à imprimer le mouvement dans les petites localités.

***Imprimeries et Journaux.*** — Trois journaux existent dans le département : deux se publient à Toulon et paraissent l'un les mardi, jeudi et

dimanche de chaque semaine, le 2e les mercredi, vendredi et dimanche; le 3e se publie à Draguignan et paraît seulement le dimanche. Les relations que ces feuilles entretiennent avec l'Algérie, donnent souvent à leurs colonnes, où s'enregistrent d'ailleurs les faits locaux, un vif intérêt. Leur tirage est toutefois peu considérable.

Deux feuilles d'annonces se publient dans le département, l'une à Brignoles, l'autre à Grasse.

On compte 10 imprimeries, savoir : 3 à Draguignan et 2 lithographies, 4 à Toulon et 3 lithographies, 1 à Brignoles et 1 lithographie, et 2 à Grasse dont une en taille douce et 1 lithographie.

***Théâtres.*** — Le département du Var est compris dans le 18e arrondissement théâtral dont le chef-lieu est Aix.

Le théâtre de Toulon est exploité par un directeur spécial. On y joue l'opéra, le drame et le vaudeville. La salle, bâtie en 1775, ne remplit nullement les conditions de sa destination. Elle est étroite, insuffisante et incommode; (elle ne peut contenir que 800 spectateurs). La ville de Toulon qui, chaque année, accorde au directeur une subvention de 20 à 25,000 fr, se propose depuis longtemps de faire construire une nouvelle salle en harmonie avec l'importance croissante de la population.

Draguignan possède aussi une salle de spectacle bâtie en 1836 d'après les plans de M. Lantoin, architecte du département. Cette salle a été inaugurée en 1837. Elle peut contenir 850 spectateurs. Elle est ordinairement desservie pendant quelques mois seulement par la troupe d'Aix ou par celle de Nice.

Enfin Grasse, Brignoles et Hyères possèdent également un théâtre. Il ne s'ouvre que quelques mois de l'année aux troupes ambulantes.

***Patentés.*** — On a vu (page 394) que le nombre des patentés du département s'est progressivement augmenté depuis 1830. La loi du 25 avril 1844 a modifié, comme on le sait, l'assiette de l'impôt des patentes. L'application de cette loi a porté le nombre des contribuables, pour l'année 1845, à 15,438. Le montant du droit fixe qu'ils ont eu à payer en vertu de cette loi s'est élevé à 207,575 fr. 76 cent., et le montant du droit proportionnel à 364,772 fr. 09 c.

Le nombre des patentés est réparti comme il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Arrondissement | de Brignoles. . . . | 3,108. |
| — | de Draguignan. . . | 3,324. |
| — | de Grasse. . . . . | 3,193. |
| — | de Toulon. . . . . | 5,813. |

# LIVRE SIXIÈME.

## COMMERCE.

# LIVRE SIXIÈME.

## CHAPITRE 1er.

### Recettes de la Douane. — Commerce d'exportation et d'importation.

***Recettes de la douane.*** — Le tableau ci-après indique quelles ont été les recettes opérées par la douane en 1843, 1844 et 1845 :

| | 1843. | 1844. | 1845. |
|---|---|---|---|
| Droits { à l'importation. . . | 2,167,252 88 | 2,010,428 19 | 1,758,426 75 |
| Droits { à l'exportation. . . | 18,280 66 | 11,457 54 | 11,264 80 |
| Droits de navigation. . . . . | 70,197 65 | 56,796 69 | 58,043 57 |
| Produits accessoires et recettes accidentelles. . . . . | 14,983 80 | 17,675 32 | 15,856 26 |
| Droits de consommation des sels. . . . . | 619,222 27 | 646,585 81 | 642,504 04 |
| Droits sanitaires. . . . . | » | 22,447 94 | 26,795 48 |
| TOTAUX. . . . . | 2,889,897 26 | 2,765,391 49 | 2,512,890 90 |

***Commerce d'exportation.*** — Ses sources sont ici les productions de l'agriculture et les produits de l'industrie; on a vu que les mines ne donnent encore que des espérances.

Les objets exportés et les lieux principaux d'écoulement sont, savoir :

*Huile.* Pour Marseille et l'intérieur de la France.

*Vin.* Pour l'Italie, le département des Basses-Alpes, Nice, Marseille, l'Algérie.

*Câpres.* Pour Marseille, l'Italie et l'intérieur de la France.

*Oranges.* Pour l'intérieur de la France.

*Figues, amandes, prunes et autres fruits secs.* Pour Marseille et l'intérieur de la France.

*Miel.* Pour Marseille et l'intérieur de la France.

*Bois de chêne.* Pour l'arsenal maritime de Toulon.

*Bois à brûler.* Pour Marseille et Toulon.

*Charbons de bois.* Pour Aix et Marseille.

*Cuirs confectionnés.* Pour Marseille, les Basses-Alpes, Beaucaire, Nice.

*Soie.* Pour Lyon, Marseille, Avignon et Nîmes (1).

*Eau-de-vie.* Pour Marseille, le nord de l'Europe, l'intérieur de la France, l'Algérie.

*Cire.* Pour Marseille.

*Chapellerie.* Pour les Basses-Alpes.

*Thon frais et mariné.* Pour Marseille et l'intérieur de la France.

*Anchois.* Pour Marseille et l'intérieur de la France.

*Papier de toute espèce.* Pour Marseille, Beaucaire, le Levant.

*Savon.* Pour Beaucaire, Lyon, Paris, la Suisse.

*Résines et goudron.* Pour Marseille et Toulon.

*Planches sciées.* Pour Marseille.

*Lames de roseau préparées.* Pour l'intérieur de la France.

*Construction de navires marchands*, vendus à Marseille et en Italie.

*Parfumerie.* Pour le nord de l'Europe, l'intérieur de la France.

*Sel marin.* Pour l'intérieur de la France.

*Jarres et autres poteries.* Pour l'Italie, Marseille et l'Algérie.

*Fruits frais et autres menus articles.* Pour Nice et Marseille.

*Bouchons.* Pour Lyon, Paris et l'Europe.

*Soude.* Pour l'intérieur de la France.

*Faïence.* Pour Marseille, l'Algérie et Nice.

*Carreaux.* Pour Toulon, l'Algérie, Nice et l'intérieur de la France.

On sait qu'il est certaines marchandises qui s'exportent sous bénéfice de primes. Le nombre de colis ainsi expédiés s'est élevé à 2,111 en 1844, et à 1,852 en 1845. Pendant la première année, leur poids a été de 167,871 kilogr., et leur valeur de 1,326,233 fr. 34 cent. Pendant la seconde année, le poids a été de 134,164 kilogr., et la valeur de 1,097,911 fr. 69 cent.

***Commerce d'importation.*** — Les principaux objets d'importation sont :

*Blé.* Par le Languedoc, l'Italie et le Levant.

*Cuirs bruts* { *de la France.* Par Beaucaire, Tours, les départements voisins. / *de l'étranger.* L'Espagne et la Russie, par Marseille.

(1) La soie *organsinée* s'expédie particulièrement à Lyon, la soie *grége* à Avignon et les *doupions* à Nîmes.

*Peaux de mouton et chèvre* { *de France.* Par Marseille. / *de l'étranger.* Par Marseille.

*Draps.* . . { *grossiers.* Par l'intérieur de la France. / *fins.* Par l'intérieur de la France.

*Autres étoffes de laine.* Par l'intérieur de la France.

*Etoffes de soie.* Par Lyon, Marseille.

*Velours de coton.* Par l'intérieur de la France.

*Chapeaux.* Par Lyon, Marseille.

*Substances propres à la teinture.* Par Marseille.

*Poterie étrangère.* Par Gênes, Marseille.

*Chanvres.* Par l'Italie et l'intérieur de la France.

*Toiles.* Par la foire de Beaucaire, le nord de la France et le Dauphiné.

*Soude.* Par Marseille et l'Italie.

*Plomb.* Par Marseille.

*Fer.* Par Marseille et Toulon.

*Cuivre.* Par Marseille.

*Etain.* Par Marseille.

*Charbon de terre.* Par les Bouches-du-Rhône.

*Orfèvrerie, bijouterie.* Par Marseille, Paris, Lyon.

*Armes à feu.* Par l'intérieur de la France et particulièrement par Saint-Étienne.

*Mousselines, toiles peintes, dentelles,* etc. Par l'intérieur de la France.

*Quincaillerie et mercerie.* Par l'intérieur de la France.

*Morue seche.* Par Marseille.

*Sucre, café, denrées coloniales.* Par Marseille.

*Ouvrages en joncs, et balais.* Par l'Espagne et l'Italie.

*Vins étrangers.* Par les pays producteurs.

*Citrons et oranges.* Par Nice, Monaco, Gênes.

*Vermicelles.* Par Gênes, Marseille.

*Modes.* Par Lyon, Marseille, Paris.

*Bestiaux.* Par les départements circonvoisins et le Piémont.

*Épiceries et drogueries.* Par Marseille.

*Huile d'olive.* Par Gênes.

*Chapeaux de paille.* Par Nice.

*Amurca.* Par Nice.

*Bois-feuillard.* / *Merrains.* } Par Toulon.

*Pouzzolane.* Par l'Italie.

*Marbre brut.* Par l'Italie.

Le tableau ci-après indique les quantités de quelques-unes de ces marchandises importées en 1844 et 1845.

| | | 1844. | 1845. |
|---|---|---|---|
| Par terre. | *Beufs* (nombre). . . . . | 519 | 348 |
| | *Blé* (litres). . . . . | 2.781 | 8,716 |
| | *Huile d'olive* (kilogramme). . . . . | 7,713 | 1,633 |
| | *Chapeaux de paille* (nombre). . . . | 7,110 | 7,902 |
| | *Amurca* (kilogramme). . . . . | 248,649 | 3,958 |
| Par mer.. | *Blé* (litres). . . . . | 36,714,475 | 16,212,672 |
| | *Huile d'olive* (kilogrammes). . . . | 126.829 | 860,208 |
| | *Bois-feuillard* (nombre). . . . . | 595,706 | 605,516 |
| | *Merrains* (nombre). . . . . | 349,900 | 316,851 |
| | *Chanvre teillé* (kilogramme). . . . | 27,442 | 16,606 |
| | *Pouzzolane* (kilogramme). . . . . | 2,516,775 | 245,118 |
| | *Marbre brut* (kilogramme). . . . | 97,613 | 65,587 |

## CHAPITRE II.

### Navigation.

Les navires les plus en usage sont les suivants :

*Tartane.* Porte une voile latine à tiers point ou à antène, quelquefois une voile carrée ou de fortune.

*Polacre.* Bâtiment à trois mâts ; les deux principaux sont à pible et portent des voiles carrées.

*Barque.* Grosse embarcation qui diffère du vaisseau en ce qu'elle n'a point d'éperon, mais une flèche ou un berthelot. Cette espèce est principalement destinée au commerce du Levant.

*Bombarde.* Espèce de barque.

*Allége.* Grosse tartane à fond plat pour remonter les rivières.

*Pinque.* Navire à deux mâts à calcet, portant des antènes et des voiles latines, avec un petit artimon tout-à-fait à l'arrière ; presque semblable au chebec, il n'en diffère qu'en ce qu'il est moins ras et renflé sur l'avant.

*Bisquon.* Gros bateau ponté à haut bord, mâté en tartane.

*Felouque.* Petit navire de bas bord, allant à la voile et à la rame, à six bancs et deux mâts penchés sur l'avant : elle porte des voiles latines.

*Caicou.* Petite barque imitée des cosaques.

On emploie aussi les *bateaux* et les *vaisseaux.*

Le tableau suivant fait connaître les mouvements de la navigation pour les années 1844 et 1845 :

| DÉSIGNATION des NAVIRES. | | ANNÉE 1845. Navires. | 1845. Tonneaux. | 1844. Navires. | 1844. Tonneaux. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Entrée.** | | | | | |
| Navires français faisant le commerce avec l'étranger | chargés | 622 | 43,142 | 545 | 36,425 |
| | en lest | 35 | 3,760 | 36 | 2,983 |
| Navires à voiles faisant le cabotage | chargés | 2,520 | 117,586 | 2,507 | 114,909 |
| | en lest | 727 | 30,724 | 752 | 30,988 |
| Bateaux à vapeur | chargés | 2 | 276 | 3 | 142 |
| | en lest | 3 | 372 | 8 | 867 |
| Navires étrangers | chargés | 164 | 13,264 | 136 | 14,144 |
| | en lest | 46 | 1,508 | 24 | 2,054 |
| TOTAUX | | 4,119 | 210,632 | 4,011 | 202,512 |
| Augment. : 108 nav. et 8,120 ton. | | | | | |
| **Sortie.** | | | | | |
| Navires français faisant le commerce avec l'étranger | chargés | 284 | 22,385 | 264 | 19,935 |
| | en lest | 293 | 21,138 | 129 | 8,620 |
| Navires à voiles faisant le cabotage | chargés | 2,162 | 94,813 | 2,283 | 100,314 |
| | en lest | 1,420 | 67,206 | 1,278 | 61,014 |
| Bateaux à vapeur | chargés | 2 | 276 | 3 | 196 |
| | en lest | 2 | 288 | 11 | 1,631 |
| Navires étrangers | chargés | 138 | 4,875 | 111 | 4,164 |
| | en lest | 90 | 8,434 | 103 | 12,973 |
| TOTAUX | | 4,391 | 219,415 | 4,182 | 208,847 |
| Augment. : 209 nav. et 10,568 ton. | | | | | |

Les mouvements de la navigation ont présenté, en 1845, une assez grande activité ; c'est ce qu'atteste une augmentation de 317 navires et de 18,688 tonneaux, entrée et sortie réunies.

Cette augmentation porte, en majeure partie, sur les bâtiments français faisant le commerce avec l'étranger. Elle doit être attribuée aux nombreux arrivages de houille et de bois de construction qui ont eu lieu pour le compte de l'administration de la marine. C'est dire qu'elle s'est produite à Toulon ; elle serait plus considérable encore, si, dans le relevé général qui a servi à la formation du tableau ci-dessus, elle ne se trouvait atténuée par des diminutions survenues dans d'autres ports.

## CHAPITRE III.

### Commerce avec la Corse et l'Algérie.

La suppression du service des bateaux à vapeur de la maison Gérard en 1843, a enlevé aux relations de Toulon avec la Corse le peu d'importance qu'elles avaient. Ce n'est plus que de loin en loin qu'on voit ici des navires qui arrivent de cette île ou qui s'y rendent.

Il a été importé dans le département du Var par la Corse, savoir :

| | 1845. | 1844. |
|---|---|---|
| Légumes secs. . . . . | 5,130 kilog. | 99,792 kilog. |
| Châtaignes. . . . . | 20,348 — | 1,600 — |
| Oranges et citrons. . | 36,470 — | 53,527 — |
| Peaux sèches. . . . . | » — | 3,400 — |

Il a été exporté sur l'île de Corse, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Mercerie. . . . . | 25 kilog. | » — |
| Vin. . . . . | 122,896 litres. | 33,985 — |
| Poteries de terre. . | 143,000 kilog. | 8,900 — |

Le nombre et le tonnage des navires expédiés de Toulon pour les ports de l'Algérie, ont peu varié depuis trois ans. Le tableau ci-après contient le relevé exact de ces navires et de leur destination.

| DESTINATION. | 1843. | | 1844. | | 1845. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Navires. | Tonneaux. | Navires. | Tonneaux. | Navires. | Tonneaux. |
| Alger. . . . . | 72 | 7,473 | 65 | 6,859 | 75 | 7,866 |
| Oran. . . . . | 3 | 212 | 5 | 558 | 8 | 875 |
| Bone. . . . . | 29 | 2,791 | 26 | 2,566 | 28 | 2,855 |
| Mostaganem. . . . | 1 | 75 | » | » | » | » |
| Bougie. . . . . | » | » | » | » | » | » |
| Philippeville. . . | 37 | 3,991 | 36 | 3,975 | 39 | 4,498 |
| Gigelli. . . . . | 1 | 76 | » | » | » | » |
| Tenez. . . . . | 2 | 204 | » | » | » | » |
| Totaux. . . . | 145 | 14,822 | 132 | 13,958 | 150 | 16,094 |

La valeur des principales marchandises importées de l'Algérie s'élève, suivant les relevés de la douane, à 6,181 fr. pour 1844, et à 3,649 fr. pour 1845. Voici l'indication des principales marchandises exportées :

| | 1844. | 1845. |
|---|---|---|
| Vin ordinaire (litre). . . . . | 8,154,713 | 8,570,882. |
| Eaux-de-vie (litre). . . . . | 24,896 | 47,183. |
| Plâtre moulu (kilogramme). . | 1,711,127 | 2,134,495. |
| Tuiles, briques (nombre). . . | 856,845 | 1,122,754. |
| Poteries de terre (kilogram.). | 121,595 | 93,050. |

## CHAPITRE IV.

### Change et Agio. — Commerce de commission. — Observation finale.

***Change et Agio.*** — Le département reçoit plus d'argent qu'il n'en paie lorsque la récolte de l'huile est abondante; ce qui est plus rare qu'autrefois. Le *change* des effets négociables varie suivant les époques, les destinations et l'éloignement des échéances. Il ne dépasse pas 1 1/2 pour cent.

***Commerce de commission.*** — Le département du Var ne fait point le commerce de commission dans son acception rigoureuse. Il n'achète et ne vend que pour lui-même; mais ici comme ailleurs, il est des négociants commissionnaires qui achètent les denrées des particuliers pour plusieurs maisons de Marseille, de Lyon, etc. Quant aux objets importés, les spéculateurs et les détaillants font acheter au dehors et vendent pour leur compte.

***Observation finale.*** — Des faits administratifs et économiques, dont cet ouvrage, que trop de bonne volonté a fait entreprendre et que des occupations d'un autre ordre ont trop souvent forcé d'interrompre, il résulte que le département du Var est essentiellement agricole. La partie des capitaux dont les besoins de la vie n'exigent pas l'emploi, est appliquée à l'extension de l'agriculture ou mis en réserve par la prudence, pour les temps stériles. Lorsque le produit des terres diminue, les propriétaires réduisent leurs dépenses; si l'industrie est frappée, les fabricants et les manufacturiers disparaissent; mais la population agricole, toujours fixe, compense les années infécondes par des privations et des sacrifices; elle conserve dans la détresse et augmente dans la prospérité la portion de la fortune générale dont elle est dépositaire. C'est à cette partie précieuse que les faveurs du gouvernement nous paraissent devoir être principalement réservées.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES.

## LIVRE PREMIER.

### État physique du Territoire.

#### CHAPITRE Ier. — Topographie.


*Situation du département.*—Sa longueur, sa largeur, ses limites, sa forme, nature du sol, îles, aspect ..... 3

*Superficie du département.* — Superficie totale, division de cette superficie en terrains productifs et improductifs, division du sol ..... 4


#### CHAPITRE II. — Montagnes, Vallées, Plaines.


*Montagnes.* — Nom des chaînes, leur direction, leur inclinaison, végétation, nature du terrain ..... 6

*Vallées.* — Indication de leur largeur ..... 8

*Plaines.* — Nom, nombre, description ..... 9


#### CHAPITRE III. — Hydrographie.


*Rivières.* — Nomenclature, changements qu'elles ont produit, renseignements y relatifs, effets des défrichements ..... 9

*Canaux de navigation* ..... 10

*Sources.* — Leur formation, leur extinction par l'effet des défrichements, indication des principales ..... 11

*Marais.* — Indication de ceux qui ont existé et de ceux qui existent, leur influence ..... 12

*Étangs.* — Situation et contenance ..... 13

*Puits artésiens.* — Indication de ceux dont le forage a été tenté ..... 16

*Qualité des eaux.* — Résultat des analyses ..... 17


#### CHAPITRE IV. — Géodésie.


*Hauteur des montagnes.* — Indication de cette hauteur ..... 17


#### CHAPITRE V. — Météorologie.


*Température.* — Ses variations, influence des bois, observations thermométriques ... 18, 21

*Hivers.* — Indication des plus rigoureux, mortalité des oliviers ..... 19

*Tremblements de terre.* — Indication de ceux qui se sont fait sentir ..... 23

*Orages.* — Principaux orages, pertes qu'ils ont occasionnées ..... 24

*Trombes* ..... 25

*Tonnerre.* — Ses effets ..... 25

*Neige et Grêle.* — Quantités ..... 25

*Vents.* — Principaux vents, leur violence, leurs effets ..... 26

*Pluies.* — Périodicité, quantité d'eau tombant dans le département..... 28
*Brouillards.* — Leur cause, leurs mouvements..... 29
*Phénomènes météorologiques.* — Arc-en-ciel, parhélies, halos, étoiles filantes, aérolithes. 29
*Déclinaison de la boussole*..... 29

## CHAPITRE VI. — Fortifications.

*Fortifications de Toulon.* — Description..... 31
*Fortifications d'Hyères.* — Description..... 33
*Fortifications de Bormes*— Description..... 33
*Fortifications de Saint-Tropez.* — Description..... 33
*Fortifications des Iles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.* — Description..... 34
*Fortifications d'Antibes.* — Description..... 35
*Fortifications de Saint-Paul-du-Var.* — Description..... 36
*Batteries.* — Celles placées le long des côtes.— Description..... 37

## CHAPITRE VII. — Ports, Mouillages et Phares.

*Port de Bandols*..... — Situation, description, améliorations faites et à faire. 38
*Port de Saint-Nazaire*.... — — — 39
*Mouillage de Brusq*..... — — — 39
*Mouillage de Saint-Elme*.. — — — 39
*Port-Cros Saint-Georges*... — — — 39
*Port de La Seyne*..... — — — 40
*Port de Castineau*..... — — — 40
*Port de Toulon*..... — — — 40
*Port de Carqueiranne*..... — — — 42
*Port de Giens*..... — — — 42
*Mouillage des salins d'Hyères* — — — 42
*Mouillage de Léoubes*..... — — — 42
*Mouillage de Lavandour*.. — — — 42
*Mouillage de Cavalaire*... — — — 43
*Port de Saint-Tropez*..... — — — 43
*Port de Sainte-Maxime*. .. — — — 44
*Port de Saint-Raphaël*.... — — — 44
*Mouillage d'Agay*..... — — — 45
*Mouillage de Théoules*..... — — — 45
*Port de Cannes*..... — — — 45
*Mouillage du Golfe Jouan.* — — — 46
*Port d'Antibes*..... — — — 46
*Mouillage de Cros de Cagnes.* — — — 47
*Mouillage des Ambiers*.... — — — 47
*Mouillage de Porquerolles*.. — — — 47
*Port de Port-Cros*..... — — — 47
*Mouillage de Ste-Marguerite.* — — — 47
*Phare de Porquerolles*.... — Situation, système, distance de leur visibilité..... 48
*Phare de l'Ile du Levant*.. — — — 48
*Phare du Cap Camarat*.... — — — 48
*Phare d'Antibes*..... — — — 49
*Feu du port d'Antibes*.... — — — 49

## CHAPITRE VIII. — Géologie.

*Nature des terres.* — Aperçu géologique, analyse..... 50
*Courants volcaniques.* — Description de ceux des environs de Toulon..... 53
*Courants volcaniques.* — de Rougiers et de Tourvés..... 55
*Courants volcaniques.* — des montagnes de Laverne..... 56
*Courants volcaniques.* — de Fréjus et de l'Estérel..... 57
*Fossiles.* — Principaux fossiles, lieux où on les trouve..... 57

## CHAPITRE IX. — Minéralogie.

*Mines abandonnées.*—Nomenclature de ces mines et des substances qu'elles fournissaient. 60
*Mines en exploitation.* — Leur situation, substances qu'elles donnent..... 67
*Mines et carrières non exploitées.* — Lieux où il en existe..... 68
*Marne*..... 71
*Plâtre*..... 72
*Tuf*..... 72
*Pierres à chaux*..... 73

## CHAPITRE X. — Règne végétal.

*Végétation naturelle.* — Nomenclature des plantes les plus remarquables du département. 73
*Bois et forêts.* — Nom et étendue des principales forêts, essences dominantes, pertes éprouvées..... 75
*Plantes exotiques.* — Nomenclature des arbres et des plantes qui croissent dans le département..... 79

## CHAPITRE XI. — Règne animal.

*Mammologie.* — Principaux animaux, sauvages et domestiques..... 82
*Cétacés.* — Ceux des côtes..... 83
*Ornithologie.* — Nomenclature des oiseaux sédentaires et de passage..... 84
*Herpétologie.* — Nomenclature des reptiles..... 88
*Icthiologie.* — Nomenclature des poissons de mer et d'eau douce..... 88
*Mollusques.* — Nomenclature des mollusques fluviatiles et terrestres..... 91
*Arachnides.* — Nomenclature..... 94
*Entomologie.* — Nomenclature des principaux papillons diurnes, crépusculaires et nocturnes..... 94
*Annélides.* — Nomenclature..... 102
*Myriapodes.* — Nomenclature..... 102
*Crustacés.* — Nomenclature..... 103
*Rayonnants.* — Nomenclature..... 103

## CHAPITRE XII. — Beautés naturelles.

*Vallée de l'Argens*..... 105
*Vallée de Draguignan*..... 107
*Vaux d'Ollioules*..... 109
*Points de vue*..... 110

*Grottes*..... 112
*Grotte de la Sainte-Baume*..... 113
*Grotte de l'Estérel*..... 123
*Grotte de Mons*..... 124
*Grotte d'Hyères*..... 126
*Grotte de Villecroze*..... 127
*Grotte de Saint-Césaire*..... 128
*Grotte de Barjols*..... 128
*Grotte de Toulon*..... 130
*Grotte d'Evenos*..... 130
*Grotte de Gonfaron*..... 130
*Grotte de Cabasse*..... 130
*Gouffre de Roquebrussanne*..... 131
*Gouffres divers*..... 132
*Chute de Sillans*..... 132
*Chute de La Motte*..... 133
*Cascade de Grasse*..... 135
*Cascade de Barjols*..... 137
*Cascade de Trans*..... 137
*Pont naturel de Vidauban*..... 138
*Pont de Saint-Vallier*..... 140
*Clue de Saint-Auban*..... 141
*Jardins d'Hyères*..... 142

# LIVRE DEUXIÈME.

## Population et Histoire.

### CHAPITRE 1er. — Constitution des habitants. — Maladies.

*Races particulières*..... 149
*Constitution physique.* — Caractères principaux, taille des habitants..... 149
*Nubilité.* — Ses époques..... 150
*Infirmités.* — Tableau des décisions des conseils de révision..... 150
*Vaccine.* — Tableau des vaccinations..... 151 et 423
*Epidémies.* — Indication de celles qui ont éclaté, tableau numérique des victimes du choléra..... 152
*Maladies.* — Liste des plus ordinaires, tableau des décès suivant chaque mois de l'année, et les âges..... 155

### CHAPITRE II. — Population.

*Population.* — Résultats numériques des divers recensements, développements..... 159

### CHAPITRE II *bis*. — Naissances, Mariages.

*Naissances, Mariages.* — Tableau des mariages et des naissances suivant chaque mois de l'année, observations, divorce, nombre et cause..... 169

CHPITRE III. — ALIÉNÉS, SOURDS-MUETS, MORTS-NÉS, MORTS ACCIDENTELLES.

*Aliénés.*—Nombre, cause présumée de l'aliénation..... 173
*Sourds-muets.* — Nombre..... 175
*Aveugles.* — Nombre..... 175
*Enfants morts-nés.* — Nombre..... 175
*Morts accidentelles.* — Nombre, suicides, exécutions..... 176

CHAPITRE IV. — ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

*Enfants trouvés.* — Législation ancienne et nouvelle, nombre, cause des expositions, mesures de répression, mortalité, réformes..... 177

CHAPITRE V. — CRIMES, DÉLITS ET CONTRAVENTIONS.

*Crimes et délits.* — Nombre d'accusés, nature des crimes, condamnations..... 185

CHAPITRE VI. — CLASSES, PROFESSIONS, ÉMIGRATIONS.

*Classes.* — Nombre, importance..... 190
*Propriétaires.* — Nombre des propriétaires et des chefs de famille..... 192
*Capitalistes.* — Nombre, taux de l'intérêt de l'argent..... 194
*Fonctionnaires et employés.* — Nombre..... 195
*Commerçants et industriels.* — Nombre des patentés..... 195
*Professions libérales.* — Nombre..... 195
*Domestiques.* — Salaire..... 195
*Mendiants.* — Nombre..... 195
*Émigrations.* — Ce qu'elles sont..... 196

CHAPITRE VII. — HABITATIONS.

*Maisons.* — Nombre, construction, anciens villages, ruines..... 197

CHAPITRE VIII. — COSTUMES.

*Costumes.* — Variété des vêtements, modifications, modes..... 198

CHAPITRE IX. — NOURRITURE.

*Nourriture.* — Ce qu'elle est dans les différentes classes..... 199

CHAPITRE X. — CARACTÈRE ET MOEURS.

*Mœurs.* — Ce qu'elles étaient, ce qu'elles sont..... 201

CHAPITRE XI. — USAGES, PRÉJUGÉS, FÊTES.

*Usages, préjugés, fêtes.* — Indication de la plupart d'entr'eux..... 202

CHAPITRE XII. — LANGAGE.

*Langage.* — Patois provençal à différentes époques, exemples..... 205

CHAPITRE XIII. — ANTIQUITÉS.

*Monuments gaulois.* — Dolmen de Draguignan..... 210
*Voies romaines.* — Pierres milliaires, inscriptions, lieux qu'elles traversaient..... 211
*Géographie ancienne.* — Description des côtes..... 223
*Antiquités du canton de Vence.* — Description, fondation, souvenirs historiques..... 245
*Antiquités du canton d'Antibes.* — — 256
*Antiquités du canton de Fréjus.* — — 262
*Antiquités du canton de Saint-Césaire.* — — 269
*Antiquités du canton des Arcs.* — — 273
*Antiquités du canton de Pourrières.* — — 275
*Temple à Grasse.* — — 275
*Église de Saint-Maximin.* — — 277
*Église de Fréjus.* — — 287
*Église d'Hyères.* — — 290
*Église de Six-Fours.* — — 293
*Monastère de La Celle.* — — 295
*Eglise du Luc.* — — 296
*Eglise d'Esparron.* — — 296
*Chartreuse de Laverne.* — — 296
*Chartreuse de Montrieux.* — — 303
*Monastère de Lérins.* — — 310
*Monastère de Pignans.* — — 319
*Abbaye du Thoronet.* — — 320
*Tour du Muy.* — — 325
*Antiquités sarrasines.* — — 325
*Château de Cagnes.* — — 328
*Château d'Hyères.* — — 331
*Château de Barjols.* — — 333
*Château de Villeneuve-Loubet.* — — 336

CHAPITRE XIV. — HISTOIRE ET HOMMES CÉLÈBRES.

*Évènements antérieurs à l'ère chrétienne.* — Précis..... 337
*Évènements postérieurs à l'ère chrétienne.* — 338
*Hommes célèbres avant l'ère chrétienne.* — Titres de leur célébrité..... 343
*Hommes célèbres depuis l'ère chrétienne.* — 344

# LIVRE TROISIÈME.

## Administration.

CHAPITRE I^er^. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

*Préfecture.* — Organisation, liste des préfets, époque de leur nomination..... 355
*Bureaux de la préfecture.* — Attributions, organisation du personnel..... 357

*Conseil de préfecture.* — Organisation, attributions, nombre de ses décisions..... 359
*Conseil Général du département.* — Organisation, attributions..... 361
*Sous-préfectures.* — 362
*Conseils d'arrondissement.* — 362
*Municipalités.* — 362
*Gardes-champêtres.* — 365

## CHAPITRE II. — Collèges électoraux.

*Électeurs politiques.* — Leur nombre..... 365
*Électeurs du département et d'arrondissement.* — Leur nombre..... 366
*Électeurs municipaux.* — Leur nombre..... 366

## CHAPITRE III. — Garde-Nationale.

*Mobilisables.* — Indication de leur nombre..... 367

## CHAPITRE IV. — Organisation judiciaire.

*Cour royale*..... 367
*Tribunaux de première instance.* — Nombre, nombre des affaires civiles..... 367
*Cour d'assises*..... 369
*Tribunaux de commerce.* — Organisation, nombre des commerçants notables, nombre d'affaires..... 369
*Justices de paix.* — Personnel, attributions, nombre d'affaires..... 370
*Avocats.* — Leur nombre par tribunal..... 373
*Avoués.* — — 373
*Huissiers.* — — 373
*Commissaires priseurs.* — Personnel, attributions..... 374
*Notaires.* — Nombre..... 374

## CHAPITRE V. — Organisation militaire.

*Garnisons.* — Villes qui en possèdent, effectif..... 376
*Génie militaire*..... 376
*Administration militaire*..... 376
*Artillerie*..... 376
*Casernes*..... 376
*Hôpitaux militaires*..... 376
*État-major des places*..... 377
*Dépôt de recrutement*..... 377
*Conseil de guerre*..... 377
*Gendarmerie.* — Emplacement et force des brigades..... 377
*Gîtes d'étape.* — Leur indication..... 378

## CHAPITRE VI. — Organisation maritime.

*État-major du port de Toulon*..... 378
*Direction des constructions navales*..... 379
*Direction des mouvements du port*..... 379
*Direction d'artillerie*..... 379

*Équipages de ligne*..... 379
*Administration de la marine*..... 379
*Direction des travaux hydrauliques et des bâtiments civils*..... 379
*Service de santé*..... 379
*Subsistance de la marine*..... 379
*Caisse des invalides*..... 379
*Gendarmerie maritime*..... 380
*Tribunal maritime*..... 380

CHAPITRE VII. — ORGANISATION RELIGIEUSE.

*Culte catholique.* — Séminaire, chapitre, cures, succursales..... 380
*Fabriques des églises.* — But de leur création, legs et donations..... 381
*Culte protestant.* — Population protestante..... 381
*Culte israélite.* — Population israélite..... 382

CHAPITRE VIII. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Collèges.* — Lieux où ils sont situés, nombre des professeurs et des élèves, enseignement. 382
*Pensionnats de garçons.* — Nombre des élèves, prix de pension..... 383
*Pensionnats de filles.* — Nombre des élèves..... 383
*Écoles primaires supérieures*..... 383
*Écoles primaires élémentaires de garçons*..... 383
*Écoles primaires de filles*..... 385
*Classes d'adultes*..... 386
*Salles d'asile*..... 386
*Comités de surveillance*..... 387
*Inspection des écoles primaires*..... 387

CHAPITRE IX. — PONTS ET CHAUSSÉES, PORTS, CHEMINS.

*Ingénieurs.* — Personnel, attributions..... 388
*Lieutenants et maîtres de ports.* — Attributions..... 388
*Agents-voyers.* — 389
*Chemins vicinaux simples.* — Indication de leur développement..... 390
*Chemins ruraux*..... 390

CHAPITRE X. — MINES.

*Ingénieur des Mines.* — Attributions, consommation de la houille dans le département. 391

CHAPITRE XI. — ORGANISATION FORESTIÈRE.

*Agents forestiers.* — Nombre, attributions, prix des coupes..... 392
*Louveterie.* — Organisation dans le département..... 392

CHAPITRE XII. — CONTRIBUTIONS DIRECTES.

*Personnel.* — Organisation, produits..... 394
*Cadastre*..... 394

CHAPITRE XIII. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

*Personnel.* — Organisation et attributions, produit des droits, contraventions, frais de poursuite..... 395 et 620

## CHAPITRE XIV. — Contributions indirectes.

*Personnel.* — Organisation, produit des droits..... 396

## CHAPITRE XV. — Postes.

*Personnel.* — Attributions..... 397
*Poste aux lettres.* — Produit, indication des bureaux..... 397
*Poste aux chevaux.* — Indication des relais, produits..... 398

## CHAPITRE XVI. — Douanes.

*Personnel.* — Organisation, produits..... 399

## CHAPITRE XVII. — Organisation financière.

*Recette générale*..... 400
*Perceptions*..... 401
*Payeur*..... 401
*Agent judiciaire du trésor*..... 402

## CHAPITRE XVIII. — Prisons.

*Prisons.* — Lieux où elles sont situées, destination, régime..... 402
*Nourriture des détenus*..... 403
*Couchage et habillement*..... 404
*Travail des détenus*..... 405
*Personnel des prisons*..... 405
*Commissions charitables*..... 405
*Bagne de Toulon.* — Personnel administratif, gardes-chiourmes, régime intérieur, nourriture, couchage et habillement, heures et nature du travail, tableau des professions, pécule, régime disciplinaire, dépenses du bagne..... 406

## CHAPITRE XIX. — Hopitaux et Hospices.

*Hôpitaux et hospices.*—Nombre, revenus..... 412
*Administration*..... 415
*Inspection des hospices*..... 416
*Service intérieur*..... 416
*Service médical*..... 416
*Dépôts de maternité*..... 416
*Legs et donations*..... 417

## CHAPITRE XX. — Bureaux et Etablissements de bienfaisance.

*Bureaux de bienfaisance.* — Nombre, revenus..... 417
*Société de charité maternelle*..... 418
*Associations charitables*..... 419
*Associations de secours mutuels*..... 419

## CHAPITRE XXI. — Établissements sanitaires.

*Médecins*..... 420
*Chirurgiens*..... 420
*Officiers de santé*..... 421

*Pharmaciens*..... 421
*Sages-femmes*..... 422
*Comités de vaccine*..... 423
*Comités de salubrité*..... 424
*Intendance et commissions sanitaires*..... 425

CHAPITRE XXII. — ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.

*Sociétés savantes*..... 426
*Comices agricoles*..... 427
*Écoles primaires*..... 427
*Bibliothèques publiques*..... 428
*Musées et objets d'art*..... 430
*Collections particulières*..... 432
*Musée naval*..... 433
*Jardins botaniques*..... 433

CHAPITRE XXIII. — MONTS-DE-PIÉTÉ ET CAISSES D'ÉPARGNES.

*Monts-de-piété*. — Tableau de leurs opérations..... 434
*Caisses d'Épargnes*. — — 436

CHAPITRE XXIV. — SERVICES DIVERS.

*Architectes*..... 439
*Poids et mesures*..... 439
*Artistes vétérinaires*..... 442
*Haras*..... 444

CHAPITRE XXV. — COMMUNICATIONS PUBLIQUES.

*Chemins de fer*. — Chemin de Marseille à Toulon..... 536
*Routes royales*. — Nomenclature..... 444
*Routes départementales*. — Nomenclature..... 446
*Chemins de grande communication*. — Nomenclature..... 452
*Bacs*. — Indication de ceux existants, prix des baux..... 460

CHAPITRE XXVI. — HISTOIRE ET DESCRIPTION DES COMMUNES.

*Arrondissement de Brignoles*. — Situation, superficie, distance..... 468
*Arrond. de Draguignan*. — Chef-lieu judiciaire et administratif, renseignements divers. 479
*Arrondissement de Grasse*. — — — 499
*Arrondissement de Toulon*. — — — 517

# LIVRE QUATRIÈME.

## Agriculture.

CHAPITRE Ier. — ÉTAT AGRICOLE.

*Considérations générales sur l'agriculture*..... 543
*Prix des terres*. — Indication de ce prix suivant la nature et la situation des terres.... 550

*Baux.* — Leur durée, leurs conditions..... 551
*Vaine pâture.* — Ses inconvénients, lieux où elle s'exerce..... 553
*Contributions.* — Indication de leur quotité par arrondissement..... 554
*Octrois.* — Nombre des communes qui en possèdent, produits, tarifs..... 556
*Foires.* — Indication des principales..... 560
*Marchés*..... 561

## CHAPITRE II. — ÉTAT AGRICOLE.

*Nature des terres.*—Indication des communes situées dans la bande calcaire et siliceuse. 562
*Indication des cultures.* — Nomenclature..... 563
*Instruments aratoires.* — Indication des principaux..... 564
*Semailles.* — Leurs époques..... 569
*Moissons.* — Leurs époques..... 571
*Battage et foulage des grains.* — Mode..... 572
*Assolements.* — Ce qu'ils sont suivant la nature des terrains..... 573

## CHAPITRE III. — BIENS COMMUNAUX, REBOISEMENT, DÉFRICHEMENT.

*Biens communaux.* — Nature, contenance..... 584
*Reboisement.* — Nécessité du reboisement, moyens..... 586
*Défrichements.* — Utilité, règles à observer..... 589

## CHAPITRE IV. — ENGRAIS.

*Engrais.* — Indication des principaux, écobuage..... 590

## CHAPITRE V. — GRAINS, LÉGUMES, FARINEUX, TRUFFES, CHAMPIGNONS.

*Froment.* — Contenance ensemencée, quantité de semence, produit, quantité nécessaire à la population, poids moyen, variétés cultivées..... 592
*Épeautre*..... 594
*Seigle.* — Etendue cultivée, produit..... 594
*Méteil.* — — 594
*Orge.* — — 594
*Avoine.* — — 595
*Maïs et Millet*..... 595
*Jardins.* — Etendue, principaux légumes cultivés..... 595
*Légumes secs.* — Superficie cultivée, espèces principales..... 595
*Pommes de terre.* — Etendue cultivée, produit..... 596
*Truffes.* — Communes où l'on en trouve, produit..... 597
*Champignons.* — Produit..... 597

## CHAPITRE VI. — PRAIRIES, IRRIGATIONS.

*Prairies naturelles.* — Plantes principales, superficie..... 597
*Prairies artificielles.* — Contenance, plantes principales..... 598
*Irrigations.*— Insuffisance, nécessité et moyens de les multiplier, règlements d'arrosage. 598

## CHAPITRE VII. — VIGNES, IMPOT, OLIVIERS, MURIERS.

*Vignes.* — Superficie, exportation, produit, terrain le plus convenable, plantation, taille, travail, vendanges, fabrication du vin, qualités, durée, variétés, raisins secs, vin cuit, malvoisie, eau-de-vie..... 602

*Impôt.* — Frais de poursuites, contraventions, amendes, transactions..... 610
*Oliviers.* — Superficie, produit, avantages de l'olivier..... 611
*Mûriers.* — Extension de leur culture, améliorations apportées dans l'éducation des vers à soie..... 613

CHAPITRE VIII. — FIGUIERS, ORANGERS, CHATAIGNIERS, AMANDIERS, CAPRIERS, ARBRES A FRUIT, FLEURS, CHÊNES-LIÉGE.

*Figuier.* — Variétés cultivées, produit..... 615
*Oranger.* — Etendue consacrée à cette culture, produit..... 615
*Châtaignier.* — — — 616
*Amandier.* — — — 619
*Câprier.* — Lieux où on le cultive, prix des câpres..... 619
*Arbres à fruit.* — Espèces, produit..... 619
*Fleurs.* — Superficie consacrée à leur culture, produit..... 619
*Chêne-liége.* — Importance de cet arbre et de ses produits..... 620

CHAPITRE IX. — CULTURES DIVERSES.

*Pépinières.* — Superficie cultivée..... 620
*Lin et chanvre.* — 621
*Garance.* — 621
*Patates.* — 621
*Coton.* — 621
*Chardon.* — 621
*Roseaux.* — 621
*Sumac.* — 622
*Tabac.* — Consommation dans le département..... 622

CHAPITRE X. — BESTIAUX, ANIMAUX NUISIBLES, OISEAUX DE BASSE-COUR, ABEILLES, MALADIES DES BESTIAUX, CONSOMMATION DE LA VIANDE.

*Bestiaux.* — Nombre et valeur..... 623
*Consommation de la viande.* — Ce qu'elle est pour chaque espèce de viande, prix..... 624
*Chevaux, mulets et ânes.* — Races, améliorations..... 627
*Vaches et Bœufs.* — Races, améliorations..... 628
*Porcs.* — Races, produit, manière de les élever..... 629
*Moutons*..... 629
*Oiseaux de basse-cour*..... 630
*Abeilles*..... 630
*Maladies des bestiaux.* — Indication des principales..... 631
*Animaux nuisibles.* — Primes pour leur destruction..... 631

# LIVRE CINQUIÈME.

## Industrie.

### CHAPITRE Ier. — Industrie.

*Industrie.* — Observation générale..... 635
*Tanneries.* — Nombre des établissements, nombre des ouvriers, salaire, produit..... 636
*Draperies*..... 636
*Filatures de cocons*..... 637
*Cire, bougies et chandelles*..... 637
*Chapelleries*..... 638
*Pêcheries.* — Modes et produit de la pêche maritime et fluviale, nombre de navires et de matelots..... 638
*Ateliers de salaison.* — Leur nombre et leur produit..... 642
*Teintureries.* — 642
*Brasseries.* — 642
*Papeteries, Cartes à jouer.* — 642
*Savonneries.* — 643
*Résine de pin.* — 643
*Scieries.* — 643
*Fabriques de roseaux.* — 644
*Art du tourneur.* — 644
*Toileries.* — 644
*Corderies.* — 644
*Construction de navires.* — 644
*Distilleries d'eau-de-vie.* — 645
*Distilleries de liqueurs.* — 645
*Moulins à huile.* — 645
*Moulins à rescence.* — 645
*Moulins à farine, minoteries.* — 646
*Fabriques de bouchons.* — 646
*Parfumeries.* — 646
*Faïenceries.* — 647
*Verreries.* — 647
*Poteries.* — 647
*Briqueteries, tuileries, carreaux.* — 648
*Plâtrières.* — 648
*Fours à chaux.* — 648
*Fabriques de soude.* — 648
*Fabriques de fer.* — 649
*Mines.* — 649
*Salins d'Hyères.* — 649

### CHAPITRE II. — Industries diverses.

*Voitures publiques.* — Nombre, produit..... 650

*Imprimeries et journaux.* — Nombre..... 650
*Théâtres.* — 651
*Patentés.* — 651

# LIVRE SIXIÈME.

## Commerce.

CHAPITRE Ier. — Recettes de la Douane, Commerce d'exportation et d'importation.

*Recettes de la douane.* — Leur produit. ..... 653
*Commerce d'exportation.* — Principaux objets exportés, lieux d'écoulement..... 655
*Commerce d'importation.* — Principaux objets importés..... 656

CHAPITRE II. — Navigation.

*Navigation.* — Navires les plus en usage, mouvement de la navigation..... 658

CHAPITRE III. — Commerce avec la Corse et l'Algérie.

*Relations commerciales.* — Ce qu'elles sont avec la Corse et l'Algérie..... 660

CHAPITRE IV. — Change et Agio, Commerce de Commission, Observation finale.

*Change et agio*..... 661
*Commerce de commission*..... 661
*Observation finale*..... 661

FIN DE LA TABLE.

3 2044 036 447 522

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE DEC -1 3

SEP 1 ILL

UNIVERSITY

629649